



**HAL**  
open science

# Un carrefour migratoire au cœur de l'Amérique du Sud : le Paraguay du XIXe et du XXe siècles

Maria Victoria Benitez Martinez

## ► To cite this version:

Maria Victoria Benitez Martinez. Un carrefour migratoire au cœur de l'Amérique du Sud : le Paraguay du XIXe et du XXe siècles. Histoire. Université Paris Cité, 2021. Français. NNT : 2021UNIP7003 . tel-03280096

**HAL Id: tel-03280096**

**<https://theses.hal.science/tel-03280096>**

Submitted on 7 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Paris

École doctorale Sciences des Sociétés SDS 624

*Laboratoire Interdisciplinaire des Énergies de Demain (LIED)*

**Un carrefour migratoire au cœur  
de l'Amérique du Sud :  
Le Paraguay du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles**

Par Maria Victoria Benitez Martinez

Thèse de doctorat en Histoire et Civilisations

Dirigée par Zacarias Moutoukias

Présentée et soutenue publiquement le : 12 mars 2021

Devant un jury composé de :

Luc Capdevila, Professeur des Universités, Université de Rennes 2, Rapporteur  
Michel Bertrand, Professeur des Universités, Université Toulouse Jean Jaurès – Directeur de la Casa de Velázquez, Madrid, Rapporteur  
Maria-Eugenia Cosio-Zavala, Professeure émérite des Universités, Université Paris Nanterre, Présidente du jury de thèse  
Pierre Ragon, Professeur des Universités, Université Paris Nanterre - IHEAL, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine.



Except where otherwise noted, this is work licensed under  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



## **Titre : Un carrefour migratoire au cœur de l'Amérique du Sud : le Paraguay du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles**

Résumé :

Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le Paraguay vit un processus dynamique d'immigration étrangère. Dans cette perspective, nous accordons une attention particulière aux relations que les immigrants entretiennent auprès de l'État, essentiellement des colons travailleurs de la terre. Nous centrons notre étude principalement sur certaines catégories d'immigrants, en particulier, des Français, Italiens, Allemands, Syro-Libanais, Japonais et Mennonites, ainsi que d'autres minorités d'immigrants de l'Europe de l'Est (Russes, Polonais, Ukrainiens et Tchécoslovaques). Au travers d'une compréhension heuristique du processus migratoire au Paraguay, nous effectuerons une enquête historique qui se fonde particulièrement sur les spécificités de la population immigrée. En utilisant une méthode qui combine des approches historiques, sociologiques et démographiques, nous analysons la politique migratoire du gouvernement paraguayen et les stratégies des différents acteurs impliqués dans le mouvement migratoire au Paraguay, y compris l'intervention de diplomates, d'agents d'immigration, des réseaux familiaux, amicaux ou à caractère ethnoreligieux. Après une présentation des statistiques de la population bien connues de la crise démographique d'après-guerre (1865-1870), les différents types de mouvements d'immigration sont examinés sous un angle sociodémographique et les transformations politiques et économiques sont analysées. En s'appuyant sur des études de cas, il est possible d'interroger la manière dont les divers flux se sont cristallisés dans le temps et l'horizon sociohistorique dans lequel l'immigration prend forme. L'enquête porte donc, dans une perspective à la fois globale et micro-analytique, sur l'organisation de l'immigration du Paraguay contemporain.

Mots clefs : migration internationale, histoire sociale et culturelle, répartition spatiale de la population, Paraguay

Title : « A migratory crossroads in the heart of South America : Paraguay in the 19th and 20th centuries ».

Abstract :

During the second half of the 19th century and the first half of the 20th centuries, Paraguay experienced a dynamic process of foreign immigration. In this perspective, we pay special attention to the relations that immigrants had with the State, mainly settler workers of the land. We focus our study mainly on certain categories of immigrants, in particular, French, Italian, German, Syro-Lebanese, Japanese and Mennonites, as well as other minorities of immigrants from Eastern Europe (Russians, Poles, Ukrainians and Czechoslovakians). Through a heuristic understanding of the migratory process in Paraguay, we will carry out a historical investigation based particularly on the specificities of the immigrant population. Using a method that combines historical, sociological and demographic approaches, we will analyze the migration policy of the Paraguayan government and the strategies of the different actors involved in the migration movement in Paraguay, including the intervention of diplomats, immigration agents, family, friendship and ethno-religious networks. After a presentation of the well-known population statistics of the post-war demographic crisis (1865-1870), the different types of immigration movements are examined from a socio-demographic perspective and political and economic transformations are analyzed. Using case studies, it is possible to question the way in which the various flows crystallized over time and the socio-historical horizon in which immigration takes shape. The survey thus focuses, from both a global and micro-analytical perspective, on the organization of immigration in contemporary Paraguay.

Keywords: international migration, social and cultural history, spatial distribution of the population, Paraguay.



À mes chers parents, à mon frère et à mes sœurs,  
Merci de m'avoir transmis la force de l'esprit....



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	17
L’immigration au Paraguay comme objet de recherche.....	21
Une mosaïque d’immigrants au Paraguay.....	24
SOURCES ET MÉTHODOLOGIE.....	27
Quelques aspects généraux de l’historiographie de la migration au Paraguay.....	31
Sur des populations spécifiques d’immigrants.....	37
Apports des études migratoires ibéro-américains.....	44
Apports des théories sur la migration.....	48
Sources.....	56
Plan de la thèse.....	64
PREMIÈRE PARTIE : L’ÉTAT PARAGUAYEN ET L’IMMIGRATION.....	71
Introduction de la première partie.....	73
CHAPITRE I : CONTEXTE ET ANCRAGES DU PROCESSUS MIGRATOIRE.....	75
Introduction.....	75
1. L’ouverture du pays au monde.....	76
1.1. Un choix politique et diplomatique.....	76
1.1.1. Sous le gouvernement de Gaspar Rodriguez de Francia.....	76
1.2. Naissance des relations diplomatiques.....	79
1.2.1. Avec des pays sud-américains :.....	79
1.2.2. Avec des pays européens :.....	80
1.3. Le recours à la main-d’œuvre et aux savoir-faire étrangers.....	84
1.4. Le chemin de fer ou la modernisation du pays avec l’aide des étrangers.....	86
2. La Population du Paraguay avant et après la guerre.....	89
2.1. Une population métissée.....	89
2.2. Estimation de la population dans son ensemble.....	96
2.3. Les premières estimations statistiques de la population (1846-1870).....	97
2.4. Chiffres et estimations de la perte démographique à la suite de la guerre.....	101
2.4.1. Un recensement par ville.....	108
3. Les immigrés au Paraguay dans la période d’après-guerre.....	116
3.1. Une immigration balbutiante.....	118
3.2. La diversité des immigrés dans la période d’après-guerre.....	121
3.3. Le cas des Français.....	126
4. Les différentes ressources économiques du Paraguay.....	128
4.1. Mise en place d’un dispositif global de développement.....	131
4.2. La « yerba mate » « Ka’a » (le maté), principale ressource du pays.....	136



4.3. Les autres ressources.....	142
4.3.1. Le tanin, le « quebracho », le tabac, et des objets indiens .....	142
4.3.2. L'élevage et le cuir .....	146
Conclusion.....	149
CHAPITRE 2 : POLITIQUE ET TYPES DE MIGRATION .....	151
Introduction .....	151
1. Le contexte socio-économique et politique du cadre législatif de l'immigration .....	152
1.1. La loi de 1855 sur l'immigration française.....	152
2. La Constitution de 1870 .....	156
3. Le dynamisme des politiques publiques à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et au début du XX <sup>e</sup> siècle.....	159
3.1. La loi du 7 juin de 1881 - Loi générale de l'immigration et de colonisation.....	159
3.2. Institutions et primes agricoles .....	162
3.2.1. Primes agricoles.....	163
3.2.2. Des résultats mitigés à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et début du XX <sup>e</sup> siècle .....	168
3.2.3. La loi du 6 octobre de 1903 — Loi générale de l'immigration et de la colonisation .....	172
3.2.4. Les lois favorisant l'installation des Mennonites .....	175
4. Les différents types de processus migratoire.....	179
4.1. Le processus migratoire à l'initiative de l'État : le cas des Français et des Italiens .....	179
4.2. Le processus migratoire à l'initiative des Allemands et des mennonites.....	182
4.2.1. L'installation allemande .....	183
4.2.2. L'installation mennonite.....	189
4.3. Le cas du protectorat français sur les Syro-Libanais .....	190
4.4. Le processus migratoire à l'initiative du pays d'origine : le cas des Japonais.....	194
5. D'autres dispositions législatives et organisations d'immigrants au Paraguay.....	196
5.1. Caractéristiques sociologiques de deux communautés slaves : les Ukrainiens et les Tchécoslovaques .....	200
5.2. Âge des immigrants .....	202
5.3. État civil des immigrants.....	202
5.4. Origine des immigrants.....	203
5.5. Professions des immigrants.....	203
6. Une singularité culturelle maintenue.....	205
6.1. L'exemple des Tchécoslovaques .....	206
6.1.1. Âge des immigrants .....	209
6.1.2. Profession des immigrants .....	211
6.1.3. État civil des immigrants .....	215
7. Une immigration qui se diversifie .....	217
7.1. Les Polonais .....	218
7.2. Les Russes.....	219

7.3. Les Belges.....	221
7.4. Les Coréens.....	222
Conclusion.....	224
CHAPITRE 3 : COMPOSANTES DÉMOGRAPHIQUES, ÉVOLUTION ET STATISTIQUES ...	227
Introduction .....	227
1. Des institutions officielles pour soutenir l’immigration et la colonisation.....	228
1.1. La création du Bureau de l’Immigration.....	232
1.2. La création du Bureau des Terres et Colonies .....	234
2. De l’organisation des colonies - dispositifs législatifs en évolution .....	236
3. Messages et discours des présidents de la République du Paraguay sur la politique de l’immigration et colonisation .....	249
4. Aperçu global des dynamiques démographiques au Paraguay.....	268
4.1. Mise en regard de la population paraguayenne et de la population d’immigrés .....	269
4.2. Situation démographique d’Asunción.....	273
Conclusion.....	277
5. Classification de la population immigrante par nationalité (1907-1939).....	278
1) 1907-1917.....	279
2) 1928-1934.....	282
3) 1935-1939 .....	284
.....	284
6. Caractérisation des professions de la population immigrante (1907-1939).....	287
7. Lecture croisée entre profession et nationalité des immigrants.....	290
Conclusion.....	300
Conclusion de la partie .....	302
DEUXIÈME PARTIE : L’ÉTAT PARAGUAYEN ET LA GESTION DES IMMIGRÉS .....	305
Introduction de la deuxième partie.....	307
CHAPITRE 4 : ORGANISER L’IMMIGRATION : POLITIQUES, PRATIQUES ET STRATÉGIES .....	309
Introduction .....	309
1. La sélection de travailleurs agricoles : La colonie la « Nouvelle Bordeaux » (1855-1856) .....	310
1.1. Les modalités d’engagement entre le gouvernement paraguayen et les immigrants français..	311
1.2. Le voyage des colons .....	314
1.3. Les prémices de la crise de 1856.....	317
1.4. Le mécontentement des colons .....	320
1.5. La dissolution de la colonie .....	321
1.5.1. Décisions du gouvernement.....	321
1.5.2. Réactions et refus des colons de payer leurs dettes .....	323
1.5.3. Les dispositifs pour quitter la colonie.....	323

1.5.4. Craintes et soutien du consul de France à Asunción .....	324
1.5.5. Le départ des colons .....	327
1.5.6. Le sort de la première tentative de colonisation .....	329
2. Les autres tentatives de colonisation française.....	330
2.1. La colonie « Président González » ou colonie « National » à Caazapá (1891) .....	331
2.1.1. L'installation de la colonie .....	331
2.2. Les premières difficultés .....	333
2.3. Rôle des publications dans le départ des colons .....	335
2.4. Entre ceux qui partent et ceux qui restent : des tensions diplomatiques .....	337
3. L'essor de la propagande pour attirer les immigrants .....	339
4. « La Nouvelle Picardie » (1938-1939) .....	344
4.1. La situation du Paraguay dans les années trente .....	344
4.2. Naissance et suspicion autour de la « Nouvelle Picardie » .....	346
4.3. De la suspicion aux projets mensongers .....	350
4.4. La destinée de la colonie.....	352
Conclusion.....	353
5. Des immigrants français à titre individuel.....	355
5.1. Un botaniste, Benjamin Balansa (Balanza) : de Toulouse à Villarrica.....	356
5.2. Le commerçant François Casabianca : de la Corse à Asunción.....	358
5.3. Le publiciste, cultivateur et écrivain : Henri Pitaud, de la Vendée à Asunción, « Isla de Francia ».....	361
Conclusion.....	366
CHAPITRE 5 : ENQUÊTE AU CŒUR DES INSTITUTIONS ÉTATIQUES : DESTINÉES PLURIELLES DES IMMIGRÉS .....	367
Introduction .....	367
I - LES ITALIENS AU PARAGUAY .....	368
1. L'établissement des Italiens dans le pays.....	368
2. La tentative de la colonie « Trinacria » .....	370
2.1. Des conditions initiales favorables .....	370
2.2. Entre difficultés et réaménagements .....	373
2.3. Les problèmes à l'origine du processus migratoire.....	375
3. La gestion quotidienne de l'immigration au Consulat du Paraguay à Gênes et à Buenos Aires.....	377
3.1. Modalités des billets gratuits pour le voyage .....	378
3.2. Gestion des consulats à Gênes et à Buenos Aires .....	381
3.3. Le dynamisme culturel et commercial des immigrants.....	384
4. Des familles italiennes au Paraguay .....	386
4.1. La famille Sallustro —D'Amato.....	387
4.2. Un itinéraire hors du commun. Les souvenirs de Cayetano Di Tore Falivene .....	389

4.3. La famille Masi.....	394
4.3.1. De Buenos Aires à Asunción.....	394
4.3.2. La famille Masi et leurs descendants.....	395
4.3.3. L’implantation de la famille Masi dans la vie locale.....	398
Conclusion.....	401
<b>II- L’IMMIGRATION SYRO-LIBANAISE AU PARAGUAY, UN ESPRIT COMMUNAUTAIRE TOURNÉ VERS L’INTÉGRATION.....</b>	
403	403
Introduction .....	403
1. Le rôle du Consulat de France au Paraguay .....	404
1.1. La France, un intermédiaire pour le maintien de la nationalité d’origine .....	404
2. L’appui français envers les Syro-Libanais dans les pays voisins.....	410
3. Le commerce, biais d’implantation des Syro-Libanais au XX <sup>e</sup> siècle .....	412
4. Entre politique et économie : l’administration de la présence des Syro-Libanais (1918 - 1938)....	414
5. Une intégration à plusieurs échelles .....	418
5.1. Aspects démographiques et sociologiques.....	418
6. Une intégration en tension.....	422
Conclusion.....	425
<b>III - LES JAPONAIS AU PARAGUAY : LA RÉUSSITE PAR L’AGRICULTURE.....</b>	
427	427
Introduction .....	427
1. Les Japonais : du Brésil au Paraguay .....	427
1.1. Les premiers contacts avec le gouvernement paraguayen .....	430
1.2. Des colonies japonaises installées sur le territoire.....	431
2. Accord bilatéral politico-économique d’immigration entre les gouvernements paraguayen et japonais.....	432
2.1. Début des projets d’immigration avec le Japon .....	432
2.2. Poursuite des négociations entre les deux pays.....	434
2.3. De l’accord à la mise en pratique.....	437
3. L’agriculture comme principale ressource ou la coopération technique de l’or vert : le soja.....	442
4. Caractéristiques sociologiques de la population immigrante japonaise .....	443
4.1. Âge des immigrants.....	443
4.2. Profession des immigrants .....	445
4.3. État civil des immigrants.....	447
Conclusion.....	450
<b>CHAPITRE 6 : DES EXPÉRIENCES ORIGINALES D’IMMIGRATION COMMUNAUTAIRE AU PARAGUAY.....</b>	
451	451
<b>I- LE CAS DES ALLEMANDS .....</b>	
452	452
Introduction .....	452
1. Enracinement progressif de l’immigration allemande au Paraguay .....	452
2. « La folie aryenne » ou une immigration allemande utopiste (1887).....	459

3. Succession des colonies allemandes au Paraguay .....	464
4. Des projets plus récents d'immigration allemande .....	478
5. Caractéristiques sociologiques des immigrants allemands.....	480
5.1. Âge des immigrants .....	480
5.2. Professions des immigrants.....	482
5.3. État civil des immigrants allemands .....	484
5.4. Origine des immigrants allemands .....	486
Conclusion.....	491
II- LE CAS DES MENNONITES.....	492
LES MENNONITES : UNE COMMUNAUTÉ FERMÉE AU CENTRE DU CHACO.....	492
Introduction .....	492
1. Vision d'ensemble sur les Mennonites du Paraguay.....	493
2. De la première colonie à la multiplication de ses membres sur tout le territoire .....	498
2.1. Les Mennonites dans le Chaco.....	500
2.2. Les Mennonites dans la région orientale.....	503
3. Des premières aldeas aux institutions mennonites .....	507
4. Des familles mennonites productives.....	511
4.1. Une communauté active et productive.....	511
5. Composition des familles mennonites (1927-1947).....	514
6. Histoire de la famille Ratzlaff, une entrée sur l'histoire migratoire des mennonites .....	516
7. Peut-on parler « d'Indiens mennonites » ? .....	527
Conclusion.....	534
Conclusion de la partie II .....	535
TROISIÈME PARTIE : PLACE DES IMMIGRÉS AU SEIN DE LA POPULATION PARAGUAYENNE .....	537
Introduction de la troisième partie.....	539
CHAPITRE 7 : MARIAGES DES IMMIGRANTS DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XIX <sup>E</sup> ET AU DÉBUT DU XX <sup>E</sup> SIECLES .....	541
Introduction .....	541
1. Sociologie des immigrants (1907-1939) .....	541
1.1. Genre et nationalité.....	542
1.1.1. Répartition du genre dans l'ensemble de la population immigrante.....	542
1.2. Répartition du genre selon la nationalité.....	545
1.2.1. Entre 1907 et 1917 .....	545
1.2.2. Entre 1933 et 1939.....	546
Conclusion.....	548
2. État civil et nationalité .....	549
2.1. État civil des immigrants, toutes nationalités confondues .....	549

2.2. État civil selon la nationalité des immigrants .....	552
Conclusion.....	561
3. Mariages des immigrants entre les années 1870 et 1940 .....	561
3.1. Les mariages des immigrants (données générales) : les différentes nationalités .....	562
3.2. Les mariages des immigrants : correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins.....	564
3.3. Les mariages des immigrants (données générales) : correspondance entre la nationalité de l'époux et de l'épouse .....	566
3.4. Mariages des immigrants (aspects chronologiques) : nationalités des acteurs du mariage.....	567
3.5. Mariages des immigrants (aspects chronologiques) : correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins.....	570
3.6. Mariages des immigrants (aspects chronologiques) : correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse.....	577
Conclusion.....	588
CHAPITRE 8 : PROFIL DES IMMIGRANTS .....	589
Introduction .....	589
1. La situation socioprofessionnelle de la population immigrante.....	589
1.1. Le cas des Français.....	589
1.1.1. Lieux d'implantation au Paraguay .....	590
1.2. Âge, naissance et décès en migration.....	591
1.3. Profession.....	595
1.4. État civil.....	599
1.5. Instruction .....	604
1.6. Origine géographique.....	605
2. Le cas des Italiens.....	607
2.1. Âge et profession .....	608
2.2. État civil.....	611
2.3. Niveau d'instruction.....	615
2.4. Origine géographique des immigrants .....	615
3. Le cas des Espagnols.....	618
3.1. Âge des immigrants .....	620
3.2. Diversité socioprofessionnelle .....	621
3.3. Origine géographique.....	625
3.4. État civil.....	626
4. Le cas des Syro-Libanais.....	628
4.1. Âge.....	629
4.2. Profession.....	630
4.3. État civil.....	631
4.4. Niveau d'instruction des immigrés .....	634

4.5. Origine géographique des immigrants .....	635
5. L'implantation régionale au Paraguay et les réseaux familiaux ou amicaux : cas des Italiens et des Français .....	638
5.1. Les cas des parrains des immigrants italiens .....	638
5.2. Réseaux familiaux ou amicaux : le cas des Français.....	640
5.2.1. Lettres de parents.....	641
5.2.2. Lettres entre les institutions .....	646
6. Lettres institutionnelles comme sources de connaissances sur la vie des immigrants .....	648
6.1. Exemple 1 : La famille Jantou .....	648
6.2. Exemple 2 : La famille Imbert .....	652
Conclusion.....	657
CHAPITRE 9 : ENTRE VIE SOCIALE ET COMMERCIALE, PLACE ET PÉRENNITÉ DES IMMIGRANTS DANS LA SOCIÉTÉ PARAGUAYENNE.....	659
Introduction .....	659
I - SOCIABILITÉS ET VIE SOCIALE FONDÉES SUR LA NATIONALITÉ D'ORIGINE.....	661
1. L'adaptation sociale des immigrés français .....	661
1.1. La Fondation la France .....	661
1.1.1. La Société de Secours Mutuels.....	661
1.2. Genèse de la Fondation.....	663
1.3. Les activités de la Fondation.....	665
1.4. Actions de la Fondation en temps de guerre .....	667
1.5. Le service consulaire pour les Français .....	670
1.6. Les coulisses de l'ouverture d'un Service commercial à Asunción.....	671
1.7. L'enseignement, biais de la promotion de la culture française .....	675
1.8. L'Alliance française à Asunción.....	677
2. Les Sociétés espagnoles .....	678
2.1. La Sociedad Española de Socorro Mútuo de la Asunción del Paraguay (La Société espagnole de secours mutuels d'Asunción du Paraguay) .....	679
2.2. La Sociedad Recreativa España o el Centro Español en Asunción (La Société Récréative Espagne – Centre espagnol à Asunción).....	681
2.3. Asociación de la Mujer Española de Asunción (Association de la Femme espagnole d'Asunción).....	684
2.4. La Casa de España de Asunción (La Maison d'Espagne d'Asunción) .....	686
2.5. Le Centre Català à Asunción : l'exemple d'un centre régionaliste.....	688
2.6. La place des Catalans au Paraguay .....	691
II - APPORTS ET ACCULTURATION.....	695
1. L'apport culturel des Italiens à la société paraguayenne.....	695
1.1. La « Società italiana di Mutuo Soccorso ».....	695
1.2. Les écoles italiennes.....	697

1.3. Le savoir-faire des Italiens dans l'architecture et le patrimoine .....	699
2. Les Allemands, entre loisirs, sciences, institutions éducatives et coopérations technico-économiques : une forme d'hybridation sociale ? .....	700
2.1. Apports culturels et scientifiques.....	701
2.2. La Société sportive allemande d'Asunción.....	701
2.3. L'enseignement vecteur de promotion de culture allemande.....	702
2.4. Des coopérations économiques et techniques .....	703
3. Les structures associatives des ressortissants du Proche-Orient et d'Extrême-Orient .....	704
3.1. L'intégration de la collectivité <i>Nikkei</i> et son organisation associative et éducative au niveau national.....	704
3.2. Les Syro-Libanais .....	707
3.2.1. Une intégration à plusieurs niveaux .....	707
3.2.2. L'origine comme ciment dans les structures syro-libanaises .....	708
3.2.3. Au-delà de l'entraide communautaire.....	710
3.2.4. La famille comme support de l'immersion.....	711
III - AU-DELÀ DE LA NATIONALITÉ D'ORIGINE, TROUVER SA PLACE AU PARAGUAY PAR LE COMMERCE ET LE TRAVAIL DE LA TERRE .....	717
1. Les communautés d'immigrants travailleurs de la terre : une intégration réglementée .....	717
1.1. Le cas des Mennonites .....	717
1.2. Le cas des Japonais .....	722
2. Des associations de commerçants : un point de repère pour les immigrés travaillant dans les affaires .....	724
2.1. Les associations des commerçants .....	724
3. Une politique favorisant les étrangers au détriment des natifs ? .....	729
Conclusion.....	734
RÉPARTITION SPATIALE DES IMMIGRANTS AU PARAGUAY .....	737
Conclusion.....	751
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	753
SOURCES D'ARCHIVES.....	769
BIBLIOGRAPHIE .....	777
ANNEXES .....	813
INDEX DES TABLEAUX .....	855
INDEX DES GRAPHIQUES.....	859
INDEX DE DOCUMENTS .....	864
INDEX DES IMAGES.....	866
INDEX DES CARTES.....	867
INDEX DES ANNEXES .....	868
INDEX DE SOURCES D'ARCHIVES .....	870
INDEX DE LA BIBLIOGRAPHIE .....	870





# Introduction générale

Le Paraguay<sup>1</sup>, pays central limitrophe de l'Argentine, de la Bolivie et du Brésil, a vécu l'une des guerres les plus sanglantes du XIX<sup>e</sup> siècle en Amérique du Sud : la Guerre de la Triple Alliance (1865-1870). Cette appellation « Triple Alliance » est liée au fait que l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay se sont alliés contre le Paraguay. La genèse de cette guerre peut se comprendre à travers les trois situations politiques suivantes : d'abord, les enjeux liés aux limites territoriales qui datent de l'époque coloniale, notamment celles avec le Brésil, le désir de possession de l'Argentine des territoires paraguayens et enfin la crise de l'Uruguay qui a été envahi par le Brésil en 1864. Le président paraguayen, Francisco S. López, intervient alors pour aider l'Uruguay. À cela s'ajoute, l'invasion du territoire argentin, la province de Corrientes, par les troupes paraguayennes, et brésilien, Rio Grande do Sul. Ces invasions sont de *casus belli* qui ravivent les ambitions dans le cadre d'une alliance d'envergure contre le Paraguay<sup>2</sup>.

Les conséquences à l'issue de cette guerre, sont considérables, le pays a perdu plus de la moitié de sa population et a subi des pertes territoriales, 156 415 kilomètres carrés de son territoire : 94 090 kilomètres carrés au profit de l'Argentine et 62325 pour le Brésil), qui signent un tournant dans le destin du pays<sup>3</sup>. Ce désastre doublé d'un désastre géopolitique a bouleversé tant l'histoire du pays que sa démographie et son économie.

Certes, la situation démographique est déplorable. La population survivante est estimée à 200 000 à 250 000 habitants. En somme, plus de la moitié de la population a péri si l'on considère qu'avant la guerre elle était d'environ 450 000 à 500 000 habitants<sup>4</sup>. Les femmes sont alors la composante démographique majoritaire par rapport aux hommes<sup>5</sup>. La particularité de l'impact de la guerre fut sans précédent, en particulier sur la démographie et

---

<sup>1</sup> Anciennement appelé « Paraquariae » « Paraqvaria », à l'époque de la Mission des Jésuites, prêtres catholiques (1609-1767). En tant que province espagnole en 1776, il intègre le Vice-royauté du Río de la Plata créé par le roi Charles III d'Espagne. Indépendant depuis 1811 de la couronne d'Espagne, il a une superficie actuelle de 406 752 kilomètres carrés.

<sup>2</sup> CAPDEVILA, Luc, *Une Guerre totale, 1864-1870*, Essai d'histoire du temps présent, Presses Universitaires de Rennes, 2007 ; DORATIOTO, Francisco, *Maldita Guerra, Nueva historia de la guerra del Paraguay*, Buenos Aires, Emecé editores, 2004 ; BORIS FAUSTO, DEVOTO J. FERNANDO, « A guerra da Triple Aliança os exercitos a politica », in *Brasil e Argentina um ensaio de historia comparada, 1850-2002*, Sao Paulo, Editora 34, 2005. pp. 114 -125.

<sup>3</sup> KLEINPENNING, Jan M. G., *Rural Paraguay, 1870-1963, A Geography of Progress, Plunder and Poverty*, Iberoamericana Verweert, Madrid, Frankfurt, 2009, p. 31.

<sup>4</sup> POTTHAST- JUTKEIT, Barbara, « *Paraíso de Mahoma o País de las Mujeres?* », Asunción, Fausto Ediciones, 2011, p. 361 ; RECLUS, Élisée, *Nouvelle géographie universelle : « La terre et les hommes »* (Amérique du Sud, l'Amazonie et la Plata, Guyane, Brésil, Paraguay, Uruguay, République Argentine), Paris, librairie Hachette et Cie, 1894.

<sup>5</sup> Plusieurs auteurs ont réalisé des recherches sur la démographie d'après-guerre, ce que nous détaillons dans le chapitre I.

sur la répartition entre hommes et femmes qui crée un déséquilibre dans un pays à repeupler. Dès lors, il doit impérativement se réorganiser et se reconstruire à la fois sur les plans démographique, politique, social et économique, ce à quoi vont œuvrer les gouvernements successifs tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Le recours aux populations étrangères via les politiques d'immigration joue alors un rôle central. À la différence de l'immigration qui prend place dans un contexte de paix et de prospérité, avant la Guerre de la Triple Alliance, l'État paraguayen met désormais tout en œuvre pour développer l'immigration par une main d'œuvre agricultrice d'origine européenne. La naissance d'une politique migratoire dès 1881, marque une phase de renouveau politique, économique et social : la formation de colonies peuplées d'immigrants, travailleurs de la terre alimente l'espoir de la reconstruction du pays.

L'immigration au Paraguay durant le XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> se distingue de celle des pays voisins (Argentine, Brésil et Uruguay) qui ont connu une immigration de masse. Si les effectifs d'immigrants sont moindres, les dispositifs pour favoriser et réguler l'immigration sont similaires. Du point de vue des chiffres, nous estimons qu'entre 1881 et 1940, soit en cinquante-neuf ans, environ 44469<sup>6</sup> immigrants toutes nationalités confondues sont entrés dans le pays. Entre 1905 et 1940, 32 435 immigrés se sont installés (la population globale du pays étant en 1940 de 1111172<sup>7</sup>, soit 2,9 % de la population. Il faut rappeler que de nombreux immigrants ne se sont pas inscrits dans les registres du bureau de l'immigration. Quant à savoir combien sont restés parmi ceux enregistrés, ce serait l'objet d'une autre recherche. Ce qui est certain, c'est que des immigrations individuelles se succèdent à différentes époques et des colonies d'agriculteurs continuent de s'installer notamment dans la région frontalière avec le Brésil, les « brasiguayos ». Des immigrants « brasiguayos » (Brésiliens - Paraguayens) s'installent dès la fin des années soixante.

---

<sup>6</sup> Selon nos calculs entre les années 1905 et 1940, l'on aurait une entrée de 32 435 immigrants (p. 270) ; le calcul de Willcox et Ferenczi, de 1881 à 1906, donne le chiffre de 12 034 immigrés, et ces auteurs ont étudié seulement deux années : 1922 et 1923, totalisant 325 entrées d'immigrants. Le total de ces auteurs donne le chiffre de 12 359 immigrants. En ajoutant notre chiffre à celui de ces auteurs, cela donne en tout de 44 469 immigrés entre 1881 et 1940. Voir p. 28 ; p. 270.

Si nous ajoutons les quatre colonies pionnières mennonites (1927-1930/1932 et 1947), nous avons 52101 entrées d'immigrés entre 1881 et 1947, p. 28. Entre 1870-1881 (période d'onze ans après-guerre) une minorité d'étrangers se trouvent sur le territoire (italiens, espagnols et français) et des tentatives de colonisation allemande, anglaise-irlandaise sont des résultats sans lendemain (voir chapitre 1).

WILLCOX, Walter, FERENCZI, Imre, *International Migration*, Vol. 1, « Statistics », New York, National Bureau of Economic Research, 1929; et Vol. 2, New York, National Bureau of Economic Research, 1931, Statistique du Paraguay, pp. 558-563.

<sup>7</sup> Il faut souligner que les tribus indiennes ne figurent pas dans les statistiques de l'ensemble de la population de notre étude. Bien que cette population ait la nationalité paraguayenne, elle a été mise à l'écart de la société, ce n'est que très tardivement qu'elle va progressivement participer dans la société à travers des institutions spécialement créées pour eux.

Cette recherche propose une analyse critique du système migratoire mis en place entre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (1855-1940). En 1855, le gouvernement lance officiellement une politique migratoire d'État, ce qui suscite un flux migratoire et le perfectionnement de la politique déployée jusqu'en 1940, date après laquelle l'immigration se poursuit par des entrées ponctuelles mais régulières.

La période retenue correspond donc à la période à laquelle le Paraguay fait office de « carrefour migratoire ». L'immigration est au cœur de l'histoire du Paraguay ; le gouvernement en fait un rouage de son développement. L'enjeu de cette recherche est d'interroger la situation des différentes populations d'immigrants en se focalisant sur la situation politique, économique et sociale, afin de saisir la manière dont l'État impulse et gère cette dynamique migratoire. Plus précisément, il s'agit de comprendre comment les diverses communautés d'immigrants se sont cristallisées dans le temps. C'est pourquoi les différentes stratégies et pratiques à l'œuvre dans le processus d'immigration sont au cœur de l'analyse. Partant de plusieurs études de cas, nous avons pu dégager les dynamiques en matière d'immigration (stratégies et adaptations) et leurs articulations avec la politique nationale. C'est donc précisément la combinaison entre l'histoire de la mobilité migratoire et le contexte socio-historique paraguayen qui figure au centre de cette thèse.

Cette recherche s'articule autour de trois approches : la première se veut historico-démographique ; la seconde, se focalise sur l'État et la question législative, relève de l'histoire politique ; la troisième appréhende notamment les dynamiques de socialisation et s'inspire donc de l'anthropologie sociale et culturelle. L'imbrication de ces trois approches permet de se concentrer sur plusieurs éléments constitutifs du dispositif entourant l'immigration et les institutions qui y sont liées, notamment paraguayennes : c'est ainsi que sont considérés de manière croisée les textes législatifs et réglementaires, les politiques, les discours, les diverses mesures économiques et procédures mises en œuvre, le parcours de migrants. Les spécificités des différents processus migratoires sont réinscrites dans leur historicité afin d'expliquer comment l'immigration s'est constituée au sein de la population et de la société paraguayenne. C'est donc l'horizon politico-démographique sur lequel prend corps la question de l'immigration qui est ici interrogé.

La compréhension de la mise en œuvre de l'immigration paraguayenne est également appréhendée au regard des politiques d'immigration des pays voisins : Argentine, Brésil et Uruguay. En effet, les pays du Cône sud, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, vivent à partir du XIX<sup>e</sup> siècle un mouvement migratoire sans précédent : des négociants, des marchands, des

artisans, ou encore des individus de professions libérales s'installent dans ces trois pays et certains tentent également d'entrer au Paraguay<sup>8</sup>.

Après une brève présentation de l'histoire des transformations économiques et sociales du pays (1855-1862) sont exposées la crise démographique suivant la Grande Guerre de 1865-1870<sup>9</sup> et les différentes ressources économiques dont dispose alors le pays. Dans la première partie, les types d'immigration sont examinés à la croisée d'une analyse des statistiques démographiques et sociologiques issues des institutions officielles, et sous l'angle politico-législatif. La deuxième partie traite plus précisément de l'immigration telle qu'elle a été pensée par les politiques de l'État, colonies, immigration individuelle, réseaux, etc. Dans la troisième partie, l'immigration est examinée sous un angle différent et complémentaire : la politique des mariages, la situation socioprofessionnelle des migrants, les réseaux de sociabilité et les relations commerciales.

Si l'immigration a dans un premier temps été envisagée comme un moyen de répondre au besoin de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs et de relancer le développement du pays, les différents groupes d'immigrants ont su et pu s'installer durablement en développant à la fois leur vie sociale et commerciale, et en fondant leur famille sur place. En comparant les différents groupes d'immigrants selon leur nationalité d'origine, tant au niveau du développement économique qu'au niveau démographique et social d'après les différentes régions de leur implantation, nous décrivons les voies par lesquelles l'immigration est devenue une constitutrice du Paraguay et la manière dont elle a contribué à transformer le paysage social et économique du pays. L'histoire d'une intégration sur le long terme et d'un métissage est intéressante. En effet, quelle que soit leur nationalité d'origine, de nombreux immigrés se sont définitivement installés au Paraguay en adoptant des us et coutumes locaux

---

<sup>8</sup> GÓMEZ, Leila, *Illuminados y transfugas, Relatos de viajeros y ficciones nacionales en Argentina, Paraguay y Perú*, Madrid, Iberoamericana Vervuert, 2009.

<sup>9</sup> Se reporter aux études plus récentes entre le XX<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècles sur la crise de la démographie : BLINN-REBER, Vera, « The Demographics of Paraguay : A Reinterpretation of the Great War, 1864-70 », *The Hispanic American Historical Review*, Vol 68, N° 2, may 1988, pp. 289-319, Published by Duke University Press ; POTTHAST, Barbara, *¿Paraiso de Mahoma o País de las Mujeres?*, « El rol de la familia en la sociedad paraguaya del siglo XIX<sup>e</sup> », Asunción, Fausto ediciones, 2011, p. 358, et suivants jusqu'à 366 ; WHIGHAM T., POTTHAST B., « La piedra Roseta paraguaya : nuevos conocimientos de causas relacionadas con la demografía de la guerra de la Triple Alianza » (1864-1870), *Revista Paraguaya de Sociología*, vol. 30, n° 83, 1998, pp. 147-159 ; WHIGHAM, Thomas, POTTHAST, Barbara, « Some Strong Reservations : A critique of Vera Blin Reber The Demographic of Paraguay, A reinterpretation of the Great War », *Hispanic American Historical Review*, vol. 70, n° 4, 1990, pp. 667-676 ; WHIGHAM, Thomas, POTTHAST, Barbara, «The Paraguayan Rosetta Stone : New Insights into the Demographics of the Paraguayan War », 1864-1870, *Latin American Research Review*, vol. 34 n° 1, 1999, pp. 174-186 ; BLINN REBER, Vera, « The Paraguayan Rosetta Stone », *Latin American Research Review*, vol. 37, n° 3, 2002, pp. 129-136 ; KLEINPENNING, Jan M.G., « Strong Reservations about « New Insights into the Demographics of the Paraguayan War ». *Latin American Research Review*, vol 37, N° 3, 2002, pp. 137-142; WHIGHAM, Thomas, POTTHAST, Barbara, « Refining the numbers: A Response to Reber and Kleinpenning », *Latin American Research Review*, vol. 37, n° 3, 2002, pp. 143-148 ; BOURGADE LA DARDYE, E.de, *Le Paraguay*, Paris, E. Plon, 1889, pp. 206-212.

et en façonnant progressivement les mœurs paraguayennes. Les immigrants progressivement se fondent dans la société locale en suivant un processus progressif d'adaptation et d'acculturation.

L'immigré au statut juridique devient ainsi un citoyen paraguayen permanent. Des décennies durant, cette immigration a pleinement contribué à ce qu'est aujourd'hui la nation paraguayenne.

## **L'immigration au Paraguay comme objet de recherche**

« Les migrations<sup>10</sup> internationales ne sont en rien un phénomène nouveau, mais compte tenu des multiples transformations actuelles, elles tendent aujourd'hui à se diversifier et à devenir un objet de recherches pluridisciplinaires ainsi qu'un enjeu politique majeur. La question migratoire est une question sociale révélatrice d'enjeux aussi bien politiques que scientifiques »<sup>11</sup>.

Toute thèse doctorale commence généralement par un déclic, une inspiration, une intuition, une idée survenue lors d'une autre recherche. Pour notre part, tout a commencé en 2005, lors de notre recherche de master 2 sur l'émergence des relations diplomatiques entre la France et le Paraguay au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Alors que nous procédions au dépouillement des archives diplomatiques du Quai d'Orsay, nous avons trouvé de nombreux documents concernant les premiers gouvernements paraguayens datés d'avant et après 1840, ainsi que des rapports et dépêches de diplomates français sur la présence française et étrangère au Paraguay. Les rapports réalisés par les diplomates français de la Légation de France ou le Consulat et l'Ambassade constituaient en eux-mêmes des motifs pour réaliser une recherche approfondie sur ces archives. C'est précisément à ce moment-là qu'est né le projet de rédiger une thèse à partir de ces sources. Cette ambition a été renforcée par notre étude lors de séminaires sur les migrations et sociétés du Collège de France.

Le Paraguay, pays entouré de terres, de par sa position géographique est un pays dont l'immigration ne peut se faire qu'en traversant les pays frontaliers, l'Argentine ou le Brésil (voir la carte ci-après). Nous avons aussi consulté les archives concernant les trois pays du

---

<sup>10</sup> Afin de définir ce que sont les migrations, nous avons choisi de retenir quatre points.

- « Déplacement de personnes d'un lieu dans un autre, en particulier d'un pays (émigration) dans un autre (immigration) pour des raisons politiques, sociales, économiques ou personnelles, et qui est le fait soit d'une population entière, soit d'individus s'intégrant dans un phénomène de société plus large ».

- « Déplacement de personnes pour des raisons professionnelles, d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre à l'intérieur d'un même pays, temporairement ou définitivement ».

- Immigration : « Action de venir s'installer et travailler dans un pays étranger, définitivement ou pour une longue durée ». Anton. Émigration, exode. Immigration massive, permanente, temporaire ; mouvement d'immigration ; pays, terres d'immigration ; pays peuplé par l'immigration.

- Émigration : « Action de quitter son pays, sa région pour des raisons économiques, politiques, religieuses ».

<sup>11</sup> « Comment la sociologie des migrations internationales permet-elle de repenser l'équilibre entre structures et actions ? », par, DELCROIX, Catherine, et al, *Migrations et Société*, vol 2, n° 164, 2016, pp. 25-34.

Cône sud : l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil. Ayant face à nous un arsenal de documentation, notre objectif de départ était trop ambitieux : traiter dans le même temps le Paraguay et l'immigration dans les pays voisins, et ce, sur trois siècles. Après de nombreux échanges avec divers chercheurs et directeurs de recherche, il a finalement été décidé de se concentrer sur la période allant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles avec l'objectif de montrer l'évolution et les variations de l'histoire de la migration du Paraguay.

Ce choix est d'autant plus pertinent que l'immigration paraguayenne est la grande absente dans l'historiographie des migrations latino-américaines. Le Cône sud de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est connu pour l'importance du mouvement migratoire dans la région, notamment dans les pays ayant accès à la mer (Argentine, Uruguay et Brésil)<sup>12</sup>. Les rares études réalisées sur les migrations paraguayennes sont certainement liées au fait que le pays n'a pas su attirer un si grand nombre de migrants comme ce fut le cas dans les pays voisins<sup>13</sup>. Nous essaierons donc ici de rendre compte et de souligner quelques-unes des facettes caractérisant l'expérience migratoire au Paraguay.

En nous focalisant sur les colonies établies sur le territoire, les entrées individuelles et les activités développées, notre principal objectif est d'analyser les relations entre l'État paraguayen et les immigrants et de comprendre, par les métiers réellement exercés ainsi que par leur vie sociale et culturelle, quels ont été les rouages de cette immigration.

À travers cette recherche, nous allons découvrir les nombreux Européens qui, au début du XIX<sup>e</sup> siècle ont choisi de s'installer au Paraguay. Nous avons choisi pour notre étude les immigrants ayant effectué un long séjour et qui avant, pendant ou après cette période ont manifesté de l'intérêt et ont été les témoins actifs de la culture et de la civilisation de ce pays, et qui enfin, grâce à la diffusion de témoignages et d'écrits, ont exercé une certaine influence sur l'opinion publique dans le monde par rapport au Paraguay. Cela n'a été possible que grâce aux efforts considérables effectués par le gouvernement paraguayen. Nous nous focaliserons

---

<sup>12</sup> ACCOCE, Pierre, *L'émigration des Pyrénéens aux Amériques : Basques, Béarnais, Bigourdans, Gascons, Morlaàs*, Cairn éditions, 2018 ; ALVIM, Zuleika, *Brava gente ! Os italianos em São Paulo, 1870-1920*, São Paulo, Ed. Brasiliense, 1986 ; BLANCPAIN, Jean-Pierre, *Les Européens en Argentine : immigration de masse et destins individuels, (1850-1950)*, Paris, l'Harmattan, 2011 ; OTERO, Hernán, *Historia de los franceses en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2012 ; DEVOTO, Fernando, *Historia de los italianos en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2006 ; DEVOTO, Fernando, *L'emigrazione italiana e la formazione dell'Uruguay moderno*, Torino, Fondazione Giovanni Agnelli, 1993 ; HASHIMOTO, Francisco, *Cem anos da imigração japonesa : história, memória e arte*, São Paulo, UNESP, 2008 ; MOYA, José C., *Cousins and Strangers : Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998 ; MOYA, José C., MCKEOWN, Adam, *World Migration in the long twentieth century*, Washington DC, American Historical Association, 2011.

<sup>13</sup> Immigrants européens entre 1850 et 1930 dans les pays suivants : Argentine : 6 501 000 ; Brésil : 4 361 000 ; Cuba : 1 394 000 ; Uruguay 713 000 et Paraguay 21 000. (les chiffres ici sont contestés par des auteurs, car ils les trouvent trop élevés, et sur la statistique pour le Paraguay nous la trouvons trop basse par rapport à nos sources). MOYA, José C., 1998, p. 46, MOYA, José C., 2015, pp. 15-34. « L'Amérique Ibérique dans l'histoire globale des migrations », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, vol. 2, n° 51, 2015, pp. 15-34.

en particulier sur six catégories d'immigrants : les Français, les Italiens, les Syro-Libanais, les Japonais, les Allemands et les Mennonites (secte anabaptiste) qui sont parmi les plus nombreux. À partir de ces nationalités et de la communauté religieuse, nous analyserons notamment trois aspects : la politique du gouvernement, l'installation des immigrants sur le sol paraguayen et leur impact sur la sociabilité, la culture et le commerce ; les relations macrostructurelles entre l'immigration et le gouvernement, ainsi que les relations microstructurelles, c'est-à-dire les relations entre les immigrants. Depuis ces principaux points se dessinent les objectifs spécifiques de cette recherche : d'abord, analyser les politiques et la gestion du gouvernement ayant pour but de développer l'immigration sur son sol ; ensuite, étudier les populations d'immigrés dont l'expérience migratoire a été réussie ; enfin, analyser les relations interpersonnelles à caractère familial ou professionnel ainsi que les réseaux de sociabilité pour mieux comprendre les stratégies suivies par les immigrants pour s'intégrer dans la société d'accueil. Dans ce contexte, nous verrons non seulement que la législation et les mesures attractives appliquées par le gouvernement paraguayen ont réellement permis d'attirer les immigrants, mais aussi que les réseaux migratoires créés par ces immigrés au cours de leur installation ont joué un rôle central.

D'un point de vue conceptuel, ce travail s'inscrit dans le champ de l'histoire sur les migrations à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. L'immigration est alors, et ce sera le cas ici, observée dans une double tension : d'un côté, le pays d'accueil qui tente de dynamiser le flux migratoire en louant les merveilles que celui-ci peut offrir aux nouveaux arrivants, de l'autre, les pays de départ qui considèrent avant tout les conséquences néfastes de l'émigration continue vers ce pays. Plus précisément, notre recherche se veut être une analyse historique (et micro-historique), sociodémographique et statistique de l'immigration.

Nous considérons notre étude comme un travail de « défrichage » ; celui d'une époque et d'un phénomène peu étudiés, et une étude de la diversité des individus et des profils migratoires. L'immigration concerne en effet aussi bien des explorateurs, des religieux, des aventuriers, des commerçants, des travailleurs de la terre ou des familles nombreuses à la recherche d'une nouvelle vie. De plus, ils ont émigré au Paraguay via les deux formes principales d'immigration existantes : la colonisation agricole groupée et l'installation individuelle sur le territoire paraguayen. C'est ainsi que cette étude de la migration au Paraguay nous permet, au-delà de l'analyse scientifique d'un phénomène original, de découvrir des itinéraires et des parcours migratoires plus ou moins marquants, de comprendre pourquoi et comment une personne peut être amenée à quitter son pays d'origine pour



s'établir sur un autre continent, de revivre à travers des récits des pans entiers de l'histoire du Paraguay qui lui donnent son visage actuel.

## **Une mosaïque d'immigrants au Paraguay**

Au XIX<sup>e</sup> siècle le Paraguay n'est pas connu en tant que destination de l'immigration internationale. Ce n'est que timidement que celle-ci va se développer. Cette recherche vise à comprendre comment et pourquoi les premiers étrangers sont arrivés, la manière dont s'est mise en place une politique de développement par l'immigration suscitant l'arrivée de plusieurs vagues d'immigrants de diverses nationalités tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Nous centrons notre étude sur la période allant de 1855 à 1940<sup>14</sup> et sur les statistiques de la population immigrée.

C'est en 1855 que la première loi de l'immigration est instaurée au Paraguay, destinée à faire entrer une colonie agricole française. D'autres lois seront votées en 1870 et dans les années suivantes. C'est ainsi que tout au long de cette période, une diversité d'immigrants s'implante au Paraguay et arrive dans le pays que ce soit à travers des colonies agricoles organisées ou des installations individuelles. Si les premiers colons étaient des Français, l'immigration au Paraguay sera constituée de nationalités différentes : Anglais, Italiens, Allemands, Espagnols, Japonais, Syro-Libanais, des Mennonites et bien d'autres encore.

L'enjeu de cette recherche est de rendre compte de la mosaïque d'immigrants au Paraguay, et d'appréhender quels ont été leurs rôles et leurs apports aux niveaux économique et social. En dressant un portrait global de ce phénomène migratoire, cette recherche vient combler un manque probant d'études sur ce sujet. Peu d'auteurs se sont souciés de réaliser une étude approfondie sur ces individus qui vont constituer une partie de la population paraguayenne.

Les Français ne se sont pas facilement expatriés au Paraguay, leur préférence étant davantage allée vers l'Argentine, le Brésil ou l'Uruguay. Il n'est donc pas surprenant que l'émigration française au Paraguay n'ait pas été étudiée et qu'elle soit, encore aujourd'hui peu connue. La colonie la « Nouvelle Bordeaux », la plus étudiée, est le fruit de la volonté du président Carlos Antonio López<sup>15</sup> d'établir une colonie française sur le territoire paraguayen. Une deuxième vague d'environ 200 Français (statistique estimative) suivra à partir de 1892, ces derniers s'installent dans la région de Caazapá et fonde la « Colonie Presidente González ». D'autres tentatives ont également été signalées comme la « Nouvelle France » ou

---

<sup>14</sup> Nous évoquerons également le cas d'immigrations ayant eu lieu au-delà de cette période, notamment pour les mennonites et les Japonais. En effet, nous observons des entrées de mennonites entre 1927 et 1947 et de Japonais, entre 1936 et 1963.

<sup>15</sup> Carlos Antonio López, premier président constitutionnel, (1842-1862). À sa mort, son fils Francisco Solano López lui a succédé.

la « Nouvelle Picardie ». L'immigration française au Paraguay est également caractérisée par des entrées individuelles. Selon des témoignages et écrits de voyageurs, les Français ont été présents même sur ces terres éloignées de la mer, comme Aimé Bonpland<sup>16</sup> ou Benjamin Balansa<sup>17</sup>. Henri Pitaud<sup>18</sup>, originaire de Vendée et rapatrié à Asunción, a appelé curieusement « Isla de Francia » (Ile de France) l'endroit où il s'est installé avec sa famille, célébrant sans doute de cette façon sa patrie pour ne pas l'oublier sur sa nouvelle terre. En ce qui concerne les Anglais, ils se distinguent aussi par leur présence durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle du fait de leurs apports scientifiques à la naissance de l'industrie paraguayenne. En effet, des techniciens et ingénieurs anglais sont venus dans le pays à la demande du gouvernement paraguayen et ont participé au développement du chemin de fer.

Les Italiens, dont les apports sont également notables, sont divisés en trois catégories d'immigrants : la catégorie professionnelle, composée d'architectes venus effectuer d'importants travaux dans la capitale à la demande du gouvernement ; la catégorie des commerçants attirés par les promotions de billets de voyage payés par le gouvernement paraguayen, et la catégorie regroupant les colons qui ont tenté la colonisation pour travailler la terre. La colonie « Trinacria » est l'une des plus connues dans la région du département de San Pedro, au nord du pays. Si les Italiens, les Anglais et les Français arrivent surtout entre 1855 et 1892, d'autres colonies se mettront en place dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

La communauté mennonite occupe une place importante du fait du nombre conséquent de ses membres. Les premiers immigrants mennonites s'installent sur les terres inhospitalières du Chaco paraguayen (1927) : venus du Canada, ils contribuent sans conteste au développement économique d'une partie de cette région en travaillant la terre, en étant éleveurs et en développant de petites industries en particulier la production de fromages. L'installation des mennonites continue par la suite en différentes étapes et de nouveaux groupes plus importants s'installent également dans des régions plus développées, dont la zone frontalière avec le Brésil. Tous les mennonites du Paraguay sont originaires de communautés venant de différents endroits du monde (Canada, Russie, Allemagne, Mexique et États-Unis notamment). Ils maintiennent dans les colonies le mode de vie qui les caractérise et vivront toujours en communauté. Le travail de la terre étant leur activité principale permet la diversification des débouchés et des industries agricoles. On peut citer à titre d'exemple les laiteries qui contribuent au développement économique de la région. Ces

---

<sup>16</sup> Se reporter au chapitre I.

<sup>17</sup> Se reporter au chapitre IV.

<sup>18</sup> Se reporter au chapitre IV.

mennonites du Paraguay sont relativement connus car certains d'entre eux publient des études sur leur propre communauté<sup>19</sup>.

Une autre colonie se distingue également pour sa contribution au développement économique et à la culture de la terre au Paraguay, la colonie japonaise. La présence des Japonais est le produit de négociations bilatérales entre le Japon et le Paraguay. La première entrée sur le territoire date de 1936, et cette population de cultivateurs fonde plusieurs colonies dans des régions du sud et de l'est du pays. Cette colonie est un exemple de réussite : du fait de sa bonne organisation, cette immigration perdure jusque dans les années soixante, période à laquelle le Paraguay aura alors plus d'infrastructures et de moyens de communication.

L'histoire de l'immigration étrangère au Paraguay ne s'arrête pas avec l'installation des colonies dont le but est de travailler la terre. Durant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une autre catégorie d'immigrants fait son apparition : les Syro-Libanais. Arrivée entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale, la communauté syro-libanaise, bien qu'elle ait d'abord cherché à s'établir à l'intérieur du pays, fait du commerce son moyen de subsistance, ce qui l'a amené à s'établir dans les centres urbains et notamment dans la capitale afin de trouver plus de débouchés à ses produits.

Si tous ces émigrants étaient motivés avant tout pour des raisons économiques, ces différents flux d'immigration ont pu se faire grâce à la force de la promotion assurée par des agents de l'émigration sous l'égide du gouvernement paraguayen et à l'attraction que constituait l'installation au Paraguay : découvrir de nouvelles terres, le Nouveau Monde, un nouveau pays où tout était à faire.

L'originalité de notre étude est précisément d'offrir une vue d'ensemble sur l'immigration étrangère. Si quelques auteurs ont étudié la présence de certaines communautés au Paraguay à des périodes précises, aucune recherche n'a analysé de manière globale ce phénomène migratoire qui pourtant a joué un rôle essentiel dans le développement du pays et dans sa configuration sociologique actuelle. Les quelques cas d'études isolés et spécifiques à une communauté qui ont été réalisés par des étrangers (Français, Italiens, Espagnols, Allemands et Néerlandais), seront traités dans notre recherche. De même, nous considérerons avec prudence les données statistiques lacunaires et souvent peu fiables. Voici de manière plus détaillée ce qu'il en est concernant les chiffres de l'immigration et les données disponibles à ce sujet.

---

<sup>19</sup> RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, The Mennonite churches in Paraguay*, Asunción, Imprenta Litocolor, 2008.

## Sources et méthodologie

Les travaux de Walter F. Willcox et Imre Ferenczi <sup>20</sup> sont peut-être les plus significatifs en ce qu'ils présentent la démographie de l'immigration étrangère du Paraguay entre 1881 et 1923. Ces auteurs examinent d'abord la distribution de la démographie des migrants par nationalité de 1881 (date de la promulgation de la première loi pour l'immigration) jusqu'en 1894 : sur cette période de 14 ans, ils dénombrent un total de 7155 immigrants toutes nationalités confondues (Européens et Sud-américains). Parmi les Européens, les Allemands sont au nombre de 1544 et les Espagnols de 876 avec des entrées importantes entre les années 1887 et 1893. Pour les immigrants français, il y aurait un total de 1417 entrées, avec des pics plus élevés entre 1887 et 1894. Les immigrants italiens sont les plus nombreux, 1768 au total, le pic le plus élevé étant en 1889 avec le débarquement de 700 immigrants. L'on compte également d'autres minorités, dont 371 Suisses, 282 Hongrois, 147 Anglais, 123 Belges et 33 Russes. Pour ce qui est de la période allant de 1895 à 1906, le nombre total d'immigrants est de 4879 et comprend 539 Allemands, 666 Espagnols, 1592 Italiens, 319 Français, 266 Anglais, 82 Autrichiens, 108 Russes et 23 Belges. En ce qui concerne les années vingt, seules 1922 et 1923 ont été étudiées et 325 immigrants seraient alors entrés au Paraguay. Le total d'immigrés pour les deux périodes est de 12034. Les auteurs n'ont toutefois pas traité la période allant de 1907 à 1921. Nous sommes enclins à penser que, tout comme nous, ces derniers ont été confrontés à une pénurie de données. Par ailleurs, les différentes sources et auteurs utilisés témoignent des irrégularités et des différences concernant le volume des flux migratoires selon les nationalités.

Walter F. Willcox et Imre Ferenczi poursuivent leur analyse démographique pour la période 1881-1906 selon le sexe et l'âge. L'étude est complétée par une analyse par profession et est divisée en cinq axes : agriculture, industrie et exploitation minière, transport et commerce, travaux généraux et domestiques, professions libérales et services publics, autres professions, sans professions ou inconnus. Les auteurs se sont notamment fondés sur les publications du Département de Terres et Colonies (Dirección de Tierras y Colonias) qui rendent compte des chiffres sur les immigrants enregistrés par l'Office de l'immigration à Asunción ainsi que sur le pays d'origine et la profession des immigrés. En outre, ils ont utilisé la publication, « Memoria correspondiente al año 1927 presentada al Ministerio d'Hacienda

---

<sup>20</sup> WILLCOX, Walter, FERENCZI, Imre, *Migrations Internationales*, vol. 1, « Statistics », New York, National Bureau of Economic Research, 1929; vol. 2, New York, National Bureau of Economic Research, 1931, Statistique du Paraguay, pp. 558-563.

por Genaro Romero, Presidente del Departamento de Tierras y Colonias de Asunción » qui contient des données sur l'immigration jusqu'en 1927<sup>21</sup>.

En complément des travaux de ces auteurs, nous avons pu calculer le nombre d'entrées d'immigrants pour la période allant de 1905 à 1940 : nous avons obtenu le chiffre de 32 435. En additionnant notre chiffre à celui de Willcox et Ferenczi pour les périodes 1881-1906, le nombre total d'immigrés entrés officiellement entre 1881 et 1940 serait de 44469. Les nationalités les plus présentes sont les Italiens, les Allemands, les Suisses, les Autrichiens, les Français, les Anglais, les Belges, les Russes et les Japonais. À noter toutefois que les Mennonites ne sont pas intégrés dans ces chiffres. D'après nos recherches, nous pouvons estimer que le nombre total des membres de cette population entrés au Paraguay entre 1927 et 1947 est de 7632<sup>22</sup>. Le solde migratoire, toutes nationalités confondues, jusqu'en 1947 serait donc de 52101 immigrants.

La plupart des auteurs estiment que les chiffres réels de l'immigration sont beaucoup plus élevés pour certaines nationalités, comme italienne, allemande, et espagnole. Il est vrai que la possibilité que certains n'aient pas été enregistrés dans les documents officiels est tout à fait probable. L'on suppose toutefois qu'il ne s'agit là que d'une minorité, c'est-à-dire que l'immigration non enregistrée officiellement ne viendrait pas remettre en cause l'ordre de grandeur des chiffres issus des données officielles. En effet, la densité de la population était très faible à l'époque en question, les immigrants ne passaient donc pas inaperçus devant les autorités paraguayennes. En outre, l'immigré qui arrivait seul ou pour s'installer à son compte se fixait généralement dans la capitale ou dans les centres urbains, espérant travailler dans une maison commerciale montée par un migrant déjà installé. Il pouvait difficilement échapper aux contrôles des autorités. Il n'en demeure pas moins que les chiffres officiels sont bel et bien lacunaires. La Direction des Terres et Colonies chargée d'enregistrer les immigrants a plusieurs fois changé d'administration au gré des différents ministères, il n'y a donc pas eu de continuité parmi les fonctionnaires dans la gestion et la conservation de ces archives. Bien

---

<sup>21</sup> Les publications de Genaro Romero nous ont par ailleurs été très utiles dans notre recherche, étant le premier à fournir des analyses précises, des chiffres, des critiques, ainsi que des solutions.

Les sources utilisées pour les études de la Migration International de Willcox et Ferenczi sont : pour les années 1881-1906 : « Datos estadísticos sobre el movimiento de Inmigración en Paraguay desde 1882 hasta 1907 ». Asunción, Departamento de Inmigración y Colonización, 1908 ; pour les années 1922-1923 : Information supplied by the Office for Land and Land Settlement, Asunción ; pour les années 1907-1921 : « Nuestra Emigración ». Bulletin of the Spanish Association of San Rafael for the protection of emigrants. Año VIII, No. 92, Madrid, october 1924, p. 159. Immigrants 1905-1940 : 32435 p. 270.

Une source statistique de J. Moya sur la destination des immigrants d'Europe en Amérique latine (1850-1930) évalue pour le Paraguay le chiffre de 21 000 immigrants, MOYA, José C., « L'Amérique ibérique dans l'histoire globale des migrations », *op.cit.*, pp. 15-34.

<sup>22</sup> La Colonie Menno a été fondée en 1927 avec une entrée de 1745 individus, dont environ 100 personnes sont décédées avant leur installation et 300 sont retournées au Canada ; la colonie Fernheim (1930-1932) totalise 2015 individus et la colonie Neuland (1947) 2472 ; Volendam (1947) 1800 individus mennonites. pp. 500-502, p. 506.

plus, le Paraguay se trouvait dans une situation particulièrement critique d'un point de vue financier et économique ; il n'était donc pas en mesure de pouvoir investir davantage dans les infrastructures liées à la gestion de l'immigration.

Il est par ailleurs possible de compléter les données chiffrées officielles en tenant compte des registres des associations de bienfaisance, culturelles ou récréatives. Ceci-dit, ces chiffres doivent également être examinés avec prudence, car les étrangers et les Paraguayens inscrits sur ces listes sont bien souvent liés à plusieurs associations. Un associé de la société espagnole peut aussi être sur la liste d'autres associations espagnoles et même appartenir à d'autres groupes de nationalités différentes (italienne, française). Les sources les plus fiables pour remplir ce vide du registre de la Direction des Terres et Colonies sont les registres des Consultats. Les archives du Consulat de France sont à ce titre, celles qui ont le mieux conservé les registres de ses ressortissants dès l'ouverture de la Légation de France à Asunción (1854).

À titre d'exemple, dans le livre du Registre officiel d'immigrants du Bureau d'immigration et de colonisation (1918-1938), très peu de Français sont enregistrés.<sup>23</sup> entre ces dates. On peut se demander si effectivement il y eu moins d'entrées de personnes de cette nationalité à cette période, ou si ces dernières ont préféré se faire immatriculer au Consulat de France. En outre, selon Genaro Romero, président de la Direction des Terres et Colonies, il est très probable que des individus arrivant à la capitale pour leur compte ne s'enregistraient pas au Bureau de l'immigration et colonisation<sup>24</sup>. Ce dernier a œuvré pour l'élaboration de tableaux statistiques<sup>25</sup> de 1881 à 1907 notamment : il affirme à ce sujet que même si ces tableaux ne sont pas complets, leur valeur statistique demeure. Il faut également avoir en tête que tous les immigrants ne restaient pas de manière définitive dans le pays.

L'on peut également être amené à penser que des chiffres peuvent être volontairement amplifiés<sup>26</sup>, afin de montrer au monde que le Paraguay était un pays peuplé et prospère. L'on est également en droit de se demander si la même intention était présente dans la démarche de G. Romero, dans le but d'encourager des individus à immigrer dans le pays. En effet, ce dernier a été le promoteur principal au sein du gouvernement pour le recrutement de la main-d'œuvre agricole et avait précisément pour mission de veiller sur l'immigration. En outre, les données statistiques ne sont pas nombreuses est souvent partielles. Certains chercheurs

---

<sup>23</sup> Registro de Inmigrantes, Dirección de Tierras y Colonias, 1918-1938.

<sup>24</sup> ROMERO, Genaro, Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias, año V, n° 23, Asunción, 1925, pp. 1074-1075.

<sup>25</sup> República del Paraguay, Ministerio de Relaciones Exteriores, Dirección General de Inmigración y Colonización, Talleres Nacionales H. Kraus, 1908. «Inmigrantes registrados en Paraguay entre 1881 y 1907».

<sup>26</sup> Notamment à l'époque de Carlos A. López.

expliquent d'ailleurs « à quel point les mesures statistiques peuvent être partielles », <sup>27</sup> mais surtout que :

« Ces réalités sont en fait sous-estimées et qu'elles sont bien plus importantes qu'il n'y paraît. Si l'on pouvait réellement mesurer l'ampleur de ces flux, on constaterait qu'ils sont bien plus grands que les nombres « officiellement enregistrés » et avancés. Par conséquent, les données numériques produites sont conséquentes, mais doivent toutes être revues à la hausse, ce qui renforce encore un peu plus la portée de ces migrations » <sup>28</sup>.

Les données statistiques sur l'immigration divergent effectivement d'un auteur à un autre, à l'exception de quelques éléments stables liés à certaines dates de recensement. La plupart des chiffres ne sont donc que des estimations. D'autres données, issues de documents officiels, permettent de mieux comprendre le phénomène migratoire paraguayen. Les consulats du pays ont en effet publié des petites brochures et des articles sur la situation de la migration au Paraguay. À titre d'exemple, une brochure, publiée sous le nom de « Guide de l'immigrant au Paraguay » (1889) <sup>29</sup> a pour vocation d'aider les immigrants européens lors de leur arrivée. Cette brochure contient divers renseignements dont ils doivent prendre connaissance avant leur départ (modalités d'obtention des passages gratuits auprès des consulats en Europe et de remboursements des billets une fois sur place, etc.). Ce guide explique également les conditions d'embarquement en Europe, les bagages que les immigrants peuvent prendre ainsi que la logistique mise en place pour rejoindre la colonie pour laquelle ils ont fait leur demande de migration. Le document offre en outre quelques informations sur la démographie du pays <sup>30</sup>, les institutions publiques existants et le commerce <sup>31</sup>. Ce guide en français a été conçu par le consulat du Paraguay à Paris. La date de sa conception coïncide avec l'Exposition universelle de la capitale française pour faire connaître ces informations à cette occasion, à un public plus large.

Les textes officiels publiés par Genaro Romero constituent une source très riche sur l'immigration paraguayenne. Divers articles officiels de cet auteur, dont *Informes sobre las colonias « Trinacria, Nueva Italia, 25 de Noviembre »* <sup>32</sup>, proposent l'histoire de l'immigration dans quelques colonies établies. Un autre ouvrage du même auteur est à signaler *Apuntes para*

---

<sup>27</sup> BRÉANT, Hugo, « Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres ». Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations Unies, Chiffres et nombres dans l'argumentation politique, *Mots, les langages du politique*, n° 100, 2012, pp. 153-171.

<sup>28</sup> *Ibidem*.

<sup>29</sup> *Guide de l'Immigrant au Paraguay*, Assomption, Oficina general de informaciones, Impression du Paraguay, 1889.

<sup>30</sup> La population générale du Paraguay est de 329 645 habitants, dont 155 425 de sexe masculin et 174 220 de sexe féminin. Dans ce chiffre ne sont pas compris les indiens civilisés (environ 60 000), ni les indiens sauvages (environ 70 000), dont les tribus occupent une partie du Chaco paraguayen établies au Nord-Ouest de la République. *Guide de l'immigrant au Paraguay, Ibidem*, p. 116.

<sup>31</sup> Le guide donne une idée sur les échanges commerciaux en chiffres « peso/oro » par quelques pays européens en 1889.

<sup>32</sup> ROMERO, Genaro, *Informes sobre las colonias «Trinacria, Nueva Italia, 25 de Noviembre»*, Talleres Gráficos del Estado, Asunción, 1911.

*el inmigrante* publié en 1914<sup>33</sup>. Cet ouvrage rend compte de la vie des communautés étrangères et sera mobilisé tout au long de la thèse. L'auteur y décrit les ressources naturelles, la faune, la flore, le climat, l'orographie, la situation géographique, la superficie, la division territoriale en 12 départements, la population<sup>34</sup>, et les voies de communication. Mais l'auteur y décrit surtout les conditions d'installation, les terres mises à disposition par le gouvernement, le développement agricole des colonies, notamment à travers des personnalités d'immigrants ayant réussi leur installation. Il va sans dire que ce type de publication vise à encourager l'immigration et plus précisément l'activité des agriculteurs en incitant au travail de la terre.

Dans *Los problemas nacionales*, publié en 1915, Genaro Romero décrit les pénuries de la nation en matière économique et les difficultés pour le pays à attirer un flux migratoire dense, à la différence des pays voisins<sup>35</sup>. En outre, en 1920, est publié un second « Guide de l'immigrant » dans lequel sont précisées les modalités d'obtention du billet de bateau gratuit pour les ouvriers, les personnes de profession libérale et les journaliers ruraux. Les immigrants qui veulent s'installer sur le territoire doivent désormais arriver avec des ressources financières pour payer les coûts de leur installation et de quoi se nourrir au moins pendant les six premiers mois<sup>36</sup>. Ce guide, à la différence du précédent, vise à mettre en garde les immigrants qui souhaiteraient uniquement profiter du billet gratuit sans avoir l'intention de s'installer pour travailler, que ce soit dans l'agriculture ou dans l'industrie. L'on voit ainsi apparaître en filigrane les difficultés rencontrées par le pays pour mettre en place une immigration durable et vouée à la mise en valeur des terres.

## **Quelques aspects généraux de l'historiographie de la migration au Paraguay**

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les sources et travaux existant sur la question de la migration au Paraguay révèlent aussi des informations sur les données statistiques. Voyons ce qu'il en est de l'historiographie existante sur l'émigration et l'immigration au Paraguay.

Il existe en effet une série de publications portant sur l'immigration au Paraguay à partir de laquelle nous proposons ici une historiographie de la migration dans le pays. Nous pouvons distinguer quatre moments : les publications de Genaro Romero et des bulletins officiels des ministères publiés entre 1881 et 1933, les publications de la Revue Paraguayenne de Sociologie (1967-1993), les ouvrages parus à des périodes distantes les unes des autres,

---

<sup>33</sup> ROMERO, Genaro, *Apuntes para el inmigrante*, Asunción, Talleres gráficos la Colmena, 1914.

<sup>34</sup> La population est estimée à 1000 000 (chiffre augmenté) d'habitants, sans compter les nombreuses tribus indiennes éparpillées sur le Gran Chaco paraguayen, et ceux qui habitent dans des endroits éloignés de la partie Orientale de la République. ; Genaro Romero, *Apuntes para el inmigrante*, 1914, *Ibidem*.

<sup>35</sup> ROMERO, Genaro, *Los problemas nacionales*, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1915.

<sup>36</sup> ROMERO, Genaro, *Guía del Inmigrante*, Asunción, Imprenta Ariel, 1920, p. 29.



que l'on peut diviser en deux catégories : les publications des chercheurs étrangers (1975-2010) et les ouvrages des auteurs paraguayens (1939-2014).

Le Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias est une publication trimestrielle du bureau de l'immigration dont Genaro Romero a été le directeur. Certains des bulletins publiés sont une sorte d'encouragement pour l'immigration étrangère. On y décèle à la fois la réalité du travail de l'époque mais aussi les espoirs du gouvernement paraguayen : « des hommes entrepreneurs exploitent les richesses endormies et donnent vie au développement des industries »<sup>37</sup>. Cette affirmation rejoint par ailleurs le point de vue du Président de la République, Eligio Ayala, pour qui dix agriculteurs laborieux valent beaucoup plus que quarante ouvriers de manufactures qui n'auraient pas trouvé de travail dans le pays, qui n'auraient fait qu'augmenter le nombre de chômeurs et d'improductifs et qui auraient pu devenir des agitateurs dangereux, comme tel est le cas dans le pays voisins<sup>38</sup>. À titre d'exemple, les échecs de quelques colonies en Argentine ont eu de fortes répercussions et ont produit des publications négatives sur le pays en matière de migration. Le Bulletin de Terres et Colonies est aussi destiné à défendre les intérêts du pays et affirme de manière manifeste que les hommes qui se positionnent contre la colonisation au Paraguay proviennent des villes et n'ont jamais travaillé la terre : « *son gentes de salón que jamás se encontraron en tierras lejanas de esas ciudades* ».

« Ce type de gens sont des mauvais parasites, parlent mal d'un pays parce qu'ils ne peuvent pas s'enrichir, et ensuite s'en éloignent. Le Paraguay n'a pas besoin de ce type de gens, il a besoin d'hommes laborieux, travailleurs, des hommes qui connaissent ce qu'est la vie à la campagne »<sup>39</sup>.

En outre, puisque le développement de l'agriculture est la priorité pour le pays, les publications des bulletins sont avant tout tournées vers le domaine agricole dans le but d'aider l'agriculteur en donnant des informations sur les produits qu'il peut exploiter et sont intéressants pour l'exportation, les dérivés qui peuvent être utilisés pour la consommation ou le commerce, ainsi que pour l'élevage de bétail. Ces publications évoquent également les régions favorables selon le type de culture ; ce qui nous apparaît au final comme un point paradoxal, car, comme nous le verrons par la suite, la plupart des problèmes rencontrés dans les colonies sont précisément liés à la région où elles sont situées : conditions climatiques, absence d'installations, de moyens de communication, etc.

---

<sup>37</sup> Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias, Genaro Romero, director, Asunción, año IV, n° 18, 1924, pp. 826-827.

<sup>38</sup> Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias, manifestación de Eligio Ayala, Asunción, año, II, n° 3, 1927, pp. 99-94.

<sup>39</sup> Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias, manifestación de Jorge Kinsglana, «Ventajas que ofrece el Paraguay para los hombres de trabajo», Asunción, año IV, n° 19, 1924, pp. 880-881.

Auteur pour la migration, Genaro Romero écrit *Las condiciones inmigratorias del Paraguay*, en 1930<sup>40</sup>. Il s'agit d'un ouvrage contenant diverses indications officielles pour les agents consulaires à l'étranger ; en somme c'est une sorte de manuel du fonctionnaire consulaire pour son travail en tant qu'agent migratoire.

Dans l'historiographie migratoire se trouve aussi l'émigration paraguayenne. Le premier auteur qui parle de l'émigration est encore Genaro Romero dans *Repatriación* en 1913<sup>41</sup>. Cet auteur, fait partie de l'institution de l'immigration et connaît bien le sujet. Il a lui-même occupé plusieurs postes en tant que fonctionnaire public dans le Bureau de l'immigration rattaché au ministère des Relations Extérieures. Il estime que l'émigration est un mal pour le pays notamment parce qu'il souffre déjà d'un manque de main-d'œuvre agricole. Il donne alors quelques chiffres sur les émigrés paraguayens dans les pays voisins<sup>42</sup>.

Eligio Ayala<sup>43</sup>, dans *Migraciones* publié en 1915, traite également de l'émigration paraguayenne et de la question du rapatriement. Hector Francisco Decoud, à notre connaissance, serait le seul auteur à avoir traité de l'émigration paraguayenne avant la guerre de 1870<sup>44</sup>. Sur la même thématique, notons le travail de Carlos Pastore, exilé paraguayen en Uruguay, ayant par ailleurs beaucoup travaillé sur le problème de la terre au Paraguay<sup>45</sup>.

Un article plus récent sur l'émigration paraguayenne d'Emilio Parrado et Marcela Cerrutti rend compte d'une macroanalyse du flux migratoire des Paraguayens vers l'Argentine dans les années 1950 à 1970. Ce travail se base sur des éléments empiriques issus d'une région du Paraguay considérée dans ses spécificités migratoires<sup>46</sup>.

En 1954, Evaristo Zacarias Arza interroge l'immigration sous le titre *La inmigración es un factor positivo para el Paraguay ?*, en se fondant sur des statistiques officielles<sup>47</sup>. Il utilise les données du Bureau de l'immigration des années 1881-1934, les chiffres du bulletin *Memoria de la Dirección de estadísticas* de 1927, ainsi que les données de R. Von Fischer<sup>48</sup>.

---

<sup>40</sup> ROMERO, Genaro, *Las Condiciones Inmigratorias del Paraguay*, Asunción, Imprenta Nacional, 1930.

<sup>41</sup> ROMERO, Genaro, *Repatriación*, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1913.

<sup>42</sup> Dans la Province de Santa Fé en Argentine, se trouveraient 4 400 ressortissants paraguayens ; au Mato Grosso, Brésil, 20 000 ressortissants paraguayens et 5 000 à Corumbá. Selon une estimation, 31 500 ressortissants paraguayens seraient à l'étranger. *Ibidem*, p. 15.

<sup>43</sup> AYALA, Eligio, *Migraciones*, ensayo escrito en Berna en 1915, Santiago de Chile, Imprenta la Sudamericana, 1941.

<sup>44</sup> DECOUD, Hector Francisco, *Los emigrados paraguayos en la guerra de la Triple Alianza*, Buenos Aires, Talleres Gráficos argentinos, L.J. Rosso, 1930.

<sup>45</sup> PASTORE, Carlos, *Emigración y Repatriación paraguaya*, Separata de historia paraguaya, Asunción, Academia Paraguaya de la Historia, Vol. XX, 1983.

<sup>46</sup> PARRADO, Emilio A., CERRUTTI, Marcela, « Labor Migration between developing countries: The Case of Paraguay and Argentina », *The International Migration Review*, vol 37, n° 1, 2003, pp. 101-132.

<sup>47</sup> ARZA Evaristo Zacarias. *El extranjero es factor positivo en el Paraguay ?*, Asunción, Imprenta Efil, 1954.

<sup>48</sup> FISCHER-TREUENFELD, Richard, VON, *Le Paraguay décrit et illustré, étude sur le progrès économique du pays*, Typographie et lithographie, E. Guyot, Bruxelles, 1906. L'auteur était consul du Paraguay dans le royaume de Saponia. On peut se demander s'il n'a pas volontairement gonflé les chiffres pour favoriser l'immigration.

Toutes ces statistiques diffèrent les unes des autres et ne sont absolument pas unifiées. L'auteur estime que les différences très marquantes concernant les chiffres sont dû au fait que dans les registres officiels sont enregistrés les individus qui sont entrés en utilisant les billets de bateau payés par le gouvernement paraguayen. En revanche, en sont exclus ceux qui sont entrés par leurs propres moyens ; dysfonctionnement à laquelle nous sommes confrontés jusqu'à ce jour dès lors qu'on utilise les statistiques officielles de l'époque. Le seul élément qui fait l'unanimité dans les sources utilisées par Arza concerne la profession : le métier d'agriculteur est systématiquement le plus représenté dans les périodes étudiées par cet auteur.

En 1974 est publié un petit ouvrage sur la Population du Paraguay par le *Centro de Estudios Sociológicos y el Comité Internacional para la investigación en demografía*, recherche menée par un groupe d'auteurs pour traiter de la population du pays<sup>49</sup>. Il s'agit d'un ouvrage de statistique démographique qui s'interroge notamment sur la chute démographique de la population en 1870. L'étude se focalise sur l'immigration après cette année, notamment entre 1881 et 1958 en utilisant des données de la Direction générale de la statistique sur le mouvement migratoire. Pour la période 1881-1940, les auteurs indiquent le chiffre de 45 604 immigrants, toutes nationalités confondues.

Vers la fin des années mille neuf ans soixante et pendant les années soixante-dix, quatre-vingts, et quatre-vingt-dix, l'on note un dynamisme concernant les publications d'articles dans la *Revista Paraguaya de Sociología sobre emigración e inmigración* : le sociologue Domingo M. Rivarola fait paraître un article sur les aspects de la migration paraguayenne<sup>50</sup>, et Andrés Flores Colombino, sur l'aspect historique de la migration paraguayenne<sup>51</sup>. Ces auteurs abordent surtout la migration interne en particulier dans les zones rurales, les centres urbains ainsi que vers les frontières voisines avec le Paraguay, notamment avec l'Argentine.

Les travaux de Lyra Pidoux de Drachemberg publiés en 1975, *Inmigración y Colonización en el Paraguay 1870-1970*, sont remarquables ils traitent des caractéristiques de la migration et de la législation paraguayenne pendant cette période<sup>52</sup>.

À la même époque, Luis A. Galeano publie en 1979 un travail sur la politique urbaine de l'État et l'immigration à Asunción. L'auteur revient sur l'urbanisation de la capitale, la politique menée par l'état et l'implantation privilégié des immigrants dans le centre-ville. Il

---

<sup>49</sup> CICRED, (Comité internacional para la coordinación de investigadores en demografía), *La población del Paraguay*, Asunción, Talleres gráficos de la Escuela Técnica Salesiana, 1974.

<sup>50</sup> RIVAROLA, Domingo M., «Aspectos de la migración paraguaya», Asunción *Revista Paraguaya de Sociología*, vol. 4, n° 8, 1967, pp. 40-88.

<sup>51</sup> FLORES COLOMBINO, Andrés Flores, «Reseña histórica de la migración paraguaya», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. 4, N° 9, 1967, pp. 89-107.

<sup>52</sup> DRACHEMBERG, Lyra Pidoux de, «Inmigración y Colonización en el Paraguay 1870-1970», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XII, n° 34, 1975, pp. 65-123.

affirme que la population globale d'Asunción concentre plus de 40% de la population urbaine du pays<sup>53</sup>, ce qui s'explique par le développement du commerce et des professions libérales.

La série des publications de sociologie historique se poursuit avec Maria Victoria Heikel sous le titre *Otra vez migrantes*<sup>54</sup>. La sociologue analyse les conditions socio-économiques de la migration et en particulier les effets de l'immigration étrangère dans le pays. Elle évoque également l'émigration interne et l'émigration paraguayenne vers les pays voisins, l'Argentine et le Brésil dans la décennie soixante-dix. L'auteur conclut que le pays n'a pas constitué une force attractive pour les migrants du point de vue de leur nombre. Elle souligne toutefois la présence de migrants de diverses nationalités, dont des Mennonites et des Japonais.

Les publications dans la *Revista Paraguaya de Sociología* se poursuivent avec le travail de Juan Carlos Herken Krauer en 1981. Cette dernière traite de la première tentative d'immigration au Paraguay, des colons de *Lincolnshire farmers* dans les années 1872-1873, des immigrés venus d'Angleterre, la guerre de 1870 étant à peine terminée<sup>55</sup>. L'auteur fait une analyse de cette colonisation qui a échoué. Pour ce faire, il se documente sur les publications de *Public record office of Grand Britain* et de *The Times*. Une publication sur les Lincolnshire Farmer avait été réalisée auparavant par Harris Gaylord Warren, *The Lincolnshire Farmers in Paraguay : An abortive emigration scheme of 1872-1873*<sup>56</sup>, qui décrit d'innombrables faits sur les conditions de recrutement et la ré-émigration des colons vers l'Argentine.

La date du centenaire de l'Indépendance du Paraguay (1811) va inspirer deux publications : celle de Arsenio López Decoud<sup>57</sup> et celle de Ramón Monte Domecq<sup>58</sup>. Les textes sont un hommage au pays et veulent être un recueil de tous les aspects du développement du Paraguay industrie, commerce, agriculture, institutions publiques et privées de 1811 à 1911. Afin d'illustrer le dynamisme du pays, des entrepreneurs migrants sont présentés avec leur famille née sur le territoire.

---

<sup>53</sup> GALEANO, Luis A., «La política urbana del Estado y la inmigración a Asunción», *Revista Paraguaya de Sociología*, vol. XXVI, n° 45, 1979, pp. 7-35.

<sup>54</sup> HEIKEL, Maria Victoria, ROJAS, Carolina, «Otra vez migrantes. Una relectura de las condiciones socioeconómicas de la migración reciente desde y hacia Paraguay», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XXX, N° 88, 1993, pp. 107-143.

<sup>55</sup> HERKEN KRAUER, Juan Carlos, «La inmigración en el Paraguay de la posguerra. El caso de los Lincolnshire farmers 1870-1873», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XVIII, N° 52, 1981, pp. 33-108.

<sup>56</sup> WARREN, Harris Gaylord, «The Lincolnshire Farmers in Paraguay: An abortive emigration scheme of 1872-1873 », *The Americas*, vol 21, n° 3, 1965, pp. 243-262.

<sup>57</sup> LÓPEZ DECOUD, Arsenio López, *Álbum Gráfico de la República del Paraguay*, Buenos Aires, Talleres Gráficos de la Compañía general de fósforos, 1911.

<sup>58</sup> MONTE DOMECCQ, Ramón, *La República del Paraguay en su primer centenario*, Buenos Aires, Compañía Sudamericana de Billetes de Banco, 1913.

Harris Gaylord Warren, auteur nord-américain, publie en 1975 un ouvrage *La Reconstrucción del Paraguay (1878-1904)*<sup>59</sup>. S'il traite essentiellement de l'émergence de partis politiques dans le pays, il revient en amont sur l'immigration durant cette période et livre quelques statistiques. Il souligne à quel point il était alors important pour l'État paraguayen de favoriser l'introduction de travailleurs agricoles. L'auteur rappelle l'échec de *Lincolnshire farmers* et des deux premières colonies peuplées par des colons allemands et suisses mises en place sous le gouvernement du Général Bernardino Caballero, un vétéran de la guerre de 1870 devenu président de la République.

En revanche, en 1997, est publiée une étude par des auteurs paraguayens sur l'immigration et l'émigration entre 1870-1960, présentée par le sociologue Tomas Palau<sup>60</sup>. Cet ouvrage collectif traite à la fois des aspects historiques, économiques et socio-politiques de l'immigration, ainsi que des effets de l'émigration. Cet article est particulièrement intéressant, car il s'agit de l'une des rares publications portant sur l'ensemble de la migration au Paraguay.

Le géographe Sylvain Souchaud analyse le flux migratoire sur les plans géopolitique, social et économique en lien avec les Brésiliens pionniers au Paraguay entre 1960-1970<sup>61</sup>. Des entrepreneurs brésiliens du secteur agricole ont en effet acheté de grandes extensions de terres qui sont peuplées par des agriculteurs brésiliens, notamment pour le développement de la culture du soja. De nombreux colons vivant en famille sur ces terres sont baptisés « brasiguayos » (brésiguayen), terme qui rend compte de la composante brésilienne et paraguayenne car la plupart a acquis la nationalité paraguayenne. Cette colonisation brésilienne correspond à la dernière ère de l'immigration massive au Paraguay. Pour estimation elle totalise quelque 500 mille personnes installées dans les terres orientales du Paraguay à la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>.

Le géographe hollandais Jan Kleinpenning, publie pour sa part un ouvrage en deux volumes, *Rural Paraguay*, sur le monde rural du Paraguay en 2009<sup>63</sup>. Le premier, publié en 2003, concerne la période 1515-1870 et traite notamment de l'histoire du pays, et le second, de la période 1870-1963, revient sur l'histoire des principales productions agricoles

---

<sup>59</sup> WARREN, Harris, Gaylord, *La Reconstrucción del Paraguay, 1878-1904, La Primera era colorada*, Asunción, Intercontinental editora, reedición de 2010. «Rebirth of the Paraguayan Republic, The First Colorado Era, 1878-1904», 1975.

<sup>60</sup> PALAU, Tomas, FISCHER, Sara, PÉREZ, Noemi, *Inmigración y emigración en el Paraguay, 1870-1960*, Asunción, Base, 1990.

<sup>61</sup> SOUCHAUD, Sylvain, *Pioniers Brésiliens au Paraguay*, Paris, Karthala, 2002.

<sup>62</sup> Une entrée massive d'immigrants agriculteurs brésiliens entre 1952 et 1973 ; nous avons repérés parmi eux 3963 Brésiliens dans les registres d'immigrants du Bureau des terres et colonisation d'Asunción, Ministerio del Interior. República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro General de Inmigrantes, Asunción, Registro de 1918-1973.

<sup>63</sup> KLEINPENNING, Jan M.G., *Rural Paraguay 1870-1963, A Geography of Progress, Plunder and Poverty*, Vol 1, Vol 2, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana-Vervuert, 2009.

après 1870, puis sur la question de l'immigration. L'auteur travaille sur les colonies agricoles, les différentes colonies d'immigrants sur la période allant de 1870 à 1963, leur histoire, leur implantation, leur production et le nombre de migrants de chaque colonie. À noter que la colonie allemande est ici la plus densément traitée. Cet ouvrage est suivi par une publication en 2011, *Formación de la familia paraguaya : los inmigrantes*, qui constitue un recueil des documents sur des célibataires de diverses nationalités à partir de leur demande en mariage, de données issues des archives de l'Archevêché d'Asunción et compilant des documents de plusieurs paroisses, de l'année 1776 à 1939<sup>64</sup>. Cet ouvrage et les archives qui y sont mobilisées représentent des données particulièrement importantes sur les familles étrangères et sont notamment utiles pour comparer les nationalités.

Au sujet de l'historiographie générale de la migration au Paraguay, le travail de Jerry W. Cooney<sup>65</sup>, historien nord-américain, publié en 1996 est remarquable. Il s'agit d'un recueil bibliographique sur l'immigration et l'émigration au Paraguay qui recense les publications existantes sur la migration paraguayenne et donne une liste bibliographique par communauté, les plus conséquentes étant celles sur les Allemands et les Mennonites. Il importe de signaler que les auteurs mentionnés dans ce recueil sont en minorité des auteurs paraguayens ; les auteurs nord-américains et allemands<sup>66</sup> sont par contre les plus abondants. Concernant ces derniers auteurs, il s'agit plutôt d'articles mais ils sont absents des bibliothèques et des archives paraguayennes.

Analysons désormais les publications qui porte sur chaque nationalité d'immigration.

## **Sur des populations spécifiques d'immigrants**

### La colonie italienne

L'immigré de la région de Sicile, Giuseppe de Stefano Paternò, promoteur de la première colonie italienne Trinacria au Paraguay écrit un petit texte sur cette colonie en 1899<sup>67</sup>, probablement pour en faire la publicité. Il deviendra par la suite directeur du Bureau de l'Immigration au ministère des Relations Extérieures après le départ des immigrants italiens de cette colonie. Les Italiens-Paraguayens, Ermenegildo Aliprandi et Virgilio Martini ont écrit ensemble en 1939<sup>68</sup> un premier ouvrage particulièrement intéressant sur la présence

---

<sup>64</sup> DURÁN ESTRAGÓ, Margarita, ROMANO GARCIA, Martin, *Formación de la familia paraguaya: los inmigrantes*, (Expedientes de soltería del Arzobispado de Asunción), 1776-1939, Asunción, Editorial Tiempo de Historia, 2011.

<sup>65</sup> COONEY, Jerry W., *Paraguay: A Bibliography of immigration and emigration*, Washington, Logview, 1996.

<sup>66</sup> Sur des auteurs allemands, il s'agit d'études sur les mennonites.

<sup>67</sup> DE STEFANO PATERNÒ, Giuseppe, *Colonia Trinacria, Relazione sulla Colonizzazione nel Paraguay*, Catania, Tipografia Guttemberg, 1899.

<sup>68</sup> ALIPRANDI, Ermenegildo, MARTINI, Virgilio, *Italiani nel Paraguay, Estirpe Itálica en Paraguay*, Buenos Aires, Talleres Gráficos S.I.A., Grabados Talleres Ultra, 1939.

italienne : on y trouve notamment de remarquables photos montrant l'opulence dans laquelle vivaient certaines familles à Asunción qui étaient à la tête de commerces ou d'industries prospères et qui ont su tirer profit des avantages de l'immigration.

Il faut toutefois attendre l'ouvrage d'importance de José Majavacca et Juan Francisco Pérez Acosta, sorti en 1951 qui pour la première fois, l'influence sociale, économique et culturelle de l'immigration italienne est mise en avant<sup>69</sup>. Le texte est aussi inédit car il fournit une liste des pionniers italiens établis en 1870 sur le territoire de la République. L'ouvrage est divisé en sept chapitres qui traitent de l'aspect politique, économique, géographique, industriel, religieux ainsi que de la vie urbaine et rurale.

Les travaux de Lucia Coviello rendent compte de la présence d'une communauté spécifique sicilienne établie en Uruguay et au Paraguay en 2007. Le travail est commandé par la municipalité de la région de la Basilicate, et met en avant les réseaux de familles italiennes qui ont profité des avantages de l'immigration mise en place par l'État<sup>70</sup>.

Pour pallier le manque de connaissances sur la communauté la plus nombreuse au Paraguay, l'Italien Marcello Saija publie une étude sur la Colonie Trinacria en 2010<sup>71</sup>. Il décrit ce que fut cette colonie de sa naissance en 1898 jusqu'à sa disparition en 1908. L'ouvrage comprend quatre chapitres qui traitent des premiers pas de l'organisation de la colonie par Giuseppe de Stefano Paternò et des négociations avec le gouvernement paraguayen.

Une autre publication est intéressante pour notre recherche, celle éditée en 2013 par Eduardo Ammatuma<sup>72</sup>, descendant d'immigrés qui traite de certaines familles italiennes venues de plusieurs régions d'Italie (Abruzzo, Basilicata, Calabria, Campania, Cerdeña, Emilia Romagna, Friuli, Lazio, Liguria, Lombardia, Marche, Molise, Piamonte, Puglia, Sicilia, Toscana, Trentino et Veneto). Il retrace les biographies de ces familles et expose leur recomposition dans la société paraguayenne notamment à partir de leurs témoignages.

#### La colonie française

Les publications sur la présence française au Paraguay, mises à part les nombreuses publications dans les journaux nationaux de la République, *El Semanario de Avisos y conocimientos útiles*<sup>73</sup> et *Eco del Paraguay*<sup>74</sup> entre 1853-1868, débutent par une publication officielle du gouvernement paraguayen sur la colonie, « la Nouvelle Bordeaux » date (1855).

<sup>69</sup> MAJAVACCA, José, PÉREZ ACOSTA, Juan F., *El Aporte Italiano al Progreso del Paraguay (1527-1930)*, Biblioteca de la Sociedad Científica del Paraguay, n° 12, Buenos Aires, Talleres Gráficos Lucania, 1951.

<sup>70</sup> COVIELLO, Lucia, *Emigranti dimenticati storie e testimonianze di Lucani in Paraguay e in Uruguay* Potenza, Italia, Consilio Regionale della Basilicata, 2007.

<sup>71</sup> SAIJA, Marcello, *La Colonia Trinacria en Paraguay*, Asunción, Editorial Arandurã, 2010.

<sup>72</sup> AMMATUMA, Eduardo, *Testimonianze, dati e imagi degli immigranti in Paraguay*, Asunción, Editorial Arandurã, 2013.

<sup>73</sup> *El Semanario de Avisos y Conocimientos Útiles*: (1855-1856; 1858-1860).

<sup>74</sup> *Eco del Paraguay* - periódico político comercial y literario, números: n°: 16, 34, 45, 85, (1855-1856; 1858-1860).

El Semanario de avisos y conocimientos útiles, la publication du journal du 21 mai 1853, jusqu'en 1868. Son premier rédacteur en chef est Juan Andrés Gelly (un important collaborateur du gouvernement de Carlos Antonio López), qui est remplacé par l'Espagnol Ildefonso Bermejo en 1855, engagé par le gouvernement. Le journal traite de différents sujets : la politique intérieure, la politique étrangère, les questions littéraires. Le journal *Eco del Paraguay*, a été créé le 19 avril 1855 et sa dernière parution date du 9 avril 1857. Le journal est dédié aux questions politiques, littéraires, industrielles et commerciales. Son rédacteur était aussi Ildefonso Bermejo.

La publication d'articles par l'État paraguayen dans les brochures officielles des ministères sur les colonies existantes sur le territoire est quelque chose d'habituel<sup>75</sup>. Ces publications nous sont d'une grande utilité, car elles traitent généralement de la démographie d'un point de vue statistique : des colons, de la production des colonies, ou encore des inconvénients susceptibles de surgir au sein de la colonie entre les colons ou entre ces derniers et l'administration de la colonie. La colonie « la Nouvelle Bordeaux » est bien retracée dans ces journaux officiels.

Le ressortissant français Henri Pitaud, journaliste-écrivain et travailleur de la terre, a acheté des terres au Paraguay, pays dont il était amoureux. Peu de temps après son arrivée en 1955, il écrit sur le Paraguay, et notamment sur la première colonie française et sur le projet d'une autre colonisation *Les Français au Paraguay, Paraguay terre vierge*, et publie d'autres ouvrages sur la société paraguayenne. Ces écrits rendent compte de la situation du pays d'un point de vue historique, politique et socio-économique tout en faisant état de la première colonie française « la Nouvelle Bordeaux », de « la Nouvelle Aquitaine », de « la Nouvelle France », et de la « colonie Nationale » où sont installés des colons français qu'il visite<sup>76</sup>.

Si les recherches sur la première colonie française sont rares, il existe toutefois quelques travaux qui en donnent un éclairage. La vie de ce Français qui s'intéresse à ses compatriotes au Paraguay est une source importante pour notre recherche. Ce n'est qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle que des chercheurs vont se pencher sur l'immigration française au Paraguay. Corinne Choay écrit en 1977 un article très intéressant dans les *Cahiers de l'Amérique Latine* sur les causes et les conséquences de cette immigration française, « la Nouvelle Bordeaux » et ce, en s'appuyant sur des documents diplomatiques<sup>77</sup>.

À noter également qu'un autre travail de recherche sur les rapports entre la France et le Paraguay, non publié, a été réalisé par une Française, Pilar Cruceyra dont la thèse soutenue en

---

<sup>75</sup> Paraguay, Oficina General de Informaciones y Canjes, *Colonia Presidente González en el departamento de Caazapá*, Asunción, Tipográfica y encuadernación de la República, 1891.

<sup>76</sup> PITAUD, Henri, *Les Français au Paraguay*, Paris, édition Bière, 1955.

<sup>77</sup> CHOAY, Corinne, « L'échec d'une colonie française au Paraguay au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de l'Amérique Latine, série Sciences de l'Homme*, n° 16, 1977, pp. 33-50.



1986 sur le Paraguay entre 1840 et 1858<sup>78</sup>, sur l'histoire du pays après son indépendance et sur les échanges commerciaux entre la France et le Paraguay. Elle consacre en outre un chapitre de son travail sur l'immigration française de « la Nouvelle Bordeaux ». La recherche se fonde sur des documents diplomatiques du Quai d'Orsay.

Une étude publiée sur la première colonie française donne d'autres pistes de réflexions sur le sujet. En effet, la recherche sur les Français au Paraguay se poursuit avec Claude Marzin, un travail collectif publié en 1995 sous la direction de Bernard Lavallé<sup>79</sup>, « Rêves et désillusions de la « Nouvelle Bordeaux » (1854-1856) ». Cet ouvrage comprend plusieurs articles sur l'émigration de la région Aquitaine vers différents pays de l'Amérique latine. Le travail sur la « Nouvelle Bordeaux » est aussi issu de documents diplomatiques. Le titre est très suggestif, car il fait écho aux espoirs des Français qui traverse l'Atlantique à la recherche d'une meilleure vie et sont confrontés à une tout autre réalité.

La Société française « La France » à caractère philanthropique et qui rassemble encore au XXI<sup>e</sup> siècle les descendants des pionniers français<sup>80</sup>, publie l'ouvrage *Fondation La France 120 años (1885-2005)*, où figurent la liste des différentes commissions fondatrices de la fondation, des documents anciens, des lettres, des échanges entre le gouvernement paraguayen et rend compte des activités politiques ou sociales.

À la date anniversaire de la fondation française, l'historien Luc Capdevila publie un petit ouvrage sur la colonie la « Nouvelle Bordeaux ». Dans la première partie, il décrit l'histoire de l'implantation de la colonie dans le Chaco, la seconde partie constitue un recueil de rapports sur la colonie du consul français à Asunción, de dépêches et d'échanges de lettres diplomatiques entre le gouvernement français (Consulat français) et le ministère des Affaires Étrangères français et paraguayen<sup>81</sup>. Pour finir citons, l'ouvrage d'un diplomate à l'ambassade de France à Asunción, un recueil sur la présence française au Paraguay. Gilles Bienvenu revient notamment sur ce que fut la colonie González, lieu qu'il a visité pendant son séjour à Asunción et devenu depuis la localité de Yegros ; l'auteur évoque également les religieux européens du temps de la présence des Jésuites au Paraguay<sup>82</sup>.

---

<sup>78</sup> CRUCEYRA, Pilar, *Rapports entre la France et le Paraguay entre 1840 et 1858 : l'affaire de la Nouvelle Bordeaux*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup>ème cycle, Université de Paris X-Nanterre, 1986.

<sup>79</sup> MARZIN, Claude, « Rêves et désillusions de la Nouvelle Bordeaux (1854-1856) », in Bernard Lavallé (ed.), *L'Émigration Aquitaine en Amérique latine au XIX siècle*, Bordeaux, Maisons des Pays Ibériques, 1995, pp. 100-139.

<sup>80</sup> Société Française la France, *Fondation La France 120 años (1885-2005)*, tome I, (edición aniversario). Asunción, Talleres gráficos de la Editora Litocolor, 2005.

<sup>81</sup> CAPDEVILA, Luc, RODRIGUEZ ALCALÁ, Guido, *Une colonie Française au Paraguay*, « la Nouvelle-Bordeaux », Paris, l'Harmattan, 2005.

<sup>82</sup> BIENVENU, Gilles, *Présence française au Paraguay*, Asunción, Embajada de Francia, 2010.

## La colonie espagnole

L'immigration espagnole est très mal documentée au sein de l'historiographie paraguayenne. En effet, la pénurie de travaux sur cette population est surprenante : seuls quelques textes font référence à cette immigration alors que les Espagnols ont constitué une communauté très importante en nombre. Josefina Plá, immigrante espagnole, publie en 1985, *Españoles en la cultura del Paraguay*, mais elle ne traite pas ici de l'immigration proprement dite. L'auteur fait référence à l'apport de quelques Espagnols dans la culture du pays<sup>83</sup>.

Si, en 1993, le Centre Català d'Asunción publie *Presencia catalana en el Paraguay*<sup>84</sup>, l'historiographie sur l'immigration espagnole dans son ensemble reste un manque. L'objectif de cette publication est de faire connaître la population catalane au Paraguay en offrant une biographie de cette population inscrite dans le Centre. Elle comprend 112 références biographiques ordonnées par ordre alphabétique. L'intérêt du Centre Català est de maintenir vivante cette population et son histoire au sein de la population paraguayenne. En effet, à l'occasion de son centenaire, en 2014, est publié par le Centre, l'ouvrage sur la mémoire des Catalans au Paraguay<sup>85</sup>. *Érem, som i serem. Memòria històrica del catalans al Paraguay, 1914-2014*, qui propose un parcours sur l'histoire du Centre Català et ses activités.

Comme les Catalans, plusieurs groupes originaires des Canaries, de la Galice et d'autres régions se fondent dans la société paraguayenne sans pour autant être connus de par leur origine régionale. Pedro Gamarra Doldán<sup>86</sup> publie en 2011 l'ouvrage *Españoles ilustres en Paraguay* qui est une sorte de dictionnaire biographique des Espagnols les plus connus qui ont participé de diverses manières à la vie sociale et économique du pays entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Avant cette publication, Hernán Zubizarreta publie *Apellidos Vascos en el Paraguay*<sup>87</sup>. Cet ouvrage est une liste de noms basques de familles paraguayennes et de leur signification. À noter également qu'une thèse sur les Catalans au Paraguay a été soutenue en 2015 à Barcelone<sup>88</sup>.

## Autres colonies

L'historiographie des Mennonites, a été réalisée essentiellement par des auteurs mennonites. Les publications portent notamment sur les questions religieuses, sur les rapports avec les indigènes dans la région du Chaco paraguayen où étaient installées trois colonies

---

<sup>83</sup> PLÁ, Josefina, *Españoles en la cultura del Paraguay*, Editorial Aravera, Asunción, 1985.

<sup>84</sup> BONNET DE MENDOÇA, Neida, *Presencia Catalana en el Paraguay*, Asunción, publicación del Centro Català de Asunción, 1993.

<sup>85</sup> *Érem, som i serem. Memòria històrica del catalans al Paraguay, 1914-2014*, Centenari del Centre Català d'Asunción, Centro Català, 2014.

<sup>86</sup> GAMARRA DOLDÁN, Pedro, *Españoles ilustres en el Paraguay*, Asunción, Santillana, Aguilar, Prisa Ediciones, 2011.

<sup>87</sup> ZUBIZARRETA, Hernán, *Apellidos vascos en el Paraguay: sus significados*, Asunción, Editorial Lambaré, 2003.

<sup>88</sup> MORALES RAYA, Eva, «La emigración catalana a Paraguay, entre finales del siglo XIX<sup>e</sup> y principios del XX<sup>e</sup>», tesis de doctorado en Historia, Universidad de Barcelona, 2015.

mennonites importantes : la colonie Menno, la colonie Fernheim et la colonie Neuland. Les dates anniversaires des colonies suscitent également de nouvelles publications bien souvent orientées sur ces sujets<sup>89</sup>.

C'est également le cas pour la communauté japonaise. La Fédération des Associations Japonaises au Paraguay a publié un ouvrage avec l'Ambassade du Japon au Paraguay à l'occasion de l'anniversaire des quatre-vingts ans de la présence japonaise<sup>90</sup>. Le texte revisite l'histoire de l'immigration japonaise. On y trouve de nombreuses photos de familles et un descriptif des activités socioculturelles des associations organisées par la fédération sur plusieurs villes. Soulignons qu'en 1967, N. Stewart publie aux États-Unis un premier ouvrage sur l'immigration japonaise dans la région Est du pays. Il s'agit d'un travail pionnier qui revient aussi sur la dimension historique.

La communauté allemande, pourtant importante au Paraguay, n'a été que très peu documentée. Toutefois, deux textes ont été publiés en 2011 et 2016 par l'Ambassade allemande au Paraguay à l'occasion des 150 ans de l'amitié paraguayenne-allemande. Ces publications comprennent notamment des articles des chercheurs paraguayens et allemands sur l'histoire de la relation entre les deux pays, sur l'émigration allemande et celle des Mennonites allemands<sup>91</sup>.

L'immigration syro-libanaise est aussi le parent pauvre de l'historiographie de l'immigration. Cette communauté n'a pas suscité d'études scientifiques. Néanmoins, des publications récentes, dont celle d'Alejandro Hamed Franco en 2002, propose des études sur la présence de ces deux nationalités au Paraguay. L'ouvrage traite dans la première partie l'histoire antique des migrations syro-libanaises pour ensuite se concentrer sur la migration syro-libanaise du Paraguay. L'auteur évoque alors l'histoire de certaines familles, donne quelques chiffres d'entrée de l'immigration, et dans le dernier chapitre il présente la liste des commissions des associations syro-libanaises fondées au Paraguay ainsi qu'une liste de familles de cette société<sup>92</sup>.

---

<sup>89</sup> À titre d'exemple RATZLAFF, Gerhard, *Historia - Fé y practicas menonitas, un enfoque paraguayo*, Asunción, Facultad de Teología, Instituto Bíblico, Asunción, 2006. Ou la publication collective en allemand: RATZLAFF, Gerhard, et /al, *Lexicon der Mennoniten in Paraguay*, Herausgegeben vom Verein für geschichte und kultur der mennoniten in Paraguay, Asunción, Mercurio Editorial Gráfica S.A., 2009.

<sup>90</sup> Federación de Asociaciones Japonesas en Paraguay, *Evolución 80 años Inmigración japonesa en Paraguay (1936-2016)*, Asunción, ed. FAJP, 2016; STEWART, Norman R., *Japanese colonization in Eastern Paraguay*, National Academy of Sciences, Washington D.C., National Research Council, 1967.

<sup>91</sup> POTTHAST, Barbara, « El significado socio político de la emigración alemana al Paraguay », in *Huellas Alemanas en el Paraguay*, Asunción, edición de la embajada de la república federal de Alemania, 2016, pp. 22-27 ; WARKETING, Jacob, « Emigración alemana al Paraguay « Los Menonitas en Paraguay - Desafíos viejos y nuevos », in *Huellas Alemanas en el Paraguay*, Asunción, edición de la embajada de la república federal de Alemania, 2016, pp. 27-34 ; *150 Años de Amistad Paraguayo-Alemana*, edición de la embajada de la república federal de Alemania, 2010.

<sup>92</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes en el Paraguay: un largo recorrido histórico*, Asunción, Arandurã Editorial, 2002.

À l'exception des études d'ensemble des Syro-libanais dans les pays du Cône sud, le chercheur français, Gildas Bregain publie en 2008 un ouvrage sur les Syriens et les Libanais en Amérique du Sud entre les années 1918 et 1945<sup>93</sup>. L'auteur traite de l'organisation de cette immigration dans ce continent à partir d'une analyse des dossiers diplomatiques des archives du Quai d'Orsay. Il livre alors un panorama des caractéristiques professionnelles et religieuses, donne quelques chiffres et évoque certains aspects politiques de cette communauté lors de leur immigration sur ce continent. À cette époque, le Liban et la Syrie étaient sous mandat français.

L'immigration britannique n'a pas non plus suscité une production scientifique de grande ampleur. Cette communauté est d'abord entrée à la demande du gouvernement paraguayen désireux de faire venir des techniciens, des ingénieurs et des médecins dès 1845. Le seul travail qui traite cet aspect de la présence britannique est celui de Josefina Plá, une immigrante espagnole devenue écrivaine<sup>94</sup>.

Pour compléter ce tour d'horizon des publications disponibles sur les diverses nationalités et communautés de migrants, l'on peut citer l'écrit de Roberto Zub en 2002, sur l'immigration slave et plus précisément ukrainienne. L'auteur dresse l'histoire de la présence slave au Paraguay, décrit leur installation, leur travail, les difficultés rencontrées, leur église et leur vie communautaire<sup>95</sup>. De la même façon, un travail sur l'émigration tchèque, *La emigración checa y checoslovaca al Paraguay*, est publié en 2003, par le département d'anthropologie de l'université Catholique d'Asunción. L'article donne peu d'informations sur la présence de cette colonie au Paraguay, il développe surtout la partie historique en considérant leur pays d'origine<sup>96</sup>.

Malgré ces divers travaux, les études sur l'histoire de l'immigration au Paraguay ont une place marginale au sein de l'historiographie paraguayenne. À titre d'exemple, des études sur les Italiens et notamment le premier ouvrage scientifique paru en 1951 n'a pas suffi à initier un approfondissement conséquent des recherches. Il faudra attendre un demi-siècle pour que l'histoire de cette immigration soit mise en avant grâce au texte d'un Sicilien sur l'histoire de la colonie italienne « Trinacria ». Il y a donc soit des études éparses portant sur l'immigration au Paraguay de manière générale, soit des travaux ponctuels sur certaines communautés, sans qu'il n'y ait pour autant un champ de recherche établi sur ce sujet. À noter également que l'histoire de la migration au Paraguay est plus souvent réalisée par des sociologues que par des historiens.

---

<sup>93</sup> BREGAIN, Gildas, *Syriens et Libanais d'Amérique du sud (1918-1945)*, Paris, l'Harmattan, 2008.

<sup>94</sup> PLÁ, Josefina, *The British in Paraguay 1850-1870*, Oxford, The Richmond Publishing, 1976. La deuxième version du livre a été publiée en espagnol en 1984 à Asunción.

<sup>95</sup> ZUB, Roberto, *Tierra, Trabajo y Religión, Memoria de los Esclavos en el Paraguay*, Asunción, ed. El Lector, 2002.

<sup>96</sup> KÁZECKÝ, Stanislav, «La emigración checa y checoslovaca al Paraguay», CEADUC, *Suplemento Antropológico*, vol. 38 n° 2, Asunción, 2003, pp. 177-204.

Les travaux sur la migration au Paraguay sont bien souvent le fait d'approches historique, sociologique, démographique, politique et économique.

En complément de ces diverses recherches éparses et plus ou moins spécialisés, cette thèse a pour ambition d'apporter une vision d'ensemble, plus exhaustive et plus approfondie, sur les principales populations d'immigrées, en utilisant des textes officiels nationaux et internationaux, ainsi que des sources d'archives qui sont pour la plupart inédites. Ainsi elle apporte un éclairage nouveau sur ce que fut l'histoire de l'immigration étrangère au Paraguay. Notre recherche vise plus particulièrement à analyser les obstacles au développement et à la pérennisation de l'immigration des diverses communautés d'immigrés, leur culture, leur dynamique sociale et leur assimilation. Malgré cette attention portée aux obstacles et le fait que l'immigration ne s'est finalement pas développée comme les différents gouvernements l'auraient espéré, il s'agit de relater l'histoire des conditions créées par l'État et de proposer une lecture de l'héritage social, culturel et économique de l'immigration en soulignant également ses réussites et ses effets positifs au Paraguay au XX<sup>e</sup> siècle.

En effet, le processus de développement de l'immigration s'inscrit dans la construction du pays et est issu d'une volonté politique : la présence et l'entrée des immigrés se font donc progressivement en réponse aux nécessités du travail de la terre et de l'industrialisation. Notre démarche s'attachera à analyser l'immigration selon deux catégories économiques : colonies agricoles et entrepreneur individuel. Pour l'ensemble, nous tiendrons compte des mouvements migratoires macro-géographiques, d'Europe vers le Paraguay, du Proche-Orient et d'Extrême-Orient, des mouvements micro-géographiques et micro-économiques via des études de cas d'immigrants, en groupe ou individuels, des réseaux familiaux ou amicaux et enfin, des réseaux entrepreneuriaux et culturels.

### **Apports des études migratoires ibéro-américains**

Durant les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant, sont apparues de nombreuses publications sur les communautés d'immigrants, quelques-unes sous des perspectives sociologiques, anthropologiques ou de genre, ayant permis aux historiens de prendre en compte une autre vision de la migration. Les études se situent dans le cadre des débats historiographiques visant à définir les questions, les concepts, ainsi que les stratégies méthodologiques de l'étude des phénomènes migratoires vers l'Amérique latine.

Parmi ces travaux figurent ceux de Fernando Devoto<sup>97</sup> portant sur les débuts de l'immigration des Italiens en Argentine et en Uruguay. L'auteur souligne l'apport des

---

<sup>97</sup> DEVOTO, Fernando, *Historia de los italianos en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2006 ; DEVOTO, Fernando., *L'emigrazione italiana e la formazione dell'Uruguay moderno*, Torino, Fondazione Giovanni Agnelli, 1993.

immigrants de ce dernier pays, à la formation des villes, l'importance de la chaîne migratoire et l'origine régionale, qui sont autant de points essentiels montrant les particularités des migrants. Cet auteur explique l'immigration italienne en Argentine par les principaux piliers du flux migratoire italien. D'abord, il s'intéresse à l'origine, ensuite au mouvement essentiellement urbain, puis aux femmes et aux enfants dévoilant ainsi un processus de migration des familles ou de réunification familiale et évoque enfin la diversification des métiers. Devoto rappelle l'ambiguïté de la catégorie la plus nombreuse, celle des commerçants, dont plusieurs étaient en constant mouvement entre les deux continents. Les chiffres démographiques de la population italienne en Argentine étaient considérables. De ce fait, les Italiens ont pu, lors de la révolution de 1880, former une légion en tant que volontaires<sup>98</sup>.

L'histoire de l'émigration française en Argentine est examinée par Hernán Otero<sup>99</sup>, qui se focalise sur l'importance des politiques migratoires menées par le gouvernement français, ainsi que sur l'époque de l'émigration massive vers les pays de l'Amérique du sud et notamment en Argentine. Il évoque également le décret impérial français du 15 janvier 1855 sur l'émigration, la concentration des Français à Buenos Aires et leur activités économiques. Bien que la population française ait été beaucoup plus présente en Argentine qu'au Paraguay, elle n'a pas suscité d'études systématiques. L'auteur propose une analyse selon deux optiques, celle de l'Argentine, à une époque fondamentale pour la construction de l'État-nation et celle de la politique migratoire de la France. De même, Otero s'attache à répondre à des questions concernant l'origine régionale des migrants, les conditions de leur arrivée, la gestion du flux par les autorités argentines, le rôle des agences de l'émigration, ainsi que les chaînes migratoires et les réseaux sociaux très développés dès 1855. Une micro-analyse est faite par Otero sur les immigrants à Tandil. Il donne la liste des passagers, confirmant l'importance des réseaux familiaux et des compatriotes préexistants dans le pays<sup>100</sup>.

Dans une perspective globale de l'immigration des Européens en Argentine, J-P, Blancpain<sup>101</sup> évoque l'implantation des Anglais, leurs activités commerciales de grande envergure au début de l'immigration, ainsi que les colons agriculteurs allemands, communauté ayant su se fixer dans les affaires bancaires. D'un autre côté, l'auteur signale que les Italiens et les Français ont profité de la législation du système normatif argentin dans le contexte du libéralisme, lequel s'est affirmé dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et d'autres flux minoritaires ont trouvé leur place sur le territoire. L'auteur fournit aussi

---

<sup>98</sup> La révolution de 1880 en Argentine est une guerre civile entre les provinces argentines et Buenos Aires. Ce fait rappelle la participation des Italiens en tant que combattants dans l'armée argentine lors de la guerre de la Triple Alliance contre le Paraguay (1865-1870) (Chapitre 1).

<sup>99</sup> OTERO, Hernán, *Historia de los franceses en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2012.

<sup>100</sup> *Ibidem*, p.170.

<sup>101</sup> BLANCPAIN, Jean-Pierre, *Les Européens en Argentine : immigration de masse et destins individuels, (1850-1950)*, l'Harmattan, 2011.

quelques données quantitatives de ces populations, en particulier de la région des Pyrénées la plus pourvoyeuse d'émigrants vers les Amériques, notamment les Basques, les Béarnais, les Bigourdans et les Gascons. Cette région a d'ailleurs éveillé une pluralité de recherches à destination non seulement de l'Amérique latine, mais également des États-Unis. Les familles ayant émigré vers l'Uruguay, l'Argentine et le Chili, ainsi que les actions d'agents recruteurs dans leur parcours au début de leur migration, sont d'autres thèmes abordés par l'auteur.

Sur l'identité de l'émigration très tôt à destination de l'Amérique du Sud, nous pouvons mentionner : l'étude d'Alvin Zuleika<sup>102</sup> se focalise sur les Italiens au Brésil, en particulier sur la ville la plus touchée par l'immigration italienne telle que São Paulo. L'ouvrage rend compte des points saillants de l'établissement de cette population dans cette ville. Il cherche également à répondre à des questions aussi décisives que l'insertion économique et la structure sociale de cette colonie italienne. L'auteur E. Franzina<sup>103</sup>, propose une étude approfondie de l'émigration rurale de masse de la région de la Vénétie vers le Brésil au cours de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mettant en avant la situation politique et économique de l'Italie comme les causes de cette émigration.

De même, une étude plus récente, écrite en anglais par Daniela de Carvalho<sup>104</sup>, aborde les causes de l'émigration japonaise entre 1885 et 1980. Les difficultés économiques et sociales du début du XX<sup>e</sup> siècle ont poussé de nombreux Japonais à émigrer au Brésil. Il est intéressant de souligner l'analyse de leur identité, car ils apportent avec eux leurs valeurs culturelles face à une culture étrangère. En d'autres termes, cette évaluation de leur intégration en tant que groupe ethnique décrit l'approche brésilienne de la migration et de la race. De plus, F. Hashimoto<sup>105</sup> allie deux perspectives, l'une du point de vue du Brésil, l'autre du Japon, à travers la création de politiques migratoires des deux pays, offrant une vision statistique par période d'entrée sur le territoire brésilien et sur l'implantation des agriculteurs japonais dans l'État de São Paulo.

Des études thématiques des familles en provenance de Galice en Uruguay ont été réalisées par Pilar Gagiao Vila<sup>106</sup>, ainsi que sur le genre<sup>107</sup>. Les identités espagnoles, et l'associationisme dans plusieurs pays de l'Amérique du Sud ont été examinés par Elda

---

<sup>102</sup> ALVIM, Zuleika, *Brava gente! Os italianos em São Paulo, 1870-1920*, São Paulo, Ed. Brasiliense, 1986.

<sup>103</sup> FRANZINA, Emilio, *A grande emigração: o êxodo dos italianos do Vêneto para o Brasil*, Campinas, Editora Unicamp, 2006.

<sup>104</sup> CARVALHO, Daniela, de, *Migrants and identity in Japan and Brazil: the Nikkeijin*, London, éditeur Routledge, 2002.

<sup>105</sup> HASHIMOTO, Francisco, *Cem anos da imigração japonesa: história, memória e arte*, São Paulo, UNESP, 2008.

<sup>106</sup> CAGIAO VILA, Pilar, *Emigración Gallega a América del Sur*, A. Coruña, ediciones Hércules, 2013.

<sup>107</sup> CAGIAO VILA, Pilar, *Muller e emigración*, Xunta de Galicia, Santiago de Compostela, 1997.

González et Andrea Reguera<sup>108</sup>. Parmi ces études, nous trouvons aussi l'immigration massive des Espagnols au Brésil par Elda González Martínez<sup>109</sup>. Une autre catégorie d'immigrants, la genèse de l'émigration des Catalans, et le commerce ultramarin de C. Yáñez Gallardo<sup>110</sup>, qui influence l'émigration des familles. L'émigration vers les Caraïbes, essentiellement Cuba, connaît un tournant à destination des pays du Cône sud à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les premiers émigrants catalans d'Outremer ont un profil de commerçants célibataires, issus des régions urbaines. La promotion de billets de transport pour le voyage incite les Catalans à émigrer. Le titre de l'ouvrage, *Saltar con red*, renvoie aux dynamiques de l'émigration massive et démontre l'importance des réseaux de commerçants, premiers émigrants motivés pour l'émigration. Ce phénomène a donné naissance à des stratégies familiales au sein de la migration.

Une étude globale qui combine les apports micro-historiques de l'époque de l'émigration de masse est réalisée par J. Moya<sup>111</sup>, *Cousins and Strangers*. Elle rassemble de nouvelles recherches sur les migrations internationales. L'auteur propose un examen du monde de plus en plus en mobilité à partir de 1850 et explique comment les deux pays, l'Espagne et l'Argentine sont devenus respectivement pays d'origine et pays d'accueil. Sur les itinéraires familiaux et individuels, Moya étudie l'adaptation des immigrants à Buenos Aires et dans d'autres régions de l'Argentine, notamment la résidence, le travail et la vie institutionnelle au sein de la société d'accueil. L'analyse est quantitative et adopte une perspective micro-historique s'appuyant sur des histoires orales, la poésie, le théâtre et les journaux. Il propose de nouvelles conceptions de migrations en chaîne et explique, en quoi celles-ci ont changé la vie des gens.

En outre, J. Moya réalise des comparaisons sur la création d'associations de migrants en Amérique du Nord et du Sud<sup>112</sup>, et analyse leur diversité. Ainsi, il montre la pluralité et les caractéristiques de ces groupes, dont les membres proviennent de tous les coins du monde créant différents types d'associations : culturelles, mutuelles, groupes politiques ou religieux, ainsi que leurs pratiques qui transcendent la tradition ethno-nationale.

---

<sup>108</sup> GONZÁLEZ, Elda, REGUERA, Andrea, *Descubriendo la Nación en América, identidad, imaginarios, estereotipos sociales, y asociacionismo de los españoles en Argentina, Brasil, Chile y Uruguay, siglos XIX-XX*, Buenos Aires, editorial Biblos, 2010.

<sup>109</sup> GONZÁLEZ MARTINEZ, Elda, *La inmigración esperada: la política migratoria brasileña desde Joao VI hasta Getúlio Vargas*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2003.

<sup>110</sup> YÁÑEZ GALLARDO, César, *Saltar con red: la temprana emigración catalana a América 1830-1870*, Madrid, Alianza Editorial, 1996.

<sup>111</sup> MOYA, José C., *Cousins and Strangers: Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998.

<sup>112</sup> MOYA, José C., « Immigrants and Associations: A Global and Historical Perspective », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 31, n° 5, 2005, pp. 833-864.



Dans une perspective globale de la migration, Blanca Sánchez-Alonso<sup>113</sup> analyse l'époque de la migration de masse vers l'Amérique latine. Entre 1870 et 1930 ont émigré 13 millions d'Européens vers cette région, conçue comme une terre d'opportunités pour beaucoup de personnes et constituant une des raisons de la destination. L'auteure souligne l'origine et la destination des migrants qui généralement, cherchent aussi une affinité culturelle et linguistique. Elle étudie les particularités des politiques d'immigration de l'Argentine et du Brésil, ainsi que les effets de ce phénomène en Amérique latine.

Il existe d'autres sources thématiques sur les études migratoires en Amérique du Sud, notamment la revue *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, créée au sein du « Centro de Estudios Migratorios Latinoamericanos » (CEMLA) à Buenos Aires, centre très actif sur les travaux de différents collectifs d'immigrants établis dans la région. À titre d'exemple, une étude thématique sur les Syro-Libanais en Argentine entre 1890 et 1950 est réalisée par J. Bestene<sup>114</sup>, décrivant les caractéristiques des migrants et leur établissement sur le territoire argentin. On peut aussi évoquer les recherches de M. Nascimbene<sup>115</sup>, éditées par CEMLA, sur la concentration géographique des Italiens en Argentine, les réseaux de solidarité ou, au contraire, les tendances ségrégatives. Il dresse les typologies de la toile du monde associatif italien en étudiant la composition sociale et ses implantations. Enfin, la création d'associations de migrants italiens donne à ces derniers une certaine visibilité dans de micro-espaces sociaux.

## **Apports des théories sur la migration**

Pour comprendre le système migratoire dans sa globalité, depuis plus d'un siècle des auteurs s'interrogent sur les types, les causes et les conséquences des migrations. Celles-ci sont étudiées sous différents aspects qu'on nomme théories migratoires.

Il nous paraît essentiel de rappeler certaines de ces théories afin de mieux situer notre propre recherche, car une partie des analyses produites font écho au cas du Paraguay : les facteurs et les logiques à l'œuvre sont également comparables à d'autres situations décrites de par le monde. Avant de présenter plus en amont nos hypothèses et axes de recherche, il s'avère nécessaire de présenter quelques concepts et approches propres aux études classiques et néo-classiques sur la migration en vue de mieux caractériser notre étude.

---

<sup>113</sup> SÁNCHEZ-ALONSO, Blanca, « The age of mass migration in Latin America », *Economic History Review*, vol 72, n° 1, 2019, pp. 3-31.

<sup>114</sup> BESTENE, Jorge Omar, « L'immigration syrienne et libanaise en Argentine 1890-1950 », *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, n° 9, 3<sup>e</sup>, 1988, pp. 11-32.

<sup>115</sup> NASCIMBENE, Mario C. *Historia de los Italianos en Argentina 1835-1920*, Buenos Aires, CEMLA, 1987.

Les mouvements migratoires des XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles sont essentiellement fondés sur des besoins économiques, étant donc construits sur une migration de main-d'œuvre<sup>116</sup>. Les premières études sur les migrations sont en effet réalisées à l'époque du développement d'une migration de masse vers l'Amérique latine (1885) et correspondent à l'époque où le Paraguay publie sa première loi pour l'immigration en 1881.

L'émergence de ce champ de recherche est associée à la figure connue du géographe d'origine allemande, Ernst Georg Ravenstein, ayant émigré au Royaume-Uni. Ses travaux constituent la première tentative pour théoriser les causes des migrations, travaux qui se basent sur l'observation des migrations internes du Royaume-Uni et des migrations internationales entre dix-neuf pays du monde. Ses propositions théoriques, notamment les « Laws of Migration » deviendront une référence pour les études migratoires<sup>117</sup>.

L'auteur formule plusieurs lois sur la migration en se basant sur des statistiques<sup>118</sup>. Ainsi, nous examinerons loi par loi, ses propositions théoriques avec les cas de l'immigration du Paraguay dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

1- La majorité des migrants ne parcourent qu'une courte distance : dans notre étude sur la migration au Paraguay il s'agit surtout d'une migration transnationale et de migrants arrivés via une organisation d'État, en somme ce sont des migrants qui parcourent de longues distances.

---

<sup>116</sup> Stouffer voit la migration comme un mouvement vers des opportunités. STOUFFER, Samuel A., « Intervening opportunities » : a theory relating mobility and distance », *American Sociological Review*, n° 5, december, 1940, pp. 845-867; de même : SELL, Ralph R., DE JONG, Gordon F., « Toward a motivational theory of migration decision making », *Journal of Population*, vol 1, n° 4, 1978, pp. 313-335. ; HARRIS, John, TODARO, Michael, P., Migration, Unemployment and Development : A Two-Sector Analysis, *The American Economic Review*, vol 60, n° 1, 1970, pp. 126-142.

<sup>117</sup> RAVENSTEIN, Ernest George, « The Laws of Migration », *Journal of the Statistical Society of London*, vol. 48, n° 2, 1885, pp. 167-235.

RAVENSTEIN, Ernest George, « The Laws of Migration », *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 52, n° 2, 1889, pp. 241-305.

RAVENSTEIN, Ernest George, « The Birthplace of the People and the Laws of Migration », *The Geographical Magazine*, vol. 3, 1876, pp. 173-233.

<sup>118</sup> Ces Lois vont inspirer de nombreuses analyses, dont celle d'A. Westefeld sur la distance comme facteur de la migration. WESTELFELD, Albert, « The Distance factor in Migration », *Social Forces*, vol. 19, n° 2, 1940, pp. 213-218.; celle de GRIGG, David. B. qui propose 11 (once) lois, D.B. Grigg, « E.G. Ravenstein and the laws of migration », *Journal of Historical Geography*, vol. 3, n° 1, 1977, pp. 41-54. L'auteur réunit dans son interprétation des lois les trois textes de Ravenstein de 1876, 1885 et 1889 ; D.B. Grigg, *Geography and Migration*, edited by Vaughan Robinson, UK, US, The International library of Studies on Migration, An Elgar Reference Collection, 1996, pp. 105-118. J. Arango proposera douze lois. ARANGO, Joaquin, «Las Leyes de las migraciones de E.G. Ravenstein, cien años después», *Revista Española de Investigaciones Sociológicas*, publié par *American Sociological Review*, n° 32, oct.-déc. 1985, pp. 7-26. L'auteur met au rang de cinquième loi «El Proceso de dispersión es el inverso del de absorción y exhibe características similares» «The process of dispersion is the inverse of that of absorption, and exhibits similar features»; et il donne la première place en tant que loi n° 1 à la question conomique: «La principal causa de las migraciones son las disparidades económicas y el móvil económico predomina entre los motivos de las migraciones». pp. 12-13; et une analyse sur le genre: TRENT, Alexander J., STEIDL, Annemarie, «Gender and the «Laws of Migration»: A reconsideration of Nineteenth Century Patterns», *Social Science History*, vol. 36, n° 2, 2012, pp. 223-241.

2- La migration se fait étape par étape : dans le cas paraguayen et du fait d'une immigration organisée, les migrants se rendent généralement de l'Europe au Paraguay directement. Néanmoins, en considérant l'histoire migratoire propre à chaque migrant, l'on constate que le mouvement par étape se dessine pour nombre d'entre eux, que ce soit dans le cadre du regroupement familial ou du migrant célibataire (déplacements successifs dans des villes voisines de l'Argentine ou du Brésil avant de s'établir au Paraguay).

3- Les migrants parcourant de longues distances vont de préférence vers l'un des grands centres de commerce ou d'industrie : les villes en Amérique du Sud au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle sont loin d'être des villes commerciales ou industrielles. En outre, l'immigration au Paraguay est encouragée par le travail de la terre, la destination principale est donc surtout le monde rural. Il est toutefois à noter que la capitale et certaines villes plus développées seront par la suite choisies par de nombreux immigrants, notamment les commerçants.

4- Chaque courant de migration produit un contre-courant compensateur : c'est-à-dire, le retour des migrants dans leur pays d'origine<sup>119</sup>. En Amérique latine, en particulier au Paraguay, l'immigration historique, originaire d'Europe, est considérée comme étant de longue durée, parce qu'il s'agit d'une migration de travail afin de s'établir définitivement (dans le cas paraguayen, malgré quelques émigrations dans des villes des pays voisins, d'autres sont retournés dans leur pays d'origine). Nous observons ce mouvement ; le cas de retour de Japonais lié à l'étude des flux historiques de l'immigration japonaise au Brésil<sup>120</sup>.

5- Les habitants des villes sont moins migrants que ceux des zones rurales : d'après les actes de naissance répertoriés dans notre étude concernant essentiellement les Français, les Italiens et les Espagnols, les immigrants proviennent plutôt des zones rurales. Ce constat s'explique aussi par le fait que le principal critère pour immigrer au Paraguay est d'exercer le métier d'agriculteur.

6- Les femmes sont plus migratrices que les hommes, mais les hommes s'aventurent plus souvent à l'étranger : comme nous le verrons, quelles que soient les nationalités des immigrants, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes. Ce constat peut s'expliquer par le contexte de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : les voyages de longue distance et des lois

---

<sup>119</sup> E. Lee résume le concept de la migration à une série de facteurs, au lieu d'origine et de destination, aux obstacles qui interviennent. Son travail est encadré par une série d'hypothèses. Par rapport au flux et au contre flux, Lee reprend une des lois de E.G. Ravenstein et la codifie d'une façon systémique : « pour chaque grand flux de migration, un contre flux se développe ».

LEE, Everett S. « A Theory of Migration », *Demography*, vol 3, n° 1, 1966, pp. 47-77. Voir aussi « Les théories de la migration, Textes fondamentaux », sous la direction de Victor Piché, Paris, INED, 2013, pp. 113-117.

<sup>120</sup> CARVALHO, Daniela, de, *Migrants and identity in Japan and Brazil : the Nikkeijin*, London, éditeur Routledge, 2002. ; voir aussi : XU LU, Sidney, *The Making of Japanese settlers colonialisme : Malthusianism and Trans-Pacific migration, 1868-1961*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

restrictives freinaient peut-être la migration des femmes vers le Paraguay surtout les célibataires<sup>121</sup>.

7- La plupart des migrants sont des adultes. Les familles émigrent rarement hors de leur pays de naissance : dans le cas du Paraguay, nous avons relevé une hétérogénéité de classes d'âge, car de nombreuses familles avec enfants étaient concernées par cette immigration, de même que les jeunes adultes (20-35 ans) souvent célibataires.

8- Les grandes villes grandissent plus par migration que par augmentation naturelle : L'immigration s'est organisée au Paraguay après la guerre de 1870, période durant laquelle la situation démographique du pays était catastrophique (en conséquence de cette guerre). Dès lors, des immigrés sont entrés avec leur famille et leurs enfants, ceux qui étaient célibataires se sont mariés dans le pays et leurs enfants nés au Paraguay ont participé à l'augmentation naturelle. En outre, l'immigration s'est organisée par étape et à différentes époques jusqu'à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. L'immigration n'a donc pas eu d'incidence majeure dans l'augmentation de la population.

9- La migration augmente en volume à mesure que les industries et le commerce se développent et que les transports s'améliorent<sup>122</sup> : cette hypothèse est très relative pour l'immigration au Paraguay, car lorsque l'immigration organisée a commencé, tout était à faire dans le pays. Ce ne fut donc pas directement une industrialisation ou un développement croissant du commerce qui a attiré l'immigration. Rappelons d'ailleurs que l'immigration d'une main-d'œuvre agricole était privilégiée par le gouvernement paraguayen. En revanche, une fois celle-ci installée dans les zones rurales, la ré-émigration vers les villes était fréquente, avec un changement de métier (manufacture ou petit commerce).

10- Le principal sens de la migration va des zones agricoles vers les centres d'industrie et de commerce<sup>123</sup> : l'époque de notre étude ne relève pas d'un contexte de développement

---

<sup>121</sup> Selon D. Gabaccia et E. Zanoni, « les démographes, sociologues, statisticiens ont fait la découverte de fortes représentations des femmes parmi les migrants internationaux récents, de telles preuves semblaient violer la « loi » de EG. Ravenstein à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ». Bien que certaines sources décrivent la féminisation migratoire comme un phénomène récent, les données historiques suggèrent que la convergence vers des migrations équilibrées entre les sexes a commencé dès la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

GABACCIA, Donna, ZANONI, Elizabeth, « Transition in Gender Ratios among International Migrants, 1820-1930, *Social Science History*, vol 36, n° 2, 2012, pp. 197-221 ; DONATO, Katharine M, GABACCIA, Donna, *Gender and International Migration : from the slavery era to the global age*, New York, Russel Sage Foundation, 2015. Voir aussi sur le genre, MOYA, José C., « Commentary : Gender and Migration : Searching for Answers to Basic Questions », *Social Science History*, vol 36, n° 2, 2012, pp. 269-274 ; M. Morokvasic analyse la diversité des flux migratoires des femmes et la précarisation que peuvent rencontrer les femmes dans les migrations. MOROKVASIC, Mirjana, « Birds of Passage are also women », *The International Migration Review*, vol 18, n° 4, 1984, pp. 886-907.

<sup>122</sup> Voir aussi, MCKEOWN, Adam, « Les migrations internationales à l'ère de la mondialisation industrielle, 1840-1940 », *Le Mouvement social*, n° 241, 2012, pp. 31-46.

<sup>123</sup> Rappelons le contexte historico-structurel du développement de la main-d'œuvre liée au travail manufacturé : le monde rural va connaître ce que l'on nomme la « proto industrialisation », le processus d'industrialisation auquel est associé la multiplication des emplois en usines. En effet, dans cette histoire de la pré-industrialisation, le savoir-faire des paysans, notamment de l'artisanat, entraînera l'émigration rurale vers les

industriel massif dans le pays, mais davantage d'un contexte rural très peu urbanisé. La migration se faisait donc essentiellement par des migrants venus de zones agricoles en direction de zones agricoles qu'il s'agissait de développer.

11- Les principales causes de la migration sont économiques : cette hypothèse nous mène au pull/push (les facteurs d'attraction du pays de destination et ceux de motifs d'expulsion du pays d'émigration) efficient pour le Paraguay. Le désir du paysan européen d'être propriétaire de terres est l'une des causes de l'émigration massive outre-Atlantique. Le facteur économique est donc une des principales motivations pour l'émigration<sup>124</sup>. Pour mieux saisir les enjeux ou les représentations des migrations, des études sur les mouvements migratoires vont éclore dans plusieurs pays européens et outre-Atlantique<sup>125</sup>. Il existe dans la société rurale des incitations à la migration qui peuvent être considérées comme des facteurs de push/pull<sup>126</sup>, agissant sur de longues périodes. Cette observation nous permet de comprendre les périodes d'émigration des zones rurales. Par exemple, en Allemagne, elles sont influencées par la demande industrielle et commerciale de main-d'œuvre dans les villes. Le problème de l'exode rural dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, notamment des travailleurs agricoles, se produit principalement dans les zones de petites exploitations agricoles<sup>127</sup>.

L'immigration au Paraguay peut s'inscrire de façon globale dans des modèles théoriques, ou parmi les variables macro, micro et méso (au gré des dynamiques migratoires).

Pour mieux appréhender le processus migratoire, les flux peuvent être analysés du point de vue des modèles migratoires : les macrostructures et les microstructures<sup>128</sup>, mais il n'existe pas de ligne globale qui les divise ; cela signifie qu'elles sont interdépendantes et interreliées.

---

centres urbains pour leur savoir-faire. Le monde rural étant attiré par le changement économique, une nouvelle ère s'est développée, c'est la proto industrialisation. Cette théorie s'applique aussi au Paraguay, par le travail de l'artisanat du monde rural, mais cela n'a pas entraîné pour notre période une émigration rurale comme cela était dans plusieurs pays d'Europe, tels que la France et le Royaume-Uni, qui faisaient partie des mouvements ayant donné lieu à la proto-industrialisations. MENDELS, Franklin, « Des industries rurales à la proto-industrialisations : historique d'un changement de perspective », *Economies, sociétés, civilisations*, 39 années, n° 5, 1984, pp. 977-1008 ; voir aussi : MEDICK, Hans, « The proto-industrial family economy : the structural function of household and family during the transition from peasant society to industrial capitalism », *Social History*, vol 1, n° 3, 1976, pp. 291-315.

<sup>124</sup> Cet auteur examine les choix d'émigrer des Européens ; BAINES, Dudley, « European Emigration, 1815-1930 : Looking at the Emigration decision again », *The Economic History Review*, new series, vol 47, n° 3, 1994, pp. 525-544. Voir aussi, SELL, Ralph R., DE JONG, Gordon F., « Toward a motivational theory of migration decision making », *Journal of Population*, vol 1, n° 4, 1978, pp. 313-335.

<sup>125</sup> GREEN, Nancy L., « L'immigration en France et aux États-Unis historiographie comparée », Vingtième siècle, *Revue d'histoire*, n° 29, 1991, pp. 67-82.

<sup>126</sup> DORIGO, Guido, TOBLER, Waldo, « Push-Pull Migration Laws », *Annals of the Association of American Geographers*, vol 73, n° 1, 1982, pp. 1-17.

<sup>127</sup> COY, Jason Philip, POLEY, Jared, SCHUNKA, Alexander, *Migrations in the German lands, 1500-2000*, New York, Oxford, Berghahn, 2016.; HEBERLE, Rudolph, « The Causes of Rural-Urban Migration a survey of German », *American Journal of Sociology*, vol 43, n° 6, 1938, pp. 932-950 ; POTTHAST, Barbara, « El significado socio político de la emigración alemana al Paraguay », in *Huellas Alemanas en Paraguay*, Asunción, 2016, p. 22.

<sup>128</sup> CONGDON, Peter, STILLWELL, John, *Migration models : macro and micro approaches*, London, Belhaven Press, 1991.

Les niveaux macro renvoient à l'image de flux à grande échelle et ces flux peuvent être analysés plus précisément par des recensements de populations, des recensements paroissiaux, des registres civils, des statistiques migratoires où sont répertoriées les personnes immigrantes par lieu d'origine, profession, âge et état civil<sup>129</sup>. L'étude remarquable au niveau statistique réalisée par W.F. Willcox et Ferenczi, I. montre les différences de flux entre les pays de 1856 à 1924<sup>130</sup>, l'histoire de la migration de masse outre-Atlantique<sup>131</sup>, la migration des femmes de 1500 à nos jours<sup>132</sup>, ou encore les études de J.C. Moya et A. Mckeown<sup>133</sup>.

Le macrocontexte détermine également en grande partie le degré d'existence des opportunités de migrer, que ce soit en interne ou à l'étranger, par exemple par les politiques d'immigration, la demande de main-d'œuvre et les niveaux de revenus<sup>134</sup>. De telles structures d'opportunité affectent la nature juridique, politique (familiale) et la sélectivité (initiale) de la migration<sup>135</sup>.

Le niveau micro quant à lui intègre plutôt les réseaux migratoires, familiaux, amicaux, parentaux, des personnes proches liées entre elles<sup>136</sup>. Cette théorie est davantage centrée sur les personnes, et suscite des études sur les comportements migratoires pour arriver à donner une réponse globale de ces flux. Dans le système micro-structurel, la focalisation sur des communautés migratoires permet de tenir compte de la micro-histoire, des histoires de vie et de l'histoire sociale<sup>137</sup>. Le méso structure, pour sa part, se situe à l'échelle des institutions publiques ou privées, des organisations non gouvernementales (associations), des groupes de

---

<sup>129</sup> Ceci renvoie aux sources statistiques que nous avons utilisées pour nos études et analyses sociologiques des immigrants.

<sup>130</sup> WILLCOX, Walter, FERENCZI, Imre, *Migrations Internationales*, Vol. 1, « Statistics », New York, National Bureau of Economic Research, 1929, et Vol. 2, New York, National Bureau of Economic Research, 1931. Statistique du Paraguay, pp. 558-563.

<sup>131</sup> SÁNCHEZ ALBORNOZ, Nicolás, *Españoles hacia América. La emigración en masa, 1880-1930*, Madrid, Alianza América, 1995.

<sup>132</sup> GABACCIA, Donna R. « Genre et migrations dans les études atlantiques de 1500 à nos jours », *Revue européenne des migrations internationales* ; vol. 31, n° 1, 2015. pp. 15-35 ; GABACCIA, Donna, ZANONI, Elizabeth, « Transition in Gender Ratios among International Migrants, 1820-1930, *Social Science History*, vol 36, n° 2, 2012, p. 197-221, *op. cit.*

<sup>133</sup> MOYA, José C., MCKEOWN, Adam, *World Migration in the Long Twentieth Century*, Washington DC, American Historical Association, 2011.

<sup>134</sup> Des propagandes et des avantages de politiques migratoires des pays du Cône sud, Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay, ont touché des milliers d'Européens au niveau régional et outre-Atlantique pour répondre à cette opportunité de migrer.

<sup>135</sup> DE HAAS, Hein, « Migration and Development: A Theoretical Perspective », *The International Migration Review*, vol 44, n° 1, 2010, pp. 227-264.

<sup>136</sup> BOYD, Monica, « Family and Personal networks in international migration: Recent developments and new agendas », *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, 1989, pp. 638-670.

<sup>137</sup> Les histoires de vie sont illustrées aux chapitres 4 et 5, les Français et les Italiens. BERTAUX, Daniel, « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers Internationaux de Sociologie, Histoire de vie et vie sociales*, vol. 69, 1980, pp. 197-225. FAWCETT, James T., « Networks, Linkages and Migration Systems », *International Migration Review*, vol 23, n°3, 1989, pp. 671-680.

personnes faisant office d'intermédiaires entre les migrants inscrits dans un parcours migratoire<sup>138</sup>.

Les théories classiques demeurent la base des études migratoires malgré la méthode rigide utilisée et le manque d'outils pour avoir plus d'informations sur les facteurs de la prise de décision individuelle, ce qui donnera naissance à de nouvelles réflexions et au développement de nouvelles théories sur le modèle push/pull dans des économies qui se renouvellent : les répulsions par des facteurs économiques et les attractions (la main d'œuvre) ont longtemps été soulignées comme étant les principales forces motivant la migration. La connaissance des opportunités a considérablement affecté le mouvement migratoire, il s'ensuit que les incitations économiques à l'immigration sont touchées par la connaissance que peut avoir l'immigrant de l'endroit choisi, poussant la main-d'œuvre à se déplacer. Les principaux déterminants de la migration sont alors les structures du marché du travail dans les économies réceptives<sup>139</sup>.

La migration peut être possible via les réseaux familiaux. Les ménages à très bas revenus risquent de ne pas avoir les moyens de migrer, en particulier si la migration est coûteuse et que les risques initiaux qui y sont associés sont élevés<sup>140</sup>. C'est grâce à ces réseaux qu'augmentent les probabilités de migrer<sup>141</sup>. Cela explique que les nombreuses familles immigrées au Paraguay, la transmission d'informations entre les personnes et la coopération entre elles facilitent la migration. Mais cette théorie est critiquée, car dans le réseau social interviennent aussi d'autres éléments ou facteurs, soit aux frontières, soit dans les régions de destination<sup>142</sup>. Des trajectoires migratoires se mettent en place et relient un nombre important de migrants, ainsi que certains lieux de départ et d'arrivée.

Les réseaux sociaux sont en partie documentés à l'époque de la grande migration en Amérique latine et ailleurs au XIX<sup>e</sup> siècle. Des études datant des années soixante analysent le

---

<sup>138</sup> Notre étude sur les Syro-Libanais montre bien cette approche à travers les associations créées par ces immigrants et leur connexion avec le Consulat de France à Asunción pour leur installation au Paraguay.

LUDGER, Pries, *Rethinking transnationalism: the meso link of organizations*, London, NY, Routledge, 2008; BRETTELL, Caroline B., HOLLIFIELD, James, *Migration theory-talking across disciplines*, New York, Routledge, 2015.

<sup>139</sup> CERRUTTI, Marcela, GAUDIO, Magali, « Gender differences between Mexican migration to the United States and Paraguayan migration to Argentina », *The Annals of the Academy of Political and Social Science*, vol 630, *International migration in the Americas*, 2010, pp. 93-113.; HARRIS, John, TODARO, Michael, P., Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis, *The American Economic Review*, vol 60, n° 1, 1970, pp. 126-142, *op. cit.*

<sup>140</sup> STARK, Oded, « Migration Types : The Role of relative deprivation », *The Economic Journal*, vol 101, n° 408, 1991, pp. 1163-1178 ; SÁNCHEZ ALONSO, Blanca, « Those Who Left and Those Who Stayed behind : Explaining Emigration from the Regions of Spain, 1880-1914 », *The Journal of Economic History*, vol 60, n° 3, 2000, pp. 730-755; STARK, Oded, TAYLOR, J. Edward, « Relative deprivation and international migration », *Demography*, vol 26, 1989, pp. 1-14.

<sup>141</sup> MASSEY S. Douglas, « Social structure, household strategies and the cumulative causation of migration », *Population Index*, vol 56, n° 1, 1990, pp. 3-26 ; PICHÉ, Victor, « Les Théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs », *Population*, vol 68, n° 1, 2013, p. 153-173 ; « Les théories de la migration », Textes fondamentaux, sous la direction de Victor Piché, Paris, INED, 2013, pp. 309-338.

<sup>142</sup> KRISSMAN, Fred, « Sin Coyote Ni Patron: Why the Migrant Network Fails to Explain International Migration », *The International Migration Review*, vol 39, n° 1, 2005, pp. 4-44.

processus de migration en chaîne et le rôle joué par la parenté et les amis pour fournir des informations et faciliter la migration. Dans ce contexte, le travail de M. Boyd est connu dans le secteur genre et famille<sup>143</sup>. À la fin des années quatre-vingt les études sur le rôle des réseaux sociaux sur l'installation et l'intégration de la population migrante dans les sociétés d'accueil augmentent. Une attention particulière est portée sur les liens familiaux, amicaux et communautaires en tant que variables clés de la migration<sup>144</sup>. Les différentes approches ne sont toutefois pas contradictoires, les individus agissent pour diversifier les attentes. En outre, le contexte socio-économique dans lequel sont prises ces décisions est déterminé par des forces structurelles opérant au niveau national et international.

Les immigrés du sud de l'Italie<sup>145</sup>, par exemple, privilégient les réseaux de parenté et de sociabilité. De plus, l'émigration territoriale de l'Italie dépend des ramifications socio-économiques<sup>146</sup>. Dans ces réseaux de migration interviennent d'autres facteurs que ceux liés à la famille et aux amis, car ils incluent d'autres acteurs tels que les agents de migration, les recruteurs, les publicitaires et le gouvernement du pays d'accueil.

La fusion des théories sur la migration et la religion dans le concept du capital religieux permet de comprendre l'association entre religion et migration<sup>147</sup>. En effet, les réseaux religieux ne reposent pas uniquement sur les bénéfices générés par l'adhésion, ils sont formés d'individus partageant et renforçant une idéologie similaire. Le facteur principal de la migration religieuse, tel que nous le verrons dans le cas des mennonites, ce groupe ethno religieux arrivés en groupes de familles<sup>148</sup> pour vivre en communauté au Paraguay, (leur point commun est leur croyance religieuse). Les résultats présentés dans cette recherche suggèrent que ces organisations religieuses offrent davantage d'opportunités de socialisation et permettent de réduire le risque de perte de membres dans la migration<sup>149</sup>.

Nous avons ici tenté d'évoquer les théories les plus significatives à partir d'auteurs classiques et néoclassiques qui continuent à susciter des débats sur les migrations. La théorie

---

<sup>143</sup> DONATO, KATHARINE M., ALEXANDER, JOSEPH T., GABACCIA, DONNA R., and LEINONEN, JOHANNA, «Variations in the Gender Composition of Immigrant Populations: How They Matter», *International Migration Review*, XLV, 3, 2011, pp. 495-526; MOYA, José C., *Cousins and Strangers: Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998; BOYD, Monica, *op.cit.*, pp. 638-670; PICHÉ, Victor, *op.cit.*, pp. 277-308.

<sup>144</sup> *Ibidem*.

<sup>145</sup> Voir des exemples au chapitre 5 sur les italiens.

<sup>146</sup> DONATO, Katharine M, GABACCIA, Donna, *Gender and International Migration : from the slavery era to the global age*, New York, Russel Sage Foundation, 2015 ; FRANZINA, Emilio, *A grande emigração : o êxodo dos italianos do Vêneto para o Brasil*, Campinas, Editora Unicamp, 2006 ; MAC DONALD, J.S., « Some Socio-Economic Emigration Differentials in Rural Italy, 1902-1913 », *Economic Development and Cultural Change*, vol 7, n° 1, 1958, pp. 55-72.

<sup>147</sup> MYERS, Scott M., « The Impact of Religious involvement on migration », *Social Forces*, vol 79, n° 2, 2000, pp. 755-783.

<sup>148</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia - Fé y prácticas menonitas, un enfoque paraguayo*, Asunción, Facultad de Teología, Instituto Bíblico, Asunción, 2006.

<sup>149</sup> MYERS Scott, M., *op.cit.*



néoclassique considère que les causes de l'émigration sont potentiellement multiples et que la migration joue un rôle positif dans le développement des régions et des pays en développement au niveau social et économique<sup>150</sup>. Est-ce le cas du Paraguay ? Il existe de nombreux facteurs possibles d'immigration qui sont opérationnels dans notre étude : premièrement le facteur économique ; deuxièmement le facteur qualifié d'accidentel, car un grand nombre de migrants vivaient déjà dans des pays limitrophes ; le troisième facteur est la promesse du gouvernement paraguayen de les accueillir en leur donnant des avantages pour s'établir dans le pays. Pour chaque mouvement de masse de personnes, la politique de l'État a été le facteur prédominant de l'immigration au Paraguay. Le concept d'immigration sélective renvoie à la politique de l'État paraguayen face à la nécessité de sélectionner l'entrée des migrants et les travailleurs de la terre.

## Sources

Pour mener à bien cette recherche, nous avons combiné la méthode qualitative et la méthode quantitative : la première nous a permis d'analyser les discours, les histoires de vie, et les biographies au regard des dynamiques sociopolitiques du Paraguay. La seconde, quant à elle, nous a aidé à établir une série de statistiques et à traiter les registres d'immigrants afin de connaître leur profil.

Nous avons construit notre documentation primaire sur un ensemble d'écrits extrêmement variés : correspondances officielles, diplomatiques, consulaires, commerciales et politiques concernant dix-huit pays : le Paraguay, l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Japon, la Syrie, le Liban, l'Ukraine, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Russie, la Belgique et la Corée. Nous avons également consulté des correspondances personnelles conservées dans les archives diplomatiques françaises, des ouvrages critiques, des récits de voyage, des chroniques d'actualité, des autobiographies de migrants, des périodiques, des publications officielles, des lois et décrets, etc. Nous avons également pu procéder à d'innombrables lectures et dépouillements. Le dépouillement aux Archives diplomatiques à Paris, à Nantes et à Asunción ont permis de mettre au jour des documents inédits. Ce travail de documentation a été d'une grande ampleur, car il a été effectué dans différentes villes et dans plusieurs archives et bibliothèques. Face à la masse d'informations, nous avons réduit, en ce qui concerne la presse, notre champ d'investigation aux journaux les plus pertinents de l'époque. Nous avons par ailleurs eu recours aux méthodes de consultations de statistiques et nous avons conduit plusieurs entretiens et interviews afin de compléter notre jeu de données.

---

<sup>150</sup> DE HAAS, Hein, « Turning the Tide ?. Why Development will not stop migration », *Development and Change*, vol 38, n° 5, 2007, pp. 819-841.

En vue de décrire un phénomène non encore étudié, autrement dit pour mettre en lumière un pan de l'histoire paraguayenne mal connu, nous avons utilisé plusieurs sources : celles du registre des associés d'immigrants pour les Italiens et les Espagnols, le registre des célibataires de l'archevêché d'Asunción pour l'étude sur le mariage, toutes nationalités confondues. Pour l'analyse portant sur les Japonais, les Espagnols, les Allemands, les Mennonites, les Ukrainiens et les Tchécoslovaques, nous avons utilisé les registres de la Direction de l'immigration et de la colonisation. Bien plus, nous avons consulté les documents consulaires de l'Ambassade de France à Asunción pour les Français enregistrés dès 1855 et les Syro-Libanais (notamment à l'époque du mandat français). Ce sont là des sources inédites qui n'avaient pas été examinées par les autres recherches portant sur la migration au Paraguay. En outre, l'analyse de la documentation relative aux associations nous a permis d'avoir des informations complémentaires par rapport aux sources officielles, diplomatiques, consulaires et ecclésiastiques.

Notre consultation d'archives ne s'est pas limitée aux lectures de documents, lettres, dépêches et rapports consulaires aux Archives diplomatiques du Quai d'Orsay concernant les relations diplomatiques entre la France et le Paraguay ; nous avons étendu notre recherche à l'Argentine, au Brésil et à l'Uruguay. À Paris, nous avons complété nos consultations dans les Archives Nationales sur des lois d'émigration de la France. En ce qui concerne les dépêches et les rapports diplomatiques, ils sont transcrits et se trouvent en volumes par année (les volumes comportent entre 500 et 700 pages), et sont intitulés Assomption ou Paraguay. Les plus anciens sont consultables en microfiches. Les documents plus récents sont classés par date et par dossier pour les dépêches, télégrammes, rapports et sont archivés dans des cartons avec le nom du pays. On y trouve également des documents confidentiels, consultables après 60 ans (le temps nécessaire pour que les personnes impliquées aient quitté leurs fonctions).

Pour ce qui est des consultations dans les bibliothèques, nous avons traité les données présentes à la Bibliothèque de la Sorbonne centrale (Sorbonne-Bis), la Bibliothèque nationale de France (BNF), à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à la bibliothèque de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine (IHEAL), à la bibliothèque de Paris 3 Sorbonne nouvelle, à la bibliothèque de l'université Paris 10 Nanterre et à la bibliothèque de Sciences-Po.

Pour compléter nos données, nous avons fait plusieurs voyages à Asunción, capitale du Paraguay, afin de consulter les fonds de l'Archive National d'Asunción (ANA), l'Archive de l'Archevêché d'Asunción, les archives de la Direction générale de migrations, les archives de la Police et du ministère de l'Intérieur<sup>151</sup>, le fonds des archives historiques du ministère des

---

<sup>151</sup> Il n'a pas été facile d'accéder à ces archives ; après de nombreuses demandes, nous y avons finalement accédé en 2010.

Relations Extérieures, du ministère de la Défense, le Recensement de la population du Paraguay à la fin de la guerre de 1870 et les documents de son musée, les publications du Registre officiel du Paraguay, du ministère de Hacienda.

Nous avons en outre consulté les archives des ambassades et des consulats diplomatiques à Asunción : le Consulat de France, sur les Français et les archives syro-libanais. De surcroît, le Consulat d'Italie, le Consulat d'Allemagne, l'Ambassade du Japon, l'Ambassade de Corée, l'Ambassade du Liban, le Consulat d'Espagne d'Asunción, ainsi que les archives de la Mairie, de l'Archevêché et du consulat du Brésil à Concepción. Nous avons également consulté la documentation disponible dans les bibliothèques suivantes : la Bibliothèque Nationale d'Asunción, les bibliothèques de l'Université Catholique d'Asunción », et du Centre d'Etudes Anthropologiques, CEADUC ; le fonds de l'« Academia Paraguaya de la Historia », le fonds de la bibliothèque du musée Andrés Barbero, la bibliothèque du Ministère de la Défense, la bibliothèque de la Banque Centrale du Paraguay, la bibliothèque du Ministère d'Agriculture, la bibliothèque du Palais Législatif, la bibliothèque du Palais de Justice et la bibliothèque municipale d'Asunción.

Pour ce qui est des Archives des associations, nous avons eu accès aux archives et bibliothèque du « Centre Català », aux archives de la « Sociedad Española de Socorros Mútuos de l'Asunción del Paraguay », à la bibliothèque de la Casa de España, aux archives de la Società italiana di Mutuo Soccorso, aux archives de Club Sirio, de l'Union Libanese ou Club Libanés, du Club Alemán, ainsi qu'à la bibliothèque du Centro Cultural Paraguayo-Alemán, à la bibliothèque du Centro Cultural Paraguayo-Americano, à la bibliothèque du Centro Anglo-Paraguayo, à la bibliothèque de l'École Dante Aligheri (italienne), à la bibliothèque de l'École Goethe (allemande), à la bibliothèque de l'École Marcel Pagnol (française), la bibliothèque mennonite, l'Institut biblique Asunción, l'archive de la colonie Fernhein du Chaco, au musée de Filadelfia-Chaco, à la Fédération des Associations japonaises du Paraguay. Et pour compléter notre étude sur les associations, nous avons visité le Centre Commerciale du Paraguay, le centre des affaires et d'entraide entrepreneuriales.

Plus encore, nous avons pu interviewer et rencontrer un certain nombre d'acteurs et de descendants d'immigrés mennonites, français, italiens, libanais, syriens et des représentants d'associations espagnoles, ce qui nous a permis d'obtenir de précieux éclairages et informations, ainsi que des matériels inédits. Voici la liste des personnes rencontrées :

- La fille d'Henri Pitaud, Nicole Françoise Pitaud (française)
- Le descendant de la famille de Benjamin Balansa (français) : le cardiologue, Jacques Balanza
- La descendante de Jean Casabianca (français) : Liz Fernández Casabianca

- La fille de Cayetano Sallustro (italien) : Ana Sallustro de Di Tore
- Le président du club Libanés : le député Yamil Esgaib et un membre, Emilio Fadlala
- Le président du Club Sirio (et président de la Fondation la France) : Raul Tuma
- Le mennonite, professeur et écrivain, Gerhard Ratzlaff et son épouse Louise Voth
- Un membre de la commission directive de l'association de femmes espagnoles :  
Madame Isabel Mateos ainsi que sa fille, présidente de l'association
- La présidente de l'Association d'Andalucía et son époux, la famille Fontclara.
- Le président de la Casa Vasca : l'avocat, écrivain, Pedro Gamarra Doldán

Si cette dispersion des sources sur l'immigration au Paraguay nous a demandé un travail long et fastidieux de collectes, elle s'est également avérée contraignante pour réaliser un suivi démographique de la population immigrante, car bien souvent nous nous sommes retrouvées devant des documents mal conservés, inexistantes voire contradictoires. Après la guerre de 1870, les institutions en charge de l'immigration sont variées (le ministère des Relations Extérieures, le ministère de l'Intérieur, le ministère d'Hacienda, le ministère de l'Agriculture), et ces différentes institutions n'ont pas nécessairement entretenu ou gardé les archives concernant l'immigration.

Afin de mener à bien cette recherche, nous nous sommes appuyés en plus de la bibliographie, sur des sources officielles<sup>152</sup>. Le premier document important pour la période ici étudiée est la Constitution paraguayenne du 25 novembre 1870, mise en place au lendemain de la Guerre de la Triple Alliance. Ce document mentionne l'importance de l'immigration pour le développement du commerce et de l'industrie, le travail de l'agriculture, la production artistique et scientifique. En effet, plusieurs articles font référence à l'accueil des étrangers au sein de la république<sup>153</sup>. Des textes législatifs sont promulgués dans les années suivantes afin de favoriser un flux migratoire à destination du Paraguay.

<sup>152</sup> En complément de la présentation ici faite, se reporter à la partie II de la thèse dans laquelle nous reviendrons en détail sur les lois et dispositifs juridiques mis en place par le gouvernement paraguayen.

<sup>153</sup> Art. 6°.- El Gobierno fomentará la inmigración Americana y Europea y no podrá restringir, limitar, ni gravar con impuesto alguno la entrada en el territorio Paraguayo de los extranjeros que traigan por objeto mejorar las industrias, labrar la tierra e introducir y enseñar las ciencias y las artes.

Art. 33.- Los extranjeros gozan en todo el territorio de la Nación de todos los derechos civiles del ciudadano; pueden ejercer sus industrias, comercio y profesión; poseer bienes raíces; comprarlos y enajenarlos; navegar los ríos, ejercer libremente su culto; testar y casarse conforme á las leyes. No están obligados a admitir la ciudadanía, ni a pagar contribuciones forzosas extraordinarias.

Art. 35.- Son ciudadanos paraguayos [...] 4.° Los extranjeros naturalizados gozan de todos los derechos políticos y civiles, de los nacidos en el territorio paraguayo, pudiendo ocupar cualquier puesto menos el de Presidente, vice presidente de la República, Ministros, Diputados y Senadores. 5.° Los que tengan especial gracia de naturalización del Congreso.

Art. 36.- Para naturalizarse en el Paraguay bastará que cualquier extranjero haya residido dos años consecutivos en el país, poseyendo alguna propiedad raíz o capital en giro, o profesando alguna ciencia, arte

Nos sources primaires sur l'immigration sont complétées par les Décrets des lois et des textes juridiques divisés par secteur de la vie administrative, juridique, politique, économique, et de la production de 1855 à 1939, en somme, tout un ensemble de lois sur l'organisation de l'État et le développement du pays de manière générale.

La première loi sur l'immigration est votée sous le gouvernement de Bernardino Caballero, le 7 juin 1881. Cette loi crée le département général de l'immigration, sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Cette loi prévoit la nomination d'agents de l'immigration en poste à l'extérieur du pays, dans le but de recruter des immigrants via le développement de propagandes et de publicités sur le Paraguay. Cette loi de 1881 a vocation de favoriser le recrutement de colons agriculteurs et la création de colonies à l'intérieur du pays, peuplées de familles agricultrices, telle était alors la priorité du gouvernement.

Par la suite, des lois se succéderont dans l'intention d'améliorer l'immigration d'un point de vue quantitatif et qualitatif, ainsi que de remettre à flot les caisses de l'État via des contributions financières issues de l'exploitation des terres. La loi du 6 octobre 1903, mise en place sous la présidence de Juan A. Escurra, est toutefois plus restrictive que celle de 1881. Elle est en effet plus explicite dans la définition de ce qu'est l'immigrant et les conditions à remplir pour obtenir ce statut. Le gouvernement choisit alors de manière plus restrictive le type d'immigration qu'il considère comme étant le plus favorable pour la nation. Ainsi est posée comme condition de base que l'immigrant célibataire ou en famille dispose d'un capital minimum pour entrer dans le pays. Il existe toutefois des exceptions pour les immigrants qui arrivent avec un contrat réalisé par des entreprises privées ou qui viennent rejoindre leur famille déjà installée sur le territoire. Dans ce cas les immigrants ne sont pas contraints d'entrer en tant qu'agriculteurs, ils peuvent exercer d'autres professions. La loi spécifie aussi l'interdiction d'entrée aux personnes de race jaune ou noire, aux mendiants, fainéants, gitans, et aux individus porteurs de maladies infectieuses. Ce type d'interdiction n'était pas propre au Paraguay, des initiatives similaires ont été implantées aux États-Unis, en Argentine et au Brésil, par exemple. Cette loi inclut aussi la possibilité de rapatriement des Paraguayens émigrés moyennant une indemnisation financière afin de renforcer la main-d'œuvre du pays. Le décret de loi n° 691 du 4 novembre 1924 renforce les critères d'entrée : des limites d'âge sont fixées et les alcooliques, les anarchistes, les révolutionnaires, les proxénètes et les individus sans profession sont également interdits. Les immigrants doivent présenter des documents officiels (passeport, certificat de santé, attestation de profession). En outre, le décret de loi n° 20173 du 24 février 1925 impose au capitaine du bateau de présenter une liste

---

o industria. Este término se puede acortar siendo casado con paraguayana, o alegando y probando servicios en provecho de la República.

des immigrants au fonctionnaire de la Direction des Terres et Colonies, tandis que l'article n°7 exige la vérification des documents des immigrants par l'inspecteur du débarquement de la Direction des Terres et Colonies à bord du bateau. En cas de présence d'individus dont l'entrée est interdite selon les conditions fixées par la loi, le capitaine et les fonctionnaires des consulats se voient sanctionnés d'une amende. La même pénalité est mise en place pour ceux qui arrivent par voie ferroviaire.

Progressivement, le dispositif juridique s'affine afin de mieux contrôler l'entrée dans le pays des immigrants et les possibilités de bénéficier du billet en bateau gratuit. Tel est le cas notamment du décret de loi n° 10193 du 29 mars 1937 mis en place sous la présidence de Rafael Franco. Ainsi, les lois se présentent comme une source majeure de notre recherche en ce qu'elles permettent de comprendre les choix politiques progressivement effectués ainsi que les difficultés rencontrées par le gouvernement. En cela, elles constituent une source de premier plan pour comprendre le développement de l'immigration en tant qu'outil d'essor économique, social et politique du pays.

Parmi les sources primaires utilisées pour cette recherche, citons les archives de l'Archevêché d'Asunción, les registres paroissiaux, constitués par les dossiers de demande en mariage avec les données suivantes : nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, adresse, dans certains cas, profession et statut du futur époux (veuf ou veuve). Nous avons consulté 473 noms d'individus entre 1855 et 1867, habitants de la ville d'Asunción, et 1800 dans le dossier de demande en mariage, entre 1870-1940. Citons également les données issues des archives de la Direction Générale des Migrations du ministère de l'Intérieur, correspondant aux registres de la Direction d'Immigration et Colonisation. Les registres contenant les listes d'immigrés de différentes nationalités de 1905 jusqu'à 1940 (et au-delà pour les Mennonites et les Japonais) ont ainsi été consultés (35 volumes). Ces livres indiquent à la fois le numéro de registre, la date d'entrée, le transport (billet acquis au compte du gouvernement) les nom, prénom, nationalité, lieu de provenance, âge, état civil, ainsi que la profession, le nom du bateau, le lieu de destination et la signature du colon. Si ces registres sont une source des connaissances non négligeables, les données restent insuffisantes pour plusieurs raisons qui seront évoquées au cours de la thèse. Dans cette archive sont conservés des livres (en très mauvais état) de l'ancien « Departamento de Tierras y Colonización », de l'Institut de la Réforme Agraire (IRA) et de l'Institut du Bien-être Rural (IBR). Les livres dont nous avons consultés une partie sont classés par ordre alphabétique du nom des immigrants, toutes nationalités confondues. Ils ont pour titre, « República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro General de Inmigrantes » et comprennent les données des immigrants cités auparavant.

Les Annuaire statistiques de la République du Paraguay, considérés depuis 1886 comme le Registre officiel du pays, constituent une autre source utilisée. Ils intègrent des statistiques dans tous les domaines, économique, social, de la santé ou de l'éducation. Y est également recensée la population étrangère par nationalité, profession, âge et état civil. Les Bulletins de la Direction des Terres et de la colonisation sont un autre type de publication par période, traitant également de la situation économique, financière et statistique de la migration étrangère selon la nationalité, la profession et l'état civil.

Les publications statistiques avant le recensement officiel de 1950 sont également composées de recueils de statistiques sur les migrants publiés dans le « Memoria » de la Direction général de statistique de la République du Paraguay. Ces publications présentent les mêmes principes thématiques concernant la situation de la République et celle des migrants par nationalité. Bien que nous estimions que ces données sont incomplètes du fait de la non-inscription de l'ensemble des immigrants sur les registres, elles sont un témoin de premier plan de l'histoire migratoire du Paraguay. Ces documents ont été utilisé pour étudier les mennonites.

Les institutions diplomatiques et consulaires ont également produit des données statistiques qui nous sont particulièrement utiles pour des communautés spécifiques. Ainsi, il nous a été possible de consulter le Répertoire de l'État civil des immigrants français entre 1854 et 1969 au Consulat de France d'Asunción (2165 Français). Il s'agit de l'immatriculation des Français résidant au Paraguay inscrits durant cette période, soit à partir de l'ouverture de la Légation de France à Asunción. Ces répertoires indiquent les nom, prénom, état civil, lieu de provenance de France, profession, l'année d'entrée au Paraguay, ainsi que les membres de la famille présents. D'autres sources, comme les lettres officielles entre le consulat et les familles d'immigrés français restées en France, ou les familles vivant à l'intérieur de la République du Paraguay nous livrent de nombreuses informations permettant de comprendre les trajectoires et l'implantation des migrants. Il en est de même pour les lettres personnelles entre familles restées en France et celles installées au Paraguay. Le même type de données est disponible, concernant les migrants syro-libanais entre 1919 et 1936 (183 au total) inscrits au Consulat de France à Asunción. Il faut rappeler que la Syrie et le Liban étaient alors sous protectorat français, raison pour laquelle les migrants ont été accueillis dans les consulats français d'Amérique du Sud pour obtenir leurs documents d'État civil. Nous avons également pu consulter les documents produits par le Consulat d'Italie d'Asunción (1870-1914) (840 Italiens) et notamment le répertoire des ressortissants italiens mentionnant le nom, le prénom, le lieu de provenance, l'état civil, la profession, le nom du parrain ou de l'ami servant de garant pour l'immigré afin d'obtenir le billet en bateau gratuit auprès du ministère des Relations Extérieures paraguayen. Nous avons également obtenu auprès du

Consulat d'Espagne à Asunción, des renseignements sur quelques Espagnols, Catalans et autres immigrés de différentes régions d'Espagne.

D'autres institutions comme les Associations de Bienfaisance, culturelles et sportives ont produit des registres également mobilisés pour cette recherche. Nous avons consulté la Società Italiana di Mutuo Soccorso (1870-1939) et ainsi confronté les données avec celles des registres du Consulat italien. La Société Espagnole d'Asunción del Paraguay nous a également fourni le registre de la liste des associés (1873-1970) (2576 individus) ; entre 1870 et 1940 on repère 977 individus de nationalité espagnole, de même que des ressortissants de la Catalogne (en 1920, 90 associés sont répertoriés) ils ont aussi un local à Asunción, où se trouve une bibliothèque-archives. De même, mentionnons la Société Récréative Espagne et le Centre Espagnol, où sont répertoriés 439 associés (plusieurs nationalités autres qu'espagnole). Il nous a cependant été difficile d'accéder aux archives du Consulat d'Allemagne et du Japon malgré nos différentes visites et entretiens avec des agents diplomates de ces consulats. Nous avons toutefois pu consulter les archives du Centre et club sportif allemand, sur ses origines et ses activités (1917). De même, nous sommes allés à la Fédération des associations japonaises du Paraguay, où nous nous sommes renseignées sur d'autres aspects de la vie de cette population au Paraguay.

Dans les Archives du ministère des Relations Extérieures d'Asunción, nous avons consulté des documents diplomatiques, lettres, dépêches, documents politiques et économiques, et des documents sur la demande de billet gratuit au bureau de l'immigration et de la colonisation pour les futurs immigrés, ainsi que la liste des immigrés venus par bateau et contrôlés par le Bureau de l'immigration dès leur arrivée dans le pays. Pour compléter notre recherche dans les Archives diplomatiques, nous avons pu consulter à plusieurs reprises, les archives du ministère des Affaires Étrangères de la France, d'abord à Paris, puis à la Courneuve et à Nantes (correspondances politiques, consulaires, commerciales, affaires politiques diverses entre la France et le Paraguay). Ces archives diplomatiques nous ont notamment permis d'avoir accès aux correspondances de la Syrie et du Liban, documentation essentielle pour comprendre les rapports étroits qu'entretenaient les pays aux diverses périodes de notre étude.

Nous avons, pour finir, consulté une série de documents de l'Archive National d'Asunción (SH – Section Historique) sur la colonie « la Nouvelle Bordeaux », sur les immigrants de la ville d'Asunción par quartier, et les Archives de l'INDERT, « Instituto nacional de desarrollo rural y de la tierra » qui nous ont notamment fourni des données sur certaines colonies, des documents sur des lots de terrains pour l'établissement des colonies sur le territoire.

Ainsi, si les chiffres que nous livrons dans cette thèse montrent que l'immigration au Paraguay n'est pas – et de loin – de l'ampleur de celle des pays voisins (Argentine, Brésil,



Uruguay) l'on peut d'ores et déjà les nuancer en soulignant qu'ils ne rendent compte que d'une partie de la réalité, et ajouter que ce n'est pas tant l'envergure statistique de l'immigration au Paraguay qui est intéressante, mais la diversité d'expériences qu'elle contient, et qui permet d'éclairer l'expérience migratoire sous divers angles. Là est d'ailleurs l'apport de la démarche quantitative. Cette dernière nous a permis d'approfondir les données chiffrées et statistiques et surtout de caractériser le profil des communautés d'immigrants. En somme, cette approche nous offre un portrait des immigrants et nous donne accès à la signification historique et culturelle de ce que fut l'immigration pour les migrants eux-mêmes.

L'une des caractéristiques principales de l'immigration au Paraguay est qu'elle résulte avant tout de la volonté du gouvernement qui en fut le principal régisseur. Le gouvernement avait besoin de repeupler le pays (après la guerre entre 1865 et 1870) et l'immigration était un choix politique afin de pallier le manque de main-d'œuvre, et de faire travailler la terre aux étrangers, alors considérés comme une main-d'œuvre laborieuse et potentiellement efficace : tel était clairement l'intérêt du gouvernement paraguayen. Mais celui-ci fut confronté à un problème de taille qui figure au cœur de notre hypothèse de recherche : nombreux sont les immigrants à avoir fait de fausses déclarations concernant leur profession. Une grande partie d'entre eux n'étaient effectivement pas agriculteurs et leur objectif n'était pas de travailler la terre. En fait, c'étaient des individus voulant seulement profiter des avantages que le gouvernement offrait aux immigrants. La seconde hypothèse que nous formulons concerne la réussite mitigée de l'immigration au Paraguay. Elle est le résultat d'une organisation institutionnelle déficiente qui n'avait pas les moyens de faire respecter les règles concernant l'arrivée des migrants (problème dans l'administration des colonies). Et dans la troisième hypothèse, le gouvernement n'était pas réellement en mesure d'absorber l'immigration massive sur son territoire après la fin de la guerre de 1870, à un moment où le pays connaissait de graves problèmes économiques et financiers.

## **Plan de la thèse**

À partir de ce jeu de données diversifiées, notre objectif est d'analyser les expériences migratoires à deux niveaux : d'abord, dans leur dimension collective et organisée sous forme de colonies, ensuite, dans leur dimension individuelle. L'enjeu est de faire jouer les échelles macro et micro. Pour ce faire nous conduisons une analyse historique qui commence en 1855, date de la première immigration organisée par le gouvernement paraguayen. Cette expérience permet d'étudier les principales caractéristiques et les relations historiques existantes entre la France et le Paraguay. L'analyse porte alors sur les processus diplomatiques, politiques, socio-économiques et démographiques qui ont impulsé l'immigration tant dans le pays de destination que dans le pays d'origine. À une autre échelle, l'analyse des profils des

immigrants et de la vie associative nous permet de saisir la vie des immigrants dans leurs relations sociales (familles, amis, parrains) étant à la base des réseaux migratoires, eux-mêmes moteur du choix de partir ou de rester.

Les processus et contextes historiques dans lesquels les migrations se déroulent peuvent parfois les conditionner, mais ils ne sont pas toujours déterminants. C'est précisément ce que montre ce jeu sur les deux échelles dès lors qu'il est appliqué à une diversité d'expériences migratoires, ce qui est ici le cas. Si les relations avec les structures étatiques sont au cœur de notre étude, nous y associons également celles entre les acteurs de diverses institutions publiques, dont les associations, tout en prenant en compte la diversité de ces derniers, de par leur nationalité d'origine ou de leur trajectoire individuelle. Les liens entre les immigrants et le gouvernement qui s'établissent au travers des flux migratoires sont multiples et variés, et c'est toute cette diversité que nous offre l'histoire migratoire au Paraguay à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles.

Nous avons divisé ce travail en trois parties et en neuf chapitres. La première partie tente de saisir les enjeux et les attentes liés au développement de l'immigration dans un contexte de réorganisation du pays dans les domaines politique, économique et social, suite à une guerre de cinq ans. Dans le premier chapitre, nous nous concentrons sur trois aspects : le premier est politico-historique. Nous traitons de l'organisation du pays sous le premier président constitutionnel, des relations diplomatiques, et du choix politique de la première demande de main-d'œuvre technique étrangère. Le second aspect porte sur la population paraguayenne et son caractère métis. Celle-ci est en effet le fruit d'un croisement entre Espagnols et Indiens. Cette dynamique sera pérennisée par la suite par l'immigration transnationale, l'union entre les étrangers et les autochtones. Pour finir, nous évoquerons l'aspect démographique, soit la population du Paraguay, essentiellement à partir des données statistiques après la guerre de 1865-1870, en les croisant avec le contexte économique d'après-guerre.

Le deuxième chapitre traite de la question législative et rend compte des différentes lois qui ont été mises en place selon le type de migration et de communauté/nationalité de l'immigrant entre 1855 et 1903. Ces lois ont conditionné les types de processus migratoire pour les différentes communautés.

Le troisième chapitre dresse un panorama des diverses institutions créées pour gérer la distribution de terres aux immigrants et à la population rurale autochtone, l'enregistrement de leur installation dans les colonies, ainsi que pour mener une surveillance de l'immigration dans le pays. Nous allons, par ailleurs, présenter les discours des présidents de la République entre 1881 et 1940 sur l'immigration. Par ailleurs, nous analyserons les recensements de la population paraguayenne entre 1886 et 1940, de l'immigration entre 1905 et 1940, ainsi que

la démographie de la capitale, Asunción, entre 1925 et 1939. Ce chapitre est complété par la classification de la population immigrante par nationalité et par profession entre 1907 et 1939.

La deuxième partie a pour vocation de présenter, de manière croisée, les types d'immigration et les nationalités concernées afin de caractériser les actions du gouvernement et celles des immigrants dans leurs colonies respectives. Le chapitre quatre débute par les Français, les différentes expériences et tentatives de colonies. Ce sera l'occasion d'analyser les rouages ayant conduit à l'échec des toutes premières expériences de colonisation au Paraguay, ressorts qui font d'ailleurs écho aux propos de Ravenstein qui mentionne de nombreux facteurs dont les « mauvaises » lois ou lois oppressives, des impôts élevés, un environnement social défavorable, des événements forçant à migrer, un climat peu attractif, etc. Selon lui, le facteur le plus important tient aux motivations économiques des acteurs<sup>154</sup>. Nous nous concentrons sur l'échelle individuelle en mettant l'accent sur la prise de décision migratoire et ses facteurs explicatifs. Nous dresserons alors le portrait de trois individus ayant migré à titre individuel, qui bien qu'ayant des chemins différents, ont tous laissé des traces, tant qu'au niveau des œuvres accomplies qu'au niveau de leur descendance (Balansa, Casabianca et Pitaud).

Dans le cinquième chapitre, nous traiterons des trois autres nationalités de migrants. En premier lieu, les Italiens qui se sont installés en colonies ou à titre individuel, à l'image de Di Tore, Sallustro et de la famille Masi. Nous verrons alors le rôle joué par les liens familiaux et amicaux tout autant que celui du gouvernement paraguayen qui par sa politique migratoire a facilité leur entrée, notamment grâce à un avantage majeur : la gratuité du billet de bateau. Les Syro-Libanais constituent pour leur part une expérience originale de par la particularité des raisons et du cadre étatique de leur installation, mais également de par leur profil : il s'agit en effet de jeunes immigrants célibataires ou mariés ayant une famille nombreuse et exerçant le métier de « macatero » (colporteur). Les colonies japonaises, quant à elle, se distinguent et prospèrent grâce à leur persévérance, leur savoir-faire et les innovations qu'elles développeront dans le domaine agricole.

Le sixième chapitre traite à la fois de l'expérience migratoire des Allemands étant à l'image du cas du Brésil, l'une des communautés les plus visibles que ce soit au niveau économique ou culturel, ainsi que de la colonie mennonite, une communauté religieuse qui en défiant tous les obstacles dans la région désertique du Chaco paraguayen, a réussi à s'imposer économiquement, politiquement et socialement.

La troisième et dernière partie est dédiée à l'aspect sociologique, à la manière dont les immigrants sont progressivement devenus des citoyens paraguayens. L'on s'intéressera donc

---

<sup>154</sup> RAVENSTEIN, Ernst G., The laws of migration, *Journal of the Royal Statistical Society*, 52 (2), 1889, pp. 241-305. in Etienne Piguet, *Les théories des migrations*. « Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 3, 2013, pp. 141-161.

aux mariages d'immigrants, aux relations entre les institutions officielles, diplomatiques et aux immigrants eux-mêmes, ainsi qu'aux relations sociales, de bienfaisance, récréatives ou économiques créées et exercées par les immigrants cités précédemment auxquels nous ajoutons le cas espagnol, et ce, via la question des associations.

Après avoir dressé un portrait par genre et par profession selon les nationalités, grâce à un traitement statistique des données, le septième chapitre analysera l'aspect des mariages mixtes dans des années 1870 à 1940 à partir des familles enregistrées dans les livres de l'Archevêché d'Asunción. Ces données permettent de montrer à la fois que la pérennisation de la présence des immigrés passait par une forme de dépassement des nationalités d'origine, ainsi que le rôle joué par les femmes dans la migration, qu'il s'agisse des femmes paraguayennes ou des femmes étrangères, constat que l'on peut mettre en lien avec les propos suivants : « Dans tous ces systèmes, les femmes migrantes sont décrites comme des agents historiques jouant un rôle capital dans toutes les migrations, même celles à forte prédominance masculine »<sup>155</sup>.

Le chapitre huit se focalise quant à lui, sur les relations entretenues avec le Consulat de France à Asunción pour l'immigration française et syro-libanaise, et sur le système de parrainage entre les immigrants italiens, deux cas différents qui illustrent les relations entre divers types d'acteurs, l'État, ses institutions et les immigrants eux-mêmes.

Le neuvième et dernier chapitre, est un éclairage sur le système associatif mis en place par les migrants : « Selon Sonja Haug, qui se base sur Ritchey Neal, cinq mécanismes expliquent comment les liens communautaires et familiaux influencent la prise de décision : les affinités, l'information, la facilité, le conflit et l'encouragement. L'affinité que l'on pourrait définir comme le « souhait d'être ensemble » a pour conséquence que des réseaux sociaux sur place découragent la migration tandis que des réseaux sociaux ailleurs l'encouragent »<sup>156</sup>. Tel est précisément ce qui ressort de l'analyse des diverses associations mises en place par toutes les nationalités de migrants dont le but était à la fois de maintenir le lien avec le pays d'origine, mais aussi et surtout de développer leur sociabilité au Paraguay avec l'ensemble de ses habitants. Avant la conclusion, nous exposerons une représentation spatiale de l'immigration au Paraguay grâce à une carte sur l'installation des différentes nationalités d'immigrants au Paraguay.

Les migrations sont un phénomène de grande complexité et difficilement cadrable dans un seul corps théorique et méthodologique ; c'est pourquoi nous avons tenté de relever le défi de mêler à la fois diverses sources et données, d'offrir une lecture croisée d'un phénomène à partir

---

<sup>155</sup> Cité dans GABACCIA, Donna R., « Genre et migrations dans les études atlantiques de 1500 à nos jours », *Revue européenne des migrations internationales* ; vol. 31, n° 1, « Femmes en migration : travail, famille », 2015. p. 29. URL : <http://remi.revues.org/7159> ; DOI : 10.4000/remi.7159 (consulté le 01 mars 2018).

<sup>156</sup> SONJA, Haug, « Migration Networks and Migration Decision-Making », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 34, n° 4, 2008, pp. 585-605; NEAL, Ritchey, Explanations of migration, *Annual Review of Sociology*, 2, 1976, pp. 363-404. in Etienne Piguet, « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 3, 2013, pp. 141-161.

d'une diversité d'expériences en jouant sur différentes échelles, tout en combinant plusieurs approches : micro-historique, statistique, historico économique, politique, et généalogique. Des chercheurs en sciences sociales tentent depuis plus d'un siècle de répondre à la question « pourquoi migre-t-on ? ». Cette question concerne aussi bien la géographie que la psychologie<sup>157</sup>, l'économie, la sociologie<sup>158</sup>, l'anthropologie ou encore la démographie<sup>159</sup>, ce que nous avons tenté de considérer à notre échelle pour décrire et analyser le Paraguay en tant que carrefour migratoire au cœur de l'Amérique du Sud aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Carte 1 : Pertes territoriales du Paraguay après la guerre de 1870



Source : LACONICH, Marco Antonio, *El Paraguay mutilado*, Montevideo 1939.

Représentation Portal Guarani.

[http://www.portalguarani.com/1899\\_marco\\_antonio\\_laconich/19638\\_el\\_paraguay\\_mutilado\\_1939\\_por\\_marco\\_antonio\\_laconich.html](http://www.portalguarani.com/1899_marco_antonio_laconich/19638_el_paraguay_mutilado_1939_por_marco_antonio_laconich.html)

<sup>157</sup> J. Fawcett s'interroge sur le processus psychologique de base qui guide la prise de décision dans les situations migratoires, ces questions peuvent s'expliquer selon cet auteur au travers des études psychologiques. FAWCETT, James, « Migration Psychology : New Behavioral Models », *Population and Environnement*, vol 8, n° 1-2, 1985, pp. 5-14.

<sup>158</sup> BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

<sup>159</sup> COURGEAU, Daniel et LELIÈVRE, Eva, « Changement de paradigme en démographie », *Population*, vol. 51, n° 3, 1996, pp. 645-654. in DUBUCS, Hadrien, « Quelle place pour le « culturel » en géographie des migrations internationales ? », *Géographie et cultures*, n° 93-94, 2015, pp. 325-346.

Carte 2 : Carte politique de l'Amérique du Sud – Paraguay (1947)



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Source : J. Forest, Paris, BNF, 1947.



**PREMIÈRE PARTIE**  
**L'ÉTAT PARAGUAYEN ET L'IMMIGRATION**





## Introduction de la première partie

En 1814, le premier président du Paraguay, Gaspar Rodriguez de Francia<sup>160</sup> met en place une dictature nationaliste (1814-1840) en réponse à des risques complexes pour le Paraguay : la peur de perdre son indépendance, la menace des ambitions annexionnistes de la Confédération argentine, la défiance envers la politique du Brésil, la crainte de la monarchie espagnole et enfin, l'impérialisme anglais particulièrement présent dans les pays voisins<sup>161</sup>. G.R. de Francia compte alors sur les paysans, les petits propriétaires et les artisans pour développer le pays, d'où l'interdiction de commercer avec Buenos Aires afin que les capitaux étrangers n'entrent pas dans le pays. Ainsi, toute intrusion étrangère étant considérée comme nuisible au développement de la nouvelle République, Francia interdit l'entrée et la sortie des étrangers de toute nationalité, seuls ceux pourvus d'une autorisation spéciale délivrée par le gouvernement. Toutefois, ce régime dictatorial prend fin à la mort de Francia en 1840. Par la suite, durant trois ans, le Paraguay sera gouverné de manière transitoire par deux consuls qui se partageront le pouvoir : Mariano Roque Alonso et Carlos Antonio López. Ce dernier deviendra président de la République de 1844 à 1862 et mènera une politique d'ouverture jusqu'à sa mort et c'est son fils Francisco S. López (1862-1870) qui lui succèdera.

Trois étapes ont marqué l'histoire du Paraguay entre 1855 et 1870, dates particulièrement importantes pour notre période de recherche. D'abord, celle allant de 1845 à 1855 est celle de l'organisation de l'État et de la consolidation de l'indépendance du pays. La décennie allant de 1855 à 1865 est marquée par le développement économique, social et culturel. Enfin, la dernière période comprise entre 1865 et 1870 est la plus courte, mais aussi la plus tragique, correspondant à une ère de guerre et d'effondrement économique et démographique<sup>162</sup>. En réaction à cette conjoncture de crise, de 1870 à 1940, les lois vont se succéder pour attirer les immigrants dans le but de repeupler le pays et de combler les besoins de main-d'œuvre dans le secteur de l'agriculture. Ces dispositions ouvriront la voie à un flux migratoire qui changera l'histoire et le

---

<sup>160</sup> CAPDEVILA, Luc, *Une Guerre totale, 1864-1870, Essai d'histoire du temps présent*, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 28. Provinces-Unies du Río de la Plata, ayant ensuite pris le nom de Confédération argentine (1835/1853-1862). Le Dr Gaspar Rodriguez de Francia (1766-1840) est nommé dictateur en 1814 puis dictateur perpétuel de 1816 à 1840. Francia était docteur en droit et théologie à l'Université de Córdoba-Argentine. FOURNIAL, G., *José Gaspar Rodriguez de Francia: l'incorruptible des Amériques*, Paris, Messidor, 1985; WILLIAMS John, Hoyt, «El doctor Francia frente a la Iglesia Paraguaya», Asunción, *Estudios Paraguayos*, vol. 2, n° 1, 1974, pp. 139-154.

<sup>161</sup> CAPDEVILA, L., *Ibidem*, p. 36. ; E. Tate, considère qu'il n'y avait pas d'intrusion politique britannique. TATE, Edward Nicholas, « Britain and Latin America in the nineteenth century: the case of Paraguay », 1811-1870, *Ibero-amerikanisches, Neue Folge, Iberoamericana Vervuert*, vol 5, n° 1, 1979, pp. 39-70.

<sup>162</sup> WILLIAMS, John, Hoyt., *Ibidem*, pp. 134-154.

paysage socio-économique du Paraguay. La guerre de la Triple Alliance (1865-1870) jouera un rôle capital dans l'avenir du pays. Succédant à son père<sup>163</sup>, le Président Francisco Solano López sera entraîné dans une hécatombe sans précédent due aux rivalités entre les deux puissances régionales, l'Argentine et le Brésil, auxquelles se joindra l'Uruguay, donnant ainsi son nom à cette guerre. D'autres dénominations lui seront attribuées, « Guerra Guasú<sup>164</sup> », « Guerra Grande » et « Guerra del 70 », dénominations utilisées par les Paraguayens, la « Guerre totale » selon la formule d'Henri Pitaud<sup>165</sup> ou encore « Guerra de López » selon les termes des *antilopistes*<sup>166</sup>. Cette guerre aura des conséquences majeures aussi bien sur la démographie que sur la vie politique, économique et sociale du Paraguay<sup>167</sup>, ce qui poussera le gouvernement à mettre en place une politique migratoire avec pour but premier le repeuplement et donc, l'accroissement du travail de la terre. Il s'agit alors de développer le Paraguay pour qu'il retrouve sa place dans le concert des nations.

Tout l'enjeu de ce premier chapitre sera donc d'analyser le contexte et l'ancrage du processus d'immigration au Paraguay en décrivant le cadre sociohistorique et démographique du pays, notamment à la fin de la guerre de 1870, et les principales ressources du pays. Dans un second chapitre, il s'agira d'étudier les choix politiques, notamment à travers la mise en place d'un dispositif légal incitant l'installation durable d'étrangers. L'enjeu sera alors de décrire, dans le même temps, la manière dont le gouvernement paraguayen s'est progressivement ajusté aux premières expériences migratoires, certaines ayant échoué, d'autres réussi, tout en établissant différents types de processus migratoires. Ce second chapitre se fondera ainsi sur une analyse détaillée de ces lois spécifiques destinées aux colonies d'immigrants. Le troisième chapitre a pour double ambition de restituer le rôle de certaines institutions officielles gouvernementales et de dresser un tableau général de la population et de l'immigration au tournant du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>163</sup> Francisco Solano López, fils aîné du Président Carlos A. López, est nommé colonel à 15 ans, et à 17 ans, il devient l'unique général de l'armée et diplomate. Concernant les autres fils du président : Venancio López sera à la charge de la garnison d'Asunción, devenu ensuite ministre de la Guerre et de la marine ; Benigno López devient aussi ministre. La famille López était une famille de riches commerçants de maté et de bois ainsi que des éleveurs et des propriétaires d'« estancias ». Francisco S. López sera élu Vice-Président de la République par un édit du 15 août 1862 et succèdera à son père à la mort de ce dernier en 1862. Il décède le 1<sup>er</sup> mars 1870 à Cerro Corá lors de la guerre de la Triple-Alliance (1865-1870). (« estancia » : grand domaine de culture et d'élevage). L'évêque Basilio Lopez, frère du président réorganise l'Église catholique, ses attributions ecclésiastiques ayant été empêchés par Francia, HEYN SCHUPP, Carlos, « Iglesia y Estado en el Paraguay durante el gobierno de Carlos Antonio López : 1841-1862 », Asunción, *Estudios Paraguayos*, Vol 9 n° 1, 1981, p. 9-29 ; 2<sup>e</sup>me partie, vol 9, n° 2, 1981, pp. 135-352.

<sup>164</sup> « guasu » : grand en guarani.

<sup>165</sup> « Grande guerre », la Guerre de 70 » ; PITAUD, Henri, *Les Français au Paraguay*, Paris, édition Bière, 1955. ; CAPDEVILA, Luc., *Une guerre totale.., op.cit.*, et celui de WHIGHAM, Thomas, *The Paraguayan War, Causes and early conduct*, vol I, Lincoln Nebraska, University of Nebraska Press, 2000.

<sup>166</sup> Contre le gouvernement du Président Francisco S. López.

<sup>167</sup> À titre d'exemple, voir les graphiques et documents sur le recensement de la population des villes Carmen del Paraná, Luque, (pp. 105, 107), Areguá (p. 110), Yaguarón (pp. 111, 112), Ybycui (p. 113), Itauguá (p. 114), Itacurubí (p. 115), à la fin de la guerre (1865-1870) ainsi que les chiffres de la production à la fin de la guerre des villes de Luque (p. 129), Yaguarón, Ybycui et Itacurubí (pages citées auparavant).

# Chapitre I

## Contexte et ancrages du processus migratoire

### Introduction

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le Paraguay accède à son indépendance (1811)<sup>168</sup> et à partir de là, est confronté à deux situations problématiques : le manque de bras pour travailler la terre et l'isolement géographique. Enclavé au centre de l'Amérique du Sud et sans accès direct à la mer, le Paraguay exporte ses produits depuis le port de l'Argentine, essentiellement vers l'Europe. En dépit de ces handicaps, le pays connaîtra un dynamisme notable au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en tant que producteur de matières premières. L'esprit d'entreprise et la visée politique du premier Président du Paraguay, Carlos Antonio López - dont le mandat durera vingt ans, de 1844 à 1862 - porteront les fruits sur le plan économique par le développement des infrastructures, en particulier par la flotte nationale militaire et marchande. Le commerce extérieur est en plein essor, notamment autour du maté, du tabac, ainsi que grâce à un programme de production de coton<sup>169</sup>.

Dans ce chapitre, nous présenterons le contexte et les ancrages du processus migratoire à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle en tenant compte des particularités géopolitiques et historiques du Paraguay, ainsi que des besoins du pays en matière économique et démographique. Tout d'abord, nous étudierons les enjeux du contexte politique et social sous le gouvernement de López. Ensuite, nous nous concentrerons sur les statistiques de la population paraguayenne après la Grande Guerre et sur la situation des immigrants. Enfin, nous présenterons les principales ressources du pays et la manière dont les gouvernements ont tenté de les développer et de les valoriser afin de redresser le pays.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est d'abord une dynamique d'ouverture du pays au monde qui est mise en place en réponse à un changement politique voulu par le président Carlos A. López. La guerre ayant provoqué des pertes démographiques considérables les gouvernements suivants devra remédier au manque important de main-d'œuvre par le développement de l'immigration tout en s'appuyant sur les principales ressources agricoles du

---

<sup>168</sup> L'indépendance du Paraguay fut établie dans la nuit du 14 et 15 mai 1811, mais elle ne fut reconnue officiellement qu'en octobre 1813 lors d'un congrès national réunissant 1000 députés. SALUM-FLECHA, Antonio, *La política exterior del Paraguay de 1811 a 1870*, Asunción, Intercontinental Editora, 2006.

<sup>169</sup> BLINN-REBER, Vera, « Commerce and industry in nineteenth century Paraguay: The Example on the Yerba Mate », *The Americas*, vol. 42, n° 1 July 1985, pp. 29-53; KLEIPENNING, Jan, MG., *Paraguay 1515-1870: a thematic geography of its development*, Madrid, Iberoamericana, Frankfurt am Main, Vervuert, vol 1, 2003.

pays. Dans ce contexte historique quelles seront les principales politiques opérationnelles à mettre en place par les gouvernements ?.

## 1. L'ouverture du pays au monde

### 1.1. Un choix politique et diplomatique

#### 1.1.1. Sous le gouvernement de Gaspar Rodriguez de Francia

En raison de la méfiance à l'égard de toute influence étrangère dans le pays, Francia avait confisqué les biens des étrangers, en particulier des Espagnols présents sur le territoire, et avait emprisonné certains d'entre eux, ainsi que l'ancien gouverneur espagnol Bernardo de Velasco<sup>170</sup> qui mourra en captivité. C'est ainsi que les commerçants espagnols se sont vu imposer des contributions forcées ou bien ont été expulsés, entre autres dispositions prises durant sa dictature. Voici un exemple de certaines règles imposées par Francia :

« Francia a ainsi assuré son pouvoir et a commencé son administration par des réformes radicales. La première : abolir l'Inquisition (dont le commissaire était au Paraguay) ; la deuxième : établir la liberté du commerce pour échanger des armes et toutes sortes d'éléments de guerre ; et la troisième : fermer la ligne de défense des frontières, en augmentant les fortifications construites par les Espagnols, pour contenir les incursions effrénées des Indiens du Chaco. Sous la dictature perpétuelle, Francia est resté le seul et unique leader absolu de la République. Pendant cette période, il détruit les privilèges de la noblesse et du clergé, favorise la population créole, qui est le noyau de la nationalité, proclame l'égalité des classes, expulse du pays tous ceux qui se méfient de lui. Il procède alors à des réformes religieuses, se déclare chef de l'Église du Paraguay, au mépris du pouvoir du Saint-Siège, annule l'autorité de l'évêque Pedro B. García de Panes, supprime le séminaire et le collège de San Carlos ainsi que les communautés monastiques de San Francisco, Saint-Domingue et La Merced, nomme lui-même des vicaires et des curés, réduit le nombre de jours fériés, abolit les processions et le culte nocturne des temples. Afin de favoriser l'agriculture et le commerce, il ordonne la plantation des terres et établit le port d'Itapúa (seul endroit autorisé) pour l'importation de marchandises étrangères. Toutes ces réformes ont été opérées depuis sa nomination comme dictateur à vie »

<sup>171</sup>.

---

<sup>170</sup> Bernardo Luis de Velasco y Huidobro, gouverneur militaire du Paraguay entre 1806-1811. Né à Villadiego, Burgos en 1742, la date de sa mort est inconnue, mais eut lieu, semble-t-il, après 1821 à Asunción.

<sup>171</sup> «Asegurando así su poder, Francia comenzó su administración con algunas reformas radicales. La primera: abolir la inquisición (cuyo Comisario estaba en Paraguay); la segunda: establecer la libertad de comercio a trueque de armas y toda clase de elementos de guerra; y la tercera; cerrar la línea de defensa de las fronteras, aumentando las fortificaciones construidas por los españoles, para contener las desbastadoras incursiones de los indios del Chaco. Bajo la dictadura perpetua, Francia quedó como único y absoluto del mando de la República. En este período destruyó los privilegios de la nobleza y del clero, favoreció la población criolla, que era el núcleo de la nacionalidad, proclamó la igualdad de clases, expulsó del país a cuantos eran sospechosos para él. Luego hizo reformas religiosas, se declaró jefe de la Iglesia paraguaya, desconociendo la potestad de la Santa Sede, anuló la autoridad del obispo Pedro B. García de Panes; suprimió el Seminario y Colegio de San Carlos y las comunidades monásticas de San Francisco, Santo Domingo y la Merced; nombró por sí solo a los vicarios y a los párrocos; redujo los días festivos; abolió las procesiones y el culto nocturno de los templos. Para favorecer la agricultura y el comercio mandó que se sembraran las tierras, estableció el puerto de Itapúa (fue el único lugar habilitado) para la importación de las mercaderías extranjeras. Todas estas reformas fueron operadas desde su nombramiento como dictador vitalicio». Publicación à La Ilustración Paraguaya, Asunción, 31 diciembre 1888. FOURNIAL George, *José Gaspar Rodriguez de Francia. op.cit.*; WILLIAMS John Hoyt, «El doctor Francia frente a la Iglesia Paraguaya», *op.cit.*, pp. 139-154; RENGGER, Johann Rudolph, LONGCHAMP, Marcelin, *Essai historique sur la révolution du Paraguay et le gouvernement dictatorial du docteur Francia*, Paris, H Bossange, 1827.

Sous la dictature du docteur Francia (1816-1840), l'immigration était presque nulle. Il s'agit d'une période très difficile pour les étrangers au Paraguay alors que c'est à cette époque qu'eut lieu le premier flux migratoire important d'origine européenne à l'échelle de l'Amérique Latine (Argentine, Uruguay, Brésil). Francia, soucieux de sauvegarder à tout prix la souveraineté nationale, a complètement refusé la présence étrangère. Les quelques ressortissants étrangers qui y sont entrés se sont retrouvés « prisonniers » ainsi le naturaliste scientifique français Bonpland<sup>172</sup> qui a dû y demeurer pendant dix ans contre sa volonté. De nombreuses pétitions pour sa libération, jusqu'à l'intervention de Richard Grand sire, naturaliste et diplomate, ainsi que celle de Simón Bolívar (lettre du 23 octobre 1823) à laquelle Francia n'a pas répondu, ont été sans effet pour l'autoriser à partir<sup>173</sup>. En effet, si Bonpland est entré au Paraguay sous le prétexte de faire des recherches de botanique, ses relations avec les ennemis des caudillos argentins ennemis de Francia auraient provoqué une méfiance à l'égard de l'argument d'être espion de l'Argentine et de la France. La pratique de

<sup>172</sup> CONTRERAS, Julio R., BOCCIA-ROMAÑACH, Alfredo, *El Paraguay en 1857: un viaje inédito de Aimé Bonpland*, Asunción, Servilibro, 2006.

<sup>173</sup> GÓMEZ, Leila, *Illuminados y transfugas, Relatos de viajeros y ficciones nacionales en Argentina, Paraguay y Perú*, Madrid, Iberoamericana Vervuert, 2009, p. 127-146. Lettre de Bonpland à son ami Monsieur Roguin, quand il était libéré par Francia ; \* San Borja 22 février 1831. Monsieur et ancien ami, convaincu du vif intérêt que vous avez toujours sur moi, je m'empresse de vous annoncer ma sortie du Paraguay. Après vingt mois de séjour à Itapúa, où j'ai fait et laissé un second établissement agricole, j'ai enfin passé le Paraná par ordre suprême, le 2 février. Le 8 j'ai quitté les bords de ce fleuve et le 15 je suis arrivé à San Borja. Le porteur de ces lignes est Araujo, négociant portugais, je l'ai connu à Itapúa et je vous prie de lui être utiles si vous avez l'occasion. La crue excessive de la rivière ne m'a pas encore permis de passer tous mes effets, mais aussitôt qu'ils seront de ce côté, j'irai visiter tous les villages de Missions qui se trouvent sur la rive gauche de l'Uruguay. Je passerai ensuite à Corrientes où j'espère trouver ce que j'ai laissé et surtout mes livres qui me sont devenus extrêmement nécessaires en raison de la perte que j'ai faite de plusieurs ouvrages dans les premiers mois de mon entrée au Paraguay. De Corrientes je reviendrai probablement à San Borja et une fois que j'aurai fini avec tous mes affaires ici, je me dirigerai à Buenos Ayres où j'ai tant besoin d'aller. Afin de mettre un terme à toutes les tristes suppositions que vous et tous mes commis deviez naturellement avoir fait sur mon existence pendant les neuf années de ma détention au Paraguay. Je dois vous dire que j'ai passé une vie aussi heureuse que possible, même si je me suis trouvé privé de toute relation avec ma patrie, ma famille et mes amis. L'exercice de la médecine m'a toujours fourni un moyen de subsistance, mais comme il n'occupait pas tout mon temps, je me suis autant par goût que par besoin livré à l'agriculture et j'ai trouvé en elle une grande jouissance. En même temps, j'ai créé une fabrique d'eau-de-vie et de liqueurs. Successivement et enfin, j'ai monté une menuiserie et une serrurerie qui me servaient aux besoins de mon établissement agricole. J'ai acquis des moyens qui m'ont fait vivre dans la plus grande aisance. Le 12 mai 1829, sans aucun autre préliminaire, le délégué de Santiago me communiqua l'ordre du suprême dictateur de quitter le pays. Cet ordre était un mélange de justice et d'injustice que je n'ai pas encore pu expliquer d'une manière positive. J'ai traversé le fleuve Paraná avec tous les honneurs de la guerre. Cette seconde époque de ma vie au Paraguay a été pour moi un véritable tourment. Je n'avais jamais donné lieu à personne de se plaindre de moi. J'étais bien vu et j'ose le dire, estimé de tout le monde. Le suprême dictateur dès mon entrée dans la République jusqu'au 12 mai 1829 m'avait accordé la plus grande liberté et les chefs du département dans lequel je vivais me traitaient avec bonté. Enfin comme tout a un terme, le dictateur a définitivement et véritablement décidé ma sortie du Paraguay et il l'a fait de la manière la plus généreuse. Je suis donc libre et sous peu, j'espère embrasser tous les amis qui se souviennent de moi. Je voudrais leur dire un million de choses, mais le temps ne me permet pas de leur écrire. Dans ma détention, j'ai pensé à tout le monde, et sans carte géographique j'ai beaucoup voyagé pendant neuf années consécutives. Je n'ai pas parlé une seule fois le français, par conséquent j'espère que vous excuserez ma diction et toutes les fautes que j'ai commises dans ma lettre. Adieu, mon cher Monsieur Roguin, je brûle du plaisir de vous voir et je vais hâter mes affaires ici. Votre compatriote et sincère ami, Aimé Bonpland. \* Région du sud du Paraguay (Encarnación). San Borja, Paraná. M. Roguin est un commerçant français à Buenos Aires. Bonpland sollicite le Consulat de France à Buenos Aires pour transmettre la lettre. Bonpland avait 83 ans en 1856, il est décédé peu de temps après. République Argentine, consulat de France, correspondance politique, 1829.

l'espionnage par des pays européens était alors fréquente chez les voyageurs, or le Paraguay, sous Francia, n'étant pas encore reconnu comme pays indépendant, cette situation entretenait un climat d'animosité envers les étrangers.

Dans l'impossibilité de quitter le pays, Bonpland a pu travailler dans l'agriculture, dans la fabrication d'eau-de-vie et de liqueur, il a ainsi créé une menuiserie et une serrurerie. En somme, il menait une vie confortable au Paraguay. Un autre cas illustre cette situation : celui des médecins Johann Rudolf Rengger et Marcellin Longchamp. Arrivés au Paraguay le 30 juillet 1819 en tant que naturalistes, ils ne quittent le pays qu'en mai 1825<sup>174</sup>. L'exemple de deux frères et aventuriers écossais Robertson John Parish (1792-1843) et William Parish, entrés au Paraguay en 1824, durant la dictature de Francia dans le but de faire des affaires, est tout-à-fait similaire<sup>175</sup>. Ces derniers ont laissé une trace écrite de leur expérience qui sera publiée pour la première fois en 1838. Les frères y décrivent l'anéantissement du pouvoir politique et économique de la vieille aristocratie espagnole dans le but de la soumettre totalement au pouvoir en place. L'expulsion des étrangers par Francia peut donc aussi être interprétée comme une politique d'annihilation des Espagnols, ce que suggère également l'interdiction de tout mariage entre des étrangers et des Paraguayennes<sup>176</sup>.

Sous Francia, les Européens ne pouvaient pas épouser de femmes « américaines ». Ce dernier fait allusion au criollo (c'est-à-dire le fils/la fille née d'un couple espagnol sur le territoire paraguayen ou d'autre nationalité européenne). Il existe quelques exceptions : les

---

<sup>174</sup> Les médecins suisses ont vécu la dictature de Francia durant six années. Selon des estimations, quarante étrangers se trouvaient alors dans le pays des Anglais, Français, Italiens ou Portugais, ils y sont tous allés avec l'intention de faire des affaires. Un médecin anglais, M. Parlet, était également présent. La fermeture des ports les a empêchés de sortir du pays. RENGGER, J. R., LONGCHAMP, M., *Essai historique sur la révolution du Paraguay, op.cit.* ; RENGGER, Johann Rudolf, *Viaje al Paraguay, en los años 1816 a 1826*, Asunción, (traducción en castellano) Editorial Tiempo de Historia, 2002.

<sup>175</sup> ROBERTSON John Parish, (1792-1843), ROBERTSON William, Parish, « Letters on Paraguay: comprising an account of a four years residence in that Republic under the government of the dictator Francia », London, J. Murray, 2<sup>ème</sup> édition, 1893. *Ibidem*.

<sup>176</sup> Deux ans après l'indépendance du pays, le premier gouvernement paraguayen est composé de deux consuls (consuls : système inspiré de la Rome antique) : José Gaspar Rodríguez de Francia et Fulgencio Yegros. Sous ce gouvernement, des mesures ont été prises concernant le mariage des Européens au Paraguay. Le règlement du 1er juillet 1814 stipule : « Dans l'intérêt de la nouvelle république, comme mesure nécessaire à l'existence de la république et à la protection contre des étrangères » : 1-il est interdit aux ecclésiastiques de célébrer le mariage religieux (catholique) des hommes européens et femmes « américaines ». Si l'Européen enfreint ces règles, il sera exposé à des peines de 10 ans de prison et à la confiscation de ses biens. Après sa libération de prison, le gouvernement se réserve le droit de décider du sort de l'individu. 2 - Si l'ecclésiastique célèbre un mariage religieux entre un *criollo* (créole) et un Européen, ce dernier sera soumis à la même peine que celle décrite précédemment et sera expulsé du pays. (D'abord, il ira en prison puis sera expulsé du pays). Le gouvernement de la République n'autorise pas la vie communautaire, c'est-à-dire la transmission du patrimoine et l'utilisation des noms de famille des Européens. 3- La demande au juge pour marier un Européen avec une Américaine, l'Européen sera soumis à la confiscation de ses biens. 4- Les Européens ne peuvent pas être le parrain de baptême, de mariage ou de confirmation (acte religieux catholique) des fils des « Américains/Américaines » à moins qu'ils soient le père. 5- Les Européens ne peuvent pas assister au mariage des « Américains/Américaines » sous peine de confiscation de tous leurs biens. 6- Les Européens sont autorisés à épouser librement des autochtones de los pueblos, (c'est-à-dire des peuples) ; de « mulâtres » et des « noires ». Asunción, le 1<sup>er</sup> juillet 1814. Signé Joseph Gaspar Rodríguez de Francia, Fulgencio Yegros, Consuls de la République du Paraguay.

Européens sont autorisés à se marier librement et seulement avec des autochtones, avec des *mulatas* « mulâtres » et avec des femmes noires. Avec cette loi Francia exerçait un contrôle sur la formation de nouvelles familles, non seulement de l'élite locale, mais aussi de la plus grande partie de la population. Tous ces règlements de 1814 visaient à expulser les étrangers de la jeune république.

Avec l'arrivée des étrangers exerçant différents métiers de nombreux projets majeurs sont mis en œuvre, tels que la construction de la ligne ferroviaire Asunción-Paraguari, la ligne télégraphique de Paso de Patria, l'exploitation modernisée et le fonctionnement de la fonderie de fer, l'organisation des arsenaux maritimes et militaires, le chantier naval, la construction d'édifices publics, ainsi que la conception de la flotte marchande d'État et de la flotte fluviale de guerre<sup>177</sup>.

Désormais, les possibilités pour que la main-d'œuvre étrangère s'introduise dans le pays sont plus nombreuses. Ces dispositions sont particulièrement bien accueillies dans les pays européens, car le gouvernement donne l'impression d'être disposé à conclure des traités avec les puissances étrangères qui reconnaîtront son indépendance, si bien que les relations diplomatiques permettront de profonds changements. Dans l'esprit d'ouverture de la nouvelle République, prôné par ce gouvernement, des visites et des rencontres avec les représentants de différents gouvernements étrangers sont ainsi organisées. À titre d'exemple, M. William Gore Ouseley, Britannique en mission dans le Río de la Plata (Argentine-Uruguay), s'est rendu à Asunción en 1845 pour rencontrer le gouvernement paraguayen et s'est déclaré satisfait de l'accueil reçu dans un pays qui, il y a peu, était fermé aux relations diplomatiques.

Le président López a manifestement voulu attirer la main-d'œuvre étrangère en leur offrant la sécurité nécessaire pour vivre sur le territoire paraguayen. La volonté du président d'obtenir la reconnaissance de la souveraineté du pays par les instances internationales se manifeste alors par la signature de traités avec les puissances européennes et la présence de leurs représentants consulaires et économiques au Paraguay.

## **1.2. Naissance des relations diplomatiques**

### **1.2.1. Avec des pays sud-américains :**

Sous Gaspar Rodriguez de Francia, l'indépendance du Paraguay n'a été reconnue ni par les pays sud-américains ni par les européens. Ce n'est que sous le président López qu'elle aura lieu. Ainsi, des pays de l'Amérique du Sud, dont le Brésil, le Chili, la Bolivie, l'Uruguay

---

<sup>177</sup> POUCEL, Benjamin, *Le Paraguay Moderne et l'intérêt général du commerce*, Marseille, Typographie Marius Olive, 1867 ; PÉREZ-ACOSTA, Juan Francisco, *Carlos Antonio López, Obrero máximo, labor administrativa y constructiva*, Asunción, editorial Guaranía, 1948.



et le Venezuela vont reconnaître l'indépendance, l'Argentine le fera tardivement en 1852. En effet, le gouvernement de Rosas<sup>178</sup>, en Argentine n'a pas reconnu le Paraguay en tant que pays souverain. López accuse le gouvernement argentin de discréditer le Paraguay par des écrits mensongers publiés en Europe, en particulier à Paris. Le dictateur de la Confédération argentine, Rosas, conserve l'idée que le territoire paraguayen redevienne comme autrefois une province<sup>179</sup>. (Le Paraguay faisait partie de la Vice-royauté du Río de la Plata, créée à l'époque par la couronne d'Espagne (1776).

### 1.2.2. Avec des pays européens :

Les premiers pays européens qui reconnaîtront l'indépendance nationale du Paraguay sont l'Autriche, le 10 juillet 1847, suivi de l'Angleterre en 1853, puis de l'Italie, du Portugal, des Pays-Bas et de la France également en 1853<sup>180</sup>.

Nous avons approfondi notre recherche dans les archives diplomatiques du Quai d'Orsay sur les relations diplomatiques entre la France et le Paraguay. Des ressortissants français immigrés vont marquer l'histoire migratoire du Paraguay<sup>181</sup>, à mesure que des échanges vont se produire très tôt entre ces deux pays. Nous y avons appris que le président López est intervenu auprès de l'empereur Napoléon III (étant donné que la France ne

---

<sup>178</sup> Juan Manuel de Rosas, gouverneur de Buenos Aires et dictateur (1829 - 1852). « Le 28 décembre 1842, les consuls Carlos A. López et Mariano Roque Alonso rendent à Rosas la déclaration d'indépendance et demandent la reconnaissance. Quatre mois plus tard, le dictateur de Buenos Aires a répondu en disant qu'il ne pouvait pas « donner son consentement aux souhaits » exprimés dans la note, en raison des « graves inconvénients ». La reconnaissance de la souveraineté de cette république causerait de nombreux dommages : parce qu'elle serait remplie d'étrangers » [...]. D'après l'historien, Antonio Ramos, « Buenos Aires n'a jamais exercé de pouvoir sur le territoire et le peuple paraguayen. Ils n'avaient que des relations administratives, tous deux étant soumis à l'autorité suprême du roi d'Espagne ». RAMOS, Antonio, «El reconocimiento de la Independencia del Paraguay por la Argentina», *Revista de Historia de América*, n° 32, 1951, pp. 1-20. (pp. 4-8).

<sup>179</sup> L'Argentine a accepté tardivement l'indépendance du Paraguay (1852). L'ambition et la conviction de Rosas généraient l'idée de l'incorporation du Paraguay à la Confédération Argentine. Sur la Confédération Argentine, l'historien L. Capdevila explique : « au lendemain de l'indépendance, les Provinces Unies du Río de la Plata, qui prenant la succession de la vice-royauté de la Plata prétendaient maintenir l'unité de la vice-royauté dans un cadre républicain ne représentaient qu'une fiction juridique et une vague aspiration. Pendant pratiquement un demi-siècle, ce qui deviendra l'Argentine s'est déchiré dans les guerres civiles opposant les Unitaires *porteños* (habitants du port de Buenos Aires) aux Fédérés des Provinces. Au lendemain de la bataille de Caseros le 13 février 1852. Les vainqueurs de Rosas s'attachèrent à organiser l'Argentine en un Etat Fédéral à la fois présidentiel et respectueux de l'autonomie des provinces, en partie inspiré du modèle états-unien. En 1853 les treize provinces qui composaient la Confédération argentine fixèrent leur capital à Paraná, tandis que la province de Buenos Aires en refusant de ratifier la Constitution se déclara nation indépendante. Les conflits opposant la Confédération s'achevèrent lors de la bataille de Pavón, en 1861, par la victoire militaire, mais négociée du Port sur les Provinces. Celle-ci a marqué la fin des guerres civiles et l'unification territoriale de l'Argentine moderne, dont le premier président fédéral fut Bartolomé Mitre, en 1862 ». C'est sous le gouvernement de ce dernier qui a été déclarée la guerre au Paraguay (1865-1870). CAPDEVILA, Luc, *Une colonie française au Paraguay : la colonie la Nouvelle-Bordeaux*, Paris, l'Harmattan, 2005, p. 49.

<sup>180</sup> SÁNCHEZ-QUELL, Hipólito. 1980. *Historia de las relaciones entre Francia y Paraguay: de Napoleón III y Solano López a de Gaulle y Stroessner*, Asunción, Casa América, 1980; Chevalier de Saint George, 8 février 1853, ANA, SH, vol 306, n° 7, Asunción, Imprenta Nacional.

<sup>181</sup> Voir le chapitre 4.

reconnaissait pas encore l'indépendance du pays), à travers une lettre envoyée le 25 décembre 1850 qui rappelait à la France la souveraineté du Paraguay<sup>182</sup> :

« La République du Paraguay, après avoir acclamé son indépendance lors d'un congrès national de mille députés en octobre 1813 et vécu comme la nation souveraine qu'elle est, jusqu'au Congrès général extraordinaire de novembre 1842, a jugé que, le moment est venu de cultiver les relations avec les gouvernements d'Amérique et d'Europe. Elle demande la reconnaissance, selon les principes du droit public, modifiant en ce sens son ancien système d'isolement »<sup>183</sup>.

Le Président mentionne également sa volonté de tisser des liens avec la France, mais il n'a obtenu aucune réponse de l'empereur à ce sujet<sup>184</sup> :

« La République du Paraguay, dans le but de cultiver des relations avec le gouvernement de la France, a eu l'honneur de communiquer dans une note du 28 août 1843, les susdits, accompagnant dans une copie légalisée l'acte fondamental de son Indépendance, ainsi que le drapeau national et les sceaux et demandant la reconnaissance de son Indépendance et de sa souveraineté nationale. Le gouvernement paraguayen n'a pas même obtenu un simple accusé de réception de cette note avec les documents joints. »

Le gouvernement du Paraguay a pour ambition d'établir des relations avec la France et d'envoyer un représentant du pays à la Cour impériale. Le président López manifeste au gouvernement français la nécessité de la reconnaissance de la nation paraguayenne indépendante : « dont le gouvernement français n'a pas rendu justice, il n'a pas considéré que dans cette République le commerce français pouvait apporter des avantages importants »<sup>185</sup>. Le gouvernement paraguayen souligne ici qu'en plus d'être un acte de justice, la reconnaissance de son Indépendance et le rapprochement des deux pays peuvent apporter des bénéfices au commerce français.

---

<sup>182</sup> Lettre du Président Carlos Antonio López le 25 décembre 1850 à l'Empereur Napoléon III. République Argentine, correspondance politique Buenos Ayres, 1850, Paraguay, 1842-1857, AMAE. La lettre est publiée dans le journal « El Paraguay Independiente », Imprenta de la República del Paraguay, 1850. Le journal de publications officiels « El Paraguay Independiente » est créé le 26 avril 1845, sa dernière publication officielle le 18 septembre 1852. Journal écrit par le président lui-même.

<sup>183</sup> « La República del Paraguay, después de haber aclamado su independencia política en un congreso nacional de mil diputados en octubre de 1813, y vivido como nación soberana que es, hasta el Congreso general extraordinario de noviembre de 1842, juzgó que, llegado el tiempo de cultivar relaciones con los gobiernos de América y Europa, solicita formalmente su reconocimiento, como le corresponde por principios de derecho público, alterando en este sentido su anterior sistema de aislamiento ».

Lettre de président Carlos A. López à Napoléon III, du 25 décembre 1850.

<sup>184</sup> « La República del Paraguay ambicionando cultivar relaciones con Gobierno de Francia, tuvo el honor de comunicarle en nota de 28 de agosto de 1843 lo expresado, acompañando en copia legalizada el acta fundamental de su Independencia, como también el pabellón y sellos nacionales y solicitando el reconocimiento de su Independencia y soberanía nacional. El Gobierno paraguayo no ha llegado a obtener ni un simple acuse de recibo de aquella nota con los documentos adjuntos ».

Le gouvernement du Paraguay a communiqué à l'Empereur de la France par une note du 28 août de 1843 la ratification de l'indépendance du pays, sans obtenir réponse. Ce que le gouvernement paraguayen lui rappellera par la note du 25 décembre 1850. ; Note de Carlos A. López du 25 décembre 1850 envoyé à l'Empereur Napoléon III. In Benitez - Martinez, M.V. « Les débuts des Relations diplomatiques entre la France et le Paraguay », Mémoire de Masters 2, sous la direction de Bernard Lavallé, Université Paris 3 - Sorbonne nouvelle, 2006.

<sup>185</sup> « a cuyo acto de justicia no se ha prestado el Gobierno de Francia : no ha considerado que en esta República puede el comercio francés, reportar importantes ventajas ». Lettre de Carlos A. López du 25 décembre 1850 envoyé à l'Empereur Napoléon III.

En outre, López rappelle à Napoléon III la propagande négative du gouvernement de Rosas<sup>186</sup>, sur le Paraguay. Cette situation renforce la conviction et le souhait du président d'obtenir la reconnaissance de l'Indépendance de la part de la France :

« Nous voulons croire que notre gouvernement a franchi cette étape dans la confiance par laquelle la République française lui rendra justice en reconnaissant l'Indépendance et la souveraineté nationale de notre patrie bien-aimée, la nationalité paraguayenne étant la plus ancienne d'Amérique du Sud et la première à avoir suivi l'exemple de la République des États-Unis du Nord. L'heure est venue d'informer dûment le gouvernement français de la véritable situation du grand peuple paraguayen afin de soutenir le cri national « la République ou la Mort », n'en déplaise à Rosas. »<sup>187</sup>

Carlos A. López met l'accent sur le fait que le Paraguay est l'une des Premières Nations de l'Amérique du Sud à accéder à son indépendance, et le premier à suivre l'exemple des États-Unis. C'est ainsi que, par des négociations, ce président a obtenu progressivement l'avis favorable de la France. Avant la signature du Traité d'amitié, de commerce et de navigation avec cette dernière, le diplomate Chevalier de Saint-Georges, ministre de la France au Brésil et dans le Río de la Plata, était optimiste quant à la nouvelle politique adoptée lors de sa visite au Paraguay :

« Au Paraguay, ainsi que dans les provinces argentines et dans la Banda Orientale, nos produits naturels et manufacturés devraient trouver une place avantageuse, à en juger par le fait qu'en 1842 une expédition de vin français a été reçue. Le Paraguay nous donnerait en échange le sucre, le café, le coton et la laine qu'il produit en abondance et de qualité supérieure, et le maté, dont le prix avantageux lui permettrait de remplacer le thé, et toutes les variétés de bois aussi riches en couleurs que celles du Brésil se trouvant également au Paraguay, avec l'avantage de leur exploitation facile et de leur transport jusqu'aux portes du Río la Plata. »<sup>188</sup>

Outre les avantages que le Paraguay offrirait grâce aux produits mis sur le marché européen, l'ouverture de grandes voies fluviales constituerait un critère important : cela faciliterait également les échanges avec le continent sud-américain. C'est donc de manière concomitante que se réalise la reconnaissance de l'Indépendance du Paraguay par la France et le développement des échanges commerciaux par la signature d'un traité de navigation. Le projet de voie navigable s'appuie sur les principales dispositions des conventions signées avec d'autres pays sud-américains et européens.

La signature de traités avec la France et avec l'Angleterre pour la libre navigation des fleuves et en faveur du commerce devient donc indispensable pour que le Paraguay sorte de

---

<sup>186</sup> Juan Manuel de Rosas, gouverneur de Buenos Aires.

<sup>187</sup> « Queremos creer que nuestro gobierno ha dado este paso en la confianza de que la República francesa le hará justicia de reconocer su independencia y soberanía nacional de nuestra amada patria, siendo la nacionalidad paraguaya la más antigua de la América del Sur, y la primera que ha seguido el ejemplo de la República de los Estados Unidos del Norte. Habrá llegado la oportunidad de informar debidamente al gobierno francés la verdadera situación del gran pueblo paraguayo para sostener el grito nacional « República o Muerte », mal que le pese a Rosas ». Note de Carlos A. López du 25 décembre 1850, envoyée à l'Empereur Napoléon III. *op.cit.* République Argentine, correspondance politique Buenos Ayres, 1850, AMAE.

<sup>188</sup> Dépêche de Chevalier de Saint-Georges, 20 novembre 1842 au ministre des affaires étrangères, François Guizot, correspondance politique et commerciales, Paraguay, 1842-1857, AMAE.

son isolement<sup>189</sup>. Le 4 mars 1853, le traité signé entre la France et le Paraguay établit les bases de relations permanentes et formelles entre les deux pays. Un décret impérial promulgue le Traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu en 1853 entre les deux pays. Le traité est signé à Asunción et ratifié à Paris en 1854<sup>190</sup>. Il octroie des avantages en faveur de la sauvegarde de la libre circulation des Français sur le territoire paraguayen et inversement pour les ressortissants paraguayens sur le territoire français<sup>191</sup>. Le traité de 1853 sera renouvelé dix ans plus tard, le 16 mars 1863<sup>192</sup>. Il est également convenu qu'un diplomate français s'établira à Asunción pour veiller à l'exécution du traité et défendre les intérêts de la France. M. Guillemot<sup>193</sup>, négociant français installé au Paraguay, y est autorisé provisoirement par le représentant de l'empereur à Buenos Aires et le gouvernement paraguayen.

Cette décision diplomatique sera par la suite approuvée avec la création d'un consulat à Asunción. À la suite du décret du 29 mars 1854, l'Empereur Napoléon III installe à Asunción un bureau consulaire et nomme à sa tête le comte Lucien de Brayer<sup>194</sup>. Cette politique clairement affichée d'ouverture aura également une influence sur la présence des immigrants

---

<sup>189</sup> DE LA POËPE, C., *La Politique du Paraguay, Identité de cette politique avec celle de la France et de la Grande Bretagne dans le Río de la Plata*, Paris, Lib. Dentu, 1869, p. 37.

<sup>190</sup> Le Traité sera ratifié à Paris par le ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys et le ministre Francisco Solano López, le 30 janvier de 1854. (lors du voyage en Europe de ce dernier (1853-1854)). Sur le voyage en Europe est publié dans le *Semanario de avisos y conocimientos útiles*, n° 81, Asunción, Imprenta de la República, Asunción, 27 enero 1855, pp. 1-2.

<sup>191</sup> En 1855, Henri A. Laplace est nommé, Consul du Paraguay en France par le Président Carlos A. López. En 1860, la Légation du Paraguay est créée à Paris. Carlos Calvo est nommé Chargé d'Affaires en 1860, et représente aussi les intérêts du Paraguay en Grande-Bretagne.

SÁNCHEZ-QUELL, H., *Historia de las relaciones entre Francia y Paraguay*, op. cit.

<sup>192</sup> Le décret impérial portant le renouvellement de la convention entre la France et le Paraguay est ratifié le 6 juin 1863. « Au nom de la très Sainte Trinité, Sa Majesté l'empereur des Français et son Excellence le Président de la République du Paraguay, désirant conserver et étendre d'une manière réciproque les relations d'amitié, de commerce et de navigation signés à l'Assomption le quatrième jour du mois du mars 1853 entre la France et le Paraguay, ayant expiré le 30 janvier 1861 ». Signature de M. Charles Lefebvre de Bécourt, officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Dannebrog, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur des Français à Buenos Ayres et Francisco Sanchez, ministre des Relations extérieures de la République du Paraguay.

Charles Lefebvre de Bécourt, en 1840, est nommé Chargé d'affaires à Buenos Aires ; le 2 février 1856 ministre plénipotentiaire auprès de la Confédération Argentine. Personnel première série n° 2548, AMAE.

<sup>193</sup> Ayant vécu auparavant au Brésil, M. Guillemot est venu au Paraguay. Paris, le 17 février 1853, Paraguay, correspondance politique, vol 1, fol 36, AMAE.

<sup>194</sup> Le décret du 27 mars 1853, art. 1°, une Agence consulaire est établie à Assomption, Paraguay : art. 2°, Lucien de Brayer (fils du Vicomte Alfred de Brayer) est chargé de cette agence avec le titre de Consul de deuxième classe avec une allocation annuelle de 18 000 francs. Le 10 mars 1855, il fait appel à la bienveillance de l'Empereur et sollicite le grade de Consul général, car ses appointements actuels ne suffisent plus matériellement aux besoins de son existence. Palais des Tuileries le 10 mars 1857. Cabinet de l'Empereur. Le 5 novembre 1857, écrit au ministre des Affaires étrangères Colonna Alexandre Florian Joseph, Comte Walewski (fils naturel de Napoléon I et de Marie Walewska), et sollicite l'autorisation d'épouser Mlle Louise Baudrix, fille d'un négociant et consul général de la République du Chili à Buenos Aires (par l'honorabilité de la fille et la position respectable et la fortune de son beau-père). A la fin de ses fonctions et à cause d'une maladie, le comte Lucien de Brayer sera autorisé à quitter Asunción sur le vapeur oriental Río Uruguay. François Rouquet est chargé par intérim de la chancellerie à Asunción. Personnel première série, n° 3618 - AMAE.

dans le pays, aspect qui, là encore, souligne un net contraste avec la période politique précédente.

Quelques années plus tard, sous le gouvernement de López, le Paraguay put vraiment s'ouvrir aux étrangers. Du fait de cette ouverture, le pays connut sa première expérience de colonisation d'immigrants européens. Cette entrée de colons étrangers était alors essentielle pour le développement économique grâce à l'aide de la main d'œuvre étrangère. En effet, avec le gouvernement du Dr Francia, la sécurité intérieure a été privilégiée, notamment via un contrôle strict des frontières avec l'Argentine et le Brésil. Or avec le nouveau gouvernement de López l'immigration est, à l'inverse, stimulée pour encourager le système du travail agricole avec des étrangers.

### **1.3. Le recours à la main-d'œuvre et aux savoir-faire étrangers**

La politique de Carlos A. López vise à assurer l'indépendance du pays et à accroître sa richesse tout en favorisant l'ouverture du commerce extérieur. Trois axes d'actions seront ainsi favorisés afin de développer le pays : l'utilisation des ressources nationales (le maté, le bois, l'élevage, le cuir, le tabac), l'acquisition de matériaux liée à la construction d'infrastructures, ainsi que le recours à la main-d'œuvre et aux savoir-faire étrangers. C'est ce dernier point qui sera ici présenté. Le président a en effet veillé à l'apport de ressources intellectuelles et humaines, choix politique qui se traduit par une aide technique et une main-d'œuvre qualifiée en provenance des pays européens, notamment pour développer les infrastructures du pays.

Pour ce faire, le gouvernement facilite les conditions d'entrée des étrangers et garantit leurs droits. Avec le décret du 20 mai 1845, il est prévu que les étrangers jouissent de :

« Liberté, protection et sécurité pour le commerce, l'industrie et l'art. En cas de guerre entre le pays d'accueil et celui d'origine, des mesures garantissent les personnes, leur argent et leurs biens. Ils pourraient demeurer sur le territoire national aussi longtemps qu'ils le voudraient. Seule leur mauvaise conduite pourrait être cause d'exclusion. La propriété foncière leur était interdite, ainsi que celle d'esclaves et de domestiques. »<sup>195</sup>

En ce qui concerne les enfants nés de couples étrangers, il est établi que les futurs parents devaient accepter au préalable que les enfants nés sur le sol paraguayen soient de nationalité paraguayenne. Dès lors, les conditions d'entrée au Paraguay inspirent confiance, d'autant que la conjoncture économique du pays est florissante.

Pour assurer le développement économique, le président López fait appel à une main-d'œuvre compétente : des techniciens anglais, des artisans italiens et allemands, des professeurs français et espagnols, des instructeurs militaires ainsi que des agriculteurs français (nous verrons

---

<sup>195</sup> République du Paraguay, Décret du 20 mai de 1945.

ce dernier point en détail dans le chapitre 4). Par l'introduction d'une expertise étrangère, le travail de modernisation du pays s'effectue à différents niveaux. Parmi les techniciens étrangers venus au Paraguay à cette époque les plus connus sont : l'architecte italien, Alejandro Ravizza ayant œuvré pour la construction de bâtiments publics ; les Anglais George Paddison, Henry Valpy, A. Taylor et John William K. Whitehead, ingénieurs des chemins de fer<sup>196</sup>. Le constructeur naval Thomas Norman Smith. L'arsenal et le chantier naval deviennent le berceau d'une flotte commerciale et militaire (cinq navires supplémentaires entre 1856 et 1859). Henry Godwin, forgeron, présent au Paraguay dès 1849 travaille pour la forge d'Ybycui, tandis que la fonderie de Ybycui ouvre en 1854 et emploie plus de deux cents personnes<sup>197</sup>.

On peut souligner également la présence et l'aide des techniciens William Richardson et William Newton, des ingénieurs allemands Henry Graf et John George Bechmann, de John Fox, de James C. Wilson, Robert Von Fischer-Treuenfeld, spécialiste en télégraphie qui va créer le système télégraphique en 1864. Citons aussi le mathématicien français Pierre Dupuis, ou encore le professeur espagnol Ildefonso Bermejo ainsi que nombre de médecins tels que les Anglais William Stewart<sup>198</sup>, George P. Barton, et John H. Johnston, les Allemands Jorge Frederick Meister, George Mastermann<sup>199</sup>, et le suédois Munck Rosenschöld<sup>200</sup>. Le président López s'assure également de l'arrivée d'instructeurs militaires européens. À titre d'exemple, l'anglais George Thompson (ingénieur militaire) restera plus de dix ans dans le pays au service des López<sup>201</sup>. Tous ces hommes vont ainsi contribuer à la modernisation du pays et en particulier au développement des infrastructures<sup>202</sup>. Ce ne sont là que quelques exemples des débuts de la modernisation auxquels les techniciens étrangers contribuent de manière révélatrice dans le pays.

---

<sup>196</sup> PLÁ, Josefina, « Los Británicos en el Paraguay (1850-1870) », *Revista de Historia de América*, n° 70, 1970, pp. 339-391; Williams, John Hoyt, « Foreign Technicians and the modernisation of Paraguay », (1840-1870), *Journal of Inter-american Studies and World Affairs*, Vol 19, n° 2, 1977, pp. 233-257.

<sup>197</sup> Ybycui, est une petite ville à 123 km de la capitale, son nom en guarani signifie « terre en petit morceau », ou « terre en poudre ». PÉREZ-ACOSTA, J. F., Carlos A. López, *Obrero máximo*, *op.cit.* p. 116; POUCEL, Benjamin, *Le Paraguay moderne*, *op.cit.*

<sup>198</sup> WARREN, Harris, G., «Dr. William Stewart in Paraguay, 1857-1869», *The Americas*, vol, 25, n° 3, 1969, pp. 247-264.

<sup>199</sup> MASTERMAN, Jorge Federico, *Siete años de aventuras en el Paraguay*, Buenos Aires, Imprenta Americana, 1870. En 1848 : Signature d'un accord entre le Chargé d'Affaires du Paraguay au Brésil, Juan Andrés Gelly, et l'Allemand Juan Federico Meister, docteur en médecine, pour le transfert de ce dernier au Paraguay et son engagement comme médecin militaire. vol 284 n° 3, Archives nationales d'Asunción, Section d'histoire-ANA et en 1850. « Conditions présentées par l'Allemand Juan Federico Meister pour rester au Paraguay comme chirurgien dans l'armée et enseigner la médecine », Archives nationales d'Asunción, Section d'histoire – ANA.

<sup>200</sup> Eberhard Munck af Rosenschöld, (lettres) édité par Mörner Magnus, *Algunas cartas del naturalista Sueco don Eberhard Munck af Rosenschöld (1811-1868) escritas durante su estadía en el Paraguay*, al profesor Sundevall, 1843-1869, Carl Jacob (1801- 1875), Suède, éd. Estocolmo 1955, 30 leaves.

<sup>201</sup> Il a écrit un livre sur la guerre : THOMPSON, George, *La Guerra del Paraguay*, 2 volumes, Buenos Aires, 1911.

<sup>202</sup> À ce sujet voir notamment les travaux de : PLÁ, Josefina, *Los Británicos en el Paraguay*, Asunción, Arte Nuevo editores, 1984, p. 207 ; WILLIAMS, John Hoyt, « Foreign Technicians and the modernisation of Paraguay », *op.cit.*, pp. 233-257.

Afin de faciliter l'intégration des compétences étrangères, l'initiative du secteur privé sera également privilégiée. À ce titre, en 1845, la libre introduction de machines et d'outils agricoles est autorisée et exemptée d'impôts, et des crédits sont accordés pour ceux qui désirent fonder des industries. Le système monétaire est également modernisé, en effet jusqu'alors seule la monnaie métallique était utilisée et le papier-monnaie n'apparut qu'en 1847<sup>203</sup>. Le dynamisme économique que connaît le pays à cette époque est visible à travers la multiplication et la diversification des commerces présents dans le quartier du centre historique de la cathédrale. Ainsi en 1853, l'on compte 60 magasins, 109 tailleurs et couturiers, 35 menuisiers, 37 cordonniers, 92 orfèvres et 19 coiffeurs, et en 1860 l'on compte en tout 538 épiciers, 35 briqueteries, 21 orfèvreries, 34 boulangeries et 10 tanneries<sup>204</sup>.

À ce développement économique et financier s'ajoute une évolution des mœurs dans la société paraguayenne. La capitale devient le lieu où l'influence et la notoriété européennes se font le plus sentir. Avec l'importation de tissus européens, les façons de s'habiller changent, de même que la décoration des foyers qui intègrent désormais des objets britanniques ou français. Il est à noter par ailleurs que la compagne de Francisco S. López, l'Irlandaise Elisa Lynch<sup>205</sup>, qu'il a connue à Paris, participe à la diffusion des mœurs européennes dans la vie sociale au Paraguay.

Cette ouverture donnera la possibilité au pays d'être présent à l'exposition universelle de Paris de 1855 et de 1867, et à cette occasion de présenter ses produits au monde<sup>206</sup>. Notons aussi que l'événement le plus significatif dans le Paraguay du XIX<sup>e</sup> siècle fut la construction de la ligne du chemin de fer d'Asunción.

#### **1.4. Le chemin de fer ou la modernisation du pays avec l'aide des étrangers**

La construction du chemin de fer en 1854 sous le premier gouvernement républicain permit une révolution non seulement sociale, mais encore économique. Ce chemin de fer, le tout premier du Río de la Plata et le second de l'Amérique du Sud (1856), permettra de relier la capitale Asunción aux plus grandes villes de l'intérieur. Si d'autres pays sud-américains

<sup>203</sup> PÉREZ ACOSTA, J. F., *Carlos A. López, Obrero máximo, op.cit.*

<sup>204</sup> Archivo Nacional de Asunción, Empleos en el Distrito de la Catedral, Sección Historia, Asunción, 17 novembre 1843, 1853, SHANA -259-10-1-13.

<sup>205</sup> Elisa Lynch (1835-1886) fera la connaissance de Francisco S. López à Paris, pendant son séjour en 1854. Elle suivra le jeune futur président de la République au Paraguay, où ils auront cinq enfants. Elle l'accompagnera jusqu'à sa mort sur un champ de bataille. À la fin de la guerre (1870) elle rentre à Paris où elle décède. Elle sera inhumée au Père-Lachaise. En 1963, ses os seront rapatriés dans le cimetière de la Recoleta d'Asunción. Voir à ce sujet, PITAUD, Henri, *Madama Lynch*, Asunción, Sociedad de Estudios, 1958 ; BARRETT, William, E., *Una amazona : Biografía de Francisco Solano Lopez y Elisa Lynch*, Buenos Aires, Compañía editora del Plata, 1940.

<sup>206</sup> Exposition des produits de l'industrie de toutes les nations. Exposition universelle Paris 1855 ; 1867.

comme le Chili, le Brésil et l'Argentine ont déjà commencé à développer le chemin de fer dans les décennies précédentes, le Paraguay devient ainsi l'un des premiers pays du continent à utiliser ce moyen de transport. Les premières installations de rails commencent en 1857<sup>207</sup>. Ce sont les Anglais qui dirigent les travaux sous la direction de l'ingénieur John Whitehead<sup>208</sup> pendant que la construction de la gare Centrale d'Asunción est placée sous la direction des architectes A. Taylor (Anglais) et A. Ravizza (Italien). Le premier train urbain relie la place San Francisco<sup>209</sup> et le port d'Asunción<sup>210</sup>. Quatre mois plus tard, la ligne Asunción-Trinidad est inaugurée<sup>211</sup> et de nouvelles gares sont bâties à l'intérieur du pays dans les années suivantes. À une époque où les moyens de transport et de communications sont encore réduits, le train était donc d'une grande utilité pour tous ceux qui voulaient rejoindre la capitale. Les agriculteurs, les fabricants, les commerçants et les voyageurs ont dès lors disposé d'un moyen de transport qui n'était plus dépendant des conditions météorologiques. Également très bon marché, il permet de transporter un grand nombre de passagers et de grands volumes de marchandises et, du même coup de rompre l'isolement des zones rurales. Avec l'arrivée du chemin de fer, les habitants ont la possibilité de changer leur moyen de transport habituel, les charrettes et les chevaux pour se déplacer et sortir du village<sup>212</sup>. Le village de Sapucaí<sup>213</sup> était le centre de fonctionnement de l'atelier du chemin de fer. Les pièces et équipements ferroviaires y étaient fabriqués. Les ateliers de fonderie, de forge, de

<sup>207</sup> En 1857, la première voie ferrée de 500 varas (environ 500 mètres) est habilitée. La voie ferrée arrive d'Asunción jusqu'à Paraguari avant la guerre grande (1865-1870). 1 vara : 0,86 mètres. KLEINPENNING, Jan, *Rural Paraguay, 1870-1932*, Centrum voor Studie en Documentatie van Latijns Amerika, Amsterdam, CEDLA, 1992, p. 512.

<sup>208</sup> George Paddison, George Thompson, Evil D. Percy Burnell, Henry Valpy et John Whitehead ont été engagés par le gouvernement de Carlos A. López en tant qu'assesseurs techniques et travaillent aussi pour l'Arsenal. Les soldats du régiment paraguayen sont chargés des travaux de voies ferrées et de la coupe de bois. PLÁ, Josefina., *Los Británicos en el Paraguay.*, *op.cit.*, pp. 41, 76, 94. ; WILLIAMS, John Hoyt, « Foreign Technicians and the modernisation of Paraguay », *op.cit.*, pp. 233-257.

<sup>209</sup> La place San Francisco est connue aujourd'hui sous le nom de « Plaza Uruguaya ». Elle est située en face de la station principale de la capitale Asunción. Le changement de nom eut lieu en 1885 en hommage à l'Uruguay qui cette année-là a retourné les trophées de guerre de la « Triple Alianza » (1865-1870).

<sup>210</sup> Dans le port d'Asunción arrivaient les matériaux pour la construction de la voie ferroviaire.

<sup>211</sup> Actuel « Jardin botanique ». L'inauguration a lieu le 21 octobre 1861 avec la bénédiction de l'évêque Gregorio Urbieto.

<sup>212</sup> Ces deux villages conservent aujourd'hui leurs anciennes gares avec quelques appareils et meubles qui font référence à cette époque. Le parcours de 370 kilomètres de voies ferrées comprenait : le départ de la station centrale de la capitale Asunción, Botánico, Luque, Areguá, Patiño, Ypacarai, Pirayú, Cerro León, Paraguari, Escobar, Sapucaí, Caballero, Ybytymi, Tebicuary, Coronel Martinez, Félix Pérez Cardozo, Villarrica, San Salvador, Ñumi (cela veut dire : « petit champ », en guarani : « ñu » : champ ; « mi » petit), Eugenio A. Garay, Fassardi, Gral. Morinigo, Pindoyú ; Iturbe, Maciel, Santa Luisa, Bertoni, Yegros, Isla Sacá, Yuty, Santa Rosa, Salitre Cué, San Pedro del Paraná, Gral. Artigas, Isla Alta, Coronel Bogado, Carmen del Paraná et Encarnación. Les gares qui se trouvent entre Asunción et Villarrica furent construites entre les années 1887 et 1894.

<sup>213</sup> PLÁ, Josefina, *Los Británicos en el Paraguay.*, *op.cit.*, p. 207; HERKEN, Juan C., *Ferrocarriles, Conspiraciones y negocios en el Paraguay*, Asunción, Arte Nuevo, 1984. p. 191.

La particularité de ces maisons de techniciens anglais est qu'elles sont toutes construites en matériau de terre cuite d'excellente qualité. D'autres constructions sont en fer et en bois de haute résistance. Les maisons étaient modernes et confortables, elles avaient l'eau courante, l'électricité et même un sauna. La plupart de ces maisons sont aujourd'hui abandonnées.



charpenterie et de nombreuses machines y étaient concentrés. Les ingénieurs anglais vivaient alors dans des maisons de style britannique près des ateliers. Ces techniciens ont conçu un système d'eau courante, un des premiers de l'époque, qui acheminait l'eau de la montagne afin d'approvisionner la gare et la ville anglaise.

La situation catastrophique du pays du point de vue économique et financier après la guerre de la Triple Alliance (1865-1870) oblige l'État à vendre le chemin de fer par la loi du 4 mai 1871. Locomotives et mobiliers sont vendus afin de subvenir aux nécessités urgentes de l'État<sup>214</sup> et quelques années plus tard, le chemin de fer est privatisé. Un immigrant italien<sup>215</sup>, Luigi Patri, associé à d'autres entrepreneurs, achète le chemin de fer en 1877<sup>216</sup> par sa compagnie « Travasso Patri et compagnie » pour un prix de moins de 34 000 livres sterling. En 1886, le gouvernement intervient de nouveau et le chemin de fer est racheté par l'État<sup>217</sup>, mais M. Patri reste à la tête de l'administration ferroviaire à la demande de l'État. Durant cette période, les voies ferrées s'étendent de Paraguari jusqu'à Villa Rica. En 1887, sous le gouvernement de Patricio Escobar (1886-1890) des étrangers participent à nouveau à la gestion et au développement de l'infrastructure. Des anglais créent la société « The Paraguay Central Railway Company » en collaboration avec l'État<sup>218</sup>. Des Italiens et des Anglais investis dans le développement des transports au Paraguay ne sont qu'un exemple de la politique de Carlos A. López, mais ils illustrent de manière probante la dynamique alors mise en route : faire venir de la main-d'œuvre étrangère pour développer le pays.

---

<sup>214</sup> Registre officiel, 4 mai 1871 p. 190 ; Loi du 4 juillet de 1876, sur la vente du *ferrocarril* (chemin de fer) de Paraguay.

<sup>215</sup> Né à Gênes en Italie, il émigre d'abord à Corrientes en Argentine à la fin de la guerre au Paraguay (1870) et s'engage par la suite dans l'armée argentine et brésilienne, ce qui signe son départ du sol paraguayen en 1876. Ensuite, M. Patri s'installe définitivement au Paraguay, il travaille dans l'élevage et l'agriculture, et fait ainsi fortune. En 1902, il retourne dans son pays où il reste jusqu'à la fin de ses jours (1904).

<sup>216</sup> Registre officiel, loi du 30 décembre 1876, p. 83.

<sup>217</sup> Sous le gouvernement du Président général Bernardino Caballero (1880-1886). Loi du 16 mai 1888 sur le prix de vente du chemin de fer.

<sup>218</sup> Registre officiel, loi du 30 septembre 1876, p 189 ; Loi du 16 janvier 1877, p. 196. Loi du 25 juillet 1890, p. 8. ; HERKEN-KRAUER, J. C., *Ferrocarriles, conspiraciones y negocios...*, *op.cit.*, pp. 291-316.

Au cours des années 1889, des locomotives portent les noms de « Général Escobar », « Général Caballero » en hommage aux Présidents de la République. D'autres prennent le nom de « Villarrica » et de « Progreso ». Selon les témoignages, les locomotives ont été fabriquées en Allemagne par la compagnie « Krupp ». Ces locomotives étaient vendues à la Russie et ensuite récupérées par l'Angleterre en tant qu'indemnisation de la guerre de Crimée avant d'arriver finalement au Paraguay. En 1892 arrive la locomotive « Général Bareiro », en 1893 la locomotive « La Paraguaya » ; les locomotives « Borja » (nom d'une petite ville) « Santa Clara » (nom d'une estancia, endroit par lequel devait passer la voie ferrée) ; « Caazapá » (nom d'un village) et « Yuty » arriveront quant à elles en 1895. Dans la langue guarani cela veut dire (Yú : aiguille ; ty : où abondent, ce qui fait probablement allusion à un type de plante avec des feuilles en forme d'aiguilles). Les noms des locomotives sont généralement choisis en hommage à des personnages de l'époque, des villages, des peuplades ou font référence à des mythes populaires régionaux.

## 2. La Population du Paraguay avant et après la guerre

Afin de comprendre la place qu'ont pu représenter les colons et les colonies dans la vie du Paraguay dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est nécessaire de préciser au préalable quelques dynamiques propres à la population paraguayenne. Nous établirons ici dans un premier temps le fait que la population paraguayenne est une population métissée, puis nous nous arrêterons en un second temps sur les données statistiques. Si ces dernières sont lacunaires et contradictoires, elles montrent toutes à quel point la population paraguayenne a été décimée pendant la guerre de la Triple Alliance. Si les étrangers étaient déjà présents avant la guerre, leur présence serait d'autant plus nécessaire par la suite. C'est ce que nous expliquerons dans un troisième temps en évoquant la situation des populations immigrées durant la guerre de la Triple Alliance puis dans le contexte d'après-guerre.

### 2.1. Une population métissée

Si entre les années 1537 et 1600, environ 3 000 Européens sont arrivés dans les pays du Río de la Plata et sur le sol paraguayen<sup>219</sup>, il n'y a pas eu de flux important jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. À l'époque précolombienne, les habitants de l'actuel Paraguay, comme d'autres pays des Amériques, étaient des Indiens de différentes ethnies. Au Paraguay, à la période coloniale, la population indienne est composée de différents peuples, parmi eux on trouve : les Payaguás, les Abipones, les Tobas et les Guaycurús<sup>220</sup>. Ces derniers, indiens du Chaco, vivent de manière plus isolée. En revanche, c'est avec l'ethnie Guarani de la région centrale de l'actuel Paraguay que dès l'arrivée des Espagnols, le métissage biologique et culturel commence. La conquête fut une entreprise fondamentalement militaire afin d'imposer non seulement le pouvoir espagnol en Amérique, mais également des schémas culturels, économiques, sociaux, politiques et religieux. De ce fait la population paraguayenne est une population métissée avec une prépondérance des deux composantes ethniques que sont les Indiens et les Espagnols<sup>221</sup>.

---

<sup>219</sup> KONETZKE, Richard, *La emigración española al Río de la Plata durante el siglo XVI*, Madrid, Consejo Superior de investigaciones científicas, 1952, tomo 3, pp. 297-353; MORA MÉRIDA, José Luis, *Historia social de Paraguay, 1600-1650*, Sevilla, Escuela de Estudios hispanoamericanos, 1973, p. 52-77. En 1550 sont présents au Paraguay entre 400 Espagnols; POTTHAST, Barbara, *Paraíso de Mahoma o País de las Mujeres ?*, Asunción Fausto ediciones, 2011, p. 36; pp. 50-52.

<sup>220</sup> SUSNIK, Branislava, CHASE SARDI, Miguel, *Los indios del Paraguay*, Madrid, Mapfre, 1996.

<sup>221</sup> SUSNIK, Branislava, *El rol de los indígenas en la formación y en la vivencia del Paraguay*, Asunción, Instituto Paraguayo de Estudios Nacionales, 1983, pp. 83-84; POTTHAST-JUTKEIT, B., *Paraíso de Mahoma o País de las Mujeres?*, *Ibidem*, pp. 36-40. Voir aussi, BOLKE TURNER, Christina, TURNER, Brian, « The Rôle of mestizaje of surnames in Paraguay in the creation of a distinct new world ethnicity », *Ethnohistory*, vol 41, n° 1, 1993, pp. 139-165.

À partir de 1556, les Espagnols constitueront une partie importante des habitants aux côtés des descendants *criollos*<sup>222</sup> (créoles du Paraguay) et la population globale du pays ne cessera d'augmenter avec les métis<sup>223</sup>. « Mörner dit que le pourcentage de femmes venues pendant la conquête n'excéda pas 10% et ce pourcentage fut moindre au Paraguay où les premières femmes d'Europe arrivèrent en 1542 »<sup>224</sup>.

D'après B. Potthast, au cours de 1555 et 1571 sont arrivées environ 30 et 70 femmes espagnoles<sup>225</sup>. En 1570, Asunción comptait « 300 Espagnols presque tous *encomenderos*<sup>226</sup>, et 3000 métis »<sup>227</sup>. Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la capitale était donc une ville où la population espagnole et autochtone se mélangeait. De manière générale et du point de vue des relations interethniques, la société paraguayenne était partagée entre deux univers culturels<sup>228</sup>. Néanmoins, la culture indienne guarani était plus répandue que la culture espagnole, du point de vue de la langue, et aussi par des savoir-faire, des manières de travailler la terre, de se nourrir, de s'habiller, ou par des types d'habitats différents<sup>229</sup>.

Cette période a marqué la naissance d'un pays multiethnique et pluriculturel. La nouvelle société paraguayenne a hérité de la religion, de la langue et des institutions espagnoles, tout en conservant des éléments qui lui sont propres et qui font son originalité, dont la langue vernaculaire, tel le « guarani » qui a traversé les siècles. Ainsi, si le processus du métissage est ancien, la langue reste vivante jusqu'à ce jour<sup>230</sup>. Aujourd'hui, le peuple paraguayen est dans sa grande majorité une population métissée, résultant de l'union entre les Espagnols et les Indiens,

---

<sup>222</sup> « criollos » descendants d'Espagnols nés au Paraguay. Voir aussi: SUSNIK, Branislava, *Una visión socio-antropológica del Paraguay del siglo XIX: parte primera*, Asunción, Museo etnográfico Andrés Barbero, 1992.

<sup>223</sup> En 1811 les « pardos - mulatos » (mulâtres esclaves et libres) représentaient 10 à 12 % de la population totale. En 1842 la loi de la « liberté de ventre » interdit la traite d'esclaves. Mais, ce n'est qu'à la fin de la guerre de 1870 qu'elle fut abolie. Voir à ce sujet: PLÁ, Josefina, *Hermano negro: la esclavitud en el Paraguay*, Madrid, Paraninfo, 1972.

<sup>224</sup> BAREIRO SAGUIER, « Le Paraguay, nation de Métis », *Revue de Psychologie des Peuples*, extrait du n° 4<sup>e</sup> trimestre 1963, Centre de Recherches d'études de psychologie des peuples et de sociologie économique, Université de Caen. 1963, p. 452.

<sup>225</sup> POTTHAST, B. *Paraíso de Mahoma ? Ibidem*, pp. 40-41.

<sup>226</sup> Encomenderos : « Les Indiens capturés étaient distribués aux conquistadors à qui on les « recommandait » pour qu'ils s'en occupent et leur enseignent la doctrine chrétienne. Bien qu'il fût légalement un vassal « libre », l'indien devait payer un tribut, ce qui lui était impossible, puisqu'il n'avait pas d'argent ; ainsi était-il asservi par sa dette ». BAREIRO-SAGUIER, « Le Paraguay, nation de métis », *Ibidem*.

<sup>227</sup> BAREIRO-SAGUIER, Ruben, *Le Paraguay*, Paris, Bordas, 1972, p. 52. ; BAREIRO SAGUIER, R., « Le Paraguay, nation de Métis ». *Ibidem*, p. 453 ; POTTHAST, B., *Paraíso de Mahoma?.*, *Ibidem*, p. 36.

<sup>228</sup> MELIÁ, Bartomeu, *Una nación, dos culturas*, Asunción, RP; ediciones, Cepag, 1988; DOMINGO, Paola. *Naissance d'une société métisse : aspects socio-économiques du Paraguay de la Conquête à travers les dossiers testamentaires*, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2014, pp. 332-333.

<sup>229</sup> VELÁZQUEZ, Rafael Eladio, «Poblamiento en el Paraguay en el siglo XVIII», *Revista Paraguaya de Sociología*, n° 42/43, 1978, pp. 175-189.

<sup>230</sup> « Les Guaranis ignoraient l'écriture et tout système de fixation de la pensée. Il n'y avait pas d'autre moyen que la transmission orale. Voilà la raison pour laquelle une grande partie de leurs traditions et de leurs mythes se perdit » BAREIRO-SAGUIER, R., « Le Paraguay, nation de Métis », *op.cit.*, p. 448. Dans la constitution paraguayenne de 1967, la langue guarani est reconnue en tant que langue nationale et le castillan « castellano » la langue officielle de la république. À partir de la constitution de 1992, le guarani et le castillan seront toutes les deux langues officielles.

et ce mélange a donné naissance à un peuple possédant sa propre identité. C'est là l'importance des « mancebos de la tierra » (les fils de la terre), soit les métis et les *criollos* (créoles) faisant partie de la population du Paraguay, il est dit que ce pays « peut donc être considéré comme une province «autogène» dans le sens où les « mancebos de la tierra » contribuèrent bien plus que les européens à son développement démographique et territorial<sup>231</sup> ». À l'époque des *conquistadors* espagnols, les femmes autochtones étaient remises volontairement aux espagnols par leurs pères et leurs frères en signe de paix, mais par la suite les Espagnols ont cherché à s'appropriier les femmes autochtones par la force. Ces unions sont généralement présentées de manière romantique comme une évolution naturelle pacifique ponctuée par un mariage chrétien entre des femmes autochtones et des hommes espagnols. À mesure que ces premières unions, avant tout formelles, se poursuivirent, les métis se marièrent entre eux. Les récits d'histoire présentés comme idylliques entre les premiers espagnols et les femmes autochtones sont en réalité la manifestation de l'idéologie patriarcale et une forme d'oblitération<sup>232</sup> volontaire de la souffrance des femmes et des peuples natifs<sup>233</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle avec les mouvements des indépendances et la naissance des nouvelles républiques de l'Amérique du Sud, dont les peuples amérindiens sont exclus, la pensée libérale s'impose avec tout ce qu'elle contient de rationalisme et de philosophie du progrès. Certes, cela permet un processus de développement et de croissance, mais cela se fait aux dépens des peuples indiens et des communautés minoritaires. Un profond changement concernant la situation des Indiens assimilés et leurs descendants survient avec le décret signé sous le gouvernement de Carlos A. López. Ce décret, du 7 octobre 1848, entérine des changements radicaux concernant le statut de communautés autochtones en les expropriant de leurs terres<sup>234</sup>. L'État cherche alors à concentrer toute la richesse économique du pays sous sa propre gouvernance. Cette appropriation des terres indiennes non seulement va transformer leur mode de vie et de subsistance, mais encore va influencer leur vie communautaire. L'anthropologue Capucine Boidin exprime une réflexion sur le métissage et la notion de race sur le continent sud-américain. Sur ce point, elle évoque l'ouvrage de Manuel Dominguez, « El Alma de la raza » (l'âme de la race) : « au Paraguay l'idée que, même si le corps n'est pas

<sup>231</sup> DOMINGO, Paola, *Naissance d'une société métisse*, *Ibidem*, p. 455 ; BAREIRO -SAGUIER, R., *Le Paraguay*, *op.cit.*, pp. 50-51 ; POTTHAST-J., B., *Paraíso de Mahoma ?*, *op.cit.*, pp. 36-40.

<sup>232</sup> Oblitération d'atténuation, d'effacement ou diminution au sens moral.

<sup>233</sup> Voir aussi, LAVALLÉ, Bernard, *L'Amérique espagnole : de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin, 2018.

<sup>234</sup> Sous le gouvernement de Carlos A. López, le décret de 1848 expropria les terres de vingt-et-un peuple d'autochtones au profit de l'État. Ce décret déclare citoyens libres les « Indios naturales de la República ». L'article 21 stipule, « Sont déclarés propriétés de l'État les biens, droits et actions de vingt-et-un peuple de « naturales » autochtones de la République ». Il s'agit des peuples guaranis fondés au cours du XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Ypané, Guarambaré, Itá, Yaguarón, Atyrá, Altos, Tobati, Itapé, Caazapá, Yuty, Belén, San Estanislao, San Joaquin, Santa María, Santa Rosa, San Ignacio, Santiago, San Cosme, Trinidad, Jesús et Carmen, et l'ancienne communauté d'Encarnación ou Itapúa. Dix parmi eux furent fondés par les Espagnols ou par les pères Franciscains, et onze sont de création des pères jésuites. MELIÁ, Bartomeu, *Una nación dos culturas*, *op.cit.*

tout métis, l'âme nationale est essentiellement métisse»<sup>235</sup>. En effet, sur cet aspect l'historiographie paraguayenne soutient que la «race guarani» est le socle de la nation paraguayenne<sup>236</sup>. Nous estimons que cela a une principale essence, la langue guarani et non par «une race guarani» proprement dite. En revanche, la «race castillane» si l'on peut nommer de la sorte n'a pas une connotation saillante comme le guarani dans l'esprit paraguayen. Selon R. Bareiro-Saguier : «Le terme guarani est une généralisation employée par les Espagnols. En réalité, chaque tribu ou groupe avait un nom qui lui était propre»<sup>237</sup>. D'après les ethnologues nord-américains Elman et Helen Service «la population rurale du Paraguay avait une culture hispanique même si elle parle le guarani»<sup>238</sup> :

«La culture des paysans n'est pas guarani, et la population n'est pas de race guarani. La langue guarani appartient au socle tupi-guarani, qui était très répandu au sud de l'Amazonie à l'époque précolombienne et était parlé par un grand nombre de tribus qui avaient des cultures relativement différentes. Il n'y a pas de race guarani. Les Guarani n'étaient pas biologiquement différents des autres tribus indiennes d'Amérique. La population d'aujourd'hui est un mélange de Blancs caucasiens et d'Indiens»<sup>239</sup>.

C. Boidin résume : «ni la race ni la culture guarani n'existent donc comme entités distinctes d'autres populations sud-américaines»<sup>240</sup>. Du reste, les anthropologues Miguel Chase-Sardi (paraguayen) ou Egon Schaden (brésilien) formulent l'hypothèse d'une continuité entre la culture des tupi-guarani et celle des paysans métis paraguayens<sup>241</sup> :

«Il est notoire que la culture guarani et son substrat biologique sont représentés à profusion dans l'actuelle population métisse, surtout au Paraguay, où s'est développée une culture hybride ibéro-indigène sui generis, qui mérite une analyse anthropologique minutieuse [...]»<sup>242</sup>.

Bareiro-Saguier, émet des réserves sur l'hypothèse du couple Elman et Helen Service sur l'idée qu'«aucun trait de la culture guarani ne survit dans le Paraguay rural d'aujourd'hui» Il dit que les Service ne connaissaient pas suffisamment la langue guarani pour apprécier les ingrédients spirituels indiens qui se trouvent dans l'homme paraguayen d'aujourd'hui ; «le peu de temps qu'ils ont passé au Paraguay est trop court pour parvenir à la juste compréhension d'un peuple qui pratique encore une religion aux fondements

<sup>235</sup> BOIDIN, Capucine, «Métissages et genre dans les Amériques : des réflexions focalisées sur la sexualité», *Clio, Femmes, Genre, Histoire, Amériques métisses*, n° 27, (p 188), 2008, pp. 168-195.

DOMINGUEZ, Manuel, *El alma de la raza*, Asunción, Servilibro, 2009. 1<sup>re</sup> édition 1918.

Voir aussi, POTTHAST-JUTKEIT, Barbara, «El mestizaje del Paraguay como identidad nacional y mito nacionalista», in POTTHAST-JUTKEIT, Barbara, KOHUT, Karl, KOHKHEPP, Gerd, *El espacio interior de América del Sur: Geografía, historia, política, cultura*, Frankfurt, Madrid, Iberoamericana, Vervuert, 1999, pp. 345-362.

<sup>236</sup> Au Paraguay il existe à la fin du XXe siècle, 20 ethnies divisées en 5 familles linguistiques (voir le site du Museo Etnográfico Andrés Barbero : [www.museobarbero.org.py](http://www.museobarbero.org.py).)

<sup>237</sup> BAREIRO-SAGUIER, R., *Le Paraguay, op.cit.*, p. 19.

<sup>238</sup> BOIDIN, Capucine, *Guerre et métissage au Paraguay*, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 24.

<sup>239</sup> SERVICE, Elman R., SERVICE, Helen S., *Tobati: Paraguayan Town*, Chicago, University of Chicago Press, 1954.p. XI, in BOIDIN, C., *Guerre et métissage au Paraguay, Ibidem*, p. 24.

<sup>240</sup> *Ibidem*, p. 24.

<sup>241</sup> SCHADEN Egon E., *Aspectos fundamentais da cultura guarani*, Sao Paulo, EPU, EDUSP, 1974, p.11, in BOIDIN, Capucine, *Guerre et métissage au Paraguay, Ibidem*, p. 24.

<sup>242</sup> *Ibidem*.

superstitieux, c'est seulement quand on a pu voir et sentir de pareilles choses que l'on peut bien comprendre le complexe ethnique »<sup>243</sup>.

Le monde rural du Paraguay parle le guarani *jopara* (mélange de castillan et guarani). D'après le consul français le Vicomte Paul d'Abzac, durant la guerre de la Triple Alliance (1865-1870) la langue guarani était la langue de communication : « parler en guarani sur le champ de bataille éveillait le sentiment d'un très vif orgueil chez les soldats paraguayens »<sup>244</sup>. Pendant la Grande Guerre (1864-1870) certains autochtones furent enrôlés comme lanciers dans un régiment placé sous les ordres d'officiers paraguayens. Ils se sont alors, semble-t-il, largement métissés<sup>245</sup>. Sur le champ de bataille émerge alors l'image de la « bravoure du peuple guarani » (la bravura guarani)<sup>246</sup>. Un langage partagé imprégné de signification symbolique est alors un moyen d'inculquer un sentiment d'ethno nationalisme<sup>247</sup> comme le précisent C. Turner et B. Turner<sup>248</sup>.

Le métissage au Paraguay résulte donc de la rencontre ou croisement des Espagnols avec les autochtones ; l'élément noir s'il n'est pas absent, constitue cependant une toute petite minorité, comme le soutient Bareiro Saguier<sup>249</sup>. Sur le contexte social, l'espagnol Ildefonso Bermejo a laissé un écrit détaillé sur la vie sociale du Paraguay à l'époque des López<sup>250</sup>.

---

<sup>243</sup> BAREIRO-SAGUIER, R., « Le Paraguay, nation de Métis », *op.cit.*, p. 462.

Des études récentes sur les autochtones du Chaco expliquent que, par exemple, les festivals de danses traditionnelles des Enlhet ont disparu depuis une soixantaine d'années (lorsque les mennonites se sont installées dans le Chaco central). Nous supposons que ce phénomène serait dû à l'influence des mennonites sur leur mode de vie. H. Kalisch rappelle que le 19 avril est célébré le jour de l'Indien, et que c'est le jour où les « Indiens peuvent être Indiens » où ils commémorent leurs anciens rituels. Cependant ils ne sont plus les mêmes car ils ont perdu leur originalité du fait de l'invasion du monde des blancs dans leur propre monde ancestral.

KALISCH, Hannes, « Lecturas de las fiestas Enlhet », in ESCOBAR, Ticio, *La belleza de los otros*, Asunción, Servilibro, 2012, pp. 349-465.

<sup>244</sup> Dépêche du Vicomte d'Abzac, à M. Charles de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, Assomption, le 1<sup>er</sup> novembre 1872, Assomption, 1872, AMAE. Les soldats étrangers sont des troupes uruguayennes, argentines et brésiliennes, ces derniers resteront sur le territoire jusqu'à 1876.

Une des raisons de parler la langue guarani sur le champ de bataille fut pour que les soldats des pays coalisés ne comprennent pas les échanges verbaux entre les Paraguayens.

<sup>245</sup> SUSNIK, B., CHASE SARDI, M., *Los indios del Paraguay*, Madrid, Mapfre, 1996, p. 236; POTTHAST-J., B., *Paraiso de Mahoma ?*, *op.cit.*, pp. 36-40.

<sup>246</sup> Dans la chanson d'après-guerre écrite en guarani intitulée, « Che la reina » « Ahama che china », est explicité ce terme : « La bravoure guarani, elle existe encore dans les descendants des López » « *La bravura Guarani, Oimévaha gueteri, López ra'ýre opyta* ». Ecrite par Emiliano R. Fernández le troubadour le plus authentique des chansons en guarani. Ce sentiment de « bravoure guarani » s'est davantage répandu dans la guerre du Chaco (1932-1935). BAREIRO-SAGUIER, R., « Le Paraguay, nation de Métis », *op.cit.*, p. 462.

<sup>247</sup> D'après C. B. Turner et B. Turner, « La construction d'une nation nécessite l'unification et l'homogénéisation de la population tout en signalant son caractère unique. Les nationalistes paraguayens devaient achever l'acculturation de la population et lui donner une identité symbolique commune. L'acculturation est intrinsèquement liée au concept d'ethnicité et dans certains cas, à celui d'ethno nationalisme. Par ethno nationalisme, nous entendons l'identification psychologique de l'appartenance à un groupe ethnique qui mérite son propre État-nation indépendant. » BOLKE TURNER, Christina, TURNER, Brian, « The Rôle of mestizaje of surnames ». *op.cit.*, pp. 139-165.

<sup>248</sup> *Ibidem*.

<sup>249</sup> BAREIRO-SAGUIER, R., « Le Paraguay, nation de Métis », *op.cit.*, p. 443.

<sup>250</sup> BERMEJO, A. I., 1913, pp. 5-167. Voir aussi TELESKA, Ignacio, « Reflexiones acerca de la identidad del Paraguay en los albores de la independencia, de españoles a paraguayos », Asunción, *Anuario de la Academia Paraguaya de la Historia*, Vol. XLVIII, 2008, pp. 295-332.

Lorsqu'il fait référence au congrès national de 1857 pour la réélection de Carlos Antonio López en tant que président du pays, il affirme n'avoir vu aucun noir, mais il a constaté qu'il y avait un nombre important de mulâtres<sup>251</sup>. Arsenio López Decoud<sup>252</sup> affirmait lors du centenaire de l'Indépendance du pays (1811-1911) qu'il existait au Paraguay une « parfaite homogénéité ethnique, car le pigment noir n'assombrit pas notre peau »<sup>253</sup>. La peau blanche semble ici majoritaire. D'un autre côté, les concepts utilisés pour mesurer la perception du réel de ce discours social interagissent ainsi dans une relation dialectique intéressante. Rappelons que le président López avait encouragé l'immigration européenne par la supposée qualité civilisatrice qu'elle pourrait apporter au pays. Les 10 480 noirs et mulâtres dont parle Félix de Azara se sont mêlés au reste de la population métisse à tel point qu'il est difficile de déceler la présence de la population noire, même dans les endroits où elle était en grand nombre (Emboscada, Laureles)<sup>254</sup>. Sur ce dernier propos, à notre avis, il s'agit de la vision de l'époque.

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, des témoignages postérieurs à la Grande Guerre (1865-1870) signalent que beaucoup des noirs appartenant à l'armée brésilienne seraient restés dans le pays. D'après le consul de France à Asunción, le Vicomte Paul d'Abzac, à la fin de la guerre de la Triple Alliance (1865-1870) la race paraguayenne est presque complètement indienne ; les femmes représentant la majorité. Selon lui, les soldats étrangers présents sur le territoire vont contribuer au métissage, mais le sang indien sera toujours dominant<sup>255</sup>.

Les premières données sur la population du Paraguay proviennent du premier recensement de Fray Faustino de las Casas<sup>256</sup>, évêque du Paraguay, qui en 1682 dénombre 38 666 habitants répartis comme suit : 7 209 espagnols, 1 134 esclaves, 2 517 Indiens (encomiendas), 27 806 Indiens (de peuples d'indiens). Dans la ville d'Asunción se concentre un quart de la population, soit 9 670 habitants. D'autres chiffres permettront d'illustrer comment la population paraguayenne est métissée. En 1776, Francisco de Aguirre<sup>257</sup>, membre d'une commission chargée de déterminer les frontières avec les possessions portugaises dénombre 96 000 habitants, dont 300 Espagnols et 95 700 « criollos », métis et Indiens. Vingt

<sup>251</sup> *Ibidem*, pp. 5-167.

<sup>252</sup> Arsenio López Decoud (1867-1945) (petit fils du Président Carlos A. López; fils de Benigno López, frère de Francisco S. López).

<sup>253</sup> BAREIRO-SAGUIER, R., *Le Paraguay, op.cit.*, p. 59; LÓPEZ - DECOUD, A., *Album Gráfico de la República del Paraguay (1811-1911)*, Buenos Aires, Talleres gráficos de la Compañía General de Fósforos, 1912, p. 78. in TELESCA, I. «Relexiones acerca de la identidad», *Ibidem*, pp. 295-332.

<sup>254</sup> *Ibidem*.

<sup>255</sup> Dépêche du 1<sup>er</sup> novembre 1872, AMAE, *op.cit.* Voir aussi ; POTTHAST, B., 1999, pp. 345-362.

<sup>256</sup> VELÁZQUEZ, Rafael E. «La Población del Paraguay en 1682», *Revista Paraguaya de Sociología*, Año 9, n° 24, mayo-agosto, 1972, (p. 137) pp. 128-145; VELÁZQUEZ, Rafael Eladio, «Indígenas y españoles en la formación social el pueblo paraguay», *Suplemento Antropológico*, vol. XVI, n° 2, 1981, pp. 29-67.

<sup>257</sup> AGUIRRE, J. Francisco de, Tomo XVIII, 1949; MAEDER, E. J.A., «La población del Paraguay en 1799. El censo del gobernador Lázaro de Ribera», *Estudios Paraguayos*, 3, n° 1, 1975, pp. 63-86. (El original en el Archivo General de la Nación, Buenos Aires, sala VII, Fondo Andrés Lamas, Documentos Varios, legajo 33 ; BAREIRO-SAGUIER, R., *Le Paraguay, op.cit.*, p. 53.

ans plus tard, en 1796, Félix de Azara<sup>258</sup>, propose le chiffre de 99 205 comprenant : 103 Espagnols, 52 303 « criollos, » 2 596 métis (guaranis), 753 « indios originarios », sur ces derniers de Azara ne donne pas plus d'explication ; 32 970 Indiens des missions (des indiens qui n'ont pas émigré après l'expulsion des jésuites) et 10 480 noires et mulâtres. Lazaro de Ribera<sup>259</sup> donne quant à lui le chiffre de 108 070 âmes pour l'année 1799 distribué comme suit : 62 352 espagnols/criollos, 1 154 métis, 32 018 Indiens, 7 948 pardos/mulâtres et 4 598 esclaves noirs. La population d'Asunción compte 7404 âmes à savoir : 3963 espagnols/criollos, 283 Indiens, 1853 pardos/mulâtres, et 1305 esclaves noirs.

Ce métissage se poursuivra dans le temps. En effet, après son indépendance en 1811, le Paraguay a attiré d'abord des savants Européens, puis des hommes et des femmes de nationalités différentes et d'horizons professionnels divers qui choisirent de quitter leur pays d'origine pour s'y installer. Le métissage au Paraguay n'est pas une exclusivité de croisement Espagnol/Indien, certes. Le flux des hommes et des femmes de différentes nationalités dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle va multiplier l'hybridation de cultures.

Les étrangers du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle vont donc s'inscrire et participer à cette dynamique ancienne qui caractérise le Paraguay.

---

<sup>258</sup> AZARA F. de, *Geografía física y esférica de las Provincias del Paraguay y misiones guaraníes*, Anales del Museo histórico de Montevideo, vol. 1, Montevideo, Sección histórico-filosófica, 1904, p. 442. *Voyages dans l'Amérique méridionale, depuis 1781 jusqu'à 1801*, Paris, Dentu, 1809, pp. 403-405. ; VIVES AZANCOT, Pedro Antonio, « Demografía paraguaya 1782-1800. Bases históricas y primera aproximación para su análisis sobre datos aportados por Félix de Azara », España, Revista de Indias, n° 159-162, 1980, pp. 159-217.

Félix de Azara, (1746-1820) (ingénieur militaire) est présent au Paraguay pour fixer les limites des possessions espagnoles avec celles de l'empire portugais. Les Traités de Tordesillas et les traités de 1750 et 1770 élargissent les possessions portugaises sur les territoires de domination espagnole au Paraguay. Les désirs expansionnistes de l'empire portugais se sont en effet fait ressentir au Paraguay et en Uruguay. Dans les traités postérieurs, l'empire portugais a fait valoir des territoires attaqués par les *bandeirantes* (chasseurs d'esclaves) comme possession portugaise. La présence d'Azara dans le Río de la Plata et Paraguay avait alors pour but de récupérer les territoires perdus en subissant l'avancée des Portugais. La création de la Vice-royauté de la Plata (1776) et les réformes des Bourbons avaient justement pour objectif d'empêcher l'avance portugaise dans la région. Azara délimite la région de Paraguay en faisant reculer les lignes portugaises. Mais l'empire portugais ne veut pas rencontrer Azara, ce dernier échouera donc dans sa mission. Il restera vingt ans au Paraguay avant de retourner définitivement en Espagne.

AZARA, Félix de, *Voyages dans l'Amérique méridionale, depuis 1781 jusqu'à 1801*, Paris, Dentu, 1809, pp. 403-405; KEGLER-KRUG, de Galeano ANNELIESE, « Alcance histórico-demográfico del Censo de 1846 », *Revista Paraguaya de Sociología*, Asunción, 13 n° 35, 1976, pp. 71-121; 1974, pp. 179-213; BAREIRO-SAGUIER, R., *Le Paraguay, op.cit.*, p. 53.

<sup>259</sup> MAEDER, Ernesto. J.A, « La población del Paraguay en 1799. El censo del gobernador Lázaro de Ribera y Espinosa de los Monteros », *Estudios Paraguayos*, 3, n° 1, 1975, pp. 63-86. Ce recensement établit la population du Paraguay à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est distribué par Parroquias, la population est présentée par groupes ethniques, sexe et âges. Voir aussi TELESKA, I., « La historiografía paraguaya y los afrodescendientes », in *Los Estudios afroamericanos en América latina: herencia, presencia y visiones del otro*, Buenos Aires, Clacso, 2008, pp. 165-186.



Tableau 1 : Estimation de la population entre 1682 et 1799

Auteur	Année	Estimation de la Population
Fray Faustino de Las Casas	1682	38 666
Francisco José de Aguirre	1776	96 000
Félix de Azara	1796	99 205
Lázaro de Ribera	1799	108 070

## 2.2. Estimation de la population dans son ensemble

Les premières estimations statistiques de la population du Paraguay ont été réalisées par des voyageurs : Rengger et Longchamp<sup>260</sup>, Juan Andres Gelly y Obes<sup>261</sup>, Alfred Demersay<sup>262</sup>, du Graty<sup>263</sup>, de Bourgade la Dardye<sup>264</sup>, Benjamin Poucel<sup>265</sup>; des explorateurs Alcide d'Orbigny<sup>266</sup>, Martin de Moussy<sup>267</sup> et d'autres individus qui ont séjourné au Paraguay à diverses époques et qui ont laissé des écrits sur cette jeune République. Ces différents témoignages permettent d'avoir une idée de la composition démographique de la population de la période précédant la création du bureau de statistiques. Selon les estimations de Francisco Wisner de Morgenstern<sup>268</sup>, la population du pays est de 375 000 âmes en 1848. En 1849, Benjamin Poucel estime que la population du pays compte un million d'âmes alors que selon d'autres estimations le pays ne comptait que deux cent mille habitants en 1846. En 1848, Demersay propose que la population totale du Paraguay compte entre six cent mille et sept cent mille habitants. En 1857, la population s'élevait à un peu plus d'un million (1 300 000) selon du Graty. En 1855, elle était déjà estimée à un million d'habitants. Mais

<sup>260</sup> RENGGER, Johann R., LONGCHAMP, M. *Essai historique sur la révolution du Paraguay, op.cit.* (les auteurs estiment à l'époque une population de 200 000 habitants).

<sup>261</sup> GELLY et OBES, Juan Andrés, *Le Paraguay, son passé, son présent et son avenir*, Paris, Imprimerie de Madame de Lacombe, 1851.

<sup>262</sup> DEMERSAY, Alfred, *Histoire Physique, Économique et Politique du Paraguay et des Établissements des Jésuites*, 2 volumes, Paris, Hachette, 1860, p. 379.

<sup>263</sup> DU GRATY, A. Louis Hubert Ghislain Marbais (baron), *La République du Paraguay*, Bruxelles, Libr. Européenne de C. Muquardt, 1862.

<sup>264</sup> BOURGADE LA DARDYE de, *Le Paraguay*, Paris, Plon, Nourrit et Cie., 1889.

<sup>265</sup> POUCEL, Benjamin, *Le Paraguay Moderne et l'intérêt général du commerce*, Marseille, Typographie Marius Olive, 1867.

<sup>266</sup> D'ORBIGNY, Alcide, 1853. (du Musée d'Histoire Naturelle, quitte Paris en 1826). *Voyage dans les deux Amériques, augmenté de renseignements exacts jusqu'en 1853* sur les différents états du Nouveau monde. Nouvelle édition publiée sous la direction d'Alcide d'Orbigny, Paris, Furne, 1853.

<sup>267</sup> DE MOUSSY, Jean-Antoine, Martin, (médecin, scientifique) Il est présent à Asunción en 1856. *De l'industrie indienne dans le bassin de la Plata à l'époque de la découverte et de l'état social de la population à cette époque*, Paris, Moquet, 1866. Lettre de Martin de Moussy au ministre des Relations Extérieures, Nicolás Vázquez, Villa de la Encarnación le 7 février 1856, demande la permission pour arriver et débarquer à Asunción. ANA SH, vol 299, n°1; El Semanario n° 131, Asunción le 16 février 1856.

<sup>268</sup> WISNER DE MORGENSTERN, F. 1923. (Franz Wisner von Morgenstern (lieutenant-colonel Hongrois au Paraguay, au service du président Carlos A. López) fut le premier responsable du Bureau d'immigration créé en 1872. Il a écrit : *El dictador del Paraguay « José Gaspar Rodríguez de Francia »*, 2da. Edición, Buenos Aires, Editorial Ayacucho, 1957.

quelques années plus tard, du Graty affirme qu'en 1857 la population ne dépasse pas les huit cent mille âmes, il rétablit son estimation initiale. Pour déterminer l'importance de la population du Paraguay, des calculs ont été effectués sur la base des chiffres de l'année 1846 (250 000 Paraguayens) en considérant que le taux de croissance était de 2,5 %, ce qui selon Barbara Potthast est tout à fait crédible. La population atteint ainsi le nombre de 390 000, puis avec une croissance de 3 % environ 425 000 Paraguayens en 1864. Ce chiffre est par ailleurs en concordance avec celui du ministre plénipotentiaire anglais à Buenos Aires, Edward Thornton qui avance le nombre de 400 000 Paraguayens en 1864<sup>269</sup>.

### **2.3. Les premières estimations statistiques de la population (1846-1870)**

Il est particulièrement délicat de restituer avec exactitude les courbes démographiques entre 1846 et 1870. Les auteurs se contredisent et « la plupart des chroniqueurs se contentent de citer Asunción et, en général, ne parlent pas des autochtones, qui ont pourtant participé à la vie du pays dès le début<sup>270</sup>. La majorité des auteurs cités ci-après ont parcouru l'Amérique du Sud ou ont séjourné dans les pays du Río de la Plata (Argentine, Uruguay) et le Paraguay. Ceux qui ont séjourné dans le pays ont laissé des écrits sur la situation politique, géographique, économique et sociodémographique. Le manque d'infrastructures de l'époque a sans nul doute empêché d'obtenir des informations démographiques fiables et globales. Ces auteurs ont récolté des informations dans les registres paroissiaux des quelques villes qu'ils ont pu visiter ou obtenir des renseignements approximatifs auprès des autorités de la capitale. Certains auteurs, proches des López, ont également surévalué les statistiques pour faire croire au monde, en particulier aux pays européens, que le Paraguay était un pays dynamique, en pleine modernisation et où arrivaient des étrangers de toute nationalité. Bien que nous retenions ici ces données, il faut rappeler que les chiffres de la population d'après la guerre (1865-1870) ne sont que des estimations, des approximations, et ne constituent pas des recensements officiels. Le premier recensement officiel sous le gouvernement de Carlos A. López fut réalisé par l'évêque du Paraguay, Basilio López (frère du président), et estimait la population du Paraguay en 1846 à 248 394 habitants<sup>271</sup>.

Les études réalisées pour établir une estimation de la population paraguayenne avant la guerre en 1864 se sont fondées sur des recherches existantes pour l'année 1846. Du fait du

<sup>269</sup> POTTHAST, B., *«Paraiso de Mahoma» o «País de las Mujeres»?*, Asunción, Fausto Ediciones, 2011, p. 358, L'auteur donne d'autres exemples sur la population de Paraguay avant 1865.

<sup>270</sup> BAREIRO-SAGUIER, R., *Le Paraguay, op.cit.*, pp. 50-52.

<sup>271</sup> Le recensement de base était de 233394 auquel s'ajoute 15000 habitants, par le manque de données de la paroisse de San Roque de la capitale et aussi de quelques villes de l'intérieur du pays. Comité Internacional para la Coordinación de las Investigaciones Nacionales en Demografía, *La Población del Paraguay*, Asunción, 1974, p. 11.

manque de sources fiables, c'est donc l'analyse du recensement de 1846 par paroisses qui a servi de base aux premières études sur la population<sup>272</sup>. Les travaux de B. Potthast et T. Whigham pour estimer une population avant la guerre déclarent : « Sans considérer les pertes subies lors de l'épidémie de 1844 nous avons estimé que la population du pays en 1864 était comprise entre 388511 et 456979 » et l'unique recensement conservé est celui de 1846<sup>273</sup> ; « Malgré l'absence de données de San Roque, du district de la capitale, et probablement aussi de quelques localités plus éloignées, de même qu'il manque le recensement d'un nombre considérable de petits enfants ». « Comme il était impossible de corriger les chiffres insuffisants pour les enfants des recensements précédents (ce qui ajouterait encore plus à nos totaux), nous sommes confiants en affirmant que le Paraguay au début de la guerre comptait entre 420000 et 450000 habitants »<sup>274</sup>. Potthast ajoute que pour arriver à une estimation de la population d'avant-guerre, il faut partir d'un chiffre réel de la population. Selon cette dernière, à la fin de la guerre (1870), il y avait 250 000 habitants, mais ce n'est qu'une estimation<sup>275</sup>.

Une autre estimation d'après-guerre faite par B. Potthast est de 231 000 habitants en 1870, et rappelle les chiffres quelque peu improbables d'avant-guerre selon les propositions faites par d'autres (tableau n° 2) d'un million de personnes et pour l'après-guerre de 100 000 personnes. Elle rappelle la thèse plus probable de 450 000 habitants avant la guerre et estime les pertes entre 200 000 et 250 000 âmes environ. Cela donne ainsi un taux de perte de 50 % de la population pendant la guerre<sup>276</sup>. L'hypothèse de Carlos Pastore est la suivante : « une population globale paraguayenne de 231 196 en 1872 incluant les étrangers qui sont arrivés après la guerre. » Ce recensement est composé de 162 817 femmes et 68 379 hommes<sup>277</sup>. Tandis que, le consul de France à Asunción, Paul d'Abzac, présent dans le pays après la

<sup>272</sup> La première étude a été faite par WILLIAMS, John Hoyt, « Observations on the paraguayan Census 1846 », *op. cit.*, pp. 424-437 ; KEGLER-KRUT, GALEANO, Analiese de, « Alcance histórico demográfico del censo de 1846 », *op. cit.*, pp. 71-121 ; d'autres auteurs vont aussi le travailler et vont s'inspirer de cette étude comme nous l'avons mentionné plus haut.

<sup>273</sup> «sin considerar las pérdidas sufridas durante la epidemia de 1844 hemos estimado que la población del país en 1864 era entre 388 511 y 456 979 habitantes», WHIGHAM, Thomas L., POTTHAST, B., «The Paraguayan Rosetta Stone: New Insights into the Demographics of the Paraguayan War», 1864-1870, *Latin American Research Review*, vol. 34 n° 1, (p. 179) 1999, pp. 174-186.

<sup>274</sup> «Como era imposible corregir las cifras insuficientes para los niños de los censos anteriores (lo que agregaría aún más a nuestros totales), nos sentimos seguros al afirmar que, Paraguay al comenzar la guerra tenía una población de, entre 420 000 y 450 000 habitantes». Voici l'explication d'utilisation de taux : « Nous avons utilisé le taux de croissance que nous avons précédemment établis à 1,5 % pour la population indienne et 1,75 à 2,5 pour cent pour les populations non indiennes et exclu les « forâneos » étrangers mentionnés par Williams John Hoyt. Nous avons ensuite calculé qu'entre 45 443 et 54137 habitants manquaient au recensement de 1846 ». Ces chiffres de 1846 sont ajoutés à d'autres totaux ce qui a donné une estimation finale. En conséquence, et sans référence aux pertes subies pendant l'épidémie de 1844. WHIGHAM T. POTTHAST, B., «La piedra Roseta paraguaya: nuevos conocimientos de causas relacionadas con la demografía de la guerra de la Triple Alianza» (1864-1870), *Revista Paraguaya de Sociología*, vol. 30, n° 83, 1998, pp. 147-159; WHIGHAM, Thomas L., POTTHAST, B., «The Paraguayan Rosetta Stone: New Insights into the Demographics of the Paraguayan War», *op. cit.* pp. 174-186. (Tableau n° 2).

<sup>275</sup> POTTHAST, B., *Paraiso de Mahoma?*, *op. cit.*, p. 361.

<sup>276</sup> *Ibidem*, p. 361.

<sup>277</sup> PASTORE, Carlos, *La Lucha por la tierra en el Paraguay*, Montevideo, Editorial Antequera, 1972. p. 176.

guerre en tant que diplomate, forcément en opposition manifeste, écrit : « Ce pays, qui n'a jamais contenu plus d'un million d'habitants, malgré les manifestations contraires et exagérées des voyageurs payés par les López pour donner à l'étranger une haute idée de leur puissance, compte aujourd'hui à peine 240 000 à 250 000 âmes. Les individus de sexe masculin n'entrent dans ce chiffre que pour une proportion de 40 000 à 50 000, dont une moitié d'enfants de 14 ans ; la population valide en état de porter les armes serait de 20 000 hommes seulement, sur lesquels il faudrait retrancher environ 40 % d'invalides »<sup>278</sup>. Nonobstant des gonflements de chiffres dénoncés par Abzac à l'époque de López, ils sont faits pour influencer la perception du public à l'étranger sur le pays.

Tableau 2 : Estimation démographique du Paraguay (1846-1872)

Auteur	Année	Estimation de la Population
John Hoyt Williams <sup>279</sup>	1846	238 862
T. Whigham - B. Potthast <sup>280</sup>	1846	284 302 à 292 999
Benjamin Poucel <sup>281</sup>	1847	1 100 000
Alfred Marbais Du Graty <sup>282</sup>	1857	800 000
Alfred Demersay <sup>283</sup>	1857	600 000
Vera Blinn Reber <sup>284</sup>	1864	291 605 à 318 114

<sup>278</sup> Dépêche du Consulat de France au Paraguay, Vicomte Paul d'Abzac, Direction politique, au ministre des Affaires étrangères, Assomption 18 août 1872, Paraguay, fol. 55-56, 1870-1886, AMAE.

Vicomte Paul d'Abzac, né à Poitiers le 8 mars 1838 — âgé de 36 ans. Licencié en Droit. Ses parents habitent le département de la Dordogne, commune de Beauregard. Il est attaché au ministère des Affaires étrangères. Condamné par le tribunal correctionnel de la Seine le 24 juin de 1864 à 19 jours d'emprisonnement pour des coups volontaires adressés à Sa Majesté l'empereur Napoléon III. Il est gracié par un recours le 7 juillet 1864. Nommé Consul à Philadelphie, puis à Londres en 1869. En 1872, il est Consul à Asunción. L'affaire de la succession de Berchon des Essarts à Asunción a entraîné des différends diplomatiques entre la France et le Paraguay. Le gouvernement paraguayen lui a retiré son exéquat. Il est parti pour Buenos Aires, mais il a continué à gérer de cet endroit la Légation d'Asunción. Il est nommé en 1873 à Santiago de Cuba ; à Nouveau Orléans en 1874. Il décède le 20 décembre 1904. Personnel premier série - n° 11, AMAE.

<sup>279</sup> Les premières études faites du recensement de 1846 sous Carlos A. López, WILLIAMS, John Hoyt, « Observations on the Paraguayan Census 1846 », *Hispanic American Historical Review*, vol. 56, n.° 3, 1976, pp. 424-437 (p. 425) ; KEGLER- KRUG, GALEANO, Annaliese de, « Alcance histórico demográfico del censo de 1846, *op.cit.*, p. 71-121 (donne une estimation de 233394 âmes p. 92) ; T. Whigham et B. Potthast manifestent que ce recensement de 1846 était incomplet, par le manque de certains districts (Parroquias - Partidos) qui n'étaient pas inclus. De fait, la statistique manque de fiabilité à cause de l'erreur de taux de croissance global de la population de 1846. Signalons d'autres études de la démographie de 1846: KOSTIANOVSKY MASSARE, Olinda de «Historia y evolución de la población del Paraguay», p. 227, in, RIVAROLA, Domingo; HEISECKE G., *Población, urbanización y recursos humanos en el Paraguay*, Asunción 1969/1970, pp. 209-234. (cet auteur estime 248 394 habitants en 1846).

<sup>280</sup> WHIGHAM, T., POTTHAST, B., « The Paraguayan Rosetta Stone », *op.cit.*, p. 179, pp. 174-186.

<sup>281</sup> POUCEL, B., 1849, *Le Paraguay Moderne*, *op.cit.* p. 37.

<sup>282</sup> DU GRATY, A. (baron) (Belge), *La République du Paraguay*, *op.cit.*, p. 147. Consul paraguayen devant la Cour de la Prusse, probablement il a exagéré ce chiffre, car il n'existe aucun recensement pour l'époque avec ce chiffre.

<sup>283</sup> DEMERSAY, A. *Histoire Physique, Économique*, *op.cit.*, p. 379.

<sup>284</sup> BLINN REBER, Vera, « The Demographics of Paraguay, A Reinterpretation of the Great War, 1864-1870 », *The Hispanic American Historical Review*, vol. 68, n.° 2, 1988, pp. 289-319. (p. 302). (estimations d'un taux de croissance de 5,5 % et de 6,0 %). Les calculs faits par cette auteur ne sont pas acceptés par B. Potthast, car selon cette dernière les calculs réalisés entre 1792-1846 avec un taux de croissance de 1,8 % sont élevés pour l'époque

John Hoyt Williams <sup>285</sup>	1864	372 544 à 406 646
B. Potthast (estimation de croissance entre 2,5 et 3 %) <sup>286</sup>	1864	425 000
T. Whigham - B. Potthast <sup>287</sup>	1864	420 000 à 450 000
E. de Bourgade la Dardye <sup>288</sup>	1866	768 883
Recensement octobre/novembre 1870 <sup>289</sup> T. Whigham - B. Potthast	1870	141 351 à 166 351
Recensement octobre/novembre 1870 <sup>290</sup> (réalisé par nos soins à partir du recensement de 1870)	1870	103 683 à 129 663
Bourgade La Dardye E. de <sup>291</sup>	1872	251 000

avec l'assimilation indienne, car justement il n'existait pas une assimilation indienne. Un autre point : les calculs sur la population entre 1846-1864 manquant de données de certains départements du Chaco paraguayen il s'agirait d'un anachronisme. En somme Potthast émet de doutes sur les calculs de Blinn R. POTTHAST, B., *Paraíso de Mahoma ? op.cit.*, pp. 358-360.

<sup>285</sup> WILLIAMS John Hoyt, « Observations on the paraguayen Census 1846 », *op.cit.*, p. 436. (deux estimations d'un taux de croissance à partir de 1846 d'un ratio annuel de 2,5 % et de 3 %). L'auteur accepte davantage le 3 %.

<sup>286</sup> POTTHAST, B., *Paraíso de Mahoma ?*, Partant d'une population de 250000 en 1846 et d'un taux de croissance annuelle de 2,5 % ; on arrive à 425 000 habitants en 1864 sur la base d'une croissance annuelle de 3%, *op.cit.*, p. 358.

<sup>287</sup> WHIGHAM, Thomas L., POTTHAST, B., « The Paraguayan Rosetta Stone », *op. cit.*, p. 179. (deux estimations de la population). « Pour déterminer combien de Paraguayens sont morts dans le conflit, nous est nécessaire pour établir un chiffre précis de la population nationale totale au début en 1864. Le recensement de 1846 a presque certainement fourni la clé de cette tâche, car les chercheurs ont généralement accepté ce premier recensement national comme vraiment fiable. » ; « La Piedra Roseta paraguayana », *op.cit.*

<sup>288</sup> Cet auteur estime que la population du Paraguay ne pouvait dépasser 800.000 habitants dans le début de la guerre. Il accepte bien que tous les auteurs se contredisent sur la population du Paraguay. BOURGADE LA DARDYE, E. de, *Le Paraguay*, *op.cit.*, p. 205. (estimation à 3%).

<sup>289</sup> Le détail de la population d'après-guerre est la suivante : hommes : 34051 et de femmes : 71224 ; recensement d'un total de femmes et hommes de Partidos non identifiés : 11076. Le total du recensement est de 116 351. Inclus Asunción et Pilar qui ne figurent pas dans le recensement. Ces auteurs ont augmenté le chiffre à « 25 000 et 50 000 », considérant que manquent certains « Partidos » dans ce recensement : Emboscada, Ybytymi, sept villes des Misiones paraguayennes, de petits villages de Caaguazú, Curuguaty, Itá, Quyuquyo, Rosario, Divino Salvador, San Estanislao, Unión, Valenzuela, Ygatymy, Yhú. Deux communautés n'ont pas été identifiées qui ont enregistré des données censitaires ». Dans le « Paraguay Rosetta Stone » figure 34 Partidos recensés et sont ajoutés le recensement d'Asunción et de Pilar. Recensement des villes de la République du Paraguay, Decreto Circular del Gobierno provisorio del 29 de septiembre de 1870, WHIGHAM, Thomas L., POTTHAST, B. : Version en anglais, « The Paraguayan Rosetta Stone », *op. cit.* pp.184-185. Version en espagnol: «La piedra Roseta paraguayana: nuevos conocimientos de causas relacionadas con la demografía de la guerra de la Triple Alianza», *op.cit.*, pp. 147-159.

<sup>290</sup> Estimation de la population des villes faites par nos soins à partir de ce que nous avons pu consulter du recensement de 1870 : Le recensement spécifié par sexe donne un total de 89 811 individus, dont 28 121 Hommes et 61 690 Femmes. À cela s'ajoutent deux recensements dont on ne peut pas identifier leur nom du Partido : 365 et 2585 individus. En plus 10 922 individus correspondant aux Partidos d'Atrá, Itauguá, San Antonio, Paraguari, Concepción, Belén, Loreto et Horqueta, indiquant le total des personnes âgées, jeunes et enfants, sans spécifier le sexe. Le total du recensement est de 103 683 (correspondant à 45 Partidos), si nous ajoutons la ville d'Asunción (17 980) et les Partido de Pilar (8000) nous avons un total de 129 663. Nous n'avons pas ajouté une estimation de chiffre des villes manquantes. Recensement des villes de la République du Paraguay, Decreto Circular del Gobierno provisorio del 29 de septiembre de 1870. Les Partidos qui ne figurent pas dans le recensement que nous avons consulté sont les suivants : Salvador, Aquidabán, Tacuati, Lima, San Pedro, Rosario ; San Estanislao, Carimbatai, Curuguaty, Ygatymi ; Yhu ; Carayaó, Unión, Caraguatay, Emboscada, Valenzuela, Caacupé ; Lambaré, Aldana Toledo, San Lorenzo de la Frontera, Rojas, Yataty, Asunción et ses quatre paroisses : Catedral, Encarnación, Recoleta et San Roque ; Pilar et ses dix partidos ; Paraguari, Ybytymi, Mbuyapey, Quyuquyo, Hiati, Yhacaguazú, Itapé, San Juan Nepomuceno, Misiones : San Isidro, Santa Maria de Fé, Santa Rosa, San Ignacio, San Miguel, Santiago ; San Cosme y Damian, Bobi, San Pedro del Paraná. Archivo del Ministerio de Defensa, Asunción.

<sup>291</sup> BOURGADE LA DARDYE, E. de, *Le Paraguay*, *op.cit.*, pp. 207. Estimation d'un taux de croissance de 3 % annuel. L'auteur donne plusieurs estimations allant jusqu'à 500 000 habitants en 1872.

Nombreuses sont donc les études et les tentatives sur l'histoire démographique du Paraguay. Dans les archives, mentionnées auparavant, du ministère de la Défense à Asunción s'est trouvé un recensement fait à la demande du gouvernement provisoire, sous le président Cirilo Antonio Rivarola (1870). Ce recensement a été analysé par les historiens Thomas Whigham (nord-américain), et Barbara Potthast (Allemande) qui publieront ensuite un article concernant ce recensement<sup>292</sup>.

« Si les récits souvent répétés de pertes humaines de 70 % sont exactes, alors cette guerre représente un cas singulier dans l'histoire moderne »<sup>293</sup>.

Afin d'obtenir quelques éclaircissements sur ces chiffres, nous avons cherché le recensement perdu des archives militaires d'Asunción, qui a été fait quelques mois après la fin de la guerre (octobre-novembre 1870). Les premières études effectuées par T. Whigham et B. Potthast pour ce recensement semblent en effet plus proches de la situation réelle de la population en 1870 bien que celle-ci ait suscité quelques controverses. Cette découverte comblera certainement des lacunes au sujet du paysage démographique d'après-guerre, qui rendra un peu de clarté aux estimations précédentes. Cela devrait par la suite permettre aux démographes et aux historiens de poursuivre leurs réflexions et de confronter l'éventail des chiffres fournis par les différents auteurs susmentionnés montrant le manque de consensus sur l'envergure de l'anéantissement démographique causée par la guerre.

## **2.4. Chiffres et estimations de la perte démographique à la suite de la guerre**

Selon le recensement de 1870, les femmes seraient plus nombreuses que les hommes. Cela est validé et renforcé par le recensement de 1886 qui détermine qu'il y a trois femmes pour un homme<sup>294</sup>. Ces chiffres sont donc un indice des pertes démographiques consécutives à la Guerre de la Triple Alliance.

---

<sup>292</sup> « Lo que teníamos en nuestras manos es equivalente para los « paraguayanos » a la Piedra Rosetta » ; (« ce que nous avons entre les mains équivaut pour les « paraguayans » à la pierre de Rosette ») manifeste T. Whigham et POTTHAST, B., « La Piedra Roseta Paraguaya », *op.cit.*, pp. 147-159.

Nous avons trouvé une copie de l'original du recensement qui nous semble incomplète ; ce document contient la liste des noms avec l'âge des personnes survivantes de la guerre de 1865-1870. Ce recensement est présenté par villes avec la liste des noms des personnes et leur production, la date et la signature de l'autorité de la ville, le juge de paix, un militaire ou le chef de la police. L'original de cet unique recensement après la guerre de 1870 a été égaré des archives paraguayennes. (on ne saurait pas dire ce qu'il est advenu de ce document original). La copie laissée par celui qui a pris l'original est en très mauvais état. C'est une perte pour les archives paraguayennes.

<sup>293</sup> « Si los tan mentados cuentos sobre un 70 % de pérdidas de vidas humanas en el Paraguay son exactos, entonces esta guerra representa un caso singular en la historia moderna ». *op. cit.* WHIGHAM T.L., POTTHAST, B., 1998, pp. 147-159.

<sup>294</sup> GANSON, Barbara Rivas de, « Following Their Children into Battle: Women at War in Paraguay », (1864-1870), *The Americas*, Washington, vol. 46, n.º 3, 1990, pp. 335-371. L'auteure a réalisé une étude sur la situation de la femme après la guerre de 1870.

La question des chiffres de la population après la guerre constitue une controverse en quatre actes : les travaux de Vera Blinn Reber<sup>295</sup>, la réponse faite par de T. Whigham et B. Potthast, puis les publications de Kleinpenning<sup>296</sup> et de Vera Blinn Reber<sup>297</sup>. Enfin la réponse de T. Whigham et B. Potthast à ces derniers<sup>298</sup>. L'argument de Vera Blinn Reber est que la perte démographique pendant la guerre de la Triple Alliance a été exagérée. Son étude se base sur la population d'avant-guerre, à partir du recensement de 1846, le seul premier recensement considéré comme fiable. Kleinpenning livre des arguments selon lesquels les recensements effectués au Paraguay au dix-neuvième siècle ont été caractérisés par un sous-dénombrement, y compris celui de 1846 le sous-dénombrement des enfants. Selon lui, à la fin de la guerre de 1870, le pays était désorganisé et sans moyens pour un recensement de la population. Kleinpenning cite la publication dans *Die Bevdlkerung der Erde*, édité par E. Behm<sup>299</sup> et H. Wagner en 1874 et donne le chiffre de 231 996, chiffre qui semblerait fiable, ces auteurs avancent une autre estimation d'un recensement de 1873 de 221 079 habitants et celui d'Asunción qui avait 17 890 âmes. « Keith Johnston<sup>300</sup> a mentionné le même chiffre de 1873 »<sup>301</sup>. Dans leur réponse Whigham et Potthast expliquent qu'à la fin de la guerre, les Paraguayens vivaient près les uns des autres, « il s'est avéré facile de rassembler des

<sup>295</sup> BLINN, REBER, Vera, «The Demographics of Paraguay », *op.cit.*, pp. 289-437; WHIGHAM, Thomas, POTTHAST-JUTKEIT, Barbara, « Some Strong Reservations: A critique of Vera Blin Reber The Demografic of Paraguay, A reinterpretation of the Great War », *Hispanic American Historical Review*, vol. 70, n° 4, 1990, pp. 667-676. Dans ce dernier, l'article est fortement critiqué par les deux auteurs, critiques portant tant sur les calculs, taux et chiffres sur l'émigration paraguayenne en 1870 (Vera Blinn Reber avait émis l'hypothèse que les pertes de la population paraguayenne n'auraient pas pu dépasser 18 %) ; elle est critiquée sur l'utilisation des sources primaires et sources secondaires ; sur le manque de sources explicatives, entre autres. Le manque de sources primaires et même secondaires surtout quand il s'agit de la démographie du Paraguay dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle continue à intriguer.

<sup>296</sup> BLINN REBER, Vera, « The Demographics of Paraguay », *op.cit.*, pp. 289-437. ; puis, la réponse à cet article, par WHIGHAM T., POTTHAST, B, 1990, « Some Strong Reservations », *op.cit.*, pp. 667-676. ; celui de KLEINPENNING, Jan M. G., « Strong Reservations about « New Insights into the Demographics of the Paraguayan War ». *Latin American Research Review*, vol 37, N° 3, 2002, pp. 137-142; et la réponse de BLINN REBER, Vera, « Comment on The Paraguayan Rosetta Stone », *Latin American Research Review*, vol. 37, n° 3, 2002, pp. 129-136. Pour finir, la réponse de WHIGHAM, Thomas, POTTHAST-JUTKEIT, Barbara, « Refining the numbers: A Response to Reber and Kleinpenning », *Latin American Research Review*, vol. 37, n° 3, 2002, pp. 143-148.

<sup>297</sup> Vera Blinn Reber trouve que manque des données de recensement pour les districts du Nord, de l'Est et du Sud. À cela s'ajoute la difficulté de recenser les déplacés durant la guerre et des périphéries du pays. En outre, un nombre inconnu de Paraguayens ont fui vers les pays voisins. L'auteur conclut que ce manque ne règle pas le débat sur l'impact démographique de la guerre de la Triple Alliance au Paraguay. BLINN REBER, Vera, *op.cit.*, « The Paraguayan Rosetta Stone », p. 135.

<sup>298</sup> WHIGHAM, Thomas, POTTHAST-JUTKEIT, Barbara, « Refining the numbers »..., *op.cit.*, pp. 143-148. ; POTTHAST, B., *Paraíso de Mahoma ?*, *op.cit.*, p. 359.

<sup>299</sup> Behm fait référence à de données de 1873 (221 079) du consul Duesberg, cité aussi par B. Potthast, *Paraíso de Mahoma ?*..., *op.cit.* p. 455.

<sup>300</sup> « Johnston peut être un observateur impartial et fiable. Il a parcouru le pays jusqu'aux endroits dépeuplés vers la frontière du Brésil. Selon lui, les données officielles pourraient être exagérées. Il s'est basé sur les données facilitées par des chefs de 40 localités visités » cité par B. Potthast, *Paraíso de Mahoma ?*, *op. cit.*, pp. 455-456.

<sup>301</sup> KLEINPENNING, Jan M. G., « Strong Reservations about » *op.cit.*, pp. 137-142

informations sur le nombre de la population (d'autant plus que le nombre était si réduit). À cet égard il ne faut pas oublier que la collecte de statistiques sur la population constituait l'objet secondaire du recensement de 1870, son objectif principal étant la connaissance de l'état de derniers semis de cultures. Les informations des « jefes políticos » constituent des informations de première main, tandis que ceux de Behm et de Wagner ne dépassent jamais les informations de troisième main »<sup>302</sup>.

Dans la recherche de Barbara Ganson de Rivas<sup>303</sup> il est possible de lire qu'avant la guerre de 1864 le pays ne comptait que 500 000 habitants et que plus de la moitié de celle-ci a été tuée. Il faut considérer que les agents consulaires effectuaient les calculs à des fins de propagande. Dans tous les cas, si l'on tient compte des diverses estimations et de l'indice du taux de croissance, on peut estimer comme invraisemblable le chiffre de 880 000 à 900 000 âmes, à la veille de la guerre de la Triple-Alliance<sup>304</sup>. D'autres auteurs corroborent cette baisse de la population. L'auteur Kleinpenning J. cite une source d'après la guerre de la Triple Alliance, la population du pays a considérablement diminué, car il n'y avait que 221 070 personnes, dont 68 253 hommes et 152 817 femmes entre 1872 et 1873<sup>305</sup>. Bien que certains de ces chiffres semblent fictifs et, en raison de grandes différences entre les chiffres et les estimations faites par différents auteurs, il est certain que le Paraguay connaîtra une crise démographique qui se poursuivra jusqu'à la fin du siècle<sup>306</sup>.

D'après Whigham et Potthast, au vu de l'ensemble d'estimations et statistiques disponibles, il semble possible de considérer que la population d'avant-guerre a environ 420 000 à 450 000 personnes, dont 12 000 à 15 000 vivaient à Asunción<sup>307</sup>. Les survivants de la guerre représentent environ le quart de ce nombre initial. Entre 50 % et 60 % de la population paraguayenne d'avant la guerre aurait disparu, un chiffre de loin supérieur à ce que les historiens avaient imaginé jusque-là<sup>308</sup>. Cette estimation, probablement exagérée, peut toutefois être rapprochée des chiffres concernant les décès des combattants âgés et des mutilés

---

<sup>302</sup> WHIGHAM T., POTTHAST, B., « A Response to Reber and Kleinpenning », *op.cit.*, p. 147.

<sup>303</sup> GANSON, Barbara Rivas de, *Las consecuencias demográficas y sociales de la Guerra de la Triple Alianza*, Asunción, 1985, in POTTHAST, B., *Paraiso de Mahoma ?*, *Ibidem*.

<sup>304</sup> BAREIRO-SAGUIER, R., *Le Paraguay*, *op.cit.*, p. 55. L'estimation de Bareiro Saguier nous paraît illusoire si l'on considère les dernières recherches effectuées par exemple celle de Barbara Potthast et T. Whigham,

<sup>305</sup> KLEINPENNING, Jan, MG, *Rural Paraguay, 1870-1932*, Centrum voor Studie en Documentatie van Latijns Amerika, Amsterdam, CEDLA, 1992, sur la distribution de la population : p. 474. ; KLEINPENNING, Jan MG., « Strong Reservations about « New Insights into the Demographics », *op.cit.*, p. 138.

<sup>306</sup> Le périodique la Reforma du 6 août 1876 d'Asunción, parle d'un recensement réalisé au mois d'avril 1872 selon lequel la population serait de 231 194 habitants, dont 28 777 hommes adultes.

<sup>307</sup> Selon Thomas L. Whigham et Barbara Potthast, sur la base des résultats, retrouvé peu auparavant du recensement réalisé avant 1870 (1846 et 1864). WHIGHAM, T. L., POTTHAST-JUTKEIT, B., « The Paraguayan Rosetta Stone », *op.cit.*, pp. 174-186.

<sup>308</sup> Sur d'autres estimations démographiques, RECLUS, Elisée, *Nouvelle géographie universelle, La terre et les hommes*, tome 19, Amérique du sud, L'Amazone et la Plata, Paris, Hachette, 94. 1894, pp. 543-544 après guerre, 1894, pp. 543-554. ; RIVAROLA, D., HEISECKE, G, *La población del Paraguay*, Asunción, Centro Paraguayo de Estudios Sociológicos, 1970, pp. 23-46.



de guerre. Les femmes étaient alors plus nombreuses que les hommes, de même que les enfants et les anciens composaient en grande partie cette population de survivants. La majorité des étrangers était quant à elle probablement liée à la présence des troupes argentines et brésiliennes dans la capitale. Cette réinterprétation des taux de mortalité du Paraguay pendant la « Guerre guasú » (la Grande guerre) a des implications plus larges pour l'histoire du Paraguay du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle.

L'auteurs Vera Blinn Reber et Jan Kleinpenning manifestent que « L'analyse de Whigham et Potthast sur le dénombrement de la population de 1870 devient plus discutable en le comparant avec le recensement de celui de 1886. Etant donné qu'au recensement officiel de la population en 1886 le nombre total d'habitants n'était que de 239 774, inclus 7896 étrangers (chiffre augmenté à 10 % : 263 751). L'année suivante, en 1887 (le chiffre est augmenté de 37,5 %) il est nettement supérieur : 329 645<sup>309</sup>. Observant que plusieurs individus vivant dans des endroits reculés n'auraient pas été pris en compte dans le précédent recensement, le chargé du bureau du recensement gonfle donc délibérément la population en considérant que le chiffre de 263 751 est approximatif<sup>310</sup>. Whigham et Potthast conviennent que la procédure faite du recensement de 1886 et 1887 est un cas isolé par rapport au recensement de 1870. Les autorités de recensement ne le feraient pas d'une façon systématique ajouter ou soustraire le nombre de la population. Les recensements des années susmentionnés étaient soumis à la hausse parce que beaucoup de gens ont été omis<sup>311</sup>.

Pour mieux comprendre la démographie de 1870, nous présentons quelques villes qui reflètent la situation démographique du pays. Ainsi nous observons des différences flagrantes entre hommes et femmes, ces dernières étant nettement plus nombreuses que les hommes. En outre, le recensement de la production des villes dévoile la précarité de la culture. Le consul de France à Asunción, le Vicomte d'Abzac, sur un ton pessimiste souligne qu'il n'y a pas d'espoir à court terme que les Paraguayens cultivent la terre. Cela signifie sans doute que c'est par les femmes que se fait la culture à cause du manque de bras masculins à la fin de la guerre. Il décrit en ces termes la situation de la culture d'après-guerre :

« Le pays cultive juste ce qu'il lui faut pour vivre, il n'y a plus d'hommes adultes, et à présent on n'oblige plus chaque individu à cultiver un espace déterminé comme faisaient López et Francia, il n'y a aucune espérance de voir les Paraguayens travailler la terre. En quelques jours, une famille peut planter ce qu'il lui faut de manioc pour sa consommation de l'année ; on l'arrache au fur et à

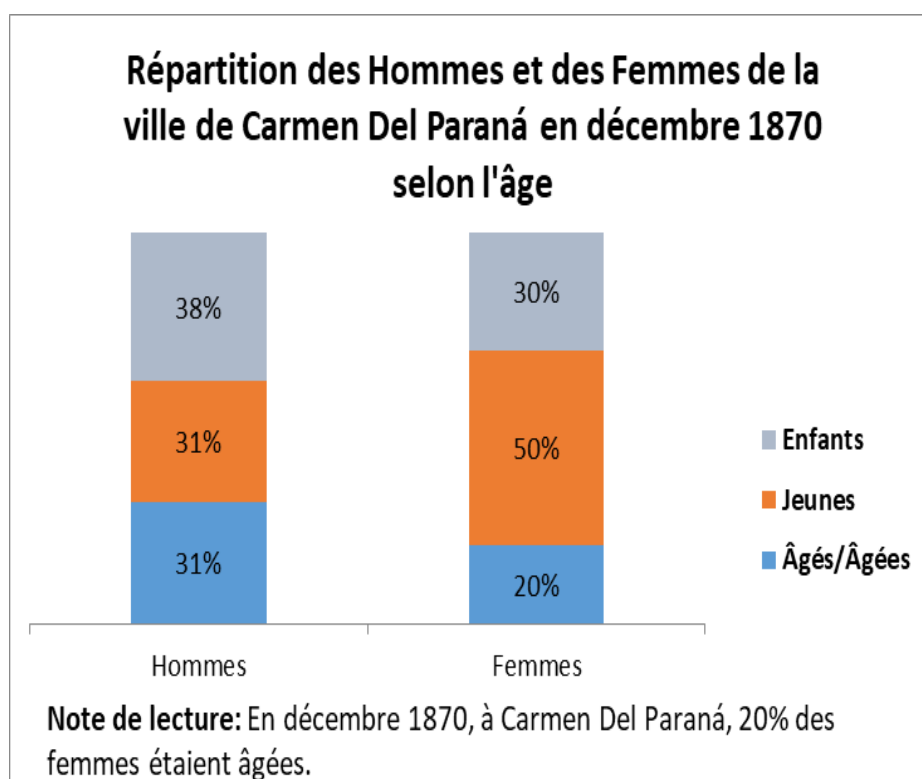
<sup>309</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay, 1870-1932, op.cit.*, p. 475.

<sup>310</sup> En 1886, sous le gouvernement du général Patricio Escobar, José Jacquet, directeur de l'Oficina General de Estadística, a effectué le premier recensement officiel du Paraguay. En raison du sous-dénombrement, il a été contraint de réviser à la hausse le recensement initial de 1886 (239774) à 10 % (263751) et de 37,5 % en 1887 à 329 645 habitants. BLINN REBER, Vera, « Comment on The Paraguayan Rosetta Stone », *op.cit.*, pp. 131.

<sup>311</sup> WHIGHAM, T, POTTHAST, B, « Refining the numbers: A Response to Reber and Kleinpenning », *op.cit.*, p. 147.

mesure des besoins ; la racine est mise à part pour être mangée et la tige casse en 5 ou 6 morceaux. Le pays est couvert d'oranges dont le fruit entre dans la consommation comme en Europe la pomme de terre et les haricots. »<sup>312</sup>

Graphique 1 : Population de la Ville de Carmen del Paraná

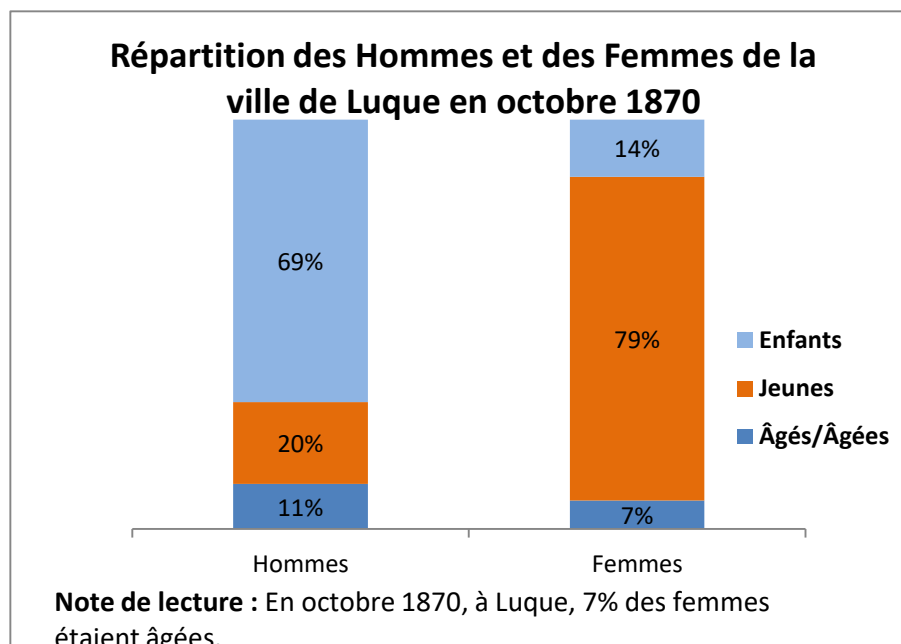


Source : Recensement du Paraguay, décembre 1870

D'après le recensement de 1870, la ville de Carmen del Paraná recense 23 âmes. À la fin de la guerre, les survivants étaient principalement des filles et des garçons. L'exemple de Carmen del Paraná montre que les jeunes femmes représentent une proportion élevée de 50 %, et la supériorité d'enfants-garçons à la fin de la guerre (38 %). Le graphique ci-dessous de la ville de Luque, montre également la forte tendance du nombre de femmes. Le nombre total de femmes (âgées, jeunes et enfants) est de 5 045 individus de la population survivante, tandis que le nombre d'hommes âgés, de jeunes et d'enfants n'est que de 1018 individus.

<sup>312</sup> Dépêche du consulat de France au Paraguay, Vicomte Paul d'Abzac, Direction politique, au ministre des Affaires étrangères, Assomption 18 août 1872, Paraguay, fol 55-56, 1870-1886, AMAE.  
À l'époque de Francia et des López, l'abondance des terres agricoles donnait la possibilité aux familles de posséder et exploiter une propriété foncière grâce à la disponibilité de terres bon marché. BLINN REBER, Vera, « Small Farmers in the Economy: The Paraguayan Example, 1810-1865 », *The Americas*, vol 51, n° 4, 1995, pp. 495-524.

Graphique 2 : Population de la Ville de Luque



Source : Recensement du Paraguay, 11 octobre 1870, présenté par Ciriaco Gomez, Archive du Ministère de la Guerre et de la Marine, (actuel Ministère de la Défense), Asunción, Paraguay.

Ce recensement de Luque fait partie de celui réalisé à la demande du gouvernement provisoire du 29 septembre 1870 sous le président Cirilo Antonio Rivarola. À Luque, la population à la fin de la guerre comptait 6063 habitants dont 79 % de jeunes femmes et seulement 20 % de jeunes hommes et 10 % de personnes âgées.

En 1868, la ville de Luque a été utilisée comme capitale provisoire lorsqu'elle a été occupée par l'armée brésilienne. Une dépêche du diplomate de la France, Cuverville décrit la situation à l'époque et celui-ci déclare que pendant cette période, la population et les représentations diplomatiques ont été contraintes d'y déménager temporairement.<sup>313</sup>.

L'exemple du recensement de la Ville de Luque est ici particulièrement révélateur de la situation. L'on apprend qu'au lendemain de la guerre, 69 % (705) des hommes sont des enfants, et 20 % (207) sont des jeunes. La population masculine adulte a donc disparu en grande partie en créant une forte disparité de genre, puisque 14 % (693) des femmes sont des enfants, et 79 % (4000) des jeunes, situation inversée par rapport à la population masculine. Quant aux personnes âgées, 11 % (106) sont des hommes et 7 % (352) des femmes. La guerre

<sup>313</sup> Dépêche du consulat de France au Paraguay, Cuverville, au ministre des Affaires étrangères, Marquis de la Valette, Assomption, le 26 février 1868, Assomption, 1869. AMAE.

Paul de Cuverville, Vicomte de Roquefeuil, né le 13 juillet 1838 à Allineuc, côtes du Nord. Licencié en Droit, âgé de 21 ans. Appartient à l'une de plus anciennes familles de Bretagne, ses parents et ses frères ont glorieusement servi la France dans les armées de terre et mer. Le 26 janvier 1860 est surnuméraire du ministère des Affaires étrangères, et sera envoyé en mission en Cochinchine, là-bas il va contracter une maladie du foie et des coliques saturnines, et il demande à rentrer en France. Le 9 juillet 1864, il est nommé consul ; le 4 novembre 1865, il est nommé Attaché à Buenos Aires ; en juillet 1867, il est nommé consul à Asunción. Successivement consul à Santiago de Cuba et Carthagène. Il décède à New York le 10 novembre 1876.

entraîna donc un double déséquilibre, de genre et de génération, privant ainsi le pays de sa population masculine active et en âge de travailler<sup>314</sup>.

Document 1 : Recensement de la Ville de Luque - 11 octobre 1870

*Censo formado de la población de ambos sexos del cuartido de Luque y que el infrascrito Comandante Militar y político presenta en cumplimiento de la orden expedida por S. E. el Sr. Secretario general en fecha 29 de Setiembre último.*

Sexo masculino		
Viejos		106.
Jóvenes		207.
Niños		705.
Sexo femenino		
Viejas		352.
Jóvenes		4000.
Niñas		693.
Total.		<u>6063.</u>

Luque Octubre 11 de 1870.  
José Ciriaco Gómez

Source : Recensement du Paraguay par villes, octobre 1870.

La population des deux sexes de ce district -Partido de Luque, le soussigné Commandant Militaire et Politique, présente conformément à l'ordre émis par le Secrétaire Général le 29 septembre dernier. Luque le 11 octobre 1870, signé par José Ciriaco Gómez<sup>315</sup>. Ministerio de Defensa, Asunción.

<sup>314</sup> GANSON, B., « Following Their Children into Battle: Women at War in Paraguay », (1864-1870), *The Americas*, vol. 46, n.° 3, 1990, pp. 335-371.

<sup>315</sup> Censo formado de la población de ambos sexos de este partido de Luque y que el infrascrito Comandante militar y político, presenta en cumplimiento de la orden expedida por el Secretario general en fecha 29 de septiembre último. Luque 11 de octubre de 1870, signé par José Ciriaco Gómez. Archivo del ministerio de Guerra y Marina. Ministerio de Defensa, Asunción, Paraguay.

La population du Paraguay après la guerre de 1870 interpelle non seulement les Paraguayens, mais aussi des historiens étrangers, notamment nord-américains. C'est ainsi que Vera Blinn Reber<sup>316</sup> conclut que seuls 18 % de la population aurait disparu, tandis que T. Whigham et B. Potthast estimaient qu'une perte de 50 % était une surestimation, mais qu'elle ne pouvait pas être en deçà des 30 %. La découverte du recensement a montré qu'effectivement plus de la moitié de la population a péri, ce qui va donc dans le sens de certaines évaluations précédentes.

### **2.4.1. Un recensement par ville**

Vu l'étendue et l'ampleur des conséquences de la guerre, le gouvernement provisoire (1870) a ordonné la réalisation d'un recensement dans chaque ville ou districts (Partidos<sup>317</sup>) de la population et la culture des produits (recensement d'octobre 1870). Le juge de paix ou le Chef politique, lui s'est chargé du recensement organisé selon le sexe et l'âge. Certaines villes présentent donc le recensement à la fois de la population et de leurs produits, ce qui donne une vision d'ensemble de la ville. Il faut noter que l'original du recensement a disparu. J'ai pu obtenir une copie de la liste des villes et la liste des individus survivants d'après-guerre (on peut voir des exemples de documents du n° 1 au 7).

Si au total 51 « partidos<sup>318</sup> » identifiés et deux partidos non identifiés ont été recensées selon les registres que nous avons obtenus, ce recensement reste donc incomplet du fait que quelques villes, dont la capitale, soient absentes. De plus, pour certaines villes, figurent les données sur la production, mais pas sur la population. Tel est le cas d'Achay, Bobi, Hyaty, Santiago, Itapé, Valenzuela (et cinq compagnies) et Tobati. En revanche, pour les villes d'Ajos, Villa Franca, San Joaquin, Cerro León, Barrero Grande, Itacurubi, Caazapá et Villa Oliva, la population est présente, mais il manque la production. À cela s'ajoutent deux recensements dont on ne peut pas identifier leur nom du Partido ; alors qu'à Encarnación, Trinidad del Paraná, Carmen del Paraná et Jesús del Paraná on donne le recensement de la population et la totalité de leurs productions sans spécifier les types de cultures.

Voici la liste des « partidos » ayant recensé leur population et leurs productions en 1870 : Luque, Carapeguá, Areguá, Arroyos y Esteros, Itauguá, San Antonio, Capiatá, Tabapy, Atyrá, San Lorenzo del Campo Grande, Ypané, Ybycui, Limpio, Paraguari, Caraguatay, Villa Concepción, Belén, Loreto, Horqueta, Caapucú et Villarrica avec leurs « compañías » et leur

---

<sup>316</sup> BLINN REBER, Vera, «The Demographics of Paraguay, A Reinterpretation of the Great War », *op.cit.*, pp. 289-319.

<sup>317</sup> À l'époque du président López d'abord « feligresía » parroquia, ensuite le nom de « Partido » (petits peuples ou villages). Recensement de l'Archive du ministère de la Défense, Asunción.

<sup>318</sup> 51 Partidos identifiés et 2 non identifiés, au total consulté : 53 Partidos. Recensement de 1870, Décret, du gouvernement provisoire du 29 septembre 1870, Archive du ministère de la Défense d'Asunción.

production), Pirayú, Piribebuy avec leurs compagnies de production, Guarambaré, Villa Oliva, Villeta, avec leurs compagnies de production, Altos, Yaguarón (avec ses soldats), Mbocayaty, Quiindy, Atyrá, Yuty.

Il est à noter également que deux « partidos » figurant dans ce recensement n'ont pas pu être identifiées : l'une donne les chiffres de 365 personnes et une production de 2100 « Liños »<sup>319</sup> de culture, et la seconde a une population de 2585 habitants. Quarante-cinq « partidos » spécifient leur population et huit « partidos » seulement leur production.

À la fin de la guerre de la Triple Alliance, le président Cirilo Antonio Rivarola a ordonné un recensement global de la population, ainsi que de la situation de la culture des terres. Certains « Partidos » ont effectué les deux recensements, mais d'autres n'en ont présenté qu'un seul. L'absence de certains Partidos dans le recensement est probablement due au fait qu'à certains endroits, il n'y avait ni population ni culture des terres. Concernant les Partidos importants qui n'apparaissent pas dans le recensement, ce serait probablement en raison des données perdues.

Au total, ce sont 53 Partidos qui ont été recensées en 1870 (dans nos registres consultés). Mis à part la population de la capitale Asunción qui comptait 17 890 âmes en 1870, le département de Pilar est recensé ville par ville selon les critères de sexe et de classe d'âge (766 hommes pour 1864 femmes). La différence des chiffres entre les hommes et les femmes dans la ville de Pilar est là encore écrasante, les femmes sont toujours deux fois plus nombreuses que les hommes<sup>320</sup>.

La population des « partidos » issues de ce recensement et vérifiées par nos soins donne une population totale de 103 683 habitants. Pour compléter, nous avons ajouté deux villes inconnues (sans nom, mais spécifiant les chiffres de la population), et les villes d'Asunción et de Pilar. Cela donne le total de 129 663 habitants. La population du recensement publié dans la « Piedra Rosetta Paraguaya » donne le chiffre de 116 351 pour la population totale en 1870. Il faut rappeler que les Indiens non acculturés de deux régions du Paraguay, Oriental et Occidental (ou Chaco), n'étaient pas pris en compte pour le recensement jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>319</sup> Dans l'agriculture paysanne paraguayenne, le mot « Liños » était utilisé pour désigner le nombre de rangs semés dans une extension donnée. En général, il s'agissait de la plantation par la « longueur des rangs ». Cela pourrait être 100 ou 200 mètres. C'étaient les sillons ouverts, les lignes préparées pour les semences ou l'ensemencement. Les paysans savaient déjà combien de liños ils pouvaient faire dans leur terrain, ou espace de culture, nommé : « chacra », « capuera » ou « kokué » en guarani.

<sup>320</sup> Le recensement d'Asunción in « Piedra Rosetta » de T. Whigham et B. Potthast ; le recensement de la ville de Pilar publié dans le journal *El Pueblo* le 18 juin 1871. *Estadística del Comando de la Villa del Pilar*, 2 décembre 1870., *op. cit.* Barbara Potthast, 2011. Tableau n° 38.

Document 2 : Recensement de la population de la ville d'Areguá

Areguá - Estado de los padrones con especificacion de las Familias y Sembrados, que manifiesta el partido.

Niños	278
Adoles	209
Jovenes	538
Niños	252
Mujeres	1012
Cuasiatura	428
Resumen	2517
Tabaco	6110
Mais	28611
Papas	33604
Cañote	12517
Morris	566
Abiellas	1837
Potata	584
Carandulic	1178
Resumen	85367

Areguá, Octubre 6, de 1870.  
Ascencio Núñez

Source : Recensement du Paraguay par villes, octobre 1870.

État du recensement avec les spécifications des familles et des cultures du partido d'Areguá, le 6 octobre 1871, signé : Ascencio Núñez<sup>321</sup>. Le graphique montre le recensement de la population par sexe et par culture. La différence des genres est flagrante : les femmes âgées, les adolescents et les enfants totalisent 1722 individus, tandis que les hommes âgés, les adolescents et les enfants totalisent de 765 individus. Ministerio de Defensa, Asunción.

Wigham and Potthast, soulignent que le nombre de la population étant si réduit : « À cet égard il ne faut pas oublier que la collecte de statistiques sur la population était l'objet secondaire du recensement de 1870, son objectif principal étant de connaître l'état des derniers semis de cultures. Quand on constate les liños de coton, il n'est pas si difficile de se demander combien d'hommes et de femmes (avec des enfants et des âgés) les semaient »<sup>322</sup>.

<sup>321</sup> Estado del Padrón con especificaciones de familia y sembrados que manifiesta el partido. Areguá, 6 octubre de 1871, signé par Ascencio Núñez. Source : Recensement du Paraguay par villes en octobre de 1870.

<sup>322</sup> WHIGHAM T., POTTHAST, B., « A Response to Reber and Kleinpenning », *op.cit.*, p. 147.

Document 3 : Recensement de la ville de Yaguaron - Soldats (16-40 ans)

	Edad
Domingo Calvari	46
Francisco Cubilla	31
Francisco Canabusa	28
Manuel Cubilla	23
Luisino Patrie	21
Buenaventura Páez	19
Jill Montanari	28
Soldados.	
Juan Jacete	22
Ignacio Chavez	14
Ramiro Páez	20
Antonio Jacete	23
Pablo Calvari	19
Juan Aguayo	20
Tomás Aguayo	29
Gaspario Calvari	20
Benjamin Páez	18
Antonio Guapi	16
Benito Páez	16
Ciriaco Aguayo	16
José Manda	16
Domingo Aquino	16
Juan Charin	20
Benito Aquino	32
Francisco Canal	39
José Páez	40
De José Braze	21
Antonio Trinidad	20
Conrado Saldivia	16
Benigno Guaygua	21
Julian Aquino	20
De la Cruz Furguin	27
Domingo Camp	32
Santiago Páez	20
Manuel Calvarca	16
Ramon Trudel	16
Leon Trudel	21

Source : Recensement de Paraguay par villes en octobre de 1870.

Voici un recensement du partido de Yaguaron d'après l'arrêté du 29 septembre de 1870 du président provisoire de la république. La population est composée de personnes : âgées, jeunes, et enfants des deux sexes. Des soldats de 16 à 40 ans. Signé : Juan de Dios Yahari, chef politique de cette ville. Yaguaron, le 6 octobre 1870<sup>323</sup>. Ministerio de Defensa, Asunción.

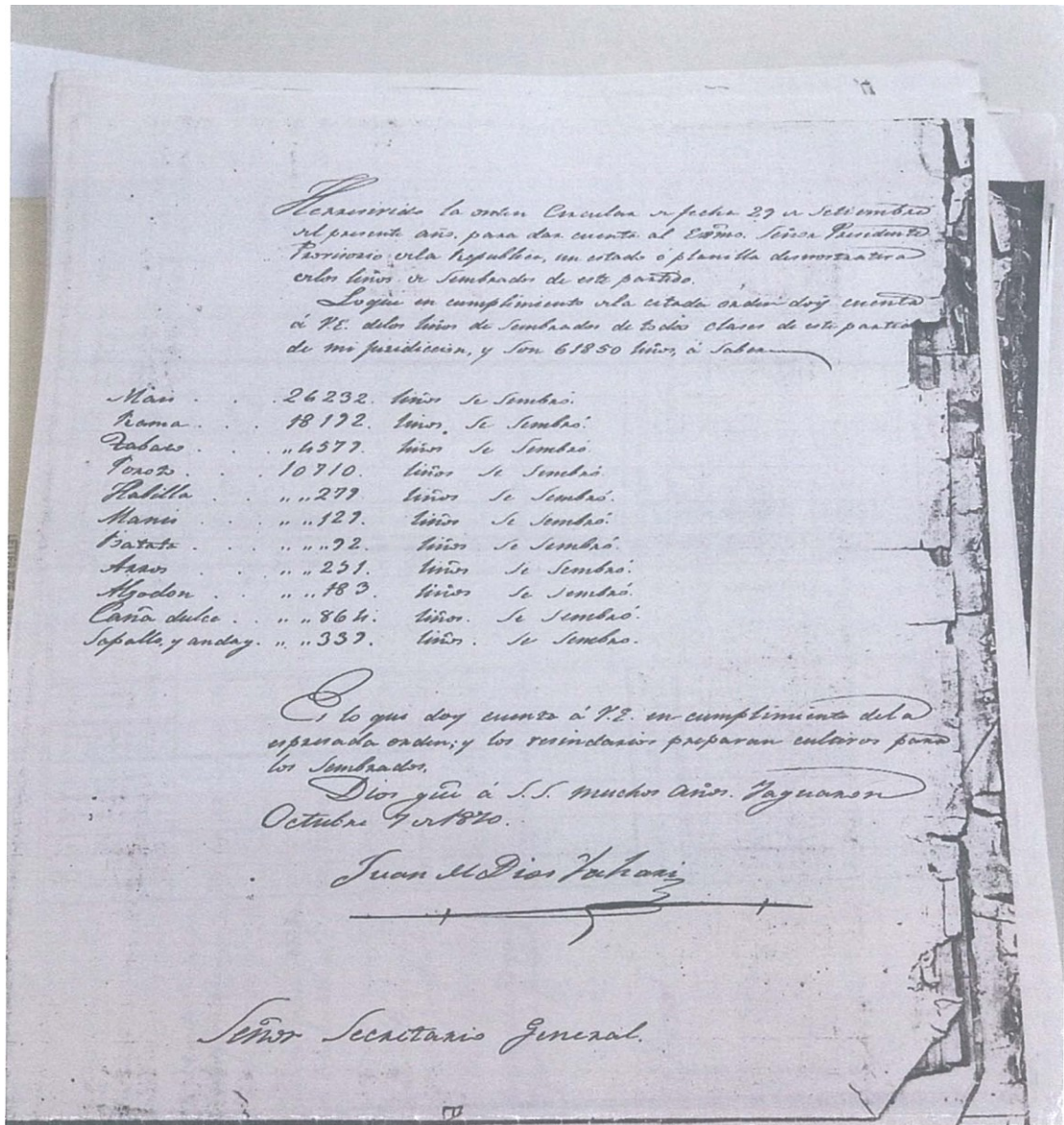
Le consul de France à Asunción, le Vicomte d'Abzac, vu plus haut, raconte qu'à la fin de la guerre, l'armée paraguayenne se compose d'environ 500-600 soldats et beaucoup d'entre eux n'ont pas plus de 15 à 16 ans<sup>324</sup> (document n° 3).

<sup>323</sup> «Obedeciendo a la Orden circular del 29 de septiembre pasado, para tomar cuenta de la población general de este partido a mi cargo, un censo en el que especifico el número de ancianos, jóvenes, mujeres, y criaturas de ambos sexos. En cumplimiento a la expresada Orden, presento el padrón, yo, ciudadano Juan de Dios Yahari, jefe político en este citado partido, por orden del excelentísimo señor presidente provisorio de la República me ha ordenado y es como sigue. Soldados desde 16 hasta 50 años de edad. Yaguaron, 6 de octubre de 1870». Recensement de Paraguay par villes en octobre de 1870.

<sup>324</sup> Dépêche du Consulat de France au Paraguay, Vicomte Paul d'Abzac, Direction politique, au ministre des Affaires étrangères, Assomption 18 août 1872, Paraguay, fol 55-56, 1870-1886, AMAE.



Document 4 : Culture des produits de la ville de Yaguarón



Source : Recensement du Paraguay par villes, octobre 1870.

Voici un exemple de la culture des produits du peuple de Yaguarón: J'ai reçu l'ordre par la circulaire du 29 septembre de cette année, pour rendre compte à Son Excellence le président provisoire de la République, un tableau des Liños des cultures de ce partido. Conformément à l'ordonnance susmentionnée, j'informe les cultures de ma juridiction. Total : 61.850 Liños, à savoir : Maïs: 26 232 liños ; Branche (manioc): 18 192 liños, Haricots: 10 710 liños; Tabac: 4 579 liños ; Canne à sucre: 864 liños ; Coton: 783 liños ; Citrouille et Potiron: 339 liños ; Fèves: 279 liños ; Riz: 251 liños ; Arachide: 129 liños ; Patate douce : 92 liños. Yaguarón, 7 octobre 1870, Juan de Dios YAHARI<sup>325</sup>. Ministerio de Defensa, Asunción.

<sup>325</sup> «He recibido la Orden circular en fecha 29 de septiembre del presente año, para dar cuenta al Excelentísimo señor presidente provisorio de la república, un estado o planilla demostrativa de los Liños sembrados de este Partido. Lo que, en cumplimiento a la citada orden doy cuenta a Vuestra Excelencia de los liños de sembrados de todas clases de este partido de mi jurisdicción: 61850 Liños a saber: Maíz: 26 232; Rama (mandioca): 18 192, Poroto: 10 710; Tabaco: 4 579; Caña dulce: 864; Algodón: 783; Zapallo y Anday: 339; Habilla: 279, Arroz: 251; Mani: 129; Batata: 92. [...] y los vecindarios preparan cultivos para los sembrados Dios guarde a Su Señoría muchos años, Yaguarón, 7 de octubre de 1870, Juan de Dios YAHARI, al Señor Secretario General». Source: Recensement de Paraguay par villes en octobre de 1870.

*Estado que manifiesta la cantidad de población que contiene el partido de Ybycuí y el número de habitantes, con especificación de ancianos, jóvenes y criaturas de ambos sexos*

<i>Población</i>	<i>Ancianos</i>	<i>Jóvenes</i>	<i>Total</i>	<i>Jóvenes - varón</i>	<i>Mujeres</i>	<i>Total</i>	<i>Criaturas - varón</i>	<i>Mujeres</i>	<i>Total</i>
<i>Total</i>	<i>824</i>	<i>48</i>	<i>289</i>	<i>262</i>	<i>1682</i>	<i>1944</i>	<i>125</i>	<i>121</i>	<i>846</i>

*Demostración general*

<i>Población</i>	<i>824</i>
<i>Ancianos de ambos sexos</i>	<i>289</i>
<i>Jóvenes de id. id.</i>	<i>1944</i>
<i>Criaturas de id. id.</i>	<i>846</i>
<i>Total general</i>	<i>3079</i>

*Ybycuí Octubre 29 de 1870.*  
*Miguel Villasanti,*  
*Jefe de Paz*

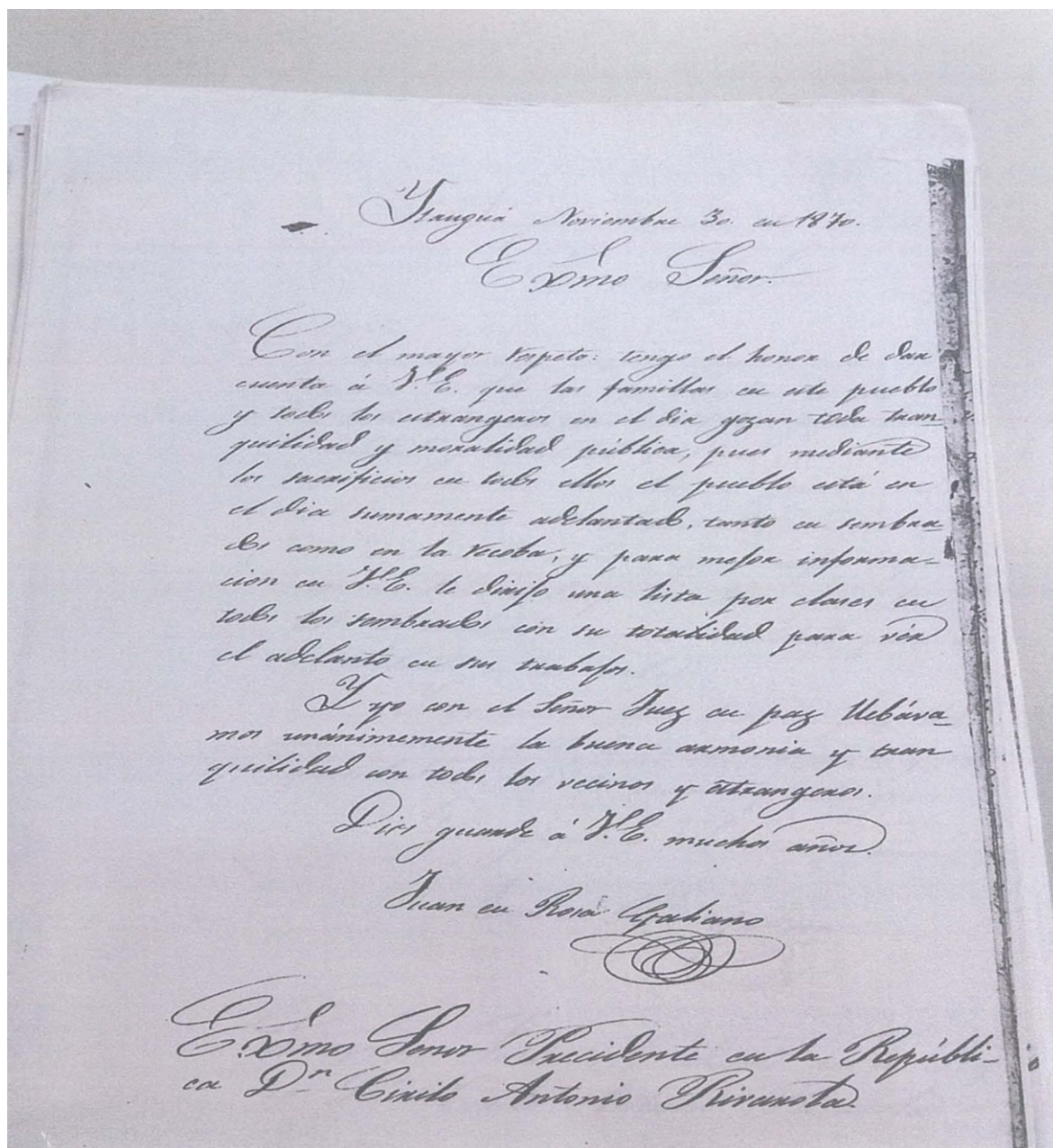
Source : Recensement de Paraguay par villes en octobre de 1870.

État de la population de la ville d'Ybycuí, en précisant les personnes âgées, les jeunes et les enfants des deux sexes. Ybycuí, 29 octobre 1870, Miguel Villasanti, Juge de paix<sup>326</sup>. Ministerio de Defensa, Asunción.

Les responsables de différentes villes ont ensuite choisi parfois de manière fantaisiste, les modes de présentation des données supplémentaires de la population et de leurs activités agricoles. Le tableau était généralement suivi d'une liste des personnes qui habitent dans la ville. Le recensement de Ybycuí présente la population selon le nombre de personnes âgées, de jeunes et d'enfants des deux sexes. Concernant la répartition par genre, cela donne un total de 2352 femmes, et seulement de 735 hommes.

<sup>326</sup> Estado que manifiesta la cantidad de la población que contiene el partido de Ybycuí, y el número de habitantes, con especificación de ancianos, jóvenes y niños (criaturas) de ambos sexos. Ybycuí, octubre 29 de 1870, Miguel Villasanti, Jefe de Paz. Source : Recensement de Paraguay par villes en octobre de 1870.

Document 6 : Lettre au Président provisoire de la République Don Cirilo Antonio Rivarola sur le recensement de la ville d'Itauguá le 30 novembre 1870



Source : Recensement du Paraguay par ville en octobre de 1870.

Itauguá, 30 novembre 1870, Excellence, avec le plus grand respect, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que les familles de ce peuple et tous les étrangers jouissent de la tranquillité et de la moralité publique. Grâce aux sacrifices de tous, la ville est actuellement très avancée tant dans les cultures que dans le marché. J'adresse une liste à V.E. de tout ce qui est planté et de l'avancement des travaux. Moi, avec le Juge de Paix, nous veillons à la bonne harmonie et à la tranquillité avec les voisins des alentours et avec les étrangers. Dieu garde Votre Excellence. Signé Juan de Rosa Galiano<sup>327</sup>. Ministerio de Defensa, Asunción.

<sup>327</sup> Itauguá, 30 de noviembre de 1870, Excelentísimo señor, con el mayor respeto, tengo el honor de dar cuenta a Vuestra Excelencia que las familias de este pueblo y todos los extranjeros en el día gozan de tranquilidad y moralidad pública, pues mediante los sacrificios de todos ellos el pueblo está en la actualidad sumamente adelantado, tanto en sembrados como en la recova ; y para mayor información a Vuestra Excelencia le dirijo una lista por clases de todo lo sembrado en su totalidad para ver el adelanto en sus trabajos, y yo con el Señor Juez de Paz llevamos de forma unánime la buena armonía y tranquilidad con todos los vecinos y extranjeros Dios guarde a Vuestra Excelencia muchos años Juan de Rosa Galiano. Source : Recensement du Paraguay par ville en octobre de 1870.

Document 7 : Recensement de la population d'Itacurubí

*Departamento de Itacurubí*

*Razon numerica de los habitantes del mismo con especificacion de sexo, edades y es como sigue*

*Segue*

<i>Sexo</i>	<i>Años de Edad</i>				<i>Mujeres</i>	<i>Años de Edad</i>			
	<i>61-100</i>	<i>20-60</i>	<i>11-20</i>	<i>1-10</i>		<i>61-100</i>	<i>20-60</i>	<i>11-20</i>	<i>1-10</i>
<i>1ª Comp.ª</i>	.5	.26	.69	.51	<i>1ª Compañía</i>	.32	.130	.55	.30
<i>2ª Comp.ª</i>	...	.8	.20	.26	<i>2ª Compañía</i>	.3	.45	.39	.32
<i>3ª Comp.ª</i>	.1	.42	.25	.28	<i>3ª Compañía</i>	.2	.61	.36	.35
<i>4ª Comp.ª</i>	...	.6	.19	.20	<i>4ª Compañía</i>	.7	.66	.37	.49
<i>Suma total</i>	.6	.52	.182	.125	<i>Suma total</i>	.44	.305	.167	.176

*Resumen general de ambos sexos como sigue*  
*Itacurubí Octubre 14. de 1870.*

Source : Recensement du Paraguay par ville : district d'Itacurubi, le 14 octobre 1870.

« Rapport numérique des habitants d'Itacurubi avec la spécification du sexe, d'âge et se présente comme suit »<sup>328</sup>. Le recensement est divisé par sexe, âge et compagnies (ce sont de petits villages à l'intérieur du département (district) d'Ytacurubi. Les différentes classes d'âges sont découpées comme suit : de 61 à 100 ans, de 12 à 60 ans, de 11 à 20 ans et de 1 à 10 ans. Ministerio de Defensa – Asunción.

Les hommes sont majoritairement des jeunes et des enfants, tandis que les femmes dominant toutes les classes d'âges. Là encore, la théorie selon laquelle il y aurait un homme pour quatre ou cinq femmes est démontrée. Ce déséquilibre démographique selon les sexes, conséquence directe de la guerre, persistera d'ailleurs pendant de nombreuses décennies.

Les données issues de ce recensement ville par ville confirment dans leur ensemble les estimations faites sur la démographie du Paraguay d'après-guerre de 1870. Presque tous les hommes paraguayens ont combattu dans la guerre de la Triple Alliance. À l'issue de la guerre, de nombreux Paraguayens ont été prisonniers de guerre en Argentine ou au Brésil, lorsque d'autres encore ont succombé aux différentes maladies et épidémies de variole et de

<sup>328</sup> « Razón numérica de los habitantes del mismo con especificación de sexo, edades y es como sigue ».

choléra<sup>329</sup>. C'est ainsi qu'au lendemain de la guerre, l'on dénombre des milliers d'hommes morts au combat, des survivants et des hommes âgés et mutilés, ainsi qu'une population féminine largement plus nombreuse que les hommes<sup>330</sup>. Cette perte démographique incitera le gouvernement à relancer l'immigration étrangère et à attirer les capitaux étrangers. Dans ce contexte et avec cette politique, une nouvelle ère s'ouvre pour le Paraguay.

Outre le problème démographique, la ruine économique du pays est elle aussi un problème majeur : les caisses de l'état sont vides, ce qui empêche le gouvernement d'investir dans des projets d'infrastructures. La sortie la plus rapide de cette mauvaise conjoncture est donc de repeupler le pays par l'immigration européenne et de favoriser l'apport de main-d'œuvre étrangère et l'entrée des capitaux étrangers.

### **3. Les immigrés au Paraguay dans la période d'après-guerre**

Au Paraguay, pays dévasté, ruiné, presque anéanti, la vie va reprendre péniblement au fur et à mesure que les troupes alliées (Argentins et Brésiliens) quitteront le territoire. Les défis auxquels le pays est confronté sont multiples. Ils sont à la fois d'ordre politique, diplomatique, économique, social et administratif. À partir de 1870, le gouvernement à venir devra utiliser des ressources ce qui est son seul recours pour gérer le pays. En effet, la situation économique et démographique est déplorable. La population survivante selon le consul Vicomte d'Abzac citée plus haut est estimée entre 200 000 et 250 000 habitants. Le consul affirme d'ailleurs : « la population valide en état de porter des armes serait de 20 000 hommes, sur lesquels il faudrait retrancher environ 40 % des invalides »<sup>331</sup>.

Alors que la guerre de la Triple Alliance contre le Paraguay va bientôt prendre fin, le 10 septembre 1869 une déclaration du gouvernement provisoire est adressée à la population paraguayenne ainsi qu'aux étrangers et aux immigrés installés sur le territoire. Le gouvernement provisoire est alors constitué par Cirilo Antonio Rivarola, Carlos Loizaga et José Diaz de Bedoya<sup>332</sup>. Une lourde tâche les attend pour réorganiser le pays, car les coalisés n'ont laissé que des ruines après leur passage.

---

<sup>329</sup> WHIGHAM, T., POTTHAST, B., « The Paraguayan Rosetta Stone : New Insights into the Demographics », *op.cit.*, pp. 174-186.

<sup>330</sup> Ce thème sur les femmes paraguayennes est traité dans « Paraíso de Mahoma o país de las mujeres ». Barbara Potthast estime qu'un calcul de pourcentage de fertilité et des outils de projection du passé et du futur donneraient l'estimation de la population : « cela exige un grand déploiement de calculs statistiques, et de sélection et d'analyse des sources, car les données de recensement et les livres ecclésiastiques se présentent d'une façon très variée et sont déficitaires. C'est une tâche difficile, mais pas impossible » POTTHAST, B., *Paraíso de Mahoma ? ; op.cit.*, pp. 356-357.

<sup>331</sup> Dépêche du Consulat de France au Paraguay, Vicomte Paul d'Abzac, Direction politique, au ministre des Affaires étrangères, Assomption 18 août 1872, Paraguay, fol 55-56, 1870-1886, AMAE.

<sup>332</sup> Le gouvernement provisoire nommé « triunvirato » (intègre trois personnes) est proclamé le 15 août 1869.

Dans ce contexte et selon une déclaration du 30 septembre de 1869 des familles paraguayennes démunies et sans maisons sont convoquées au Bureau de Police de la capitale pour être conduites à Villa de la Trinidad et recevoir les moyens de travailler la terre pour leur subsistance (article 1). Ces individus sont contraints de quitter la capitale sous 15 jours, un passeport leur est attribué pour se déplacer vers le district « partido » ou « pueblo », dont elles sont originaires (article 2)<sup>333</sup>. Les personnes qui ne peuvent travailler, du fait de leur âge ou d'autres empêchements, doivent quant à elles se présenter à la gare ferroviaire de la capitale pour être transportées à un endroit fixé par le gouvernement, près de la « Capilla de Luque » (article 3)<sup>334</sup>.

En matière politique, l'instabilité prend le pas. Le nouveau gouvernement sera désintégré à la suite de la démission du président de la République, Cirilo Antonio Rivarola<sup>335</sup>. Cet événement sera validé par la loi du 18 décembre 1871. Le Vice-président le remplacera. Le nouveau représentant diplomatique français à Asunción, M. le Vicomte d'Abzac, au sujet de ce nouveau contexte politique, fait preuve de prudence. Il ne fait pas état des réclamations des compatriotes cambriolés par l'armée brésilienne durant la prise d'Asunción en 1868. Le diplomate exprime ses craintes dans ce contexte d'après-guerre encore tendu comme suit : « ce pays si particulier dans l'éventualité toujours possible d'une guerre, je suis le seul consul européen accrédité ici. [...] Je crois que, beaucoup d'étrangers, particulièrement les Espagnols viendraient se mettre à l'abri de mon pavillon »<sup>336</sup>. Le gouvernement français lui recommande alors d'éviter de prendre parti dans des guerres civiles si tel était le cas, car la France maintient une entente avec les quatre Républiques (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

La mission consulaire française se limite à la protection des intérêts français, au développement du commerce, et à la création des marchés : « en s'efforçant de supprimer les intermédiaires ruineux de Montevideo et de Buenos Aires, à veiller à la libre navigation des fleuves, à étudier les avantages que peut éventuellement offrir la navigation du Pilcomayo et du Río Bermejo jusqu'à la Bolivie »<sup>337</sup>. Néanmoins, il a aussi pour mission de s'informer sur les conditions financières de l'État. « La suppression sans indemnisations des émissions papier-monnaie du gouvernement de López, constitue un dommage véritable pour ceux de

---

<sup>333</sup> Registre officiel, Asunción, 30 de septiembre de 1869. Signé par Cirilo Antonio Rivarola, Carlos Loizaga, José Diaz de Bedoya. À l'époque, le passeport est le document que la police octroie pour que les gens puissent se déplacer à l'intérieur du pays.

<sup>334</sup> *Ibidem*.

<sup>335</sup> Cirilo Antonio Rivarola, premier Président de la République du Paraguay entre 1870-1871 ; Juan Salvador Jovellanos lui succède entre 1871-1874.

<sup>336</sup> Dépêche de la Légation de France à Assomption, Vicomte Paul d'Abzac, au ministre des Affaires étrangères, Charles de Rémusat, Assomption, le 10 mai 1872, « Situation politique et économique du pays », Assomption, 1870-1886, AMAE.

<sup>337</sup> *Ibidem*.

nos nationaux qui en sont restés porteurs »<sup>338</sup>, selon les termes du consul français. En outre, le Paraguay ne s'était guère préparé au fonctionnement des institutions parlementaires. Le pays s'est en effet doté, depuis la paix, d'une nouvelle Constitution selon le modèle des États-Unis, comprenant une Chambre haute et une Chambre basse, un président de la République et un Vice-Président. Exister à nouveau en tant que nation souveraine et indépendante était en effet un défi pour le Paraguay, qui devait se relever avant même de penser à la reconstruction matérielle et démographique du pays ; cette reconstruction sera quant à elle envisagée par une politique de développement de l'immigration.

L'objectif de cette partie est de comprendre la situation des immigrés dans la période d'après-guerre. Malgré les possibilités et les contrats signés entre gouvernements, l'immigration reste fragile et l'économie ne se relève pas encore. Dans un premier temps, nous exposerons l'une des tentatives de colonisation de l'après-guerre, en nous interrogeant sur les conditions d'existence de ces immigrés avant de nous intéresser au rôle joué par l'État. Enfin, nous décrirons la diversité de l'immigration durant cette période, en nous attardant particulièrement sur le cas des Français.

### **3.1. Une immigration balbutiante**

Le Consulat de France au Paraguay est l'une des rares représentations diplomatiques à avoir coexisté avec l'Italie pendant la Grande Guerre. Néanmoins, le Paraguay était alors, à tort ou à raison, considéré comme un « el dorado ». Depuis la chute de López, des personnes pour qui la vie était devenue difficile dans les Républiques du Río de la Plata<sup>339</sup> sont venues à Asunción dans l'espoir d'y faire fortune. Alors que la colonie italienne compte entre 500 et 600 résidents, et essentiellement des hommes, et que l'anarchie règne sur le territoire, le pays s'appête à accueillir des immigrants, notamment anglais et français<sup>340</sup>. Malgré les difficultés du pays, des projets d'établissement de colons sur des terres publiques s'organisent.

Même si cette immigration ne prospère pas suffisamment à ses débuts à cause d'un manque d'organisation et du contexte d'après-guerre, elle est le fruit d'une réelle volonté gouvernementale. Les représentants du gouvernement paraguayen ont signé des contrats d'immigration en Europe à destination du Paraguay. À ce sujet, M. José Falcón ministre des Relations extérieures du Paraguay nous apprend que le représentant du gouvernement

---

<sup>338</sup> *Ibidem.*

<sup>339</sup> Les pays des Républiques de la Plata on comprend par l'Argentine et l'Uruguay.

<sup>340</sup> Dépêche du consulat de France au Paraguay, Vicomte Paul d'Abzac, au ministre des Affaires étrangères, Charles de Rémusat, demande de renseignements précis sur la situation générale du pays, politique, économique et financière, Assomption le 1<sup>er</sup> novembre 1872, Paraguay, 1870-1886, AMAE.

paraguayen en Europe a pris des contacts avec des agents recruteurs en vue d'organiser une émigration à destination du Paraguay<sup>341</sup>.

En 1871, le consul du Paraguay à Londres fera une campagne de promotion du pays en engageant un agent pour le recrutement des immigrants. Le gouvernement aurait prévu une immigration de 200 familles et leur fournirait de la nourriture et des outils de travail lorsqu'ils commenceraient à s'installer. Les immigrants devaient être fermiers ou éleveurs de bétail. Il ne faut pas oublier que le pays venait de sortir de la guerre de la Triple Alliance, les fermes étaient en ruines, le bétail était considérablement réduit et la nourriture était rare. Néanmoins, les immigrants de plusieurs nationalités arriveront à Asunción. Ils ont été recrutés dans les rues de Londres et ils n'étaient ni éleveurs ni travailleurs de la terre<sup>342</sup>. Le chargé d'affaires britannique, M. Saint John, se charge de venir en aide à ces anglais<sup>343</sup>.

Un contrat est d'ailleurs signé à Londres le 17 juin 1872 pour l'émigration française au Paraguay. L'un des endroits prévus pour leur installation se situerait dans la région de Villarrica<sup>344</sup>. Le consul français manifeste qu'il n'a pas encore pu s'y rendre à cause du manque de moyens de déplacement. D'ailleurs, plusieurs petites colonies espagnoles et allemandes assez prospères sont établies à Paraguarí<sup>345</sup>. À travers la correspondance du ministre français à Buenos Aires, Amelot de Chaillou, nous apprenons également que des Anglais s'installent à cette période au Paraguay. Le consul français donnera sa protection à cette population en l'absence d'un consul de Sa Majesté britannique au Paraguay<sup>346</sup>. En réalité des immigrants français sont aussi présents parmi ce contingent d'immigrants anglais. Un premier convoi de 360 colons anglais a été envoyé en 1872, par la maison Robinson-Fleming & Company. Dès leur arrivée, ils sont envoyés à l'intérieur du pays<sup>347</sup>. Selon les déclarations de Paul d'Abzac il semble y avoir des soucis concernant le type d'immigrants qui vient d'arriver au Paraguay. Le pays, sortant d'une guerre, a besoin plus que jamais d'individus travailleurs agricoles pour améliorer son économie et développer une société en vue de construire une nouvelle nation.

---

<sup>341</sup> Dépêche de M. José Falcón, ministre des Relations extérieures du Paraguay, au consulat de France, Assomption le 9 novembre 1872. Assomption, 1872, AMAE.

<sup>342</sup> HERKEN-KRAUER, J. C., «La inmigración en el Paraguay de la posguerra», *op.cit.*, pp. 33-108. ; WARREN, H. G., « The Lincolnshire farmers in Paraguay »..., *Ibidem*, pp. 243-262.

<sup>343</sup> Dépêche de M. Vicomte Paul d'Abzac, Direction des Consulats, Buenos Aires, au ministre des Affaires étrangères, Charles de Rémusat, le 8 mars, de 1873, Paraguay, 1870-1886, AMAE.

<sup>344</sup> *Ibidem*.

<sup>345</sup> *Ibidem*.

<sup>346</sup> Dépêche d'Amelot de Chaillou, ministre français à Buenos Aires, au Vicomte d'Abzac, Consul à Asunción, Buenos Aires, 18 décembre 1872, Paraguay, 1870-1886, MAE.

Léon Edouard Amelot de Chaillou, Vicomte, occupe le poste de chargé d'Affaires à Buenos Aires. Personnel première série n° 837. AMAE.

<sup>347</sup> Dépêche du vicomte Paul d'Abzac, le 1<sup>er</sup> novembre 1872, *op.cit.*



« D'après ce qu'on dit, ce sont des Irlandais en général, par conséquent ce sont des gens travailleurs de la terre, mais des hommes violents et querelleurs qui ajouteront un nouvel élément de destruction à tous ceux qui tendent à la destruction morale de ce pays. »<sup>348</sup>

Les travaux du paraguayen Juan Carlos Herken-Krauer et du nord-américain Harris G. Warren détaillent l'histoire des colons agriculteurs appelés « Lincolnshire farmer »<sup>349</sup> ils sont arrivés sans aucune organisation pour leur installation. Si la propriété des terres sur lesquelles les colons sont établis commence à être contestée par eux à cause de la précarité de leur installation, d'autres problèmes sont mentionnés :

« Aucune mesure n'ayant été prise pour les accueillir. Ils vivent dans de modestes, voire misérables, abris, reçoivent à peine de quoi se nourrir, pendant que la maladie les ravage. Plusieurs adultes et beaucoup d'enfants sont morts alors qu'un certain nombre d'émigrants ont déjà déserté »<sup>350</sup>.

À cause de ces inconvénients, les agents recruteurs sont pointés du doigt : « Les agents recruteurs d'immigrants sont menacés, et c'est déjà le cas, de ne plus négocier leurs contrats sur l'émigration et ce n'est pas le gouvernement du Paraguay qui depuis plusieurs mois n'a pas un centime qui nourrira les immigrants »<sup>351</sup>. En effet, des prêts ont été accordés en Angleterre pour payer les dettes de la guerre et, sur cette base, le consul du Paraguay à Londres aurait pris des engagements pour le recrutement des immigrants.

Le Vicomte Paul d'Abzac affirme que les émigrants britanniques sont gardés et surveillés « très rigoureusement » par le gouvernement paraguayen, ce qui fut également le cas pour la colonie la « Nouvelle Bordeaux », mise en place sous le gouvernement de Carlos A. López en 1855<sup>352</sup>. En effet, « La plupart des colons n'ont pas commencé à construire de

---

<sup>348</sup> *Ibidem*.

<sup>349</sup> Il s'agit des colons du Lincolnshire farmers arrivés dans les années 1872-1873 d'Angleterre à peine la guerre de 1870 terminée. Les auteurs J. C. Herken-Krauer et H. G. Warren, analysent l'échec de cette colonie et se documente sur les publications du *Public record office of Grand Britain*, et *The Times* sur ce sujet. Cette colonie du Lincolnshire farmers au Paraguay va rencontrer des épreuves très difficiles et l'on peut presque qualifier la façon dont les immigrés ont débarqué sur des terres paraguayennes de dantesque. Environ 800 immigrants sont rentrés dans le pays entre 1872 et 1873, sans aucune infrastructure d'accueil. Car selon le gouvernement, il n'était pas averti de cette immigration, c'était l'œuvre du consul l'immigration qui voulait profiter d'un emprunt financier fait à Londres par le gouvernement pour sortir de la crise dans laquelle le pays se trouvait. En outre, les immigrants étaient recrutés dans les rues de Londres. Ces colons se sont installés dans la région d'Itapé et Itá. Par la suite, le gouvernement voulait les faire travailler la terre, mais ils ont refusé. Un Anglais présent en Argentine les a alors aidés pour faire le voyage à Rosario. Il est bien connu dans la région du cône sud que l'immigration européenne est déjà installée depuis plusieurs années et par conséquent il est plus facile pour les colons de trouver des endroits de colonisation pour s'y installer. Le Paraguay devait se réorganiser financièrement pour accueillir une immigration de colonisation dans les années à venir.

HERKEN-KRAUER, J.C. «La inmigración en el Paraguay de la posguerra. El caso de los Lincolnshire farmers 1870-1873», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XVIII, N° 52, 1981, pp. 33-108; WARREN, Harris Gaylord, «The Lincolnshire farmers in Paraguay: An Abortive Emigration Scheme of 1874-1873, *The Americas*, vol, 21, n° 3, 1965, pp. 243-262.

<sup>350</sup> Dépêche du vicomte Paul d'Abzac, le 1<sup>er</sup> novembre 1872, *op.cit*.

<sup>351</sup> *Ibidem*.

<sup>352</sup> Voir sur la colonie la Nouvelle Bordeaux dans le chapitre 4.

maisons sur le terrain octroyé à cet effet, mais ont continué à vivre dans des tentes et à consommer des vivres distribués par le gouvernement sans avoir à se soucier de leur vie »<sup>353</sup>.

Néanmoins malgré cette exigence, quelques-uns ont réussi à s'échapper à travers les marais et les déserts et sont parvenus à rejoindre le territoire argentin. Le journal « Standard » à Buenos Aires a publié le parcours de ces immigrants, et les journaux à Londres ont fait écho des « Lincolnshire farmers »<sup>354</sup>. Les colons qui restent ne peuvent, quant à eux, que se soumettre à leurs engagements contractés avant leur départ. Bien que le bureau de l'immigration ait été créé en 1872 pour assurer l'entrée des étrangers, le projet de colonisation des « Lincolnshire farmers » s'est soldé par un échec. C'était un revers tant pour les immigrants que pour le gouvernement paraguayen. Afin de développer l'immigration européenne, le gouvernement a proposé de vendre des terrains à un prix modéré ce qui pousse les Européens à tenter leur chance au Paraguay. Mais l'expérience montre que cela n'a pas eu le résultat escompté.

Ce problème est récurrent, non seulement au Paraguay, mais aussi dans les pays du Río de la Plata qui ont connu une immigration plus massive. L'origine de l'échec est que les agents de l'émigration recrutent toutes sortes d'individus sans tenir compte du prérequis : les immigrés doivent être des travailleurs de la terre. Les individus n'ayant pas ces prédispositions se retrouvent ainsi dans une situation compliquée puisque le gouvernement paraguayen exige par ailleurs que le prétendu colon remplisse ses engagements envers l'État. En effet, à cette époque les désertions sont nombreuses, car soit les colons n'étaient pas de vrais agriculteurs, soit ils étaient rapidement découragés pour diverses raisons, puis ont décidé de changer de métier, de devenir commerçants ou d'émigrer dans les pays voisins<sup>355</sup>.

La présence des étrangers d'après-guerre identifiée par des diplomates français est classifiée en immigrés riches, des moyens exploitants agricoles, des petits commerçants et des immigrants sans professions. En outre, on observe des qualificatifs de différents groupes selon leur situation de réussite ou d'indigence. Cette description des diplomates émane de dépêches confidentielles qui décrivent un cadre exagéré à la sortie de la guerre.

### **3.2. La diversité des immigrés dans la période d'après-guerre**

Malgré la situation chaotique d'après la guerre (1870), la population étrangère persiste à rester dans le pays. Les diplomates français nous montrent la pluralité des nationalités de groupes ethniques demeurant dans le pays. Leur rapport retrace en détail le nombre d'étrangers,

---

<sup>353</sup> HERKEN-KRAUER, J. C., «La inmigración en el Paraguay de la posguerra», *op.cit.*, pp. 33-108; WARREN, H. G., «The Lincolnshire farmers in Paraguay», *op.cit.*, pp. 243-262.

<sup>354</sup> *Ibidem*.

Dépêche de M. Vicomte Paul d'Abzac, au ministre des Affaires étrangères, Direction des Consuls, Buenos Aires, le 10 avril 1873, Paraguay, 1870-1886. AMAE.

<sup>355</sup> De cas concrets de colons déserteurs seront traités dans la deuxième partie.

leur mode de vie, ou leur profession. Le consul français Vicomte Paul d'Abzac nous révèle que les minorités sont composées de Belges et de Suisses dont certains sont horlogers. La colonie espagnole compte 400 à 500 personnes, dont 50 femmes environ. Les Espagnols restent très influents dans le pays « où ils s'imposent par la supériorité de leurs connaissances. »<sup>356</sup> Un grand nombre d'entre eux possède de grandes maisons ou occupe des emplois importants au sein du gouvernement, mais ils craignent que leurs fils ne puissent pas maintenir ce niveau socio-économique. La possibilité que les générations futures ne puissent occuper des postes importants peut être liée au manque d'infrastructures dans le domaine de l'éducation. Les Espagnols des couches populaires travaillent quant à eux la terre<sup>357</sup>. « Bien qu'ils ne gagnent pas plus que les Français et s'adonnent comme eux à l'ivrognerie, ils sont plus économes et gardent mieux leur argent »<sup>358</sup>. Les Italiens sont plus nombreux. 700 personnes, dont une trentaine de femmes : ils sont jardiniers, cultivateurs ou négociants et monopolisent presque le métier de matelot sur les rivières de la Plata. Ils ont une cinquantaine de maisons de commerçants, de gros et de détail, mais seuls 6 ou 9 sont des employés du gouvernement. La population italienne a toujours été la plus nombreuse dans les pays du Río de la Plata (Argentine - Uruguay). Une fois arrivés dans cette région, ils sont devenus nomades et c'est ainsi qu'ils entrent par la suite au Paraguay. « Les hommes ont peu de moralité dans leurs rapports avec les femmes, et ce sont eux qui, parmi les étrangers installés, auraient le moins de tenue »<sup>359</sup>. Le diplomate français d'Asunción déclare que tous les gouvernements du Río de la Plata redoutent les Italiens, qui ont la prétention de devenir un jour les maîtres du pays. À l'inverse des Espagnols qui se fixent au Paraguay, beaucoup d'italiens retournent en Europe quand ils ont amassé de l'argent<sup>360</sup>.

---

<sup>356</sup> Dépêche de M. Vicomte Paul d'Abzac, au ministre des Affaires étrangères, Charles de Rémusat, Direction des Consulats, Buenos Aires, le 10 avril 1873, AMAE.

<sup>357</sup> *Ibidem*.

<sup>358</sup> « En général ni eux ni les Français ne sont querelleurs et assassins comme les Italiens », *Ibidem*.

<sup>359</sup> *Ibidem*.

<sup>360</sup> *Ibidem*. Selon Torcuato Di Tella « Dans les affrontements civils, presque toujours violents et parfois armés, Bartolomé Mitre a obtenu le soutien de la communauté immigrée, en particulier les Italiens. Dans la guerre du Paraguay (1865-1870), il y avait des bataillons d'Italiens, récemment immigrés, qui participaient plus en tant que mercenaires que pour des raisons idéologiques ». Le général Bartolomé Mitre : Chef de guerre de l'armée argentine. « En los enfrentamientos civiles, casi siempre violentos y a veces armados, Bartolomé Mitre obtenía apoyo en la comunidad de inmigrantes, sobre todo los italianos. En la Guerra del Paraguay (1865-1870) hubo batallones de italianos, recientemente inmigrados, que participaban más como mercenarios que por motivos ideológicos ». DI TELLA, Torcuato, « Italianos en la Argentina ». Los últimos doscientos años, *Storicamente*, Università di Bologna, Dipartimento di storia, cultura, civiltà. [http://storicamente.org/di\\_tella\\_esp](http://storicamente.org/di_tella_esp). (consulté le 16 novembre 2019). Dans la guerre de la Triple Alliance, le Brésil a également utilisé cette méthode, pour attirer des immigrants allemands à rejoindre l'armée brésilienne. Les immigrants allemands et leurs descendants ont participé à la guerre contre le Paraguay (1865-1870) dans l'armée brésilienne. « La participation à cette guerre a eu des conséquences défavorables sur l'assimilation des colons allemands. Le Brésil avait recruté des mercenaires en Allemagne. Une fois licenciés nombre d'entre eux restèrent dans le Río Grande do Sul - Brésil ». ROCHE, Jean, *La colonisation allemande et le Río Grande do Sul*, Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, 1959, pp. 32-33.

On dénombre également environ 100 Portugais<sup>361</sup> : « Ils se conduisent bien, ils ne font pas parler d'eux, ne sont ni querelleurs ni assassins, mais ils sont plutôt ivrognes. Du reste, ils passent pour médiocres travailleurs »<sup>362</sup>. « Un ou deux sont riches, mais aucun n'a de grande maison. La plupart sont pions (journalier ou marinier). Ils ne s'occupent pas de la politique, et aucun d'eux ne travaille dans les bureaux du gouvernement »<sup>363</sup>. On compte également une trentaine d'Anglais, dont des ingénieurs, des comptables, des employés et des ouvriers de chemin de fer de l'État. Il est par ailleurs envisagé qu'ils atteignent le nombre de 200, ce qui leur donnera sans nul doute une grande influence, sachant que les immigrants anglais sont très populaires<sup>364</sup>. Les Allemands sont entre 10 et 19 négociants ou employés, et n'ont pas d'imposantes demeures, « ils sont assez considérés, mais ils ne sont pas aimés »<sup>365</sup>. L'armée et la flotte brésilienne comprennent entre 4 000 et 4 500 hommes, auxquels il faut ajouter 200 à 300 civils<sup>366</sup>. « Ceux-ci possèdent presque tous des maisons de commerce ou des emplois, et certains sont des employés-espions du gouvernement. Les Brésiliens ne sont pas connus pour être des ivrognes ou des meurtriers, à l'exception des déserteurs qui sont redoutés dans les campagnes »<sup>367</sup>. Nous pensons que les déserteurs qualifiés de redoutables le sont probablement parce qu'ils n'ont pas une profession spécifique et ne sont pas travailleurs de la terre.

En effet, l'on compte également environ 300 soldats déserteurs, la plupart sont des noirs. Ces derniers sont établis à 30 ou 40 lieues d'Asunción<sup>368</sup>. Le ministre du Brésil les a libérés de leur condition d'esclave, leur a concédé des terres, où ils se sont installés et où ils vivent avec des femmes paraguayennes.<sup>369</sup> Les esclaves noirs (soldats) du Brésil ont été libérés de l'esclavage promis par l'empereur du Brésil en échange de combattre dans l'armée brésilienne dans la guerre de la Triple Alliance. Nous avons vu plus haut le consul français d'Abzac dans son rapport au ministre des Affaires étrangères à Paris exprimer que la race paraguayenne est presque complètement indienne ; les femmes sont les plus nombreuses à la fin de la guerre. Les soldats étrangers présents sur le territoire contribueront au métissage, mais le sang amérindien sera toujours dominant<sup>370</sup>. Et le consul ajoute :

---

<sup>361</sup> Dépêche du 10 avril 1873, AMAE, *op.cit.* « Ils ne sont ni querelleurs ni assassins, mais plutôt ivrognes, quelquefois ils passent pour médiocres travailleurs ».

<sup>362</sup> *Ibidem.*

<sup>363</sup> *Ibidem.*

<sup>364</sup> *Ibidem.*

<sup>365</sup> *Ibidem.*

<sup>366</sup> *Ibidem.*

<sup>367</sup> *Ibidem.*

<sup>368</sup> *Ibidem.*

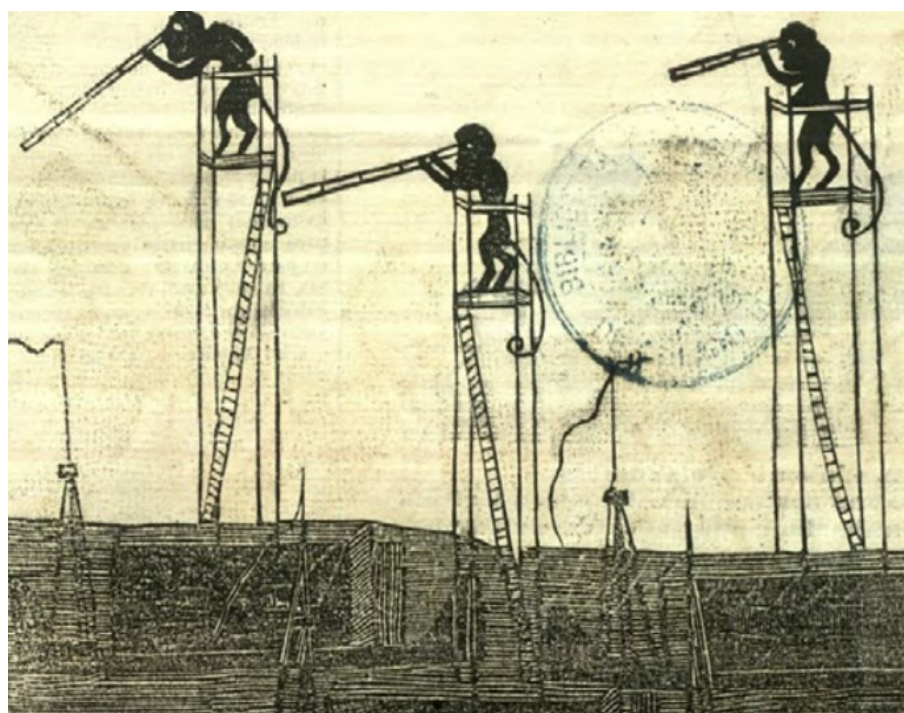
<sup>369</sup> *Ibidem.*

<sup>370</sup> *Ibidem.*

« Ainsi, et dans une vingtaine d'années, la population du Paraguay, qui est déjà très mêlée, sera complètement adultérée par le mélange de sang noir. Les Brésiliens sont haïs et traités en secret de « nègres » et de « macacos » (macaques - singes) par les Paraguayens ». <sup>371</sup>

Les propos du consul de France font allusion à un journal le *Cabichui* (guêpe)<sup>372</sup> à caractère satirique né pendant la guerre. Il s'agit de publications qui, au-delà de l'intention de faire rire par des écrits et images satiriques à caractère de propagande politique, servaient à exprimer le sentiment propre à la situation de guerre, à savoir de la peur ou de la haine envers l'adversaire, ce qui est aussi une façon d'aiguillonner l'ennemi. Le journal sert ainsi à transmettre de la bonne humeur pour remonter le moral des troupes paraguayennes afin de qu'elles restent soudées. Pour illustrer les propos du consul d'Abzac, voici des exemples du journal *Cabichui*.

Image 1 : Les « macacos mangrulleros »



**Los macacos mangrulleros--Meu Almirante, o que se ve é muita gente, e muitos canhoés.**

Les « macacos » espions de champ de bataille : « Mon Amiral, ce qu'on voit c'est beaucoup de gens et beaucoup de canons ». (Los macacos mangrulleros<sup>373</sup> – Meu Almirante, o que se ve é muita gente, e muitos canhoes). Source: «Cabichui» - Lundi 7 octobre 1867 - Paso Pucú - Año 1 n° 44, Biblioteca Nacional de Asunción.

<sup>371</sup> *Ibidem*.

<sup>372</sup> Le nom de l'insecte choisi est très suggestif, car l'emblème de l'insecte peut évoquer le fait de perturber, de piquer ou d'envenimer. Le « Cabichui » (guêpe) dans la langue guarani est un petit journal paraguayen à caractère caricatural né et conçu dans le champ de bataille de Paso Pucú en 1867 en pleine guerre (1865-1870). L'objectif de ce journal est de se moquer des protagonistes des pays alliés, Argentine, Brésil et Uruguay. Il a été publié jusqu'à 95 exemplaires, le dernier numéro date de 1868. Ces exemplaires sont conservés à la Bibliothèque Nationale à Asunción.

<sup>373</sup> « Mangrullo » : est l'endroit construit pour espionner l'ennemi dans le champ de bataille. « Mangrullero » (espion) : est la personne qui espionne l'ennemi. BAYO, Ciro, *Vocabulario criollo-español sudamericano*, Madrid, Librería de los sucesores de Hernando, 1910.

Image 2 : Une négresse Brésilienne faisant de l'ombre à un blessé paraguayen



« Una negra brasilera haciendo sombra a un paraguayo herido ». Source : « Cabichui » – Jeudi 4 novembre 1867 – Paso Pucú – Año 1, n° 54 – Biblioteca Nacional de Asunción.

À la fin de la Guerre de la Triple Alliance, la plupart des préjugés consulaires et autres ne correspondent pas nécessairement à la réalité. De plus, des préjugés sur les étrangers ou les Paraguayens sont liés à un contexte de guerre. À notre avis, ces idées générales et ces préjugés à l'échelle nationale ne doivent pas servir de base sérieuse et fiable.

« Le corps d'occupation argentin est d'environ 250 à 300 hommes, dont beaucoup sont de très mauvais sujets, engagés étrangers, repris de justice, condamnés envoyés à l'armée au lieu d'être emprisonnés, etc. Ils sont originaires de la Confédération Argentine, et sont rarement payés, ce pour quoi ils sont sujets au vol. La discipline du corps est à la fois dure et insuffisante »<sup>374</sup>. « Les soldats argentins non militaires sont au nombre d'environ 150 à 200, et à cela s'ajoutent 60 à 70 femmes, qui sont mariées. Aucun ne travaille dans les bureaux du gouvernement. Les hommes du peuple sont « pions » ou domestiques, et ils ne cultivent pas la terre. Il y a aussi une centaine de Correntins, vivant avec quelques femmes de leur province,

<sup>374</sup> « Leurs directeurs sont les méchants, et en général les Argentins, les Correntins et les Orientaux de toutes classes sont une race traître, vindicative et cruelle, sans scrupules. De fréquentes rixes avec les soldats et la police paraguayenne, qui sont aussi de très mauvais éléments, moins mal recrutés, mais voleurs, et injustes ». Dépêche du 10 avril 1873, AMAE, *op.cit.*

sans être marié. Beaucoup d'entre eux sont « troperos » (gardien de vaches) c'est-à-dire qu'ils exercent des métiers pénibles. Les orientaux (Uruguayens) sont peu nombreux, on compte seulement une trentaine d'hommes. Il n'existe qu'une maison de gros à Asunción, mais elle fait de médiocres affaires »<sup>375</sup>. Cette description détaillée de la population étrangère d'après-guerre témoigne que le Paraguay a reçu de manière régulière l'entrée d'une grande diversité de nationalités européennes et sud-américaines. Les dispositifs d'ouverture entrepris sous les Lopez ont obtenu des résultats et ont pérennisé des étrangers sur le territoire même en temps de guerre.

Nous abordons désormais le cas des Français plus en détail. En effet, la présence française au Paraguay a débuté dès 1855 avec la naissance de la première colonie créée spécifiquement pour les immigrants français. Le Consulat à Asunción a permis la constitution de registres et de dépêches à travers lesquels il est possible d'avoir un aperçu de la présence de cette population immigrante pendant et après la guerre<sup>376</sup>.

### 3.3. Le cas des Français

Qui sont ces Français d'après-guerre au Paraguay ? Le chancelier du consulat de France à Asunción, M. Mené, précise qu'il y avait à peine trente Français à Asunción au moment de la déclaration de la guerre (1865)<sup>377</sup>. Pour Laurent Cochelet de la Légation de France à Assomption, la colonie française ne se compose que d'une cinquantaine d'individus (hommes, femmes, enfants) en 1866<sup>378</sup>. Plusieurs Français qui ont quitté le pays se sont établis à Rosario et à Corrientes, en Argentine.

Au début de l'année 1868, un décret stipulait que les habitants devaient quitter la capitale et se rendre à l'intérieur du pays. Plusieurs Français ont fait l'inventaire des produits des établissements qu'ils tenaient et l'ont déposé au Consulat afin de pouvoir les récupérer par la suite. À travers les écrits de M. Mené, il est donc possible d'avoir une vision de la situation des

---

<sup>375</sup> *Ibidem*.

<sup>376</sup> Voir chapitre 4.

<sup>377</sup> Selon Laurent Cochelet de la Légation de France à Asunción : la population française en 1863 immatriculée à la Légation au Paraguay se compose de 106 Français, dont 86 adultes et 21 enfants.

Dépêche du consulat de France, Laurent Cochelet, au ministre des Affaires étrangères, Edouard Drouyn de Lhuys, Assomption, le 20 août 1865, Paraguay, 1865-1867, AMAE.

Emile Laurent Cochelet (1823-1888), en 1848 Attaché du Consulat général à Londres ; vice-consul de France pour les îles Normandes à Jersey depuis 1852. Il fut nommé consul de 2<sup>e</sup> classe pour le Paraguay le 24 janvier 1863. Il est resté au Paraguay jusqu'à 1866. Archives diplomatiques de Nantes, 2-MI-1251, consulat de France à l'Assomption. Personnel première série n° 387. AMAE. ; 2-MI-1251, CADN. E. Drouyn de Lhuys fut quatre fois ministre des Affaires étrangères ; 1948 à 1949 ; 1851 ; 1855 à 1866.

<sup>378</sup> Dépêche de consulat de France, Laurent Cochelet, au ministre des Affaires étrangères, Charles de la Valette, Assomption, juin 1866, AMAE. Paraguay, 1865-1867, AMAE.

Français résidant au Paraguay<sup>379</sup>. À cette époque, la France n'avait pas de maisons de commerce de grande importance dans le pays. Le petit commerce était le plus développé. Un seul Français, M. Lalaune, tenait une librairie où l'on trouvait aussi divers articles. Il faisait venir de Paris des objets sur commande. « Deux Français voulaient se lancer dans le commerce de vin et de liqueurs, mais leur projet échoue en raison du climat d'insécurité qui règne encore dans le pays »<sup>380</sup>. Le Vicomte d'Abzac décrit la situation des Français pendant qu'il était encore en charge du Consulat de France à Asunción. En 1873, la situation des affaires est difficile au Paraguay, des Français déclarés au Consulat sont au nombre de 90, mais le chiffre total des ressortissants français à Asunción serait de 150 à 200 Français et une centaine dans le reste de la République<sup>381</sup>. Dans les années à venir, notamment à partir de l'année 1874, soit quatre ans après la fin de la guerre, les Français, recensés par le Chancelier Mené, sont au nombre de trois cent cinquante. Deux cents personnes vivent dans la capitale et cent cinquante dans l'intérieur du pays<sup>382</sup>. Parmi ceux qui résident à Asunción, cinq tiennent des magasins de chapeaux, de chaussures, une mercerie, une sellerie et une boutique de confection de vêtements. Les Français reçoivent leurs articles des maisons françaises de Buenos Aires. D'autres exercent les professions de boulanger, boucher, restaurateur, épicier et quelques-uns sont établis comme charrons, menuisiers ou forgerons. Une fabrique de glace est dirigée par deux Français associés qui possèdent aussi une petite distillerie. Il y a ceux qui sont employés chez leurs compatriotes, d'autres travaillent au chemin de fer ou occupent des emplois dans l'administration de l'État. Ceux qui se sont installés à l'intérieur du pays se livrent à la culture du tabac et du maïs, et vendent leur production dans la capitale. Ils sont confrontés à un handicap, car la langue parlée à l'intérieur du pays est le guarani, langue parlée par tous à la

---

<sup>379</sup> Dépêche de Prosper Mené, Chancelier du Consulat de France à Assomption sur la situation politique, économique du Paraguay, au ministre Ducrot Aubert, ministre plénipotentiaire de France près de l'Argentine, Buenos Ayres, le 19 mai 1874, Paraguay, 1870-1886, AMAE.

Prosper Mené, né à Arrau - Hautes Pyrénées le 3 octobre 1824. Il est admis à la Chancellerie à Paris le 5 mai 1851. Nommé 2e Commis (par son honorabilité et position sociale), au consulat de San Francisco. En 1861 il est nommé Agent consulaire à Victoria-Vancouver. En 1865, il est de retour en France à cause de sa santé. En 1866, il est nommé 2e Commis à la Chancellerie du consulat de France à Buenos Aires. En 1868 il est envoyé au consulat de Rosario. Le ministre plénipotentiaire de Buenos Aires, M. Noël, (par décret impérial du 13 février de 1869) reçoit l'autorisation de lui envoyer Mené à Assomption pour prendre le poste et remplacer Bayon de Libertat au consulat d'Asunción. Ce dernier a été accusé d'avoir intégré une conspiration à Asunción contre le président Francisco S. López pendant la guerre de la Triple Alliance. En 1871, à cause de problèmes de santé, une maladie des yeux, il demande à rentrer en France. En raison de l'interruption des relations avec le Paraguay, il reçoit l'ordre de se rendre provisoirement à Buenos Aires en janvier 1873. Le représentant du consulat à Buenos Ayres va administrer le consulat au Paraguay. En 1876, on lui propose de se rendre à Bahia - Brésil, il refuse pour cause de maladie et sollicite un congé de six mois. Dossier Personnel, 1re série, n° 2838, AMAE.

<sup>380</sup> *Ibidem*. Dépêche de M. Mené, le 19 mai 1874, AMAE.

<sup>381</sup> Dépêche du 10 avril 1873, AMAE, *op.cit.* Sur ces chiffres le Vicomte d'Abzac les a retravaillés dès Buenos Aires, quand il a quitté son poste à Asunción. Buenos Aires, le 9 mars 1873

<sup>382</sup> Dépêche de M. Mené, Buenos Ayres, le 19 mai 1874, AMAE. (nous estimons que plusieurs Français sont re-émigrants d'Argentine).



campagne. Dans quelques villes de l'intérieur du pays, les Français font le commerce du cuir, du tabac, de l'élevage de bovins et de chevaux. Un petit nombre fait le commerce d'oranges qui sont d'excellente qualité dans le pays, et les vendent dans la capitale et à Buenos Aires. Voici un exemple d'un Français qui a été aidé par le consulat de France pour se mettre à l'abri pendant la guerre : Théophile Gautier habitait le Paraguay depuis une quinzaine d'années, il était parmi les Français que le diplomate Cuverville, gérant du Consulat, avait réussi à faire sortir du Paraguay pendant la guerre et à embarquer dans la canonnière française la « Décidée » (la canonnière faisait régulièrement des voyages depuis Buenos Aires), à la condition expresse qu'il rentre en France. M. Gautier a laissé à Asunción des marchandises représentant une importante valeur ; il avait déposé au Consulat un inventaire de ses biens. Il est resté en France peu de temps, et lorsqu'il est revenu à Asunción il a retrouvé sa maison entièrement vide, totalement pillée pendant la guerre. Il s'est remis au travail, et a su se refaire une situation rapidement. Le pays sorti de la guerre, les Français étaient dans l'attente d'un gouvernement stable qui puisse favoriser le développement du pays et attirer l'immigration. Au fur et à mesure de son expérience, M. Mené a pu envisager ce que le Paraguay pouvait représenter pour les futurs immigrés et les profits qu'ils pouvaient en tirer. « Les Français parviennent peu à peu à s'en sortir et ils sont bien vus dans le pays », dit-il. Le représentant du Consulat français à Asunción, trouve que le Paraguay est un pays entièrement neuf et en devenir. Le pays possède de grands atouts pour un futur prospère. Le sol y est d'une fertilité et d'une salubrité excellente. Les moyens de communication peuvent être développés et sont facilement accessibles grâce aux grands fleuves de l'Amérique du Sud. Il affirme : « je me permets de le répéter, parce que c'est une vérité incontestable, les éléments de prospérité sont innombrables au Paraguay : les hommes capables et actifs n'auraient qu'à y venir pour s'y créer en peu de temps de belles situations ». Les chiffres sur la population française donnés par M. Mené et d'Abzac sont contrastés, chacun d'eux donne un point de vue différent même s'ils ont séjourné dans le pays à la même époque. Quoi qu'il en soit, la vision de ces deux consuls nous renseigne sur la présence des Français, la diversité de leurs activités sur le territoire et sur leur sort pendant la guerre. En outre, les remarques sur le pays, selon les critères de M. Mené, montrent les points saillants d'un fort potentiel qui réside notamment dans la mise en valeur des ressources dont on peut tirer profit.

#### **4. Les différentes ressources économiques du Paraguay**

Etant donnée la grave pénurie de main d'œuvre agricole masculine consécutive à la guerre (1865-1870), les premières décennies de production ont surtout été une agriculture d'autosuffisance tenue par des femmes.

Nous avons montré plus haut des cas de certains produits recensés par villes à la demande du gouvernement provisoire le 29 septembre de 1870, qui donnent un aperçu de la diversité des productions d'après-guerre. Le cas de la ville de Luque en est un bon exemple.

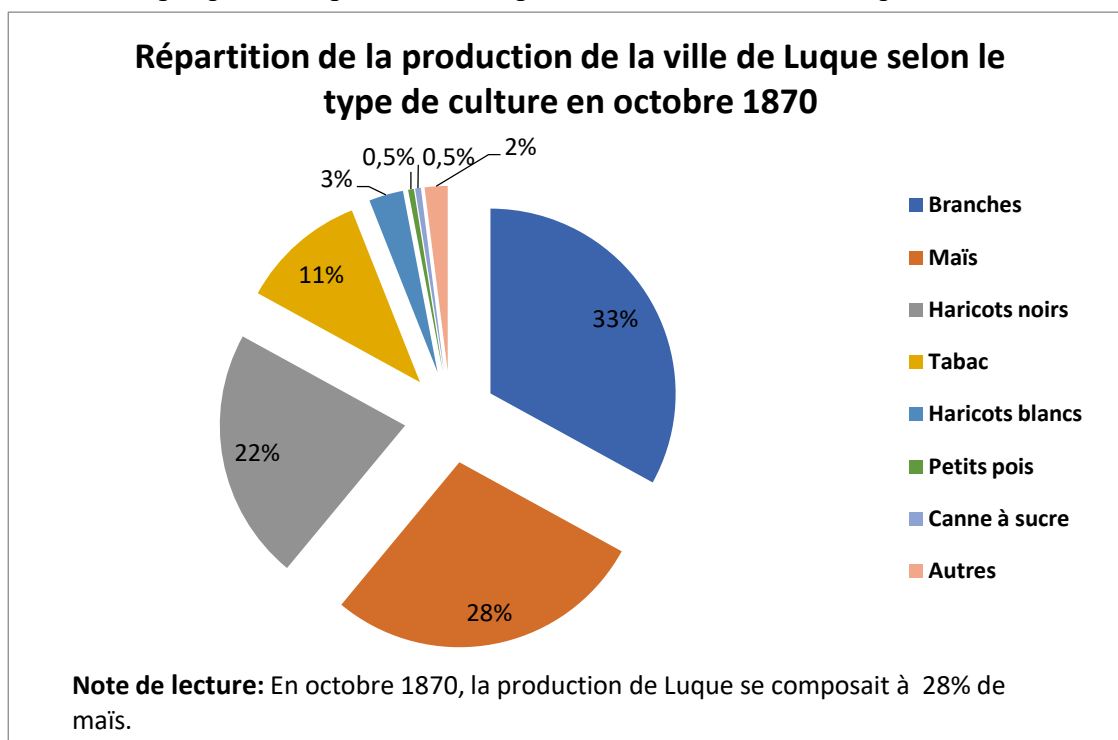
Tableau 3 : Les productions de la ville de Luque en 1870

<b>Production réalisée par la ville de Luque en octobre 1870</b>		
<b>Produits agricoles en liños</b>	<b>Quantité</b>	<b>%</b>
Branches – (manioc)	33103	33 %
Maïs	27222	28 %
Haricots noirs	22251	22 %
Tabac	11019	11 %
Haricots blancs	2695	3 %
Petits pois	436	0,5 %
Canne à sucre	393	0,5 %
Autres (arachides, fèves, potirons, pastèques, citrouilles)	2003	2 %
<b>Total liños</b>	<b>99 122</b>	<b>100 %</b>

**Source :** Recensement Paraguay, 11 octobre 1870, présenté par Ciriaco Gómez, Archive du ministère de la Guerre et de la Marine — ministère de la Défense, Asunción.

**Champ :** Production de la ville de Luque – **Note de lecture :** En octobre 1870, la ville de Luque avait produit 22 251 liños d'haricots noirs.

Graphique 3 : Répartition de la production de la ville de Luque en 1870



Source : Archivo del Ministerio de Defensa – Asunción.

En 1870, la ville de Luque avait cultivé 99 122 liños<sup>383</sup> de produits agricoles dont le tiers était consacré à la culture des branches-manioc (33 %) suivie par celle du maïs (28 %), des haricots noirs (22 %) et du tabac (11 %). En plus faible proportion, cette ville produisait également des haricots blancs (3 %), des petits pois (0,5 %) et de la canne à sucre (0,5 %). Les 2 % classés comme « Autres » correspondent aux arachides (234 liños de culture), aux fèves (120 liños de culture), aux potirons (410 liños de culture), aux pastèques (230 liños de culture) et aux citrouilles (60 liños de culture). Cet exemple montre bien la diversité de la production d'après-guerre, avant tout tournée vers l'autoconsommation bien plus que vers l'exportation. Le gouvernement doit donc œuvrer pour favoriser le développement et la mise en valeur de ses ressources économiques, cependant l'économie du Paraguay demeure dans un contexte incertain. En somme, le pays cultive juste ce qu'il lui faut pour vivre : la population masculine manque et les individus ne sont pas dans l'obligation de mettre en valeur leur terre. De nombreuses familles plantent donc uniquement ce qu'il leur faut de manioc pour leur propre consommation au fur et à mesure de leurs besoins.

Le consul Vicomte d'Abzac souligne que la douane est le seul revenu de la république, les exportations atteignent à peine le tiers des importations. À cause du déficit de la balance commerciale le pays compte sur les livres sterling provenant des emprunts bancaires fait à Londres.<sup>384</sup> Le gouvernement paraguayen se trouve alors dans l'obligation de donner une réorientation du pays en matière de reconstruction économique. Cette situation critique n'est pas méconnue dans la région et en particulier par les Européens. Le pays reste en effet sous la contrainte du traité de la Triple-Alliance et doit s'acquitter de ses dettes envers l'Argentine et le Brésil. En 1871, puis en 1872, le Paraguay demande un prêt à Londres<sup>385</sup>, principal marché financier, pour payer les dettes publiques, mettre en place des réformes et pour développer le pays<sup>386</sup>, ces prêts ayant pour objectif l'aide au développement d'infrastructures, et à la promotion de l'immigration. Le Trésor public étant vide, il est également décidé par les lois des 4 et

<sup>383</sup> « Liños » désignait le nombre de rangs semés dans une extension donnée. En général, il s'agissait de la plantation par la « longueur des rangs ». Cela pouvait être 100 ou 200 mètres. *op.cit.*

<sup>384</sup> « Le Paraguay a contracté deux emprunts à Londres : le premier d'un million, le second de deux millions de livres sterling. Pour la garantie, l'État a donné des terres publiques et les propriétés de la république, il s'agit des deux tiers du territoire paraguayen. À cette dette, on doit encore ajouter le papier-monnaie émis par López et dont il serait assez difficile d'évaluer le chiffre. L'énorme indemnité de guerre stipulée par le Brésil, soit 400 millions de pesos (patacons), une somme absolument impossible à payer et supérieure à la valeur du pays tout entière. Les Argentins n'ont pas réclamé d'indemnités de guerre, mais comme le diplomate français le dit, ils se sont emparés du Chaco. Le tableau de la situation financière du Paraguay serait incomplet si on ne précisait qu'il n'existe à Asunción aucune banque ou établissement de crédit ». Le montant des indemnités de guerre pour le Brésil s'élève à presque neuf millions de pesos et à dix millions de pesos pour l'Argentine. Dépêche de la Légation de France à Asunción, du 15 août 1872. « Situation politique et économique du pays », Dossier de Vicomte Paul d'Abzac, Paraguay, 1870-1886, AMAE.

<sup>385</sup> Registre officiel, Loi du 8 mars 1872 pour l'emprunt à Londres de deux millions de livres sterling. Registre officiel, pp. 147-148. Voir aussi le Registre officiel du 23 mars 1876, pp. 44-48. Loi du 12 décembre 1876, p. 75.

<sup>386</sup> *Ibidem.* Loi du 8 mars 1872.

16 septembre 1871 de vendre une partie des biens de l'État<sup>387</sup>. En 1878, huit ans après la fin de la guerre, des polémiques se succèdent parmi les pays de la coalition qui attendent toujours d'obtenir des réparations de guerre<sup>388</sup>. Le Paraguay est condamné à payer au Brésil à l'Argentine et à l'Uruguay une indemnité de guerre comme stipulé dans le Traité de la Triple Alliance<sup>389</sup>.

C'est alors que commencent les ventes de terres appartenant à l'État, ce qui provoquera un renouveau agricole. Des millions d'hectares de terres ont été pris par des entreprises étrangères<sup>390</sup>, dont nous verrons plus bas des exemples d'exportations phares : la yerba maté, et les produits issus de la production du bois et de l'élevage. En outre nous reviendrons ultérieurement (chapitre III) sur la distribution de terres.

#### 4.1. Mise en place d'un dispositif global de développement

Dans ce contexte et afin de redynamiser l'économie et le développement agricole, le gouvernement mettra en place après la guerre une diversité de lois qui sont considérées dans leur ensemble comme un dispositif général de développement. Par la loi du 28 septembre 1869<sup>391</sup>, le gouvernement provisoire supprime temporairement les droits de douane, et déclare ports francs tous les ports de la République pour l'entrée et la sortie des marchandises. Par la loi du 28 octobre 1872, une diversité de produits est autorisée à l'importation<sup>392</sup>.

Les réaménagements d'édifices en ruines ou des terrains, à l'intérieur du pays et dans la capitale seront également une des priorités de l'État dans les années 1870. Dans cette conjoncture, le décret du 28 mai 1872 offre la possibilité de bâtir des édifices sur des terrains

---

<sup>387</sup> Dépêche du consulat de France au Paraguay, Vicomte Paul d'Abzac, au ministre des Affaires étrangères, sur la demande de renseignements précis sur la situation générale du pays, politique, économique et financière, Assomption le 18 septembre 1872, Paraguay, 1870-1886, AMAE.

<sup>388</sup> *Ibidem*.

<sup>389</sup> Le Traité est signé le 1<sup>er</sup> mai 1865 à Buenos Aires par des représentants des trois pays coalisés. Le traité compte 18 articles : l'article 6 : la guerre ne prendra pas fin avant la chute du gouvernement de Francisco S. López ; les articles 13 et 14 : stipulent le paiement d'indemnité de guerre aux pays alliés ; l'article 16 : l'Argentine et le Brésil doivent prendre une partie du territoire paraguayen ; l'article 17, le traité doit rester secret. Ce traité sera connu quelque temps après les débuts de la guerre, il sera publié dans les journaux à Londres et à Buenos Aires. *Tratado de Alianza contra el Paraguay*, firmado el 1 de mayo de 1865, por los plenipotenciarios de la República Oriental del Uruguay, del Imperio del Brasil y de la República Argentina, 1866. Voir aussi le texte du Traité, dans BAREIRO-SAGUIER, R, *Le Paraguay, op.cit.*, pp. 113-114.

<sup>390</sup> Il s'agit de la vente massive de terres publiques par des lois. La loi du 26 juillet de 1887 détaille le budget d'investissements que le gouvernement va utiliser de la vente de terres publiques.

<sup>391</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 28 septembre 1869.

<sup>392</sup> Art. 1<sup>o</sup>, sur le prix de droit d'importation de certains produits ;

Art. 2<sup>o</sup> Serán libres de derechos de importación : arados, alambre para cerco, alambre y útiles para telégrafos, bomba de incendio y sus útiles, carbón de piedra, cascos desarmados, hierro en plancha o en barra, máquinas de toda clase de aplicación a la industria o a la agricultura, frutas frescas, ganados, aves de toda clase, hielo, libros impresos, globos, mapas geográficos, instrumentos científicos, muebles usados, y herramientas de propiedad de los inmigrantes, papel sin cola o especial para imprimir periódicos, tinta y útiles para la imprenta y litografía, plantas de toda especie, semillas que no tengan otra aplicación solo para la agricultura, rieles, oro y plata sellados y en pasta. Libération de droit d'exportation sur les fruits frais, cigares, objets en poterie, en cuir, en bois de « curupay » ; le maté, et le tabac. Ainsi que tout autre produit qui n'est pas spécifié dans cette loi. République du Paraguay, Registre officiel, Asunción, le 28 octobre 1872, pp. 105-107.

donnés gratuitement par le gouvernement : un extrait (art. 1<sup>o</sup>) : « A tous les individus nationaux et étrangers qui sollicitent un terrain pour construire des maisons dans les villes de campagne, le gouvernement donnera gratuitement le terrain public de la manière établie par la présente loi »<sup>393</sup>.

C'est dans ce cadre qu'est mise en place la loi du 16 mai 1872<sup>394</sup>, qui autorise le pouvoir exécutif à donner à des particuliers les édifices fiscaux dans le périmètre de la ville d'Encarnación. Les particuliers devront édifier ou restaurer ces bâtiments dans un délai d'un an et dans le cas contraire, ils perdront leurs droits. Il en est de même pour les villes d'Humaitá et de Pilar<sup>395</sup>. De surcroît, par la loi du 14 novembre 1874<sup>396</sup>, le gouvernement donne à perpétuité les édifices en ruine avec leur terrain à toute personne qui s'engagera à les réédifier dans l'intervalle d'un an. Des dispositions pour la cession de maisons fiscales en ruine vont se poursuivre par la loi du 5 juin de 1876<sup>397</sup>. Ces offres sont destinées à des familles désireuses de devenir propriétaire, celles-ci doivent réaménager les maisons détruites durant la guerre dans le délai prévu comme celui de la loi précédente. Les frais d'écriture seront également gratuits. C'est ainsi que des édifices fiscaux vont être donnés à titre gracieux contre l'engagement de l'acquéreur à les restaurer. Sous le gouvernement des López d'ailleurs, un tiers des maisons de la ville d'Asunción appartenait à l'État qui en tirait profit en les louant<sup>398</sup>.

Parmi les efforts entrepris pour la réorganisation du pays, priorité est donnée à la résolution de la situation financière catastrophique d'après-guerre. La loi du 16 avril de 1873 autorise le pouvoir exécutif à vendre les propriétés fiscales d'Asunción dénommée « Cuartel de San Francisco » y « Recoba », situé dans la rue « Independencia Nacional entre Progreso e Igualdad » (article 1er). Ces propriétés sont situées près du quartier historique, leur valeur assure donc des revenus certains pour l'État qui seront destinés exclusivement à l'amortissement du papier-monnaie national (article 5)<sup>399</sup>.

---

<sup>393</sup> « A todos los individuos nacionales y extranjeros que soliciten terrenos para edificar casas en los pueblos de campaña, el gobierno cederá gratis los terrenos fiscales en la forma que establece la presente ley ».

République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 28 mai 1872, pp. 571-572.

<sup>394</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 16 mai 1872, p. 156.

<sup>395</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 14 novembre 1874.

<sup>396</sup> *Ibidem*, loi du 14 novembre 1874.

<sup>397</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 5 juin 1876, p. 41.

<sup>398</sup> Il s'agit probablement des propriétés des Espagnols qui ont été confisquées par Francia.

<sup>399</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 17 avril 1873, p. 437. ; décret du 20 août 1873 de la vente aux enchères des propriétés fiscales ; projet de loi du 11 septembre de 1873 sur le système de vente des propriétés de l'État, bâtiments et terrains.

Une autre source importante afin de veiller à la réduction de la dette interne est la loi du 20 août 1873 qui permet la vente de terres fiscales.<sup>400</sup> Grâce à cela, divers travaux d'infrastructures pourront être entrepris dont la poursuite de la construction du chemin de fer, le pavage de la capitale ; la construction de bâtiments publics, la restauration de l'ancien palais de López bombardé et occupé par les troupes argentines et brésiliennes jusqu'en 1876. Pour renflouer les finances de l'Etat, des impôts sur le capital immobilier vont également être créés dans les années suivantes par la loi du 23 janvier 1875<sup>401</sup>. De même, en ce qui concerne la taille de la propriété la loi du 8 août de 1877 du Code rural<sup>402</sup>, les propriétaires sont dans l'obligation de mesurer leur domaine dans un délai de dix ans et de déclarer le bétail existant s'il y en a afin d'estimer la valeur de la propriété. Ces informations doivent être présentées au juge de paix ou à la municipalité de sa juridiction pour la vérification de chaque propriété.

L'augmentation de la circulation du papier-monnaie et les facilités de crédit permettront la création de nouvelles industries<sup>403</sup>. Le pays doit mobiliser des capitaux pour préserver l'économie, ainsi l'encouragement pour l'industrie est mis en place. À cet effet en ce qui concerne le commerce et les produits de fabrication, la loi du 3 de juillet de 1875 accorde à Enrique Farre di Centa et Alfredo Fugginer, un privilège d'une durée de six ans leur permettant la libre exportation (exemption des droits de douane) de l'acide citrique qu'ils fabriquent dans la république<sup>404</sup>. D'autres lois de ce type seront promulguées les années suivantes afin de maintenir un dynamisme commercial. À ce titre, la loi du 26 août 1878 concède à Gregorio Torres (immigré espagnol) pour une durée de dix ans, l'établissement d'une ou plusieurs usines pour l'élaboration d'huile d'arachide, d'huile de coco et autres, ainsi que la libre exportation des produits de sa fabrication. Fernando Saguier (fils d'immigré français) obtient, par la loi du 17 octobre 1878 l'autorisation d'établir une fabrique de sucre et distillerie d'eau-de-vie, dans le partido de Ypané, et aussi la possibilité d'importer des outils et de réaliser de l'exportation libre de taxes. En 1876, la libération de droits d'exportation des produits sera promulguée par la loi du 15 décembre<sup>405</sup> même si d'autres marchandises étrangères introduites dès 1<sup>o</sup> janvier 1877 ne seront, quant à elles, pas exonérées de taxes d'importation.

---

<sup>400</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 20 août 1873. Et du 11 septembre 1873, pp. 255-256.

Loi du 4 novembre 1875, pp. 830-831 ; loi du 16 juillet 1885, pp. 1229-1231 ; lois pour l'utilisation de la vente de terres fiscales afin de payer la dette interne : Loi du 20 août 1873. Loi du 20 octobre 1874.

<sup>401</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 23 janvier 1875, p. 716.

<sup>402</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 8 août 1877, pp. 111-116.

<sup>403</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 17 avril 1873, p. 437.

<sup>404</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 3 juillet 1875, pp. 778-779.

<sup>405</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 15 décembre 1876, pp. 77-78.

Le Paraguay poursuivra sa participation aux expositions universelles de Paris<sup>406</sup> et Barcelone dans les années 1885, 1889 et 1897 avec ses principales productions. Ainsi, à Barcelone, les produits paraguayens remporteront des médailles d'or, d'argent et de bronze, à Paris le tabac paraguayen reçoit une médaille d'or et à Bruxelles le pays obtiendra un prix pour le maté, le tabac et le bois.<sup>407</sup>

Le congrès paraguayen vote une loi de colonisation en 1885<sup>408</sup> qui autorise la concession de terrains dans le Chaco paraguayen à toute entreprise ou société qui en fera la demande dans le but d'établir des colons européens avec leurs familles selon les critères de cette loi. Ces premières installations d'immigrés seront prometteuses par leur travail dans l'agriculture, la canne à sucre, ou dans la fabrication de fromages.

À partir de 1886 sous la présidence de Bernardino Caballero, la situation du Paraguay s'améliore. La valeur des propriétés augmente de 15 % et la construction de nouveaux bâtiments débute. Dans ce contexte et dans les deux années suivantes, de nouvelles maisons vont être édifiées à Asunción. « On ne trouve pas un seul maçon inoccupé sur les cent cinquante environ que compte cette ville ; le coût de la valeur de la propriété a encore augmenté et le prix des loyers s'est élevé », selon les propos d'un diplomate français Ardin qui écrit d'ailleurs à la direction des affaires commerciales du ministère des Affaires étrangères, M. Freycinet, à Paris :

« La situation économique du pays tend à s'améliorer, la vente de terres publiques dans le Chaco et de plusieurs « yerbales »<sup>409</sup> a fait entrer dans les caisses de l'État des sommes relativement importantes. On a établi depuis un an des lignes téléphoniques avec des appareils « Bréguet » qui comptent en ce moment 110 abonnés à quarante francs par mois »<sup>410</sup>.

En outre, le pays qui est resté privé de système bancaire à la fin de la guerre organise son administration financière, et en 1874 l'Association Générale du Commerce Paraguayen est créée par loi du 19 septembre et ce, dans le but de dynamiser l'importation et l'exportation des produits du pays. L'objectif de l'association est la même que celle des banques

---

<sup>406</sup> Dans les années 1855 et 1867, pendant la guerre, le président López a autorisé l'organisation d'une commission pour la participation à l'exposition à Paris.

<sup>407</sup> Lettre du consul général du Paraguay en Espagne, 22 mai 1888, Discours du ministre des Relations extérieures du 3 mai 1889, Memoria, p. 6 ; discours du ministre des Relations extérieures du 10 juin 1901, Memoria du ministère des Relations extérieures, 1901, p. 25. ; République du Paraguay, 1855 ; République du Paraguay, 1867, République du Paraguay, 1889.

<sup>408</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 16 juillet 1885, pp. 1229-1231.

<sup>409</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 9 juin 1885, pp. 1214-1216.

<sup>410</sup> Dépêche du Consulat de France à Asunción, M. Joseph Louis Ardin, au M Charles de Freycinet, ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption le 5 mai 1886 ; et Dépêche du 29 juin 1886, Correspondance commerciale Assomption, 1886, AMAE. Rapports commerciaux des Agents diplomatiques et consulaires de France publiés par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Industrie et de Colonies, n° 124, « Paraguay », Commerce d'exportation et d'importation du Paraguay en 1892, 1893.

financières<sup>411</sup>. De plus, deux bureaux notariaux sont créés pour une meilleure organisation et gestion des actes commerciaux et civils (la loi du 16 mai de 1872 et du 21 août de 1878<sup>412</sup>).

Par la suite est fondée la Banque Agricole en 1887<sup>413</sup> pour aider les agriculteurs modestes à devenir propriétaire. Ainsi d'autres services financiers importants comme la Banque du Paraguay et du Río de la Plata est créée (loi de 1889) pour les transactions financières avec l'étranger<sup>414</sup>, de même que la Banque Mercantil en 1891 pour les opérations commerciales.

Après avoir cédé de façon gratuite des maisons et bâtiments publics pour leur réhabilitation, la loi du 12 octobre 1896 stipule dès le 1er janvier 1897 et pour une période de 10 ans que tous les propriétaires de la République devront payer une taxe sur la valeur du terrain et des bâtiments, à l'exception des propriétés rurales qui sont cultivées à moins de 10 % de leur superficie totale (incise « g » de la section des exceptions)<sup>415</sup>.

Enfin, une des décisions les plus marquantes pour le pays est la vente de terres fiscales, c'est un choix du gouvernement afin de sortir le pays de la crise économique et financière d'après-guerre. Cette résolution portera ses fruits durant un certain temps par la venue importante de capitalistes européens ou de corporations étrangères nord-américaines, ainsi que celles déjà installées en Argentine ou au Brésil qui choisiront aussi le Paraguay. Des entrepreneurs et des entreprises à capitaux étrangers sont attirés par l'appel du gouvernement en matière de promotion de terres bon marché et d'avantages fiscaux. Cela impliquera le début du latifundium au Paraguay<sup>416</sup>. Le sol du pays est très fertile et les conditions sont particulièrement favorables à la culture de nombreux produits tropicaux. La yerba maté ou thé du Paraguay est une plante naturelle des forêts vierges, et l'un des principaux fruits d'exportation. Le tabac est lui aussi cultivé sur de grandes étendues. Le manioc, les pommes de terre, le maïs, les haricots, le riz sont plantés en grandes quantités. La culture du coton<sup>417</sup> commence aussi à se développer, notamment du fait des encouragements du gouvernement qui au lendemain de la guerre met en place une politique de développement économique et agricole axée sur certains produits.

---

<sup>411</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 19 septembre 1874, statut de la société « Asociación General del Comercio Paraguayo », du 18 septembre 1874, pp. 577-583.

<sup>412</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 21 août 1878, p. 170.

<sup>413</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 24 septembre 1887. La Charte de la Banque sera amplifiée par la loi n° 168 du 20 novembre 1915, pp. 837-844.

<sup>414</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 25 juin 1889.

<sup>415</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 12 octobre 1896, n° 61, p. 125.

<sup>416</sup> « La vente de « yerbales » (plantation de maté) et de terres publiques a fourni pendant l'exercice 1888 la somme de 1 884 000 piastres ». Dépêche du Consulat de France, au ministre des Affaires étrangères, Émile Flourens, Direction des Affaires commerciales, Assomption le 1<sup>er</sup> avril 1888. Correspondance commerciale Assomption, 1888, AMAE.

<sup>417</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi n° 581, sur la culture du coton, 6 décembre 1923, p. 20.



Nous présenterons ici les principales ressources économiques issues de l'agriculture et de l'élevage en tentant de souligner les dynamiques dont elles sont l'objet durant le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, à commencer par le Maté qui illustre de manière probante l'évolution que va connaître le Paraguay à cette période.

#### **4.2. La « yerba mate » « Ka'a » (le maté), principale ressource du pays**

Le premier président du Paraguay, Carlos A. López a bien compris que le Maté pouvait devenir un important débouché commercial dans la région<sup>418</sup>. Après la chute de Rosas, des commerçants argentins ont pu se rendre dans les différents ports du Paraguay, ce qui fut officialisé avec le « Traité de limites, amitié, commerce et navigation » signé avec la Confédération Argentine, le 15 juillet 1852. L'administration de López a par ailleurs interdit aux particuliers l'élaboration du maté et la commercialisation des bois sans l'accord de l'État<sup>419</sup>. Le gouvernement prend donc clairement en main cette culture, même si le savoir-faire des Jésuites, qui cultivaient le maté avec beaucoup de soins et obtenaient une qualité supérieure à celle qui était récoltée dans les bois a disparu avec leur départ du pays<sup>420</sup>.

---

<sup>418</sup> Voir aussi sur l'histoire de l'utilisation de maté au Paraguay : FOLCH, Christine, « Stimulating Consumption : Yerba Mate Myths, Markets, and Meanings from Conquest to Present », *Comparative Studies in Society and History*, vol 52, n° 1, 2010, pp. 6-36.

<sup>419</sup> Voici quelques dossiers officiels correspondant à des années clés liées à la production de maté, sous le gouvernement de Francia et de Carlos A. López.

Sous le gouvernement du docteur Francia : En 1814, donation de maté par le protecteur de « naturales » réalisé par le peuple de Belén. Le « protecteur de naturales » est la personne qui protège les Indiens travaillant dans les yerbales. En 1827, Dossier sur la collecte de la dîme du maté. Le « diezmo » ou dîme est l'argent collecté auprès des personnes qui louent les champs de yerbales.

Sous le gouvernement de Carlos A. López : En 1840, compte présenté par Tomás Berges pour une quantité de la vente de maté à Concepción. Concepción était un des endroits où il y avait les plus grandes exploitations de maté ; en 1843, permis pour l'élaboration de maté ; en 1845, dossier sur le bénéfice de maté à San Estanislao ; en 1848, décret sur le permis pour le bénéfice de maté sur la rive gauche du Paraná. Champ d'observation de Candelaria, 27/04/1848. ; en 1848, décret sur les punitions infligées aux déserteurs des yerbales (16/09/1848), (le président Lopez avait émis une loi sur les punitions aux travailleurs déserteurs des yerbales) ; en 1859, licences pour l'élaboration de maté ; en 1859, rénovation de permis pour l'élaboration de maté ; en 1862, décret sur le prix de maté ; en 1863, copie sur l'existence de maté présenté par le ministère des finances. Pendant le gouvernement du Dr Francia: « En el gobierno del doctor Francia : En 1814 Donación de yerba mate realizada por el protector de naturales en nombre del pueblo de Belén ; en 1827 Expediente sobre recaudación de diezmo de yerba mate ». « En el gobierno de Carlos A. López : En 1840 — cuenta presentada por Tomas Berges por una cantidad de yerba mate a en Concepción ; 1843 - solicitud de permiso para la elaboración de la yerba mate ; en 1845 — expediente sobre el beneficio de yerba mate en San Estanislao ; en 1848 - decreto sobre permiso para el beneficio del servicio de yerba mate en la margen izquierda del Paraná, campamento de observación de Candelaria - 27/04/1848. ; en 1848 — decreto sobre los castigos a los desertores de los beneficios de yerba mate 16/ 09/ 1848 ; 1859 - licencias para elaboración de yerba mate ; en 1859 — renovación de permisos para elaboración de yerba mate ; en 1862 — decreto sobre el precio de la yerba mate ; En 1863 — copia de existencia de yerba mate presentado por el ministro de Hacienda ». Établissements des *yerbales* de propriété de l'État. Archivo Nacional d'Asunción, ANA, SH, vol 326, n° 10, 1858.

<sup>420</sup> Dépêche du Consulat de France, au ministre des Affaires étrangères, Émile Flourens, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption le 1<sup>o</sup> avril 1888, Correspondance commerciale Assomption, 1888, AMAE, *op.cit.*

Le maté : thé du Paraguay, appelé « Ka'a » (en guarani) « yerba mate » (en espagnol), est fabriqué avec les feuilles de *Ilex Paraguariensis*, qui fut caractérisé par Geoffroy Saint-Hilaire<sup>421</sup>. Le Maté est la feuille d'une variété de houx. Elle ressemble à l'oranger, et pousse naturellement dans les vastes forêts situées au Nord et Nord-Est du territoire paraguayen. Au moment de la coupe de l'arbre, on laisse une souche qui repoussera et donnera une nouvelle récolte deux ans plus tard. Pour obtenir la poudre de maté, le feuillage et les branches séchés sont brûlés et réduits en poudre. C'est sous cette forme que le maté est consommé et disponible dans le commerce. L'usage de cette poudre est sous forme d'infusion qui est bue brûlante au moyen d'une pipette en argent ou d'une paille. Les étrangers s'habituent difficilement au goût amer très prononcé du maté. « À l'époque, du maté de médiocre qualité est fabriqué dans le Río de la Plata (en Argentine et au Brésil). Il n'y a pas lieu d'espérer que cette boisson puisse un jour être adoptée en Europe en guise de thé ». Pourtant, aujourd'hui, l'exportation du maté est considérable. Au Paraguay, en été, on le boit souvent très frais, et l'on appelle « Tereré »<sup>422</sup>. Cet usage perdure aujourd'hui dans la population. Le gaucho des Pampas (en Argentine) peut tenir une journée entière en ne buvant que du maté »<sup>423</sup>.

Dès lors, le maté redeviendra une des principales ressources commerciales du pays. À titre d'exemple, nous pouvons remarquer qu'au début de la guerre, deux bateaux à vapeur argentin et italien sont partis de Buenos Aires chargés de marchandises nécessaires au gouvernement paraguayen, lesquelles ont été payées en maté. Le maté du Paraguay est d'une saveur et d'un arôme supérieur à celle produite au Brésil selon Laurent Cochelet<sup>424</sup>.

Elle est très recherchée en dépit de son prix élevé et du monopole d'État dont elle fait l'objet. Les yerbales « Ka'a ty » (plantation de maté)<sup>425</sup> les plus renommées du Paraguay se trouvent dans les districts de Concepción<sup>426</sup>, San Pedro, San Isidro, Villa del Rosario, San Estanislao et Villa Rica. Sous les premiers gouvernements, Dr. Francia, Carlos A. López et Francisco S. López, il y avait très peu de terrains privés au Paraguay, les trois quarts environ appartenaient à l'État. À la campagne, les immenses terres de yerbales étaient la propriété de l'État. Cette plante, au Paraguay, jouissant d'une reproduction spontanée appartient de ce fait de droit à l'État<sup>427</sup>.

<sup>421</sup> BOURGADE LA DARDYE, E. de, *Le Paraguay, op.cit.*

<sup>422</sup> Par la loi n° 4261 du 7 janvier 2011 déclare patrimoine culturel et boisson nationale le « Tereré ». (le maté frais). En 2020 le « Tereré » est élu par l'UNESCO Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

<sup>423</sup> LEROY, A., *Le Maté, thé du Paraguay*, Paris, *Extrait de la Revue des sciences naturelles appliquées*, n° 2, 20 janvier 1890, 11 p.; GARAVAGLIA, Juan Carlos, «Reflexiones en torno a la yerba mate», (*Ilex Paraguariensis*), *Revista del Centro de Estudios Antropológicos*, Asunción, Universidad Católica, Vol. 22, n° 1, 1987, p. 7.

<sup>424</sup> Dépêche du consulat de France, Laurent Cochelet, au ministre des Affaires étrangères, Édouard Drouyn de Lhuys, Assomption, le 6 janvier 1865, Paraguay, 1865-1867, AMAE.

<sup>425</sup> « Yerbales » Terres où il y a de plantations de maté.

<sup>426</sup> Adolfo de Bourgoing, dans sa visite à la Villa Real de Concepción (fondé en 1772 par Agustin Fernando de Pinedo) et les campagnes de la région nord) parcourt-les yerbales de « La Industrial Paraguaya » dans la région nord. «Viajes en el Paraguay y Misiones» (Concepción, Cerro Corá, Sierra de Amambay, etc.), Adolfo de Bourgoing, 1894. BLINN, REBER, Vera, « Commerce and industry in nineteenth century Paraguay: The Example on the Yerba Mate », *The Americas*, vol. 42, n° 1, 1985, pp. 29-53.

<sup>427</sup> Décret du 2 janvier 1846 établissant le monopole de maté et des bois : Le président de la République considérant que les circonstances actuelles exigent des ressources capables de faire face aux dépenses publiques, estime qu'il ne convient pas d'établir de nouveaux impôts, mais plutôt de diminuer ceux existants, comme il a déjà été fait : d'autre part, considérant qu'il convient de régler et de perfectionner le commerce de

Par un décret du 2 janvier 1842<sup>428</sup>, le gouvernement fixe un prix beaucoup plus élevé pour le maté et le monopole entrave la progression de l'exportation de sorte que des marchands vont entamer des négociations et montrer leur volonté de supprimer ce décret, mais il leur sera difficile d'obtenir gain de cause, car le gouvernement veut maintenir à son profit ce monopole d'exploitation. Ainsi, le fabricant est obligé de vendre le maté élaboré par des travailleurs de l'État au prix dérisoire de 4 réaux l'arrobe<sup>429</sup> et c'est le gouvernement qui fixe lui-même le prix en se réservant l'exclusivité, pour avoir les bénéfices de la moitié de la production. En principe, cette exclusivité pourrait être dénoncée comme tout monopole empêchant la vente libre. Néanmoins, ce décret permet de maintenir un certain niveau de qualité pour cette denrée qui est trop souvent falsifiée dans le cadre de la production privée. Le gouvernement établit un décret de loi contre la vente déloyale pratiquée dans le secteur privé.

«Le décret du 28 avril 1860, le gouvernement de Carlos A. López établit de nouvelles règles par rapport aux prix, en vue de la baisse de vente dans le marché extérieur à cause des marchands étrangers qui font le troc de maté contre des tissus et du bétail, et qu'ils le vendent ensuite à bas prix ».

En 1863, le gouvernement exportait 170 000 arrobes d'herbe maté au prix de 20 réaux par arroba<sup>430</sup>. L'État paraguayen achetait des matières premières aux agriculteurs fixant lui-même le prix et les exportait à des prix de marché d'exportation, ce qui donnait des gains considérables aux caisses de l'État.

Au Paraguay, la valeur d'exportation de maté est passée de 3 385 480 francs en 1862 à 4 764 300 francs en 1864. Laurent Cochelet, chargé de la Légation de France à Asunción, exprime peu de temps après son arrivée son étonnement au colonel López, frère du Président du Paraguay. En effet, il espère alors que le maté, à l'instar du thé, rentre dans les habitudes

---

maté afin de prévenir le discrédit de cette denrée et que les yerbaes sont des produits naturels, qui ne sont pas du domaine privé ni le fruit d'aucun travail individuel.

<sup>428</sup> *Ibidem*. Décret, établissant le monopole de maté et des bois [...] : Décrète :

Art. 1<sup>er</sup> : Est libre le commerce tous les produits de la République à l'exception de maté et des bois de construction navale.

Art. 2 : Le maté et les bois de construction navale sont déclarés propriétés de l'État.

Art. 3 : Il est défendu aux particuliers de spéculer sur le maté sous quelque prétexte que ce soit. Les améliorations et modifications de l'exploitation qui pourraient être justes et admissibles seront réglées et ordonnées par le gouvernement suprême dans les villages et bourgs qui possèdent des yerbaes.

Art. 4 : Est également interdite la coupe des bois de construction navale pour le commerce extérieur. Qu'il en soit ainsi publié sous la forme établie et incisée du répertoire national, fait à Assomption, le 2 janvier 1846.

Par ailleurs, le décret de 16 septembre de 1848, concerne les travailleurs déserteurs des yerbaes. L'autocratie gouvernementale impose aux personnes travaillant dans les plantations de maté de rester quoiqu'il arrive malgré la peur des attaques des indiens sauvages. «*De hoy en adelante los desertores de los beneficios de la yerba seran castigados con la pena capital impuesta a los desertores de un combate*». (art.1) Dorénavant, les déserteurs qui bénéficient du travail du maté seront punis de la peine capitale infligée aux déserteurs du combat. D'ailleurs, le gouvernement invite les travailleurs à demander des armes au ministre de la Guerre pour lutter contre les indiens dans leurs yerbaes (plantation de maté).

<sup>429</sup> Dépêche du consulat de France, Laurent Cochelet, au ministre des Affaires étrangères, Édouard Drouyn de Lhuys, Assomption, 15 novembre 1863, Assomption, correspondances commerciales, 1863, AMAE.

<sup>430</sup> *Ibidem*.

de consommation européenne. Quelques jours plus tard, le colonel López lui envoie des feuilles de maté pour en faire l'essai. Le diplomate Cochelet témoigne :

« J'en fis déguster à plusieurs personnes, habituées au thé, qui émirent l'opinion selon laquelle cette herbe aurait beaucoup de chances de se substituer aux produits chinois si son prix de vente en Europe était moins élevé. Le Maté a un goût plus fort, plus poivré que le thé, mais il possède les mêmes propriétés et je crois qu'il serait facile de s'y habituer »<sup>431</sup>.

Le district de Paranaguá au Brésil et les Missions sont à même de fournir aux provinces de la Plata entre deux cents et quatre cent mille arrobes de maté<sup>432</sup> ; cette production est vendue sur les marchés d'Argentine et d'Uruguay. Si la guerre de la Triple Alliance a donc anéanti la production, l'État va en plus perdre le contrôle de l'exportation, car de nouveaux propriétaires et des producteurs privés vont apparaître. Cette libéralisation sera la porte ouverte à certains préjudices, et un dispositif légal sera mis en place<sup>433</sup>. En effet, étant donné que le maté est l'un des principaux produits de l'industrie nationale, et afin de maintenir sa production de haute qualité et la conservation des yerbales, des réglementations seront promulguées<sup>434</sup>. Les nouvelles dispositions de contrôle par cette loi sont les suivantes : chaque fabricant doit avoir une licence d'exploitation. Les concessionnaires ne doivent pas avoir plus

---

<sup>431</sup> « La mode du pays, où l'on prépare dans une petitealebasse du maté pulvérisé avec de l'eau bouillante, l'on sépare ensuite le liquide au moyen d'un petit tuyau de métal percé de trous microscopiques, mais qui ne remplit qu'imparfaitement son but ».

Dépêche du consulat de France, Laurent Cochelet, au ministre des Affaires étrangères, E. Drouyn de Lhuys, Assomption, 15 novembre 1863, Assomption, correspondances commerciales, Paraguay, 1865-1867. AMAE.

<sup>432</sup> « Arrobe » : ancienne mesure de poids (variant de 11,5 à 15 kg) utilisée en Espagne et dans plusieurs pays d'Amérique latine. Voir aussi, KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay 1870-1932, op.cit.*, p. 512.

<sup>433</sup> Loi du 30 octobre 1872, déclare les rentes générales de la nation, par exemple les bénéfiques du maté. Registre officiel, Asunción, 30 d'octobre 1872, p. 111 ; Loi du 30 juillet 1880, dès janvier 1881 reste réduite la valeur de patentes des yerbales établie par l'article 12 du décret de 23 décembre 1874, approuvé par le congrès le 22 janvier 1875. Registre officiel, Asunción, le 30 juillet 1880, p. 646 ; Loi du 22 novembre 1882, Loi du 12 novembre de 1883 établit le prix de droit d'exportation de l'herbe maté. Dès janvier 1883 le maté moulu et celle nommée « mboroviré » sont libérées d'exportation ;

Loi du 9 juin 1885, autorise la vente des yerbales de l'État. Les titres de propriété seront exemptés de frais. Les prix des yerbales varient selon leur position géographique, (art.4°) 1,50 pesos fuertes, la cuadra de diez mil varas de superficie; d'autres prix varient entre 1,25 pesos fuertes, por cuadra; 1 peso fuerte, por cuadra et 0,05 peso fuerte, por cuadra para gastos de mensura. Registre officiel, Asunción, 9 de juin 1885, pp. 1214-1216.

1 Cuadra : 100 à 150 mètres: 1 vara: 0,86 mètre: 1 Peso fuerte: 100 centavos. KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay 1870-1932, op.cit.*, p. 512.

Loi du 9 mai de 1893, autorise le pouvoir exécutif à vendre des yerbales de Rio Verde, et à réaliser l'investissement de 200 mille pesos fuertes pour acquérir les terres de particuliers où devra s'établir la colonie « Nueva Australia » située dans les départements de Mbocayaty, Ajos, et Caaguazú. Le pouvoir exécutif exigera de la colonie « Nueva Australia » la garantie établie par l'article 29°, incise 6 de la loi de colonisation du 7 juin 1881 : Loi du 9 mai de 1893, pp. 35-36. Sur la colonie « Nueva Australia », voir le chapitre 2.

D'autres lois sur les yerbales : République du Paraguay, Registre officiel, Décret du 23 septembre 1874, pp. 664-667 ; Loi du 21 janvier 1875, p. 707. Loi du 15 décembre de 1876 de la vente de terres fiscales à l'exception des yerbales, et des terres destinées à l'installation d'immigrants agriculteurs.

Loi du 3 septembre de 1894, Les yerbales et les terres fiscales vendues conformément aux lois du 9 juin et 16 juillet 1885 et qui par manque de paiement ont été mises aux enchères publiques, seront octroyées à l'État sous la condition que durant la vente aux enchères, l'on n'arrive pas à obtenir le prix fixé comme base de la vente. Registre officiel, Asunción, le 3 septembre 1894, p. 68.

<sup>434</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Décret du 23 septembre 1874, pp. 664-667 ; Loi du 21 janvier 1875, p. 707. Loi du 15 décembre 1876 de la vente de terres fiscales à l'exception des yerbales, et des terres destinées à l'installation d'immigrants agriculteurs.

de trois licences. La municipalité sera chargée de réaliser un recensement des yerbales et de sa production. La coupe des plantes est strictement interdite (article 3). Après avoir coupé les plantes pour l'élaboration de maté, la prochaine coupe se fera en trois ans. Le contrat entre le concessionnaire et le travailleur doit être signé devant l'autorité de la municipalité de la commune. Afin de veiller à l'exécution de ces règles, le gouvernement nommera un inspecteur des yerbales<sup>435</sup>. Elle nécessite donc un contrôle suivi de la production, ainsi la loi de 1888 leur dote d'un salaire accordé par l'État de 150 pesos fuertes<sup>436</sup>. La loi stipule également le taux à payer pour la quantité du produit à vendre. Par exemple un terrain d'une production de 500 000 *arrobas*<sup>437</sup>, doit payer 15 000 pesos fuertes. Les productions avec moins de 500 arrobas ne doivent payer que dix pesos fuertes par semestre.

L'un des effets d'après-guerre sera de libérer l'exploitation de maté<sup>438</sup> à quiconque réunira les conditions pour l'exploitation. Conformément à la loi du 1<sup>er</sup> janvier de 1871<sup>439</sup>, afin de maintenir un esprit florissant et la qualité de la production d'avant-guerre, le gouvernement stimulera cette fabrication à travers trois types de catégories de maté : pour la première catégorie, les tarifs à l'exportation sont réduits de 5 %, la deuxième n'est pas réduite, et pour la troisième, elle est interdite d'exportation. C'est-à-dire qu'on spécifie le type de maté pour l'exportation, et elle est jugée en fonction de sa couleur, et de son arôme. Pour privilégier la production de maté nationale, la loi stipule que tout maté importé doit payer 42 % de taxe sur la valeur. À propos de la vente de terres fiscales d'après-guerre, la loi de 1875 mentionne expressément une exception de vente de certains terrains, dont des terrains de la production de maté<sup>440</sup>. Le nouveau gouvernement est en effet contraint de vendre les terres de l'État à bas prix afin de retrouver un équilibre économique. Ainsi des entreprises étrangères ont bien compris qu'acheter des terres au Paraguay était une bonne affaire car sur ces terres la présence de plantes de maté représente une aubaine à exploiter.

---

<sup>435</sup> Registre officiel, Décret de loi du 23 septembre 1874, pp. 664-667 ; Loi du 21 janvier 1875, p. 707. Ces lois sera dérogé par la loi du 30 juillet 1880 stipulant la réduction de la patente des yerbales dès janvier 1881 de la manière suivante : une exploitation de 2000 à 1000 arrobas : 5 pesos fuertes ; de 500 à 1000 arrobas, 3 pesos fuertes ; et les exploitations de moins de 500 arrobas : 2 pesos fuertes par semestre. Registre officiel pp. 645-646.

<sup>436</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 11 mai 1888, pp. 28-29. D'ailleurs, la loi du 15 mai 1888 renforce la nomination d'inspecteurs de yerbales.

<sup>437</sup> Arroba : unité de mesure hispano-américaine. 1 arroba est équivalent à 11,339 kilogrammes.

<sup>438</sup> Par la loi du 27 septembre 1869, l'État va libérer l'exploitation privée de maté ainsi que l'exportation de bois du monopole de l'État. p. 21. La Loi du 27 avril 1878, Art. 1<sup>o</sup>- proroge jusqu'à 30 septembre le délai pour l'exploitation des yerbales. La Loi du 9 juin 1879, autorise à Patricio Escobar l'exploitation de maté pour le terme de dix ans, dans la région d'Alto Paraná, Registre officiel, Asunción 9 juin 1879, p. 224. La loi du 15 mai 1888 nomme les inspecteurs des yerbales.

<sup>439</sup> Registre officiel, loi du 1<sup>er</sup> janvier 1871, pp. 153-154. La loi du 5 septembre 1871 revient sur la loi précédente établissant que l'exportation de maté sera dorénavant fiscalisée par la douane paraguayenne, p. 251.

<sup>440</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 4 novembre 1875, pp. 830-833.

Les ressortissants français ne seront pas absents de cette culture de maté. Dominique Barthe de la Compagnie Barthe et Fils « Campos y Yerbales » détenait presque deux millions d'hectares de terrain et une grande partie des terres était dédiée à la production de maté dans la région de Ñacunday dans Alto Paraná au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>441</sup>. La plus grande société des yerbales créée en 1886 sous le nom de l'Industrial Paraguaya par des investisseurs locaux (paraguayens et argentins) acquiert plus de 2,5 millions d'hectares de terres dont 855 000 hectares de maté<sup>442</sup>. Elle vend plus de trois mille tonnes de maté en 1886, pour atteindre en 1900 plus de cinq mille tonnes<sup>443</sup>.

La société passe en 1912 sous le contrôle du Syndicat Farquhar (nord-américain), sous la présidence de Percival Farquhar puis rachetée par des Britanniques associés du Syndicat en 1918, lequel deviendra alors propriétaire de 2,13 millions d'hectares, 880 000 hectares correspondent aux yerbales, Cette société emploie alors plus de 3000 travailleurs<sup>444</sup>. La productivité des yerbales représente une importante source économique du pays. La Loi du 9 juin de 1879<sup>445</sup> autorise Patricio Escobar à exploiter le maté pour une durée de dix ans, dans la région de l'Alto Paraná. Le président de cette société fut pendant longtemps un Italien, Luigi Patri. La compagnie Maté Larangeira, compagnie brésilienne fondée en 1879, a obtenu une concession de 1,4 million d'hectares, et emploie mille ouvriers, avec une production de plus de 2 000 000 tonnes de l'herbe maté en 1890<sup>446</sup>.

Des réglementations vont être créées en 1895, ainsi qu'une commission de contrôle quelques années plus tard, « la commission inspectora de yerbales » loi de 1912 <sup>447</sup> pour contrôler les concessionnaires de terrains des yerbales qui appartiennent à l'État<sup>448</sup>. D'autres sociétés mineures exploitent aussi les plantations de maté : la société Guillermo de Los Ríos et Frères possède vers 1910 126 000 hectares de yerbales, avec une production de 1 450 tonnes d'herbe maté par an. Une production de moindre échelle, celle de Acosta et

---

<sup>441</sup> SCHURZ, William L., *Paraguay, A commercial handbook*, Washington, Department of Commerce, SAS n° 199, 1920, pp. 94-97; OCAMPOS, Genoveva, *El enclave Barthe y el Estado Paraguayo, (1888-1988)*, «Una biografía agraria con sus intrínquilis y sus secuelas», Asunción, Intercontinental editora, 2016.

<sup>442</sup> SCHURZ, W. L., 1920, p. 97 ; PASTORE, C, 1972, BOURGADE LA DARDYE, E. de, *Le Paraguay, op.cit.* KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay, 1870-1932, op.cit.*, p. 221 ; L'impôt pour l'exploitation des Yerbales établit le décret du 23 décembre 1874 et du 22 janvier 1871, et modifié par la loi du 30 juillet 1880, pp. 645-646.

<sup>443</sup> FISCHER-TREUNENFELD, Richard VON, *Le Paraguay décrit e illustré, Étude sur le progrès économique du pays*, E. Guyot, Bruxelles, 1906. ; KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay, 1870-1932, op.cit.*, pp. 217-224.

<sup>444</sup> FISCHER-TREUNENFELD, R. VON, 1906, p. 32 ; KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay, 1870-1932, Ibidem*, pp. 176-177 ; SCHURZ, W. L. *Paraguay, A commercial., Ibidem*, pp. 94-97.

<sup>445</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 9 juin 1879, p. 224.

<sup>446</sup> KLEINPENNING, J., *Ibidem*, p. 226.

<sup>447</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 20 septembre 1912, pp. 257-259.

<sup>448</sup> Registre officiel, loi du 20 septembre 1912. République du Paraguay, Registre officiel, lois des années 1895, du 1<sup>er</sup> juillet ; du 22 novembre, pp. 191-192 ; et loi du 22 octobre, p. 121. ; loi n° 538 du 15 octobre 1912. Par ailleurs, d'autres lois seront instaurées les années suivantes : Registre officiel, en 1927 : loi n° 911 du 20 août, p. 567 ; en 1928 : décret n° 31560 du 13 octobre, p. 887 ; décret n° 32080 du 29 novembre, p. 1024.

Rodriguez, qui emploient 350 ouvriers produisent 850 tonnes de maté<sup>449</sup>. Dans le même ordre d'idée, le commerce de l'herbe mate est pratiqué par la maison Boettner & Gautier à Asunción. En plus, une licence de dix ans sera octroyée à Augusto Bachen et Alfredo Greiner, Allemands de la colonie San Bernardino pour l'exploitation de maté<sup>450</sup>.

La production de maté qui atteignit entre 1500 et 2500 tonnes sera exportée dans les décennies d'après-guerre. Ces volumes augmenteront progressivement jusqu'à atteindre entre 6 000 et 7 000 tonnes vers 1900, ce qui représente les deux tiers environ de la production nationale de maté. L'année suivante elle a atteint 9 500 tonnes. Après une régression autour de 3 000 à 4 450 tonnes par an au cours des deux décennies suivantes, les exportations retrouvent leur niveau antérieur dans le courant des années 1920<sup>451</sup>.

Le ministère de l'Agriculture va par ailleurs créer une administration du département des forêts et yerbales en 1926 au sein de l'institution<sup>452</sup>. Durant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle avec la création du statut agraire du Paraguay<sup>453</sup>, le département de Terres et Colonies se chargera de la promotion de l'industrie de maté, ainsi que de la création des colonies à vocation agricole et d'élevage. Le maté n'a donc pas perdu son statut de produit phare d'avant-guerre, ce qui continuera à être une production d'envergure, du point de vue industriel, et qui se vend sur le marché international. Il n'en reste pas moins que le rendement des yerbales ainsi que l'exploitation du bois ont donné d'excellents résultats en matière de rentabilité économique. C'est ce dernier produit que nous allons traiter.

### **4.3. Les autres ressources**

D'autres produits, certes moins emblématiques et tournés vers la consommation familiale, connaîtront également un fort développement.

#### **4.3.1. Le tanin, le « quebracho », le tabac, et des objets indiens**

Le travail du bois n'était pas très développé sous le gouvernement des López, bien que le pays dispose d'immenses forêts et de bois de qualité. Une grande partie des types de bois est sous le monopole de l'État, personne ne peut réaliser des coupes de bois même sur sa

---

<sup>449</sup> LÓPEZ DÉCOUD, Arsenio, *Album Gráfico de la República del Paraguay* (1811-1911), Buenos Aires, Talleres gráficos de la Compañía General de Fósforos, 1911, p. 57; BLINN-REBER, V., «Commerce and industry in nineteenth century Paraguay», *op. cit.*, pp. 29-53.

<sup>450</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 3 juillet 1875, pp. 778-779.

<sup>451</sup> SCHURZ, W.L., *Paraguay, A commercial, op.cit.*, 1920, p. 96 ; FISCHER-TREUENFELD, R. F. VON, *Le Paraguay décrit e illustré, op.cit.* ; LÓPEZ-DECOUD, A, *Ibidem*, p. 95; Memoria del Ministerio de Hacienda, 1925, pp. 27-30 ; 1927, p. 60 ; Memoria de la Dirección general de estadísticas, 1932, p. 49 ; KLEIPPENING, J., *Rural Paraguay 1870-1932, op.cit.*, pp. 241-245.

<sup>452</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 845 du 28 août 1926, pp. 639 et 695. ; décret n° 24908 du 6 septembre 1926, p. 818.

<sup>453</sup> Ministerio de Obras Públicas y Comunicaciones, Decreto n° 120, por el cual se dicta el Estatuto Agrario de la República, Gaceta Oficial, Asunción, 29 de febrero 1940, pp. 5-14.

propriété sans l'accord du gouvernement<sup>454</sup>. Afin de protéger cette industrie après la guerre de la Triple Alliance, la loi du 1er janvier 1871 stipule que le bois importé doit payer une taxe de 40 % sur sa valeur<sup>455</sup>. Dans ce même esprit et pour restreindre le commerce du bois, la loi du 29 août de 1874 détermine les taxes d'exportation<sup>456</sup>.

De manière générale, l'exportation des bois restera longtemps balbutiante du fait des difficultés de navigation. Peu de bois de tannerie et de charpente, tels que le *quebracho*, *lapacho*, et d'autres sont exportés, alors qu'il en existe cinquante à soixante espèces pouvant être employées dans les travaux de menuiserie, d'ébénisterie<sup>457</sup>, etc. Le Paraguay bien qu'il soit un grand fournisseur de bois eut peu d'utilisation locale et seules quelques usines produisent des meubles<sup>458</sup>. La loi du 1<sup>er</sup> juin de 1880 stipule que les propriétaires terriens pourront bénéficier, avec certaines limitations, de la commercialisation du bois pour un délai de trois ans<sup>459</sup>. Malgré des précautions pour la sauvegarde des bois, les exportations de bois du Paraguay vont se développer dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi dans les années 1914 et 1919 des entreprises de scierie appartenant à des immigrants, vont éclore dans le pays en vue de l'exportation de bois vers l'Argentine et l'Uruguay<sup>460</sup>.

Le seul extrait de bois qui fut longtemps exporté est celui de quebracho, très apprécié en tannerie. La région du Chaco est la principale région d'extraction de tanin à partir du quebracho. L'extrait du bois quebracho, le tanin<sup>461</sup> est utilisé dans le travail du cuir, pour la teinturerie et aussi en médecine. L'entreprise pionnière d'extraction de tanin est celle de Carlos Casado qui a acheté en 1889 des millions d'hectares (5835000 hectares)<sup>462</sup> dans la région occidentale, le Chaco paraguayen, lorsque le gouvernement vendait des terres à bas prix. Cette entreprise connaîtra une telle croissance qu'elle financera dans les années 1930 la construction d'une ligne de chemin de fer qui atteindra 200 kilomètres dans le Chaco reliant les abattages de la forêt au port, où l'usine de tanin est située. Avec un capital estimé à

---

<sup>454</sup> Dépêche du comte Lucien de Brayer, au ministre des Affaires étrangères, Edouard Drouyn de Lhuys, Direction des Consuls, Assomption, le 14 novembre 1854, Assomption, 1854, Paraguay, 1842-1857, AMAE.

<sup>455</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 1<sup>er</sup> janvier 1871, p. 154.

<sup>456</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 29 août 1874, pp. 573-574.

<sup>457</sup> Dépêche de M. A. Mancini, au ministre des Affaires étrangères, Jules Ferry, Direction des Consuls, Assomption le 24 décembre 1883, Assomption, 1883, AMAE.

<sup>458</sup> L'Économiste français, le 4 janvier 1919, Article par Jean Dorsenne, Paraguay, Affaires diverses politiques, 1919, AMAE.

<sup>459</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 1<sup>er</sup> juin 1880, pp. 627-628.

<sup>460</sup> SCHURZ, W.L., *Paraguay, A commercial*, 1920, pp. 88-92.

<sup>461</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 26 décembre 1912, p. 359. Sur le droit d'exportation du tanin et du « quebracho ». Des lois et décrets pour l'exploitation des forêts sont aussi mis en place selon ces registres : République du Paraguay, Registre officiel, loi du 1<sup>er</sup> juin 1880, pp. 627-628.

<sup>462</sup> Carlos Casado de Alisal, catalan, établi en Argentine, a acheté de millions d'hectares de terrain dans le Chaco paraguayen. DALLA CORTE, Gabriela, *Lealtades firmes redes de sociabilidad y empresas: la Carlos Casado S.A. entre la Argentina y el Chaco paraguayano (1860-1940)*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2009, p. 324; The American Journal of International Law, Official document, «Geographical Facts concerning the Chaco», vol 28, n° 4, 1934, pp. 147-155.



1 500 000 pesos or. Possède 80 000 têtes de bétail dans les estancias.<sup>463</sup>. L'entreprise Campos Quebrachales a été créée en 1905 à la suite du rachat d'une partie des terres de Carlos Casado<sup>464</sup>. D'autres entreprises vont apparaître au fil du temps et de nouvelles villes, qui porteront le nom de leurs fondateurs, seront alors bâties : Puerto Casado ou encore Puerto Sastre<sup>465</sup> dans le Chaco sur les rives du Paraguay. Puerto Sastre est propriété d'une société de capital argentin de plus de deux millions de pesos or. Puerto Guarani appartient également aux capitalistes argentins il est également un centre important de production de tanins et d'élevage.<sup>466</sup>

Les établissements étrangers produisent de tanins en alternant avec les estancias d'élevage. L'extrait de quebracho va atteindre des proportions considérables à l'exportation dès 1899 jusque dans les années 1920<sup>467</sup>, c'est pourquoi la loi du 26 décembre de 1912 sera mise en place afin de réguler les droits d'exportation du tanin et du quebracho<sup>468</sup>. Le bois de quebracho pour l'année 1918 atteint un pic d'exportation d'un volume de plus de huit mille mètres cubes. Tandis que la production d'extrait de tanin par des entreprises de quebracho en 1914 est de 12 milles tonnes, elle passera à 29 tonnes en 1917<sup>469</sup>. L'exportation de l'extrait de tanin à destination de l'Argentine, est ensuite re exportée aux États-Unis.

Parmi les autres produits ayant une place majeure dans l'économie paraguayenne, citons par exemple le tabac et notamment les cigares. Le tabac est l'un des produits les plus importants à l'exportation, et il en existe de diverses qualités<sup>470</sup>. À l'époque des López, pour encourager la production de cigares, le gouvernement a publié un décret le 16 janvier 1855 par lequel l'exportation de cigares devient libre. Des femmes sont fortement encouragées à fabriquer des cigares à la façon « havane », des primes sont accordées d'un montant de deux à quatre réaux pour la fabrication de mille cigares<sup>471</sup>. Peu de pays dans le monde réunissent toutes les conditions requises pour la culture de cette plante, ce qui incite à augmenter la

<sup>463</sup> *Ibidem*, p. 300; DALLA-CORTE CABALLERO, Gabriela, «Quebracho paraguayano y extracto tánico para la curtición española» (1909-1940), *Cuadernos de investigación histórica*, Universitat de Barcelona, n° 39, 2015, pp. 217-247.

<sup>464</sup> KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay, 1870-1932, op. cit.*, p. 267.

<sup>465</sup> DALLA CORTE, Gabriela, *Lealtades firmes, Ibidem*, p. 315; p. 337.

<sup>466</sup> *The American Journal of International Law, op.cit.*, pp. 147-155.

<sup>467</sup> Dirección general de estadística, Anuario, 1917, p. 153; HERKEN, J. C., *El Paraguay rural entre 1869 y 1913: contribución a la historia económica regional del Plata*, Asunción, Centro Paraguayo de Estudios Sociológicos, 1984; KLEINPENNING J., *Ibidem*, pp. 272-275.

<sup>468</sup> République du Paraguay, Registre officiel, 26 décembre 1912, p. 359

<sup>469</sup> KLEINPENNING J., *Rural Paraguay, 1870-1932, op.cit.*, 1992, p. 275.

<sup>470</sup> DEMERSAY, Alfred, *Tabac au Paraguay, Etudes Économiques sur l'Amérique méridionale : culture consommation et commerce*, Paris, librairie de Guillemin et Cie, 1851. Decreto de Carlos A. López sobre el tabaco, Archivo Nacional d'Asunción, ANA SH, vol 314, n° 16, 1858.

<sup>471</sup> Dépêche du comte Lucien de Brayer, au comte Alexandre Colonna Walewski, ministre des Affaires étrangères, Direction des consulats, Assomption, le 1<sup>er</sup> janvier 1856, Assomption 1856, Paraguay, AMAE. Le décret de loi sur le tabac du 23 février 1856 a été promulgué afin de conserver la qualité et la commercialisation du produit, la loi interdisant que tout tabac « manojado » puisse être vendu dans le commerce. *El Semanario*, n° 132, Asunción, 23 janvier 1856.

production. La culture du tabac devient donc une très grande ressource. Voici le rapport du diplomate Lucien de Brayer au ministère des Affaires étrangères, Alexandre Colonna Walewski<sup>472</sup>.

« Le tabac est un produit important à l'époque des López. Après la guerre de la Triple-Alliance, il sera aussi soumis à des lois pour préserver sa production et rentabiliser les bénéficiaires. En 1856, le tabac, le bois de construction et le cuir sont les seuls articles non monopolisés sur lesquels le négociant étranger peut commercialiser ce produit. Les cuirs, dont une grande partie est tannée dans les établissements de la famille du président López, sont expédiés directement à des agents à Buenos Aires ou Montevideo ».

À la fin de la guerre (1865-1870), de nouvelles dispositions seront instaurées pour protéger la production du tabac : la loi du 1<sup>er</sup> janvier de 1871 stipule que le tabac importé de l'étranger doit payer une taxe de 30 % sur sa valeur<sup>473</sup>. Ce n'est qu'en 1877 que la loi du 25 juillet de la même année va libérer l'exportation du tabac noir<sup>474</sup>. Le commerce sera favorable à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où ce produit atteindra des pics importants d'exportation<sup>475</sup>. Par exemple, en 1886 le tabac exporté est de 416 006 kilos, et en 1890 de 615 310 kilos ; en 1918 20 % des exportations des produits concernent le tabac<sup>476</sup>. La destination de l'exportation est principalement l'Argentine et quelques pays d'Europe, comme la France. Des maisons d'exportation telles que la Société française d'Exportation (français) ; Rius & Jorba (catalan), Sociedad Exportadora del Paraguay, de Federico Krauch (allemand) sont les principales sociétés d'exportation du tabac. Les produits « indiens » peuvent également être commercialisés à une plus petite échelle. Les sociétés commerciales d'Asunción font des commandes à des artisans, en particulier aux autochtones qui s'engagent à fabriquer des objets qui les caractérisent. Des maisons exportent en particulier sur les marchés de Buenos Aires et Montevideo et se composent d'arcs, de flèches de bijoux et d'autres produits comme la dentelle faite à la main : chemises, rideaux, nappes ou hamacs. Nous citons également d'autres fabrications, les « ponchos » en coton ; les tapis tissés par les autochtones ; des poteries faites à la main d'une variété en couleur terre rouge : pichets (jarras) de pots à eau (cántaros), pots (vasos), etc. Les maisons qui se livrent à l'exportation sont : Frédéric Krauch ;

---

<sup>472</sup> Dépêche du comte Lucien de Brayer, au comte Alexandre Colonna Walewski, Assomption, le 1<sup>er</sup> janvier 1856, AMAE. Selon la loi du 22 avril 1875, le tabac produit sur le territoire restera à la charge du gouvernement pendant cinq ans. Loi du 25 juillet 1877, l'exportation libre du tabac noir (Registre officiel p. 109). Le gouvernement fixera le prix de vente. République du Paraguay, Registre officiel, Asunción 22 avril 1878, p. 750. République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 12 octobre 1883, sur le prix d'exportation du tabac. pp. 1036-1037.

<sup>473</sup> Registre officiel, loi du 1<sup>er</sup> janvier 1871, p. 154.

<sup>474</sup> Registre officiel, loi du 25 juillet 1877, p. 109.

<sup>475</sup> Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France, publiés par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Industrie et des Colonies, n° 124, «Paraguay», Commerce d'exportation et d'importation du Paraguay en 1892.

<sup>476</sup> SCHURZ, W. L., 1920; Bureau of the American Republics, *Paraguay*, Washington 1894. pp. 23-24.

Uribe et Cie, Angulo et Cie, Luis F. Braga, Bibolini frères<sup>477</sup>. En ce qui concerne la production fruitière, l'orange est le principal produit d'exportation, en 1890 l'exportation d'oranges vers la République argentine atteint plus de soixante-cinq millions, pour une valeur de 81 120 de dollars américains<sup>478</sup>. D'autres fruits comme la banane sont aussi objet d'exportation, mais sur une moindre échelle.

### 4.3.2. L'élevage et le cuir

L'élevage bovin existe au Paraguay à toutes les époques. C'est une ressource -clé comme le tabac et le maté. Avant l'éclatement de la guerre sous le gouvernement des López, les produits issus de cet élevage étaient déjà l'objet d'une consommation très importante<sup>479</sup>. La loi du 25 septembre de 1869<sup>480</sup> fixe les conditions d'introduction du bétail et de leur établissement sur les terres publiques, tandis que la loi du 7 juin de 1870 libère l'impôt pour l'introduction du bétail et établit le prix à l'exportation pour le cuir<sup>481</sup>.

Il faut rappeler qu'à l'époque des López l'état était propriétaire de presque tous les domaines d'élevage bovin. Du point de vue des exportations, le cuir est l'un des produits essentiels issus de l'élevage. À partir des années 1920, le Paraguay exportera près de 400 tonnes de cuir<sup>482</sup>. Les cuirs exportés proviennent uniquement des animaux pour la consommation du pays. L'élevage, à l'avenir, sera la base d'une véritable richesse pour le pays. Le Paraguay possédant des prairies immenses sera utilisé pour l'intensification de l'élevage. Le gouvernement d'après-guerre sous la présidence de Bernardino Caballero (1881-1886) a vendu d'énormes étendues de terres aux capitaux étrangers. Au cours de la période, plusieurs entrepreneurs étrangers ont investi dans l'économie pastorale. La région nord du pays, notamment le département de Concepción, est la région la plus propice à l'élevage dans la mesure où seront utilisés des pâturages de cette région. C'est précisément dans cette région que l'Autrichien Carlos Pfannl et le Français Robert Cahen d'Anvers établissent en 1898 la Société Foncière du Paraguay qui possédait alors 600 000 hectares, plus de 20 « estancias »<sup>483</sup> et près de 160 000 bovins<sup>484</sup>. D'autres sociétés seront également créées, dont les sociétés britanniques, « la Cooper and Nephwes », « La Gibson Paraguayan Estates Company », ou « l'International Products Corporation » (Puerto Pinasco), avec un capital de plus de quatre millions de pesos or. La société produit 2000 tonnes d'extrait de tanin par mois, et le bétail

---

<sup>477</sup> República del Paraguay, Guía Comercial del Paraguay, Asunción, s/ed., 1901.

<sup>478</sup> Bureau of the American Republics, *Paraguay, op. cit.*, p. 27.

<sup>479</sup> HERKEN KRAUER, Juan Carlos, *El Paraguay rural entre 1869 y 1913, op. cit.*

<sup>480</sup> République du Paraguay, Registre officiel, du 25 septembre 1869, p. 20. « se habilita toda la costa del Paraná para la introducción de ganado del exterior » (art.1).

<sup>481</sup> Registre officiel, Loi du 7 juin 1870, p. 86.

<sup>482</sup> SCHURZ, William L. *Paraguay, op. cit.*; Bureau of the American Republics, *Paraguay, op. cit.*

<sup>483</sup> « estancia », grand domaine pour la culture et l'élevage.

<sup>484</sup> KLEINPENNING, *Rural Paraguay, 1870-1932, op. cit.*, 1992, pp. 184-185.

sur ses estancias sont estimés à 50 000 bêtes<sup>485</sup>. Des entrepreneurs allemands aussi vont exploiter des terres pour l'élevage. La viande fraîche devient alors un produit-clé et sera, par exemple, exportée en Argentine. Des entrepreneurs dont le docteur Kemmerich et Herрман Krabb & compagnie s'installent dans la région du nord et seront aussi pionniers dans ce domaine en 1912. Cet avantage attire par la suite plusieurs entrepreneurs qui se consacrent à la fabrication de conserves de viande (le corned-beef). Des saloirs sont bâtis dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>486</sup>. La spécificité d'élevage de la région du nord est devenue très importante, un saloir de la région portera le nom de « Saladillo » fondé par Pedro Risso, également une colonie agricole Risso est établie dans la région du nord ce qui facilitera la main d'œuvre pour cette activité. Le développement de cette filière incite le gouvernement à légiférer pour encourager l'exploitation des saloirs à viandes, loi du 5 septembre de 1900<sup>487</sup>. Il s'agit alors de mettre en place des franchises en vue de développer l'industrie de la viande accordant des exonérations pour l'établissement de frigorifiques dans le pays et travaillant pour l'exportation. L'article 1<sup>er</sup> de cette loi manifeste : « accorder les exemptions et franchises aux sociétés de saloirs, de mise en conserve et d'extrait de viande établies dans le pays jusqu'au 31 décembre 1910 »<sup>488</sup>; l'exonération de taxes pour l'introduction de machines et sur les produits de l'industrie de la viande pour l'exportation<sup>489</sup>. C'est ainsi que des capitaux nord-américains seront attribués par cette loi. À titre d'exemple, la compagnie « South American Land and Cattle Company » ( Puerto Cooper) a le droit d'établir un frigorifique<sup>490</sup> ; ou encore, le Syndicat Farquhar propriétaire de Paraguay Land Company achète en 1912 des terres dans le Chaco paraguayen pour l'exportation de viande. Le Syndicat Farquhar est une holding d'entreprises nord-américaines, britanniques et brésiliennes associées travaillant dans le frigorifique et l'élevage), et aussi dans la production de l'herbe mate et dans l'extrait de tanin dans le Chaco paraguayen. En outre, la « Compañía Paraguaya de Frigoríficos de carnes en conserva » s'installe à Zeballos Cué pour développer cette industrie. De même, G. L. Rickard représentant de la compagnie Paraguay Land & Cattle company obtient la concession en 1915<sup>491</sup>. Les principales franchises accordées pour les frigorifiques sont les suivants : l'exonération des droits d'importation de machines pour l'installation ; l'exonération de droits

---

<sup>485</sup> HERKEN KRAUER, Juan Carlos, *El Paraguay rural, op. cit.* ; The American Journal of International Law, *op.cit.*, pp. 147-155.

<sup>486</sup> KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay, op. cit.*, p. 165.

<sup>487</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 5 septembre de 1900, pp. 220-221. KLEINPENNING J., *Ibidem*, p. 175.

<sup>488</sup> « Se concede a las empresas de saladeros, conservas y extractos de carnes que se establezcan en el país, las siguientes exenciones y franquicias hasta el 31 de diciembre de 1910 ». République du Paraguay, Registre officiel, loi du 4 juillet 1910, p. 26.

<sup>489</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 4 juillet 1910, p. 26.

<sup>490</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 321, du 15 novembre 1918. p. 7.

<sup>491</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 144, du 14 juillet 1915, p. 560.

sur l'exportation de viande ; les concessionnaires paieront un unique impôt de 0,20 centavo oro pour chaque exportation de cuirs. À la même époque, le droit d'exportation générale sur le cuir était de 1 peso et 0,50 centavo oro et des parties comme les viscères, ou autres auront une taxe de 10 pesos oro<sup>492</sup>. L'avantage pour les compagnies de frigorifiques était donc considérable par rapport à la loi d'exportation de cuirs. La compagnie Swift & Co. est mise en place par F.H.T. Walton (nord-américain), elle débute avec une petite usine pour la viande à Zeballos-cué. Par la suite, cette usine sera vendue à la plus importante compagnie de viande en conserve au Paraguay à la « Liebig's Extract of Meat Company Ltd »<sup>493</sup>. Cette dernière, d'origine britannique, est fondée à Londres en 1865 et s'installera au Paraguay en 1893 pour établir une usine de viande. La Loi n° 553 du 9 novembre de 1923 autorise aussi l'installation de la compagnie Brook Bon Liebig's pour d'autres filières<sup>494</sup>. La Liebig's Extract of Meat est propriétaire d'une dizaine d'estancias, avec 150 000 mille têtes de bétail. L'entreprise a bénéficié de l'exemption de taxes douanières pour faire entrer des machines, des outils, et pour exporter ses produits de fabrication. À noter aussi que d'autres produits d'exportation, dont la viande séchée, constitueront un très bon produit de commercialisation à l'étranger dès les années 1920. Cette période d'implantation d'entreprises frigorifiques dans les décennies (1912-1918) pour la plupart avec des capitaux étrangers, aura un impact important dans le pays pour l'augmentation des exportations en or et l'amélioration de l'économie. En 1870, il y avait deux têtes de bétail par habitant, tandis qu'en 1940 ce chiffre est multiplié par quatre<sup>495</sup>. L'essor de l'élevage dans le pays est tel que les éleveurs du Paraguay s'organisent afin de protéger ce commerce, et d'encourager l'amélioration de la race du bétail. À cette fin on a créé la « Sociedad ganadera del Paraguay » en 1903<sup>496</sup>, cette société est composée au début, de cent cinquante membres comptant des Paraguayens et des étrangers. Les gouvernements qui se succéderont après la Guerre de la Triple Alliance vont ainsi proposer des réaménagements sur le plan économique. C'est là le début d'un long chemin pour réussir à rétablir le pays et à mettre en place de nouveaux programmes adaptés en matière économique et sociale<sup>497</sup>.

---

<sup>492</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 172 du 24 de décembre 1915. 1 peso oro : 8 pesos ; 1 peso fuerte : 100 centavos, KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay*, op. cit., 1992, p. 512.

<sup>493</sup> La compagnie Liebig's s'installe aussi dans le Chaco paraguayen en 1898. DALLA CORTE, Gabriela, *Lealtades firmes*, op. cit., p. 313.

<sup>494</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi n° 553, date de publication, 10 novembre 1923.

<sup>495</sup> Memoria del Ministerio de Hacienda, Dirección general de estadística y Comercio exterior del Paraguay, Asunción, 1921-1927-1940.

<sup>496</sup> SCHURZ, W.L., *Paraguay, A commercial*, op. cit, p. 67.

<sup>497</sup> Voir sur ce sujet: ASHWELL, W., *Historia económica del Paraguay, Estructura y dinámica de la economía nacional, 1870-1925*, vol I, Carlos, Asunción, Carlos Schauman, 1989; BÁEZ, Cecilio. et/al, *El Paraguay moderno*, o sea el Paraguay estudiado del punto de vista geográfico, agrícola, industrial, comercial y estadístico, Asunción, Talleres Nacionales de H. Kraus, 1915.

## Conclusion

Nous avons observé la grande différence qui existait entre la dictature de Gaspar R. de Francia (1814-1840) et le gouvernement du président Carlos A. López (1844-1862) : le premier a fermé le pays aux étrangers, tandis que le second a organisé la première immigration européenne (1855). Bien que Francia ait renforcé un nationalisme exacerbé, il a toujours été considéré comme le fondateur de l'État paraguayen. Carlos A. López, quant à lui, est l'organisateur de l'État-nation<sup>498</sup>. Le tableau 2 montre les estimations de la population entre 1846 et 1872 selon différents auteurs. Les chiffres sont très disparates, puisque les estimations pour la même année varient en 1846-1847 de 238 862 à 1 100 000 (5 fois plus). En 1864 - 1866 entre 291 605 et 768 883 (presque 3 fois plus). Ce sont de très grandes variations que chaque auteur ait donné en fonction de ses critères ou de sa vision de l'époque. Nous émettons évidemment des réserves sur les chiffres surestimés et invraisemblables, mais nous avons voulu montrer que certaines sources ne reflètent probablement pas la réalité démographique de l'époque. En outre, nous avons établi un parallèle entre une étude du recensement de 1870 (1998) et la copie de ce recensement. En 1870, entre 141 351 et 251 000 (1,8 fois). Donc, une fois de plus, il y a des différences entre chaque résultat obtenu par les auteurs. Cela peut s'expliquer par le manque de Partidos pour obtenir un recensement complet. Malgré cette limite, le bilan de la population paraguayenne à la fin de la Grande Guerre reste que plus de la moitié de la population a disparu. Les gouvernements successifs après la guerre de la Triple Alliance font en sorte de mettre en application un dispositif légal permettant de trouver des solutions en s'attaquant à l'immense plaie ouverte par la guerre en matière économique et démographique. Ainsi, les gouvernements ont mis en œuvre des moyens sur la durée. Aucune législation n'a eu des conséquences aussi importantes que celle de la vente de terres publiques, qui détermine les différentes catégories de terrains et les prix de vente selon chaque région. Les lois du 11 août 1871, du 28 mai 1872, du 4 novembre 1875, du 15 décembre 1876, du 2 octobre 1883, et du 10 novembre de la même année, ainsi que celle du 16 juillet 1885 ont marqué le destin des terres du Paraguay. Des millions d'hectares de terres fiscales sont passés dans les mains d'une centaine de propriétaires, pour la plupart des entreprises étrangères. Dans ce contexte, un Code rural est adopté en 1877<sup>499</sup>. Les entreprises propriétaires ont établi des enclaves agro-industrielles pour la production de l'herbe maté, l'exploitation du bois ou encore pour l'élevage. Des traités de commerce et de libre-échange sont signés entre le Paraguay et la République Argentine<sup>500</sup> ; un traité d'amitié,

---

<sup>498</sup> BÁEZ, Cecilio, *Le Paraguay, Son évolution historique et sa situation actuelle*, Bibliothèque France Amérique, Paris, Librairie Alcan, 1927 ; BAREIRO-SAGUIER, R., *Le Paraguay, op.cit.*

<sup>499</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 8 août 1877, pp. 111-116.

<sup>500</sup> Loi du 30 juin 1876.

de commerce et de navigation avec l'Empire du Brésil<sup>501</sup> et un traité de paix, d'amitié et de reconnaissance de dette pour la guerre (1865-1870) avec la République orientale de l'Uruguay<sup>502</sup>. Du point de vue diplomatique, le pays se réorganise progressivement. La loi du 9 décembre 1870 et le règlement consulaire de 1871 marquent les débuts d'une organisation diplomatique<sup>503</sup>. Les lois de 1889 et de 1912 établissent l'installation de Légations diplomatiques<sup>504</sup>. En 1879, le corps consulaire est encore faible en nombre de représentants des pays, tandis qu'entre 1926 et 1932 il est agrandi en Amérique latine et en Europe<sup>505</sup>. Le Paraguay reste structurellement désavantagé de par sa position géographique en tant que pays « méditerranéen », entouré de terres. Mais surtout, il a plus que jamais besoin d'une main-d'œuvre étrangère pour travailler la terre. C'est pourquoi différents projets sont mis en place pour favoriser l'installation de colons agriculteurs. Le pays qui, avant la guerre, avait entamé une ouverture au monde poursuit cet effort en favorisant le développement de certaines ressources phares (maté, tabac, bois, viande, cuir), développement auquel les investisseurs étrangers ont largement contribué. Le Paraguay de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle (1939) prend en main son destin avec un processus d'accroissement par des facteurs exogènes : commerce extérieur et immigration étrangère (1881-1939)<sup>506</sup>, le début d'installation organisée des colons immigrés de l'après-guerre qui commence en 1882 et l'expansion de capitaux étrangers, par la politique libérale (1904-1920). De cette manière, le pays a ainsi accru l'immigration étrangère afin de combler les besoins de main-d'œuvre. Si la population paraguayenne est métissée depuis la colonisation, avec l'immigration, ce mouvement s'est poursuivi, s'est amplifié et diversifié dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Le début du XX<sup>e</sup> siècle ouvre la porte au Paraguay moderne : un changement économique accompagne le changement social apporté par les immigrants. Au cours de cette période, ce ne sont plus des immigrants anglais, français, italiens ou allemands qui, sous le gouvernement des López, sillonnent le pays, mais d'autres nationalités qui viennent principalement alimenter l'expansion du flux migratoire. Afin de donner une réponse à la politique du gouvernement de cette nouvelle ère, les chapitres suivants tenteront de mettre en lumière les politiques publiques et les lois en faveur de l'immigration choisi par le gouvernement paraguayen.

---

<sup>501</sup> Loi du 31 septembre 1883.

<sup>502</sup> *Ibidem*.

<sup>503</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Décret du 9 décembre 1870, p. 130. Décret du 5 juin 1872, p. 329.

<sup>504</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 14 août 1889 créent les Légations en Europe : France, Grand Bretagne et Espagne ; loi du 23 novembre 1912.

<sup>505</sup> Loi du 10 mai 1879 sur la Légation de Paraguay à Buenos Aires ; la loi du 10 août 1903 organise le service diplomatique à l'étranger ; république du Paraguay, Registre officiel, Loi du 1903, publié le 17 août 1903 ; république du Paraguay, Registre officiel, lois et décrets.

<sup>506</sup> Au-delà de ces dates continuera l'immigration des mennonites ; et la seconde entrée des japonais dans les années cinquante et soixante.

# Chapitre 2

## Politique et types de migration

### Introduction

Repeupler le territoire paraguayen, développer l'économie, attirer des capitaux étrangers pour améliorer la situation chaotique d'après-guerre sont autant de défis auxquels doit se confronter le Paraguay. Dans ce contexte, les bras pour travailler la terre sont fondamentaux pour le pays. Les descendants des familles arrivées avant la guerre de 1870 et ceux issus des entrées successives d'émigrations européennes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, font entièrement partie de ce qui constitue alors la société paraguayenne. En effet, les crises démographiques et économiques qui sont survenues dans les décennies après la Grande Guerre (1865-1870) ont joué un rôle décisif dans la politique d'immigration. Un cadre légal spécifique ayant débuté au XIX<sup>e</sup> siècle perdure tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Les lois générales d'immigration de 1881 et de 1903 déterminent les conditions d'installation des immigrants dans le pays. Ce n'est que vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que l'immigration au Paraguay commence réellement à générer un essor. La propagande est renforcée en Europe et incite de nombreux individus à traverser l'Atlantique et à s'aventurer sur le territoire paraguayen. Le pays présente alors un grand attrait pour les immigrants : un climat favorable, d'immenses plaines pour l'élevage bovin et de nombreux terrains pour l'agriculture. En outre, l'industrie commence juste à se développer et a besoin de techniciens expérimentés pour se renforcer.

Le gouvernement paraguayen prendra des mesures politiques spécifiques pour faire entrer de la main-d'œuvre qualifiée et pour implanter des colonies agricoles. Cependant, l'action administrative du gouvernement sera-t-elle à la hauteur ? Le Bureau de l'Immigration, le Département des Terres et Colonies ou encore la Banque Agricole<sup>507</sup> sont autant d'institutions qui auront pour mission de gérer les questions relatives à la terre et à la propriété. De surcroît, des organismes ont été créés en vue d'améliorer la situation économique et commerciale, aussi bien pour les Paraguayens que pour la population étrangère. Tout un corpus législatif et réglementaire servira de base pour développer l'immigration. Il sera, à ce titre, particulièrement détaillé et en évolution dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. Mais ces textes constamment adaptés et modifiés, pourront-ils concrètement servir d'appui à

---

<sup>507</sup> Ce sont des bureaux et des institutions créés entre 1872 et 1887, pour contrôler l'immigration, les colonies et pour être propriétaires de la terre. Il y aura également la création de l'IRA (Institut de la Réforme Agraire) et de l'IBR (Institut du Bien-être Rural) entre 1950 et 1960 pour le développement des colonies étrangères et nationales.



l'accueil des immigrés ? Compte tenu de la diversité des domaines liés à l'immigration notamment sur le plan économique et financier, ce système juridique sera-t-il adéquat ?

Dans ce chapitre, nous exposerons à la fois le cadre législatif au regard du contexte socio-économique et les types de migration selon les nationalités concernées. Cela nous permettra de dresser un portrait des diverses nationalités ayant immigré au Paraguay. Nous verrons que malgré les efforts du gouvernement via les politiques publiques mises en place, le Paraguay peinera à devenir une terre d'immigration.

## **1. Le contexte socio-économique et politique du cadre législatif de l'immigration**

### **1.1. La loi de 1855 sur l'immigration française**

Si le Paraguay comptait déjà au sein de sa population divers individus de nationalités européennes, il ne s'agissait pas d'immigrants de longue date. Dans le chapitre précédent, nous avons vu qu'à l'époque de Gaspar Rodriguez de Francia, il s'agissait le plus souvent d'explorateurs, de botanistes ou de commerçants, qui sont restés au Paraguay, parfois en y étant contraints par ce dictateur<sup>508</sup>. En Amérique latine, le flux de l'immigration s'établit dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle et se renforcera tout au long des décennies suivantes. Bien souvent, après leur arrivée par le port de Buenos Aires, en Argentine ou par le Brésil, des immigrants européens poursuivent leur migration d'un pays à l'autre de l'Amérique du Sud.

La loi du 14 mai 1855 est l'acte fondateur des politiques d'immigration au Paraguay commencées sous le gouvernement de Carlos A. López (1844-1862). Ce « père de la nation » prend en charge la responsabilité d'ouvrir le pays à l'immigration étrangère, cette loi va dans ce sens, puisqu'elle a pour but de faire entrer des agriculteurs français sur le territoire<sup>509</sup>. Le préambule dit<sup>510</sup> :

---

<sup>508</sup> Se reporter au chapitre I.

<sup>509</sup> Le décret impérial français du 15 janvier 1855, considère comme immigrant celui qui pense s'établir à l'étranger où il veut travailler ou développer son activité professionnelle. La colonisation impériale brésilienne est pionnière dans la région de ce genre de colonisation, comme le montre la loi générale n° 514 du 28 octobre 1848 qui régleme la concession de terres destinées à la colonisation. La loi générale du 18 septembre 1850 stipule que désormais l'acquisition sera l'achat et non plus la concession. D'autres réglementations de ce genre au Brésil se succèdent entre 1851, 1857 et la loi du 18 novembre 1858. Sur les français, lois d'émigration : décret impérial sous Napoléon III, 15 janvier 1855 et du 18 juillet 1860. OTERO, H, *Historia de los franceses en la Argentina*, Buenos Aires, editorial Biblos, 2012, pp. 60-64; sur la politique brésilienne: ROCHE, Jean, *La colonisation allemande et le Río Grande do Sul*, Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, 1959, pp. 88-93; GONZÁLEZ, M. Elda, *La inmigración esperada: la política migratoria brasileña desde Jãao VI hasta Getúlio Vargas*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2003, pp. 38-40.

<sup>510</sup> Voir en Annexe le décret de loi du 14 mai de 1855. Sur la colonie « Nouvelle Bordeaux », Correspondances Assomption. Paraguay, 1842-1857 ; correspondance politique Paraguay, t1, 1856 ; Comte Lucien de Brayer, Assomption 22 février 1856, fol 119, AMAE, CADN. Decreto sobre el Establecimiento de la colonia francesa en la « Nueva Burdeos », 1855, Imprenta Nacional, Archivo Nacional d'Asunción, ANA, SH, vol

« La nécessité d'établir la colonie sur un lieu qui, par sa situation, sa communication facile, sa salubrité et la fertilité de son sol, offre des avantages aux colons venus aux frais du gouvernement et peut, en même temps attirer d'autres cultivateurs nationaux ou étrangers qui voudront s'y établir ».

Le décret déclare que l'endroit choisi pour la colonie est le grand Chaco<sup>511</sup>, connu sous le nom d'une ancienne Réduction de Don Amancio González Escobar (ecclésiastique) est destiné à l'établissement de la première colonie étrangère au Paraguay. La colonie porte le nom de la « Nouvelle Bordeaux » en souvenir de la ville de départ des colons pour s'établir au Paraguay. La colonie aura une église paroissiale et sera mise sous la protection de Saint Francisco Solano<sup>512</sup>.

Les colons que le gouvernement a engagés en Europe recevront une parcelle de terrain pour chaque travailleur de la terre. Chaque colon disposera de logement et de nourriture pendant un an<sup>513</sup>. Il recevra aussi des animaux domestiques nécessaires, tels que bœufs, vaches, brebis, porcs, volailles, et également des semences. Le Gouvernement fournira aux colons, également pour leur compte, les instruments et outils qu'ils demanderont, tels que haches, bûches, herminettes et pelles. La colonie est essentiellement agricole, et chaque colon fera de la culture des terres sa principale occupation ; il pourra semer, récolter et disposer de sa production avec la plus complète liberté, sans taxe ni autre condition que celle de donner un avis préalable de ce qu'il vendra ou exportera. D'autres artisans pourront également s'y installer, tels que les charrons, les charpentiers, les cordonniers et les serruriers. Dès la troisième année de leur établissement, chaque colon destinera le quart du produit vendable de sa récolte au paiement de son passage depuis l'Europe jusqu'au Paraguay. Pendant dix ans à partir de l'établissement de la colonie, le produit de ses travaux agricoles sera libre d'impôts. Les colons seront exempts du service militaire hormis celui de la garde nationale, au cas où la sûreté de la colonie serait en danger. En outre, le colon peut devenir propriétaire selon les critères requis du gouvernement. Une administration pour la comptabilité sera ouverte ainsi

---

314, n° 17, fol 3. Décret d'établissement de la colonie la « Nouvelle Bordeaux », « El Semanario », n° 107, *op.cit.*, 9 de junio 1855.

<sup>511</sup> Un conflit géopolitique sur le territoire du Chaco va ressortir à la fin de la guerre de la Triple Alliance. En effet, l'Argentine affirme que le Chaco est exclusivement argentin, c'est ainsi qu'à la fin du conflit des soldats argentins vont s'installer à Villa Hayes (l'ancienne réduction). Découd, H.F., 1925, p. 392. Le Paraguay affirme quant à lui que le territoire du Chaco lui appartient incontestablement depuis trois siècles. Protestation du gouvernement de la République du Paraguay, 18 février 1872 ; Registre officiel, 18 mars 1872, pp. 308-309. Pour résoudre ce conflit de limites de territoire, un arbitrage est demandé aux États-Unis qui sera rendu le 12 novembre 1878 par le Président Rutherford Hayes en faveur de la République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 13 mai 1879, p. 500.

<sup>512</sup> En l'honneur du fils du Président Francisco Solano López.

<sup>513</sup> Au Brésil, en 1851, les colonies officielles sont déjà mises en pratique. Et la modalité d'hébergement gratuit sera utilisé dans les années à venir : « d'après le règlement du 7 juillet 1857, seuls les immigrants qui optent pour les colonies officielles seront logés et nourris aux frais de la Province jusqu'à leur arrivée à destination, les autres n'auront droit qu'à trois jours de gîte ». ROCHE, Jean, *La colonisation allemande*, *op.cit.*, pp. 95-96.

qu'un registre des colons. Un juge de paix y sera également établi. Le Gouvernement versera des honoraires au curé pour l'enseignement des enfants, ou à toute personne capable d'enseigner, jusqu'à ce que les colons puissent eux-mêmes construire et faire fonctionner une école. Une garnison de trois armées assurera la sécurité, notamment pour faire face aux éventuelles attaques des Indiens. La « Nouvelle Bordeaux » est établie sur le fleuve Paraguay et quand la colonie sera en mesure d'ouvrir son commerce, un port marchand sera établi. Le décret est signé par le président Carlos Antonio López - José Falcón, secrétaire intérim du Gouvernement suprême.

Ainsi, afin de bénéficier des avantages du peuplement d'une population étrangère, il était nécessaire de mettre en place des outils permettant de choisir de manière fiable et sélective les colons selon des critères prédéfinis, c'est-à-dire essentiellement des travailleurs agricoles. Le ministre plénipotentiaire Francisco Solano López<sup>514</sup>, a donc été envoyé en mission en Europe par le président du Paraguay afin d'évaluer plusieurs possibilités pour faire entrer des immigrants dans le pays. En effet, l'Europe est alors en plein développement industriel et serait donc l'endroit idéal pour que le gouvernement paraguayen puisse prendre connaissance des technologies modernes à établir et développer dans le pays

Sur cette base, le gouvernement paraguayen a pris connaissance de trois types possibles d'immigration<sup>515</sup>. Premièrement : dans le cadre d'une migration individuelle pour travailler la terre, le gouvernement disposera de terres disponibles, et avancerait les frais de transport, c'est-à-dire le paiement de l'embarquement, qui seraient remboursés en totalité après leur déduction sur le fruit du travail desdits immigrants. En outre, l'immigrant qui veut travailler en dehors de l'agriculture doit trouver du travail par ses propres moyens. Si cette possibilité était très attrayante, en pratique, dans un pays dépourvu d'industries, il était particulièrement difficile pour ce nouveau venu de trouver rapidement un travail. Deuxièmement, en ce qui concerne la migration de familles : le gouvernement lui donnerait des terres ainsi que des semences et des vivres de manière à subvenir à leur subsistance jusqu'à la première récolte.

Cette possibilité était en théorie très séduisante. Toutefois, des expériences, comme celle du Brésil dans la colonie de la « Nouvelle Fribourg »<sup>516</sup> établie près de Rio de Janeiro, ont montré que les terres données gratuitement étaient souvent mal travaillées, voire non valorisées. En effet, n'étant pas dans l'obligation de payer la terre, les colons travaillaient peu

---

<sup>514</sup> La mission du Général Francisco S. López en Europe a duré trois ans (1854-1856).

<sup>515</sup> Publié dans el Semanario de Avisos y conocimientos útiles, n° 10-11, Asunción, Imprenta de la República, 7 julio 1855, pp. 4-6. Traité aussi dans une brève étude réalisée par Sosa Páez de Lima, Juana M, sur la colonie « Nouvelle Bordeaux » dans le dossier « Assomption - Paraguay », 1855, Centre des Archives diplomatiques de Nantes, CADN.

<sup>516</sup> Colonie Suisse de la région de Fribourg établie au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans la région de Río de Janeiro au Brésil. Sur le sort de cette colonie, voir aussi, GONZÁLEZ M. Elda, *La inmigración esperada...*, op.cit. p. 25.

ou négligeaient leur culture. Et enfin, la dernière et troisième possibilité serait de donner des concessions de terres à des compagnies ou à des sociétés qui auraient ensuite la responsabilité d'y établir des colons avec des familles, pour une période déterminée. Ayant pris connaissance de ces diverses probabilités pour attirer l'immigration et promouvoir la colonisation, le Général López établit des contacts en France pour recruter un certain nombre de familles françaises à destination du Paraguay. Le gouvernement s'engagea alors à accorder des concessions de terres à chacune d'entre elles pour leur culture et à leur laisser le choix de vendre librement leurs produits. Les colons devaient être logés et entretenus par le gouvernement en attendant leurs premières récoltes mais lorsque les malheureux colons français arrivèrent, ils furent soumis à une discipline militaire et leur position devint intenable, en témoigne une lettre signée par des colons français au Paraguay qui explique leur situation et le sort de la colonie dans un rapport effectué par la chancellerie de France à Asunción.

« Nous les soussignés, colons qui avons quitté la Patrie avec le consentement du gouvernement français, nous nous adressons à vous pour vous faire part de la rupture de notre contrat et demandons l'indemnité des frais pour notre départ de France et pour notre établissement dans un autre pays. Le gouvernement du Paraguay consentit à payer à chaque famille de colons venus sur son territoire et qui y avaient émigré, une somme de 10 000 pesos fuertes. La plupart des colons vinrent à Paraná, république d'Argentine, le ministre français, M. Lefèvre de Bécourt y résidait<sup>517</sup> et ce fut à lui que le gouvernement paraguayen versa la somme de l'indemnité. Deux familles ont reçu de M. de Bécourt une partie de l'indemnité. Nous savions qu'il détenait nos fonds et à nos réclamations, il répondait invariablement : il faut que je vous réunisse tous pour cette répartition »<sup>518</sup>.

En effet, la lettre des colons explique qu'ils ont quitté la France avec le consentement du gouvernement français pour s'installer au Paraguay à la charge du gouvernement paraguayen. Lors de la dissolution de la colonie, ce dernier devait apparemment à chaque famille une indemnité financière. Les colons se sont rendus dans les villes de la région du Paraná, en Argentine, le gouvernement paraguayen aurait donné le montant de l'indemnisation au consul français. Les colons se plaignent que seuls certains d'entre eux avaient reçu l'argent, tandis que d'autres attendaient toujours que le consul distribue l'argent à ceux qui n'en avaient pas. À notre avis, cette lettre contredit ce qu'il s'est passé dans la colonie française au Paraguay. S'agit-il d'une compensation du gouvernement paraguayen, ou

---

<sup>517</sup> Lefèvre de Bécourt, Secrétaire de la 2<sup>e</sup> classe en 1856 à la Légation de France au Paraná – Argentine.

<sup>518</sup> Cette lettre est écrite par des colons, mais nous n'avons pas pu déterminer le nom du destinataire. Nous traiterons de cette colonisation de 1855 dans la deuxième partie de la thèse. Lettre sans nom datée de 1858. Il s'agirait d'un remboursement amical de la part du gouvernement paraguayen au Consulat de France, soit la somme de 2615 piastres pour les colons de la « Nouvelle Bordeaux », et de 7000 pesos (35000 francs pour rembourser au gouvernement de l'Empereur les frais payés pour l'émigration du Paraguay pour effacer toutes traces d'« incidents fâcheux ». Une somme totale de 9 615 pesos a été versée par le gouvernement paraguayen. Lettre du comte Alfred de Brossard, Asunción, le 8 et le 11 février 1858, au ministre des Relations Extérieures, Nicolás Vázquez, ANA, SH, vol 324, n° 19, fol 16, 1858. Le comte Alfred de Brossard a pris ses fonctions de Consul Asunción le 8 janvier 1858.

est-ce en effet une aide de la France dont le consulat devait s'acquitter ? Nous allons traiter en détail cette colonie dans la deuxième partie. Afin de nous situer à l'époque du phénomène migratoire, nous citons l'auteur Charles Lavollée qui nous éclaire sur les aléas dont peuvent souffrir les migrants au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

« L'émigration est donc aussi variée dans ses effets que dans ses causes : elle réussit dans tel pays, elle échoue dans tel autre, selon qu'elle est régie par de bonnes ou de mauvaises lois »<sup>519</sup>.

Toujours est-il que cette première loi migratoire créée à l'attention d'une colonie et d'une nationalité spécifique (française) représente et inaugure pour le Paraguay une ouverture au monde. Elle révèle également la nécessité du pays d'être reconnu en tant qu'État ayant ses propres droits et devoirs en tant que nation indépendante. Cette loi suscite ainsi la première expérience de l'entrée organisée et réglementée d'un contingent de colons à la charge du gouvernement. En d'autres termes, c'est le début d'une longue histoire, constituée de nombreuses tentatives d'installations de colonies et d'une diversification progressive des nationalités qui façonneront la démographie paraguayenne. Néanmoins, ce n'est qu'au bout de plusieurs décennies et par l'apport d'une importante main-d'œuvre qualifiée, en particulier des agriculteurs, que le Paraguay pourra sortir des difficultés et croître économiquement, ce que d'autres lois mises en place dans les années suivantes tenteront de favoriser.

## 2. La Constitution de 1870

L'un des moments clés de la politique migratoire mise en place par l'État est la Constitution nationale de 1870 établie à la fin de la guerre.<sup>520</sup> Cette Constitution est fondée sur les principes de souveraineté populaire et de séparation des pouvoirs, mais l'exécutif conserve tout de même un large pouvoir. La Constitution de 1870 a favorisé l'immigration, non seulement pour repeupler le pays, mais également pour aider au développement (au renouveau) du pays. Cette Charte du 24 novembre 1870 permet dans un premier temps d'améliorer la vie des étrangers qui sont restés sur place. Son second chapitre concernant les droits et garanties (article n° 33) stipule que :

« Les étrangers jouissent sur tout le territoire de tous les droits civiques ; ils peuvent vivre de leurs industries, faire du commerce et exercer leur profession, posséder des biens immobiliers, les acheter et les vendre, naviguer sur les fleuves, pratiquer librement leur religion, transmettre leurs biens et se marier dans le respect des lois. Ils ne sont pas obligés d'accepter la citoyenneté paraguayenne ni de payer des impôts à ceux qui veulent travailler la terre, améliorer l'industrie et enseigner les arts et métiers »<sup>521</sup>.

<sup>519</sup> LAVOLLÉE, Charles, « L'émigration européenne dans le nouveau monde », *Revue de deux mondes* (1829-1871), nouvelle période, vol 16, n° 1, (p.129), 1852, pp. 92-129. Ch. Lavollée fut directeur du bureau de l'immigration du ministère de l'Intérieur. OTERO, H., *Historia de los franceses, op.cit.*, p. 75.

<sup>520</sup> La guerre s'arrête en mars de 1870 avec la mort de Francisco S. López, et la Constitution est établie dans la même année sous le gouvernement provisoire.

<sup>521</sup> « Los extranjeros gozan en todo el territorio de la nación de todos los derechos civiles del ciudadano; pueden ejercer sus industrias, comercio y profesión, poseer bienes raíces, comprarlos y enajenarlos; navegar los ríos,

Le chapitre III de la Constitution attribue de nombreux avantages sur le droit de citoyenneté. L'article 35 précise que : 1° — sont paraguayens tous ceux qui sont nés sur le territoire paraguayen [...]; 2° — pour les enfants des Paraguayens nés à l'étranger, la Constitution a adopté une position en leur faveur, les étrangers ne sont pratiquement confrontés à aucune restriction d'entrée et les droits accordés ne différaient que très peu de ceux des Paraguayens d'origine. 3° — les étrangers naturalisés jouissent de tous les droits civiques et politiques, et leurs enfants nés sur le territoire paraguayen peuvent occuper des postes publics à l'exception du poste de président et de vice-président, des fonctions de ministre, de député et de sénateur ; 4° — un étranger peut obtenir la nationalité paraguayenne avec l'autorisation spéciale de naturalisation que concède le Congrès.

Pour être naturalisé, tout individu étranger doit résider pendant deux années consécutives dans le pays, exercer une profession ou disposer d'une industrie. Ce délai peut être raccourci pour ceux qui sont mariés avec un/une ressortissante du Paraguay et pouvant prouver des états de services au profit de la République. Ce dispositif légal permet ainsi de réellement intégrer des étrangers à la population paraguayenne, de sorte que nombre d'entre eux vont prendre la nationalité du pays. C'est ce qu'il advint pour les premiers immigrants italiens qui se trouvaient dans le pays à la fin de la Grande Guerre, tel fut le cas de Vittorio Solari qui a pris la nationalité paraguayenne.

Le Sénat et la Chambre des Députés de la Nation Paraguayenne réunis en Congrès accordent : Décrètent : art 1°- Autoriser le Pouvoir Exécutif à délivrer la lettre de naturalisation demandée par l'étranger Don Vittorio Solari. Art.2 ° - Communiquer au même Pouvoir Exécutif. Salle des Sessions du Congrès Législatif le 17 août 1872. Le président de la Chambre des Députés - Higinio Uriarte ; Félix Urquiza - Secrétaire - Le Président du Sénat - Miguel Palacios ; Antonio Zayas - Secrétaire. Asunción, 19 août 1872. La lettre de naturalisation est délivrée conformément à la loi<sup>522</sup>.

Plusieurs immigrants de diverses nationalités solliciteront également dans les années qui suivent la citoyenneté paraguayenne par le bénéfice de la naturalisation octroyée par le Sénat. Cette constitution établit également que le Congrès a pour principales responsabilités de promouvoir l'industrie, de favoriser l'immigration, la construction d'infrastructures comme le chemin de fer, le télégraphe, et les voies navigables, d'autoriser l'installation des colons sur

---

ejercer libremente su culto, testar y casarse conforme a las leyes. No están obligados a admitir la ciudadanía ni a pagar contribuciones forzosas a los que tengan por objetivo trabajar la tierra, mejorar la industria y enseñar las artes y oficios». Constitution du Paraguay du 15 août de 1870 ; La Constitution de la République Argentine de 1853 exprime dans les mêmes termes l'entrée des étrangers sur son territoire.

<sup>522</sup> El Senado y Cámara de Diputados de la Nación Paraguaya reunidos en Congreso acuerdan: Decretan: art 1° - Autorizase al Poder Ejecutivo para expedir la correspondiente carta de naturalización que solicita el extranjero Don Vittorio Solari. Art.2°-Comuníquese al mismo Poder Ejecutivo: Dado en la Sala de Sesiones del Congreso Legislativo a los diez y siete días del mes de agosto de 1872. El presidente de la cámara de diputados - Higinio Uriarte, Félix Urquiza - Secretario - El presidente del Senado - Miguel Palacios Antonio Zayas – Secretario. Asunción, agosto 19 de 1872. Expídase la carta de naturalización conforme a la ley.

des terres appartenant à l'État (terres fiscales), de veiller à l'introduction et l'établissement de nouvelles industries et à l'importation de capitaux étrangers.

Le pays s'organise pour recevoir des immigrants. En effet, avant cette période le Paraguay n'offrait pas un réel accueil aux étrangers. Avant 1870, l'immigration n'a pas joué un rôle important dans le développement économique et la dynamique démographique. Il y aura donc désormais de nombreux avantages pour les étrangers demeurant dans le pays pour accéder à la propriété et des dispositions permettront de favoriser l'arrivée de nouveaux immigrants. L'immigration sera facilitée sans restriction professionnelle, ethnique, juridique ou religieuse. Le premier bureau de l'immigration va être créé dans la capitale (art 1<sup>o</sup>) par le décret du 20 février 1872, et le Colonel Francisco Wisner de Morgenstern<sup>523</sup> sera désigné à sa tête (art 2<sup>o</sup>)<sup>524</sup>. Cette dynamique législative d'ouverture se poursuit dans les années suivantes. Diverses lois seront adoptées, telles que la loi de la terre qui sera à cette période l'un des principaux éléments d'attention du gouvernement. Ce dernier promulgue à ce titre la Loi du « Código Rural del Paraguay » le 8 août 1877. Celle-ci a pour but de mettre en place la démarcation des terrains de propriétés privées ; ces terrains doivent être sous la surveillance permanente d'un majordome, un soigneur de bétail, en l'absence du propriétaire (articles 1 et 2). Cette loi détermine également un certain nombre de mesures et de restrictions concernant les terrains et les animaux, notamment au sujet des pâturages et des rodéos, des fermes et des villas, de l'autorisation de la chasse aux tigres et sur la présence désormais interdite des porcs sur des terrains de centres urbains<sup>525</sup>. Durant les années de reconstruction, la Société Agricole (1877) est aussi créée. C'est donc depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que le gouvernement décida d'utiliser l'immigration comme un moyen de développement tant démographique qu'économique. Cette conception qui représente un tournant dans la manière de concevoir l'immigration sera réellement effective à partir de l'après-guerre (1865-1870).

---

<sup>523</sup> Colonel Autrichien-Hongrois Francisco Wisner de Morgenstern ancien combattant aux côtés des Paraguayens dans la Guerre de la Triple Alliance (1865-1870).

<sup>524</sup> Le premier Bureau national d'immigration est créé en février de 1872, sous l'égide du ministère de l'Intérieur. République du Paraguay, Registre officiel, loi du 9 février 1872, p. 398.

<sup>525</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Asunción, 8 août 1877, p. 111.

### **3. Le dynamisme des politiques publiques à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle**

#### **3.1. La loi du 7 juin de 1881 - Loi générale de l'immigration et de colonisation**

La période comprise entre les années 1881 et 1903 constitue une étape charnière dans l'histoire de l'immigration au Paraguay. Des changements importants se sont opérés dans la perception, l'administration et la gestion de l'immigration. Les politiques et les dispositifs mis en place à cette époque constituent le socle sur lequel s'appuie le système d'immigration actuelle. Le développement économique et social du pays, passe par la terre et l'immigration, deux éléments qui sont étroitement liés<sup>526</sup>. La loi générale d'immigration est votée le 7 juin 1881<sup>527</sup>, elle est la première destinée à définir, administrer et contrôler l'immigration. Cette loi est l'une des plus importants pour l'incitation à l'installation des colons sur le territoire et elle donne lieu à la création du Département général de l'Immigration, placé sous l'égide du ministère de l'Intérieur (art. 1)<sup>528</sup>. Les actions du département de l'immigration consistent en l'établissement de colonies sur le territoire, et à agir essentiellement pour l'attraction des colons agriculteurs de l'étranger en vue de développer l'agriculture et de repeupler le pays. Les colonies doivent s'établir de préférence près des fleuves, de la ligne de chemin de fer ou des routes pour se rendre dans les villes afin de vendre leurs produits. D'ailleurs, il est prévu que les colonies s'établiront sur des terres publiques ou des terrains particuliers placés sous la supervision du département de l'Immigration. La loi précise aussi le nombre de personnes qui

---

<sup>526</sup> Pour le Paraguay, et les pays voisins, Argentine, Brésil, l'immigration étrangère étaient synonymes de progrès national, surtout de valorisation des terres et développement du commerce et de l'industrie. La politique du gouvernement argentin, la loi Avellaneda de 1876, a beaucoup de ressemblance avec des lois paraguayennes : celle de Carlos A. López de 1855 pour les Français et la loi d'immigration de 1881 : transport, service de débarquement, manutention et installation des immigrants dans des colonies. En ce qui concerne le Brésil : très tôt ont été utilisées des politiques pour favoriser l'immigration. Des mesures sont appliquées dès 1865 : « les consuls brésiliens en Europe peuvent payer aux émigrants à destination du Brésil la différence entre le prix de la traversée et celui du billet pour les États-Unis. En 1867, d'autres avantages s'élargissent aux colons : des outils et des semences, les soins médicaux gratuits pendant la phase d'installation, une prime en espèces, l'enseignement primaire ou l'exercice du culte ».

ROCHE, Jean, *La colonisation allemande...op.cit.*, pp. 93-94. L'Uruguay contrairement à l'Argentine, au Brésil et au Paraguay, n'a pas disposé d'une législation pour promouvoir l'immigration, ce n'est donc que tardivement, en 1891, qu'une loi a été adoptée. « L'immigration en Uruguay était donc, en grande partie de type spontané, avec des possibilités de travail dans le commerce, les transports, l'artisanat et, dans une bien moindre mesure, les terres agissant comme principales attractions du pays ». « Une fois l'afflux d'immigration en marche, il est soutenu par la formation d'un réseau migratoire, par lequel les immigrants appellent des parents et des amis à se joindre à eux et transmettent des informations qui se propagent à travers les régions d'origine ». GOEBEL, Michael. « Gauchos, Gringos and Gallegos : L'Assimilation des immigrants italiens et espagnols dans la fabrication de l'Uruguay moderne, 1880-1930 », *Past & Present*, n° 208, 2010, pp. 191-229.

<sup>527</sup> La loi du 7 juin 1881 est la première loi générale de l'immigration et colonisation. Registre officiel 1881, pp. 742-747.

<sup>528</sup> Le premier Bureau national d'immigration est créé en février de 1872, sous l'égide du ministère de l'Intérieur, *op.cit.* ; République du Paraguay, Registre officiel, loi du 9 février 1872, p. 398.



pourra accompagner chaque famille et surtout le fait que ces familles doivent remplir la condition principale, à savoir, être des agriculteurs. Chacune devra être constituée de cinq personnes, incluant trois adultes et des enfants. Elle sera choisie selon la bonne conduite et les aptitudes à l'agriculture.

Le gouvernement œuvre dans la sélection des étrangers selon les normes établies par la loi d'immigration, « la bonne conduite et les aptitudes de l'individu pour l'agriculture » c'est une lourde responsabilité pour le travail consulaire et le bureau de l'immigration chargé de vérifier les documents qu'ils remplissent et, certains documents doivent être certifiés par les autorités de la ville de départ. Une fois les familles choisies, le gouvernement leur offrira le transport ainsi qu'un soutien logistique pour assurer leur installation dans les premiers mois : « les familles qui réunissent ces conditions recevront gratuitement du gouvernement le transport depuis l'endroit de leur embarquement jusqu'à leur destination » (art. 14 -1°)<sup>529</sup>. L'État se chargera de nourrir et loger les immigrants durant les six premiers mois, cette possibilité sera renouvelable pour six autres mois dans le cas d'inconvénients financiers justifiés par l'immigrant au cours de son installation dans la colonie. Les familles seront aussi pourvues d'outils de culture, de semences et d'animaux<sup>530</sup>. Les colons disposent également d'un avantage important puisqu'ils deviendront propriétaires une fois qu'ils auront travaillé leur terre : un lot de 16 « cuadras », « diez y seis cuadras cuadradas, o sea mil doscientas areas » (« cuadra » mesure d'urbanisme. Une cuadra équivaut à 100 à 150 mètres)<sup>531</sup> ; le titre de propriété leur sera octroyé après un délai de cinq ans.

Les colons sans famille pourraient eux aussi bénéficier des avantages, et ils recevront un lot de 8 « cuadras » « ocho cuadras cuadradas, o sea seiscientas áreas »<sup>532</sup>, y compris les mêmes conditions que celles décrites dans l'incise 3° de l'article précédent. Chaque colon pourra acheter des lots de terrain et les payer en 10 mensualités (article 16). En revanche, le colon ayant une mauvaise conduite, (par exemple, celui qui ne travaille pas, ou qui a des problèmes

---

<sup>529</sup> Cette modalité de transport gratuit pour la promotion d'immigrants était largement utilisée par le Brésil et, dans une moindre mesure, par l'Argentine. Sur les lois, voir: GONZÁLEZ M. Elda, *La inmigración esperada...*, *op.cit.*, p. 49; DEVOTO, Fernando, «Ideas, políticas y prácticas migratorias argentinas en una perspectiva de largo plazo, (1852-1950)», *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, 1999, pp. 29-60.

<sup>530</sup> La loi de l'immigrant en Argentine stipule dans son art 14 : « tout immigrant qui justifiera de sa bonne conduite et des aptitudes pour une industrie quelconque, art ou métier utile, aura le droit de jouir, à son entrée sur le territoire, des avantages spéciaux suivants : 1- être logé et nourri aux frais de la nation pendant les cinq premiers jours qui suivront son débarquement [...] 3- être transporté, aux frais de la nation, à l'endroit de la République qui lui conviendra pour fixer sa résidence ; 4-introduire en franchise les objets d'usage, vêtements, meubles de service domestique instruments d'agriculture, outils professionnels, en plus une arme de chasse pour chaque adulte [...]. Les femmes et enfants des immigrants bénéficient des mêmes privilèges. Cette loi crée un département général d'immigration qui fonctionne sous la tutelle du ministère de l'Intérieur à Buenos Aires. Sur des lois en Argentine, voir: DEVOTO, Fernando, «Ideas, políticas y prácticas migratorias», *Ibidem*, pp. 29-60.

<sup>531</sup> «areas»: 0,86 hectares. Voir KLEINPENNING, J., *Rural Paraguay, 1870-1932*. Amsterdam, CEDLA, 1992, p. 512.

<sup>532</sup> « cuadra », mesure espagnole dans les villes coloniales, équivaut : 100 à 150 mètres, *Ibidem*, p. 512.

d'adaptation dans la colonie ; celui qui souffre d'un handicap physique l'empêchant de travailler la terre, ou celui qui sera abandonné par sa famille) pourra être mis à l'écart de la colonie. Sur cette question, on revient sur celui qui ne travaille pas, ou qui ne respecte pas les règles de la colonie. Des dispositions sont également prises en cas de mort d'un colon afin de gérer sa succession. Si la mort survient avant l'accomplissement des cinq ans prescrits pour pouvoir accéder à la propriété, les biens seront transmis à des héritiers légitimes (à sa famille) pour accomplir la période de paiement de la propriété. Si le colon n'a pas d'héritiers, c'est-à-dire quelqu'un de la famille, la concession devra être remise à un colon qui réunit les conditions requises par cette loi.

Pour les colonies, le gouvernement nommera un administrateur pour surveiller la zone et avoir une connaissance statistique de la population. L'administrateur devra donc accomplir la surveillance et réaliser le recensement de la colonie. Il devra connaître la langue du pays ainsi que celle des colons. Le gouvernement offrira des primes constituées de lots de terrains pour encourager la culture : des concessions gratuites de deux lots de terrains seront données aux colons qui se seront distingués par la qualité de leur travail. De même, le gouvernement offrira des primes en argent pour les plantations d'arbres. Après six années de vie dans la colonie, le travailleur pourra prétendre à une prime de 10 pesos fuertes<sup>533</sup> (ancienne monnaie du pays) tous les mille arbres plantés dans sa propriété, et qui donneront des fruits. Un autre avantage important doit être signalé : les colonies sont exemptes d'impôts pendant 10 ans. Les outils pour la culture, ainsi que des outils domestiques seront également non imposés.

Cette loi précise en outre la taille des parcelles que le gouvernement pourra octroyer aux sociétés privées, la quantité des familles qui pourront s'installer sur ces lots et le terme minimum pour y vivre. Il est à ce sujet précisé que le gouvernement pourra octroyer des parcelles de terre à toute compagnie ou entreprise privée de 12 « leguas carrés »<sup>534</sup>. Les sociétés privées pourront établir cent quarante familles dans l'intervalle d'au moins deux ans. En d'autres termes, le concessionnaire doit recruter un certain nombre de personnes requises par la loi et les placer sur le terrain dans un délai ne dépassant pas deux ans. Un des points importants de cette loi est que le Département de l'Immigration pourra établir des contrats avec les colons et exiger le dépôt d'un acompte en espèces de 2000 pesos fuertes<sup>535</sup> en cas d'amendement au contrat de concession, amendement qui aura lieu si le colon n'a pas tenu ses engagements. En ce qui concerne les sociétés ou entreprises privées elles pourront aussi faire venir des colons immigrés à titre individuel. Ceux-ci auront les mêmes avantages, le transport gratuit du port d'embarquement et l'hébergement de cinq jours à l'hôtel des immigrants à leur

---

<sup>533</sup> 1 peso fuerte: 100 centavos. *Ibidem*, p. 512.

<sup>534</sup> Una « legua » équivaut à peu près à 5 500 mètres. *Ibidem*, p. 512.

<sup>535</sup> *op.cit.*

arrivée au Paraguay. Sur ce point, on distingue la différence du nombre de jours assignés à l'hôtel pour les colons des colonies privées et celui des colonies nationales comme signalé plus haut. De plus, les immigrants agriculteurs qui souhaitent s'établir sur le territoire de la République en dehors des colonies auront aussi le droit de solliciter le gouvernement afin d'obtenir la concession d'un lot de 8 « cuadras » « ocho cuadras cuadradas, o sea seiscientas áreas »<sup>536</sup>. Les titres définitifs de propriété seront octroyés après une période de travail de cinq ans et après avoir cultivé les deux tiers du lot de terrain avec cent plants de café. Ces travailleurs qualifiés jouiront aussi de la possibilité d'être logés, transportés et payés par la nation durant les cinq jours<sup>537</sup> suivants leur débarquement. Pour chaque colon adulte, il est prévu que l'introduction de biens personnels, d'outils domestiques et agricoles, ou d'une arme pour la chasse d'animaux sauvages sera exempté d'impôts. Pour finir, le pouvoir exécutif nommera des agents de migration à l'étranger afin d'encourager les immigrants dans leur démarche<sup>538</sup>. La loi de 1881 crée le Bureau de l'immigration sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Conformément à la loi du 25 juillet 1888, ce bureau fonctionnera sous l'administration du ministère des Relations extérieures.

Ainsi, à peine dix ans après la guerre, le gouvernement a fait des efforts considérables pour mettre en place un dispositif pour permettre au pays de relancer une démarche de développement global et progressiste par l'installation d'une main-d'œuvre étrangère et qualifiée. Au-delà des avantages prévus pour les colons agriculteurs dans la loi de 1881, dans sa politique pour encourager le travail de la terre, des primes agricoles vont être instituées par le gouvernement.

### **3.2. Institutions et primes agricoles**

Afin d'appliquer les termes prévus par la loi d'immigration de 1881, le gouvernement, soucieux de permettre le développement de l'agriculture avec l'objectif que la terre soit travaillée, a également mis en place des primes concernant le travail de l'agriculture et

---

<sup>536</sup> *op.cit.* ; 1 vara : 0,86 mètre. *op.cit.*, p. 512.

<sup>537</sup> En Argentine : « Le regard du voyageur, qui débarque au port de Buenos Ayres, s'arrête sur une affiche indiquant l'adresse d'une maison de refuge, où les immigrants reçoivent « gratis » (gratuit) le logement et la nourriture, mais un très petit nombre d'entre eux seulement utilisent cette hospitalité et en général plus de quatre jours » selon le secrétaire de la Légation Britannique à Buenos Ayres. L'hôtel de l'immigrant était commun pour les pays du Cône sud. En Argentine la loi Avellaneda de 1876 mit à disposition l'hébergement de 5 jours dans cet hôtel, transport gratuit à destination, en somme, l'accès aux programmes de colonisation. Loi d'immigration et de colonisation, chapitre V, article 12 ; chapitre VII, article 45. *Leyes nacionales d'immigration*, Buenos Aires, p. 513 ; De même au Brésil (1918), l'hôtellerie pour les immigrants à Santos accueille des milliers d'immigrants ouvriers principalement des Italiens et des Japonais, avant qu'ils ne soient dirigés vers l'intérieur du pays. DEVOTO, Fernando. « Ideas, políticas y prácticas migratorias argentinas », *op.cit.*, pp. 29-60; GONZÁLEZ, M. Elda, *La inmigración esperada*, *op.cit.*, p. 171.

<sup>538</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 7 juin 1881, pp. 743-747.

l'industrie nationale<sup>539</sup>. Un autre moyen d'initiatives publiques pour stimuler le travail de la terre, est la création de la Banque Agricole, celle-ci est créée le 24 septembre de 1887 pour aider à développer l'industrie agropastorale. Dans les années à venir, la loi n° 3994 du 29 novembre de 1940 va amplifier les actions de cette institution bancaire<sup>540</sup>. Cette loi comprend dix chapitres divisés en articles concernant les aspects suivants : les emprunts pour se doter d'outils agricoles, pour l'élevage et l'industrie ; pour l'achat et la vente des produits ; la création de coopératives agricoles ; l'accessibilité à l'emprunt par des familles rurales exclusivement pour travailler la terre ; ainsi que la création d'assurances agropastorales. De plus, la banque offrira dorénavant des services pour des opérations commerciales au plan local, ainsi qu'à l'étranger. De surcroît, la banque a aussi le devoir de contrôler la qualité des produits pour l'exportation, tels que le coton et le tabac. En plus des opérations bancaires, cette banque offre donc de nombreux autres services. La Banque Agricole promouvra d'ailleurs l'introduction des techniques pour favoriser la modernisation de l'agriculture. Cette banque a ainsi été créée dans le but de servir d'appui financier et technique aux agriculteurs. Malgré ces dispositions, en fait très peu de colons ont rempli les conditions nécessaires pour obtenir des prêts de cette institution<sup>541</sup>.

Afin de participer à des primes agricoles et industrielles, le gouvernement offre une large gamme de diversification des produits, donnant aux agriculteurs la possibilité de choisir et de développer leur production.

### **3.2.1. Primes agricoles**

Le gouvernement soutient les agriculteurs qui désireront concourir pour l'une des primes agricoles votées le 20 décembre 1890<sup>542</sup>. Ceux qui souhaitent participer au concours doivent présenter une demande à la municipalité de leur département, en mentionnant la

---

<sup>539</sup> Dépêche du Consulat de France, au ministre des Affaires étrangères, Alexandre Ribot, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption le 26 mai 1891, Correspondance commerciale Assomption, 1891, AMAE.

<sup>540</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi n° 3994, 29 novembre 1940, pp. 1232 -1236. Un rappel sur la Loi n° 168 de la charte de la Banque agricole du Paraguay qui dit : sont dérogées les lois du 24 de septembre 1887 ; du 30 de Julio 1892 ; du 6 octobre 1894 ; 6 octobre 1896, concernant la section des hypothèques pour les opérations des emprunts ; du 10 octobre de 1898 ; du 26 août 1899 ; du 14 juillet 1905, et du 7 mai 1908 ; République du Paraguay, Registre officiel du 20 novembre 1915, pp. 837-842.

<sup>541</sup> Dépêche du Consulat de France, au ministre des Affaires étrangères, Eugène Spuller, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption le 2 avril 1889, Correspondance commerciale Assomption, 1889, AMAE.

<sup>542</sup> Le gouvernement paraguayen établit le prix pour une durée de dix ans. République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 20 décembre 1890, pp. 97-99. Le Brésil par la loi de 1890 utilise cette même méthode d'encouragement à travers des primes pour le travail de la terre. De même au Brésil, le décret n° 528 du 28 juin 1890 accorde des primes aux compagnies de navigation pour le transport d'immigrants et le décret du 7 novembre 1890 rend accessible l'acquisition de petites propriétés. Et le décret n° 6455 du 19 avril de 1907 va plus loin avec les gratifications aux colons par le paiement de voyages vers leur pays d'origine après trois ans de bon et fructueux travail.

GONZÁLEZ, M. Elda, *La inmigración esperada*, op. cit., pp. 30-32.

prime sollicitée et l'époque à laquelle les plantations serontensemencées. Les candidatures pour des primes industrielles doivent quant à elles être directement présentées au ministère des Finances selon les mêmes procédures<sup>543</sup>.

La dépêche de M. Ribot<sup>544</sup>, du Consulat de France à Asunción, présente un aperçu sur les primes accordées par le gouvernement paraguayen, ainsi que sur les différentes cultures concernées.

Loi du 18 décembre de 1890<sup>545</sup>

Article 1<sup>er</sup> -Une somme annuelle de deux cent mille pesos est affectée pendant dix ans à partir de la promulgation de la loi, au développement de l'agriculture et de l'industrie nationale.

Art. 2 - À cet effet, les primes suivantes seront distribuées tous les ans aux agriculteurs et aux industriels dans les conditions suivantes :

1° - vingt prix à ceux qui cultiveront une certaine quantité de tabac, à la condition qu'il soit séché à l'ombre, qu'il ait fermenté et qu'il soit soumis à tous les procédés indispensables pour le rendre acceptable sur les marchés étrangers. Ces prix seront subdivisés de la manière suivante :

2° - deux prix de cinq mille pesos chacun pour les cultures produisant annuellement quatre mille arrobes de tabac.

3° - deux prix de mille huit cent soixante-cinq pesos chacun pour les cultures produisant annuellement mille cinq cents arrobes de tabac.

4° - quatre prix de mille deux cent cinquante pesos chacun pour les cultures produisant annuellement mille arrobes de tabac.

Suivent les primes pour la culture du tabac, le café, le coton, la canne à sucre, les plantations de banane, d'arachide, de riz, de maïs, d'orangers, de citronniers et de vignes.

Des primes pour les fabrications industrielles : huile, confitures de fruits exotiques, farine de manioc, cigares, et indigo.

Des primes sur le développement de l'industrie : à celui qui établira une distillerie d'alcools pour l'exportation<sup>546</sup>.

Pour l'établissement de centres agricoles :

Article 1<sup>er</sup> - encourage la fondation de centres agricoles sur les terrains particuliers, propices à l'agriculture, situés le long de la ligne du chemin de fer d'Assomption à Villa Rica, ou d'autres lignes qui restent à créer.

Art. 2 - Chaque centre se composera de trente familles au moins et chaque famille devra compter quatre personnes, dont deux, qui soient aptes aux travaux de l'agriculture.

Art. 3- Tout entrepreneur ou particulier qui voudra créer un centre agricole sur des terrains dont il est question dans l'article 1<sup>er</sup> fera une demande au pouvoir exécutif dans laquelle il fera connaître la quantité de terrain qu'il possède et s'engagera à exécuter les prescriptions de la loi.

Art. 4- L'intéressé devra accompagner sa demande du titre de propriété du terrain et d'un plan déterminant la superficie des parcelles de terrain à vendre.

Art. 5- L'intéressé qui voudra bénéficier des avantages de la présente loi devra prendre les engagements suivants :

<sup>543</sup> Voir ci-dessous quelques réflexions sur les primes à l'agriculture concernant la loi du 1890 au Paraguay.

<sup>544</sup> Dépêche du Consulat de France, au ministre des Affaires étrangères, Alexandre Ribot, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption le 26 mai 1891, AMAE.

<sup>545</sup> Loi du 18 décembre 1890, « Fomento de la Agricultura e Industria nacional », République du Paraguay, publié dans le Registre officiel, décembre 20 décembre 1890, pp. 97-99.

<sup>546</sup> Publié dans la Revue du Paraguay, Assomption le 20 décembre 1890, signé par Juan G. González, et José S. Decoud ; Règlement de la Loi de primes agricoles, Assomption, 12 février 1891, Juan G. González, José S. Decoud.

1° - établir dans la colonie, dans un délai de deux ans à dater du jour la concession, une fabrique pour préparer les matières premières produites par les agriculteurs de la colonie.

2° - cultiver pendant trois ans la moitié du terrain concédé aux agriculteurs et dont l'extension sera déterminée plus loin.

3° - donner à l'agriculteur une maison d'habitation, des instruments de labour, animaux de trait et de reproduction, et les semences pour 1 an au moins, et établir d'un commun accord la forme du remboursement de ces avances.

4° - vendre ou donner à chaque famille un lot de vingt-cinq « cuadras »<sup>547</sup> carrées au moins, avec la faculté de pouvoir en acquérir un autre d'égale dimension.

Art. 6- Les entrepreneurs qui se trouveront dans les conditions déterminées par l'article 4° et accepteront les obligations créées par cette loi, auront droit aux avantages suivants :

1° - une subvention de deux cents pesos qui sera payée par la Banque Nationale pour chaque famille d'immigrants ou paraguayenne, établie dans la colonie comme propriétaire depuis un an.

2° - Passages gratuits pour les immigrants

3° - Exemption de tout type d'impôt pendant une durée de cinq ans.

4° - toutes les faveurs accordées aux immigrants par l'article 32 de la loi de colonisation.

Art. 7°- l'entrepreneur aura l'obligation de cultiver l'un des six produits principaux, à savoir : café, tabac, coton, riz, canne à sucre, et deux des suivants accessoirement, maïs, arachide (maní), orge, ananas, indigo, manioc, etc.

Art. 8° - pour avoir droit aux bénéfices de la présente loi, le capital employé à la création de chaque centre agricole, l'installation de la fabrique incluse, ne pourra pas être inférieur à 25 000 pesos.

Art. 9° - le pouvoir exécutif fera tous ses efforts afin que chaque centre agricole soit composé pour un quart de familles paraguayennes.

Art. 10° - la section de colonisation de la Banque Nationale est autorisée à surveiller l'avancement des centres agricoles qui se créeront, et à intervenir directement dans les contrats qui se feront avec les colons, conformément à cette loi.

Art. 11- Le pouvoir exécutif réglera la présente loi<sup>548</sup>.

En effet, dans le but d'optimiser la présence et l'investissement des Français au Paraguay et de leur faire connaître le fonctionnement de l'agriculture, les difficultés et les atouts selon les produits, le Consulat français rédige quelques réflexions sur les primes à l'agriculture : ainsi il détaille les incidences de différentes primes.

- « Les primes n° 1 à 5 : les primes pour la culture du tabac seront difficiles à obtenir, le séchage à l'ombre constitue la condition essentielle de l'amélioration, et une certaine qualité est exigée pour des hangars bien construits et bien organisés. Il faut pouvoir les fermer et les ouvrir à volonté, préserver la récolte des vents trop secs, etc. Ces constructions exigeraient de grands capitaux et le résultat serait aléatoire, car il reste à savoir si la culture ainsi améliorée donnerait un produit supérieur dont le prix serait suffisamment rémunérateur et s'il est possible de trouver un débouché avantageux en Europe. Quant aux procédés consistant à améliorer la qualité du tabac actuel par des fermentations plus ou moins savantes, ils échoueront jusqu'au moment où le produit sera lui-même meilleur. Dans cette situation

<sup>547</sup> « cuadra » *op.cit.*, p. 512.

<sup>548</sup> Promulguée dans la salle de sessions du Congrès législatif, le 18 décembre 1890. Le président de la chambre des députés, Zacarías Samaniego ; le président du Sénat, Marcos Morínigo.

douteuse au point de vue du résultat, il est peu probable que les capitalistes prennent le risque de faire une expérience qui pourrait être onéreuse et aléatoire. Il serait donc de grande nécessité que le gouvernement établisse à ses frais une plantation modèle d'une superficie de 5 ou 6 hectares qui démontre ce que l'on pourrait réaliser dans cette voie ».

- « Prime n° 6 : la prime sur le café est très difficile à obtenir. Les plus grandes fazendas du Brésil comptent 2 000 000 de pieds. Il ne faut pas oublier que pendant 4 ans le café ne donne aucune récolte. Il faut donc pendant ce temps nourrir et payer le personnel. Le café est sensible aux gelées. Il faut donc faire ces plantations dans le nord du Paraguay. On possède peu de renseignements sur la qualité de ce produit ».

- « Prime n° 7 : la culture du coton donnerait sans doute des résultats (sous-entendus bons) à la fois en quantité et en qualité. La quantité imposée que représentent les hectares demandés constitue un travail important. Mais il sera difficile de lutter sur les marchés avec les cotons importés de pays concurrents ».

- « Prime n° 8 : la canne à sucre pousse bien au Paraguay, elle atteint une hauteur d'environ de 5 mètres. La plantation de 80 « cuadras »<sup>549</sup> n'est pas possible pour un colon, à moins de disposer de grands capitaux. Il faudra aussi qu'il puisse utiliser ses produits au moyen d'une distillerie ou d'une fabrique de sucre ».

- « Prime n° 9 : la culture de la banane est très facile et la plantation de 25 000 plantes est un travail parfaitement réalisable. Mais où sera le débouché commercial pour pareilles quantités de ces fruits qui n'ont d'autres marchés que Buenos Aires et Montevideo » ?.

- « Prime n° 10 : le « mani » ou l'arachide serait la culture qui mériterait le plus d'attirer les efforts des cultivateurs. La plante donne des récoltes annuelles, sa culture est peu coûteuse et son débouché est assuré grâce à la valeur des produits que l'on en retire ».

- « Prime n° 11 : cette prime est encore accessible à la condition que l'on adopte la variété dite « Riz de campagne » qui ne donne pas une récolte aussi abondante que le riz de marais, mais qui ne nécessite pas autant de travail. La plantation de 10 « cuadras »<sup>550</sup> peut se faire sans trop de frais et le résultat en serait certainement rémunérateur ».

- « Prime n° 21 : concernant la fabrique d'huile comestible : la fabrique établie par un français M. Mendiondou pourrait réaliser cette production sans grandes difficultés en modifiant partiellement son outillage ».

- « Prime n° 26 : la fabrication de confitures pour l'exportation est réalisable, mais il serait bon de s'assurer en amont si les produits faits avec les fruits indigènes « guayaves, guaporú, guavirá », etc. seraient appréciés à l'étranger ».

---

<sup>549</sup> « cuadras », *op. cit.*, p. 512.

<sup>550</sup> « cuadras », *op. cit.*, p. 512.

- «Prime n° 27 : le résultat de l'industrie du cigare dépend de l'amélioration de la culture et du produit que l'on pourrait offrir avec succès grâce au nouveau tabac ».

- «Prime n° 28 concernant la farine de Manioc : La « farinha » (farine) est un produit peu utilisé. Il n'y aurait pas d'intérêt, en dehors de la prime, à le fabriquer en grande quantité.

- Prime n° 29 : l'añil ou l'indigo se porterait très bien au Paraguay, mais aucune culture n'a été essayée jusqu'à ce jour »<sup>551</sup>.

La culture traditionnelle d'avant-guerre, comme le coton, et le tabac a été encouragée, pendant la période de Francia<sup>552</sup>, pour de petits propriétaires, et les familles rurales travaillent le tissage pour la consommation locale. Sous le gouvernement de Carlos A. López ces cultures vont s'accroître pour l'exportation comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent. Au cours de la première période d'après-guerre entre 1870 et 1890 il y eut la réorganisation économique du pays. L'adjudication de terres à des sociétés étrangères sera très importante au courant de cette période et des investissements étrangers augmenteront dans le marché de la viande et de bois pour la production du tanin.

Les primes ont pour principal objectif d'encourager les cultures pour une production destinée à l'exportation comme les fibres de coton. Cela est destiné aux petits producteurs et aux entreprises d'exportation. La culture du tabac est également favorisée par des primes afin de le promouvoir auprès de capitalistes, ce qui implique aussi la production de cigares. D'autres produits phares comme le café, la canne à sucre et le « riz de campagne » sont des secteurs de productions soutenus par des primes, pouvant être bénéfiques pour la production à grande échelle.

De même, la fabrication de l'huile, pratiquée par un ressortissant français, est soutenue par des primes comme un exemple à suivre pour d'autres producteurs. L'indigo est un produit issu de la fabrication du tanin, du bois « quebracho » dont la fabrication n'a pas encore été exploitée. Dans la dernière rubrique des primes il s'agit de promouvoir des produits de consommation et d'accès facile sur le marché, comme la banane et l'arachide. Un autre produit dans la catégorie des primes, l'extrait de la farine de manioc : le manioc est un produit de forte consommation dans le pays, d'ailleurs la farine de manioc est largement consommée dans la population brésilienne et il peut être un produit d'exportation. Enfin, une prime est prévue pour la fabrication de confitures de fruits tropicaux, ces fruits sont très appréciés dans le pays : la goyave, le guapurú et le guavirá, ils sont consommés nature. De même il y a

---

<sup>551</sup> Dépêche du Consulat de France, au ministre des Affaires étrangères, M. Ribot, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption le 26 mai 1891, Correspondance commerciale Assomption, année 1891, AMAE.

<sup>552</sup> Voir à ce sujet : KLEINPENNING, Jan M.G., *Paraguay, (1515-1870)*, « A thematic geography of its development », Germany, Iberoamericana - Vervuert, vol 1, 2003. (Version en espagnol, Asunción, 2011).



beaucoup d'autres fruits sauvages consommés dans le pays et qui pourraient apparaître sous la rubrique industrialisation et commercialisation.

Malgré ce dispositif de primes, d'encouragements et de renforcement pour une agriculture d'envergure, le but du gouvernement paraguayen ne semble pas avoir été atteint à court terme.

### **3.2.2. Des résultats mitigés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle**

Largement évoquée dans les parties précédentes, la loi générale d'immigration et colonisation de 1881 a donc conditionné les débuts de la colonisation durant toute la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon la loi paraguayenne sur l'immigration pour la colonisation, il existe deux types de colonies dans lesquelles les immigrants peuvent s'installer : les colonies nationales et privées. Après l'immigration spécifique à la population française, nous avons appris que des colonies agricoles d'immigrants suisses se sont installées à Villa Hayes (Chaco) (1885) et seront prospères et perdureront dans le temps. En 1890 la colonie sera peuplée par Français, Allemands, Autrichiens, Belges et Espagnols ; la colonie produit de la canne à sucre, maïs, haricots noirs, tabac, et une variété de fruits tropicaux. Le rendement de commercialisation de leurs produits vers la capitale sera positif.

Une autre colonie a été créée à l'initiative de la Banque du Paraguay et du Rio de la Plata en 1889 dans la région orientale ; ces terres seront ensuite achetées par le Danois Emilio Johansen, la colonie sera peuplée par des immigrants suédois. Les colons sont engagés dans l'agriculture, notamment dans le développement du coton. Le fondateur Johansen sera à la tête des producteurs de coton de la colonie.

La loi d'immigration de 1881 attirait les colons pour des raisons économiques essentiellement. À cet égard, le gouvernement paraguayen a joué un rôle important dans la décision d'installations des colonies ; comme la colonie « Nueva Australia », dont l'Australien d'origine britannique William Lane fonda en 1891 la New Australia Cooperative Settlement Association (NACSA) en Australie<sup>553</sup>. De la propagande dans les journaux australiens, parfois des critiques et d'autres fois des opinions positives sur le Paraguay ont influé sur la décision d'émigrer et de l'installation des colonies. Dans ce contexte, W. Lane accompagné de 250 immigrants, hommes et femmes, quitte l'Australie le 16 juillet 1893 à la recherche d'une utopie dans la vie rurale, pour établir une colonie socialiste utopique au

---

<sup>553</sup> FOREIGN-OFFICE, *Report on the New-Australia, colony in Paraguay*, n° 358, publié in « Une colonie socialiste au Paraguay, La Nouvelle Australie », La Réforme Sociale, Bulletin de la Société d'économie sociale et des Unions de la paix sociale, troisième série, tome X (tome XXX de la collection) Paris, secrétariat de la Société d'économie sociale, 1895, pp. 232-238. ; DROULERS, Charles, *Socialisme et colonisation. Une colonie socialista au Paraguay* : « La Nouvelle Australie », Paris, Imprimerie de L. Tremaux, 1895, pp. 232-238.

Paraguay<sup>554</sup>. Cette même année (1893), la colonie « Nueva Australia » est fondée par la compagnie coopérative colonisatrice de W. Lane dans la région orientale du pays<sup>555</sup>. La colonie est créée dans l'idée de développer une société communiste avec l'installation de 1 200 familles, environ 4000 personnes dans les six années suivantes sur une terre d'environ 125 000 hectares octroyés par le gouvernement<sup>556</sup>. Les premiers différends entre ses membres commencent en décembre 1893 à cause de restrictions imposées par W. Lane afin de garder l'esprit de la colonie consistant à mener une vie plus au moins ascétique. En conséquence au cours de cette année-là 81 colons décident d'abandonner la colonie pour retourner en Australie. Cet exemple de mésententes dans la colonie est dû au fait que les colons participaient à des rencontres festives avec les autochtones ; cela déplaisait au fondateur Lane qui avait prévu des règles pour la communauté,<sup>557</sup> celles d'une colonie fermée à la population. Les colons sur place se sont rendu compte que leur vie ne se réduisait pas à la seule colonie, mais qu'il fallait aussi interagir avec la population locale. De ce fait, l'expérience du métissage culturel entre les colons et la population paraguayenne locale a déclenché le conflit entre les colons<sup>558</sup>. Ces derniers ont découvert au Paraguay que l'application stricte de la ségrégation raciale défendue par Lane au moyen de l'isolement social, a commencé à paraître irréaliste.

À propos du plan idéologique de Lane, le but principal de la colonie peuplée par des Britanniques, Irlandais et Australiens était de mettre en place et de mettre en pratique l'idée de sauver « les blancs de la menace raciale des non-blancs »<sup>559</sup>. Cette idée de solidarité raciale a formé la base de la vision du fondateur W. Lane dans l'utopie sur la pureté blanche et la

---

<sup>554</sup> D'autres sources manifestent la suivante : Afin de mettre en place la colonie « Nueva Australia », le 10 mars 1893 le pouvoir exécutif concède soixante-un « leguas » de terres avec l'obligation d'y installer entre quatre et six mille immigrants dans un délai de six ans, les années passent sans que le succès espéré par les promoteurs prenne forme, conduisant à la fin de la société en 1897. Le gouvernement a toutefois laissé sur ces terres 150 colons étrangers en 1910.

KELLET, John, « Willian Lane and New Australia: A Reassessment », *Labour History*, n° 72, 1997, pp. 1-18. ; MAWSON, Stéphanie, « The Workingman's Paradise, White Supremacy and Utopianism : The New Australia Movement and Working-Class Racism », *Labour History*, n° 101, 2011, pp. 91-104 ; LAKE, Marilyn, « Socialisme and Manhood : The case of William Lane », *Labour History*, n° 50, 1986, pp. 54-62.

<sup>555</sup> Foreign-Office, « Report on the New-Australia », *Ibidem*, pp. 232-238; KELLET, John, « Willian Lane and New Australia », *Ibidem*, pp. 1-18; LIVERMORE, Harold V., « New Australia », *The Hispanic American Historical Review*, vol. 30, n° 3, 1950, pp. 290-313; DROULERS, Charles, *Socialisme et colonisation*, *Ibidem*, pp. 232-238.

<sup>556</sup> *Ibidem*, pp. 290-313.

Voir aussi: HALFORD, James, « Reviving the Radical 1890: Contemporary Returns to William Lane's Australian utopian settlements in Paraguay », *Antipodes*, n° 2, vol 24, 2010, pp. 127-133.

<sup>557</sup> Ce qui explique J. Halford : « [...] La communauté était utopique dans le sens où elle envisageait et a essayé de mettre en œuvre un modèle de société parfaite destiné à définir un exemple à suivre pour d'autres. Cette société devait être exempte de conflits de classe et de race, elle excluait les non-Anglo-saxons » ; HALFORD, James, 2010, pp. 127-133 ; MAWSON, Stéphanie, « The Workingman's Paradise », *Ibidem*, pp. 91-104

<sup>558</sup> *Ibidem*, pp. 91-104.

<sup>559</sup> HALFORD, James, « Reviving the Radical 1890 », *op. cit.*, pp. 127-133.

coopération dans le travail. Le métissage constituait une menace contre l'utopie socialiste « blanche et progressiste » même en Australie<sup>560</sup>.

Cet épisode entraîne l'expulsion de plusieurs membres de la colonie. Celle-ci se scinde en deux le 1<sup>er</sup> mai 1894<sup>561</sup>. En dépit de cet incident, l'expérience paraguayenne de socialisme utopique n'a pas pris fin. W. Lane, avec un groupe de 63 colons, quitte la colonie pour créer la colonie « Cosme » dans la région de Caazapá où il va rester jusqu'à 1899, avant de retourner en Australie ; son frère John Lane lui succède dans la colonie qui va perdurer jusqu'à 1904<sup>562</sup>. En 1909 ses derniers colons vont la désertir et partir vers l'Argentine, tandis que d'autres émigrent en Australie, en Angleterre ou en Afrique du Sud<sup>563</sup>. Ceux qui sont restés se sont mariés avec des Paraguayennes.

Malgré la scission de la colonie, un groupe reste sur des terres que le gouvernement achètera pour des colons. Dans la région on produit l'essence de petit-grain, en lien avec quatre maisons de commercialisation d'Asunción dont nous estimons que les colons australiens ont aussi travaillé à la production. La culture de l'orange amère est très rentable dans le pays pour la distillation de l'huile aromatisée. Cette industrie a été créée par le botaniste français Benjamin Balansa à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'essence de petit grain est utilisée comme base de parfums et d'arômes qui deviendra dans les années 1920 un produit d'exportation important à destination de l'Europe et des États-Unis. La colonie « 25 de noviembre »<sup>564</sup> près de « Nueva Australia » sera établie par le gouvernement paraguayen dans le département nommé autrefois Ajos (Coronel Oviedo). La colonie est créée par le décret du 19 décembre de 1893 avec une superficie de 9600 hectares divisés en 485 lots<sup>565</sup>. Cette colonie servira d'accueil aux colons australiens restés dans le pays de la colonie dissoute. Et un autre groupe d'environ quatre-vingts personnes vont s'installer dans la colonie « Presidente González ». De nombreuses études du siècle passé et du XXI<sup>e</sup> siècle continuent à s'interroger sur l'histoire de la colonie « Nueva Australia » ; en particulier sur l'idéologie qui a poussé W. Lane et ses compagnons de route à s'installer au Paraguay. Des lettres de colons décrivant leur séjour au Paraguay rend compte de leurs péripéties vécues. Quelques auteurs sont même

---

<sup>560</sup> Les Australiens s'opposaient à l'immigration chinoise dans leur pays à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. HALFORD, James, 2010, pp. 127-133.

<sup>561</sup> MAWSON, Stéphanie, « The Workingman's Paradise », *Ibidem*, pp. 91-104; SOUTER, Gavin, 1991.

<sup>562</sup> William Lane est retourné en Australie, vivant à Auckland et travaillant pour le journal New Zealand Herald jusqu'à sa mort.; HALFORD, James, « Reviving the Radical 1890 », *Ibidem*, pp. 127-133; LIVERMORE, Harold V., « New Australia », *op.cit.*, pp. 290-313; KELLET, John, « Willian Lane and New Australia », *op. cit.*, p. 1-18.

<sup>563</sup> HALFORD, James, « Reviving the Radical 1890 », *Ibidem*, pp. 127-133.

<sup>564</sup> ROMERO, Genaro, *Apuntes para el inmigrante*, Asunción, Talleres Gráficos la Colmena, 1914; ROMERO, Genaro, *Informes sobre las colonias «Trinacria, Nueva Italia, 25 de Noviembre»*, Talleres Gráficos del Estado, Asunción, 1911.

<sup>565</sup> Les colons de la colonie 25 de Noviembre vont recevoir les titres définitifs de terres par la loi n° 355, du 22 août de 1919, Registre officiel, p. 464.

allés au Paraguay pour connaître les deux emplacements où s'était établie la colonie. L'endroit de ces deux anciennes colonies conservera leur nom d'origine.

D'autres colonies sont particulièrement bien situées géographiquement, dont la colonie « Presidente González » (1891) à Yegros, département de Caazapá, devenue ensuite la colonie « Nacional ». Nous reviendrons sur ce cas plus en détail dans la deuxième partie de notre étude, mais nous devons signaler d'emblée que, en dépit de quelques problèmes dans la colonie « Nacional », cette colonie, à l'origine créée en exclusivité pour les Français, deviendra une colonie mixte, car par la suite elle sera peuplée par des colons de nationalités différentes autres que françaises.

Quelques années plus tard, le 17 août 1906, des immigrants italiens créent la colonie « Nueva Italia »<sup>566</sup> à Villeta. Le terrain de 14 848 hectares est « d'une fertilité extraordinaire » selon le rapport de Genaro Romero, ayant en charge le département d'immigration de terres et colonies. La colonie est peuplée par des Italiens et aussi par des Allemands. La colonie comprend un champ d'expérimentation autour de plantes exotiques et de semences provenant d'autres régions du Paraguay et des pays voisins<sup>567</sup>. Une maison, nommée « hôtel des immigrants », est destinée aux nouveaux arrivants qui peuvent y séjourner avant de s'établir définitivement. Malgré tout, cette colonie était particulièrement défailante. Cela n'était pas directement imputable aux colons, mais essentiellement lié à la négligence de l'autorité chargée de mettre en œuvre les règles et dispositions ; en d'autres termes, les inspecteurs des colonies ne faisaient qu'un travail précaire de surveillance dans la colonie. Cela dit, le manque de réussite de la colonie est, à notre sens, principalement dû au fait que les colons ne respectent pas leur engagement de travailler la terre. Si certains ne sont pas agriculteurs, d'autres ne s'investissent manifestement pas suffisamment. Nombreux sont donc ceux qui quittent les colonies avant même qu'elles n'aient le temps de se structurer. Outre ces freins des plus importants à la croissance des colonies, il reste la difficulté des moyens de transport et de déplacements. Cet état de fait démotive largement les premiers arrivants à quitter les colonies et à s'éparpiller sur le territoire paraguayen. C'est d'ailleurs précisément d'autres arguments que nous pouvons supposer ajoutés à ce qui a pu désagréger la colonie « Nueva Australia » dont les colons vont se disperser dans des colonies existantes.

---

<sup>566</sup> República del Paraguay, Oficina general de inmigración y colonización, «Reglamento para la colonia Nueva Italia en el departamento de Villeta», Asunción, Talleres Nacionales de H. Kraus, 1907; ROMERO, Genaro, *Apuntes para el inmigrante*, *Ibidem*; ROMERO, Genaro, *Informes sobre las colonias «Trinacria, Nueva Italia, 25 de Noviembre»*, *Ibidem*.

<sup>567</sup> El llamado «Campo de Experimentos» de esta colonia va a la misma suerte del que se estableció en la colonia «25 de noviembre», es decir, va camino directo de un completo fracaso» [...] manifieste le rapport de Genaro Romero chargé de l'Immigration au ministère des Relations extérieures, Asunción, 1908. ROMERO, Genaro, *Informes sobre las colonias «Trinacria, Nueva Italia, 25 de Noviembre»*, *Ibidem*.

Ce n'est toutefois pas le seul élément ayant entravé la réussite de ces premières expériences. Ni les efforts, ni les frais engagés par le gouvernement paraguayen, ni les différentes lois sur la colonisation n'ont dans leur ensemble permis d'atteindre les résultats escomptés. Les diplomates de Buenos Aires, du Brésil et de l'Uruguay comparent les flux par rapport au flux d'immigration au Paraguay à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sans contester l'immigration régulière dans ces pays était plus importante. Cette différence de flux est probablement conditionnée par la position géographique du pays, sans accès à la mer. L'accès à la mer a très probablement facilité l'entrée plus régulière des étrangers dans les pays voisins. Néanmoins, nous devons également souligner que l'immigration a progressivement augmenté, ayant été presque multipliée par mille entre 1881 et 1890, et ce chiffre était de nature à encourager le pouvoir public dans sa politique d'immigration. Le développement des infrastructures, des institutions et des aides agricoles fait alors partie du projet de redressement du pays par l'immigration.

### **3.2.3. La loi du 6 octobre de 1903 — Loi générale de l'immigration et de la colonisation**

Désormais, le défi du gouvernement sera donc de faire évoluer les lois afin de les adapter aux nécessités liées à l'amélioration des conditions de l'immigration. La loi du 6 octobre 1903 a, elle aussi, pour objectif de mettre au point des dispositions sur l'immigration afin d'encourager la venue des colons sur le territoire. Elle déroge la loi de 1881 (art.22). La nouvelle loi d'immigration de 1903 définit l'immigrant (art. 1<sup>er</sup>) comme suit :

« Est considéré comme immigrant tout étranger de moins de 50 ans qui arrive pour la première fois dans la République pour s'y installer et qui, outre sa bonne conduite, prouve sa qualité d'agriculteur, d'industriel, d'artisan, de mécanicien, d'enseignant, d'électricien ou d'ingénieur, comme le prouvent les certificats présentés aux agents de l'immigration paraguayens à l'étranger et le témoignage de deux voisins qualifiés de sa résidence. Ces certificats seront légalisés par les consuls, sans exiger de frais »<sup>568</sup>.

---

<sup>568</sup> « Considerase inmigrante para los efectos de esta ley, a todo extranjero apto para el trabajo y menos de cincuenta años cumplidos, que llegue por primera vez a la República con el objeto de establecerse en ella, y que acredite, a más de su buena conducta, su calidad de agricultor, industrial, profesión artesano, mecánico, profesor, electricista o ingeniero en cualquier ramo, por medio de certificados de los Cónsules o Agentes de Inmigración del Paraguay en el exterior expedido mediante el testimonio de dos vecinos hábiles por certificados de las autoridades del domicilio del inmigrante, autenticados por los Cónsules o Agentes de Inmigración del Paraguay acreditados en el país de su residencia, o por medio de títulos o diplomas válidos debidamente legalizados. Estos Agentes expedirán o legalizarán los referidos certificados, sin cobrar emolumento alguno, so pena de incurrir en pérdida del cargo». Loi du 6 octobre 1903. Registre officiel 1903, pp.734-739. La loi d'Immigration et Colonisation de 1876 d'Argentine, (loi Avellaneda), définit l'immigrant : « tout étranger, journalier, artisan, industriel, moins de soixante ans créditant de sa moralité arrivent à la république pour s'établir, en bateaux à vapeur, payant son billet de deuxième ou troisième classe, ou ayant payé pour compte de la nation, des provinces ou d'entreprises particulières protectrices d'immigration et colonisation ». (Art. 12). SAINT SAUVER-HENN, Anne, « Identités allemande et judéo-allemande des immigrés allemands en Argentine : une différence d'intégration ? » In : *Migrations, intégrations et identités multiples : Le cas de l'Allemagne au XXe siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011. p. 49.

Il y est stipulé que tout colon bénéficiera d'une parcelle gratuite qui lui sera donnée définitivement après deux ans de travail sur ses terres. En d'autres termes, le colon doit cultiver la terre et montrer les produits de sa culture au gouvernement. Un des aspects importants de changements à cette époque est sans aucun doute que la loi du 6 octobre de 1903 apporte des précisions et établit des restrictions à l'égard des étrangers. En aucun cas, les consulats ou les agents de l'immigration n'organiseront pas le passage d'individus atteints de maladies infectieuses (la loi ne spécifie pas ici les types de maladies), des repris de justice, ni de gitans. Le terme gitan est employé dans la loi. Il se réfère aux personnes nomades, bohémiennes, qui parcourent les villes, et qui n'ont pas de travail, ni même un métier fixe. À l'époque, ils ne sont pas connus en tant qu'agriculteurs (art. 14)<sup>569</sup>.

La première sélection des émigrants est faite par le consul du pays dans lequel l'émigrant présente des documents, puis le bureau de l'immigration se charge de vérifier les documents requis à l'arrivée dans le pays. La loi stipule également l'âge et la profession de l'immigrant. Pour bénéficier de ces droits, l'immigrant devait avoir moins de 50 ans, être agriculteur, industriel, artisan, technicien, mécanicien, professeur ou ingénieur. En outre, l'immigré doit payer son billet de transport et disposer d'une somme d'argent pour entrer dans le pays avec sa famille. Nonobstant, il pourra bénéficier d'un billet gratuit du port de la région de Rio de la Plata ou de Paraná (Buenos Aires, Rosario, Montevideo) jusqu' au port d'Asunción, de même les frais de séjour seront pris en charge par le gouvernement<sup>570</sup>.

Le gouvernement paraguayen introduit ici une nouvelle mesure qui oblige tous les immigrants à avoir de l'argent en leur possession à leur arrivée de sorte qu'ils puissent prouver aux autorités gouvernementales qu'ils n'étaient pas indigents et qu'ils n'allaient pas être un fardeau pour l'État. Ceux qui émigrent pour leur compte (c'est-à-dire pour s'installer en dehors d'une colonie officielle de l'État ou d'une colonie privée) doivent posséder

---

<sup>569</sup> Loi du 6 octobre 1903, Registre officiel de 1903, pp. 734-739. D'autres restrictions d'entrée pour des individus de race jaune et noire, des mendiants et des fainéants. En ce qui concerne les races spécifiées dans la loi, ces restrictions sont entrées en vigueur pendant certaines périodes gouvernementales. Les lois vont évoluer au cours des années et le pays ouvrira ses portes à toutes les nationalités. Concernant ces deux dernières catégories, le pays étant dans une situation économique et financière fragile, le gouvernement donne la priorité aux individus aptes à l'agriculture.

Dans le cas du Brésil, le ministère de l'Agriculture distribue des circulaires dans les consulats brésiliens dans le monde, afin de communiquer les règlements en vigueur tant sur les conditions requises des immigrants que sur celles de leur entrée au Brésil. Entre autres, l'immigrant ne doit pas être atteint de maladies contagieuses, ne doit être ni criminel, ni vagabond, ni mendiant, ni fou, ni incapable de travailler. Un service de transport est instauré jusqu'à la colonie à laquelle il est destiné. Les bagages du voyage et les instruments agricoles des immigrants seront exempts de tout droit d'impôt [...]. Brésil, décret de loi n° 6445 du 19 avril 1907. ; L'Uruguay interdit l'immigration asiatique, africaine et des gitans. Loi n° 2096, du 19 juin 1890.

<sup>570</sup> Pour accroître l'immigration, le gouvernement brésilien, tout comme le Paraguay, paie le passage des immigrants européens d'un port quelconque d'Europe à un port du Brésil, à la seule condition que ces immigrants soient des agriculteurs (Loi de 1921, art. 47). GONZÁLEZ, Elda, *La inmigración esperada...*, *op.cit.*

50 pesos en or<sup>571</sup> et en liquide par personne et 30 pesos en or pour chaque homme adulte venant avec sa famille. Si ces conditions sont remplies, l'immigrant pourra bénéficier du transport gratuit de n'importe quel point du fleuve de la Plata ou du Paraná (Buenos Aires, Rosario, Montevideo) jusqu'au port d'Asunción<sup>572</sup>, du séjour gratuit à l'hôtel des immigrants (installé près du port de débarquement) ainsi que de la nourriture pendant 8 jours, et du transport vers l'endroit de sa future demeure par voie ferrée ou par le port le plus accessible. Des informations sur le pays lui sont également délivrées, concernant les régions, les villes, les modalités de déplacement, etc. Au-delà des 8 jours, l'immigrant devait s'acquitter de sa subsistance journalière (quarante centavos pour les adultes, et pour les mineurs vingt centavos d'or ou son équivalent selon le cours en vigueur). Concernant les immigrés ayant passé un contrat avec le gouvernement pour s'installer dans les colonies, ils restent à la charge du gouvernement jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la destination prévue par leur contrat. Les immigrés pouvaient introduire des articles personnels exempts d'impôt selon un montant fixé par le pouvoir exécutif (incises 1- 6). Le gouvernement octroie la même aide à tout immigrant qui vient avec un contrat, avec des entreprises particulières ou pour rejoindre sa famille établie au préalable dans le pays (art. 6).

Cette loi, pourtant plus restrictive quant aux conditions d'entrée au Paraguay, était cependant mieux adaptée à la situation économique et sociale du pays. Le but était d'accueillir dans le pays de véritables agriculteurs et de favoriser le contexte de vente d'immenses propriétés foncières appartenant à l'État. En effet, alors que jusqu'à 1870 l'État était propriétaire de la plupart des terres, depuis il les avait progressivement vendues ou données dans l'objectif de renflouer les caisses publiques et de coloniser les terres fiscales.

En plus de la promulgation des nouvelles lois, les départements consulaires paraguayens reçoivent des instructions concernant la sélection migratoire. Ainsi, de nouvelles précisions sont demandées pour l'installation des étrangers dans le pays : posséder un certificat d'exercice professionnel, certifié par le consul paraguayen à l'étranger et traduit en espagnol ; disposer d'un certificat judiciaire et policier qui atteste de la moralité de l'individu. Désormais, cette loi permet clairement de choisir le type d'immigration qu'elle jugera convenable pour le pays (art. 2). Cet article est un changement par rapport à la loi précédente de 1881. En plus, le Commissariat général de l'Immigration et le Bureau d'informations

---

<sup>571</sup> 1 Peso oro: 8 pesos fuertes: 1 dollar nordaméricain. Kleinpenning, J., *op.cit.*, p. 512.

<sup>572</sup> Art.3-n°1, loi de 1903 : « un billet gratuit de seconde classe pour le transport depuis n'importe quel point du Río de la Plata ou du Paraná, à quiconque en fera la demande à l'agent d'immigration ou Consulaire du Paraguay du lieu de l'embarquement ou à la Direction générale de l'immigration ».

Art. 3- n° 1, Loi de 1903: «un pasaje libre de segunda clase para su transporte desde cualquier punto del Río de la Plata o Paraná, que lo solicitará del Agente de inmigración o Consular del Paraguay en el lugar del embarque o de la Dirección General de la Inmigración».

formeront dorénavant un seul bureau, le «Bureau général de l'immigration et de la colonisation», qui sera placé sous l'égide du ministère des Relations extérieures (art. 18)<sup>573</sup>.

Nous avons dressé un panorama de l'évolution du cadre législatif général mis en place afin de favoriser l'immigration entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle. Voyons désormais les lois votées en vue de soutenir l'installation d'une communauté particulière, le cas des Mennonites. L'objectif de cette partie est de comprendre l'évolution du dispositif légal, et la mise en œuvre de politiques spécifiques de l'implantation des immigrants d'après les différents types de processus migratoire.

### **3.2.4. Les lois favorisant l'installation des Mennonites**

En 1921, des négociants mennonites originaires des États-Unis, spécialement la Fondation du Comité central mennonite (MCC) des États-Unis, et le gouvernement paraguayen entament des discussions sur la possibilité d'accueillir un groupe de Mennonites. Des Mennonites viendront du Canada et il s'agit de groupes émigrés de Russie<sup>574</sup>. Parmi les lois promulguées au cours du XX<sup>e</sup> siècle, certaines concernent donc l'installation de communautés étrangères spécifiques. La loi de 1921 est née sous le gouvernement de Manuel Gondra (1920-1921) et les premiers immigrants sont accueillis sous le gouvernement d'Eligio Ayala (1923-1924/1924-1928), alors présidents du Paraguay<sup>575</sup>, cette loi concerne tout particulièrement la communauté mennonite. La loi n° 514 de 1921<sup>576</sup> accorde des droits et des privilèges à ses membres. Elle leur donne la possibilité de pratiquer leur religion et leur culte en toute liberté, et les exempte du service militaire. Cette loi privilégie leur vie en communauté, en leur donnant la possibilité de fonder des établissements spécifiques à l'instruction mennonite, d'enseigner leur religion et leur langue (dialecte mennonite), et cela sans aucune restriction. Selon leurs principes, la vente de boissons alcoolisées est interdite dans un périmètre de 5 kilomètres autour de leurs établissements, à moins qu'ils n'en fassent la demande. De plus, sur une période de 10 ans à compter de son arrivée dans le pays, la communauté mennonite bénéficie de la libre introduction de meubles, de machines, de semences, d'animaux, etc., soit de tout ce qui est nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie et le développement de la colonie. Cette communauté est également exempte de tout type d'impôt national. Il est aussi à préciser qu'aucune autre loi existante ou à venir ne pourra empêcher l'entrée des immigrants mennonites dans le pays pour des raisons

---

<sup>573</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi d'Immigration de 1903, pp. 735-739.

<sup>574</sup> Le nom de mennonites vient du prêtre néerlandais Menno Simons qui a aidé à répandre la religion anabaptiste dans les Pays-Bas.

<sup>575</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 514 du 26 juillet 1921, pp. 336-337.

<sup>576</sup> *Ibidem*, pp. 336-337.



d'âge ou d'inaptitude physique et mentale<sup>577</sup>. Ils seront libres d'administrer eux-mêmes leurs successions. Des avantages concernant l'installation des mennonites s'étendent aussi à l'échelle des individus qui viendront s'installer de façon individuelle dans le pays, dès lors qu'ils auront certifié appartenir à la communauté mennonite<sup>578</sup>.

Des mennonites émigrés entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale fuyant la Russie, l'Ukraine, la Pologne sont traités comme des réfugiés et connus comme de nationalité « Mennonites ». Dans leur migration : ils ne sont ni Néerlandais, ni Russes, ni Allemands. Dans le registre des immigrants du Paraguay figurent d'ailleurs leur nationalité : « Mennonite ». « Un membre du Comité central mennonite du Canada manifeste au sujet de la nationalité : « Il vaut mieux les classer dans la catégorie des « mennonites » »<sup>579</sup>. L'utilisation de l'appellation « mennonite » servait alors pour faciliter leur migration en tant que réfugiés.

« Pour obtenir des documents de voyage, il fallait déclarer leur nationalité. Si les migrants se présentent comme Ukrainiens ou Russes, ils risquent la déportation vers l'URSS. Mais s'ils s'identifiaient comme des « Allemands de souche » - comme pendant la guerre - ils ont avoué leur collaboration nazie et n'étaient pas éligibles pour l'aide. Les organisations de secours mennonites ont avancé une troisième option, celle de « mennonites » »<sup>580</sup>.

Les travaux de Benjamin Gossen, sur l'histoire des mennonites, expliquent que, entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale dans le contexte de « la violence internationale et de la mondialisation mennonite », a causé l'afflux de 20.000 mennonites au Canada. En référence à cet affluence ce pays leur a mis des barrières, le Canada ne voulait plus l'entrée des mennonites sur son territoire, de la même manière la Russie a décidé d'interdire l'immigration mennonite<sup>581</sup>. « Le Canada et la Russie ont déclaré que la présence mennonite n'était pas souhaitable [...] et qu'ils prenaient les meilleures terres »<sup>582</sup>. À cet effet, en 1919, le gouvernement canadien a exclu l'immigration mennonite. C'est dans cette conjoncture que les membres du Comité central mennonite (MCC) ont dirigé leur regard vers le Paraguay qui les a acceptés.

En effet, après la loi de 1921 pour l'installation des Mennonites sur le territoire paraguayen, spécifiquement dans le Chaco, va apparaître la loi Waisenamt créée par loi n° 1157 du 8 juin de 1930<sup>583</sup>. La loi a été promulguée par le gouvernement paraguayen à la

---

<sup>577</sup> Rappelons que la loi générale d'immigration de 1903 interdit l'entrée aux malades mentaux. Les mennonites d'ailleurs ont une maison pour les malades mentaux dans leurs colonies au Chaco paraguayen.

<sup>578</sup> ROMERO, Genaro, *Colonización Menonita*, (derechos, privilegios y concesiones a los miembros de la comunidad Menonita y a los de cualquier otra comunidad religiosa de procedencia europea o americana, que vengan a establecerse en el Chaco Paraguayo), Asunción, Imprenta Nacional, 1933.

<sup>579</sup> « Mennonite nationalisme postwar aid and the politics of repatriation », dans GOOSSEN, Benjamin W. *Chosen Nation : Mennonites and Germany in a Global Era*, Princeton University Press, 2017. pp. 174-199.

<sup>580</sup> GOOSSEN, Benjamin W. *Chosen Nation*, *Ibidem*, pp. 174-199.

<sup>581</sup> « World War, world confession international violence and mennonite globalization », GOOSSEN, Benjamin, W., *Ibidem*, pp. 96-120.

<sup>582</sup> *Ibidem*.

<sup>583</sup> La loi Waisenamt entra en vigueur le 12 août de 1930, publiée dans le Registre officiel, n° 474, pp. 643-644.

demande des représentants mennonites de la colonie Menno en raison du grand nombre d'orphelins mennonites. Lors de l'émigration au Paraguay (1927), de nombreux orphelins sont entrés dans le pays et certains parents sont morts lors de leur installation à Chaco.

À ce sujet, Benjamin Gossen donne un exemple de familles de la colonie du Chaco, « sur 641 familles dans une colonie paraguayenne, 40 % n'avaient pas de chef de famille masculin »<sup>584</sup>. Les avantages octroyés aux mennonites se poursuivent alors dans les années suivantes. La loi Waisenamt concernant les affaires relatives à l'adoption d'orphelins mennonites reconnaît des clauses spéciales pour les mennonites de la colonie établie au Chaco paraguayen. Cette loi est créée pour administrer des biens successoraux pour la colonie Menno (art. 1<sup>er</sup>) du Chaco paraguayen, dont l'administration est destinée aux affaires relatives aux héritiers - orphelins et aux veuves mennonites. L'administration est composée de deux directeurs élus par le vote des colons mennonites et confirmés par le conseil de l'Église de la colonie (art.4). Les directeurs élus tous les trois ans ont la responsabilité de choisir un tuteur pour l'orphelin (art. 14), et de veiller au bien-être de l'enfant orphelin si celui-ci est destiné à une famille d'accueil. Entre autres, administrer leurs biens jusqu'à l'âge autorisé à l'enfant pour disposer de ses biens (art 8)<sup>585</sup>. Ce bureau recevra un pourcentage de la gestion du capital des biens administrés (art. 24-27). En somme, le bureau fonctionne comme une société financière dont les bénéficiaires sont pour l'Église et le développement de leur colonie. Cette loi a assuré aux mennonites l'administration de leurs biens dans leur colonie par des exceptions fiscales. On peut considérer ces groupes mennonites, comme le décrit Goossen, comme « un état mennonite » dans l'état paraguayen. On constate par ailleurs que leur vie religieuse est étroitement liée à leur vie civile.

Ce dispositif d'aide à cette communauté est également renforcé par la loi n° 16 083 du 22 décembre de 1942 qui l'exonère sur cinq années supplémentaires des droits d'importation pour certains produits et outils de la colonie<sup>586</sup>. Certaines communautés d'immigrants mennonites au Paraguay sont facilement reconnaissables par leurs cheveux blonds, leurs vêtements, leurs mamelouks bleu foncé<sup>587</sup>; de même, les chapeaux particuliers que portent les hommes, et les jupes longue portées par les femmes. Arrivés dans le pays par petits groupes

---

<sup>584</sup> « Mennonite nationalisme postwar aid and the politics of repatriation », GOOSSEN, Benjamin W., *Ibidem*, pp. 147-199.

<sup>585</sup> *Ibidem*.

<sup>586</sup> Demande de la prorogation des lois n° 514, et n° 9624 - cette dernière a été faite sous la demande des mennonites Francisco Heinrich, représentants commerciaux de la colonie mennonite du Chaco paraguayen, et Messieurs Jacob A. Braun, Jacob Friessen ; document n° 3835/1942 sous le rapport du Département de Terres et Colonies ; Direction générale des douanes ; Direction général des finances et Direction générale de l'Agriculture. République du Paraguay, Registre officiel, ministère des Finances, Asunción, loi n° 16088, 22 décembre 1942, p. 1252.

<sup>587</sup> Voir aussi: BREDNICH, Rolf Wilh, *Mennonite folklife and folklore : A preliminary report*, « mennonite social customs », Ottawa, University of Ottawa Press, 1977, pp. 58-69.

dès 1927, ils continueront de s'installer jusqu'à la fin XX<sup>e</sup> siècle. Les pionniers mennonites s'établiront d'abord dans la région centrale du Chaco paraguayen, puis les autres groupes se disperseront dans la région Orientale du pays.

Après l'entrée des Mennonites en 1927, au nombre de 1700, cette immigration se poursuit au Paraguay. D'autres groupes d'immigrants mennonites entre 1930 et 1931, 1 600 réfugiés sont arrivés d'Allemagne<sup>588</sup>, se joignant à ceux déjà installés au Chaco en provenance du Canada. Un plus petit nombre vient de Pologne. Et en 1932, un quatrième voyage - sous le parrainage du Comité central mennonite (MCC), d'Allemagne et de la Société des Nations - a quitté un camp de réfugiés dans le nord de la Chine. La Croix-Rouge française<sup>589</sup> a retracé le voyage des réfugiés mennonites de Sibérie, de Russie arrivés au Paraguay en 1932 : les mennonites ont reçu l'aide du Bureau international des réfugiés de Shanghai et une subvention de la Fondation Nansen<sup>590</sup>. Ils sont montés à bord du bateau d'Artagnan à destination de Marseille, où la Croix-Rouge française les a aidés, puis au départ du port du Havre vers l'Argentine puis vers le Paraguay. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'autres groupes de réfugiés mennonites émigreront au Paraguay<sup>591</sup>. Des communautés plus fermées autre que les mennonites : les amish et les huttéristes<sup>592</sup> émigreront également au Paraguay, venus des États-Unis, ces groupes bénéficieront des exemptions de la loi de 1921 accordées par la première loi aux mennonites Russes.

Le dispositif légal mis en place pour les Mennonites n'est donc pas tout à fait équivalent aux dispositifs légaux pour les autres groupes de colons immigrés. Du fait du caractère religieux et des manières de vivre propres à cette communauté, les Mennonites ont obtenu du gouvernement paraguayen des concessions leur permettant de vivre légalement autour de

---

<sup>588</sup> Régime politique en Allemagne (1918-1933). *op.cit.* « World War, World confession international violence and mennonite globalization », GOOSSEN, Benjamin W., *Chosen Nation...*, *op.cit.*, pp. 96-120.

<sup>589</sup> « Emigrants Sibériens en route pour le Paraguay », 1932, pp. 162-481-482.

<sup>590</sup> Le Haut-commissariat pour les réfugiés fut créé par le Docteur Nansen en 1921 « son mandat était dédié aux réfugiés russes » puis à d'autres nationalités. D'autres institutions pour venir en aide aux réfugiés et dont les mennonites ont profité de leur protection dans leur déplacement : l'Office international Nansen, commença à fonctionner en 1930, le Haut-commissariat pour les réfugiés provenant d'Allemagne en 1933 ; le Haut-commissariat pour l'ensemble des réfugiés en 1938, le Comité intergouvernemental pour les réfugiés ainsi que le Comité international des réfugiés en 1947.

BOUQUIER, Jean-Marie, « Les statuts des réfugiés et des apatrides », *Esprit, nouvelle*, vol 4, n° 348, 1966, pp. 631-643.

<sup>591</sup> « En février 1947, le premier navire de réfugiés d'après-guerre s'embarque pour le Paraguay, transportant 2303 mennonites à bord. Presque tous ont reçu un financement de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Bien que l'ONU n'ait jamais officiellement reconnu le « mennonitisme » comme une catégorie nationale distincte, il a traité le financement supplémentaire vers l'Amérique latine et le parrainage de milliers de migrants au Canada jusqu'au début des années 1950 ».

« Mennonite nationalisme postwar aid and the politics of repatriation », dans GOOSSEN, Benjamin W., *Chosen Nation...*, *op.cit.*, pp. 147-199.

<sup>592</sup> HANNERS, Sarah M., « Promised Lands », *The University of Miami Inter-American Law Review*, vol 48, n° 2, 2016, pp. 186-223.

l'agriculture et dans un entre-soi communautaire<sup>593</sup>. Si, à cette époque, la politique migratoire se fait plus restrictive impliquant le choix des immigrants, nous observons que dans le même temps le gouvernement s'adapte aussi aux spécificités des immigrants et des colonies, ce qu'illustre également le cas de la colonie Trinacria. En effet, celle-ci est la première colonie agricole d'origine italienne (Sicile) et socialiste. Elle va attirer de nombreux ressortissants de cette région qui espèrent devenir propriétaires terriens.

#### **4. Les différents types de processus migratoire**

Dans cette partie, nous observerons que les initiatives de colonisation sont organisées soit par l'État lui-même, soit par des sociétés de colonisation. Nous soulignerons les démarches faites par des personnes à titre individuel ou par des communautés désireuses de profiter des avantages offerts par les lois de l'immigration créées spécifiquement et destinées à une diversité de nationalités. Enfin, nous montrerons l'entreprise par le biais de la diplomatie, ou par des ententes entre gouvernements, avant de nous intéresser au rôle des promoteurs et des consulats à l'étranger.

##### **4.1. Le processus migratoire à l'initiative de l'État : le cas des Français et des Italiens**

Les premières résolutions mises en place pour favoriser l'établissement d'immigrés au Paraguay ont été organisées à l'initiative de l'État. Précédemment évoquée, parmi les projets se trouve la colonie « Nouvelle Bordeaux » (1855). Cette immigration a été gérée et financée directement par le gouvernement paraguayen. Dans le courant du vingtième siècle, de nombreux Français se sont installés au Paraguay. Ils ont fondé d'autres colonies, la « Colonie Nationale » devenue par la suite la petite ville de campagne « Yegros » avec le projet d'installer 400 colons français<sup>594</sup>. Cette colonie a été impulsée par le Président González pour peupler la région de Caazapá située non loin de la capitale. La colonie la « Nouvelle Picardie » ou la « Nouvelle France » située dans le nord du pays à la frontière entre le Paraguay et le Brésil sur des terres qui appartenaient autrefois au Paraguay fut quant à elle le fruit d'une initiative totalement privée<sup>595</sup>. En outre, de nombreux Français arrivent également à titre individuel sans intention particulière d'aller vivre dans une colonie. Nous verrons des exemples dans la deuxième partie.

---

<sup>593</sup> La loi n° 914 du 25 août 1927 octroie des avantages à des communautés religieuses européennes ou américaines voulant s'établir dans le Chaco paraguayen. Ce qui poussera des communautés religieuses à s'installer dans cette région, des communautés catholiques à l'image des religieux Salésiens pour l'évangélisation des groupes d'indiens.

<sup>594</sup> République du Paraguay, Registre officiel, décret du 17 décembre de 1891. PITAUD, Henri, *Les Français au Paraguay*, Paris, édition Bière, 1955.

<sup>595</sup> *Ibidem*.

Pour certains colons français, leur situation au Paraguay a échoué et beaucoup d'entre eux ont regretté d'avoir quitté la France. En effet, le manque de capitaux pour l'achat d'une propriété ou la création d'un atelier artisanal est une contrainte forte pour les individus qui ne sont pas agriculteurs. Le climat tropical est un autre des facteurs déplaisants pour ceux qui n'y sont pas habitués. L'insuffisance des moyens de communication est aussi un des problèmes rencontrés, en particulier pour ceux des régions éloignées, et continuera d'être un obstacle sérieux pendant un certain temps dans certains endroits. Par exemple dans la région du Chaco peu peuplé et isolé. On peut mentionner également les difficultés pour trouver des médecins dans les campagnes, ce qui s'ajoute à d'autres difficultés. Nous rappelons que dans les années à venir, vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle et dans son désir d'établir des Français sur le territoire, le gouvernement paraguayen est prêt à accorder de larges facilités aux Français d'Afrique du Nord qui désireraient s'y installer, mais au regard de la situation politique, économique et sociale du Paraguay, le manque de préparation minutieuse et de moyens financiers suffisants, de telles initiatives ne se concrétiseront pas.

La Loi du 26 juillet 1898<sup>596</sup>, composée de vingt articles, autorise l'établissement des colonies agricoles et d'élevage. Selon l'article 1<sup>er</sup>, les colonies s'établiront sur des terres publiques ou privées en accord avec la Direction générale de l'Immigration et de Colonisation. Il s'agit d'une loi qui octroie des avantages aux sociétés étrangères qui se chargent de recruter des colons européens, de les faire entrer au Paraguay et de les installer sur des terrains acquis selon certaines conditions. Cette loi définit des responsabilités partagées de l'État qui offre des avantages, et une société qui se charge de gérer l'organisation et l'installation de la colonie. À partir de cette initiative, des entrepreneurs italiens de la région de Sicile vont entrer en contact avec le gouvernement paraguayen pour organiser des colonies privées. La société colonisatrice italo-américaine se portera candidate pour faire entrer des immigrants. Plus de vingt-cinq mille hectares de terres fractionnés et d'accès facile au fleuve Paraguay seront cédés. Pour commencer, le gouvernement octroiera quinze mille hectares de terres au sud de la capitale. Les colonies seront agricoles et industrielles : les colonies agricoles auront pour priorités la culture des fruits, du tabac, du riz, du coton, du *tártago* ou du ricin, etc., et les industries seront tournées vers l'exportation de bois, de charbon, la fabrication d'huile de coco, etc. Les colonies pastorales quant à elles se chargeront de la fabrication de fromages et de l'élevage ovin.

Les familles devront être constituées du mari et de la femme, âgés de moins de cinquante ans, avec un ou plusieurs descendants mineurs. Les colonies sont exemptes de paiement de la contribution territoriale à la mairie pendant quinze ans. Les machines ou les

---

<sup>596</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 29 juillet 1898, la loi est constituée de 25 articles. pp. 77-80.

outils nécessaires au travail agricole ainsi que les semences importées par la société seront libres de droits. Quand la colonie arrivera à quatre cents habitants, le gouvernement établira un bureau postal. Les colons devront payer leur passage jusqu'à Buenos Aires et le gouvernement paraguayen prendra en charge le transport jusqu'à l'endroit de leur installation au Paraguay. Le gouvernement paraguayen se chargera de réaliser l'enregistrement des actes de propriété en faveur de la société colonisatrice, à hauteur de « diez y seis cuadras cuadradas »<sup>597</sup>, pour chaque famille introduite dans la colonie dès lors que chacune aura cultivé au moins un quart de la partie de terrain, qui lui aura été octroyé sur une période de deux ans. La société devra présenter au gouvernement un rapport annuel sur la colonie, et le gouvernement pourra envoyer des inspecteurs quand il le jugera opportun. La société colonisatrice ne pourra en aucun cas vendre, mettre en hypothèque ou chercher de nouveaux associés. La banque agricole aidera la société colonisatrice pour l'acquisition des outils pour l'agriculture.

Le représentant de cette société italo-américaine, Stéfano Paterno, s'engagea à faire venir les premiers associés et travailleurs dans les six mois à partir de la date du contrat de la mise en route de la fondation de la Colonie, qui se nommera « Trinacria » (art. 21)<sup>598</sup>. Cette loi sera le point de départ pour la naissance de la colonie au moyen de campagnes menées en Italie par le consul italien au Paraguay, M. Notari sur les « bontés du pays et des Paraguayens ». De surcroît, le gouvernement paraguayen concéda 93,750 hectares à cette société colonisatrice italienne, pour laquelle le promoteur Stéfano Paterno, aura la responsabilité d'installer 1 500 familles<sup>599</sup>. La dynamique et le développement de cette colonie seront traités dans la partie suivante de notre recherche. Notons, d'ores et déjà, qu'il s'agit de la tentative de colonisation italienne la plus connue et que d'autres colonies comme la « Nueva Italia », plus petite, ne connaîtront pas le même succès. Nous allons le traiter sur cette colonie dans la deuxième partie. L'immigration à titre individuel des familles ou des célibataires sera par ailleurs ce qui a attiré le plus les immigrants italiens : des célibataires s'établiront principalement dans les zones urbaines et exerceront le commerce et d'autres métiers.

Le gouvernement déploie des efforts considérables pour attirer de futurs immigrants, principalement européens, notamment par des campagnes publicitaires. Les agents de l'immigration en postes à l'étranger avaient pour mission de faire la promotion pour la migration vers le Paraguay auprès des agriculteurs, des marchands et des professionnels. Des

---

<sup>597</sup> « cuadras », KLEINPENNING, J., *op.cit.*, p. 512.

<sup>598</sup> République du Paraguay, Registre officiel, la Loi entra en vigueur le 29 juillet 1898, pp. 77-80.

<sup>599</sup> Rapport du vice-consul M. Notari, consulat d'Italie, Asunción, 25 avril 1896. Archive de la Società italiana di Mutuo soccorso à Asunción.

campagnes s'inscrivent dans le cadre de stratégies de promotion territoriales amorcées par le gouvernement. Les plus connues sont certainement celles destinées aux Européens entre les années 1870 et 1939.

## **4.2. Le processus migratoire à l'initiative des Allemands et des Mennonites**

Si, le cas des Français et des Italiens illustre surtout des initiatives de colonisation émanant de l'État paraguayen, d'autres processus migratoires ont été le fruit de sociétés de colonisation ou d'individus qui, à titre particulier, étaient désireuses de profiter des avantages offerts par les lois de l'immigration. C'est dans cet esprit que des Allemands et des Mennonites ont pris contact avec le gouvernement paraguayen. Étant à la recherche de terres dans le pays, ils espéraient alors trouver un accord pour leur installation.

Malgré la différence existante entre les Mennonites (par son caractère religieux et notamment par la façon de vivre dans leurs colonies) et les Allemands, qu'est-ce qu'il y a de commun entre ces deux groupes d'immigrants ? D'abord, tous les deux incarnent le souhait d'origine du gouvernement paraguayen stipulé dans la loi d'immigration, qui est celui de recevoir des agriculteurs de « race blanche » ce à quoi s'ajoute être « européen ». Ensuite, la plupart des mennonites, spécialement ceux qui sont émigrés d'Allemagne, ont la langue en commun, l'allemand. Les mennonites parlent d'ailleurs au sein de leur communauté un dialecte le *plautdietsch* :

« Le « plautdietsch » est une langue germanique occidentale (indo-européenne) appartenant aux sous (groupe du bas prussien (Niederpreußisch) du bas-allemand oriental ((Ostniederdeutsch), parlée dans le nord de la Pologne jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale »<sup>600</sup>.

Dans leurs écoles on enseigne aussi la langue allemande, d'ailleurs le premier mouvement anabaptiste (religion des mennonites) avait ses racines en Suisse et Allemagne<sup>601</sup>. En outre, les deux groupes ont la particularité d'arriver en famille nombreuse comme nous allons le voir dans la deuxième partie ; ensuite, les deux groupes sont les meilleurs exemples de travailleurs de la terre en fondant de nombreuses colonies ; et enfin, dans les deux cas, ce sont eux qui ont contacté le gouvernement paraguayen et ont démarré les négociations pour l'achat de terres. Cela dit, c'est le gouvernement paraguayen qui reste au cœur des négociations pour permettre ou non leur entrée sur le territoire.

---

<sup>600</sup> COX, Christopher, DRIEDGER, Jacob, M, TUCKER, Benjamin, V., « Mennonite Plautdietsch (Canadian Old Colony) », *Journal of the International Phonetic Association*, vol 43, n° 2, 2013, pp. 221-229.

<sup>601</sup> HANNERS, Sarah M., « Promised Lands », *The University of Miami Inter-American Law Review*, vol 48, n° 2, 2016, pp. 186-223.

### 4.2.1. L'installation allemande

La première initiative privée allemande fondera la colonie sous le nom de « Nueva Germania ». Les Allemands seront régis par la loi d'immigration du 7 juin de 1881, la première loi générale d'immigration et colonisation détaillée plus haut. En 1886, la colonie « Nueva Germania » est créée à l'initiative du beau-frère de Frédéric Nietzsche, Bernard Förster et son épouse Elisabeth, sœur de Nietzsche dans la région Orientale du pays. B. Förster avait l'intention de réunir des Allemands de sa même idéologie antisémite pour développer une « race aryenne » sur le territoire paraguayen, mais cette colonie malgré des débuts encourageants ne réussira pas son objectif, nous y reviendrons plus en détail dans la suite de la thèse.

D'autres installations de colonies allemandes promues par le gouvernement paraguayen seront installées tout de suite après-guerre en 1871 à Yaguarón. Cette colonie est restée éphémère par le manque d'organisation de l'accueil des immigrants. Ce n'est qu'à partir de 1881 sous le gouvernement de Bernardino Caballero que l'organisation migratoire commencera avec la colonie allemande San Bernardino<sup>602</sup>. Cette colonie se situe à cinquante kilomètres de la capitale sur les rives du lac Ypacarai. L'auteur géographe néerlandais Jan Kleinpenning<sup>603</sup> a consacré une étude sur les différentes colonies allemandes et sur leur production ce que nous verrons dans la deuxième partie. La loi du 15 juillet de 1885<sup>604</sup> octroie des terrains à des concessionnaires qui souhaitent installer des colonies dans le Chaco paraguayen pour l'établissement de familles agricultrices allemandes<sup>605</sup>. Les concessionnaires devront prendre l'engagement d'établir 140 familles de colons sur chaque lot de terres concédées, et dans un délai de 4 ans, selon les conditions stipulées par cette loi (art.1<sup>er</sup>). Cette colonie sera remplie de colons autres qu'allemands, des suisses, et des italiens.

En outre, dans la région orientale, des concessionnaires auront des accords avec le gouvernement pour développer une colonisation allemande au sud du pays par la loi du 12 septembre de 1898<sup>606</sup>. Ainsi des terres seront octroyées à Reverchon et Clos<sup>607</sup> pour la

---

<sup>602</sup> KLEINPENNING, J., In POTTHAST, B., KOHUT, K., KOHLHEPP, G., KLEINPENNING, Jan M.G., « La inmigración alemana al Paraguay y su papel en el desarrollo económico desde 1870 » in POTTHAST, Barbara, KOHUT, Karl, KOHLHEPP, Gerd, *El espacio interior de América del Sur*, (geografía, historia, política, cultura), Madrid, Iberoamericana, Frankfurt, Main, Vervuert, 1999. pp. 227-250.

<sup>603</sup> *Ibidem*, p. 202 et suivantes.

<sup>604</sup> République du Paraguay, Registre officiel, la loi entra en vigueur le 15 juillet 1885, p. 1228.

<sup>605</sup> La loi du 28 septembre 1885 au Brésil a aidé à l'organisation des immigrants (entre autres des Allemands) destinés aux centres agricoles et a facilité les crédits nécessaires aux transports. Comme au Paraguay, le Brésil conclut des contrats avec des Sociétés et des entrepreneurs d'émigration. Les entrepreneurs et des sociétés d'immigration participent avec l'État pour l'installation des immigrants dans les colonies. Entre 1887-1888, est créée la « hospedaria » (hôtel) des immigrants, ROCHE, Jean. 1959, *op.cit.* ; GONZÁLEZ, M. Elda, 2003, *op.cit.*

<sup>606</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 12 septembre 1898, pp. 94-96.

<sup>607</sup> *Ibidem*. Loi du 12 septembre 1898.



fondation d'une colonie allemande dans la région orientale. De même l'expérience de la colonie « Hohenau » sera un exemple de réussite dans cette région du sud pays ; cette colonie sera traitée dans la deuxième partie. Ces colonisations se feront sous forme de concessions à des sociétés privées : le gouvernement leur octroie gratuitement des terres aux abords d'une rivière, les exempte d'impôts pendant quinze ans, facilite l'introduction des machines et de tout autre outil nécessaire au travail de la terre et les libère de taxes à l'exportation dès lors que chaque famille cultive les terres pendant deux ans. Reverchon et Clos devront rendre compte de la bonne marche de la colonie et faire en sorte qu'il n'y ait aucun préjudice lors de l'inspection gouvernementale. Les deux concessionnaires exploitants s'engagent à faire venir des familles, à permettre la construction de routes et l'installation d'établissements industriels.

Il est prévu que toute famille allemande sera composée d'un mari et de la femme, âgée de moins de cinquante ans et ayant ou non des enfants. Il peut donc s'agir de père ou mère veufs, de frères, de célibataires extérieurs à la famille. L'entité « famille » est associée à celui qui construit la maison et travaille dans l'exploitation ou exerce une profession relevant du domaine de l'industrie au sein de la colonie. Il y a une autre clause qui n'était pas présente dans les lois précédentes : les colons doivent être de « race blanche » (art. 11)<sup>608</sup>. Pour le gouvernement paraguayen, la « race blanche » est rattachée à l'immigration européenne, dans la Constitution nationale de 1870 décrite plus haut, il est clairement mentionné que la priorité du gouvernement est d'« encourager l'immigration européenne » (art. 6)<sup>609</sup>.

Quant à ce concept de race blanche, de couleur de la peau conditionnée par le gouvernement, il ne s'agit pas seulement de particularités physiques ; en effet nous pouvons l'interpréter comme un désir de blanchiment culturel de la nation, en d'autres termes, la race blanche européenne aurait des attributs supérieurs et cela serait bénéfique pour le pays, pour son développement économique et culturel. Contrairement au Paraguay, le Brésil cherchait deux solutions dans l'immigration de la race blanche européenne : celui de la main-d'œuvre et le blanchiment de la population du pays. L'auteur S. Stein manifeste que ce préjugé racial apparut au XIX<sup>e</sup> siècle avec la croyance que seule l'immigration blanche européenne à travers la colonisation ferait la force du travail industriel pour transformer les pays latino-américains<sup>610</sup>.

Cependant, malgré la nécessité de peupler des pays avec une immigration européenne, par exemple en Argentine, cela va constituer un problème pour ce pays :

---

<sup>608</sup> *Ibidem*.

<sup>609</sup> La date du 12 d'octobre est la fête de la « Raza » au Paraguay, et elle se fête d'ailleurs dans la plupart des pays latino-américains. Cette date est la fête nationale en Espagne, en commémoration de la découverte des Amériques par Christophe Colomb en 1492.

<sup>610</sup> STEIN, S.J., STEIN, B.H., *The colonial heritage of Latin America*, New York, Oxford University press, 1970. p. 119, in Carlos Hasenbalg, « Raza y política en Brasil ». Buenos Aires, CLACSO, 2018, p. 542.

« Si dans les décennies qui suivirent immédiatement l'organisation de l'État national (1860), l'immigration était apparue comme la solution civilisatrice pour éradiquer la « barbarie » des grands espaces vides, à partir de 1900, l'étranger commença à être perçu comme un problème ». « Les élites en Argentine, obsédées par leurs racines européennes, s'inquiétèrent dans l'entre-deux-guerres de l'évolution démographique de leur pays. [...] En plus, s'ajouta une préoccupation « qualitative », comment protéger le caractère latin et catholique de la nation, voire comment lutter contre le danger d'une « dégénérescence de la race ? » [...].<sup>611</sup>

Juan Bautista Alberdi, est l'un des intellectuels argentins qui a contribué à élaboration de la première constitution nationale de 1851 en Argentine, on lui attribue des phrases sur l'immigration européenne : « gobernar es poblar »

« Gouverner c'est peupler », mais il ne faut pas oublier que, peupler peut revenir à empester, à abrutir et à asservir, si la population transplantée ou immigrée, au lieu d'être civilisée, est arriérée, pauvre et corrompue [...]. Tout ce qui est civilisé est européen, au moins à l'origine, mais tout ce qui est européen n'est pas civilisé, et l'on conçoit parfaitement l'hypothèse d'un nouveau pays peuplé d'Européens plus ignorants en matière d'industrie et de liberté que les hordes [*aborigènes*] de la Pampa ou du Chaco'.<sup>612</sup>

Le philosophe Michael Hardimon, donne une vision contemporaine du concept de race. L'auteur reconnaît les caractéristiques physiques des races (couleur de peau, forme des cheveux, forme des yeux, etc.). Selon l'auteur, ces caractéristiques peuvent marquer les individus de caractéristiques intrinsèquement importantes. D'ailleurs, l'auteur formule une large réflexion sur d'autres particularités attribuées à la race, à savoir :

« Morales, intellectuelles, culturelles, à partir des caractéristiques physiques visibles, à des traits tels que l'intelligence, classée comme supérieure et inférieure, ou la maîtrise de soi, la capacité athlétique, la criminalité, l'avarice, et la sexualité »<sup>613</sup>.

De plus, le gouvernement paraguayen n'avait pas privilégié une immigration européenne d'une région en particulier, contrairement aux élites en Argentine comme l'explique Fernando Devoto, ce dernier voulait attirer l'immigration d'Europe du Nord en particulier anglo-saxonne<sup>614</sup>, ce choix avait un lien intrinsèque entre l'identité raciale de ces immigrants, leurs habitudes, et dispositions biologiques supposées, et leur capacité au progrès. En d'autres termes, les immigrants de ces origines étaient présumés particulièrement aptes à éliminer les caractéristiques négatives qui étaient à l'époque associées à ce qui était

---

<sup>611</sup> REGGIANI, Andrés, GONZÁLEZ BOLLO, Hernán, « Crise de la race » et politiques démographiques en Argentine (1920-1940) », *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, 2007, n° 95, pp. 29-44. Le décret brésilien n° 5663 du 17 juin 1874 privilégie l'immigrant du nord d'Europe. Tandis que le décret n° 528 du 28 juin 1890 restreint encore plus l'entrée sur le territoire spécifiant l'interdiction aux non-blancs et aux criminels.

<sup>612</sup> DAGFAL, Alejandro, « Folie et immigration en Argentine entre le XIX et le XX siècles », *l'information psychiatrique*, vol 83, n° 7-9, 2007, pp. 751-758.

<sup>613</sup> HARDIMON, MICHAEL, O., *Rethinking Race: The case for deflationary realism*, Cambridge, Massachussets, Harvard University Press, 2017.

<sup>614</sup> DEVOTO, Fernando, *Historia de la inmigración en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Sudamericana, 2003. La Constitution de la Confédération argentine du 1er mai de 1853 manifeste «el gobierno fomentará la inmigración europea» (art. 25).

considéré comme des « races inférieures »<sup>615</sup>. Ce que la loi paraguayenne prévoyait par rapport aux peuples autochtones : les immigrants transformeraient le Paraguay en un pays « moderne et civilisé ».

L'obsession des élites en Argentine de privilégier certaines caractéristiques d'immigrants européens allait jusqu'au point d'être alarmé par l'immigration des pays voisins, comme le décrit l'étude réalisée sur « Migration, Race and Nationhood in Argentina » à l'égard des immigrants des pays voisins : les élites politiques argentines ont décrit les migrations du Paraguay et de la Bolivie comme « sans but » *vaciada de sentido* (vide de sens), qui pose une menace bien plus grave<sup>616</sup>. L'étude met en évidence l'« inquiétude » des élites argentines envers les pays voisins en matière d'immigration. Cela renforce encore la politique argentine sur l'idée d'être une nation « blanche et européenne » et que selon son point de vue ces voisins qui ne parviennent pas à « blanchir » leur population sont une menace pour l'Argentine.

Durant une conférence internationale à l'UNESCO sur les racines de la population noire en Argentine<sup>617</sup>, un ressortissant argentin avait exprimé : *nosotros somos italianos que hablamos español* « nous sommes des Italiens qui parlons espagnol », en revendiquant encore une fois la race blanche et européenne<sup>618</sup>. À ce sujet, les travaux concernant l'immigration européenne au Paraguay du début du XX<sup>e</sup> siècle sont restés orientés principalement sur les Anglais, Allemands, Français, Italiens, Espagnols, Suédois, tandis que l'immigration des Argentins ou Brésiliens<sup>619</sup> et leurs descendants, ainsi que leurs contributions à la société contemporaine paraguayenne, sont largement absents des recherches.

Ainsi, dans le but de l'europanisation du peuple au Paraguay à travers les immigrés, en plus des concessions de terrains dans la région du Chaco paraguayen et dans la région Orientale, d'autres possibilités sont offertes à toute entreprise ou société qui en fera la demande dans le but d'amener des colons européens, cela consiste en l'offre de billets gratuits

---

<sup>615</sup> BASTIA, Tanja, Vom HAU, Matthias, « Migration, Race and Nationhood in Argentina », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 40, n° 3, 2014, pp. 475-492.

<sup>616</sup> *Ibidem*, pp. 475-492.

<sup>617</sup> Conférence à l'UNESCO – (Organisation des Nations Unis pour l'Éducation la Science et la Culture) en 2015. Des descendants des noirs en Argentine se trouvent dans la région de Paraná.

<sup>618</sup> Dans le recensement réalisé à Buenos Aires dans les années quatre-vingt-dix auprès des immigrants paraguayens, l'une des questions était : « Avez-vous dans vos ancêtres des Indiens ». Durant le recensement d'une famille paraguayenne, une femme de cette famille a répondu « qu'elle n'avait rien à voir avec les indiens ». L'exemple met en évidence que cette femme a suivi la méthode de blanchiment de l'Argentine. Sur l'émigration des sud-américains en Argentine voir: CARRÓN, Juan M, « Shifting Patterns in Migration from Bordering Countries to Argentina 1914-1970 », *The International Migration Review*, vol 13, n° 3, 1979, pp. 475-487; CERRUTTI, Marcela, GAUDIO, Magali, « Gender differences between Mexican migration to the United States and Paraguayan migration to Argentina », *The Annals of the Academy of Political and Social Science*, vol 630, *International migration in the Americas*, 2010, pp. 93-113.

<sup>619</sup> À l'exception d'une étude au XXI<sup>e</sup> siècle sur les agriculteurs brésiliens d'origine allemande de la région est du pays. SOUCHAUD, S., *Pionniers Brésiliens au Paraguay*, Paris, Karthala, 2002.

en bateau. Dans cette dynamique, des colonies allemandes vont se former dans la région du Chaco (Villa Hayes) puis dans la région Orientale, dans la localité de San Bernardino et dans la région d'Itapúa. La vente de terres publiques va inciter des sociétés privées à en tirer profit en établissant des colonies agricoles. Les agents parcourent alors le pays pour acheter pour le compte des sociétés qu'ils représentent des terres situées dans divers endroits non peuplés du Paraguay. Dans cet esprit, des entrepreneurs de la société philanthropique et financière de Leipzig (agent Von Gulich) et le ministre d'Allemagne à Buenos Aires, M. Holleben seront venus au Paraguay dans l'intention d'étudier les possibilités de création d'une colonie allemande<sup>620</sup>. Un grand nombre de terres inoccupées pourront être mises en culture ou être utilisées comme pâturages, et d'autres pourront être colonisées<sup>621</sup>. Les conditions déterminées par la loi sont si avantageuses que les terres ne tarderont pas à être vendues. La loi du 16 juillet de 1885 autorise la vente de terres publiques, détermine les catégories des terres et les prix de la façon suivante<sup>622</sup>.

D'après cette loi, les terres publiques sont divisées en cinq catégories (art. 2). Le prix assigné aux terrains de première catégorie est de 1200 piastres<sup>623</sup> (por legua cuadrada) la lieue carrée, pour ceux de la deuxième catégorie le prix est de 800 piastres, et ceux de la troisième catégorie sont de 300 piastres, ceux de la 4<sup>e</sup> sont de 200 piastres et ceux de la 5<sup>e</sup>, 100 piastres. Ce prix sera payable en quatre parties, le premier paiement consiste en 25 % du prix total, soit dans la monnaie du cours légal (de curso legal) soit en fonds publics. (en títulos de fondos públicos) (art.4). Le reste du montant se fera par la signature de trois *pagarés*<sup>624</sup> avec une taxe de 6 %<sup>625</sup>.

Le prix des terres de labour est d'une piastre les dix mètres carrés, pourvu que le lot ne dépasse pas une demi-lieue carrée de superficie. La loi mentionne les délais que le gouvernement accorde pour le paiement, et précise la façon dont les paiements se feront. Elle prévoit tous les cas de non-exécution des clauses du contrat et énumère les conditions pour la location des terrains fiscaux. La loi détermine les catégories des terrains par région et nomme les villes qui entrent dans cette catégorie. La première catégorie comprenant les endroits suivants : San Lorenzo de Campo Grande ; San Lorenzo de la Frontera, Luque, Limpio, Ypané, Guarambaré, Carapeguá, Arroyos y Esteros, Altos, Atyrá, Tobati, Caacupé, Pirayú,

---

<sup>620</sup> Dépêche du Consulat de France à Asunción, au ministre des Affaires étrangères, Charles de Freycinet, Assomption, le 18 juillet 1885, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption, 1885, AMAE.

<sup>621</sup> *Ibidem*.

<sup>622</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 16 juillet 1885, pp. 1229-1231.

<sup>623</sup> « piastres » monnaie du pays de l'époque.

<sup>624</sup> « pagaré », billet à ordre est un document qui promet de payer quelqu'un. Cet engagement comprend les conditions que le débiteur promet à la contrepartie (créancier), c'est-à-dire le montant fixé en paiement et le délai pour l'encaisser.

<sup>625</sup> *Ibidem*, loi du 16 juillet de 1885, pp. 1229-1231.

Quiindy, Quiquió, Yaguarón, Barrero Grande, Caraguatay, Itacurubí de la Cordillera, Itacurubí del Rosario, San Juan Bautista de las Misiones, Caazapá, Ybytymi, Paraguari, Acahay, San Miguel, Valenzuela, Caapucú, Villa Florida, Villeta, Villa Encarnación, Villa Rica, Villa Oliva, Villa Franca, Villa Humaitá, Villa del Pilar, Villa del Rosario, San Pedro, Villa Concepción hasta el Aquidabán [...]. La deuxième catégorie: Desmochado, Tacuatí, Tacuaras, Guazucúa; San Cosme, San Juan Nepomuceno, Carayao, Lima, Yuty, Hiaty, Ajos, San Ignacio, Santa María, Santa Rosa, San Santiago, Carmen del Paraná, Trinidad, San Pedro del Paraná, [...]; la troisième catégorie : du Pilcomayo à Concepción et d'ici jusqu'au territoire du Chaco [...]; la quatrième catégorie : terrains qui comprennent le Chaco, et ainsi de suite pour celle de la cinquième catégorie<sup>626</sup>.

Ces terres, dont la vente permet à l'état de se redresser économiquement, seront utilisées non seulement pour la colonisation, mais aussi pour des infrastructures, dont nous avons traité dans le chapitre précédent. Il est à noter que la valeur d'un terrain est déterminée par sa capacité productive et les moyens de transport existants aux alentours. Toutes ces conditions sont nécessaires pour donner une valeur économique à la terre. À cette période, le Chaco était peu peuplé et l'accès était difficile par le manque de routes.

Néanmoins, la propagande se renforce et un bureau a été créé par M. Arlas en accord avec le gouvernement dont la mission est d'avoir un meilleur contrôle des terres (rue Atajo n° 19 à Asunción)<sup>627</sup>. L'utilité de ce genre de bureau est indiscutable, car il permet d'obtenir de nombreux détails sur les terres du pays et ainsi de faciliter les ventes et les achats. M. Arlas, le fondateur est propriétaire de l'agence de vente de terrains et de promotion. C'est un bureau privé, qui se charge par exemple d'envoyer des circulaires détaillées à l'étranger, ce qui permet de faire connaître les avantages de ce pays et de proposer la vente des propriétés, des champs, etc.<sup>628</sup>

Après avoir détaillé précédemment les lois qui ont régi l'installation des Mennonites, voici une brève présentation de leur établissement. Nous reviendrons sur cette communauté dans le chapitre qui lui sera dédié.

---

<sup>626</sup> *Ibidem*.

<sup>627</sup> Dépêche du Consulat de France à Asunción, M. J. L. Ardin, au Charles de Freycinet, ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption le 30 juillet 1886, Correspondance commerciale Assomption, 1886, AMAE.

<sup>628</sup> *Ibidem*. Une annonce dans le journal « el Heraldo » dit « officine de terres » de Raphael J. Arlas. Cette maison se charge de l'achat et de la vente par commission de troupeaux, fruits du pays, terrains de labours et champs pour l'élevage de petites et de grandes dimensions. À cet effet, il cherchera des intéressés à l'extérieur et s'entendra avec les agents qu'il a dans les principales villes du Río de la Plata, et dans les bourgs de la campagne du pays. Il échange des champs contre des maisons et des terrains et vice-versa, à des conditions équitables. Il se charge de prendre les mesures, ayant pour cela à sa disposition des ingénieurs compétents ». Publié dans le «Heraldo», le 26 juillet 1886. n° 7-8.

#### 4.2.2. L'installation Mennonite

La communauté mennonite comme nous l'avons mentionné auparavant s'installera dans le centre du Chaco paraguayen (1927)<sup>629</sup>. Émigrés du Canada, d'un pays au climat froid ils vont ainsi s'établir dans un pays tropical (45 degrés à l'ombre) et dans une région coupée de la région orientale. Dès lors, des quantités importantes de mennonites en provenance de Russie, des États-Unis ou du Mexique vont se succéder et s'installer dans différentes régions du pays.

Les Mennonites nomment leur colonie où ils s'installent, ainsi la première colonie fut celle de Menno, ensuite la colonie Fernheim, et Neuland, toutes les trois installées dans le Chaco paraguayen. Les premières colonies constitueront un exemple de réussite au niveau économique et social. En effet, des individus de ces colonies participeront de la vie politique paraguayenne, ils occuperont d'importants postes dans des ministères et en entreprises binationales. D'autres colonies mennonites telles que, la colonie Friesland, Volendam, Bergthal et Sommerfeld constitueront aussi des centres importants d'exploitation agropastorale. Les Mennonites arrivent successivement par groupes constitués d'une centaine de familles et s'adonnent à l'élevage et à l'agriculture. De modestes maisons sont édifiées par leurs soins. Ils ont la particularité de vivre groupés dans leurs colonies, de ne pas se mêler au reste de la population et de vivre privés de contacts avec des agglomérations importantes. Les Mennonites anabaptistes cherchaient des terres pour s'établir en Amérique du Sud et ont trouvé que le prix de la terre au Paraguay était plus avantageux que dans les autres pays de la région.

Le pays avait besoin de cultivateurs et de fermiers pour la région du Chaco paraguayen. Cette région est la même que celle de la première colonisation du pays (la « Nouvelle Bordeaux ») mais cette fois-ci, la colonie sera établie au centre du Chaco paraguayen qui est connue pour être une terre isolée et peu peuplée comme indiqué plus haut. On pourrait supposer que la région choisie pour leur installation était stratégique pour le gouvernement, car le Chaco était une région de discordes frontalières entre le Paraguay et la Bolivie et la région vivra d'ailleurs une guerre (1932-1935) là où des groupes mennonites arrivés durant cette période seront installés dans le Chaco pendant cette guerre. La région intéresse particulièrement les Mennonites, pour leur installation il est par exemple possible de citer Carlos Casado, propriétaire et capitaliste espagnol établi depuis de longues années dans la République Argentine, à Rosario. Celui-ci acquiert de grandes extensions de terres dans le Chaco paraguayen où il a créé une entreprise d'exploitation du bois « quebracho » pour la

---

<sup>629</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 26 juillet 1921, pp. 336-337; RATZLAFF, Gerhard, *Inmigración y colonización de los Menonitas en el Paraguay bajo la Ley 514*, Asunción, Comité Social y Económico Menonita (CSEM), 1993.

fabrication du tanin<sup>630</sup>. Plusieurs des terres acquises par Casado dans le Chaco paraguayen seront vendues aux mennonites.

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu des spécificités propres à chaque communauté. Les Mennonites sont les plus communautaires de tous et illustrent toutes les caractéristiques qui les définissent comme tels : ils vivent tous ensemble dans un même endroit *aldeas*, petits villages disposant de règles propres ; ils parlent un même dialecte et ont une vie fondée sur des principes religieux. Comme les Mennonites, les Allemands sont des travailleurs acharnés dans l'agriculture et ils ont créé de nombreuses colonies autant que les mennonites.

La propagande réalisée en Europe a également encouragé beaucoup des ressortissants à s'aventurer en Amérique du Sud, et ce ne fut pas le seul cas dans lequel la promotion joua un rôle important. En effet, la diplomatie française va également jouer un rôle de promoteur en étendant son protectorat de l'autre côté de l'Atlantique, comme ce fut le cas des Syro-Libanais.

### **4.3. Le cas du protectorat français sur les Syro-Libanais**

La Société des Nations charge officiellement la France d'un mandat sur la Syrie et le Liban<sup>631</sup>. L'État français va exercer son protectorat sur ces deux pays de la manière suivante : il établira sa souveraineté dans le domaine des relations extérieures et parfois dans le domaine militaire, économique et financier<sup>632</sup>. Il s'agit d'un contrôle et d'une tutelle de la France sur ces territoires tout en maintenant l'organisation administrative et politique locale<sup>633</sup>.

Le Paraguay faisant d'ailleurs partie de la Société des Nations rendra plus facile l'entrée des Syro-libanais sur le territoire<sup>634</sup>. Ainsi, leur présence est le fruit de négociations

---

<sup>630</sup> Sur cette entreprise nous avons parlé dans le chapitre précédent. Voir aussi, DALLA-CORTE, CABALLERO, Gabriela, *Empresas y tierras de Carlos Casado en el Chaco Paraguayo. Historias, negocios y tierras (1860-1940)*, Asunción, Intercontinental editora, 2012; DALLA-CORTE CABALLERO, G. *Lealtades firmes, redes de sociabilidad y empresas: la Carlos Casado S.A. entre la Argentina y el Chaco paraguayo, (1860-1940)*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2009.

<sup>631</sup> «Le protectorat se définit comme une relation entre États, établie généralement par traité, par laquelle un État, dit protecteur, s'engage à défendre une autre entité territoriale organisée». La France a accepté cette mission que lui a confiée la Société des Nations à l'issue de l'Accord de San Remo, conférence qui s'est tenue le 25 avril 1920, prévu par l'article 22 du Pacte de la Société des Nations, le mandat sur la Syrie et le Liban, impose à la France certaines obligations en matière de patrimoine culturel [...]. La Déclaration du mandat pour la Syrie et le Liban, en date du 24 juillet 1922, tenue à Londres, vise les dispositions du quatrième alinéa de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations relatives au mandat du type A : La France doit alors assurer une mission d'aide et de conseil auprès des Gouvernements syriens et libanais. SEGRET, Guillaume, *Une histoire de la législation, patrimoine en Syrie et au Liban sous le mandat français*, Paris, Geuthner, 2012. pp. 21-22.

<sup>632</sup> Dictionnaire de droit international public, SALMON, J. (dir), Bruxelles, Bruylant, 2001. p. 905, in SEGRET, G., *Ibidem*, p. 23.

<sup>633</sup> La Déclaration du mandat de la Société des Nations pour la Syrie et le Liban est constitué de 20 articles « relatifs, d'une part à l'organisation intérieure de la Syrie et du Liban et, d'autre part, aux relations internationales de ces États avec la France et les autres puissances étrangères ». SEGRET, G, *Une histoire de la législation, Ibidem*, p. 30.

<sup>634</sup> Le Paraguay forme partie de la Société des Nations le 10 janvier de 1920.

maintenues entre le gouvernement paraguayen et la diplomatie française d'Asunción. Des Syro-libanais sont entrés dans le pays avec l'aide du gouvernement français du fait du rôle que tenait la France en Syrie et au Liban. À cette période, dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, le gouvernement paraguayen fait évoluer sa politique migratoire. Le pays s'ouvre désormais à la diversité ethnique et à une spécificité professionnelle : dont le commerce. Avec l'entrée, des Syro-libanais au Paraguay, une autre spécificité de l'immigration voit ainsi le jour : l'introduction de certaines catégories d'immigrants qui jusque-là n'étaient pas concernées par les politiques de développement du gouvernement. Les premiers Syro-libanais entrés dans le pays se sont installés principalement dans la capitale, à Asunción<sup>635</sup>. Des immigrants syro-libanais ne sont pas venus directement au Paraguay, il s'agit dans la plupart des cas d'une re-émigration depuis l'Argentine. Une fois installés dans le pays, ces ressortissants ont la possibilité de se rendre à la représentation diplomatique française à Asunción pour demander l'obtention de passeports. Le travail consulaire français en Argentine est le même pour les Syro-Libanais au Paraguay, il autorise ainsi des agences consulaires à délivrer des papiers d'identité aux émigrés syriens et libanais<sup>636</sup>.

L'association des Syriens à Asunción, « Union Siria » crée en 1919 et le « Centro Sirio » ont contribué à donner des certificats d'identification aux immigrants syro-libanais afin de se présenter au consulat français. Ces associations représentent une sorte de parrainage pour l'obtention de documents de la représentation française au Paraguay<sup>637</sup>. La protection des Syriens par la France a été reconnue tacitement par le gouvernement paraguayen. Toutes les pièces demandées sous le mandat de la France sont fournies sans difficulté tant par les autorités nationales locales que par les autorités consulaires (argentine, brésilienne, uruguayenne, etc.). Voici ce qu'affirme le Chargé d'affaires du Consulat de France au ministre des Affaires étrangères à Paris<sup>638</sup> :

---

<sup>635</sup> Vers la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une nouvelle génération d'immigrés arabes s'est installée à Ciudad de l'Est (à la région frontalière avec le Brésil) où ils s'adonnent au commerce, le métier d'origine des premiers immigrants au Paraguay.

<sup>636</sup> BREGAIN, Gildas, « L'influence de la tutelle mandataire française sur l'identification des élites syriennes et libanaises devant la société argentine (1900-1946) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 27, n° 3, 2011, pp. 177-199 ; La Déclaration du mandat de la Société des Nations stipule dans l'article 3 : « Les relations extérieures de la Syrie et du Liban, ainsi que la délivrance des exequatur aux consuls des Puissances étrangères, seront du ressort exclusif du mandataire. Les ressortissants de la Syrie et du Liban se trouvant hors des limites de ces territoires relèveront de la protection diplomatique et consulaire du mandataire ». SEGRET, G. *Une histoire de la législation, op.cit.*, p. 199.

<sup>637</sup> Sur l'intervention d'intermédiation des associations ou institutions dans la migration voir, LUDGER, Pries, *Rethinking transnationalism : the meso link of organisations*, London, NY, Routledge, 2008. ; MOYA, José C., « Immigrants and Associations : A Global and Historical Perspective », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 31, n° 5, 2005, pp. 833-864.

<sup>638</sup> Dépêche du Chargé d'Affaires et Gérant du consulat de France à Assomption, à son excellence, Raymond Poincaré, Président du conseil, ministre des Affaires étrangères à Paris, « Au Sujet des colonies syriennes et libanaises d'Amérique », Asunción, le 4 septembre 1922, Direction des Affaires politiques et commerciales, Levant, 1919-1922, AMAE ; SEGRET, G., *Une histoire de la législation, op.cit.*, 2012.



« Les dirigeants de nos deux groupements connaissent mieux que n'importe qui ici leurs compatriotes et présentent, à mon avis, toutes garanties de loyauté à notre égard. La nécessité d'un agent auxiliaire de nationalité syrienne, qui serait attaché à ce poste, ne s'est donc pas fait sentir au Paraguay ».

L'administration actuelle du Consulat français au Paraguay suffit donc pour prendre légalement en charge les Syro-libanais. Les autorités paraguayennes voient sous un angle positif que la France s'occupe de cette nouvelle population « arabe » qui ne connaît encore ni les terres ni la société paraguayenne. En outre, la représentation française à Asunción étend sa protection aux ressortissants syro-libanais en cas de difficultés par des troubles dans le pays ; ou d'autres réclamations qui peuvent surgir déclare le diplomate de France à Asunción.

« En plus, cette protection serait encore plus efficace devant les fréquentes révolutions et/ou des réclamations, pour les dommages qui en résultent, en faveur de sujets syriens qui pourraient être éventuellement envoyés par la Légation de France », le Gouvernement du Paraguay, lequel fait d'ailleurs partie de la Société des Nations, était officiellement avisé du mandat conféré à la France par cette Haute Institution internationale »<sup>639</sup>.

Un registre d'immatriculation des Syriens a été ouvert à la Légation de France, mais s'y déclarer n'est pas toujours aisé. Le manque de moyens de transport reste un obstacle pour les Syro-libanais qui vivent dans des campagnes éloignées de centres-villes. Pour cette raison, beaucoup d'entre eux ne seront pas dans les registres français. En outre, l'immatriculation n'est pas de l'intérêt de tous les syro-libanais. Le diplomate de la Légation rend compte de la méfiance des Syro-libanais qui ne souhaitent pas perdre leur nationalité en s'immatriculant. Le « droit d'option » : il s'agit pour les émigrés de conserver leur nationalité syrienne ou libanaise ou l'ayant demandé dans le cadre du Traité de Lausanne<sup>640</sup>.

« On ne saurait conclure de l'attitude des Syriens et Libanais à une hostilité réelle contre le mandat français. Pour la plus grande majorité des résidents, aucun traité, aucune convention ne peut leur enlever leur nationalité syrienne ou libanaise. Ils estiment qu'avec ou sans option ils resteront Libanais. »<sup>641</sup>.

Le diplomate de la Légation de France au Paraguay s'efforce pourtant de faire comprendre aux Syriens le rôle désintéressé que poursuit la France en acceptant de les protéger

---

<sup>639</sup> Dépêche du 4 septembre 1922, AMAE. Créée à l'issue de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations constitue le reflet des réflexions menées en Europe pendant la guerre [...]. Adoptée le 28 avril 1919, une loi « prévoit pour les colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment » ; pour ce faire la Société des Nations donne mandat à un pays (européen dans la plupart des cas) d'administrer en son nom un territoire désigné. ; Le traité franco-syrien, d'indépendance est signé le 9 septembre 1936, tandis que le traité franco-libanais est signé le 13 novembre 1936 (garanti l'indépendance du Liban). SEGRET, G., *Une histoire de la législation, op.cit.*, 2012 ; Voir aussi : GISCARD, René V., « La Syrie et le Liban sous le mandat Français », *Revue des Deux Mondes (1929-1971)*, vol 26, n° 4, 1925, pp. 838-865.

<sup>640</sup> Le Traité de Lausanne est composé de cinq parties et de 143 articles « Les ressortissants turcs établis sur les territoires qui, en vertu des dispositions du présent Traité, sont détachés de la Turquie deviendront, de plein droit et dans les conditions de la législation locale, ressortissants de l'État auquel le territoire est transféré » Article 30. 1923.

<sup>641</sup> Consulat de France à Buenos Aires et La Plata, (Afrique, Levant), Buenos Aires, 3 octobre 1925. Au ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand. Levant, 1919-1922. AMAE.

dans le pays. Ce diplomate insiste particulièrement sur le fait que les fonctionnaires détachés auprès de l'administration locale agissent en tant que conseillers et assurent les Syro-libanais sur le territoire<sup>642</sup>. Lors de notre consultation des archives au Consulat de France à Asunción, nous avons pu constater le grand soin accordé aux registres de l'état civil des syro-libanais, registres qui mentionnent aussi leurs confessions religieuses et leur lieu d'origine. Ces registres prouvent d'une part que les Syro-libanais se sont inscrits au Consulat, et d'autre part que ces documents avaient une certaine valeur, car ils ont été particulièrement bien conservés (voir dans le chapitre 5 des exemples des documents). Selon ces registres, la plupart des Syro-libanais viennent de la ville d'Alep, de Beyrouth, de Tripoli ou du village de Mahardeh, près d'Homs<sup>643</sup>. Les Syriens et les Libanais seront connus sous l'appellation de « Turcs » au Paraguay. En réalité, être appelé « Turc » relève du Traité de Lausanne par son application des articles 30-36, de la Section II de la nationalité<sup>644</sup>. L'immigration syro-libanaise fait office de cas particulier, car c'est bien du fait du protectorat français que les Syro-libanais ont pu s'installer sur le sol paraguayen. Ces derniers ont profité des avantages offerts par les lois existantes sur l'immigration, car il n'y a pas eu de lois créées spécifiquement pour eux. Ils n'ont donc pas immigré particulièrement pour répondre aux besoins agricoles du pays. Bien que certains d'entre eux soient installés dans les campagnes et travaillent la terre, ils sont pour la plupart commerçants, ce qui constitue l'une des spécificités de cette nationalité d'immigrants<sup>645</sup>.

---

<sup>642</sup> Dépêche du 4 septembre 1922, AMAE, *op.cit.*

<sup>643</sup> Registre du Bureau d'Immigration et Département de Terres et Colonisation, 1918-1939, Asunción. Archive du Consulat de France d'Asunción.

<sup>644</sup> Société des Nations - Recueil des Traités, *op.cit.* « Sous réserve à des accords pouvant être nécessaires entre les gouvernements exerçant l'autorité dans les pays détachés de la Turquie et les Gouvernements de pays où ils se sont établis, les ressortissants turcs, âgés de plus de 18 ans, originaires d'un territoire détaché de la Turquie en vertu du présent Traité, et qui, au moment de la mise en vigueur de celui-ci, sont établis à l'étranger, pourront opter pour la nationalité en vigueur dans le territoire dont ils sont originaires, s'ils se rattachent par leur race à la majorité de la population de ce territoire, et si le Gouvernement y exerçant l'autorité y consent. Ce droit d'option devra être exercé dans le délai de deux ans à dater de la mise en vigueur du présent Traité » Article 34. Société des Nations - Recueil des Traités - voir aussi : FIRRO, Kais. M., *Inventing Lebanon : nationalism and the state under the Mandate*, London, Tauris, 2002.

<sup>645</sup> Voir aussi. AGAR, Lorenzo, *Contribuciones árabes a las identidades iberoamericanas*, Madrid, Casa Árabe-IEAM, 2009.

#### 4.4. Le processus migratoire à l'initiative du pays d'origine : le cas des Japonais

Même si le pays privilégie l'immigration européenne, il est dorénavant ouvert à l'immigration asiatique. Si les Européens étaient particulièrement bienvenus, de même que les Syro-Libanais, il existait une certaine exclusion de certaines catégories d'immigrants, notamment des Asiatiques et des Africains. Globalement, les « non-blancs » étaient perçus comme étant des personnes dont l'assimilation serait difficile en raison de la différence raciale et culturelle<sup>646</sup>. De plus, l'avènement du XX<sup>e</sup> siècle a constitué un tournant. À partir de 1903, les politiques seront de plus en plus sélectives. De même, le Brésil va limiter l'entrée des Asiatiques par les lois de 1934 et de 1938<sup>647</sup>.

Les relations d'amitié entre le Japon et le Paraguay sont officialisées avec la signature d'un Traité d'amitié et de commerce le 17 novembre de 1919, et scellées trois ans plus tard avec la création d'un Consulat paraguayen à Tokyo par le décret n° 14886. Les premières négociations entre les gouvernements japonais et paraguayen pour acheter des terres et faire entrer des colons sont l'œuvre d'une société colonisatrice installée au Brésil qui se charge de l'immigration japonaise dans ce pays. Un représentant de cette société de colonisation, Kunito Miyasaka entre en contact avec le gouvernement paraguayen pour l'installation de colons japonais qui ne peuvent pas rester au Brésil à cause de nouvelles dispositions restrictives d'immigration. Le Japon a de « petites terres et une grande population »<sup>648</sup>, le Paraguay à l'inverse a besoin d'agriculteurs pour ses terres.

Le gouvernement favorise la mise en place de politiques visant le recrutement des Japonais, ce qui sera rendu possible à la suite d'une entente entre le Japon et le gouvernement paraguayen. Les Japonais vont entrer sur le territoire alors que le pays sort d'une deuxième grande guerre, la guerre du Chaco entre la Bolivie et le Paraguay (1932-1935). Durant cette guerre, le taux migratoire est presque nul. Avec la loi de 1936, les premières familles nippones seront accueillies sur les terres paraguayennes. En effet, par le décret de loi n° 1026

---

<sup>646</sup> HARDIMON, MICHAEL, O., *Rethinking Race: The case for deflationary realisme*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2017. Voir aussi : THIBAUD, Clément, « Race et citoyenneté dans les Amériques (1770-1910) », *Le Mouvement social*, n° 252, 2015, pp. 5-19.

<sup>647</sup> L'article 151 de la constitution du Brésil de 1937 introduit des quotas limitant l'entrée d'immigrants en fonction de leur nationalité. Les décrets n° 406 et 3019 de 1938 donnent au gouvernement du Brésil le pouvoir de limiter l'immigration de certaines races ou origines. Nous avons vu, la loi du 28 juin de 1890 qui restreint l'entrée des Asiatiques et des Africains ; la loi n° 97 du 5 octobre de 1892 autorise l'entrée de l'immigration chinoise et japonaise sous certaines conditions. Ce n'est qu'en 1896 que les gouvernements brésilien et japonais vont établir un traité de commerce qui permettra l'immigration massive des Japonais. L'entrée sera de courte durée, car de nouvelles restrictions sont en vigueur sous le gouvernement de Getúlio Vargas en 1930. Voir aussi. SAKURAI, Celia., « L'immigration des japonais au Brésil dans l'après- (1950-1980) », *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 71/72, 2008, pp. 151-174 ; ONO, Kazuichiro, « The problem of japanese emigration », *Kyoto, University Economic Review*, vol. 28, n° 1, 1958, pp. 40-54.

<sup>648</sup> ONO, Kazuichiro, « The problem of japanese emigration »..., *op. cit.*, pp. 40-54.

du 30 avril 1936, le gouvernement paraguayen octroie la permission d'entrée à 100 familles et la colonie « La Colmena » est créée<sup>649</sup>.

«Le premier article de la loi de 1936 stipule qu'est autorisée l'entrée des Japonais à titre « expérimental »; cette entrée est limitée à cent personnes (art. 2); les colons doivent travailler exclusivement dans le domaine de l'agriculture pour l'exportation (art. 3°); les colons ne pourront pas résider dans des centres urbains (art 4). À cet effet, la loi n° 7248 du 5 décembre 1936 crée l'entreprise «Paraguay Développement Corporation» dans le but d'exporter des produits paraguayens sur les marchés japonais »<sup>650</sup>.

Dès 1936, les immigrants japonais sont entrés en petit nombre sur le territoire, par flux annuels. La particularité de la colonisation japonaise est qu'elle résulte de l'initiative du pays d'origine. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les relations avec le Japon reprennent et le gouvernement paraguayen permet par le décret n° 10268 du 5 novembre 1953 à une compagnie colonisatrice du Japon d'établir des immigrants sur le territoire pour le travail de l'agriculture<sup>651</sup>. Cette loi permettra l'entrée du deuxième groupe de familles dans le pays.

L'entrée des Japonais se poursuivra dans les années suivantes, en particulier dans les années 1950 et 1960, lorsque le Japon ouvre la Légation japonaise à Asunción en 1957, ce qui aura pour conséquence de faciliter les négociations entre les États pour l'accueil des immigrants japonais. Les colonies japonaises continueront d'évoluer grâce à l'aide qu'elles recevront du gouvernement japonais. Le Japon est en effet l'un des rares pays qui a ouvert et soutenu les voies de l'engagement au niveau social et économique de ses ressortissants sur le sol paraguayen ; cet aspect sera plus développé dans le chapitre 9. Toutefois, la Deuxième Guerre mondiale sera décisive et marquera une rupture en ce qui concerne les relations commerciales et financières entre les deux nations<sup>652</sup>.

Une nouvelle réglementation est d'ailleurs mise en place dans le cas des Japonais par le décret de Loi 219/59 signé à Asunción le 22 juillet 1959<sup>653</sup> (l'accord a été signé en espagnol et en japonais<sup>654</sup>). Le décret du 29 septembre de 1959 approuve et ratifie l'accord de cette loi entre le gouvernement paraguayen et le gouvernement du Japon<sup>655</sup>. Cette loi accorde l'entrée de quatre-vingt-cinq mille immigrants pour une période de trente ans à compter de la date

---

<sup>649</sup> République du Paraguay, Registre officiel, le décret de loi n° 1026 du 30 avril 1936.

<sup>650</sup> Loi n° 1026 du 30 avril 1936.

<sup>651</sup> Voir aussi sur ce sujet, Federación de Asociaciones Japonesas del Paraguay, «Evolución 80 años Inmigración japonesa en Paraguay», Asunción (1936-2016), 2016, p. 168.

<sup>652</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 11 068 du 16 février 1942, p. 206. Cette loi révèle la rupture des relations commerciales et financières avec l'Allemagne, l'Italie et le Japon. En effet, le décret de loi n° 10 793 du 28 janvier 1942 interdit, en plus des relations diplomatiques, toutes transactions commerciales et financières avec ces pays.

<sup>653</sup> República del Paraguay, Digesto de política extranjera, Ley n° 219, 22 juillet 1959, pp. 517-525. Le décret du 29 septembre 1959 sera à nouveau ratifié par la loi n° 784 du 22 mai de 1962.

<sup>654</sup> Les signataires: Raúl Sapena Pastor et Otoshiro Kuroda. República del Paraguay, Digesto de la política extranjera, Ley n° 219, 1959, pp. 517-525; Loi 784 du 22 mai 1962. Accord sur l'immigration entre le Paraguay et le Japon.

<sup>655</sup> República del Paraguay, Digesto de la política extranjera, Ley n° 219 1959, pp. 517-525. Registro oficial, 1937, pp. 645-649.

effective du présent accord, art. 1<sup>er</sup>, sans restriction d'âge. Les entrées se feront par année en quantité qui ne dépassera trois mille par an. La loi stipule aussi que l'objectif de cet accord est de permettre la création d'une commission mixte basée à Asunción. Le but principal de cette commission mixte sera d'élaborer des plans d'établissement quinquennal, ainsi que d'établir les lieux et les moyens octroyés à l'établissement de la colonisation japonaise. Cette loi détermine de manière claire que la sélection des immigrants japonais est à la charge soit du gouvernement du Japon, soit aux organisations d'émigration de ce pays, c'est-à-dire aux entreprises d'émigration, et ce avec l'approbation des deux gouvernements. Les avantages pour l'immigration des Japonais consistent en l'exemption des droits de douane sur les effets personnels, les machines, les outils de travail pour l'agriculture (dont les tracteurs, les camions, etc.) pour les colonies, à condition que ces outils ne soient pas vendus à des tiers. Ce texte de loi donne également la possibilité aux immigrants d'exercer leur profession dans leurs colonies. Cela concerne notamment les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les infirmiers et est rendu possible dès lors que les immigrants japonais disposent d'une capacité reconnue en conformité avec les lois du Japon et la législation paraguayenne. Les colonies agricoles japonaises peuvent établir des écoles privées, à condition qu'ils respectent le système éducatif du Paraguay conformément aux normes en vigueur, et que l'enseignement se fasse en espagnol. Le gouvernement paraguayen fournira pour ce faire des enseignants aux colonies. Le dispositif légal pour les colons japonais ne diffère pas de celui des autres nationalités, la différence est liée au fait que les Japonais sont entrés par leurs propres moyens en payant leur transport pour venir au Paraguay, comme défini au préalable entre les gouvernements de deux pays.

L'accroissement progressif de l'immigration peut être mis en lien avec les dispositifs légaux alors adoptés pour renforcer les infrastructures liées à l'immigration. En d'autres termes, au gré de l'évolution de l'immigration dans le pays, les dispositifs légaux sont modifiés et enrichis pour être mieux à même de promouvoir une immigration choisie.

## **5. D'autres dispositions législatives et organisations d'immigrants au Paraguay**

Entre la fin des années trente et les années quarante, de nouvelles lois sont appliquées pour les immigrants afin de favoriser l'immigration ; ce dispositif permet dans une certaine mesure une plus grande réussite de l'immigration. En effet, les expériences, japonaises, syro-libanaises ou ukrainiennes ont toutes été des réussites sur le long terme. Elles n'ont pas fait face à l'abandon des colons comme ce fut le cas des quelques colonies pionnières de la

deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Rappelons ici les nombreuses tentatives de colonisation française, la colonie italienne ou celle de l'utopie allemande.

Dès lors que les entrées d'immigrants slaves<sup>656</sup> furent plus importantes, des lois sur l'immigration furent promulguées afin de renforcer la sélection des nouveaux entrants. Le décret de Loi n° 10193 du 29 mars 1937 destinés à la sélection d'immigrants<sup>657</sup> et la résidence des colons étrangers dans le pays résulte de la surveillance stricte du Bureau d'Immigration et du Département de Terres et Colonies et du ministère de l'Agriculture pour la distribution de terres. À cet effet, la loi de 1937 stipule (art.1er) la définition de l'immigrant :

« Un immigrant est tout étranger qui arrive pour la première fois dans le pays, avec l'intention de s'y installer, à son propre compte ou au service d'une personne, d'une société ou d'une entreprise, et qui prouve sa solvabilité, sa moralité et sa capacité de travail, devant avoir les documents suivants : [...] »<sup>658</sup>.

<sup>656</sup> Comme cela sera explicité par la suite, les Ukrainiens ont formé une petite communauté compacte et dans un endroit spécifique alors que les Tchécoslovaques se sont davantage fondus dans des colonies existantes.

<sup>657</sup> Le décret de Loi n° 10193 1937 de la sélection des étrangers (art. 17) interdit l'entrée aux malades de lèpre, trachome, tuberculose ; mutilés, aveugles, sourds-muets, la démence de n'importe quel degré ; de problèmes d'alcoolisme ; les expulsés, les anarchistes. Cette loi retrouve les maladies exposées dans la loi général de 1903. Sont interdits les hommes de plus de soixante ans, sauf exception s'ils ont des enfants dans le pays ; et s'ajoutant pour la première fois, l'interdiction de l'entrée à des femmes seules, plus de quarante ans, ou sans époux et la traite de la prostitution.

Des lois plus restrictives seront aussi l'objet en Argentine : « Des restrictions juridiques vont être introduites en Argentine en 1932 et 1936. Elles établissent un contrôle plus strict par les agents consulaires pour délivrer le permis de débarquement, se renforcent les privilèges accordés à la colonisation agricole ; se réglemente de façon restrictive *la llamada*, c'est-à-dire la procédure de regroupement familial [...] en apportant les preuves qu'on peut subvenir à leurs besoins ». SAINT SAUVER-HENN, Anne, « Identités allemande et judéo-allemande des immigrés allemands en Argentine : une différence d'intégration ? », *op.cit.*, pp. 57-74. L'Argentine, sous le gouvernement d'Alvear en 1923, baisse l'âge d'entrée à 55 ans et restreint l'entrée de femmes seules avec des enfants mineurs de 15 ans, exclu les mendiants, les prostitués, les alcooliques et les activistes politiques. DEVOTO, Fernando, « Immigration, exilés, réfugiés, étrangers : mots et notions pour le cas argentin (1854-1940) », 2001, pp. 90-91, in DEVOTO, Fernando, GONZÁLEZ BERNALDO, Pilar, *Émigration politique, Une perspective comparative : Italiens et Espagnols en Argentine et en France XIX-XX siècles*, Paris, l'Harmattan, 2001.

La réglementation Brésilienne de l'immigration en 1921 par le décret du 6 janvier fixe les conditions d'entrée sur son territoire. Cette loi sera modifiée par le décret du 31 décembre de 1924 pour un contrôle plus strict de l'immigration et pour la première fois définit l'immigrant : « Tout passager venu en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe sur les bateaux appartenant à ces compagnies ». En 1934 la Constitution fédérale brésilienne restreint l'entrée d'immigrants sur l'origine. Le décret n° 24218 1934 détermine l'utilisation d'un contrat d'appel (*llamada*) pour les agriculteurs. La loi n° 406 du 4 mai 1938 octroie le système de quotas pour l'immigration et celle n° 3010 du 20 août de 1938 octroie au gouvernement fédéral brésilien le droit de limiter l'entrée de certains individus correspondant à certaines races ou origines sous le « Conseil d'immigration et colonisation » que régla cette procédure sous le gouvernement de Getúlio Vargas, afin de préserver la structure ethnique et la culture du pays. D'autres interdictions : les aveugles, sourds-muets, malades mentaux, toxicomanes, mutilés, lépreux, tuberculeux, porteurs de trachome et de maladies vénériennes. Interdit aux moins de 15 ans et majeurs de soixante ans (à l'exception de venir en famille) ; les analphabètes, prostitués, ou condamnés pour attentats à l'ordre public. Le mot d'immigrant disparaît et la loi distingue deux catégories d'étrangers : — ceux qui sont admis de façon temporaire (moins de 6 mois), et ceux admis de façon permanente, ces derniers sont censés s'intégrer plus rapidement dans la société brésilienne.

En Uruguay des restrictions sont stipulées par la loi n° 9604, du 13 octobre 1936. En somme, des restrictions d'immigration d'Argentine du Brésil et du Paraguay sont similaires et implantées selon les époques et sous différents gouvernements. GONZÁLEZ M. Elda., *La inmigración esperada...*, *op.cit.*, pp. 188-192 ; pp. 197-204 ; ROCHE, Jean, ROCHE, Jean, *La colonisation allemande et le Río Grande do Sul*, Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, 1959, pp. 114-116.

<sup>658</sup> « Considerase inmigrante a todo extranjero, que llegue por primera vez al país, con ánimo de radicarse en él, por cuenta propia o al servicio de una persona, empresa, compañía y que compruebe su solvencia, moralidad y capacidad para el trabajo, debiendo munirse de los siguientes documentos ». L'immigrant doit présenter les

Il est précisé d'une part que les documents d'identité de l'immigrant et de sa famille seront vérifiés par le consulat paraguayen dans le pays d'origine, ainsi que sa profession et son état de santé. Également, le dépôt d'une somme est exigé au nom du Département de Terres et Colonies. Il est prévu que cette somme soit restituée à l'immigrant après qu'il a prouvé sa qualité d'immigrant par son travail en accord avec les termes du décret<sup>659</sup>. L'article 8° établi également l'existence de bénéfices au profit de l'immigrant :

- Débarquement au compte du bureau de l'immigration ;
- Introduction d'instruments pour le travail et d'objets personnels libres de frais de douanes ;
- Hébergement et repas gratuits jusqu'à 8 jours après l'arrivée sur le territoire ;
- Les artisans, charpentiers, forgerons ou autres pourront bénéficier s'ils appartiennent à une famille d'agriculteurs ou s'ils sont appelés par des familles déjà établies dans la colonie ;
- Inscription dans le consulat paraguayen du pays d'origine avec comme contrepartie l'engagement de s'investir dans l'agriculture ou dans d'autres activités relatives au travail agropastoral<sup>660</sup>.

En revanche, certaines dispositions interdisent l'entrée sur le territoire à un étranger qui arrive par voie terrestre et passe par la frontière, s'il se trouve dans les catégories d'interdiction d'entrée même s'il dispose des ressources indispensables à sa subsistance<sup>661</sup>. Les autorités nationales exigeront de tous les étrangers une attestation de leur inscription au registre du Bureau d'immigration et du département de Terres et Colonies. Les entrées sont divisées en trois catégories d'étrangers, les immigrants privilégiés, les entrées temporaires (les provisoires) et les touristes (les visiteurs). Les premiers concernent des industriels, agriculteurs avec leur famille (père, mère, enfants). Les artisans (charpentiers, forgerons) feront l'objet d'entrée par l'effet *llamada*, l'appel par une famille agricultrice de la colonie<sup>662</sup>. En réponse à ces dispositions, le Bureau d'immigration et du département de Terres et Colonies tiendra un «registre des étrangers» et sera l'instance qui délivrera le permis

---

documents suivants : passeport ; certificat de sa profession ; certificat médical ; un document de la police d'origine, certificat de sa bonne conduite, casier judiciaire vierge, entre autres. República del Paraguay, Registro Oficial, Gaceta Oficial, Decreto de ley n° 10193/1937, pp. 645-649.

<sup>659</sup> República del Paraguay, Registro oficial, Decreto de ley n° 10193/37, «Digesto normativo de extranjería», pp. 489-499.

<sup>660</sup> República del Paraguay, Registro oficial, Decreto de ley n° 10193/37, «Digesto normativo de extranjería», p. 491.

<sup>661</sup> República del Paraguay, Registro oficial, Decreto de ley n° 10193/37, «Digesto normativo de extranjería», p. 494.

<sup>662</sup> *Ibidem*, Loi n° 10193, 1937.

justifiant de leur installation dans le pays. Les entreprises de navigation et les entreprises ferroviaires devront communiquer à ce bureau l'heure d'arrivée et le nombre d'immigrants<sup>663</sup>.

L'impulsion d'une politique d'immigration plus restrictive était liée à deux types de phénomènes, d'abord du point de vue interne, le pays ne parvient pas à intégrer une immigration massive d'agriculteurs ; puis, du point de vue externe, dû aux changements socio-économiques et politiques d'entre-deux guerres (première et deuxième guerres mondiales). Pourtant, bien que plus restrictive, la politique migratoire n'a pas introduit de quota comme aux États-Unis et au Brésil., au lieu de cela, les obstacles administratifs, en particulier le certificat sanitaire et casier judiciaire vierge, servent de base pour empêcher l'entrée d'étrangers « subversifs » ou des membres de groupes anarchistes<sup>664</sup>.

Des individus qui arrivent seuls ou en famille profitant des passages gratuits de deuxième classe payés par le gouvernement sont logés à l'hôtel des immigrants en attendant d'être transportés par le Département de Terres et colonies dans les colonies respectives. Néanmoins, de nombreux immigrants arrivent de façon individuelle et notamment des émigrants des pays voisins ; ces émigrants voyagent avec des billets de troisième classe dans les bateaux et leurs documents doivent également être vérifiés par les autorités au débarquement avant d'entrer sur le territoire.

À partir de la politique d'immigration plus restrictive des années trente telle qu'elle est décrite précédemment, une nouvelle loi est promulguée dans les années quarante à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement paraguayen veut profiter des flux d'émigration européenne vers l'Amérique du Sud liée à cette guerre. Ainsi, la loi n° 13979 du 6 juin de 1946<sup>665</sup> manifeste :

« En ouvrant les portes de la République, l'État paraguayen contribue à l'aspiration universelle à libérer de la misère le grand contingent humain déraciné de son foyer naturel après la tragédie de la Seconde Guerre mondiale »<sup>666</sup>.

---

<sup>663</sup> República del Paraguay, Registro oficial, Decreto de ley n° 10193/37, «Digesto normativo de extranjería», p. 495. Se rapporter au chapitre 3. En Annexe se trouve un exemple de liste d'immigrants spécifiant le nom du bateau qui les transportent à Asunción.

<sup>664</sup> Au Brésil, le contrôle par des quotas accorde une préférence aux agriculteurs et aux artisans ruraux. Le contrôle des candidats est exercé à l'origine par les consuls et à l'arrivée par le département national de l'immigration (installation dans l'*hospedaria* de l'immigrant pour l'hébergement et le voyage de destination). ROCHE, Jean, *La colonisation allemande*, *op.cit.*, p. 114. ; Voir aussi sur la politique migratoire en Argentine, DEVOTO, Fernando, « Émigrés, exilés, réfugiés. », *op.cit.*, pp. 90-92.

<sup>665</sup> República del Paraguay, Decreto de ley n° 13979 du 6 juin 1946, Digesto de la política extranjera, Asunción, Paraguay, pp. 513-514. Registre officiel, loi du 6 juin 1946, p. 754.

<sup>666</sup> Loi du 6 juin 1946. «Al abrir las puertas de la República, el Estado del Paraguay contribuye a la aspiración universal de liberar de la miseria al gran contingente humano desarraigado de su asiento natural tras la tragedia de la Segunda Guerra Mundial». La Constitution fédérale brésilienne de 1946 conserve la compétence en matière d'immigration (art. 5-XV ; le régime des quotas est annulé, mais la législation restrictive est conservée au Brésil. ROCHE, Jean, *La colonisation allemande*, *op.cit.*, p. 114.



Le gouvernement paraguayen est ainsi prêt à fournir les meilleures dispositions aux immigrants qui arrivent dans le pays, et ce en vertu des lois, régler les gestions et les contrôles. À cet égard, il est prévu dans la loi que le gouvernement paraguayen se charge du transport des colons et ses affaires d'Asunción au lieu de résidence ; que ces derniers jouissent des mêmes droits accordés au sujet de la Loi agraire 120 (décret de réforme foncière ; ce point est détaillé dans le chapitre 3) ainsi que de la liberté de culte. Il est également autorisé l'entrée de 15 % d'artisans et industriels et 5 % de professionnels, le reste devant être constitué d'agriculteurs. Le dépôt de garantie de 50 pesos en or est exonéré dans cette loi.

Les colons immigrants doivent s'installer dans des lieux prédéfinis par le Département de Terres et Colonies, sauf pour ceux qui sont habilités à choisir d'autres lieux de résidence, dans ce cas les frais de voyage incombent aux immigrants. Les sociétés d'immigration se doivent, quant à elle, de présenter au Département de Terres et Colonies la liste de chaque groupe d'immigrants à destination du Paraguay.

Bien que le bassin d'Asunción reçoive de nombreux immigrants en provenance d'Europe, cela ne suffit pas à combler les besoins du Paraguay en matière de colonisation et de main-d'œuvre. C'est ainsi que progressivement, alors que le dispositif légal continue d'être adapté aux expériences d'immigration, l'origine et les nationalités vont continuer de se diversifier. Alors que des Belges et des Coréens vont s'installer dans le pays, le gouvernement se tourne en plus vers une immigration originaire d'Europe de l'Est et du sud tels que des Polonais, des Russes, des Ukrainiens, et des Tchécoslovaques dont plusieurs étaient des réfugiés fuyant leur pays entre la première et la Deuxième Guerre mondiale.

## **5.1. Caractéristiques sociologiques de deux communautés slaves : les Ukrainiens et les Tchécoslovaques**

Pourquoi parlons-nous de deux petites communautés slaves ? Et pourquoi parlons-nous de communauté ? Qu'est-ce qu'une « communauté »<sup>667</sup> ? Ce terme est doté de plusieurs définitions : - « État, caractère de ce qui est commun à plusieurs personnes ; communauté d'intérêts » [...] ; - « Ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel » ; - « Communauté linguistique », ensemble humain dont les membres utilisent un même idiome ; - « Communauté religieuse », groupe de religieux, de religieuses vivant dans un cloître ou un couvent et partageant le même mode de vie et le même idéal codifiés dans une règle ; - « Communauté nationale », ensemble des

---

<sup>667</sup> CNRTL — Centre National de Ressources textuelles et lexicales, site web : <http://www.cnrtl.fr/definition/communaute>

habitants d'un même État, et « Régime matrimonial en vertu duquel une partie des biens dont disposent les époux sont communs et partagés après la dissolution du régime ».

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu des spécificités propres à chaque communauté. En ce qui concerne les Japonais, la dimension culturelle reste forte dans le cadre de leur migration au Paraguay : ils ont une vie socialement fondée sur des associations à caractère culturel, ils parlent leur langue maternelle et se distinguent par leur religion, le bouddhisme, qu'ils ont introduite au Paraguay et qu'ils pratiquent dans leurs temples. Les Syro-libanais partagent également une même langue. S'ils vivent en communauté, dans un même quartier, il existe toutefois des exemples éloquentes d'unions de Syro-libanais avec des Paraguayennes. Tout comme pour les Mennonites, les Japonais et les Syro-libanais, nous verrons ici comment les Ukrainiens et les Tchécoslovaques ont su s'intégrer tout en conservant un caractère communautaire vivant ; ce dernier étant finalement ce qui a permis leur intégration au-delà des dispositifs légaux.

Citons à titre d'exemple les Ukrainiens qui sont l'une des rares communautés à avoir laissé des traces bien présentes dans l'histoire de l'immigration du Paraguay, traces conservées et transmises de génération en génération jusqu'à ce jour. En effet, les Ukrainiens vivant dans la région sud du pays ont bâti des églises spécifiques ainsi que des villages et des maisons correspondant à leur culture d'origine. En outre, les descendants continuent de célébrer des traditions culturelles et religieuses ukrainiennes et des écoles de danses ukrainiennes ont été ouvertes. La conservation de ces traditions est une particularité des Ukrainiens qui est reflétée dans la conservation des mœurs, de la vie religieuse, de la musique et de l'art<sup>668</sup>. Hormis les Mennonites, et les Japonais, aucune autre colonie n'a maintenu une telle visibilité de ses traditions culturelles.

Le mouvement slave à destination du Paraguay est un fait inédit, car la culture slave est minoritaire, elle est essentiellement présente dans le sud du pays, dans la région d'Itapúa. Les premiers ukrainiens sont arrivés vers la fin des années 1800, en raison d'une mauvaise conjoncture économique dans leur pays d'origine<sup>669</sup>. Les premiers immigrants sont entrés d'abord individuellement, puis par familles à partir de l'Argentine voisine, mais le flux migratoire se poursuivra dans le temps. Nos sources du Bureau d'Immigration et du Département de Terres et Colonies montrent par exemple que les migrants ukrainiens seront dirigés à leur arrivée au Paraguay vers la colonie Fram en date du 13 mai 1935, par le bateau Corrientes. Cette immigration est déjà plus organisée par rapport aux pionniers venus

---

<sup>668</sup> Voir aussi, SÁNCHEZ, C. José., «La nacionalidad y la consagración conciliar en la Iglesia Ortodoxa Ucraniana», *Revista española de la opinión pública*, n° 31, 1973, pp. 239-311.

Voir aussi, <http://argentina.mfa.gov.ua/es/ukraine-paraguay/culture>

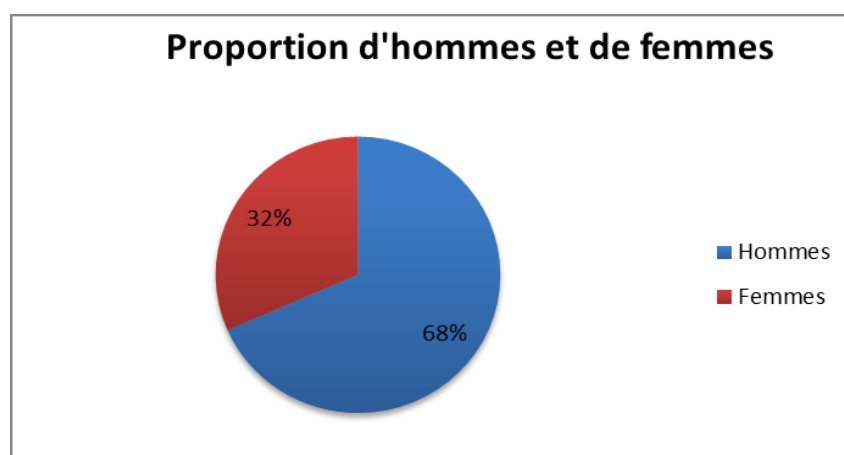
<sup>669</sup> CIPKO, Serge, LEHR, John C., *Ukrainian settlement in Paraguay*, Prairie Perspectives, University of Winnipeg; University of Alberta, 2005, pp. 31-46.

individuellement d'Argentine. Nous présenterons quelques-unes des caractéristiques socio-économiques de cette communauté en nous basant sur un échantillon de 90 immigrants ukrainiens, avant de souligner ses singularités.

## 5.2. Âge des immigrants <sup>670</sup>

Les sources sont suffisamment riches pour nous informer de l'âge des immigrants ukrainiens. L'âge moyen de notre échantillon est de 24,9 ans et l'âge médian de 29 ans. La moyenne d'âge des hommes est de 26,9 ans, et l'âge médian de 29 ans. L'âge médian des femmes est de 28 ans, tandis que la moyenne d'âge est de 20,8 ans. On peut donc considérer que les migrants ukrainiens sont jeunes, cela s'explique notamment par la présence d'enfants âgés de 1 à 8 ans. Aussi, la part des moins de 20 ans représente 26 % de notre effectif, ce qui n'est pas négligeable. Ceux âgés de vingt ans représentent 37 %, les trentenaires 21 % et les quadragénaires 16 %. Il faut ajouter que les hommes représentent 68 % de l'échantillon, 32 % étant des femmes.

Graphique 4 : Proportion d'hommes et de femmes chez les Ukrainiens



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

## 5.3. État civil des immigrants <sup>671</sup>

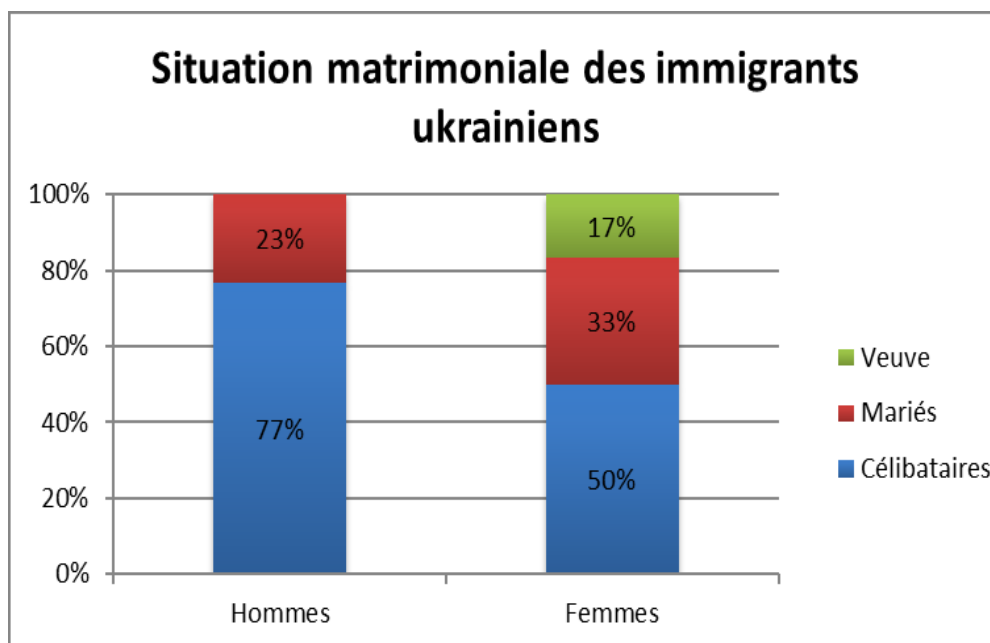
Concernant l'état civil des immigrants, plus spécifiquement leur situation matrimoniale à leur arrivée au Paraguay, l'on constate une part importante de célibataires, 68 % contre 26 % de mariés ; on dénombre par ailleurs une veuve. L'on remarque également qu'il y a 77 % d'hommes célibataires contre 50 % de femmes. 33 % des femmes sont mariées contre 23 % pour les hommes. L'unique veuve de notre effectif est un cas particulier. En effet, Berta Boitstein est âgée de 28 ans lors de son inscription le 22 mai 1928, et elle est alors

<sup>670</sup> República del Paraguay, Registro General de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, « Registro de Ucrucianos » (1928-1939). Les graphiques sont faits par nos soins.

<sup>671</sup> *Ibidem* «Registro de Ucrucianos», (1928-1939), Asunción-Paraguay.

accompagnée de ses deux enfants Rosa et Benito, âgés de 2 et 1 an. Ces enfants sont nés en Argentine. Dans les sources, il est d'ailleurs indiqué que tous les deux sont de nationalité argentine. En effet, il n'est pas rare que des femmes ou des hommes seuls, veufs ou non, émigrent avec leurs enfants vers le Paraguay après avoir vécu en Argentine. Dans ce cas de figure, bien souvent la migration s'organise en vastes réseaux familiaux ou amicaux.

Graphique 5 : Situation matrimoniale des immigrants ukrainiens



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

#### 5.4. Origine des immigrants

À la lecture de nos sources<sup>672</sup>, il apparaît qu'aucun immigrant ukrainien ne vient directement d'Ukraine. Dans la rubrique « provenance des immigrants », il est seulement fait mention de villes d'Europe ou d'Amérique du Sud. Des villes, telles que Buenos Aires, Luxembourg ou Paris sont fréquemment notées et deux immigrants viennent de Pologne, pays voisin de l'Ukraine.

#### 5.5. Professions des immigrants

La situation professionnelle<sup>673</sup> des immigrants ukrainiens à leur arrivée au Paraguay est très claire : 71 % d'entre eux sont agriculteurs. On dénombre également un charpentier, un électricien, une mécanicienne et un vétérinaire.

<sup>672</sup> «Registro de Ucravianos», (1928-1939), *op.cit.*

<sup>673</sup> *Ibidem.*

Graphique 6 : Professions exercées par les immigrants ukrainiens



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

La principale caractéristique des Ukrainiens est leur attachement à la terre, l'Ukraine étant une contrée très agricole<sup>674</sup>. Le descendant des Ukrainiens, Roberto Zub a montré dans ses travaux la symbiose de trois éléments qui caractérise les Ukrainiens au Paraguay : la terre, le travail et la religion<sup>675</sup>. Les immigrés ukrainiens agriculteurs sont originaires des régions de Volyn (Volhynie), Halytch ou Galitch<sup>676</sup> et Prykarpattia. Ces pionniers donneront le nom de « Nueva Volyn » ou « Nueva Volhynia »<sup>677</sup> à leur colonie, où se sont initialement installées soixante familles. Tout comme les autres nationalités d'immigrants, ces colons ukrainiens ont vécu des situations difficiles au début de leur installation, notamment du fait du défrichage nécessaire pour libérer des espaces de travail de la terre afin principalement de cultiver du maïs, du riz et des fruits tropicaux<sup>678</sup>. Par la suite, des familles sont arrivées individuellement en s'installant dans les terres de colonies agricoles de capitaux argentins, Lavallo<sup>679</sup> et Herrera

<sup>674</sup> ZUB, KURYLOWICZ, Roberto, *Tierra, Trabajo y Religión. Memoria de los Eslavos en el Paraguay*, Asunción, edición El Lector, 2004.

<sup>675</sup> *Ibidem*.

<sup>676</sup> Ville polonaise après la première guerre mondiale ; puis soviétique après la seconde guerre mondiale, pour devenir ukrainienne après l'indépendance de ce pays.

<sup>677</sup> La colonie Nueva Volyn prendra le nom de Capitan Miranda, par le décret 15480 du 15 juillet 1939. *Ordenación territorial de la República del Paraguay*, 2011.

<sup>678</sup> ZUB, KURYLOWICZ, Roberto, *Tierra, Trabajo y Religión...*, *Ibidem*; CIPKO, Serge, LEHR, John, *Ukrainian settlement...*, *Ibidem*, pp. 31-46.

<sup>679</sup> Le décret n° 13281 de 1921 crée une administration nationale dans la colonie Lavallo (région de l'Alto Paraná) afin d'assurer les intérêts de la colonie. Les terres appartenaient à M. Lavallo qui y accueillait des immigrants colons agriculteurs pouvant devenir propriétaire en leur vendant de parcelles de terre. Le gouvernement va exproprier M. Lavallo de ces terres qui dorénavant seront des terres administrées par l'État; «Ordenación territorial de la Rca. del Paraguay», Repertorio normativo de la División política y administrativa, Asunción, ediciones Biblioteca y archivo central del Congreso nacional, serie compilaciones número 1, Gráfica Monarca, 2011.

Vegas<sup>680</sup>. Ce dernier est exploitant d'une société dans le domaine de la yerba maté, société qui est devenue une entreprise commerciale à grande échelle.

Des immigrants slaves se sont installés sur ces terres privées ainsi que d'autres nationalités comme les Polonais, les Japonais, les Allemands, les Russes et les Tchécoslovaques. Dans les domaines de Lavalle et Herrera Vegas, les immigrants slaves pouvaient aussi acquérir des terres et devenir propriétaires. A partir des expériences de colonies d'une nationalité spécifique ayant été un échec, le gouvernement encourage dorénavant l'installation de colonies ouvertes à d'autres nationalités, comme stipulé dans les lois des années trente vues plus haut.

De manière générale, il est possible d'affirmer que les immigrants ukrainiens sont avant tout reconnus pour leur contribution dans le domaine agricole, notamment avec la culture du riz, du maïs et du lin. Dans les années suivantes, ils introduiront d'ailleurs de nouvelles technologies pour intensifier leur culture et travailler de manière plus industrielle.

## **6. Une singularité culturelle maintenue**

La communauté ukrainienne prospérera au Paraguay tout en conservant sa propre culture. C'est d'ailleurs à ce titre qu'a été fondée dans les années trente du siècle dernier la société « Prosvita » pour la diffusion de leur culture, ainsi la pratique de danses traditionnelles ou encore les dégustations de plats typiques jouent un rôle majeur pour le maintien de leur identité<sup>681</sup>. Des sociétés à vocation culturelle et éducative ont commencé à se former à la fin des années 1920 et ont conduit à la création de la société Prosvita en 1937<sup>682</sup>.

Les Ukrainiens à l'instar des autres groupes de nationalités d'immigrants formeront dès leur établissement une société homogène qui les distingue des autres groupes ethniques<sup>683</sup>. La région où se sont installés les premiers immigrants regorge de traces matérielles de leur présence et surtout de maisons et d'églises toujours conservées qui illustrent le style architectural slave. Cet élément constitue un élément fort de l'histoire des Ukrainiens au Paraguay. En effet, cette communauté se caractérise par cet élément distinctif : des maisons et des bâtiments propres à leur culture et toujours présents sur les lieux de leur établissement.

---

<sup>680</sup> M. Herrera Vegas est aussi un latifundiste installé dans la région d'Itapúa.

<sup>681</sup> ZUB, KURYLOWICZ, Roberto, *Tierra, Trabajo y Religión...*, op. cit.

<sup>682</sup> CIPKO, Serge, LEHR, John C., *Ukrainian settlement...*, op.cit., 2005, pp. 31-46.

<sup>683</sup> Le sentiment national va perdurer parmi la communauté ukrainienne et cela s'illustre notamment avec le maintien du souvenir de divers personnages comme le poète Taras Shevchenko (9 mars) et de diverses commémorations dont le jour de l'Indépendance (24 août) et le jour des victimes du « Holodomor » (le terme signifie extermination par la faim), la grande famine entre les années 1932-1933 en Ukraine. GRAZIOSI, Andrea, *Lettres de Kharkov, la famine en Ukraine 1932-1933*, Paris, Editions Noir sur Blanc, 2013. pp. 31-57. En 1947-1948 à peu près 2860 Mennonites d'Ukraine sont partis de Bremerhaven (Allemagne) à destination du Chaco paraguayen pour s'installer dans la colonie Neuland, d'autres groupes se sont installés à la colonie Volendam- dans la région de San Pedro.

En outre les Ukrainiens se distinguent par l'utilisation d'outils traditionnels, tel que le très connu « carro polaco » (chariot polonais) pour transporter leurs produits agricoles ou pour se déplacer dans les villes<sup>684</sup>. La communauté ukrainienne dispose de ses propres églises, et la plupart de ses membres sont de religion orthodoxe et catholique. Si leurs cérémonies se déroulent initialement dans leur langue maternelle, ensuite leurs offices seront célébrés en espagnol, ce qui n'empêchera pas le nombre de bâtiments religieux ukrainiens d'augmenter. Que ce soit des églises orthodoxes autocéphales ukrainiennes, gréco-catholiques et d'autres comme l'Hermandad Saint George, l'Association évangélique ukrainienne baptiste, l'évangélique baptiste slave et l'église Pentecôtiste<sup>685</sup>, elles sont un vecteur fort de cohésion sociale et d'identification culturelle.

### 6.1. L'exemple des Tchécoslovaques

Malgré les difficultés politiques et économiques, le Paraguay ne cesse d'attirer l'attention des immigrants européens sur son territoire<sup>686</sup>. Des représentants consulaires à l'étranger se chargent de faire la promotion du pays. Ainsi, le consul du Paraguay à Prague, M. Fischer<sup>687</sup> est autorisé par le gouvernement de Tchécoslovaquie à faire les démarches auprès du gouvernement paraguayen pour la formation de colonies agricoles. À cet effet, Fischer se rendra à Asunción, pour discuter d'une entente entre la Tchécoslovaquie et le Paraguay pour l'installation d'immigrants tchécoslovaques<sup>688</sup>. Dans ce cadre le gouvernement paraguayen promulguera une loi spécifique pour faire entrer des immigrants tchécoslovaques sur le territoire. Cette loi reconsidère plusieurs aspects déjà définis dans les lois précédentes relatives aux avantages prévus pour des immigrants tchécoslovaques<sup>689</sup>.

Le décret de loi n° 12277 du 6 mars de 1939<sup>690</sup> sous le gouvernement du président Félix Paiva encourage alors l'introduction des immigrants tchécoslovaques en ces termes :

« Il faut encourager l'immigration d'hommes en bonne santé, capables de produire des richesses pour eux-mêmes et pour la Nation pour travailler les terres sans cultures ou abandonnées »<sup>691</sup>.

L'objectif et les avantages de cette loi sont stipulés de la manière suivante : le visa sera gratuit pour les agriculteurs qui veulent venir au Paraguay (art.1<sup>er</sup>) ; il annonce également

---

<sup>684</sup> Charrette ou voiture à cheval qui sert à transporter des gens ou des marchandises dans les campagnes, elle était utilisée par les immigrants agriculteurs polonais, ukrainiens ainsi que par les mennonites avant de se répandre parmi des populations vivant dans les campagnes.

<sup>685</sup> CIPKO, Serge, LEHR, John C., *Ukrainian settlement, op. cit.*, pp. 31-46.

<sup>686</sup> La guerre du Chaco entre la Bolivie et le Paraguay -1932-1935 ; révolution du 1936, problèmes agraires.

<sup>687</sup> Consul du Paraguay à Prague (Allemand, ex-Autrichien marié à une Paraguayenne).

<sup>688</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi n° 12277 du 6 mars 1939, pp. 507-510.

<sup>689</sup> *Ibidem*.

<sup>690</sup> Loi n° 12277 du 6 mars 1939, pp. 507-510.

<sup>691</sup> «Conviene estimar y fomentar la corriente inmigratoria de hombres sanos, capaces de producir riquezas para ellos y para la Nación, utilizando tierras que hasta este momento se encuentran incultas y abandonadas». *Ibidem*. Loi n° 12277 du 6 mars 1939.

l'exonération des droits de douane sur les outils, machines et objets destinés à leur installation ; l'hébergement et la manutention pendant huit jours à l'hôtel des immigrants, et le transport depuis le port de débarquement jusqu'au lieu de leur installation. Il établit aussi que les lots agricoles acquis par les colons seront exemptés de l'impôt immobilier pendant les cinq premières années ; les colonies pourront fonder des établissements éducatifs assujettis au programme d'études officiel. Il faut toutefois noter que comme pour les autres nationalités d'immigrants, pour pouvoir jouir des bénéfices de cette loi, les Tchécoslovaques doivent remplir certaines conditions : être immigrant agriculteur de profession et citoyen tchécoslovaque non sémite ; disposer d'un passeport qui l'accrédite ainsi qu'un diplôme certifiant leur profession ; être muni d'un certificat de bonne conduite, de bonne santé, et d'un certificat de vaccination contre certaines maladies infectieuses ; ne pas avoir appartenu à une association anarchiste ou communiste ; et s'engager à s'établir dans une colonie agricole et d'élevage. Les immigrants peuvent s'établir dans les colonies déjà existantes ou dans les lots de terre établis à ces fins. La colonie doit comprendre au moins cinquante familles (mari, femme avec ou sans enfant). Chaque colonie aura un administrateur qui sera désigné par le pouvoir exécutif. Une clause spécifique par ailleurs que les colonies ne pourront être uniquement composées de Tchécoslovaques, des Paraguayens natifs seront admis dans la limite des possibilités de la colonie. Parmi les immigrants agriculteurs tchécoslovaques seront admis des artisans et des industriels dans une proportion de 10 % chacun et uniquement s'ils s'engagent à s'établir dans les colonies. Les artisans et industriels devront posséder une somme de 50 pesos en or, scellée à l'ordre du Département des Terres et Colonies. Le pourcentage d'artisans et industriels pourra augmenter selon les besoins du pays, en particulier selon ceux de l'industrie agropastorale. Les sommes d'argent reçues en garantie par le Département des Terres et Colonies seront créditées une fois que l'immigrant sera établi dans la colonie. Si l'immigrant ne remplit pas les exigences du présent décret, il restera à la charge des personnes ou des entreprises qui ont servi de contact avec l'État et devront rembourser des frais contractés par l'État paraguayen. C'est le Département des Terres et Colonies et le Consul qui sélectionnent en premier lieu les colons avec l'aide du ministère d'Hacienda<sup>692</sup>.

Le rapport du diplomate français à Asunción, M. Pierrotet, décrit les accords menés entre les représentants tchécoslovaques et paraguayens pour trouver des arrangements entre les deux pays en faveur de l'immigration. L'intention du gouvernement de Prague est alors d'établir au Paraguay plusieurs milliers de ses ressortissants chassés des régions cédées à l'Allemagne, à la Pologne et à la Hongrie. Il s'agit surtout de Slovaques et de Ruthènes,

---

<sup>692</sup> República del Paraguay, Digesto normativo de extranjería, Ley 12277 del 6 de marzo 1939, Tomo II, Volumen II, pp. 508-509.



associés au communisme, et qui ne peuvent, pour diverses raisons, trouver de place dans le nouvel État tchécoslovaque<sup>693</sup>. Le gouvernement tchécoslovaque propose alors au gouvernement paraguayen un projet d'immigration de 20 000 familles. « Les journaux locaux se font l'écho de ce projet d'immigration sans avoir pu vérifier encore l'exactitude de ces informations, car l'impossibilité pour le Paraguay de donner l'hospitalité et d'offrir des conditions de travail à un nombre aussi élevé d'immigrants-agriculteurs, est manifeste », selon les propos du consul français à Asunción<sup>694</sup>. Il existe par ailleurs déjà dans le sud du Paraguay une petite colonie tchécoslovaque, à la colonie « Fram », qui n'a pas plus réussi que les autres groupes d'immigrants européens<sup>695</sup>.

Le parcours des émigrants tchécoslovaques se dirige d'abord vers l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, puis l'Amérique. Ils sont entrés en grand nombre en Argentine entre 1922 et 1927<sup>696</sup>. Entre la Première et la Seconde Guerre mondiale, l'immigration tchécoslovaque commencera au Paraguay. On distingue deux types d'émigration de tchécoslovaques : pour raisons politiques et pour raisons économiques. Cette seconde catégorie marque fortement l'émigration agricole en Amérique latine. En effet, on dénombre 30 000 tchécoslovaques vers l'Argentine, 1585 au Brésil, et 1069 immigrés au Paraguay<sup>697</sup>. D'autres auteurs donnent le chiffre de 1500 Tchécoslovaques au Paraguay<sup>698</sup>.

La principale source officielle de cette présence au Paraguay est leur inscription d'entrée dans les livres de l'immigration et colonisation de cette époque<sup>699</sup>. Les colons tchécoslovaques privilégient une installation dans le sud du pays, dans la région d'Itapúa, (Encarnación, Carmen del Paraná)<sup>700</sup>, région vers laquelle les immigrants arrivent

---

<sup>693</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, ministre Maurice-Charles Pierrotet, ministre de France à Asunción, à son excellence, M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, Asunción, le 13 février 1939, Direction des Affaires politiques et commerciales, Immigration, « Introduction des colons tchécoslovaques », Paraguay, 1939, AMAE. Le diplomate français est quelque peu pessimiste sur cette affaire. Pour celui-ci, si ce projet se réalise, il « fera gagner quelque argent à des propriétaires et à des intermédiaires, mais sera peu profitable aux familles européennes qui viendraient se perdre dans ce pays où tout est, soit inorganisé, soit corrompu ».

<sup>694</sup> *Ibidem*.

<sup>695</sup> Dépêche de M. Pierrotet, Asunción, le 6 janvier 1939, AMAE.

<sup>696</sup> HORAK, Jacob, « Effets of the War upon Emigration from Czechoslovakia », *Social Service Review*, vol 2, n° 1, 1928, pp. 76-81.

<sup>697</sup> OPATRNY, J., « Notas acerca de las emigraciones Checa y Eslovaca a Iberoamérica », In LLORDÉN MIÑANBRES, Moisés (Comp.) *Acerca de las migraciones centroeuropeas y mediterráneas a Iberoamérica, aspectos sociales y culturales*, Oviedo, Universidad de Oviedo, 1995, pp. 64-81.

<sup>698</sup> LENKA, Zajíčová, « El contacto y el deterioro en la morfología nominal del checo inmigrante en Paraguay », *Revista Internacional de Lingüística Iberoamericana*, vol 8, n° 1, 2010. pp. 171-184.

<sup>699</sup> República del Paraguay, Registro General de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, « Registro de Checoslovacos », (1920-1939).

<sup>700</sup> República del Paraguay, Registro General de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización « Registro de Checoslovacos », (1920-1939).

Voir aussi, KÁZECKÝ, Stanislav, « La emigración checa y checoslovaca al Paraguay », *Ibero-americana Pragmática*, n° 35, pp. 119-136; n° 36, pp. 137-151; n° 37, pp. 149-160, 2003, pp. 177-204.

généralement depuis l'Argentine. Ces colons s'installaient alors dans des colonies déjà existantes, comme la colonie Fram<sup>701</sup>, Paso Yobai, ou la colonie Nueva Italia<sup>702</sup>.

L'avantage de la situation géographique du Paraguay réside dans ses frontières avec l'Argentine et le Brésil. Ces pays, dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, regorgeaient déjà d'immigrants de plusieurs nationalités. Quand les États-Unis ont restreint l'immigration tchécoslovaque sur leur territoire (1921-1924), l'immigration se tourna vers l'Amérique du Sud<sup>703</sup>. Le Paraguay fait partie des pays qui vont profiter de ce report de flux migratoire, notamment par la publicité réalisée du point de vue consulaire en Tchécoslovaquie, aboutissant à la loi d'immigration au bénéfice des Tchécoslovaques en 1939.

Dans une certaine mesure, les immigrants agriculteurs de la région d'Itapúa se sont intégrés dans le pays par leur travail. Comme les pionniers de cette région (les Allemands) les Tchécoslovaques ont travaillé dans l'agriculture, mais ni à grande échelle et ni de manière aussi pérenne que les autres populations installées dans la région d'Itapúa. Les Tchécoslovaques n'étant pas organisés en colonies qui leur sont propres, il est donc plus délicat de documenter les réalisations de ces derniers.

Ces deux communautés d'immigrants se distinguent nettement. Si elles ont en commun leur petite taille, la première, les Ukrainiens, est une population particulièrement visible du fait de la configuration de ses villages et l'architecture des maisons et des églises. La seconde, les Tchécoslovaques, est moins perceptible, car ces immigrants sont restés méconnus et non définis comme une communauté. Bien que les Tchécoslovaques soient relativement méconnus du fait de leur faible nombre et qu'ils soient dispersés sur le territoire, il est possible de décrire leurs caractéristiques socio-économiques par les archives du registre du Bureau d'Immigration de terres et colonisation d'Asunción.

### **6.1.1. Âge des immigrants** <sup>704</sup>

La population immigrante tchécoslovaque apparaît relativement jeune au regard des statistiques concernant un échantillon de 378 individus tchécoslovaques. Ce groupe est essentiellement composé de 70 % d'hommes de notre échantillon (262) ; et 30,7 % de femmes (116). Calculant la moyenne d'âge de celle-ci, on obtient le chiffre de 27,7 ans, et un âge médian de 29,5 ans. Dans le détail, on observe que l'âge moyen et médian des hommes est de 28,5 ans, tandis que l'âge moyen des femmes est de 25,9 ans et l'âge médian de 28 ans. En outre, les classes d'âge les plus représentées sont ceux qui ont la vingtaine et les trentenaires :

<sup>701</sup> La colonie « Fram » a été fondée par le Norvégien, Pedro Christophensen en 1927 dans la région d'Itapúa.

<sup>702</sup> República del Paraguay, Registro General de Inmigrantes, ministerio del Interior, Asunción, 1939.

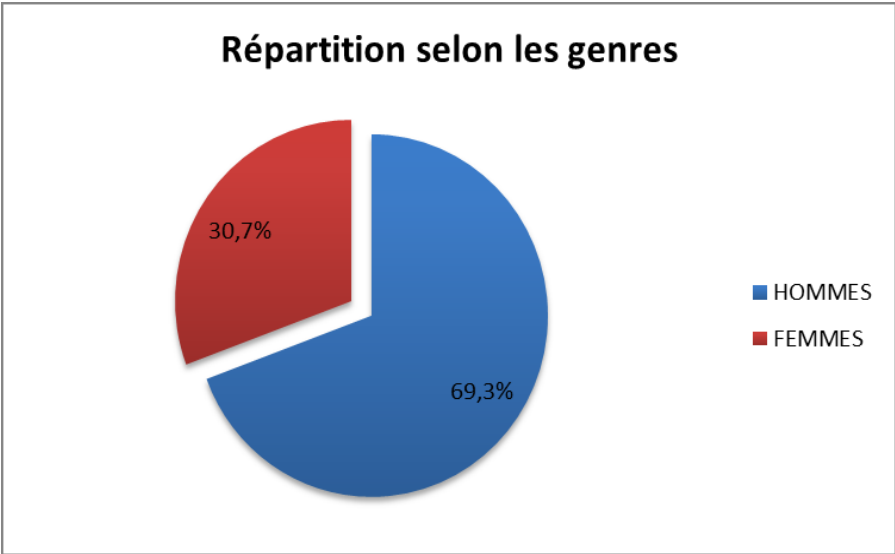
<sup>703</sup> HORAK, Jacob, « Effets of the War upon Emigration » *op. cit.*, pp. 76-81.

<sup>704</sup> *Ibidem*. República del Paraguay, Registro General de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización «Registro de Checoslovacos», (1920-1939). Les graphiques sont faits par nos soins.

les premiers ne représentent pas moins de 35 % (133) de l'effectif total et les seconds près de 30 % (109). Les enfants et adolescents de moins de 20 ans représentent quant à eux 21 % (81) de l'échantillon. On estime la part des quadragénaires à 10 % (38) tandis que les quinquagénaires et les plus de 60 ans représentent moins de 5 % (17) de l'effectif total.

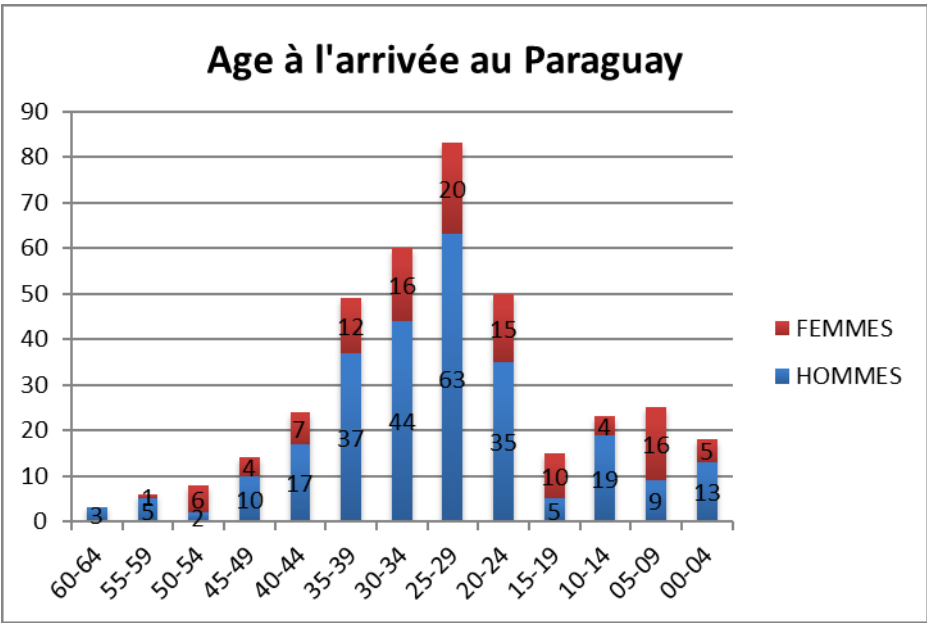
À partir de la pyramide des âges, établie à l'aide des données recueillies dans les sources, on remarque la place importante des femmes dans les catégories des enfants et des adolescents, ainsi que dans les tranches d'âge allant de 20 à 34 ans. Chez les hommes, les classes d'âge les plus représentées sont celles de ceux âgés de vingt ans et les trentenaires. D'ailleurs, près de 25 % des hommes sont âgés de 25 à 29 ans.

Graphique 7 : Répartition selon les genres



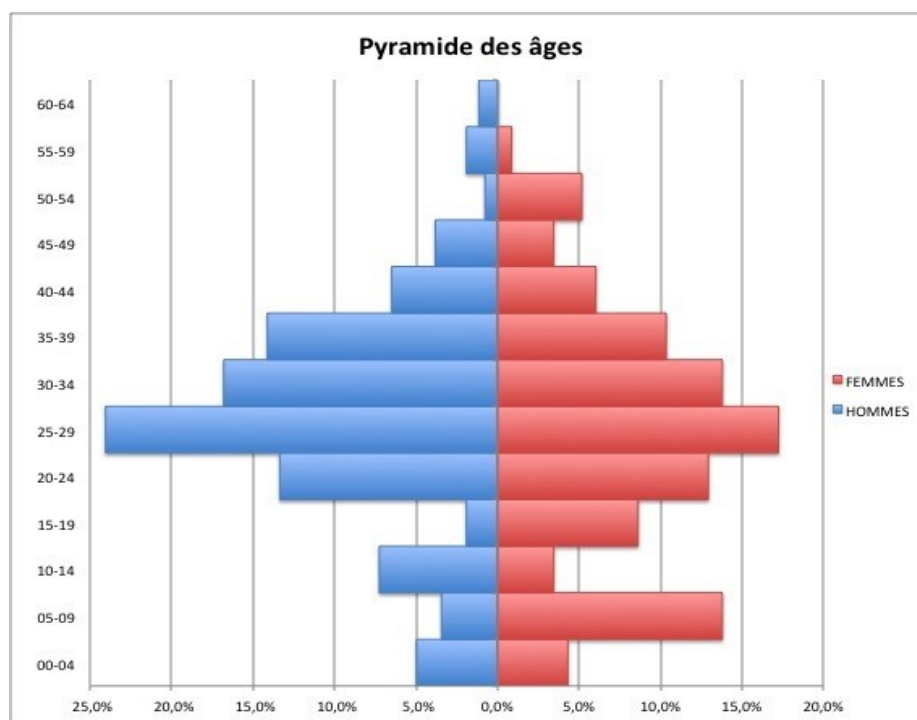
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 8 : Âge à l'arrivée au Paraguay



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 9 : Pyramides des âges



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

### 6.1.2. Profession des immigrants

À la lecture de nos sources, il nous est possible de présenter le monde professionnel des immigrants tchécoslovaques.<sup>705</sup> On constate en effet qu'une multitude de professions sont représentées : la plus importante étant celle d'agriculteur, exercée par plus de 57 % (168) des immigrants. La seconde profession la plus pourvue est celle de couturière, une profession exercée par des femmes uniquement. Sur l'échantillon total, on dénombre 8,8 % (26) de couturières. Enfin, parmi les professions les plus répandues, on trouve celle de charpentier, exercée par près de 6,7 % (20) d'immigrants.

Au regard des différences professionnelles entre hommes et femmes, il faut souligner que dans chacune des deux catégories la profession la plus représentée est celle d'agriculteur. Si l'on trouve 29 % de femmes employées dans le domaine de la couture, on dénombre 9,6 % d'hommes travaillant comme charpentier. En examinant de plus près l'ensemble des professions par sexe, on constate que c'est aux femmes que sont dévolues le plus souvent les métiers liés à l'agriculture ou à l'artisanat, tandis que l'on trouve des hommes employés comme ingénieur ou commerçant (2,9 % et 2,4 %) (10).

Si l'on observe la situation professionnelle des immigrants tchécoslovaques selon les secteurs d'activité, on remarque que 58 % (171) travaillent dans le monde agricole ; 30 % (90)

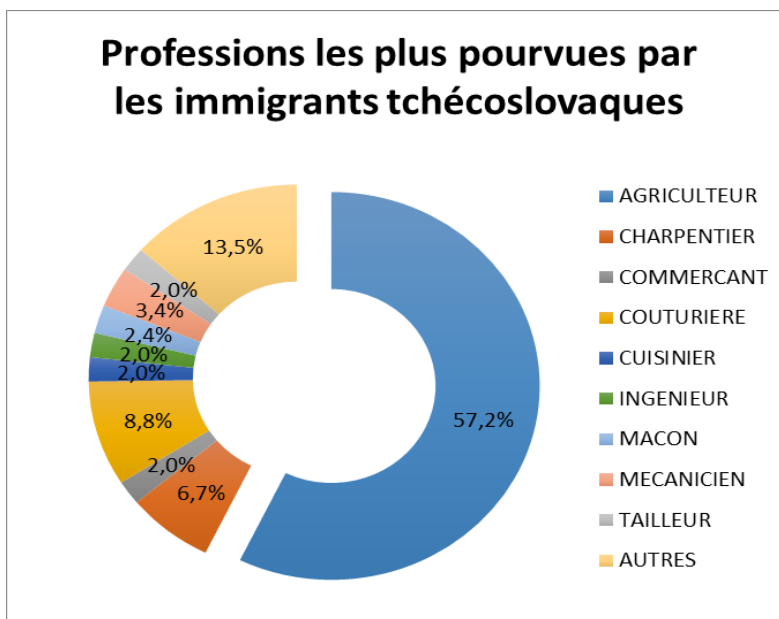
<sup>705</sup> República del Paraguay, Registro General de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización «Registro de Checoslovacos», (1920-1939).

dans les métiers manuels et liés à l'artisanat et 9 % (26) dans les métiers liés au salariat ou aux professions libérales. Les métiers restants sont : photographe, domestique ou peintre. On constate même la présence d'une sage-femme, Weiss Rosa, âgée de 39 ans lors de son enregistrement le 8 septembre 1932. Elle est alors accompagnée de son mari, Fernando, âgé de 42 ans, et de leur fille Hildegarde, âgée de 13 ans.

Par-delà cette étude générale, il est possible d'observer la réalité professionnelle des immigrants au regard de leurs classes d'âge. On constate alors et sans surprise que la profession d'agriculteur représente la majorité des immigrants, et cela, quelle que soit leur classe d'âge. Il faut souligner néanmoins que le secteur professionnel agricole n'est représenté qu'à hauteur de 43 % (15) pour les quadragénaires, alors qu'il avoisine ou dépasse les 60 % dans les autres classes d'âge. Cela s'explique par la part non négligeable du secteur artisanal. De fait, 40 % (14) des quadragénaires y sont employés alors qu'en moyenne dans les autres catégories d'âge ce secteur atteint 30 % (72). On peut remarquer que les métiers libéraux tels que commerçants, ingénieurs ou employés, ne dépassent pas les 15 %, mais restent importants chez les quadragénaires et les quinquagénaires (14 % et 13 % respectivement).

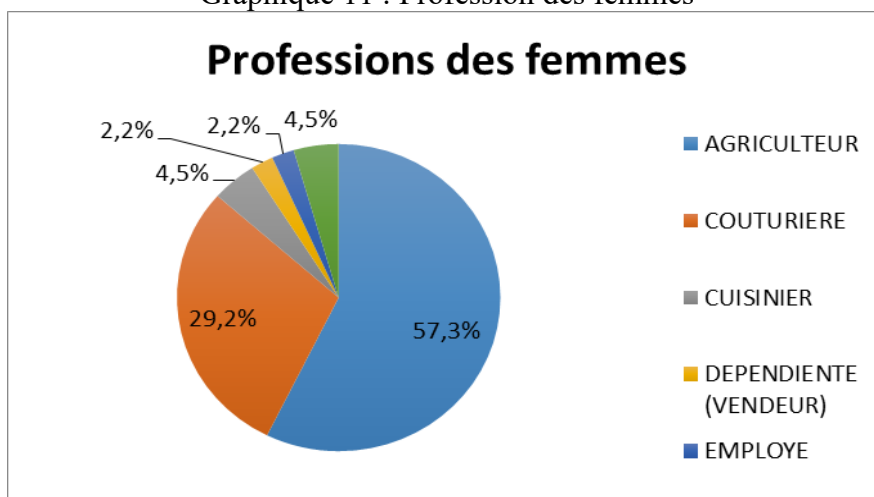
De même, si l'on met en corrélation la période d'arrivée des immigrants et leur réalité professionnelle, on peut tirer de nombreux enseignements sur les besoins professionnels à cette époque. D'abord, il convient de constater qu'entre l'année 1920 et l'année 1936, le secteur agricole reste majoritaire. Cependant, on constate une baisse de la demande dès les années 1930-1931, où l'on passe de 63 % (30) d'immigrants exerçant une profession dans le secteur agricole à 52 % (11), soit une baisse de 10 % entre le début des années 1920 et le début des années 1930. Cette baisse culmine lors de l'année 1932 avec une proportion de 41 % (14), soit de nouveau 10 % de baisse, ce qui en tout équivaut à 20 % sur l'ensemble de la période concernée. Néanmoins, cette diminution sera de courte durée, car la part d'immigrants dans le secteur agricole remonte en 1933, pour atteindre 60 % (34) de l'effectif total en 1934. La baisse d'immigrants travaillant aux champs doit être mise en corrélation avec l'augmentation de la part d'immigrants travaillant dans le secteur artisanal. Ils sont 29 % (14) dans les années 1920, au début des années 1930, ils sont 38 %, ce qui représente une augmentation de près de 10 %. La part du secteur artisanal et manuel atteint 41 % en 1932 (14), soit le même chiffre que le domaine agricole, en 1933 (42 %) (24). Il y a là une certaine stabilité, puis un effondrement dans les années 1934-1936 : moins d'un quart des immigrants exercent alors une profession dans ce secteur d'activité. En outre, des années 1920 aux années 1935-1936, les métiers libéraux ne dépassent pas les 15 %, le meilleur score étant réalisé en 1934 (13 %) (6), mais la norme se maintient sous la barre des 10 %. (Graphique 10 et 12 on lit Maçon).

Graphique 10 : Professions les plus pourvues par les immigrants tchécoslovaques



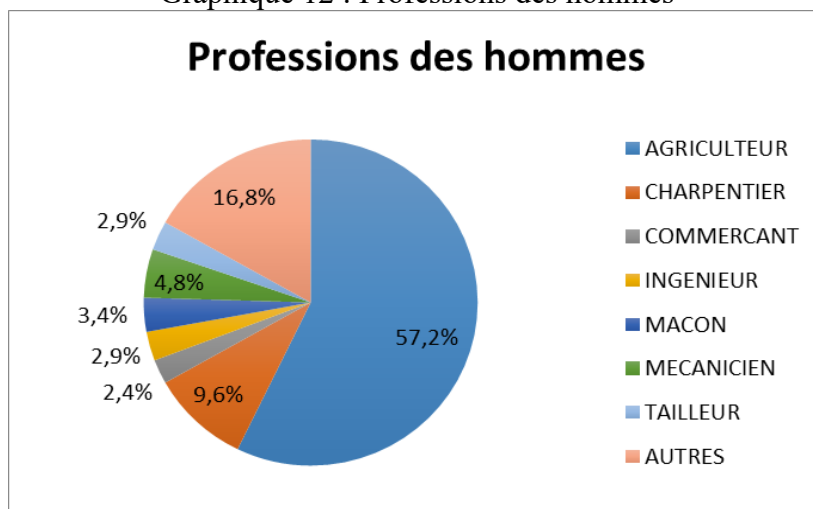
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 11 : Profession des femmes



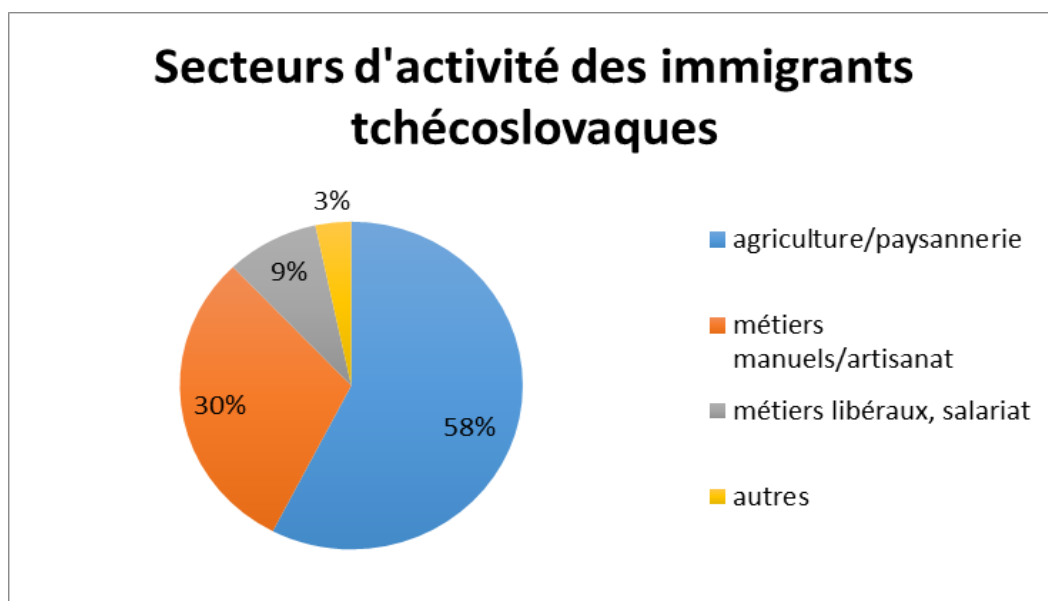
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 12 : Professions des hommes



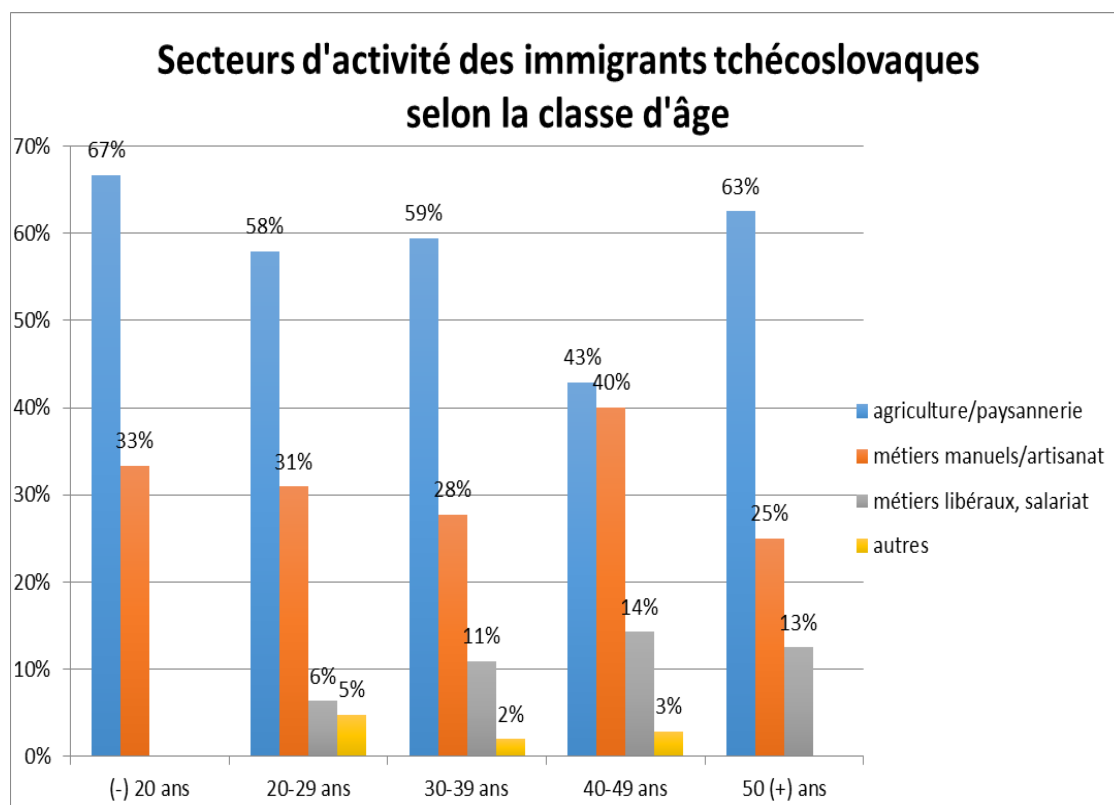
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 13 : Secteurs d'activité des immigrants Tchécoslovaques



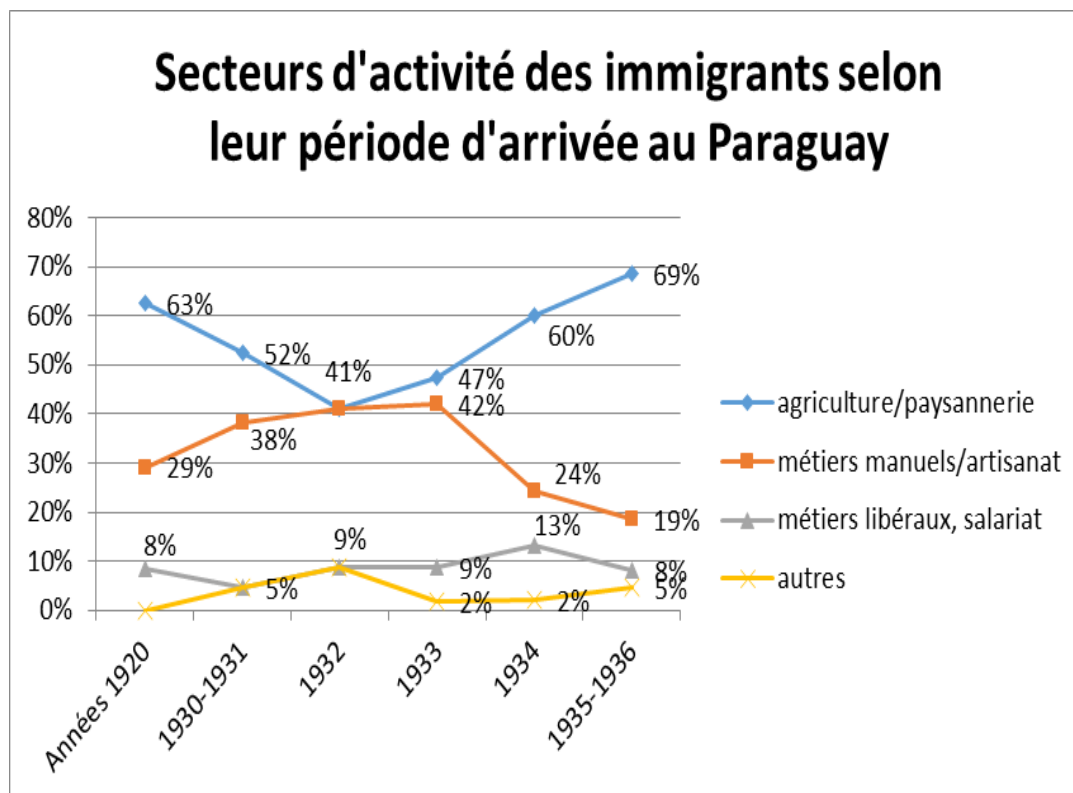
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 14 : Secteurs d'activité des immigrants Tchécoslovaques selon la classe d'âge



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 15 : Secteurs d'activité des immigrants selon leur période d'arrivée au Paraguay



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

### 6.1.3. État civil des immigrants<sup>706</sup>

À l'aide des informations contenues dans nos sources, il est possible de décrire la situation matrimoniale des immigrants tchécoslovaques. On note que 53 % (201) des immigrants sont célibataires, tandis que 45 % (171) sont mariés. On dénombre 4 personnes veuves, soit 1 % du total. Voici les chiffres plus détaillés : 59,6 % (156) des hommes sont célibataires, contre 39,1 % (45) des femmes. En ce qui concerne le célibat, les proportions par genre sont donc inversées. On dénombre également plus de veuves que de veufs.

Si l'on observe la situation matrimoniale des immigrants selon la classe d'âge à laquelle ils appartiennent, on remarque que le taux de célibat est de 59 % (78) chez ceux âgés de vingt ans, il chute à 33 % (36) chez les trentenaires puis à 22 % (8) chez les quadragénaires. Les mariés représentent donc plus des deux tiers des trentenaires, trois quarts des quadragénaires et des quinquagénaires. Examinant désormais la situation matrimoniale des immigrants à leur arrivée au Paraguay, on remarque la place importante du célibat (entre 57 % et 59 %) jusqu'aux années 1935-1936, où le taux chute à 44 %. À cette même période, le nombre de

<sup>706</sup> República del Paraguay, Registro General de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización «Registro de Checoslovacos», (1920-1939).



mariés représente 55 % alors que le taux oscille entre 39 % et 43 % entre les années 1920 et l'année 1934.

Nos sources nous permettent également d'examiner la structure de la famille immigrante tchécoslovaque. Il apparaît que 39 % des familles enregistrées sont composées d'un seul enfant ; 32 % de deux enfants ; 16 % de trois enfants ; 11 % de quatre enfants. Une seule famille est composée de cinq enfants, il s'agit de la famille Posalek enregistrée le 9 mai 1935. Jan et Maria, âgés de 38 ans et originaires de Prague, sont les parents de Juan (14 ans), Maria (10 ans), Anastasia (8 ans), Lydia (7 ans) et Antonio (4 ans). On peut aussi identifier des familles plus spéciales, en ce sens que l'un des deux époux a une nationalité autre que tchécoslovaque. Ainsi, Nicolas Lagini, âgé de 33 ans lors de son enregistrement le 29 octobre 1924, est marié à Juana León une femme de nationalité argentine de 35 ans. Autre exemple, le 29 mai 1935 Rosa Anders est enregistrée en compagnie de son mari Josef, originaire d'Allemagne et de leur fils de 1 an. Le 23 août 1935, Maria Grigorjev est accompagnée de son époux, Teodor, de nationalité russe, et de leur fille de 4 ans, Nadejda.

Les registres de Bureau d'Immigration et du Département de Terres et Colonies nous indiquent que les immigrants ukrainiens se sont installés principalement dans la région d'Itapúa et à Asunción, ils proviennent de Pologne, du Luxembourg, de Paris, et d'Argentine (Gualeguaychú et Córdoba). Les Tchécoslovaques, pour leur part, proviennent principalement de Prague, Bruxelles, Hambourg, Vienne, d'Argentine (Rosario) et du Brésil (Corumbá). Leurs colons se sont installés notamment dans des colonies à Villarrica, Paso Yobai, Carmen del Paraná, Encarnación, San Bernardino, Atyrá, colonie Independencia, Antequera, Concepción, et Horqueta. En somme les deux nationalités d'immigrants se sont installées entre le Nord et le sud de la région orientale du pays. Les immigrants ukrainiens comme les tchécoslovaques sont une minorité parmi les immigrants, mais la différence entre ces communautés est que les Ukrainiens se sont organisés dans une région particulière et qu'ils ont développé une ville dont leurs descendants continueront à maintenir leur visibilité.

Le gouvernement déploie des efforts considérables pour attirer de futurs immigrants, principalement européens, notamment par des campagnes publicitaires à travers les consulats en se focalisant sur les avantages qu'offre le Paraguay, en misant sur d'abondantes ressources naturelles, sur la qualité des terres, sur le climat sain, etc. L'état poursuit des démarches en ce sens malgré l'instabilité des institutions politiques, la Guerre du Chaco (1932-1935)<sup>707</sup>. Le gouvernement paraguayen, à travers le bureau de migration, publie régulièrement des bulletins sur le pays. Des campagnes publicitaires forment une partie du dispositif législatif

---

<sup>707</sup> La guerre de la Bolivie et le Paraguay à cause de questions de limites dont le Paraguay n'aura pas de perte de territoire; CASABIANCA, Ange-François, *Una guerra desconocida: la campaña del Chaco Boreal, 1932-1935*, Asunción, El Lector, 2000.

pour attirer l'immigration<sup>708</sup> et favorisent une diversification des populations migrantes. Nous allons désormais étudier d'autres nationalités présentes sur le territoire même si leur présence ou leur impact a été moindre.

## 7. Une immigration qui se diversifie

Le Paraguay a désormais diversifié son immigration, il est présenté comme un pays qui a besoin de valoriser de vastes étendues de terres, encore non cultivées, par la venue de colons d'Europe. « Nulle part, le colon ne pourra trouver un champ d'action aussi étendu, des conditions aussi favorables et des facilités aussi grandes pour développer des initiatives et réaliser de belles économies en y conservant la santé, sous un climat idéal », disait la propagande réalisée par les promoteurs de l'immigration<sup>709</sup>. Ainsi, la dépêche du consulat de France à Asunción rapporte en détail à la Direction des Amériques, département des affaires administratives et sociales à Paris, les annonces sur le Paraguay. Un certain nombre de recommandations portent aussi sur des pièces nécessaires pour le voyage au Paraguay : passeports en règle, certificat médical, certificat de bonne conduite, extrait de casier judiciaire, etc<sup>710</sup>. Outre les avantages alors proposés pour vivre sur le territoire paraguayen, il est spécifié qu'il faut disposer d'une somme maximale de 10 750 francs pour un couple sans enfants, ce qui leur permettait d'acquérir entre 15 et 20 hectares de terrain et donc de devenir propriétaire d'une maison, de quelques animaux ainsi qu'un cheval. C'était la propagande d'une association « L'Union des Pionniers » qui faisait ainsi office d'intermédiaire pour la vente de terrains au Paraguay. « C'est un pays neuf, plein d'immenses ressources naturelles à exploiter. Tous les arrivants ont un vaste champ d'action pour développer leurs connaissances et s'y créer un avenir enviable »<sup>711</sup>. Cette association s'était impliquée dans la promotion pour l'émigration des Polonais. D'autres projets d'immigration dont celui des Polonais, Russes, Belges et Coréens font aussi partie du paysage migratoire du Paraguay dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Nous présenterons donc de manière succincte les groupes d'immigrants

---

<sup>708</sup> La plupart des publications ont été faites par l'auteur Genaro Romero du Bureau de l'immigration, « Guide d'immigrant au Paraguay », Assomption, Bureau General d'Informations, Impr. du Paraguayo, 1889 ; « Apuntes para el inmigrante », Asunción, Talleres Gráficos la Colmena, 1914.

<sup>709</sup> Dépêche du ministre de la Légation de France au Paraguay, Maurice-Charles Pierrotet au ministre des Affaires étrangères, George Bonet, Asunción, le 25 septembre 1938, Direction des Affaires administratives et sociales, Direction d'Amérique, Paraguay, 1938, AMAE.

<sup>710</sup> Ces recommandations sont aussi accompagnées d'un livre « Le Paraguay », par le Dr Cecilio Báez, édition française ; l'Annuaire Didot-Bottin, renseignements divers sur le Paraguay. À Asunción il y a une Légation française et un Consul ; et à Villarrica, un vice-consul. Pour tout renseignement écrire ou pour prendre rendez-vous avec M. Rieul, 10 rue Ridder, Paris, conclut la propagande. ; Dépêche du 25 septembre 1938, AMAE, *Ibidem*.

<sup>711</sup> Dépêche du 25 septembre 1938, AMAE, *Ibidem*.

précités afin de mieux appréhender d'autres modèles migratoires mis en place par le gouvernement.

## 7.1. Les Polonais

La présence polonaise dans les pays du cône sud commence à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>712</sup>. L'immigration de familles polonaises en Argentine date de 1897 et va s'accroître entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale.<sup>713</sup> En ce qui concerne le Brésil, des flux de Polonais entre les périodes de guerre, et ceux-ci s'établiront notamment dans les régions comme Santa Catarina, Rio Grande do Sul, et Paraná<sup>714</sup>. Les migrations de Polonais dans les pays voisins ont bénéficié au Paraguay par la pratique de re-émigration en provenance de l'Argentine entre autres. Les débuts des relations bilatérales entre la Pologne et le Paraguay commencent en 1909 et en 1936 un programme d'immigration sera instauré.

Selon la dépêche du consul de France à Asunción adressée à la direction des affaires politiques et commerciales, l'immigration polonaise s'élève à 4084 en 1937<sup>715</sup> ce qui reste encore insuffisant pour un pays qui dispose de riches ressources agricoles, conclut le consul Pierrotet. À ce stade, ce chiffre démontre que le Paraguay n'avait pas encore atteint le statut de terre d'immigration, et que les efforts pour attirer une population agricole restaient encore peu fructueux. En dépit de ce constat, les perspectives d'immigration sont réelles, ce qui fut le cas pour cette immigration. Par la loi n° 6628 du 16 novembre 1936, le gouvernement paraguayen autorise l'immigration polonaise<sup>716</sup>.

« Afin de stimuler et d'encourager le courant migratoire polonais, et à la demande du représentant de Pologne au Paraguay, dans l'esprit de resserrer les liens d'amitié et le commerce existants entre les deux pays, et avec l'appui du conseil des ministres, le président de la République décrète [...] »<sup>717</sup>.

L'article 2°, incise 4°, stipule que selon la politique migratoire du gouvernement paraguayen, les colonies seront ouvertes à toutes nationalités, et les colonies fermées à une seule nationalité seront

<sup>712</sup> DEMBICZ, Andrzej, *A presença polonesa na América Latina*, Univ. de Varsovia, Centro de Estudios Latino-Americanos, 1996.

<sup>713</sup> ZUBRZYCKI, Bernarda, «Polish Immigrants in Argentina», *Polish American Studies*, vol 69, n° 1, 2012, pp. 75-98.

<sup>714</sup> BASTOS, Sênia Regina, ROLFSEN, Maria do Rosario, «Polish Postwar Migration to Brazil», (1945-1955), *Polish American Studies*, 2012, vol 69, n° 1, pp. 55-73.; MOYA, José C., «L'Amérique Ibérique dans l'histoire globale des migrations», *Revue d'histoire du XIXe siècle*, vol. 2, n° 51, 2015, pp. 15-34.

<sup>715</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, Maurice-Charles Pierrotet, ministre de France à Asunción, à George Bonnet, ministre des Affaires étrangères, 29 décembre 1938, Direction des Affaires politiques et commerciales, « Immigration », Paraguay, 1938, AMAE.

<sup>716</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Gaceta officiel, n° 92, 16 novembre 1936, pp. 35-38; Digesto normativo de extranjería, 1936, pp. 483-485.

<sup>717</sup> «Conviniendo estimular y fomentar la corriente inmigratoria Polaca, que con el beneplácito del Gobierno viene realizándose en forma halagüeña, dentro de las franquicias previstas en las leyes de inmigración vigente, y difiriendo al pedido formulado por el representante de Polonia en el Paraguay, animado del deseo de fortalecer los vínculos de amistad y comercio existente entre ambos países; y oído el parecer del Consejo de Ministros».

Registre officiel, Gaceta oficial, n° 92, 16 novembre 1936, pp. 35-38; Digesto normativo de extranjería, 1936, pp. 483-485.

interdites. Les Polonais doivent être agriculteurs de profession et disposer de documents qui en témoignent. Seront également admis jusqu'à 10 % d'artisans et d'industriels. Les immigrants recevront des avantages comme celui de l'hébergement de 8 jours gratuit à leur arrivée avant de s'installer dans la colonie. Ils bénéficient d'une exemption d'impôts pendant cinq ans. Les colons venus par leur propre moyen seront exemptés du dépôt de garantie de 50 pesos en or scellé<sup>718</sup>.

Cette loi a été le point de départ pour l'incitation de l'installation organisée des Polonais dans le pays par le biais du gouvernement paraguayen, mais ce qui renforce l'immigration c'est aussi la propagande menée par des agents d'émigration en France. Ainsi par exemple des campagnes de propagande de l'association l'« Union des Pionniers », fondée à Nice et déclarée à la Préfecture des Alpes Maritimes sous le nom « d'Institut social de l'immigration ». Un extrait de cette déclaration a paru au Journal officiel du 12 septembre 1932. Cette association avait pour but de traiter toutes les questions relatives à l'immigration, son siège étant installé à la Villa Myriani, 4 avenue du Cap de Nice (Mont-Boron). Un membre de cette association, M. Rieul<sup>719</sup>, met en relation le Consul du Paraguay à Paris, M. Lapierre (bureau du 16 avenue Friedland à Paris), pour la gestion de l'immigration au Paraguay. En vertu de la loi d'immigration du Paraguay, le Consul a facilité l'immigration d'environ 1700 familles de nationalités diverses, principalement russes, polonaises et allemandes (Sarroises pour la plupart). Le consul paraguayen était en relation avec trois groupements agricoles ou financiers du Paraguay, notamment avec la Banque agricole. Selon la diplomatie française d'Asunción, il était prévu de recevoir des propositions qui puissent intéresser des familles françaises pour émigrer au Paraguay<sup>720</sup>.

## 7.2. Les Russes

La présence russe est très significative au Paraguay, mais celle-ci n'a presque pas suscité d'études. Les relations entre le Paraguay et la Russie commencent en 1920 par la propagande faite en Europe sur les possibilités d'émigration vers le Paraguay. L'immigration de Russes sera le produit des accords entre des agents de migration et le gouvernement paraguayen pour faciliter l'accueil. Les débuts de cette immigration sont particuliers, car elle va accueillir des réfugiés russes. Parmi ceux qui ont immigré au Paraguay<sup>721</sup>, il y avait des

---

<sup>718</sup> Registre officiel, Gaceta officiel, n° 92, 16 novembre 1936, pp.35-38; Digesto normativo de extranjería, 1936, pp. 483-485.

<sup>719</sup> Henri Ernest Louis Rieul, né le 21 mars 1896 à Trie-Château (Oise), marié, sans enfant. Registre du consulat de France à Asunción. ; Dépêche du ministère des Affaires étrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, « Union des Pionniers », Paris, le 13 juin 1935, Paraguay, 1935, AMAE.

<sup>720</sup> Dépêche de M. Pierrotet, ministre de France à Asunción, à M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, « Immigration », Asunción le 29 décembre 1938, Paraguay, 1938, AMAE, *op.cit.*

<sup>721</sup> Voir aussi, GOTTMANN, Jean, « Au Paraguay : l'immigration russe et la situation économique », *Annales de Géographie*, t. 45, n° 258, 1936, pp. 665-667.

militaires tsaristes exilés lors du triomphe de la révolution bolchévique.<sup>722</sup> Ainsi le général Jean Belaïeff est arrivé en 1923<sup>723</sup>. Selon l'Association de Russes et de leurs descendants au Paraguay, près de 70 militaires se sont enrôlés dans l'armée paraguayenne pour combattre aux côtés des Paraguayens durant la guerre du Chaco (1932-1935). Épisode important qui explique le fait que plusieurs rues à Asunción prennent des noms d'immigrés russes. La colonie « Fram » est créée par le norvégien Pedro Christophensen à Itapúa sur une superficie de 42 000 hectares. Cette colonie constituera une terre d'accueil de nombreux immigrés, qu'ils soient russes, polonais ou ukrainiens installés entre 1933 et 1939.

D'autres entreprises migratoires ont motivé la venue des Russes. Selon les travaux de J. Gottmann<sup>724</sup>, l'Office pour les réfugiés russes de la Société des Nations en 1935 a réalisé une prospection au Paraguay sur les conditions du pays pour les réfugiés. De même, le Russe K. Partchevsky s'est rendu au Paraguay afin de voir les possibilités offertes dans ce pays pour la migration des réfugiés russes. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Français M. Rodié, chef adjoint de la Mission de l'organisation internationale des réfugiés au Brésil avait sollicité le gouvernement paraguayen au début de l'année 1949 pour l'admission sur son territoire de Russes blancs<sup>725</sup> évacués de Chang-haï aux Philippines. Selon les termes d'un accord conclu le 12 mai 1949 entre M. Plate, Directeur du Crédit Agricole à la Banque du Paraguay et M. Rodié, les autorités locales acceptent de recevoir 120 familles d'agriculteurs<sup>726</sup>. Quelques mois plus tard, M. Arnault de Soucy était envoyé au Paraguay pour préparer l'installation des immigrants dans la région de l'Alto Paraná où des terrains furent achetés aux propriétaires argentins d'origine norvégienne de la colonie « Fram »<sup>727</sup>. Près de cinq cents réfugiés arrivèrent à la fin de l'année<sup>728</sup>.

L'immigration tardive des Russes au Paraguay, après la Deuxième Guerre mondiale, est signalée dans la dépêche relative à l'« admission de réfugiés russes »<sup>729</sup> du consulat de France à Asunción. On y explique que le promoteur français M. Rodié a tenté d'obtenir l'entrée d'un

<sup>722</sup> La révolution russe du 27 février de 1917.

<sup>723</sup> Le Général Jean ou Ivan Belaïeff est né à Saint Petersburg en 1875. Il a participé à la Première Guerre mondiale ; à la guerre civile en Russie, 1919 et à la guerre du Chaco (1932-1935), il est resté au Paraguay jusqu'à sa mort en 1957 ; ZUBIZARRETA, Carlos, *Cien vidas paraguayas*, Asunción, Editorial Servilibro, 2011.

<sup>724</sup> GOTTMANN, Jean, « Au Paraguay : l'immigration russe »..., *op.cit.*, pp. 665-667.

<sup>725</sup> Il s'agit des Russes de l'armée blanche fidèles au tsar Nicolas II, soit les Russes monarchistes exilés à la suite de la révolution de 1917.

<sup>726</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, au ministère des Affaires étrangères, Robert Schuman, Direction des Affaires politiques et commerciales, Direction d'Amérique, Asunción, le 20 novembre 1949, « admission de réfugiés au Paraguay », Paraguay, 1949, AMAE.

<sup>727</sup> La colonie « Fram » a été fondée par le Norvégien, Pedro Christophensen en 1927 dans la région d'Itapúa, *op.cit.*

<sup>728</sup> Dépêche du 20 novembre de 1949. AMAE.

<sup>729</sup> Des Kalmouks, ce sont des hommes engagés dans l'armée des Russes blancs qui ont fui la Russie après la révolution bolchévique et qui ont cherché l'aide de la France. ; Dépêche du 20 novembre de 1949, AMAE, *op.cit.*

nombre égal de Kalmouks (de Kalmoukie Fédération de Russie) qu'il devait héberger sur la propriété de 780 000 hectares d'un exportateur de bois, M. Fassardi. Ce dernier aurait perçu une indemnisation de 150 dollars par immigrant pour l'édification de baraquements et la fourniture d'instruments de travail. « Préparées par M. de Soucy, les dispositions de ce contrat avaient été mises au point par M. Rodié, qui s'est rendu au Paraguay pour cette affaire »<sup>730</sup>.

Le Département des Terres et Colonies d'Asunción a jugé indésirable la venue de Kalmouks. Ce département a estimé que toutes les conditions du décret sur la réglementation de l'immigration n'étaient pas remplies et que la proposition soumise au gouvernement ne répondait pas au programme d'action agraire du Paraguay. « Le brigadier général Stansby, chef de la Mission de l'Organisation internationale russe à Rio de Janeiro, est arrivé à Assomption »<sup>731</sup> afin de convaincre le gouvernement. Plusieurs entretiens avec les dirigeants du Paraguay ont montré que les autorités paraguayennes ne souhaitaient pas revenir sur leur décision<sup>732</sup>. Cette affaire montre que la priorité du gouvernement est avant tout une immigration de colons agriculteurs et l'entrée de capitaux.

### **7.3. Les Belges**

L'immigration belge est un groupe minoritaire dans l'histoire migratoire du Paraguay. Nous apprenons qu'en 1890, les premiers immigrants belges fondèrent la colonie Mbocayaty dans la région orientale profitant des terres bon marché pour la production agricole et l'élevage, mais cette colonie ne reste pas spécifiquement belge. Des colons français et italiens vont venir s'y joindre et les terres de la colonie seront vendues en 1896 à un immigrant suédois<sup>733</sup>. Des immigrants belges sont engagés dans le développement de l'industrie au Paraguay, ainsi un pionnier et propriétaire de l'industrie sucrière à Villa Hayes dans le Chaco paraguayen, José Lahaye. Plus tard, la plupart des colons belges émigreront à la capitale pour établir des maisons de commerce.

D'autres tentatives de cette immigration apparaissent vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le gouvernement va négocier en 1953 avec le Comité intergouvernemental à Genève, pour l'immigration européenne et agricole. La dépêche de l'ambassadeur Pierre Négrier nous apprend que la Belgique eut alors l'intention de favoriser l'installation au Paraguay d'un nombre important de familles rapatriées du Congo belge, à la suite de son indépendance

---

<sup>730</sup> Dépêche du 20 novembre 1949. AMAE, *op.cit.*

<sup>731</sup> *Ibidem.*

<sup>732</sup> *Ibidem.*

<sup>733</sup> Un des précurseurs de la colonie Elisa, l'immigrant danois Emilio Johansen.

(1960)<sup>734</sup>. Dans ces circonstances, les citoyens belges résidents en Afrique ont dû quitter l'ex-colonie. En effet, l'ambassadeur de Belgique en Argentine s'est rendu en mission à Asunción pour entamer des négociations avec le gouvernement paraguayen en vue de conclure un accord entre les deux pays<sup>735</sup>. Le diplomate français manifeste que ce projet fut très favorablement commenté à Asunción où l'on comptait beaucoup sur une importante immigration d'Européens susceptibles d'apporter au Paraguay, le colon agriculteur de qualité dont il a besoin<sup>736</sup>. Dans ce contexte, plusieurs centaines de Belges arrivent à la colonie déjà installée dans la région de l'Alto Paraná<sup>737</sup>. Tout en exploitant la concession boisée qui leur a été attribuée, ces immigrants ne négligeront ni l'agriculture ni l'élevage. Généralement, les colons agriculteurs étaient installés dans des endroits boisés que le gouvernement cédaient à bas prix, à charge pour les colons de les défricher. Des ouvriers de différents métiers se trouvaient parmi des agriculteurs<sup>738</sup>. Cette immigration organisée semble être l'un des derniers établissements de groupes d'Européens entrés sur le territoire afin de s'établir en colonies. D'après les sources diplomatiques françaises, une autre tentative de colonisation agricole surgit après la visite du Général de Gaulle dans les pays d'Amérique du Sud pour l'installation des Français appelés « pieds-noirs », venant d'Algérie après l'indépendance de ce pays en 1962. Des ententes entre la France et le gouvernement paraguayen ont été entamées, mais elles ne vont pas perdurer ni prospérer. Nous savons cependant que quelques « pieds-noirs » se sont établis au Paraguay (Itaiguá) à titre individuel. Plusieurs colonies agricoles de « pieds noirs » rapatriés se sont installées en Argentine avec une aide importante d'investissement des gouvernements argentin et français, mais ces colonies vont échouer faute d'organisation administrative et technique à cause de conflits d'intérêts entre les colons<sup>739</sup>.

#### **7.4. Les Coréens**

Notre dernière étude de ce groupe d'immigrants susmentionnés est l'immigration coréenne. Cette immigration forme une partie des groupes d'entrées de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle (1962). Une fois établies des relations diplomatiques entre les deux pays, les Coréens ont eu plus de possibilités pour émigrer vers le Paraguay. Ainsi, le gouvernement paraguayen dans son projet migratoire d'ouverture aux populations asiatiques va recevoir des Coréens. Ces ressortissants seront en nombre plus considérables en Argentine et au Brésil et

---

<sup>734</sup> Dépêche de l'Ambassadeur de France au Paraguay, M. Pierre Négrier, au ministère des Affaires étrangères, Direction d'Amérique, « Immigration belge », le 26 janvier 1961. Paraguay, 1961, AMAE.

<sup>735</sup> *Ibidem*.

<sup>736</sup> *Ibidem*.

<sup>737</sup> *Ibidem*.

<sup>738</sup> *Ibidem*.

<sup>739</sup> GAINARD, Romain, « La faillite de l'expérience de colonisation agricole des « Pieds-Noirs » en Argentine », in *Cahiers d'outre-mer*, 1968, pp. 308-317.

la plupart des Coréens qui viennent au Paraguay re émigrent ensuite dans ces pays. Les Coréens cherchent de nouveaux espaces d'émigration en Amérique du Sud, au Canada et aux États-Unis<sup>740</sup>.

Des immigrants originaires de différentes régions de Corée sont partis du port de Busan. Des pionniers se sont installés dans divers endroits de la république, dans la région d'Alto Paraná, Pedro Juan Caballero, et dans la capitale et ses alentours. Les immigrants coréens comme la plupart des immigrés sont venus pour travailler dans l'agriculture. Cependant, par manque d'organisation, ils vont être amenés à chercher d'autres sources de revenus tels que la vente de vêtements ou d'électroménager en faisant du porte-à-porte ou en ouvrant des « despensas », c'est-à-dire des sortes d'épicerie. Les Coréens au Paraguay seraient approximativement 5 000 y compris leurs descendants. Il existe plusieurs associations dans le pays, comme l'Association des Coréens ou l'Association des Coréens professionnels et de nombreuses institutions coréennes, dont le cimetière coréen, l'école coréenne et l'Institut coréen. À partir de la naissance de l'immigration particulière des Coréens la coopération entre les deux pays va s'accroître. L'immigration va diminuer mais des échanges de coopération vont perdurer. Ainsi par exemple, une coopération se fait entre le gouvernement de Corée et le Paraguay à travers l'Agence de Coopération internationale de Corée (KOIKA), ladite agence coopère pour la construction d'infrastructures dans le pays : la construction d'un hôpital dans la localité de Santa Rosa de Aguaray. Dans la région orientale l'établissement d'hôpitaux spécialisés pour l'enfance et la maternité ou encore la mise en place d'un foyer pour les enfants des rues. Le gouvernement coréen envoie aussi des volontaires professionnels au Paraguay afin de travailler dans différentes régions du pays tant du point de vue technique que social<sup>741</sup>. Ainsi, bien que les Coréens soient peu nombreux et ne soient pas spécifiquement impliqués dans le développement agricole, ils ont tout de même joué un rôle dans le développement du pays. Il s'agit, comme pour les autres nationalités présentées, d'un des apports significatifs de la diversification des origines des immigrants.

---

<sup>740</sup> PARK, Kyeyoung, « A Rhizomatic Diaspora : Transnational Passage and the sense of place among Koreans in Latin America », *Urban anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development*, vol 43, n° 4, 2014, pp. 481-517.

<sup>741</sup> Informations fournies par Silvia GO WOON JUNG, de l'Ambassade de la République de Corée à Asunción. Avda. Pacheco 678 e/ República Argentina- Asunción - Paraguay. (entrevue à Asunción, août-septembre 2015 - 2016).



## Conclusion

La législation paraguayenne, dès ses débuts (première loi de 1855 destinée aux Français), avait pour objectif de peupler les régions rurales. Les immigrants étaient considérés comme de véritables éléments du progrès, s'inscrivant dans un projet global de colonisation agraire moderne. De ce fait, la politique migratoire du Paraguay partageait avec l'Argentine et le Brésil la nécessité d'augmenter la population pour exploiter d'abondantes ressources naturelles. Le Brésil a formalisé la politique de passages gratuits, que le Paraguay a rapidement suivie (1855). Ce ne fut que plus tard, en 1888, que l'Argentine a implanté cette modalité d'immigration. Ces dispositions mettaient en évidence les politiques d'immigration des pays qui s'influençaient entre elles. Nous avons signalé que l'accès à la mer et les ports de l'Argentine et du Brésil étaient de par leur position géographique, un enjeu majeur de facilité d'attraction migratoire. Mais, une nouvelle émigration entre ces pays s'est répandue parmi les immigrants européens, qui à plusieurs occasions revenaient d'Argentine et du Brésil vers le Paraguay. Cette pratique a surtout eu lieu dans les villes transfrontalières.

Ce travail n'a pas pour but de faire une comparaison approfondie avec les pays voisins comme modèles opposés de politique migratoire ni de comparer des politiques qui auraient suivi la même méthode d'immigration. Certes, les politiques législatives étaient très similaires comme nous l'avons vu, mais le contexte économique de chaque pays était inversement proportionnel à des pays comme le Paraguay. Ce dernier sortant d'une guerre, a été anéanti économiquement, et démographiquement, et par ailleurs il vivait sa position géographique comme un handicap pour l'exportation des produits vers l'Europe. Le Paraguay a aussi brigué une immigration sélective afin d'attirer des colons travailleurs pour développer le pays.

En plus des dispositifs légaux, nous l'avons vu, l'organisation de l'immigration a débuté avec la Constitution de 1870. Puis, sous la présidence de Salvador Jovellanos a été créé le Bureau d'Immigration (loi du 9 février de 1872). La Constitution a ouvert la voie à l'immigration suivie par quatre lois générales. Celle du 7 juin 1881, et des lois plus restrictives, du 6 octobre 1903<sup>742</sup> et de 1937<sup>743</sup> ont donné une tout autre définition de l'immigrant et élargi les interdictions à l'entrée. Le gouvernement se réservait le droit d'exclure tout candidat à l'immigration. La référence à la race et à l'ethnicité de certaines catégories était explicite et constituait officiellement un critère de sélection des immigrants<sup>744</sup>.

---

<sup>742</sup> Le contrôle de l'immigration se durcit dans le choix de l'entrée des immigrants ; on l'a dit, la loi d'immigration de 1903 spécifie déjà les interdictions (art. 14).

<sup>743</sup> De même, le décret de Loi n° 10193 1937 sur la sélection des étrangers (art. 17) liste les interdits.

<sup>744</sup> À titre d'exemple des pays du Cône sud, la loi uruguayenne n° 2096 de juin 1890, ainsi que celles de décembre 1894 et février 1915, interdisent l'immigration des asiatiques et des africains, et celui de 1902 qui manifeste la nécessité de protéger les Uruguayens de l'influence néfaste des « races inférieures ».

Mentionnons aussi celle de la dernière période, le décret de 1946<sup>745</sup>, qui a laissé ouverte l'entrée à l'immigration, mais en organisant un contrôle strict sur le territoire. En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement souhaitait profiter de l'émigration européenne vers l'Amérique du Sud. D'autres dispositifs légaux ont été promulgués selon le cas des immigrants : pour les Français, Italiens, Japonais, Polonais, Tchécoslovaques et Mennonites. Par ailleurs, différentes lois ont été promulguées pour la cession de terrains à des concessionnaires privés. La grande machine des décrets de lois a fixé les formalités d'entrée, les avantages et les interdictions. La modalité de l'administration des colonies était sous le contrôle du Bureau d'Immigration. Ce bureau a été réinstallé après la guerre (1881), et a travaillé conjointement avec le Département des Terres et Colonies. Après la prédilection pour l'immigration blanche, européenne et catholique, l'immigration a été ouverte à d'autres nationalités non européennes. Le Paraguay avait un programme d'immigration assistée couvrant une longue période (1855-1939) et au-delà, un programme plus ou moins généreux selon les conditions économiques du pays.

L'étude des politiques publiques et des lois paraguayennes montre le besoin et l'investissement de l'État pour développer de manière conjointe l'économie, l'agriculture et l'immigration ; dans cette perspective de remettre en ordre les finances de l'État et de faire avancer le pays, tant sur le plan économique que sur le plan social. La promotion et la réussite de l'immigration restent néanmoins une vaste affaire à résoudre. Deux périodes sont particulièrement favorables à l'entrée des immigrants, celle entre 1881 et 1898, l'autre entre 1927 et 1939. Il est néanmoins difficile de préciser le nombre exact d'immigrants, car même si des billets gratuits sont accordés par le gouvernement aux colons qui ont été enregistrés, les entrées individuelles qui se soustraient au contrôle sont nombreuses en dépit de l'obligation de devoir s'enregistrer au Bureau de l'Immigration et colonisation. En outre, le manque de moyens de transport empêche ceux qui sont installés dans les campagnes éloignées des villes de s'enregistrer, ainsi que ceux qui font leur entrée dans le pays sans passer par la capitale ou qui sont en provenance des pays voisins, et qui échappent au recensement en tant qu'immigrants.

---

L'article 151 de la constitution du Brésil de 1937 introduit des quotas et limite l'entrée des immigrants en fonction de leur nationalité. Les décrets n° 406 et 3019 de 1938 donnent au gouvernement du Brésil le pouvoir de limiter l'immigration de certaines races ou origines.

Les politiques migratoires en Argentine, dès la Constitution du 1<sup>er</sup> mai 1853, et la première loi migratoire N° 817 de 1876 loi Avellaneda plus ouvertes, vont passer à des politiques migratoires plus restrictives comme sous le gouvernement d'Yrigoyen, décret de 1916. D'autres lois strictes en Argentine, (de 1923, de 1938 et de 1949 sous la nouvelle Constitution) déterminent l'entrée sous le contrôle de trois ministères : l'Agriculture, les Relations extérieures et de l'Intérieur. DEVOTO, Fernando. « Immigrants, exilés, réfugiés, étrangers », *op.cit.*, pp. 77-99 ; pp. 281-304. GONZÁLEZ M. Elda, *La inmigración esperada.*, *op. cit.*, pp. 158-166.

<sup>745</sup> Décret de loi n° 13979 du 6 juin 1946, p. 754. (sous le gouvernement d'Higinio Morínigo)

Enfin, de nombreux colons ont fait le choix soit de retourner dans leur pays d'origine, soit de poursuivre leur aventure migratoire ailleurs du fait de diverses circonstances négatives quant à leur implantation au Paraguay. Les résultats de l'immigration dans ce pays demeurent donc très modestes par rapport à ses voisins, l'Argentine et le Brésil, pays qui ont accueilli une immigration massive dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'en demeure pas moins que l'État a réussi à mettre en place et à ajuster progressivement son dispositif légal ayant permis, si ce n'est pas la densification des flux migratoires, du moins sa diversification. Quant à la dimension durable de cette immigration, l'on constate que les immigrés pour la plupart restés sur le long terme au Paraguay sont des individus qui ont d'abord transité par les pays voisins, puis qui ont fait le choix de s'établir au Paraguay à titre individuel, connaissant au préalable la région. Ceux qui sont arrivés pour le travail de l'agriculture se sont établis dans des colonies nationales organisées par le gouvernement ; d'autres par des initiatives privées, ou encore, des concessionnaires ont pour la plupart connu l'échec et abandonné le pays, à l'exception des colons de quelques colonies qui seront l'objet de la partie suivante.

## CHAPITRE 3

# Composantes démographiques, évolution et statistiques

### Introduction

Deux grandes étapes sont à distinguer dans le processus de développement politique, économique, social et culturel de la nation paraguayenne au cours de la période traitée dans le cadre de cette recherche. La première, de 1844 à 1862, est celle de l'affirmation de l'État et du modèle économique des López ; la seconde, allant de 1870 aux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, est celle de la commercialisation et de la distribution massive de terres aux étrangers (chapitre I). Il s'agit également d'une période caractérisée par une succession de gouvernements qui ont dû affronter la crise économique tout en veillant à l'essor rural. La vie agricole et la propriété foncière étaient alors sous l'autorité de l'État qui veillait en permanence à établir et à ajuster les contrôles réglementaires.

Sous le gouvernement de Carlos A. López, les Paraguayens étaient de petits propriétaires, les fermes produisaient, pour la plupart, des produits d'exportation agricole. D'autres agriculteurs louaient des terres ou utilisaient celles qui étaient inoccupées. Le niveau de vie des petits agriculteurs dépendait de leur production des cultures<sup>746</sup>. Jusqu'à la guerre contre le Paraguay (de la Triple Alliance 1865-1870), les Paraguayens profitaient de terres bon marché et abondantes qui leur permettaient une existence confortable et bénéficiaient de meilleures offres que nombre d'agriculteurs en Argentine ou au Brésil, où les avantages allaient davantage aux propriétaires de grandes propriétés foncières.

Dans l'après-guerre, les institutions de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ont été créées en janvier 1870<sup>747</sup>. La loi du 4 novembre 1875 autorise le pouvoir exécutif à vendre des terrains à toute personne intéressée à condition de pouvoir les payer dans un délai de 12 mois en monnaie d'or et d'argent scellée (= la monnaie)<sup>748</sup>. De même, la loi du 15 décembre 1876 approuve la vente de terres fiscales, comme autant d'autres règles publiques sur la propriété mentionnées dans le chapitre précédent. Le gouvernement s'est vu contraint de suivre cette procédure pour payer les dettes publiques d'après-guerre<sup>749</sup>. En effet, l'État jusqu'en 1870 était le propriétaire majoritaire des terres du pays et seul 1,6 % de la superficie relevait du domaine

---

<sup>746</sup> PASTORE, Carlos, *La lucha por la tierra.*, *op. cit.*

<sup>747</sup> République du Paraguay, Registre officiel, décret du 1<sup>er</sup> janvier 1870, p. 52.

<sup>748</sup> La loi de 1875 en vigueur jusqu'en 1940: Gaceta Oficial, Ministerio de Obras Públicas y Colonización, Decreto n° 120 por el que se dicta el Estatuto Agrario de la República, Asunción, 29 de febrero de 1940; art. n° 198, la dérogation de la loi de 1875, p. 14.

<sup>749</sup> Rappelons les lois de la vente de terres fiscales, celles du 11 août 1871, du 28 mai 1872, du 4 novembre 1875, du 15 décembre 1876, du 2 octobre et du 10 novembre 1883, et celle du 16 juillet 1885.

privé<sup>750</sup>. La destruction du modèle économique sous les présidences de Francia et de López a fait ressurgir le latifundium et la présence d'entreprises étrangères. Comme nous l'avons vu dans le chapitre I, la loi de transfert des terres aux particuliers a été renforcée entre 1883 et 1885<sup>751</sup>.

Nous aborderons ici, en particulier la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, soit la seconde période. Nous observerons les modalités qu'ont adoptées les gouvernements pour créer et ajuster les différentes institutions et les lois afin de favoriser le développement agricole et rural d'une part, de mieux connaître la population vivant sur le territoire du point de vue démographique et sociologique, dont les immigrants qu'ils soient ou non installés dans des colonies, d'autre part. Ce chapitre analysera, dans un premier temps, la mise en place des diverses institutions établies à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, puis, dans un second temps, la manière dont l'immigration a évolué sur le plan de sa composition démographique. Il sera alors possible de dresser une projection de type quantitatif de la population immigrante selon la nationalité et la profession, par des choix politiques. La dimension qualitative, quant à elle est traitée au cours de la thèse.

## **1. Des institutions officielles pour soutenir l'immigration et la colonisation**

Pour s'assurer du bon fonctionnement de la vie administrative, économique et sociale, le pouvoir exécutif a créé la « Mesa de Estadística General », le Bureau de la Statistique Générale par la loi du 30 juillet 1885<sup>752</sup>. La statistique a alors été pensée comme la méthode pouvant servir de base à la gestion globale du développement économique par l'État. À cette fin, le gouvernement a décidé d'ouvrir un Bureau de la Statistique<sup>753</sup>, dont la direction a été confiée à un Français, M. Joseph Jacquet<sup>754</sup>, ayant été naturalisé Paraguayen. Le bureau a ainsi publié un « annuaire » de la statistique du pays. Selon le recensement de 1886, les diverses nationalités européennes étaient représentées comme suit : 825 Italiens, 476 Allemands, 321 Espagnols, 228 Français, 116 Portugais, 112 Suisses, 53 Autrichiens et

---

<sup>750</sup> PASTORE Carlos, 1972 ; 2013.

<sup>751</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi de vente de terres publiques, 16 juillet 1885, pp. 1230-1232.

<sup>752</sup> République du Paraguay, Registre officiel, 30 juillet 1885, pp. 1234-1235.

<sup>753</sup> *Ibidem*.

<sup>754</sup> Selon les registres du consulat de France à Asunción Pierre Joseph Jacquet est le premier de la famille Jacquet à avoir immigré au Paraguay ; (d'abord en Argentine en 1866, âgé de 33 ans). Il est immatriculé au consulat de France à Asunción en décembre 1887, né à Cussac, canton de Cadouin, arrondissement de Bergerac, Dordogne (aujourd'hui Le Buisson Cussac-Dordogne). Selon le Registre d'immatriculation du Consulat de France à Asunción, il a 43 ans et est propriétaire. La direction du premier bureau statistique relative au commerce et à la situation économique du pays (1885) sera confiée à Joseph Jacquet. Ses descendants : Elias Jacquet né à Caazapá en 1880 ; Wilson S. Jacquet descendant de la quatrième génération, que nous avons rencontré à Asunción, fait des recherches sur ses ancêtres en France notamment dans la région de la Dordogne. Dépêche de M. A. Mancini, consulat de France à Charles de Freycinet, ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption, 31 décembre 1885, Paraguay, 1885, AMAE.

39 Anglais, c'est-à-dire une population de 2170 Européens<sup>755</sup>. Il est à noter qu'à la fin de la guerre de 1870, les Européens présents au Paraguay étaient principalement des Italiens et des Espagnols. Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, sous l'égide du Bureau de la Statistique, un recensement de la population a été effectué sur des estimations à partir du recueil du nombre de foyers et d'individus. À titre d'exemple, le dénombrement exécuté par le consul de France à Asunción contraste avec le premier recensement officiel réalisé au Paraguay en 1886. L'inconvénient à l'époque était en effet, qu'il n'existait aucun bureau de statistiques, ni pour les transactions commerciales, ni pour les autres secteurs de l'économie, si bien que personne ne disposait d'une source d'informations régulière et fiable. Certains consuls de France à Asunción se sont pourtant efforcés de rédiger régulièrement des rapports afin de tracer un inventaire approximatif de l'immigration. Ainsi le tableau ci-dessous représente les entrées des immigrants sur le territoire en respectant la chronologie.

Tableau 4 : Entrées d'immigrants étrangers entre 1881 et 1893<sup>756</sup>

1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889 / 1893
26	277	116	286	63	100	563	1064	2395 / 2118

Ce tableau du consulat de France à Asunción est un rapport que les consuls réalisaient de manière périodique pour envoyer au ministère des Affaires Étrangères, à la Direction des affaires commerciales à Paris. Ces rapports rédigés par les consuls servaient à informer la France sur la situation démographique du pays, notamment à montrer le degré d'immigration sur le territoire paraguayen. L'intérêt de la France était d'étendre son marché dans ce pays et le mouvement migratoire pouvait aussi influencer positivement sur le commerce. Après la première expérience de l'immigration française, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les Français ont continué à immigrer au Paraguay. La méthode utilisée pour le dénombrement des immigrants n'est pas explicitée dans les rapports, à l'exception toutefois du recensement des Français qui sont répertoriés dans les registres du consulat. Il se peut que le consul ait visité les campagnes afin de répertorier la population immigrante française en la distinguant des gens qui n'étaient pas inscrits en vue d'avoir une idée approximative de leur présence sur le territoire. De même, le consul pouvait aussi obtenir des informations sur d'autres nationalités dans les consulats étrangers installés à Asunción.

<sup>755</sup> Anuario estadístico de la República del Paraguay, año 1886, libro 1º, Oficina general de estadísticas, Asunción, Fischer & Quell, 1888, p. 97.

<sup>756</sup> Dépêche du Consulat de France au ministre des Affaires étrangères, Eugène Spuller, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption, 2 avril 1893, Paraguay, 1881-1893, AMAE.

La différence de chiffres entre 1886 et le tableau n° 4 peut s'expliquer comme suit : le tableau issu du consulat de France à Asunción rend compte des entrées ponctuelles d'immigrants pour chaque année alors que le recensement de 1886 du Bureau de la Statistique correspond au chiffrage global des immigrants présents dans le pays en cette année. En moins de 10 ans, même si le nombre d'immigrants est resté modeste, il a toutefois augmenté puisque 2 000 entrées ont été recensées (cf. tableau n° 4). Ce mouvement progressif de hausse peut être mis en relation avec les dispositifs légaux alors adoptés afin de renforcer les infrastructures liées à l'immigration.

Une vingtaine d'années plus tard, cette institution de la statistique a été réorganisée pour devenir la « Direction Générale de la Statistique » dépendant du ministère des Finances (Ministerio de Hacienda - loi du 28 avril 1904)<sup>757</sup>. À sa tête, un directeur supervisait le travail des trois sections qui la composaient : – le territoire, la démographie, l'immigration, l'émigration ; – l'agriculture, l'élevage, l'économie, le commerce, l'industrie ; l'instruction publique, primaire, secondaire, supérieure et militaire, les sociétés scientifiques, littéraires, artistiques, religieuses, ecclésiastiques, de secours mutuel, de biens publics, judiciaires et législatifs. Chaque année, le directeur général des statistiques se devait de publier un compte rendu intitulé « Anuario estadístico de la República del Paraguay » dont la publication déjà commencée en 1886, à savoir, le recensement général de la population devrait s'effectuer désormais tous les cinq ans.

Néanmoins, dès 1925, des difficultés pour mener à bien les études statistiques sur la vie nationale ont été signalées dans l'un des rapports. Certes, le directeur a souligné le désintérêt de l'administration publique à l'égard de la statistique, car celle-ci était considérée comme un organisme inutile qui ne générerait aucune rentrée d'argent. De plus, le manque d'organisation dans les institutions publiques est une particularité qui se traduit par l'imprévisibilité et par l'absence de formation du personnel. Parfois, des recours financiers sont mal orientés délaissant les travaux de statistique. Sur ce point, le directeur a écrit :

« Les statistiques sont généralement considérées comme un organisme inutile dans l'administration publique, car elles ne collectent pas d'argent et ne font pas d'investissements. De tels critères sont une manifestation typique de notre idiosyncrasie, dont les caractéristiques sont : l'imprévisibilité, le manque de préparation, d'orientation et de persévérance, le gaspillage d'argent et d'efforts, pour supporter plus tard les privations et s'enliser dans le laxisme. »<sup>758</sup>

---

<sup>757</sup> République du Paraguay, Registre officiel, 28 avril 1904, pp. 171-173.

<sup>758</sup> « Generalmente se cree que la estadística es un organismo innecesario en la Administración Pública, porque nada recauda ni invierte en obras materiales. Tal criterio es manifestación típica de nuestra idiosincrasia, cuyas características son: la imprevisión, la falta de preparación, orientación y constancia; el derroche de dinero y esfuerzo, para luego soportar las privaciones y estacionarse en la laxitud » ; Memoria de la Dirección General de Estadística, 1930.

Par ailleurs, la Direction Générale de la Statistique n'avait pas de contrôle sur l'immigration : son travail se réduisait à tenir un registre de l'immigration officielle. Ceci-dit, la durée de vie et d'installation des immigrants n'est pas connue car leur sortie du territoire n'était pas vérifiée. En effet, tous n'étaient pas établis définitivement, certains étaient simplement de passage tandis que d'autres venaient pour une courte période<sup>759</sup>. En 1929, le discours du Président José P. Guggiari a signalé ce problème de statistique, notamment lié au manque de coopération entre les entités publiques et privées, ainsi qu'à la carence des fonctionnaires et à la précarité dans laquelle ils exerçaient<sup>760</sup>. Afin de mieux répertorier les colons immigrants, la Direction de la Statistique s'est attachée à y remédier en partie en distribuant des formulaires dans les colonies agricoles pour repérer le flux des colons et de leurs activités. Si quelques colonies ont répondu à cette demande, d'autres ont rendu des rapports incomplets et la plupart a fait preuve d'indifférence. La Direction de la Statistique a néanmoins réalisé un travail remarquable pour répertorier les mennonites établis dans la région du Chaco<sup>761</sup>. Étant donné la complexité du traitement des phénomènes économiques et sociaux d'ordre institutionnel et administratif, des méthodes et procédures spéciales pour la gestion de l'État s'avéraient nécessaires. En cela, la loi n° 1994 du 26 juin 1940<sup>762</sup> a réorganisé le service de la statistique en créant un Conseil de statistique afin d'améliorer les publications nationales (art.4-incise f). Une autre mesure, par la loi n° 11126 de 1942, a réaménagé et coordonné les services statistiques de la République<sup>763</sup>. Le but était de gérer les différents inventaires produits par les institutions de l'État, comme la direction des douanes, le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, la Banque agricole, le ministère de la Santé publique, le Registre d'état civil, le Conseil national de l'éducation et de la propriété. Le Bureau de la Statistique est créé pour montrer et analyser tout ce qui relevait du domaine productif national, notamment les types de production agricole, ainsi que pour comparer les exportations et les importations des produits industriels et agricoles. Le bureau proposait également de recenser la population globale du pays et la population étrangère installée sur le territoire selon les époques. Les travaux de l'administration du gouvernement sont reflétés dans les statistiques, tel est l'intérêt de cette institution pour le développement des politiques publiques pour la vie nationale. C'est dans ce contexte d'organisation des structures publiques que la statistique constitue un instrument dans l'édification de l'État<sup>764</sup>.

---

<sup>759</sup> *Ibidem*.

<sup>760</sup> Message du Président de la République, Don José P. Guggiari, 1929, p. 54.

<sup>761</sup> Memoria de la Dirección General de Estadística, 1930, *op.cit*.

<sup>762</sup> République du Paraguay, Registre officiel ; cette loi du 26 juin 1940 déroge la loi n° 1492, pp. 8-9.

<sup>763</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 20 février 1942, pp. 231-233.

<sup>764</sup> Voir sur le concept de statistique, HORVÁTH, R.A., «Le concept de Statistique internationale et son évolution historique», *International Statistical Review*, vol 40, n° 3, 1972, pp. 281-298.



## 1.1. La création du Bureau de l'Immigration

Nous avons vu qu'à la sortie de la guerre de la Triple Alliance, le décret du 20 février 1872 avait attribué la création d'un Bureau de l'Immigration à la capitale (art. 1-2)<sup>765</sup>. Quelques années plus tard en 1881 sous la première loi générale d'immigration du 7 juin avait été institué le Département Général de l'Immigration, placé sous l'égide du ministère de l'Intérieur (art. 1)<sup>766</sup>. Le bureau a ainsi commencé à œuvrer pour faire connaître le pays à l'étranger afin d'encourager l'immigration. Pour cela, la loi du 31 juillet 1901<sup>767</sup> a attribué la conception et la gestion de la publicité et de la propagande en Europe au Bureau de l'Immigration.

Le Bureau se devait également de gérer les demandes de billets gratuits octroyés par le gouvernement ainsi que l'Hôtel des immigrants<sup>768</sup>, qui était le lieu d'hébergement des colons à leur arrivée sur le territoire (à la charge du gouvernement). L'hôtel en question se trouvait près du port de débarquement à Asunción. Le fonctionnaire qui accompagnait alors les immigrants au débarquement devait tenir un registre d'informations à cet hôtel, indiquant leur nom, leur provenance, leur nationalité, le nom de leur bateau, les dates de leur départ et d'arrivée ainsi que leur temps de présence à l'Hôtel. De Stefano Paternò, promoteur de l'immigration de la colonie italienne Trinacria, qui allait devenir plus tard le directeur de l'immigration au sein du ministère des Relations extérieures, fait référence à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Hôtel des immigrants en 1905<sup>769</sup>. Ainsi, la loi du 26 juin 1905 organisait le personnel du Bureau d'immigration et de l'Hôtel des immigrants et les dotait d'un chef de l'immigration, d'un économiste (comptable) de deux concierges et d'une gouvernante. De même, le bâtiment devait être agrandi par de nouvelles constructions sous la

---

<sup>765</sup> Le premier Bureau national d'immigration a été créé en février 1872 sous l'égide du ministère de l'Intérieur. République du Paraguay, Registre officiel, loi du 9 février 1872, p. 398. Le Colonel Austro-Hongrois Francisco Wisner de Morgenstern, ancien combattant aux côtés des Paraguayens dans la Guerre de la Triple Alliance (1865-1870) a été désigné à la tête du Bureau d'immigration en 1872.

<sup>766</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 7 juin 1881, pp. 742-747.

<sup>767</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 31 juillet 1901, p. 297.

<sup>768</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 26 juin 1905, pp. 526-527. Rappelons l'utilisation de l'hôtel d'immigrants au Brésil : « les Italiens suivis par les Espagnols sont les plus nombreux à répondre à l'appel des recruteurs. Leur passage était payé jusqu'à Santos, l'hébergement dans l'*hospedaria* d'immigrants, l'alimentation et le transport jusqu'à la *fazenda* pour leur travail ». GONZÁLEZ M, Elda. *La inmigración esperada : la política migratoria brasileña desde Jão VI hasta Getúlio Vargas*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2003, p. 17.

<sup>769</sup> ROMERO, Genaro, *Reglamento del Hotel de Inmigrantes*, Asunción, 4 de mayo de 1921, Imprenta Nacional, 1930, pp. 34-35; ROMERO, Genaro, *Las Condiciones Inmigratorias del Paraguay*, Asunción, Imprenta Nacional, 1930. Genaro Romero était un fonctionnaire de l'État. Il a collaboré avec plusieurs institutions, comme la commission de l'inspection des Yerbales, la commission de la promotion du coton et la commission de terres publiques, lui ont valu la reconnaissance de l'État et même une colonie lui doit son nom la « colonia Genaro Romero » dans le département de Caaguazú.

direction de l'ingénieur Carlos Hoffer<sup>770</sup>. Le Président Eduardo Schaerer (1912-1916) a autorisé l'octroi d'un budget de l'État pour la construction d'un bâtiment pour l'Hôtel des immigrants et signalé que, le nombre de personnes passées par le Bureau de l'immigration pendant l'année 1914 s'élève à 1448.

« Le budget pour l'année autorise la construction de l'Hôtel des immigrants et prépare les plans et les études techniques pour l'appel d'offre relatif à la construction du bâtiment. »<sup>771</sup>

Les conditions d'hébergement à l'Hôtel des immigrants ont été publiées en 1921 par Genaro Romero<sup>772</sup>, directeur de l'immigration et de la colonisation, ainsi que président du département des Terres et Colonies<sup>773</sup>. Les conditions comprenaient, les horaires d'ouverture (de 6 heures à 21 heures en hiver) et de fermeture (de 5 heures à 22 heures en été). Le concierge de l'hôtel pouvait attendre les immigrants en dehors de ces horaires en fonction de l'arrivée des bateaux ou des trains (les lumières restaient allumées pendant une demi-heure). Les hommes et les femmes avaient des chambres séparées ; le séjour incluait le petit-déjeuner, le café et le pain, le déjeuner et le dîner, trois repas fournis par jour. D'autre part, il était interdit de porter des armes, de boire de l'alcool, de pratiquer des jeux de hasard, ou d'arriver en état d'ébriété, entre autres. D'autre part, l'immigrant était responsable de l'entretien de sa chambre, mais s'il la partageait avec d'autres le nettoyage devait se faire à tour de rôle, à l'exception des parties communes qui étaient à la charge du personnel de l'hôtel. Rappelons que, par la loi d'immigration, l'immigrant bénéficiait de l'hébergement gratuit pendant 8 jours à l'Hôtel des immigrants. Passé cette période l'immigrant devait payer 0,40 centavo et les mineurs 0,20 centavo en or ou l'équivalent en monnaie en cours légal<sup>774</sup>. L'auteur W. Schurz a réalisé une étude globale sur le commerce et l'économie du pays dans les années 1920 à Asunción, suite à sa rencontre avec Genaro Romero, président du département des Terres et Colonies. Il a indiqué que d'octobre 1917 à juin 1919, 473 immigrants étaient logés à l'Hôtel des immigrants, et les dépenses totales de cet hôtel pendant cette période s'élevaient à 44 370 pesos, y compris le salaire du directeur et d'un péon<sup>775</sup>.

Le Bureau de l'Immigration a été réorganisé en 1911 par le décret du 14 juin et placé sous la direction provisoire d'un Anglais naturalisé Paraguayen, Oscar E. Wittorf. Ce bureau

---

<sup>770</sup> Memoria d'immigración y colonización, De Stefano Paternò Giuseppe, Años 1905-1906, Ministerio de Relaciones Exteriores, 1908. pp. 28-29.

<sup>771</sup> Message du Président Eduardo Schaerer, 1<sup>o</sup> d'avril de 1914, p. 22. Voir dans la section consacrée aux discours et aux messages présidentiels.

<sup>772</sup> ROMERO, Genaro, *Reglamento del Hotel*, *op. cit.*, pp. 34-35; Memoria de inmigración y colonización, *Ibidem*, pp. 28-29.

<sup>773</sup> Par la loi n° 845 du 3 septembre 1936, G. Romero est devenu président du Département des Terres et Colonies.

<sup>774</sup> ROMERO Genaro, *op.cit.*, pp. 34-35.

<sup>775</sup> SCHURZ, William L. *Paraguay, A commercial handbook*, Washington, Department of Commerce, SAS n° 199, 1920. p. 134.

était chargé des bulletins et des publications officiels envoyés à l'étranger pour les consulats (art.2). Les colons étaient installés par ce bureau, dans les colonies agricoles et les établissements industriels. Le Bureau de l'Immigration travaillait avec le conseil de l'agriculture et de l'industrie afin de choisir le profil des immigrants selon les besoins de la main-d'œuvre du pays (art. 4°). Des bulletins gérés par Genaro Romero à la charge du département des Terres et Colonies livraient des informations sur la situation économique locale ; ainsi que sur les terres offertes pour l'agriculture et les avantages du pays, toujours dans le but d'attirer l'immigration et de renseigner les nouveaux arrivants au Paraguay<sup>776</sup>.

## **1.2. La création du Bureau des Terres et Colonies**

Les flux migratoires ont été directement affectés par le développement des institutions officielles d'un point de vue quantitatif. Le Bureau des Terres et Colonies a ainsi assuré, entre autres fonctions, le recensement des immigrants établis dans les colonies. Il a été fondé sous l'égide du ministère des Finances (Hacienda) par la loi du 8 octobre 1917, et il était chargé d'effectuer régulièrement le contrôle des colons. Ces derniers étaient alors répertoriés selon des critères de nationalité, de sexe, d'âge, d'état civil et de profession. Par le décret de la loi n° 11968 du 13 juillet 1920, le Bureau de l'Immigration a été attaché au Bureau des Terres et Colonies. Le décret détaille leurs attributions :

- Se charger de la statistique des colonies existantes et futures ;
- S'occuper de l'installation des immigrants par métiers et tenir un registre des installations réalisées ;
- Assurer la gestion du débarquement des immigrants et de leur installation dans les colonies nationales ;
- Inspecter régulièrement les colonies et veiller à leurs éventuels besoins ;
- Prévenir les autorités dans le cas d'inaccomplissement de contrats d'immigrants ;
- Transmettre des informations aux consulats pour promouvoir l'immigration au Paraguay ;
- Effectuer des rapports trimestriels sur le nombre d'entrées des immigrants et
- Mettre au point un registre d'immigrants avec le nom, prénom, sexe, âge, état civil, profession, lieu d'origine, religion, domicile de l'immigrant.

---

<sup>776</sup> ROMERO, Genaro, Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias, año I, n° 1, 1920, 1921 ; año IV, n° 18, 19, 20, 1924 ; año V, n° 23, 1925 ; Discours d'Eligio Ayala, año, II, n° 3, 1927.; ROMERO, G., *Cartilla Informativa, « Nociones útiles para el campesino »*, Asunción, Impr. M. Brossa, 1923; ROMERO, G., *Manual del colono*, Asunción, Imprenta Nacional, 1923 ; ROMERO, G., *Guía Agrícola* Asunción, Imprenta Nacional, 1923 ; ROMERO, G., *Informaciones para los Agricultores*, Asunción, Imp. Lit. M. Brossa, 1923 ; ROMERO, G., *Cartilla del Campesino*, Asunción, Imprenta Nacional, 1924.

En outre, le Bureau des Terres et Colonies était chargé de vendre à terme les lots agricoles pour de petites propriétés ce que lui a attribué la loi 822 du 17 juillet 1926<sup>777</sup>. Il en allait de même pour la sélection et le contrôle des colons destinés aux colonies publiques et privées, et de la promotion des industries rurales. Dans les colonies nationales, les lots vides étaient octroyés gratuitement aux immigrants étrangers agriculteurs et aux nationaux rapatriés (art. 19) dont les titres seraient acquis après quatre ans de production. Les colons étrangers bénéficiaient d'un passage gratuit tant pour eux que pour leur famille depuis les ports de l'Argentine, et de l'Uruguay. L'introduction libre d'objets et d'outils de travail, était autorisée et les immigrants étaient exemptés d'impôts pendant cinq ans (art. 45). Tous ces droits étaient avalisés par la loi générale d'immigration. Les entrepreneurs qui proposaient d'établir des colonies dans une propriété privée devaient obtenir au préalable l'approbation du Département des Terres et Colonies. En d'autres termes, ce bureau agissait pour la colonisation, et travaillait conjointement avec le Bureau d'Immigration qui intervenait sur la sélection à l'entrée des colons immigrants.

Les compétences du Bureau des Terres et Colonies ont ensuite été élargies par la loi n° 832 du 30 juillet 1926. Cette loi étendait ses responsabilités dans trois aspects importants : l'administration des biens immobiliers de l'État, la gestion et la supervision des colonies nationales et la formation de petites propriétés, ainsi que la fixation des prix pour la vente de lots de terres. Une petite propriété agropastorale comprenait un minimum de six hectares de terre et un maximum de vingt hectares. Ce bureau était composé de quatre membres et d'un président. C'est Genaro Romero mentionné plus haut qui en a été nommé président. En s'occupant de la vente des terres, la Direction régissait aussi les opérations de crédits<sup>778</sup>. Entre autres, la Direction des Terres et Colonies et le Bureau d'Immigration devaient produire une statistique des immigrants et des colonies, ainsi qu'un registre des professions de ces derniers<sup>779</sup>.

Ces institutions publiques avaient également pour mission d'assurer le contrôle et la sélection de l'immigration et l'assistance aux immigrants lors de leur débarquement dans le port de la République, ainsi que leur transport vers des colonies nationales. Ils devaient aussi inspecter les colonies, veiller à l'exécution des contrats des immigrants, et envoyer aux consulats des informations dans le but de promouvoir le pays. En somme, le Département des Terres et Colonies et le Bureau d'Immigration s'activaient pour compiler des données sur l'immigration, l'installation des colonies agricoles et la réforme agraire. En dehors de l'organisation des colonies agricoles pour les étrangers, le Département des Terres et Colonies

---

<sup>777</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi 822 du 17 juillet 1926 « sur la création et conservation de la petite propriété agropastorale », pp. 527-530.

<sup>778</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi 832 du 30 juillet 1926, pp. 568-569.

<sup>779</sup> Les données sur les colons immigrants seront régulièrement transmises au Service de Statistique de la République pour la publication.

œuvrait pour l'organisation et la répartition des terres pour les Paraguayens. Le registre d'informations des immigrants signalé plus haut est conservé dans les archives du ministère de l'Intérieur, qui est notre principale source dans cette thèse pour étudier les statistiques des diverses nationalités.

## **2. De l'organisation des colonies - dispositifs législatifs en évolution**

La politique du gouvernement pour peupler le pays et rendre les terres cultivables a débuté à travers l'immigration européenne. L'encouragement initial pour devenir en priorité agriculteur s'est traduit par la vente de terres aux colons, soit au comptant soit à crédit. La loi accordait cependant quelques avantages comme nous l'avons vu au chapitre précédent<sup>780</sup>.

Chaque colonie était administrée et supervisée par un représentant du bureau du Département des Terres et Colonies. Celui-ci était tenu de veiller à ce que les colons respectent les conditions de leur engagement. Une grande partie du succès de la colonie dépendait de l'efficacité de ce fonctionnaire et du caractère de ses relations avec les colons sous sa supervision. En outre, pour renforcer cette surveillance le gouvernement nommait des inspecteurs des colonies afin de veiller à l'accomplissement des règles dans ces dernières, notamment pour contrôler leur production et les éventuels conflits susceptibles de surgir dans ces colonies. La loi spécifie les types de conduite qui peuvent déclencher un conflit : « la personne ivre par habitude, délinquante ou incapable d'assumer le travail agricole »<sup>781</sup> Ainsi, les nouvelles lois devenaient de plus en plus restrictives. Comme elles étaient créées par le gouvernement, c'est lui qui devait les faire appliquer. Si les responsables ne faisaient pas respecter la loi ou si ceux-ci ne remplissaient pas leur fonction, les immigrants n'avaient ni intérêt ni volonté d'y être assujettis. En conséquence, des inspecteurs de colonies ont été institués à partir de la loi du 27 juillet 1897<sup>782</sup>. Ils dépendaient du Département des Terres et Colonies et ils percevaient un salaire de quatre cents pesos fuertes. Les principales composantes à mettre en œuvre par ces inspecteurs concernaient deux éléments figurant dans la loi d'immigration. D'une part, surveiller la culture du lot de terrain : le colon devait la cultiver durant cinq ans pour avoir droit au titre de propriété ; d'autre part contrôler le comportement du colon au sein de la colonie, et en cas de mauvaise conduite, il en était écarté et devait payer les frais avancés par le gouvernement (art. 18-20).

---

<sup>780</sup> Des avantages étaient octroyés dans les lois générales de l'immigration de 1881 et 1903, ainsi que dans les lois spécifiques par nationalité. Ministerio de Relaciones Exteriores, Organización y Reglamentación de Colonias, Asunción, Escuela Tipográfica Salesiana, 1902.

<sup>781</sup> «Ebrio consuetudinario, delincuente, o incapaz para la agricultura».

<sup>782</sup> République du Paraguay, Registre officiel, n° 22, 27 juillet 1897, p. 89. D'autres lois sur les inspecteurs de colonies en 1902 et 1919.

Nous avons constaté que, pour encourager la culture de la terre, le gouvernement avait instauré des primes pour les agriculteurs, exempté les producteurs du service militaire et la loi de 1881 (loi d'immigration et colonisation) octroyait aux colons une prime pour la plantation d'arbres fruitiers<sup>783</sup> : « Le colon aura droit à une prime de 10 pesos fuertes<sup>784</sup> pour mille arbres fruitiers accrédités plantés dans sa propriété ». La première loi d'immigration<sup>785</sup> a régulé l'acquisition des terres pour favoriser l'immigration. Celle du 6 octobre 1903<sup>786</sup> a élargi la profession d'agriculteur et restreint les dispositifs de bénéfices et de sélection des immigrants pour leur entrée sur le territoire.

Le gouvernement a cédé des terres à des particuliers et à des entreprises privées dans le but de créer des colonies. Pour les cessions le Département des Terres et Colonies requérait une autorisation expresse par le congrès (exemples de lois dans le chapitre II). Les entreprises privées étaient constituées par de grands propriétaires terriens qui utilisaient une part de leurs propriétés à la colonisation. À titre d'exemple de ces colonies privées, citons celles de Domingo Barthe (Français) à l'Alto Paraná, de Herrera Vegas et de Ricardo Lavalle (Argentins) à Itapúa, et de Reverchon et Closs (Allemands) à Itapúa. Le gouvernement exerçait aussi une surveillance sur ces colonies privées et offrait également aux immigrants qui y étaient destinés les mêmes avantages que ceux offerts aux colons installés dans les colonies nationales.

Voyons à présent les étapes qui ont marqué l'histoire de la terre au Paraguay par rapport aux latifundia et aux minifundia. Comme nous l'avons signalé plus haut la vente massive de terres publiques dès 1872 s'est intensifiée en 1883 et 1885. Les gouvernements estimaient que cette stratégie serait la meilleure issue pour sortir de la crise économique après la guerre. Sous chaque gouvernement dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, à mesure que des projets ou des initiatives liés à l'immigration et à la terre s'établissaient, de nouvelles lois étaient proposées et d'autres modifiées. Cette dynamique s'est poursuivie tout au long du siècle. Différentes décisions sur la politique agricole ont progressivement été prises au sein du Département des Terres et Colonies. Ainsi, la loi du 25 juin 1904<sup>787</sup> a rendu applicable la

---

<sup>783</sup> République du Paraguay, Registre officiel, décret des 3 et 5 août 1871, p. 225, et p. 227 ; loi du 27 juillet 1875, p. 785 ; loi du 14 septembre 1877, p. 294 ; loi du 4 novembre 1875, p. 830 ; loi du 7 juin 1881, p. 742 ; loi du 23 septembre 1884 ; loi du 26 septembre 1896, p. 75.

<sup>784</sup> « peso fuerte » *op.cit.*

<sup>785</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 7 juin 1881, pp. 742-747.

<sup>786</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi du 6 octobre 1903, pp. 735-739.

<sup>787</sup> République du Paraguay, Registre officiel, 25 juin 1904, pp. 237-249.

L'agriculteur ou fermier paraguayen était criollo ou métis plutôt qu'indien comme dans d'autres pays d'Amérique latine.

L'article 31 de cette loi stipule « l'établissement de tribus indiennes dans des missions religieuses pour travailler la terre sous la figure de réductions ». (Le terme réduction ou mission renvoie à la façon de vivre en communauté dans des établissements de missions des prêtres Jésuites à l'époque coloniale).

colonisation agricole aux colons d'origine étrangère. Par cette loi, les colonies se sont établies sur des terres publiques après l'inspection de la Direction d'Immigration et de Colonisation<sup>788</sup> (art. 2). La loi prévoyait également de construire dans la colonie, un bâtiment destiné à l'administration et à l'hébergement provisoire des colons avec leurs outils (art.52). Les colonies particulières ont ainsi bénéficié des mêmes avantages pour ceux formulés par la loi générale d'immigration de 1903. Une famille qui avait cultivé, au terme de deux ans, sur son lot pouvait bénéficier d'avantages ainsi que d'un autre lot de terrain à titre gracieux. Toutefois, le colon appartenant à une colonie ne pouvait obtenir de lots en dehors de celle-ci, sauf s'il renonçait à sa colonie. Une nouveauté est apparue dans la loi de 1904 : il était formellement interdit de vendre ou de donner des terres fiscales à des personnes, ou à entreprises particulières de colonisation (art 61).

En ce sens, si le gouvernement paraguayen accordait autrefois des subventions pour des colonies privées, l'expérience d'échecs avec certaines incitait à la prudence. Ainsi, les particuliers ou les entreprises de colonisation devaient acheter les terres nécessaires à la fondation des colonies en dehors des terres fiscales. L'échec ou la lenteur du progrès de la plupart d'entre elles étaient dus à plusieurs causes, comme par exemple dans la colonie « Trinacria », où une partie des colons n'avaient pas les qualités requises pour être agriculteurs, ou la colonie « Nacional » (Presidente González), située loin des routes (problèmes de transports) de sorte que les colons se sont retrouvés face à des difficultés pour vendre leurs produits au début de leur installation. Citons aussi les colonies « Nueva Germania » et « Nueva Australia » dans lesquelles des disputes entre colons ont éclaté.

La réorganisation de la propriété foncière notamment le latifundium était au cœur de la marge de manœuvre de l'État ; ce dernier devait se confronter à la problématique que traversaient ses propres concitoyens : des Paraguayens sans accès à la terre. Dans ces conditions, des propositions législatives ont été émises entre 1915 et 1940.

La loi n° 168 du 20 novembre 1915<sup>789</sup> a révisé la charte du fonctionnement de la Banque Agricole (créée par la loi du 24 septembre 1887 comme examiné au chapitre II). Cette loi avait pour principal objectif de promouvoir le développement de l'agriculture, de l'élevage

---

La loi du 7 septembre 1909 notifie un octroi de terres pour l'établissement des Indiens afin de les christianiser et de leur enseigner la religion catholique. À cette fin, un quart des terres a été octroyé à la personne ou à l'entreprise pour travailler avec les Indiens. Registre officiel, 1909, p. 210.

<sup>788</sup> «Las colonias se establecerán en tierras públicas, previa inspección de la Dirección General de Inmigración y Colonización» (art. 2).

<sup>789</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 168 du 20 novembre 1915, pp. 837-844.

Cette loi déroge les lois précédentes concernant la section des hypothèques et les opérations d'emprunts. La loi n° 168 de la charte de la Banque agricole du Paraguay énonce : sont dérogées les lois du 24 septembre 1887, du 30 juillet 1892, du 6 octobre 1894, du 6 octobre 1896 concernant la section des hypothèques pour les opérations d'emprunts ; du 10 octobre 1898, du 26 août 1899, qui auraient créé une section d'hypothèque pour les emprunts ; du 14 juillet 1905 sur des opérations d'hypothèque et du 7 mai 1908. République du Paraguay, Registre officiel du 20 novembre 1915, pp. 837-843.

et des industries dans la République. Elle octroyait des emprunts aux agriculteurs, aux éleveurs et aux industriels qui souhaitaient réaliser des essais de cultures, acheter et vendre les produits du pays, ouvrir des marchés pour l'exportation de ces produits, promouvoir la formation d'entreprises de transports ou encore stimuler la formation de coopératives agricoles et industrielles. La Banque Agricole et le Département des Terres et Colonies étaient chargés d'informer les personnes qui souhaitaient acheter un terrain au Paraguay.

Le cas du Paraguayen négligé par les autorités en matière de terres<sup>790</sup> de discussions a été pris en compte en 1910 au congrès national, et par la loi n° 309 du 5 octobre de 1918<sup>791</sup>, est venue autoriser la cession de terres fiscales de façon gratuite à des foyers paraguayens qui n'étaient pas propriétaires. Des terres étaient destinées à l'agriculture et certains lots ne pouvaient pas être vendus. Dans l'intention d'améliorer la vie des paysans, cette loi était considérée comme une défense sociale. Elle réglait minutieusement l'adjudication des parcelles agricoles gratuites aux Paraguayens. Celles-ci devaient avoir une taille comprise entre dix hectares (région orientale) et 20 hectares (région occidentale). La loi Homestead a été spécialement créée pour aider les foyers d'agriculteurs paraguayens. Les articles 10°, 11° et 30° prévoyaient l'existence de colonies d'élevage bovin, et de chevaux. La distribution gratuite était un moyen de stabiliser la population rurale et d'attacher ainsi l'homme à la terre.

L'année 1920 constitue une nouvelle étape pour le pays. Différents gouvernements se sont succédé et chacun d'eux a été confronté à des problèmes politiques, économiques et financiers<sup>792</sup>. La loi de « Colonización y del Hogar » n° 464 de 1920<sup>793</sup> visait à améliorer la situation foncière des Paraguayens. En effet, en 1921, seuls 6 % des Paraguayens paysans détenaient le titre de propriété de leur lot de terrain tandis que plus de 160 grands propriétaires continuaient à contrôler 15 millions d'hectares de terres agricoles, d'élevage ou de forêts<sup>794</sup>.

Nous avons observé, au sujet des bénéfices de la loi d'immigration générale de 1903 (qui octroyait le billet en seconde classe de Buenos Aires ou de Montevideo, le séjour à l'Hôtel des immigrants et les frais de transport depuis Asunción jusqu'à la colonie) que le gouvernement était pendant un certain temps contraint de suspendre les dispositions de cette

---

<sup>790</sup> PASTORE, Carlos, *La lucha por la tierra en el Paraguay*, 1<sup>a</sup> edición, Montevideo, editorial Antequera, 1972. 2<sup>a</sup> edición, Asunción, Intercontinental editora, 2013.

<sup>791</sup> République du Paraguay, Registre officiel, n° 224, du 5 octobre 1918, pp. 1-2. Dans ce même esprit la loi de « colonización y del hogar » n° 464 du 30 décembre 1920 complète celle du 24 juin 1904. Registre officiel, 1920, p. 288.

<sup>792</sup> Le pays voisin, l'Argentine vivait aussi à l'époque (1912-1920) une crise agraire et sociale d'une grande ampleur. Sur ce sujet, voir: SOLBERG, Carl, « Rural unrest and agrarian policy in Argentina, 1912-1930 », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol 13, n° 1, 1971, pp. 18-52.

<sup>793</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 464 additionne la loi de « Colonización y del Hogar », 30 décembre 1920, p. 288.

<sup>794</sup> SCHURZ, William, *Paraguay*, *op.cit.* p. 134.



loi en raison du manque de fonds pour encourager l'immigration<sup>795</sup>. Toutefois, il est parvenu à sortir de ces difficultés et a poursuivi sa politique d'immigration. Ainsi, la loi n° 380 du 2 janvier 1920 repris le billet gratuit en deuxième classe du port de Buenos Aires au colon immigrant ayant signé un contrat pour un travail agricole (art. 4). Le colon devait ensuite rembourser le coût du transport par le fruit de son travail de la terre<sup>796</sup>. L'immigration, en tant qu'apport de main-d'œuvre, était une source d'espoir et le gouvernement a fait évoluer le budget de l'État dans ce sens. Quoi qu'il en soit, à travers ces différentes lois, nous constatons que le Paraguay a développé les dispositifs pour favoriser l'immigration. Entre 1881 et 1940 ont en effet été traitées les questions liées aux transports, aux services de banques, aux institutions et à l'établissement des colons et de leurs activités agricoles.

La loi de colonisation n° 1533 du 23 novembre 1935<sup>797</sup> (sous le Président de la République Eusebio Ayala) était plus rigoureuse quant au contrôle de la terre ; elle avait pour mission de diminuer le latifundium et de favoriser les petits agriculteurs. Ainsi, le Département des Terres et Colonies devait tenir un registre des terres pour la colonisation et également veiller sur les petites propriétés agropastorales. À la fin de la guerre du Chaco (1932-1935), lorsque les combattants sont retournés dans leurs lieux d'origine, ils étaient dotés de lots de terrains. Rappelons que plusieurs immigrants étrangers ont participé à cette guerre aux côtés des forces paraguayennes. Dans ces conditions, entre 1935 et 1940, les méthodes d'acquisition des terres étaient désormais plus sévères concernant le latifundium. Cette intervention permettait l'accroissement des grands propriétaires terriens et favorisait la distribution de la terre par lots pour les Paraguayens et les petits propriétaires.

La dernière étape de l'organisation des colonies de la période étudiée à la suite des difficultés de la distribution de la terre nécessitait l'entreprise d'une réforme agraire sur le latifundium. Il s'agissait d'une politique plus globale dirigée vers le secteur rural qui était au cœur des discussions des gouvernements. Ainsi, sous le règne du Colonel Rafael Franco (1936-1937), du Général Félix Estigarribia (1939-1940) et du Général Higinio Morínigo (1940-1948), des lois de la réforme agraire encourageant la colonisation agricole ont été promulguées. De cette manière, la réforme anti-latifundiste a été inscrite pendant la période révolutionnaire<sup>798</sup>, par la loi n° 1060 du 5 mai 1936<sup>799</sup> qui avait pour principal objectif de lutter contre l'expansion des grandes exploitations agricoles. Il y avait d'un côté la concentration d'énormes extensions de terres dans les mains de propriétaires étrangers, de

---

<sup>795</sup> *Ibidem*.

<sup>796</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 380 du 2 janvier 1920, pp. 3-6. La loi n° 464 ajoute la loi de « Colonización y del Hogar », 30 décembre 1920, p. 288.

<sup>797</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi 1533 du 23 novembre 1935, pp. 1-4.

<sup>798</sup> La période des révoltes et des révolutions agraires est accentuée entre 1936 et 1947.

<sup>799</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi 1060 du 5 mai 1936, pp. 296-298.

l'autre côté les minifundia, et des paysans pour la plupart sans accès à la terre. Ce n'est que dans la période dite « révolutionnaire » en 1936 sous la présidence du Colonel Rafael Franco qu'a été promulgué le statut agraire en vue d'une réforme pour une meilleure distribution de la terre et la formation de petites propriétés.

Le gouvernement envisageait d'améliorer l'économie basée sur une organisation sociale des familles rurales (sur un million d'habitants, le nombre de propriétaires terriens n'excédait pas 5 %) <sup>800</sup>. À cet égard, la loi de 1936 apparaît comme une solution au sujet de la réforme agraire considérée comme un problème national : les Paraguayens dépourvus de terres (art. 25, incises b-c). Les agriculteurs étrangers établis dans le pays pouvaient aussi bénéficier de cette loi (art. 26). Enfin, les terres privées expropriées étaient indemnisées par l'État à travers la Banque agricole. À partir de là, un individu ne pourrait ps acquérir plus de deux lots de terrains et pourra payer au comptant ou dans un délai de quinze ans. La colonisation privée étrangère était alors sous la surveillance du Département de Terres et Colonies.

Cette politique visant à diminuer le latifundium afin de favoriser les petits propriétaires a eu ses effets importants, entre les années 1918 et 1925 et 1926 et 1935 : 46 666 hectares ont été expropriés aux latifundistes, chiffre encore très bas par rapport aux millions d'hectares entre des mains étrangères. Durant ces décennies, des colonies publiques pour les Paraguayens ont été établies avec 9 537 lots, chiffre qui a doublé dans les années quarante étant passé à 18 752 lots agricoles <sup>801</sup>.

Dans le même esprit, la loi 11 943 du 18 juin 1937 <sup>802</sup> a renforcé les mesures de contrôle sur la situation de la terre au Paraguay, tout en soutenant la colonisation agricole et l'immigration étrangère. Pour la reconstruction économique, il fallait résoudre certains aspects du problème agraire car l'industrie rurale avait souffert d'une stagnation. Pour le gouvernement les matières premières issues de la production de la terre étaient la clé du progrès de l'économie nationale. De nouvelles conceptions sont apparues comme la nécessité d'opérer une réforme foncière : « la terre appartient à celui qui la produit ». Cette loi déclarait tous les terrains du domaine particulier de plus de mille hectares comme étant d'utilité publique, ce qui a permis de réaliser l'expropriation de terres. Afin de réduire les terres non travaillées le gouvernement a donné l'occasion aux propriétaires des grands domaines de louer en lots pour la production agricole ou industrielle. La propriété foncière est divisée en trois catégories (art. 2) : 1-la production intensive des terres en productivité (l'objectif du gouvernement était d'augmenter les rendements agricoles, c'est-à-dire produire en plus

---

<sup>800</sup> *Ibidem*.

<sup>801</sup> FOGEL, Ramón, «Antecedentes del problema agrario», in *Las luchas campesinas: tierras y condiciones de producción*, Asunción, Centro de Estudios Rurales Interdisciplinarios CERI, 2001, pp. 1-61.

<sup>802</sup> República del Paraguay, Registre officiel, Gaceta oficial n° 155, loi n° 11943 du 18 juin 1937, pp. 5-7.

grandes quantités en optimisant la main d'œuvre agricole) ; 2-l'expansion de la production des terres et 3- la réserve territoriale ; il s'agissait de la mise en réserve de terrains pour un usage futur. Ces terrains étaient sous l'expertise du ministère de l'Agriculture<sup>803</sup>.

La distribution de la terre est surveillée de près, à l'instar des lois restrictives sur l'immigration. La politique d'immigration reste une priorité majeure et une nouvelle législation concernant la sélection des immigrants a été mise en place en 1937<sup>804</sup>, visant à réglementer avec fermeté l'entrée des individus dans le pays en suivant un ordre de priorité fixé selon les catégories professionnelles : agriculteurs, artisans, industries et professions libérales. Si un immigrant mentait sur sa profession, il courait le risque de subir une sanction : l'obligation de se consacrer aux travaux agricoles. Sur l'ensemble de la population immigrante ont été recensés 57 % d'agriculteurs (seulement 5 % d'agriculteurs paraguayens étaient propriétaires), 7 % d'artisans et 5 % de commerçants<sup>805</sup>.

Comme nous l'avons exposé, la terre, au Paraguay, est étroitement liée à la question de l'immigration à l'instar du latifundium. C'est bien pour cela que le gouvernement a promu l'entrée des étrangers pour travailler la terre. Pourtant, cette mesure politique s'est avérée contre-productive pour les habitants du Paraguay. Les gouvernements de la fin des années trente et quarante vont tirer la sonnette d'alarme pour signaler la mauvaise distribution de la terre malgré les lois existantes. Pour une meilleure répartition de la propriété foncière, le gouvernement de José Félix Estigarribia a établi des règles concernant le statut de la réforme agraire avec la loi n° 120 du 29 février 1940<sup>806</sup>.

---

<sup>803</sup> *Ibidem*. Loi du 18 juin 1937.

<sup>804</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi 10193 du 29 mars 1937. Nous avons étudié cette loi au chapitre 2.

<sup>805</sup> Revista del Ministerio de Agricultura, Comercio e Industria, n° 4 diciembre 1941, p. 25.

<sup>806</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi 120, Asunción, 29 février 1940, pp. 4-15.

Cette loi déroge les lois suivantes: a) Ley del 4 de Noviembre 1875, sobre Venta de Tierras Públicas; b) Ley del 19 de Noviembre 1898, de Vagos; e) Ley del 7 de Setiembre 1899, sobre Venta de Lotes Urbanos; d) Ley del 25 de Junio 1904, de Colonización y Hogar; e) Ley del 6 de Agosto 1906, sobre Venta de Maderas de tierras fiscales ; f) Ley del 7 de Setiembre 1909, sobre Reducción de Tribus Indígenas ; g) Ley N. 309 de Homestead ; h) Ley n°. 44, sobre autoridades de Colonias; i) Ley n° 464, adicional a la Ley de Colonización y hogar; j) Ley n°. 822, de Creación, Fomento y Conservación de la Pequeña Propiedad Agropecuaria; k) Ley n°. 832, que reorganiza la Oficina de y Colonias; l) Ley n°. 1533, de Colonización; 11) Decreto-Ley n°. 1060, del 5 de mayo 1936 m) Decreto-Ley n°. 7847, del 22 de diciembre 1936 ; m) Decreto-Ley n°. 11.943, del 18 de junio 1937; n) Decreto-Ley n°. 1898, del 11 de Setiembre 1937. Art. 199. Derogase las disposiciones del Libro VI del Código Rural, contrarias a las disposiciones del presente Estatuto. Au Brésil, le règlement d'après-guerre agit sur la défense du travailleur national : la loi n° 7967 du 18 septembre 1945 sur la colonisation établit une distribution de parcelles de terrains aux Brésiliens. Il s'agit d'un retour au nationalisme, une attention envers les natifs du pays 30 % des parcelles sont octroyées aux colons brésiliens et 25 % aux autres nationalités. Cette procédure de distribution de terres aux Brésiliens est due, car : « tout au long du processus migratoire brésilien, les Brésiliens natifs n'ont pas participé au système de colonisation ».

GONZÁLEZ M. Elda, *La inmigración esperada : la política migratoria brasileña desde Jão VI hasta Getúlio Vargas*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2003, p. 32; ROCHE, Jean, *La colonisation allemande et le Río Grande do Sul*, Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, 1959, pp. 114-116.

La loi n° 1060 sur la réforme agraire<sup>807</sup> (du 5 mai 1936) a été remplacée par la loi n° 120 sur le statut agraire de la République (février 1940). Dès lors le règlement autorise l'État à exproprier de grandes propriétés non exploitées de manière régulière en tout indemnisant leurs propriétaires en fonction de leur évaluation fiscale et de leur valeur marchande (art. 3 à 12 du décret de loi n° 120 et articles 13 et 22 du statut agraire).

Cette réforme est destinée principalement aux foyers paraguayens<sup>808</sup>, son principal objectif était la redistribution de la terre par la réforme du latifundium afin de permettre à de petits exploitants de bénéficier de lots de terres. En effet, être propriétaire terrien est avant tout pensé comme une fonction sociale du fait de la production et de la satisfaction des besoins élémentaires. Néanmoins, la réforme concerne aussi certains immigrés (chapitre II Article 5° alinéa « d ») « de la sélection et du contrôle de l'immigration »<sup>809</sup>; de la réforme agraire : « Tout étranger qui a pour activité habituelle d'exploiter la terre à travers son travail personnel » (Chapitre V, Titre II, article 20° alinéa « c »)<sup>810</sup>.

L'attention est portée sur les grandes propriétés, car celles-ci ne remplissent pas de fonction sociale, et certaines d'entre elles sont devenues improductives quand les propriétaires qui ne résident pas dans le pays, ne respectent pas les lois fiscales (art. 35). Ces grands terrains étaient donc candidats à l'expropriation. C'est à cette fin que la réforme agraire, par la loi n° 120 a mis en place l'expropriation de terres<sup>811</sup>. De nombreux hectares de terres étaient effectivement aux mains d'étrangers, à l'image de l'immigrant Dominique Barthe (cité plus haut), originaire de la région de Pau qui possédait plus d'un million d'hectares de terres<sup>812</sup>. Le Département des Terres et Colonies était l'institution chargée de la réforme agraire, car il cumulait la direction de la colonisation (contrôle des colonies particulières et nationales), la direction du rapatriement des Paraguayens émigrés et celle des forêts (surveillance des terres interdites à la vente, comme celles qui comportaient des *yerbales*) et avait à sa charge le registre agraire (mesures des lots, ventes, hypothèques, titres de propriété) ; il n'exonérait pas l'inscription au Registre général de la propriété) (art.7° du Chapitre II)<sup>813</sup>.

---

<sup>807</sup> MINISTERIO DE AGRICULTURA, *Decreto ley n° 1060 de la Reforma Agraria*, Asunción, Imprenta Nacional, 1936.

<sup>808</sup> Dans son chapitre III, article 57, alinéa « a » et suivants ; de l'adjudication des lots aux Paraguayens, pourraient bénéficier — les agriculteurs professionnels, les pères de famille, les ex-combattants de la Guerre du Chaco (1932-1935) — et aux nationaux rapatriés. Registre officiel, loi 120, Asunción, 29 février 1940, p. 8.

<sup>809</sup> «de la selección y del control de la inmigración».

<sup>810</sup> «Todo extranjero que tenga la ocupación habitual de explotar la tierra mediante su trabajo personal».

<sup>811</sup> Les terres expropriées par la loi entre 1918 et 1925 sont de 27 521 hectares, et entre 1926 et 1935, 19 145 hectares sont expropriés. Les expropriations sont minimales si l'on tient compte des enclaves de millions d'hectares improductifs détenus par des propriétaires étrangers qui ne résident pas dans le pays.

<sup>812</sup> Sur Dominique Barthe voir: OCAMPOS, Genoveva, *El enclave Barthe y el Estado Paraguayo, (1888-1988)*, «Una biografía agraria con sus intrínquilis y sus secuelas», Asunción, Intercontinental editora, 2016.

<sup>813</sup> Le Statut agraire a été revu en 1963.

Le Département des Terres et Colonies va concentrer un pouvoir considérable par la loi 120 comme celle décrite sur la redistribution de la propriété foncière. De manière générale, la Réforme agraire correspond à un changement du système de l'économie rurale et par conséquent de la propriété terrienne. Cette réforme autorise la création de colonies et l'établissement de tribus d'indiens, les colonies guaranis (*colonias guaranias*) (art. 155). Elle octroie à des sociétés privées une concession de terres pour faire travailler les autochtones (art. 156)<sup>814</sup>. Cette loi déroge à la loi de colonisation de 1904 (art. 31 de la réduction de tribus d'indiens vivant en missions) et maintient le caractère communautaire de la terre pour les autochtones en prévoyant la vente de lots à ceux considérés aptes à la propriété. Le régime de concession est maintenu pour l'établissement de colonies privées et pour les missions religieuses. L'émancipation de l'Indien était soumise à une « étude préalable de son degré de civilisation »<sup>815</sup>. La population autochtone exclue était estimée à 100 000 individus au début du XX<sup>e</sup> siècle et ceux-ci étaient privés de droits individuels ou communautaires. La conversion et la « civilisation » de cette population ont été confiées à diverses missions chrétiennes, auxquelles se joignirent plus tard les Mennonites afin d'œuvrer à la « civilisation » de l'Indien. De plus, des lots de terrains ont été octroyés à des familles paraguayennes pour l'agriculture ou l'élevage<sup>816</sup>, et à des Paraguayens rapatriés (art. 57 alinéa f). Après le gouvernement d'Estigarribia, celui du General Higinio Morinigo a établi un plus grand contrôle sur la politique de la propriété foncière et de la colonisation agricole, mais la distribution de la terre

<sup>814</sup> Aux autochtones qui veulent s'émanciper de leurs tribus pour devenir propriétaires (art. 161); « préalablement à une étude faite par la Direction de Terres et Colonies de l'état de civilisation de l'Indien » (art.162). Une section spéciale est réalisée pour les tribus « Guaranis », cette direction va former des colonies agricoles avec cette catégorie d'Indiens (art. 153). Les autochtones vivaient en communauté dans des tribus éparpillées dans les campagnes. Les Indiens guaranis catéchisés par les pères Jésuites catholiques étaient les premiers à avoir vécu en réductions (missions). Ces Amérindiens ont appris une façon de travailler l'agriculture. Par ailleurs, les Jésuites leur avaient enseigné la sculpture, le tissage et d'autres activités manuelles à l'époque coloniale. Sur le terme de « réduction » voir: BENITEZ, Justo Pastor, *Formación social del pueblo paraguayo*, Asunción, El Lector, 1996. pp. 11-12.

<sup>815</sup> Sous le gouvernement du président Carlos A. López, les terres des tribus indiennes ont été confisquées et nationalisées. Les Indiens étaient déclarés Paraguayens, mais ils ne disposaient pas du droit de citoyen, condition que ceux-ci devaient remplir pour être propriétaires de la terre (décret du 7 octobre 1848). Les Indiens vivaient sur des terres publiques sans en être propriétaires. La loi de 1904 a introduit un article (31<sup>o</sup>) mettant en place des « réductions » pour faire travailler les Indiens. «El poder ejecutivo fomentará la reducción de las tribus indígenas procurando su establecimiento por medio de misiones y suministrando las tierras y elementos de trabajo» (art. 31 de la loi pour l'établissement des colonies du 25 de juin 1904, pp. 237-249). Le travail dans une propriété privée établie par des religieux catholiques était l'expérience vécue par certaines tribus d'indiens dans le Chaco paraguayen. Nous verrons dans le chapitre 6, que cette expérience a bénéficié à la communauté mennonite. Des missions religieuses sont connues dans la région du Chaco paraguayen sous la forme de « réductions », l'une sollicitée en 1888 par les prêtres catholiques Salésiens (Italiens), l'autre en 1892 par une mission anglicane. La loi n° 1248 du 30 septembre 1931 a établi que les autochtones étaient considérés comme des habitants « pobladores » d'établissements ruraux, et qu'ils pouvaient travailler dans des propriétés tout en étant rémunérés. Deux philanthropes pionniers au Paraguay l'immigrant italien Dr Andrés Barbero (1877-1951) et le militaire d'origine russe le général Juan Belaieff (1873-1957), ont créé l'« *Asociación Indigenista del Paraguay* » (Association des Indiens du Paraguay) par le décret de loi n° 2730 du 15 octobre 1942. Dorénavant, des droits seraient acquis et d'autres institutions allaient naître pour les droits des autochtones.

<sup>816</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi 15127 du 17 octobre 1942, pp. 1073-1074.

est devenue une affaire plus politique que sociale. Dans ce domaine, le Président de la République, Higinio Morínigo, a été très critiqué sur sa façon de gouverner.

La majorité de la population paraguayenne était alors rurale, et la difficulté d'accéder à la terre l'a obligée à émigrer<sup>817</sup>. Cela était principalement lié à la distribution des terres. Néanmoins, pour certains gouvernements, le latifundium n'était pas considéré comme la cause, car il offrait au moins un certain nombre d'emplois. Cependant, cette thèse a aussi été contestée par de nombreux historiens, car les entreprises étrangères employaient une main-d'œuvre avec un salaire très bas au détriment de la main-d'œuvre nationale. Cela avait lieu surtout pour le travail dans les *yerbales* ou dans la production du tanin dans le Chaco paraguayen<sup>818</sup>. Les causes du déséquilibre dans les zones rurales peuvent être associées à des lois agraires inadéquates, au manque de savoir-faire agricole, à l'absence de crédit et aux moyens de communication précaires<sup>819</sup>. Tout cela constitue autant de raisons pour lesquelles les paysans ne pouvaient pas vivre de leur terre. L'ensemble des difficultés incitaient à l'émigration vers les pays transfrontaliers, étant donné que certains agriculteurs n'étaient pas en mesure de payer leurs taxes agricoles<sup>820</sup>. Nous pourrions également supposer que ce n'était pas le volume de la population qui posait un problème en soi mais le manque de compétences et d'aides techniques de la part du gouvernement pour le travail de l'agriculture. La fertilité de la terre est incontestable, le climat adapté, et sans l'appui des hommes et du capital, la terre ne peut pas produire. Dans la législation paraguayenne, la modification des lois par décrets administratifs était la norme dans la gestion de la terre. L'expérience des premières colonies d'immigrants supposait que le Paraguay reçoive des masses de travailleurs - agriculteurs non qualifiés. La majorité de la main-d'œuvre paraguayenne créole ou métisse (*criolla* ou *mestiza*), (les autochtones n'étaient pas comptés par le gouvernement en tant que main-d'œuvre) était également non qualifiée.

---

<sup>817</sup> ROMERO, Genaro, *Repatriación*, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1913; 1913; AYALA, Eligio, *Migraciones* (ensayo escrito en Berna, Suiza en 1915), Imprenta la Sudamericana, Santiago de Chile, 1941.

<sup>818</sup> PASTORE, Carlos, *La lucha por la tierra.*, *op. cit.*

<sup>819</sup> *Ibidem.*

<sup>820</sup> *Ibidem.*

D'autres institutions pour la gestion foncière, précédant le Département des Terres et Colonies, étaient l'Institut de la Réforme agraire (IRA)<sup>821</sup> et l'Institut du Bien-être Rural (l'IBR)<sup>822</sup>. Ces départements s'occupent de l'organisation et de l'administration de la terre et des produits issus de l'agriculture et de l'élevage. En somme, ils ont en charge la gestion de la production du pays en matière économique et industrielle. Par ailleurs, ils gèrent l'administration des colonies étrangères sur le territoire ainsi que le recensement de cette population immigrante spécifique. Si l'État veillait au développement de l'immigration, notamment par la création de différentes institutions et de lois, cela n'a pas épargné le pays des révolutions, des coups d'État et des guerres qui ont perturbé la mise en place d'un flux migratoire régulier. Quant au secteur agricole, il a fait l'objet d'une approche décisionnelle. Pour le gouvernement, il s'agit d'un enjeu politique essentiel dans un pays éminemment rural, mais les tentatives de réformes ne se sont concrétisées que de manière insuffisante.

Au-delà de 1940, les deux tiers de la population vivaient des activités agropastorales ; la population a crû à un rythme annuel d'environ 2,7 % et l'industrie représentait une proportion mineure. L'économie ne pouvait se développer que sur une base agricole<sup>823</sup>. Or, en dehors de quelques productions telles que la canne à sucre, le coton et le tabac, l'agriculture paraguayenne progressait lentement<sup>824</sup>. Tel était le cas, en particulier, des grandes productions vivrières traditionnelles : manioc, haricot noir, maïs et patate douce. Les raisons de ce ralentissement sont multiples : si le Paraguay est une terre sans hommes, l'on y trouve aussi,

---

<sup>821</sup> L'IRA, était un institut qui avait à sa charge la redistribution de la propriété immobilière rurale, la colonisation officielle et la supervision de la colonisation privée. Il s'occupait aussi de la sélection et du contrôle de l'immigration, de l'administration des colonies nationales, du contrôle des colonies particulières, du rapatriement des Paraguayens et l'encouragement des produits pour l'industrie. En résumé, il comprenait l'administration de la colonisation, des forêts et du registre agraire. La Réforme agraire entendait traiter les caractéristiques essentielles du problème rural. Concernant les étrangers (Titre II, alinéa c), ils étaient susceptibles d'être concernés par cette réforme lorsque leur activité habituelle concernait le travail de la terre. République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 4 juin 1951, p. 377 ; Gaceta Oficial, Registro Oficial, loi n° 86 (bis) du 4 juin 1951. Carlos Pastore fut le président de l'IRA sous le gouvernement du Maréchal José F. Estigarribia ; il était à la tête de la rédaction de la réforme agraire de 1940 et a mis en œuvre son application. Cela lui a valu l'exil sous le gouvernement d'Higinio Morínigo en Uruguay où il était réfugié politique. Dans la législation brésilienne, le décret de loi du 23 août 1939 développe l'appareil administratif, le département national de l'Immigration, de la sélection des immigrés. Ses mesures s'étendent à la colonisation, sous l'égide de la Direction des Terres et Colonies. L'Etat a aussi créée le Conseil d'Immigration et de colonisation pour renforcer la sélection des immigrants. ROCHE, Jean, *La colonisation allemande et le Río Grande do Sul*, Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, 1959, p. 114-116.

<sup>822</sup> L'Institut du Bien-être rural est chargé de mettre en œuvre les principes définis par le statut de la réforme agraire, en distribuant la terre à la population conformément aux nécessités économiques et sociales du pays, en encourageant l'immigration et en procédant au contrôle et à la sélection en vertu des lois en vigueur (titre 2)<sup>822</sup>. Registre officiel, Loi n° 852 du 22 mars 1963, Instituto de Bienestar Rural (IBR) p. 130-133 ; Loi n° 854 du statut agraire, du 29 mars 1963, pp. 171-181.

<sup>823</sup> PASTORE, Carlos, *La lucha por la tierra.*, op. cit.

<sup>824</sup> *Ibidem*.

de manière contradictoire, des hommes sans terre. Parmi les petits propriétaires paraguayens, les minifundia étaient multiples dans les zones du pays où la population était plus dense<sup>825</sup>.

Le problème principal était que le secteur de l'agriculture souffrait toujours d'un manque de bras expérimentés<sup>826</sup>. Dans les années quarante, cette section continue d'être au cœur des efforts entrepris par l'État. L'émigration européenne vers l'Amérique du Sud, s'est amplifiée à cause des guerres mondiales, ayant redonné de l'espoir à l'État paraguayen. « La politique migratoire du gouvernement est d'encourager l'immigration pour le travail agricole. À cette fin, les mêmes avantages sont mis en place par des lois »<sup>827</sup>.

En sus de l'immigration étrangère, le gouvernement avait une autre préoccupation : rapatrier les nationaux installés dans les pays voisins, l'Argentine et le Brésil. Ainsi, il a pris en charge leur immigration sans distinction de profession, en leur offrant les mêmes avantages que ceux octroyés aux immigrants étrangers. La seule condition était l'insolvabilité, c'est-à-dire que l'émigré paraguayen devait faire preuve de sa condition de démuné pour bénéficier de cette aide. Tout comme pour l'immigration étrangère, les mêmes campagnes de publicité ont été mises en place pour rapatrier les nationaux. Le gouvernement a concentré ses efforts sur l'immigration étrangère, délaissant la main-d'œuvre paraguayenne dans les campagnes. Par conséquent, dans la politique d'encouragement du travail agricole, l'État prendra la responsabilité d'organiser le retour des ressortissants paraguayens<sup>828</sup>. La loi générale de l'immigration du 6 juin 1903 (art. 15-16) prévoyait déjà une aide pour le rapatriement de ceux vivant dans les villes voisines (Argentine et Brésil).

Cette politique a porté ses fruits, car de nombreux Paraguayens sont rentrés au pays<sup>829</sup>. Certains aspects du monde agricole ont pu être modernisés de manière à lutter contre l'exode des paysans vers les centres-villes. C'est pourquoi, le Département des Terres et Colonies a octroyé de petits lots de terrain provenant de terres fiscales et par la suite de terres expropriées de particuliers ou d'entreprises privées. Sous la présidence d'Higinio Morínigo<sup>830</sup>, ayant mené une politique nationaliste, 152 immigrants de différentes nationalités sont entrés au Paraguay, dont 95 % d'agriculteurs. Une nouvelle Constitution a vu le jour en 1940. L'article 9 précisait : « Le gouvernement encouragera l'immigration américaine et européenne et règlera l'entrée des étrangers dans le pays »<sup>831</sup>. Le gouvernement mettait ainsi l'accent

---

<sup>825</sup> Rapport sur la Situation économique et financière du Paraguay, Consulat de France à Asunción, 24 mai 1952 ; Direction d'Amérique, Paraguay, 1952, AMAE.

<sup>826</sup> Message du Président de la République, Don José P. Guggiari, pour le congrès national, 1929, p. 45.

<sup>827</sup> Message du Président de la République, General Higinio Morínigo, pour le congrès national, 1941, p. 41.

<sup>828</sup> République du Paraguay, Registre officiel, décret du 26 août 1871, p. 339 ; décret du 4 mai du 1881, p. 729.

<sup>829</sup> *Ibidem*, p. 42.

<sup>830</sup> Higinio Morínigo, Président provisoire du Paraguay 1940-1948.

<sup>831</sup> « El gobierno fomentará la inmigración americana y europea y reglamentará la entrada de los extranjeros al país ».



sur l'immigration, mais à certaines conditions<sup>832</sup>. Cette loi a introduit une nouveauté : « l'immigration américaine » était encouragée<sup>833</sup>.

Les mesures plus restrictives ont décidé que les immigrants ne changeraient pas de métier une fois qu'ils auraient commencé à travailler dans l'agriculture ou dans l'élevage. De même, le développement de l'industrie était encouragé. Il est à noter que pour la première fois un président mettait en place des mesures particulières afin de ne pas laisser entrer certaines professions libérales au détriment de la main-d'œuvre paraguayenne. Le Département de l'Immigration travaille en ce sens afin que les objectifs fixés se réalisent et que les amendes et mesures d'expulsions soient appliquées aux immigrants qui ne remplissent pas les conditions. De même, le Bureau de l'Immigration se réorganise en vue d'obtenir un meilleur rendement des services et de distinguer entre les inscriptions des touristes et celles des immigrants. De la même manière sont émises des règles sur la protection du travail des nationaux pour le commerce et l'industrie. Le décret de la loi n° 13294 de 1942<sup>834</sup> protège la nationalité paraguayenne dans le travail, dans les entreprises commerciales et industrielles, de sorte que les Paraguayens accèdent aux emplois avec leur seul savoir-faire. Les étrangers sont quant à eux assujettis aux limites établis par les lois, sans toutefois être écartés des domaines commerciaux et industriels, la loi ayant prévu un quota<sup>835</sup>. Toutes ces mesures ont été établies sous le gouvernement du président Morínigo<sup>836</sup>. Cependant, la modernisation rurale espérée par l'État ferait encore défaut dans les colonies pionnières. Seules certaines comme celle des mennonites dans le Chaco paraguayen et quelques colonies japonaises de l'Alto Paraná, ou encore la colonie Hohenau à Itapúa (Allemands), ont réussi dans la durée. Certains aspects du monde agricole ont pu être modernisés de manière marquante par l'influence d'acteurs privés, dont des entreprises agro-industrielles créées par des étrangers<sup>837</sup>.

Malgré le contrôle du latifundium par les lois, de grands propriétaires terriens étrangers s'installent dans les régions frontalières avec le Brésil (régions de Paraná, Canindeyú ou Amambay)<sup>838</sup>. On pourrait qualifier ce phénomène de « renaissance du latifundium ». Ainsi,

---

<sup>832</sup> La Constitution du Paraguay de 1940 sera remplacée par la Constitution de 1967. L'article qui fait référence aux étrangers énonce : « Les étrangers pourront entrer au Paraguay avec des formalités requises par la loi et auront les mêmes droits et obligations que les Paraguayens avec les limitations et exceptions établis par cette Constitution et les lois ». (Article 52, chapitre V).

<sup>833</sup> C'est la deuxième Constitution, modifiant celle de 1870. Rappelons que la Constitution de 1870 ne prévoyait que l'immigration « européenne », ainsi que les lois de 1881 et de 1903. L'immigration américaine fait référence à l'immigration des pays de l'Amérique latine.

<sup>834</sup> Décret de loi du Président Higinio Morínigo ; décret de loi n° 13845 1942, p. 8.

<sup>835</sup> Président Higinio Morinigo, *Ibidem*, p. 8. ; Décret de loi n° 13845, 1942.

<sup>836</sup> *Ibidem*.

<sup>837</sup> Dans les années 1970.

<sup>838</sup> Des groupes d'immigrants agriculteurs Brésiliens-Allemands sont venus du Brésil entre 1908 et 1931 pour la colonie Hohenau, ou colonie Obligado, dans la région nord et sud du pays. En 1924-1925, 54 agriculteurs brésiliens (probablement il y avait parmi eux des Allemands) sont venus travailler dans la colonie José Berges — Concepción. Plus tard, entre 1952 et 1973 une immigration en masse d'agriculteurs brésiliens a été

même si de manière générale l'influence démographique des immigrés reste mineure à l'échelle du pays, la présence des colons immigrés se fera sentir sans conteste dans certaines régions et aura des répercussions à la fois géographiques et économiques<sup>839</sup>.

Nous avons mis en avant, en plus des lois générales sur l'immigration, des actes législatifs promulgués pour la propriété foncière, spécifiquement pour la distribution de terres aux petits propriétaires, tant aux étrangers qu'aux Paraguayens. Analysons à présent ce que pensent les principaux décideurs du pouvoir exécutif de la République sur l'immigration et la colonisation.

### **3. Messages et discours des présidents de la République du Paraguay sur la politique de l'immigration et colonisation**

Outre l'histoire des institutions mise en place pour l'immigration, l'analyse des discours et des messages des présidents de la République entre 1881 et 1940 témoigne de l'intérêt qu'ils portaient au phénomène migratoire. Cela montre aussi une meilleure compréhension des politiques mises en place par chaque gouvernement pour développer l'immigration. Nous allons donc rendre compte de certains messages présidentiels sur la politique migratoire, entre la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Cette période est marquée par la Guerre de la Triple Alliance (1865-1870), par des révolutions (1922-1923), ainsi que par la guerre du Chaco (1932-1935). La succession des différents présidents témoigne des troubles politiques que la nation a alors vécus. Les discours ici analysés ont été lus ou présentés devant la chambre des députés et des sénateurs le 1<sup>er</sup> avril de chaque année afin de répondre de la situation politique, économique, financière et sociale du pays. Les messages présidentiels sont le recueil des activités des ministères, et principalement du ministère des Relations extérieures, des Finances, du Commerce et de l'Agriculture.

Nous avons choisi vingt-et-un président de la République et avons analysé trente-sept de leurs messages, à partir de la date de création de la première loi de l'immigration et de la colonisation (1881). Notre analyse est précédée d'un tableau de la période d'exercice

---

répartie dans différentes régions du pays : à Pedro Juan Caballero (104 Brésiliens) (1952-1957); Saltos del Guairá, Corpus Cristi, colonia Paraguasil, colonia J. Eulogio Estigarribia, colonia Vice presidente Sánchez, colonia Mbarangatú, colonia Yguazú, colonia Catueté, Filadelfia – Chaco, colonia Santa Teresa, Capitan Bado, Puerto Marangatú, Puerto Sauce, Puerto Indio, ou à Hernandarias. Ces immigrés sont entrés au Paraguay pour le travail de l'agriculture principalement dans la région de l'Alto Paraná vers la frontière du Brésil. República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Registro (1918-1973); Ministerio de Economía, «Cartilla de propaganda agrícola y ganadera», n° 6, 1939; voir aussi: ZAMBRANO, Lilibeth, *Paraguay y sus Yvypóra: El conflicto agrario y el rostro velado de la soja*, Universität Zürich, in LIENHARD, Martin, *Expulsados, desterrados, desplazados, Migraciones forzadas en América Latina y África*, España, Iberoamérica- Vervuert, 2011, p. 220.

<sup>839</sup> Par ailleurs, dans le même temps a eu lieu une entrée massive de producteurs agricoles brésiliens à la frontière du Nord et de l'Est du pays, ayant donné naissance aux « brasiguayos », « brésiliens - paraguayens ». Sur ce sujet, voir : SOUCHAUD, Sylvain, *Pionniers Brésiliens au Paraguay*, Paris, Karthala, 2002.

présidentielle des présidents du Paraguay pour mieux identifier les principaux acteurs qui ont régi le destin du pays.

Tableau n° 5 - Présidents de la République du Paraguay (1844-1940)

Nom Prénom	Période de mandat présidentiel	Nom Prénom	Période de mandat présidentiel
LÓPEZ, Carlos Antonio	1844-1862 Constitutionnel	GONDRA, Juan Manuel	1910-1911 Constitutionnel
LÓPEZ, (Général – militaire) Francisco Solano	1862-1870 Constitutionnel	(Colonel) JARA, Albino	1911-1911 Provisionnel
RIVAROLA, Cirilo Antonio	1870-1871 Provisionnel	ROJAS, Liberato Marcial	1911-1912 Provisionnel
JOVELLANOS, Salvador	1871-1874 Vice-président	PEÑA, Pedro Pablo	1912-1912 Provisionnel
GILL, Juan Bautista	1874-1877 Constitutionnel	GONZÁLEZ NAVERO, Emiliano	1912-1912 Provisionnel
URIARTE, Higinio	1877-1878 Vice-président	SCHAERER, Eduardo	1912-1916 Constitutionnel
BAREIRO, Cándido	1878-1880 Constitutionnel	FRANCO, Manuel	1916-1919 Constitutionnel
CABALLERO, (Général) Bernardino	1880-1882 Provisionnel 1882-1886 Constitutionnel	MONTERO, José Pedro	1919-1920 Constitutionnel
ESCOBAR, (Général) Patricio	1886-1890 Constitutionnel	GONDRA, Manuel	1920-1921 Constitutionnel
GONZÁLEZ, Juan Gualberto	1890-1894 Constitutionnel	PAIVA, Félix	1921-1921 Constitutionnel
MORINIGO, Marcos Antonio	1894-1894 Constitutionnel	AYALA, Eusebio	1921-1923 Provisionnel
EGUSQUIZA, (Général) Juan Bautista	1894-1898 Constitutionnel	RIART, Luis Alberto	1924-1924 Provisionnel
ACEVAL, Emilio	1898-1902 Constitutionnel	AYALA, Eligio	1923-1924 Provisionnel 1924-1928 Constitutionnel
CARVALLO, Hector Andrés	1902-1902 Constitutionnel	GUGGIARI, José Patricio	1928-1932 Constitutionnel
ESCURRA, (Colonel) Juan Antonio	1902-1904 Constitutionnel	AYALA, Eusebio	1932-1936 Constitutionnel
GAONA, Juan Bautista	1904-1905 Provisionnel	(Majeur) FRANCO, Rafael	1936-1937 Provisionnel
BÁEZ, Cecilio	1905-1906 Provisionnel	PAIVA, Félix	1937-1939 Provisionnel
FERREIRA, (Général) Benigno	1906-1908 Constitutionnel	(Maréchal) ESTIGARRIBIA, José Félix	1939-1940 Provisionnel
GONZÁLEZ NAVERO, Emiliano	1908-1910 Constitutionnel	(Général) MORINIGO —MARTINEZ, Higinio	1940-1948 Provisionnel/coup d'état

Source : élaboration propre. 10 présidents de la République sont militaires ; entre 1880 et 1904 : 8 présidents appartiennent au Parti « Colorado » ; entre 1904 et 1940 : vingt-deux présidents appartiennent au Parti « Libéral », un au Parti « Colorado » (1912) et un au Parti « Febrerista » (1936)<sup>840</sup>.

<sup>840</sup> Les Partis « colorado » et « libéral » étaient fondés tous les deux à partir 1887. Le premier a été créé par le général Bernardino Caballero (vétéran de la guerre de 1870 devenu président de la république et initiateur de la première loi d'immigration et de colonisation en 1881) ; le deuxième parti « libéral » a été fondé dans une assemblée intégrée par des artisans, professions libérales, commerçants et propriétaires de terres. Avant la naissance de ces partis politiques, les notables s'établissaient en clubs politiques le « Club del Pueblo et le

Le premier message présidentiel pertinent pour l'immigration est celui du Général Bernardino Caballero<sup>841</sup>. Sous son mandat, plusieurs bureaux publics seront structurés, comme celui du Bureau de l'Immigration, des Statistiques et du Registre civil des personnes (26 septembre 1880). C'est par ailleurs sous sa présidence qu'a été mise en place la loi de 1881 de l'immigration et de la colonisation. Dans son discours devant le Congrès national, le président souligne que cette loi a permis l'installation des colonies agricoles de San Bernardino. Cette colonie était fondée par des colons allemands et suisses située dans la région orientale du pays, de même que la colonie agricole de Villa Hayes (dans la région du Chaco paraguayen)<sup>842</sup>.

«La colonia San Bernardino cuenta con colonos alemanes y promete en breve importantes resultados al país [...] La libertad de las concesiones que se acuerdan por la ley de 1881 serán un poderoso estímulo para atraer al inmigrante laborioso que desee establecerse en el país, pero hallo que algunas de sus disposiciones pueden ampliarse en un sentido más adecuado al estado actual de nuestras circunstancias. Los agentes consulares que tenemos acreditados en el exterior han dado publicidad a los artículos más importantes de la referida ley, haciendo notar las ventajas ofrecidas al inmigrante con una reseña del estado político del país. No dudo que esta propaganda despertará la atención del extranjero hacia esta rica región del suelo americano y pronto debemos esperar algún resultado provechoso»<sup>843</sup>.

Dans ce discours, il souligne à la fois l'effort entrepris par le gouvernement en matière financière pour accueillir ces deux colonies, et l'arrivée de colons motivés faisant ainsi renaître l'espoir dans l'obtention de résultats satisfaisants, ainsi que par le service de publicité des agents consulaires. Afin de favoriser le développement du commerce et de l'agriculture, il était alors indispensable de doter le pays de voies de communication dans les campagnes pour permettre la liaison vers les centres urbains.

Dans la même lignée, le président Juan Gualberto González (1890-1894) se montre soucieux de la lenteur de l'immigration. Dans son message prononcé devant le congrès, il donne le chiffre de 1429 immigrants entrés avec leurs familles dans le pays, laissant entrevoir qu'ils resteront pour une longue période : « Aujourd'hui, il y a peu d'endroits éloignés où l'étranger n'est pas établi » (*En la actualidad pocos son los lugares que por apartados que*

---

Gran Club del Pueblo », mais il est difficile d'établir lequel précède les Partis, car les notables appartenaient aux deux clubs. De 1887 à 1940, deux principaux partis politiques ont dominé la vie politique paraguayenne ; d'un côté les conservateurs, traditionnels ou populistes « Colorado », le parti « Libéral » faisant partie de l'opposition. Le premier représentait les classes inférieures et moyennes urbaines, agraires, tandis que l'autre représentait les propriétaires fonciers et les intérêts du capital. En pratique, il n'y avait pas de différence importante dans la politique entre les conservateurs et les libéraux. COLAZO, Carmen, *Los Partidos Políticos en el Paraguay*, Asunción, Centro Interdisciplinario de derecho social y economía política, Universidad Católica, 1993. Dans les années 1920, le pays a dû surmonter des révolutions et des affrontements politiques qui ont eu une incidence majeure sur l'économie et le développement du pays. À cela s'ajoutent les conséquences de la Première Guerre mondiale, suivies par la grande crise économique de 1930. Ensuite, le Paraguay est entré en guerre contre la Bolivie (1932-1935).

<sup>841</sup> Il a été élu président durant deux périodes : président provisoire (1880-1882) et constitutionnel (1882-1886).

<sup>842</sup> Message du Président de la République du Paraguay du 1<sup>er</sup> avril 1882, Général Bernardino Caballero, pour le congrès national, 1882, pp. 6-8.

<sup>843</sup> *Ibidem*.

*sean donde no se encuentre establecido el extranjero*)<sup>844</sup>. Les immigrants sont installés sur des terres fertiles à l'intérieur de la République. Il affirme également que la position géographique du pays n'est pas un élément qui favorise l'immigration. Néanmoins, le président considère qu'il est essentiel de continuer à offrir des concessions à l'immigration. Il rappelle l'offre de billets gratuits pour l'immigrant ainsi que les lots de terrain destinés aux colons comme c'est le cas de la Colonie Presidente González à Caazapá (qui sera examinée dans le quatrième chapitre). Il cite également d'autres colonies dont Villa Hayes, San Bernardino, Nueva Germania, Risso, San Antonio, et certaines autres qui, du fait de leur croissance, sont passées du statut de colonie à celui de district disposant de leur propre administration. Également il insiste sur le fait que le pays ne doit pas reculer devant les frais occasionnés par la politique migratoire. Poursuivant son allocution devant le congrès, le président J.G. González déplore que l'immigration soit toujours numériquement faible par rapport aux avantages offerts par le pays. Il évoque notamment les chiffres de 1892 avec une entrée de 1723 entrées, agriculteurs pour la plupart. Le président est convaincu que l'immigration massive sur le territoire paraguayen sera tangible avec les billets gratuits.

«El desarrollo de la inmigración será siempre lento si no facilitamos pasajes al inmigrante para trasladarse a nuestro territorio»<sup>845</sup>. De la même manière, il déclare: «no es número lo que necesitamos respecto a la inmigración, es individuos útiles al país, con ese fin el Ministerio de Relaciones Exteriores<sup>846</sup> ha dispuesto recientemente desde el año 1891 que solo se concedan pasajes a los individuos que justifiquen por documentos expedidos en el país de procedencia, ser agricultores»<sup>847</sup>.

Le président Juan G. González considère que l'important pour le pays est le savoir-faire ou la compétence plutôt que le nombre d'immigrants. Dans ce sens un contrôle strict de la profession d'agriculteur doit être mis en place dans le pays d'embarquement. D'autre part, en 1892 d'autres colonies ont été créées : le 14 de mayo, Guillermo Tell, Santa Clara et Nueva Australia<sup>848</sup>, et d'autres, à l'image de la colonie González, sont en constants progrès :

«Las colonias existentes continúan florecientes y se acentúa su progreso. La colonia presidente González sorprende al viajero por los progresos que ha realizado en poco tiempo. Convenzámonos de que la inmigración espontánea no progresará en nuestro territorio, sino llevada por la mano de la Nación con ventajas y concesiones liberales»<sup>849</sup>.

D'après cette phrase, le président J.G. González ne croit pas à une immigration spontanée. L'immigration ne peut avoir lieu qu'avec les avantages que peut offrir le pays ; c'est donc au gouvernement lui-même d'encourager l'immigration.

---

<sup>844</sup> Message du président constitutionnel de la République du Paraguay, Don Juan Gualberto González, (1890-1894) devant le congrès national, 1892, p. 6.

<sup>845</sup> Message du Président Juan Gualberto González, 1893, pp. 9-18.

<sup>846</sup> Il faut rappeler que les passages gratuits sont octroyés avec l'accord du ministre des Relations extérieures.

<sup>847</sup> *Ibidem*. Président Juan Gualberto González, pp. 9-18.

<sup>848</sup> La colonie Nueva Australia est traitée dans le chapitre II.

<sup>849</sup> *Ibidem*, pp. 9-18.

Dans son message au congrès, au moment de sa prise de pouvoir, le Président Juan B. Egusquiza (1894-1898) annonce que sa priorité sera le secteur de l'agriculture. Car selon lui, le pays constitue une source inépuisable de richesses et la colonisation est un moyen de les mettre en valeur<sup>850</sup>. Sous ce mandat, il expliquera que le ralentissement de l'immigration est dû au manque de connaissance du pays à l'étranger.

«Las grandes corrientes de inmigración no llegan todavía al Paraguay. En los centros de emigración el Paraguay debe contar con agentes que hagan conocer sus productos y demás ventajas de su posición geográfica, creemos que de esa manera se conseguirá atraer hacia el país la atención de los pueblos europeos»<sup>851</sup>.

Il estime également que l'une des faiblesses provient du fait que le pays est peu connu en Europe, que ce soit pour la fertilité de ses terres ou pour des lois en faveur de l'immigration, raison pour laquelle il faut, selon lui, multiplier les agents de l'immigration.

Emilio Aceval (1898-1902) affirmera lui aussi que l'immigration est «le secret de la force matérielle qui réside dans la colonisation»<sup>852</sup>. D'après son discours, l'immigrant est une force pour le Paraguay, c'est pourquoi, il faut impulser la productivité agricole et faire appel aux colons. Sans la colonisation il sera difficile pour le Paraguay de se relever de sa ruine. «[...] *tengo por cierto que sin la colonización al Paraguay le será harto difícil levantarse de su ruina* » [...] <sup>853</sup>. Convaincu des apports potentiels de l'immigration, son gouvernement mettra tout en œuvre pour développer l'immigration européenne sur le territoire. Emilio Aceval souligne également la nécessité de revoir les lois et le régime de l'immigration et des colonies : «*el estudio de nuestras leyes y régimen de inmigración y de colonias, cuya reforma se impone* »<sup>854</sup>. Ses propos accordent une importance à l'organisation de l'immigration et à la propagande, ainsi qu'aux réseaux migratoires constitués par les individus déjà établis sur le territoire et leur influence potentielle sur de futurs immigrants.

Si le Vice-président de la République Andrés Hector Carvallo (1902-1902) n'a exercé le pouvoir que durant une très courte période, il a très bien résumé devant le congrès la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre étrangère et de faire connaître les produits nationaux dans des expositions à l'étranger. Il recommande de faire des propagandes dans les centres européens et américains afin d'encourager l'immigration et d'étendre les relations commerciales. Deux éléments clés sont à prendre en compte pour aider le pays à sortir de sa stagnation : d'une part, augmenter la population et d'autre part, développer l'économie.

---

<sup>850</sup> Message du Président constitutionnel General Juan Bautista Egusquiza (1894-1898), 1894.

<sup>851</sup> Message du Président Juan B. Egusquiza, 1897, pp. 16-19.

<sup>852</sup> Message du Président constitutionnel Don Emilio Aceval, « Programa de gobierno », 1898.

<sup>853</sup> *Ibidem*.

<sup>854</sup> *Ibidem*, 1901.

L'immigration reste encore faible et de nombreuses entrées d'étrangers sur le territoire se font par le biais des appels de familles (*llamadas*) ou de personnes précédemment établies.

«La inmigración que llega a nuestro país es aún reducida, esto es debido a múltiples circunstancias, la calidad de esta inmigración es la que conviene al país. Se necesita contar con exposiciones permanentes con muestras de nuestros principales productos, como medio de ofrecer a la industria y al comercio en el extranjero un vivo testimonio de las útiles y diversas aplicaciones que pueden encontrar en nuestro territorio. El fomento de la inmigración y colonización debe completarse necesariamente con la buena organización de los servicios de informaciones y de propaganda, porque si las dos primeras contribuyen al incremento de la población, las otras dos trascienden al exterior y contribuyen a afianzar y a ensanchar las relaciones económicas que son la clave para el engrandecimiento de los pueblos»<sup>855</sup>.

Le Président Juan Antonio Escurra (1902-1904), dans son discours du mois d'avril 1904, soutient pour sa part l'importance des relations extérieures, en ce qu'elles sont la voie du progrès et de la civilisation. Il rappelle alors les négociations récentes établies entre le Paraguay et le Danemark, et l'intérêt du gouvernement à augmenter son budget pour l'immigration<sup>856</sup>. Pour la première fois, le message présidentiel devant le congrès national évoque l'immigration avec optimisme malgré le peu de ressources financières dont dispose le gouvernement. Le flux migratoire a augmenté en qualité et en quantité, et les immigrants disposent de leur propre capital.

«No obstante los escasos recursos de que se dispuso para atender el servicio de esta importante sección y las dificultades inherentes a nuestra difícil situación económica, es placentero observar el cuadro relativamente halagüeño que ofreció la inmigración del año fiscal fenecido. Los inmigrantes han aumentado, no solamente en número, sino, sobre todo en calidad, componiéndose en su mayoría de elementos útiles y laboriosos, venidos al país con capitales propios atraídos por el aliciente de las positivas ventajas que ofrece nuestro suelo y nuestras leyes liberales»<sup>857</sup>.

Le président estime également qu'il faut faire disparaître les informations négatives circulant sur le pays suite aux échecs de quelques colonies. Il formule aussi la nécessité de réformer la législation et de mettre au point une vaste propagande d'expositions de produits à l'étranger. C'est d'ailleurs en 1903 que sera révisée la loi de l'immigration et que de nouvelles réformes seront votées.

Le Président, Cecilio Báez, (1905-1906), docteur en droit qui fut aussi ministre des Relations extérieures et ambassadeur du Paraguay en France, rappelle que les chantiers entrepris pour favoriser l'immigration donnent des résultats encore balbutiants. Il évoque en outre le cas d'une nouvelle colonie en cours de fondation dans la localité de Villeta au bord du fleuve Paraguay, colonie très bien placée et disposant de terres très fertiles. Il s'agit probablement de la colonie «Nueva Italia», fondée par des Italiens. Son discours a toutefois

---

<sup>855</sup> Message du vice-président constitutionnel (1902-1902) Don Andrés Hector Carvallo, H. Kraus, 1902.

<sup>856</sup> Message du Président constitutionnel Don Juan Antonio Escurra, (1902-1904), 1904, pp. 17-19.

<sup>857</sup> *Ibidem*, 1903, pp. 17-18.

une teneur alarmante estimant que la solution de tous les maux du pays est l'immigration européenne. Le gouvernement doit selon lui tout mettre en œuvre pour inciter la venue d'Européens. À ce titre, il propose d'augmenter le lot de terrain de 75 à 100 hectares pour chaque famille, car l'immigrant est essentiellement séduit par la perspective d'être propriétaire. Pour le président, la capacité de production de la terre vaut beaucoup plus que sa superficie.

Toutefois, les billets gratuits offerts aux agriculteurs, ainsi que les vingt hectares de terrain cédés aux familles pour exploiter la terre ne sont peut-être pas suffisants pour inciter et stimuler les flux d'entrées.

«Las diversas colonias de europeos, fundadas por el gobierno, subsisten y van progresando poco a poco, pero aún no ha podido provocarse una gran corriente inmigratoria». [...] Lo primero que debe hacerse por el momento es otorgar mayores franquicias al inmigrante europeo a quien no le basta no le seduce el pasaje gratuito. Lo que despierta su ambición es la posesión de una cierta porción de tierras, una propiedad definitiva para él y su familia». [...]. «Es por eso que debe acordarse de setenta y cinco a cien hectáreas de terrenos, por lo menos, a cada familia agricultora, cuya capacidad productiva vale más que el importe»<sup>858</sup>.

De nouvelles méthodes de culture sont attendues avec l'arrivée des immigrants agriculteurs. Le gouvernement doit, de son côté, améliorer les voies de communication. C'est là un élément essentiel pour faciliter la vie du monde rural. Il souligne alors l'importance des capitaux étrangers dans l'exploitation des bois, le « quebracho », et l'exportation de maté.

De surcroît, son discours fait la part belle aux capitaux étrangers présents: «*gracias a la introducción en el país de nuevos capitales que se aplican a la explotación de nuestros bosques y quebrachales, y a la industria pecuaria [...]. Hoy el extracto del quebracho representa, así como la yerba mate, uno de los productos nacionales más importante. Así como los señores Casado*<sup>859</sup>, han venido otros capitalistas como Mihanovich<sup>860</sup>, La Selvática, American Quebracho Co. etc.»<sup>861</sup>.

Le discours du Président Benigno Ferreira (1906-1907) revient sur les actions en cours pour développer l'immigration et la colonisation. Les résultats sont encore insuffisants alors que l'immigration constitue un secteur très important pour le pays, du fait des dépenses déjà occasionnées. Il revient alors sur le cas d'une colonie en cours d'installation: «*En Villeta se está instalando una colonia modelo que servirá de atractivo para los emigrantes del viejo*

---

<sup>858</sup> Message du président provisionnel (1905-1906) Dr Cecilio Báez, 1906, pp. 8-9 ; 20.

<sup>859</sup> Il s'agit de Carlos Casado de Alizal, capitaliste espagnol. Il réside en Argentine, il achète de vastes de terres dans le Chaco paraguayen pour l'exploitation du bois le « quebracho » et la fabrication du tanin (nous y faisons mention aux chapitres 1 et 6 concernant les mennonites).

<sup>860</sup> La Compagnie Mihanovich exploite des transports à vapeurs entre le port de Buenos Aires et le port d'Asunción.

<sup>861</sup> Président, Dr Cecilio Báez, *Ibidem*, p. 22.



*mundo* »<sup>862</sup>. Le terrain qui appartenait à la colonie Trinacria, peuplée par des immigrants italiens, a été racheté par le gouvernement. Puis le terrain a été octroyé aux immigrants nord-américains qui proposent d'introduire des machines afin de développer la colonie :

«En la extinta colonia «Trinacria» se ha formado un nuevo núcleo de inmigrantes venidos de los Estados Unidos, los cuales ofrecen la ventaja de tener capitales y maquinarias por un valor considerable, tal vez superior al de las tierras que van a poblar»<sup>863</sup>.

Cependant, ce projet ne connaîtra pas son aboutissement, pas plus que celui de Villeta. (ce que nous aborderons plus en détail dans le chapitre 5 au sujet de l'immigration italienne).

Avec le discours d'Emiliano González Navero (1908-1910), nous assistons pour la première fois à un changement d'optique radical par rapport à l'immigration. Ce dernier estime que cette politique de développement par l'immigration a occasionné des frais inutiles et que les résultats escomptés n'ont pas été obtenus. Pour lui, il vaut mieux utiliser la main-d'œuvre agricole paraguayenne que se focaliser sur les apports humains extérieurs et, par là même, épuiser l'administration nationale et les caisses de l'État. Le message du président est ainsi tourné vers les apports de la main-d'œuvre nationale et promeut la nécessité pour la nation de ne pas être dépendante de la main-d'œuvre étrangère.

[...] «se estudia un proyecto cuyo pensamiento principal es el siguiente : enfocarse más en la población nacional que en la inmigración ; a los futuros agricultores de nuestras colonias ofrecer los lotes que no son aún ocupados para dar hogar a tantas familias hoy desalojadas de los suyos por los dueños de las tierras o por el incremento de los arriendos; ofrecer mayores facilidades al agricultor que se quiere atraer y finalmente, reglamentar de tal manera la expedición de pasajes que solo puedan obtener los que vengan a radicarse en nuestro suelo, y no como hoy sucede los que alivian sus gastos de viajes, haciendo escalas en nuestros puertos por breves días y luego pasan a otros destinos »<sup>864</sup>.

Le Président González Navero exige également une réglementation plus stricte en ce qui concerne l'octroi de passages gratuits. Dorénavant, ces derniers ne pourront être accordés qu'aux agriculteurs, lesquels devront s'engager à s'installer définitivement, tout au moins pour une longue période, dans des colonies fondées à cette fin. Ces avantages de passages gratuits ne bénéficieront donc plus aux personnes qui profitent des billets gratuits. Désormais, il faut des règles plus strictes pour bénéficier de ce type d'aide. Mais, il existe un problème récurrent : très peu de temps après leur arrivée les immigrants repartent vers d'autres endroits des pays du cône sud.

Il souligne d'ailleurs que, malgré des propagandes de discrédit sur le pays en matière de politique et d'économie, l'immigration reste stable. La statistique du Bureau d'Immigration donne le chiffre de 578 immigrants contre 760 l'année précédente (1909).

---

<sup>862</sup> Message du président constitutionnel (1906-1908) Benigno Ferreira, (1906-1908), 1908, p. 8.

<sup>863</sup> Président Benigno Ferreira, *op.cit.*, p. 9.

<sup>864</sup> Message du président constitutionnel Emiliano González Navero, (1908-1910), 1909, p. 20.

«A pesar de la propaganda malevolente que algunos órganos de publicidad han hecho en el exterior sobre nuestra situación interna, política y económica, el movimiento inmigratorio no ha sufrido más decrecimiento por las perturbaciones últimas. La estadística de la oficina de inmigración arroja el número de 578 inmigrantes contra 760 del año anterior»<sup>865</sup>.

Ce président annonce également que le Bureau du Registre civil accomplit imparfaitement sa mission, surtout en ce qui concerne le recensement des naissances. Cela est un point important pour la saisie des données des naissances des enfants des immigrants.

«Las oficinas del Registro Civil llenan muy imperfectamente su misión, sobre todo en lo relativo a los nacimientos. Como la ley vigente no obliga a los profesionales a denunciar los nacimientos en que intervienen, y los padres no se preocupan de pedir la inscripción en el plazo legal, resulta que una gran parte de los nacimientos quedan sin registrarse»<sup>866</sup>.

Le Président provisoire de la République, Colonel Albino Jara (1911-1911) propose un commentaire intéressant sur la population du pays (cent ans après son indépendance). Il affirme qu'il existe encore des différences profondes entre les chiffres de la population dans les données issues du Registre civil et les livres paroissiaux. En effet, certaines personnes choisissent de s'inscrire dans un seul registre et non dans les deux registres, le premier étant selon la loi obligatoire, et l'autre n'ayant qu'un caractère religieux. Cela montre qu'à l'époque le pays était assez catholique. C'est pourquoi, de nombreuses personnes estimaient plus important d'être enregistrées dans les registres paroissiaux que dans le registre civil. «*En los datos demográficos todavía resultan asombrosas diferencias al comparar los cómputos basados en el Registro Civil con los fundados en los libros parroquiales*»<sup>867</sup>.

Le Président de la République, Don Eduardo Schaerer (1912-1916), fils d'immigrants suisses, a d'abord été maire d'Asunción. Son discours s'adresse essentiellement aux personnes occupant des postes consulaires au sein de la République. Il estime urgent d'adapter la réglementation pour ce corps consulaire afin d'améliorer le travail et notamment afin de renforcer l'attractivité du Paraguay à l'étranger<sup>868</sup>. Il aborde en outre le problème des colonies qui selon lui, devraient être mieux surveillées pour favoriser leur développement et c'est ce qu'a fait le représentant du Bureau de Terres et Colonies. «*El problema de la colonización ha sido objeto de preferente atención, las colonias y misiones así como las diferentes regiones han sido visitadas por el Director de la oficina y sus problemas debidamente estudiados desde el punto de vista agrícola y ganadero*» [...] <sup>869</sup>.

---

<sup>865</sup> Message du Président Emiliano González Navero, (1909-1910), 1910. p. 23.

<sup>866</sup> *Ibidem*, 1909, p. 20.

<sup>867</sup> Message du président provisionnel (1911-1911), 1911, p. 10.

<sup>868</sup> Message du président provisionnel Eduardo Schaerer, (1912-1916), 1913. p. 19.

<sup>869</sup> *Ibidem*, 1913, p. 19-20. Cette phrase illustre bien l'œuvre de Genaro Romero, directeur et président du Bureau de l'Immigration, des Terres et Colonies. *Los problemas nacionales*, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1915.

Comme d'autres présidents, Schaerer, remarque le manque de voies de communication, ce qui empêche une bonne circulation pour la vente des produits sur les marchés locaux et destinés à l'exportation. Par conséquent, il préconise d'établir des colonies près des fleuves et du chemin de fer. «*Las poblaciones rurales se encuentran sin viabilidad y sin mercado suficiente para la mayoría de sus productos. Hasta tanto que se construyan caminos buenos y vías férreas, sería conveniente establecer las poblaciones nuevas a lo largo de nuestro grandes ríos y de los ferrocarriles [...]*»<sup>870</sup>. Malgré quelques inconvénients rencontrés par les immigrants dans les colonies, le président affirme qu'une partie de ceux arrivés entre 1907 et 1908 connaît un véritable succès dans l'agriculture.

«Los extranjeros inteligentes y laboriosos radicados en distintas zonas de la república, han hecho progresos notorios, y están desarrollando en el campo de la práctica una agricultura puramente paraguaya, es decir adaptable a las condiciones especiales de nuestro terreno y de nuestro clima. Los conocimientos de esta experiencia necesitamos divulgarlos y generalizarlos. Colonos que han llegado al país en 1907 y 1908 con menos de un mil pesos paraguayo y trabajando exclusivamente en la agricultura, poseen hoy capitales por valor de 40 a 50 mil pesos»<sup>871</sup>.

Il revient également sur la naissance de la colonie Cosme (Australiens) et celle de la colonie Gaboto (Espagnols) qui ont rencontré divers problèmes liés à une terre peu fertile et à un manque d'infrastructures et de transports. Rappelons qu'à l'origine les colons australiens s'étaient établis dans la colonie «Nueva Australia». Cette colonie a été dissoute et un groupe de colons australiens s'est installé dans la colonie San Cosme dans la région d'Itapúa (chapitre II). Néanmoins, le flux migratoire a augmenté d'un tiers en 1912. Le Bureau de l'Immigration et de la colonisation a créé un département pour l'emploi (qui a fourni un travail à 360 personnes) et une section de statistique pour la classification des métiers. En outre, le président estime qu'il est préférable d'octroyer de petits lots de terrain, car la concession gratuite des grands lots susciterait des frais considérables pour l'État. «*la adjudicación gratuita de lotes si hubiera que adaptarse en gran escala, demandaría gastos tan grandes que sería imposible ponerlas en práctica. Es preferible que, el Estado sea solo el intermediario que convierta los latifundios en pequeña propiedad a medida del crecimiento de la población nacional y de la inmigración*»<sup>872</sup>.

À fin d'optimiser la production dans les colonies, le gouvernement propose de mettre en place des formations autour de la culture du maté en vue d'une industrie florissante. En ce sens, il mentionne trois colonies :

---

<sup>870</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>871</sup> *Ibidem*.

<sup>872</sup> *Ibidem*.

«La enseñanza del cultivo de la yerba mate se está por implantar en las colonias, 25 de noviembre, Trinacria, y Nueva Italia<sup>873</sup>, con este propósito se llevará como administradores de dichas colonias a agrónomos nacionales. El número de inmigrantes anotados en nuestra oficina ha aumentado de un tercio sobre la cifra de 1911. La Sección de Inmigración y Colonización ha creado una oficina de colocación y trabajo, habiendo colocado a 360 personas, asimismo una sección de estadística de jornales de diferentes profesiones»<sup>874</sup>. El problema de la inmigración requiere especial consideración. No basta estimular la entrada de extranjeros al país, lo esencial es que se incorporen a su actividad y encuentren en el un medio propicio para su bienestar. Los inmigrantes más fácilmente asimilables son los jornaleros, porque las condiciones de trabajo varían poco de un país a otro y todo está en que el salario sea remunerativo y que las condiciones de labor sean favorables. Pero las industrias que ocupan mano de obra son pocas y de poder de expansión limitado. La agricultura en cambio ofrece campo vasto para el trabajo [...]»<sup>875</sup>.

Pour le Président Eduardo Schaerer, il ne s'agit pas d'encourager l'entrée des immigrants, l'essentiel étant à ses yeux, qu'ils trouvent du travail. Comme l'industrie est peu développée, c'est l'agriculture qui offre à cet égard le plus de possibilités.

Dans son message de 1914, le président mentionne l'assistance qui est proposée à l'immigré dès son entrée dans le pays. En contrepartie, les étrangers qui arrivent au Paraguay doivent être déclarés conformes aux principes de la Constitution du pays, et satisfaire aux conduites morales et économiques demandées. L'Hôtel des immigrants sera d'ailleurs agrandi. Pour finir, il donne le chiffre de 1448 individus répertoriés par le Bureau de l'Immigration durant l'année 1914.

«[...] la intervención en el viaje del inmigrante, su asistencia en los primeros días de llegada, etc.[...]. El aumento observado en el número de los que acogándose a las leyes ingresan como inmigrantes en nuestro país, obliga a pensar que son incorporados a la vida nacional como lo estipula la Constitución: un contingente de civilización moral y económica. [...]. La Ley del Presupuesto para el presente año autoriza una parte para la construcción del Hotel de Inmigrantes, y están en preparación los planos y estudios técnicos necesarios para sacar la obra a la licitación. El número de personas que pasaron por la Oficina de Inmigración durante el año es de 1448 »<sup>876</sup>.

Durant sa présidence Don Manuel Franco (1916-1919) accorde la priorité au secteur de l'élevage, car dans ce domaine les capitaux étrangers contribuent à l'économie du pays. Il rappelle que l'agriculture progresse lentement alors que le Département des Terres et Colonies œuvre pour la vente des terres publiques et leur transformation en colonies nationales<sup>877</sup>. Le président signale dans son discours les chiffres estimatifs de ce que représente l'immigration étrangère en se basant sur le registre civil, le «Registro Cívico Permanente», chiffres issus d'un travail de recueil et d'inscription dans les campagnes les plus reculées de la République : 91 500 Paraguayens et 4000 étrangers inscrits. Il souligne

<sup>873</sup> ROMERO, G., *Informes sobre las colonias «Trinacria, Nueva Italia, 25 de Noviembre»*, Talleres Gráficos del Estado, Asunción, 1911. Il faut signaler que ces colonies ont été créées sous ces noms ; les premiers colons ont déserté la colonie, mais d'autres sont arrivés en conservant le nom de la colonie.

<sup>874</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>875</sup> *Ibidem*, p. 21.

<sup>876</sup> Président Eduardo Schaerer, 1<sup>er</sup> de abril 1914, *op.cit.*, p. 22. Sur l'Hôtel des immigrants, voir le chapitre II.

<sup>877</sup> Message du Président constitutionnel Don Manuel Franco, (1916-1919), 1918, p. 29.

toutefois que ces chiffres sont sans doute liés à l'épidémie (la grippe espagnole) qui a également touché le pays.

«La ejecución de la primera ley del Registro Cívico Permanente ha sido llevada con especial dedicación y esmero, habiéndose proporcionado los materiales necesarios y practicando la inscripción, aún en las compañías más lejanas de la campaña. En el resultado se constata que la ley se cumplió con las exigencias del Registro de Nacionales y Extranjeros de todas las secciones electorales de la república, un total de 91500 inscritos para los primeros y de 4000 inscritos para los segundos»<sup>878</sup>.

Dans son message de 1920, le Président José Pedro Montero (1919-1920) précise le manque d'inscription des populations paraguayennes et étrangères pour le suffrage aux élections municipales. Ce message affirme l'égalité des droits et notamment les droits civiques dont dispose la population. Ce défaut d'inscription dans les registres révèle aussi la difficulté à obtenir des chiffres plus ou moins exacts de la population étrangère dans le pays. Rappelons que cela est lié au fait que les habitants des campagnes sont confrontés au manque de moyens de transport, ce qui les empêche de s'inscrire.

«Las leyes del Registro cívico permanente y de elecciones, a pesar de las garantías que ofrecen para asegurar el derecho de sufragio y la más absoluta libertad en el ejercicio del mismo a los ciudadanos y extranjeros con capacidad para elegir, han tenido y siguen teniendo una aplicación relativamente precaria [...] El hecho constatado es que ni los ciudadanos paraguayos ni los extranjeros no son obligados a inscribirse en los padrones, los que acudieron espontáneamente son minoritarios y deberían cumplir con el derecho que le otorga de votar, así como se constató en las elecciones municipales realizada en la República el 1° de noviembre último en que los sufragantes no se presentaron mayoritariamente en las Secciones Electorales, en la capital fueron inscriptos solo el 10 % en los Registros »<sup>879</sup>.

Le discours du Président Manuel Gondra (1920-1921) quant à lui met l'accent sur les consulats nationaux à l'étranger, spécialement ceux établis dans les pays européens et qui font une campagne de propagande en faveur de l'immigration au Paraguay. Pour ce président, il est nécessaire d'intensifier ce travail de promotion dans la mesure des ressources disponibles.

«Los Consulados Nacionales en el extranjero, especialmente los establecidos en algunos países europeos, han realizado una activa campaña de propaganda a favor de la emigración a nuestro país. Existe el propósito de intensificar esos trabajos en la medida que lo permitan los recursos de que se puedan disponer»<sup>880</sup>.

Les propos du président illustrent le rôle intermédiaire joué par les agents consulaires pour faire connaître le Paraguay aux Européens. Il s'agit d'un travail sans relâche afin d'augmenter la main-d'œuvre européenne, pensée comme un levier pour sortir de la crise économique. Il insiste sur l'importance de l'activité de la Direction des Terres et Colonies pour l'administration de la terre publique et de l'immigration, entre autres, la publication

---

<sup>878</sup> *Ibidem*, pp. 7, 8, 9.

<sup>879</sup> Message du Président constitutionnel José Pedro Montero, (1919-1920), 1920, p. 9.

<sup>880</sup> Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Manuel Gondra, al honorable congreso de la nación, 1921, p. 32.

mensuelle, par cette direction, de bulletins sur l'organisation des populations rurales et des colonies<sup>881</sup>.

Le message du Dr Eusebio Ayala, en tant que Président prévisionnel (1921-1923), fait du travail le moyen primordial pour sortir de la crise économique : le progrès a une seule formule, le travail, « *el progreso tiene una sola fórmula : el trabajo* »<sup>882</sup>. Le président souligne un autre point clé : le manque d'infrastructures et de voies de communication dans le pays. Ce qui fut l'un des motifs d'abandon de plusieurs colonies. Il s'avère donc urgent pour Ayala de développer des voies de communication en vue de favoriser le commerce intérieur du pays, et de connecter les voies ferrées et les voies de navigations fluviales pour réduire les coûts de transport. Le président estime que le gouvernement aurait dû employer l'argent mobilisé pour des investissements agricoles et industriels afin de construire des voies de communication. Selon lui, le bénéfice aurait été largement supérieur pour le pays: « *Si los capitales invertidos en fomento del crédito agrícola e industrial y en la adquisición de productos, se hubiesen empleado en construir carreteras, el beneficio resultante hubiera sido, sin duda alguna, muchísimo mayor* ». Le président rappelle également, comme bon nombre de ses prédécesseurs, que le pays a besoin de capital, mais aussi de bras, expliquant qu'il pourrait accueillir vingt fois l'équivalent de sa population actuelle.

Le Dr Luis A. Riart, Président prévisionnel (1924-1924), spécifie dans son discours les possibilités offertes par les ressources dont dispose le pays. Ces ressources ne sont toutefois pas suffisamment mises en valeur du fait du manque de capitaux et de main-d'œuvre. Selon lui, les capitaux arriveront au rythme des garanties que le pays offrira. « *La inmigración es tan recelosa como el capital, y tampoco se dirigirá hacia nuestro territorio mientras no se dé la seguridad de una tranquilidad completa* ». En somme, il faut d'abord que le Paraguay dispose d'un climat de sécurité et de paix. C'est pourquoi le gouvernement doit avant tout miser sur le retour des émigrants paraguayens avec les lots de terrain mis à leur disposition<sup>883</sup> : « *el gobierno cuenta con mas de 1700 lotes agrícolas que estan baldíos por falta de ocupantes, los cuales han sido puestos a disposición de los connacionales emigrados a fin de interesarles en su retorno al hogar patrio* »<sup>884</sup>.

Eligio Ayala (1924-1928) préside sur deux périodes, il est notamment connu pour son action sur l'émigration paraguayenne<sup>885</sup>. Il souligne dans son discours la fragilité de la

---

<sup>881</sup> *Ibidem*, 1921, p. 53.

<sup>882</sup> Message du Président constitutionnel Don Eusebio Ayala (1921-1923), 1922, pp. 10 -15.

<sup>883</sup> Le président du Bureau de l'Immigration, de Terres et Colonies, a très bien expliqué la nécessité de rapatrier des Paraguayens émigrés pour le travail de la terre.

ROMERO, Genaro, *Repatriación*, *op.cit.* Il s'exprime également sur les problèmes de main-d'œuvre pour l'agriculture et l'immigration, dans « Los problemas nacionales », *op.cit.*

<sup>884</sup> Message du président provisionnel Don Luis A. Riart, (1924-1924), 1924, p. 13.

<sup>885</sup> AYALA, Eligio, *Migraciones*, *op.cit.*

production économique qu'il estime liée à la baisse de la densité de la population. Ainsi la main-d'œuvre issue de l'immigration est-elle une condition *sine qua non* pour le développement de la production, mais il ne faut pas espérer un flux conditionné de migrants, car ce type d'immigration est artificielle. L'immigration spontanée est à ses yeux une option à conserver, de même qu'il faut prendre sérieusement en considération l'émigration paraguayenne.

«La fragilidad de la producción económica se debe en gran parte a la poca densidad de la población. El aporte de brazos, la inmigración seleccionada, es una de las condiciones esenciales del desarrollo. Y más de una vez he expresado la convicción de que no debemos abrigar muchas esperanzas que serían engañosas en la inmigración artificial. La única inmigración que puede ser factor real y permanente de nuestro progreso es la espontánea, la que obedece a la atracción normal de las condiciones económicas de nuestro país. Y he dicho también que mientras subsistan las causas que obligan a nuestros compatriotas emigrar más allá de las fronteras, será estéril y contraproducente costear la inmigración extranjera»<sup>886</sup>.

Le président revient également dans son discours sur l'anéantissement du pays à la fin de la guerre de 1870. Seules les terres ont survécu à cette hécatombe, mais le sol était inculte, inexploité, il était donc nécessaire de le faire travailler et de le vendre en partie à des entreprises étrangères.

«A la conclusión de la guerra, (1870) la extensión de las tierras fiscales era relativamente considerable en el Paraguay. La guerra diezmó la población, destrozó los instrumentos de la producción, extinguió el capital nacional, y amedrentó el capital extranjero. Solo las tierras resistieron la ola devastadora. Extensos bosques, grandes yerbales, magníficos campos de pastoreo, fértiles tierras aptas para la labor agrícola, vírgenes, lozanos, exuberantes, [...] contrastaban con los restos mutilados del pueblo paraguayo». [...] Pero las tierras fiscales permanecían incultivadas, los campos y los yerbales, inexplotados, [...]. El Estado paraguayo no se encontraba en condiciones de explotar las riquezas naturales. Faltaban el trabajo, el capital, el mercado y la aptitud para producir. Conforme a las ideas económicas dominantes en aquella época, era necesario entregar a la iniciativa privada estos elementos de producción, para que fuese efectiva. Las tierras inmovilizadas en la posesión del Gobierno eran consideradas inútiles para la economía nacional»<sup>887</sup>.

Ceci dit, des lois pour la vente de terres publiques ont été promulguées dans la précipitation. Les meilleures terres du Paraguay ont ainsi été vendues à des prix dérisoires. L'opération des ventes a été facile et rapide, mais loin de réaliser les bénéfices attendus. Bien que ces initiatives privées aient stimulé la production de ces terres, le résultat était plutôt de participer à la ruine économique du pays car elles étaient passées de la propriété de l'État à celle de quelques capitalistes étrangers. Un monopole succédait ainsi à un autre monopole. Ces terres n'ont été en effet ni exploitées ni cultivées, ayant plutôt servi les ambitions spéculatives des nouveaux propriétaires et les Paraguayens n'ont rien reçu des terres fertiles. Les *latifundia* se sont multipliés sans qu'augmentent l'immigration étrangère et les colonies

---

<sup>886</sup> Message du Président provisionnel Eligio Ayala, (1923-1924/1924-1928), 1926, p. 42.

<sup>887</sup> *Ibidem*, 1926, pp. 45-48.

agricultrices. Quand les gouvernements successifs se sont rendu compte de la gravité de la situation, des lois sur l'immigration ainsi que la loi de la « Colonización y del Hogar » ont été votées afin que les Paraguayens puissent avoir accès à la terre.

C'est aussi sous le mandat d'Eligio Ayala que le nécessaire a été fait pour que l'immigration mennonite débute dans la région du Chaco paraguayen. D'ailleurs le résultat des contacts avec plusieurs pays a porté ses fruits (citons, à titre d'exemple, l'entrée de l'immigration mennonite et autrichienne). Le président se montre partisan de l'immigration spontanée, car elle serait plus profitable pour le pays ; pour cette raison de nombreuses personnes issues de pays européens et des représentants se sont rendus au Paraguay dans l'intérêt de l'immigration.

«La única inmigración que puede ser factor real y permanente de nuestro progreso es la espontánea la que obedece a la atracción normal de las condiciones económicas de nuestro país [...]». «La inmigración extranjera no había experimentado sensibles variaciones hasta el año 1926. Desde hace dos años sin embargo el interés de los emigrantes hacia Paraguay se ha acentuado manifiestamente. Pedidos de informes sobre las condiciones económicas se han recibido de varios países de Europa. Comisiones especiales de estudios y delegados para hacer investigaciones directas han llegado hasta nosotros. Y desde principios de este año, se ha iniciado una corriente de inmigración que esperamos excederá a todas las anteriores. Se ha iniciado la inmigración menonita en el Chaco, bajo muy buenos auspicios. Esta colonia llegará a ser probablemente una de las más poderosas que se han establecido en el Paraguay e influirá decisivamente en su desenvolvimiento económico. Casi simultáneamente con los primeros menonitas ha llegado también un grupo numeroso de inmigrantes austriacos, al que seguirán otros»<sup>888</sup>.

Le Docteur Eligio Ayala souligne, d'autre part, que le constat le plus révélateur sur le pays est que les immigrants restent définitivement, qu'ils ne soient pas des « oiseaux de passage », tout en prenant le risque de faire du « futurisme ». En effet, si le gouvernement s'est impliqué auprès des immigrants en établissant de nombreux avantages et en leur octroyant des billets de transports gratuits, les résultats ont été faibles, au regard du nombre d'entrées.

«El Paraguay, desde hace muchos años, ha desplegado grandes esfuerzos e invertido ingentes recursos en atraer la inmigración. Nuestra liberalidad en esta materia ha sido hasta anacrónica. Hemos llegado a aplicar a la colonización, procedimientos cuya ineficacia había sido ya evidenciada en otras partes. Se brindaba a los colonos tierras fértiles y selectas, se les pagaba sus pasajes, se les transportaba sus instrumentos de trabajo. A pesar de todo no se ha realizado más que parte de su principal objetivo, económico y financiero. Lo que necesitamos es que vengan al país y queden en él y en este sentido los resultados no han compensado su costo. Es fácil hacer viajar a la gente hasta nosotros por pasajes libres y tierras gratuitas. Pero con estos elementos solamente no se los incorpora establemente en la población. [...] Dominados por esta convicción hemos adoptado otras medidas en el fomento de la colonización. Buscamos mayor eficacia, aún a costa del menor número. Procuramos obtener la inmigración de los que realmente pueden atemperarse definitivamente a nuestra civilización»<sup>889</sup>.

---

<sup>888</sup> Président, Don Eligio Ayala, *op.cit.*, 1926.

<sup>889</sup> Président Don Eligio Ayala, *op.cit.*, 1928, pp. 70-71. Ce ne fut que vers les années soixante-dix que le pays allait vivre une période de croissance. Le boom de l'économie paraguayenne pendant cette période est le résultat de la construction du barrage commun entre le Brésil et le Paraguay, à savoir « Itaipú », elle se situe



Il revient toutefois sur l'apport des expériences passées, à partir desquelles le gouvernement a œuvré pour une meilleure organisation. Il cite à titre d'exemple celles des mennonites, ou encore des communautés italienne et allemande, particulièrement importantes dans le pays.

Le Docteur et Président José Patricio Guggiari (1928-1932) reconnaît que le Paraguay a été généreux et qu'il a ouvert ses portes à de nombreux étrangers y compris à des individus indésirables qui, au lieu d'apporter leur force de travail ont occasionné des ennuis au pays. Le président rappelle donc ici les engagements auxquels doivent se tenir les immigrants une fois entrés au Paraguay. Si tel n'est pas le cas, les « indésirables devront être expulsés, et des lois devront être mises au point pour aller dans ce sens ».

«El Paraguay sigue siendo uno de los pocos pueblos de América en donde los extranjeros indeseables encuentran asilo sagrado, mientras otras naciones de una tradición democrática mucho más sólida que la nuestra dan el ejemplo de impedir que al organismo social se incorporen los elementos que no vienen a él con una industria, arte o profesión que represente su aporte al progreso y al bienestar general»<sup>890</sup>.

Afin de mener un contrôle plus strict sur les flux d'entrée et de sortie des étrangers dans le pays, il incombe à la police de vérifier les documents. Ainsi, des dispositions du Ministère de l'Intérieur viennent renforcer le contrôle des étrangers par la loi n° 32951 du 19 juillet 1930 Les documents à présenter pour entrer au Paraguay sont le passeport, la carte d'identité et un certificat de bonne conduite (casier judiciaire vierge). Ce contrôle plus surveillé vise sans doute ceux qui arrivent de façon individuelle et par leurs propres moyens ayant payé un passage de troisième classe avec l'intention de s'installer dans les centres urbains. Il s'agit là d'une autre sorte d'immigration que l'on pourrait qualifier « d'immigration informelle » et qui doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement.

Ce président rappelle en effet que les étrangers ont le droit de jouir des progrès de la nation, mais ils se doivent aussi de contribuer à ce progrès. Il faut donc un dispositif légal efficace.

«Entre el Estado y el extranjero, - se ha dicho -, se forma un contrato por el cual el uno se obliga a acordar su protección, y el otro a merecerla. La violación del contrato importa su rescisión. Y así, no es extraño que la cátedra se encargue de enseñar que, el poder del estado es de expulsar a los extranjeros cuya entrada ha sido prohibida por las leyes no se discute y que lo único que puede controvertirse en esta materia es la forma de ejercer y hacer efectivo este derecho. Sustentamos la certeza de que se está considerando este problema para dar al país una ley previsoras que le defienda eficazmente en este orden de peligro»<sup>891</sup>.

---

l'une des plus grandes centrales hydroélectriques du monde. Cette entreprise a fourni aux zones rurales des emplois alternatifs. Le commerce s'est développé et des infrastructures sont créés.

<sup>890</sup> Message du Président constitutionnel Don José P. Guggiari Corniglioni, (1928-1932), 1930, pp. 11-12 ; est le descendant d'une famille d'immigrés, du canton Ticino, Suisse.

<sup>891</sup> *Ibidem*.

Le président P. Guggiari rappelle également la Constitution de 1870, établie à la fin de la Grande Guerre, offrant garanties et libertés aux étrangers sur le territoire paraguayen, territoire attractif par la fertilité de sa terre : « *natural fertilidad de su suelo, la exuberancia de su vegetación, y la salubridad de su clima* ». Toutefois, sous son mandat, il subsiste des problèmes liés à l'exportation de produits et à l'existence d'une concurrence déloyale des pays frontaliers. En plus d'un déséquilibre démographique entre les régions: « *la población activa de nuestro país es muy escasa, y la dispersión le resta eficacia* »<sup>892</sup>. L'émigration rurale dans les centres urbains augmente et constitue un préjudice au développement de l'agriculture. C'est là un élément clé qu'il importe de prendre en compte. Il faut en outre agir pour inciter les émigrés paraguayens à revenir sur le territoire national<sup>893</sup>. Le gouvernement compte plus de 700 lots agricoles vides, lesquels seront mis à la disposition des Paraguayens émigrés afin d'encourager leur retour<sup>894</sup>. De plus, le gouvernement prévoit la réduction du nombre de fonctionnaires, afin de pallier la mauvaise situation économique et financière. Rappelons qu'en 1930 avait eu lieu une crise économique mondiale.

Eusebio Ayala, en tant que Président constitutionnel (1932-1936) pendant la guerre du Chaco (1932-1935), témoigne du fait que, malgré cette guerre, des immigrants arrivent dans le pays. Les champs de bataille étaient effectivement très éloignés des lieux d'arrivée des étrangers qui étaient le port d'Asunción et la région d'Encarnación, à la frontière de l'Argentine. Notre hypothèse est que la plupart des étrangers entrants sont le résultat d'un flux de ré-émigration depuis l'Argentine, hormis un groupe de mennonites qui sont arrivés en 1932.

Le président réaffirme l'espoir du gouvernement tourné vers des possibilités de recrutement d'Européens, et rappelle que si le pays n'est pas encore très connu, il peut accueillir jusqu'à 20 millions de personnes sur son vaste territoire, et que les terres y sont bon marché. Il va même jusqu'à affirmer qu'il n'existe pas d'endroit dans le monde où un pays offre autant d'avantages pour l'immigration que le Paraguay. La seule chose que le pays impose est que les immigrants aient une bonne morale et soient travailleurs de la terre. Le président imagine déjà un flux continu d'immigrants vers le Paraguay, mais le pays restera bien en deçà des chiffres attendus dans les années à venir<sup>895</sup>.

«En plena guerra continúan llegando inmigrantes al país. Algunos sindicatos constituidos en Europa trabajan en estos momentos con tesón en la organización de corrientes inmigratorias al Paraguay, cuyas favorables condiciones empiezan a ser apreciadas. Nuestro territorio es vasto, es

---

<sup>892</sup> *Ibidem.*

<sup>893</sup> ROMERO, Genaro, *Repatriación, op.cit.*

<sup>894</sup> Dans la politique du gouvernement paraguayen, 113 émigrés paraguayens ont été rapatriés des villes voisines de l'Argentine. Ils sont inscrits dans le registre d'immigration du Bureau des Terres et des Colonies d'Asunción des années 1928, 1931 et 1932. Ils étaient destinés à la colonie Monte Sociedad ou à Itauguá. República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro General de Inmigrantes, Asunción, Registro 1918-1937.

<sup>895</sup> Message du Président de la République du Paraguay, Eusebio Ayala, 1934, pp. 28-29.

capaz de contener con holgura veinte millones de habitantes. El suelo casi en su totalidad es aprovechable para diferentes industrias. Las comunicaciones naturales, suprimen en gran parte el obstáculo a las distancias. Las tierras son baratas. Quizás no haya país en el mundo que ofrezca hoy para el inmigrante mayores ventajas que el nuestro. En Europa hay millones de individuos que por razones diversas desean una nueva patria, nuestro país les brinda esa Patria sin imponerles otra condición que la de ser elementos de orden y de labrar la tierra. Creemos firmemente que estamos en vísperas de contemplar el espectáculo reconfortante de una corriente inmigratoria fluyendo continuamente hacia nosotros. Habrá el Estado de cooperar decididamente para incorporar a los colonos a la vida económica del país. »<sup>896</sup>.

En 1935, le président Eusebio Ayala envisage la possibilité d'une immigration massive au vu des difficultés liées à la Deuxième Guerre mondiale. Les distributions territoriales qui ont suivi ont selon lui incité des millions d'individus à quitter l'Europe. Le Paraguay serait donc prêt à les accueillir sous certaines conditions. Le président est clair : le pays doit filtrer avec rigueur les immigrants à l'accueil, ceux-ci doivent être agriculteurs, il ne faut pas accepter des immigrants-artisans en masse. Eusebio Ayala est ainsi à la fois optimiste et exigeant dans ses propos.

«Millones de individuos por diversos motivos desean emigrar de Europa. Los grandes Estados de migración traban o prohíben la entrada de extranjeros. Nuestro país está en condiciones de recibir a los que son adaptables a sus condiciones. No podemos aceptar masas de artesanos, pero sí de agricultores. La inmigración tiene que ser filtrada rigurosamente para ese fin. El país debe tratar de organizarse para poder asimilar rápidamente a los nuevos habitantes»<sup>897</sup>.

Le Colonel Rafael Franco (1936-1937) focalise son message sur la nécessité de renforcer les capitaux étrangers. Ainsi, il note que la production a augmenté malgré le manque de voies de communication. Il convient donc, dans le même temps de développer les moyens de transport et favoriser les investissements. En outre, l'immigration augmente et doit rester sélective. En ce qui concerne les expériences des colonies agricoles qui ont échoué — un certain nombre de colons se disaient être agriculteurs sans l'être en réalité, le gouvernement doit imposer des contrôles plus restrictifs dans le but de filtrer l'immigration indésirable. Ici encore, est rappelée la nécessité de rapatrier les familles paraguayennes émigrées, pour restaurer et repeupler les villes rurales, créer d'autres villes pour développer les régions et ainsi pallier l'exode rural<sup>898</sup>.

Le président suivant, le General Higínio Morínigo (1940-1948) insiste, lui aussi, sur les causes de l'exode rural et l'affaiblissement du secteur agricole. C'est là un problème central qui, selon lui, n'a pas été suffisamment pris au sérieux par les gouvernements précédents<sup>899</sup>.

Ces divers messages présidentiels donnent un éclairage sur la situation du Paraguay, non seulement sur les intentions des gouvernements en matière d'immigration, mais aussi sur

---

<sup>896</sup> *Ibidem*.

<sup>897</sup> Message du Président de la République du Paraguay, Eusebio Ayala, 1935, p. 20.

<sup>898</sup> Message du Président de la République du Paraguay, Colonel Rafael Franco, 1937, pp. 12-13.

<sup>899</sup> Message du Président de la République du Paraguay, General Higínio Morínigo, 1941, p. 22.

la situation politique, économique et sociale que le pays doit améliorer. Après la Guerre de la Triple Alliance, le pays tente de se redresser, mais il devra faire face à de nombreuses situations dont le manque de capitaux, les affrontements politiques, les révolutions (1922-1923), la grande crise économique (1929-1930) et la guerre du Chaco (1932-1935). Cela entraînera notamment la précarisation de la main-d'œuvre paraguayenne au profit de l'immigration et une dépendance des capitaux étrangers. Les travaux de Clarence-Smith sur l'impact de la main-d'œuvre et l'industrialisation dans le monde (1840-1940) font écho à des situations rencontrées au Paraguay liées à son histoire en matière de développement économique et social.

«La faible productivité de la main-d'œuvre est l'une des principales explications des niveaux relativement bas d'industrialisations dans les économies en développement, spécialisées dans la production de matières premières pour l'exportation. En réalité, il existait de profondes racines historiques régissant l'évolution des compétences professionnelles. La productivité a également été influencée par les politiques en matière d'éducation, de santé et de fourniture d'autres biens publics, qui doivent toutes être appréhendées d'un point de vue institutionnel. Il est nécessaire d'étudier les expériences empiriques avec le plus grand soin [...] »<sup>900</sup>.

Poser la question de l'histoire de l'immigration au Paraguay nous renvoie à trois éléments centraux : premièrement, saisir les avantages octroyés par le gouvernement aux étrangers et leurs effets négatifs essentiellement en ce qui concerne la vente de terres fiscales à des prix trop bas. Le deuxième élément concerne le profil des immigrants à l'arrivée sur le sol paraguayen. Cela n'a pas constitué une réponse satisfaisante attendue par le gouvernement en matière agricole, car la plupart des immigrants n'ont pas mis en place des colonies agricoles pérennes (à l'exception de quelques-unes). Le troisième élément porte sur la quantité d'immigrants escomptée. À ces questions, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse dans les parties suivantes de la thèse en analysant les apports de l'immigration au niveau économique, social et culturel.

Avant d'examiner les différentes tendances quant aux nationalités et professions des immigrants, nous souhaitons donner un aperçu global de l'évolution démographique au Paraguay en comparant les dynamiques générales de l'ensemble de la population paraguayenne avec celles des immigrés<sup>901</sup>.

---

<sup>900</sup> CLARENCE-SMITH, William, Gervase, « The Industrialization of the Developing World and its impact on Labour relations, 1840-1940 », in, *Colonialism, Institutional change and Shifts in global labour*, Karin Hofmeester, Pim Zwart, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2018, pp. 29-66.

<sup>901</sup> Nous avons utilisé différentes sources concernant les statistiques des immigrants. Pour les Français et les Syro-Libanais, les documents du Consulat de France d'Asunción ; pour les Italiens, le répertoire du Consulat d'Italie d'Asunción et les associés de la Società di Mutuo Soccorso d'Asunción. Pour les Allemands et les Japonais, el Registro del Libro de Inmigrantes de la Dirección de Tierras y Colonización, Ministerio del Interior de Asunción

#### **4. Aperçu global des dynamiques démographiques au Paraguay**

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, des chercheurs se sont intéressés à la démographie paraguayenne. En effet, ils ont étudié en particulier la population ayant survécu au massacre de la guerre de la Triple Alliance (1865-1870). Ainsi, des Nord-Américains, des Allemands, des Français et des Néerlandais se sont adonnés au dépouillement et à la consultation des archives du Ministère de la Défense, de l'Archevêché d'Asunción et des Archives nationales à Asunción. Selon les estimations disponibles, de la fin de la guerre de 1870 jusqu'en 1950, d'après les études du géographe néerlandais Jan Kleinpenning, la population se serait accrue de 600 000 habitants, si on estime la population entre 200 000 et 250 000 habitants après 1870<sup>902</sup>. Néanmoins, ces chiffres restent estimatifs, car les objectifs de ces recensements étaient de connaître la densité de la population paraguayenne et non de l'associer à d'autres caractéristiques de type démographique ou économique. L'étude pour la période 1870-1939 du même auteur avance les chiffres suivants : Européens : 22 891 ; Américains (Argentine, Brésil, Uruguay) 7 746 ; Japonais 558 ; mennonites 2 257, Syro-Libanais : 800, ce qui constitue, pour cette période, un total de 34 252 immigrants<sup>903</sup>. En s'appuyant sur les estimations de J. Kleinpenning, l'on peut affiner le nombre d'immigrés selon les périodes. En effet, ce dernier donne le chiffre de 52 852 individus pour la période de 1870-1959. On aurait donc, pour la période allant de 1939 à 1959, 18 600 immigrants entrées sur le territoire. On peut alors en déduire que l'immigration augmente à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et donc, que les dispositifs légaux et les effets des différentes politiques migratoires se font sentir sur le long terme.

Afin d'avoir un aperçu chiffré plus précis, nous proposons de mettre en regard la population globale du Paraguay (1886-1940) les effectifs des immigrés entre 1905 et 1940, ainsi que le mouvement naturel de la population, puis de rendre compte de la démographie de la capitale, lieu particulièrement investi par les immigrés, sans oublier l'accroissement naturel de la ville d'Asunción.

---

<sup>902</sup> Ce chiffre est proche de l'estimation du consul d'Abzac qui affirme : « ce pays qui n'a jamais obtenu plus d'un million d'habitants [...] », cité dans le chapitre I, sur la population du Paraguay après la guerre de 1870. Dépêche du Consulat de France au Paraguay, Vicomte Paul d'Abzac au ministre des Affaires étrangères, Assomption, 18 août 1872, Paraguay, fol. 55-56, 1870-1886, AMAE.

<sup>903</sup> KLEINPENNING, Jan M. G. *Rural Paraguay, (1870-1963): A geography of progress, plunder and poverty*, Vol 2, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana-Vervuert, 2009. p. 170. Les Américains sont pour la plupart des descendants d'Européens. Le chiffre des Syro-Libanais correspond à notre Registre du Consulat de France à Asunción et au Registre de la Direction de l'immigration et des terres et colonisation d'Asunción.

## 4.1. Mise en regard de la population paraguayenne et de la population d'immigrés

Tableau 6 : Nombre d'habitants au Paraguay (1886-1940)

Année	Nombre d'habitants	Année	Nombre d'habitants	Année	Nombre d'habitants
<b>1886</b>	239 774 /	<b>1912</b>	580	<b>1828</b>	841
<b>1887</b>	329 645	<b>1913</b>	593	<b>1929</b>	860
<b>1888</b>	335	<b>1914</b>	606	<b>1930</b>	880
<b>1889</b>	342	<b>1915</b>	620	<b>1931</b>	901
<b>1890</b>	349	<b>1916</b>	635	<b>1932</b>	922
<b>1900</b>	440	<b>1917</b>	651	<b>1933</b>	944
<b>1901</b>	450	<b>1918</b>	667	<b>1934</b>	966
<b>1902</b>	460	<b>1919</b>	683	<b>1935</b>	988
<b>1903</b>	471	<b>1920</b>	699	<b>1936</b>	1 012
<b>1904</b>	482	<b>1921</b>	715	<b>1937</b>	1 036
<b>1905</b>	493	<b>1922</b>	732	<b>1938</b>	1 061
<b>1906</b>	505	<b>1923</b>	749	<b>1939</b>	1 086
<b>1907</b>	517	<b>1924</b>	767	<b>1940</b>	1 111
<b>1908</b>	529	<b>1925</b>	785		
<b>1909</b>	541	<b>1926</b>	803		
<b>1910</b>	554	<b>1927</b>	822		
<b>1911</b>	567				

Source : Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción<sup>904</sup>, et du Guide de l'immigrant<sup>905</sup>. Sur l'évolution de la population globale et de l'immigration, voir le graphique 16.

<sup>904</sup> Recensement officiel. Oficina General de Estadística, «Anuario Estadístico de la República del Paraguay», Año 1886, Libro Primero del Anuario, Capítulo II, Población, Asunción, Fischer & Quell, 1886, pp. 41-47 ; Pour les années 1886, 1887, Kleinpenning émet ses réserves sur ces chiffres. KLEINPENNING, Jan M. G., « The Paraguayan Rosetta Stone », *Latin American Research Review*, vol. 37, n° 3, 2002, pp. 129-136, 2002, pp. 137-142; KLEINPENNING, Jan M. G. *Rural Paraguay, op. cit.*, p. 44. Également les travaux de V. Blinn Reber contestent le chiffre de l'année 1887 : en raison du sous-dénombrement, il a été contraint de réviser à la hausse le recensement initial. En 1886 de 10 % donnant le chiffre 263751 et en 1887 à 329 645 (37,5 %). Ce chiffre ne serait pas donc vraisemblable, car il fut l'objet d'une augmentation qui n'était pas issu d'un recensement. BLINN REBER, Vera, « Strong Reservations about « New Insights into the Demographics of the Paraguayan War » ». *Latin American Research Review*, vol 37, N° 3, 2002, pp.129-136. E. de Bourgade La Dardye s'intéresse, quant à lui, à la population du pays entre 1870 et 1889 et selon ses calculs le Paraguay aurait une population de 350000 en 1886 se basant sur un taux de croissance de 3 %. BOURGADE LA DARDYE, Emmanuel, de, *Le Paraguay*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, Imprimeurs-Editeurs, 1889, pp. 206-212.

<sup>905</sup> Le guide de l'immigrant du Paraguay donne aussi un aperçu de sa population pour l'année 1889, mais là aussi les chiffres diffèrent de ceux du Bureau de la Direction générale de statistiques. « La population générale du Paraguay est de 319 345 habitants, dont 145 125 du sexe masculin, et 174 220 du sexe féminin. Dans ce chiffre ne sont pas compris les « indiens civilisés », au nombre d'environ 60 000 ; ni les « indiens sauvages », (ces termes sont utilisés dans ce guide) environ 70 000 âmes qui occupent une partie de la région du Chaco paraguayen. « Guía del Inmigrante al Paraguay », (a los inmigrantes para leer antes de embarcarse a fin de asegurarse el bienestar), Asunción, Imprenta El Veterano, calle Uruguay, n° 7, 1889, pp. 4-5. Guide de l'Immigrant, 1889.

Tableau 7 : Effectifs des immigrants au Paraguay par année d'entrée (1905-1940)

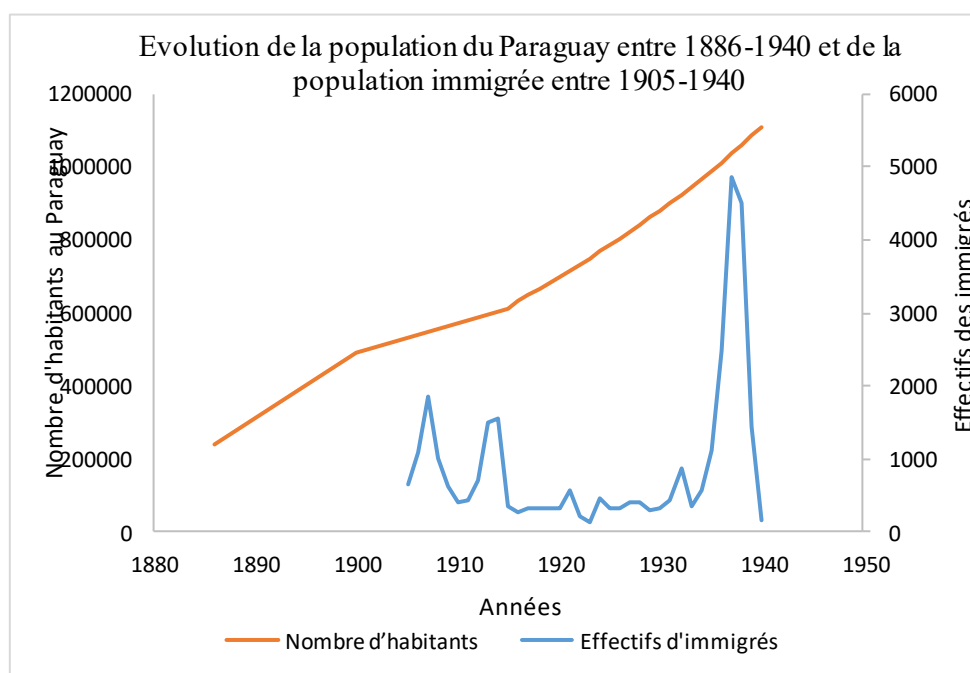
Année	Effectifs d'immigrés	Année	Effectifs d'immigrés	Année	Effectifs d'immigrés
<b>1905</b>	645	<b>1922</b>	201	<b>1939</b>	2057
<b>1906</b>	1077	<b>1923</b>	124	<b>1940</b>	152
<b>1907</b>	1840	<b>1924</b>	458		
<b>1908</b>	1024	<b>1925</b>	310		
<b>1909</b>	629	<b>1926</b>	317		
<b>1910</b>	402	<b>1927</b>	405		
<b>1911</b>	431	<b>1928</b>	404		
<b>1912</b>	693	<b>1929</b>	284		
<b>1913</b>	1498	<b>1930</b>	329		
<b>1914</b>	1616	<b>1931</b>	433		
<b>1915</b>	366	<b>1932</b>	865		
<b>1916</b>	272	<b>1933</b>	356		
<b>1917</b>	316	<b>1934</b>	578		
<b>1918</b>	119	<b>1935</b>	1122		
<b>1919</b>	337	<b>1936</b>	2484		
<b>1920</b>	329	<b>1937</b>	4875		
<b>1921</b>	576	<b>1938</b>	4511		

Note de lecture entre 1905 et 1940, 32 435 immigrants sont entrés au Paraguay.

Source : Le tableau a été réalisé par nos soins. Registre officiel de la Direction de l'Immigration des Terres et Colonisation et des données du recensement de la Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción. Les mennonites ne sont pas inclus dans cette liste.

Compte tenu de la pénurie de données pour obtenir des chiffres réguliers et fiables sur les groupes d'immigrants nous avons choisi de représenter la période 1905-1940 selon les recensements que nous avons pu consulter. Notre ambition n'est pas de fournir une étude propre à des statistiques mathématiques, notre but principal est de dresser un panorama de la population globale du pays et de montrer la diversité des nationalités par rapport aux objectifs mis en place par le gouvernement paraguayen en matière d'immigration.

Graphique 16 : Évolution de la population du Paraguay entre 1886 et 1940 et la population immigrée entre 1905 et 1940.



Source : Tableaux 6 et 7

À partir de ces chiffres, nous constatons que la population du Paraguay augmente sur toute la période allant de 1886 à 1940 (tableau n° 6). De 1886 à 1900, elle passe de 239 777 habitants à 440 000 habitants, soit environ 200 000 habitants de plus en 14 ans. Entre 1901 et 1915, la population ralentit son rythme de croissance pour atteindre environ 170 000 habitants en 14 ans. Après 1915, la population croît plus rapidement que la période précédente et atteint à la fin 1 111 772 habitants en 1940.

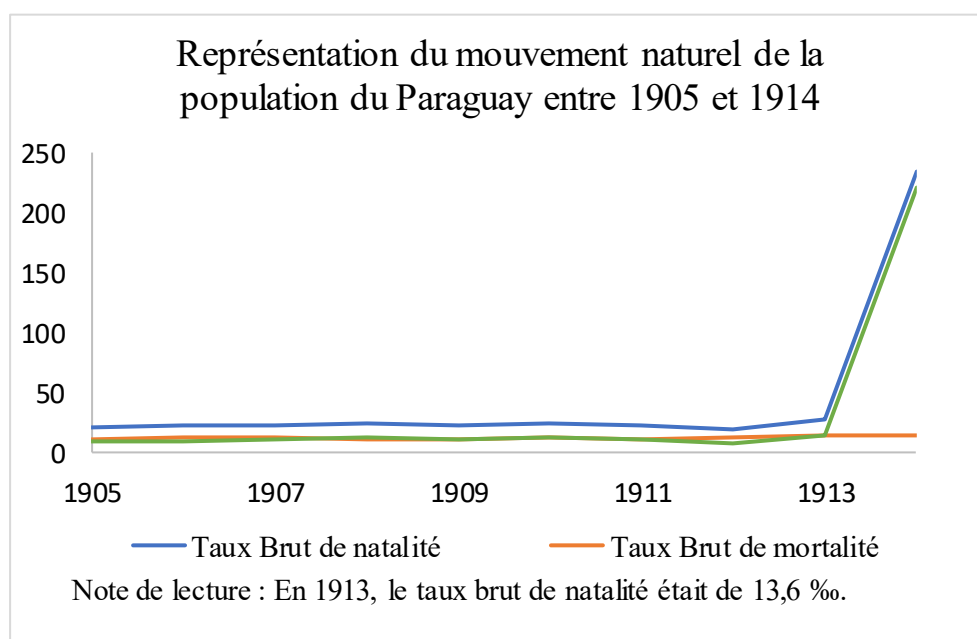
Trois phases sont ainsi repérables. La première phase allant de 1886 à 1900 est caractérisée par une croissance de la population assez rapide (tableau n° 6) soit une hausse d'un peu plus de 200 000 habitants en 14 ans. Dans la seconde phase, entre 1900 et 1914, on constate une augmentation de 166 000 habitants. La troisième période, de 1915 (620 399 habitants) à 1940 (1 112 772 habitants) connaît une croissance de plus de 450 000 habitants.

On distingue également 3 phases dans l'évolution de la population immigrée au Paraguay entre 1905 et 1940 (tableau n° 7). Tout d'abord, entre 1905 et 1915, on remarque que l'arrivée des immigrés fluctue passant de 645 immigrés en 1905 à 1840 en 1907. Puis le nombre d'immigrants diminue jusqu'en 1910 jusqu'à atteindre 402 immigrés. Après cette date, les effectifs d'immigrés augmentent pour atteindre le nombre de 1616 en 1914, avant de chuter à 366 en 1915. De 1916 à 1934, ils sont assez stables passant de 124 immigrés pour le niveau le plus bas en 1923 à 865 en 1932 pour le plus haut de la période. En 1935, les effectifs dépassent le millier d'immigrés et dès 1936 on dépasse le nombre maximal obtenu au début du siècle. Le pic est atteint en 1937 avec 4 875 immigrés puis les effectifs diminuent



fortement et atteignent 152 immigrés en 1940. L'apport de cette population migrante ne se fait pas ressentir sur l'évolution de la population du Paraguay du fait de son petit nombre. En effet, le maximum est atteint en 1937 où moins de 5 000 immigrés arrivent dans le pays. Il est à noter que le Paraguay va vivre une deuxième guerre (1932-1935), la guerre du Chaco avec la Bolivie, mais que durant cette période, les immigrés n'ont pas cessé d'entrer dans le pays.

Graphique 17 : Représentation du mouvement naturel de la population du Paraguay entre 1905 et 1914<sup>906</sup>

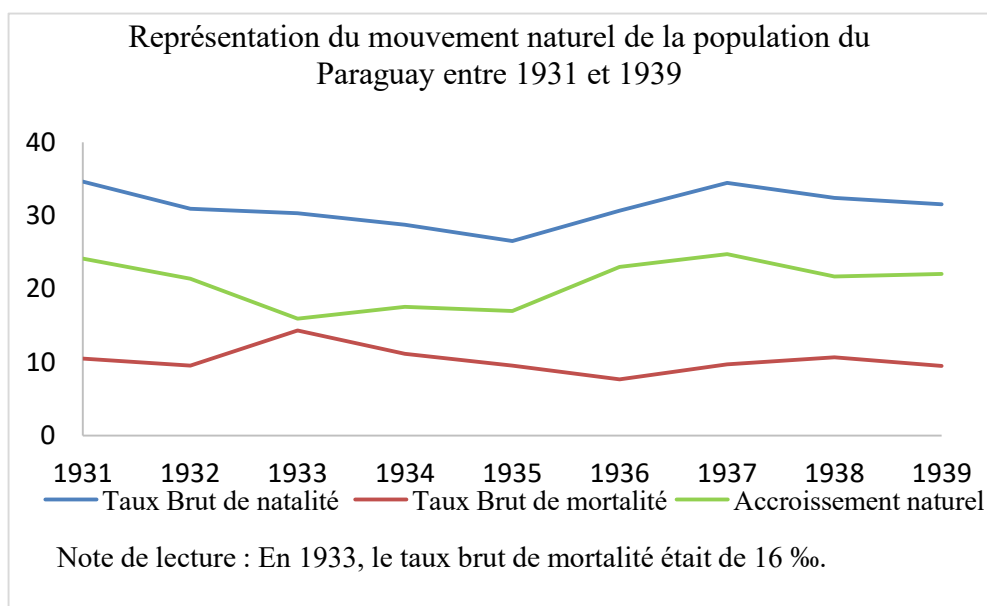


Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Entre 1905 et 1913, l'accroissement naturel de l'ensemble de la population du Paraguay reste relativement stable. En 1914, il augmente très fortement et passe de 13,6 % à 59,0 %. Sur toute la période, le taux brut de mortalité reste stable, autour de 12 %. Concernant le taux brut de natalité, il est relativement stable de 1905 à 1912, avec une légère augmentation en 1910 : 25 % alors qu'il était de 22,6 % en 1909. Entre 1905 et 1912, le nombre de naissances est d'environ 12 634 par an et en 1913, il est de 16 377, soit presque 4 000 naissances en plus. En 1914, le taux brut de natalité est de 221,5 % ce qui représente 143 220 naissances. En effet, le taux de variation annuel dû au mouvement naturel se révèle relativement constant, et autour d'un double constat : celle du taux de natalité, fruit d'une fécondité relativement stable et un faible taux de mortalité.

<sup>906</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1905-1914).

Graphique 18 : Représentation du mouvement naturel de la population du Paraguay entre 1931 et 1939 <sup>907</sup>



Source: Memoria de la General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Entre 1931 et 1933, l'accroissement naturel diminue passant de 24 % à 16 %. Cette diminution provient dans un premier temps d'une baisse du taux brut de natalité, puis dans un second temps, à partir de 1932 d'une forte augmentation du taux brut de mortalité, passant de 10 % à 14 % entre 1932 et 1933. Après 1933, l'accroissement naturel augmente jusqu'en 1939 pour atteindre 22 %. Cette augmentation s'explique à la fois par la baisse du taux brut de mortalité et par l'augmentation du taux brut de natalité.

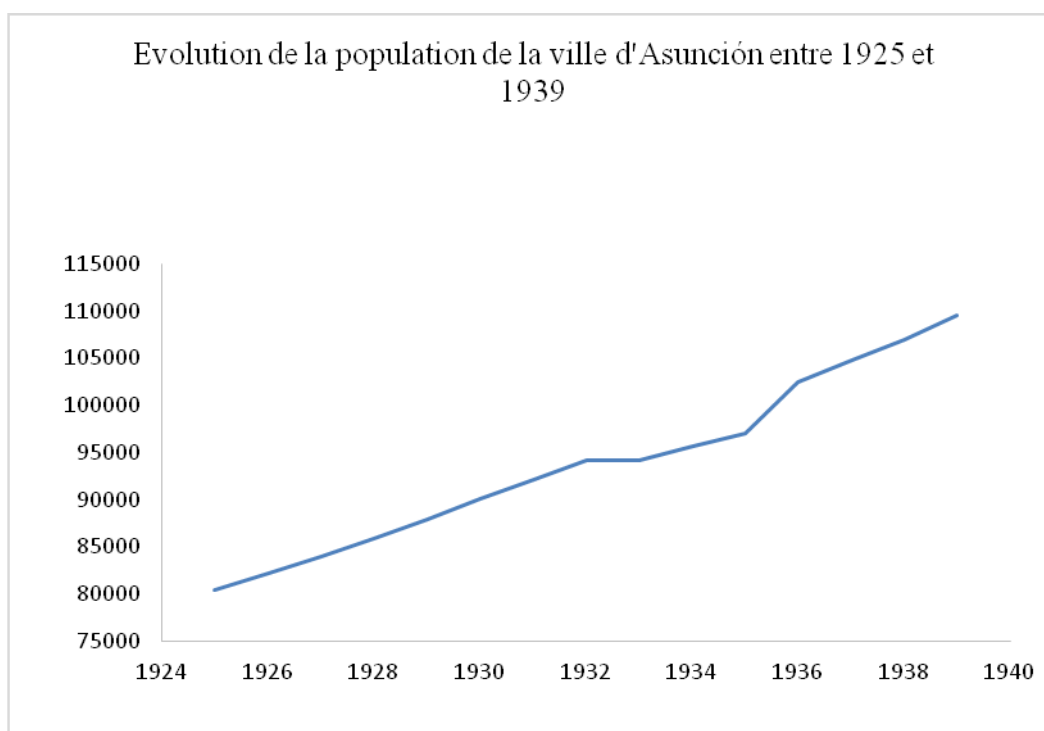
#### 4.2. Situation démographique d'Asunción

Il nous semble important, voire pertinent de donner un aperçu du mouvement de la population de la capitale du pays, Asunción. Cette ville fondée en 1537 par les Espagnols était le point névralgique d'où partaient les expéditions pour chercher de l'or au Pérou puis pour fonder Buenos Aires. Elle était aussi la ville la plus convoitée par les immigrants étrangers du fait de son emplacement et de son statut de ville portuaire où se côtoyaient diverses nationalités. C'est pourquoi nous avons choisi d'examiner l'évolution de la population d'Asunción entre 1925 et 1939, tout en soulignant par ailleurs les dynamiques du mouvement de la population, pour la capitale ainsi que pour l'ensemble du pays<sup>908</sup>.

<sup>907</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1931-1939).

<sup>908</sup> Memoria de la Dirección General de Estadísticas Encuestas y Censos de Asunción. (1929-1939). Les périodes et dates choisies pour l'étude du mouvement de la ville d'Asunción, ainsi que le mouvement naturel du Paraguay dépendent des données que nous avons trouvées.

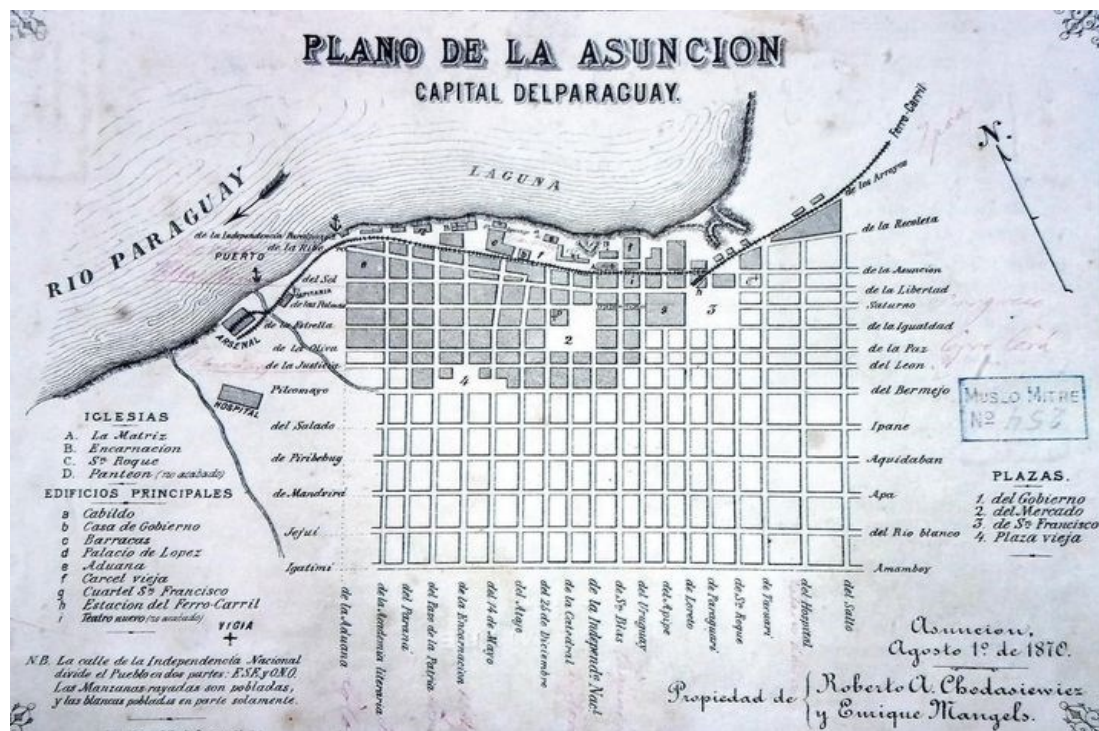
Graphique 19 : Évolution de la population d'Asunción entre 1925 et 1939



Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

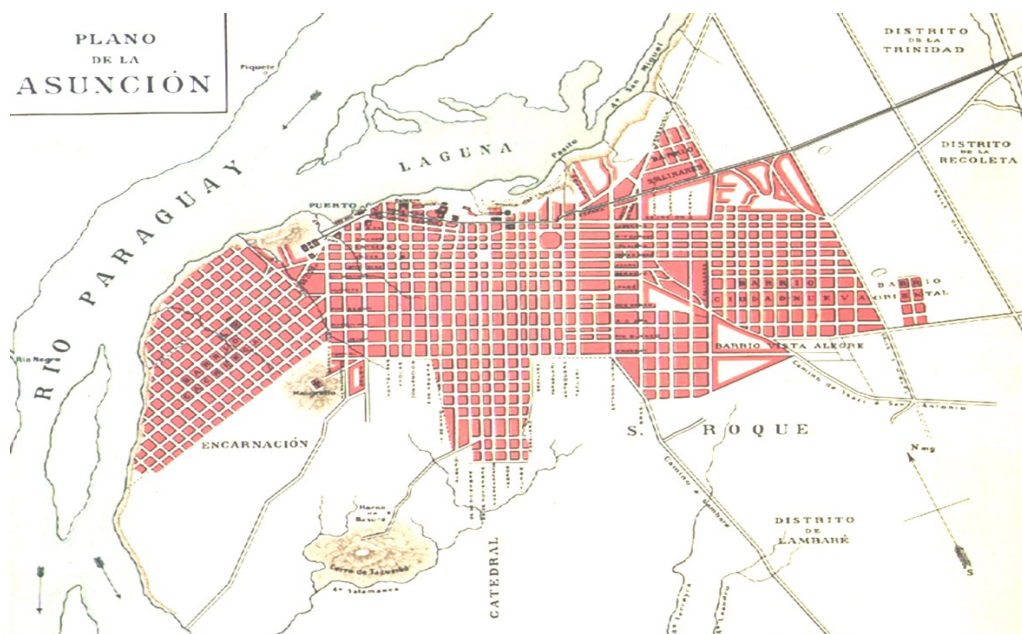
Entre 1925 et 1939, la population de la ville d'Asunción ne fait qu'augmenter : elle passe de 80 373 habitants en 1925 à 109 496 habitants en 1939. Plus précisément, l'on observe qu'une croissance progressive a lieu entre 1925 et 1932 : la population passe de 80 373 habitants en 1925 à 94 187 en 1932. Entre 1932 et 1933, il y a une baisse de la population, mais elle reste relativement stable. Entre 1933 et 1935 elle augmente de 2 847 habitants. Entre 1935 et 1936, l'on remarque une accélération de la croissance. En effet, en une année, la population a augmenté de 5 418 habitants. Entre 1936 et 1939, elle continue d'augmenter mais moins fortement soit de 7 075 habitants en 3 ans.

Carte 3 - Plan de la ville d'Asunción (1870)



Source : Planos d'Asunción (1869-1876) de Robert. A. Chodasiewicz. On distingue l'urbanisation de la ville à la sortie de la guerre de 1870. La population d'Asunción cette année-là, était estimée à 17 890 âmes. R. Chodasiewicz<sup>909</sup>, d'origine tchécoslovaque a vécu pendant sept ans à Asuncion où il a travaillé pour le chemin de fer et dans les travaux publics de la ville avant de vivre en Argentine.

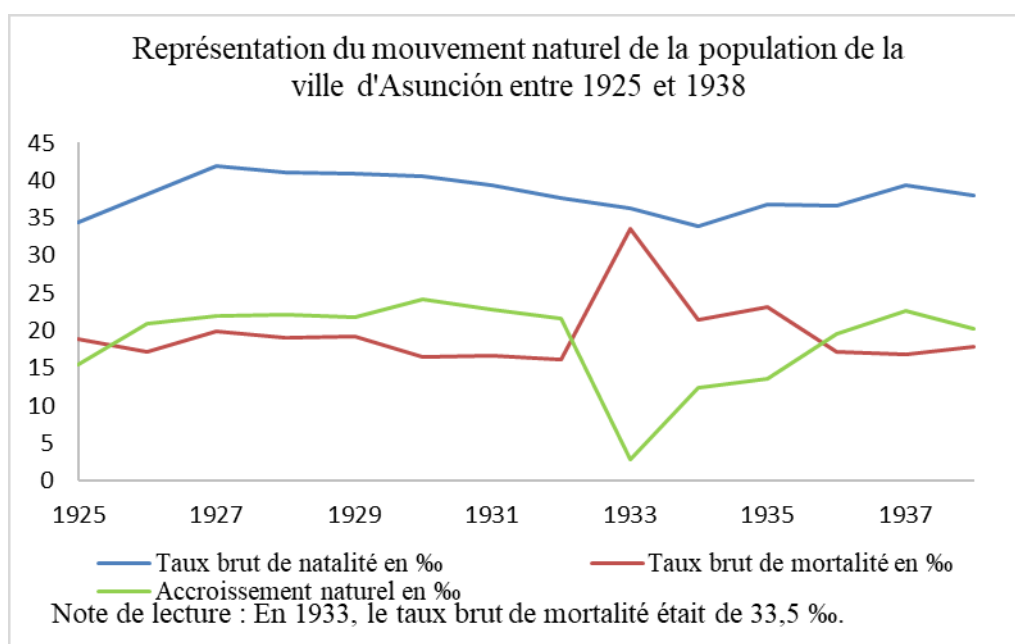
Carte 4 - Plan de la ville d'Asunción du début du XX<sup>e</sup> siècle



Source : Collection privée Asunción – Paraguay. Plan de la ville d'Asunción entre 1900-1920. Nous estimons la population d'Asunción 70 000 âmes en 1920.

<sup>909</sup> Sur les activités de Chodasiewicz au Paraguay, voir : WARREN, Harris Gaylord, « Rodolfo Roberto Chodasiewicz : A polish soldier of fortune in the paraguayan war », *The Americas*, vol. 41, n° 3, 1985, pp. 1-19.

Graphique 20 : Représentation du mouvement naturel de la population de la ville d'Asunción entre 1925 et 1938 <sup>910</sup>



Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Sur la période allant de 1925 à 1938, l'accroissement naturel de la ville d'Asunción connaît des variations même si l'accroissement reste toujours positif, c'est-à-dire qu'il y a sur toute la période un excédent des naissances par rapport aux décès. Entre 1925 et 1926, on note une augmentation de l'accroissement naturel liée à la hausse du taux brut de natalité et à la baisse du taux de mortalité en 1926. Par ailleurs, entre 1926 et 1932, l'accroissement naturel reste relativement stable. On peut néanmoins noter une baisse du taux brut de mortalité à partir de 1929. Entre 1932 et 1933, le taux brut de mortalité fait plus que doubler, passant de 16,1 ‰ (1513) à 33,5 ‰ (3181), puis diminue pour se stabiliser entre 1934 et 1935 autour de 22 ‰ (2313) avant de diminuer de nouveau jusqu'à atteindre 17,9 ‰ (1933) en 1938. À partir de 1934, le taux brut de natalité augmente et atteint un pic de 39,4 ‰ (4173) en 1937. Ainsi, du fait de l'augmentation du taux brut de natalité et de la baisse du taux brut de mortalité, l'accroissement naturel augmente en fin de période avec un pic de 22,7 ‰ en 1937. La baisse de l'accroissement naturel de la population en 1933 est liée à une hausse de la mortalité. Ce nombre de décès plus important que les autres années est dû à la bronchopneumonie. Cette maladie ne représente durant les autres années, qu'une part mineure des causes de décès (moins de 10 %) tandis qu'en 1933 elle en représente 20 % (3181). Ainsi, en 1933 le solde naturel est le moins élevé : on remarque aussi que le taux brut de natalité le plus bas intervient en 1934 (3205), l'année après la hausse de mortalité (2313).

<sup>910</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción. (1925-1938).

Image 3 - Vue de la ville d'Asunción au début du XX<sup>e</sup> s.



Source : Asunción sur les rives du Paraguay dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle (Collection privée). Vue de la ville d'Asunción : on distingue le Panthéon, la Cathédrale, l'édifice du pouvoir législatif au bord du fleuve Paraguay, ainsi que des maisons des habitants de la ville.

## Conclusion

Entre 1901 et 1915, la population globale du Paraguay évolue à un rythme lent (tableau 6). Néanmoins, après 1915, on constate une augmentation plus rapide de l'ensemble des habitants ; ce phénomène se poursuit entre 1935 et 1939 dont le poids démographique atteint un pic important à la fin de la période jusqu'à dépasser le million d'habitants en 1940. On observe dans la représentation démographique totale du pays et la part des immigrants (graphique 16) que le flux migratoire n'a pas eu une incidence très significative sur la démographie globale. En ce qui concerne l'entrée des immigrants en 1910, on relève un déclin par rapport à 1907, année qui avait été marquée par un maximum d'entrées d'immigrants sur le territoire tandis qu'entre 1935 et 1937, ce chiffre s'est multiplié par mille.

Par ailleurs, l'accroissement naturel de l'ensemble de la population du Paraguay entre les années 1905 et 1914 (graphique 17) est une période durant laquelle on distingue une augmentation de 25 % en 1910, passant à 59,0 % en 1914. À l'inverse, pour la période de 1931 à 1939, une baisse de 16 % est observée dans les 3 premières années, pour remonter à 22 % à la fin de la période.

La ville d'Asunción est alimentée à la fois par un exode rural de plus en plus important et par l'accroissement naturel de la population, qui reste à un niveau élevé en 1937 (39,4 %) par rapport à la baisse considérable de 33 % en 1933 ((graphique 19).

Comme nous l'avons signalé plus haut, Asunción est le principal centre urbain du Paraguay et les immigrants, arrivant en grande majorité par bateaux, y débarquent avant de se diriger vers les colonies. Nombreux sont alors les immigrants célibataires exerçant une autre profession que celle d'agriculteur qui choisissent de s'installer dans cette ville pour son dynamisme économique et financier. D'autre part, des colons agriculteurs, lorsqu'ils décident d'arrêter leur travail dans le monde agricole, rejoignent la capitale avec leur famille. Asunción est donc le lieu qui concentre le plus d'immigrants, toutes nationalités confondues. C'est pourquoi nous avons souhaité rendre compte des dynamiques démographiques qui y ont lieu, et ce, même si l'immigration ne représente qu'une part mineure de la démographie du pays. La part de l'immigration est effectivement faible par rapport à la population globale du Paraguay. La démographie paraguayenne doit donc peu à l'immigration, bien que celle-ci ait contribué, à ses débuts (entre 1881 et 1939), aux structures économiques et sociales.

Afin de mieux comprendre qui sont ces immigrants, nous avons choisi de détailler les évolutions par nationalité et par profession, sur une période définie de trente-deux années, comprises entre 1907 et 1939.

## **5. Classification de la population immigrante par nationalité (1907-1939)<sup>911</sup>**

La période d'étude choisie allant de 1907 à 1939<sup>912</sup>, correspond au répertoire des statistiques des immigrants inscrits dans les bureaux de l'immigration. Le choix de cette période est pertinent dans la mesure où la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin des années trente est une période d'immigration particulièrement diversifiée. Rendre compte des évolutions statistiques concernant la nationalité et la profession permet de mettre en regard la présence effective des immigrants et l'évolution des dispositifs légaux, des différentes lois et des choix politiques présentés précédemment. Les données restituées sous forme de tableaux feront l'objet de comparaisons selon la profession d'une part, et la nationalité d'autre part avant de proposer une lecture croisée. L'intérêt de cette recherche est de confronter et de comparer les données sur la population immigrante. Pour chaque thématique les données sont

---

<sup>911</sup> Les données correspondent aux recensements publiés dans les annuaires et le bulletin Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1907-1939). Le recensement officiel du Paraguay a commencé en 1950. Avant cette date, les recensements étaient assurés par le Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies. Le recensement de la population a quant à lui, été effectué par le Bureau de la Direction de Statistique.

<sup>912</sup> Nous avons choisi cette période, car les données sont insuffisantes pour les périodes précédentes.

représentées dans des tableaux et des graphiques afin de restituer au mieux l'évolution socio-économique et démographique de l'immigration au Paraguay. Or, bien que faible numériquement, elle a joué un rôle majeur dans le développement du secteur agricole.

Cependant, comme nous l'avons précisé en amont, tous les immigrants ne sont pas inscrits dans ces registres, les chiffres ont donc avant tout une valeur indicative. Les tableaux suivants sur l'évolution quantitative de l'immigration au Paraguay, par profession et par nationalité, se basent sur les annuaires et les rapports statistiques fournis par les Bureaux de l'Immigration des Terres et Colonies. Ces derniers ont publié un certain nombre de données, ce qui permet d'appréhender les tendances démographiques propres à cette population immigrante. Ces sources sont plus ou moins fiables et produites de manière discontinue dans le temps. Bien qu'il existe des contradictions visibles lorsqu'on réalise des comparaisons entre les données d'une année sur l'autre, ces sources restent malgré tout utilisables et ont une valeur indicative dans le cadre d'une analyse générale et non approfondie.

### **1) 1907-1917**

C'est donc en 1907<sup>913</sup> qu'apparaît le plus grand nombre d'immigrés de la décennie (soit 1 840), chiffre qui décroît jusqu'en 1910 et 1911 (402 et 431) et qui connaît un nouveau sommet en 1914 (1 553) pour repartir à la baisse les trois dernières années.

On remarque qu'au cours de l'année 1907, les nationalités des immigrants sont plus variées que les années suivantes ; ainsi on en trouve certaines qui ne seront que rarement, voire jamais représentées par la suite : 12 Arabes, 4 Boliviens, 4 Néerlandais, 2 Cubains, 6 Portugais, 2 Africains, 2 Égyptiens, 2 Turcs, 1 Suédois, 31 Uruguayens. Par ailleurs, les groupes d'immigrés les plus nombreux se trouvent parmi les Espagnols : 357 en 1907, 96 en 1911 et 466 en 1913 ; les Italiens 687 en 1907, 97 en 1911 et 309 en 1913. L'année 1911 connaît un faible nombre d'immigrés (431) notamment parmi les Italiens (97), les Espagnols (96) et les Allemands (61). Toutefois, c'est en 1916 que le chiffre total d'immigrés est le plus faible (272). Au début de la Première Guerre mondiale, en 1914, les immigrants les plus nombreux sont les Espagnols (391) suivis par les Argentins (349), Italiens (212), et les Allemands (208).

En outre, l'identification des nationalités des Argentins et des Uruguayens reste ambiguë, car les immigrants des villes voisines pour la plupart peuvent correspondre à des immigrants espagnols, les Italiens, Français ou d'autres qui ont acquis la nationalité argentine une fois installés dans ce pays. Les immigrants argentins, hommes et femmes confondus, sont

---

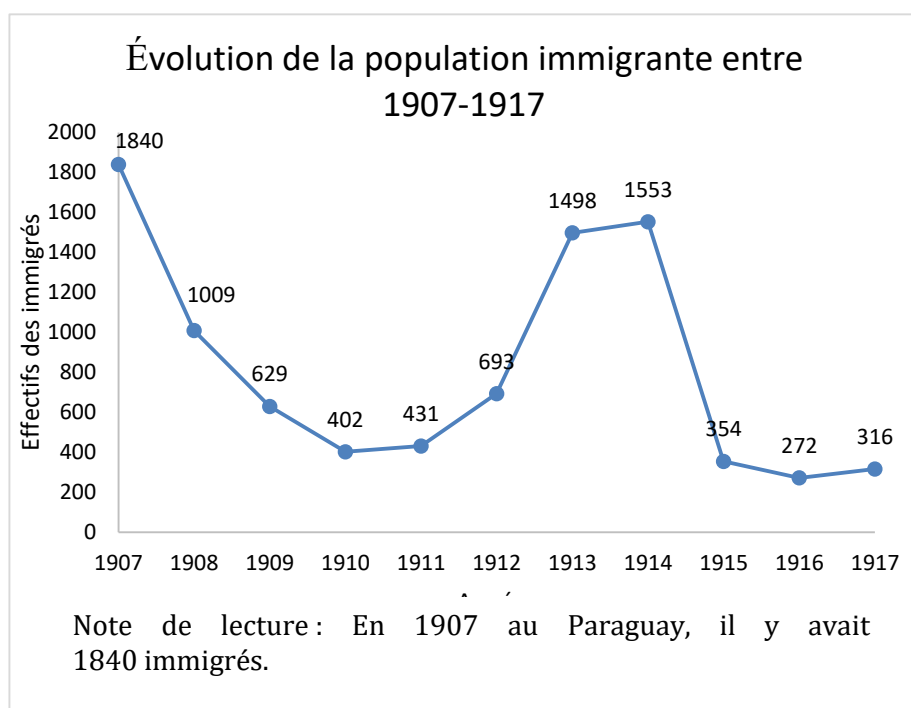
<sup>913</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción. (1907-1917).



en majorité d'origine européenne et ont acquis la nationalité argentine ; ou bien ils sont nés en Argentine où ils s'étaient précédemment établis avant d'émigrer au Paraguay, et par la suite ils ont acquis la nationalité paraguayenne une fois installés dans le pays. Cette pratique est aussi fréquente chez ceux ayant émigré de l'Uruguay ou du Brésil.

Il en ressort que nombre de ceux qui ont été répertoriés dans les registres d'immigration comme les Argentins, les Uruguayens ou les Brésiliens étaient en réalité d'origine européenne<sup>914</sup>. Dans la période 1907-1917, presque 1500 Argentins ont émigré au Paraguay. Parmi l'effectif global des Européens se trouvent 440 Autrichiens, 1290 Allemands, 2088 Italiens et 2303 Espagnols.

Graphique 21 : Évolution de la population immigrante entre 1907 et 1917

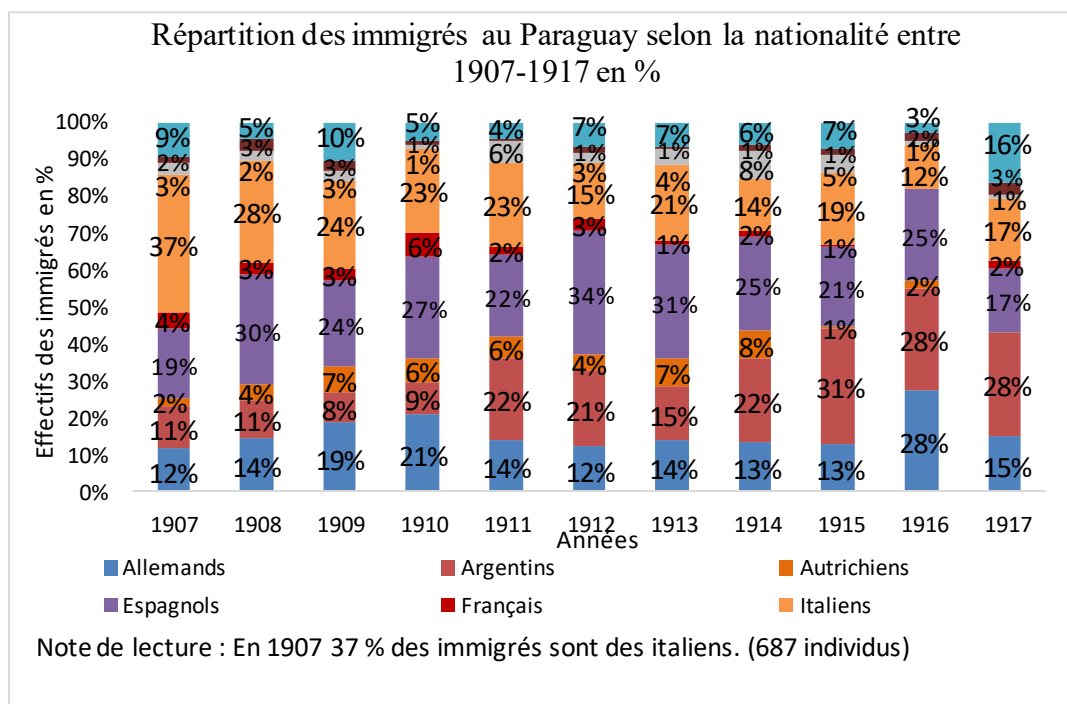


Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Le graphique ci-dessus traduit de manière très claire les évolutions de la population immigrée au Paraguay sur la décennie avec deux sommets : l'un en 1907 (début de la période étudiée, dénombrant 1840 immigrés), l'autre en 1913-1914 (respectivement 1498 et 1553 immigrés). Les années de moindres entrées sont 1910 (402) et surtout 1916, avec seulement 272 immigrés.

<sup>914</sup> Le gouvernement paraguayen incitait à la naturalisation, tandis qu'en Argentine, selon Moya, le faible taux de naturalisation est imputable au manque d'incitations à la naturalisation. Voir sur ce sujet : MOYA, José, C. *Cousins and Strangers : Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998.

Graphique 22 : Répartition des immigrés au Paraguay selon la nationalité entre 1907 et 1917



Source : Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

La représentation graphique indiquant les effectifs d'immigrés par nationalité permet d'observer les tendances sur les onze années étudiées (graphique 21 et 22). Le nombre d'Italiens est largement supérieur au début de la période (687 immigrés en 1907) puis chute dès l'année suivante, à l'instar des autres effectifs par nationalité. Entre 1908 et 1911, les effectifs sont généralement bas et très rapprochés. À partir de 1912, la courbe remonte, mais cette fois-ci avec un plus grand nombre d'immigrés espagnols (234 en 1912, 466 en 1913). Le contingent italien diminue après 1913 (309), (le total des effectifs italiens de la période remonte à 2088), tandis que le nombre d'Argentins augmente sensiblement en 1914 (391). À compter de 1915, les chiffres chutent de manière générale. L'évolution du pourcentage des immigrés par année selon leur nationalité montre les taux les plus forts en 1907 et en 1908 avec respectivement 37 % et 28 % (687 et 279) d'Italiens, puis en 1909 et 1910, avec respectivement 24 % et 27 % (148/110) d'Espagnols. Les Italiens reviennent à 23 % en 1910 et en 1911, pour être dépassés par les Espagnols en 1912 (34 %) (234). Au cours de l'année 1915, on remarque un ratio maximum de 31 % (110) d'immigrés argentins. Les deux années suivantes, la proportion d'immigrés argentins passe à 28 % (75), à égalité avec les Allemands pour l'année 1916. Les immigrés uruguayens présentent les pourcentages les plus faibles sur toute la décennie, oscillant entre 0 et 3 % avec un total de 149. Entre 1907 et 1917, les immigrés sont donc essentiellement des Italiens, des Espagnols, des Argentins et des Allemands, mais la part de chaque nationalité varie selon les années. Celle des Italiens passe de 37 % (687) en 1907 à

12% (33) en 1916. Si la proportion d'Italiens est clairement la plus élevée au début de la période, elle se réduit au fil du temps en faveur des Espagnols et la part de ces derniers fluctue entre 34 % (466) en 1912 et 17 % (54) en 1917. Le contingent des immigrants argentins tourne autour des 10 % en début de la période étudiée. À partir de 1911, leur population progresse pour atteindre en 1913 15% (225) et en 1915 31 % (110). Concernant les Allemands, leur taux varie entre 12 % (216) en 1907 et 28 % (75) en 1916. La population allemande atteint un total de 1290 effectifs dans la période. Les autres nationalités ont une proportion inférieure ou

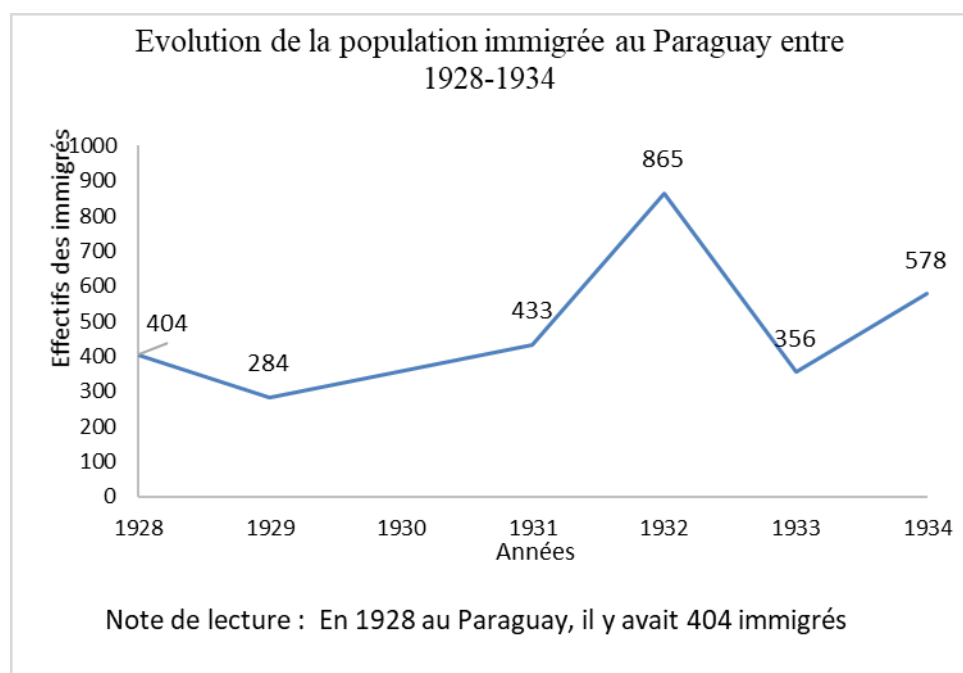
**Encadré 1** : 1907-1917 - La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif inférieur à 100.

**Autres nationalités** : Africain, Anglais, Arabe, Belge, Bolivien, Brésilien, Colombien, Cubain, Danois, Egyptien, Grec, Hollandais, Nord-américain, Portugais, Suédois, Turc.

égale à 10, à l'exception de l'année 1917 où elle est de 16 % (47). En somme, les immigrants au Paraguay sont avant tout d'origine européenne, ce qui correspond à la volonté du gouvernement paraguayen.

## 2) 1928-1934<sup>915</sup>

Graphique 23 : Évolution de la population immigrée au Paraguay entre 1928 et 1934



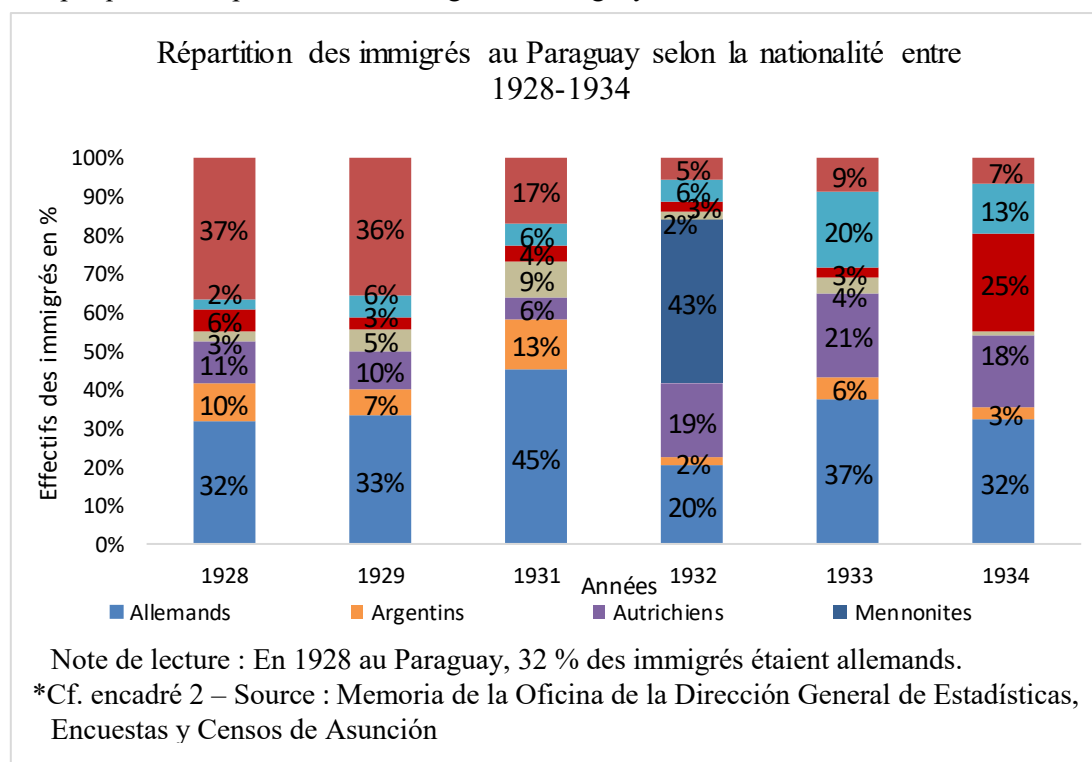
Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Pour la période allant de 1928 à 1934 (3 249), le nombre d'immigrés augmente de 284 individus entre 1929 et 1932, l'on remarque un pic de 865 individus alors que l'année précédente est représentée par 433 immigrés (1931), et en 1933 le taux s'accroît jusqu'à

<sup>915</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1928-1934).

356 individus. Ce pic s'explique par l'arrivée de 368 mennonites, qui ne sont pas répertoriés dans les années précédentes. En 1932, les effectifs représentent 43 % des immigrés. L'année suivante, la population des mennonites chute à 356 avant de remonter à 578 en 1934. Sur les cinq années de 1932 à 1936, le nombre total d'immigrés par année est plus important que dans la période précédemment observée. À l'exception des années 1933 et 1934, où l'on dénombre respectivement 356 et 578 immigrés, les autres années comptent un nombre supérieur à 800, ces effectifs culminant à 2 484 immigrés en 1936.

Graphique 24 : Répartition des immigrés au Paraguay selon la nationalité entre 1928 et 1934



**Encadré 2 : 1928-1934**

La catégorie, « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif inférieur à 100 sur la période 1928-1934.

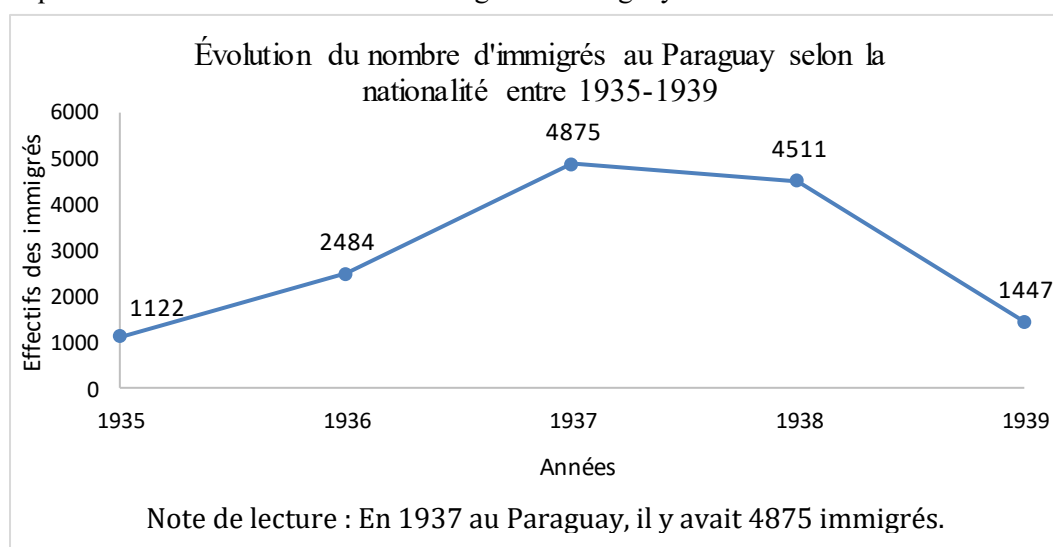
**Autres nationalités :** Anglais, Arménien, Belge, Brésilien, Bulgare, Canadien, Chilien, Danois, Égyptien, Espagnol, Estonien, Finlandais, Français, Hollandais, Hongrois, Israélien, Italien, Japonais, Letton, Lituanien, Mennonite, Nord-Américain, Norvégien, Palestinien, Péruvien, Roumain, Suédois, Suisse, Syrien, Ukrainien, Uruguayen, Vénézuélien, Yougoslave, autres nationalités

Dans l'ensemble entre 1928 et 1934, ce sont là encore majoritairement des immigrés d'origine européenne qui viennent au Paraguay, mais si l'on compare cette période à la précédente, ce ne sont plus exactement les mêmes nationalités qui sont les plus nombreuses. En effet, les effectifs représentant les Italiens et les Espagnols sont bien moindres comparés à l'époque précédente ; ces derniers sont dans la catégorie « autres nationalités » [cf. encadré 2] et déclinent au profit des Allemands, des Autrichiens, des Russes et des Tchécoslovaques. Les Allemands sont les plus représentés parmi les immigrants, ils sont 128 en 1928, 94 en 1929 et 195 en 1931. Ils occupent, sur l'ensemble de la période une part toujours supérieure ou égale

à 20 % avec un maximum de 45 % en 1931. Les Mennonites, précédemment cités, sont de 43 % (368) en 1932, ce qui constitue une exception par rapport aux autres années. En 1928, la part majeure revient aux Allemands à raison de 32 % (128). Ainsi, leur taux passe à 33 % (94) l'année suivante, restant le plus important, et il augmente encore l'année suivante pour passer à 45 % (195) en 1931. Les Allemands représentent 20 % des effectifs de l'année 1932 (174). Si en 1933, ils sont toujours proportionnellement les plus nombreux (37 %) (133), la part des Tchécoslovaques augmente sensiblement avec 20 % (50), alors qu'ils ne représentaient que 6 % les trois années précédentes (51). Enfin, pour l'année 1934 on remarque que cette tendance des Tchécoslovaques diminue (ils ne sont plus que 13 % [75]), au profit des Russes qui passent à 25 % (145) de l'effectif total de l'année. En 1928, on dénombre 15 Espagnols, 11 Polonais, 10 Tchécoslovaques, tandis que les autres nationalités (cf. encadré 2) ont au total 83 ressortissants. Les Uruguayens sont plus nombreux en 1929, soit 33, tandis que les Polonais sont surtout présents en 1931 avec 40 ressortissants. Le nombre de Tchécoslovaques augmente sur la fin de la période étudiée, passant de 50 en 1932 à 122 en 1935. À partir de 1932, les effectifs d'immigrés autrichiens tournent autour de 20 % (165) alors que les années précédentes, ils représentaient moins de 12 % (99) des immigrés. La part des Russes est quasi inexistante, jusqu'en 1934 où ils représentent 25 % (145) des immigrés. Par ailleurs, le contingent argentin est globalement moindre par rapport à la période antérieure. En 1932 et 1934, les Argentins sont inférieurs à 5 % (60). Sur les trois années, 6 Anglais sont recensés et un seul Palestinien immigré en 1929.

### 3) 1935-1939<sup>916</sup>

Graphique 25 : Évolution du nombre d'immigrés au Paraguay selon la nationalité entre 1935 et 1939



Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

<sup>916</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1935-1939)

Entre 1935 et 1939<sup>917</sup>, le nombre total d'immigrés au Paraguay est de 15 049 individus. La courbe augmente sensiblement jusqu'en 1938, passant de 1 122 en 1935 à 4 511 en 1938, pour subir une baisse notable avec seulement 2 057 en 1939.

Entre 1935 et 1937, la population immigrante augmente fortement passant de 1 122 à 4 875 individus. L'année suivante, les effectifs diminuent légèrement à 4 511 puis chutent brutalement à 2 057 individus en 1939. Cette évolution globale est notamment liée à la fluctuation du nombre de Polonais. Dans le graphique n° 26, on remarque la hausse de la nationalité polonaise. En effet, quelle que soit l'année, cette population est la plus représentée en proportion. En 1935, la part des Polonais est de 33 % (365) et en 1937 de 85 % 4 138. Cette population totalisait les années précédentes (1932-1936), 1937 individus tandis qu'à la fin de la période 1938-1939 le pays compte 4 732 entrées de Polonais. On peut expliquer l'arrivée massive de Polonais au Paraguay du fait de la forte présence de Juifs en Pologne, lesquels étaient persécutés durant ces années. Le groupe principal d'immigrés durant cette période est donc la population polonaise (plus de 1 000 à partir de 1936 avec un pic de 4 138 ressortissants en 1937. Toutefois, leur nombre diminue au cours de ces trois années, passant à 3 618 en 1938 et à 1 447 en 1939, ce qui correspond à la diminution du nombre total d'immigrés précédemment signalée.

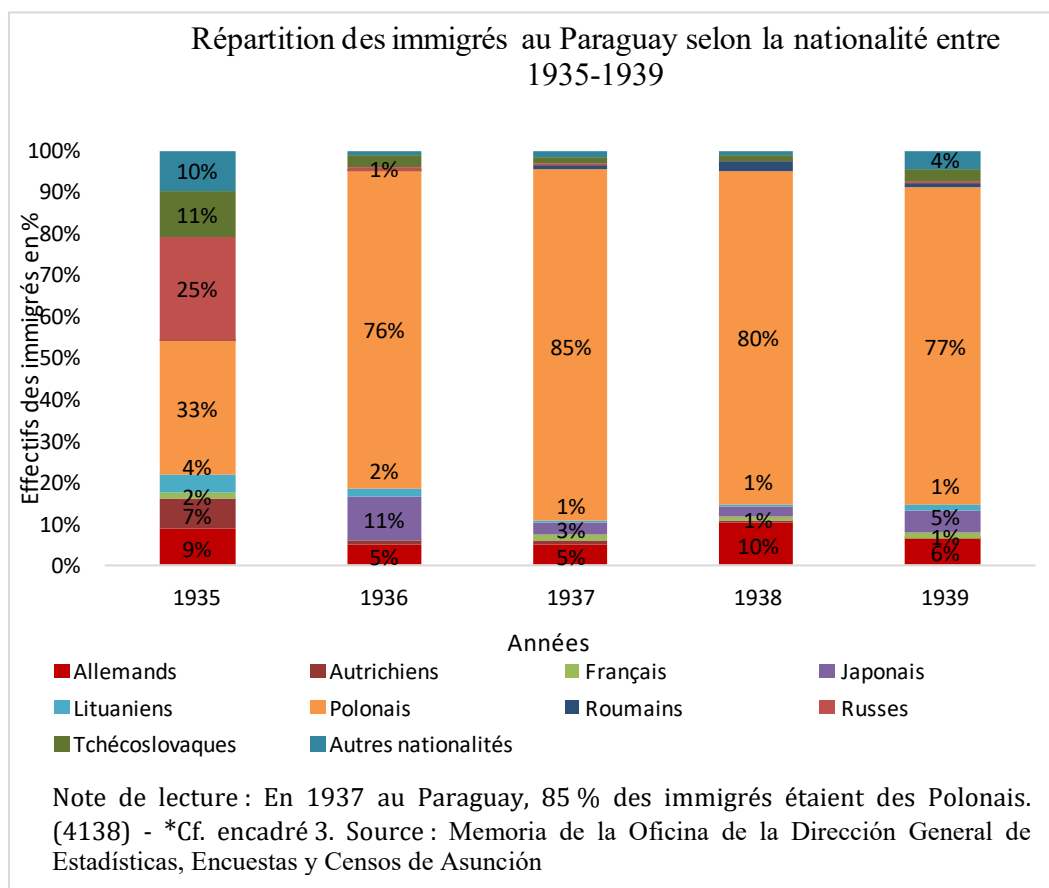
Suivant le même mouvement on remarque que les Allemands passent de 234 en 1937 à 94 en 1939, et que les Japonais subissent une hausse 266 individus en 1936, puis une diminution 149 en 1937 atteignant l'effectif de 77 Japonais en 1939. Si les Japonais dépassent largement les autres nationalités en 1936, leur nombre diminue d'année en année à partir de là, pour passer en dessous de 100 par la suite. Le nombre d'Autrichiens est également en diminution sur la période, passant de 82 individus en 1935 à un seul en 1939. Les immigrés autrichiens totalisent 546 dans la période. Entre 1935 et 1939, on distingue très nettement la courbe d'effectifs des immigrés lituaniens qui passe d'un pic significatif (96) au début de la période à une baisse (66) en 1939. Après cette année-là, leur nombre baisse sensiblement pour repasser sous la barre des 50. Quant aux Russes, leur population chute brutalement dès 1936 pour se stabiliser sous la barre des 29 ressortissants en cette année-là, à l'instar des Français par exemple, qui sont 67 en 1937 et ne sont plus que 16 en 1939. Le total des ressortissants russes de la période est de 343 contre 521 dans la période précédente. Il faut rappeler que les Russes étaient déjà présents dans le pays avant la Première Guerre mondiale et en 1914 120 sont entrés dans le pays. Les Sud-américains sont beaucoup moins représentés que lors de

---

<sup>917</sup> Sur la période d'étude, les chiffres qui sont ici donnés sont issus du répertoire de statistiques des immigrés inscrits dans le Bureau d'Immigration des Terres et Colonisation et dans la « Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción » (1935-1939). Nous avons signalé tout au long de notre étude, que les immigrants n'étaient pas tous inscrits dans ces registres, ce qui ne prend pas en compte les immigrants nomades restés durant une courte période au Paraguay.

la période précédente puisque seuls 4 Argentins immigrèrent en 1938, 3 en 1939 et 2 Uruguayens la même année, tandis que les Brésiliens sont 2 en 1938 et 1 seul en 1939. Enfin, on constate un nombre un peu plus important des Syriens : 28 en 1937.

Graphique 26 : Répartition d'immigrés au Paraguay selon la nationalité entre 1935 et 1939



Source: Memoria de Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Hormis les Polonais, les nationalités les plus présentes sur la période sont les Allemands, les Japonais et les Russes. En 1935, ces derniers représentent 25 % (280) des immigrés, les Tchécoslovaques 11 % (122), la catégorie « autres nationalités » 10 %, les Allemands 9 % (97) et les Autrichiens 7 % (82). Excepté en 1935, la proportion des autres nationalités ne dépasse pas les 11 % (111). Par exemple en 1936, la part des Polonais est de 76 % (1897), celle des Japonais de 11 % (265) et celles des Allemands de 5 % (120). Pour résumer, les immigrés sont toujours majoritairement d'origine européenne ; on note toutefois la présence d'immigrés japonais. C'est effectivement la période où le pays s'ouvre à d'autres nationalités.

**Encadré 3 : 1935-1939**

La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif inférieur à 100 sur la période 1935-1939.

**Autres nationalités :** Anglais, Argentin, Belge, Brésilien, Bulgare, Chinois, Colombien, Danois, Espagnol, Estonien, Finlandais, Hollandais, Hondurien, Hongrois, Italien, Letton, Libanais, Luxembourgeois, Mennonite, Nord-Américain, Norvégien Palestinien, Suisse, Syrien, Syro-Libanais, Uruguayen, Yougoslave.

## **6. Caractérisation des professions de la population immigrante (1907-1939)<sup>918</sup>**

À rebours de cette lecture par nationalité, nous allons maintenant détailler pour les mêmes périodes les professions exercées par les immigrés. Une diversité de professions est représentée parmi les étrangers présents au Paraguay durant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Au début de la période étudiée, nous avons constaté que le nombre d'immigrés était en constante diminution, passant d'un total de 1840 en 1907 à 693 en 1912. À partir de 1913, les effectifs augmentent jusqu'en 1914, avec 3114 individus, mais déclinent ensuite par une chute brutale jusqu'à la fin de la période, atteignant le plus bas niveau en 1916 avec seulement 272 immigrés.

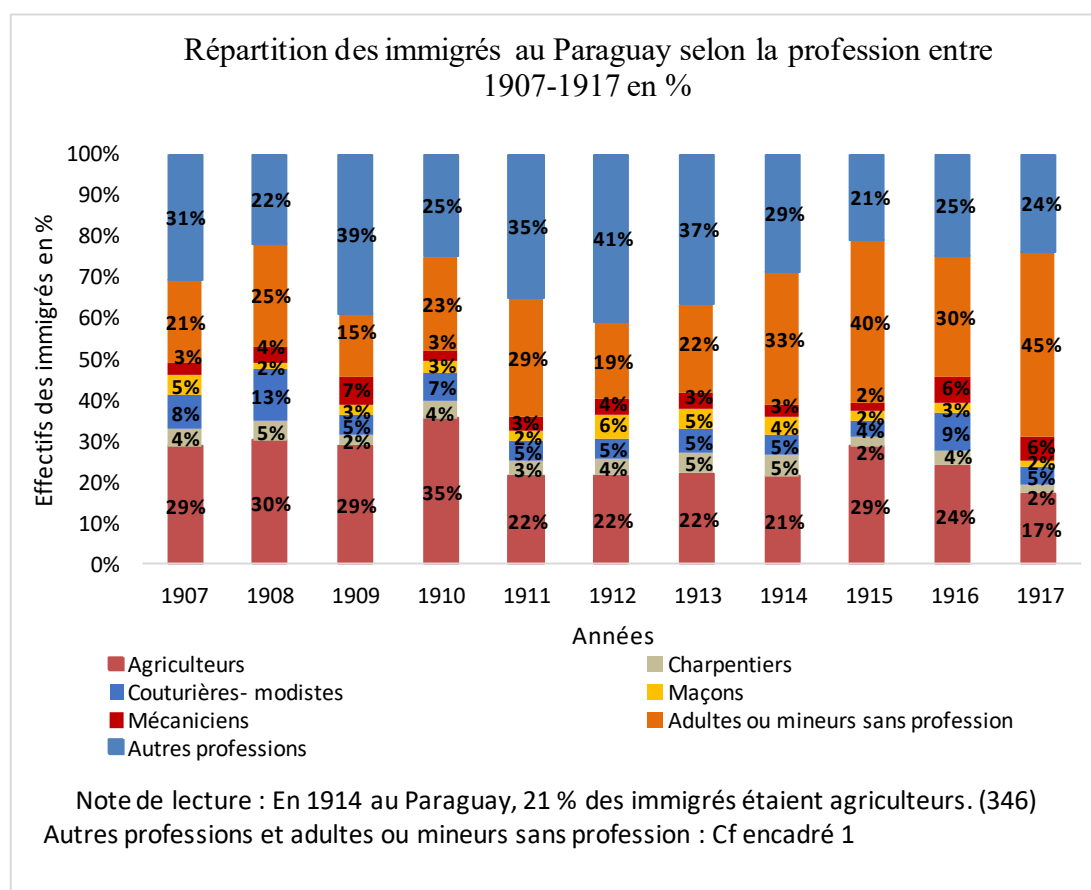
Entre 1907 et 1917, le nombre total d'immigrés est de 9087 individus. Au cours de ces 11 années, les agriculteurs sont majoritaires. Cela n'empêche pas une grande diversité de métiers représentés en moindre quantité et c'est pourquoi il est pertinent de réunir les professions les moins visibles dans la catégorie « autres professions ». En regroupant les professions selon le nombre d'individus, il est possible de constater qu'entre 1907 et 1917, les métiers les plus exercés après celui d'agriculteur sont : les couturières, les charpentiers, les maçons, les mécaniciens, les commerçants, et enfin, les professions autres (et les sans-emploi, adultes et mineurs).

---

<sup>918</sup> Les données correspondent au recensement publié dans les annuaires et le bulletin Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1907-1939).



Graphique 27 : Répartition des immigrés au Paraguay selon la profession entre 1907 et 1917 en %



Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

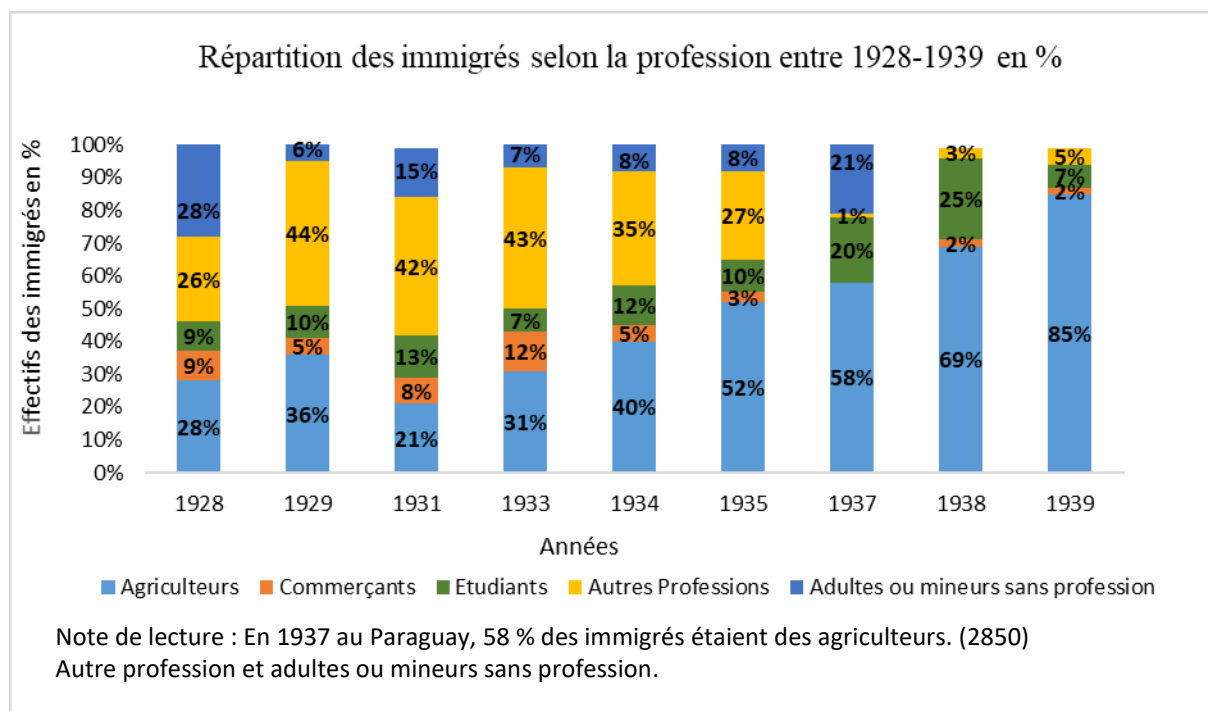
En 1907, parmi 1840 immigrants entrés, 62 professions étaient représentées, sans compter les mineurs (320) et les immigrés sans profession (59). Les agriculteurs étaient de loin les plus nombreux (527), suivis par les « autres professions ». Les enfants mineurs (n'exerçant pas de profession) étaient au nombre de 320 et les couturières modistes représentaient une part non négligeable avec 148 personnes.

À noter toutefois que, lorsque les effectifs des immigrés sont les plus élevés, ces derniers sont avant tout des adultes sans profession, ou bien exercent des professions diverses dont on peut voir le détail dans l'encadré 1. En effet, la proportion d'agriculteurs immigrés est la plus forte au cours de l'année 1910 (35 %), mais les « professions autres », toutes confondues, culminent à 41 % (288) en 1912.

Les agriculteurs, autres professions et les adultes ou mineurs sans profession comportent les effectifs les plus importants, et ce sur toute la période. La part des autres professions varie de 21 % (76) pour le plus bas niveau en 1915, à 41 % en 1912. La part des mineurs ou adultes sans profession varie entre 15 % pour le plus bas niveau en 1909 et 40 % (98) en 1915. Si les mineurs n'exercent pas de profession du fait de leur âge, la qualification de la catégorie des adultes sans profession reste floue et donc, difficilement interprétable. La

part des charpentiers, couturières modistes, maçons et mécaniciens, ne dépasse pas les 13 % au total (une moyenne de 152) sur toute la période ici considérée.

Graphique 28 : Répartition des immigrés selon la profession entre 1928 et 1939 en %



Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Au cours de l'année 1928, sur 320 immigrés, 90 sont agriculteurs alors que 88 n'ont pas de profession. Un nombre notable de commerçants (30) et d'étudiants (30) compose ce groupe, tandis que les couturières modistes sont au nombre de 24. Les métiers les moins représentés sont boucher, chauffeur, musicien, peintre, journalier, maçon, relieur et tailleur (un par profession). Pour l'année 1929, et surtout pour 1931, une forte proportion exerce le métier d'agriculteur. D'autres professions sont représentées telles que : apiculteur, chaudronnier, ferblantier, et maçon, entre autres. La même année, en 1931, 433 immigrants (91) sont agriculteurs, chiffre stable comme en 1928. En 1931, les immigrés sans profession sont aussi assez visiblement représentés (66), tout comme les étudiants (57). Les professions les moins exercées sont : infirmier, forgeron, comptable, architecte, travailleur de mine, télégraphiste, médecin, perruquier, soulier, sculpteur, maçon et maître d'école (un immigré par profession).

Entre 1933 et 1939, la profession d'agriculteur est, là encore, la plus importante : on dénombre 233 immigrés agriculteurs en 1934, puis 2850 en 1937. En effet, à partir de 1934 et jusqu'à la fin de la période, c'est toujours cette profession qui a le plus grand effectif. Si un pic est atteint en 1937, les chiffres diminuent par la suite, mais restent relativement élevés : 2 504 en 1938 et 1 233 agriculteurs en 1939. La part des agriculteurs ne fait pratiquement

qu'augmenter sur toute la période passant de 28 % (90) en 1928 à 85 % en 1939 (1233), même si entre 1929 et 1930, elle diminue légèrement passant de 36 % (102) à 21 % (91).

Avant 1935, on comptait moins de 100 étudiants par an (70 en 1934). Après cette date, les effectifs d'étudiants augmentent fortement et atteignent un pic en 1937 avec 951 individus. Ils ne diminuent que très peu les années suivantes. Les étudiants présentent un taux relativement stable, soit 7 % (25) en 1933, et en 1939 (104) et au maximum 25 % (898) en 1938. On peut considérer que c'est une période où les immigrants arrivent surtout en famille, et que cette proportion est en partie due à l'arrivée des Mennonites 1927-1947 (se reporter au chapitre 6).

Les autres catégories connaissent de nombreuses fluctuations en 1938-1939. Ainsi la part des adultes ou mineurs sans profession oscille entre 0 % et 28 %. Cette population a en effet un effectif inférieur à 100 entre 1928 et 1935, puis on en compte 1034 en 1937. La part des autres professions fluctue également entre 1 % et 44 %. Leur proportion est la plus élevée entre 1929 et 1933, (126) et (184) puis diminue fortement en 1937 (30) (1 %) avant d'augmenter de nouveau pour atteindre les 5 % (79) en 1939. La part des commerçants évolue avec des écarts moindres, mais tout de même importants entre 0 % et 12 % sur la période (une moyenne de 309 commerçants sur la période toutes nationalités confondues).

## **7. Lecture croisée entre profession et nationalité des immigrants**

Afin de proposer une lecture croisée entre nationalité et profession des immigrants, nous avons retenu certaines années de la période ici considérée : ce choix résulte du manque de données. De ce fait il est impossible systématiquement de les mettre en regard. En outre, certaines nationalités ne sont pas ici représentées dont les Italiens, car constituant une part importante des immigrants, nous leur avons réservé une large place dans les chapitres suivants (chapitres V et VIII). Il en est de même pour les mennonites qui seront abordés dans le chapitre VI.

Tableau 8 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1933 en % (pourcentage total)<sup>919</sup>

Professions / Nationalités	1933						Total
	Allemands	Argentins	Autrichiens	Tchécoslovaques	Polonais	Autres nationalités*	
Agriculteurs	11,83 %	0,28 %	6,20 %	7,89 %	2,82 %	1,97 %	30,99 %
Charpentiers	1,13 %	0,00 %	1,41 %	2,54 %	0,00 %	0,28 %	5,35 %
Commerçants	5,07 %	0,85 %	1,13 %	0,85 %	0,00 %	3,66 %	11,55 %
Étudiants	2,25 %	1,97 %	0,85 %	0,85 %	0,28 %	0,85 %	7,04 %
Mécaniciens	2,25 %	0,00 %	1,97 %	1,13 %	0,00 %	0,85 %	6,20 %
Modistes	4,51 %	0,56 %	2,82 %	0,85 %	0,28 %	0,85 %	9,86 %
Autres professions*	8,17 %	0,28 %	6,76 %	2,82 %	0,85 %	2,82 %	21,69 %
Mineurs sans profession	2,25 %	1,97 %	0,28 %	2,82 %	0,00 %	0,00 %	7,32 %
Total	37,46 %	5,92 %	21,41 %	19,72 %	4,23 %	11,27 %	100,00 %

Note de lecture : En 1933 au Paraguay 11,83 % des immigrés étaient des agriculteurs allemands.  
 Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$   
 \*cf. encadré 1

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

**Encadré 1 : Année 1933**

**La catégorie « autres professions » regroupe toutes les professions ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

« **Autres professions** » : Architecte, Boucher, Boulanger, Chauffeur, Confiseur, Cordonnier, Dentiste, Électricien, Employé de commerce, Ferblantiers Forgeron, Graveur, Horloger, Imprimeur, Ingénieur, Jardinier, Joailler, Ouvrier - Journalier, Machiniste, Maçon, Médecin, Meunier, Peintre, Photographe, Pilote d'avion, Professeur d'école, Relieur, Religieux, Sellier, Tailleur, Téléphoniste, Tisserand, Tonnelier, Trayeur de vache, Travailleur des mines

**La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

« **Autres nationalités** » : Belge, Bulgare, Danois, Hollandais, Anglais, Israélien, Nord-américain, Roumain, Syrien, Uruguayen.

En 1933, sur un total de 356 individus (tableaux 7), les immigrés allemands sont les plus nombreux, représentant 37,46 % (133) des effectifs totaux, suivis par les Autrichiens<sup>920</sup> (21,41 %) (76). La profession la plus répandue est encore celle d'agriculteur, avec un taux de 30,99 % (110 des immigrés exercent cette activité en 1933). De ce fait, ce sont les immigrés allemands agriculteurs qui sont les plus nombreux : 11,83 % (42). Toutefois, si l'on observe la répartition des immigrés par nationalité selon la profession exercée pour cette même année,

<sup>919</sup> Les tableaux qui représentent le pourcentage des nationalités et professions ici traitées correspondent à la Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1933).

<sup>920</sup> Carlos Pfannl est l'un des pionniers les plus connus venus en 1889. Il a travaillé pour la Société Foncière du Paraguay créée avec le Français Roberto Cahen d'Avers en 1893. Il s'agit donc d'une société fondée avec des capitaux français. Pfannl a aussi travaillé dans l'élevage dans les années 1920 dans le département de Concepción. Dans les registres des années 1930 de la Direction de l'Immigration et Colonisation, on remarque qu'un grand contingent d'Autrichiens de langue allemande est arrivé. La colonie autrichienne s'est installée dans le département de Villarrica dans les colonies « Carlos Pfannl » et Independencia (voir chapitre 6 sur les Allemands).

on note que la profession la plus répandue n'est pas la même selon la nationalité. Parmi les immigrés argentins on trouve de jeunes étudiants 1,97 % (7) ou des mineurs sans profession (7). Les Autrichiens à 21,41 % (54) se répartissent dans diverses professions (cf. encadré 1) puis figurent celle d'agriculteur 6,20 % (22). Les populations tchécoslovaques (28) et polonaises (10) sont, quant à elles, essentiellement des agriculteurs, tout comme les Allemands. Cela s'exprime respectivement à hauteur de 7,89 % et 2,82 %. Les autres nationalités (cf. encadré 1) sont surtout des commerçants, 11,27 % (41).

Tableau 9 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1934 en % (pourcentage total)<sup>921</sup>

Professions/ Nationalités	1934							Total
	Allemands	Argentins	Autrichiens	Tchécoslovaques	Espagnols	Russes	Autres nationalités*	
Agriculteurs	13,19 %	0,35 %	0,00 %	6,60 %	0,87 %	16,32 %	3,13 %	40,45 %
Avocats	0,17 %	0,00 %	9,03 %	0,17 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	9,38 %
Charpentiers	0,87 %	0,00 %	0,35 %	0,69 %	0,00 %	0,17 %	0,17 %	2,26 %
Commerçants	3,82 %	0,17 %	0,52 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,17 %	4,69 %
Employés de commerce	1,39 %	0,69 %	0,35 %	0,69 %	0,00 %	0,35 %	0,17 %	3,65 %
Étudiants	3,99 %	0,69 %	3,13 %	0,69 %	0,35 %	2,95 %	0,35 %	12,15 %
Ingénieurs	0,35 %	0,00 %	0,17 %	0,69 %	0,00 %	1,22 %	0,00 %	2,43 %
Mécaniciens	1,22 %	0,00 %	0,69 %	0,35 %	0,00 %	0,00 %	0,17 %	2,43 %
Modistes	2,60 %	0,17 %	1,04 %	0,35 %	0,17 %	0,17 %	0,17 %	4,69 %
Autres professions*	3,13 %	0,35 %	1,91 %	2,60 %	0,35 %	0,87 %	1,04 %	10,24 %
Mineurs sans profession	1,39 %	1,04 %	1,22 %	0,17 %	0,17 %	3,13 %	0,52 %	7,64 %
Total	32,12 %	3,47 %	18,40 %	13,02 %	1,91 %	25,17 %	5,90 %	100,00 %

Note de lecture : En 1934 au Paraguay 13,19 % des immigrés étaient des agriculteurs allemands.

Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$

\*cf. encadré 2

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

<sup>921</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1934).

**Encadré 2 : Année 1934**

**La catégorie « autres professions » regroupe toutes les professions ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

**« Autres professions » :** Armurier, Arpenteur, Boucher, Boulanger, Chauffagiste, Chauffeur, Chimiste, Confiseur, Cuisinier, Dentiste, Éducateur, Électricien, Forgeron, Horloger, Jardinier, Ouvrier – Journalier, Maçon, Médecin, Meunier, Opticien, Peintre, Perruquier, Relieur, Sellier, Tailleur, Tonnelier, Travailleur des mines

**La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

**« Autres nationalités » :** Belge, Brésilien, Finlandais, Hollandais, Hongrois, Italien, Lituanien, Polonais, Roumain.

En 1934, sur un échantillon de 578 individus (tableau 7), la profession la plus répandue demeure celle d'agriculteurs, représentant 40,45 % (233) des professions exercées par les immigrants. Les immigrés Allemands sont, là encore, très nombreux, constituant 13,19 % (76) des immigrés. Cependant ce ne sont pas eux qui occupent majoritairement le métier d'agriculteur mais les Russes à 16,32 % (94), représentant alors 25,17 % de la population immigrée totale. Cela reste toutefois la profession la plus figurative au sein du contingent allemand. Parmi ses représentants, il y a en effet toujours une forte proportion de travailleurs de la terre (76 pour 185 Allemands) et cette profession reste la plus représentée (233) en 1934 pour l'ensemble des immigrés (576 au total).

Viennent ensuite de jeunes étudiants (70), surtout allemands (23), autrichiens (18) et russes (17). Les commerçants sont presque tous Allemands (22 sur 27). On constate par ailleurs un nombre proportionnellement très important de diverses professions pour l'année 1934, (encadré 2) avec un pourcentage de 3% (68). L'on compte 3,13 % (18) de mineurs sans profession. En définitive, si l'on regarde ce que représentent les professions selon la nationalité, on remarque que ce n'est pas la même qui a uniformément la part la plus forte, cela dépend de la nationalité. Les Allemands, les Tchécoslovaques, les Espagnols et les Russes, ainsi que les nationalités autres (encadré 2), sont notamment des agriculteurs. Parmi les Argentins, la part revient aux mineurs sans profession (1,04 %) (6), aux étudiants (0,69 %) (4) et aux commerçants (0,17 %) (1). Quant aux modistes ils sont à égalité avec les « autres professions » (2,60 %) (27), tandis que les commerçants sont surtout des Allemands (3,82 %).

Tableau 10 : Répartition des immigrants selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1935 en % (pourcentage total)<sup>922</sup>

Professions/Nationalités	1935					
	Allemands	Argentins	Australiens	Tchécoslovaques	Espagnols	Français
Agriculteurs	2,94 %	0,39 %	4,89 %	6,56 %	0,68 %	0,98 %
Charpentiers	0,29 %	0,00 %	0,10 %	0,29 %	0,00 %	0,00 %
Commerçants	1,37 %	0,00 %	0,00 %	0,10 %	0,10 %	0,00 %
Chauffeurs	0,29 %	0,00 %	0,00 %	0,10 %	0,00 %	0,00 %
Étudiants	0,88 %	0,39 %	0,78 %	1,17 %	0,59 %	0,10 %
Ingénieurs	0,00 %	0,00 %	0,10 %	0,10 %	0,00 %	0,00 %
Ouvriers — Journaliers	0,20 %	0,00 %	0,00 %	0,20 %	0,10 %	0,00 %
Mécanicien	0,39 %	0,10 %	0,20 %	0,29 %	0,29 %	0,10 %
Modiste	1,47 %	0,20 %	0,29 %	0,29 %	0,10 %	0,29 %
Autres Professions*	1,27 %	0,68 %	1,17 %	1,86 %	0,00 %	0,20 %
Mineurs sans profession	0,39 %	0,10 %	0,78 %	0,98 %	0,20 %	0,39 %
Total	9,49 %	1,86 %	8,32 %	11,94 %	2,05 %	2,05 %

Note de lecture : En 1935 au Paraguay 2,94 % des immigrants étaient des agriculteurs allemands.  
 Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$   
 \*Cf encadré 3

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Tableau 10 (suite) : Répartition des immigrants selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1935 en % (pourcentage total)<sup>923</sup>

Professions/Nationalités	1935					
	Lituanais	Polonais	Russes	Suisses	Autres nationalités*	Total
Agriculteurs	2,84 %	19,37 %	12,13 %	0,49 %	1,08 %	52,35 %
Charpentiers	0,00 %	0,20 %	0,00 %	0,29 %	0,10 %	1,27 %
Commerçants	0,10 %	0,10 %	1,17 %	0,20 %	0,00 %	3,13 %
Chauffeurs	0,00 %	0,00 %	1,37 %	0,00 %	0,00 %	1,76 %
Étudiants	0,39 %	4,11 %	1,17 %	0,10 %	0,10 %	9,78 %
Ingénieurs	0,00 %	0,00 %	1,17 %	0,00 %	0,10 %	1,47 %
Ouvriers — Journaliers	0,00 %	0,39 %	0,98 %	0,00 %	0,00 %	1,86 %
Mécaniciens	0,00 %	0,29 %	1,96 %	0,10 %	0,10 %	3,82 %
Modiste	0,00 %	0,39 %	1,47 %	0,00 %	0,39 %	4,89 %
Autres Professions*	0,20 %	1,17 %	3,03 %	0,39 %	1,86 %	11,84 %
Mineurs sans profession	0,59 %	0,88 %	2,64 %	0,20 %	0,68 %	7,83 %
Total	4,11 %	26,91 %	27,10 %	1,76 %	4,40 %	100,00 %

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

<sup>922</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1935).

<sup>923</sup> *Ibidem*, (1935).

**Encadré 3 : Année 1935**

**La catégorie « autres professions » regroupe toutes les professions ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

« **Autres professions** » : Agronome, Architecte, Arpenteur, Bibliothécaire, Boucher, Boulanger, Chimiste, Constructeur, Contremaître, Couturière, Cuisinier, Dentiste, Dessinateur, Électricien, Employé, Employés de maison, Forgeron, Géomètre, Infirmier  
Jardinier, Maçon, Médecin, Militaire à la retraite, Peintre, Pompiste, Serveur, Tailleur, Tisserand, Travailleur de la mine, autres professions.

**La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

« **Autres nationalités** » : Belge, Danois, Hollandais, Hongrois, Luxembourgeois, Roumain.

Au cours de l'année 1935, sur un échantillon total de 1122 individus (tableaux 7), les Tchécoslovaques sont majoritairement agriculteurs. Ils représentent 6,56 % (67) de la part globale du métier, ce qui est également le cas pour les Australiens, et à l'échelle de leur pays d'origine qui sont 50 sur 85 ressortissants. Les Allemands, quant à eux, sont pour un tiers d'entre eux agriculteurs (30 sur 97), mais les plus nombreux au sein de cette profession sont de nationalité polonaise avec une part de 19,37 % (198), soit plus des deux tiers des immigrés polonais et plus du tiers du nombre total d'agriculteurs (toutes nationalités confondues). Les agriculteurs sont aussi majoritaires parmi les immigrés russes 2,13 % (124), ce qui n'est pas étonnant car les Russes et Polonais représentent les parts les plus importantes des immigrés en 1935. À noter également que le taux de Français qui se trouvent parmi les agriculteurs est à hauteur de (0,98 %) soit 10 représentants. Si d'autres professions sont représentées, cette année-là, l'agriculture est sans conteste l'activité principale des immigrants, puisqu'elle représente 52,35 % (535) du total des professions. Présentons la proportion de travailleurs agricoles par nationalité : Allemands (2,94 %), les Australiens (4,89 %), les Tchécoslovaques (6,56 %), Français (0,98 %), Lituanais (2,84 %), Polonais (9,37 %) et les Russes (12,13 %) pour l'année 1935.

Tableau 11 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1937 en % (pourcentage total)<sup>924</sup>

Professions / Nationalités	1937					
	Allemands	Autrichiens	Tchécoslovaques	Français	Japonais	Polonais
Agriculteurs	3,92 %	0,88 %	1,19 %	0,96 %	1,39 %	47,94 %
Artisans	0,25 %	0,02 %	0,06 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %
Commerçants	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Étudiants	0,39 %	0,04 %	0,18 %	0,27 %	0,96 %	17,33 %
Mineurs sans profession	0,25 %	0,12 %	0,02 %	0,12 %	0,70 %	19,61 %
Total	4,80 %	1,07 %	1,46 %	1,37 %	3,06 %	84,88 %

Note de lecture : En 1937 au Paraguay 3,92 % des immigrés étaient des agriculteurs allemands.  
Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$   
\*cf. encadré 4 ; Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

<sup>924</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1937).



Tableau 11 (suite) : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1937 en % (pourcentage total)<sup>925</sup>

Professions/ Nationalités	1937					Total
	Roumains	Russes	Syriens	Suisses	Autres nationalités*	
Agriculteurs	0,82 %	0,18 %	0,33 %	0,37 %	0,47 %	58,46 %
Artisans	0,00 %	0,00 %	0,06 %	0,02 %	0,18 %	0,62 %
Commerçants	0,00 %	0,00 %	0,16 %	0,00 %	0,04 %	0,21 %
Étudiants	0,18 %	0,00 %	0,02 %	0,10 %	0,02 %	19,51 %
Mineurs sans profession	0,27 %	0,04 %	0,00 %	0,04 %	0,04 %	21,21 %
Total	1,27 %	0,23 %	0,57 %	0,53 %	0,76 %	100,00 %

Note de lecture : En 1937 au Paraguay 0,82 % des immigrés étaient des agriculteurs roumains.  
 Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$   
 \*cf. encadré 4

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

**Encadré 4 : Année 1937**  
**La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**  
 « **Autres nationalités** » : Belge, Bulgare, Danois, Espagnol, Estonien, Hollandais, Italien, Lituanien, Syro-Libanais, Turc, Yougoslave.

En 1937, sur un échantillon annuel total de 4875 individus (tableau 7), le plus fort taux d'immigration est observé chez les agriculteurs polonais : 2 337, soit 47,94 %, pour un total de 2 850 immigrés, toutes nationalités confondues. Ces derniers sont également les immigrés les plus nombreux selon les nationalités (84,88 %) loin derrière les agriculteurs allemands (191) 3,92 %, puis les Japonais (68) 1,39 %. De manière générale, les agriculteurs restent les plus nombreux sur le territoire, ce que l'on peut aussi constater pour les Autrichiens qui sont au nombre de 52, dont 43 agriculteurs, ou pour les Français, dont 47 sont agriculteurs sur un total de 67. On trouve par ailleurs 16 Syriens agriculteurs.

On dénombre également une présence importante d'étudiants, en particulier chez les Polonais 17,33 % (845) et les Japonais (47) 0,96 %. On remarque que les commerçants sont particulièrement sous-représentés, excepté chez les Syriens (8) et les nationalités autres, respectivement 0,16 % et 0,04 % pour cette année. En somme, c'est sans surprise, le métier d'agriculteur qui a la plus forte représentation parmi les Allemands, 81,62 %, les Autrichiens 82,69 %, les Tchécoslovaques 81,69 %, les Français 70,15 %, les Japonais 45,64 %, les Polonais 56,48 %, les Roumains 64,52 % ; les Russes 81,82 %, les Syriens 7,14 % et les Suisses 69,23 %.

<sup>925</sup> *Ibidem* (1937).

Tableau 12 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1938 en % (pourcentage total)<sup>926</sup>

Professions/ Nationalités	1938					
	Allemands	Autrichiens	Tchécoslovaques	Français	Japonais	Lituanais
Agriculteurs	6,06 %	0,22 %	1,00 %	0,80 %	1,38 %	0,83 %
Artisans	1,22 %	0,50 %	0,06 %	0,03 %	0,00 %	0,03 %
Commerçants	2,02%	0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%
Employés	0,39%	0,00%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%
Étudiants	1,30%	0,11%	0,14%	0,03%	0,75%	0,11%
Total	10,99%	0,91%	1,22%	0,89%	2,13%	0,97%

Note de lecture : En 1938 au Paraguay 6,06 % des immigrés étaient des agriculteurs allemands.

Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

Tableau 12 (suite) : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1938 en % (pourcentage total)<sup>927</sup>

Professions/ Nationalités	1938				
	Polonais	Roumains	Russes	Autres nationalités *	Total
Agriculteurs	55,87%	2,33%	0,14%	0,69%	69,32%
Artisans	0,44%	0,08%	0,14%	0,33%	2,82%
Commerçants	0,19%	0,00%	0,03%	0,14%	2,49%
Employés	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%	0,50%
Étudiants	22,18%	0,17%	0,06%	0,03%	24,86%
Total	78,68%	2,57%	0,36%	1,27%	100,00%

Note de lecture : En 1938 au Paraguay 55,87 % des immigrés étaient des agriculteurs polonais.

Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$

\*cf. encadré 5

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

**Encadré 5 :**

**La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

« **Autres nationalités** » : Anglais, Argentin, Brésilien, Bulgare, Espagnol, Estonien, Hollandais, Hongrois, Italien, Libanais, Norvégien, Syrien, Suisse, Palestinien, Yougoslave.

En 1938, sur un échantillon de 4511 individus (tableaux 7), les immigrés allemands, tchécoslovaque, français, japonais, lituanais, polonais, russes, roumains et les nationalités autres (encadré 5) sont surtout agriculteurs (69,32 % de la population totale). On en

<sup>926</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1938).

<sup>927</sup> *Ibidem* (1938).

comptabilise 2 018 (55,87) de nationalité polonaise, et 219 (6,06 %) de nationalité allemande. Si l'on regarde le pourcentage individualisé par nationalité dans ce métier, on note les chiffres suivants : Allemands 55,16 %, Tchécoslovaques 81,82 %, Japonais 64,94 %, Polonais 71,01 % et Russes 38,46 %. De même que les Roumains agriculteurs sont représentés à 2,33 % (84), de même, le pourcentage de mineurs étudiants est faible (0,17 %) (6). On retrouve un nombre important d'étudiants polonais, soit 801 (22,18 %) ce qui fait de cette nationalité la plus représentée parmi les immigrés en 1938. Il y a aussi une part importante d'étudiants au sein des Allemands (1,30 %) (47) et des Russes (0,06 %) (2). Parmi les artisans, les Allemands sont représentés au taux de 1,22 % (44). Au sein de la nationalité russe, on trouve une part de commerçants (0,03 %) (1) soit 7,69 % (13). Parmi les immigrés allemands, on recense 73 commerçants (2,02 %), tandis que les Polonais sont minoritaires dans ce domaine avec le taux de 0,19 % (7).

Tableau 13 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1939 en % (pourcentage total)<sup>928</sup>

Professions / Nationalités	1939				
	Allemands	Tchécoslovaques	Espagnols	Français	Italiens
Agriculteurs	3,32%	1,66%	0,35%	0,35%	0,48%
Commerçants	1,52%	0,14%	0,21%	0,07%	0,00%
Étudiants	0,21%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%
Ouvrier	0,21%	0,48%	0,07%	0,14%	0,14%
Autres professions*	1,24%	0,41%	0,14%	0,55%	0,21%
Total	6,50%	2,76%	0,76%	1,11%	0,83%

Note de lecture : En 1939 au Paraguay 3,32 % des immigrés étaient des agriculteurs allemands.  
Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$   
\*cf. encadré 6

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

<sup>928</sup> Memoria de la Oficina de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos de Asunción (1939).

Tableau 13 (suite) : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1939 en % (pourcentage total)<sup>929</sup>

Professions/ Nationalités	1939					Total
	Japonais	Litوانيens	Polonais	Roumains	Autres nationalités*	
Agriculteurs	4,49%	1,45%	70,56%	0,83%	1,73%	85,21%
Commerçants	0,00%	0,00%	0,07%	0,00%	0,14%	2,14%
Étudiants	0,76%	0,00%	6,15%	0,00%	0,00%	7,19%
Ouvrier	0,00%	0,00%	0,07%	0,07%	0,14%	1,31%
Autres professions*	0,07%	0,00%	0,14%	0,07%	1,31%	4,15%
Total	5,32%	1,45%	76,99%	0,97%	3,32%	100,00%

Note de lecture : En 1939 au Paraguay 4,49 % des immigrés étaient des agriculteurs japonais.  
 Calculs :  $\frac{\text{Effectif nationalité/profession}}{\text{Effectif total}} * 100$   
 \*cf. encadré 6

Source: Memoria de la Dirección General de Estadísticas, Encuestas y Censos.

**Encadré 6 : Année 1939**

**La catégorie « autres professions » regroupe toutes les professions ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

« **Autres professions** » : Artisan, Avocat, Boulanger, Charpentier, Chauffeur, Chimiste, Couturière, Comptable, Cordonnier, Cuisinier, Dentiste, Employé de maison, Employé de commerce, Ferblantier, Ingénieur, Jardinier, Laitier, Maçon, Mécanicien, Médecin, Opticien, Peintre, Photographe, Professeur, Religieux, Sellier, Tailleur.

**La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif d'immigrés inférieur ou égal à 10.**

« **Autres nationalités** » : Argentin, Autrichien, Brésilien, Estonien, Hollandais, Hongrois, Libanais, Nord-Américain, Hondurien, Palestinien, Russe, Syrien, Suisse, Uruguayen, Yougoslave.

Le nombre total d'immigrés au cours de l'année 1939 est de 1447 (tableau 7). Parmi eux, les Polonais sont au nombre de 1114 et sont très majoritairement agriculteurs (1021 sur 1 233 agriculteurs au total, soit 70,56 %). Les Japonais fournissent le second contingent d'agriculteurs (65) 4,49 %, puis les Allemands (48) 3,32 % et les Tchécoslovaques 1,66 % (24). Cette profession reste donc largement majoritaire en 1939 : elle représente 85,21 % (1233) des professions exercées par les immigrés. Quelle que soit la nationalité, le métier d'agriculteurs est le plus représenté parmi les ressortissants étrangers qui immigrèrent au Paraguay : la part fluctue entre 31,25 % et 100 % selon la nationalité. Notons toutefois que les immigrés français ne sont pas majoritairement agriculteurs, il y a diverses professions (encadré 6), à raison de 50 %. Nous remarquons également que les commerçants sont une fois de plus surtout de nationalité allemande (22, soit 1,52 % sur 31 commerçants d'autres nationalités). Nous terminons par les étudiants : on en recense 89 (6,15 %) chez les Polonais et 11 (0,76 %) chez les Japonais pour un total de 104 d'autres nationalités.

<sup>929</sup> *Ibidem* (1939).

## Conclusion

Nous avons vu au chapitre I, que le Paraguay avait connu une récession démographique avant 1886 dans la période d'après-guerre (1865-1870) et sur certaines années, d'après l'étude effectuée dans ce chapitre. Cela relève d'une double explication. Nous prenons l'exemple de la décennie de 1930 où le taux des naissances est inférieur à celui des décès. La guerre de 1932-1935, ou guerre du Chaco, a engendré une surmortalité — mais moins élevée que lors de la guerre de la Triple Alliance ainsi qu'une sous-natalité en raison notamment de la participation des hommes à la guerre. Il y a ensuite le regain démographique de 1936-1940, renouveau de l'après-guerre qui permet une plus grande vitalité démographique. En ce qui concerne l'évolution spécifique d'Asunción, nous ne disposons pas de statistiques assez fines permettant de mesurer les effets démographiques de la guerre sur la capitale.

Dans cette section, nous avons construit des graphiques pour montrer le taux d'accroissement de la population du Paraguay, ainsi que de la population immigrante de 1905 à 1940 (graphique 16). Nous avons vu que chaque période intercensitaire se terminait par une évolution différente du poids démographique. À la fin de la période, la population globale du Paraguay connaît une hausse de plus d'un million d'habitants. En ce qui concerne l'accroissement naturel de la population globale du Paraguay, on assiste à une croissance de 59,0 % en 1914, contre une chute de 22 % en 1939 (graphiques 17 et 18).

De la même manière, nous avons tenté de tracer très approximativement l'accroissement naturel de la ville d'Asunción (1925-1939) (graphique 19). Ainsi, par rapport au taux l'accroissement naturel, nous avons constaté en 1933 une baisse notable de la population par une hausse de la mortalité due à la bronchopneumonie, alors qu'une hausse de la population de 39,4 % se produit en 1937 (graphique 19). À la fin de cette période, Asunción recense une population de 109 496 habitants, 10 % de la population globale du pays sont concentrés dans cette ville. Cela n'est pas sans conséquence, car c'est la ville la plus dense du pays, et particulièrement avec des immigrants commerçants. Cette densité s'explique par son statut de ville portuaire.

L'étude de l'accroissement naturel de l'immigration à Asunción reste sensible, car le suivi de l'immigration est une tâche rendue d'autant plus ardue par l'absence de statistiques exactes. Nos observations nous mènent à supposer que cette ville constituait un refuge pour les immigrants ne voulant pas travailler la terre, et pour beaucoup une promesse d'activités économiques et de promotion sociale. En outre, l'examen des nationalités et professions des immigrants montre que les plus présentes sur la période (1907-1917) sont les Italiens (37 %), les Espagnols (34 %), suivis par les Allemands (28 %) et les Autrichiens (8 %). En revanche,

sur la période allant 1935 à 1939, les Polonais prennent la tête (80 %), suivis par les Japonais (11 %) et les Tchécoslovaques (4 %).

Nous remarquons qu'au fil du temps, de plus en plus d'agriculteurs arrivent au Paraguay. Entre 1907 et 1917, ils sont majoritaires, leur part fluctuant entre 29 % et 35 %, mais d'autres professions sont aussi largement pourvues, telles que les charpentiers, les maçons, les couturières et les commerçants.

Entre 1928 et 1939, au début de la période, le métier d'agriculteur était surtout exercé par les Allemands, les Autrichiens et les Tchécoslovaques. En comparant les professions, il est particulièrement intéressant de noter que les agriculteurs sont majoritaires dès 1934, et que leur nombre ne cesse (ou presque) de croître. À partir de 1935, et en particulier dans les années suivantes, l'on constate une arrivée massive d'agriculteurs polonais. Ainsi, cette catégorie semble augmenter sur toute la période, passant de 28 % en 1928 à 85 % en 1939, même si entre 1929 et 1930 leur proportion diminue légèrement passant de 36 % à 21 %.

L'agriculture est donc sans conteste l'occupation principale de l'ensemble de la population immigrante même si les immigrants diversifient, par la suite, leurs activités, associant à cela les particularités propres à leurs nationalités. Nous observons dans le même temps que les flux en provenance d'Europe et du Moyen-Orient se sont intensifiés de façon constante depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, provoquant ainsi une diversification des métiers. En miroir de ce constat, ce sont bien les choix politiques du gouvernement paraguayen qui ont influencé ces tendances. D'une part, le projet de développement agricole par l'immigration, d'autre part, l'ouverture progressive de sa politique migratoire à une diversité de nationalités européennes et non-européennes. Cela indique plusieurs faits. D'abord, les infrastructures se sont développées et par là même ont facilité et permis l'installation durable des agriculteurs sur le territoire. De plus, si les lois ont évolué au fur et à mesure, le gouvernement a réussi à adapter et à organiser l'entrée d'agriculteurs, ce qui était plus complexe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, ce projet politique de développement par l'immigration aura pris plusieurs décennies avant de porter ses fruits, ce que met d'ailleurs en lumière la comparaison réalisée ici entre les deux périodes.

Un autre résultat intéressant que nous pouvons tirer de cette analyse est la présence accrue de jeunes, et pour la plupart étudiants. Entre 1934 et 1939, nous observons une forte hausse de cette population constituée le plus souvent de familles avec enfants recensés en tant qu'étudiants (plusieurs nationalités). Ainsi, en 1934, 12 % des immigrants sont des étudiants allemands soit 3,99 % (23), autrichiens 3,13 % (18) et russes 2,95 % (17). En 1935, les jeunes Polonais prennent la tête soit 4,11 % (42) suivis par les Russes 1,17 % (12). En 1937, les jeunes issus de l'immigration se répartissent entre les nationalités allemandes soit 0,39 %

(19), française soit 0,27 % (13), japonaise soit 0,96 % (47) et polonaise soit 17,33 % (845). Cette installation de jeunes est visible l'année suivante.

En 1938, le pic pour les jeunes étudiants est atteint avec 25 % (898) toutes nationalités confondues. L'année suivante, les jeunes sont principalement japonais (11) 0,76 % et polonais (89) 6,15 %. Ces chiffres sont cohérents par rapport à l'évolution des nationalités présentes dans l'immigration qui devient progressivement un projet de vie sur le long terme. En effet, l'entrée des jeunes immigrants souligne que ce sont essentiellement des groupes familiaux à destination des colonies. Cette caractéristique est vraie notamment pour la région sud, Itapúa, ainsi qu'à Villarrica. Cela nous indique que les immigrés viennent de plus en plus avec les membres de leur famille ce qui suppose une résolution d'installation pérenne. Cela démontre également que les immigrés ont des enfants sur le territoire et que ceux-ci sont éduqués sur place. C'est, là encore, le signe d'une volonté de la part du gouvernement de rendre durable l'établissement des immigrés, même si les chiffres pour l'ensemble de la population d'immigrés n'atteignent pas encore les objectifs du gouvernement.

### **Conclusion de la partie**

Cette première partie met en lumière la façon dont le projet de développement par l'immigration a pris forme. Cela a commencé sous le gouvernement de López et a été modelé par les gouvernements qui se sont succédé, au gré des diverses expériences réalisées. Au départ, le manque de main-d'œuvre pour répondre au développement de l'agriculture était la priorité pour mettre en place une politique d'immigration. L'accueil d'immigrants a conduit à l'adoption de lois et à la mise en place de diverses institutions, pour faire en sorte que les immigrés soient effectivement agriculteurs et que l'agriculture puisse se développer.

La loi du 20 mai 1845 sous le gouvernement de Carlos A. López, puis dans la Constitution de 1870 a été conçue pour avantager les travailleurs européens. Ces derniers posséderaient soi-disant des caractéristiques supérieures à celles de la population autochtone, et seraient donc une influence civilisatrice. Par des expériences éprouvées, cette perception s'est inversée dans les revendications des messages présidentiels des gouvernements successifs.

Le Paraguay a adopté deux modèles de politique migratoire au cours des années : entre 1855 et 1939, - des lois d'immigration et -des lois pour la propriété foncière. La naissance du latifundium dans le but d'attirer de grands propriétaires terriens eu lieu dès l'après-guerre (1865-1870). Ensuite, au XX<sup>e</sup> siècle, des lois destinées aux minifundia sont promulguées pour bénéficier aux petits propriétaires, aussi bien les Paraguayens que les étrangers.

Après une perte démographique importante à cause de la Grande Guerre, le pays peine, mais parvient à augmenter sa population. La mise en place des politiques d'immigration porte ses fruits. En effet, entre 1905 et 1940 on dénombre 32 435 immigrants entrés sur le territoire<sup>930</sup>.

La politique d'immigration par le gouvernement paraguayen rend compte dans les affaires publiques de la mise en place d'une méthode ouverte, dirigée principalement vers les capitalistes et les latifundistes. Les politiques libérales sont restées presque inchangées malgré de nombreuses tentatives pour restreindre la vente de terres aux étrangers et la rhétorique officielle sur la nécessité de sélectionner des immigrants de haute qualité comme le décrivent les lois.

Pour instaurer les colonies agricoles, le gouvernement paraguayen a eu recours à des contrats passés avec des agents recruteurs, puis avec des entrepreneurs qui ont acheté des terres pour former des colonies privées. Les politiques d'immigration se sont appuyées sur les consuls paraguayens à l'étranger comme soutien à l'immigration. Les consuls en Europe, et autres agents recruteurs privés ont propagé l'offre des frais de voyage, ainsi que l'installation gratuite à l'arrivée, et dans certains cas l'offre de distribution de semences et d'outils pour l'agriculture afin d'attirer les colons immigrants. Ces derniers devaient cependant, dans la plupart des cas, défricher les terres pour la culture dans les colonies. Le consul, en plus de faire connaître le pays, devait centraliser les informations individuelles de chaque individu qui souhaitait émigrer et les transmettre au Bureau de l'Immigration et des Terres et Colonies. Elles comprenaient les noms des immigrants, ainsi que leur âge, sexe, profession, origines géographiques et ethniques, et la colonie à laquelle ils sont destinés. Ces données doivent être corroborées par le Bureau d'Immigration à Asunción.

Le résultat de cette immigration européenne a été plus marqué entre 1881 et 1932, période durant laquelle les métiers vont se diversifier. L'arrivée d'autres nationalités non européennes va s'intensifier entre les années 1936 et 1939. Nous avons observé que le Bureau d'Immigration, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, était sous la tutelle du ministère de l'Intérieur mais il est ensuite sous l'administration du ministère des Relations Extérieures. Au XX<sup>e</sup> siècle, le Bureau sera réorganisé pour retourner sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Entre 1881 et 1939, huit lois sur l'immigration sont promulguées, soit trois lois générales de l'immigration et de la colonisation et cinq lois spécifiques destinées à certaines nationalités. La loi d'immigration de 1903 définit dans son premier article ce qu'est l'immigrant. Trente-quatre ans plus tard, la loi de 1937 donne une nouvelle définition de l'immigrant, conservant

---

<sup>930</sup> À noter que les mennonites ne sont pas représentés dans cet échantillon, se reporter au chapitre 6.



le même régime : l'immigration autorise et accorde une préférence aux agriculteurs et aux artisans ruraux.

Si les lois générales de l'immigration, celles de 1881 et de 1903 ont apporté des solutions organisationnelles, l'attribution de la Direction des Terres et Colonies est fixée pour assurer l'administration des colonies. En effet, ce bureau se charge d'appliquer techniquement les directives du gouvernement. Des résolutions sont exécutées en accord avec la situation politique, économique et sociale du pays. Ainsi, les prises de décisions doivent tenir compte des modalités pour la distribution de terres.

Il est à supposer qu'à l'avenir le courant de l'immigration pourra faire prospérer le Paraguay dont l'énergie continue de se concentrer à cette fin. Des centaines d'immigrants ont afflué, attirés par les avantages offerts par le gouvernement. Si les agriculteurs ont été confrontés à quelques difficultés dans la culture de la terre, à court terme en revanche, le sort des ouvriers (tous métiers confondus) ainsi que celui des commerçants sera nettement meilleur.

L'entrée massive au Paraguay pour l'installation dans les colonies sera faite pour une autre catégorie d'immigrants : les Mennonites. Dans la deuxième partie, nous allons analyser la pluralité des colonies en tentant de dresser le bilan de l'immigration.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**L'ÉTAT PARAGUAYEN ET LA GESTION**  
**DES IMMIGRÉS**



## Introduction de la deuxième partie

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Nouveau Monde attire des milliers d'Européens désirant se lancer dans une nouvelle vie. Les appels lancés et les promesses formulées par les gouvernements latino-américains incitent de nombreux Européens à s'expatrier avant tout pour des raisons d'ordre économique.

« L'idée d'aller habiter en Amérique était le souhait des Français, même avant la Révolution. Et sans doute, l'Amérique était faite pour séduire les esprits chimériques. Où trouver en effet des terres plus fécondes, une nature plus grandiose, un gouvernement plus rationnel ? Où trouver plus d'aliments pour l'esprit d'aventure, un milieu plus favorable pour l'épanouissement de sociétés féodales<sup>931</sup> ? »

Améliorer leur situation économique et leurs conditions de vie, tel était l'espoir des immigrants qui laissaient derrière eux une partie de leur existence dans leur patrie de naissance. Les pays du Cône sud leur offraient à cette période la possibilité de devenir propriétaires terriens, ce qui sans conteste, allait motiver des milliers d'européens à prendre place sur les bateaux à destination de l'Amérique du Sud.

Si, dans la partie précédente, nous avons présenté à la fois le contexte de l'immigration à l'instar d'un projet politique permettant d'envisager le développement du pays, les différentes institutions servant de support au développement de l'immigration ainsi que les caractéristiques générales de la population d'immigrés, nous analyserons dans cette partie, les différents projets migratoires par nationalité.

Nous examinerons ainsi les spécificités et les expériences propres à chaque communauté en nous focalisant sur les Français, les Italiens, les Syro-Libanais, les Japonais, les Allemands et les Mennonites dans la perspective d'une analyse socio-démographique. Comment ces immigrants sont-ils entrés sur le territoire et pourquoi ont-ils choisi le Paraguay ? Quelles étaient les stratégies de l'État paraguayen et des immigrants eux-mêmes afin de pérenniser leur présence sur le territoire ? En répondant à ces questions, il s'agira d'une certaine façon, de décrire comment la politique du gouvernement a été mise en pratique.

---

<sup>931</sup> CARRÉ, Henri, *Les Émigrés français en Amérique*, Paris, Impr. de Chaix 1898, p. 4.



## Chapitre 4

# Organiser l'immigration : politiques, pratiques et stratégies

### Introduction

La première immigration organisée par l'État paraguayen est celle concernant les ressortissants français. Cette immigration est singulière, notamment du fait de son organisation conjointe sous forme des colonies par les deux pays concernés, la France et le Paraguay. Elle l'est également par son implantation et son développement. Plusieurs tentatives de colonisation française verront progressivement le jour tout au long de la période étudiée. Séduits par la promesse d'un avenir meilleur sur les terres paraguayennes, pour de nombreux immigrés français qui ont tenté l'aventure au Paraguay, ce fut un nouveau point de départ.

Malgré l'élan des immigrés et le dispositif mis en place par les deux gouvernements, les différentes tentatives de colonisation française n'ont été satisfaisantes ni pour le Paraguay ni pour les immigrés. Bien que ces tentatives aient échoué, les ressortissants français font pleinement partie de l'histoire de l'immigration au Paraguay. C'est pourquoi nous décrirons ici l'histoire de cette immigration et nous nous pencherons sur le parcours de certains immigrés. Il conviendra ainsi de s'interroger sur les ressorts de cet impossible développement durable des colonies françaises, essentiellement installées dans les pays de la Plata, et qui ont vu le jour dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, soit dès que le gouvernement paraguayen a fait de l'immigration un axe fort de sa politique de développement.

Au cours de ce chapitre, une attention particulière sera portée sur une colonie de travailleurs agricoles, la « Nouvelle Bordeaux ». Examiner le processus de la création et la destinée de cette expérience coloniale. Nous aborderons également d'autres tentatives de colonisation, la colonie appelé « Président González » ou colonie « Nationale » et la colonie nommée la « Nouvelle Picardie », qui se caractérisent par certaines spécificités qu'il convient de mettre en avant pour mieux appréhender le phénomène migratoire. La première colonie est le fruit d'une initiative du gouvernement paraguayen, c'est à ce titre qu'elle est considérée comme une colonie officielle. La colonie « Président González » est quant à elle née à la suite de la promulgation de la loi sur l'immigration de 1881, loi régulant les rapports entre le gouvernement et les colons français, leur offrant un certain nombre d'avantages. Incompréhension et malentendus empêcheront toutefois le développement de cette colonie. Ensuite, nous évoquerons la « Nouvelle Picardie », colonie créée à l'initiative d'un

ressortissant français picard, mais qui ira directement à l'échec. Pour finir, nous dresserons le portrait de trois personnalités françaises dans le but de rendre plus vivante l'expérience migratoire des hommes et des femmes s'étant installés au Paraguay. Nous évoquerons ainsi le botaniste Benjamin Balansa, puis François Casabianca et son initiative commerciale, et enfin Henri Pitaud, travailleur de la terre et écrivain au Paraguay.

## **1. La sélection de travailleurs agricoles : La colonie la « Nouvelle Bordeaux » (1855-1856)**

« Combien de paysans pauvres et d'artisans démunis entendent se faire une place au soleil sur les terres du Río de la Plata ? Chimère ou réalité ? Peu importe, au fond, ces paysans en quête d'avenir, ces artisans villageois chassés par le machinisme espèrent essentiellement échapper à leur existence malheureuse sur le vieux continent pour trouver enfin, sur l'autre rive de l'Atlantique, une vie nouvelle où les emplois semblent assurés et mieux rémunérés. »<sup>932</sup>

Après une longue période d'isolement international, le Paraguay des années 1850 affiche une volonté d'ouverture économique et politique. En sus du recours à des techniciens européens qualifiés pour le développement d'infrastructures, le pays a besoin d'agriculteurs expérimentés afin d'augmenter la population et d'améliorer la productivité agricole. Dans le but de développer le pays, le Président décide d'ouvrir le Paraguay aux pays étrangers et de favoriser l'installation de colons européens, colons qui dans les premiers temps seront surtout des Français.

Le voyage de Francisco S. López en Europe (1854) sera l'occasion de faire connaître le pays à l'étranger et d'organiser le recrutement d'agriculteurs européens, ce qui se traduira notamment par la signature d'un accord entre la France et le Paraguay. Dans un contexte de bonnes relations entre le gouvernement paraguayen et la France, le Président de la République paraguayenne, par l'intermédiaire du ministre plénipotentiaire Francisco Solano López alors en mission en France, va ainsi encourager l'introduction d'immigrants et de colons agriculteurs. C'est dans ce contexte que va naître la colonie nommée la « Nouvelle Bordeaux », dont nous détaillerons les principaux événements et étapes de son existence.

Les décisions prises par le fils du président en France pour faire venir des immigrants seront publiées dans le journal d'Asunción, «El Semanario de Avisos y conocimientos útiles»<sup>933</sup>. Le Consul Alfred Lucien de Brayer<sup>934</sup> et le président Carlos A. López se

---

<sup>932</sup> Le décret impérial d'émigration est promulgué le 15 janvier 1855 signé par Napoléon III, le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, P. Magne. Le décret est constitué de trois partis et vingt-huit articles. Le premier article établit les commissaires spéciaux pour surveiller l'émigration française et étrangère afin d'assurer l'exécution des politiques d'émigration. D'autres dispositions réglementaires : le décret du 28 avril 1860 et la loi du 20 juin 1860. Sur les politiques d'émigration de la France, voir aussi OTERO, Hernán, *Historia de los franceses en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2012, pp. 60-67.

<sup>933</sup> «El Periódico el Semanario de Avisos y conocimientos útiles, es dedicado a negociantes, labradores e industriales, saldrá todos los sábados, costará cada número Un Real, para gastos de la imprenta del estado ».

rencontreront et détermineront les conditions d'installation des colons. Il est alors dit que le terrain où ils seront établis est d'une fertilité et d'une salubrité *asombrosa*, (remarquable) selon les termes du président de la République du Paraguay qui ajoute que :

« Mille hommes sont en train de s'occuper à déblayer le terrain et à construire des habitations, et qu'aussitôt qu'elles seraient logeables les colons en prendraient possession, ainsi que des terrains qui leur sont destinés. La principale culture à laquelle ils devront se livrer est celle du coton qui est très productive dans ces parages, mais ils pourraient aussi cultiver le tabac, le maïs et les plantes potagères »<sup>935</sup>.

Le terrain étant en grande partie couvert de bois de construction ils pourraient les exploiter à leur profit et les vendre soit sur place ou à Asunción. Il est également convenu qu'un règlement de justice adapté aux mœurs de cette population sera adopté, et que le gouvernement en fera part au Consulat<sup>936</sup>. Le gouvernement prépare ainsi dans un espoir de réussite, la venue des colons pour la colonie la « Nouvelle Bordeaux »<sup>937</sup>.

### **1.1. Les modalités d'engagement entre le gouvernement paraguayen et les immigrants français**

Pour mettre en place ce projet de recrutement, Francisco S. López profite de son séjour en France pour se mettre en rapport avec un armateur de Bordeaux, Antonio López. Le 15 septembre 1854 un accord est signé entre ces deux parties, accord qui consiste en un contrat de recrutement et de transport de colons au Paraguay avec l'autorisation du gouvernement de l'Empereur<sup>938</sup>. L'accord signé entre le général et l'armateur bordelais se compose de quinze articles. Entre autres il y est fixé le nombre de colons à recruter : de huit à neuf cents émigrants (basques, français, basques espagnols ou béarnais). Le sieur Antonio López s'engage à recruter des colons agriculteurs sur une période de cinq ans au cas où le

---

<sup>934</sup> Le premier consul nommé au Paraguay par l'Empire Français, est arrivé à Asunción le 20 novembre 1854, le gouvernement paraguayen lui accorde l'exéquatur le 24 du même mois. Un avis du consulat invite les Français au Paraguay à se présenter au consulat avec des documents qui justifient leur nationalité française. À l'époque entre 25 et 30 Français sont répertoriés, ils sont tous négociants. Dépêche du comte de Brayer, Assomption, 4 novembre 1854 à Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères, AMAE. Le consul nous apprend qu'au cours de 1855 environ 500 Français sont au Paraguay beaucoup d'entre eux arrivent de Buenos Aires et de Montevideo attirés par la propagande du gouvernement. CAPDEVILA, L., *Une colonie française au Paraguay : la Nouvelle-Bordeaux*, Paris, l'Harmattan, 2005, p. 56. La plupart de dépêches diplomatiques que nous traitons se trouvent aussi dans l'ouvrage cité sur la Nouvelle-Bordeaux.

<sup>935</sup> Dépêche du comte de Brayer, Assomption le 10 juin 1855 au ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, AMAE. ; PITAUD, H., *Les Français au Paraguay*, Paris, éditions Bière, 1955, p. 62.

<sup>936</sup> *Ibidem*

<sup>937</sup> Les espoirs du gouvernement mis sur cette immigration pour le travail de l'agriculture sont publiés dans le *El Semanario*, n° 110-111, Asunción, 7 juin 1856, pp. 4-6.

<sup>938</sup> Accord entre Francisco Solano López et Antonio López sur le recrutement de colons pour le Paraguay (15 articles) Dépêche du 31 janvier 1856 au comte Colonna Walewski, AMAE, L'article 1<sup>er</sup> stipule l'établissement entre 800 et 900 personnes, et au-delà dans le cas échéant (art. 15°). Il faut signaler que l'armateur Lopez touche par colon adulte émigrant, 250 francs ou 50 pesos. Publication dans le journal « *El Semanario* », n° 133, fol 3, du 10 mars 1856C ; CAPDEVILA, Luc, *Une colonie française au Paraguay, la Nouvelle Bordeaux*, Paris, l'Harmattan, 2005, pp. 101-103.



gouvernement paraguayen aurait besoin d'un nombre plus grand de colons. Il est également prévu qu'un contrat sera signé entre le gouvernement paraguayen, l'armateur et les colons. Les colons quant à eux s'engagent à travailler et à mettre en valeur la terre qui leur sera donnée et dont ils auront définitivement la propriété après le remboursement des frais de voyage et d'installation dans la colonie<sup>939</sup>.

Le Président met également en place un décret spécifique pour l'installation d'une colonie française dans le grand « potrero »<sup>940</sup> du Chaco, sur la rive droite du fleuve Paraguay, à 30 kilomètres au nord de la capitale. Ce décret fixe l'administration de la colonie et le nombre de nationaux et d'étrangers qui voudront s'établir et acquérir des terres pour travailler. Le contrat entre le General López et l'armateur de Bordeaux Antonio López détermine les normes pour faire venir des immigrants européens sur le territoire national<sup>941</sup>. Les colons peuvent être chefs de famille ou célibataires, et chacun d'entre eux devra signer un contrat dont voici un extrait :

« Moi,... âgé de..... ans, en bonne santé et père de famille composée de..... enfants. Je m'engage et oblige en mon nom et celui de ma famille à partir du port de Bordeaux à bord du navire payé par la République du Paraguay. Je m'engage dès mon arrivée à destination, à travailler et à cultiver le champ qui me sera donné en propriété et qui m'appartiendra définitivement dès que j'aurai remboursé au Gouvernement paraguayen avec le produit d'une partie de mes récoltes, le coût de mon passage évalué à 56 piastres fortes, les graines, les outils et les animaux, ainsi que toutes dépenses que je pourrais occasionner au Gouvernement. Pour m'embarquer, je serai pourvu d'un passeport pour le Paraguay, d'un certificat donné par le Maire de ma résidence, attestant de ma moralité et de ma bonne conduite ainsi que celle de ma famille. J'emporterai les vêtements nécessaires, la somme de cent francs et mon extrait de naissance. Je déclare qu'à mon arrivée au Paraguay je ne reconnaitrai aucune autre autorité que celle de ladite République. Signature du colon »<sup>942</sup>.

« Le gouvernement paraguayen pour sa part s'engage, à donner à chaque famille une petite habitation à son arrivée, et les semences, les outils, les animaux nécessaires pour travailler et cultiver les terres, ainsi que des vivres<sup>943</sup> ». Cela se fera pour un terme qui

---

<sup>939</sup> Décret du 14 mai 1855 sur l'établissement de la colonie française dans la « Nueva Burdeos » « Nouvelle Bordeaux », Imprimerie nationale, édition bilingue, français-espagnol, Archives Nationales d'Asunción, Section Historique (SH, Sección Historia) vol 314, n° 17, fol 3. Asunción. Publié dans le El Semanario. Décret d'établissement de la colonie la Nouvelle Bordeaux, « El Semanario », n° 107, *op.cit.*, 9 de junio 1855.

<sup>940</sup> Propriété délimitée et possédant des arbres, qui est destinée principalement à l'élevage de toutes sortes de bétail.

<sup>941</sup> Contrat du 15 novembre 1854.

<sup>942</sup> Le contrat de compromis du colon pour le voyage au Paraguay est publié dans le El Semanario n° 148 du 5 juillet 1856 ; CAPDEVILA, Luc, *Une colonie française, op.cit.*, p. 105 ; PITAUD, H., *Les Français..., op.cit.*, p. 61.

<sup>943</sup> «El Gobierno Paraguayo por su parte, se compromete dar a cada familia a su llegada una pequeña habitación, granos, herramientas, animales necesarios para el trabajo de la tierra y los víveres por un término que no exceda 8 meses, reembolsables sin interés según la evaluación. La tierra concedida a cada familia será suficiente, limpia para el cultivo y bien situada. Los colonos no pagarán ningún impuesto durante 10 años y serán exentos del servicio militar, harán solamente de guardias nacionales si la seguridad de la colonia lo exigiera». Firma del Gobierno.

n'excédera pas huit mois, remboursables sans intérêt. Le terrain concédé à chaque famille sera suffisant, propre à la culture et bien situé. Les colons ne paieront aucun impôt pendant 10 ans et seront exemptés du service militaire, ils feront seulement celui des gardes nationaux dans le cas de figure où la sécurité de la colonie l'exigerait<sup>944</sup>. Le grand « potrero » du Chaco est une ancienne réserve d'indiens nommée « Melodía » et rebaptisée du nom de « Nouvelle Bordeaux » en l'honneur des nouveaux arrivants en 1855<sup>945</sup>. Le gouvernement paraguayen leur garantit aussi une protection militaire contre les Indiens de la région, les Guaycurús<sup>946</sup>. La « Nouvelle Bordeaux » sera donc peuplée d'immigrés, hommes et femmes, de familles avec des enfants et de célibataires<sup>947</sup>.

Le Comte Lucien de Brayer sera le premier consul de l'Empire français pour la République du Paraguay<sup>948</sup>. Ce diplomate se trouvait donc à Asunción dès le début de l'installation des immigrants. Les dépêches envoyées au ministre des Affaires étrangères à Paris rapportent de façon régulière et détaillée les événements qui ont marqué le parcours et la désertion des colons. La première dépêche date du 10 juin 1855, et est adressée à Edouard Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires Etrangères de la France, et porte sur le départ des immigrants à bord du navire français l' « Astronome », sous le commandement du capitaine Chotel, le 4 janvier 1855. Le Consul de Brayer s'était entretenu avec le Président de la République afin d'obtenir plus d'informations sur cette colonie et sur le territoire du Chaco, zone d'installation. Ce territoire était revendiqué par la Bolivie et la Confédération argentine, mais le président Carlos A. López soutient que la prise de possession de ces terres date du temps de la domination espagnole<sup>949</sup>. La seconde expédition des colons français est annoncée au ministre de la France, par la dépêche du 1<sup>er</sup> juillet 1855. Les premiers immigrants arrivés se

---

PITAUD, H., *Les Français.*, « Décret de la Nouvelle Bordeaux », *Ibidem*, pp. 209-213 ; CAPDEVILA, L., *Une colonie française.*, *op.cit.*, pp. 107-110.

<sup>944</sup> Décret de création de la colonie « Nouvelle Bordeaux », *op.cit.*

<sup>945</sup> Le décret du 14 mai 1855 stipule dans le 1<sup>er</sup> article l'endroit de l'établissement de la colonie « la antigua reducción del Paraguayo Don Amancio González Escobar, clérigo presbítero » qui sera nommée « La Nouvelle Bordeaux », puis après la dissolution de la colonie, Villa Occidental, et enfin en 1879 Villa Hayes. Ce décret a été présenté dans la première partie, chapitre 2.

<sup>946</sup> Cette ethnie de la région du Chaco avait la réputation d'être sauvage.

<sup>947</sup> Dans le souhait du gouvernement d'augmenter sa population et de développer l'agriculture est établi la colonie à « 4 leguas » d'Asunción. Sur un terrain fertile se sont établies des maisons et la culture a commencé.

El Semanario n° 124, Asunción, 29 septembre 1855.

<sup>948</sup> Le Vicomte Alfred Lucien de Brayer né le 10 novembre 1802 premier consul de France à Asunción, nommé le 27 mars 1854. Dossier personnel, première série, Lucien de Brayer, dossier n° 616. AMAE.

Lucien de Brayer quittera le consulat de France à Asunción lors du deuxième trimestre de 1856, il est alors nommé Vice- consul à Gualeguaychú en Argentine. Monsieur François Rouquet, ex-colon français et ancien sous-officier du quatrième Régiment de chasseurs d'Afrique prendra sa place. CAPDEVILA, Luc, *Une colonie française.*, *op.cit.*, Le dernier poste de Brayer, fut celui de consul à Bahia – Brésil en 1858, il y décèdera en 1860. Dépêche du 1<sup>er</sup> octobre 1856 au comte Colonna Walewski, AMAE.

<sup>949</sup> Dépêche du consul de France Lucien de Brayer à Assomption, Direction des consulats et des affaires commerciales, au ministre des Affaires étrangères, Assomption, 10 juin 1855, AMAE ; CAPDEVILA, L., *Une colonie française.*, *op.cit.*, p. 49.

sont déjà installés (16 mai 1855) et «de nombreux jardins potagers ont été créés». Concernant la troisième expédition, on apprend par la dépêche du 10 octobre 1855, que le vapeur français, l' « Aquitaine », est parti du port de Bordeaux le 7 juin. Il arrive à Asunción le 11 septembre, soit après trois mois de voyage<sup>950</sup>. À ce stade du développement de la colonie, la situation est plutôt favorable : les colons mettent en valeur les terres dans l'attente de pouvoir récolter dès la première année du coton, du tabac, du maïs et du manioc, et les ressortissants français arrivent régulièrement sur le territoire.

## 1.2. Le voyage des colons

Le premier convoi d'immigrés français eut lieu au début de l'année 1855, il quitte Bordeaux avec 134 colons et arrive à Asunción le 1<sup>er</sup> avril <sup>951</sup>. Le 24 juin de la même année, un nouveau convoi plus important, composé de 217 immigrants débarque dans le port d'Asunción<sup>952</sup>. Toutefois, les colons se sont plaints du traitement qui leur a été réservé pendant la traversée. Des voyageurs malades n'ont pas reçu de soin faute de médecin à bord :

« Ces émigrants, comme leurs prédécesseurs venus sur « l'Astronome », engagés par le Sieur Antonio López de Bordeaux et pour le compte du gouvernement paraguayen, se plaignent amèrement du traitement d'un grand encombrement dont ils ont souffert pendant soixante-seize jours de mer. Plusieurs maladies se sont propagées dont des fièvres cérébrales qui ont tué six passagers et un homme de l'équipage, et une maladie cutanée qui a atteint presque tout le monde à bord. Aucun médecin n'avait été embarqué. »<sup>953</sup>

Cependant, au bout de quelques jours passés à terre au moment de la plus belle saison (juin), ces derniers ont vite oublié la fatigue et les ennuis. Le troisième convoi de 68 immigrants quitte le port de Bordeaux et arrive à Asunción le 11 septembre 1855<sup>954</sup>. Les mêmes plaintes pour mauvais traitements à bord sont émises par les colons. Néanmoins, l'espoir d'une nouvelle vie leur redonne du courage. Le sieur López, armateur, arrive en même temps que les derniers colons et il est invité par le Consul Lucien de Brayer à s'expliquer sur les plaintes exprimées par

<sup>950</sup> Nous avons aujourd'hui 500 Français au Paraguay, (419 appartiennent à la colonie la « Nouvelle Bordeaux »). Dépêche du consul, comte Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères comte Colonna Walewski, Assomption, le 10 octobre 1855, AMAE.

<sup>951</sup> Dépêche du consul de France à Assomption, comte Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères, comte Colonna Walewski, Direction des consulats et des affaires commerciales, Assomption, 10 juin 1855. AMAE.

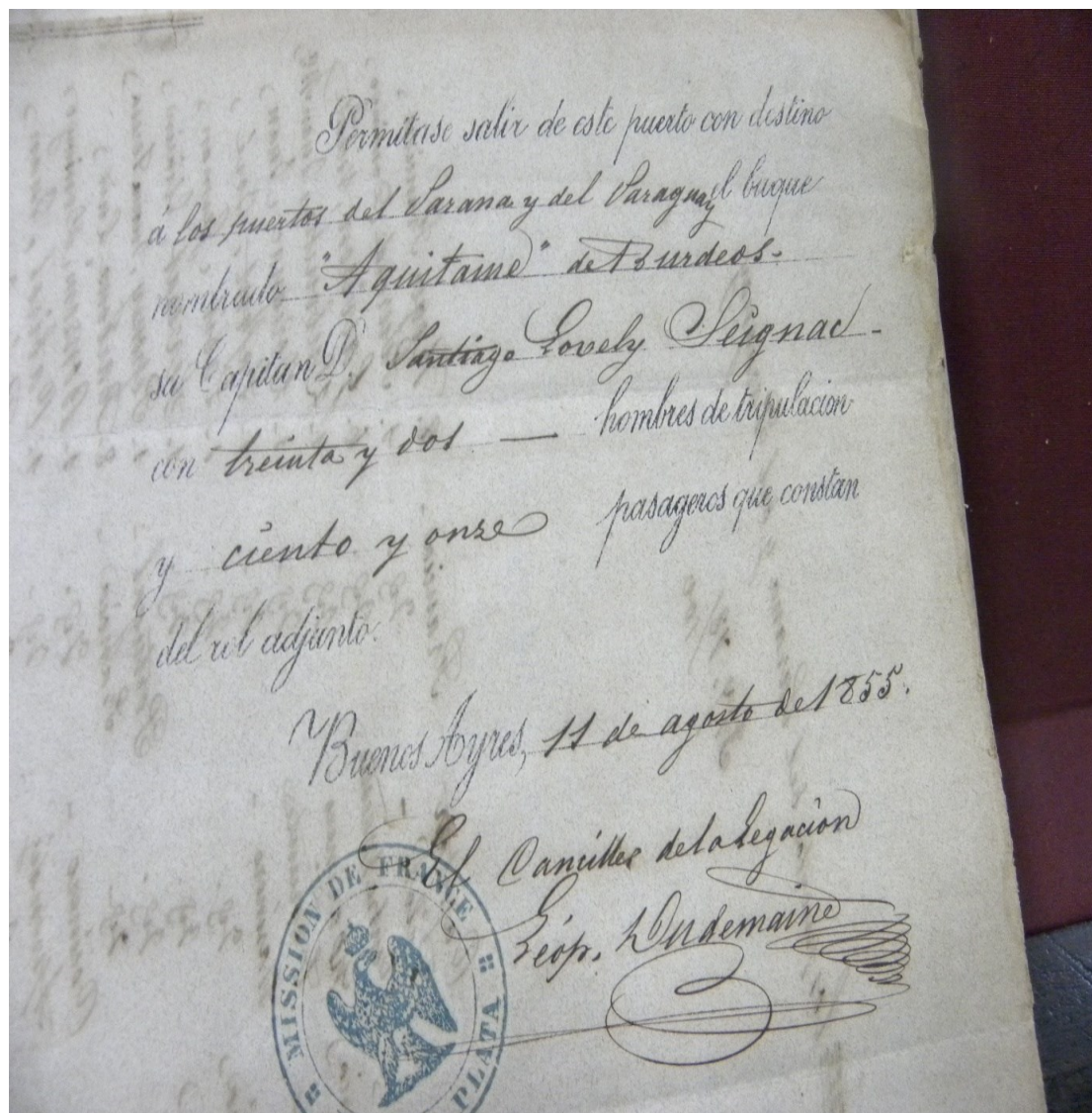
<sup>952</sup> Dépêche du consul de France à Assomption, comte Lucien de Brayer, au ministre des Affaires Etrangères, comte Colonna Walewski, Direction des consulats et des affaires commerciales, Assomption, 1<sup>er</sup> juillet 1855, AMAE. « Une expédition de 217 émigrants partie de Bordeaux le 28 février, sur le navire Amand - Rose – André, capitaine Adenard est arrivé à Assomption le 24 juin dernier 1855 ». (L'approvisionnement des colons sur la traversée consistait, entre autres, en 2 barils de biscuits et plusieurs kilogrammes de café). El Semanario, n° 110, 111, Asunción 30 juin 1855. Sur l'arrivée des béarnais.

<sup>953</sup> Dépêche du comte de Brayer, Assomption, 1<sup>er</sup> juillet 1855 à Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères, AMAE.

<sup>954</sup> Dépêche du consul de France à Assomption, comte Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères, comte Colonna Walewski, Direction des consulats et des affaires commerciales, Assomption, le 10 octobre 1855, AMAE.

les colons, mais il s'y refuse. Cet événement se présente comme le premier des signes des difficultés qui continueront de se développer par la suite.

Document 8 - Permis de sortie du Port de Buenos Aires le bateau « Aquitaine » provenant de Bordeaux à destination du Paraguay.



Source : Registre d'immigrés de la colonie la « Nouvelle Bordeaux », (1855) Consulat de France d'Asunción

Le document exprime la demande de permission de partir du port de Buenos Ayres, à destination des ports de Paraná et Paraguay, pour le bateau « Aquitaine » de provenance de Bordeaux : le capitaine est Santiago Lovely Seignac, le bateau transporte 32 hommes d'équipage et 111 passagers dont la liste est jointe. Buenos Ayres, 11 août 1855. Signé par le Chancelier de la Légation de France en Argentine, tampon de la Mission de France dans la région de la Plata. Le bateau « Aquitaine » (de 590 tonneaux) fut vendu au gouvernement du Paraguay le 24 octobre 1855. Le contrat a été signé par le capitaine Lovely Seignac, représentant les propriétaires, Jean-Louis Maurel et Hubert Prom de Bordeaux. Le bateau a été baptisé « Río Blanco », il a continué à faire des voyages en Europe, il a aussi participé à la guerre de la Triple Alliance (1865-1870).

Document 9 - Passeport de Jean Bonnard, colon de la « Nouvelle Bordeaux »

(P. E.)

POLICE GÉNÉRALE.

Passe-Port  
à l'Étranger,  
valable pour un an.

DÉPARTEMENT  
de la Gironde

Registre 74.  
N° 217.

SIGNALEMENT.

Âgé de 41 ans  
taille d'un mètre 66 centimètres

cheveux noirs  
front haut  
sourcils noirs  
yeux noirs  
nez fort  
bouche moyenne  
barbe noire  
menton un  
visage oval  
teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS :

3

Signature du Porteur : *Jean Bonnard*

EMPIRE FRANÇAIS.

*Passe-port à l'Étranger,*  
valable pour un an.

AU NOM DE L'EMPEREUR,

Nous, Préfet de la Gironde, officier de  
l'Ordre de la Légion d'honneur  
requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français,  
et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés  
de la France, de laisser passer librement  
Le N° Bonnard Jean, avec sa femme et son enfant  
natis de Ville Caune  
demeurant à Bordeaux  
allant à u Paraguay.  
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passe-port est valable pendant deux ans  
pour sortir de France.

Fait à Bordeaux, le 14 Avril 1855

*Jean Bonnard*

Pour le Préfet de la Gironde,  
Le Secrétaire général,  
*Loty*

EMPIRE FRANÇAIS

Prix du Passe-port : OIS FRANCS.

Source : Passeport émis par le préfet de la Gironde à Jean Bonnard (41 ans) sa femme et son enfant, natifs de Ville Caune, pour le voyage au Paraguay. Fait à Bordeaux le 14 avril 1855. Le document décrit les caractéristiques physiques de J. Bonnard. Archivo Nacional de Asunción, SH, Documentos de extranjeros.

Il faut toutefois remarquer que ces immigrants, qui constituent en 1855 une population de 419 habitants<sup>955</sup>, estiment que malgré ces ennuis le Président Carlos Antonio López a pris de bonnes dispositions à leur égard. En effet, l'accord passé avec le gouvernement paraguayen leur offre des conditions de vie meilleures que celles de leur pays d'origine, et l'accès à la terre est ici un élément central.

« Les travaux de la « Nouvelle Bordeaux » suivent leur cours, la plupart des immigrants y ont déjà installé de nombreux jardins potagers. Chacun travaille et sauf quelques cas de fièvre intermittente et dysenterie causées par l'humidité des habitations nouvellement construites et la fraîcheur des nuits, extraordinaire cette année, la santé des colons est bonne. Rien, n'est du reste négligé de la part du gouvernement paraguayen pour améliorer leur position. »<sup>956</sup>

Il faut également souligner que le Consul Lucien de Brayer était satisfait des débuts de la colonie. Il lui semblait que tout allait bien, que la colonie se mettait en place comme prévu dans le contrat signé par les colons. À cet égard le Consul témoigne dans sa dépêche à Paris que : « les premières mesures prises par le Général López à l'égard des nouveaux arrivants semblaient d'ailleurs témoigner de ses dispositions favorables et le règlement qu'il établit pour la colonie française était conçue dans des intentions sages et bienveillantes »<sup>957</sup>. C'est ainsi que malgré un voyage difficile, les ressortissants français sont, une fois sur place, dans une situation favorable pour développer la colonie.

### **1.3. Les prémices de la crise de 1856**

Malgré toute l'organisation dont a fait preuve le gouvernement paraguayen pour mener à bien cette première expérience de colonisation agricole, une crise va naître entre le gouvernement paraguayen et celui de l'Empereur par le biais de la Légation de France à Asunción, crise qui, à terme, provoquera l'échec de cette colonie. Quelles sont les raisons de cette crise ? Le problème est-il lié à la sédentarisation des colons français ? Quelles sont les perceptions de cette crise depuis la France et le Paraguay ? Un désaccord entre les deux pays, le choc des cultures et la politique du gouvernement paraguayen sont-ils des éléments qui ont joué un rôle dans l'échec de cette première colonie au Paraguay ?

---

<sup>955</sup> Le registre des colons de la « Nouvelle Bordeaux » se trouve dans le premier livre daté du 1<sup>er</sup> novembre 1854 au 30 septembre 1869, Registre N° 1, Actes de l'Etat civil des Français résident au Paraguay, le Consul de France, Comte Lucien de Brayer, et le registre d'immatriculation N° 2, le consul de France, Comte Alfred de Brossard. Registre du Consulat d'Asunción. A.de Brossard remplacera de Brayer dans le poste du consulat d'Asunción.

241 colons se sont inscrits au Consulat pour conserver leur identité française. Lettre de José Falcón au juge de paix de la colonie, Asunción, le 26 novembre 1855, ANA SH, vol 315 n° 14, fol 6.

<sup>956</sup> Dépêche du consul de France comte Lucien de Brayer, au ministre des Affaires étrangères comte Colonna Walewski, Assomption, le 22 décembre 1855, Direction des consulats et des affaires commerciales, AMAE.

<sup>957</sup> *Ibidem*. Dépêche du 22 décembre 1855. Dépêche du consul comte Lucien de Brayer, au ministre des Affaires étrangères, comte Colonna Walewski, Assomption, le 31 décembre Assomption, AMAE.

Il s'avère en réalité que le peu de succès obtenu par la colonie est dû en premier lieu à la qualité du recrutement effectué à Bordeaux :

« Il n'y avait sûrement pas dans la région bordelaise, une foule de bons cultivateurs, désireux de s'embarquer pour le Paraguay, car ce pays devait sembler le bout du monde en ce temps de navigation à la voile. L'armateur embarqua tous ceux qui se présentèrent, car au lieu de neuf cents personnes demandées, quatre cent dix colons des deux sexes et de tous âges émigrèrent et, parmi eux, figuraient seulement quatre-vingt-six agriculteurs, soit une minorité de 26 % »<sup>958</sup>.

S'installer dans un nouveau pays, s'habituer à un nouveau climat, à un autre régime politique qui était loin de plaire aux nouveaux arrivants, a provoqué chez certains le refus de se soumettre aux règles du pays d'accueil voire, même de travailler la terre. Cela a par conséquent suscité un certain nombre de désaccords entre les colons et le gouvernement paraguayen. Plusieurs des colons nouvellement installés ont ainsi rapidement voulu quitter le Paraguay. Tel est l'exemple d'un colon qui s'est noyé en voulant franchir la rivière qui délimite la frontière du pays<sup>959</sup>. Le mécontentement éprouvé par les colons fut tel que certains d'entre eux n'ont pas trouvé de meilleure solution que de s'échapper de la colonie<sup>960</sup>. Parmi ces colons considérés comme des déserteurs par le gouvernement, quelques-uns ont été retrouvés par la police de la colonie. Voici comment ceux qui furent de retour à la colonie ont expliqué leur choix :

« Interrogés sur leurs motivations, ou les raisons pour lesquelles ils auraient pu vouloir fuir la Colonie, en courant à une mort certaine que leur auraient réservé les sauvages du Chaco, ou la rencontre dans un désert couvert d'herbes sèches et de fourrés d'épineux impénétrables, sans sentier, ni chemin, tout en devant traverser les rivières à la nage, alors que la colonie a des provisions de vivres en abondance. Ils avaient tous les moyens de prospérer comme le faisaient tous les autres colons. Quelques-uns ont répondu qu'on leur donnait de la farine de manioc au lieu de leur donner du pain ; qu'ils recevaient moins que d'autres ; qu'on leur avait offert de venir au Paraguay, et que maintenant on les mettait dans le Chaco, que cette terre était stérile, et d'autres, qui n'étant pas agriculteurs étaient obligés de se soumettre à ce travail »<sup>961</sup>.

<sup>958</sup> PITAUD, Henri, *Les Français.., op.cit.* p. 59.

<sup>959</sup> Dépêche du consul comte Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères, comte Colonna Walewski, Assomption, 10 octobre 1855, AMAE. Le mois d'août de la même année quelques colons cherchèrent s'évader.

<sup>960</sup> Au mois de juillet se sont enfuis 5 colons. Le 15 août fut découvert un complot de désertion. Ceux qui ont tenté de s'enfuir les mois de juillet et d'octobre furent emprisonnés. Ils avaient en leur possession des armes et munitions. Le règlement à l'attention du juge de paix de la colonie de la part du Président Carlos A. López mentionne : qu'aucun colon ne pourra sortir de la colonie sans l'autorisation expresse du Commandant de la colonie (art. 3). Asunción, 15 juillet 1855. Lettre au Commandant de la colonie Vicente Barrios, de Carlos A. López, sur une autre tentative de fuite de 4 colons célibataires donnant les noms des colons déserteurs. Asunción, le 15 novembre 1855. «Eco del Paraguay», año II, n° 39, Asunción, jueves 3 de enero 1856, pp. 153-154. El Semanario n° 129, Asunción, le 29 septembre 1856. 20 colons se sont concertés pour fuir la colonie. Le curé français Pedro Alegre les a aidés de façon logistique pour se procurer une boussole afin de s'échapper par la forêt. Une fois qu'ils furent découverts, le gouvernement a décidé de les rayer de la liste des colons, ils n'étaient plus agriculteurs ni n'avaient aucun intérêt à l'être. Document officiel signé par López, El Semanario, n° 129, 29 septembre 1855. 11 colons se sont échappés et 25 ont été capturés. Jean Lubin est mis en prison, le consul Lucien de Brayer écrit au ministre des Relations Extérieures Nicolás Vázquez sur les conditions de ces Français. El Semanario, n° 129, Asunción 22 novembre 1855. La réponse du ministre par la lettre du 5 décembre 1855.

<sup>961</sup> Dépêche du consul de France comte Lucien de Brayer, au ministre des Affaires étrangères, comte Colonna Walewski, Assomption, 27 septembre 1855 ; AMAE. ; Décret du 27 septembre 1855 ; condamnant les

Une fois avertie, l'autorité locale a tâché d'arrêter les déserteurs, dont 17 hommes, 3 femmes et un enfant, et « les mit aux fers »<sup>962</sup>. Le Consul Lucien de Brayer signale ce triste épisode par une lettre au ministre des Relations Extérieures du Paraguay, Nicolás Vázquez<sup>963</sup>.

« J'ai été informé qu'un colon français de la « Nouvelle Bordeaux », nommé Jean Lubin, qui vivait avec ceux qui avaient déserté la colonie le 14 de ce mois, est emprisonné avec des doubles barres de chaînes aux pieds. Son crime consiste à ne pas avoir dénoncé aux autorités le projet de ses compagnons, et comme châtiment, peut-être dans le but de lui arracher de nouvelles déclarations, on utilise envers cet homme une torture que j'ai peine à rapporter, mais qui est malheureusement vraie. Ils lui plongent la tête plusieurs fois par jour dans un seau d'eau, jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Comme je suis convaincu, monsieur le Ministre, que cet horrible traitement est imposé sans l'ordre du Gouvernement du Paraguay, je prie Votre Excellence de bien vouloir le faire savoir à Son Excellence le Président de la République, Carlos A. López, et je suis convaincu des sentiments d'humanité et de justice de Son Excellence qui n'hésitera pas un seul instant à faire cesser les tortures infligées à ce malheureux [...] » (...)<sup>964</sup>.

Dès leur arrestation, les déserteurs sont rayés de la liste des colons, et le gouvernement prend des mesures à leur encontre par décret, dont voici un extrait de l'article 1 : « Tous les colons français qui ont déserté seront rayés du registre de la colonie, dans laquelle ils ne pourront plus jamais revenir, demeurant privés de la jouissance des bénéfices et privilèges que le Gouvernement a offert aux colons »<sup>965</sup>. D'autres colons seront quant à eux exilés dans les villes de l'intérieur<sup>966</sup>. En outre, pour empêcher que d'autres colons essayent également de quitter le pays, le Président López a mis en place des peines particulièrement sévères, allant jusqu'à la peine de mort<sup>967</sup>. Face à cette intransigeance, le Consul de Brayer fit plusieurs réclamations, mais elles sont restées sans effet. Ces mesures n'ont cependant pas permis de

---

fugitifs de la colonie de la « Nouvelle Bordeaux », ANA SH ; Publication dans le journal el Semanario, Assomption, 29 septembre 1855, n° 21, pp. 64-65, jugement rendu du Président López sur les colons qui cherchèrent à s'évader.

<sup>962</sup> Lettre des colons au consul de France à Assomption, au Comte Lucien de Brayer, la Nouvelle Bordeaux, le 20 novembre ; du 3 décembre 1855 ; du 7 décembre 1855, AMAE. Publication dans le journal Eco del Paraguay, le 29 novembre 1855, n° 33.

<sup>963</sup> Dépêche du comte Lucien de Brayer, au ministre des Relations Extérieures de la République du Paraguay, Nicolás Vázquez, Assomption le 22 novembre 1855. Réponse de Nicolás Vázquez a Lucien de Brayer, Asunción, 5 décembre 1855, ANA SH, vol 299, n° 1 ; vol 15, n°17.

<sup>964</sup> « He sido informado que un colon francés de la Nueva Burdeos llamado Jean Lubin que vivía con los que el 14 de ese mes desertaron de la Colonia, está preso con dobles barras de grillos en los pies. Su crimen, en no haber delatado a la autoridad la intención de sus compañeros, y como castigo, quizás para arrancarle nuevas declaraciones se emplea con este hombre un tormento que me es penoso referir, pero que desgraciadamente es cierto. Le hacen sumergir varias veces por día la cabeza en una tina de agua, hasta el punto de perder los sentidos. Como estoy convencido Señor Ministro, que este horrible tratamiento es impuesto sin la orden del Gobierno del Paraguay, ruego a Vuestra Excelencia tenga a bien hacerlo saber a Su Excelencia el Señor Presidente de la República, Carlos A. López y estoy convencido de los sentimientos de humanidad y justicia de Su Excelencia que no dudará un solo instante para hacer cesar las torturas que sufre ese desgraciado »  
Dépêche du consul de France à Assomption, comte Lucien de Brayer, la lettre est transmise par celui-ci au ministre des Affaires étrangères, comte Colonna Walewski, Assomption, 5 novembre 1855. Dépêche du 22 novembre et du 8 décembre 1855, AMAE. « Eco del Paraguay », año 1, n° 36, Asunción, p. 143.

<sup>965</sup> Décret du 27 septembre 1855 condamnant les fugitifs de la colonie, signé Carlos A. López, ANA SH, volumen 15, n° 29 ; el Semanario, n° 24, 29 septembre 1855.

<sup>966</sup> Publié dans le journal el Semanario, n° 132, du 23 février 1856.

<sup>967</sup> Arrêté du président López, le 27 septembre 1855. Dépêche du ministre de l'Intérieur de Paris, au Comte Lucien de Brayer, Direction des Consuls, Assomption, le 22 février 1856, AMAE. Dépêche du comte de Brayer au ministre Colonna Walewski, Assomption, 8 décembre 1855, AMAE.



prévenir d'autres tentatives d'évasion. Le Consul de Brayer écrivait ainsi qu'il redoutait d'être amené à se retirer d'un jour à l'autre, bien qu'il fût déterminé à faire preuve jusqu'au dernier moment de la plus grande modération. Il affirmait également que l'administration paraguayenne, réduisant chaque jour les rations qu'elle devait fournir à la colonie, ne tarderait pas à l'affamer. Certes, il est difficile de juger cet élan de désertion dans un contexte de fort autoritarisme politique qui touchait alors toute l'Amérique du Sud, néanmoins il est possible d'émettre des réserves sur l'engagement initial des colons à immigrer au Paraguay. Certains d'entre eux par exemple, avaient affirmé être agriculteurs et s'étaient engagés à travailler la terre, alors qu'en fait ce n'était ni leur métier ni leur réelle ambition. En outre, si le gouvernement français privilégiait l'écoute et la défense de ses nationaux (tel que cela transparaît par exemple dans la lettre adressée par M. Colona Walewski au Comte Lucien de Brayer à Asunción<sup>968</sup>), le gouvernement de López semble lui refuser l'intervention du Consul de Brayer en faveur des colons français.

#### **1.4. Le mécontentement des colons**

Tel que cela se pressent déjà au bout de quelques mois, cette expérience de colonie agricole sera vouée à l'échec. L'un des ressorts principaux de cet échec tient au mécontentement des colons, qui peu de temps après leur arrivée ont été amenés à se soustraire aux engagements qu'ils avaient pris au moment de s'embarquer pour le Paraguay. Le principal inconvénient, semble-t-il, tient au fait que les colons ne veulent pas faire les efforts nécessaires pour réussir la mise en culture d'une terre dont ils se plaignent et qui n'est pas à leur convenance. Or, bien que constituant une population de quatre cents personnes, ils ont le sentiment d'être isolés. Il est vrai qu'ils se sont trouvés aux prises avec un gouvernement autoritaire, voire dictatorial. Les colons ont vécu de nombreuses épreuves plus ou moins dramatiques, certains ont été incarcérés et mis aux fers. Dans l'espoir de trouver une solution

---

<sup>968</sup> « De regrettables procédés violents dont le gouvernement paraguayen use envers ceux de nos nationaux qui cherchent à sortir de la colonie du grand Chaco ». Les diplomates français observent d'un mauvais œil, ou tirent des conclusions négatives envers le gouvernement paraguayen à partir des récits que les colons leur apportent. Ces lettres conservées témoignent du désaccord. Du côté paraguayen, nous manquons de rapports de diplomates, élément qui est pourtant important pour mieux appréhender les récits français. Dépêche du consul de France, Lucien de Brayer à Chevalier Le Moyne, Buenos Ayres, le 4 janvier 1856. Argentine, 1856, AMAE. Armand Hilaire Auguste, Chevalier Le Moyne, né à Paris le 10 mai 1800, son père est Colonel de la Gendarmerie, Chevalier de Saint Louis, et sa mère est Barbe Louise Sophie Mouette Delorme. Il hérite de son père le titre de Chevalier et s'est marié à la fille de M. le Maréchal de Camp, Baron de Bruno. Le 30 juin 1852, il est nommé Ministre plénipotentiaire chargé d'une mission extraordinaire dans la Plata. Le 1er janvier 1855, il est envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès de la Confédération Argentine. Personnel première série n° 2573. AMAE.

et une protection, certains d'entre eux ont demandé « le secours » de Paris en écrivant une lettre à l'épouse de Napoléon III, Eugénie de Montijo<sup>969</sup>.

Dans cette lettre, dite de la dernière chance, les signataires se disent « enfants émigrés de la mère Patrie ». Ils commencent par souligner la malhonnêteté des contrats, du fait d'une publicité et de paroles qui « étaient [toutes pleines] de promesses séduisantes et menteuses ». Une fois au Paraguay, les colons sont mis devant le fait accompli, ils découvrent alors « des terres stériles », et sont affectés par l'insuffisance des vivres<sup>970</sup>, le manque d'outils fournis par le gouvernement paraguayen. Ils concluent en affirmant avec virulence : « la misère marchait à grands pas, et cette hideuse plaie du paupérisme que l'Empereur votre auguste époux s'efforce de guérir en France nous menaçait de son hideux cortège. » À cela s'ajoute la présence d'un « colonel » et « d'un jeune homme sans aucune expérience (qui) fut nommé juge de paix ». Ces deux personnes appliquent, selon leurs dires, une tyrannie sans commune mesure, car ils « ne connaissaient d'autres moyens que les chaînes, les fers et la prison pour nous forcer à travailler une nature ingrate. » Certains décident alors de s'enfuir, au péril de leur vie. Ceux qui sont restés ont quant à eux refusé de reprendre le travail. Le gouvernement paraguayen décide de dissoudre la colonie en « accordant à chacun de nous 50 jours pour lui payer les frais que nous lui avons occasionnés ». Mais, comme le rappellent les signataires de cette lettre : « nous sommes tous pauvres ». Ils craignent donc d'être envoyés « dans les ateliers d'État », « dans les fabriques de briques et dans les mines de fer, là où travaillent seulement les vagabonds, les condamnés, toute la population mauvaise de la République [...], nous en avons pour plus de dix ans à travailler pour acquitter notre dette, en un mot nous sommes esclaves. » Dans l'espoir d'éviter cette situation des plus infâmes, les migrants en appellent à sa Majesté au « cœur généreux (qui ne permet) pas que des Français soient esclaves »<sup>971</sup>.

## **1.5. La dissolution de la colonie**

### **1.5.1. Décisions du gouvernement**

En décembre 1855, le président de la République rend visite à la colonie, en annonçant aux colons que « puisque l'année était mauvaise en récolte, il était informé que quelques colons étaient mécontents »<sup>972</sup>. Le gouvernement n'a en effet aucunement l'intention de les

---

<sup>969</sup> Lettre des colons à l'impératrice Eugénie, épouse de Napoléon III ; Assomption, t1 fol 146-149, 1856, AMAE. Eugénie de Montijo. Elle est née à Grenade en 1826 et est décédée en 1920, mariée avec Napoléon III, le 30 juillet 1853.

<sup>970</sup> Dépêche du comte de Brayer au comte Colonna Walewski, Assomption, 22 décembre 1855, AMAE.

<sup>971</sup> Publication dans le journal « Eco del Paraguay » du 19 juin 1856 n° 67, les colons refusent de payer leur dette envers le gouvernement paraguayen.

<sup>972</sup> Dépêche du 31 décembre 1855 du Consul de France à Asunción comte Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères comte Colonna Walewski, Ministre secrétaire d'état au département des Affaires

retenir contre leur gré. Mais progressivement les relations entre la colonie et le gouvernement paraguayen vont tellement se détériorer que le Président Carlos Antonio López n'aura d'autre solution que l'annulation du contrat signé avec les colons. Par le décret du 13 juin 1856 signé par le Président Carlos A. López, la colonie est dissoute. D'après des publications dans la presse, on précise <sup>973</sup> :

« [...] les ex-colons français ont refusé tout travail lucratif uniquement pour ne pas payer une partie de leurs dettes au Trésor National. Même quelques individus ayant travaillé dans la scierie de l'État et recevant chaque semaine leurs salaires avec un petit rabais pour payer leurs dettes ont quitté leur emploi. Il n'y a pas un seul ancien colon qui prenne la responsabilité de payer ses dettes ; quand ils exercent quelques travaux, c'est seulement pour leur subsistance ».

En réponse à ces vellétés de fuite, le gouvernement paraguayen ne mâche pas ses mots et dans l'article 4<sup>o</sup> de ce décret, il est écrit : « Il est d'utilité publique de débarrasser le peuple de ce groupe de fainéants qui pèsent sur la société avec leurs demandes d'aumônes pour vivre et qui sont nuisibles pour l'exemple de vagabondage, d'insubordination et par leur déclaration unie de violation des dispositions suprêmes »<sup>974</sup>.

L'article 7 du décret du 13 juin 1856 affirmant l'extinction de la colonie exprime la volonté du gouvernement de ne pas leur donner de travaux forcés<sup>975</sup>. Le colon, Louis Naud<sup>976</sup> a été expulsé du territoire, car il avait des envies de révolte au sein de la colonie. Dissolution de la colonie, expulsion des individus menaçants et demandes de remboursement auprès des

---

étrangères, Correspondances consulaires et commerciales, Assomption, AMAE. La lettre de Luis Caminos au président López sur la situation des colons, Asunción, 28 décembre 1855.

Le 29 décembre 1855, le Président López rend visite à la colonie et il est au courant que plusieurs colons veulent abandonner la colonie et fait un constat désagréable, fugues et désertions et tous les risques que ceci représente pour traverser le désert du Chaco afin de gagner la Confédération Argentine. Le Commandant de la colonie doit réaliser une liste nominale de tous ceux qui veulent abandonner la colonie. Ils sont libres de le faire et payer en avance au trésor national le solde de comptes envers le gouvernement paraguayen. Sous ces conditions ont été d'accord 41 hommes célibataires, 7 femmes, et 62 mariés avec leurs familles totalisant 339 individus. *Eco del Paraguay*, año II, n° 39, Asunción, jueves 3 de enero 1856, *op. cit.*, pp. 153-154. *El Semanario*, n° 129, Asunción, 29 décembre 1855.

<sup>973</sup> « [...] los ex colonos franceses de negarse a todo trabajo lucrativo, solo con el fin de no abonar una parte de sus deudas al tesoro Nacional conforme a las disposiciones publicadas en la prensa, hasta el caso de que algunos pocos individuos que han tomado trabajo en el aserradero del Estado, recibiendo al fin de cada semana sus salarios con un pequeño descuento en favor de sus débitos, han dejado su trabajo, de manera que no hay un solo ex colono que quiera descontar sus deudas y por el contrario han dicho que si toman alguna ocupación, es solo para mantenerse ».

<sup>974</sup> «La conveniencia pública de liberar al pueblo de ese grupo de zánganos gravosos a la sociedad con sus demandas de limosnas para vivir y perjudiciales por su ejemplo de vagancia, insubordinación y su mancomunado pronunciamiento de contrariar las disposiciones supremas». Décret de condamnation de la dette des colons de la « Nouvelle Bordeaux », publié dans le *Semanario* n° 145, 14 juin 1856, p. 3.

<sup>975</sup> Décret de condamnation de la dette des colons de la « Nouvelle Bordeaux », publié dans le *Semanario* n° 145, 13 juin 1856, p. 3 ; Dépêche du 27 juillet 1856 sur l'affranchissement de la dette aux colons de la « Nouvelle Bordeaux », AMAE.

<sup>976</sup> Sur l'expulsion du charpentier français Louis Naud, lettre de Lucien de Brayer au ministre Nicolás Vázquez, le 22 janvier 1856. Et la réponse du ministre le 23 janvier 1856. *El Semanario*, n° 129. Asunción, Imprenta Nacional. Dépêche du consul de France comte Lucien de Brayer au comte Colonna Walewski, Assomption, 31 janvier 1856, AMAE. Des publications dans les journaux français à Buenos Aires, « L'Union européenne » n° 172 sous le titre « le Président López et les colonies françaises au Paraguay », Une publication est réalisée en Argentine dans les journaux la Tribune et l'Union européenne, n° 172, afin de provoquer des sentiments de violence envers le gouvernement paraguayen. Le problème de fond de la colonie française au Paraguay est méconnu dans le pays voisin. *Eco del Paraguay*, año II, n° 45, 24 janvier 1856.

immigrés français, telles sont donc les exigences du gouvernement paraguayen au moment de l'échec de la première colonie française.

### **1.5.2. Réactions et refus des colons de payer**

Les colons refusent de travailler pour payer chaque mois leurs dettes au gouvernement paraguayen (le billet de bateau et le prix de la terre occupée). Même ceux qui ont commencé à travailler dans les *aserraderos* (scieries) de l'État ont quitté leur travail pour ne pas payer leurs dettes. Les colons affirment que s'ils doivent travailler, c'est seulement pour subvenir à leurs propres besoins et non pour rembourser le gouvernement. Il est dit que « ceux qui n'avaient pas payé à l'échéance seraient destinés aux travaux publics jusqu'à l'entière liquidation de leurs dettes »<sup>977</sup>. Cette situation fait écho à un cas similaire concernant deux colons, Juan Fariscote et Bautista Lasvasille, qui travaillaient dans la fabrique de chaussures d'un ressortissant français, Laurent Ricaud, à Encarnación (région sud du pays). Les deux compères avaient une dette à l'égard de L. Ricaud. Cependant, ils veulent s'enfuir du pays sans payer leurs dettes, ni au gouvernement ni à leur compatriote ; ce fut aussi le cas de Juan Medus et de sa sœur Maria Medus afin d'éviter de rembourser leur dette<sup>978</sup>.

### **1.5.3. Les dispositifs pour quitter la colonie**

La situation dans laquelle se trouve alors la colonie est tout aussi inconfortable pour le gouvernement paraguayen que pour les colons immigrés. Les colons sont face au fait que l'argent qu'ils avaient à leur arrivée a été dépensé et que le matériel a été vendu. Les colons n'ont alors d'autre option que de s'adresser au Consulat pour demander de l'aide. Le président Carlos Antonio López se rend à la colonie et déclare aux colons rassemblés qu'il ne compte pas les retenir de force. En conséquence, il affirme que tous ceux qui souhaitent partir peuvent se faire inscrire chez le juge. On leur signifie en même temps que les distributions de vivres seront supprimées dès leur inscription faite et qu'ils disposeront alors de 8 jours pour quitter la colonie et de 50 jours pour rembourser les sommes avancées par l'État pour leur

---

<sup>977</sup> Lettre du comte Lucien de Brayer sur l'impossibilité des colons à payer leur dette en 50 jours. Le consul manifeste que le gouvernement veut assimiler les Français et les faire travailler dans les mines et l'État. Lettre du 2 mars 1856. La réponse du ministre des Relations Extérieures Nicolás Vázquez, manifeste qu'il est juste de travailler dans les mines et dans les fabriques de briques et de payer 30 pesos pour le voyage des colons d'Argentine à Asunción. Lettre du 7 mars 1856. El Semanario n° 134, Asunción, le 8 mars 1856. Publication de cette affaire des colons dans le journal le « Comercio del Plata » à Montevideo. El Semanario, n° 135, Asunción, 15 mars, 1856.

<sup>978</sup> Vu le départ des étrangers sans payer leur dette : La publication de El Semanario n° 146 du 21 juin 1856, un décret du gouvernement paraguayen prévient le « Capitanía del Puerto » interdisant aux débiteurs de sortir du pays sans le notifier à ses créanciers. Ce décret s'adresse au public en général, il n'est pas seulement destiné aux colons de la « Nouvelle Bordeaux ».

voyage et leur nourriture<sup>979</sup>. Bien que le délai de 50 jours ne semble pas réaliste, la joie de quitter la colonie était alors si forte pour certains colons qu'ils ne prennent pas la mesure de cette modalité. Elle est toutefois problématique, et lors de la dissolution de la colonie, le « Semanario de avisos y conocimientos útiles » publie une demande adressée au gouvernement paraguayen par les colons de la « Nouvelle Bordeaux » afin d'être dispensé du paiement des dettes de voyage et de séjour<sup>980</sup> :

« À Son Excellence le Président de la République du Paraguay » [...] Vu l'impossibilité pour [les soussignés] de ne jamais payer leurs dettes, nous vous présentons la présente lettre afin d'obtenir de votre générosité la renonciation au paiement de nos dettes envers l'État » [...] signature des colons ».

La publication de cette lettre dans un journal national témoigne d'un appel à la générosité du gouvernement afin d'effacer les dettes des colons, étant donné qu'ils ne pourront pas les honorer. Cette sollicitation est toutefois relativement étonnante, car en s'engageant dans cette aventure, les colons savaient qu'ils devraient, tôt ou tard, rembourser les frais qui avaient été avancés par le gouvernement paraguayen. Les conditions du règlement de la dette faisaient partie du contrat signé par les immigrants au moment de leur départ de France.

#### **1.5.4. Craintes et soutien du consul de France à Asunción**

Nicolás Vázquez, le ministre des Affaires Étrangères du Paraguay, explique à travers d'une dépêche au ministre de la France à Paris, le Comte Walewski, la décision prise à l'égard de la colonie et les regrets du gouvernement paraguayen en ce qui concerne cette mesure. Voici comment lui répond le ministre Vázquez qui a effectivement pris connaissance de ce fait :

---

<sup>979</sup> Après sa visite, le président de la République a pris la décision avec un règlement du 29 décembre 1855.

L'article 2 stipule le délai de 50 jours pour payer leur dette au trésor national. Signé : le président López et José Falcon. *Eco del Paraguay*, año II, n° 39, Asunción, Jueves 3 de enero 1856, p. 154.

Un long rapport sur l'affaire de la « Nouvelle Bordeaux », sur la présence du président de la République le 26 décembre 1855 a été publié le 10 janvier 1856. Avant la visite du président de la République à la colonie, certains colons manifestaient déjà pour dire qu'ils préféreraient aller combattre en Crimée et mourir par balles que mourir de faim au Paraguay. *Eco del Paraguay*, n° 33 et 39, 1856, pp. 151-152. (Guerre de Crimée 1853-1856, l'Empire russe, une coalition de l'Empire ottoman, la France, le Royaume-Uni et le royaume de Sardaigne).

<sup>980</sup> « A Su Excelencia el Presidente de la República del Paraguay » [...] Viendo en la situación en que se encuentran y en la imposibilidad en que se hallan de no poder jamás pagar sus deudas, vienen a someteros la presente para obtener de Vuestra generosidad la dispensa del pago de sus deudas para con el Estado » [...] suit la signature des colons ». « A Son Excellence le Président de la République du Paraguay » [...] Vu l'impossibilité où se trouvent de ne jamais payer leurs dettes, en viennent à soumettre la présente pour obtenir de votre générosité la dispense du paiement de leurs dettes envers l'État » [...] signé par Laguens-Calvet - Juan Potorin - Bourre - Castec - Roux - Molezon - Roger - Danes - Dupuy - Sarrat - Caster - Bordis - Casaux - Fresiman - Bellox - Sauton - Bajon - Forument - Cacane - A. D. Palles - Puchens - Bourbon - Brox - Pardo - Cabrik - Barraud - Carrere - Batiste - Gourge - Mascaras - Riret - Laborde - Peypouquet - Jan Dorignac - Danos - Dutrey - Navias - Monmus - Ducasse - Peoret - Rivet - Dulme - Finos - Barou - Louis Marcelin - Lapalu - Serrat - Capoulat - Fachan - Bazou - Clemente Sare - Laporte - Pedespan - Fourecade - Bordess - Dandré - Dufour - Daniel Labasseire - Tomas Bourdillon - Dubertrand - Medous - B. Medous - Maleplanche - Tajan - Miau - Artaux - Addé - Sacare - Larromé.

« Asunción, 24 janvier 1856 - J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence par ordre de Son Excellence le Président de la République, en lui demandant de porter à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur des Français la déplaisante nouvelle selon laquelle la population française établie dans la colonie la « Nouvelle Bordeaux » grâce aux immenses sacrifices du Trésor National, fut évacuée par d'anciens colons français qui prirent la résolution de retourner dans leur pays. Des raisons sans rapport avec les bonnes intentions du Gouvernement de la République ont anéanti les espoirs promis à cette population [...]. »<sup>981</sup>.

Le ministre des Relations Extérieures explique dans cette lettre son regret de devoir évacuer la population immigrante qui a pris la décision de partir de la colonie. Il ajoute également que des raisons étrangères aux bonnes intentions du gouvernement paraguayen ont mis en échec le projet de la colonie, dont tous les espoirs de réussite reposaient sur cette population immigrante. Les relations entre le Consul de France et le gouvernement vont rapidement se compliquer du fait de la désertion de certains colons. Le Consul, qui reçoit par ailleurs régulièrement des lettres des colons se plaignant de la vie qu'ils mènent dans la colonie<sup>982</sup>, refusera ouvertement une invitation du gouvernement paraguayen, en affirmant « qu'il n'assisterait à aucune fête tant que des sujets de Sa Majesté seraient exposés à une sentence de mort »<sup>983</sup>. Ce refus marque clairement le début des hostilités entre les deux gouvernements<sup>984</sup>.

La réaction du consul français est directement liée à la teneur des discours des colons. Selon eux, la terre qui leur a été attribuée pour cultiver n'est pas de bonne qualité pour la culture : « la plupart ont semé trois et quatre fois leurs champs, rien n'a réussi, et aujourd'hui ils ont perdu tout espoir de récolte »<sup>985</sup>. Les colons se tournent donc vers le Consulat français pour demander de l'aide afin de survivre. Le Consul se trouve confronté à un problème social et financier, car il doit trouver les moyens de les aider momentanément pour les nourrir, les loger et éventuellement leur trouver le transport pour sortir du pays. Il bénéficiera toutefois du soutien des autres pays européens. À cette époque, il était en effet habituel que les consulats présents à Asunción, surtout ceux des pays européens, comme l'Angleterre et l'Italie, s'entraident. À plusieurs reprises d'ailleurs et dans diverses circonstances le consulat italien a

---

<sup>981</sup> «Asunción, 24 de enero de 1856 – Tengo el honor de dirigirme a Vuestra Excelencia por orden del Excelentísimo Señor Presidente de la República, pidiéndole que se sirva llevar al alto conocimiento de Su Majestad el Emperador de los franceses la noticia desagradable en que la población francesa establecida en la Colonia Nueva Burdeos con inmensos sacrificios del Tesoro Nacional, se halla evacuada por los ex colonos franceses que tomaron la resolución general de regresar a su país. Motivos ajenos a las buenas intenciones del Gobierno de la República han anulado las esperanzas que se prometía a esa población [...]».

Dépêche du ministre des Relations Extérieures, Nicolás Vázquez, au ministre des Affaires Etrangères, Colonna Walewski, Assomption, le 2 janvier 1856 ; et dépêche du 243 janvier 1856, AMAE.

<sup>982</sup> Dépêche du Consul de France, au ministre des Affaires étrangères, comte Colonna Walewski, Assomption le 8 décembre 1855, AMAE.

<sup>983</sup> *Ibidem*.

<sup>984</sup> Des difficultés liées à l'immigration étaient fréquents entre les gouvernements. À ce sujet voir aussi, LAVALLÉ, Bernard, 1993, pp. 295-347.

<sup>985</sup> Dépêche du 8 décembre 1855, *op.cit*.

protégé les immigrants français à la fin de la Guerre de 1865-1870 quand le Consul français rencontrait des problèmes avec le gouvernement paraguayen. C'est ainsi qu'au vu de la gravité de la situation, le consul d'Angleterre, Henderson, en guise de solidarité offre son aide afin de remédier à cette situation inconfortable pour les 400 colons de la Nouvelle Bordeaux.

Le consul Lucien de Brayer affirme que les colons inscrits pour quitter la colonie sont près de 367<sup>986</sup>, un tiers d'entre eux sont des artisans qui pourront trouver du travail à Asunción, les autres sont des travailleurs agricoles dont un certain nombre sont des femmes et des enfants qui risquent de se retrouver sans abri et sans moyen de subsistance<sup>987</sup>. Face à cette situation des plus critiques, le Consul de la France entame des pourparlers avec Paris afin d'engager les possibilités financières pour venir en aide aux plus démunis<sup>988</sup>. Dans ce contexte et dans la crainte que le gouvernement force les colons à quitter le territoire, le Consul français informe le ministre de l'Empereur à Buenos Aires de la situation, et lui demande d'envoyer le navire français, le Flambeau<sup>989</sup>. Les 50 jours écoulés font craindre au consul que les colons soient destinés aux travaux publics jusqu'à la complète liquidation de leurs dettes<sup>990</sup>. Les désaccords entre le gouvernement et les colons se trouvent au centre des débats dans la presse, ce qui selon le Consul, Lucien de Brayer, est fait pour le discréditer<sup>991</sup>.

---

<sup>986</sup> Dépêche du Consul de France, Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères, Colonna Walewski, Assomption le 22 décembre 1855, AMAE.

<sup>987</sup> Dépêche du Consul de France, Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères, Colonna Walewski, Assomption le 31 décembre 1855, AMAE.

<sup>988</sup> Dépêche Consul de France, Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères, Colonna Walewski, Assomption, 23 janvier 1856, AMAE.

Les premières dépenses faites par le Consul représentent à peu près 239 piastres, soit 1424,30 francs, destinés à nourrir et loger les immigrants.

<sup>989</sup> Sous le titre « prochain envoi d'un bâtiment dans la Plata pour y faire démonstration », il s'agit d'une démonstration de force pour montrer que l'Empire français est prêt pour défendre les intérêts des français. Dépêche du ministère de la Marine et des Colonies, cabinet du ministre, l'Amiral de la marine et des colonies au ministre des Affaires étrangères, Paris, le 15 mars 1856, et du 28 mars 1856, AMAE.

<sup>990</sup> Un rapport complet sur la « Nouvelle Bordeaux » du 21 janvier 1856 au ministre des Affaires étrangères Colonna Walewski de la part de Nicolás Vázquez et une dépêche de Walewski au comte Lucien de Brayer. La lettre énumère les faits successifs de la colonie et l'intention de prélever un quart du salaire des colons pour payer leur dette à l'État. Dans la lettre le consul est prévenu que dorénavant serait exclu de passeport à tout individu français qui voudrait émigrer au Paraguay. *El Semanario*, n° 136, Asunción le 17 mai 1856. Dépêche du Consul de France Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères comte Colonna Walewski, Ministre secrétaire d'état au département des Affaires Étrangères, le 23 janvier 1856, AMAE, *op.cit.*

Selon le rapport M. Henderson, consul d'Angleterre à Assomption, sur les colons de la Nouvelle Bordeaux, « un seul d'entre eux se trouvait en état de payer la somme exigée par le gouvernement paraguayen ».

<sup>991</sup> L'échange de notes entre le Ministre des Relations Extérieures du Paraguay et le Consul sont publiés dans l'« *Eco del Paraguay* » n° 45 du 24 janvier 1856. ; Dépêche du 24 mars 1856 au Comte Colonna Walewski ; Publication au *Semanario* n° 132 du 23 février sur les ex-colons français ; *El Semanario* n° 133 du 1<sup>er</sup> mars 1856 ; Lettre de Brayer à Vázquez du 28 février 1856 ; lettre de Nicolás Vázquez à Brayer du 1<sup>er</sup> mars 1856. *El Semanario* n° 134 du 8 mars 1856 ; et n° 135, 1856. Ce dernier publie la lettre du consul de Brayer au ministre des Relations Extérieures M. Vázquez « V.E. me dit dans sa note du 7 de ce mois qu'elle n'accepte pas la protestation que je lui ai adressée le 2 courant, sous prétexte que je n'ai pu recevoir d'ordre de qui que ce soit de la sorte, et que donc je n'avais pas à m'occuper de cette affaire » (lettre du 10 mars 1856 : N. Vázquez répond à Brayer au sujet des protestations qu'il a formulées contre l'exigence du remboursement des dettes que les colons avaient contractées auprès du gouvernement, que : « quelques-uns avaient soldés leurs dettes, et que d'autres avaient fait des propositions qui avaient été acceptées par le ministre de Hacienda ». Pour cette raison, Vázquez insiste pour ne pas accepter les plaintes du consul, soi-disant adressée

La situation d'échec dans laquelle se trouve cette colonie est aussi reprise par le contre-amiral, La Bocque de Chaufray, commandant en chef de la direction navale du Brésil et de la Plata. Ce dernier prend des nouvelles de la colonie lors de son passage à Asunción et écrit une note sur la situation au ministre des Affaires Etrangères à Paris : « À la fin de l'année, en décembre 1855, le Président López s'était rendu à la colonie de la « Nouvelle Bordeaux » pour se rendre compte des progrès qu'avait fait cet établissement. Il avait trouvé les colons fort peu satisfaits de leur condition, l'année avait été très mauvaise et les récoltes nulles ». Cette note renforcera la position du Consul face à la situation d'échec de la colonie<sup>992</sup>.

### 1.5.5. Le départ des colons

Les colons arrivent de leur ancienne colonie la « Nouvelle Bordeaux » à Asunción entre le 1<sup>er</sup> et le 4 janvier 1856<sup>993</sup>. Le Consul prend alors des mesures pour les loger et les nourrir. Deux cent cinquante piastres sont distribuées afin de permettre la subsistance des colons pendant la première quinzaine de janvier. Monsieur de Brayer s'occupe de placer peu à peu tous les hommes en état de travailler, pour n'avoir à sa charge que les malades et les familles nombreuses. Le décret qui impose le remboursement des dettes ne fut en réalité qu'une simple menace, il ne sera jamais exécuté. En fait par le décret du 13 juin 1856 dans l'article 1<sup>o</sup>, le gouvernement de la république déclare : « *sobresee en el cobro de las deudas de los ex colonos franceses, sin excepción de personas* » (libère de leur dette les colons français tous sans exception)<sup>994</sup>.

Sur 419 émigrants arrivés au Paraguay en 1855, 102 sont partis sur le vapeur anglais « Buenos Aires » pour Corrientes et aux frais du Consulat et 317 restent encore à expédier<sup>995</sup>. En 1856, 367 sont repartis, 30 sont sous le coup d'une expulsion imminente, 22 sont morts ou portés disparus parmi lesquels, Raymond Douat venu sur le vapeur « Aquitaine » qui mourut

---

au nom de l'Empereur des Français (lettre du 15 mars 1856) Archives Nationales d'Asunción, section Historia, volume 308, pp. 49-52. Lettre de Nicolás Vázquez, au ministre comte Colonna Walewski, Assomption, 28 mars, 1857, AMAE. Sur le règlement de la réclamation concernant les colons français de la Nouvelle Bordeaux ; une autre dépêche fait allusion à cette affaire entre le gouvernement et le Consul, elle date du 19 juin 1856 ; publication dans le Semanario, n° 143, journal officiel du gouvernement.

<sup>992</sup> La lettre du 21 janvier 1856 et du 31 mai 1856 de Nicolás Vázquez au comte Colonna Walewski en réponse à la lettre du consul de France. Si les Français n'étaient pas agriculteurs pourquoi ont-ils signé un contrat pour venir au Paraguay en tant qu'agriculteurs ? El Semanario, N° 141 du 17 mai 1856 ; n° 142 du 31 mai 1856.

<sup>993</sup> Dépêche du consul de Brayer au ministre Colonna Walewski, Assomption, 23 janvier 1856, AMAE.

<sup>994</sup> Décret de remise de dette des colons de la Nouvelle Bordeaux, publié dans le Semanario n° 145, 14 juin 1856 ; Dépêche du comte de Brayer au ministre Colonna Walewski, 27 juillet 1856 sur l'affranchissement de la dette aux colons de la Nouvelle Bordeaux ; Dépêche du 19 juin 1856 AMAE.

<sup>995</sup> Dépêche du consul de France Lucien de Brayer au ministre Colonna Walewski, Assomption, 30 juillet 1856, AMAE ; Publication dans le journal El Semanario, Assomption, n° 150, 1856.

Dans la dépêche le comte Lucien de Brayer demande aussi au ministre de lui désigner un successeur, car « il me serait impossible dans le déplorable état de ma santé de résider plus longtemps ici ».



noyé<sup>996</sup>. Ses effets personnels ont été saisis par le juge de paix, totalisant un montant de 68 piastres et cinq réaux. Il a laissé derrière lui deux enfants, le commandant de la colonie s'était chargé de l'aîné et le juge de paix du plus jeune<sup>997</sup>. Lors du départ des colons de la colonie, le Consulat s'est chargé à titre gratuit de l'immatriculation, des actes d'état civil (extrait de naissance et de décès) et des procurations, car les colons affirmaient n'avoir plus d'argent pour payer ces actes administratifs<sup>998</sup>. Le Consulat de France a donc nettement contribué et payé les frais de passages et de médicaments. Au 1<sup>er</sup> octobre 1856, la colonie était entièrement vidée de ses colons.

La plupart des ex-colons sont repartis ou ont été expédiés dans le vapeur anglais aux frais du Consulat pour Corrientes, Paraná et Rosario soit vers les États de la Plata en Argentine<sup>999</sup>. Il faut rappeler que l'Argentine, pays voisin du Paraguay, était une destination importante des Français immigrés. D'ailleurs, en 1855, le nombre des Français inscrits à Buenos Aires s'élevait à 4899 dont 3454 célibataires et 1445 mariés<sup>1000</sup>. L'Argentine était bien souvent le point d'entrée des immigrants en Amérique du Sud. Ceux qui n'avaient pas réussi à s'y établir, parcouraient ensuite la région et entraient au Paraguay. La quantité d'immigrants déjà installés sur ces terres facilitait donc la tâche pour le départ des immigrants de la « Nouvelle Bordeaux ».

En résumé, en septembre 1856, 330 colons quittent le Paraguay, la plupart aux frais du Consulat<sup>1001</sup> et d'autres, par leurs propres moyens. Ceux qui n'ont pas quitté Asunción doivent se présenter au chef de la police pour qu'il leur délivre des passeports afin de quitter le territoire. Le gouvernement paraguayen fait délivrer à ces derniers des passeports avec

---

<sup>996</sup> Le colon Raymond Douat noyé à peine arrivé à « la colonie », a laissé deux enfants, il a aussi une épouse et des enfants en France. Lettre de José Falcón au comte Lucien de Brayer et lettre de Nicolás Vázquez. Asunción le 11 décembre 1855. *El Semanario*, n° 156, Asunción, le 16 août, 1856.

Dépêche du comte de Brayer au ministre Colonna Walewski, Assomption, le 15 septembre 1856, AMAE.

<sup>997</sup> *Ibidem*. Pour les installer ensuite chez un Français. Dépêche du consul de France à Assomption, Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères Colonna Walewski, Assomption, 15 septembre 1856, Ministre secrétaire d'état au département des Affaires Étrangères, AMAE.

<sup>998</sup> Dépêche du Consul de France Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères Colonna Walewski, Assomption le 1<sup>er</sup> octobre 1856, correspondance politique, AMAE.

<sup>999</sup> Dépêche du Consul de France à Assomption, au ministre des Affaires étrangères Colonna Walewski, Assomption, le 30 juillet, 1856, AMAE.

<sup>1000</sup> Dépêche du Consulat de France à Buenos Aires, Chevalier Le Moyne au ministre à Buenos Aires le 30 juillet 1855, Mission de France dans la Plata, Argentine, AMAE.

<sup>1001</sup> Le consulat de France a sollicité un dédommagement de 2615 piastres au gouvernement paraguayen pour les dépenses faites, de manutention et de transport des colons qui ont abandonné la colonie. En plus, le gouvernement a accordé la somme de sept-mille piastres réclamée par le consul de France pour les souffrances causées par la police à l'ex-colon Dorignac et des frais entrepris par le consulat. Dans le désir de rétablir les bonnes relations entre l'Empire français et la République du Paraguay, ce dernier a honoré la somme demandée (9615 piastres) par le consulat de France. Lettre du 28 janvier et 12 février 1858, ANA SH vol 324, n° 19. Le comte Alfred de Brossard a pris ses fonctions de Consul à Asunción le 8 janvier 1858 substituant le comte de Brayer. Selon le *Semanario de avisos y conocimientos útiles*, après le décret du 29 décembre, seulement un Français, Jean Domart a payé sa dette au gouvernement. *El Semanario*, n° 132, Asunción, 19 février 1856.

l'injonction de partir dans un délai de trente jours, décision d'expulsion des sujets français que le Consul français ne tolère pas<sup>1002</sup>.

### **1.5.6. Le sort de la première tentative de colonisation**

La tentative d'installer quatre cents français au sein de la colonie de la « Nouvelle Bordeaux » dans le Chaco a été une débâcle. L'histoire de cette expérience est en réalité une triste épopée de migrants, qui furent mal sélectionnés au départ, qui n'ont supporté ni le climat inhospitalier de ce pays ni le sévère régime politique qui leur a été imposé, comme nous l'avons évoqué plus haut. Ces événements assombrissent tellement les relations diplomatiques que le Consul en place réclamera auprès de Paris une intervention militaire. Cet épisode marque le début d'une longue période de refroidissement des relations entre les deux pays, même si le traité de 1853 est renouvelé dix ans plus tard.

Le choix initial du gouvernement paraguayen était clair : il consistait à développer l'immigration des agriculteurs et des ouvriers qualifiés. Les colons de la « Nouvelle Bordeaux » sont arrivés dans un pays où sans doute tout n'était pas facile pour eux. Des immigrants ambitieux et excités à l'idée de découvrir une terre fertile ont abandonné la France, leur terre natale, pour s'établir, ailleurs, dans une nouvelle contrée, dans l'espoir de découvrir des conditions de vie meilleures. Malheureusement ils se sont heurtés à trop de difficultés.

À qui revient la responsabilité de cet échec de la colonie ? À cette époque, on parlait certes de République, mais le Président avait autant, si ce n'est plus, de pouvoir qu'un empereur. Les décisions gouvernementales en matière politique et économique sont de l'ordre de l'absolutisme et du militarisme colonial, ligne de conduite qui s'est accentuée au cours de la première présidence<sup>1003</sup>. Néanmoins les dirigeants López qui arriveront par la suite s'efforceront par un système de contrats et de décrets d'infléchir cette tendance.

Après le départ des colons de la « Nouvelle Bordeaux », il restera tout de même une petite population immigrante française sur le territoire. En effet, selon le Consul Izarié (1863), la population française résidente au Paraguay est très modeste. Le retour des Français au Paraguay s'effectuera par suite des crises que traverse la République d'Argentine<sup>1004</sup>, mettant de nouveau les immigrants français dans une situation critique ce qui les poussera à revenir à

---

<sup>1002</sup> Dépêche du Consul de France à Assomption, Lucien de Brayer au ministre des Affaires étrangères Colonna Walewski, Assomption, le 1<sup>er</sup> octobre 1856, AMAE. Un passeport gratuit sera octroyé aux colons de la « Nouvelle Bordeaux » afin de sortir du pays. Lettre du comte de Brayer au ministre des Relations Extérieures, Nicolás Vázquez, Asunción le 22 septembre 1856 et la réponse de ce dernier, le 24 septembre 1856. ANA SH, vol 299, n° 1.

<sup>1003</sup> CAPDEVILA, L, *Une colonie française...*, *op.cit.*

<sup>1004</sup> Des plaintes des immigrants français en Argentine, Santa Fé, Corrientes, Tucumán, ou des colons établis au Timbó, dans le Chaco argentin, sont connues par l'intermédiaire du Consul de France à Asunción. Dépêche de Paul Izarié, au ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys, Assomption, t2, 1861, AMAE. Paul Gustave Izarié, gérant du Consulat de France à Asunción de 1861 jusqu'à 1863.

Asunción. Cette petite colonie se compose alors d'une quinzaine de commerçants qui sont « de petits détaillants en pacotilles qui ne disposent que de minces capitaux », des ouvriers, des tailleurs, des menuisiers, des cordonniers et des maçons<sup>1005</sup>. En outre, malgré l'expérience infructueuse de la « Nouvelle Bordeaux », d'autres tentatives de colonisation seront mises en place dans les années à venir.

## 2. Les autres tentatives de colonisation française

À la fin des années 1891<sup>1006</sup>, trente-six ans après l'expérience du projet de la colonie la « Nouvelle Bordeaux », le pays, alors dirigé par le gouvernement de Juan G. González, se trouve de nouveau dans une situation critique d'un point de vue économique et financier. Le Paraguay risque de se retrouver dans la situation misérable dans laquelle il était à la fin de la Grande Guerre (1865-1870)<sup>1007</sup>. L'exploitation de la terre souffre d'un manque considérable, et le principal problème réside dans le fait que la force de travail agricole a abandonné ce secteur pour se recentrer sur l'élevage, la culture du maté et l'exploitation du bois, tel que cela ressort du Rapport du Consulat français d'Asunción. L'État doit relever l'agriculture, considérée comme la richesse et l'avenir du pays. La création d'un département de l'agriculture et des colonies est en développement afin de faire face aux conditions du moment, au retard pris en matière de colonisation de terres très riches dans des régions totalement désertiques, au manque de cultures et au déficit démographique<sup>1008</sup>.

C'est dans ce contexte que les colonies « Président González » ou colonie « Nationale », et la « Nouvelle Picardie » vont voir le jour. Si la première est créée à l'initiative du gouvernement paraguayen, la seconde est née de l'idée d'entrepreneurs privés en France. Ces deux colonies s'installent dans une région différente, dans la région orientale qui est plus boisée et dont la terre est plus fertile. Le gouvernement paraguayen fera là encore tout son possible pour que ces tentatives réussissent en octroyant des avantages pour l'acquisition de terres, l'entrée des colons français et leur installation sur le territoire. Cependant ces colonies connaîtront des situations similaires à celles vécues par la « Nouvelle Bordeaux ». Pourquoi décrire des tentatives d'immigration sans lendemain, colonies qui n'ont pas prospéré et qui étaient peu peuplées ? D'une part, parce qu'elles font pleinement partie du paysage des tentatives d'immigration française au Paraguay, d'autre part, parce que, malgré les échecs, tous les ressortissants français n'ont pas quitté le pays. Il va sans dire que cela permet d'éclairer un pan méconnu de l'histoire de l'immigration française et paraguayenne.

---

<sup>1005</sup> *Ibidem.*

<sup>1006</sup> Création de la colonie par le décret du 29 décembre 1891. Voir en annexe le décret.

<sup>1007</sup> Dépêche du Consulat de France au Paraguay, au ministre des Affaires étrangères, Charles de Freycinet, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption, le 26 septembre 1890, AMAE.

<sup>1008</sup> Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, al abrir las sesiones del Congreso de la nación en 1891.

## **2.1. La colonie « Président González » ou colonie « National » à Caazapá (1891)**

Le gouvernement paraguayen était loin de s'opposer à l'immigration dans le pays ; au contraire, il travaillait dans ce sens pour mettre au point des programmes de développement de l'agriculture et de l'élevage, secteurs sur lesquels repose l'économie nationale et qui allaient être au cœur des projets migratoires. Comme nous l'avons vu au cours de la première partie, le dispositif légal et juridique mis en place par le gouvernement illustre bien l'intérêt majeur pour la question migratoire. La publicité faite en Europe à travers des prospectus de propagande d'immigration attire des colons sur les terres paraguayennes, lesquels y arrivent par l'intermédiaire d'agents d'immigration. Ces derniers parviennent toujours à attirer des colons grâce aux nombres de promesses qui leur sont faites, souvent grandiloquentes pour un pays peu peuplé, mais dont la végétation est luxuriante, surtout dans la région orientale du pays, là où ces nouveaux ressortissants français installeront la colonie « Président González »<sup>1009</sup>.

### **2.1.1. L'installation de la colonie**

L'idée de la création de la colonie « Président González » est née en France à l'initiative de M. Dubois<sup>1010</sup> (qui se faisait appeler marquis Du Tilleul<sup>1011</sup>), et elle a permis de faire venir au Paraguay des familles sans ressource afin d'améliorer leur situation grâce au travail agricole. Avec le décret du 17 décembre 1891, sous le gouvernement de Juan G. González, il est décidé qu'une étendue de terres de 22 500 hectares sera attribuée à une population de quatre à cinq cents français pour travailler la terre<sup>1012</sup>. La colonie se nommera « Président González », qui plus tard prendra le nom de colonie « National », dans le département de Caazapá. Elle est située à proximité du chemin de fer qui mène à Asunción et elle est directement administrée par le gouvernement paraguayen, mais compte également un commissaire, M. Jacquet (fils d'immigré français depuis des années au Paraguay)<sup>1013</sup>.

---

<sup>1009</sup>BIENVENU, Gilles, *Présences françaises au Paraguay*, Asunción, Ambassade de France au Paraguay, 2010. Voir en Annexe le «Reglamento de la colonia Presidente González», Paraguay, Oficina General de Informaciones y Canjes, Colonia Presidente González en el departamento de Caazapá, Asunción, Tipográfica y encuadernación de la república, 1891. Le Règlement est rédigé en espagnol et en français.

<sup>1010</sup> Quelques noms appartenant à la famille Dubois du Tilleul apparaissent dans les registres d'immatriculation du Consulat de France d'Asunción comme suit : Septembre 1885, Charles Henry Dubois du Tilleul, 51 ans, marié avec Marie-Anne de la Porte, 2 enfants ; cultivateur, originaire de Vitry, installé à Paraguarí ; Marcel Dubois du Tilleul, 20 ans, célibataire, originaire de Troyes, installé à Yaguarón (lieu de la Colonie National) ; et en mars 1886 s'inscrit au consulat de France, Ferdinand Dubois du Tilleul, 24 ans, célibataire, distillateur, originaire de Troyes-Aube.

<sup>1011</sup> PITAUD, H., *Les Français...*, p. 94.

<sup>1012</sup> Le *Courrier de la Plata*, Paraguay, 1890, AMAE. Le journal de la communauté française le « *Courrier de la Plata* » (1865-1946) créé par un émigré alsacien en Argentine fut un important moyen de communication pour des intérêts économiques français dans la Plata. OTERO, Hernán, *Historia de los franceses...*, *op.cit.*

<sup>1013</sup> Pierre Joseph Jacquet a été le premier de la famille Jacquet immigré au Paraguay ; (d'abord en Argentine en 1866, âgé de 33 ans). Il est immatriculé au Consulat de France à Asunción, en décembre 1887, né à Cussac, canton de Cadouin, arrondissement de Bergerac, Dordogne (aujourd'hui Le Buisson Cussac – Dordogne) ; il

L'extension de la colonie est de douze « leguas cuadradas » (unité de mesure espagnole pour un terrain), située sur la ligne du chemin de fer qui relie Asunción à Encarnación et sur la rivière du Pirapó. Au début sa population est de quatre -vingt-deux familles distribuées en 267 adultes et 133 enfants. La colonie est encadrée par la loi du 7 juin 1881 et est régie par son propre règlement. Voir le Règlement de la colonie « Président González » en Annexe. Le nombre d'hectares de terrain pour la colonie fut augmenté en 1899.

La première vague de migrants est constituée de 139 mariés, 97 célibataires et 10 enfants. Les colons reçoivent de la part du gouvernement paraguayen, des instruments aratoires, une paire de bœufs ainsi que des semences. En outre le gouvernement s'engage à les nourrir pendant six mois, le temps nécessaire pour tirer du sol les premiers produits. Il est prévu qu'après deux ans d'installation chaque famille puisse être en possession de terre et reçoive les titres de propriété d'une concession de 24 hectares défrichés (art. 4 du règlement de la colonie). Les 24 hectares de terrain défrichés ont une valeur de 100 piastres, un peu plus de 60 francs français. Loin d'être stériles, les terres sont de première qualité, tel sera d'ailleurs le témoignage de certains colons qui affirment que le maïs y devient énorme, les haricots poussent vigoureusement, le manioc, l'arachide, le safran et en général toutes plantes tropicales y poussent magnifiquement<sup>1014</sup>.

Les colons ne sont pas nécessairement des immigrants engagés depuis la France et venus directement au Paraguay. Comme cela était courant à l'époque, il s'agit en partie de Français ayant résidé dans la Plata en Argentine et qui ont cherché d'autres endroits dans la région pour s'établir en utilisant leurs réseaux familiaux ou amicaux ou par la propagande sur le pays en Argentine. C'est ainsi que ces immigrants sont arrivés au Paraguay et que cette colonie est composée d'un mélange d'immigrés de France ou de Français initialement installés dans les pays voisins. Si au début, c'est le gouvernement qui s'est chargé des frais de la colonie, l'administration de la colonie a été confiée à la Banque Agricole en 1895. Le Français Joseph Jacquet a été directeur de la colonie ; et c'est lui qui a été à la tête du Bureau des Statistiques à Asunción où il a travaillé pendant six ans (publication statistique de la population du Paraguay faite en 1886).

Une fois installés sur leur propriété, les colons devaient bâtir leur maison, et ils ont à cette occasion aménagé les lieux en s'inspirant du style des villages français. Les colons s'occupent d'ouvrir des chemins, de la construction de ponts, et donnent des noms de pays européens à leurs rues. Cette colonie est également dotée de divers équipements :

---

a 43 ans, et est propriétaire, selon le Registre d'immatriculation du Consulat de France à Asunción. La direction du premier bureau statistique relative au commerce et à la situation économique du pays sera confiée à Joseph Jacquet. Les descendants : Elias Jacquet né à Caazapá en 1880, *op.cit.* (chapitre 3).

<sup>1014</sup> PITAUD, Henri, *Les Français ...*, *op.cit.* pp. 94-96.

« La Banque agricole d'Asunción a installé dans cette colonie des presses à canne à sucre et des séchoirs à tabac, toutes les industries y sont représentées, entre autres, il y a une tannerie, une fabrique de meubles, des ateliers mécaniques, une école pour les garçons et une autre pour les filles. »<sup>1015</sup>.

L'endroit est boisé, les colons ont la charge de l'exploiter, d'ouvrir des chemins et de construire des habitations : un défi tel qu'il pouvait être décourageant. Le travail préparatoire pour mettre en valeur le sol et faire valoir les semences ne demandait pas quelques mois, mais plus d'une année selon les dires des colons<sup>1016</sup>.

La colonie bénéficiait en effet de la loi du 7 juin 1881, ce qui favorisait l'entrée d'immigrants agriculteurs. Si l'entrée des immigrants est directement facilitée par le gouvernement, la venue des Français quant à elle, est directement le fruit de la propagande, propagande bien souvent mensongère et menée par des entrepreneurs y voyant une niche financière ; en conséquence de quoi les bases et les raisons mêmes de l'immigration française ont directement participé à son échec.

## 2.2. Les premières difficultés

Les choses se compliquent dès lors que l'administrateur de la colonie « Président González » décide après les six premiers mois de cesser de nourrir les colons. En effet, la plupart d'entre eux n'ont pas encore bénéficié d'une première récolte et se trouvaient donc sans aucune ressource. Les plaintes commencent avec une lettre du colon Cyrille Martin adressée au ministère des colonies à Paris ; lettre qu'il fera signer sur une feuille jointe par plusieurs colons de la colonie, faisant croire qu'il s'agit d'une plainte collective<sup>1017</sup>. Le consul de France à Buenos Ayres demande alors qu'une enquête soit faite<sup>1018</sup>. Les colons déplorent l'insuffisance de financements accordés par le gouvernement, et allèguent qu'ils n'ont pas obtenu du consul d'Asunción l'appui qu'ils sollicitaient. Les colons demandent à être rapatriés en France ou dans des colonies françaises en Argentine<sup>1019</sup>. Le ministère des colonies propose qu'ils s'installent en Guyane ; le consul de France propose, en revanche, que ce soit dans les colonies des Misiones en Argentine.

La principale cause est qu'apparemment le temps n'a pas été favorable, la sécheresse a sévi portant un sérieux coup aux espérances initiales. Dans ce contexte, les colons éprouvés

---

<sup>1015</sup> « Le Courrier de la Plata », AMAE, *op.cit.* ; Banco Agrícola del Paraguay, créé par la loi du 24 septembre 1887, pour le développement de l'agriculture et de l'industrie et développer les colonies agricoles se charge de l'administration de la « Colonia Nacional », la Banque Agricole administre aussi une École agricole.

<sup>1016</sup> « Le Courrier de la Plata », Paraguay, 1892, AMAE.

<sup>1017</sup> Lettre de Cyrille Martin, au sous-secrétaire d'État des colonies, Paris. Colonie González, le 15 février 1893, Paraguay, Politique étrangère, 1893, AMAE.

<sup>1018</sup> Dépêche de la Légation de France à Buenos Ayres, M. Marchand, à la Légation de France au Paraguay, Buenos Ayres 17 avril 1893, 1893, AMAE.

<sup>1019</sup> Dépêche de la Légation de France, au ministre M. Develle, Assomption, 20 juin 1893, Paraguay, Politique étrangère, 1893, AMAE. ; Dépêche du 26 août 1894.

par la privation de moyens de subsistance veulent abandonner la colonie et résilier le contrat qui les lie au gouvernement paraguayen, propriétaire de la colonie, alors que celui-ci veut les contraindre à tenir leurs engagements. Aux yeux des colons, la posture du gouvernement paraguayen n'est pas défendable, car ce dernier leur a promis des terrains cultivables, mais il aurait sciemment ou inconsciemment omis de parler du défrichement préalable indispensable. Hormis les questions de légalité, les colons mobilisent également l'argument humanitaire en appelant au sentiment d'humanité qui devrait dicter la conduite du gouvernement paraguayen<sup>1020</sup>. Là encore et comme ce fut le cas pour l'ancienne colonie la Nouvelle Bordeaux, l'éloignement des villes pour vendre les produits, le manque de transport pour transporter le manioc sont un handicap majeur pour les colons, et ce, bien qu'ils aient accès au chemin de fer. Les réclamations des colons sont multiples, en voici les principales :

- avoir trop tôt coupé les vivres aux colons qui n'avaient pas encore de quoi subvenir à leurs besoins malgré leurs travaux ;
- avoir promis aux colons l'installation d'une fabrique de sucre pour l'exploitation de la canne à sucre dans la colonie ;
- ne pas avoir tenu l'engagement d'ouvrir des chemins ;
- avoir promis des primes, promesse non tenue ;
- la colonie était mal dirigée, ou pour mieux dire, elle n'a jamais été dotée de commissaires.

En outre, M. François, consul de France à Asunción, affirme que les correspondances destinées aux colons sont volées<sup>1021</sup>. Voici ce qu'Henri Pitaud, un immigrant français établi à Asunción, affirmera lors de sa visite dans cette colonie :

« Quand la colonie fut fondée, chaque *cuadra*<sup>1022</sup> appartenait à un colon qui devait y bâtir sa maison et son jardin. Aujourd'hui, un ranch, parfois deux, construits en bois, en sont les vestiges. Seul, le train dessert cette localité. Depuis Caazapá, à cinquante kilomètres de là, il n'y a pas de route accessible aux camions. On y voyage encore à cheval comme par le passé. »<sup>1023</sup>

La vie est si rude dans cette zone forestière qu'un certain nombre de colons se découragent et n'ont d'autre issue que de recourir à la Légation de France à Asunción afin d'être rapatriés. La dette envers le gouvernement paraguayen s'élève alors à 60 000 francs<sup>1024</sup>.

---

<sup>1020</sup> « Les Français au Paraguay », *Petit journal*, Paraguay, Immigration, 1892, AMAE.

<sup>1021</sup> « Petit journal », Paraguay, Immigration, 1892, AMAE.

<sup>1022</sup> « Cuadra » unité de mesure pour un terrain, *op. cit.*

<sup>1023</sup> PITAUD, Henri, *Les Français...*, *op. cit.* p. 95.

<sup>1024</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, Direction des consulats et des affaires commerciales, sous-direction des affaires consulaires, à M. Jules Develle, ministre des Affaires étrangères, Assomption le 20 juin 1893, Paraguay, Politique étrangère, 1893, AMAE.

### 2.3. Rôle des publications dans le départ des colons

Le mécontentement des colons est alimenté par des publications dans le *Courrier de la Plata* en Argentine. Voici quelques titres particulièrement révélateurs : « Les Français dans le conflit de la colonie González », « Affligeant : l'émigration des colons n'est plus individuelle, mais en groupe », manifeste une publication avec des mots très forts, qui dit la suivante :

« Des Français esclaves au Paraguay, monsieur le directeur du journal, ne croyez pas que ceci est issu de l'imagination, 52 personnes qui n'ont commis aucun crime, contre lesquelles il n'existe ni jugement ni même de poursuites sont en garde à vue dans les filets de la « colonie González » et menacés avec des fusils s'ils tentaient de s'enfuir de ce lieu où ils souffrent de la faim, de la misère et de la maladie. Le motif serait le fait que ces personnes auraient contracté des dettes envers le gouvernement pour les nourrir durant le temps qu'ils défrichaient les forêts vierges qui recouvrent ce pittoresque pays et en attendant qu'une nature ingrate peuplée d'insectes ne tue leur récolte. Cette récolte qui par une chance inespérée est arrivée à maturité cette année. Il n'y a pas un seul colon qui ne soit victime de ces faits, raison pour laquelle ils dénoncent par voie de presse leur situation pour faire connaître la façon dont ils sont traités dans la colonie González. On voudrait faire de cette colonie un nouveau petit Bordeaux, mais nous autres Français, nous sommes peu habitués à être traités de cette manière, nous sommes honorables et nous pouvons aller partout la tête haute. Certains se plaignent que l'administration de la colonie ne leur distribue plus les lettres de leur famille »<sup>1025</sup>.

Ainsi diverses publications contradictoires publiées à Buenos Aires affirment que les colons français de la colonie « González » luttent depuis trois ans contre la stérilité de la terre et contre les difficultés liées au manque de voies de communication ; la stérilité de la terre est si grande que la plus grande partie des colons s'est bien vite rendu compte que c'était courir le risque d'une ruine certaine s'ils prolongeaient leur séjour dans de pareilles conditions. Cela explique qu'après un an dans la colonie un groupe de 170 colons s'est adressé au gouvernement français pour obtenir le transport vers l'Argentine pour permettre leur rapatriement. Le gouvernement français, par l'intermédiaire de ses représentants dans la région de la Plata, essaya d'obtenir du gouvernement paraguayen une amélioration du sort de ces colons »<sup>1026</sup>. Ou encore la publication : « les Français au Paraguay, quelques antécédents, leur état actuel, un cadre de misère ».

La publication d'un *Courrier* français en Argentine sous le titre « Les colons français au Paraguay » dit : « C'est une épreuve douloureuse que traversent nos malheureux compatriotes de la colonie de « Presidente González » au Paraguay, en foi des belles promesses des brochures mensongères à l'instigation des agents de l'immigration qui ont parcouru notre pays en présentant le Paraguay comme la terre promise ; ils croyaient trouver le chemin de la fortune, ils ont rencontré les plus affreuses privations, la misère et la faim. Ils ont été séduits en pensant qu'ils pourraient trouver de meilleures conditions de vie. Pour une somme dérisoire, payable après dix ans, ils ont reçu une terre d'une qualité exceptionnelle ».

Ces faits mettent en évidence la décision des colons de s'adresser au gouvernement français pour sortir de ce pays et pour quelques-uns de retourner en France. Ces publications

---

<sup>1025</sup> « Le *Courrier de la Plata* ». Lettre du Paraguay, Asunción le 19 mars de 1895. Paraguay, Immigration, 1895, AMAE.

<sup>1026</sup> *Ibidem*.



sont toutes d'une même teneur et écrites sous forme de lettre dirigée au directeur du journal en Argentine. Elles relaient l'idée que les immigrants sont en train de lutter inutilement contre la stérilité de la terre dans l'espoir de l'exploiter, et que face à l'improductivité de la terre, prolonger leur séjour dans la colonie c'est aller vers une ruine assurée. Notons néanmoins que quelques colons ont eu un bénéfice plus grand en parvenant à réaliser une récolte de maïs, assurant ainsi leur subsistance pendant deux mois.

Ce journal argentin manifeste ainsi clairement que le gouvernement paraguayen a trompé volontairement les immigrants, le contrat initial comportant des termes mensongers. Nous n'avons cependant pas pu nous procurer une copie dudit contrat afin de commenter davantage les dires publiés dans le périodique du pays voisin. Le gouvernement français, par l'intermédiaire de ses représentants dans les pays de la Plata, a essayé d'obtenir du gouvernement paraguayen qu'il améliore leur situation, quitte d'ailleurs à exagérer en affirmant que le gouvernement paraguayen veut retenir de force les habitants de la colonie « González » surveillés par une garde de soldats armés et prêts à faire feu sur eux dès la moindre tentative d'évasion<sup>1027</sup>.

Image 4 - Légation de France à Asunción début du XX<sup>e</sup> siècle



Source : Collection privée - Asunción, 1900.  
La présence d'étrangers à la Légation de France à Asunción, début du XX<sup>e</sup> siècle (1902).

---

<sup>1027</sup> « Le Courrier de la Plata ». Lettre du Paraguay, Asunción le 19 mars de 1895. Paraguay, 1895, AMAE, *op.cit.*

## 2.4. Entre ceux qui partent et ceux qui restent : des tensions diplomatiques

Face à cette situation, le consul souhaite aider les colons pour les transférer vers l'Argentine<sup>1028</sup>. Avant de partir pour l'Argentine, certains colons ont été accueillis par le consul de France dans le jardin de sa maison particulière, notamment des familles démunies et cela « au lieu de laisser les colons à la colonie et de les condamner à travailler à perpétuité pour payer leurs dettes au gouvernement paraguayen » selon le consul<sup>1029</sup>. M. François a alors fait le nécessaire pour faire embarquer ces colons et les diriger sur la province de Santa Fé où le gouvernement argentin leur offrait des concessions de terrain<sup>1030</sup>. Le consul prend ainsi des mesures fortes pour soutenir les colons et tenter de résoudre le conflit par la voie diplomatique. Le consulat de France a en effet tenté de prolonger le statu quo entre les colons et le gouvernement paraguayen dans l'espoir de voir s'améliorer leur situation. Si des négociations à l'amiable furent entamées, aucun résultat n'a été obtenu.

Le 29 mars 1895, 36 familles françaises ont abandonné la colonie, 87 familles y étaient encore présentes et malgré les départs, la colonie va vivre un renouvellement continu du fait de l'arrivée de colons de différentes nationalités. Si les agriculteurs avaient du mal à développer la culture de la terre à court terme, en revanche, le sort des ouvriers était bien meilleur. « Le consul affirme qu'à cette époque il s'était produit une dynamique remarquable à la ville d'Asunción : les ouvriers y sont payés entre 4 et 9 piastres<sup>1031</sup> de salaire, ce qui équivaut environ à 12 et 20 francs<sup>1032</sup>. Sous une mauvaise conjoncture économique, le salaire pouvait baisser à 0,75 piastre (cela représente 2 francs). »<sup>1033</sup>

C'est ainsi que la débandade des colons de la colonie « González » a suscité des tensions entre le Consul de France et le gouvernement paraguayen, au point que ce dernier ait retiré l'exéquatur du consul Auguste François pour avoir relayé les plaintes des 170 colons dans lesquelles le gouvernement paraguayen est accusé de ne pas avoir tenu ses engagements,

<sup>1028</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, Direction des consulats et des affaires commerciales, sous-direction des affaires consulaires, à M. Develle, ministre des Affaires étrangères, Assomption le 20 juin 1893, AMAE.

<sup>1029</sup> Dépêche de la Légation de France au Consul de France à Buenos Ayres, Assomption, le 19 mars 1895, Paraguay, Immigration, AMAE.

<sup>1030</sup> « Le courrier de la Plata », dans la dépêche du consulat de France, Asunción, le 23 mars 1895. AMAE., *op.cit.* Le consul de France rappelle la dépêche de M de Brayer du 10 mars de 1856 envoyée au ministre paraguayen copie de la note du Ministre des Affaires Étrangères M. Walewski. Le gouvernement de l'Empereur a cru devoir interdire le départ des français pour le Paraguay. Les colons de la colonie « González » se retrouvent dans la même situation, car, trente-neuf ans après, apparait le même problème : des colons qui ne veulent pas travailler la terre sous prétexte de la sécheresse et qui s'orientent vers le chef de la police pour se faire délivrer gratuitement des passeports afin d'aller en Argentine.

<sup>1031</sup> Piastre : pièce de monnaie de l'époque.

<sup>1032</sup> Dépêche du consulat de France au ministre des Affaires Etrangères, Gabriel Hanotaux, Assomption, le 28 mars 1895, Paraguay, Immigration, 1895, AMAE.

<sup>1033</sup> *Ibidem.*

allégations qui pour certaines d'entre elles étaient mensongères<sup>1034</sup>. En outre, le gouvernement paraguayen estime que le consul aurait poussé les colons à abandonner le pays, les publications relaient en effet l'idée que les colons font, en masse et séparément, des démarches auprès du gouvernement français. Le gouvernement paraguayen reproche au consul de France de ne pas avoir présenté de plainte écrite ou verbale au gouvernement paraguayen au sujet des colons français de la colonie. Il a agi seul en faisant venir des familles dans sa maison pour les embarquer vers l'Argentine en sachant que ces colons avaient des dettes et des engagements envers le gouvernement paraguayen<sup>1035</sup>. Lorsque l'exéquatur est retiré à Auguste François, le gouvernement français a immédiatement enlevé le même privilège aux représentants du gouvernement paraguayen en France<sup>1036</sup>. Pour minimiser cette affaire, M. Gondra expose des arguments pour démontrer que la France est présente dans le pays et qu'elle honore le peuple français, en affirmant, par exemple, que des rues de la capitale portent des noms français, comme celui de la rue « Carnot » et rappelle que la langue française est enseignée au collège national.

Malgré un départ massif vers l'Argentine et de vives tensions diplomatiques, certains français pérennisent leur présence au Paraguay. Il en est donc certains qui restent à Yegros. H. Pitaud a d'ailleurs relevé plusieurs noms de familles restées dans cette zone dont certaines descendraient des familles immigrées au Paraguay à cette époque<sup>1037</sup>. À force de persévérance, quelques Français ont ainsi survécu dans la colonie et ont fondé une distillerie en 1895 afin de produire du vin. Par la suite, des agriculteurs de diverses nationalités se sont installés sur ces terrains, parmi eux des Allemands, des Italiens, des Suisses, des Anglais et des Belges<sup>1038</sup>. Passé le temps des querelles entre la Légation de France et le gouvernement, le

---

<sup>1034</sup> Dépêche du 20 juin 1893, *op.cit.*

<sup>1035</sup> Dépêche du ministre des Relations Extérieures au ministre des Affaires étrangères, Hanotaux, Assomption, le 22 mars 1895, Paraguay, Politique étrangère, Immigration, 1895, AMAE.

<sup>1036</sup> Dépêche du consulat de France au Paraguay, au ministre des Affaires étrangères, Hanotaux, Assomption, le 22 janvier 1898, AMAE.

<sup>1037</sup> Parmi ces noms, voici quelques exemples : Gabriel Cassagnol, de Carcassonne, boulanger ; Joseph Durand, ancien cuisinier d'ambassade ; Louis Anatole Durant, 19 ans, célibataire, de Paris, Attaché au Ministre du Brésil en qualité de maître d'hôtel ; François Labadie, agriculteur, Cours – Gironde, 47 ans, et Jean Labadie, marié, Lot et Garonne (immatriculé en 1894). Charles Lefebvre, (55 ans) et ses trois filles, provenant du Jura. On sait qu'à l'époque des noms étrangers méconnus dans le pays étaient changés à cause de la mauvaise écriture ou de la mauvaise compréhension de la prononciation du nom par la personne qui inscrivait les familles dans les registres. Il est certain que des Français d'origines diverses faisaient autrefois partie de cette ancienne colonie : Ardèche, Jura, Ariège, Haute Savoie, Normandie, Aveyron, Charente, Lot-et-Garonne, Dordogne, ou Carcassonne, Vendée, Haute Vienne ; PITAUD, H., *Les Français...*, *op.cit.* pp. 95-96. Colonie Président González, Assomption le 8 février 1893, fol 16. Paraguay, Politique étrangère, 1891-1895, Archives diplomatiques, Quai d'Orsay, la Courneuve, AMAE. H. Otero a étudié l'origine d'immigrants du Sud-Ouest de la France, et à partir d'une analyse de noms de familles a établi les liens de parenté et amicaux, notamment chez les basques et les béarnais. OTERO, Hernán, 1992, pp.79-106, *op.cit.*

<sup>1038</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, Direction des consulats et des affaires commerciales, ministre des Affaires étrangères, Hanotaux, Assomption le 22 septembre 1899, Paraguay, Politique étrangère, 1899, AMAE. Voir aussi: Jan M. G. Kleinppening, *Rural Paraguay 1870-1963. A Geography of Progress, Plunder and Poverty*, Vol. 2, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana-Vervuert, 2009, p. 229.

nouveau consul de France fait une visite à la colonie et y observera l'harmonie entre les colons de différentes nationalités<sup>1039</sup>. Par ailleurs avec le décret du 10 mai 1900, le gouvernement exonère les colons des dettes contractées entre 1892 et 1893.

Il n'en demeure pas moins que cette colonie a attiré une diversité d'immigrés de nationalités différentes. En 1901 la colonie était composée de 847 personnes, divisées en 186 familles, parmi eux 113 Français, 108 Italiens, auxquels sont venus s'ajouter par la suite : 3 Italiens, 59 Allemands, 45 Suisses, 26 Espagnols, 17 Anglais, 6 Russes, 5 Autrichiens ; le reste étant composé par des Paraguayens, des Argentins, des Brésiliens et des Nord-américains<sup>1040</sup>. C'est ainsi que la colonie « Président González » ou « Nationale » deviendra la localité de Yegros. Si la colonie se vide de ses premiers habitants, elle va se remplir de colons d'autres nationalités et même quelques Français y reviendront, et en 1901 une école française y sera ouverte.

### **3. L'essor de la propagande pour attirer les immigrés**

Si jusqu'à présent nous avons souligné le rôle de l'État afin de favoriser l'immigration, cette dernière n'est pas uniquement le fait d'un projet gouvernemental. L'émigration vers l'Amérique du Sud était connue en France, notamment vers les pays pionniers tels que l'Argentine<sup>1041</sup>, l'Uruguay et le Brésil. Ce passé migratoire a fait émerger des recruteurs ou des entrepreneurs privés qui se chargeaient d'embarquer des colons vers le Paraguay. Divers types de propagande ont été utilisés afin d'attirer l'émigration des colons. La propagande était alors une affaire rentable pour des individus à titre personnel, et pour des associations créées à cette fin à l'époque où la « fièvre » de l'expatriation outre-Atlantique sévissait. Un certain nombre de promoteurs ont ainsi essayé, par tous les moyens, de recruter des personnes pour les emmener au Paraguay dans le but de travailler la terre utilisant parfois un discours enjolivant la situation du pays. Tel était le cas d'un Français vivant à Asunción, qui diffuse des annonces dans les journaux de la région de Marseille :

« On demande messieurs surveillants pour plantation de coton, climat sain, contrat, bon salaire, pourcentage, voyage payé. Écrire par avion. Indiquer références à Ghiraldi, (Boîte Postale 484) - Asunción - Paraguay. Urgent réponse par avion »<sup>1042</sup>.

---

<sup>1039</sup> *Ibidem*.

<sup>1040</sup> Memoria anual de la Colonia Nacional, Año 1901, publicado por el Ministerio de Hacienda; Memoria de la Oficina general de Informaciones y Canjes y comisaría general de Inmigración correspondiente al año 1900. In Ministerio de Relaciones Exteriores, Memoria correspondiente al ejercicio de 1900 et 1901, presentada al honorable Congreso de la Nación Asunción, 1901, p. 302.

<sup>1041</sup> OTERO, Hernán, *Historia de los franceses...*, *op.cit.* ; DEVOTO, Fernando, *L'emigrazione italiana e la formazione dell'Uruguay moderno*, Torino, Fondazione Giovanni Agnelli, 1993 ; GONZÁLEZ-MARTINEZ, Elda, *La inmigración esperada : la política migratoria brasileña desde Jãao VI hasta Getúlio Vargas*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2003.

<sup>1042</sup> Légation de France au Paraguay, M. Pierrotet, au Ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bonnet. Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Asunción, le 14 avril 1938, AMAE.

En écho à ces appels, le Consulat de France à Asunción reçoit de la France diverses demandes de renseignements de la part des Français qui étaient alors tentés par les conditions de vie promises dans cette propagande. Le consulat était alors amené à jouer un rôle important afin d'évaluer les offres faites, comme ce fut le cas au sujet du français, Ghiraldi, qui a été l'objet de renseignements peu favorables de la part du consulat de France d'Asunción. Il était connu du consulat français où il s'était rendu et avait affirmé être sans ressource. Il souhaitait travailler avec des sociétés cotonnières, mais il n'a pas réussi. Le Consulat craignant qu'il s'agisse d'une escroquerie incite le ministère des Affaires Etrangères à Paris à prendre des mesures pour éviter que les Français n'en subissent les conséquences<sup>1043</sup>. Malgré cela, les publications de Ghiraldi se multiplient, il met des annonces notamment dans la presse parisienne, dans «Paris-Soir» et le «Petit Marseillais». Le Consulat va alors faire des recherches sur cet individu et les informations trouvées sont de plus en plus invraisemblables.

Une dépêche de la Légation française donne des détails à ce sujet, et la publicité qu'elle fait attire l'attention de quelques Français qui ont pris contact avec la Légation du Paraguay afin d'y émigrer. Il s'agit de Gaston Papin (mécanicien - garagiste, originaire de Vendée), d'Albert Lecoustre de Chalon-sur-Saône, de Charles Martinetti, instituteur à Sainte-Lucie-de-Tallanc (Corse), de Félicien Trevey demeurant à la Roche Ménard - Nièvre, d'A. Commeau, Clos Livera de Toulon (Var)<sup>1044</sup> et de Louis Baras, ancien officier, demeurant à Lille.

Tous demandent des renseignements suite à l'annonce publiée par Ghiraldi dans «Paris Soir». Étant donné que la liste des intéressés s'allonge, le ministre des Affaires Etrangères cherche alors à savoir si l'affaire est sérieuse, notamment en se demandant quel est le niveau de vie réel nécessaire pour vivre au Paraguay puisqu'il offre 200 piastres par mois comme salaire.

Finalement, le gouvernement français conseillera à ses citoyens d'être prudents face aux propositions de Ghiraldi<sup>1045</sup>. Tel que cela transparaît dans ce cas, l'attraction de la terre en

---

<sup>1043</sup> Dépêche, Asunción, le 14 avril 1938, *op.cit.*

<sup>1044</sup> Légation de France au Paraguay, M. Pierrotet, au Ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bonnet. Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Direction d'Amérique, Asunción, le 29 et 30 avril 1938. AMAE.

<sup>1045</sup> L'enquête réalisée au sujet de M. Ghiraldi a donné les résultats suivants : «M. Auguste Ghiraldi, de nationalité française, né à Cannes (Alpes Maritimes) le 30 août 1912, exerce la profession de mécanicien, selon les déclarations qu'il a faites à la Délégation de France à Asunción, en demandant son immatriculation, le 12 février 1938. Il a été employé au chemin de fer Franco-Ethiopien. Il venait alors de Djibouti lorsqu'il s'est installé au Paraguay. Depuis qu'il est installé à Asunción, Ghiraldi n'a pas exercé de profession bien définie et semble avoir subsisté au moyen de sommes d'argent qui lui étaient envoyées de France. Le Consul convoque M. Ghiraldi à la Légation et lui demande quelle était la société cotonnière pour laquelle il se chargeait de recruter des surveillants. Ghiraldi, répond qu'il ne pouvait pas donner le nom de la société.

Ce qui va mettre plus en garde le Consulat au Paraguay sur le fait qu'il serait de plus en plus vraisemblable que les annonces de presse diffusées par Ghiraldi cachent une tentative d'escroquerie. En effet, une enquête du Ministère de l'Intérieur français, le directeur général de la Sûreté Nationale rapporte qu'il a été arrêté le 17 novembre 1934 à Nice pour «recol d'auto volée».

Légation de France au Paraguay, M. Pierrotet, au Ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bonnet. Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Direction d'Amérique, Asunción, le 23 avril 1938 ; dépêche du 29 et 30 avril 1938 ; dépêche du 8 juillet 1938, AMAE.

Amérique du Sud fait naître toutes sortes de spéculations. De nombreux recruteurs, parfois malhonnêtes, promettent l'eldorado et profitent de la naïveté des gens. Tous les moyens sont bons pour l'immigration, que ce soit à l'échelle individuelle ou à celle de sociétés créées pour recruter des colons. De nombreuses sociétés fleurissent en effet pour recruter des immigrants, dont, la Société « Union des pionniers colonisateurs » dirigée par M. Rieul à Paris, qui, elle aussi, fait des propositions mensongères. Cette société affirme avoir un siège social au Paraguay, dans un endroit appelé Charara, près de Villarrica<sup>1046</sup>. La société prétend aussi travailler avec M. Lapierre, Consul général du Paraguay à Paris, pour faire venir des immigrants français. Cependant, le ministre de France au Paraguay s'inquiète de l'avenir des immigrants venus pour le compte de cette société et qui sont déjà sur le sol paraguayen. Cette société s'apprête une nouvelle fois à envoyer au Paraguay un contingent français, en faisant miroiter rêves et illusions comme ce fut le cas pour les premiers immigrants.

« Des concessions sont accordées dans la République du Paraguay aux citoyens Français, qui en font la demande, mais chaque demandeur doit en principe se rendre dans le pays pour choisir en personne et délimiter le terrain qu'il sollicite, qui doit être adressée sur place à l'administration et/ou au propriétaire.

Ces terrains sont divisés en trois catégories en fonction de la facilité rapide des cultures et des emplacements. Les prix de base sont de 50 francs, 100 francs et 150 francs. Vous pouvez peut-être les obtenir à un meilleur prix sur le marché, mais rarement plus cher que les chiffres indiqués, car ceux-ci pour les trois catégories sont les plus élevés. Les terres sont proches des grandes villes, et sur les plateaux autour de Villarrica, des chemins de fer ou des rivières et routes à grande circulation. La vie au Paraguay est la plus économique au monde. C'est un pays neuf, plein d'immenses ressources naturelles à exploiter. Tous les nouveaux arrivants ont la possibilité de développer leurs compétences et se créer un avenir enviable »<sup>1047</sup>.

Là encore le diplomate français à Asunción met en garde le ministre des Affaires Étrangères à Paris afin qu'il prenne toutes les mesures en vue d'épargner les conséquences néfastes aux Français et de réfréner la propagande peu scrupuleuse de l'« Union des pionniers colonisateurs ». Après une enquête effectuée par l'Agent Consulaire de France à Villarrica, cette société semble ne pas posséder de siège social à Charara. En imprimant sur son tract qu'elle a transféré son siège social à Charara, elle se rendrait donc coupable d'une allégation mensongère. Le diplomate français à Asunción déclare qu'il a eu une copie d'une lettre adressée à un des Français par l'Office de la Colonisation au Paraguay de Paris, en date du 31 août 1937. Les termes de cette lettre sont assez révélateurs du manque de scrupules des dirigeants de cet

---

<sup>1046</sup> Villarrica est située à plus de 100 kilomètres de la capitale.

<sup>1047</sup> « Sous le titre de Renseignements généraux, le bulletin de propagande de l'Union des Pionniers colonisateurs, Groupement d'initiative colonisatrice, Arrêté 721 J.O. du 12 septembre de 1932. Adresser toute correspondance à M.H.E.L. Rieul, 10 rue de Ridder, Paris 14<sup>e</sup> (si vous désirez une réponse, joindre un timbre à votre lettre). Siège social transféré à Charara – Villarrica – Paraguay. Le bulletin décrit le prix de l'hôtel, le coût de la construction d'une maison, le mur en terre cuite, le toit en chaume, en tôle ondulée ou en zinc ; le prix des animaux domestiques et du bétail ; le prix du transport pour toutes les catégories d'adultes et d'enfants ; les documents nécessaires au voyage. Et il suggère même de se procurer des livres sur le Paraguay dans les librairies de Paris ». Légation de France au Paraguay, M. Pierrotet, au ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bonnet. Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Direction d'Amérique, l'« Union des pionniers colonisateurs », Asunción, le 8 août 1938, AMAE.

« Office ». Le Ministre du Travail à Paris a aussi eu connaissance de cette affaire et recommande de faire appel au Ministre de l'Intérieur pour prendre toutes mesures appropriées<sup>1048</sup>.

La société « Union des pionniers colonisateurs » n'était, paraît-il, pas en mesure de garantir les avantages substantiels qu'elle promettait. Le ministre des Affaires Etrangères de France recommande aux Français d'agir avec prudence lorsqu'ils sont l'objet de sollicitations de sociétés d'émigration, et de se méfier également des publicités par voie de presse<sup>1049</sup>.

Le projet de communiqué de presse du 21 octobre 1938 du ministère de l'Intérieur en atteste :

« Le public est mis en garde contre la propagande faite par des groupements qui cherchent à recruter des émigrants en leur faisant croire à des avantages qu'ils ne sont pas en mesure d'accomplir. Les Français ne doivent prendre aucun engagement sans avoir au préalable consulté des agents diplomatiques ou consulaires résidant dans les pays vers lesquels on cherche à les attirer » [...] « L'Union des pionniers colonisateurs se composait à ses débuts de 25 adhérents, dont Mme Marie-Sainte, experte-géomètre, à Cayenne ; Lerouge, agriculteur, à Morne l'Etoile, Saint-Pierre, Martinique ; Cottin Marcel, ex-agriculteur à la Brosse, près de Villarlin (Loiret) et établi à l'époque à La Chaumière, commune de Mathoury (Cayenne) ; Henri Rieul, comptable à Paris. Les deux principaux animateurs étaient alors, MM. Marie Sainte et Cottin, qui exploitaient deux concessions de 40 et 20 hectares à Cayenne, et l'association créée par ces derniers n'avait en réalité pour but que de leur fournir les sommes nécessaires pour le développement de leurs exploitations.

C'est ainsi que les adhérents avaient été amenés à verser à l'Union, en plus de leur cotisation annuelle de dix francs, une somme de 3.000 francs environ, pour des participations à la « Coopérative agricole de Cayenne » (organisme d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles) et à une autre entreprise dénommée « la terre Guyanaise ». M. Henri Rieul, qui avait été désigné comme secrétaire de l'association par Marcel Cottin, président, était surtout chargé de la propagande en France et d'effectuer les achats de matériel agricole d'après les directives de celui-ci. Quelques adhérents seulement seraient allés s'établir en Guyane et, vers 1934, les promoteurs de cette entreprise, se seraient séparés. C'est alors que Rieul est entré en relation avec M. Baptiste Lapierre, Consul Général de la République du Paraguay à Paris, et qu'il a élaboré, après consultation de ce dernier, une brochure sur le Paraguay qu'il a diffusé auprès du public en même temps qu'un tract indiquant que le siège social de l'Union des pionniers colonisateurs était transféré à Charara (Paraguay) »<sup>1050</sup>.

<sup>1048</sup> La lettre dite : « Office de Colonisation au Paraguay » Paris, 94, rue Lafayette, Paris, le 31 août 1937 ; Monsieur J. Duploup Fumel. L. & G. Monsieur, [...] « Nous n'avons pas lu votre lettre du 10 de ce mois. Nous vous signalons que le visa n'est accordé par le Consulat qu'à des agriculteurs. Vous devez donc être en mesure de présenter un certificat d'agriculteur signé par le Maire de votre Commune si vous avez exploité pour votre compte personnel, ou signé du chef d'entreprise pour le compte duquel vous auriez effectué des travaux agricoles. Nous sommes persuadés qu'il vous sera facile d'obtenir ces documents pour chacun des partants, même à titre de complaisance au cas où vous n'auriez pas réellement été agriculteur. Nous serions heureux de connaître vos intentions après lecture des documents que nous vous adressons. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées ».

Dépêche du 8 août 1938 ; Dépêche du 23 août 1938, *op.cit.*

<sup>1049</sup> Le Ministre de l'Intérieur, Direction General de la Sureté Nationale, Inspection générale des services, au ministre des Affaires Étrangères, Paris, le 21 octobre 1938, AMAE.

<sup>1050</sup> « Ce dernier a déclaré que son rôle dans cette affaire n'avait consisté qu'à indiquer à ces émigrants les documents nécessaires pour leur voyage et à leur signaler que M. Duploup pourrait éventuellement les recevoir à San Justo et se mettre à leur disposition pour leur installation dans ce pays. Rieul déclare ne pas connaître les autres personnes composant le convoi de 22 émigrants arrivés à Asunción en juillet 1938 et dont la liste a été donnée par le consulat du Paraguay ». *Ibidem.*

Une autre association basée à Paris, dénommée « Office de colonisation au Paraguay », a également contribué à la propagande pour l'immigration à destination du Paraguay. Cet Office a été fondé le 30 novembre 1935 (déclaré à cette même date à la Préfecture de Police) par le nommé Georges Tricotel<sup>1051</sup>. D'après ses statuts, l'Office de colonisation au Paraguay, a pour but de permettre aux familles étrangères résidant en France, et plus particulièrement aux chômeurs, de se faire une situation au Paraguay. Il semble bien que ce but se soit étendu aux familles françaises. « Quant à Rieul, principal animateur de l'Union des pionniers colonisateurs, il est né en 1896 à Trie-Château (Oise), domicilié à Paris, employé à la Société française des chaussures Finoky comptable, diplômé de l'École commerciale de Paris. Il n'a en effet pas toujours respecté les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations ».

C'est ainsi qu'il a notamment orienté l'activité de ce groupement vers un autre but que celui fixé par les statuts et qu'il a allégué faussement que le siège social avait été transféré à Charara (Paraguay). Rieul invité par les services du Ministère de l'Intérieur à Paris a cessé dès lors la propagande en vue de l'immigration au Paraguay, il a promis de ne plus s'occuper à l'avenir de cette affaire, laquelle, d'après ses dires, ne lui aurait apporté aucun avantage<sup>1052</sup>.

L'objectif de M. Rieul est d'établir des contacts avec le Paraguay à travers l'Association de « l'Union des pionniers colonisateurs »<sup>1053</sup>. De ce fait le Consul français au Paraguay M. Pierrotet met aussi en garde les Français sur les publicités mensongères de cette association<sup>1054</sup>.

« J'ai déjà informé à plusieurs reprises Votre Excellence des agissements suspects de l'« Union des pionniers colonisateurs », qui, en relation étroite avec M. Lapierre, consul du Paraguay à Paris, s'efforce d'envoyer des immigrants au Paraguay, en peignant le pays sous les couleurs les plus gaies et les plus trompeuses ; cette propagande a fait un certain nombre de victimes parmi nos compatriotes, que j'ai vus au Paraguay, et qui, pour la plupart, ont décidé de quitter cette terre ingrate et décevante, non sans apprécier sévèrement les manœuvres de MM. Lapierre et Rieul, dans leur projet de colonisation grandiose au Paraguay, avec placement de capitaux très importants pour créer des usines électriques, des industries, des autoroutes, etc. M. Chapuis a demandé l'intervention d'une personnalité d'Asunción - par l'intermédiaire d'« une commission » - auprès du gouvernement paraguayen pour obtenir des concessions foncières ; il parlait de se rendre au Paraguay avec M.

<sup>1051</sup> Celui-ci était, à l'époque, directeur propriétaire de la « Banque générale des rentes et valeurs, 94, rue Lafayette, dissoute le 19 décembre 1935. « À l'origine, l'Office de colonisation au Paraguay était dirigé par un bureau composé de Georges Tricotel, né en 1881 à Paris ; Van Riel Henri Joseph, né en 1881 à Anvers – Belgique ; Jacques Portier né en 1910. Ces derniers ayant démissionné en 1936, Georges Tricotel s'est occupé seul de cette affaire, dont le siège, après avoir été fixé, d'abord à Paris, aurait été transféré à Montreuil-sous-Bois, dans les locaux de « l'École pratique des colonies » (affaire sur laquelle il y a lieu d'émettre des réserves et qui est dirigée par un sieur André Beauseigneur, né à Paris en 1903, se disant ingénieur, individu peu recommandable). Georges Tricotel, ancien directeur propriétaire de la Banque générale des rentes et valeurs, créée en 1930, fait l'objet de renseignements nettement défavorables ». Dépêche du 21 octobre 1938, *op.cit.*

<sup>1052</sup> Dépêche, du 21 octobre 1938, *op. cit.*

<sup>1053</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, M. Pierrotet, au M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, Asunción, 30 novembre 1938. AMAE.

<sup>1054</sup> *Ibidem.* « Le procédé a été amorcé par l'Union des pionniers qui mentionnait sur certains tracts un « siège social » à Charara (Paraguay), lequel n'a aucune existence [...]. « J'ai conseillé au Paraguay de se tenir sur la réserve et d'engager M. Chapuis à s'adresser au Département, au cas où M. Chapuis suivrait ce conseil, je serais reconnaissant à Votre Excellence de me fournir toutes informations utiles », manifeste le consul de France à Asunción.



Rieul. À l'évidence, ces projets n'ont aucune base solide, puisque l'Union des Pionniers Colonisateurs se réduit à la personne de M. Rieul, modeste comptable dans un magasin de chaussures. Mais il y a lieu de mettre en garde l'intention probable de M. Chapuis d'escroquer l'épargne des Français ou de quelques naïfs, en faisant miroiter un Eldorado au Paraguay »<sup>1055</sup>.

C'est qu'ainsi qu'à la base même de l'immigration vers le Paraguay se dessinent mensonges et escroqueries, ce qui n'est pas pour aider à la bonne réussite des tentatives de colonisation françaises. Et une fois de plus, la plupart des gens recrutés ne sont pas agriculteurs. À titre d'exemple, mentionnons la liste des personnes intéressées par les propositions de Ghiraldi qui montre bien la diversité des profils : instituteur, mécanicien, officier, boulanger, etc. Ce sont des professions toutes éloignées des besoins du Paraguay dont l'objectif était avant tout de mettre en valeur les terres agricoles.

#### **4. « La Nouvelle Picardie » (1938-1939)**

Une autre tentative de colonisation, la « Nouvelle Picardie »<sup>1056</sup>, verra le jour dans les années précédant la Seconde Guerre mondiale. Si elle se singularise des tentatives précédentes, car elle est le fruit de l'initiative d'un entrepreneur particulier, elle connaîtra elle aussi l'échec. Avant de décrire l'histoire de cette colonie, il convient de présenter d'abord le contexte dans lequel était le Paraguay dans les années 1930.

##### **4.1. La situation du Paraguay dans les années trente**

Sous la période du Parti libéral<sup>1057</sup>, l'économie a prospéré grâce aux entreprises étrangères. Cela s'est produit dans les années 1920, car les années de plus grande expansion économique ont été observées entre 1923 et 1930, avec des niveaux élevés d'exportations et d'importations. La situation a changé à partir des années 1930, avec l'avènement de la grande crise économique entre 1929 et 1934. De plus, le pays a connu une période de guerre (1932-1935), la guerre du Chaco<sup>1058</sup>.

Bien que marqué par une situation économique et financière difficile dans les années trente (la grande dépression économique qui affecta aussi l'Argentine dans l'exportation), le manque de capitaux, le Paraguay accueille différentes banques étrangères, dont la banque de Londres et de l'Amérique du Sud (anglaise), la Banque germanique de l'Amérique du Sud, El Hogar (banque argentine), ainsi qu'une succursale de « Banco do Brasil » qui se prépare alors à ouvrir ses portes à Asunción. Il n'y avait toutefois pas d'agence française. Le gouvernement paraguayen aurait également procédé à l'engagement d'experts américains, en matière

---

<sup>1055</sup> Dépêche du 30 novembre 1938, *op. cit.*

<sup>1056</sup> PITAUD, H., *Les Français...*, p. 119.

<sup>1057</sup> CARRON, Juan M., *El régimen liberal 1870-1930: sociedad, economía y cultura*, Asunción, Arandurá editorial, 2004.

<sup>1058</sup> DALLA-CORTE CABALLERO, Gabriela, « Guerra y Paz en el Chaco Boreal », *Revista de Indias*, vol. 77, n° 269, 2017, pp. 235-262.

financière et économique<sup>1059</sup> et dont la tâche consistait à faire des propositions sur le régime des impôts, la comptabilité publique, l'organisation bancaire, le tarif des douanes, etc. Le programme à mettre en œuvre était vaste. Il s'agissait de réorganiser complètement les finances, ainsi que la monnaie et l'économie du pays<sup>1060</sup>. Les finances publiques sont alors en effet dans un état très précaire<sup>1061</sup>. On dénombre quelques entreprises étrangères ayant investi au Paraguay, parmi lesquelles se trouvent les Compagnies anglaises du chemin de fer (Asunción - Encarnación) et la Compagnie Liebig dédiée à l'élevage et aux conserves de viande<sup>1062</sup>.

En outre, la Direction des Terres et Colonies avait publié dans les années trente un rapport relatif aux richesses minières inexploitées, soulignant que les richesses minérales du Paraguay ne sont pas négligeables, mais qu'elles n'ont été par le passé que l'objet de quelques tentatives de développement sans lendemain, faute de moyens de communication. G. Romero<sup>1063</sup> déclare sous forme de regret que, malgré des efforts réalisés par des publications dans des bulletins officiels, trop peu de choses du Paraguay sont connues à l'étranger et qu'il existe une propagande exclusivement commerciale s'appuyant sur des données incomplètes. Ces publications sont donc uniquement occasionnelles et manquent de rigueur. Il suppose ainsi qu'il est très probable qu'à l'étranger l'on n'ait pas une idée exacte des produits à exploiter et des facilités octroyées par le gouvernement pour attirer des capitaux. Une chose est sûre, c'est que pour développer ces richesses on a besoin de bras étrangers, et à cette fin il était nécessaire de faire connaître les principales ressources inexploitées. L'agriculture, l'élevage et la production minière sont des industries centrales pour le développement du pays ce qui explique Genaro Romero<sup>1064</sup>.

---

<sup>1059</sup> Dépêche de M. Pierrotet, Légation de France au Paraguay, Direction des Affaires politiques et commerciales, à Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères. Asunción le 8 janvier 1939, « Paraguay – engagement financier américain », Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1939, AMAE.

<sup>1060</sup> Dépêche de M. Pierrotet, Légation de France au Paraguay, au Ministre de France au Paraguay, M. Georges Bonnet, Asunción, le 23 août 1938, Direction des Affaires politiques et commerciales, AMAE.

La situation financière oblige à prendre certaines décisions : « 1° - Suspension de toutes missions officielles à l'étranger, de participations à des Congrès internationaux, la représentation du Paraguay devant y être assurée par les agents diplomatiques et les consuls paraguayens ; 2° - Suppression des stages des officiers paraguayens dans l'Armée Française, en raison de l'ouverture de l'École Supérieure de Guerre d'Asunción, organisée par la Mission Militaire Française. Mais on ne parle pas des Officiers paraguayens qui font des stages dans l'aviation et la marine italienne ». Rapport du Ministre des Finances au Paraguay, Asunción, le 6 juillet 1938. Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1938, AMAE.

<sup>1061</sup> CARRON, Juan M., *El régimen liberal 1870-1930: sociedad, economía y cultura*, Asunción, Arandurã editorial, 2004.

<sup>1062</sup> Dépêche de M. Pierrotet, Légation de France au Paraguay, Direction des Affaires politiques et commerciales, à Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères. Asunción le 8 janvier 1939, *Ibidem* ; Dépêche du 8 juillet, 1938, AMAE.

<sup>1063</sup> Un extrait écrit par Genaro Romero, alors directeur de la Direction de l'Immigration des Terres et Colonisation, sous le titre « Dos palabras explicativas », une sorte d'avant-propos de cette importante information concernant les « richesses minières » au Paraguay. Recueilli et envoyé dans la Dépêche de la Légation de France au Paraguay, le Chargé d'Affaires de France, au Ministre des Affaires étrangères. Direction des Affaires politiques et commerciales, Asunción, le 11 mars 1930, AMAE.

<sup>1064</sup> « Es una opinión generalizada que poco o nada se conoce del Paraguay en el extranjero, esto es debido a que no se realiza de forma continua una propaganda eficaz. Lo que ocurre es que no realizamos una labor

«De l'avis général, le Paraguay est peu connu à l'étranger, et cela est dû au fait que nous ne menons pas une propagande efficace de manière constante. Ce qui se passe, c'est que nous ne faisons pas un travail constant avec les moyens appropriés. De temps en temps apparaissent quelques livres de propagande avec des indications purement commerciales, mais la plupart d'entre eux contiennent des données et des références recueillies à la légère dans les bureaux administratifs et autres institutions. Outre leur coût, l'objectif pour lequel ils sont utilisés est presque toujours inefficace. La preuve en est que l'on sait peu de choses sur le Paraguay. Le travail effectué est occasionnel, dispersé, sans organisation, méthode ou persistance. [...]. De l'étranger, on n'a même pas une idée approximative des produits nombreux et précieux qui pourraient être exploités avec des facilités qui compenseraient largement l'action des capitalistes, des compagnies minières et des ouvriers intelligents et laborieux. Il faut reconnaître que pour la mise en valeur des ressources naturelles, nous avons besoin de capitaux et de main d'œuvre étrangère, et pour intéresser ces facteurs au progrès et à l'avancement, nous devons leur faire connaître nos principales ressources inexploitées. L'agriculture, l'élevage et l'exploitation minière représenteront à l'avenir les trois grandes industries mères, la base du crédit et de la prospérité nationale».

Des explorateurs, des savants, des curieux en la matière ont donné quelques indices sur la richesse minière de ce pays, tels que M. Tomas Page, M. Demersay, Albert Toilliez, ingénieurs des mines à Paris<sup>1065</sup>.

À la veille de la création de la colonie « La Nouvelle Picardie », le Paraguay est donc toujours dans une situation délicate, mais l'on dénote désormais un réel dynamisme économique notamment grâce à la présence d'institutions étrangères. Face à cette situation économique et financière, de nombreuses sociétés se proposent d'offrir des terres, et des promoteurs pullulent à Asunción et en France. C'est d'ailleurs par ce biais que la « Nouvelle Picardie » sera créée.

## **4.2. Naissance et suspicion autour de la « Nouvelle Picardie »**

La « Nouvelle Picardie » a été créée et dirigée par Gilbert Lejeune, lui-même de la région de Picardie, banquier parisien et directeur de la société « anglo-sudamericana » à Sao Paulo-Brésil. Il se rend à Asunción pour y faire des affaires, accompagné de Jean Zwobada. M. Lejeune entre en relation avec la succursale, à Asunción, de la Banque germanique de l'Amérique du Sud, et achète à cette banque un vaste domaine, « La Estrella », situé dans le

---

perseverante con los medios adecuados. De vez en cuando aparecen ciertas obras de propaganda con indicaciones puramente comerciales, pero la mayoría contienen datos y referencias recopilados ligeramente en las oficinas administrativas y otras instituciones. Aparte de su costo la finalidad a que debería destinarse resulta casi siempre ineficaz. La prueba se tiene en que lo poco que se conoce de Paraguay. Los trabajos emprendidos en el carácter que se menciona son ocasionales, dispersos, sin organización, método ni persistencia. [...]. Desde el extranjero no se tiene ni siquiera una idea aproximada de los numerosos y valiosos productos que podrían ser explotados con facilidades que compensarían con creces la acción de los capitalistas, de las empresas mineras y de los trabajadores inteligentes y laboriosos. Hay que convenir que para el desarrollo de las riquezas naturales necesitamos del capital y del brazo extranjero, y para interesar a estos factores de adelanto y de progreso, tenemos que hacerles llegar el conocimiento de nuestros principales recursos aun inexplorados. La agricultura, la ganadería y la minería representarán en el futuro las tres grandes industrias madres, base del crédito y de la prosperidad nacional».

ROMERO, G., *Las Condiciones Inmigratorias del Paraguay*, Asunción, Imprenta Nacional, 1930 ; Dépêche de la Légation de France au Paraguay, le Chargé d'Affaires de France, au Ministre des Affaires étrangères. Direction des Affaires politiques et commerciales, Asunción, le 11 mars 1930, AMAE.

<sup>1065</sup> *Ibidem*.

département de « Pedro Juan Caballero », à proximité du Brésil<sup>1066</sup>. M. Lejeune constitue alors une société nommée la « Nouvelle Picardie » ou « La Nouvelle France » et s'engage à rechercher des colons pour la peupler et y cultiver la terre.

Il proposait d'offrir aux colons le voyage et la nourriture nécessaire aux débuts de l'installation. Chose étonnante, Lejeune s'est abstenu de prendre contact avec la Légation de France au Paraguay. En outre, son projet et ses intentions n'étaient pas clairement définis, ce qui fut une raison supplémentaire d'inquiétude pour la Légation de France, car « les affaires de colonisation et d'émigration sont particulièrement aléatoires au Paraguay » selon le Consul de France<sup>1067</sup> qui émet ce point de vue au regard des expériences précédentes que nous avons exposé.

La Légation française à Asunción met ainsi en garde les colons sur les difficultés que peuvent rencontrer sur ces terres les « affaires » de la colonisation. Les promoteurs comme Gilbert Lejeune sont à la recherche, parmi les ressortissants français, de colons aptes à s'installer sur ces terres afin de les cultiver.

Au regard des procédures douteuses pour coloniser les terres achetées par M. Lejeune, le ministère de l'Intérieur<sup>1068</sup> de Paris va intervenir et fera des recherches pour déceler les véritables intentions de ces promesses de colonisation. Un rapport du Ministère de l'Intérieur déclare que : « Gilbert Eugène Antoine Lejeune, est né en 1895 à Amiens (Somme). Il a quitté Viroflay, avec sa femme et ses enfants les plus âgés pour se rendre au Brésil le 1<sup>er</sup> février 1939 (Ponta Porã, Matto Grosso-Brésil). » « Il paraît que Lejeune est un homme

---

<sup>1066</sup> PITAUD, H., 1955, *Les Français...*, op. cit. pp.119-120.

<sup>1067</sup> Légation de France au Paraguay, M. Pierrotet, au Ministre des Affaires étrangères, M. Georges Bonnet, Direction des Affaires politiques et commerciales, « Société de colonisation Nouvelle France », Asunción, le 9 février 1939. AMAE.

M. Zwobada est allé voir le Consul à Asunción sans M. Lejeune. Il a été reçu par le chargé d'Affaires, en l'absence du Ministre de la France. Cette rencontre s'est déroulée dans des conditions qui l'ont surpris : « j'ai d'abord été sidéré de la manière dont j'ai été reçu, on m'a demandé ce que nous venions faire dans un tel pays, que depuis toujours le Consulat français avait déconseillé aux Français de venir s'établir au Paraguay, même pour y faire de l'élevage ; que nous étions probablement venus sans nous informer et que nous avions amené avec nous des Français qui allaient demander au Consulat de les rapatrier, comme dans les cas précédents ». Il a conclu : « mais enfin, vous espérez vivre dans ce pays, faire de l'élevage, gagner de l'argent. Mais, cher monsieur, c'est absolument de la folie, je connais des affaires très importantes, qui ont les capitaux nécessaires et qui ne réussissent pas, de même qu'au Brésil d'ailleurs ». Il conclut la lettre en disant que le Chargé d'Affaires de France rêve surtout de représenter son pays dans un endroit où aucun de ses compatriotes n'irait, ce qui lui permettrait évidemment de ne jamais avoir de responsabilité. Le « Colonel Petit », fils de Français, avait de la sympathie pour les immigrants français qui viennent s'installer au Paraguay. Les Français qui viennent dans ce pays de leur plein gré ont quitté leur pays après diverses péripéties, dont la ruine et la faillite. La lettre est envoyée de la « Nouvelle Picardie » via Ponta Porã-Mato Grosso - Brasil, ou via Pedro Juan Caballero – Paraguay, à M Lucien Petit, Paris. Le 4 mai 1939. Une lettre très emblématique a aussi été envoyée au Consul de France à Asunción, par un immigrant français installé dans la région du Mato Grosso à la frontière du Paraguay, en se plaignant des publicités mensongères de Lejeune. Le colonel Petit fut aussi directeur de l'IRA (Institut de la Réforme Agraire) nous avons traité cette institution dans le chapitre 3.

<sup>1068</sup> Le consulat de France d'Asunción fait connaître un rapport du ministère de l'Intérieur à Paris sur cette affaire : Rapport du Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sûreté nationale, Inspection générale des services de police administrative, « Paraguay-Société de colonisation « la Nouvelle France », Asunción, le 23 mars 1939, AMAE.

intelligent, il possède une grande pratique des affaires, mais il est aventureux ». Comme nous l'avons dit auparavant, Lejeune a acquis en 1938, de la Banque germanique pour l'Amérique du Sud, à Asunción, un vaste domaine sur lequel il se propose d'installer des colons français, surtout originaires de Picardie, et exceptionnellement des Belges.

Ce domaine, dénommé « La Estrella »<sup>1069</sup> d'une superficie d'environ 100 000 hectares, est situé sur la frontière même du Paraguay et du Brésil, dans le département de Pedro Juan Caballero, près de l'État du Mato Grosso (Brésil) dans le triangle formé par les fleuves Estrella et Aquidabán, à 280 km. Au Sud-Est de Campo Grande (Mato Grosso à 300 km de Concepción (Paraguay). M. Roger Perriau, (né le 30 avril 1907 à Paris), a été chargé par Lejeune de prospecter cette région. Pour se procurer la main-d'œuvre nécessaire à la mise en valeur de son exploitation, Lejeune a, dès la fin de 1938, fait une active propagande parmi ses amis et le personnel de la « Société française anonyme de courtage & de crédit », qu'il dirigeait à cette époque. Il a, d'autre part, créé une revue intitulée « La Gazette de la Nouvelle Picardie », dont le siège a été fixé 21, rue de Téhéran, à Paris (VIII<sup>e</sup>), dans des locaux mis gracieusement à sa disposition par un certain Asrael, principal locataire, où se tient une permanence le premier et troisième samedi de chaque mois, de 15 à 17 heures. Cette permanence est assurée par Ruillier Emmanuel Joseph Louis, né le 28 janvier 1898 à La Moule (Guadeloupe), assureur, demeurant 33, rue de la Bienfaisance, à Paris, ami personnel de M. Lejeune et Manoury Robert, comptables à la « Société française anonyme d'assurances – Société nouvelle », 52, rue de la Bienfaisance, à Paris<sup>1070</sup>.

Le rapport du ministère de l'Intérieur déclare qu'à la fin 1938, un des collaborateurs de Lejeune, un sieur Renault, actuellement au Paraguay, par l'intermédiaire du poste « Radiocité », a lancé par T.S.F. l'appel « Tentez votre chance et émigrez au Paraguay ». De plus, le 31 mai 1938, le journal « Paris-Soir », sous la plume de M. Antoine Thibaut, « envoyé spécial », a publié un article élogieux tant sur cette entreprise que sur son promoteur, qui est désigné sous le nom de Gilbert Quevilly<sup>1071</sup>.

On se demande pour quelles raisons Lejeune a tenu à conserver l'anonymat. « Plusieurs centaines de personnes auraient déjà fait leurs offres de services à Ruillier et Manoury, correspondants de Lejeune. D'après les renseignements recueillis auprès de Ruillier, Lejeune, après avoir tracé les premières lignes de la mise en exploitation de son domaine avec l'aide des pionniers y résidant actuellement, aurait l'intention d'y créer des fermes de 50 hectares environ, qu'il ferait exploiter sous forme de métayage. Cependant, ses métayers n'auraient pas le droit d'écouler directement leurs produits. C'est Lejeune qui les centraliserait pour les

---

<sup>1069</sup> PITAUD, H., *Les Français, op. cit.* p.120.

<sup>1070</sup> *Ibidem*. Rapport du Ministère de l'Intérieur du 23 mars 1939.

<sup>1071</sup> *Ibidem*.

vendre. Mais ce n'est qu'au fur et à mesure de l'édification des maisons d'habitation et de leurs dépendances, et après avoir résolu la question des débouchés et des moyens de transport pour les produits, que Lejeune donnera l'ordre de nouveaux départs. Déjà, toujours d'après Ruillier, 40 tonnes de matériel agricole et industriel, dont une scierie mécanique, auraient été expédiées. Les travaux de construction seraient poussés activement avec l'aide de personnes citées par ailleurs et d'ouvriers recrutés dans le pays et qui seraient placés sous la surveillance d'un sieur Castaingt, originaire du Brésil.

Remarquons à ce sujet qu'un incident serait survenu entre ce dernier et quelques-uns des Français déjà partis, qu'il prétendait commander de la même manière que les Indiens. Une plainte pour menaces de mort aurait été déposée par Castaingt auprès des autorités paraguayennes de Pedro Juan Caballero, mais cette affaire serait classée. Ruillier, qui connaît Lejeune depuis plus de vingt ans, le considère comme un homme audacieux, intelligent et travailleur. Sa confiance dans l'avenir de son entreprise est si grande, dit Ruillier, qu'il n'a pas hésité à emmener sa femme qui pourtant est de santé délicate, et ses jeunes enfants. De plus, un ouvrier typographe de « l'Illustration », désireux d'émigrer avec sa famille, interviewé récemment, alors qu'il sortait de la permanence de la « Nouvelle Picardie », a déclaré notamment avoir assisté à toutes les réunions tenues 21, rue de Téhéran par M. Ruillier et Manoury et ces derniers, bien qu'ils aient vanté la douceur du climat dans cette partie du Paraguay, n'avaient pas caché à leurs auditeurs certaines difficultés à surmonter ; les principales d'entre elles étant d'abord l'éloignement de toute grande ville, l'absence de distractions et un travail sans relâche jusqu'à ce que l'installation du domaine soit terminée, c'est-à-dire dans deux ans au moins. L'enthousiasme de cet ouvrier est tel qu'il a insisté à chaque visite pour que M. Lejeune l'accepte même pour tout autres travaux que ceux de sa profession. Il convient cependant d'ajouter qu'il n'avait pas encore été question de faire payer aux émigrants le prix de leur voyage et il est fort probable que cette nouvelle clause va ralentir sensiblement les demandes. Interrogé sur les débouchés des produits de l'exploitation, M. Ruillier a déclaré que les bœufs pourraient être vendus à une usine de la « Société Liebig », située à proximité du domaine, et que le maté, l'une des principales ressources de l'agriculture, pourrait être écoulé au Paraguay et au Brésil ou expédié en France. La Compagnie des produits Liebig, à Paris, consultée, a nié l'existence d'une usine lui appartenant en ces pays (la Compagnie Liebig<sup>1072</sup> s'établira certainement au Paraguay). En ce qui concerne la vente ou l'expédition du maté, M. Ruillier et Lejeune ignorent que le Brésil a un monopole d'exploitation sur ce produit, dont la consommation est par ailleurs assez réduite en France. Bien qu'il soit question de la culture de fleurs dans la « Gazette de la nouvelle

---

<sup>1072</sup> Sur la compagnie Liebig's, se rapporter au chapitre 1.

Picardie », cette culture n'aurait qu'un but d'agrément et non commercial. En résumé, si M. Lejeune, qui a engagé de gros capitaux dans cette affaire, pense en retirer, en un certain temps, un bénéfice appréciable, on ne voit pas les avantages que ses collaborateurs pourraient avoir par la suite. Ces derniers doivent, en effet, travailler en collectivité et sans salaire pendant tout le temps de la mise en état d'exploitation de ce domaine. Ce n'est pas le rendement d'une ferme de 50 hectares exploitée comme métayer dans un pays éloigné de tout centre civilisé qui pourra les dédommager de toutes leurs peines, même en admettant la thèse la plus favorable à l'acclimatation. D'ailleurs, il faut voir dans l'afflux des premières demandes de cette émigration la crainte de complications dans la situation internationale, la lassitude de quelques chômeurs, l'idéal de plusieurs naturalistes et l'esprit d'aventure de certains jeunes gens »<sup>1073</sup>.

Le malheur ne tarde pas à arriver, Louis Renault et sa mère, originaire de Paris, sont embauchés par Gilbert Lejeune pour l'exploitation dont ce dernier s'est rendu acquéreur à Pedro Juan Caballero, à la frontière du Paraguay et du Brésil [Matto Grosso]. Ces deux Français sont de retour à Asunción, au Consulat, pour demander leur rapatriement en France. Ces personnes, ainsi que douze autres français, ont déclaré avoir été trompées par Lejeune :

« Après un voyage très difficile à travers le Brésil, ils seraient arrivés dans un complet état d'épuisement au domaine de « la Estrella », où rien n'était prévu pour leur installation. Ils se seraient vus obligés de camper en pleine forêt, sans abri, sans ravitaillement, sans hygiène et sans soins [les jambes de M. Renault ne sont qu'une plaie vive causée par les « garrapatas », sortes de punaises des bois]. D'autre part, Lejeune dont l'influence serait grande auprès des autorités de la région, ferait emprisonner les émigrés français aux moindres réclamations et censurerait leur correspondance »<sup>1074</sup>.

### **4.3. De la suspicion aux projets mensongers**

Si Lejeune s'était déjà abstenu de prendre contact avec la Légation de France à Asunción, il avait tout de même l'aval du gouvernement qui l'encourageait en dépit des expériences négatives de colonisation française. Selon les recherches entreprises par diverses sources sur la solvabilité de Lejeune, celui-ci a de bons revenus financiers dont il jouit en France, comme des propriétés à Versailles, et il dispose également de fonds importants à la City Bank, à la banque française et italienne<sup>1075</sup>. Cela confirme certes sa solvabilité, mais les

---

<sup>1073</sup> Rapport du Ministère de l'Intérieur du 23 mars 1939 et du 4 juillet 1939, *op. cit.*

<sup>1074</sup> « Dans l'attente d'une solution, M. et Mme Renault, dont les meubles se trouvent à Concepción, se retrouvent dans un dénuement total. La légation française à Asunción tente de leur trouver un endroit où vivre en attendant une solution. ». Légation de France au Paraguay, M. Pierrotet, au ministre des Affaires étrangères, M. Georges Bonnet, Direction des Affaires politiques et commerciales, « Société de colonisation Nouvelle France », Asunción, le 24 avril 1939 ; Rapport du Ministère de l'Intérieur du 4 juillet 1939, *op. cit.*

<sup>1075</sup> Dépêche du Consulat General de France à Sao Paulo et Santos, M. Pierrotet, au ministre des Affaires étrangères, M. Georges Bonnet, Direction des Affaires politiques et commerciales, « Société de colonisation Nouvelle France », Sao Paulo, le 18 mars 1939. AMAE.

suspensions demeurent notamment de la part du ministre de la France au Paraguay, qui avait déjà interpellé le gouvernement français sur le caractère assez aléatoire que semblait représenter une affaire de colonisation lancée par Gilbert Lejeune. Au cours d'un voyage dans l'État de Paraná, un jeune professeur français engagé par l'Université du Brésil, André Gros, a été amené à recueillir sur l'entreprise en question, un ensemble de renseignements qui ne justifient que trop les réserves formulées par M. Pierrotet<sup>1076</sup>.

Un rapport éclaire un peu plus les intentions de colonisation de la « Nouvelle Picardie »<sup>1077</sup>: le projet a été l'œuvre de Lejeune, Directeur de Compagnies d'Assurances à Paris, se disant appartenir au milieu des affaires en France et désireux de transférer ses efforts dans un pays neuf. Ayant entre les mains un exemplaire du journal qu'il publie pour renseigner les premiers Français qui ont accepté de se rendre dans la « Nouvelle Picardie » du Paraguay, et pour en rencontrer de nouveaux, nous allons en analyser le contenu. Cette description montre que premièrement, l'orientation est fautive, les points est-ouest indiqués correspondent en fait à la ligne nord-est. Deuxièmement, les distances calculées d'après l'échelle indiquée sont considérablement exagérées. Troisièmement, en dehors du lieu-dit maison Estrella au Nord Est de l'exploitation, les villages n'existaient qu'à l'état de projet<sup>1078</sup>. Ainsi, géographiquement, la « Nouvelle Picardie » apparaît comme une portion inexploitée de la frontière du Paraguay avec le Brésil soumise aux difficultés de ravitaillement et de débouchés propres à tout le Matto Grosso (plusieurs jours de voyage jusqu'à Campo Grande). En outre, on prétend rapprocher le climat de la « Nouvelle Picardie » à celui de la région où se trouve le fleuve Paraná, une zone de climat tempéré, mais, celui-ci se trouve à l'opposé, à 800 kilomètres au Sud -Est du pays<sup>1079</sup>. À ces propos viennent s'en ajouter d'autres : « Bien plus, M. Lejeune fait espérer aux immigrants une vie dans des maisons confortables, avec des installations électriques qui en réalité n'existent pas. Concernant le bétail, on parle de quinze mille bêtes, ce qui, dans ces régions, représente un modeste troupeau, bien que le nombre puisse impressionner. Quant aux clôtures des terrains, elles n'existent pas non plus. »<sup>1080</sup>.

« Les possibilités d'exportation en Europe à travers le Brésil ou le Paraguay sont aussi douteuses et posent quelques questions : notons également que, « les « yerbaes » ne peuvent pas, en théorie, être exportés, car le comité central des exportateurs a un monopole d'exportation au Brésil. S'il est expédié par le Paraguay, la question de la voie d'exportation se pose, car rien n'est défini à ce sujet. D'ailleurs, la production annoncée de 150 tonnes

---

<sup>1076</sup> Dépêche de l'Ambassade de la République française au Brésil, Direction des Affaires politiques et commerciales, le Chargé d'Affaires de France au Brésil, au ministre des Affaires étrangères, Rio de Janeiro, le 18 mai 1939, « Projet de colonisation française au Paraguay, 1939, AMAE.

<sup>1077</sup> *Ibidem*. Dépêche du 18 mai 1939.

<sup>1078</sup> *Ibidem*.

<sup>1079</sup> *Ibidem*.

<sup>1080</sup> *Ibidem*.



suffirait actuellement pour la demande de la France et de la Belgique. Un autre projet porté par cette colonie est celui des fleurs. La publicité fait état de la production de fleurs au Matto Grosso, mais il n'y a pas de mention concernant l'acheteur potentiel de cette production »<sup>1081</sup>. D'ailleurs, la Légation de France au Paraguay déclare que la publicité de cette nouvelle colonisation est lancée comme un nouveau produit négligé, car le facteur politique au Paraguay est instable, du fait des révolutions (à l'époque le pays sortait de la guerre du Chaco [1932-1935]). Les débouchés des produits sont eux aussi incertains<sup>1082</sup>.

#### 4.4. La destinée de la colonie

Face à toutes les circonstances malheureuses qui se succèdent autour de la « Nouvelle Picardie », MM Lejeune et Zwobada installés sur le domaine « Estrella » avec leurs femmes et leurs enfants ont suspendu, jusqu'à nouvel ordre, le recrutement de colons français. Ils décident qu'il ne pourrait en faire de nouveau depuis la France qu'au moment où la « Nouvelle Picardie » serait dotée d'installations suffisantes pour loger décentement les colons que l'on compte faire venir. M. Lejeune affirme, par ailleurs, avoir l'intention de rapatrier les colons qui auraient le désir de quitter la colonie pour une raison ou une autre<sup>1083</sup>. Cependant, jusqu'au dernier souffle de cette colonie, il y aura des candidats à l'installation au domaine « la Estrella »<sup>1084</sup>. Étant donné le caractère très suspect de cette entreprise, la Légation de France au Paraguay recommande encore une fois la plus grande prudence et invite, le cas échéant, à s'adresser directement au chargé d'affaires à Asunción, qui sera en mesure de donner tous les conseils et les renseignements utiles à propos de cette affaire<sup>1085</sup>. De son côté, M. Lejeune aurait modifié les conditions d'admission et du voyage ; en effet il aurait décidé de n'accepter que des familles

---

<sup>1081</sup> *Ibidem.*

<sup>1082</sup> *Ibidem.*

<sup>1083</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, M. G. Ramin, Charge d'affaires, au ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bonnet. Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Asunción, le 8 juin 1939, AMAE.

<sup>1084</sup> Ainsi une dépêche d'Antoine Celen, rue Large-voie, 66, Herstal, Belgique, écrite : Herstal, le 2 juin 1939, Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères de France, Paris. Monsieur le Ministre, «Un reportage de Paris-Soir m'a appris qu'un groupe de colons français venait d'acheter un territoire de plus de cent mille hectares au Brésil, à la frontière du Paraguay, et qu'ils avaient l'intention de coloniser cette région pour en faire une «Nouvelle Picardie». Je serais très intéressé à participer à cette entreprise et je vous serais infiniment reconnaissant de m'indiquer à qui je pourrais m'adresser pour obtenir de la documentation sur ce groupement et les éventuelles conditions d'admission. Je vous remercie d'avance et j'espère que vous accepterez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma sincère gratitude ». *Ibidem.* Dépêche de la Légation de France au Paraguay, M. G. Ramin, Charge d'affaires, au ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bonnet. Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Asunción, le 8 juin 1939, AMAE. Dans le domaine de la «Nouvelle Picardie» de Pedro Juan Caballero au Paraguay, des collaborateurs de M. Lejeune sont des immigrants français dont Albert Jules Aubertin ; Georges Banoviez, d'Ivry-sur-Seine ; Pierre Joseptj Banoviez, de Clichy ; Jean Emile Chevalier, de Saint Germain en Laye ; Paul Discour, d'Avignon ; Jean André François Gasselin ; Roger Victor Legrand ; Marcel Philippe Nivet, de Levallois Perret ; Henri Roses, de Perpignan ; Roger André Auguste Bertin, de Paris.

<sup>1085</sup> Dépêche du Ministère des Affaires Étrangères, à Monsieur Paul Bargeton, Ambassadeur de la République Française à Bruxelles, Paris, le 19 juin 1939 ; Paraguay, 1939, AMAE.

alors qu'à l'origine il n'engageait que des célibataires. Les frais de voyage des personnes déjà parties auraient été entièrement à sa charge, mais les nouveaux collaborateurs devront acquitter le prix de leur transport, soit 6 000 francs environ. Il convient de noter également qu'aucun contrat ne lie ces derniers à M. Lejeune, lequel n'assure que leur subsistance<sup>1086</sup>. Quoiqu'il en soit, il ne fait pas de doute que cette initiative était vouée à l'échec. Les enquêtes sur cette colonie sont formelles. Le Consulat de France à Asunción apprend que Gilbert Lejeune, directeur et seul actionnaire de la société anonyme «Franco-Paraguayenne» foncière et agricole, «Nouvelle Picardie», aurait adressé à Paris 300 actions de cette société afin de les mettre en vente sur le marché français. L'on peut donc en déduire qu'il s'agit d'une vaste escroquerie<sup>1087</sup>.

« Les premiers colons qui sont arrivés par Masilia ont dû tout improviser, construire le camp, chercher des vivres à Ponta Porã, au Brésil, car il n'y avait pas de nourriture. Puis ils ont commencé à cultiver sans agriculteurs comme d'habitude [...]. Beaucoup tenteront de fuir la «Nouvelle Picardie» comme l'ont fait en leur temps les colons de la «Nouvelle Bordeaux». Gilbert le Jeune accuse la révolution paraguayenne de détruire la «Nouvelle-Picardie», comme si une révolution était nécessaire pour mettre fin à ce qui ne vit plus... ». <sup>1088</sup>

C'est donc de manière assez logique que cette colonie a pris fin. M. Lejeune est parti avec sa famille, le 30 janvier 1939 au Brésil, à destination de Ponta-Porã (Matto Grosso), où est acheminée toute sa correspondance (Caixa Postal 51). Ponta Porã, est une ville de 5 000 habitants environ, située à 35 kilomètres de «La Estrella». Jusqu'à cette date 25 personnes, toutes de nationalité française, auraient été dirigées sur «La Estrella», via Bordeaux, Santos, San Paulo et Campo Grande, en deux départs séparés. Le premier groupe est parti le 30 janvier 1939, il était composé de quinze personnes. Le deuxième groupe est parti le 15 mars et était constitué de huit personnes<sup>1089</sup>.

## Conclusion

Toutes ces expériences malheureuses n'ont pas empêché certains de faire miroiter de faux espoirs aux Français et de relancer un projet de colonisation, comme M. André Peignon, résidant à Ypacarai, où il exerçait la profession de jardinier. Un de ses amis, Cadoret, officier de radio à bord du cargo Orbigny, avait pour objectif de créer au Paraguay une exploitation

---

<sup>1086</sup> *Ibidem.*

<sup>1087</sup> Télégramme envoyé par M. Ramin, Asunción, le 18 octobre 1939. Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1939, AMAE.

<sup>1088</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, M. G. Ramin, Charge d'affaires, au ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bonnet. Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Asunción, le 8 juin 1939, AMAE. ; PITAUD, Henri, 1955, *op.cit.* pp. 120-127.

<sup>1089</sup> M. Lejeune Gilbert sa femme et quatre enfants, et une bonne, Marie Joséphine Troalen ; M. Renault, ancien coureur cycliste, et sa femme ; MM. Banoviez Georges, cimentier, né le 6 janvier 1913 à Ivry-sur-Seine, et son frère, Pierre Joseph, né le 29 avril 1915 à Paris (XV) ; M. Bertin Roger, né le 28 juin 1906 à Boulogne-sur-Seine, ancien garagiste dans cette ville ; Mlle Weager Suzanne ; M. Nivet ; M. Auburtin Albert. Le deuxième groupe : M. Rozes, ingénieur des Arts-et-Métiers, et sa femme, née Desfoux ; M. Dillon Robert, ingénieur agronome ; M. Legrand, serrurier - forgeron ; M. Zwobada Jean, né le 30 mai 1903 à Neuilly-sur-Seine, sa femme et ses deux enfants. Ce dernier, ancien assureur et ami personnel de M. Lejeune.

agricole et artisanale avec Ambroise Perrin, chauffeur d'autobus demeurant à Paris. Le projet au capital de 100 000 francs, prévoyait d'installer une vingtaine de familles françaises. Le chargé d'affaires de France a cru nécessaire de signaler ce nouveau projet de colonisation au ministère des Affaires Étrangères à Paris, car celui-ci estimait sans doute utile de mettre en garde M. Perrin sur des résultats très aléatoires des entreprises de ce genre au Paraguay<sup>1090</sup>.

À la même époque, il existait à Asunción une association nommée le « Cercle Pétain ». Ce cercle était aussi pour les Français un moyen de s'établir au Paraguay dans le secteur agricole. À titre d'exemple, M. Thomas, parisien, souhaitait mener une vie campagnarde et créer une propriété agricole. Celui-ci a sollicité le cercle afin d'obtenir un permis de débarquement auprès du Bureau d'Immigration des Terres et Colonies d'Asunción<sup>1091</sup>. Mais toutes ces tentatives ont un destin commun : l'échec. Ce panorama de sociétés colonisatrices françaises donne un aperçu de la mauvaise gestion par laquelle s'est déroulée l'installation des colons français sur le territoire paraguayen. Dans ces cas de figure, cette gestion revient essentiellement aux promoteurs privés qui avaient peu de scrupules à respecter leurs promesses ; leur seul intérêt était de faire venir la plus grande quantité de Français pour travailler dans les champs, et ce, à leur seul profit. La vision du consul de France à Assomption anticipait déjà cela à travers ces mots :

« Jusqu'à ce que l'état des choses change, je pense qu'il serait sage que les colons français n'aillent au Paraguay que s'ils ont quelques ressources. Il est plus facile et préférable de vivre ici en louant ou en achetant un petit terrain sur lequel on élève quelques vaches et on cultive du manioc, ce qui peut se faire avec un petit capital de 2500 à 3000 francs, que d'aller peupler des colonies où il n'est pas toujours certain d'obtenir justice. Ce pays est sensible à toute forme de progrès. Elle est belle, riche en tout, et bénéficie d'un excellent climat. S'il n'est pas exploité, il peut l'être, mais il faut du capital et de la main-d'œuvre, et il faut que ceux qui vont utiliser ce capital connaissent bien le pays. Seul un séjour prolongé peut donner cette connaissance. »<sup>1092</sup>.

Malgré des gouvernements organisés, actifs et présents, ces initiatives n'ont pu aboutir à cause de différents niveaux d'escroquerie, de mensonges et de fausses promesses. Certains

---

<sup>1090</sup> Dépêche de la Légation de France au Paraguay, G. Ramin, Chargé d'Affaires de France à Asunción, à son Excellence M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, « Nouveau projet de colonisation française au Paraguay » Asunción, le 4 juillet 1939, 1939, AMAE.

<sup>1091</sup> Lettre de Monsieur E.M. Thomas, rue de Moscou, Paris, à monsieur le Président du « Cercle Pétain » à Asunción, Paris, le 11 avril 1939, Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1939-1940, AMAE. « M. Thomas est un ingénieur agronome et un technicien spécialisé dans le sucre et la distillerie. La lettre envoyée par M. Thomas est remise par la poste paraguayenne à la légation française d'Asunción. Malheureusement, une fois de plus, la légation française à Asunción avertit M. Thomas de ne recevoir aucune information sur le Paraguay en dehors des services officiels français. Le diplomate français à Asunción déplore les résultats peu encourageants obtenus jusqu'à présent par les colons étrangers immigrés au Paraguay qui semblent être ignorés ou négligés par les représentants de ce pays, et accrédités en France. Dépêche de la Légation de France à Asunción, M. G. Ramin, Chargé d'Affaires, au ministre des Affaires Étrangères, M. Georges Bonnet, Direction des Affaires politiques et commerciales, Asunción, 25 avril 1939, AMAE.

<sup>1092</sup> Dépêche du Consul de France, A. Mancini, au Ministre des Affaires étrangères, Charles de Freycinet, Direction des consulats, Assomption, le 18 juillet 1885, AMAE.

projets d'immigration française au Paraguay ont été marqués au début par un élan détourné par de mauvaises intentions ayant provoqué le dévoiement du projet migratoire.

Dans la structure de ce chapitre, il existe des différences importantes entre les migrations et les colonisations par rapport aux tentatives des colonies françaises. Si ces dernières expriment une inadaptation rapide, cela fait naître des conflits et tensions entre les colons, le gouvernement et les diplomates. Ces influences dans la vie des colonies montrent que les lois d'immigration ont agi différemment sur les colons immigrants. Comme le souligne H. Otero sur l'immigration française en Argentine où les Français sont en grand nombre, les motivations et les types de stratégies pour l'installation des immigrants ne diffèrent pas du cas du Paraguay. Par exemple, les modes d'émigration et la gestion des réseaux incitaient à émigrer, ce qui était une des caractéristiques de singularisation de certaines régions d'origine, comme le Sud-Ouest, les Hautes-Pyrénées ou les Basses-Pyrénées (aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques) qui étaient de grandes pourvoyeuses de flux migratoires vers la région de la Plata et au Paraguay<sup>1093</sup>. Nous avons tenté de relever trois types d'immigration : les flux organisés par l'entreprise de colonisation du gouvernement, à travers des agents d'émigration, des consuls paraguayens ou des promoteurs externes en relation avec le gouvernement (la colonie la « Nouvelle Bordeaux » en est l'exemple) ; les flux par réseaux familiaux ou connaissances (comme la colonie « González » et la « Nouvelle Picardie ») ; et les flux spontanés constitués par des individus isolés, avec des rapports interpersonnels qui ont émigré sur la base de renseignements au sujet du marché de travail. Des exemples individuels illustrent ce cas de figure. Des particuliers, des intermédiaires et des sociétés colonisatrices en ont fait une niche financière et une source de profits personnels, allant à l'encontre du projet de développement durable du Paraguay par l'immigration. À partir de plusieurs récits de vie nous allons créer une image vivante des expériences riches et des étapes d'adaptation dans le parcours migratoire individuel. C'est ce que nous traiterons dans cette partie.

## **5. Des immigrants français à titre individuel**

Si les tentatives de colonisation française décrites jusque-là n'ont pu se pérenniser, cela ne signifie pas que l'immigration française au Paraguay ne laissera aucune trace. Les initiatives individuelles, que nous allons présenter, marqueront d'une autre façon le pays, soit par leurs œuvres, soit par leurs descendants qui vont nourrir l'arbre généalogique de nombreuses familles, et ainsi pérenniser à une autre échelle les liens entre la France et le Paraguay.

---

<sup>1093</sup> OTERO, Hernán, 2012, *Historia de los franceses...*, *op. cit.*, pp. 151-165.

## 5.1. Un botaniste, Benjamin Balansa (Balanza) : de Toulouse à Villarrica

Benjamin Balansa<sup>1094</sup> arrive pour la première fois au Paraguay en 1874<sup>1095</sup>. Explorateur et botaniste, il est originaire de Narbonne et son père de Toulouse. Son ancêtre, Balansac de Béziers (dont le nom se transformera au XIX<sup>e</sup> siècle en Balansa), était dans les années 1760, armateur de deux bateaux : « l'Hardiée et la Jolie »<sup>1096</sup>.

En tant qu'explorateur scientifique, il est envoyé en 1867 en Nouvelle-Calédonie par le Muséum de Paris. Il étudie ensuite la flore du Paraguay, où il arrive en 1874, alors que le pays sortait à peine d'une guerre sanglante et dévastatrice et était encore occupé par des forces coalisées. Il y restera jusqu'en 1877.

Sa deuxième visite au Paraguay en 1878 est décisive et il s'y installe jusqu'en 1885. Il y mènera une vie prospère. Voici ce que le consul écrit : « M. Balansa, botaniste, possède quatre établissements où l'extraction de l'essence des feuilles de l'oranger sauvage est pratiquée sur une large échelle. Il a eu dernièrement la commande d'une grande quantité d'essence pour une maison française de Grasse »<sup>1097</sup>. En outre, il ne se limite pas à la fabrication de « petit-grain »<sup>1098</sup>, il explore les bois, travaille dans l'élevage de bovins et dans la culture du maté »<sup>1099</sup>.

Lorsqu'il quittera définitivement le pays, son fils, Ernest, conservera la charge de la petite industrie qu'il avait fondée : la distillation de petit-grain<sup>1100</sup>. B. Balansa, dans une lettre

---

<sup>1094</sup> Ernest Benjamin Paul Jean, né le 27 mars 1825, il débarque pour la deuxième fois à Asunción le 12 juin 1878, marié avec Jeanne Boissière le 4 mai 1886 à Toulouse (née le 1 décembre 1864 à Mulhouse). Un enfant, Émile, né le 24 juillet 1887 à Toulouse, il est producteur d'essence de Petit-grain à Yaguarón, Paraguay. Il fixe sa maison particulière à Paraguari. Il décède en France en 1902. Date d'immatriculation au Consulat de France à Asunción, le 20 mars 1883.

<sup>1095</sup> Sous le gouvernement de Salvador Jovellanos.

<sup>1096</sup> ASTRE, Gaston, *La Vie de Benjamin Balansa, botaniste explorateur*, Toulouse, Muséum d'Histoire Naturelle, 1947, 199 p. ; Dictionnaire de biographie française, t. IV, 1948, p. 1399. ; TEIXIER, Roger, « Benjamin Balansa y el petit-grain en el Paraguay », *Revista del Centro de Estudios Antropológicos*, Asunción, Universidad Católica, Vol. 28, n° 1-2, 1993, pp. 249-270.

<sup>1097</sup> Dépêche du Consul de France, A. Mancini, au ministre des Affaires Etrangères, Assomption, le 24 décembre 1883, Direction des Consulats, AMAE

<sup>1098</sup> GADE, Daniel W., « Petit-grain from Citrus aurantium: Essential Oil of Paraguay », *Economic Botany*, vol. 33, n° 1, 1979, pp. 63-71. Le « naranjo agrio », ou l'orange amère fait partie des fruits que les Jésuites ont introduits au Paraguay au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Une hypothèse affirme qu'il provient d'Andalousie, région dans laquelle sont produites énormément d'oranges et d'où partaient alors un grand nombre de missionnaires vers le Nouveau Monde. Son origine remonte probablement à l'époque de la Chine méridionale, au pied de l'Himalaya. *Les plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers les âges*, *Encyclopédie biologique*, vol II, BOIS, Désiré, Paris, Paul Lechevalier éditeur, 1928, pp. 78-81. *Flora Europea*, vol 2, col I, Cambridge University Press, 1968, p. 230.

<sup>1099</sup> *Ilex paraguariensis* : le maté (Yerba mate).

<sup>1100</sup> « Petit-grain » est le nom que l'on donne à celui de l'huile essentielle que l'on obtient de la distillation de l'orange amère (bigaradier). Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, Pierre Larousse, en 1874. ; Dorvault, « Répertoire général de pharmacie pratique », 1898. La descendance de Benjamin Balansa est nombreuse dans le pays. Les premières familles enregistrées au Consulat de France en 1883, 1949 et 1958, Benjamin Balansa, originaire de Narbonne, Aude, 57 ans, commerçant, s'installe à Yaguarón ; Ernest Balansa, 29 ans, marié, de Paris, négociant, et aussi installé à Yaguarón, épouse, Jeanne Boissière, un enfant né le 24/07/1887 ; Jean Henri Balansa, 29 ans, industriel, de Toulouse, épouse Angèle Pech, né à Gaulier-Ariège,

écrite à Durieu de Maisonneuve<sup>1101</sup> (Assomption, le 2 janvier 1875) exprime son enthousiasme face aux ressources naturelles qu'il découvre :

« Villa Rica (quarante lieues à l'est d'Asunción) a été mon quartier général. J'ai exploré les environs de cette ville dans un rayon de vingt lieues. Je me suis principalement consacré à l'étude de la végétation de la jungle et des champs situés à l'est et au nord-ouest de cette ville. Quelle richesse, quelle variété dans la végétation ! Jamais auparavant ma récolte n'avait été aussi importante, et pourtant la région que j'ai parcourue présente presque la même configuration géologique »<sup>1102</sup>.

Au Paraguay, ni la fleur ni la feuille de bigaradier « *Apepú* »<sup>1103</sup> ne s'utilisaient à des fins commerciales, à l'exception de sa consommation sous forme d'infusions ou de thé. Ce fruit n'est pas comestible à cause de sa saveur amère. M. Balansa commence par en extraire le « néroli »<sup>1104</sup>. En faisant cette expérience, une idée lui est venue, celle de la distillation de la feuille. C'est là le point de départ de l'industrie du « petit-grain » au Paraguay. Le botaniste se convertit alors en distillateur et conçoit un alambic pour mettre en œuvre sa fabrication dès 1876<sup>1105</sup>. L'année suivante, il valide à Paris un brevet d'invention pour quinze ans. Cinq ans plus tard, en 1883, sont créés des installations plus grandes et la famille Balansa s'occupera en exclusivité de l'exploitation du « petit-grain » dans la région de Villarrica (la famille s'installa d'abord à Yaguarón<sup>1106</sup>). Avec ce travail, le botaniste recevra plusieurs distinctions, notamment de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux. Il a même été nommé voyageur naturaliste du Museum d'Histoire Naturelle de Paris par son exploration menée en Nouvelle-Calédonie. Il est en outre considéré comme l'initiateur et le promoteur d'une industrie de la distillation du petit-grain, dans laquelle d'autres immigrants vont tenter de se faire une place au Paraguay. C'est ainsi qu'il marquera l'histoire du Paraguay. Son aventure personnelle montre les possibilités de réussite d'un migrant à titre individuel, ce qui fut également le cas pour d'autres individus travaillant dans d'autres domaines.

---

trois enfants, nés en 1943, 1946 et 1949 ; Jean Balansa, 60 ans, industriel, épouse Marie-Louise Basset, trois enfants, nés en 1925, 1930, 1932, est installé à Villarrica ; Henri Auguste Balansa, 69 ans, né à Toulouse, industriel, s'installe à Villarrica, épouse Suzanne Troncy. Registre des Français du Consulat de France à Asunción. En annexe est présentée une photo d'un descendant de la famille de Benjamin Balansa, le docteur en médecine Jacques Balansa. La photo a été prise par nos soins dans son cabinet médical de la rue Mariscal Estigarribia, près de l'Alliance française d'Asunción.

<sup>1101</sup> « Bulletin de la Société Botanique de France », 1875, t. 22, p. 93.

<sup>1102</sup> « Villa Rica (cuarenta leguas à l'Est d'Asunción) ha sido mi cuartel general. He explorado los alrededores de esta ciudad en un radio de veinte leguas. Me dediqué sobre todo a estudiar la vegetación de la selva y de los campos situados al Este y al Noroeste de esta localidad. Qué riqueza, qué variedad en la vegetación ! Nunca mi cosecha había sido tan grande, y sin embargo, la zona que he recorrido presenta casi en su totalidad la misma constitución geológica ». PITAUD, Henri, *Les Français...op.cit.*, pp. 82-85. ; du même auteur, *Paraguay terre vierge*, Paris, Édition Frédéric Chambriand, 1950. pp. 133-136.

<sup>1103</sup> « Apepú » en langue guarani, on l'appelle aussi « naranja hái ».

<sup>1104</sup> « Néroli », du nom d'Anne-Marie de la Trémoille, épouse du prince de Nérola (1643-1722), elle avait introduit ce parfum en France vers l'an 1680. Le « neroli » est l'essence de fleur d'oranger amer, de l'eau distillée aromatique de cette fleur.

<sup>1105</sup> CHEVALIER, A. « L'œuvre d'un grand botaniste colonial méconnu : Benjamin Balansa », *Revue Botanique d'agriculture tropicale*, n° 22, 1942, pp. 241-251.

<sup>1106</sup> PITAUD, Henri, *Les Français... op.cit.*, p. 85.

## 5.2. Le commerçant François Casabianca : de la Corse à Asunción

François Casabianca<sup>1107</sup>, ressortissant français originaire de Corse, a d'abord exercé des fonctions publiques avant de s'investir dans le secteur économique. C'est effectivement son rôle politique qui lui a permis de bien connaître le pays et d'être en mesure par la suite de développer le secteur du transport<sup>1108</sup>. Lors de périodes révolutionnaires, se pose la question du maintien des agents diplomatiques. L'inconvénient d'un abandon de la représentation diplomatique de la France au Paraguay est d'y laisser sans défense les Français de la colonie. À ce sujet le consul de France en Argentine exprime « le bien-fondé de maintenir à Asunción un agent de carrière, même d'un grade minime et établi, s'il y a lieu, dans un immeuble moins important que l'actuel, mais investi du titre de Chargé d'Affaires »<sup>1109</sup>. Par ailleurs, l'intérêt de la protection des immigrants français est important, et cela se traduit par le maintien d'un Consulat dans la capitale, même si sera fait le choix de réduire les frais de service du consulat<sup>1110</sup>. Cela dit, l'immeuble qu'occupe la représentation française nécessite souvent des

---

<sup>1107</sup> François Mathieu Casabianca, né à Bastia - Corse, le 11 mars 1850, 37 ans, fils de Jean Casabianca et de Virginie Moratti, négociant à Itauguá, résident aussi à Asunción, calle Estrella n° 48. Trois enfants âgés de 6, 4 et 2 ans. Registre d'immatriculation des Français au Consulat de France d'Asunción en 1887. Eugène André Napoléon Casabianca, né à Bastia - Corse, le 3 mai 1856, 31 ans, cultivateur, employé de commerce à Itauguá chez son frère François Casabianca. Il est arrivé à Asunción le 8 décembre 1889. Registre du consulat de France à Asunción.

<sup>1108</sup> Dépêche du Chargé d'affaires au Paraguay, au Président du conseil, ministre des Affaires Étrangères, Alexandre Millerand et à Monsieur le Directeur de l'Office national du commerce extérieur, Amérique, Direction politique et commerciale, Assomption, le 4 février 1920. Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1920, AMAE.

<sup>1109</sup> Dépêche de M. J. de Longchamps, ministre plénipotentiaire chargé de la Légation de France en Argentine, à son Excellence M. le Président du Conseil, ministre des Affaires Étrangères, à Paris, Alexandre Millerand « de la Gérance au Consulat », Buenos Aires, 7 juillet 1924, Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1924, AMAE.

<sup>1110</sup> *Ibidem*. Dépêche de M. J. de Longchamps, ministre plénipotentiaire chargé de la Légation de France en Argentine, à son Excellence M. le Président du Conseil, ministre des Affaires Étrangères, à Paris, Alexandre Millerand « de la Gérance au Consulat », Buenos Aires, 7 juillet 1924, Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1924, AMAE. Note au service du personnel «En cas de suppression du consulat d'Asunción, de grandes difficultés sont à prévoir dans le choix d'un agent consulaire. La seule personne capable, à mon avis, d'assumer ces fonctions à Asunción serait M. Grillon (père), notable commerçant français et actuellement vice-chancelier *ad honorem*. Bien qu'il puisse délivrer les actes de la compétence ordinaire des agents consulaires, tels que les légalisations, les certificats de vie, les certificats d'origine, ses occupations commerciales l'absorbent au point de ne pas lui permettre de s'occuper d'autres affaires consulaires pour lesquelles une autorisation spéciale doit être donnée à l'Agence, telles que les inscriptions, les passeports, les actes notariés, la protection des Syriens, et surtout, les affaires militaires, le paiement des pensions (il y a cinq pensionnés de guerre au Paraguay), les visites médicales, etc. La situation particulière de la circonscription du Paraguay (État souverain distinct de celui où sont établis les consulats de Rosario et de Buenos Aires, dont devrait dépendre l'Agence d'Asunción), ainsi que l'éloignement d'Asunción du consulat dont dépendrait l'Agence, rendraient cette autorisation spéciale absolument nécessaire. En outre, en raison des fréquentes révolutions au Paraguay, il a toujours été utile que le représentant français ait le statut de Chargé d'Affaires, afin que les revendications de nos ressortissants lésés puissent être prises sérieusement en considération par le gouvernement local. Enfin, en cas de suppression du consulat, les archives diplomatiques doivent être remises à la légation de Buenos Aires et les archives consulaires au consulat de Buenos Aires ou de Rosario. En raison de leur volume, un montant forfaitaire de plusieurs millions de francs devrait être accordé pour les frais de déménagement et de transport. Les meubles, très encombrants, pourraient être vendus sur place aux enchères publiques. (Voir la photo de la Légation de France plus haut). Dépêche du Consulat de France au ministre des

réparations, ce qui préoccupe le gérant. Ledit gérant rappelle que M. Jean Casabianca, rédacteur d'un journal de Bastia, a l'intention de se faire nommer commis auxiliaire à Asunción où il était autrefois professeur<sup>1111</sup>. Cette même requête sera de nouveau d'actualité quelques années plus tard avec la demande du Sénateur, M. Desmons, pour que M. François Casabianca soit nommé agent consulaire de France. Ce dernier est le beau-frère de M. Decoud, ministre des Relations Extérieures<sup>1112</sup>. M. Casabianca est établi au Paraguay depuis 30 ans, il y a occupé divers postes importants, entre autres celui de Président de la Municipalité d'Asunción, puis celui de préfet de la même ville. Lui-même témoigne qu'il a rempli ces fonctions, avec l'autorisation du gouvernement français tout en conservant toujours sa nationalité française. Il est, de ce fait, intimement lié à de hautes autorités du Paraguay et est, par conséquent, plus à même que quiconque d'obtenir de ce pays « tous les avantages commerciaux ou autres qu'il serait nécessaire de demander, le cas échéant »<sup>1113</sup>. Le consul ajoute : en étant nommé agent par le ministère des Affaires étrangères, pour des raisons budgétaires, alors qu'il exercerait la charge de Consul Honoraire, une économie de 50 % aurait pu être réalisée<sup>1114</sup>. Cependant, en 1897<sup>1115</sup>, les relations diplomatiques n'ayant pas encore repris avec le Paraguay, il n'était donc pas possible d'examiner la candidature de M. Casabianca et il ne sera jamais consul. Peu de Français comme M. Casabianca ont travaillé

---

Affaires étrangères, Alexandre Millerand, Asunción, le 29 juin 1924, Paraguay, correspondance politique et commerciale, AMAE.

<sup>1111</sup> Dépêche de M. A. Ferrier, Chargé d'Affaires de France à Asunción, à M. Bertrand, Consul général, Chef du Bureau du personnel, ministre des Affaires Étrangères, à Paris, Asunción, le 7 octobre 1824, Paraguay, correspondance politique et commerciale, AMAE. Jean Casabianca, immatriculé au Consulat de France en août 1901 ; originaire de Bastia, Corse, 23 ans, célibataire, professeur, arrive à Asunción en 1899. Dans les registres du consulat apparaît en janvier 1906, Paul Jean-Étienne Casabianca, Piano-Corse, 17 ans, célibataire, Jean-Paul Étienne Casabianca, né le 19 mai 1889 à Piano, Canton de Corse, fils de Simon Pierre Casabianca et de Mathilde Moracchini, professeur au collège San Luis d'Asunción. Il est parti le 29 décembre 1906. Dans le registre d'immatriculation apparaît un autre Jean Casabianca, né le 8 janvier 1872, à Bastia - Corse. Jean Casabianca est rentré en Corse, il a laissé quelques écrits sur le Paraguay : « Les Ñanduties bleus », « Horas tropicales », « El vocabulario de la guerra », « Bocetos paraguayos », et un poème, « les Nanduties rouges ». M. Ferrier ajoute dans sa dépêche « j'espère que cet individu ne pénétrera pas à la Légation et Consulat, même dans le cas où, afin de me permettre de partir [...]. Quoiqu'ayant obtenu la croix de la Légion grâce à l'appui de M. Dounier, sénateur de la Corse, je crois qu'il ne le connaît probablement pas ». Il existe encore à ce jour des descendants de la famille Casabianca à Asunción.

<sup>1112</sup> La Légation de la France à Buenos Aires, rappelle la candidature de Casabianca au début des années 1900 à M. Delcassé, ministre des Affaires Étrangères, Cabinet du ministre, Buenos Aires, 26 janvier 1899, Paraguay, correspondance politique et commerciale, AMAE.

<sup>1113</sup> Dépêche de M. A. Ferrier, Chargé d'Affaires de France à Asunción, à M. Bertrand, Consul général, Chef du Bureau du personnel, ministre des Affaires Étrangères, à Paris, Asunción, le 7 octobre 1824, Paraguay, correspondance politique et commerciale, AMAE.

<sup>1114</sup> M. Casabianca a fait des démarches auprès d'un sénateur à Paris afin d'être nommé consul honoraire du gouvernement français à Asunción. François Casabianca, Calle Estrella, n° 50, Asunción, Paraguay. Lettre de M. F. Casabianca au Sénateur M. Hanotaux, Asunción, le 19 juillet 1897. Cabinet du Ministre, Paris, Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1920-1924, AMAE. Dans les registres d'immatriculation au Consulat de France à Assomption, se sont inscrits le 23 juin 1887 François Mathieu Casabianca, 37 ans, trois enfants, 6, 4 et 2 ans, négociant à Itauguá, ayant aussi résidence à Asunción. Son frère : Eugène André Napoleon Casabianca, 31 ans, cultivateur, et employé de commerce chez son frère à Itauguá. Leurs parents : Jean Casabianca et Virginie Moratti.

<sup>1115</sup> Des problèmes suscités par le départ des colons de la colonie González, ou National, des relations diplomatiques très tendues sont restées entre les deux pays.



pour le gouvernement paraguayen et ont occupé un poste public. Cet investissement dans le pays lui a aussi donné envie de travailler dans le secteur commercial, étant donné qu'il avait une connaissance fine et réelle des besoins du pays, et en particulier dans la capitale.

Après la guerre de 1865-1870, le Paraguay devait sortir de la situation désastreuse dans laquelle il se trouvait tant d'un point de vue économique que social. Le Paraguay faisait alors office de pays à reconquérir, réalité partagée avec les autres jeunes Républiques du Cône sud. Diverses initiatives ont alors vu le jour pour développer le pays et le rendre plus vivable sur le plan social. À ce sujet, François Casabianca, propose d'établir un service de messagerie au Paraguay en achetant un nombre important de voitures et de camions<sup>1116</sup>. Au vu de l'absence de moyen de communication au Paraguay, cette proposition s'avère alors particulièrement intéressante, « pour remplacer les charrettes mérovingiennes qui seules, encore aujourd'hui, sillonnent le pays », selon les propos de M. Chaffault<sup>1117</sup>. Le seul inconvénient est lié à l'état du réseau routier qui laisse fort à désirer ; et il ajoute :

« En revanche, l'agglomération d'Assomption elle-même, qui compte environ 100 000 habitants, possède un réseau dont la chaussée est devenue excessivement irrégulière, mais qui offre encore de la résistance, un grand nombre de petites Fords y sillonnent et les camions pourraient certainement l'utiliser »<sup>1118</sup>.

M. Casabianca entretient par ailleurs un réseau important de relations dans le pays, et il était apparenté à un des hommes politiques alors influent : il est le gendre de M. Chávez, l'un des principaux chefs du parti politique « colorado ». Il serait ainsi en mesure d'obtenir des autorités locales des dispositions administratives ou législatives qui feraient de son entreprise « une sorte de monopole ». En ce qui concerne la situation financière de M. Casabianca, le consul au Paraguay affirme qu'il est difficile de donner un renseignement précis, car il n'est pas commerçant et les biens dont il jouit seraient presque tous à ses enfants. L'exploitation doit se faire en deux phases : d'abord dans l'agglomération d'Asunción, puis à l'intérieur du pays<sup>1119</sup>. Le diplomate français est particulièrement motivé par ce projet, car la construction

---

<sup>1116</sup> Dépêche du Chargé d'affaires au Paraguay, au Président du conseil, Ministre des Affaires Étrangères, et à Monsieur le Directeur de l'Office national du commerce extérieur, Amérique, Direction politique et commerciale, Assomption, le 4 février 1920. Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1920, AMAE.

<sup>1117</sup> Français immatriculé en octobre 1894, Leopold Hector Chauffault de Château d'Oléron – Charente, 40 ans, marié avec Clémentine Poirié, des enfants, nés en 1879, 1884, 1885, 1887, 1888.

<sup>1118</sup> Dépêche du Chargé d'affaires au Paraguay, au Président du conseil, Ministre des Affaires Étrangères, et à Monsieur le Directeur de l'Office national du commerce extérieur, Amérique, Direction politique et commerciale, Assomption, le 4 février 1920. Paraguay, correspondance politique et commerciale, AMAE.

<sup>1119</sup> Dépêche du Chargé d'affaires au Paraguay, au Président du conseil, Ministre des Affaires Étrangères, et à Monsieur le Directeur de l'Office national du commerce extérieur, Amérique, Direction politique et commerciale, Assomption, le 4 février 1920, correspondance politique et commerciale, AMAE.

Le projet réalisé par François Casabianca : « Moyen de transport pour voyageurs et marchandises à créer au Paraguay » ; « Ayant séjourné au Paraguay pendant de nombreuses années, j'ai pu étudier sérieusement la question très importante des transports. C'est une question vitale pour l'avenir du pays et sa prospérité ». Voici, en résumé, le résultat de mes études.

1°- On peut installer au Paraguay un service de 15 messageries.

des routes en France est l'une des industries nationales. En cela, ce projet semble viable. M. François Casabianca, malgré son âge (72 ans), possède l'énergie pour s'occuper de cette entreprise. Il développera seulement quelques camions de transport dans la capitale. Ainsi, son parcours de montre bien, malgré tout, l'impact et les effets durables de l'immigration au Paraguay, que ce soit dans le domaine politique ou économique.

### **5.3. Le publiciste, cultivateur et écrivain : Henri Pitaud, de la Vendée à Asunción, « Isla de Francia »**

Henri Pitaud (1899 - 1991) naquit dans «un trou de maison»<sup>1120</sup> au hameau de La Croix près de Sallertaine, tel qu'il le raconte dans son premier livre de souvenirs «Le Pain de la Terre»<sup>1121</sup>. Dans son livre écrit au Paraguay en 1955 «Les français au Paraguay», il revisite, en décrivant leur existence, la colonie «National» et la colonie la «Nouvelle Picardie». Après ses années d'école primaire, il mène la rude existence du petit paysan français tout en cultivant en autodidacte son amour passionné des livres. En 1918, il s'engage dans l'armée et participera aux campagnes de Pologne et de Syrie, où, blessé, il recevra la Croix de Guerre TOE<sup>1122</sup>. De retour en Vendée, esprit ouvert et cœur généreux, il devient l'un des pionniers du syndicalisme paysan en France. Entre les deux guerres, il fonde «L'Émancipation Paysanne», organe mensuel au

---

2°- Elles auraient, chacune, à effectuer un parcours de 10 à 20 lieues environ.

3°- Les chemins sont généralement convenables.

4°- À mon avis, on peut employer 100 autos et 100 camions, tant pour le service de la capitale que pour celui de la campagne.

5°- Pour les périodes des débuts, il faudrait 4 ou 5 autos pour voyageurs, devant disposer de 12 à 20 places.

6°- Actuellement, les tarifs, soit pour les voyageurs soit pour les marchandises, sont très élevés, on pourra les réduire avec grand bénéfice. Avec un tarif convenable ou aura une augmentation de voyageurs et aussi de marchandises.

7°- Les camions devront faire de 2 à 4 tonnes chacun.

8°- Je crois sans exagération que l'on pourra mettre en circulation 200 camions et 200 autos, et augmenter le nombre à mesure des besoins.

Mode de paiement : Délai, 1 an

Je crois qu'il serait urgent d'avoir dans les plus brefs délais, 20 autos et 20 camions pour commencer.

10 décembre 1919, signé François Casabianca. La proposition d'établissement d'un service de camions automobiles au Paraguay est parvenue à l'Office national du commerce extérieur, Ministère du Commerce et de l'Industrie. Paris, le 29 avril 1920.

<sup>1120</sup> Autrefois, en Vendée, on appelait «trou de maison», une petite mesure, basse de plafond, au sol en terre battue, percée de deux portes étroites et de deux fenêtres exigües. Elle comportait le plus souvent une ou deux chambres. Les «trous de maison» sont la réplique des creux de maison» des Deux-Sèvres. Discours au Collège Français Marcel Pagnol d'Asunción lors de la donation des livres à la bibliothèque de cet établissement. Henri Pitaud, né le 28 novembre 1899, marié le 4 juin 1922 avec Amelina Tanné, né le 28 juillet 1899. Le couple a quatre enfants : Henri (1923), Marc Jean (1926), Robert Joseph Auguste Alexandre (1927) et Pascal (1928). Ils déménagent à Cadouin (Dordogne). Deux de ses enfants sont venus au Paraguay avec lui, Marc et Robert. M. Henri Pitaud a vécu avec sa deuxième épouse dans son domaine de «Isla de Francia» jusqu'à sa mort. Nicole Françoise Jeanne Ionescu, né Bouchereau, né le 15 mai 1935, française, s'est marié le 13 septembre 1957 à Asunción avec Vladimir George Constantin Ionuescu, de nationalité roumaine. Un enfant, Paul Sylvain Henri, né le 31 juillet 1958. Immatriculé au Consulat de France à Asunción. C'est avec Françoise que je me suis entretenue à Asunción (septembre 2016). Elle décèdera en juillet 2017.

<sup>1121</sup> Henri Pitaud, *Le Pain de la Terre*, «Mémoires d'un paysan vendéen du début du siècle», Paris, J. C. Lattès, 1982.

<sup>1122</sup> TOE : Croix de guerre des Théâtres des opérations extérieures.

service de la classe paysanne, qui rêvait de faire « des cultivateurs cultivés ». En 1936, il écrit son premier livre « La Terre au Paysan ». Transplanté de la Vendée en Dordogne, il défriche avec ses fils des fermes abandonnées. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est résistant et est deux fois emprisonné par la Gestapo. Après la guerre, déçu comme beaucoup de Français de la tournure que prenaient les événements internationaux au début des années 50, Henri Pitaud fait plusieurs voyages en Amérique du Sud. Il entre au Paraguay par le Matto Grosso (Brésil), et il est conquis par l'immensité des terres vierges de ce pays où il décide de s'installer en 1951 avec deux de ses fils et sa fille. C'est au retour d'un de ses voyages en Amérique du Sud qu'il écrit « Paraguay Terre Vierge ». Ses racines paysannes reprenant toujours le dessus, il s'installe sur une propriété aux portes d'Asunción, il baptise l'endroit « Isla de Francia » dont le nom perdure jusqu'à présent<sup>1123</sup>.

L'installation au Paraguay de M. Pitaud est le fruit d'un long parcours. « Un de nos compatriotes, M. Pitaud, se disant journaliste, aurait publié dans Carrefour, en 1945, deux articles relatifs à l'agriculture, il s'est rendu au Paraguay en juillet dernier (1945) »<sup>1124</sup>, lit-on dans une dépêche du Consul de France au Paraguay. M. Pitaud était à la recherche d'un territoire où s'établiraient des Français désireux de s'expatrier. Il semblait alors séduit par le Paraguay. Le Consul de France au Paraguay lui conseille de prendre contact avec la famille Balansa, établie dans le pays depuis plus de soixante ans. M. Balansa le renseigne sur le pays d'une manière très objective, sans rien lui cacher des difficultés que toute entreprise naissante doit rencontrer dans ce pays à peine organisé<sup>1125</sup>. Voici ce qu'ajoute le diplomate français en poste à Asunción<sup>1126</sup> :

« Après un séjour de deux mois, M. Pitaud est rentré en France. Il voulait écrire un livre intitulé « Vers la terre promise du Paraguay ». Le ministre de la diplomatie lui a demandé de ne pas le faire, mais deux ou trois articles publiés dans « La Bataille » à la demande d'un homme d'affaires français propriétaire de terrains non exploités dans le nord-est du pays ont provoqué l'arrivée d'une vingtaine de nos compatriotes, qui ont dû repartir au Brésil ou en Argentine après une expérience décevante ».

---

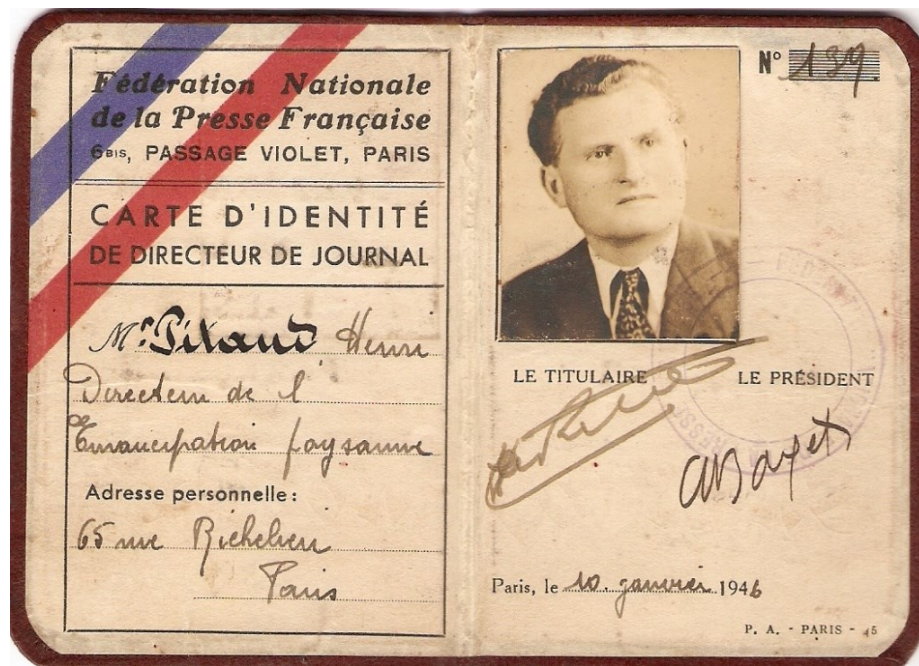
<sup>1123</sup> Parallèlement à ses activités agricoles, il continuait à écrire : « Les français au Paraguay » (1955) ; « Madame Lynch » (1959) ; « El Mar de Palmas » (1970) ; « El General Caballero » (1976) ; « La ciudad brillante de los guaraníes » (Mbaé Vera Guazú des guaranis) (1977) ; « Las siete caídas del río Paraná » 1978. En 1979, M. Léon Bouvier, ambassadeur de France au Paraguay, lui a remis la distinction de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres. C'est à cette époque, que grâce à une mémoire encyclopédique, il commença à rédiger ses souvenirs et publia : « Le pain de la terre » 1982 ; « Les chemins sauvages » 1982, édité en 1987 ; « Dans les marais s'en vont », 1985 (dont l'auteur ne verra pas la publication faite en 1999). Sera également publié en 2001 « Paysan et militant », qui est une réédition des « Chemins sauvages ». Sa veuve, Marie Mavrojanni (Mme Pitaud) a fait don de tous les livres ayant appartenu à son mari, Henri Pitaud, à la bibliothèque du Lycée International Marcel Pagnol d'Asunción.

<sup>1124</sup> Dépêche « confidentielle », le Ministre de France au Paraguay à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Direction des Conventions Administratives et Sociales, Asunción, le 22 mars 1949, et le 5 avril 1949, « Association France-Paraguay », Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1949, AMAE.

<sup>1125</sup> *Ibidem*.

<sup>1126</sup> *Ibidem*.

Document 10 : Henri Pitaud, sa carte d'identité en tant que directeur du journal  
« l'Emancipation paysanne »



Source : Le document nous a été confié par sa fille Françoise Ionescu, à Asunción à l'occasion de notre interview. (2016)

H. Pitaud est revenu au Paraguay, et ses deux fils âgés de vingt et vingt-deux ans l'ont rejoint. Il s'est présenté comme prospecteur et représentant d'un groupement constitué à Paris sous le nom de « France-Paraguay » dont feraient partie plusieurs personnalités françaises. Un comité « Paraguay-France » a alors été créé à Asunción et aurait l'intention d'acquiescer auprès de particuliers ou de l'État, de vastes terrains pour la création d'une colonie. Les fonds proviendraient de Suisse, l'ouverture d'un compte a même été demandée à la Banque du Paraguay. En vue de cette nouvelle situation, le représentant diplomate à Asunción a demandé au département Amérique du ministère des Affaires Étrangères de bien vouloir l'informer sur les agissements de cette société.

H. Pitaud a reçu à Asunción, Rostand venu de Buenos Aires, pour établir les bases locales de l'affaire. M. Rostand s'est entretenu avec la Légation d'Asunción, et notamment avec un autre ressortissant, Perrier sur ses projets. Rostand a fait allusion aux inquiétudes causées à certains Français par les promoteurs européens et aux préoccupations de capitalistes en quête de lieux sûrs pour y transférer leurs avoirs. Le ministre diplomate en poste à Asunción lui a fourni tous les renseignements sur la situation économique du pays :

« Sur les conséquences des troubles politiques qui durent depuis plus de deux ans et attire l'attention sur l'état actuel de l'insécurité, Pitaud ignorait toutes ces questions, il ne précisait pas la nature des travaux que la société « France-Paraguay » voulait réaliser et se bornait à parler en

termes vagues de la création d'une exploitation agricole ou forestière, du développement industriel du Paraguay, de la recherche de mines, etc. »<sup>1127</sup>.

MM. Olivier Rostand et Henri Pitaud, secrétaire général et délégué général de la société France-Paraguay sont venus étudier les possibilités offertes par le Paraguay sur les plans démographique, agricole, industriel et commercial. Ils ont déclaré que le financement de leurs projets serait assuré par la Banque Centrale pour l'Étranger, les « Finanziaria Scambi » de Rome et l'« Office International des Réfugiés » de Genève, ainsi que l'« Emico » dont M. Rostand était directeur général et qui disposait de plusieurs bateaux affectés au transport de passagers et d'émigrants<sup>1128</sup>. Rostand et Pitaud désiraient créer une société composée de personnalités paraguayennes et étrangères chargées d'établir dans divers domaines une documentation destinée à l'Association « France-Paraguay », aux groupes financiers susceptibles de s'intéresser aux affaires de ce pays, aux personnes physiques et morales désireuses de s'y établir et d'y fonder des entreprises nouvelles. Cette organisation serait une représentation commerciale du Paraguay en Europe, et elle s'étendrait, le cas échéant, à l'Amérique du Nord.

Avant de repartir pour la France, les deux Français ont rassemblé des statistiques et des renseignements. Bien que H. Pitaud soit bien doté, selon l'expression de son associé, du « don de forcer les portes », il ne semble pas que les bases de l'association « Paraguay-France » aient été jetées, les projets des visiteurs restant trop imprécis<sup>1129</sup>. Ces grandes entreprises financières resteront donc finalement à l'état de projet. Si Henri Pitaud voulait être entrepreneur ou financier au niveau international, il a tout de même acheté des terres sur lesquelles il s'est installé, il a travaillé et fondé une nouvelle famille à l'île de France (Isla de Francia), un domaine agricole privé qui continuera de porter ce nom après sa mort. Sa descendance est présente dans le pays jusqu'à ce jour, dont une fille que nous avons rencontrée à Asunción. Elle nous a montré tous les livres écrits par son père et des documents.

---

<sup>1127</sup> Dépêche « confidentielle », du 22 mars 1949 et du 5 avril 1949, *op. cit.*

<sup>1128</sup> Dépêche « confidentielle », le ministre de France au Paraguay à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Robert Schuman, Direction des Conventions administratives et sociales, Asunción, le 10 juin 1949, « Association France-Paraguay », Paraguay, correspondance politique et commerciale, 1949, AMAE.

<sup>1129</sup> L'idée de H. Pitaud a suscité l'intérêt de quelques Français pour la création d'une société à Asunción. Un groupement s'est formé, présidé par un Paraguayen, M. Manuel González Ligier, et auquel appartenaient quatre Français : Vernier, Galland, Darbon et Lemoine, mais aucun décret ne semble avoir été pris pour lui donner une personnalité juridique, selon le diplomate français à Asunción.

Manuel González Ligier est né à Asunción de père espagnol et de mère française. Les trois frères González Ligier possèdent une boulangerie qu'exploite l'un d'eux, les deux autres, Manuel et José, dirigent le bureau d'Asunción de la Société ALFA (Aviation du Littoral fluvial argentin) ; M. Vigier, alias Vernier, ancien chef départemental de la milice, condamné à mort par contumace, est venu de Sigmaringen (Allemagne) au Paraguay par la Suisse et l'Italie. Une pièce d'identité au nom de Vernier lui a été délivrée à Genève par la Croix Rouge internationale ; Galland et Darbon, arrivés à Asunción quelques années avant la Seconde Guerre mondiale revendent à l'intérieur du pays les marchandises qu'ils achètent dans la capitale. Galland s'est abstenu de répondre à l'ordre de mobilisation en 1939 ; Darbon a été réformé pour épilepsie et troubles cardiaques. Le « marché noir » aurait procuré d'importantes ressources à M. Lemoine, ancien marchand forain, qui a quitté la France à la fin de 1948 sur les instances de M. Pitaud. Dépêche « confidentielle », du 10 juin 1949, *op. cit.*

La propriété de H. Pitaud « Isla de Francia » sera vendue et ses nombreux livres seront donnés à la bibliothèque de l'École française, Marcel Pagnol.

Image 5 : Maison « Île de France » d'Henri Pitaud



LA « QUINTA » « ISLA DE FRANCIA ».



UNE « AVENIDA DES CHAMPS-ÉLYSÉES » SOUS LES CHIVATOS ET LES JACARANDAS..

Source : Image 1- Maison nommée « Île de France » au Paraguay « La Quinta » Isla de Francia ; - Image 2- Entrée de la maison nommée : « Avenue des Champs-Élysées » sous les « chivatos et jacarandas » (arbres du Paraguay). Tiré du livre d'H. Pitaud, « Les Français au Paraguay ». p. 193.

## Conclusion

Si la colonie de la « Nouvelle Bordeaux » a été un échec retentissant, elle a au moins eu le mérite d'exister. À travers cette expérience, on a pu éclairer l'histoire de ces immigrants français qui ont cherché une vie meilleure. Pauvreté de la terre, endettement et difficultés d'acclimatation des colons sont quelques-unes des raisons de l'échec auxquels s'ajoutent les problèmes politiques sous-jacents au projet colonial. Néanmoins, avec la colonie « Nationale » et surtout celle de la « Nouvelle Picardie », l'on constate une volonté apparente de renouveau, dissimulée sous une habile propagande favorable aux revenus du travail des immigrants auxquels on a fait miroiter un eldorado inaccessible et illusoire. On a pu constater à ce sujet la détermination des institutions françaises dans la défense des intérêts des immigrants. Ces derniers, malgré les difficultés rencontrées, ont parfois réussi à s'en sortir. Tel est le cas des trois immigrants que nous avons présenté, chacun ayant eu un parcours semé d'embûches et de réussite, le point commun entre eux étant la volonté de créer un lien durable avec le Paraguay.

La création d'une forte communauté de colons français au Paraguay n'a donc jamais abouti. Les quelques Français immigrés dont la présence sera pérenne sont ceux entrés à titre individuel pour travailler dans l'agriculture, l'élevage et le commerce. Au-delà de notre période d'étude, nous savons que certains ont continué à arriver à titre individuel, pour se consacrer à l'élevage dans la région du Chaco. Tel est le cas de Marie-Madeleine Fabre<sup>1130</sup>, connue sous le nom de Mady, qui était propriétaire avec son mari d'un grand domaine d'élevage de bétail dans le Chaco paraguayen et d'une maison à Asunción, et qui a créé une maison de retraite de luxe pour les Français dans la capitale devenue un hôtel administré par des Français d'Asunción. D'autres encore ont décidé d'y passer leur retraite, comme l'ingénieur Jean Chatelain<sup>1131</sup> que nous avons rencontré dans son vaste domaine sur la rive Paraná dans la région d'Itapúa. Au gré de leur ingéniosité, la plupart de ces Français ont su construire durablement leur vie au Paraguay, et maintenir leur présence de manière pérenne et favorable tant pour eux-mêmes que pour le pays.

---

<sup>1130</sup> Elle est décédée en France. Elle avait un appartement à Paris, dans le quartier de l'Église de la Madeleine (8<sup>e</sup> arr.).

<sup>1131</sup> Il est décédé dans son domaine à Bella Vista, Itapúa.

## Chapitre 5

# Enquête au cœur des institutions étatiques : destinées plurielles des immigrés

### Introduction

Pourquoi parler des Italiens, des Syro-Libanais et des Japonais dans un même chapitre ? Qu'est-ce qui est commun et qu'est-ce qui différencie ces trois expériences migratoires ? Quels sont les éléments forts que l'on peut retenir au regard de l'histoire migratoire du Paraguay ? Le Paraguay, en tant que pays méconnu constitué de vastes terres, anime l'idée qu'il est possible d'y construire un avenir meilleur. C'est là peut-être la première motivation et l'attrait commun à ces trois nationalités d'immigrants. L'on verra également de ces expériences qu'elles ont toutes trois été mises en place grâce à la volonté et à la gestion du gouvernement paraguayen. En outre, si les Japonais arrivent plus tardivement, ces trois expériences colonisatrices marqueront les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, et ce, bien que chacune soit venue et ait maintenu sa propre culture, ses mœurs, sa langue et ses croyances religieuses.

Si les Italiens et les Japonais ont en commun d'avoir immigré sous forme de colonies, celle des Japonais s'est multipliée dans la durée alors que la colonie italienne n'a pas réussi à se pérenniser. L'immigration syro-libanaise est quant à elle singulière, car à la différence des autres, elle n'est pas fondée sur le travail de la terre, objectif principal du gouvernement paraguayen, mais sur le commerce, un savoir-faire qui caractérise cette communauté et qu'elle a su développer.

Malgré ces différences, ces communautés ont laissé des traces durables, les générations suivantes ayant conservé le métier de leurs prédécesseurs, en particulier ceux ayant créé des entreprises familiales. Leurs descendants sont ainsi visibles et présents jusqu'à ce jour dans la société paraguayenne. Cette pérennité n'aurait toutefois pas été possible sans l'immigration individuelle qui, à l'image de la colonisation, caractérise aussi ces trois expériences. Bien que l'organisation sous forme de colonies soit réelle, des célibataires ou des familles venus à titre individuel joueront un rôle durable dans l'immigration du Paraguay au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles.



# I - Les Italiens au Paraguay

## 1. L'établissement des Italiens dans le pays

Au cours de cette première partie, il s'agira d'examiner l'établissement des immigrants italiens au Paraguay. Pour ce faire, nous porterons d'abord une attention particulière sur la tentative d'implantation de la colonie de «Trinacria». Dans un deuxième temps, nous analyserons la gestion quotidienne de l'immigration par une institution ayant joué un rôle central dans le processus migratoire : le Consulat du Paraguay à Gênes. Pour finir, afin d'ajouter une perspective empirique à notre analyse, nous examinerons les parcours et les expériences de quelques familles italiennes au Paraguay.

À la suite de l'unification italienne réalisée en 1860<sup>1132</sup> s'ouvre l'époque des grandes migrations qui durera jusqu'en 1914. De 1869 à 1913, 14 millions d'Italiens sont partis à l'étranger, surtout dans les pays d'Amérique. Les émigrants proviennent des régions les plus pauvres du pays, en particulier du sud, de la Vénétie et de la région (nord) des Alpes. En 1873, 151 000 Italiens ont quitté l'Italie et 352.000 en 1900. En 1905 ce chiffre passe à 726 000 et le maximum est atteint en 1913 avec 872 000 émigrants qui ont traversé l'Atlantique<sup>1133</sup>. De nombreuses régions italiennes souffrent à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle de la grave crise économique et des répercussions se sont encore accrues en Sicile. Si bien que les paysans non seulement demandaient une nette augmentation de revenus, mais aspiraient aussi à posséder la terre à titre individuel en réclamant le partage. Cette crise entraîna également

---

<sup>1132</sup> Les lois italiennes d'émigration débutent par des circulaires des années 1868 et 1873. Ce n'est que dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, par la loi n° 5866 du 30 décembre 1888 qu'on règlemente le contrat des transports, et qu'apparaît la figure de l'agent d'émigration pour la protection de l'émigrant. La loi n° 23 du 31 janvier 1901 crée le Commissaire général à l'émigration sous l'égide du ministère des Affaires étrangères. La loi institue des commissions d'inspection des ports d'embarquements (Gênes, Naples, Palerme). Elle décrit l'émigrant transocéanique comme le citoyen voyageant en troisième classe (art.6). D'autres textes de loi sont consolidés en 1919 et la loi n° 628 du 26 avril en 1927. Sur des lois de la migration italienne :

Lege sull'emigrazione : <http://www.terzaclasse.it/documenti/leggemigrazione.htm>

FRANZINA, Emilio, *Una patria espatriata : lealtà nazionale e caratteri regionali nell'immigrazione italiana all'estero* (secoli XIX<sup>e</sup> XX<sup>e</sup>) Italia, Vitervo Sette città, 2006 ; FRANZINA, Emilio, *A grande emigração : o êxodo dos italianos do Vêneto para o Brasil*, Campinas, Editora Unicamp, 2006.

<sup>1133</sup> BRIONI, Vittorio, 1970 in *El Bosque de la Memoria, La Comunidad Italiana en el Paraguay*, 1993. p. 17; ROMERO, Genaro, 1915; MAJAVACCA, José, PÉREZ ACOSTA, Juan, *El aporte italiano al progreso del Paraguay*, (1527-1930), Biblioteca de la Sociedad científica del Paraguay, n° 12, Buenos Aires, Talleres Gráficos Lucania, 1951; selon Foerster, entre 1877 et 1906, 1 524 492 émigrants italiens se répartissent entre l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Et uniquement pour le Brésil, on dénombre 1 164 710 émigrants italiens. Pour les États-Unis, 2 248 725. Il faut tenir compte qu'un important contingent d'émigrants vont retourner en Italie entre 1887-1906. FOERSTER, Robert F., « A Statistical Survey of Italian Emigration », *The Quarterly Journal of Economics*, vol 23, n° 1, 1908, pp. 66-103. (statistique p. 91); GABACCIA, Donna R., *Italy's Many Diasporas: Elites, Exiles and Workers of the World*, London, UCL Press, 2000; DEVOTO, Fernando, *Historia de los italianos en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2006.

des pertes en ce qui concerne l'industrie<sup>1134</sup>. Nombreux sont alors les entrepreneurs à chercher ailleurs une sortie à cette crise. Une efficace propagande sur le Paraguay avec l'intervention du Consulat italien et l'appui des Italiens vivant déjà au Paraguay va encourager cette émigration vers le Paraguay<sup>1135</sup>.

C'est donc dès la fin des années 1870, que l'émigration italienne à destination du Paraguay se développe de manière spontanée. Cette dernière forme se met en place surtout vers la fin des années 1800 et dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Entre 1881 et 1907, les Italiens étaient selon la Dirección General de Inmigración y Colonización au nombre de 3360 et étaient donc les immigrés les plus nombreux<sup>1136</sup>.

Si l'afflux des émigrants vers le Paraguay commence pour la période qui nous concerne, entre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, des lois seront par la suite promulguées afin de faciliter l'entrée de ces étrangers. Ce sont d'ailleurs les Italiens qui sont en tête de ce flux. Sous le gouvernement de Carlos Antonio López, les premières lois destinées à l'amélioration des conditions de vie des étrangers sont votées afin d'attirer à terme plus d'immigrants<sup>1137</sup>. Alors qu'autrefois l'acquisition de terres ou d'autres biens était interdite, les avantages donnés par le gouvernement seront dorénavant décisifs pour la venue des nouveaux immigrants. C'est aussi à cette époque que l'émigration individuelle fut la plus développée au sein de la communauté italienne. Quelques immigrants italiens ont d'ailleurs connu la guerre (1865-1870). Les étrangers, qui habitent essentiellement dans la capitale et ses alentours, ne seront pas épargnés : quelques-uns ont combattu aux côtés des Paraguayens et d'autres ont souffert de la maladie et de la faim.

La présence italienne au Paraguay est particulièrement intéressante du fait de l'importance de cette communauté dans le développement du pays. Les Italiens ont effectivement joué un rôle non négligeable : ils ont contribué à la formation et au développement de l'économie, et étaient essentiellement centrés sur l'activité commerciale, et ce, depuis ses débuts. Favorables aux lois de l'immigration, des promoteurs italiens, comme Francesco Morra, médecin et entrepreneur, investissent ainsi au Paraguay. À titre d'exemple, ce dernier achète des terres dans les environs de la capitale et développe la zone en bâtissant

---

<sup>1134</sup> MARTINI, Manuela, « Conflits sociaux et organisations paysannes dans les campagnes italiennes, du Risorgimento à l'arrivée du fascisme au pouvoir », *Ruralia, Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 16-17, 2005, pp. 2-35.

<sup>1135</sup> Consulado de la República de Paraguay en Catania - Siracusa, 12 de enero de 1901, dirigida al Ministro de Relaciones Exteriores de Paraguay, Fabio Queirolo. Volumen del año 1901, Archivo del Ministerio de Relaciones Exteriores, Asunción. ; Memoria correspondiente al ejercicio de 1900 et 1901, 1901, p. 295.

<sup>1136</sup> Paraguay, Dirección General de Inmigración y Colonización, Asunción, Talleres nacionales H. Kraus, 1908; cette donnée statistique sur le mouvement migratoire des Italiens au Paraguay, diffère de celui du Consulat d'Italie à Asunción et de la Società Italiana di Mutuo Soccorso. Du fait de la diversité des sources utilisées dans cette recherche, ce chiffre ne correspond pas à ceux du chapitre 3. Le bureau de la statistique donne en effet un chiffre global important dont ne rendent pas compte les données chiffrées par années.

<sup>1137</sup> Décret du 20 avril 1845, publié dans le journal « El Paraguayo Independiente ». Se rapporter au chapitre 1.

un hôtel, une école, une ligne de tramway « horsecar », un service téléphonique et un périodique « El Progreso ». C'est ainsi que plus d'une trentaine de familles de migrants s'installent dans cette zone nouvellement aménagée<sup>1138</sup>. Ce sont là les débuts d'une installation plus durable des Italiens au Paraguay. Néanmoins, l'immigration organisée n'advient qu'avec l'initiative d'un italien, De Stefano Paternò qui permettra l'établissement de colons originaires de Sicile, ce sera la naissance de la colonie « Trinacria ».

## 2. La tentative de la colonie « Trinacria »

### 2.1. Des conditions initiales favorables

L'expérience de la colonie Trinacria<sup>1139</sup> représente une première expérience de colonisation italienne en quantité importante. Le pays s'était, jusque-là, habitué à recevoir des immigrants italiens de manière sporadique et à titre individuel. Cependant, après 1870, les catégories professionnelles présentes se diversifient, dont des architectes et des commerçants alors que les agriculteurs se font moins nombreux<sup>1140</sup>. Le facteur principal pour émigrer en groupe et s'établir en colonie s'explique par la grave crise économique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui a frappé l'Italie et notamment la région de Sicile car il était de plus en plus difficile pour les paysans de devenir propriétaire de la terre.

La tentative d'immigration italienne par le Dr Giuseppe De Stefano Paternò<sup>1141</sup>, débute le 28 novembre 1897. Il s'agit de la « Società colonizzatrice italo-americana », dont le siège se trouve à Catane. « *Per primo campo di azione della società Colonizzatrice avevo prescelto il Paraguay : paese tranquillo, ospitalissimo, con un territorio fertile e un clima salubre* », déclare-t-il dans les statuts de la société<sup>1142</sup>. Au départ, le promoteur était un dirigeant actif « *del fasci dei lavoratori* »<sup>1143</sup> (on appelle ce mouvement les Faisceaux siciliens des travailleurs) en provenance de Syracuse et pour fonder la colonie, il s'inspira des communautés agricoles socialistes siciliennes installées à l'étranger. C'est donc dans cette

---

<sup>1138</sup> Un quartier qui porte toujours le nom de Villa Morra. ; ALIPRANDI, Ermenegildo, MARTINI, V., *Italiani nel Paraguay, Estirpe Itálica en Paraguay*, Buenos Aires, Talleres Gráficos S.I.A., Grabados Talleres Ultra, 1939 ; MAJAVACCA, José, PÉREZ ACOSTA, Juan, *El aporte italiano al progreso*, *Ibidem*.

<sup>1139</sup> SAIJA, Marcello, *La colonia Trinacria en Paraguay (1897-1908) Messina*, Asunción, Arandurã editorial, 2010. ; « Trinacria » : est le nom de la représentation de la Gorgone à trois jambes, l'emblème de la Sicile.

<sup>1140</sup> ALIPRANDI, Ermenegildo, MARTINI, V., *Italiani nel Paraguay...*, *Ibidem* ; MAJAVACCA, José, PÉREZ ACOSTA, Juan, *El aporte italiano al progreso...*, *Ibidem*.

<sup>1141</sup> G. De Stefano Paternò était avocat, socialiste et franc-maçon.

<sup>1142</sup> « *Pour le premier champ d'action de la société colonisatrice, j'ai choisi le Paraguay : un pays calme, très hospitalier, avec un territoire fertile et un climat sain* ». Le 8 février 1898 s'est constituée la société à Catane – Italie, Lettre au Ministre des Affaires Etrangères, Manuel Gondra, le 12 avril 1909. ROMERO, Genaro, *Informes sobre las colonias «Trinacria, Nueva Italia y 25 de noviembre»*, Talleres Gráficos del Estado, Asunción, 1911, p. 6 ; M Saija, parle de De Stefano Paternò et ses actions en tant que promoteur pour la fondation de la colonie. *Ibidem*, SAIJA, Marcelo, pp. 34-35.

<sup>1143</sup> Les faisceaux siciliens : mouvement des travailleurs d'inspiration socialiste.

optique et dans cette idéologie qu'il visite l'Argentine, le Brésil et le Paraguay en vue de fonder une colonie. Néanmoins, la colonie mise en place au Paraguay sera loin de fonctionner comme une communauté socialiste deviendra avant tout une affaire individuelle et capitaliste.

Quoi qu'il en soit le gouvernement paraguayen va soutenir dès ses débuts le projet de De Stefano Paternò. Par la loi du 1er juillet 1898 il concède à sa société « *cincuenta leguas de tierras gratuitamente que tengan salida fácil sobre el río Paraguay* » (89 300 hectares) (art1<sup>o</sup>)<sup>1144</sup>, dans l'idée d'installer des milliers d'Italiens. Les colons associés de la société recevront chacun un lot de 20 hectares. Pour commencer les travaux de colonisation, le gouvernement octroiera à la société colonisatrice une extension de terrain de quinze à vingt mille hectares (art 2<sup>o</sup>). Les colons italiens vont bénéficier de plusieurs lois favorisant l'immigration, dont celles de 1881 et de 1903, qui ont joué un rôle central dans l'histoire de la colonie Trinacria. Enthousiasmé par les avantages qu'offrait le gouvernement de Paraguay en matière de colonisation et avant même d'avoir choisi les terres sur lesquelles établir les colons, De Stefano Paternò apprend que des Siciliens sont prêts à s'embarquer pour le Paraguay. Sans attendre, les immigrants partent du port de Naples et arrivent à bord du vapeur « Espagne » dans le port de Buenos Aires<sup>1145</sup>. De Stefano Paternò visite les terres de la propriété de Vincenzo Nogués à Rosario dans la région de San Pedro au nord du pays avec le botaniste suisse Moisés Bertoni<sup>1146</sup>. Le prix convenu est de 293 488 pesos oro soit 16 leguas (30 000 hectares)<sup>1147</sup>, ce qui permettra d'établir les 249 premiers colons<sup>1148</sup>. Le 15 octobre 1898, les colons arrivent par le vapeur « Villa Franca » de l'Argentine au port d'Asunción, mais ils n'avaient alors ni argent ni outil de travail. Le promoteur De Stefano Paternò obtient un crédit pour la colonie, crédit qui servira d'abord à la construction des habitations. La loi de 1881 donnait aussi la possibilité d'obtenir un crédit de la Banque Agricole pour l'acquisition de machines et d'outils nécessaires aux travaux agricoles. Sur ce premier contingent, cinquante colons ont déserté : un groupe est resté à Buenos Aires et un autre groupe est resté à Asunción<sup>1149</sup>.

---

<sup>1144</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 26 juillet 1898, promulguée le 20 juillet 1898, pp. 77-80 ; *Ibidem*, ROMERO, Genaro, « Informes sobre las colonias Trinacria » ; ROMERO, Genaro, *Los problemas nacionales*, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1915 ; SAIJA, Marcelo, « *la colonia Trinacria...* », p. 36 ; KLEINPENNING, Jan MG, 2009, *Rural Paraguay 1870-1963. A Geography of Progress, Plunder and Poverty*, vol. 2, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana-Vervuert, 2009. p. 249.

<sup>1145</sup> SAIJA, Marcelo, *Ibidem*, p. 41. Plusieurs compagnies faisaient des voyages depuis Gênes ou Naples pour l'Amérique du Sud. À Gênes était par exemple établie la compagnie de navigation Fratelli V.S. Lavarello et Cie qui faisait la traversée entre le port de Gênes et Rosario de Santa Fé en Argentine.

<sup>1146</sup> DE STEFANO PATERNÒ, Giuseppe, *Relazione sulla Colonizzazione nel Paraguay*, Fondazione della Trinacria, Catania, Tipografia Guttemberg, 1899, p. 32, in SAIJA, M. 2010, *op.cit.* p. 56.

<sup>1147</sup> Le contrat de vente de terres avec Vincenzo Nogués est signé le 29 mars 1899. ROMERO, Genaro, rapport présenté au ministère des Relations Extérieures, 12 avril 1909., ROMERO, G.2011, *op. cit.* p. 7.

<sup>1148</sup> ROMERO, Genaro, « Informes sobre las colonias Trinacria », *Ibidem*, p. 7.

<sup>1149</sup> ROMERO, Genaro, *Ibidem*, p. 7.

En outre, des discordes surgissent à cause du mécontentement à propos de l'administration interne de la colonie dénoncée par le colon Giorgio Puglisi, qui se solde par le départ de 8 familles, environ 35 personnes abandonnent la colonie. 164 personnes sont restées. En attendant la distribution des lots, des travaux de construction des maisons (baraquements) ont été réalisés provisoirement pour les hommes, séparant les femmes et les enfants, ainsi que pour entreposer les vivres pour la consommation des familles (maïs, pâtes, viande et autres produits comme du savon, etc.) chaque famille peut retirer des produits tous les jours entre 5 h. et 18 h. De plus sept puits ont été creusés. Un champ d'expérimentation est installé où les colons ont planté du manioc, des haricots, du riz, des plantes potagères, des arbres fruitiers. De même on construit une usine de fabrication de briques et une autre de fabrication de charbon de bois. La colonie compte 20 chevaux, 80 bœufs, 115 vaches, 50 veaux<sup>1150</sup>.

Avec tous les avantages obtenus du gouvernement paraguayen, De Stefano Paternò part pour l'Italie afin de trouver un financement et préparer une deuxième expédition de colons. Le gouvernement fait connaître sa décision au Consulat de Naples : dorénavant, pour se rendre au Paraguay, chaque famille doit emporter 200 pesos en or, ce qui équivaut à 1 000 livres. Les consuls paraguayens en Italie ont reçu des instructions afin qu'aucun ordre d'achat de billets ne puisse se faire sans que les intéressés n'aient à justifier de la possession de cette somme avant l'embarquement. Les personnes qui disposaient de plus de 1000 livres auraient la possibilité d'emmener, à leurs frais, des travailleurs sans capital. Cette modalité montre les possibilités de parrainage pour les Italiens plus aisés qui exerçaient alors une sorte de protection à l'égard des Italiens qui voulaient émigrer, mais qui ne remplissaient pas les conditions requises par le gouvernement pour entrer sur le territoire. En février 1900, un convoi de 92 personnes arrive au port d'Asunción. Le ministre des Relations Extérieures désigne un commissaire général de l'immigration pour vérifier qu'à bord du vapeur tous les immigrants sont porteurs de la somme d'argent obligatoire selon le contrat de mai 1899<sup>1151</sup>. Seuls 62 d'entre eux avaient le capital nécessaire<sup>1152</sup>. La société italienne « Italo-américaine » a alors fait prévaloir le nombre d'immigrants afin de négocier les conditions d'entrée dans le pays d'accueil.

---

<sup>1150</sup> Un rapport du directeur du Bureau d'Immigration des Terres et Colonies, Carlos dos Santos, au ministre des Relations Extérieures décrit la visite effectuée à la colonie, Asunción, le 14 décembre 1898. DE STEFANO PATERNÒ, G, *Relazione sulla Colonizzazione nel Paraguay...*, pp. 37-40. in SAIJA, Marcelo, 2010, *op. cit.* pp. 62-66.

<sup>1151</sup> Le Bureau de l'Immigration était sous l'administration du Ministère des Affaires Étrangères du Paraguay Organización y Reglamentación de colonias, Ministerio de Relaciones Exteriores, Asunción, Escuela Tipográfica Salesiana, 1902, 10 p.

<sup>1152</sup> ROMERO, Genaro, «Informes sobre las colonias Trinacria...», *op. cit.*

## 2.2. Entre difficultés et réaménagements

Une fois arrivés au Paraguay, les colons sont confrontés à divers inconvénients. L'un des obstacles rencontrés était l'isolement, en raison du manque de moyens de communication, ce qui par ailleurs les empêchait de vendre leurs produits à la capitale. On peut se demander s'ils avaient vraiment des produits à vendre, l'affirmation suivante sème le doute :

« Certains ouvriers, cordonniers, maçons, tailleurs, barbiers de la première expédition - racontait De Stefano Paternò - étaient restés dans la colonie, sûrs de pouvoir se consacrer aux travaux des champs, mais tous les hommes ne peuvent pas se transformer en peu de temps. À force de volonté, il fut facile pour Greco de Giarratana, Spatuza de Ragusa et d'autres de devenir de bons paysans, mais beaucoup étaient perturbés, et je leur ai donc conseillé d'aller à Asunción, où chacun selon son métier ou sa profession, et avec peu de moyens pourrait vivre »<sup>1153</sup>.

C'est ainsi que moins de trois ans après ces débuts, la colonie Trinacria s'engage sur le chemin de l'échec. En 1901, il y avait à peine 92 maisons et 230 habitants de diverses nationalités, dont des Paraguayens. Mais seuls 42 Italiens sont restés sur place. En outre, la plupart des colons ne sont pas agriculteurs, ils exercent d'autres professions, c'est pourquoi De Stefano Paternò les encourage à s'orienter vers d'autres métiers. En effet, à cette époque les désertions sont nombreuses parmi les immigrants, car, soit les colons ne sont pas en réalité agriculteurs, soit ils se découragent rapidement pour divers motifs et décident alors d'abandonner leur colonie.

La plus importante erreur eut lieu au niveau de la sélection des colons pour travailler la terre. À tout cela s'ajoutent les désaccords qui surgissent entre les membres de l'association italo-américaine et Giuseppe De Stefano Paternò, désaccords qui vont contribuer encore plus rapidement à l'extinction de la colonie de sorte que, dans ce contexte, l'État décide de la prendre en charge, et quelques colons ont acquis des droits sur les terres travaillées<sup>1154</sup>. Parmi les hectares de terre qui composaient la colonie en 1907, le gouvernement en attribue une partie à une colonie « Catalana » (180 hectares), et une autre partie (22 500 hectares) à la compagnie « The South Lumber American Company » de Californie dirigée par M. Prindler, qui visite ces terres en 1905 et qui achètera également quelques hectares de terres de la colonie Trinacria. Ce dernier fonde la colonie « Santa Clara » ou « Nueva California ». Il

---

<sup>1153</sup> « Algunos obreros, zapateros, albañiles, sastres, barberos de la primera expedición, -contaba De Stefano- se habían quedado en la colonia seguros de poder dedicarse a los trabajos de campo. Pero no todos los hombres pueden transformarse en poco tiempo. Por fuerza de voluntad fue fácil a Greco de Giarratana, a Spatuza de Ragusa y a otros a convertirse en buenos campesinos, pero mucho se quedaron trastornados, y por lo tanto les aconsejé que se dirigieran hacia Asunción, donde a cada uno según su oficio o profesión, con discretas compensaciones podrán mantenerse». *Ibidem*, DE STEFANO PATERNÒ, Giuseppe, *Relazione sulla Colonizzazione nel Paraguay...*, pp. 50-51 in SAIJA, Marcelo, 2010, *op. cit.* pp. 71-72.

<sup>1154</sup> Parmi les colons se trouvent: Marcos Sciacca, Cayetano Alejandrello, José Alejandrello, Santo Asta, Sebastian di Bella, Enrique Lutri, Juan Spatuza, Pablo Toledo Noto, Rosario Guarino, Cayetano Barresi y hermanos, Salvador Scollo, Silvestre Rivella, Julian Greco, Cayetano Parasiliti, Francisco Montalto, Juan Cavallo, Santo Ciavorella, Juan Ferruggio, Conrado Mingo, Carlos Mingo, José Urzi Fellito, Mario De Stéfano, Ignacio Bova, Carlos Hoffer. ROMERO, Genaro, « Informes sobre las colonias Trinacria »..., *op. cit.*

s'agit d'un partage de terres avec les colons de la colonie Trinacria, mais chacune de ces colonies (Catalana et Nueva California) travaille sur des terres bien délimitées<sup>1155</sup>. Une fois les formalités de vente terminées, les vingt premiers colons arrivent pour s'établir dans cette nouvelle colonie. Des travaux destinés à l'amélioration des infrastructures commencent, des chemins s'ouvrent, des puits et des maisons sont construits, on travaille le bois, on élève des animaux, en somme les colons sont bien organisés. L'installation de cette colonie contribuera sans conteste à la diminution de l'isolement de cette région boisée.

Néanmoins, cette prospérité ne va pas durer. Au bout d'un an, en 1908, la compagnie cède ses droits au gouvernement, le nom de la colonie est supprimé, les colons de la « Nueva California » sont incorporés à celle de la colonie Trinacria, à la suite de quoi, un nouvel accord avec le gouvernement est signé. Malgré toutes les embûches rencontrées dans la vie de la colonie, l'on sait qu'en 1909, 59 colons obtiennent des titres définitifs, 31 des titres provisoires et 44 des titres en attente de confirmation<sup>1156</sup>. Les colons italiens de la colonie Trinacria ne rentreront pas en Italie, ils s'installeront pour la plupart dans la capitale pour travailler dans le commerce<sup>1157</sup>. Cette émigration en ville laissera ses traces puisque de nombreuses rues portent des noms de villes italiennes, dont Sicile, Rome, Naples, Milan, etc.

Le promoteur de l'entreprise italo-américaine, De Stefano Paternò lui-même, va fonder une colonie nommée « Nueva Italia » grâce à l'achat de terres par le gouvernement en 1906, 14 848 hectares en tout, ce qui représente une autre tentative d'installation des colons italiens dans le lieu appelé Villeta<sup>1158</sup>. Une maison pour les immigrants et des maisons pour l'administration sont construites. Cette colonie était essentiellement tournée vers la riziculture avec l'aide technique des colons piémontais. Cependant, la population de cette colonie est en réalité composée d'Italiens, qui étaient à peine six<sup>1159</sup>. Dans ce cas, la colonie a subsisté, mais

---

<sup>1155</sup> *Ibidem*.

<sup>1156</sup> *Ibidem*.

<sup>1157</sup> La plupart des colons qui sont restés au Paraguay se sont inscrits dans les registres de la Società Italiana di Mutuo Soccorso, comme ce fut le cas de : Giovanni Spatuzza, fils de Giorgio Spatuzza, originaire de Raguzza, 40 ans, industriel, présenté par V. Izzo, le 25 juillet 1901 ; Angelo Greco, originaire de Potenza, marié, maçon, de 30 ans, présenté par E. Frestieri, le 11 octobre 1908. Conrado Mingo, fils de Matteo, originaire de Favra, célibataire, 38 ans, pharmacien, présenté par M. Berti, 15 juin de 1908 ; Carlos Mingo, célibataire, présenté par G. Caldarera, 2 août 1908. Vérifiés dans le Registre de la Società italiana di mutuo soccorso d'Asunción.

<sup>1158</sup> Lettre au Ministre des Affaires Étrangères, Manuel Gondra, Asunción 16 de diciembre 1908, sur la colonie « Nueva Italia ». Adolfo Stagno, piémontais s'est chargé de la fondation de la colonie. ROMERO, Genaro, « Informes sobre las colonias Trinacria », *op. cit.*; Paraguay, Reglamento para la colonia Nueva Italia en el departamento de Villeta, 1907; ROMERO, Genaro, « Guía del Immigrante en Paraguay », (a los inmigrantes para leer antes de embarcarse a fin de asegurarse el bienestar), Asunción, Imprenta El Veterano, calle Uruguay, n° 7, 1889 ; Guía del Inmigrante, Asunción, Imprenta Ariel, 1920. « C'est gratuit », ceci est mentionné dans tous les écrits de l'auteur). Voir aussi : KLEINPENNING, J. MG, *Rural Paraguay* (1870-1963), *op.cit.* p. 253.

<sup>1159</sup> Dans la colonie se trouvaient toutes sortes de nationalités, Français, Allemands, Suisses, Danois, Russes et Autrichiens. De plus, selon le Boletín del Departamento Nacional de Fomento parmi les italiens dans la colonie beaucoup étaient présents depuis plusieurs années au Paraguay (22, 6, 3 ; 1 an et demi et un seul italien nouvellement arrivé) Boletín n° 5, abril, mayo, junio, año 1914.

sans la population qui y était initialement destinée. Le chef de l'immigration, Genaro Romero, effectue alors une visite d'inspection à la colonie déjà peuplée de colons de différentes nationalités. La colonie était dotée de constructions, d'instruments agricoles donnés par le gouvernement, excepté que les colons ne se consacrent pas au travail de la terre. En effet à l'instar de quelques-uns des colons allemands de la colonie, certains partaient dans le Chaco argentin à la frontière du Paraguay pour des travaux saisonniers. La colonie se convertit donc pour eux en un simple lieu de résidence et de villégiature : « *convirtiéndose así la colonia en simple residencia veraniega* »<sup>1160</sup>. Ainsi au lieu de travailler les terres mises à leur disposition, ces colons partent à la recherche d'autres emplois. Pour G. Romero cette situation est aussi liée à la négligence des autorités en charge de la colonie pour appliquer la loi auprès des colons, loi qui prévoit par exemple que chaque colon doit cultiver des milliers de plants d'orangers, d'autres sortes d'agrumes et du raisin sur une partie de leur propriété. Notons toutefois que parmi les colons, certains sont restés et travaillent la culture du tabac, dont un Italien, José Asmetto, qui, dans sa propriété, produit toutes sortes de produits dignes d'être un exemple de réussite pour les autres colons<sup>1161</sup>. Ainsi, bien que la colonie fût vidée de ses anciens locataires italiens, elle a malgré tout continué d'exister et a conservé son nom.

### **2.3. Les problèmes à l'origine du processus migratoire**

Si cette colonie arrive un temps à survivre, force est de constater que ce ne sont pas directement les Italiens qui la peuplent et la font vivre. Ici comme dans le cas français, le point déterminant pour la réussite d'une colonie se situe à ses prémices, tant au niveau des intentions que du choix des migrants. Au point de départ du processus migratoire, il est en effet nécessaire de privilégier la qualité sur la quantité, selon les mots de Genaro Romero<sup>1162</sup> qui exprima son désarroi concernant les promoteurs de l'immigration. Son travail en tant que fonctionnaire était dévoué à la cause de l'immigration et de la colonisation : il écrivait des bulletins pour guider les immigrants, et son expérience lui permettait une compréhension fine et critique des raisons de l'échec de l'immigration dans le pays.

---

<sup>1160</sup> Carta al Ministro de Relaciones Exteriores, Manuel Gondra, Asunción 26 de diciembre de 1908, ROMERO, Genaro, «Informes sobre las colonias Trinacria ...», *op. cit.* pp. 32-33.

<sup>1161</sup> Carta dirigida a Manuel Gondra, Asunción 26 de diciembre de 1908, ROMERO, Genaro, «Informes sobre las colonias Trinacria», *op. cit.* pp. 34-35.

<sup>1162</sup> Genaro Romero fut un fonctionnaire de l'État, il commence en tant qu'auxiliaire du département d'immigration du Ministère des Affaires Étrangères du Paraguay : ses collaborations avec plusieurs institutions, comme celles de la commission de l'inspection des Yerbaes, la commission de la promotion du coton et la commission de terres publiques, lui ont valu la reconnaissance de l'État et même une colonie lui doit son nom « Colonia Genaro Romero » dans le département de Caaguazú. GONZÁLEZ DEL VALLE, Alcibiades, *Genaro Romero : El defensor del progreso*, Asunción, *El Lector*, 2014.



Les promoteurs ne donnaient selon lui que rarement des résultats satisfaisants face aux pouvoirs publics. Ce fut le cas au Paraguay dès la première période d'implantation de la colonisation : de vastes parcelles de terre ont été données à des compagnies ou à titre individuel à des conditions très avantageuses, mais finalement très peu de concessions ont donné les résultats escomptés. C'est ainsi que l'immigration au Paraguay, en tant que politique de développement, révèle des aspects à la fois positifs et négatifs. Il faut en effet souligner qu'aux côtés des échecs, il existe également des résultats positifs parmi les tentatives de colonisation officielle par le biais d'individus ou d'entreprises privées. La politique de concession de terres à des entreprises colonisatrices entretenue par le Paraguay est d'ailleurs comparable à celle des autres pays sud-américains, qui étaient aussi des nations dépourvues de capitaux suffisants et qui avaient donc recours à la colonisation. Comme c'était le cas notamment en Argentine, en Uruguay et au Brésil, l'immigration massive n'a pas été épargnée par de multiples difficultés. Il n'en demeure pas moins que les dommages causés par les promoteurs qui s'engagent dans des intentions douteuses furent particulièrement néfastes.

C'est à ce titre que G. Romero considère que le Paraguay ne doit accepter la colonisation de ses terres par des compagnies étrangères que dans les limites d'une très grande prudence, car bien souvent des colons deviennent vagabonds au Paraguay. Une fois arrivés, ils restent peu de temps et ne s'investissent pas réellement dans le travail de la terre qui par conséquent n'en devient pas plus productive. Ces individus migrent ensuite vers la capitale ou vers d'autres régions pour se consacrer au commerce d'objets de pacotille, ce qui ne fait qu'augmenter le nombre d'improductifs ou de candidats potentiellement hôtes de la police. D'autres retourneront dans leur pays en ne parlant que des méfaits de leurs expériences dans des périodiques qui se feront à leur tour l'écho des informations et qui alimentent ainsi le discrédit sur le Paraguay. Le préjudice n'affecte donc pas le promoteur, mais le pays qui pourtant a de quoi être surpris face aux abus et aux spéculations de ces promoteurs. C'est donc directement le pays qui est affecté des conséquences, car ces publications suscitent la méfiance face au projet de développement par l'immigration<sup>1163</sup>.

---

<sup>1163</sup> ROMERO, Genaro, *Los problemas nacionales, op.cit.* pp. 45-47. Cet auteur restitue avec justesse les différentes expériences de colonisation que nous évoquons et qui sont comparables aux situations suivantes, il dit : « La circonstance est explicable, la personne ou l'entreprise qui a une extension de terrain et dans les clauses prévisibles de la loi ou du décret de la concession respective ne lui interdit pas ces abus, elle essaie d'obtenir le plus grand profit avec le moins d'effort et elle s'inquiète davantage du nombre d'individus qu'ils recrutent. Et c'est de là que surgissent les principaux obstacles au développement de la colonie. Dans les grands centres d'émigration, pullulent des individus itinérants, en bonne santé et des malades de toutes nationalités qui sont prêts à prendre n'importe quelle direction et à se proposer pour n'importe quel travail. Eh bien, ce sont les premiers recrutés par des entrepreneurs, les colons n'offrant aucune garantie d'être de bons immigrants et dans la réalité les agents recruteurs afin de gagner une commission choisissent par tête des mauvais éléments inaptes et dangereux. Les gens de ce genre sont des germes d'échec certain car ils sont réticents au travail, et ne sont pas des bras productifs ».

Genaro Romero affirme également que l'éloignement des voies de communication des colonies Trinacria et Nueva Italia favorise le découragement des colons pour vendre leurs produits dans les centres-villes. Il est convaincu que « si les colons destinés à ces colonies avaient été emmenés dans les colonies San Bernardino, Nationale, Elisa, Hohenau ou dans d'autres colonies établies à proximité des voies ferrées et fluviales, des résultats plus satisfaisants auraient été obtenus »<sup>1164</sup>. Sélection des migrants à leur départ, manque d'infrastructure ou encore absence de contrôle de la part des autorités locales, tels ont été, à l'image du cas français, les points ayant nuit au bon développement des colonies italiennes.

### **3. La gestion quotidienne de l'immigration au Consulat du Paraguay à Gênes et à Buenos Aires**

Afin de mieux décrire les modalités de l'immigration italienne au Paraguay, nous avons décidé d'analyser les modalités de voyage des immigrants dans les consulats de Gênes et de Buenos Aires en nous appuyant sur des lettres de demande de billet pour la traversée. Cette analyse permettra de mieux caractériser les rôles et la gestion quotidienne des Consulats du Paraguay en Italie.

Le gouvernement paraguayen payait le billet aux Européens, de leur embarquement depuis le pays d'origine (Italie) au Río de la Plata (Argentine et Uruguay), et ensuite jusqu'à Asunción.<sup>1165</sup> Les billets étaient fournis depuis leur pays d'origine par l'intermédiaire du Consulat du Paraguay à Gênes. Généralement, les migrants de la région du Sud embarquaient depuis les ports de Naples ou de Gênes. Pour recevoir des billets gratuits de la part du gouvernement paraguayen, l'immigrant devait adresser une lettre au Directeur de

---

«La circunstancia es explicable, la persona o empresa que tiene una extensión de tierra y en las cláusulas previsoras de la ley o decreto de la concesión respectiva no le prohíbe estos abusos, procura sacar con el menor esfuerzo la mayor ganancia y se preocupa más en el número de individuos que tienen que introducir que ellos seleccionan de lo cual surgen los principales obstáculos para el desenvolvimiento de la colonia. En los grandes centros emigratorios pululan elementos ambulantes sanos, o enfermos y viciosos de todas las nacionalidades y razas que están dispuestos a tomar cualquier rumbo y ofrecerse para cualquier trabajo. Bien, estos son los primeros reclutados por los contratistas colonizadores sin garantías que lo hacen pasar por buenos inmigrantes a elementos inútiles y peligrosos a fin de ganar una comisión por cabeza. Gentes de esta calaña son gérmenes seguros del fracaso porque son reacios al trabajo, no son brazos productores».

ROMERO, Genaro, *Los problemas nacionales*, op. cit., pp. 51-52.

<sup>1164</sup> *Ibidem*.

<sup>1165</sup> Le Bureau de l'Immigration sous l'administration du Ministère des Relations Extérieures reçoit les modalités de paiement de transport octroyées par la loi de 1881 (art. 14-n° 1) et révisées par la loi du 23 mai de 1888 sur les coûts de transports. Par ailleurs le budget consacré au transport en bateau est destiné à la promotion de l'immigration principalement italienne. Cette loi donne l'autorisation d'investir jusqu'à 150 mille pesos fuertes le budget de l'année pour les frais de voyage et de séjour des immigrants voulant s'établir dans la République. La loi du 26 mai 1888 augmente le budget à un montant de 50 mille pesos fuertes pour le passage en bateau à destination d'Asunción du port de Buenos Aires ou de l'Uruguay. Afin que ces avantages soient connus, le pouvoir exécutif pourra établir des agences et des bureaux d'informations à l'étranger (article 2). République du Paraguay, Registre officiel, 26 mai 1888, p. 19 ; p. 81 ; La loi Loi du 5 octobre de 1892 autorise l'utilisation de 150000 pesos fuertes pour les frais de l'immigration européenne et pour l'établissement de nouvelles colonies agricoles.

l'Immigration, Bureau qui dépend du ministère des Relations Extérieures. Cette procédure est établie par le gouvernement afin d'aider les familles démunies qui souhaitent entrer au Paraguay pour travailler notamment dans l'agriculture. Elle vise également les colons destinés à s'installer dans des colonies, et va progressivement concerner d'autres professions, dont les professions libérales et commerciales.

Voici un exemple de demande de billet gratuit envoyée au directeur de l'Immigration à Asunción, demande qui sera ensuite transmise au ministre des Affaires étrangères :

« Asunción, le 13 septembre 1901, Monsieur le Ministre. À la demande de Monsieur de Stefano Paterno, J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence pour solliciter six passages depuis Buenos Aires jusqu'à la capitale pour les personnes adultes suivantes qui désirent s'établir à la colonie Trinacria » suivent les noms des personnes : Francesco Sorbello, Isidore Sorbello, Leonardo La Rosa, Maria Vigo Lorenzo et José Genaro et son enfant, et la signature du Directeur de l'Immigration, Carlos R. Santos. »<sup>1166</sup>

### **3.1. Modalités des billets gratuits pour le voyage**

Cette modalité de prise en charge des billets était valable pour toutes les colonies et toutes les personnes qui voulaient émigrer au Paraguay afin d'y travailler la terre. Ce fut donc également le cas par exemple pour la Colonie Nationale et le transport de Buenos Aires à la colonie. Les demandes d'autorisation d'entrée provenaient du Consulat du Paraguay ou de la Direction de l'Immigration à la demande du parrain. Au quotidien, la tâche du Consulat à Gênes consiste donc à recevoir et à traiter les demandes formulées par des agriculteurs italiens. Une fois la demande reçue, le consul se charge de faire remonter la demande de billet en bateau (troisième classe) pour aller à Buenos Aires. Il se charge aussi d'envoyer la liste des immigrés embarqués. Le même travail est à la charge du Consul dans les pays de la Plata, à Buenos Aires<sup>1167</sup> et à Montevideo. L'embarquement se fait habituellement de Buenos Aires vers le port d'Asunción. Le principal problème auquel était confronté le consul paraguayen à Buenos Aires était la malhonnêteté des immigrés qui, une fois arrivés au port de Buenos Aires, voulaient rester dans cette ville, et non rejoindre leur destination finale, Asunción. Ils espéraient ainsi pouvoir profiter de la traversée gratuite de l'Atlantique sans se rendre finalement au Paraguay. L'extrait suivant d'une lettre destinée au consulat de Gênes illustre cette situation :

---

<sup>1166</sup> «Asunción, 13 de septiembre de 1901 Señor Ministro, A pedido del Sr Stefano Paterno tengo el honor de dirigirme a vuestra excelencia solicitando seis pasajes desde Buenos Aires hasta esta capital para las siguientes personas adultas que desean venir a establecerse a la colonia Trinacria: Francesco Sorbello, Isidore Sorbello, Leonardo La Rosa, Maria Vigo Lorenzo y José Genaro e hijo. Firma del Director general – Carlos R Santos». Archives historique du Ministère des Affaires Étrangères à Asunción, section historique, volume de l'année 1901. Le passage du port d'Italie au port de l'Argentine, était à la charge des colons ; puis du port de l'Argentine au port d'Asunción était à la charge du gouvernement selon le cas.

<sup>1167</sup> Voir en annexe la liste des immigrés envoyés au bureau de l'immigration d'Asunción, par le Consul paraguayen à Buenos Aires, M. Alonso.

« Consulat du Paraguay à Gênes - Gênes le 20 août 1888. Cher Monsieur, Je vous confirme ma dépêche du 14 juillet dernier et j'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de vos dépêches en date des 9 et 25 juin. La dernière comprend les instructions concernant les billets que vous accorderez aux frais du Gouvernement aux émigrants à destination de cette République. Il sera de mon devoir de suivre avec le plus grand zèle les instructions reçues, afin que nous soyons sûrs que les émigrants arrivent à destination sans être détournés dans les républiques par lesquelles ils doivent transiter, et aussi afin que personne ne profite de l'occasion pour leur faire payer une partie du passage que le gouvernement leur accorde gratuitement »<sup>1168</sup>.

Cette lettre du consulat du Paraguay à Gênes, du 20 août 1888, au ministre des Affaires étrangères du Paraguay, précise les instructions du gouvernement paraguayen pour le passage des émigrants du port de Gênes à destination du Paraguay. Il est également précisé que le gouvernement veillera à ce que les émigrés arrivent à bon port sans être détournés vers d'autres républiques, profitant ainsi de la gratuité de passage. Cette réalité est clairement exposée dans la lettre du consul paraguayen à Buenos Aires, Federico Alonso<sup>1169</sup>: parmi les 51 immigrants embarqués à Gênes et arrivés en Argentine, trois ont déserté dans le port de Buenos Aires et deux dans le port de Rosario de Santa Fé, ce qui, par conséquent, a réduit le contingent à 47 immigrants dont un enfant<sup>1170</sup>. Cette désertion était fréquente, désertion contre laquelle l'organisation gouvernementale était difficilement à l'abri.

« Cette liste contient le nom de 51 immigrants arrivés de Gênes par le Vapeur Rosario, dont 3 ont déserté dans le port de Buenos Aires et 2 à Rosario de Santa Fé, étant réduit à 46 immigrants soit un total de 41 et 1 / 2 passages pour avoir trouvé parmi eux des enfants qui ont été comptés deux au lieu d'un. Ces immigrants ont été transférés sur la rivière à bord du vapeur Paraná à destination d'Asunción le 14 de ce mois dans le port de Rosario de Santa Fé ». Buenos Aires, 19 décembre 1888. - Le consul général - Federico Alonso. »<sup>1171</sup>

En parallèle à ces désertions dans les ports argentins, il y a eu à l'inverse des flux spontanés de travailleurs originaires des pays voisins, dont l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil.

---

<sup>1168</sup> « Consulado de Paraguay en Génova – Génova 20 de agosto, 1888. Muy Señor mío, Confirmando mi despacho de fecha 14 de julio pasado y tengo la honra de acusar recibo a Vuestra Excelencia de sus despachos de fechas 9 y 25 de junio pasado, en este último me incluye las instrucciones referentes a los pasajes que otorgará por cuenta del Gobierno para los emigrantes destinados a esa República. Será mi deber seguir con el mayor celo las instrucciones recibidas, a fin de que tengamos la seguridad que los emigrantes lleguen a su destino sin ser desviados en las Repúblicas por los que tienen que transitar y también que ninguno se aproveche de ellos para hacerles pagar parte del pasaje que el Gobierno les concede gratis». Dans certains cas, les émigrants destinés au Paraguay voulaient rester à Buenos Aires, parce qu'ils avaient déjà leurs familles ou des amis là-bas, ou tout simplement parce qu'ils voulaient profiter sans scrupule du voyage gratuit pour ensuite se détourner de leur destination réelle. Lettre du Consulat de Archives du Ministère de Relations Extérieures, Asunción, Dossier historique, volume de l'année 1888.

<sup>1169</sup> Les immigrants ont été transférés sur le vapeur Río Paraná à destination d'Asunción. Les déserteurs ici mentionnés illustrent bien la mauvaise foi de quelques immigrants qui profitent du billet gratuit pour rester en Argentine. Archives du Ministère de Relations Extérieures, Asunción, Dossier historique, volume de l'année 1888.

<sup>1170</sup> Il s'agit des passages de personnes expédiées par ce Consulat sur l'ordre du gouvernement de la République du Paraguay, durant le mois d'août 1888.

<sup>1171</sup> « En la presente lista se encuentra el nombre de 51 inmigrantes llegados de Génova por el Vapor Rosario, de los cuales desertaron 3 en el puerto de Buenos Aires y 2 en Rosario de Santa Fé, quedando reducido a 46 inmigrantes que hacen un total de 41 1/2 pasajes a causa de encontrarse entre ellos niños que fueron contados dos en vez de uno. Estos inmigrantes fueron transbordados al Vapor Río Paraná con destino a Asunción el 14 del presente mes en el Puerto de Rosario de Santa Fé ». Buenos Aires, 19 diciembre 1888. – El Cónsul General - Federico Alonso ».

Ces derniers étaient contraints de quitter ces pays pour diverses raisons, soit les crises économiques soit les conditions sanitaires telle que la peste bubonique qui avait frappé l'Argentine. Une fois installés, ces premiers migrants ont ensuite mis à profit leurs liens familiaux afin de faire venir leurs familles restées au pays<sup>1172</sup>.

La demande de billet gratuit doit donc être envoyée par écrit au ministère des Relations extérieures paraguayen avec l'engagement de rembourser la valeur du billet, si le voyageur décide finalement de rester en Argentine ou en Uruguay. Une fois arrivé au Paraguay, l'immigrant devra justifier de sa présence devant le Commissaire Général de l'Immigration pour la dévolution de la caution payée par son parrain, et ce si la demande a été faite à Asunción au Bureau de l'Immigration. Si la demande a été faite depuis l'étranger, il se doit de communiquer sa demande au Consul du Paraguay qui transmet ensuite celle-ci au ministère du Paraguay afin d'obtenir l'autorisation de paiement des billets. Les colons agriculteurs qui paient eux-mêmes leurs passages et qui souhaitent ensuite être remboursés doivent obtenir du Consulat paraguayen un certificat du port d'embarquement indiquant la date de départ. Ces colons doivent venir directement au Paraguay. S'ils s'attardent dans un autre port, par exemple pour faire un essai de vie dans un autre pays, ils perdent le droit d'être remboursés de leur billet par le gouvernement paraguayen<sup>1173</sup>.

À son arrivée l'immigrant sera reçu par un employé du Bureau de l'Immigration du gouvernement paraguayen qui se chargera du transport gratuit des personnes et de leurs bagages (meubles, outils agricoles, semences, etc.). Les colons sont conduits d'abord à l'hôtel des immigrants situé près du port et de la douane<sup>1174</sup>, où ils seront logés et nourris gratuitement pendant cinq jours. S'ils souhaitent y rester plus longtemps, ils paieront une modique somme après les cinq jours offerts par le gouvernement paraguayen ; délai qui

---

<sup>1172</sup> Ainsi, le Dr. Domenico Scavone, de Tito (Potenza) fait venir un grand groupe d'immigrés de cette région. Datos estadísticos sobre el movimiento de inmigración en el Paraguay desde 1882 hasta 1907, Asunción, 1908. Selon une étude du consulat Italien à Asunción, en 1921, on recense au Paraguay 3615 italiens. Parmi eux 2860 hommes, 755 femmes. À Asunción, 2026 (1429 hommes, 597 femmes) ; Villarrica 106 (89 hommes et 17 femmes) ; Villa del Rosario 38 (35 hommes, 3 femmes) ; Encarnación 21 (18 hommes, 3 femmes). Et 581 Italiens éparpillés dans les autres départements. Datos del consulado de Italia en Asunción para el año 1921.

<sup>1173</sup> «Guía del Inmigrante en Paraguay», *op. cit.*

<sup>1174</sup> Sur ces conditions voir aussi la loi du 7 de juin 1881. ROMERO, Genaro, *Apuntes para el inmigrante*, Asunción, Talleres Gráficos la Colmena, 1914. Le tarif pour l'hôtel des immigrants évolue selon la durée du séjour. : « Chaque immigrant a droit à un logement et à une pension alimentaire pendant une durée maximale de 5 jours aux frais de l'État conformément à l'article 3, paragraphe 2 de la loi sur l'immigration. En cas de maladie grave qui l'empêche de travailler pendant la période susmentionnée, le logement et les frais de subsistance subséquente continuera aux frais de l'État ». «Cada inmigrante tiene derecho a alojamiento y manutención hasta 5 días a expensas del Estado de acuerdo con la ley de inmigración artículo 3, inciso 2. En caso de enfermedad grave que imposibilitare al inmigrante para el trabajo dentro del plazo mencionado los gastos de alojamiento y manutención posteriores continuarán por cuenta del Estado». Reglamento del hotel del Inmigrante, p. 34. ROMERO, Genaro, *Las condiciones migratorias del Paraguay*, Asunción, Imprenta Nacional, 1930 : ROMERO, Genaro, « Reglamento del Hotel de Inmigrantes », Asunción, 4 de mayo de 1921, 1930, p. 34-35. ; ROMERO, Genaro, 1915. l'auteur fait quelques remarques sur l'immigrant italien, p. 42; sur la colonisation au Paraguay, *op. cit.* p. 51.

correspond au fait que bien souvent les colons veulent rester quelques jours dans la capitale avant de partir à destination de leur colonie à l'intérieur du pays.

### 3.2. Gestion des consulats à Gênes et à Buenos Aires

Les Consulats du Paraguay dans les villes de Gênes et de Buenos Aires se chargent de la documentation de voyage des immigrants afin qu'ils puissent recevoir gratuitement le billet de transport offert par le gouvernement paraguayen, que la migration soit individuelle ou familiale. Le prix variait s'il s'agissait d'une famille ou d'un seul individu<sup>1175</sup>. Le gouvernement prend en charge la traversée en bateau depuis le port de Naples ou de Gênes jusqu'à Asunción et le Consul paraguayen se charge d'octroyer les billets. Pour chaque contingent de voyageurs à destination d'Asunción, le Consul paraguayen en Italie ou en Argentine envoie la liste des immigrants au ministère des Relations Extérieures — « Oficina General de Informaciones y Canjes — Dirección general de Inmigración » qui se charge du paiement des billets. Sur cette liste figurent le nom, le prénom, le statut parental des migrants (personne seule ou famille avec enfants), la nationalité, la profession, le nom du bateau et la somme totale à payer par le gouvernement. Sont également mentionnés le nom et la profession du parrain qui faisait entrer le migrant dans le pays. Voici par exemple le type de mention indiquée : « *Nómina de pasajes de personas expedidas por este Consulado general, por orden del gobierno de la República del Paraguay durante el mes de agosto de 1901* »<sup>1176</sup>, tel qu'indiqué dans la lettre du consul Federico Alonso à Buenos Aires au ministère des Relations extérieures du Paraguay.

La mission du Consul paraguayen à Buenos Aires était de négocier les procédures d'embarcation, le prix du passage en troisième classe avec les compagnies de navigation, tel que ce fut le cas pour une famille de trois enfants qui partira de Naples jusqu'au port de Buenos Aires pour le compte du gouvernement paraguayen.

« J'ai eu l'honneur de recevoir l'aimable note de Votre Excellence en date du 7 de ce mois, et conformément à l'ordre supérieur qu'elle me transmet. J'ai rencontré Don Pedro Christophesen, agent de la compagnie de navigation « La Veloce », avec qui j'ai fixé le prix de trois billets et demi de troisième classe qu'il émettra du port de Naples au port de Buenos Aires, pour les personnes suivantes : Casalla de Fontanella, Adela Fontanella, Antonio — 11 ans, Gioacchino — 10 ans, Salvatore — 8 ans. Consul, Federico Alonso. »<sup>1177</sup>

<sup>1175</sup> «Guía del Immigrante en el Paraguay », *op. cit.*

<sup>1176</sup> Il s'agit des passages de personnes expédiées par ce Consulat par l'ordre du gouvernement de la République du Paraguay, durant le mois d'août 1901. Archives du Ministère de Relations Extérieures, Asunción, Dossier historique, volume de l'année 1901.

<sup>1177</sup> «Tuve el honor de recibir la atenta nota de Vuestra Excelencia de fecha 7 de este mes, y dando cumplimiento a la orden superior que en ella me trasmite. He encontrado a Don Pedro Christophesen, agente de la compañía de navegación la Veloce, con quien ajusté el precio de tres y medio pasajes de tercera clase que hará facilitar desde el puerto de Nápoles hasta el puerto de Buenos Aires, a las siguientes

Avec l'augmentation du flux migratoire depuis l'Italie, le consul de Gênes se trouvera dans l'obligation de demander l'augmentation du personnel du consulat et la création d'un poste de vice-consul ; il proposera par ailleurs directement le nom de certains individus, ce qu'expose la lettre ci-dessous<sup>1178</sup> :

« J'ai reçu du Consul général du Paraguay à Buenos Aires les billets pour Rosario de Santa Fé, mais à ce jour personne ne s'est présenté à ce Consulat. Dès qu'ils se seront présentés, je mettrai en œuvre les instructions reçues. En prévision d'une grande migration qui augmentera considérablement le travail dans ce Consulat et souhaitant pour ma part, appliquer avec zèle ce que V.E. décrit dans son règlement, je me permets d'exposer à votre haute considération le besoin que j'aurai d'un vice-consul, et proposerai M. Carlos de Asensi, c'est une personne qui jouit de ma plus grande confiance. En raison des qualités qu'il recueille, il pourra m'être utile dans la bonne exécution de l'embarquement des émigrants, ainsi que dans la gestion des affaires qui pourront se présenter dans ce consulat. Je prie V.E. de bien vouloir accueillir cette demande avec bienveillance. Votre serviteur, Tito Marcos Oliva de Camilli — Au Ministre des affaires étrangères de la République du Paraguay M. Juan C. Centurión. »

Les modalités de demande de billets et les conditions d'immigration vont évoluer avec la loi de 1903. Dorénavant la procédure de demande de billet gratuit doit être signée par le parrain qui remplira un formulaire<sup>1179</sup>.

---

personas: Luisa Casalla de Fontanella, Adela Fontanella, Antonio - 11 años, Gioacchino - 10 años, Salvatore - 8 años. Saluda a V.E. atentamente, signature du Consul : Federico Alonso ». Consulado General del Paraguay en Buenos Aires, A Su Excelencia, Señor Don Benjamin Aceval, Ministro de Relaciones Exteriores de la República del Paraguay. Buenos Aires 15 de junio, 1887. Archives du Ministère de Relations Extérieures, Asunción, Dossier historique, volume de l'année 1887.

<sup>1178</sup> « He recibido de parte del Señor Cónsul General del Paraguay en Buenos Aires, los pasajes para Rosario de Santa Fé, pero hasta la fecha ninguno se ha presentado en este Consulado. Tan pronto se presenten pondré en ejecución las instrucciones recibidas. Previendo una gran migración que hará aumentar considerablemente el trabajo en este Consulado y deseando de mi parte, atender con esmero a lo que V.E. describe en su reglamento, me permito exponer a su alta consideración la necesidad que tendré de un Vice-consul, y propondría el Sr Carlos de Asensi, es una persona que goza de mi mayor confianza. Por las cualidades que reúne, podrá servirme en el buen desempeño del embarque de los emigrantes, así como en el despacho de los asuntos que se podrán presentar en este consulado. Rogando a V.E. se sirva acoger con benevolencia este pedido, aprovecho para reiterar a V.E. la seguridad de mi alta estima y consideración. Dios guarde a V.E. - L.B.S.D. de V.E. - Su más atento y seguro servidor - Tito Marcos Oliva de Camilli — Al Señor Ministro de Relaciones Exteriores de la República del Paraguay Sr. Juan C. Centurión ». Lettre du Consulat de Paraguay à Gênes, du 20 août 1888, au Ministre des Affaires Étrangères du Paraguay, dans laquelle il annonce qu'il a reçu des billets du Consul général du Paraguay à Buenos Aires, mais que personne ne s'est encore présentée pour retirer les billets. D'autre part, le Consul demande un nouveau personnel pour le consulat à cause du grand flux de mouvements d'immigrés pour leur embarquement à destination du Paraguay. Archives du Ministère de Relations Extérieures, Asunción, Dossier historique, volume de l'année 1888.

<sup>1179</sup> Formulaire de demande de billet de transport gratuit : Asunción, Monsieur le directeur général de l'Immigration et de la Colonisation. Monsieur : de nationalité : domicilié à : de profession ; conformément à l'article 6 de la loi du 6 octobre 1903, je demande le libre passage de deuxième classe pour le transport de ; à ; de l'immigrant : Nom et Prénom, Nationalité, Âge, État civil, Profession : Je me déclare responsable de la véracité de ces données et du respect fidèle des exigences exprimées dans la loi de l'Immigration et la colonisation du 6 octobre 1903, garantissant que ladite personne arrive pour la première fois dans la République, afin de s'y établir et remplit les conditions mentionnées à l'article 1 de cette loi : Qu'elle ne profitera pas des avantages convenus par la loi pour passer par le territoire de la République à un autre pays, mais en fera bon usage. Que la personne, Monsieur / Madame, se présentera à son arrivée pour son entrée à la Direction générale de l'Immigration ; Que je m'occuperai de lui / elle. Je vais le placer dans (lieu de son travail) : Que si les dispositions de la loi ne sont pas respectées je vous rendrai comme prévu à l'article 10, le montant des billets et les dépenses engagées par la direction générale. Monsieur : Profession : garantit avec moi l'accomplissement fidèle de ce qui est exposé : domicilié à : qui signe

Formulaire de demande de billet de transport gratuit

Asunción, ..... de .....190.....

Señor Director General de Inmigración y Colonización

El Señor....., de nacionalidad,.....domiciliado en.....de profesión....., de acuerdo con el artículo 6° de la ley del 6 de octubre de 1903, solicita pasaje libre de segunda clase para el transporte desde..... a....., del inmigrante.....: Nombre y Apellido....., Nacionalidad,....., Edad, ....., Estado, ....., Profesión,.....: Me declaro responsable por la veracidad de estos datos y de la fiel observancia de los requisitos expresados en la ley de Inmigración y colonización del 6 de octubre de 1903, garantizando : Que dicha persona llega por primera vez a la República, con objeto de establecerse en ella, y que reúne las condiciones mencionadas en el artículo 1° de esa ley: Que no aprovechará de los beneficios acordados por la ley, para dirigirse de tránsito por el territorio de la Republica a otro país, sino que hará debido uso de ellos ;

Que la persona, Sr/Sra.....presentaremos a su llegada para su anotación en la Dirección General de Inmigración; Que me haré cargo de él/ella..... La colocaré en (lugar del trabajo).....; Que en caso de no cumplirse las prescripciones de la ley, devolveré según lo establece el artículo 10, el importe de los pasajes y los gastos efectuados por la Dirección General.

Garante conmigo del fiel cumplimiento de cuanto queda expuesto, el Señor,.....Profesión ;..... domiciliado en,.....; quien también firma la presente solicitud, que extendemos en duplicado para que un ejemplar sea firmado por la persona para la cual pedimos el pasaje.

.....

Firma del Garante

.....

Firma del solicitante

Source : República del Paraguay, Oficina General de Inmigración y Colonización, Asunción, 1907.

Il ne fait aucun doute que la gratuité des billets a largement eu des effets positifs et facilité l'immigration entre les deux pays. Si l'Italie fut la pourvoyeuse principale de migrants européens au Paraguay, cela ne fut possible que grâce à un travail suivi et sérieux de la part des consulats, ce qui montre que l'immigration est possible et fonctionne si les gouvernements se dotent des bonnes structures et des bons réseaux.

---

également cette demande, en double exemplaire, une copie doit être signée par la personne pour laquelle nous demandons le billet. Signature du garant ; signature du demandeur.



### 3.3. Le dynamisme culturel et commercial des immigrants

Dans la période qui couvre la fin de la Grande Guerre (1870) et la Première Guerre mondiale, l'influence de la culture italienne au Paraguay se manifeste notamment dans l'architecture<sup>1180</sup>. En outre, dans ces années de reconstruction économique, la communauté italienne commence à prendre forme, à se structurer à mesure qu'elle s'intègre à la société paraguayenne, en formant par exemple des associations d'entraide à partir de 1871 ou en publiant des périodiques traitant d'une diversité de thèmes d'ordre national et international<sup>1181</sup>. Les émigrés italiens avaient, pour la plupart, un niveau socioculturel modeste. Certains étaient même analphabètes et pour beaucoup ils connaissaient mieux les dialectes de leurs régions d'origine que l'italien. Ils étaient ainsi contraints d'apprendre l'espagnol et la langue guarani, la deuxième langue du Paraguay afin de pouvoir communiquer.

Parmi ces migrants, l'on compte également des médecins, des professeurs, des architectes ou encore des pharmaciens. Les Italiens étaient ainsi présents dans les secteurs de la petite industrie, de l'artisanat et du commerce. L'on recense ainsi en 1886 des professions tel que tailleur (*sastre*), chapelier (*sombrerero*), boulanger, cordonniers, ferblantier, épicier (*almacenes*), coiffeur, charpentier (*carpintero*), etc.<sup>1182</sup> Ces derniers vivaient la plupart du temps dans de grandes maisons avec de vastes « patios » et des potagers, et étaient en partie les descendants d'immigrés de la colonie « Trinacria ».

M. Goebel dans son étude sur les italiens en Uruguay évoque le dynamisme culturel et économique des immigrants italiens de la région : « les Italiens dans l'ensemble étaient plutôt plus assimilés culturellement et intégrés socioéconomiquement »<sup>1183</sup>.

---

<sup>1180</sup> Parmi de nombreuses constructions réalisées par des immigrants italiens, citons par exemple le Palais Municipal d'Asunción construit par Natalio Rapetti. D'autres merveilles se trouvent aussi à Concepción et Villarrica. Natale (Natalio) Rapetti, Fils de Nicola Rapetti, originaire de Cantalupo -Ligure ; marié, maçon, 36 ans, présenté à la Società italiana di Mutuo Soccorso, le 8 août 1888. Son fils, Pietro Rapetti, 19 ans, né à Asunción. Le frère de Natalio Rapetti, Stefano Rapetti, 33 ans, maçon, 21 juillet 1892. Registre de la Società italiana di Mutuo Soccorso.

<sup>1181</sup> Cet aspect sera traité dans la troisième partie de cette thèse.

<sup>1182</sup> Anuario estadístico de la República del Paraguay, año 1886, libro 1°, Oficina general de estadísticas, 1888.

<sup>1183</sup> GOEBEL, Michael, « Gauchos, Gringos and Gallegos : L'Assimilation des immigrants italiens et espagnols dans la fabrication de l'Uruguay moderne, 1880-1930 », *Past & Present*, n° 208, 2010, pp. 191-229.

Image 6 : Une rue de commerce de la ville d'Asunción dans les années vingt



Source : Une rue commerçante où s'établissent essentiellement des étrangers à la ville d'Asunción, années 1920-1930 (édition privée). Dans la même rue (calle Palma) se trouve aussi l'Association : « Società Italiana di Mutuo Soccorso » et le « Centro Español ».

L'intégration par le travail au Paraguay se caractérise sans nul doute en grande partie par le dynamisme commercial des étrangers dans le pays. L'ouverture des magasins par des étrangers favorise les immigrants en donnant du travail à leurs compatriotes d'origine. Il s'est instauré une sorte de réseau commercial par des familles immigrantes. Ainsi, la vie sociale n'est pas uniquement liée à la vie culturelle fondée sur la nationalité d'origine. L'activité professionnelle des immigrants joue également un rôle non négligeable, et c'est bien parce qu'ils ont réussi à ce niveau qu'ils ont pu s'installer durablement dans le pays. En 1886 ont été recensées 841 maisons commerciales et industrielles, dont 357 à Asunción. Le Guide de l'immigrant au Paraguay de 1889 dénombre quant à lui 1305 établissements de toutes sortes<sup>1184</sup>. Le nombre de sociétés anonymes va également progressivement se multiplier : en 1885, il y a 5 sociétés et en 1901, 12 sociétés. La même dynamique s'observe dans le domaine industriel : entre 1913 et 1917, on passera de 38 à 94 sociétés industrielles<sup>1185</sup>.

Le dynamisme commercial des immigrants s'illustre également au travers des chiffres suivants : les immigrants représentent 9 % de la population dans la capitale, et moins de 4 % dans l'ensemble du pays, mais 63 % des affaires sont dans les mains des étrangers à Asunción

<sup>1184</sup> « Guide de l'immigrant au Paraguay », *op.cit.*

<sup>1185</sup> Memoria del Ministerio del Interior correspondiente al ejercicio 1901, 1913, 1917, Asunción, Imprenta Tipográfica El País; Anuario estadístico de la República del Paraguay, año 1886, libro 1°, Oficina general de estadísticas, Asunción, Fischer & Quell, 1888, pp. 97-101; Almanaque Nacional del Paraguay, año 1886, año II, Asunción, Manuel Curutchet, 1886; MONTE DOMECCO, Ramón, *El Paraguay su frente y su futuro*, Buenos Aires, Compañía sudamericana de billetes de banco, 1913, pp. 174-217.

à la fin des années 1800 et au début des années 1900. Selon ces chiffres, ceux du Bureau de Statistique et Recensement de l'année 1886, on en déduit que seulement moins de 17 % des entreprises sont aux mains des Paraguayens<sup>1186</sup>. La même situation se retrouve à l'intérieur du pays : si on compte 33 % d'établissements commerciaux et industriels, 58 % d'entre eux sont liés aux capitaux étrangers. Cette dynamique se retrouve dans une moindre mesure dans le domaine immobilier : 20 % des biens immobiliers sont possédés par les immigrants<sup>1187</sup>. Par ailleurs, et dans cette conjoncture, pour se positionner à l'étranger le Paraguay est présent dans des expositions universelles tel que celle de Paris<sup>1188</sup> et celle de Barcelone<sup>1189</sup> et il peut montrer ainsi ses productions et son savoir-faire. Établir des commerces est devenu une opportunité de sortie pour les immigrants qui ne s'adaptent pas au travail de l'agriculture.

Si donc l'immigration italienne n'a pas eu un franc succès au niveau des colonies, il n'en demeure pas moins que de nombreux individus, à titre individuel, et familial, ont marqué le développement du pays.

#### **4. Des familles italiennes au Paraguay**

L'émigration italienne au Paraguay à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle était constitué de gens qui s'embarquaient avec un seul espoir en tête, celui d'évoluer d'un point de vue social et économique dans une nouvelle patrie. Ils émigraient alors sans se soucier des conditions de vie locales, des sacrifices qu'ils seraient amenés à faire, des pénuries qu'ils devraient affronter et des efforts d'adaptation nécessaire pour s'installer dans un pays où tout était à faire et à bâtir.

Nous allons décrire ici les expériences de trois familles d'immigrés en provenance de la région de Naples, de Salerne et de Sicile, en revenant sur leurs parcours singuliers avant leur arrivée au Paraguay. Nous verrons le rôle des réseaux amicaux ou familiaux à travers lesquels les immigrants sont mis en relation les uns avec les autres<sup>1190</sup>. En effet, les réseaux d'interconnaissance et la solidarité familiale ont joué un rôle capital pour des générations de

<sup>1186</sup> Dans le détail, cela donne : 33 % aux Italiens, 23 % aux Espagnols, 11 % aux Français, 8 % aux Allemands. Les pays anciennement en guerre contre le Paraguay sont également représentés : 7 %, aux Argentins et 0,4 % aux Brésiliens.

<sup>1187</sup> FISCHER-TREUNFELD, Richard, F.E., VON, *Le Paraguay, Etude sur le progrès économique décrit et illustré*, Bruxelles, Imprimerie de E. Guyot, 1906. ; Banco y Casas de Cambio, Asunción, 1900 (détaille les maisons étrangères) ; Guía comercial del Paraguay, Asunción, 1901, pp. 73-75.; « Guide de l'immigrant au Paraguay », *op.cit.*

<sup>1188</sup> Catalogue officiel de la République du Paraguay, contenant les récompenses obtenues à l'exposition universelle de 1889 à Paris, 1889.

<sup>1189</sup> ALONSO CRIADO, Matías, «Catálogo de los objetos que la República del Paraguay exhibe en la Exposición Universal de Barcelona», Barcelona, Imp. de los sucesores de N. Ramirez y Cia, 1888.

<sup>1190</sup> D'après Mac Donald il existe trois types de chaînes migratoires ; la première, une chaîne d'immigrants récemment établis, incluant des « parrains » (*padroni*) qui incitent ou encouragent d'autres à émigrer provenant de la même ville ou région ; la deuxième, une émigration en série de travailleurs ; et enfin une émigration ultérieure de leurs familles. Ces trois propositions de chaînes migratoires encadrent bien nos trois cas d'études. ; MACDONALD, John S., MACDONALD, Leatrice D. 1964, pp. 82-97 ; DEVOTO, Fernando, *Historia de los italianos en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2006 ; BAILY, L. Samuel, In DEVOTO, Fernando, ROSOLI, Gianfausto, pp. 45-61.

familles migrantes italiennes, comme pour la famille Masi. Dans ces parcours se dessinent également des expériences parfois chaotiques, pleines d'exaltation ou de périples singuliers, ou encore les diverses expériences professionnelles que ces derniers sont amenés à avoir jusqu'à leur arrivée au Paraguay, ce qui fut notamment le cas de la famille Di Tore. En se focalisant sur trois familles, il sera possible de comprendre la manière dont les immigrants pouvaient prendre part à la vie économique et sociale au Paraguay, de même qu'à travers ces trois cas particuliers, il est possible d'appréhender les mécanismes sous-jacents au projet de développement du pays par l'immigration.

#### 4.1. La famille Sallustro —D'Amato

Ana Sallustro de Di Tore est passionnée par l'histoire de ses ancêtres. Je l'ai rencontré à plusieurs reprises à Asunción. Elle parle avec un enthousiasme inouï de ses aïeux, la famille Sallustro — D'Amato<sup>1191</sup>. Les Sallustro sont originaires de Naples, ils habitaient le quartier de Chaia, un quartier de familles aisées selon son récit<sup>1192</sup>. Monsieur Gaetano Sallustro était marié à Anna D'Amato dont la famille vivait dans le même quartier<sup>1193</sup>. Gaetano Sallustro est né le 14 novembre 1869, et était le fils de dona Annunciata de Naples. Dona Anna est née le 27 août 1880, fille de don Gennaro d'Amato et de doña Concetta Volpe. Ils se sont mariés à l'Église Santo Antonio le 16 octobre 1899, selon l'acte de mariage n° 14 de la Municipalité de Naples en Italie. Grâce aux données disponibles, l'on constate que ces derniers se sont embarqués pour le Paraguay peu temps après leur mariage, ce qui illustre sans nul doute leur enthousiasme à partir, leur espoir de réussite à pouvoir construire leur famille au Paraguay.

D'après notre recherche, il est fait mention dans les archives du voyage du couple Sallustro, des parents d'Octavio Sallustro et du père d'Anna Sallustro de Di Tore entre l'Argentine et le Paraguay. Rappelons que le voyage s'effectue depuis le port de Naples jusqu'à l'Argentine, d'où l'on embarque ensuite pour le Paraguay. Dans ce rapport on peut lire : « *bordereau de billets de proa émis dans ce Consulat pour le compte et l'ordre du gouvernement de la République du Paraguay durant le mois de décembre 1899* »<sup>1194</sup>. Le couple Sallustro est composé de don Gaetano (Cayetano), cordonnier de profession, et d'Ana C. de Sallustro, son épouse, ils s'embarquent le 20 décembre sur le vapeur « Las Mercedes »

<sup>1191</sup> Données recueillies auprès de la petite fille de Gaetano Sallustro, à Asunción, Anna Sallustro (août-septembre 2015).

<sup>1192</sup> Don Octavio Sallustro décède quelques années avant cette enquête. Les Sallustro vivaient au n° 21 de la rue Gaetano Filangieri à Naples. La famille d'Amato vivait dans le même quartier.

<sup>1193</sup> Gaetano Sallustro, de Naples, agriculteur, (agricultori), 38 ans, présenté par A. Scurra, 19 juillet 1908. Données de la Societa italiana di Mutuo soccorso, Asunción. ; Giuseppe Amato, forgeron, originaire de Comiso, marié, 28 ans, présenté par C. Tosi, le 11 octobre 1908.

<sup>1194</sup> «Nómina de pasajes de proa expedidos en este Consulado por cuenta y orden del gobierno de la República del Paraguay durante el mes de diciembre de 1899». Archivo del Ministerio de Relaciones Exteriores, Asunción, Dossier historique, volumen, 1899.

de Buenos Aires à Asunción. Ils sont accompagnés sur le même bateau de Josefina Sallustro, couturière ; Enrique de Gregorio, cordonnier, avec un petit enfant de 6 ans et demi<sup>1195</sup>.

La publicité vantant les avantages offerts à l'émigration au Paraguay était largement répandue dans la région du sud de l'Italie, l'on peut donc facilement supposer que ce jeune couple avait connaissance de ces informations. On sait par ailleurs que la plupart des familles embarquées ont des ressources économiques minimales, la tentation était donc très forte pour tenter sa chance pour une autre vie ailleurs. Selon Don Octavio Sallustro, fils de Don Gaetano, c'est David Lofruscio, médecin à Naples, qui fut le promoteur de l'émigration de cette famille. Une fois à Asunción, la première activité de Don Gaetano et sa femme fut d'ouvrir une petite pharmacie (*botica*) qui deviendra par la suite la pharmacie El Ciervo<sup>1196</sup>. Cet élan de départ ne sera pas déçu par la suite. Nous savons effectivement que ce jeune couple a fondé une famille nombreuse. La famille de Don Gaetano et Doña Anna se compose de neuf enfants : Iolanda, Manlio, Clelia, Attila, Orestes, Oberdan, Cleodora Piave, Octavio Angel et Tito Livio, le seul né à Naples<sup>1197</sup>. L'ensemble de la famille a développé des activités commerciales à la fois à Asunción, à Buenos Aires et à Naples, où le couple s'installera de manière définitive.

Cette famille illustre ainsi un processus migratoire réussi et qui s'est pérennisé sur plusieurs générations. Au fil du temps cette famille s'est fait une place au cœur de la société paraguayenne. Si leur ville d'attache a été Asunción, ils ont fait des séjours plus ou moins longs dans d'autres villes et ont été largement impliqués dans la société locale au niveau social et commercial. Cette vie outre-Atlantique ne les a pourtant pas empêchés de conserver des liens forts avec l'Italie, où ils font des retours réguliers ; liens avec la patrie d'origine qui concernent là encore, les générations suivantes.

Ainsi, Attila est joueur de football dans le club de Naples et vit entre Asunción et Naples. Oberdan s'installe d'abord à Turin avant de rentrer à Buenos Aires. Manlio vit entre Buenos Aires et Asunción. Cleodora Piave est mariée avec un fils d'immigré, Angel Lofruscio, avec lequel elle vit à Asunción, même si plus tard, elle s'installera à Buenos Aires avec son mari. Octavio Sallustro passe quant à lui son enfance à Naples et revient au Paraguay en 1935 à l'âge de 15 ans<sup>1198</sup>. Dans un premier temps, il vit à Corrientes en Argentine, où il fait la connaissance d'Alisa Cecilia Marin qui deviendra sa femme et avec laquelle il aura trois enfants avant de s'installer de nouveau à Asunción. Don Octavio est un

---

<sup>1195</sup> Informe del Cónsul General en Buenos Aires, Federico Alonso al Ministro de Relaciones Exteriores de la República del Paraguay, Don José Segundo Decoud. Buenos Aires, 31 de diciembre de 1899. Archivo del Ministerio de Relaciones Exteriores, Asunción, Dossier historique, volumen 1899.

<sup>1196</sup> Cayetano Sallustro est arrivé dans le pays en tant qu'agriculteur, métier que devait exercer l'immigrant pour avoir la possibilité de recevoir le passage gratuit. La pharmacie El Ciervo sera vendue par la suite à la famille Masi.

<sup>1197</sup> On peut supposer qu'il s'agirait de l'enfant de 6 ans et demi embarqué avec le couple.

<sup>1198</sup> Il s'est marié plus tard avec Alisa Cecilia Marin ; ses enfants, Alberto Sallustro, Ana Rosa Sallustro de Di Tore et Cecilia Sallustro.

fils d'immigré avec de profondes convictions italiennes, il admire particulièrement la patrie de ses ancêtres. Même s'il est devenu un Paraguayen à part entière, la ville de Naples l'a toujours énormément attiré. Il est le seul qui restera avec sa famille toute sa vie au Paraguay.

Cette famille, à l'image d'autres familles d'immigrés, vivait une forme d'acculturation, privilégiant par exemple la langue espagnole plutôt que leur langue maternelle tout en appréciant et en savourant les plats typiques italiens dans leur foyer familial. L'attachement aux racines italiennes n'est donc pas tombé dans l'oubli. En plus des retours réguliers, le meilleur moyen de vivre cette attache socioculturelle était de faire partie des associations fondées par les immigrés eux-mêmes, telle que la « Société italienne du Mutuel Secours » qui fut la première association fondée en 1871. L'implication de la famille Gaetano Sallustro ira croissant au fil des années et des générations : leurs enfants se marieront avec d'autres enfants de familles italiennes immigrées. Cette immigration d'origine napolitaine illustre que le mouvement migratoire des personnes n'est pas statique, les destinations peuvent se redéfinir et se démultiplier à plusieurs pays. Ainsi à partir d'un premier socle familial de migrants, la dynamique migratoire peut se perpétuer et se diversifier. Avec les deux parcours suivants, le premier individuel, celui de Di Tore-Falivène, et le second familial, cas de la famille Masi, nous envisagerons de plus près la décision de partir et de changer de villes, et les trajectoires contrôlées ou assistées par le gouvernement, via les consulats et le Bureau de l'Immigration d'Asunción.

#### **4.2. Un itinéraire hors du commun. Les souvenirs de Cayetano Di Tore Falivene<sup>1199</sup>**

Après une vie pleine de voyages et après avoir tenté plusieurs métiers, Cayetano Di Tore Falivene s'est installé à Asunción où il a travaillé pendant quarante ans dans une entreprise d'exploitation de tanin du Chaco. Il s'est marié avec la fille d'un Français, aura quatre enfants qui laisseront à leur tour une nombreuse descendance.

---

<sup>1199</sup> Données recueillies auprès de la belle petite fille de Cayetano Di Tore, Anna Sallustro de Di Tore à Asunción (août-septembre 2015).

Tableau 14 : Vie familiale et amicale de Cayetano Di Tore Falivene

Parents	Frères/sœurs	Épouse-Enfants	Amis
Nunzianta Di Tore	Alfonso* <sup>1200</sup> José* Adelina Angelina Agostino* Cayetano Di Tore*	Argentina Montes Carmelita Massi Enfant : Ruben Di Tore  Arrive aussi à Asunción*	Clodomiro – (Argentin) Filippo* Alberto* Adolfo Sica et Carmine Giannattasio Rencontrés à New York
Oncles : Gaetano Falivene: Pietro Falivene	2 <sup>ème</sup> épouse de Gaetano : Rosina Enfant : Mario		* compagnons de route de Cayetano en 1912

1910 — 1911	Les frères Alfonso et José partent pour Argentine
1912	Émigration de Cayetano pour New York — États-Unis
1916	Il est contraint de quitter les États-Unis, il part pour le Paraguay
1921	Mariage avec Mlle. Chartran à Asunción
Ses enfants :	Luis Di Tore, Anibal Di Tore, Enzo Di Tore et Mercedita Di Tore

Source: Élaboration propre.

Cayetano Di Tore Falivene est né à Giffoni Valleplana, dans la province de Salerne, le 17 février 1895. Il suit une scolarisation jusqu'au 4<sup>e</sup> degré de l'école secondaire et rentre ensuite dans une école technique à Salerne. En 1910, il obtient un diplôme de technicien. Son parcours scolaire montre qu'il n'avait pas un projet professionnel particulier, ce qui sans nul doute l'a rendu plus libre dans son parcours d'immigré.

Ses frères Alfonso et José sont ses aînés. Ses frères et sœurs plus jeunes, Adelina, Angelina et Agostino, étudient dans un collège religieux à Giffoni, près de la maison familiale. À la suite de la mort de leur père, Nunzianta Di Tore qui a succombé à une pleurésie le 15 juillet 1908, ils sont contraints d'arrêter leurs études pour des raisons financières. Néanmoins Angelina parvient à obtenir son diplôme de maîtresse d'école. C'est dans ce contexte de pénurie que Giffoni rencontre un jeune homme originaire de la Plata (Argentine) et appelé Clodomiro, qui fait alors un séjour dans la région. Après avoir pris connaissance de la situation délicate de cette famille, il tente de convaincre Alfonso de venir avec lui à la Plata, en lui assurant qu'il y trouvera un emploi. Celui-ci accepte et s'embarque avec Clodomiro à Buenos Aires. L'année suivante, l'autre frère, José, part pour l'Argentine. Cayetano Di Tore Falivene reste à Giffoni. Les deux frères, Gaetano Falivene et Pietro Falivene, emménagent dans une maison près de la maison familiale de Cayetano. Les frères Falivene jouissent alors d'une bonne situation.

<sup>1200</sup> \*pionniers au Paraguay.

L'oncle Don Gaetano Falivene avait trois enfants, un garçon et deux filles, mais ces derniers comme sa femme sont décédés durant une épidémie de fièvre jaune dans la région. Les deux frères sont ainsi restés seuls, sans héritiers. Cette situation permettra à Cayetano d'hériter de ses oncles. Pietro avait une pharmacie héritée de son père, une joaillerie et un dépôt d'articles de chaussures qui était situé à Pontecagnano, dans la province de Salerne, à 14 kilomètres de leur maison.

Après avoir passé deux ans auprès de ses oncles, sans obtenir autre chose que de travailler pour eux, il décide de retourner chez sa mère. Il rencontre alors deux amis qui décident d'émigrer aux États-Unis, Filippo, musicien et Alberto, coiffeur qui est retourné à Giffoni après un long séjour en Argentine. L'idée de se joindre à eux dans leur perspective de voyage l'a immédiatement séduit, et avec le consentement de sa mère il part avec eux. Cayetano avait alors 17 ans. Les trois amis se sont embarqués dans le port de Naples le 12 juin 1912 pour New York. Filippo disposait alors de l'adresse d'un parent dans cette ville, ce qui leur permet à leur arrivée, alors qu'ils ne parlent pas anglais, de s'installer dans la maison du couple d'amis italiens. Seul Filippo reste chez ce couple, Cayetano et Alberto iront chez un autre couple, des nouveaux arrivants originaires de Giffoni. Au bout de quelques jours, les trois garçons prennent la destination de Torrington dans l'État du Connecticut et vont rejoindre d'autres émigrants provenant aussi de Giffoni. Puis, Cayetano fera la rencontre d'un ancien ami de Salerne, Adolfo Sica et d'une migrante, Carmine Giannattasio de Giffoni, qui lui trouve un travail dans une fabrique d'accessoires d'automobiles. Filippo quant à lui préfère travailler dans la musique, c'est pourquoi il se rend à Bristol. Cayetano le suit dans cette aventure.

Ces données montrent clairement le rôle des réseaux et des liens de solidarité et d'interconnaissance dans la trajectoire migratoire : l'origine commune permet de migrer et progressivement de se faire une vie à l'étranger. Quant aux motivations initiales présidant au choix de s'expatrier, on peut retenir ici le mot « aventure », car Cayetano part libre, sans attache, à la découverte d'un Nouveau Monde déjà connu de plusieurs migrants qui l'accompagneront dans sa démarche. Les multiples déplacements à l'intérieur des États-Unis puis le fait de changer de ville pour aller à Buenos Aires montrent qu'il a poursuivi sa trajectoire migratoire de manière progressive, sans jamais reculer, sans éprouver de regrets, et sans avoir le désir de retourner en Italie. C'est avec cet élan qu'il atteindra le Paraguay sans l'avoir prémédité.

Si entre New York et d'autres villes des États-Unis, tout semblait aller pour le mieux, une loi de janvier 1916 changea leur programme. Cette loi décrète que tous les citoyens des nations alliées en âge de servir militairement doivent, soit retourner dans leur pays pour



effectuer leur service militaire, soit le faire dans l'armée américaine. Ainsi après avoir parcouru plusieurs villes des États-Unis, Cayetano décide de se rendre au Paraguay, où ses frères, Alfonso et José sont installés. La fin de leur séjour aux États-Unis scellait l'épisode transitoire de sa migration. Pour Cayetano c'est là que commençait véritablement l'expérience migratoire en terre inconnue, il devint dès lors, à proprement parler, un immigré et abandonna son statut de voyageur.

À Asunción, son frère José possédait un atelier de prothèses dentaires. Cayetano est d'abord déçu des conditions de vie et n'envisage pas de rester longtemps. Il commence tout de même à travailler dans l'atelier de son frère, mais trois mois après son arrivée, il tombe gravement malade du typhus. Malgré les 20 jours de fièvre qui le font sérieusement maigrir, il réussit à guérir. Le temps aidant, il apprend qu'à Zeballos Cué, un petit village près d'Asunción, se trouve une entreprise de viande congelée d'origine américaine « Swift », où il se fait embaucher. Cette expérience ne durera pas puisqu'il part très vite d'abord à Buenos Aires, ensuite à Montevideo (Uruguay) où il est engagé aussi dans une entreprise de viande congelée « Artigas », là encore une compagnie américaine. Il reprend contact avec son frère José à Asunción, qui l'encourage à revenir travailler à ses côtés dans son atelier. Entre temps, Alfonso s'est marié avec Argentina Montes, et s'est installé à Caazapá, un petit village à l'intérieur du pays, dans lequel le couple ouvre une pharmacie, alors que José s'est marié avec Carmelita Masi avec qui il continue de vivre dans la maison de la rue Manduvirá à Asunción. Ils auront un seul enfant, Ruben Di Tore.

Cayetano fait la connaissance de la fille d'un Français, Louise Chartran, avec laquelle il se marie le 16 juillet 1921. Cela fait alors cinq ans qu'il est de retour à Asunción et neuf ans qu'il a quitté l'Italie. Cayetano pensait alors pouvoir travailler avec son frère José, mais à sa grande surprise, José décide de déménager pour Buenos Aires avec sa famille. Cayetano se retrouve alors dans une situation inconfortable : il est sans travail alors qu'il vient juste de se marier. Le 20 mai, Louis, un petit garçon naît de leur union. Cayetano parvient finalement à être embauché dans la compagnie internationale « Products corporation », une firme américaine, propriétaire d'une fabrique de tanin à Puerto Pinasco dans le Chaco sur la rive Paraguay. Quelque temps plus tard, il parvient à rentrer à Asunción où il travaille dans les bureaux de la même compagnie et où il restera pendant quarante ans. Après Louis sont nés Anibal, Enzo et Mercedita Di Tore.

Nous voyons en quoi la migration de ce jeune homme est bien liée d'abord à un esprit d'aventure. Du fait des moyens de transport limités, il était particulièrement long et pénible de se déplacer d'un pays à l'autre ou de changer de continent. Il fallait en outre disposer de moyens financiers pour tenter d'aller faire fortune dans un pays inconnu. Généralement, les

émigrés se fixaient dans un pays, principalement s'ils migraient avec leurs familles. Cayetano, était quant à lui célibataire. Donc rien ne l'empêchait de découvrir d'autres endroits et de s'enrichir de ses différentes expériences, avant de fonder sa propre famille au Paraguay.

À partir de la trajectoire de Cayetano Di Tore se dessine l'histoire d'une famille banale confrontée au manque de ressources économiques ou à des maladies et fléaux de l'époque. Ce qui nous intéresse ici c'est à la fois l'effet « boule de neige » et les réseaux utilisés : plusieurs acteurs ont joué dans le parcours de cet émigrant, dont l'ami argentin qui incite ses deux frères à émigrer en Argentine puis au Paraguay. Là est le socle social ayant motivé le départ de Cayetano, et ce, à une époque particulièrement propice à l'immigration. C'est en effet le temps d'une émigration massive vers l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Dans ce contexte, les expériences des uns motivent le départ des autres. C'est ainsi que la motivation des amis de Cayetano pour les voyages, l'hospitalité trouvée aux États-Unis, la rencontre en chemin d'amis originaires de la même ville d'Italie et les divers appuis familiaux pour trouver un travail ont été des éléments décisifs sur toute la trajectoire de ce migrant. En effet, cet individu n'était pas motivé par une trajectoire professionnelle précise, ce sont donc bien l'esprit d'aventure et les diverses relations sociales qui lui ont donné l'assise pour faire sa vie outre-Atlantique. Le rôle joué par la famille n'est pas non plus négligeable. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il choisit le Paraguay, ses frères y étant déjà installés depuis quelques années, pays à partir duquel il poursuit ses diverses expériences, tentant même une expérience en Argentine et en Uruguay avant de retourner définitivement au Paraguay. L'on constate également le rôle joué par différents entrepreneurs étrangers déjà installés. Trouvant des entreprises américaines, il a pu faire valoir les compétences acquises au début de son parcours et s'installer définitivement au Paraguay.

Les détails de ce parcours permettent également de souligner à quel point l'immigrant n'a pas nécessairement d'objectif fixe ou d'idée précise, et ce, tant sur sa vie professionnelle que sur l'endroit où il souhaite s'établir. La migration est donc bel et bien l'espace-temps des échecs, des réussites ou encore des imprévus qui, dans le cas italien, sont souvent surmontés et possible grâce au cadre familial et amical. En marge de l'immigration gérée par le gouvernement à travers le système des parrains et des billets offerts, nombreux sont les migrants qui à l'image de Cayetano, migrent de manière spontanée et réussissent non pas directement grâce à l'État, mais grâce aux autres migrants déjà sur place.

### **4.3. La famille Masi<sup>1201</sup>**

Antonio, Miguel et Angel sont trois frères Masi originaires de la petite ville d'Italie du Sud, Forenza. Leurs parents sont Carlos Masi et Luisa Solimena. Carlos Masi est le fils de Rafael Masi et d'Ana Teresa (aïeux des trois frères) qui ont eu 7 enfants. En 1872, les trois frères Antonio, Miguel (jumeau avec Antonio de 41 ans) et Angel (33 ans) ont pris la décision de s'embarquer pour le Paraguay. Tous les trois étaient déjà mariés et avaient des enfants. Dans leur rêve du Nouveau Monde, Antonio et Miguel ont souhaité associer leur cousin Rafael Pompa et Angel, et tenter de convaincre le beau-frère, Domenico Orofino. Une fois leur décision prise de partir pour Buenos Aires<sup>1202</sup>, les trois frères se mettent à la recherche des moyens nécessaires. Ils se tournent alors vers le consulat du Paraguay, le gouvernement paraguayen, encourageant l'immigration individuelle ou familiale. En 1872, les Masi gagnent après 5 heures de trajet à cheval, la ville de Melfi, à 50 km de Forenza, ils prennent ensuite le train pour Naples puis pour Gênes afin de prendre le transatlantique qui les emmènera vers le pays de leurs espoirs.

#### **4.3.1. De Buenos Aires à Asunción**

Les Masi arrivent à Buenos Aires au lendemain de la Grande Guerre (1865-1870). La situation s'apaise progressivement à Asunción, même si jusqu'en 1876 la capitale reste sous la surveillance des troupes brésiliennes. Dans ce contexte de fin de guerre, les frères Antonio et Miguel Masi s'établissent d'abord en tant que commerçants en Argentine. Ils souhaitent malgré tout tenter leur chance au Paraguay, et ils y font un voyage d'exploration commerciale. Très enthousiasmés, ils le font savoir à Angel et aux autres membres de la famille, Rafael Pompa Masi et Domingo Orofino, mais ces derniers veulent retourner en Italie, à Forenza.

En 1872, Asunción avait toujours l'aspect d'une ville coloniale. Les habitations étaient en bois ou en terre crue « adobe » avec de grands patios, des jardins dotés de fleurs de jasmin, dit « le jasmin Paraguay ». Les rues étaient larges, conçues selon un plan quadrillé, bordées d'orangers. Très peu de bâtiments ont résisté à l'occupation argentine et brésilienne, dont le Palais de López, la cathédrale, la station ferroviaire, l'oratoire inachevé, la salle capitulaire, le fameux quartier de Trinidad, où se trouve la maison (une villa avec jardin) de Carlos A.

---

<sup>1201</sup> Rencontres réalisées à Asunción (août-septembre 2015) et basées sur l'étude menée par la municipalité de Luca-Italie sur les habitants de Luca au Paraguay. «Emigranti dimenticati storie e testimonianze di Lucani in Paraguay e in Uruguay» - Potenza, Consilio Regionale della Basilicata, 2007 (petit extrait de Lucia Coviello). Cette étude embrasse les deux pays le Paraguay et l'Uruguay et offre de nombreux détails sur la famille Masi au Paraguay.

<sup>1202</sup> Il faut rappeler que les immigrants arrivent d'abord soit au port de Buenos Aires, soit au port de Montevideo avant de prendre un autre bateau pour le Paraguay à Asunción, la capitale.

López et le quartier de la Recoleta. Cette ville, avec son soleil radieux, ses nuits étoilées et son calme réputé, donne bien souvent aux étrangers l'envie de s'y installer pour y développer un commerce, ce qui fut le cas des frères Masi.

L'idée d'émigrer avec toute leur famille prend forme lors de leur voyage exploratoire, idée qui sera renforcée par la nouvelle politique du gouvernement paraguayen qui décide à cette époque de payer le billet de transport aux migrants souhaitant s'installer sur le territoire. Profitant de cette opportunité, les trois frères sollicitent le gouvernement paraguayen, alors sous la présidence de Juan Bautista Gill, afin d'obtenir les billets de bateau gratuitement. Une fois reçue la réponse favorable du gouvernement, Angelo Masi se prépare à retourner en Italie afin d'organiser le voyage des autres membres de la famille Masi. Cinq ans après son arrivée au Paraguay, Angelo part ainsi pour l'Italie. Son retour, ainsi que celui de son épouse Ana Rosa et de leur fille, est un événement familial particulièrement joyeux : la correspondance par voie postale étant très difficile à cette époque, ils étaient restés presque sans nouvelle. Durant leur séjour, le couple a un autre enfant, Domingo Antonio Carlos, né en juillet 1878. Bien qu'ils aient alors envie de rester en Italie, ils devaient tenir leur promesse envers le gouvernement du Paraguay, et utiliser les vingt billets de bateau obtenus afin d'installer une partie de la famille Masi au Paraguay. Il était donc temps de commencer à recenser les personnes qui voulaient émigrer vers le Paraguay.

#### 4.3.2. La famille Masi et leurs descendants

Rafael Masi et Ana Teresa : grands-parents (n'ont pas émigré au Paraguay)

Carlo Masi et Luisa Solimena : parents (n'ont pas émigré au Paraguay)

Enfants : Antonio - Miguel - Angel (arrivés à Asunción en 1872, début de l'émigration de la famille Masi).

Tableau 15 : Famille Masi

Antonio Masi	Miguel Masi
Épouse : Filomena Margiotti	Épouse : Carmela Terramagra
Enfants :	Enfants :
Alfonso Masi Margiotti - 13 ans	Ernesto Masi Terramagra - 18 ans
Assunta Masi Margiotti - 11 ans	Francesco Masi Terramagra - 16 ans
Concilia Masi Margiotti - 9 ans	Carolina Masi Terramagra - 14 ans
Carlo Masi Margiotti - 8 ans	Brigida Masi Terramagra - 12 ans
Rita Masi Cirenza - 18 ans	Manuele Masi Terramagra - 11 ans
(Rita est fille de sa première femme)	Pasquale Masi Terramagra - 9 ans
	Michele Masi Terramagra - 8 ans

Source : Élaboration propre.

Il leur faut alors choisir les membres de la famille souhaitant partir, ils privilégieront dans un premier temps les familles de deux frères restés au Paraguay. L'épouse d'Angel Masi, Rosa Orofino et ses trois enfants ne peuvent pas émigrer à cause de la vente en cours d'une propriété familiale. En avril 1879, quatorze personnes forment le premier groupe de nouveaux migrants en direction du Paraguay accompagné par Angel Masi. Antonio et Miguel sont particulièrement contents de voir arriver leurs épouses et leurs enfants pour construire une nouvelle vie au Paraguay. La rencontre avec leur père a lieu après sept ans de séparation (1872-1879), mais il manque alors la famille d'Angelo. En 1883, Angelo Masi retourne en Italie organiser une seconde expédition. En 1884, ce n'est pas moins de 31 personnes qui s'embarquent pour le Paraguay.

Emmanuelle Masi	Cayetano Masi
Épouse : Cristina Margiotti Enfants : - Luisa Masi Margiotti - 17 ans - Carlo Masi Margiotti - 15 ans - Rocco Masi Margiotti - 14 ans - Angelita Masi Margiotti - 12 ans - Mariana Masi Margiotti - 10 ans - Cosme Damian Masi Margotti - 9 ans	Épouse : Maria Josefa Pompa Enfants : - Rafael Masi Pompa - 20 ans - Salvador Masi Pompa - 22 ans - Alejandro Masi Pompa - 25 ans : Épouse : Maria Miguela Travallino Enfant : Cayetano Masi Travallino - 5 ans

Carlo Pompa	Autre groupe
Épouse : Maria Angela Masi Enfants : - Michele Pompa Masi Son épouse : Antonia Falina, Son enfant : Francesco Pompa Falina - Raffaele Pompa Masi son épouse : Adèle Malavessi, ses enfants: - Antonio Pompa Malavessi -15 ans - Ettore Pompa Malavessi - 10 ans	Michele Coscia: Épouse : Rita Margiotti et son enfant - Blas Coscia - Manuel Coscia - Giosué Musti et son enfant

L'épouse d'Angel Masi, Ana Rosa Orofino, n'a toujours pas émigré au Paraguay. Angel insiste auprès de son épouse pour qu'elle le rejoigne à Asunción. C'est ainsi qu'il réalise un troisième voyage au sud de l'Italie, où il rencontre ses enfants : Giovanna âgée de 16 ans, Doménico âgé de 8 ans et Adelina âgée de 6 ans. Pendant son séjour hivernal, il souffre d'un

rhumatisme aigu qui l'empêche de marcher et il reste hospitalisé à Naples. Le médecin lui recommande un pays tropical et un climat chaud. Cette prescription médicale oblige sa femme à prendre une décision définitive concernant son départ pour le Paraguay. Après avoir reçu la moitié du produit de la vente d'une propriété de la famille, le couple s'embarque en direction du Paraguay.

Avec cette politique d'aide à la migration, Angel est devenu une sorte d'agent, voire de porte-parole du gouvernement en même temps qu'une agence de recrutement auprès de sa vaste famille, et c'est ainsi qu'en 1889, un troisième groupe d'émigrants part pour le pays, comprenant 19 personnes.

Angelo Masi *	Vicenzo Masi
Épouse : Anna Rosa Orofino Enfants : - Giovanni Masi Orofino — 16 ans - Domenico Masi Orofino — 8 ans - Adelina Masi Orofino — 6 ans - Nipote : Erminia Mambrea Masi	Épouse : Carolina Natale Enfants : - Carlo Masi Natale - 12 ans - Carolina Masi Natale — 10 ans - Michèle Angelo Masi Natale — 8 ans - Rosa Masi Natale — 6 ans
<b>Autres familles</b>	
- Pasquale Coscia - Luigi Fortunato - Son épouse : Carolina Cataldo - Albina Margiotti - Vincenzo Ottaviano - Vincenzo Palmieri - Maria Nicola - Vincenzo Giangreggo	

En dix-sept ans (1872-1889), soixante-sept personnes ont émigré de Forenza, d'Italie du Sud, pour s'établir à Asunción et rejoindre les proches et amis parrainés par Angelo Masi. Le groupe comprend 11 couples, neuf adultes célibataires, dix-neuf enfants, cinq préadolescents et douze adolescents (le plus âgé a vingt ans et le plus petit a cinq ans). Le premier mariage de la famille Masi à Asunción est célébré en 1880, entre Rafael Masi Pompa<sup>1203</sup> et Rita Masi Cirenza<sup>1204</sup>. La famille n'était pas très enthousiasmée par ce mariage, car leurs parents étaient cousins, mais quoi qu'il en soit, leur mariage sera célébré et donnera naissance en juin 1881 au premier descendant paraguayen de la famille Masi, nommé Cayetano Antonio, marquant le

<sup>1203</sup> Fils de Cayetano Masi et de Maria Josefa Pompa

<sup>1204</sup> Fille de Antonio Masi (le 1<sup>er</sup> émigré de la famille Masi au Paraguay)

début d'une longue lignée de la famille Masi sur le sol paraguayen<sup>1205</sup>. Ce sont donc là des enfants et des adolescents d'origine italienne qui ont directement contribué à façonner le Paraguay d'aujourd'hui.

En plus de montrer à quel point les migrations au Paraguay ont participé à la constitution démographique du pays, le parcours migratoire de cette famille met en évidence deux aspects importants : le rôle décisif du gouvernement paraguayen qui finançait alors le voyage des migrants, et comme dans le cas précédent, la force que pouvaient constituer les relations familiales. Bénéficiaire des passages octroyés par le gouvernement paraguayen a été l'élément déclencheur pour les frères Masi qui ont d'abord tenté leur chance en Argentine avant d'entamer leur périple vers le Paraguay. Dès que les frères Masi ont découvert que le gouvernement paraguayen subventionnait le voyage, ils ont à la fois tenté leur chance et saisi l'occasion pour embarquer progressivement avec toute leur famille. C'est ainsi que les frères Antonio, Miguel et Angel Masi ont donné la possibilité à leurs proches de s'embarquer vers l'Amérique du Sud. La solidarité familiale s'étend là encore aux amis et autres connaissances, faisant jouer à ces premiers migrants le rôle d'intermédiaire pour la venue d'autres familles italiennes. Ce parcours migratoire se situe ainsi au carrefour entre une migration organisée par l'État paraguayen et une migration motivée à titre individuel grâce aux relations que les migrants entretiennent entre eux.

#### **4.3.3. L'implantation de la famille Masi dans la vie locale**

Ceux qui ont choisi de rester à Asunción, qui est le centre de la vie politique, administrative et commerciale du pays, vont embrasser différentes activités professionnelles. Néanmoins, la famille Masi va faire valoir le domaine dans lequel elle était spécialiste, le domaine pharmaceutique et médical, et ce, pour les différentes générations à venir. À Asunción, les enfants de la famille Masi ont fréquenté des lieux d'enseignement public comme le Collège Nacional. En 1884, le jeune Alfonso Masi Margiotti, fils aîné d'Antonio Masi et Filomena Margiotti est diplômé de ce collège, où il rencontre Cecilio Báez devenu diplomate et écrivain reconnu au Paraguay et président de la République<sup>1206</sup>. Ces enfants tenteront eux aussi d'explorer les pays voisins, et même de s'y installer en tant que professionnel et de fonder une famille. Ainsi le jeune diplômé Alfonso Masi Margotti part

---

<sup>1205</sup> Le nouveau-né est baptisé à l'église de la Santísima Trinidad, c'est une église de l'époque du premier président du Paraguay, Carlos Antonio López. (1842-1862).

<sup>1206</sup> Par la loi du 27 septembre 1890 et sous le gouvernement de José Segundo Decoud a été créée l'Université Nationale à Asunción avec les Facultés de Droit, Médecine et Mathématiques. D'ailleurs Cecilio Báez est le premier à avoir été diplômé en Droit dans cette université. Le premier recteur de la faculté de Droit le Dr Ramón Zubizarreta, ensuite le Dr Alejandro Audibert. Le premier est d'origine espagnole, le deuxième est français.

pour Buenos Aires pour poursuivre des études de médecine et devient médecin-chirurgien. À la suite de ses études, il s'établit dans cette ville où il ouvre un cabinet médical. Il se marie avec Martina Elizalde, femme très connue dans la société locale<sup>1207</sup>. Ils ont quatre enfants, dont deux sont devenus médecins : José Masi Elizalde et Jorge Masi Elizalde. À ce maintien d'une spécialité professionnelle dans le temps, se mêle également la solidarité familiale. Le médecin Alfonso Masi aide le jeune Cayetano Masi, fils de Rita Masi Cirenza et de Rafael Masi Pompa afin qu'il suive des études de médecine à Buenos Aires. L'arbre familial de la famille Masi va s'étendre entre Buenos Aires et Asunción, aussi grâce à des unions avec d'autres familles de migrants italiens exerçant différentes professions, notamment dans le domaine de la médecine (dentistes, pharmaciens), du droit (avocats, notaires) et de l'économie (économistes). Les Masi quant à eux marqueront le domaine médical et seront alors particulièrement reconnus dans ce milieu, ils ont ainsi quasiment le monopole sur les pharmacies et les laboratoires d'analyses à Asunción<sup>1208</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'au gré des générations, les activités professionnelles se diversifient. Parmi la génération des premiers émigrants, l'on trouve Miguel Masi Terramagra (fils de Miguel Masi Solimena), arrivé à Asunción à l'âge de huit ans, et devenu commerçant, inscrit sur le registre du commerce de la ville. Les encarts publicitaires faits par la communauté italienne d'Asunción témoignent de la réussite des commerçants, industriels, et des professions libérales au sein de la famille Masi, tout autant qu'ils vantent l'esprit italien de réussite. La publicité réalisée en langue italienne décrit le métier de commissaire-priseur de Miguel Masi Terramagra, et précise qu'il est originaire de Forenza, de la province de Potenza. L'entreprise a été ouverte en 1899, et a pour objet l'achat et la vente de terrains, de propriétés agricoles, bateaux, meubles, terrains. D'après la publicité qui en est faite, il s'agit là de l'une des entreprises de vente les plus importantes d'Asunción :

«Miguel Masi -Rematador, Estrella 170 -Teléfono 7885 - Asunción - Il signor Michele Masi, nativo di Forenza, in provincia di Potenza, per quato venuto in questa capitale repubblica quando aveva appena otto anni, ha conservato intatto il suo spirito d'italianità. L'importante ditta che egli dirige, iscritta nel locale registro di commercio sin dal 1889, si occupa della compra e vendita di case; terreni, proprietà agricole, imbarcazioni, mobili, utensili, della divisioni di terreni in lotti e

<sup>1207</sup> Cette femme est descendante de Rufino Elizalde (1822-1877), un homme politique ministre des affaires étrangères d'Argentine sous la présidence de Bartolomé Mitre, le président qui a déclaré la guerre de la Triple Alliance au Paraguay. «Emigranti dimenticati storie e testimonianze di Lucani in Paraguay e in Uruguay», 2007, *op. cit.*

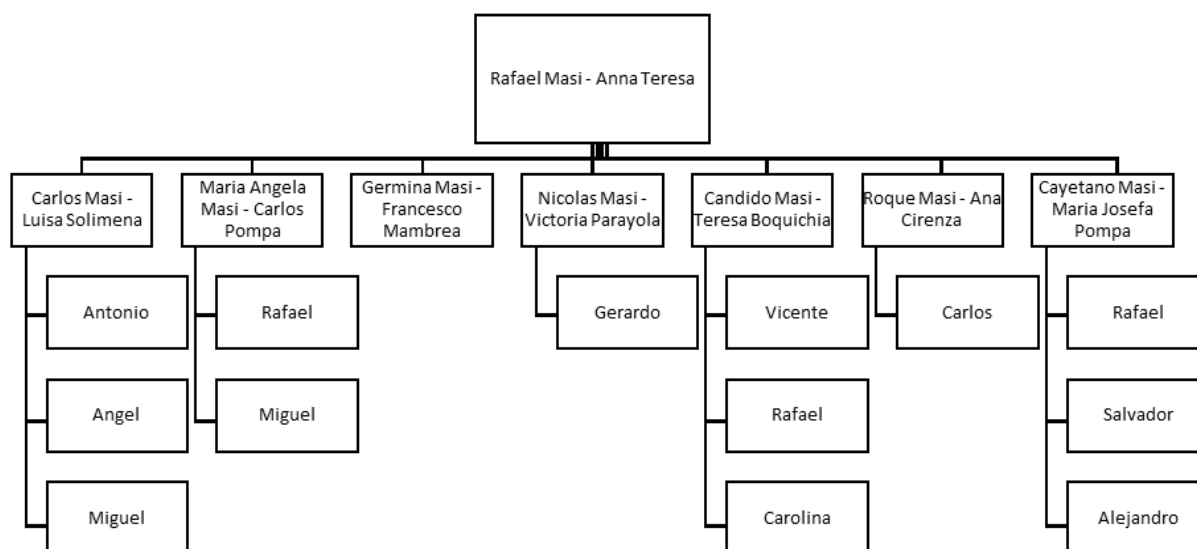
<sup>1208</sup> Farmacia El Ciervo (César R. Masi y compañía); Farmacia Masi (Blanca Masi Barboza de Escobar y compañía) ; Farmacia San Gabriel (Dionicia Medina Masi de Saguier); Farmacia San Pablo (Juana Medina Masi de Clari); Farmacia Ninfa Dionisia (Josefa Medina Masi de Paez); Farmacia Carolina (Ana Medina Masi de Miñarro); Farmacia Amir Nancy (Nancy Stewart de Rodriguez); Laboratorio de análisis clínico, (Dr. Rafael Masi Pallarés); Laboratorios de análisis clínico (Dr. Francisco Blasco); Laboratorio de productos farmacéuticos (Blanca Masi de Escobar y compañía). «Emigranti dimenticati storie e testimonianze di Lucani in Paraguay e in Uruguay», 2007, *op. cit.*



relativa vendita a rate mensili di commisioni e consegne. E' questa una delle piu importante Case di vendite all 'asta di cui si vantì Asunción». <sup>1209</sup>

### Graphique 29 : Arbre généalogique de la famille Masi

#### Descendants de Rafael Masi et Ana Teresa



Source: Élaboration propre

Tableau 16 : Panorama de la famille Masi entre 1872 et 1889

ENFANTS	ÉPOUSE/ÉPOUX	PETITS ENFANTS	ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS
Carlos MASI	Luisa SOLIMENA	<b>Antonio *</b> <b>Miguel *</b> <b>Angel *</b> * émigrants pionniers	Épouse et sept enfants Épouse et trois enfants Épouse et six enfants
Cayetano MASI	Maria Josefa POMPA	Rafael Salvador Alejandro	Épouse et 1 enfant
Maria Angela MASI	Carlos POMPA	Rafael Miguel	Épouse et 2 enfants Épouse et 1 enfant
Candido MASI	Teresa BOQUICHIA	Vicente Rafael Carolina	Épouse et 4 enfants
Nicolas MASI	Victoria PARAYOLA	Gerardo	-
Roque MASI	Ana CIRENZA	Carlos	-
Germina MASI	Francisco MAMBREA		

Source : Élaboration propre.

<sup>1209</sup> Miguel Masi — Commissaire-priseur, Estrella 170 — Teléfono 7885 — Asunción - M. Michele Masi, originaire de Forenza, dans la province de Potenza, arrivé dans cette capitale de la république alors qu'il n'avait que huit ans a conservé intact son identité d'italien. L'importante entreprise qu'il dirige, inscrite au registre du commerce local depuis 1889, s'occupe de l'achat et de la vente de maisons ; terres, propriétés agricoles, bateaux, meubles, outils, divisions de terrains en lots et vente connexe en versements mensuels de commissions et de livraisons. C'est l'une des maisons de ventes les plus importantes d'Asunción. Publicité de la maison de Miguel Masi, « Emigranti dimenticati storie e testimonianze di Lucani in Paraguay e in Uruguay », 2007, *op. cit.*

Tableau 17 : Voyages réalisés en Italie par Angel Masi  
(1872-1889) - 17 ans<sup>1210</sup>

	Arrive au Paraguay en 1872	
5 ans après	1877 - 1 <sup>er</sup> voyage en Italie	
	Reste 2 ans en Italie	
	1879 (retour au Paraguay)	1 <sup>er</sup> émigration familiale
4 ans après		
	1883 - 2 <sup>ème</sup> voyage en Italie	
	Reste 1 an en Italie	
	1884 (retour au Paraguay)	2 <sup>ème</sup> émigration familiale
4 ans après		
	1888 - 3 <sup>ème</sup> voyage en Italie	
	Reste 1 an en Italie	
	1889 (retour au Paraguay)	3 <sup>ème</sup> émigration familiale

Source : Élaboration propre.

## Conclusion

Au cours de cette partie, nous avons pu mettre en avant plusieurs aspects du processus migratoire italien. Avec le projet colonial de « Trinacria », nous avons vu que, bien que les intentions aient été louables, les faiblesses structurelles du projet étaient fortes : les migrants manquaient d'argent, et l'absence de moyens de communication a rendu délicate la survie économique des colons et de la colonie, et nombreux sont en réalité les colons qui n'ont pas été agriculteurs. Il n'en demeure pas moins que le projet migratoire et la migration en elle-même se sont organisés autour de la collaboration de plusieurs acteurs, à commencer par les institutions paraguayennes qui ont favorisé ce processus, notamment en offrant les billets pour le transport des migrants depuis l'Italie ou d'Argentine. Les différentes histoires des familles italiennes nous ont permis quant à elles, de saisir les réalités de cette époque : des parcours à chaque fois singuliers et parfois chaotiques, qui ont abouti grâce à la persévérance et à la force des réseaux familiaux et amicaux. Ainsi, même si certaines trajectoires contenaient en elles une part d'individualisme, elles ont toujours fini par retrouver la famille installée au Paraguay. En effet, les trois exemples de familles que nous avons décrits, Sallustro-D'Amato, Di Tore Falivène et Masi ont tous été possibles à un moment ou à un autre, grâce au gouvernement et aux relations sociales. Malgré le contexte de guerre, de pénurie propre à un

<sup>1210</sup> La présentation des tableaux de la famille Masi est faite par nos soins.

pays abattu, des courants migratoires se sont succédé, et rien n'a empêché les familles italiennes migrantes de trouver une place dans le pays qui les a accueillies.

L'expérience de ces familles provenant respectivement de Naples, de Salerne et de Sicile a laissé des traces au Paraguay, notamment par les nombreux descendants de deuxième et troisième génération qui font aujourd'hui pleinement partie du paysage social, économique et culturel de la ville d'Asunción, ou dans d'autres endroits de la République où ils ont choisi de s'installer, puis de se fixer. À travers ces exemples, se dessine une population italienne diverse dans ses composantes et relativement bien intégrée, ce que révèlent aussi les mariages et les comportements familiaux. Les migrations italiennes appartiennent ainsi aux événements structurant l'histoire contemporaine du Paraguay. L'émigration vers ce pays, pour des raisons avant tout économiques, mais aussi politiques pour certains, est le fruit d'un groupe important d'hommes et de femmes de tous âges. Certains sont restés pour quelques mois, quelques années, et d'autres durant toute leur vie ; d'autres encore n'ont jamais quitté l'Italie, mais avaient des frères, des cousins, des tantes, ou des oncles partis au Paraguay. L'expérience liée aux migrations concerne donc à la fois ceux qui sont partis et ceux qui sont restés<sup>1211</sup>. Leur histoire appartient donc pleinement à celle du Paraguay, qui est aussi marquée par le rôle joué par d'autres nationalités, dont les Syro-Libanais qui seront l'objet de la partie suivante.

---

<sup>1211</sup> SAYAD, Abdelmalek, *La double absence*, Paris, édition du Seuil, 2016.

## II- L'immigration syro-libanaise au Paraguay, un esprit communautaire tourné vers l'intégration

### Introduction

L'immigration syro-libanaise au Paraguay s'est déroulée en plusieurs étapes. Le premier flux important d'immigrants eut lieu au cours des années 1880. En 1888 on dénombre plus de 1000 immigrants<sup>1212</sup>. Bien que les Syro-libanais ne représentent qu'une minorité dans les registres du Consulat de France, ils sont intéressants à analyser et à comparer avec les processus migratoires des autres nationalités, notamment en ce qui concerne le rôle et la gestion assumés par les consulats de France.

La présence de cette communauté au Paraguay est quelque peu originale. Premièrement, elle est directement liée au rôle joué par une autre nationalité. En effet, les Syro-Libanais sont accueillis dans le pays grâce aux bons offices du pays mandataire,<sup>1213</sup> la France. Deuxièmement, le centre névralgique de ces immigrés est la capitale. Plus précisément, ils ont choisi de se retrouver dans un même quartier du centre-ville. Enfin, ce centre névralgique est à la fois leur lieu de résidence et celui de leurs activités professionnelles, caractéristique qui participe pleinement de leur esprit communautaire. Ce dernier se traduit dans le cas des Syro-Libanais par la création de ce noyau qui réunit à la fois les composantes politique, économique et culturelle, comme le fut l'« Union Siria », ainsi que par le maintien de la langue arabe qui fut un élément fort de leur identification au Paraguay.

Les premiers immigrants syro-libanais au Paraguay ont travaillé essentiellement dans le commerce ambulant, d'autres dans le domaine agricole, la riziculture, la viticulture et dans la culture du maté<sup>1214</sup>. Ceux qui ont travaillé dans la vente ambulante ont commercialisé au détail tout type d'objets et disposaient de leurs propres locaux commerciaux. Certains ont même développé des industries, principalement dans le textile et la construction<sup>1215</sup>.

D'autres communautés syro-libanaises plus importantes en nombre se sont installées à l'intérieur du pays. Concernant les activités des Syro-Libanais au Paraguay, il n'existe pas d'écrits spécifiques, ni de renseignements rapportés par leurs descendants. Seules quelques

---

<sup>1212</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes en el Paraguay: un largo recorrido histórico*, Asunción, Arandurã Editorial, 2002, p. 172.

<sup>1213</sup> À la suite de la Première Guerre Mondiale le Mandat est une institution créée par le Pacte des Sociétés des Nations conférant à certains États mandataires la mission d'administrer et de protéger les colonies et les territoires appartenant aux empires centraux vaincus afin de les amener progressivement à pouvoir se gouverner eux-mêmes. CNRTL, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

<sup>1214</sup> *Ibidem*, p. 173.

<sup>1215</sup> *Ibidem*, p. 195.

informations recueillies dans les clubs fondés à Asunción nous éclairent quelque peu sur cet aspect.

Dans cette section, nous montrerons comment la présence des Syro-Libanais au Paraguay est administrée à la croisée entre les dimensions politique et économique, la fonction jouée par le Consulat français et les relations entretenues avec cette communauté d'immigrants. Du fait de cette mission, le Consulat français a produit divers documents sur cette communauté, ce qui nous permettra de souligner quelques points spécifiques concernant la vie des Syro-Libanais au Paraguay.

## **1. Le rôle du Consulat de France au Paraguay**

Le rôle joué par le Consulat de France dans l'installation et le développement de la communauté syro-libanaise est significatif. Pour en juger, il suffit de s'intéresser à l'ample fonds d'archives du Consulat à Asunción, et du Quai d'Orsay qui est constitué d'une multitude de documents se rapportant au Consulat de France au Paraguay.

La raison de cette implication du Consulat de France est simple : du fait des liens forts entre la France, la Syrie et le Liban, cette institution est celle qui permet aux immigrés syro-libanais de garder un lien permanent avec leur pays d'origine. La correspondance du Consulat est une sorte de fil d'Ariane permettant de suivre pas à pas les problèmes et les réussites de cette communauté.

### **1.1. La France, un intermédiaire pour le maintien de la nationalité d'origine**

Un des éléments marquant de l'histoire de cette communauté est sans nul doute l'application du traité de Lausanne ratifié en 1923 (se reporter au chapitre 2). Ce traité marque la mise en place des nouvelles frontières de la Turquie, soit le démantèlement de l'Empire ottoman et les déplacements importants de population. Si ce traité est une des raisons de la présence des syro-libanais au Paraguay – comme dans d'autres pays – il vient en outre modifier les clauses concernant leur nationalité, et c'est essentiellement par l'intermédiation de la France qu'ils pourront conserver leur nationalité d'origine tout en restant à l'étranger.

Les articles 34 et 36 modifient en effet la condition des syro-libanais (de la section II de la nationalité du Traité de paix de Lausanne de 1923)<sup>1216</sup>. C'est précisément ce que rapporte un courrier du Comité Libano-Syrien, adressé au ministre des Affaires étrangères, en date du 30 juillet 1926. En s'appuyant sur les articles du traité, le Comité rappelle que « les Libanais et les Syriens résidant hors de leur pays respectif doivent, au 6 août 1926, avoir opté formellement pour la nationalité libanaise ou syrienne, faute de quoi ils auraient perdu le droit de revendiquer leur nationalité d'origine »<sup>1217</sup>. Le comité tire la sonnette d'alarme sur le fait que, malgré l'intense campagne de sensibilisation réalisée à l'étranger, de nombreux migrants syro-libanais n'ont pas connaissance de cette nouvelle situation. Ces derniers risquent ainsi de perdre leur nationalité d'origine. « Quelques illettrés ou totalement ignorants de l'importance de cette formalité et de sa portée véritable se trouveront en retard sur les délais impartis »<sup>1218</sup>. À ce titre, le comité demande au ministre des Affaires Étrangères qu'il intervienne afin « d'obtenir une prorogation du délai d'option et que, pour ceux dont la bonne foi a été prouvée, la perte de leur nationalité ne sera pas irrévocable »<sup>1219</sup>.


<sup>1216</sup> Art.34 : « Sous réserve des accords qui pourraient être nécessaires entre les Gouvernements exerçant l'autorité dans les pays détachés de la Turquie et les Gouvernements des pays où ils sont établis, les ressortissants turcs, âgés de plus de dix-huit ans, originaires d'un territoire détaché de la Turquie en vertu du présent Traité, et qui, au moment de la mise en vigueur de celui-ci se sont, établis à l'étranger, pourront opter pour la nationalité en vigueur dans le territoire dont ils sont originaires [...] ». Art. 36 : « Les femmes mariées suivront la condition de leurs maris et les enfants âgés de moins de dix-huit ans suivront la condition de leurs parents pour tout ce qui concerne l'application des dispositions de la présente Section ». « Le traité de Lausanne, qui met officiellement fin à la dépendance des citoyens Syriens et Libanais à l'égard de l'Etat turc, impose en outre le lieu de résidence comme principe de répartition des nationalités entre les populations ex-ottomanes : l'acquisition de la nationalité locale est automatique pour quiconque réside au 30 août 1924 dans l'un des Etats successeurs de l'Empire ottoman, sauf droit d'option en faveur d'une autre nationalité post-ottomane par déclaration individuelle sous un délai de 2 ans à compter de cette date ». Port-Saïd, 72, circulaire de Philippe Berthelot aux agents diplomatiques et consulaires français à l'étranger, Paris, 3 avril 1926, ADN. « Nationalité, internationalisme et visée coloniale dans les mandats français (1920-1946) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 137, 2015, pp. 75-94.

<sup>1217</sup> Levant, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Série E, carton 443, Comité Libano-Syrien à Dakar, 30 juillet 1926, au Ministre des Affaires Étrangères, AMAE.

<sup>1218</sup> *Ibidem*.

<sup>1219</sup> *Ibidem*. D'après le Haut-Commissaire : « Dans l'émigration, les natifs et fils de natifs d'un État post-ottoman peuvent exercer le droit d'option entre la nationalité turque, celle de leur pays d'origine et celle de leur résidence. Ceux d'entre eux qui n'ont pas exercé ce droit d'option au 30 août 1926 sont réputés citoyens turcs aux yeux de la puissance mandataire. L'adoption des lois syrienne et libanaise de nationalité conditionne l'acquisition automatique de la nationalité locale par les résidents et l'exercice du droit d'option pour les émigrés » Port-Saïd, 72, Arrêté n° 16/S du Haut-Commissaire de France en Syrie et au Liban, le général Sarrail, Beyrouth, 19 janvier 1925, instituant la nationalité syrienne et la nationalité libanaise. ADN. In BOURMAUD, Philippe, « Nationalité, internationalisme et visée coloniale dans les mandats français (1920-1946) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 137, 2015, pp. 75-94.

Document 11 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asunción -Yalil ABRAHAM

REGISTRE D'INSCRIPTION	
Inscription n° 15	
Nom et profession	Yalil Abraham Commerçant
Lieu et date de naissance	Muhardi le 1 <sup>er</sup> Janvier 1883 (Syrie)
Lieu et date du mariage Nom de l'épouse ou de l'époux	Muhardi 1909 avec Lela Abed
	1 <sup>er</sup> Jorge - 1921 - Muhardi
	2 <sup>e</sup> Oualé - 1922 - Muhardi
	3 <sup>e</sup> Euph - 1927 - Assomption
	4 <sup>e</sup> Amado - 1929 - id
	5 <sup>e</sup> Maria - 1931 - id
	6 <sup>e</sup> Sara - 1933 - id
Dernier domicile en Syrie, en France ou à l'étranger	Muhardi (Syrie)
Adresse actuelle	Assomption Independencia 17-9 (Paraguay)
Signature	Yalil Abraham
Pièces justificatives	cert. Traité de Lausanne 31/7/26
Date de l'inscription: - 8 MARS 1935	
Parten 5 frs Article 80	
Voir au verso	

Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Le document illustre le cas d'un commerçant syrien, avec sa femme Lela Abed et leurs deux enfants nés à Muhardi en Syrie et quatre autres nés à Asunción. Ce document fait aussi mention du certificat du Traité de Lausanne du 31/07/1926.

Si une lettre adressée au Président du Conseil par ce Comité attire l'attention sur ce problème de nationalité, elle pointe plus spécifiquement le rôle de la France. Le Comité rappelle que « le gouvernement français n'est que mandataire, et nos gouvernements locaux sont seuls qualifiés pour accepter ou refuser l'option »<sup>1220</sup>. L'option étant le choix de la nationalité. Le courrier se conclut par une demande expresse « de reporter la date limite au 20 août » et d'assurer le bon déroulement du processus administratif<sup>1221</sup>. En outre, un formulaire type nous renseigne sur les modalités d'application du traité de Lausanne et par voie de conséquence sur le rôle des autorités françaises dans ce processus. L'État français est spécifiquement sollicité en tant que « puissance mandataire pour la Syrie et le Liban »<sup>1222</sup>.

<sup>1220</sup> Levant, Comité Libanais de Paris, (fondé en 1919), au Ministre Président du Conseil, Paris, le 22 juillet 1926, Levant 1918-1929, Syrie – Liban, série E, carton n° 443, Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, AMAE.

<sup>1221</sup> *Ibidem*.

<sup>1222</sup> Dépêche du 22 juillet 1926, *op.cit.*

À travers ces deux documents, il apparaît également qu'un problème essentiel est soulevé par le comité. Le premier concerne la diffusion de l'information ; le second porte sur la place des institutions françaises dans le processus administratif. Dans le premier cas, on constate que tous les consulats de France à l'étranger se mobilisent pour permettre à la communauté syro-libanaise de régler ce problème de taille. Une lettre du consul de Guinée portugaise, en date du 7 septembre 1926, fait part au ministre des Affaires étrangères de son inquiétude compte tenu du fait que certains ressortissants syriens ne se sont pas présentés au consulat. Le fonctionnaire pointe « la négligence des autorités locales »<sup>1223</sup>. Le consul de Londres rapporte que des agents consulaires ont sillonné l'Afrique occidentale afin que les ressortissants syriens et libanais soient informés des dispositions administratives les concernant<sup>1224</sup>. Cependant, le Consul souligne :

« En raison de la lenteur des communications et la difficulté d'arriver dans des contrées très étendues, un nombre important de Syriens et Libanais n'ont pas pu être touchés par les circulaires ou les annonces de journaux, d'autres n'ont pu se rendre aux sièges de nos agences qu'à intervalles éloignés »<sup>1225</sup>

Compte tenu des réseaux diplomatiques français, il ne fait pas de doute que ces instructions furent également transmises au consul du Paraguay, d'autant plus que le consul de France à Buenos Aires, voisin de celui d'Asunción, rapporte le 5 octobre 1926, que près de 4000 individus syro-libanais revendiquent leur nationalité d'origine<sup>1226</sup>. Au Paraguay l'on dénombre seulement 170 optant en 1926, et en 1938 176 optant au total (option Libanais : 111 optant et option Syriens : 65)<sup>1227</sup>.

Tableau 18 : Population syro-libanaise revendiquant sa nationalité d'origine à Buenos Aires (1926)

	Optants	Femmes	Enfants	Total
Syriens	389	189	439	1.017
Libanais	960	526	1.416	2902
Totaux	1.349	715	1.855	3.919
Paraguay	170			170

Source : Elaboration propre.

<sup>1223</sup> République Française, Consulat Général de France, Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires administratives et techniques, 6 août 1926, Levant 1918-1929, Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1224</sup> République Française, Consulat Général de France à Londres, Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires administratives et techniques, Londres 23 juillet 1926, Levant 1918-1929, Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1225</sup> *Ibidem*.

<sup>1226</sup> Consulat de France à Buenos Aires et à la Plata, Buenos Aires, le 5 octobre 1926, au Ministre des Affaires Étrangères à Paris, Levant 1918-1929, Syrie - Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1227</sup> BRÉGAIN, Gildas, *Syriens et Libanais d'Amérique du Sud (1918-1945)*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 93. ; BRÉGAIN, Gildas, « L'influence de la tutelle mandataire française sur l'identification des élites syriennes et libanaises devant la société argentine (1900-1946) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 27, n° 3, 2011, pp. 177-199.



Concernant la diffusion de l'information, le rapport du consul de France au Paraguay faisait état de la propagande « de leurs coreligionnaires ou de leurs journaux » dont les syro-libanais au Paraguay sont l'objet<sup>1228</sup>. Un télégramme du ministre des Affaires Étrangères rapporte la place « de la propagande en faveur de l'option » (il s'agit de l'option de nationalité, syrienne ou libanaise). Une partie du télégramme est « confidentiel [le] », elle concerne le fait que le ministre des Affaires Étrangères ne souhaite pas que le gouvernement libanais « nomme lui-même les délégués auprès de nos agents », ces derniers étant chargés de faire circuler l'information<sup>1229</sup>. Un document daté du 17 novembre 1923 faisait le point sur les différents consulats ayant besoin ou non d'un auxiliaire syrien. En ce qui concerne le Paraguay, il est noté : « Adjonction d'un auxiliaire inutile »<sup>1230</sup>. Le ministre plénipotentiaire de la République française auprès des États de Syrie, du Liban, des alaouites et du Djebel druze écrit au ministre des Affaires Étrangères le 27 juillet 1926. Il lui adresse alors une copie d'un article du journal *l'Orient* et le prévient que « tous les moyens possibles » ont été employés pour faciliter les démarches « des libanais habitant à l'étranger pour les avertir des conditions dans lesquelles ils pourraient conserver la nationalité libanaise et leur donner les facilités possibles pour cette option »<sup>1231</sup>.

L'article du journal *l'Orient* intitulé « Le monstrueux arrachement » évoque la lutte armée engagée contre la Turquie afin de se « libérer du joug turc », qui sera réduite à néant si les coreligionnaires à l'étranger perdent leur nationalité au profit de la Turquie. Il lance un appel au gouvernement français afin qu'il aide les ressortissants étrangers à se faire connaître et qu'il prolonge le délai d'option<sup>1232</sup>. Un article, intitulé « La question syro-libanaise. Les Syriens et les Libanais à l'étranger », est publié dans le journal *Le Temps*, le 9 avril 1927. Cet article s'intéresse aux cas des communautés expatriées et pose la question suivante : « Faut-il sacrifier l'émigration syro-libanaise, ou bien favoriser le maintien de sa nationalité d'origine, ainsi que son retour dans ses foyers ? ». L'auteur prend position et envisage un arrêt de

<sup>1228</sup> Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, Série E, carton 443, dossier 2, Syrie, Colonies Syriennes d'Amérique, (août 1924 - mars 1926). AMAE.

<sup>1229</sup> République Française, Ministère des Affaires Étrangères, à Beyrouth, Paris le 23 juillet 1926, Levant 1918-1929, Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1230</sup> République Française, Consulat Général de France à Londres, Direction des Affaires administratives et techniques, Nomination d'un auxiliaire syrien dans nos consulats à l'étranger, 17 novembre 1923, Levant 1918-1929, Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1231</sup> République Française, Ministère des Affaires Étrangères, Le Ministre Plénipotentiaire Haut-Commissariat de la République Française auprès des États de Syrie, du Grand Liban, des Alaouites, et du Djebel Deuze, Beyrouth le 27 juillet 1926, au Ministre des Affaires Étrangères, Afrique-Levant, Levant 1918-1929, Syrie - Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1232</sup> Publication du journal « l'Orient », Levant 1918-1929, Syrie - Liban, série E, carton n° 443, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Ministère des Affaires Étrangères, AMAE.

l'immigration syro-libanaise et un phénomène de ré-émigration vers les territoires de Syrie et du Liban afin de retrouver la prospérité d'antan dans les territoires placés sous mandat.<sup>1233</sup>

Dans le rapport du consul de France au Paraguay, il est fait mention de Syro-libanais quittant le territoire paraguayen de manière épisodique pour rentrer dans leur pays natal : « La plupart s'embarquent sur des bateaux français, grâce à la propagande utile faite en faveur de nos compagnies de navigation, tant par leur correspondant à Assomption, que par ce poste au moment de la délivrance des passeports de ces protégés »<sup>1234</sup>. Certaines correspondances plus anciennes nous permettent de mieux comprendre cette situation, dont une lettre du Haut-Commissaire de la République française en Syrie et au Liban adressée au Président du Conseil, Raymond Poincaré, le 11 août 1923. Dans cette missive, le fonctionnaire rapporte :

« Les journaux locaux affirment que les émigrants libanais, lorsqu'ils passent à Marseille sont exploités d'une façon scandaleuse par les courtiers libanais d'émigration qui se trouvent dans cette ville. Les journaux en question conseillent à leurs compatriotes d'éviter le port de Marseille et de faire route pour l'Amérique en choisissant comme escales intermédiaires les ports italiens ou espagnols pour éviter cette exploitation »<sup>1235</sup>

Or, comme le fait fort justement remarquer le haut-commissaire, cela pourrait causer du tort aux compagnies maritimes françaises.<sup>1236</sup> Un autre document particulièrement intéressant nous est parvenu, il s'agit d'un « cahier des charges à l'usage des compagnies autorisées à faire le transport des migrants ». Il est signé par le haut-commissaire de la République française en Syrie et au Liban, sans doute en lien avec le courrier précédemment exposé. Dans ce document, divers articles réglementent les modalités de transport des migrants originaires de Syrie et du Liban<sup>1237</sup>. Cette réglementation fait réagir la Compagnie Générale Transatlantique d'autant plus que le Haut-Commissaire publie un décret important (n° 2975) le 4 décembre 1924, réglementant l'émigration dans les pays sous mandat<sup>1238</sup>. Ce dernier

---

<sup>1233</sup> Publication dans « Le Temps », 9 avril 1927, « La question Syro-Libanaise, les Syriens et les Libanais à l'étranger », Levant 1918-1929, Syrie - Liban, série E, carton n° 443, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Ministère des Affaires Étrangères, AMAE. Les extraits des périodiques « l'Orient » et « le temps » sont conservés dans les volumes de la correspondance diplomatique.

Sur ce thème A. Hamed F., s'exprime ainsi : « el Alto Comisionado francés en Líbano dio a conocer el Decreto N° 2975 del 4/12/ 1924, que restringía la salida de libaneses, para mantener el nivel de la población en el país. Tenían también el objetivo de proteger a los libaneses que querían emigrar de los abusos de las organizaciones que reclutaban a los candidatos que cobraban precios exorbitantes ». HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes ...*, p. 173, *op.cit.*

<sup>1234</sup> Légation de France, Consulat de France au Paraguay, Direction des Affaires politiques et commerciales, Communiqué à la sous - direction d'Amérique, et à la Légation de France à Buenos Aires, Assomption le 4 septembre 1922, Levant 1918-1929, Syrie - Liban, série E, carton n° 443, Ministère des Affaires Étrangères, AMAE.

<sup>1235</sup> Haut -Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban, à M. Raymond Poincaré, Ministre des Affaires Étrangères, 11 août 1923, Levant (1918-1929), Syrie - Liban, série E, carton n° 443, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Ministère des Affaires Étrangères, AMAE.

<sup>1236</sup> *Ibidem.*

<sup>1237</sup> Haut- Commissariat de la République Française au Syrie et au Liban, 11 août 1923, *op.cit.*

<sup>1238</sup> Bulletin mensuel des actes administratifs du Haut Commissariat, Sureté générale, Haut Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban, troisième année, n° 24, Beyrouth 15 décembre 1924, p. 226.

résulte du souhait de réduire le flux migratoire en provenance de Syrie et du Liban afin de ne pas dépeupler ces espaces<sup>1239</sup>. La Compagnie Générale Transatlantique exprime son désaccord dans un courrier du 31 janvier 1925 adressé au ministre des Affaires Étrangères. Elle exprime là sa volonté de discuter de certains articles de l'arrêté du Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban en signalant que de nombreuses compagnies maritimes françaises sont engagées dans ce marché<sup>1240</sup>.

## **2. L'appui français envers les Syro-Libanais dans les pays voisins**

Au regard de différentes sources, il est également possible d'apprécier la gestion de la communauté syro-libanaise par les institutions françaises à la même époque dans les pays voisins du Paraguay, notamment le Brésil et l'Argentine. Un courrier daté du 1<sup>er</sup> septembre 1922 de la Légation de France en Argentine adressé au ministre des Affaires Étrangères, nous informe de la volonté de doter le consulat de Buenos Aires d'un « drogman », c'est-à-dire d'un interprète. La raison principale étant que cette personne serait « le moyen le plus sûr d'être informé avec exactitude [des] besoins et [des] tendances » de la communauté syrienne d'Argentine qui compte près de 110 000 personnes<sup>1241</sup> ; 4 000 en Uruguay et 800 au Paraguay<sup>1242</sup>. Nous voyons là à quel point la France, par le biais de ses représentants diplomatiques, est attentive à la vie de la communauté syro-libanaise. L'exemple le plus frappant étant les rapports successifs de l'ambassadeur du Brésil et de la Légation de France en Argentine au sujet de la fête de l'Indépendance du Liban organisée par la communauté libanaise dans ces pays. Dans sa lettre du 2 septembre 1923, l'ambassadeur français au Brésil décrit les festivités organisées par la communauté libanaise de Río de Janeiro, et plus spécifiquement de la société « Cèdre du Liban ». Une cérémonie avait été organisée au cours de laquelle l'ambassadeur a prononcé un discours<sup>1243</sup>. Le chargé d'affaires de France en Argentine tient le même discours en insistant sur « la profonde affection qu'ils

---

<sup>1239</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes...*, *op.cit.*, p. 173.

<sup>1240</sup> Compagnie Générale Transatlantique, Paris, le 31 janvier 1925, série E, carton n° 443, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Ministère des Affaires Étrangères, AMAE.

<sup>1241</sup> Légation de la République Française en Argentine, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Buenos Aires 1<sup>o</sup> septembre 1922, M. Clausse, Ministre de France en Argentine, au Ministre des Affaires Étrangères, Levant (1918-1929), Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1242</sup> *Ibidem*.

<sup>1243</sup> Ambassade de la République Française au Brésil, Direction des Affaires Politiques et commerciales, Direction d'Asie, M. Conty, Ambassadeur de France au Brésil, au Ministre des Affaires Étrangères, Rio de Janeiro, 2 de septembre 1923, Levant (1918-1929), Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

[les Libanais] portent à notre pays ainsi que la reconnaissance qu'ils lui gardent pour l'aide affectueuse qu'ils ont toujours trouvée »<sup>1244</sup>.

À l'instar du Paraguay, le problème lié à la nomination d'un auxiliaire syrien dans les consulats français à l'étranger s'est posé. En ce qui concerne les consulats brésiliens, on constate que les situations sont différentes. Pour celui de Bahia, où la communauté syro-libanaise est composée de 13 000 personnes, un Libanais, M. Sarraf, est « chancelier substitué » et gère les problèmes liés à la communauté. Dans le Consulat de Sao Paulo, la communauté syro-libanaise est estimée à 123 500 personnes, elle est représentée par M. Salim Akl et M. Nakkoub Hanna « qui se chargent de toutes les questions intéressant leurs compatriotes auprès du Consulat ». Enfin, en ce qui concerne le Consulat de Río de Janeiro, « un agent officieux, universellement accepté par la colonie, travaille au Consulat ». Dans les deux derniers cas, ce sont directement les personnes de la communauté qui payent les services de leurs représentants. L'ambassadeur français au Brésil, M. Conti, « trouve le système en vigueur à Sao Paulo et à Río déplorable, mais il reconnaît que c'est le seul praticable dans l'état actuel des choses. » Il fait alors la demande d'auxiliaires syro-libanais ou d'un drogman<sup>1245</sup>, demande qui sera aussi faite par le consulat de Buenos Aires qui fait la sollicitation expresse d'un « drogman de carrière » ou d'un intermédiaire syrien que l'on connaît pour avoir rendu service au Consulat et qui serait rémunéré par ce dernier<sup>1246</sup>.

Cette situation explique le problème de communication relatif aux demandes d'option formulées par la communauté syro-libanaise expatriée dans le cadre du traité de Lausanne. En effet, dès le 10 septembre 1926, le Consul de São Paulo et de Santos alerte le ministre des Affaires Étrangères sur le nombre important d'options. Selon lui 2 000 déclarations ont déjà été formulées. En incluant les familles, cela représenterait environ 10 000 personnes<sup>1247</sup>. Cependant, le Consul pointe la difficulté rencontrée par M. Chucri Curi — la personne chargée de transmettre les modalités de demande d'option auprès de la communauté syro-libanaise — qui, à cause de sa maladie, n'aurait pas réussi à toucher toutes les personnes de cette communauté<sup>1248</sup>. Dans un courrier du 22 novembre 1926, le Consul fait parvenir la note de frais de M. Chucri Curi « chargé par le Gouvernement libanais de la propagande en faveur de l'option de nationalité des

---

<sup>1244</sup> Légation de la République Française en Argentine, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Buenos Aires 3 septembre 1923, le Chargé d'Affaires de France en Argentine, au Ministre des Affaires Étrangères, Levant (1918-1929), Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1245</sup> Consulat de France à Sao Paulo et Santos, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Afrique, Levant, Saint Paul, le 10 septembre 1926, le Consul de France à M. Aristide Briand, Ministre des Affaires Étrangères. Nomination d'un auxiliaire Syrien dans les Consulats français à l'étranger, Levant (1918-1929), Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1246</sup> *Ibidem.*

<sup>1247</sup> *Ibidem.*

<sup>1248</sup> *Ibidem.*

Syriens et Libanais », elle s'élève à 970 000 reis<sup>1249</sup>. Les oublis relatifs à cette « propagande » ou au manque d'informations pour qu'elle parvienne à la connaissance de tous les immigrés syro-libanais, transparaissent dans une nouvelle lettre du consulat de São Paulo et de Santos en date du 4 décembre 1929. Le consul y exprime son regret de constater « l'ignorance presque totale de la plupart de ces émigrés, travailleurs ou agriculteurs. Rares sont ceux qui ont compris la portée et le caractère de l'acte qu'on sollicitait d'eux. » Il poursuit en pointant du doigt le mauvais travail des émissaires et des journaux qui avaient pour mission d'informer les ressortissants syro-libanais de la situation<sup>1250</sup>.

Il faut également souligner qu'une association dénommée « Patronato Siro-libanes » s'est formée à Buenos Aires, et par chance ses statuts ont été conservés. C'est une association qui vise à « protéger l'émigrant syro-libanais en Argentine, accomplissant ainsi un devoir patriotique et humanitaire, le seconder dans ses propos auprès de la Direction Générale de l'Émigration locale. [...] L'accompagner et lui proposer une assistance gratuite jusqu'à ce qu'il trouve du travail »<sup>1251</sup>.

Les Syro-Libanais ne sont donc pas des immigrés comme les autres. À la différence des Italiens, des Français ou encore des Japonais, leur présence sur le sol paraguayen est avant tout liée à des questions politiques. En cela la dimension politique est l'une des spécificités de cette communauté d'immigrés au Paraguay : si elle est à l'origine de leur présence, le commerce est quant à lui le biais par lequel cette communauté a pu s'implanter durablement, seconde spécificité qui distingue les Syro-Libanais.

### **3. Le commerce, biais d'implantation des Syro-Libanais au XX<sup>e</sup> siècle**

Du fait du contexte politique, c'est le Consulat et les documents qu'il a produits qui constituent la principale source d'informations sur la manière dont vivaient les Syro-Libanais au Paraguay. À la fin de l'année 1888, 1 064 migrants syro-libanais s'installent sur le territoire paraguayen à divers endroits<sup>1252</sup>. Dès lors, les Syro-Libanais entreront dans le pays par périodes intermittentes : 1900, 1914, 1918, 1933, 1937 ; totalisant finalement le nombre

---

<sup>1249</sup> Consulat de France à Sao Paulo et Santos, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Afrique, Levant, Saint Paul, le 22 novembre 1926, le Consul de France à M. Aristide Briand, Ministre des Affaires Étrangères, Levant (1918-1929), Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1250</sup> Consulat de France à Sao Paulo et Santos, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Afrique-Levant, Saint Paul, le 4 décembre 1929, le Consul de France à M. Aristide Briand, Ministre des Affaires Étrangères, Levant (1918-1929), Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1251</sup> République Française, Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires administratives et techniques, Patronato Sirio-Libanais, (fundado 29 de marzo de 1926), « Asociación de protección al inmigrante », Levant 1918-1929, Syrie – Liban, série E, carton n° 443, AMAE.

<sup>1252</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes...*, *op.cit.*, p. 172.

de 42 742 immigrants syro-libanais<sup>1253</sup>. Bien que la communauté syro-libanaise soit la plus petite au sein de la société paraguayenne, elle est non seulement installée à la capitale, mais aussi dans une diversité de villes, dont Concepción, Villarrica, Encarnación, Fuerte Olimpo, (la région du Chaco) Pilar, Villa de San Pedro, Itaburubi del Rosario, San Estanislao, Caraguatay, San Ignacio, Yuty, Maciel, Arroyos y Esteros, Paraguari, Altos, Tobatí, Piribebuy, Barrero Grande, Caacupé, Itá et le département central, Itaiguá, Villeta et Tabapy<sup>1254</sup>. Dans tous ces lieux, les Syro-libanais sont connus comme groupes arabo-paraguayens et plus précisément en tant que « Turcs », appellation due à la fois à leur origine et à leur activité professionnelle, le commerce, activité qui de fait leur donne une visibilité dans la société<sup>1255</sup>. Ce terme vient donc cristalliser la particularité des Syro-Libanais entre spécificité professionnelle et culturelle et sera employé positivement ou péjorativement pour désigner leur capacité à négocier n'importe quelle affaire<sup>1256</sup>. Au Paraguay, l'expression, « tête de Turc » est utilisée pour désigner quelqu'un de têtu, surtout au sujet de celui qui ne veut pas baisser le prix de vente. L'on trouve également la formule « un bazar turc », pour décrire un magasin qui vend de tout et dont la diversité des marchandises n'est pas ordonnée. Le terme « turc » a ainsi rapidement permis à la fois de désigner les Syro-libanais et de caractériser de manière générique les vendeurs ambulants ou les immigrants qui possédaient une mercerie.

Ce qui caractérise le mieux le travail de l'immigrant syro-libanais est le terme de « macatero »<sup>1257</sup>, c'est-à-dire colporteur, vendeur ambulant, allant de maison en maison à cheval ou à pied pour faire de la vente à crédit ou du troc de ses marchandises en partie constituées d'une diversité d'objets manufacturés pour la maison et aussi de tissus. Il faut noter que dans les premiers temps de l'immigration, lorsque le pays était encore dépeuplé, sans infrastructure ni voies de communication, il était difficile d'exercer ce métier. S'ajoutait

<sup>1253</sup> Ce chiffre donné par Alejandro Hamed apparaît important par rapport aux données que nous avons consultées dans le Registre de l'immigration et de la colonisation d'Asunción. Mais l'on sait que de nombreux migrants ne s'inscrivent pas dans le bureau de l'immigration ou ne restent pas de façon durable dans le pays. Les immigrants arrivés les plus récemment, dite le dernier flux seraient entrés dans les années soixante et soixante-dix dans la région d'Alto Paraná, Ciudad del Este, dans la ville autrefois appelée Puerto Presidente Stroessner, dans laquelle est établie une importante communauté arabe de diverses origines.

<sup>1254</sup> República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro General de Inmigrantes, Prontuario de las Publicaciones oficiales, República del Paraguay, Archivo de la Dirección General de Inmigración, (35 Vols), Asunción, Años: 1918-1939; 1939-1980.

<sup>1255</sup> Ces endroits apparaissent clairement dans les documents concernant les Syro-libanais dans les archives du Consulat de France à Asunción.

<sup>1256</sup> Sur les Turcs voir aussi, BRÉGAIN, Gildas, *Syriens et Libanais...*, *op. cit.* TRUZZI, Oswaldo, « Libanais et Syriens au Brésil (1880-1950) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n°1, 2002 pp. 123-147.

<sup>1257</sup> Le mot « macatero » vient de Mascot ou Mascate, la capitale d'Oman. Les immigrants de Moyen Orient du début du XX<sup>e</sup> siècle étaient pour la plupart des « colporteurs » issus de cette ville qu'on a appelé « mascateros », devenus ensuite en Amérique du Sud plus connu comme « macateros ». HAMED, mentionne aussi le vendeur ambulant. HAMED, A., *Los árabes y sus descendientes...*, *op.cit.*, p. 174.

à cela, la contrainte de la langue : les immigrants étaient obligés, pour commercer, de parler l'espagnol et surtout le guarani dans certaines zones urbaines et rurales du pays. Très vite donc, que ce soit dans l'espace domestique ou professionnel, l'espagnol et le guarani étaient pratiqués dans la plupart des foyers syro-libanais.

Si dans un premier temps les Syro-libanais travaillaient essentiellement dans les yerbales<sup>1258</sup> — exploitées d'abord en exclusivité par l'État, puis par de grandes compagnies étrangères et paraguayennes — le travail dans les exploitations du maté ne fut que temporaire, le temps de s'acclimater à ce nouvel environnement de travail et de vie, et de se lancer dans le métier qu'ils savaient le mieux exercer : le commerce. Les vendeurs ambulants issus des premiers flux migratoires vont en effet par la suite ouvrir des commerces spécialisés dans la vente au détail de tissus, et plus tard la vente en gros. À Concepción, on trouve des petits commerces tenus par les Syro-Libanais et toujours installés en des points stratégiques du centre-ville. Progressivement, ils ont diversifié leurs produits et développé la vente en gros, notamment pour les produits issus de l'agriculture, dont la vente des « *acopios del país* » (produits du pays). Ces petits commerçants partageaient leur activité à Asunción avec les Catalans, les Espagnols et les Italiens. Ce nouveau modèle marque la fin de la vente au détail de porte-à-porte réalisée en parcourant les campagnes. Dorénavant, ce seront surtout des grossistes spécialisés dans la vente de tissus, des parfums français, et tout type de produits électroniques. Cette communauté affermit donc progressivement son pouvoir économique en s'intéressant à des positions toujours plus importantes dans les secteurs commerciaux<sup>1259</sup>.

#### **4. Entre politique et économie : l'administration de la présence des Syro-Libanais (1918 - 1938)**

Les premiers renseignements concernant la population syro-libanaise au Paraguay dont nous disposons se trouvent dans une lettre du Consul de France au Président du Conseil, Raymond Poincaré, en date du 4 septembre 1922. Ce dernier souhaitait obtenir des « renseignements sur la colonie syrienne et libanaise du Paraguay. » Pour ce faire, le Consul a mené une enquête dont les détails nous permettent de mieux appréhender la manière dont la présence de la communauté syro-libanaise au Paraguay a été gérée.

Dans la conclusion de son rapport, le Consul explique sa mission auprès de cette communauté syro-libanaise <sup>1260</sup> :

« Je me suis efforcé de faire comprendre aux Syriens du Paraguay le rôle désintéressé que poursuit la France en acceptant le mandat sur leurs pays. J'ai insisté particulièrement sur le fait que les

---

<sup>1258</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes*, *op.cit.*, p. 173.

<sup>1259</sup> C'est en effet une région à la frontière avec le Brésil, soit un point stratégique pour le commerce. D'importants centres de commerce et des bâtiments y sont mis à disposition des syro-libanais.

<sup>1260</sup> Se reporter à la première partie du chapitre 2 où la question du protectorat français sur les syro-libanais a été évoquée.

fonctionnaires détachés auprès de l'administration locale agissent comme des « conseillers » de cette dernière et que l'occupation militaire française avait pour but d'assurer la sécurité du pays pour lui permettre de poursuivre son développement administratif et économique moderne »<sup>1261</sup>

Il termine en rappelant le bien fondé de « cette action civilisatrice ».<sup>1262</sup> Cette dimension paternaliste ressort également dans un des sous-titres du rapport : « Circonscription consulaire du Paraguay ». Le consul fait référence à l'action de la Légation de France par rapport au protectorat de son pays et sa tâche consistant à délivrer des certificats, des documents pour la vie civique de ces immigrés. Le rôle joué par le Consulat de France quant à la présence syro-libanaise s'illustre donc à différents niveaux, et ce dernier ne fut pas le seul acteur permettant l'administration de la présence syro-libanaise, les groupements syriens tout comme le gouvernement paraguayen ont également eu une place centrale.

Si l'Association « Union Siria », illustre la place jouée par les Syro-libanais dans le commerce<sup>1263</sup>, ce groupement syro-libanais illustre en lui-même le fait que leur présence résulte d'un accord et d'un investissement commun entre le Paraguay et la France. Le registre de l'Union Siria mentionne les données suivantes : le 13 octobre 1919 est fondée la société « Sirios Unidos » ou la « Union Siria »<sup>1264</sup>. C'est alors l'époque d'une entrée massive des Syro-libanais dans le pays qui fait suite au Traité de Lausanne du 6 août 1926. Cette société vendait ses services aux Syriens et aux Libanais. Dans le même temps, le Consulat de l'Ambassade de France à Asunción enregistrerait les Syro-libanais sous sa protection. La société Sirios Unidos représentait une entité de bienfaisance pour ces immigrants et les représentait auprès des autorités paraguayennes et du Consulat de France à Asunción, tous deux ayant accepté l'aval de cette association pour l'obtention de documents certifiés pour les deux communautés qui avaient alors fusionné<sup>1265</sup>.

Ces deux groupes ont été créés par les Syriens. Le premier est « la Union Siria », dont le Président est M. Nami Gouri et un de ses membres M. Georges Daniel Jarjoura, qui ont tous deux conduit des pourparlers avec le Consulat de France pour la communauté syro-libanaise. Ces derniers ont par la suite quitté le Paraguay et ont été remplacés respectivement par messieurs, M. Karam<sup>1266</sup> et M. Chaïa<sup>1267</sup>. La « Union Siria » a été fondée à la suite de la

---

<sup>1261</sup> Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, Levant 1918-1929, Syrie-Liban, 408, Communiqué à la sud Direction d'Amérique et à la Légation à Buenos Aires, Légation de France, Consulat de France au Paraguay, le Chargé d'Affaires et Gérant du Consulat de France à Assomption, à son Excellence monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères à Paris, Assomption, le 4 septembre 1922. AMAE.

<sup>1262</sup> *Ibidem*.

<sup>1263</sup> Pour plus de détails sur ces associations de commerçants, se reporter au chapitre 9.

<sup>1264</sup> Le 12 janvier 1919 est la date de fondation de l'Union Siria selon l'acte que nous avons consulté.

<sup>1265</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes...*, *op.cit.*, p. 174. Statut de l'Union Siria, 1919. Document consulté dans les Archives du « Club Sirio » d'Asunción.

<sup>1266</sup> Inscrit en mai 1920, à la Légation de France avec le Certificat de l'« Union Siria », Michel Karam, Beyrouth, 40 ans, négociant, Asunción.



Première Guerre mondiale dont l'une des conséquences fut le démantèlement de l'Empire ottoman et l'émergence des nations syrienne et libanaise<sup>1268</sup>. Le second groupement syrien est « le « Centro Sirio », ex « Centro de Mahardeh », dont le président est M. Salomon José Bittar.

Document 12 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asunción- Maxime CHAÏA

REGISTRE D'INSCRIPTION	
2	
Nom et profession +	Chaia (Maxime), négociant.
Lieu et date de naissance	Beyrouth, 1884 -
Lieu et date du mariage Nom de l'épouse ou de l'époux	
Prénoms Lieux et dates de naissance des enfants mineurs	Asise Chaia, 14 novembre 1913, Assomption - Sada Chaia, 7 février 1916, Assomption -
Dernier domicile en Syrie, en France ou à l'étranger	Beyrouth
Adresse actuelle	Cerro Corá 36, Assomption -
Signature	Maximo Chaia
Pièces justificatives	Certificat de la "Union Siria" - Déclaration du père pour les enfants -
Date de l'inscription:	9 août 1919
Percu	5 francs Art. 158
Voir au verso	

Source : Registre des syro-libanais du Consulat de France à Asunción.

Maximo Chaïa né à Beyrouth en 1884, il est inscrit le 9 août 1919 avec le certificat de l'« Union Siria » : Déclaration du père pour les enfants : Asise Chaïa, né le 14 novembre 1913, Sada Chaïa, né le 7 février 1916. Dans les registres de la Légation de France apparaissent aussi : Alexandre Chaïa, Beyrouth, négociant, né en 1920, Esper Chaïa, Beyrouth, né en 1865, tous habitent la même adresse : Cerro Corá n° 36, Asunción.

<sup>1267</sup> Dans les registres de la Légation de France apparaissent en août 1919 avec le certificat de l'« Union Siria » : Maxime Chaïa, Beyrouth, 35 ans, marié, négociant, Asunción ; Alexandre Chaïa, Beyrouth, négociant ; en 1920, Esper Chaïa, Beyrouth, né en 1865 ; tous habitent la même adresse : Cerro Corá n° 35, Asunción.

<sup>1268</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes...*, 2002, p. 175, *op. cit.*

Si ces groupements jouaient un rôle d'entraide important parmi les Syro-libanais, ils constituaient également un aval devant les autorités françaises et paraguayennes pour obtenir des documents du consulat de France. Le document photographié, qui fut expédié par la Légation de France, contient diverses informations au sujet du migrant : n° d'inscription, nom et profession, lieu et date de naissance, lieu et date du mariage, nom de l'épouse ou de l'époux (liste des enfants avec la date de naissance et le lieu de naissance au Paraguay) ; dernier domicile, en France ou à l'étranger, adresse actuelle, signature, pièces justificatives ; date d'inscription, prix perçu, tampon du consulat et signature du ministre ou du chancelier. Notons toutefois que ce document n'a pu être obtenu que grâce à l'aval de l'« Union Siria » d'Asunción. M. Chaïa né à Beyrouth en 1884 a en effet été membre de l'« Union Siria ». Il s'est installé à la rue Cerro Corá n° 36 à Asunción, où deux enfants sont nés.

La présence des Syro-Libanais était donc régulée à la fois par des entités associatives et grâce aux réseaux politiques existants entre la France et le Paraguay. Les relations entretenues avec la colonie syrienne d'Asunción étaient donc selon le Consul avant tout d'ordre administratif et permettaient notamment la délivrance des passeports pour la Syrie ou des laissez-passer pour l'Argentine. C'est par l'intermédiaire des deux sociétés syriennes que sont fournis ces documents, car « ces deux groupements connaissent mieux que quiconque, ici, leurs compatriotes et présentent, à mon avis, toutes les garanties de loyauté à notre égard »<sup>1269</sup>. En outre, il semble que ces deux intermédiaires souhaitent construire une légitimité au regard du contexte international, qui leur permette de représenter les intérêts de leurs compatriotes au Paraguay.<sup>1270</sup> On apprend également que les relations avec l'autorité locale sont bonnes, qu'il n'y avait aucune difficulté administrative<sup>1271</sup>.

Signalons pour finir que le Consul de France s'intéressait aussi aux liens existants entre les immigrants installés au Paraguay et les Syro-libanais restés dans leur pays. Il note que la crise économique<sup>1272</sup> qui a touché le Paraguay pendant deux ans a influé sur « les envois d'argent effectués pour la Syrie par nos protégés », ils « sont très peu importants : ils atteindraient tout au plus la valeur d'une centaine de mille francs par an »<sup>1273</sup>. Par ailleurs, ces transferts de fonds sont réalisés via les établissements bancaires « Banco de la República » d'Asunción et « Banco di Roma » qui possède un établissement en Syrie. Selon le Consul, ce sont des français qui sont actionnaires majoritaires de cet établissement via la « filiale du Banco Francés du Río de la Plata à Buenos Aires ». Il faut également noter que les liens entre

<sup>1269</sup> Dépêche du 4 septembre 1922. *op. cit.*

<sup>1270</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes...*, *op.cit.*, pp. 188-189.

<sup>1271</sup> Dépêche du 4 septembre 1922. *op.cit.*

<sup>1272</sup> La crise économique a entraîné la fermeture des frigorifiques, la chute du prix de la viande, ainsi qu'une guerre civile dans le pays de 1922-1923. ASHWELL, Washington, 1989, p. 168.

<sup>1273</sup> Dépêche du 4 septembre 1922. *op. cit.*

les Syro-libanais se concrétisent aussi au travers de visites. En effet, « une dizaine de Syriens, tout au plus, vont annuellement, du Paraguay en France ou en Syrie »<sup>1274</sup>, départs qui étaient donc rendus possibles par le rôle administratif joué par le Consulat de France.

## **5. Une intégration à plusieurs échelles**

### **5.1. Aspects démographiques et sociologiques**

Les caractéristiques démographiques concernant les syro-libanais sont également mentionnées dans cette enquête menée par le consul en 1922<sup>1275</sup>. Il faut souligner que, comme c'est le cas pour d'autres colonies au Paraguay, une grande partie des immigrants installés dans les campagnes n'est pas inscrite dans leur consulat. Il est donc difficile d'avoir des informations complètes sur cette population dont on ne peut connaître le nombre exact. Voici les chiffres mentionnés par les sources : on dénombre à l'époque « environ 800 (Syro-libanais), dont près de 300 résidents à Asunción et le reste dans l'intérieur du pays [qui] n'ont pas pu se fondre dans le milieu paraguayen »<sup>1276</sup>. Trois ans plus tard, les chiffres sont les suivants : 2 200 Syriens et Libanais dont la plupart sont concentrés à Concepción où ils ont fondé l'« Union Libano-Syrienne »<sup>1277</sup>. Le Consul de France note par ailleurs qu'un « registre d'immatriculation des Syriens a été ouvert », mais qu'à ce jour seuls « 41 notables » y sont inscrits. Il fait alors un rapprochement avec la situation des colons français au Paraguay, pour laquelle il observe également que « les gens de situation modeste ont négligé d'effectuer cette formalité, sans qu'il y ait de leur part de la mauvaise volonté »<sup>1278</sup>.

Le fonctionnaire français joint à son rapport un tableau récapitulatif de la situation syro-libanaise au Paraguay, tableau qui permet de connaître la confession religieuse et la provenance des Syro-libanais et ce, grâce à la circonscription des Syro-libanais faite à la Légation de France à Asunción. Le tableau se présente comme suit :

---

<sup>1274</sup> *Ibidem.*

<sup>1275</sup> Dépêche du 4 septembre 1922, *op. cit.*

<sup>1276</sup> *Ibidem.*

<sup>1277</sup> Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, Levant 1918-1929, Syrie-Liban, 408, Consulat de France au Paraguay, Assomption, 25 novembre 1925, M. Perrot, Chargé d'Affaires de France au Paraguay, à M. Aristide Briand, Ministre des Affaires Étrangères, AMAE.

<sup>1278</sup> *Ibidem.*

Tableau 19 : Répartition des syro-libanais par origine

Répartition par origine	
Libanais purs	20
Régions de Beyrouth ou de Tripoli	280
Région d'Alep	320
Région de Damas	100
Alaouites	80
TOTAL	800

Source : Élaboration propre

Tableau 20 : Répartition des syro-libanais par confession religieuse

Répartition par confession religieuse	
Maronites	40
Grecs catholiques	50
Grecs Melkites	35
Protestants	10
Grecs orthodoxes	200
Musulmans sunnites	50
Musulmans chiites	300
Israelites	106
Druzes	10
TOTAL	801

Source : Élaboration propre

Les chiffres indiqués sont suivis de la mention « environ », en effet comme le rappelle le Consul, il existe une incertitude sur le nombre exact d'immigrants syro-libanais. D'ailleurs le tableau suivant est suivi de la mention (très approximative), il est donc nécessaire de considérer ces informations avec précaution. Le Consul a également pris la peine de recenser les 41 personnes immatriculées en fonction de leur confession religieuse et de leur origine.

Tableau 21 : Origine des confessions religieuses


Confession religieuse		Origine
Maronites <sup>1279</sup>	6	Dont 4 du Grand Liban et de 2 de la ville de Beyrouth.
Grecs catholiques	2	Tous deux d'Alep (ville).
Grecs orthodoxes	33	Dont 13 de Beyrouth ou de sa région ; 2 de la région de Tripoli ; 18 de la région d'Alep (ces 18 derniers presque tous du village de Mahardeh près d'Homs).

Source : Élaboration propre

<sup>1279</sup> Voir aussi : MOYA, José C., « L'Amérique Ibérique dans l'histoire globale des migrations », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 2, n° 51, 2015, pp. 15-34.

Outre ces informations détaillées, les documents consulaires nous livrent des informations concernant des cas particuliers qui permettent ainsi d'illustrer les particularités sociologiques des immigrés syro-libanais.

Document 13 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asunción  
Moham Santiago YAMPEY

REGISTRE D'INSCRIPTION		
Nom et prénoms	Moham Santiago Yampey	
Année et date de naissance	Janvier 1900 Hermel (Liban)	
Année et date du mariage Nom de l'épouse ou de l'époux	Année 1934 avec Juliana Villalba	
	1° Farid - 1910 - Capitan Bado 2° Nassim - 1920 - Quiindy 3° Badri - 1922 - Quiindy 4° Yirala - 1923 - Quiindy 5° Leila - 1925 - Quiindy 6° Fattima - 1934 - Asunción	
	Dernier domicile en Syrie, en France ou à l'étranger	Hermel (Liban)
	Adresse actuelle	Baballero 91º 383 25 de Mayo 91º 147 Asunción
	Signature	<i>Santiago Yampey</i>
	Pièces justificatives	Inscription 1º 147
	Date de l'inscription:	28 FEV. 1935 28 FEB. 1935
	Parti	5 fr 100 l. Article 80 @

Source : Registre des Syro-Libanais du Consulat de France à Asunción

La famille de Yampey illustre qu'il a parcouru le pays, d'abord dans les campagnes, à Capitan Bado, ensuite à Quiindy avant de finir à Asunción. Dans chacun de ces endroits, il a eu des enfants. Il épouse Juliana Villalba en 1934, ils ont six enfants et chose originale par rapport aux autres Syro-libanais au Paraguay, leurs enfants ont tous des prénoms arabes : Farid, Nassim, Badri, Yirala, Leila et Fattima. Tant son mariage avec une Paraguayenne que les divers enfants qu'il a eus montrent également que les immigrés syro-libanais n'avaient pas pour intention de retourner dans leur pays d'origine. Pour bon nombre d'entre eux, c'est donc de manière durable qu'ils ont pensé leur vie outre-Atlantique.

L'exemple ci-dessous illustre quant à lui la destinée professionnelle de la famille Armele qui a développé une entreprise de textile basée sur les réseaux familiaux, une autre dans la vente des produits du pays, une dans la joaillerie, et une dernière dans l'hôtellerie.

Document 14 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asunción  
Famille de Felipe ARMELE

Remplacé <sup>Libanais</sup> par le N° 219

REGISTRE D'INSCRIPTION	
Nom et profession	Armele (Felipe) commerçant
Lieu et date de naissance	Baskinta (Liban) / Liban en 1889 le 20 août
Lieu et date du mariage Nom de l'épouse ou de l'époux	Concepcion (Paraguay) en 1912 avec Saïde Maluff
Prénoms lieux et dates de naissance des enfants mineurs	1 <sup>o</sup> Nede âgé de 10 ans (fille) 2 <sup>o</sup> Emilio id de 8 ans (fil) 3 <sup>o</sup> Hasset id de 7 ans (fil) 4 <sup>o</sup> Selona id de 5 ans (fille) 5 <sup>o</sup> Najib id de 2 ans (fil)
Dernier domicile en Syrie, en France ou à l'étranger	Baskinta (Liban)
Adresse actuelle	(Paraguay) Concepcion calle Brasil Aquirre 31 de Mayo
Signature	Felipe Armele
Pièces justificatives	Déclaration de M. Jorge Armele son cousin
Date de l'inscription:	28 Mars 1924
Perçu	En 10 francs Article 84
Le Secrétaire LÉGATION ET CONSULAT DE FRANCE ASUNCIÓN Signature du Ministre ou du Chargé d'Affaires de France J. J. [Signature]	

Voir au verso

Source : Registre des syro-libanais du Consulat de France à Asunción.

Felipe Armele, originaire de Baskinta, Liban, commerçant, s'est marié à Concepcion en 1912 avec Saïde Maluff. Le document montre le maintien des prénoms en langue arabe de la plupart de ses enfants : Nede (10 ans), Emilio (8 ans), Hasset (7 ans), Selona (5 ans), Najib (2 ans) Il a été présenté à la Légation de France par Jorge Armele son cousin. Date d'inscription au consulat, le 28 mars 1924.

Document 15 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asunción  
 Famille de Juan ABDO

Remplacé par le 9/8/196

Syria - Motifs français  
 REGISTRE D'INSCRIPTION

64

Nom et profession: Juan Abdo, commerçant

Lieu et date de naissance: en 1890 à Talpissi (Syrie)

Lieu et date du mariage: marié à Assomption le 18 Janvier 1925, avec M<sup>me</sup> Estanislada Benitez

Num de l'épouse ou de l'époux: Eusebio - 7 ans, Mario - 5 ans, Evangelista - 3 ans

Dernier domicile en Syrie, en France ou à l'étranger: Buenos Aires.

Adresse actuelle: Carro Corra 61 - à Assomption

Signature: Présenté par Union Siria

Date de l'inscription: 8 Mars 1929

Perçu: 12<sup>00</sup> Article: 74

Signature du Ministre ou du Chancelier: [Signature]

CHANCELIER DU CONSULAT

CONSULAT DE FRANCE - ASSOMPTION

Source : Registre des syro-libanais du Consulat de France à Asunción.



Juan Abdo, d'origine syrienne (Talpissi) ; il est présenté par l'Union Siria au Consulat et inscrit le 8 mars 1929, s'est également marié avec une Paraguayenne Estanislada Benitez, le 18 janvier 1925, ils ont eu trois enfants : Eusebio (7 ans), Mario (5 ans) et Evangelista (3 ans). Son fils Mario Abdo Benitez fut secrétaire privé du dictateur président Alfredo Stroessner (1854-1989) il s'est marié avec la fille d'un immigré français : Perrier (Perier) et il est grand-père de Mario Abdo Benitez Perrier (fils de Mario Abdo Benitez). M.A. Benitez Perrier joua lui aussi un rôle politique important en tant que sénateur puis en étant élu président de la République du Paraguay en avril 2018.

## 6. Une intégration en tension

Les cas particuliers présentés ici illustrent donc différents aspects sociologiques de la communauté syro-libanaise tout autant que sa réussite sur le sol paraguayen. Il faut toutefois souligner que l'intégration syro-libanaise, si elle s'est faite relativement facilement par le biais du commerce, incarne également une tension entre assimilation et maintien des spécificités culturelles. C'est ainsi que par exemple les Syro-libanais ont appris les langues locales et ont « hispanisés » leurs noms tout en maintenant la force de la langue arabe.

La lettre du consul de France montre en effet que les appellations des noms de personnes ont été modifiées, et ce, afin de faciliter l'intégration de cette population. Le Consul écrit que « les Syriens sont, d'ailleurs, généralement connus au Paraguay par la traduction en espagnol de leurs noms et prénoms arabes, auxquels s'ajoute, la plupart du temps, un surnom dans l'une des deux langues »<sup>1280</sup>. Le document ci-dessous montre l'hispanisation des prénoms des enfants syro-libanais, hispanisation qui s'explique ici aussi parce que la mère est d'origine paraguayenne, Eugenia González.

Document 16 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asunción  
Héter RODRIGUEZ JORGE

REGISTRE D'INSCRIPTION	
Inscription n° 110	
Nom et profession	Héter Rodriguez Jorge commerçant
Lieu et date de naissance	Salamie (Syrie) 1893
Lieu et date du mariage Nom de l'épouse ou de l'époux	Quiindy en 1925 avec Eugenia González
	1 <sup>er</sup> Cristina - 1922 - Quiindy 2 <sup>e</sup> Emilia - 1924 - id 3 <sup>e</sup> Mustafa - 1925 - id 4 <sup>e</sup> M. Valeria - 1926 - id 5 <sup>e</sup> Anita - 1930 - id 6 <sup>e</sup> Celina Juan - 1931 - id 7 <sup>e</sup> Alia - 1933 - id
Dernier domicile en Syrie, en France ou à l'étranger?	Salamie (Syrie)
Adresse actuelle	Quiindy (Paraguay)
Signature	Réside à la campagne ne peut signer
Pièces justificatives	cert. Traité Lausanne 23/7/26
Date de l'inscription:	18 MARS 1935
Pays	5/100
	

Source : Registre des syro-libanais du Consulat de France à Asunción.

Ce document délivré par la Légation de France d'Asunción mentionne en haut à gauche : inscription n° 110, né à Salamie, Syrie en 1893, commerçant ; s'est marié en 1925 avec Eugenia González, réside à la campagne, à Quiindy, ils ont sept enfants. Deux des enfants portent un prénom arabe : Mustafa et Alia. La pièce justificative du Consulat : certificat Traité Lausanne 23/7/1926.

<sup>1280</sup> Dépêche du 25 novembre 1925. *op. cit.*



Un autre élément qui ressort de ces correspondances consulaires est le fait que les Syro-libanais ne maîtrisaient pas la langue française. Le Consul note à ce sujet qu'il y a de nombreux célibataires et que « beaucoup vivent en concubinage avec des femmes du pays [...]. Les enfants qu'ils ont de ces dernières sont généralement élevés par leurs mères, parlant la langue de celle-ci et n'ont rien de commun avec la langue ou le pays de leur père. Pourtant le processus d'intégration de ces enfants est identique à ceux des autres nationalités de colons, ils sont considérés obligatoirement comme paraguayens par les lois du pays »<sup>1281</sup>. Néanmoins, le Consul ajoute qu'il n'y a, selon lui, « aucune possibilité, faute d'élèves éventuels, de créer ici une école syrienne » et que ces enfants ne fréquentent pas pour autant les établissements scolaires dirigés par des français<sup>1282</sup>. L'on en déduit ainsi que le processus d'intégration de cette population s'est effectué directement via une adaptation à la société locale<sup>1283</sup> (assimilation de traits propres à la culture paraguayenne) tout en conservant des spécificités liées à la société d'origine sans toutefois passer par un rapport à la culture française, alors même que c'est via ce pays que leur présence a été possible.

Ce constat peut être mis en relation avec le dernier élément que nous retiendrons du rapport du Consul français. Il constate en effet que quelques individus expriment une « méfiance à notre égard ou des « sentiments nettement anti-français »<sup>1284</sup>. Ces sentiments sont très prégnants lorsqu'il s'intéresse aux deux organismes syriens à Asunción et plus particulièrement à leurs dirigeants, ces derniers ayant fait l'objet d'une enquête. Ce constat n'empêche pas toutefois l'existence d'une bonne entente, ce qu'illustrent les propos suivants : « les dirigeants de ces deux sociétés entretiennent actuellement les meilleures relations avec ce consulat. Ils ne manquent pas, en particulier, d'assister aux fêtes patriotiques organisées ici par la colonie française (14 juillet, 11 novembre, etc.). Le Consul conclut en espérant qu' « ils échappent donc aux influences anti-françaises que pourraient exercer sur eux certains éléments syriens à l'étranger ».<sup>1285</sup> D'ailleurs, le chargé d'affaires de France au Paraguay, M. G. Perrot, s'adressant à Aristide Briand dans un courrier daté du 12 septembre 1926, lui fait part de l'état d'esprit de certains de nos protégés libanais et syriens dans le cadre de l'application des clauses du traité de Lausanne<sup>1286</sup>. Il écrit alors : « Il faut remarquer également, -et ceci a son importance- que, généralement les libanais et syriens riches ou aisés

---

<sup>1281</sup> Dépêche du 4 septembre 1922. *op. cit.*

<sup>1282</sup> *Ibidem.*

<sup>1283</sup> HAMED FRANCO, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes, op.cit.*, p.175.

<sup>1284</sup> Dépêche du 4 septembre 1922. *op. cit.*

<sup>1285</sup> *Ibidem.*

<sup>1286</sup> Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, Levant 1918-1929, Syrie-Liban, carton 408, Consulat de France au Paraguay, Assomption, 12 septembre 1926, M. Perrot, Chargé d'Affaires de France au Paraguay, à M. Aristide Briand, Ministre des Affaires Étrangères, AMAE.

nous sont contraires et que les libanais et les syriens pauvres nous sont favorables »<sup>1287</sup>. Cette méfiance, qui influe sur l'intégration même de cette population dans la société paraguayenne est le fruit, selon Alejandro Hamed Franco, de l'addition de deux sentiments : « *un patriotismo idealizado con respecto a la madre patria y una incondicional gratitud a la patria adoptiva* »<sup>1288</sup>. Cette citation ne doit pas être comprise pour ce qu'elle dirait de leur vie quotidienne ou de leur sentiment envers l'état paraguayen. Ce qui est mis en avant est le sentiment qu'éprouve de façon normale un immigré éloigné de sa patrie et qui garde une attitude de patriotisme, patriotisme que les immigrants peuvent faire valoir désormais au Paraguay où ils ont bâti des institutions sociales notamment au bénéfice de leurs ressortissants<sup>1289</sup>.

Ces différents éléments témoignent donc que l'intégration des Syro-libanais fut certes réelle, mais que ses rouages et ses mécanismes dénotent une tension qui ne se retrouve pas chez les nationalités de cette étude, tension qui ne peut pas cependant être déconnectée de la raison de leur présence au Paraguay : la France est à la fois le garant administratif de leur présence; par ailleurs, si les Syro-libanais participent aux festivités françaises, pour autant ce n'est pas au sein de leurs institutions qu'ils éduquent leurs enfants.

## Conclusion

Plusieurs caractéristiques intéressantes ressortent de cette présentation de la communauté syro-libanaise au Paraguay à travers des documents fournis essentiellement par le Consulat français. Premièrement, il s'avère que cette communauté a rencontré quelques difficultés au cours du processus d'intégration dans la société paraguayenne. Les différences de cultures, de langue ou encore de patronymes ont été mises en avant. Pour y remédier, l'assimilation des coutumes locales était le premier moyen utilisé. L'espagnol dans les villes et le guarani dans les campagnes étaient une condition *sine qua non* pour que les immigrants puissent communiquer, exercer leur activité et pour que leurs enfants poursuivent leurs études. Notons qu'en parallèle, les Syro-Libanais ont fondé des associations afin de se

---

<sup>1287</sup> *Ibidem*.

<sup>1288</sup> « Un patriotisme idéalisé envers la mère patrie et une inconditionnelle gratitude envers la patrie d'adoption ». HAMED FRANCO, Alejandro, 2002, p. 188, *op. cit.*

<sup>1289</sup> Les premières associations vont être refondées à Asunción : l'Union Libanesa le 28 avril de 1942 et le Club Sirio, le 24 juin de 1944. Est également fondé à Buenos Aires un Patronat dénommé « Patronato Sirio-Libanes », « Asociación de protección al inmigrante », dans le but d'aider et d'accompagner les ressortissants syro-libanais dans leurs activités professionnelles, de délivrer des certificats d'identité, de constituer des commissions locales dans les provinces argentines entre autres.

Le statut du « Patronato Sirio-Libanes » est conservé au Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, carton 443, Colonies syriennes d'Amérique, 1929. AMAE.

retrouver, de s'entraider et de se soutenir, conservant dans le même temps des éléments propres à leur culture d'origine<sup>1290</sup>.

Néanmoins, cette tentative d'intégration se trouve confrontée à la revendication de la nationalité d'origine dans le cadre de l'application des clauses du traité de Lausanne. À ce sujet, la communauté syro-libanaise au Paraguay ne semblait pas trop s'inquiéter de la différence des consulats. Nous pouvons en déduire qu'elle n'était alors pas tiraillée entre le processus d'intégration et la volonté de revendiquer ses racines. Les autorités françaises ont tenté à cet égard d'aider cette communauté. Pour mieux en comprendre les besoins et les attentes, la question de recourir à des représentants s'est posée afin d'entretenir un dialogue clair entre les deux parties. Si le Paraguay ne s'est pas doté de représentants, d'autres Consulats français à l'étranger l'ont fait, montrant là encore le rôle central qu'a joué la France quant à la présence des Syro-Libanais au Paraguay.

---

<sup>1290</sup> Tout cela sera détaillé dans la partie 3.

# **III - Les Japonais au Paraguay : la réussite par l'agriculture**

## **Introduction**

La communauté japonaise mérite une attention particulière dans la mesure où les premières lois sur l'immigration ont encouragé la migration « blanche et européenne », laissant de côté la migration en provenance d'autres pays qui ne remplissaient pas ces conditions. Comme nous l'avons vu dans le chapitre deux, la « race blanche » aurait pour le gouvernement des attributs supérieurs qui seraient bénéfiques au pays pour son développement économique et culturel. Cette caractéristique de la migration va évoluer dans la décennie des années trente lorsque la possibilité de laisser entrer la migration asiatique, japonaise, se présente, grâce au fait qu'un groupe de personnes intéressées se trouve déjà dans le pays voisin du Brésil. En ce sens, le gouvernement a promulgué une loi acceptant l'entrée de colons japonais sur une base « expérimentale » et avec certaines restrictions pour s'installer dans le pays. Cette immigration, non anticipée par aucun gouvernement jusqu'alors ouvert à la migration, marquera cependant sa présence dans l'histoire du pays.

L'expérience de l'immigration japonaise au Paraguay est l'une des plus réussies, elle permettra en effet un réel développement économique et agricole. L'histoire de cette immigration est directement liée à celle ayant eu lieu auparavant au Brésil. C'est donc au regard de la situation brésilienne que nous expliquerons dans un premier temps la présence d'une communauté japonaise au Paraguay. Nous montrerons par la suite que la présence nipponne résulte d'une collaboration étroite entre les gouvernements paraguayen et japonais. Puis, nous nous centrerons sur l'activité économique des colonies japonaises, particulièrement dans le domaine de la coopération agricole, voie par laquelle ils ont su pérenniser leur présence sur le territoire. Enfin, nous tenterons de mettre en avant les spécificités sociologiques des immigrants japonais depuis leur arrivée en 1936, en nous appuyant sur nos recherches dans les registres du Bureau d'Immigration des Terres et Colonisation d'Asunción<sup>1291</sup>. Quels sont les enjeux politiques pour l'établissement des familles japonaises ?

## **1. Les Japonais : du Brésil au Paraguay**

Suite à la loi brésilienne sur l'immigration (loi du 27 décembre 1906) diverses sociétés d'immigration ont mis en place une dynamique favorisant l'arrivée de la main-d'œuvre

---

<sup>1291</sup> República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro general de inmigrantes, par ordre alphabétique, où apparaît le chiffre d'entrée, la date d'arrivée, le nom, prénom, nationalité, âge, État civil, profession, nom du bateau, destination, et signature du colon. (1936-1970)

asiatique. Ces immigrés sont alors destinés au travail dans les cultures de café et de riz<sup>1292</sup>. Mais dès 1934<sup>1293</sup> le nombre de Japonais sur le territoire brésilien dépasse le nombre d'entrées permis légalement, ces derniers vont donc rejoindre le Paraguay tout en conservant leur aptitude au travail de la terre<sup>1294</sup>.

Des compagnies d'immigration comme celle d'« Antunes dos Santos & C<sup>o</sup> » font partie des organismes qui permirent le développement de cette immigration. Cette compagnie avait déjà fait des démarches en 1915 auprès du gouvernement de Sao Paulo pour introduire 10 000 migrants par an pour la période allant de 1915 à 1918, avec une possibilité de prorogation par tacite reconduction<sup>1295</sup>. La lettre du Directeur général de l'Immigration de São Paulo comportait en effet la clause suivante : « ces 10 000 immigrants annuels comprendraient tous les immigrants à introduire aux frais de l'État, quelle que soit leur provenance, y compris, à partir de 1916, les immigrants d'Argentine<sup>1296</sup> ». Le gouvernement avait en outre la possibilité d'augmenter le nombre d'immigrants à introduire chaque année selon les besoins. La maison Antunes dos Santos collaborait en particulier avec la « Brazil Imin Kumiai » (Syndicat d'émigration pour le Brésil). Ce syndicat japonais regroupait trois entreprises d'émigration : le « Tōyō Imin Goshi Kaisha » (Compagnie Orientale d'Émigration), le « Nanbei Shokumin Kaisha » (Compagnie de colonisation de l'Amérique du Sud) et le « Morioka Imin Kaisha » (Compagnie d'émigration Morioka). Par la suite, le contrat a été élargi aux autres compagnies de recrutement, en leur proposant d'introduire 5 000 Japonais sur les 10 000 prévus au préalable par le contrat d'Antunes dos Santos. Les termes du contrat sont acceptés par le ministère de l'Agriculture brésilienne le 14 août 1916<sup>1297</sup>.

---

<sup>1292</sup> Direction des Affaires politiques et commerciales, Dépêche d'A.R. Conty au ministre des Affaires étrangères, Rio de Janeiro, le 22 avril 1921, Brésil, Affaires politique, 1914-1940, AMAE. ; voir aussi, HASHIMOTO, Francisco, *Cem anos da imigração japonesa : história, memória e arte*, São Paulo, UNESP, 2008.

<sup>1293</sup> La Constitution brésilienne de 1934 dans son article 121-6 restreint l'entrée des immigrés. [...] le flux migratoire de chaque pays ne pouvant excéder la limite de 2 % par an du nombre total des nationaux respectifs fixés au Brésil au cours des cinquante dernières années [...]. Voir aussi : GONZÁLEZ M. Elda, *La inmigración esperada : la política migratoria brasileña desde Jãao VI hasta Getúlio Vargas*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2003. pp. 98 ;198.

<sup>1294</sup> L'immigration japonaise est devenue très importante et même la plus importante de tous les pays étrangers au Brésil. Dépêche du Consul de France à Sao Paulo et Santos, J. Pingaud, Sao Paulo le 5 octobre 1935, Dossier Brésil, Affaires politiques, -1930-1935. AMAE. Voir aussi : TIGNER, James L., 1981, « Japanese into Latin America : A Survey », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol 23, n° 4, 1981, pp. 457-482 ; ONO, Kazuichiro, « The problem of japanese emigration », Kyoto, *University Economic Review*, vol. 28, n° 1, 1958, pp. 40-54 ; Cf. Dépêche du Consul de France à Sao Paulo et Santos, J. Pingaud, Sao Paulo le 5 octobre 1935, Dossier Brésil, Affaires politiques, 1935. AMAE.

<sup>1295</sup> Dépêche du 22 avril 1921. *op.cit.*

<sup>1296</sup> *Ibidem.*

<sup>1297</sup> Les Japonais ont commencé leur émigration au Brésil au début du XX<sup>e</sup> siècle (1908) et seront touchés par le quota migratoire imposé par le gouvernement brésilien par la Constitution de 1934. La loi N° 19482 du 12 décembre de 1930, la loi de nationalisation du travail, oblige la contratación de Brésiliens dans les entreprises. Des années plus tard, la loi N° 34 du 22 avril de 1939 reste dans le même esprit nationaliste. Et celle de la loi N° 406 du 4 mai de 1938 avec son système de quota suit la loi N° 1499 du 6 janvier de 1941, toutes restrictives ont influé sur l'entrée des japonais qu'ont du se tourner vers le Paraguay dans les années de 1936. GONZÁLEZ M. E., « *La inmigración esperada ...* », *op.cit.* pp.188-192.

### Termes du contrat pour l'introduction d'immigrés

« L'État accorde à la maison Antunes dos Santos le droit d'introduire annuellement 5 000 immigrants japonais aux conditions de l'autorisation du 27 octobre 1915 (permettant la venue de 10 000 immigrants) avec l'obligation d'effectuer cette immigration par l'entremise du « Brazil Imin Kumiai » ; les immigrants devront être agriculteurs et être constitués en familles ; chaque famille devra comprendre au moins 3 personnes, aptes au travail, de 12 à 50 ans ; le gouvernement paiera au représentant légal du syndicat dans le délai de 60 jours après l'arrivée des immigrants une somme en livres sterling - pour chaque adulte de plus de 12 ans, - pour chaque enfant de 7 à 12 ans - pour chaque enfant de 3 à 7 ans ; dans la somme à payer sont comprises la part du prix de passages des immigrants et les autres dépenses à la charge du syndicat, ainsi que le transport des bagages, le syndicat demeurant responsable de ces dépenses ; les immigrants japonais seront occupés au travail du café dans les mêmes conditions que les immigrants européens ; le gouvernement transportera gratuitement chaque fois qu'il sera nécessaire les représentants légaux du syndicat ou les personnes désignées par ces représentants depuis la capitale jusqu'aux exploitations où seront occupés les immigrants japonais ; le Syndicat emploiera si c'est possible, pour le transport des immigrants un vapeur qui viendra directement du Japon au Brésil par l'Afrique du Sud ; dans ce cas, lorsque le gouvernement le demandera, au retour il sera chargé de café, en quelque quantité que ce soit, à concurrence de la capacité du vapeur et à un prix raisonnablement inférieur au cours du fret ; le gouvernement s'engage à rembourser le prix du passage en 3e classe jusqu'à 8 livres sterling à tout immigrant japonais qui viendra à ses propres frais, pour travailler dans l'État et y retrouver sa famille. La maison Antunes dos Santos conclura un accord avec la Société Maritime et Commerciale, « Maison d'Orey » et ces deux maisons se trouvent associées pour l'introduction des immigrants. D'après la « Wileman's Review » le nombre des immigrants que cette association pourrait introduire cette année serait de 20 000 Italiens, Portugais, Espagnols, et Japonais. L'État de Sao Paulo se borne à payer jusqu'à 12 livres sterling par immigrant remplissant les conditions générales requises »<sup>1298</sup>.

Grâce à ce type d'initiative, l'immigration japonaise a pris de l'ampleur au Brésil. Au-delà des chiffres, cette importance s'est traduite également par la création d'une école spécialement prévue pour instruire de jeunes japonaises destinées à devenir les épouses des colons japonais installés au Brésil<sup>1299</sup>. Ce flux migratoire est si dense qu'il dépasse les attentes du gouvernement japonais autant que celles du gouvernement brésilien. Le Japon, particulièrement entrepreneur, poursuit son désir de gagner du terrain au Brésil, et organise diverses visites commerciales. Après la première vague de migrants japonais sur le territoire brésilien, des missions japonaises se succèdent pour la vérification *in situ* des terrains qui pouvaient les intéresser dans le cadre de l'installation d'une colonie, notamment dans l'État de Bahia<sup>1300</sup>.

<sup>1298</sup> Dépêche du 22 avril 1921. *op.cit.*

<sup>1299</sup> Publication dans le « Jornal do Comercio », le 25 février 1939. Brésil, Direction d'Amérique, Affaires politiques, 1939, AMAE.

<sup>1300</sup> Dépêche du Consul de France à Bahia, au ministre des Affaires étrangères à Paris, Bahia, le 24 janvier 1936, Sous-Direction d'Amérique, Brésil, Affaires politiques, -1936. AMAE.

Le nombre d'entrées fixé par la Constitution brésilienne devait être en 1934 de 2 754 individus. Dès le premier trimestre de l'année 1935, les Japonais étaient au nombre de 3 232, chiffre qui est très vite passé à 19 160 japonais dès la fin de la même année. Ils étaient donc en surnombre au Brésil. D'après ces estimations, il y avait alors une grande concentration d'immigrants d'origine nipponne dans l'État de Sao Paulo. À Santos en particulier, il y avait entre 3 500 et 4 000 immigrants qui exerçaient les métiers de maraîchers, vendeurs ambulants de comestibles, artisans, etc. Cette concentration de colons asiatiques était alors contraire aux dispositions de la Charte du 16 juillet (article 121, paragraphe 7) qui interdit «la concentration d'immigrants en un point quelconque du territoire brésilien, et règlemente la sélection, la localisation et l'assimilation des étrangers»<sup>1301</sup>. Le Brésil a donc souhaité réduire cette entrée massive sur son territoire en instaurant des quotas limitant l'entrée des étrangers dans le pays et, à cet effet, promulgua une loi en 1934<sup>1302</sup>.

### **1.1. Les premiers contacts avec le gouvernement paraguayen**

Les relations bilatérales, débutées le 19 novembre 1919<sup>1303</sup> entre le Paraguay et le Japon, par la signature du Traité d'Amitié et de Commerce entre l'Empereur Yoshihito et le Président José P. Montero en tant que représentants des deux États, se sont déroulées de manière cordiale, ce qui facilitera l'accueil des immigrants japonais. La loi brésilienne sous Getúlio Vargas<sup>1304</sup> a entraîné le gouvernement japonais à chercher rapidement de nouvelles terres pour l'installation de ses nationaux.

C'est à ce moment qu'une société de colonisation du Brésil, qui se charge des immigrants japonais, sonde le gouvernement paraguayen sur la possibilité d'installer des migrants japonais sur son territoire. L'acquisition de 11 000 hectares de terres par cette société en 1936 marque les débuts de l'expérience nipponne au Paraguay<sup>1305</sup>.

Sous le gouvernement du docteur Eusebio Ayala, un premier accord a été signé avec le représentant de la société japonaise au Brésil pour faire entrer 100 familles japonaises. Ce n'est cependant que sous le gouvernement du Colonel Rafael Franco (décret du 30 avril 1936)

---

<sup>1301</sup> Cf. Dépêche du Consul de France à Sao Paulo et Santos, J. Pingaud, Sao Paulo le 5 octobre 1935, Dossier Brésil, Affaires politiques, 1935, AMAE.

<sup>1302</sup> Le président Getúlio Vargas (1930-1945), adopte une série de mesures à caractère restrictif, le décret de loi n° 19482 du 12 décembre 1930, cherche à protéger la main d'œuvre nationale face à l'immigration. Cette décision va encore se durcir par la loi n° 20917 du 7 janvier 1932 ; et les lois successives n° 22453 du 10 février 1933 ; et la loi n° 24215 du 9 mai 1934, loi du contrôle de l'immigration. La loi stipule la restriction de la limite d'entrée par an de chaque nationalité, à 2 % du nombre total de ceux déjà installés au Brésil. En même temps est prohibée la concentration d'immigrants sur n'importe quel endroit du territoire brésilien.

<sup>1303</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Loi du 19 novembre 1919 approuve le traité de commerce entre le Paraguay et le Japon, 3 janvier 1920, p. 8.

<sup>1304</sup> Décret n° 19482 du 12 décembre 1930.

<sup>1305</sup> KASAMATSU, Emi, *Historia de la asociación panamericana Nilkkei : Presencia e inmigración japonesa en las Américas*, Asunción, Servilibro, 2005. Sur l'implantation des immigrants Japonais au Paraguay.

qu'est officiellement autorisée l'entrée des immigrants d'origine japonaise au Paraguay. C'est alors qu'entrent 15 familles pionnières composées de plus de 100 personnes qui fondent la colonie la « Colmena » (la ruche)<sup>1306</sup>. Pour mieux gérer l'immigration, une nouvelle loi est votée l'année suivante, le 29 mars 1937, dans le but de classer les migrants selon la profession. Cette loi octroie des avantages aux agriculteurs, au secteur industriel, ainsi qu'aux commerçants et aux professions libérales. C'est dans ce contexte que se développe, de manière progressive, l'immigration japonaise dans le pays.

## **1.2. Des colonies japonaises installées sur le territoire**

La première colonie mise en place, la Colmena est créée le 15 mai 1936, dans le district de Ybytymi-Paraguari. La compagnie Colonizadora du Brésil et du Paraguay (Paraguay – Takushoku Kumiai Parataku) est intervenue pour choisir l'endroit pour installer 100 familles japonaises sur 11 000 hectares de terres<sup>1307</sup>. Des familles arrivent en petits groupes. D'abord 4 familles, composées de 36 personnes en provenance du Brésil, ensuite 11 familles de 81 personnes en provenance du Japon. Des lots de terrains de 7 à 9 hectares sont distribués à chaque famille.

Entre les années 1936-1941 vont arriver successivement 123 familles du Japon, soit environ 800 personnes<sup>1308</sup>. Après la Deuxième Guerre Mondiale et la guerre du Pacifique (1941-1945) perdue par le Japon<sup>1309</sup>, une partie des personnes qui ont immigré rentrent dans leur pays d'origine. Néanmoins, les flux migratoires japonais se poursuivent bien que, désormais, l'exode japonais, notamment vers le Paraguay, ne soit plus aussi dense que le précédent à destination du Brésil. Des publications dans des journaux au Japon encouragent le désir d'immigration des Japonais vers le Paraguay.

Cette première colonie porte rapidement ses fruits, puisqu'elle incite dans les années cinquante la « Corporación de colonización japonesa paraguaya » ou « Nippo paraguaya de colonización » à fonder une deuxième colonie, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la colonie « Federico Chávez » (1954), laquelle reçoit 9 familles, 59 personnes parties du port de Kobe. Les familles sont installées sur une étendue de 15 000 hectares de terres. Vers 1959 cette colonie augmentera sa population avec l'arrivée de 600 colons japonais.

---

<sup>1306</sup> Dans le livre du registre d'immigrants est inscrite la liste des pionniers immigrants japonais entrés au Paraguay en 1936 ; on y trouve aussi de petits groupes d'entrées avant cette date. República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro General de Inmigración, Asunción, 1918-1939 ; Federación de Asociaciones Japonesas del Paraguay (FAJP), Inmigración japonesa (1936-2016), 2016, p. 166.

<sup>1307</sup> FAJP, « Inmigración japonesa », p. 164.

<sup>1308</sup> FAJP, « Inmigración japonesa », p. 172.

<sup>1309</sup> XU LU, Sidney, *The Making of Japanese settlers colonialism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 237.



Ces colonies, lors de leur implantation, ont les mêmes problématiques que les autres colonies étrangères, à savoir que la terre n'était pas préparée en parcelles et qu'il était nécessaire de défricher des forêts avant de s'installer. Les premiers temps de l'implantation sont donc pour les Japonais aussi difficiles, mais cela ne les décourage pas pour autant.

Les immigrants japonais s'organisent au Paraguay et ils créent la « Compañía pro-fomento de inmigración japonesa » pour gérer l'immigration japonaise et l'entrée d'autres groupes. Ainsi sont acquis 2000 hectares de terres de la colonie Fram<sup>1310</sup> pour l'installation de la colonie (Fuji) (1956) La Paz avec 320 familles, 1152 personnes venues de la région d'Hiroshima et de Saga. Ces groupes vont introduire la culture du soja. D'autres colonies vont être créées : la colonie Santa Rosa (1856), sur une étendue de 1300 hectares où se sont installées des familles en provenance de Kochi et Fukuoka. Les immigrants totalisent 2032 individus pour ces trois dernières colonies. La même année, 137 familles composées de 908 personnes arrivent pour travailler dans les plantations de café. Il s'agit d'une initiative d'une société américaine la « Compañía de fomento económico » (CAFE) basée à Sao Paulo par l'intermédiaire de l'entrepreneur Clarence Johnson en association avec un programme d'immigration japonaise au Brésil<sup>1311</sup>. La compagnie américaine achète 450 000 hectares dans le département d'Amambay (Pedro Juan Caballero)<sup>1312</sup>, dont 6000 hectares sont utilisés pour les plantations de café. Malgré les débuts encourageants de cette entreprise de café de nombreux colons vont quitter la colonie, quelques-uns resteront à Amambay, d'autres re-émigrent au Brésil, et d'autres s'installent dans des colonies existantes sur le territoire.

## **2. Accord bilatéral politico-économique d'immigration entre les gouvernements paraguayen et japonais**

### **2.1. Début des projets d'immigration avec le Japon**

Lorsque les relations entre le Japon et le Paraguay se développent, le Paraguay avait déjà accueilli de nombreuses colonies étrangères sur son sol, dont les Italiens, les Allemands et les Français. Si une première colonie japonaise a vu le jour dans à Ybytymi sous le nom de la Colmena, le Japon continue d'être à la recherche de débouchés pour sa population abondante. En effet, avec une superficie totale de 377 915 kilomètres carrés pour l'ensemble de son territoire, seulement 80 500 kilomètres carrés sont habitables, et le Japon compte en

---

<sup>1310</sup> La colonie Fram a été fondée par le norvégien Cristophensen en 1927.

<sup>1311</sup> FAJP, « Inmigración japonesa », p. 173 ; pp. 281-282.

<sup>1312</sup> FAJP, « Inmigración japonesa », *op.cit.* p. 174. KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay 1870-1963, A Geography of Progress, plunder and poverty*, Madrid, Ibero-Americana ; Frankfurt am Main, Vervuert, vol 2, 2009, pp. 358-359.

1935, 69 251 265 d'habitants, chiffre qui ne cessera de s'accroître dans les décennies à venir<sup>1313</sup>.

Le Japon est donc à cette période en pourparlers avec divers gouvernements sud-américains pour faciliter la venue d'importants contingents d'immigrants sur ce continent. Le Paraguay apparaît alors comme une aubaine, en raison des vastes étendues non peuplées dont il dispose. C'est pourquoi le gouvernement de Tokyo, encouragé par les résultats obtenus à la Colmena, a envoyé à Asunción une mission technique ayant pour finalité d'étudier sur place et en accord avec les autorités locales, les possibilités d'installation d'une nouvelle colonie japonaise. Cette mission, présidée par le consul général du Japon à Buenos Aires est composée de hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et des Services d'Immigration qui ont été reçus par les dirigeants de la Banque Centrale et de l'Institut de Réforme Agraire du Paraguay. Le gouvernement paraguayen s'est montré très satisfait de l'activité de la colonie la Colmena, et se montre disposé à l'égard de ce nouveau projet d'immigration<sup>1314</sup>. Les discussions et accords se poursuivent entre le Japon et le Paraguay. Une mission japonaise d'une dizaine de personnes arrive de nouveau à Asunción, elle est, cette fois, dirigée par le Président de la Chambre de Commerce d'Osaka et le directeur du ministère des Transports. Le gouvernement paraguayen entend alors œuvrer pour son développement économique et améliorer les communications fluviales et maritimes, lesquelles ont une importance particulière pour le pays<sup>1315</sup>. Il est alors envisagé que le Japon livre quelques navires au Paraguay avec de grandes facilités de crédit en contrepartie de quoi des facilités d'immigration sont accordées à des cultivateurs et à des artisans japonais. Il s'agit d'un accord d'échange de cinq navires neufs japonais, trois fluviaux et deux maritimes, contre des terrains mis à la disposition des familles d'immigrants sur une durée de 30 ans.

Cet accord est donc considérable à l'échelle du Paraguay et de nature à implanter profondément les Japonais au cœur de l'Amérique du Sud, et dans un pays ayant une position particulièrement stratégique, car situé entre l'Argentine et le Brésil<sup>1316</sup>. Si cette immigration est de taille, c'est bien parce que le gouvernement paraguayen s'est donné les moyens de

---

<sup>1313</sup> « En 1945, la démographie atteint une population de 90 millions d'habitants, la densité démographique était de 240 hab/km<sup>2</sup>, 1/5 des aliments était importé, il y avait peu de terres cultivables et, surtout, il y avait la dévastation de la guerre. Un des problèmes majeurs que le Japon a vécu avec la fin de la guerre était le problème démographique : « en 1950 il y avait déjà 11 200 000 habitants en plus – si l'on rajoute les 6 250 000 qui sont revenus au pays. Ils étaient 3 200 000 en plus seulement entre 1947 et 1948, selon les données de l'OIT (OIT, 1957). Le Centre d'Études Nippo-Brésiliennes indique 6 300 000 rapatriés (CEHIHB, 1992, p. 381) ». SAKURAI, Celia, « L'immigration des japonais au Brésil dans l'après- (1950-1980) », *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 71/72, pp. 151-174. 2008, pp. 151-174.

<sup>1314</sup> Dépêche de l'Ambassadeur M. Maurice Chayet, au Ministère des Affaires étrangères, Direction d'Amérique, 15 janvier 1956, Paraguay, 1956, AMAE.

<sup>1315</sup> Dépêche de l'Ambassadeur M. Bertrand de la Sablière, au ministère des Affaires étrangères, Direction d'Amérique, 23 octobre 1957, Paraguay, 1957, AMAE.

<sup>1316</sup> *Ibidem*.

répondre aux besoins nippons. Dès les premières années de négociations entre les deux gouvernements (1957-1959), l'on comptait deux à trois mille japonais, pour la plupart installés dans la région d'Encarnación - Itapúa. Outre ce succès quantitatif, ces immigrants japonais sont travailleurs, discrets, et leur installation a été bien organisée à la différence de ce qui s'est produit pour bon nombre de projets migratoires précédents.

## 2.2. Poursuite des négociations entre les deux pays

Les négociations japonaises et paraguayennes se poursuivent. Le gouvernement paraguayen offre 120 000 hectares de terrains boisés situés à proximité de la frontière brésilienne où il est prévu que des fermiers y cultivent le thé et le poivre. Un calendrier a été établi pour fixer l'échelonnement de l'arrivée des immigrants chaque année. Ce calendrier est fixé comme suit : 500 familles (2 500 personnes) pendant les deux premières années, 700 familles (3 500 personnes) pendant les deux années suivantes et 1 000 familles (5 000 personnes) à partir de la cinquième année<sup>1317</sup>.

Le gouvernement paraguayen autorise par ailleurs l'entrée des immigrants médecins et de toute autre profession liée à la médecine pour exercer dans les colonies auprès des colons japonais. Il autorise également la création d'écoles japonaises privées comportant les programmes d'étude paraguayens et l'enseignement de l'espagnol<sup>1318</sup>.

Le Japon, quant à lui, apporte une double contribution. Sur les lieux d'installation des colonies, il prend à sa charge la plus grande part du programme de construction, de logement et d'équipement<sup>1319</sup>. Les services des Finances prévoient des frais élevés de 1 760 millions de yens par an pendant les six premières années du programme. Par ailleurs, le Japon signe un prêt à long terme avec le Paraguay sans que le délai de remboursement ne soit fixé. Il est également prévu que huit navires soient fournis par le Japon, ce qui reviendrait à un peu moins de 9 millions de dollars (3 240 millions de yens). Ces bateaux ne serviraient pas au transport des émigrants, comme cela fut affirmé à un moment donné, mais au commerce des produits agricoles paraguayens : trois d'entre eux seront affectés au trafic maritime, plus particulièrement avec l'Europe, les cinq autres, plus petits, au trafic fluvial<sup>1320</sup>.

Le gouvernement japonais est favorable à l'ensemble du projet. Les charges relativement lourdes lui semblent être compensées par les avantages qu'il tire du projet. D'un point de vue général, il estime que le commerce suivra l'immigration, grâce à la demande créée par les nouveaux citoyens japonais. Pour ce qui concerne le Paraguay, cet accord se présente comme très bénéfique, car les échanges restent faibles : en 1957, les importations

---

<sup>1317</sup> Dépêche de l'Ambassadeur de France au Japon, M. Armand Bérard, au ministère des Affaires étrangères, Direction d'Amérique, Tokyo, le 18 juillet 1958, Paraguay, 1958, AMAE.

<sup>1318</sup> *Ibidem.*

<sup>1319</sup> *Ibidem.*

<sup>1320</sup> *Ibidem.*

japonaises se sont élevées à 735 000 dollars (17<sup>e</sup> rang en Amérique latine), les exportations à 1 460 000 dollars (17<sup>e</sup> rang également)<sup>1321</sup>. Par ailleurs, les négociateurs japonais insistent sur la question de la qualification des immigrants : les chances de succès de l'opération au Paraguay, pays en cours d'industrialisation, dépendent du niveau technique et de la spécialisation, non seulement des cadres industriels, agricoles et médicaux, mais des fermiers eux-mêmes qui devront pratiquer une culture aussi rationalisée que possible.

Ce projet qui tend à un développement considérable de l'immigration nippone au Paraguay sera toutefois ramené à des proportions plus modestes. Le ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Fujiyama, a donné des précisions sur l'état des négociations en cours avec Asunción dans une déclaration faite le 1<sup>er</sup> septembre 1958 devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre du Japon. Il est prévu que l'accord soit signé à Asunción le 15 août à l'occasion de la prise de pouvoir du Président qui vient d'être réélu, le général Alfredo Stroessner. Les délais seront toutefois repoussés. Selon l'homme d'État nippon, il est apparu que l'effort financier demandé au Paraguay était trop lourd pour ses ressources, bien que les Japonais aient pris la plus grande part des frais à leur charge. Comme le Japon estime ne pas pouvoir faire plus, une solution de compromis a été adoptée annonçant des perspectives moins ambitieuses. Les modalités techniques, telles que l'équipement de base des futurs villages, le programme de construction, l'étendue des terres, la nature des cultures et le calendrier des arrivées sont inchangés. Néanmoins, sur deux points les proportions du projet ont été très sérieusement réduites<sup>1322</sup> car, d'une part, le nombre total des immigrants sera de 50 000 en 30 ans et non de 150 000 comme envisagé initialement, d'autre part, le prêt japonais destiné à financer un programme de construction navale passe de 12 000 000 de dollars à 3 800 000. Le Paraguay devra donc se contenter de faire construire une petite flotte fluviale et renoncer aux trois navires transocéaniques que les chantiers nippons devaient fournir. Malgré ces réductions, l'accord à signer reste important. Sa réalisation porterait quand même le chiffre des migrants japonais au Paraguay à environ 55 000, le plaçant en seconde position en Amérique Latine après le Brésil (390 000) et avant le Pérou (40 000)<sup>1323</sup>.

Toutefois, le projet sera-t-il mené à bien sans autre difficulté ? M. Fujiyama n'a pas caché que ses services, instruits par l'expérience, procèdent à un réexamen du plan japonais d'émigration outre-mer, en étudiant les problèmes complexes soulevés par les possibilités monétaires et la capacité d'équipement souvent limitée des pays intéressés<sup>1324</sup>. Cet effort

---

<sup>1321</sup> *Ibidem*.

<sup>1322</sup> Dépêche de l'Ambassadeur de France au Japon, M. Armand Bérard, au ministère des Affaires étrangères, Direction d'Amérique, Tokyo, le 11 septembre 1958, Paraguay, 1958, AMAE.

<sup>1323</sup> *Ibidem*. Dépêche du 11 septembre 1958, AMAE.

<sup>1324</sup> Voici une dépêche de l'Ambassadeur de France au Paraguay concernant l'immigration nippone au Paraguay : « J'ai lu avec intérêt la dépêche de notre Ambassadeur au Japon, concernant un prêt et la

envers le Paraguay est une manifestation de l'intérêt grandissant que le Japon a, pour des raisons à la fois démographiques et économiques, pour l'Amérique latine. Un rapport de Tokyo affirme ainsi qu'un important accord d'immigration, dont la négociation a duré plus d'un an, a été conclu entre le Japon et le Paraguay. L'accord a officiellement été signé à Asunción le 22 juillet 1959, par le ministre paraguayen des Relations extérieures, M. Sapena Pastor, et par le ministre du Japon à Asunción M. Kuroda. L'accord final comprend 11 articles et a établi les dispositions suivantes : le nombre de migrants est fixé à 85 000 en trente ans. Légèrement modifié, le calendrier prévoit 500 familles (2 500 émigrants) par an dans les deux premières années et 700 familles (3 500 émigrants) au cours de chacune des deux années suivantes. L'émigration s'échelonna ensuite selon un rythme à fixer, le chiffre de 3 500 par an étant un maximum. Les clauses financières fixent définitivement le crédit japonais à une somme de 3 800 000 dollars, remboursable en 10 ans à un taux de 5,75 % ; somme qui sera utilisée pour la construction de sept cargos destinés en principe au transport des marchandises<sup>1325</sup>. Le contrat donne satisfaction aux Japonais, tant du point de vue du statut des émigrants que du contrôle de l'émigration. Les immigrants japonais bénéficieront automatiquement de tout privilège reconnu aux immigrants venus d'autres pays. Leurs biens seront exempts de droits de douane. Le Paraguay participera à l'effort d'assistance technique indispensable et à la mise en œuvre de services sociaux : hôpitaux, écoles mixtes paraguayennes, japonaises, etc. En contrepartie, chaque famille se verra attribuer en principe 50 hectares de terre. De son côté, le gouvernement japonais accordera aux émigrants les soutiens nécessaires<sup>1326</sup>. Le contrôle de l'opération sera effectué par un comité mixte de six membres établis à Asunción. Cette commission mixte aura pour tâche principale de préparer

---

fourniture de navires japonais contre une émigration nipponne au Paraguay, qui m'est parvenue peu avant mon départ pour Bogota. Je viens de m'entretenir de cette question avec M. Tomas Romero Pereira, Ministre d'État, Président de la Junte du parti colorado, qui exerce l'intérim des Relations extérieures. M. Romero Pereira s'est montré moins réservé sur l'affaire que mes précédents interlocuteurs. Il m'a dit que la pierre d'achoppement continue d'être la question des émigrants japonais. Ceux des ministres paraguayens, que leur nombre inquiète, s'efforcent d'abord de le réduire, ensuite et surtout d'obtenir que l'émigration japonaise ne soit pas groupée. Il est évident toutefois qu'en raison des différences d'habitudes et de modes d'existence entre le Japon et le Paraguay, quelque concentration est une condition essentielle du succès de l'opération envisagée. Compte tenu d'autre part de la difficulté qu'éprouvent généralement les Paraguayens à prendre une décision en toute matière, l'affaire pourrait par conséquent demeurer indéfiniment en suspens si le Président Stroessner, qui est d'une autre trempe et que les navires japonais intéressent vivement, n'intervenait pour en finir». Communiqué à la Direction Asie-Océanie, à l'Ambassadeur de France à Tokyo. Dépêche de l'Ambassadeur de France au Paraguay, M. Bertrand de la Salière, au ministère des Affaires étrangères, Direction d'Amérique, Asunción, le 30 septembre 1958, Paraguay, 1958, AMAE.

<sup>1325</sup> Accord du 12 juillet 1959, entre le Paraguay et le Japon.

<sup>1326</sup> Accord d'immigration entre le gouvernement japonais et le gouvernement de la République du Paraguay, signé à Asunción le 22 juillet 1959. Fait en double exemplaire dans les langues japonaise et espagnole. Signé KURODA, Otoshiro par le gouvernement japonais ; SAPENA, Raul, par le gouvernement paraguayen. L'accord entra en vigueur le 26 octobre 1959.

les plans de base quinquennaux d'immigration et de colonisation en établissant les projets de classification des immigrants japonais et en fixant les lieux et les méthodes de colonisation.

Le système de quota est donc pratiquement évité au grand soulagement des Japonais. Ceux-ci appliquent des principes de plus en plus stricts de sélection et de formation des émigrants. Ils espèrent que la formule choisie les aidera à mettre en place leurs objectifs : envoyer des agriculteurs spécialisés dans certaines cultures (thé et poivre notamment), des pêcheurs, des artisans, et surtout organiser selon des proportions rationnelles les professions nécessaires à l'organisation de communautés rurales. Une grande importance est également accordée à l'envoi de représentants de certaines professions, comme celles d'instituteurs ou de médecins. En somme, le programme japonais d'immigration en Amérique Latine franchit avec ce texte une étape importante, et est le véritable point de départ de la présence nipponne au Paraguay.

### **2.3. De l'accord à la mise en pratique**

Ce projet migratoire aura une très grande importance pour ce pays avide d'espaces nouveaux pour ses immigrants. Le diplomate français de l'Ambassade de France à Tokyo souligne toutefois que deux dangers menacent l'exécution de l'accord signé avec le Paraguay. Les assises financières et les ressources seront-elles réellement suffisantes dans un pays vivant sous la dictature de Alfredo Stroessner ? Les services compétents du « *Gaimushō* », ministère des Affaires étrangères du Japon, sont pour leur part confiants à cet égard et estiment que l'opération doit réussir, dans la mesure où la stabilité politique du Paraguay se maintiendra<sup>1327</sup>. Le second danger est le suivant : les immigrants japonais sauront-ils faire preuve de la même souplesse que dans le reste de l'Amérique Latine et s'intégrer à la vie de leur pays d'accueil ? Là encore le gouvernement japonais fait preuve de confiance<sup>1328</sup>. Le vice-ministre paraguayen des Affaires étrangères, M. Luis Ramirez Boettner, était présent au Japon pour les négociations. En effet, au terme de l'accord signé le 22 juillet 1959 après de longues négociations, de nombreuses affaires devront être traitées entre les deux pays<sup>1329</sup>. Sans aucun doute les relations se feront plus étroites. Pour ce faire, le vice-ministre a conclu, par l'intermédiaire de la Banque Export-Import du Japon, trois contrats avec les sociétés suivantes :

- Ishikawajima Heavy Industries : quatre bateaux de marchandises de 1 000 tonnes chacun.

---

<sup>1327</sup> Dépêche de l'Ambassadeur de France à Tokyo, M. Jean Daridan, au ministère des Affaires étrangères, Direction d'Amérique, Tokyo, le 24 juillet 1959, Paraguay, 1959, AMAE.

<sup>1328</sup> *Ibidem*.

<sup>1329</sup> Dépêche de l'Ambassadeur de France à Tokyo, M. Jean Daridan, au Ministère des Affaires étrangères, Direction d'Amérique, « Exécution de l'accord nippo-paraguayen d'émigration-commandes de navires au Japon, Tokyo, le 30 octobre 1959. Paraguay, Affaires politiques, 1952-1961, AMAE.

- Uraga Dock yards : un tanker pétrolier de 2 000 tonnes.
- Nihon Kohan Company : trois bateaux de rivière de 500 tonnes chacun.

La mission de M. Ramirez Boettner a donc été accomplie à la satisfaction du pays. Le Paraguay disposera d'ici un an des bâtiments légers qu'il désire. Les chantiers japonais en pleine crise accueillent favorablement cette commande. C'est désormais au tour des services de l'immigration de préparer la deuxième phase du projet, l'installation en trois ans de la première tranche d'immigrants qu'il s'agit de sélectionner et si possible de qualifier sur le plan professionnel<sup>1330</sup>. Malgré les conditions d'organisation étatiques mises en place pour l'accueil des immigrants et l'existence d'une organisation d'immigrants japonais dans le pays, la quantité attendue ne sera pas au rendez-vous. Nous formulons ici l'hypothèse que les Japonais ont peut-être choisi d'autres pays de destination pour émigrer et l'émigration massive des Japonais ne s'est pas concentrée sur une seule région du monde, mais s'est dispersée sur plusieurs pays. Bien que cette expérience ne soit pas concluante, d'autres colonies sont fondées par la suite en 1960 : la colonie de Pirapó où arrivent 26 familles parties du port de Kobe<sup>1331</sup>. La dernière colonie japonaise établie au Paraguay est la colonie Yguazú dans le département d'Alto Paraná (1960) 333 familles en provenance de Kobe se sont installées sur 87 000 hectares dans le département d'Itapúa<sup>1332</sup>. Cela a été le résultat de la convention signée entre les gouvernements japonais et paraguayen. La colonie était sous l'administration du « Servicio de cooperación emigratorio del Japon » qui ouvrit aussi un bureau à Asunción, ce bureau prit le nom d'« Agence de Cooperation Internationale du Japon », (JICA). L'immigration japonaise va se poursuivre vers les années soixante-dix.

Les colonies d'immigrants japonaises compteront un total de huit colonies depuis leur première entrée sur le territoire national en 1936. Malgré les entrées d'immigrants japonais dans les années trente, cinquante et soixante les projets d'immigration massive des Japonais sont restés sans lendemain. La population migrante japonaise au Paraguay atteint finalement environ 7 000 personnes<sup>1333</sup>. Bien que les immigrants japonais soient destinés au travail de la terre, une partie travaillera aussi dans le commerce et dans l'industrie. Les immigrants

---

<sup>1330</sup> Dépêche du 30 octobre 1959, *op. cit.*

<sup>1331</sup> Les immigrants des différentes colonies sont pour l'essentiel originaires de Hiroshima, Saga, Kōchi, Tokyo et bien souvent les immigrants partent du port de Kobe.

<sup>1332</sup> « Inmigración japonesa » (1936-2016), 2016, p. 10. *op.cit.* Il est curieux de constater que les immigrants japonais ont utilisé des mots en langue guarani pour les noms de ses colonies. « Pirapó » veut dire dans la langue guarani « endroit où sautent les poissons ». Ces colonies sont établies près de la rivière Paraná ce qui explique aussi ces noms. ; STEWART, Norman R., *Japanese colonization in Eastern Paraguay*, National Academy of Sciences, Washington D.C., National Research Council, 1967.

<sup>1333</sup> Ce qui représente 0,14 % de la population totale du Paraguay. Voir aussi, DRACHENBERG, Lyra Pidoux de « Inmigración y Colonización en el Paraguay 1870-1970 », *Revista Paraguaya de Sociología*, vol. 12, n° 34, 1975, pp. 65-123. ; KLEINPENNING, Jan MG. 2009, *op.cit.* pp. 349-361.

cultivent principalement le riz et le soja, tout en développant l'élevage. Par ailleurs, à ce premier accord signé entre gouvernements, succèdera une série d'accords techniques concernant le transfert de technologie et d'autres soutiens matériels au bénéfice des immigrants japonais et contribuant, par la même, au développement de l'économie paraguayenne. Le sujet des activités économiques et la coopération des colonies seront développés dans le chapitre 9.



Document 17 : Immigrants Japonais arrivés entre 1959 et 1960

DEPARTAMENTO DE TIERRAS Y COLONIZACION  
FPA

## Registro General de Inmigrantes

Número de Orden	APELLIDO Y NOMBRE	N° del Pasaporte	Nacionalidad	Fecha de Llegada	PROFESION		ESTADO		RE
					Habitual	Declarada	Civil	Edad	
425	Yamagishi Yoshitaka	274.021	japonesa	5.V.59	Agricultor		soltero	27	
426	Yamanaka Teiwa	272.051	japonesa	5.V.59	Agricultor		casado	27	
427	Yamanaka Keisaku	272.050	japonesa	5.V.59	Agricultora		casado	26	
428	Yamamoto Keisaku	272.051	japonesa	5.V.59			F menor	10	
429	Yamamoto Shicho	272.051	japonesa	5.V.59			F menor	8	
430	Yamamoto Kiyoshi	229.417	japonesa	6.VIII.59	Ingeniero		casado	42	Col
431	Yatsuzuka Tesurukichi	290.323	japonesa	8.X.59	Agricultor		casado	51	Col
432	Yatsuzuka Keisaku	290.325	japonesa	8.X.59	Agricultora		casado	48	
433	Yatsuzuka Chiyofumi	290.324	japonesa	8.X.59	Agricultor		soltero	23	
434	Yatsuzuka Yutsumi	290.325	japonesa	8.X.59	menor		M menor	12	
435	Yatsuzuka Kuniho	290.325	japonesa	8.X.59			F menor	10	
436	Yatsuzuka Sacho	290.323	japonesa	8.X.59			F menor	7	
437	Yamanaka Ojutaka	294.230	japonesa	6.XI.59	Agricultor		casado	33	
438	Yamanaka Konami	294.229	japonesa	6.XI.59	Agricultora		casada	31	
439	Yamanaka Eoshiko	294.230	japonesa	6.XI.59			F menor	7	
440	Yamanaka Tsunemi	294.229	japonesa	6.XI.59			M menor	11 meses	
441	Yoshimura Heideo	294.251	japonesa	6.XI.59	Agricultor		soltero	31	
442	Yaryes, Alberto de los	51.13.461	Uruguaya	1913	Comerciante		casado	63	
443	Yambay Taher	160	Lituanesa	1925	Comerciante		casado	60	
444	Yambay José	161	Lituanesa	1914	Comerciante		casado	62	
45	Yalochkov, Olga Sultán Guiray Cholaev de Chilena	3312602	Chilena	M.V.60	Amante de casa		viuda	63	
46	Yalochkov Sultán Guiray Alex	3312600	Chilena	M.V.60	Religioso		soltero	40	
47	Yamamoto Beigo	320993	japonesa	28.VI.60	Agricultor		casado	36	
48	Yamamoto Ojitaro	320994	japonesa	28.VI.60	Agricultor		casado	61	
49	Yamamoto Yoshiko	320993	japonesa	28.VI.60	Agricultora		casada	56	
50	Yamamoto Keicho	320992	japonesa	28.VI.60	Agricultora		casada	35	
51	Yamamoto Eakuro	320995	japonesa	28.VI.60	Agricultor		soltero	2	
52	Yamamoto Junho	320992	japonesa	28.VI.60			F menor	1	
53	Yamamoto Shuncho	320992	japonesa	28.VI.60			F menor	7	
54	Yamada Keisaku	320699	japonesa	28.VI.60	Agricultor		casado	31	

Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies (1959-1960).

Registro general de Inmigrantes, n° de registre, n° de pasaporte, date d'entrée, profession, état civil, âge. Dans ce document il est intéressant de constater que les immigrants sont identifiés par leur prénom et leur nom de famille, tandis que dans le document n° 18 ils sont seulement identifiés en tant que « japonais », sans spécifier leur nom de famille. Source : Registre du Bureau de l'Immigration de Terres et Colonisation (1959-1960).

Document 18 : Immigrants Japonais arrivés en 1963

Registro General de Inmigrantes									
N° del Pasaporte	Nacionalidad	Fecha de Llegada	PROFESION		ESTADO		RESIDENCIA	OBSERVACIONES	Mens
			Habitual	Declarada	Civil	Edad			
495274	Japonesa	21-IX-63			M menor	15	Col Alto Paraná	16-IX-64	
495272	Japonesa	21-IX-63	Agricultora		casada	35		16-IX-64	
495273	Japonesa	21-IX-63			M menor	11		16-IX-64	
495273	Japonesa	21-IX-63	Agricultor		casado	62		16-IX-64	
495271	Japonesa	21-IX-63	Agricultora		casada	59		16-IX-64	
517718	Japonesa	7-IX-63	Agricultor		soltero	24	Colonia Yguazú	17-IX-64	
517717	Japonesa	7-IX-63	Agricultor		soltero	18		17-IX-64	
517715	Japonesa	7-IX-63	Agricultora		casada	31		17-IX-64	
517715	Japonesa	7-IX-63			M menor	9		17-IX-64	
517714	Japonesa	7-IX-63	Agricultor		casado	38		17-IX-64	
517716	Japonesa	7-IX-63	Agricultora		casada	56		17-IX-64	
515722	Japonesa	7-IX-63	Agricultor		soltero	36		17-IX-64	
515718	Japonesa	7-IX-63	Agricultor		casado	46	Colonia Yguazú	17-IX-64	
515717	Japonesa	7-IX-63	Agricultora		casada	39		17-IX-64	
59510	Japonesa	16-II-64	Agricultor		casado	31	Colonia Alto Paraná	26-II-64	
59500	Japonesa	16-II-64	Agricultora		casada	30		26-II-64	
9510	Japonesa	16-II-64			F menor	9		26-II-64	
9510	Japonesa	16-II-64			F menor	7		26-II-64	
1500	Japonesa	16-II-64			F menor	6		26-II-64	
1500	Japonesa	16-II-64			F menor	3		26-II-64	
187	Japonesa	16-II-64	Agricultora		nuda	65		26-II-64	
499	Japonesa	16-II-64	Agricultor		soltero	24		26-II-64	
456	Japonesa	26-III-64	Empleado		casado	43	Medal Lopez 107	18-VI-64	
48	Japonesa	26-III-64	Quehacer doméstico		casado	33	"	18-VI-64	
48	Japonesa	26-III-64				9	"	18-VI-64	
48	Japonesa	26-III-64				7	"	18-VI-64	
5	Española	11-III-64	Sacerdote		soltero	41	33 Orientales y Ete Farina d. VII		
	Japonesa	30-III-64	Agricultor		casado	29	Col Alto Paraná	31-III-64	
	Japonesa	30-III-64	Agricultora		casada	30		31-III-64	
	Japonesa	30-III-64			M Soltero menor	6		31-III-64	

Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies (1963-1964).

On constate dans ce document que la présentation du registre dans les rubriques du « Registro General de Inmigrantes » a évolué. Sont mentionnés le n° de passeport, la nationalité, la date d'arrivée, la profession (habituelle – déclarée), l'état civil, l'âge, la résidence (Colonia Alto Paraná et Colonia Yguazú) et les observations. La liste présentée ici montre l'importance des agriculteurs parmi les immigrants japonais au Paraguay.

Dans la suite de la liste, apparaissent pour la première fois le n° de document et la religion du migrant. Le lieu de provenance (Tokyo) est classique comme tous les autres registres consultés auparavant. La religion qui prédomine chez les Japonais est le Bouddhisme et pour la plupart ils proviennent de Tokyo.

### 3. L'agriculture comme principale ressource ou la coopération technique de l'or vert : le soja

Si donc les ambitions initiales des deux gouvernements ne se traduisent pas en pratique, il n'en demeure pas moins que les Japonais vont permettre de faire du soja l'or vert du Paraguay, et ce, grâce à une coopération technique entre les deux pays. En effet, la présence de la population japonaise dans le pays va permettre d'intensifier la coopération du gouvernement japonais à l'égard du développement de la production du soja du Paraguay grâce au JICA, l'Agence de Coopération Internationale du Japon<sup>1334</sup>. Concrètement le JICA œuvre pour introduire une nouvelle variété de soja et se charge de faire venir des experts pour l'étude de cette culture, c'est là son principal rôle. En parallèle, des centres agricoles ont été créés côté paraguayen, le CRIA, « Centro Regional de Investigación Agrícola », le CEMA, « Centro de Mecanización Agrícola » et le CEDEFO, « Centro de Desarrollo Forestal » dans le département d'Itapúa afin d'améliorer la production et la commercialisation du soja, qui deviendra l'une des premières sources de produit d'exportation du Paraguay<sup>1335</sup>.

La coopération technique de JICA permet d'introduire le transfert de la technique d'ensemencement directe « siembra directa », une technique de culture permettant d'augmenter la production. Avec cette méthode le soja est devenu le principal produit agricole d'exportation, ce qui donnera au pays une position au *ranking* mondial de production d'exportation du soja. En plus du soja, la production du riz par les Japonais est telle, qu'elle va largement contribuer à l'économie nationale et à renforcer les exportations. Les immigrants japonais, principalement destinés au travail agricole, représentent 1 % de la population agricole du pays, mais ils vont générer entre 6 et 7 % de la production du soja et entre 19 % et 29 % du riz du pays<sup>1336</sup>. Une des principales caractéristiques des Japonais est de travailler en communauté, ce qui les a conduits à fonder des institutions afin de favoriser le développement économique et social de leur entreprise. On trouve ainsi au Paraguay la Centrale coopérative Nikkei et la Fédération des Associations Japonaises au Paraguay, institutions avec lesquelles le JICA travaille étroitement dans le cadre du développement de l'immigration japonaise<sup>1337</sup>. Outre la solide armature législative et gouvernementale mise en place entre les deux gouvernements, le mode de vie communautaire et les savoirs techniques des Japonais sont deux éléments qui permettront la réussite de ce projet migratoire. En outre, si les immigrants japonais de la colonie Federico Chávez de la région d'Itapúa se sont à leurs débuts inspirés

---

<sup>1334</sup> Le site web de JICA au Paraguay : <https://www.jica.go.jp/paraguay/espanol/index.html>

<sup>1335</sup> Données recueillies à l'Ambassade du Japon à Asunción, Département consulaire et culturel (fonctionnaires rencontrés à l'Ambassade du Japon). (septembre 2016).

<sup>1336</sup> *Ibidem*. Données recueillies à l'Ambassade du Japon à Asunción, Département consulaire et culturel (fonctionnaires rencontrés à l'Ambassade du Japon) (septembre 2016).

<sup>1337</sup> *Ibidem*.

des immigrants allemands installés dans la même zone et cultivant le « tung »<sup>1338</sup> et le maté, le savoir-faire et la connaissance spécifiques des Japonais sur le soja notamment vont encourager d'autres populations d'immigrants à développer cette culture, élément qui permettra donc de pérenniser dans le temps les apports de cette communauté sur le pays.

En définitive, l'immigration japonaise a d'abord été une réussite sur le plan économique et diplomatique par la coopération entre les gouvernements japonais et paraguayen. De plus, la qualité des savoir-faire et l'expérience de cette communauté dans le domaine agricole ont permis des résultats probants, notamment dans la culture du soja. En outre, la communauté nipponne s'intègre parfaitement à la société paraguayenne. Les descendants des immigrants japonais se considèrent comme paraguayens à part entière et sont une partie active de cette société.

## **4. Caractéristiques sociologiques de la population immigrante japonaise**

### **4.1. Âge des immigrants<sup>1339</sup>**

Les sources offrent une multitude d'informations concernant l'âge des migrants qu'il convient de présenter en détail. Si on examine de manière globale notre échantillon, il apparaît que l'âge moyen est de 22,7 ans et l'âge médian de 35,5 ans. Ces données s'expliquent par la forte présence de japonais ayant moins de 20 ans. En effet, cette classe d'âge, composée d'enfants et d'adolescents, ne représente pas moins de 48 % (313) de l'effectif total. La part de ceux de vingt ans représente 18 % (119) de l'effectif; les trentenaires 17 % (102); les quadragénaires 9 % (54); les quinquagénaires 5 % (30) et les plus de 60 ans 3 % (13) (graphique n° 30).

Cette même dynamique est décelable également si l'on observe les données pour certaines classes d'âge selon l'époque d'arrivée des immigrants au Paraguay. On constate que jusqu'aux années 1960, les moins de 20 ans représentent au moins plus de 46 % (87) de l'effectif total. Il n'y a que dans les années 1970 que le taux chute à 26 % (8). Le taux d'immigrants âgés de 20 à 29 ans oscille entre 15 et 32 % (10), taux maximum atteint au cours des années 1970. Les trentenaires eux représentent entre 10 et 21 % (39), la part la plus importante étant atteinte au cours des années 1960. Des années 1930 jusqu'aux années 1960, les autres catégories d'âge n'excèdent pas 10 %, il faut attendre les années 1970 pour que le

---

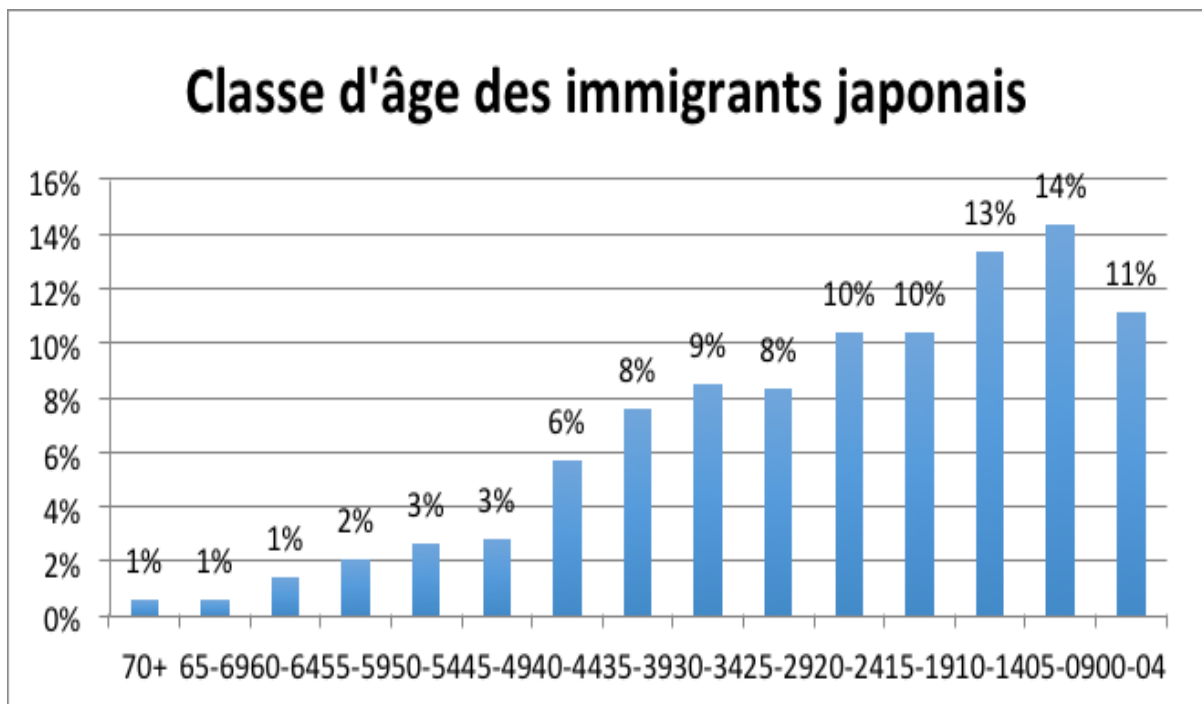
<sup>1338</sup> Le « tung » est une plante cultivée pour son fruit d'où est extraite une huile à usage industriel.

<sup>1339</sup> Nous avons utilisé un échantillon de 630 immigrants japonais : 1936: 185 immigrants ; 1950: 228 immigrants ; 1960: 186 immigrants ; 1970 : 31 immigrants du registre, República del Paraguay, Registro general de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Registro general de Inmigrantes (1918-1939; 1939-1970. Les registres ne contiennent que des données manuscrites. L'année 1930 correspondant aux premières familles entrées pour la colonie « La Colmena ».

taux des quadragénaires et des immigrants âgés de plus de 60 ans dépassent 10 % (graphique n° 31).

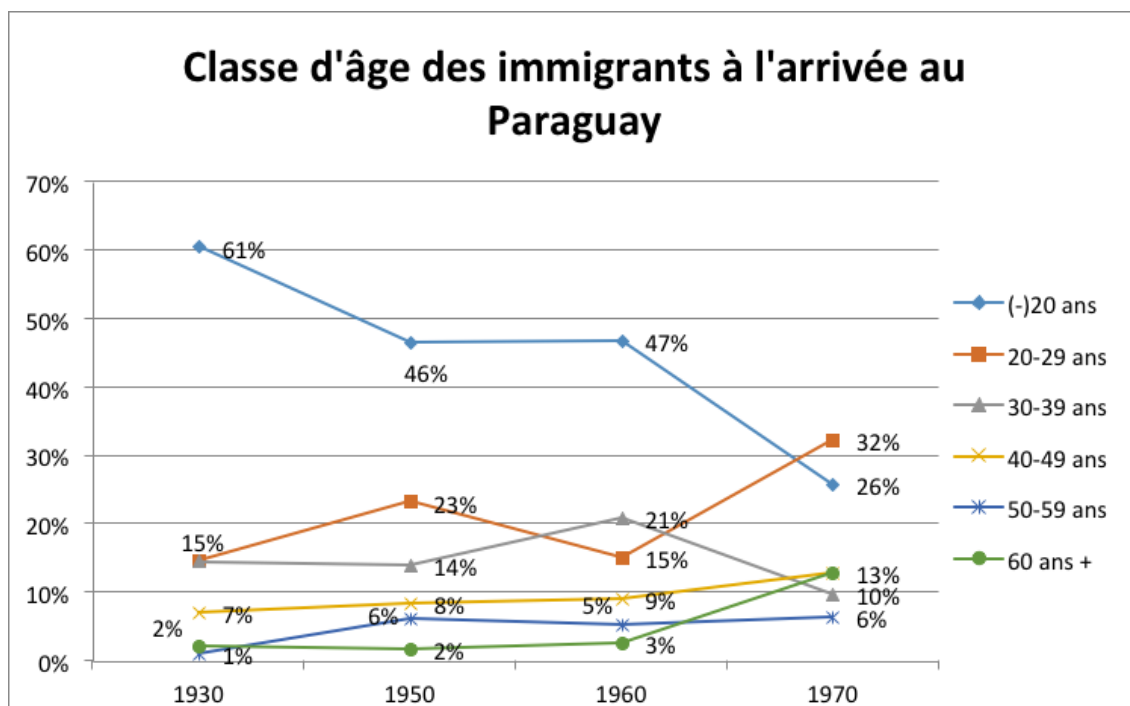
Décennie par décennie, l'on remarque ainsi un net vieillissement de la population immigrante, ce qui se traduit par l'augmentation de l'âge moyen. Dans les années 1930, l'âge moyen est de 19 ans. Au cours des années 1950, il atteint les 23 ans, soit 4 ans de plus. Dans les années 1960, il est de 23,9 ans. Enfin, dans les années 1970, il augmente considérablement et atteint les 31,8 ans. L'explication de ce phénomène est liée à la part des enfants et adolescents. En effet, dans les années 1950, les moins de 20 ans représentent 46 % (106) de l'effectif total. Dans les années 1930, ce taux était de 61 % (112). Dans les années 1960, il plafonne à 47 % pour chuter brutalement à 26 % dans les années 1970 (graphique n° 31). Il faut toutefois remarquer que ces chiffres ont été obtenus à partir d'une étude de la liste de familles immigrantes japonaises recensées dans l'année de leur entrée au Paraguay entre 1936-1970 ; ils ne prennent donc pas en compte la natalité après des années d'installation dans le pays, soit les enfants des immigrants nés sur le territoire et devenus paraguayens.

Graphique 30 : Classe d'âge des immigrants japonais



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 31 : Classe d'âge des immigrants japonais à leur arrivée au Paraguay



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

#### 4.2. Profession des immigrants<sup>1340</sup>

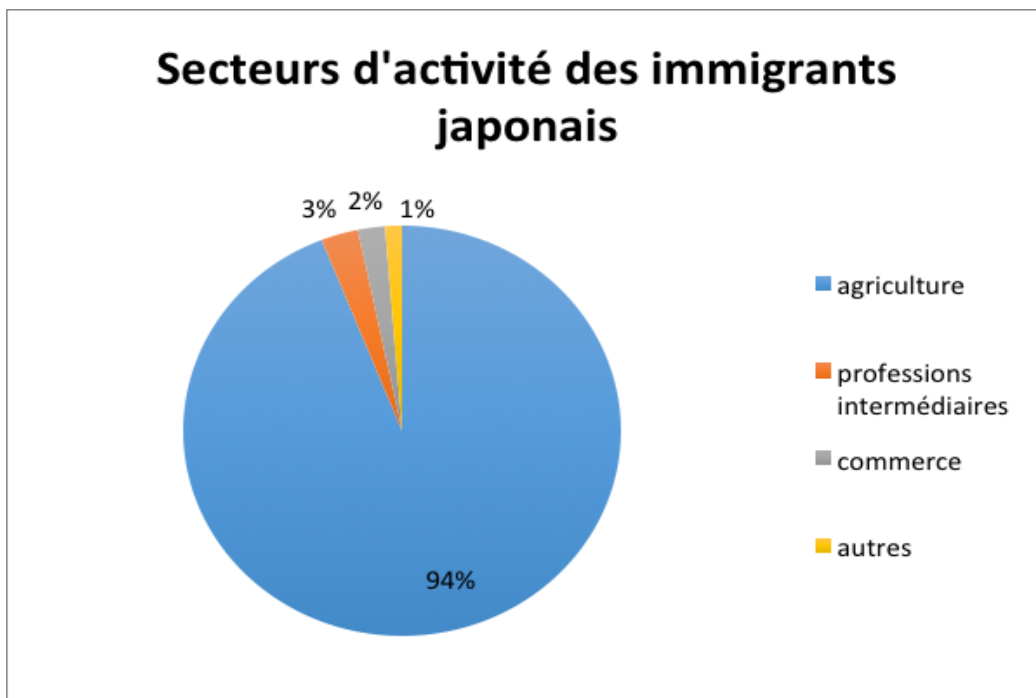
Les professions exercées par les immigrants japonais ne sont pas nombreuses. Ihuo Yamanaka est âgé de 28 ans lorsqu'il est inscrit le 15 mars 1957, il est alors célibataire et exerce la profession d'agronome. Hiroshi Yano est marié, médecin et est âgé de 36 ans lorsqu'il est inscrit le 20 juin 1966. On dénombre également de nombreux agriculteurs, commerçants, ingénieurs et employés. Il s'avère que le domaine agricole représente plus de neuf immigrants sur dix, 3 % travaillent dans des professions intermédiaires et 2 % dans le commerce.

Si on observe la situation professionnelle au regard de la classe d'âge des immigrants japonais, on constate que les jeunes de moins de 20 ans en âge de travailler sont employés aux champs (74). Il n'y a que chez les 60 ans et plus que l'on observe une part moins importante des agriculteurs, car 15 % travaillent dans le commerce. De même, en regardant plus attentivement l'évolution de la situation professionnelle des immigrants à leur arrivée au Paraguay, on constate que la diversification professionnelle est plus importante dans les années 1960. Dans les années 1970, 100 % des migrants sont agriculteurs (Graphique n° 34). Cela démontre que plus la population s'enracinait au Paraguay, plus les agriculteurs étaient nombreux, condition alors primordiale pour leur entrée au Paraguay, et caractéristique qui

<sup>1340</sup> República del Paraguay, Registro general de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, *op.cit.*

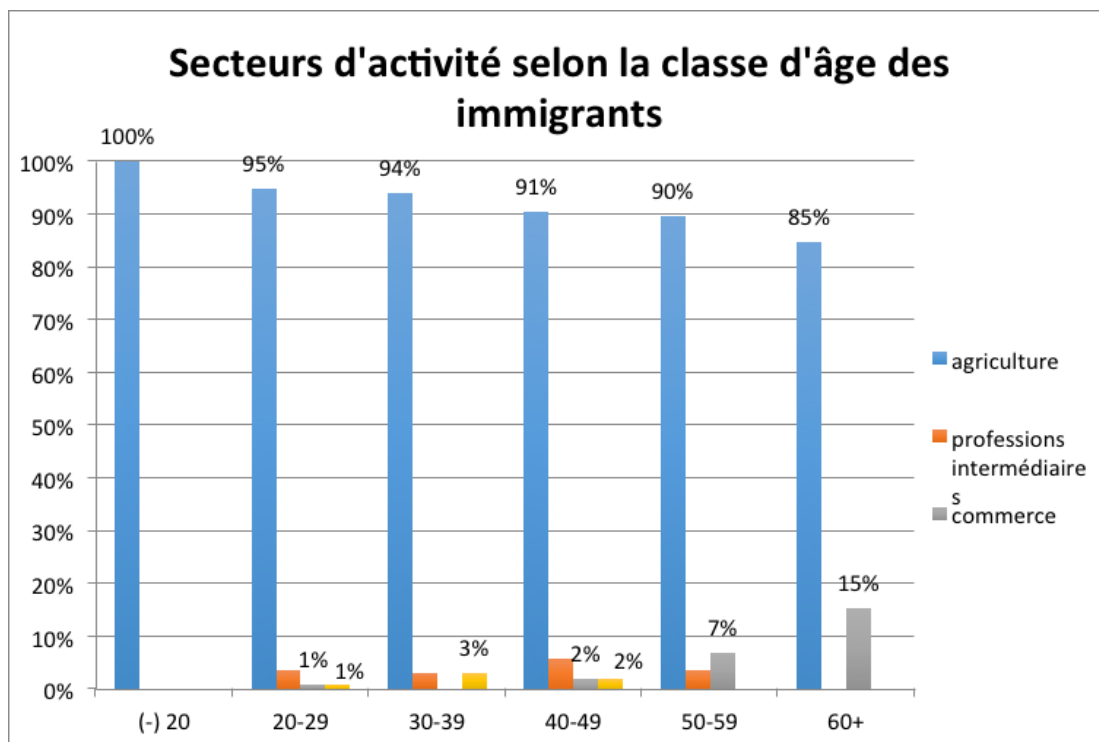
sans nul doute a participé de leur réussite à la différence des autres nationalités évoquées jusqu'à présent.

Graphique 32 : Secteur d'activité des immigrants japonais



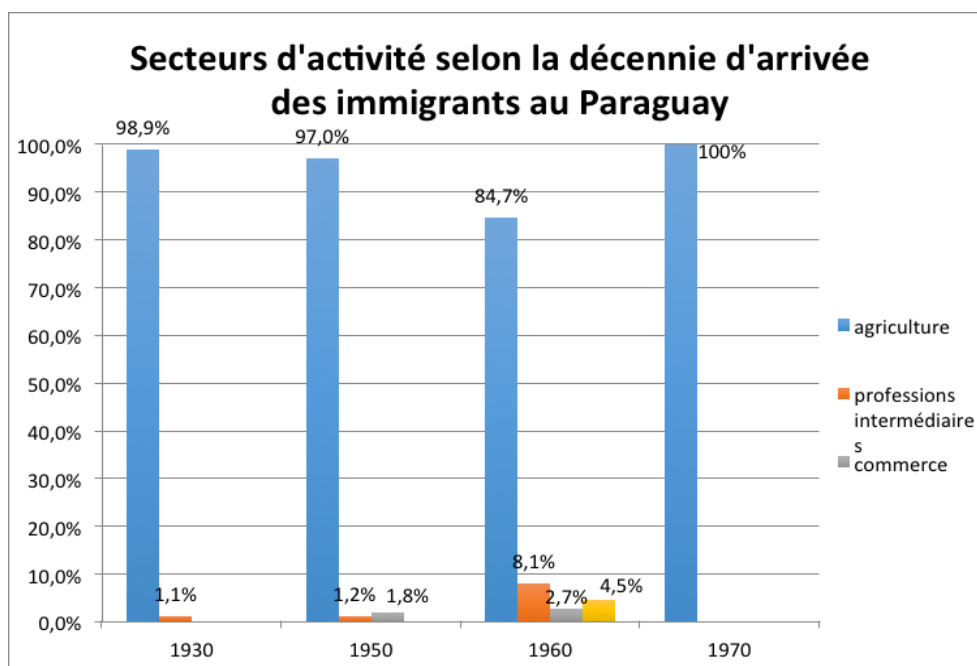
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 33 : Secteurs d'activité selon la classe d'âge



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 34 : Secteurs d'activité selon la décennie d'arrivée des immigrants



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

### 4.3. État civil des immigrants<sup>1341</sup>

Le dernier aspect qu'il est possible de souligner grâce aux sources concerne l'état civil des immigrants japonais. Le premier constat que nous faisons est que les célibataires occupent une part importante (60 %) (397) et plus forte que celle des mariés (39 %) (254). Cela s'explique, comme nous l'avons vu précédemment par la part importante des moins de 20 ans. Cette idée est confirmée par l'âge moyen du couple qui s'élève à 38,2 ans. On dénombre également moins de 1 % (6) de veuf (graphique n° 35).

Si l'on examine la situation matrimoniale des immigrants japonais selon la classe d'âge, le taux de célibat chez ceux de vingt ans dépasse 50 % (62). Cependant, ce taux n'excède pas 10 % (9) chez les trentenaires, et passe à 2 % chez les quadragénaires, avant de disparaître chez les quinquagénaires et les plus de 60 ans. Le taux de personnes mariées concerne au moins huit immigrants sur 10, il atteint même 100 % chez les quinquagénaires. Ce constat fait écho aux variations d'entrée selon les années pour la période 1936-1970 (graphique n° 36). Il est à noter que le taux de veuvage atteint son maximum chez les plus de 60 ans, avec 19 % des migrants de cette classe d'âge.

Par ailleurs, si on examine la situation matrimoniale au regard de la date d'arrivée des immigrants au Paraguay, on constate alors que le taux de célibat décroît, tandis que celui des personnes mariées croît jusque dans les années 1970 où les deux taux atteignent 48 % chacun. Le taux de veuvage atteint son plus fort score durant cette même décennie (graphique n° 37).

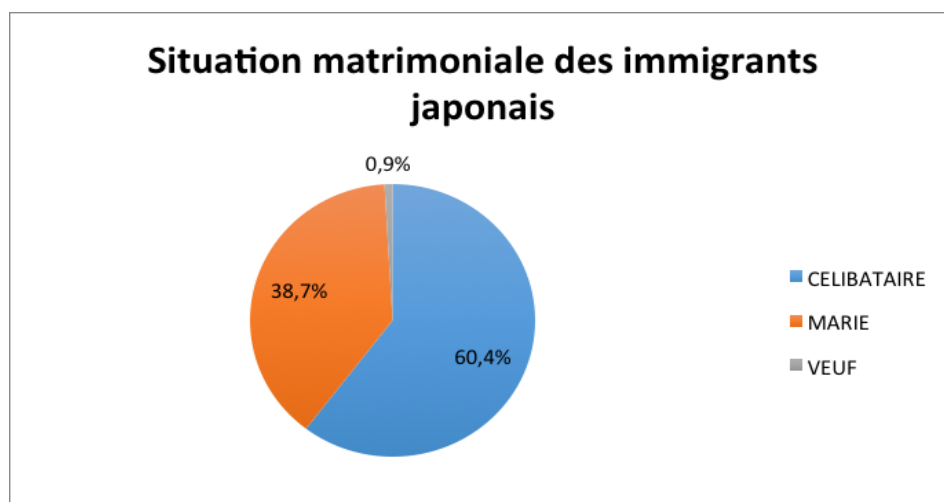
<sup>1341</sup> República del Paraguay, Registro general de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, *op.cit.*



Au sujet de la structure des familles immigrantes japonaises, il est intéressant de remarquer que, de manière générale, les familles japonaises sont des familles nombreuses. Bien que 56 % des familles recensées n'aient qu'un ou deux enfants, il apparaît que 17 % (16) d'entre elles ont trois enfants ; 14 % (13) quatre enfants et 13 % (12) cinq enfants ou plus. On dénombre deux familles de six enfants et quatre familles de sept enfants (graphique n° 38).

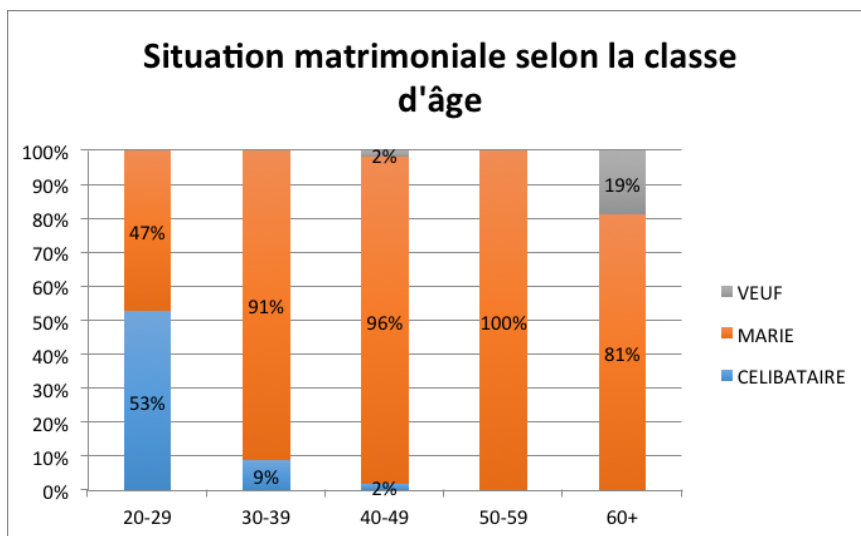
Si l'on souhaite comprendre l'augmentation de l'âge moyen ou encore la part moins importante des moins de 20 ans dans l'effectif total au fil des années, il faut jeter un œil attentif aux données concernant les familles immigrantes japonaises, et plus spécifiquement celles concernant leur évolution. En effet, on constate que dans les années 1930, 48 % (7) des familles sont composées de quatre enfants (graphique n° 39) ou plus. Les familles composées d'un enfant représentent 24 % (7) ; les familles de deux enfants 17 % (5) et les familles de trois enfants 10 % (3). Ces valeurs vont progressivement s'inverser, au point que les familles de cinq enfants ou plus ne représentent plus que 3 % du total dans les années 1960 ; les familles de quatre enfants moins de 10 %. Au contraire, au cours de cette même décennie les familles de deux enfants représentent près d'une famille sur deux ; une famille sur quatre pour celles composées d'un seul enfant. Ce changement progressif de la structure des familles est directement lié à la politique du Japon œuvrant pour la réduction de la population. Il faut remarquer également que le vieillissement est en lien avec la profession d'agriculteur des années soixante-dix que nous avons évoqué plus haut. Même si la population vieillit, le taux d'agriculteur reste constant, car les Japonais continuent d'exercer ce métier même à un âge avancé, et la jeune génération continue de s'y consacrer (graphique n° 33). L'agriculture reste donc un métier attractif à tous les âges. Les familles proviennent du Brésil, du Japon et de l'Argentine. Tous pratiquent la religion bouddhiste.

Graphique 35 : Situation matrimoniale des immigrants japonais



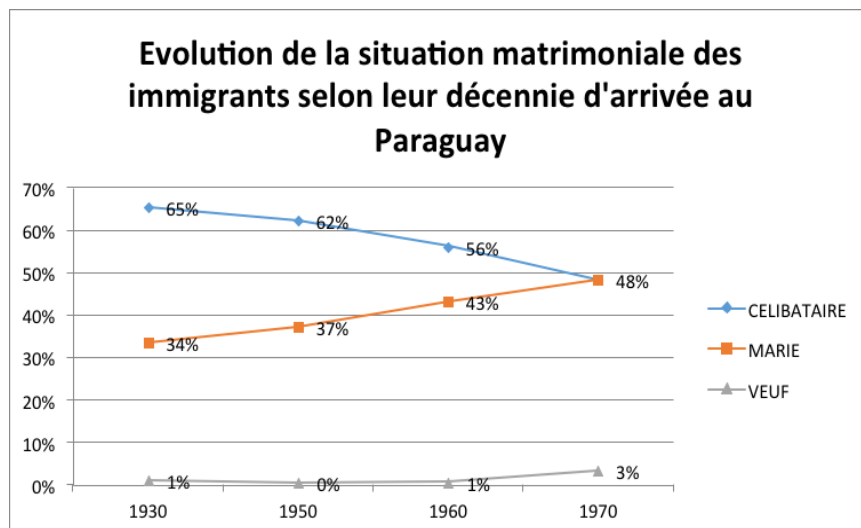
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 36 : Situation matrimoniale des immigrants japonais selon la classe d'âge



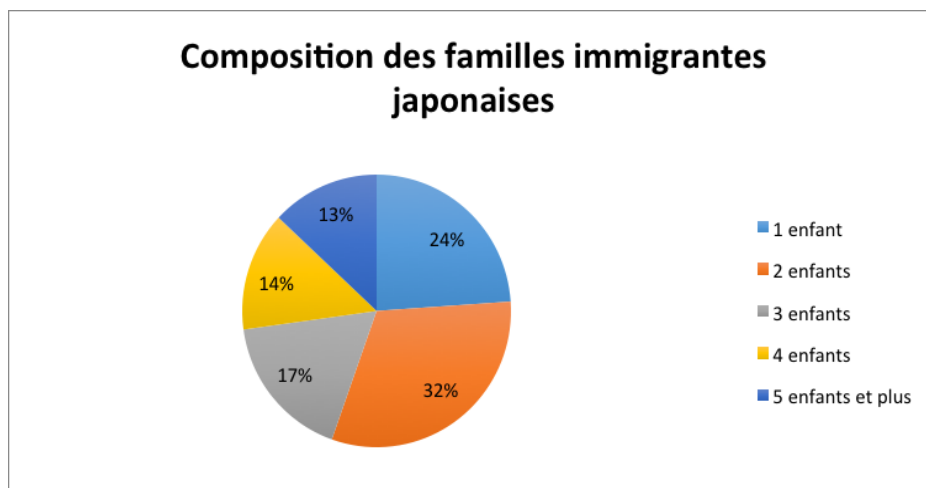
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 37 : Évolution de la situation matrimoniale des immigrants japonais selon leur décennie d'arrivée au Paraguay



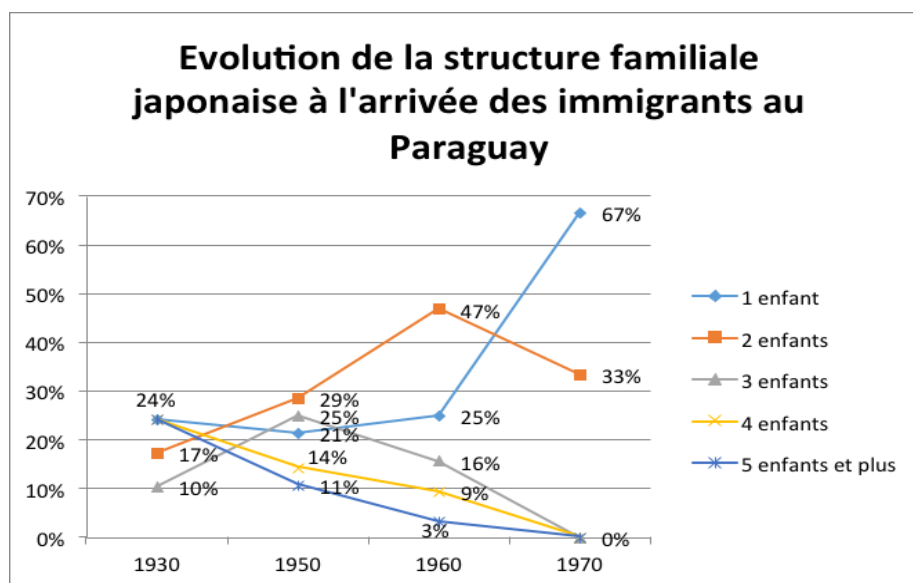
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 38 : Composition des familles immigrantes japonaises



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 39 : Évolution de la structure familiale japonaise à l'arrivée des immigrants au Paraguay



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

## Conclusion

Cet aperçu sociologique couvrant la période allant de 1936 à 1960 nous a donné une idée relativement claire des types de familles installées au Paraguay. Une spécificité apparaît nettement : la population nippone a des profils sociologiques différents selon les époques (variations soit en termes d'âge, de profession, d'État civil). Cela montre la capacité d'adaptation de ces immigrants, capacité qui a sans nul doute participé à leur réussite au Paraguay, au même titre que leur investissement constant dans l'agriculture. L'implantation et la réussite nippone au Paraguay sont sans conteste le fruit d'un contexte diplomatique favorable. En effet, les expériences japonaises au Brésil ont convaincu les gouvernements paraguayen et japonais d'ouvrir un nouveau front migratoire. Des accords migratoires et économiques ont donc favorisé le développement de l'installation nippone. Cette population est parvenue, à force de travail et de solidarité, à s'implanter et à prospérer, grâce notamment à l'activité agricole. Les savoir-faire et l'expérience des immigrants ont permis de développer des cultures nouvelles, dont le soja, et d'augmenter la production, ce qui donne toute sa spécificité à l'immigration japonaise comparée aux autres nationalités d'immigrants installées dans le pays.

## Chapitre 6

### Des expériences originales d'immigration communautaire au Paraguay

Si les immigrations allemande et mennonite concernent deux groupes ayant leurs propres histoires et particularités, elles représentent deux expériences originales d'immigration communautaire. Les Allemands sont présents sur le territoire paraguayen dès 1870 : d'abord à titre individuel, ensuite sous forme de colonies à partir de 1881. Cette immigration s'intensifie dans les années 1920 et 1930<sup>1342</sup> lorsque différentes colonies allemandes s'établissent de manière successive ; c'est aussi la période durant laquelle commence l'immigration mennonite puisqu'elle a démarré en 1927.

Bien qu'il s'agisse de migrations parallèles, elles ont en commun plusieurs caractéristiques. La première d'entre elles est l'agriculture, le travail de la terre qui présuppose l'accession à la propriété, étant en effet un élément déterminant pour ces deux communautés. La deuxième caractéristique commune est celle de la langue : du fait que certains groupes mennonites parlent allemand, ils sont bien souvent identifiés comme étant de cette origine. L'ambassade allemande au Paraguay leur a d'ailleurs rendu hommage dans une publication récente<sup>1343</sup>. En effet, des ouvrages parus entre 2010 et 2016, à la demande de l'ambassade, sont la contribution de chercheurs allemands et paraguayens. Ces ouvrages traitent de l'historique des relations bilatérales entre l'Allemagne et le Paraguay, de l'établissement des immigrants allemands et une section est consacrée aux mennonites allemands.

Citons, une troisième caractéristique notable : ces deux communautés sont venues avec une famille nombreuse et se sont installées dans des régions précises dont le développement subséquent leur était largement tributaire : la région sud est celle des colonies allemandes, alors que la région du Chaco paraguayen a été mise en valeur par les mennonites. En décrivant successivement dans ce chapitre ces deux expériences migratoires, il s'agira de mettre en évidence les mécanismes d'une immigration fondée sur l'esprit communautaire, qu'il soit d'ordre religieux dans le cas mennonite, ou idéologique dans le cas allemand comme celui de la colonie Nueva Germania que nous avons évoqué dans le chapitre 2.

---

<sup>1342</sup> Entre 1920 et 1930, pendant la période de crise économique mondiale qui affecte essentiellement l'Amérique du Sud. Voir aussi: BADE, Klaus J., « From Emigration to Immigration: The German Experience in the Nineteenth and Twentieth Centuries », *Central European History*, vol 28, n° 4, 1995, pp. 507-535.

<sup>1343</sup> Voir aussi; *Huellas Alemanas en Paraguay*, Asunción, edición de la embajada de la República Federal de Alemania, 2016; *150 Años de Amistad Paraguayo-Alemana*, edición de la embajada de la República Federal de Alemania, 2010. Les deux ouvrages écrits par des chercheurs allemands et paraguayens conjointement, présentent l'immigration allemande au Paraguay.

# I- Le cas des Allemands

## Introduction

Peu de recherches ont été réalisées sur l'immigration allemande au Paraguay. Néanmoins, une publication récente s'est penchée sur ce sujet en étudiant le premier flux migratoire allemand en Amérique latine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1344</sup>. Selon cette étude, un des facteurs-clés de cette émigration est la crise agraire qui sévit alors en Allemagne et qui aura des conséquences sur les paysans agriculteurs. Des données statistiques nous permettent de constater qu'entre 1870 et 1932, près de 40 000<sup>1345</sup> immigrants, toutes nationalités confondues, sont passés par le Paraguay grâce à des initiatives menées par l'État<sup>1346</sup>. Nous allons explorer plus en profondeur les caractéristiques propres à l'immigration allemande, car c'est une catégorie d'immigrants qui a marqué l'histoire migratoire du Paraguay par son nombre et leurs apports laissés dans le pays. Pour ce faire, il est nécessaire d'exposer tout d'abord, le contexte ayant permis la mise en place de ce processus migratoire. Puis, nous détaillerons et analyserons les différentes expériences migratoires allemandes dans le pays et enfin, nous verrons les spécificités de ces immigrants à travers une étude statistique sociologique. Celle-ci s'appuie sur les archives du registre d'immigrants du Département des Terres et Colonies pour les années comprises entre 1918 et 1939<sup>1347</sup>, et sur des archives diplomatiques allemandes à Asunción.

## 1. Enracinement progressif de l'immigration allemande au Paraguay

Les échanges entre l'Allemagne et le Paraguay s'instaurent avec le Traité d'Amitié, de Commerce et de Navigation (1<sup>er</sup> août 1850) signé non seulement entre le Paraguay et la Prusse, mais aussi avec les États de l'union douanière allemande (Zollverein) constituée par une partie des petits États allemands : la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe et le Hanovre<sup>1348</sup>. Ce traité était similaire à celui signé avec la France en 1853.

Le chargé d'affaires du Roi de Prusse auprès du Chili, Hermann von Gülich, est nommé par le roi Frédéric Guillaume IV le 3 février 1858 chargé d'affaires au Paraguay, en Argentine et en Uruguay. Von Gülich profite de sa présence en Amérique du Sud pour visiter à plusieurs

---

<sup>1344</sup> *Ibidem*.

<sup>1345</sup> POTTHAST, Barbara, «El significado socio político de la emigración alemana al Paraguay», in «Huellas Alemanas en Paraguay», 2016, pp. 22-27.

<sup>1346</sup> Nous nous référons aux lois générales d'immigration de 1881 et de 1903.

<sup>1347</sup> República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939).

<sup>1348</sup> Huellas Alemanas en Paraguay»; «150 Años de Amistad Paraguayo-Alemana», *Ibidem*.

reprises le Paraguay<sup>1349</sup>. Peu de temps après, le 16 juillet 1860, et afin de réaffirmer les relations diplomatiques entre les deux pays, c'est au président de la République du Paraguay de nommer un représentant diplomatique. Au lieu d'envoyer un natif du pays, pour des raisons pratiques et économiques, il nomme le baron belge, Alfred du Graty<sup>1350</sup>, en juin 1864 en tant que chargé d'affaires du Paraguay à Berlin. La principale mission de ce dernier consiste à établir des relations commerciales avec la Prusse. À l'époque, l'exportation de maté constituant une ressource importante pour l'économie paraguayenne, le gouvernement paraguayen ne manqua pas d'en envoyer une quantité importante au roi de Prusse en guise de cadeau. Ces premières prises de contact permettront aux relations diplomatiques entre les deux pays de se développer progressivement et de se renforcer<sup>1351</sup>.

Ce traité d'Amitié, de Commerce et de Navigation de 1850 a grandement contribué au processus migratoire de la population allemande sur le territoire paraguayen. Avant la guerre de la Triple Alliance, le flux migratoire allemand était sporadique, car il s'agissait d'une immigration plutôt individuelle. En 1871, une première tentative de colonisation est lancée, avec la colonie de Yaguarón où réside une centaine d'Allemands venus du Brésil. Cette immigration d'allemands-brésiliens provient notamment de la région du Rio Grande do Sul, de Santa Catarina, ou du Paraná. Il existe très peu d'informations sur la colonie de Yaguarón, car cette expérience n'a pas rencontré le succès attendu, et la plupart des colons se sont dispersés vers d'autres colonies.

Le géographe néerlandais Jan Kleinpenning a effectué une compilation intéressante sur les colonies allemandes au Paraguay dans son premier ouvrage « Rural Paraguay » 1870-1932 et dans le deuxième volume de « Rural Paraguay » 1870-1963 »<sup>1352</sup>. Nous étudions la plupart

---

<sup>1349</sup> *Ibidem*.

<sup>1350</sup> DU GRATY, Alfred, *La République du Paraguay*, Bruxelles, Libr. Européenne de C. Muquardt, 1862, 200 p. Du Graty, visite le Paraguay à l'époque du premier président de la République, Carlos A. López. En tissant des liens avec le gouvernement paraguayen, ce Belge est chargé de représenter le pays en Allemagne.

<sup>1351</sup> Le traité entre les deux pays stipule : « Tratado de amistad, comercio y navegación con la Prusia (La Prusse est un territoire aux confins de l'actuelle Pologne et de la Russie). Y los otros Estados del Sollverein alemán por una parte y la República del Paraguay por la otra parte, el 1° de agosto de 1860; Su Alteza Real el Regente Principe de Prusia por sí y en representación de los países soberanos agregados al sistema aduanero Prusiano [...] por una parte, y por la otra, su Excelencia el Presidente de la República del Paraguay han juzgado oportuno y conveniente negociar y concluir un Tratado que llene este objeto, y al efecto han nombrado por sus plenipotenciarios a saber : Su Alteza Real el Regente Principe de Prusia a su Encargado de negocios en esta República el Señor Friedrich von Gülich y su Excelencia el Presidente de la República del Paraguay el ciudadano paraguayo Francisco Sánchez, Ministro Secretario de Estado de Relaciones Exteriores. Art. 1° Habrá perfecta paz, y sincera amistad entre los Estados del Zollverein y la República del Paraguay y entre los súbditos y ciudadanos de uno y otro Estado, sin excepción de personas, ni de lugares. Las partes contratantes aplicarán toda su atención para que esta amistad y buena inteligencia sean mantenidas de forma perpétua [...] ».

<sup>1352</sup> KLEINPENNING, Jan M.G., «La inmigración alemana al Paraguay y su papel en el desarrollo económico desde 1870» in POTTHAST, Barbara, KOHUT, Karl, KOHLHEPP, Gerd, *El espacio interior de América del Sur*, (geografía, historia, política, cultura), Madrid, Iberoamericana, Frankfurt, Main, Vervuert, 1999. pp. 227-250.

de ces colonies dans ce chapitre.

Ce n'est qu'à partir de 1881, grâce à la loi de l'immigration, sous le gouvernement de Bernardino Caballero, que la colonie allemande San Bernardino va être fondée par des Allemands qui s'installent ensuite à la colonie Villa Hayes dans le Chaco paraguayen (1885). Dans la colonie San Bernardino se côtoient des Suisses, des Autrichiens et des Allemands ; du reste le suisse Jacob Schaerer fut un des promoteurs de la création de la colonie. En fait, les Suisses et les Autrichiens (de langue allemande) sont arrivés en masse après la Première Guerre mondiale profitant des campagnes de propagande du pays ainsi que du billet gratuit octroyé par le gouvernement paraguayen depuis leur embarquement du port argentin jusqu'au port d'Asunción ; c'est d'ailleurs ce qu'illustre le document ci-dessous émanant du Bureau d'Immigration et Département des Terres et Colonies.

La première colonie allemande San Bernardino sera installée sur un emplacement stratégique au bord du lac Ypacarai. La propagande en faveur du Paraguay sur des terres bon marché diffusée dans la presse en Allemagne et en Argentine, jouera un rôle important pour attirer cette immigration. Ainsi, quatre familles (11 personnes) allemandes seront les premiers habitants de la colonie, immigrés de Berlin et de Hambourg. Peu d'immigrants sont travailleurs agricoles. Pour la plupart ils exercent des professions libérales, dentistes entre autres, ou artisans, ou encore étudiants<sup>1353</sup>. Il faut rappeler que le gouvernement paraguayen privilégie l'immigration agricole c'est pourquoi des individus de profession libérales ou artisans sont obligés de travailler la terre s'ils veulent être propriétaire des lots de terrains., sinon ils doivent disposer de capitaux pour fonder une industrie.

Au cours de 1881, profitant des avantages de la loi d'Immigration 340 immigrants allemands dont 254 adultes et 86 enfants s'établissent dans la colonie ; la plupart viennent directement d'Allemagne, d'autres de l'Argentine et du Brésil. Les colons investissent dans l'agriculture sur une étendue de terres de 331 hectares, cultivent des fruits, bananes, ananas, papaye ; élèvent du bétail, et fabriquent du fromage pour le commercialiser à la capitale. Une distillerie de bière sera la pionnière dans la colonie (1886) établie par le Franco-Allemand, Pierre Herken. L'investissement dans la colonie est estimé à 1,5 million de marks, chiffre qui correspond à la formation de la colonie et à la culture du café<sup>1354</sup>. Le nombre des colons ne sera pas stable, il y a ceux qui restent et ceux qui remigrent vers les pays voisins. En 1898 elle compte 387 Allemands. Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, seule 70 familles allemandes, suisses et autrichiennes, autrement dit 252 individus, seront présentes dans la

---

<sup>1353</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay 1870-1963. A Geography of Progress, Plunder and Poverty*, vol. 2, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana-Vervuert, 2009, pp. 202-209; KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay, 1870-1932*, Amsterdam, CEDLA, 1992, pp. 388-394.

<sup>1354</sup> *Ibidem*, pp. 392-393.

colonie. Par son emplacement cette dernière attire une clientèle et devient un lieu de villégiature au point de se transformer en une ville touristique avec de jolis hôtels au bord du lac et des montagnes qui séduisent des visiteurs allemands en provenance d'Argentine. La colonie San Bernardino va être pionnière en matière d'immigration allemande.

En 1883, 70 anciens immigrants allemands abandonnent la colonie San Bernardino pour créer la colonie d'Altos, dans une ville voisine. Les flux les plus importants ont eu lieu dans l'entre-deux guerres mondiales. Des colons allemands du Brésil s'y sont aussi installés. Les colons sont dotés de quatre lots<sup>1355</sup> de 16 « leguas cuadradas »<sup>1356</sup> selon ce qui est stipulé dans la loi d'immigration de 1881. Des immigrants allemands vont acheter 3000 hectares de terres divisées en 45 fermes<sup>1357</sup>. Des colons allemands du Brésil se sont aussi installés dans la colonie. Vers les années trente, les deux colonies totalisent 500 colons allemands. Nous estimons qu'environ 200 colons constitueraient la colonie d'Altos. Ces deux colonies, San Bernardino et Altos deviendront le centre économique et culturel *Deutschtum* au Paraguay<sup>1358</sup>.

Ces colons allemands au Paraguay ont créé l'Union germanique du Paraguay (Union germánica del Paraguay) le *Deutscher Volksbund für Paraguay* - qui publie des bulletins intitulés (Paraguay pour les immigrants) *Paraguay für Einwanderer*, destinés à servir de guide aux immigrants allemands. Des bulletins similaires ont également été publiés en Allemagne dans le but d'attirer l'immigration allemande. La propagande en faveur du Paraguay sur des terres bon marché se propage, et jouera un rôle important pour attirer l'immigration.

La loi du 15 juillet 1885 sous la présidence de Bernardino Caballero octroie des avantages à toute entreprise privée pour établir des familles agricultrices dans le Chaco paraguayen. Sur ce même lieu est créée la colonie Monte Sociedad à Villa Hayes – Chaco paraguayen, ancien emplacement de la première colonie française en 1855. Les colons suisses-allemands membres de *Winterthurer<sup>1359</sup> Auswanderervereins* « Para Suiza » (Association d'émigration de Winterthour) arrivés en 1921 y sont installés. Des lots de 6, 10 et 12 hectares sont octroyés aux colons parmi d'autres groupes de colons tels que : Autrichiens, Français, Belges, et Italiens. Elle compte 3207 hectares de terres, dont seule la moitié est cultivée<sup>1360</sup>. La principale culture est la canne à sucre, une fabrique de sucre est d'ailleurs installée et constitue la principale activité économique de la colonie. L'élevage fait aussi partie de leurs ressources, la colonie compte 3800 bovins, 300 chevaux, et 100 mules.

---

<sup>1355</sup> *Ibidem*, p. 394.

<sup>1356</sup> 1 « legua »: 5000 varas: 50 cuadras: 4330 mètres, Kleinpenning, J. MG., *Ibidem*, p. 512.

<sup>1357</sup> *Ibidem*, p. 395; KLEINPENNING, Jan MG, *Rural Paraguay (1870-1963)*, *Ibidem.*, p. 210.

<sup>1358</sup> *Ibidem*, p. 395.

<sup>1359</sup> *Ibidem*, p. 398. Winterthour ou Winterthur est une ville de Suisse située à l'Est de Zurich.

<sup>1360</sup> SCHURZ, William, *Paraguay, A commercial handbook*, Washington, Department of Commerce, SAS n° 199, 1920. p. 134; KLEINPENNING, Jan MG, *Rural Paraguay (1870-1932)*, *Ibidem*, p. 398; *Ibidem*, pp. 211-216.



Le pionnier et botaniste suisse Moisés Bertoni<sup>1361</sup> fondera en 1894 la colonie *Guillermo Tell* dans la région de l'Alto Paraná. Une douzaine de familles, sont venues la même année profitant des lois de l'immigration au Paraguay. La colonie occupe une superficie de 10 307 hectares. Bertoni s'y installera avec sa famille et étudiera la botanique de cette région. La colonie cultive le maté et le tabac, entre autres produits<sup>1362</sup>.

Des groupes moins nombreux d'immigrants se sont installés dans des colonies allemandes déjà existantes par l'intervention du groupe « Parasuiza ». Une publication nous informe sur l'arrivée des immigrants suisses : « En avril 1921, environ 70 immigrants se rendirent au Paraguay, tous reçurent un accueil cordial, et un certain nombre put être employé dans des « haciendas »<sup>1363</sup>, Cette publication annonce également qu'un autre groupe de suisses est aussi prêt à partir pour le Paraguay.

---

<sup>1361</sup> Moisés Bertoni est originaire de la région du canton Ticino de Suisse, immigré en 1888 au Paraguay.

<sup>1362</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1963)*, *op.cit.* p.290.

<sup>1363</sup> Bulletin périodique de la Presse suisse, n° 160, 1921, p. 10. « hacienda » :vaste exploitation agricole et d'élevage.

Document 19 : Liste d'entrée des immigrants suisses (1921)

Año 1921

Numero	Via de llegada	Nombre	País	Nacionalidad	Edad	Estado	Profesion
2487	Mar	Barbara Zollinger	suizo	Suizo	56	casado	Agricultor
2488	"	Edwin Zollinger	"	"	19	soltero	Obrero
2489	"	Pablo Büchi	"	"	21	soltero	Agricultor
2490	"	Luis Moss	"	"	29	"	Recamero
2491	"	Emilio Kertler	"	"	29	casado	Recamero
2492	"	Guillemina Kertler	"	"	31	"	Costurera
2493	"	Juan Schalteher	"	"	52	"	Agricultor
2494	"	Emilio Christand	"	"	28	soltero	Obrero
2495	"	Ernesto Hiller	"	"	25	"	Recamero
2496	"	Guillermo Mans	"	"	21	"	"
2497	"	José Juan Schneider	"	"	25	"	Agricultor
2498	"	Guillermo Schläpfer	"	"	39	"	"
2499	"	Rodolfo Gut	"	"	18	"	Obrero
2500	"	Konrad Fless	"	"	20	"	Farmero
2501	"	Juan Schubarth	"	"	24	"	Montador
2502	"	Leonardo Meier	"	"	21	"	Electricista
2503	"	Adolfo Kleiner	"	"	40	casado	Carpintero
2504	"	Luisa Kleiner	"	"	37	"	Modista
2505	"	Max Reiser	"	"	32	soltero	Agricultor
2506	"	Isaac Gut	"	"	23	"	Herrero
2507	"	Ernesto Weiss	"	"	22	"	Recamero
2508	"	Juan Eggmann	"	"	20	"	Agricultor
2509	"	Juan Schaepli	"	"	20	"	Recamero
2510	"	Otto Knecht	"	"	25	"	construente
2511	"	Gustavo Schser	"	"	23	casado	Obrero
2512	"	Widia Epsler	"	"	24	"	Costurera
2513	"	Ernesto Fettstein	"	"	20	"	Agricultor
2514	"	Alvaro Leibacher	"	"	28	soltero	"
2515	"	Kalter Wieg	"	"	24	"	Recamero
2516	"	Lilly Kleiber	"	"	10	"	Estudiante
2517	"	Adolfo Kleiner	"	"	5	"	—
2518	"	Ernesto Weinmann	"	"	5 años	"	—
2519	"	Ernesto Fister	"	"	2	"	—
2520	"	Max Fister	"	"	1	"	—
2521	"	Pablo Guette	"	Alemán	38	casado	Agricultor
2522	"	Lilly Guette	"	Inglésa	33	"	Modista
2523	"	Edith Guette	"	Alemana	11	soltero	Estudiante
2524	"	Kathleen Guette	"	"	9	"	—
2525	"	Herbert Guette	"	"	8	"	—
2526	"	Northa Guette	"	"	7	"	—

Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies d'Asunción — année 1921. Liste de colons suisses toutes professions confondues mentionnant les informations suivantes : la date d'arrivée ; nom-prénom ; passage pour le compte du gouvernement ; nationalité, âge, état civil et profession.

La classe d'âge prédominante des immigrants suisses est celle des 20-30 ans, les professions des hommes sont très diversifiées : agriculteur, mécanicien, forgeron, ouvrier, technicien en électricité, charpentier. Les femmes sont quant à elles essentiellement cuisinières, modistes ou étudiantes. Entre les années 1918-1939, 200 immigrants suisses, pour la plupart des familles, sont enregistrés dans le Registre du Bureau d'Immigration des Terres et Colonies.

Document 20 : Liste des immigrants suisses au Paraguay (1921)

Nombre de personnes	Procedencia	Destino	Forma	Fecha de salida	Observaciones
Amulet	Geneve	Villa Hayes	Lambert Gullinger	10	Col. H. Sociedad
"	"	"	Erwin Gullinger	10	" " " "
"	Neuchâtel	Villa Hayes	Paul Rühli	7	Col. H. Sociedad
"	"	"	Max Elser	10	" " " "
"	"	"	E. Treiler	10	" " " "
"	"	"	Mina Koster	10	" " " "
"	Neuchâtel	Encarnación	J. Scholcher	10	Col. Hohenau
"	Geneve	Villa Hayes	E. Hiestand	7	Col. H. Sociedad
"	Neuchâtel	Encarnación	Anna Meyer	10	Treaty
"	Neuchâtel	Villa Hayes	W. H. Kraus	10	Col. H. Sociedad
"	Basel	Encarnación	Max Schweizer	10	Col. Hohenau
"	"	Encarnación	W. H. Schlegel	10	Col. Hohenau
"	Neuchâtel	Villarrica	R. Guit	10	" Independencia
"	Geneve	"	Henry Hess	10	" " "
"	Neuchâtel	Encarnación	L. H. Schubert	10	Col. Hohenau
"	Neuchâtel	Villarrica	Max Komrad	10	Col. Independencia
"	Neuchâtel	Encarnación	Christoph H. H. H.	10	Col. Hohenau
"	"	"	Lucia Hohenau	10	" " "
"	Neuchâtel	Villarrica	Max Preiser	28	Col. Independencia
"	Geneve	Encarnación	Exp. Olt	10	Col. Hohenau
"	Neuchâtel	Villarrica	Ernst W. W.	10	Col. Independencia
"	Geneve	Villarrica	Hans Eggmann	10	Col. Independencia
"	Neuchâtel	Villarrica	Hans Kraft	10	Col. Independencia
"	Neuchâtel	Encarnación	Arnold H.	20	Col. Independencia
"	Geneve	Villa Hayes	E. H. H. H.	10	Col. H. Sociedad
"	"	"	Lidia Kohler	10	" " "
"	Neuchâtel	Villarrica	W. H. H.	10	Col. Independencia
"	Schaffhausen	Encarnación	Julius H. H.	10	Col. Hohenau
"	Geneve	Villarrica	H. H. H.	10	Treaty
"	Neuchâtel	Encarnación	Lilli H. H.	10	Col. Hohenau
"	Neuchâtel	"	H. H. H.	10	" " "
"	Neuchâtel	Villa Hayes	H. H. H.	10	Col. H. Sociedad
"	"	"	H. H. H.	7	" " "
"	Rotterdam	Altos	H. H. H.	7	" " "
"	Londres	"	H. H. H.	13	Col. H. Sociedad
"	"	"	H. H. H.	13	" " "
"	"	"	H. H. H.	13	" " "
"	"	"	H. H. H.	13	" " "

Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies d'Asunción année 1921. [suite du Doc. 1)  
 Le document n° 2 mentionne le nom du bateau : « Bruselas » ; la ville de provenance en Suisse ; la destination et la ville ou région où se trouve la colonie ; la signature du colon ; la date ; le nom de la colonie et l'heure de départ du colon. Dans la liste des colonies où se sont répartis les immigrants, figure Villa Hayes, colonie Monte Sociedad ; ville de Villarrica, colonie Independencia ; ville d'Encarnación, colonie Hohenau ; et la colonie d'Altos.

D'après le document ci-dessus, des Suisses de langue allemande arrivés en 1921 se sont installés dans plusieurs colonies différentes, telles que les colonies Monte Sociedad, Independencia, Altos et Hohenau. Ces trois dernières sont des colonies fondées par des colons d'immigrés allemands.

Des colons suisses vont s'installer essentiellement dans des colonies allemandes. La succession des immigrants depuis l'Allemagne va progressivement enrichir la démographie de diverses colonies et encouragera la création de nouvelles. Ce dynamisme est lié à la force d'immigration de familles nombreuses, singularité caractéristique à toutes les étapes de l'immigration allemande comme nous allons le voir à travers les exemples suivants.

## **2. « La folie aryenne » ou une immigration allemande utopiste (1887)**

Si l'immigration allemande est timide et éparse, dès la décennie 1880 va se mettre en place une dynamique plus constructive. Une société sud-américaine envoie à cette époque une mission au Paraguay pour étudier les possibilités et les avantages que le pays pouvait offrir à une immigration importante de ressortissants allemands. Bernhard Förster<sup>1364</sup>, prend connaissance de cette affaire en se rendant au Paraguay. Il en entreprend une première visite en 1883. Le pays venait tout juste de publier la loi d'Immigration et Colonisation (1881) régissant la vente de terres, ce qui a favorisé l'investissement d'entreprises étrangères. Pendant son séjour, il visite la colonie San Bernardino récemment créée, cette visite a beaucoup joué dans sa décision, c'est ainsi qu'il va choisir l'endroit pour établir une colonie agropastorale.

B. Förster était alors à la tête d'un groupe prussien antisémite. Son idée était de fonder au Paraguay une colonie allemande selon les préceptes *völkisch*<sup>1365</sup> de l'époque, c'est-à-dire mettre en place un projet de civilisation excluant les Juifs. En Allemagne, Förster entame une campagne de publicité pour recruter des colons. Entretemps, Bernhard Förster se marie avec Elisabeth Nietzsche (sœur du philosophe Friedrich Nietzsche) en 1885 à Naumburg. De sa première visite au Paraguay et de son séjour à la colonie de San Bernardino, Förster va tirer un livre qu'il publie en Allemagne en 1886, où il décrit les possibilités de fonder une colonie

---

<sup>1364</sup> MACYNTYRE, Ben, *Elisabeth Nietzsche ou La folie aryenne au Paraguay en 1886*, Paris, Robert Laffont, 1993 ; MACYNTYRE, Ben, *Forgotten Fatherland, the Search for Elisabeth Nietzsche*, New York, Farrar, Strauss & Giroux, 1992, pp. 17-20 ; FISCHER-TREUNFELD, Richard, F.E.VON, *Kolonie Nueva Germania in Paraguay*, *Zeitschrift für Kolonialpolitik*, 6, 1904, pp. 273-277.

<sup>1365</sup> *Völkisch* : l'idée de nation, de peuple, unie par le lien de sang, de langue et de culture. (courant intellectuel et politique en Allemagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à caractère raciste et antisémite).

dans la région<sup>1366</sup>. En 1887, il s'y installe avec sa femme Elizabeth et fonde la colonie « Nueva Germania » (Nouvelle Germanie) sur la rivière Aguarayguazú à 90 kilomètres de Concepción dans le département de San Pedro sur une étendue de terrain de 22500 hectares<sup>1367</sup>. C'est la première colonie privée, exclusivement allemande dont le but déclaré est de conserver la pureté du sang et les bienfaits des mœurs allemandes<sup>1368</sup>. En vertu de la loi d'immigration, Förster devait installer dans la colonie 140 familles en deux ans. La première année 40 familles allemandes arrivent et l'année suivante leur nombre atteindra 160 personnes<sup>1369</sup>. Considéré comme antisémite, Förster s'est inspiré des écrits de Richard Wagner<sup>1370</sup> et a décidé que la meilleure façon d'atteindre son objectif était de rester à l'écart de l'Europe et de trouver un endroit pour s'établir en Amérique du Sud.

L'histoire de la naissance de la colonie Nueva Germania est connue par la loi pour l'établissement de la colonie signée le 1<sup>er</sup> mars 1887. D'autres sources sont des lettres entre Elisabeth Nietzsche et sa mère Franziska et des lettres envoyées à son frère Friedrich Nietzsche<sup>1371</sup>. La première lettre d'Elisabeth à son frère Friedrich Nietzsche explique qu'ils sont bien accueillis au Paraguay. Dans la capitale, ils ont emménagé dans une petite maison avant de s'installer à la campagne<sup>1372</sup>. Elisabeth demande à son frère de venir au Paraguay pour s'installer avec eux, les prix des terres commencent à grimper, le pays est pacifique, il peut vivre en sécurité et devenir riche en peu de temps.

Le professeur allemand Robert Holub de l'Ohio State University fournit une bonne explicitation qui s'appuie sur un vaste corpus d'écrits publiés et non publiés de Nietzsche dans le contexte de la société européenne du XIX<sup>e</sup> siècle. Holub livre une analyse de la correspondance que Nietzsche et Elisabeth ont entretenue pendant le séjour de cette dernière dans la colonie « Nueva Germania ». En juin 1887, Nietzsche mentionne la demande de sa sœur pour qu'il investisse dans Nueva Germania. Il a ironiquement déclaré qu'il espérait que l'Allemagne aiderait la colonie de Förster en expulsant tous les antisémites, et en les forçant à

<sup>1366</sup> FÖSTER, Bernhard, *Deutsche Colonien in dem oberen La Plata-Gebiete, mit besonderer Berücksichtigung von Paraguay. Ergebnisse eingehender Prüfungen, praktischer Arbeiten und Reisen, (1883-1885)*, Leipzig, G. Fock, 1886.

<sup>1367</sup> KLEINPENNING, Jan MG, *Rural Paraguay (1870-1932)*, op.cit., p. 400.

<sup>1368</sup> *Ibidem*, MACYNTYRE, Ben, « *Forgotten Fatherland* »...1992, pp. 17-20; d'autres ouvrages sur le sujet: FÖRSTER-NIETZSCHE, Elisabeth, *Dr. Bernhard Förster's Kolonie Neu-Germania in Paraguay*, Berlin, Actien-Gesellschaft, Pionier, 1891; NIETZSCHE Friedrich, *Je suis en guerre adaptation libre des lettres de Nietzsche à sa sœur Élisabeth, 1885-1889*, Paris, Triartis, 2017.

<sup>1369</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1963)*, op.cit., p. 220.

<sup>1370</sup> Sur l'antisémitisme de Richard Wagner dans la musique voir: LOEFFLER, James, *Richard Wagner's « Jewish Music »: Antisemitism and Aesthetics in Modern Jewish Culture*, *Jewish Social Studies*, vol 15, n° 2, 2009, pp. 2-36.

<sup>1371</sup> SHNEPPEN, Heinz, « Nietzsche y Paraguay: el filósofo como campesino? », *Iberoamericana*, vol 2, n° 5, 2002, pp. 79-94; Des recherches récentes sur la colonie Nueva Germania: KRAUS, Daniela, *Bernhard und Elisabeth Försters Nueva Germania in Paraguay. Eine antisemitische Utopie*. Thesis, University of Vienna, Autriche, 1999; KURZWELLY, Jonatan, *Nationalisme and Lifeworlds in Nueva Germania*, Thesis, at the University of St Andrews, London, 2016.

<sup>1372</sup> Lettre du 26 avril de 1886, SHNEPPEN, Heinz, 2001, pp. 79-94.

déménager au Paraguay<sup>1373</sup>. L'idée de Förster fut similaire à celle de W. Lane fondateur de la colonie « Nueva Australia » vu dans la partie précédente, consistant à vivre dans une colonie fermée, avec des règles et une administration en coopérative. Les traces de ces groupes de premiers utopistes se sont estompées au cours des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle.

Nietzsche s'inquiétait du bien-être de sa sœur, surtout quand elle et son mari ont commencé leur aventure au Paraguay, il lui a écrit « Vous avez commis une des plus grandes bêtises, ma chère — pour vous et pour moi ! Votre lien avec le chef antisémite est totalement étranger à ma nature et me remplit de colère et de mélancolie. Vous avez dit que vous avez épousé le colonisateur Förster et non l'antisémite, et c'est vrai ; mais aux yeux du monde, Förster restera jusqu'à sa mort comme le chef antisémite »<sup>1374</sup>. Dans la réponse à son frère, elle a admis que lorsque son mari était en Amérique du Sud et avait besoin de quelqu'un pour le défendre en Allemagne, elle avait temporairement pris une position antisémite pour plaire à son mari. Mais elle ajoute que l'antisémitisme « a toujours été désagréable pour elle et qu'elle n'avait pas la moindre raison d'être antisémite »<sup>1375</sup>.

L'installation de la colonie au Paraguay commença à prospérer : elle comptait 100 vaches, 8 chevaux, des marchandises valant 6000 marks et se vendait 2000 marks par mois. En apparence, tout allait bien, l'avenir de la colonie s'annonçait encourageant. Mais de mauvaises décisions commerciales et financières ont rendu les opérations de la colonie de plus en plus difficiles. Lorsque son projet a échoué, Förster s'est retrouvé au bord de la faillite. Comme il n'a pas été en mesure de rembourser sa dette envers le gouvernement paraguayen, la situation s'est encore détériorée. La société de colonisation allemande, de Chemnitz qui l'avait initialement soutenu financièrement, ne lui accordait plus de crédit et Förster avait besoin de 40 000 marks en or (10 000 pesos fuertes) pour continuer à exploiter la colonie.

Les colons travaillent la terre, cependant, une fois de plus, l'isolement de la colonie du fait de l'absence de voies de communication et l'inexpérience de la plupart des colons dans le domaine agricole vont empêcher son développement. Entre temps, Bernhard Förster se donnera la mort en 1889 à l'âge de 46 ans<sup>1376</sup>. Son suicide est-il lié à l'échec de la colonie ? Cette question reste sans réponse, mais ce qui est certain c'est que cet acte ne signe pas la fin de la colonie. Après la disparition prématurée de son fondateur, il semble que l'idéologie d'origine n'ait jamais été mise en avant : la colonie se consacre d'abord à l'agriculture et à l'élevage. Förster n'a laissé aucun héritier de son idéologie. Sa veuve fait en sorte que la

---

<sup>1373</sup> HOLUB, Robert C., *Nietzsche's Jewish Problem: Between Anti-Semitism and Anti-Judaism*, Princenton NJ, Princenton University Press, 2016, « The Försters », p. 150.

<sup>1374</sup> Lettre de Friedrich Nietzsches *Gesammelte Briefe*, 5, pp. 733 –34. in HOLUB, Robert C., *op. cit.*, p. 224.

<sup>1375</sup> Förster-Nietzsche, *das Leben Friedrich Nietzsche's*, II, 2, 469. in HULOB, Robert C., *op. cit.*, p. 229.

<sup>1376</sup> La tombe de B. Förster se trouve dans le cimetière de San Bernardino.

colonie se poursuive et avant qu'elle retourne en Allemagne le gouvernement lui transfère les terres de six « leguas cuadradas » « seis leguas cuadradas », c'est-à-dire 11 250 hectares de terres, en vertu de la loi de 1890<sup>1377</sup>. Elisabeth Förster-Nietzsche doit également octroyer des titres de propriété aux colons.

Le Sénat et la Chambre des députés de la Nation paraguayenne réunis au Congrès sanctionnent avec force de loi :

Article 1°. Approuve l'écriture publique accordé par le ministre des Affaires étrangères en faveur de Madame Elisabeth Nietzsche de Förster en date 31 décembre 1890, transférant la propriété de six lieues carrées du champ « Aguarayguazu » situé dans le département de San Pedro, où la colonie « Nueva Germania » est située.

Article 2°. Madame Förster, pré-citée doit octroyer dans un délai de 90 jours des titres de propriété en faveur des colons.

Article 3°. Exonéré de taxe sur le papier scellé des actes d'écriture octroyés conformément à cette loi.

Article 4°. Communiquer au Pouvoir exécutif, fait dans la salle des sessions du Congrès législatif, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-onze.

Asunción, le 16 avril 1891 – José Segundo Decoud<sup>1378</sup>.

Elisabeth retourna en Allemagne à l'été 1893, après avoir vendu sa propriété au Baron von Frankenberg-Lüttwitz<sup>1379</sup>. La colonie comptait 193 Allemands (90 familles). Après un deuxième voyage en Allemagne, Elisabeth<sup>1380</sup> retourne définitivement en Allemagne le 15 janvier 1895, où elle s'occupe des archives laissées par son frère le philosophe Friedrich Nietzsche. L'année suivante (1896) la colonie se réduit à 175 personnes, avec 72 Allemands, le reste est composée de Belges, Autrichiens et Suisses<sup>1381</sup>. Désormais, la colonie sera administrée par des colons qui y resteront et qui fonderont la « Sociedad Colonizadora Nueva Germania del Paraguay » Société colonisatrice Nueva Germania du Paraguay. L'un des

<sup>1377</sup> Registro Oficial de la República del Paraguay, p. 38-39, Ley del 16 de abril 1891.

<sup>1378</sup> El Senado y Cámara de Diputados de la Nación Paraguaya reunidos en Congreso sancionan con fuerza de Ley:

Art. 1°. Apruébase la escritura pública otorgada por el Ministro de Relaciones Exteriores a favor de la Señora Elisabeth Nietzsche de Förster en fecha 31 de diciembre de 1890, cediendo en propiedad seis leguas cuadradas del campo «Aguaray-guazú situado en el departamento de San Pedro, donde está ubicada la colonia «Nueva Germania»

Art. 2°. La referida señora de Förster deberá proceder para otorgar dentro del término de 90 días los títulos de propiedad a favor de los colonos

Art. 3°. Exonerase del impuesto al papel sellado a las escrituras que se otorguen en cumplimiento de la presente ley

Art. 4°. Comuníquese al Poder Ejecutivo dada en la sala de sesiones del Congreso legislativo a los catorce días del mes de abril de mil ochocientos noventa y uno

Asunción, 16 de abril de 1891 - José Segundo Decoud

<sup>1379</sup> Lettre du 8 juin 1893 à sa mère Franziska.

<sup>1380</sup> Elisabeth Förster-Nietzsche décède le 8 novembre 1935.

<sup>1381</sup> KLEINPENNING, J., MG., *Rural Paraguay (1870-1932)*, op.cit., p. 405. ; KLEINPENNING, J.MG, *Rural Paraguay (1870-1963)*, op.cit. p. 224.

colons tentera de cultiver le maté, ce qui sera une réussite. La colonie Nueva Germania continue ainsi d'exister malgré la disparition de son fondateur. Son existence se pérennise. À titre d'exemple, en 1931, soit quarante ans plus tard, des colons allemands en provenance de Dresde et de Nehesdorf projettent de s'y installer<sup>1382</sup>. Le nom de la colonie traversera le siècle et elle sera ouverte à d'autres nationalités.

En parallèle à cette première colonie, la première loi allemande sur l'émigration promulguée le 9 juin 1897<sup>1383</sup> en Allemagne participe du renforcement de l'immigration au Paraguay. Elle donne au Brésil et aux pays du Rio de la Plata une orientation favorable au développement de l'émigration dans ces régions, ainsi le Consul d'Allemagne au Paraguay écrit :

« Nos possessions allemandes se trouvent peu acceptables, nous devons nous assurer de territoires colonisables, qui par leurs situations, leurs climats et leurs fertilités puissent offrir à l'Allemand un foyer. Il existe une région qui remplit ces besoins, l'Amérique du Sud, et en particulier le sud du Brésil et l'Argentine, dans la région de Misiones sur les rives du Paraná et le Paraguay »<sup>1384</sup>.

La loi allemande n° 2393 du 9 juin 1897 a pour titre : « Dispositions spéciales pour l'émigration à l'étranger vers des pays non européens ». Le décret établit les prérequis devant aider les émigrants à quitter l'Allemagne. La loi énumère, entre autres, les engagements de l'entrepreneur pour transporter les migrants ainsi que les dispositions spéciales pour l'émigration à l'étranger vers des pays non européens. En somme, elle définit les règles pour les entrepreneurs, les agents de l'émigration, ainsi que pour le transport des migrants. Voici quelques dispositions :

- Concernant les obligations des compagnies de transport : quiconque souhaite transporter des émigrants vers des pays en dehors de l'Allemagne doit obtenir une autorisation du Conseil fédéral et du chancelier du Reich, lequel peut l'accorder ou la refuser. L'autorisation ne doit être accordée que pour certains pays. Avant d'obtenir l'autorisation, le demandeur doit fournir une caution d'un montant minimum de cinquante mille marks pour le transport prévu à l'étranger.
- En ce qui concerne les agents d'émigration : toute personne travaillant pour une entreprise nécessite également une autorisation fournie par l'autorité administrative supérieure. L'agent doit fournir une garantie d'un montant minimum de quinze mille marks.

---

<sup>1382</sup> República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939), Archivo de la Dirección General de la Inmigración, Asunción.

<sup>1383</sup> Loi d'émigration allemande n° 2393 du 9 juin de 1897. Journal officiel du Reich allemand volume 1897, n° 26, pp. 463-472. La loi est constituée de 50 articles, divisés en neuf sections. La loi stipule entre autres les engagements de l'entrepreneur pour transporter les émigrants ainsi que les dispositions spéciales pour l'émigration à l'étranger vers des pays non européens. La loi servait principalement à protéger les émigrants.

<sup>1384</sup> Dépêche du consul de France à Asunción au ministre des Affaires étrangères à Paris, Relations avec l'étranger, Asunción, 14 novembre 1898, Paraguay, 1891-1916, AMAE.



- Dispositions générales sur le transport des émigrants : l'entrepreneur ne peut transporter des émigrants que sur la base d'un contrat écrit et préalablement conclu. Les émigrants ne sont obligés de payer qu'après leur arrivée au lieu de destination.
- Sur les interdictions de l'émigration : quiconque incite une femme à émigrer afin de la conduire à la fornication commerciale (prostitution) en dissimulant frauduleusement cet objectif est puni d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les mêmes dispositions pénales s'appliquent à quiconque, connaissant le but poursuivi par l'auteur, favorise volontairement l'émigration de la femme. S'il existe des circonstances atténuantes, une peine de prison d'au moins trois mois sera appliquée, et une amende de cent cinquante à six mille marks pourra de surcroît être infligée.

Les débuts de l'immigration allemande au Paraguay sont donc encourageants, ce qui a conduit à la formation d'autres colonies allemandes dans les décennies suivantes.

### **3. Succession des colonies allemandes au Paraguay**

Entre les années 1824 et 1860, le flux migratoire allemand vers le Brésil se densifie : des immigrants s'installent au Rio Grande do Sul, puis se rendent au Paraguay à la recherche de nouvelles terres. Les colons arrivés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se sont sans doute trouvés face à des forêts denses et des chemins difficiles d'accès. Les colons allemands qui sont venus du Brésil avaient une expérience de défrichage et du travail de la terre. De plus, les colonies existantes ont facilité leur installation. Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, l'établissement des colons allemands dans le sud du Brésil a favorisé l'immigration dans la région sud du Paraguay.

La deuxième colonie la plus importante après San Bernardino est la colonie Hohenau<sup>1385</sup> fondée par Karl Reverchon et Wilhelm Closs et elle sera peuplée par des colons allemands du Brésil. Dans la région sud, le gouvernement paraguayen octroie 30 000 hectares pour l'introduction de colons. En effet, Reverchon et Closs ont bénéficié de la loi de colonisation pour l'acquisition de terres en 1898. Si, au début, elle ne comportait qu'une dizaine de familles, par la suite, la colonie Hohenau va rapidement s'accroître et prospérer. L'année suivant sa création, 60 immigrants arrivent. Ces colons allemands venus du Brésil sont mêlés à d'autres colons émigrés d'Autriche et de Suisse. Le principal problème auquel les colons sont systématiquement confrontés au Paraguay est l'éloignement des voies de communication (chemins ou fleuves navigables). Le chemin de fer n'a profité qu'à quelques colonies ; du reste, celles qui ont prospéré étaient proches des lignes de chemin de fer

---

<sup>1385</sup> FISCHER-TREUENFELD, Richard F. E., VON, *Kolonie Hohenau in Paraguay*, Deutsche Rundschau für Géographie un Statistik, XXVII, 1902, pp. 23-31. ; GALLAS, Werner, « Colonias Unidas, Emigración alemana al Paraguay », in *Huellas Alemanas en Paraguay*, *op.cit.*

desservant plusieurs villes, sources de marché plus rentables pour les agriculteurs.

L'endroit acquis par Reverchon et Closs est stratégique : il se trouve dans le sud du pays (Itapúa), non loin de la frontière naturelle avec l'Argentine, c'est-à-dire, le fleuve Paraná. Cette donnée géographique va grandement contribuer au bon développement de la colonie. Avec la loi du 12 septembre 1898 (vue dans le chapitre 2) cette dernière bénéficie d'une suspension d'impôts fonciers pour une période de 15 ans et d'une libération d'impôts sur l'exportation pour 10 ans. Chaque colon ayant avec lui des outils pour le travail aux champs est aussi exonéré d'impôts. En contrepartie, l'entrepreneur doit s'engager à peupler la colonie et à construire des bâtiments<sup>1386</sup>. La colonie jouit d'une riche forêt, de prairies et de pâturages pour l'élevage, et le sol est propice à l'agriculture. La perspective d'un développement rapide est envisagée grâce à la proximité de la rivière Paraná et de la ville d'Encarnación. En outre, cette dernière, dans laquelle résidaient quelques Allemands, est un point stratégique du fait de son port qui favorise les débouchés commerciaux et les réseaux d'affaires.

Au cours du mois d'octobre 1898, des familles allemandes parties de l'État du Rio Grande do Sul (Brésil) arrivent à la colonie Hohenau, probablement séduites par la luxuriance des forêts. Les principales ressources économiques de la colonie sont la culture du maté et les bois d'exportation tels que : cèdre, curupay (bois tigre), jacarandá, ybyraró<sup>1387</sup>, ybyrapytá (bois rouge), lapacho, vingt-deux espèces de laurier, ainsi que le bois de rose, bois sacré, petereby, urudey, timbó, tataré, tayaybá loro, toutes espèces typiques du pays. Sont également exploitées des plantes destinées à la fabrication de résines, de colorants pour le textile ou utilisées pour leurs vertus médicinales. La colonie se concentre par ailleurs sur l'élevage de bovins, de chevaux et de porcs. En 1900, sa population compte 117 colons qui cultivent le manioc, le maïs, la canne à sucre, les haricots, le riz et le café<sup>1388</sup>. D'autres colons développent de petites industries, dont des scieries, selleries ou distilleries, et la production du maté est florissante<sup>1389</sup>. La colonie enregistre 20994 hectares avec 851 lots de terrain<sup>1390</sup>. Vers 1905, le nombre de colons s'élève à 186<sup>1391</sup>. En 1927, la liste des immigrants de la colonie est toujours importante atteignant 400 personnes<sup>1392</sup>. Depuis sa création en 1898, le lieu de provenance des colons de la colonie Hohenau se diversifie. Ceux-ci viennent des régions de Saxe, Gutemberg, Thuringen,

---

<sup>1386</sup> FISCHER-TREUENFELD, Richard F.E. Von, *Kolonie Hohenau in Paraguay...*, *op.cit.*, 1902, pp. 23-31.

<sup>1387</sup> La plupart des noms des bois sont en langue guarani.

<sup>1388</sup> *Ibidem*, pp. 23-31.

<sup>1389</sup> SCHURZ William, *Paraguay, A commercial handbook*, Washington, Department of Commerce, SAS n° 199, 1920. p. 138.

<sup>1390</sup> En 1900, la colonie enregistre 20 994 hs avec 851 lots de terrain. Archive de l'Institut de Bienestar Rural - IBR, actuelle archive de l'INDERT, Division de lots coloniales, documents numérisés, Asunción. Archives de l'Indert (consulté en septembre 2017).

<sup>1391</sup> KLEINPENNING, Jan, MG., *Rural Paraguay 1870-1963...op.cit.*, p. 164.

<sup>1392</sup> Voir aussi sur les détails de cette population entre 1905 et 1912 : KLEINPENNING, Jan, MG., *Rural Paraguay 1870-1932, op.cit.*, p. 434.

Bavière ou encore de Berlin<sup>1393</sup>. Le principal objectif du gouvernement paraguayen est la colonisation agricole composée essentiellement de familles. À cet effet, en raison de la croissance remarquable des colonies allemandes au Paraguay, les Allemands-Brésiliens continuent à immigrer dans les colonies du sud et de l'est du pays jusqu'en 1938.

En outre, les colonies allemandes du Paraguay n'ont pas vécu de conflit d'intégration en ce qui concerne l'ordre social, culturel ou politique par rapport aux Allemands du Brésil. Cela est prouvé par les facteurs déclencheurs de conflits suivants : La prospérité des Allemands a suscité des jalousies économiques et des frictions politiques à l'intérieur du Brésil. Certaines promesses faites aux colons ayant été abrogées, les Allemands ont commencé à se regrouper pour obtenir satisfaction. Après la guerre franco-prussienne (1870-1871), une nouvelle politique a été adoptée par la Wilhelmstrasse (office du Reich des Affaires étrangères). Les consuls allemands et les agents commerciaux ont alors commencé à pénétrer dans ces colonies brésiliennes avec des programmes et une propagande visant à la solidarité raciale »<sup>1394</sup>.

Lors de l'adoption de la conscription en 1938, on a découvert que des centaines de Brésiliens (Allemands) du Sud ne parlaient que l'allemand ; ils ne pouvaient donc pas comprendre les consignes de l'armée faites en portugais. Par ailleurs, l'insurrection de 1938 contre le président Vargas s'était avérée inspirée par les nazis, ce qui a déclenché des problèmes diplomatiques. La « campagne de nationalisation » a abouti à l'interdiction de 1900 écoles privées allemandes, à l'exception d'un certain nombre d'institutions catholiques. Les services religieux devaient se tenir en portugais tout comme les programmes de clubs, et les enseignes en allemand ont également été interdites<sup>1395</sup>.

Dans ce contexte, le gouvernement brésilien a établi des restrictions à l'immigration sous la présidence de Getúlio Vargas<sup>1396</sup> et une campagne de nationalisation a eu lieu au Brésil. Les Allemands étaient visés, car ils étaient très concentrés dans certaines régions, par exemple, Parana, Santa Catarina et Rio Grande do Sul<sup>1397</sup>. À titre d'exemple, des restrictions envers cette population allemande de la région de Santa Catarina<sup>1398</sup> sont explicites : « les écoles allemandes ont été supprimées et remplacées par des écoles publiques où la langue allemande pourrait être enseignée plus tard et seulement en tant que langue étrangère »<sup>1399</sup>.

---

<sup>1393</sup> República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonias, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939), Archivo de la Dirección General de Inmigración.

<sup>1394</sup> TURNER, Ewart, Edmund, « German Influence in South Brazil », *The Public Opinion Quarterly*, vol 6, n° 1, 1942, pp. 57-69.

<sup>1395</sup> *Ibidem*, p. 63.

<sup>1396</sup> Getúlio Vargas, gouverneur du Rio Grande do Sul (1928-1930) et président du Brésil (1930-1934).

<sup>1397</sup> Sur la colonie allemande à Rio Grande do Sul voir : ROCHE, Jean, *La colonisation allemande et le Rio Grande do Sul*, Paris, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, 1959.

<sup>1398</sup> TURNER, Ewart Edmund, *Ibidem*, pp. 57-69.

<sup>1399</sup> *Ibidem*.

Une autre colonie, « Présidente González » ou « Nacional » à Yegros, (1891) fondée par des colons français a accueilli quant à elle près de deux cents colons de nationalités allemande et suisse<sup>1400</sup>. Au fil du temps, la colonie a été ouverte à d'autres nationalités où les Allemands ont été établis<sup>1401</sup>. Nous traitons cette colonie dans la partie consacrée aux colonies françaises. Cette dynamique donne l'impression que l'immigration allemande au Paraguay est un succès visible par le nombre de colonies présentes dans diverses régions.

L'Allemand Friedrich Christian Mayntzhusen provenant de Hambourg s'installe à Entre Ríos-Argentina en 1896. Puis il déménage au Paraguay en 1907 pour acheter des terres dans la région de l'Alto Paraná à 40 kilomètres de la colonie Hohenau. F. Mayntzhusen bénéficie de la loi du 7 septembre 1909<sup>1402</sup> en vertu des dispositions qui visent à la réduction (mission de civilisation) des tribus indiennes. Il achète 5625 hectares de terres pour créer la colonie Mayntzhusen<sup>1403</sup>. Selon les termes de la concession, le concessionnaire s'engage non seulement à installer des colons sur des terres pour y travailler, mais encore à « civiliser » les Indiens qui vivent dans la forêt où se trouve la colonie<sup>1404</sup>.

---

<sup>1400</sup> Paraguay, oficina general de informaciones y canjes, Noticia sobre la colonia «Présidente González» en el departamento de Caazapá, Asunción, tipográfica y encuadernación de la República, 1891.

HOLST, Enrique, *Deutsche in Paraguay Eine Schiderungüber, Deutschsprachige Einwanderer im corazon de América und deren Vereine*, (Comentarios sobre Inmigrantes de habla alemana), Asunción, Arandurã, Druck & Bindung, 2005, pp. 159-163.

<sup>1401</sup> KLEINPPENING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1963)*, *op.cit.*, p. 268.

<sup>1402</sup> La loi du 25 juin 1904 stipulait déjà l'attribution de terres pour la réduction des Indiens. République de Paraguay, Registre officiel, loi pour l'établissement des colonies, 25 juin 1904. pp. 237-249. ; Loi du 7 septembre 1909. Loi visant à établir des colonies agricoles et pastorales dans différentes parties de la république : « Le pouvoir exécutif encouragera la réduction des tribus indigènes en favorisant leur établissement par des missions et en fournissant les terres et des éléments de travail » (art. 31).

<sup>1403</sup> Pour son installation Mayntzhusen a acheté des terres à un Français Dominique Barthe, il s'est installé dans la région, et ce n'est qu'à son retour d'un voyage en Allemagne qu'il va demander au gouvernement de bénéficier de la loi de terres pour la réduction des Indiens. Selon nos sources il ne va pas recevoir les avantages de cette loi en temps voulu.

<sup>1404</sup> « Mayntzhusen, F.C. Kolonie Mayntzhusen », F.C.M., Alto Paraná, Paraguay, Hamburg, Druck von Gebr, Drexeil nachf, F.A. 1908. Nous avons vu dans le chapitre 3 que les tribus indiennes vivaient en marge de la population paraguayenne métisse. D'ailleurs, ces tribus ne représentaient pas un problème pour le gouvernement dans la formation de colonies étrangères. Ce sont les autochtones qui ont souffert de la perte de leurs terres, car le gouvernement les avait mis à l'écart. Nous avons mentionné, la perte des droits des autochtones sur leurs terres, commencée sous le gouvernement de Carlos A. López qui les a empêchés de défendre leurs droits de la terre (1848). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, après la guerre (1870) il y eut la vente massive de terres fiscales aux entrepreneurs transnationaux, c'était le début du latifundium. Cette situation a produit un impact sur les conditions de vie des peuples autochtones. Et cela a continué au XX<sup>e</sup> siècle. D'autres ethnies font aussi partie de la région orientale tels que « Paĩ tavyterã », « Mbya guarani », « Avá guarani ». Ces communautés peuvent constituer entre 20 et 200 personnes.

La congrégation des prêtres catholiques allemands du « Verbe Divin », à travers le Père Franz Müller, profite de la loi de 1909 pour entreprendre une mission d'évangélisation auprès des autochtones dans la région de l'Alto Paraná pour travailler l'agriculture. Des prêtres et des frères germanophones « Société de la Parole Divine » (SVD) ou « Verbe Divin » sont entrés au Paraguay pour évangéliser les autochtones dans la région du Chaco paraguayen en 1910, tout comme les prêtres catholiques Salésiens mentionnés dans le chapitre 3. PIWOWARCZYK, Darius, « Missionaries of the « Iron Cage ». The indigenist sector of the Society of the Divine Word (SVD) in Paraguay, 1910-2000 », *Anthropos*, Bd. 99, H,2, 2004, pp. 499-518.

En plus de coloniser ces terres, F. Mayntzhusen mène des recherches ethnologiques et anthropologiques<sup>1405</sup> auprès des Indiens Aché-Guayaki vivant dans la forêt de l'est du Paraguay pendant dix ans<sup>1406</sup>. Il s'intéresse à cette population, car il les considérait comme les plus sauvages de la région. Dans la jungle, il n'était pas facile d'aller au contact des Indiens ni d'établir une relation pacifique avec eux. L'exploration, avec l'aide de travailleurs forestiers paraguayens, lui a ainsi permis d'étudier leur mode de vie tout en installant certains Indiens de cette tribu sur ses terres. Ces travaux anthropologiques réalisés sur les autochtones sont conservés par la société ethnologique de Berlin dont F. Mayntzhusen était membre. D'après ce que nous savons, il n'y a pas eu de contrats de travail entre les autochtones et des colons étrangers, sauf dans le cas des mennonites, ce que nous verrons dans la partie suivante.

Des colons allemands brésiliens s'installeront sur la propriété et travailleront dans l'agriculture, le lieu sera rebaptisé Capitán Meza en 1928<sup>1407</sup>. La colonie compte 300 Allemands Brésiliens de la région de Paraná-Brésil. Les colons cultivent le maïs, la canne à sucre, le tabac, le riz et le maté.

La région des deux premières colonies allemandes Hohenau et Mayntzhusen est le lieu d'installation préféré des immigrants allemands du Brésil et de l'Argentine. La lettre du Consulat du Paraguay à Santa Fé en Argentine figurant ci-dessous, le lien existant entre les pays voisins en matière de migration. Le consul du Paraguay en Argentine veut encourager la ré-émigration des colons européens installés en Argentine vers le Paraguay par une publicité dans les journaux ainsi que par des agents particuliers parcourant les villes argentines pour attirer l'immigration<sup>1408</sup>.

Consulat de la République du Paraguay à Santa Fé — Argentine, le 14 octobre 1912. À Monsieur le Directeur de la section consulaire et Colonisation, Don Genaro Romero, Asunción-Paraguay.

En réponse à votre lettre n° 212, je voudrais vous informer sur l'immigration et l'émigration de ce pays (Argentine), ainsi que des lois d'immigration et de colonisation dont vous avez besoin ; j'ai demandé à divers bureaux de fournir ces informations. Le nombre d'immigrants qui sont entrés dans ce pays en septembre dernier a dépassé 30 000 individus (1912).

En ce qui concerne la mise en place d'un système de propagande sur le Paraguay, j'ai souligné en note du 3 octobre dernier adressée au ministre des Affaires Étrangères l'utilité de nommer des promoteurs d'immigration pour visiter les colonies de Santa Fé et de Córdoba. Cette demande a pour finalité de faire la publicité du pays auprès des colons de ces colonies dans le but de choisir

---

<sup>1405</sup> « Mayntzhusen, F.C. Kolonie Mayntzhusen », *op.cit.*; ROMERO, Genaro, *Los problemas nacionales*, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1915.; PIWOWARCZYK, Darius, « *Missionaries of the Iron Cage* », *Ibidem*, pp. 499-518.

<sup>1406</sup> BALDUS, Herbert, « Die Guayaki von Paraguay », *Anthropos*, Bd. 67, H. 3-4, 1972, pp. 465-529. Mayntzhusen rentre en Allemagne, ensuite il revient sur ses terres, où il va rester jusqu'à sa mort en 1949. Il s'est marié avec une Indienne Aché-Guayaki, le couple a une fille, Silvia, elle va vivre dans la région jusqu'à ses 96 ans.

<sup>1407</sup> Le gouvernement remplace le nom par un capitaine de l'armée paraguayenne : Julio Zacarias Meza.

<sup>1408</sup> Consulado de la República del Paraguay, Santa Fé - Argentina, 14 de octubre de 1912. Archive historique, série de notes, volume de l'année 1912, ministère des Relations Extérieures d'Asunción - Paraguay. Les politiques migratoires en Argentine seront plus restrictives en 1916, 1923, 1938 et 1949. Des accords multilatéraux sont entamés avec le Paraguay, le Brésil, la Bolivie et l'Uruguay.

les meilleurs. Les promoteurs pourraient être payés aux frais du consulat et avec mon salaire que je mettrai à disposition pour cette démarche.

Cette entreprise aidera à faire le choix des colons pour le Paraguay et à éviter les erreurs des agents d'immigration de l'Argentine en Europe qui ont reçu une certaine somme d'argent pour chaque migrant envoyé. « *Avec un tel système de propagande, ont été attirés en Argentine tous les fainéants et personnes inefficaces d'Europe* ». Cela est dû au fait que les agents de migration privilégiaient la quantité et non la qualité des migrants.

Afin d'attirer un grand nombre d'immigrants dans notre pays, un autre point qui aura un impact significatif est que le consulat paraguayen de Buenos Aires et notre consulat seront habilités à délivrer des passages pour les immigrants, sans exiger d'eux 50 pesos en or<sup>1409</sup>; car dans les circonstances actuelles, il est difficile de trouver des ouvriers ou des colons avec une telle somme, en raison de la forte crise économique dans ce pays.

Le consul ayant le droit d'accorder de tels passages, il déterminera le choix de l'immigré, et nous ne perdrons pas de temps, car la pratique actuelle oblige le Bureau d'immigration à sélectionner les immigrants. Une telle procédure ralentit le trafic et de nombreux candidats ne peuvent attendre, ils préfèrent donc partir pour la Banda Oriental (Uruguay), le Brésil ou les provinces andines pour être sûrs de trouver du travail.

C'est le bon moment pour attirer un grand nombre d'immigrants dans notre pays, car les troubles agraires en Argentine ont laissé des milliers de colons sans travail, du fait que de nombreux propriétaires ne sont pas d'accord pour réduire l'énorme loyer de terres, dû à l'occupation de terrains pour le bétail. Pour le Paraguay, cette conjoncture est propice à une publicité par voie de presse afin de faire connaître ses terres et la période de paix que vit le pays.

En ce sens, j'ai fait publier quelques articles dans les journaux de cette ville de Santa Fé pour faire connaître le Paraguay. [...] Consul, P. Cogorno. Consulat de Paraguay à Santa Fé-Argentine.

La lettre du consul du Paraguay à Santa Fé–Argentine demande plus de souplesse pour l'octroi de passages gratuits aux immigrants à destination du Paraguay. Il est également souhaitable de faire de la propagande sur le pays dans les villes d'Argentine, ainsi que dans les journaux de ce pays afin de promouvoir la migration vers le Paraguay.

Nous avons vu que le Paraguay bénéficiait non seulement de l'immigration d'Allemands issus non seulement d'Allemagne, mais aussi des pays voisins. Des raisons économiques ont incité la grande majorité des Allemands à quitter l'Allemagne. La Première Guerre mondiale, la grande crise économique entre 1921 et 1924 (époque connue de l'hyperinflation en Allemagne), ainsi que la grande dépression économique de 1929 ont incité les Allemands à émigrer. Ces immigrants allemands se concentraient dans les colonies agricoles des provinces de Buenos Aires et de Misiones<sup>1410</sup>. Les immigrants allemands se sont dispersés dans plusieurs endroits de la région orientale et les colons se sont installés dans des

---

<sup>1409</sup> Loi d'immigration du 6 octobre 1903.

<sup>1410</sup> WOLFGANG, Benz, « L'Allemagne un pays d'émigration et son évolution », in SAINT SAUVEUR-HENN, Anne (dir.), *Migrations, intégrations et identités multiples : Le cas de l'Allemagne au XXe siècle*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011. p. 1. « L'immigration allemande dans l'entre-deux-guerres vers l'Argentine s'est faite pour des raisons économiques entre 1919 et 1932, d'abord à l'issue de la Première Guerre mondiale, puis lors de la grande crise économique spécifiquement allemande [1923-1924] qui amena des Allemands à rejoindre des colonies agricoles. L'Argentine faisait de la propagande en Allemagne par l'intermédiaire des bureaux d'émigration, distribuant des brochures idylliques. » SAINT SAUVER-HENN, Anne, « Identités allemande et judéo-allemande des immigrés allemands en Argentine : une différence d'intégration ? » in : *Migrations, intégrations et identités multiples : Le cas de l'Allemagne au XXe siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011. p. 49.

colonies privées. Nous avons identifié un total de 22 colonies allemandes installées dans les zones nord et sud de la région orientale (voir tableau n° 21). Certaines ont connu un succès économique, notamment grâce à la culture du maté, à l'agriculture et à l'élevage.

De nombreux établissements de colonies d'immigrants allemands sont mentionnés dans les sources où nous avons pris des exemples tels que Cambyretá (1911), la troisième colonie allemande établie après Hohenau et Mayntzhusen dans la région sud du pays. Les Allemands-Brésiliens, des Autrichiens et des Allemands venus directement d'Allemagne s'y sont installés 450 Allemands au total y vivront. La plupart des individus venant d'Europe ne sont pas des agriculteurs et la colonie mettra du temps à se développer. Le maté est la principale ressource économique de la colonie<sup>1411</sup>.

La colonie Obligado (1912), de la société Pastor Obligado est une société privée argentine qui a acheté 57 000 hectares de terres au gouvernement paraguayen et les a divisés en lots de 10 à 20 hectares pour la colonisation. À la fin de la Première Guerre mondiale, 240 Allemands- Brésiliens, 22 Allemands, et 18 Autrichiens se sont installés dans la colonie. Les principales ressources économiques sont l'agriculture et les activités d'élevage, principalement la culture du maïs, du maté, des fruits tropicaux, des bananes, et des ananas<sup>1412</sup>.

La colonie de Herrera Vegas (société argentine) est également connue par Cantera (nom de son port-1914). Elle est située à 30 kilomètres de la colonie Hohenau et bénéficie d'un port sur la rivière Paraná. La colonie est privée et a une superficie de 93 750 hectares de terres engagées dans les industries de bois et de l'herbe maté, et elle réserve 8000 hectares de terres aux colons. Les Allemands - Brésiliens et les Suisses arriveront dans la colonie vers 1930, atteignant ainsi 800 Allemands<sup>1413</sup>.

Une autre colonie voit le jour, elle est établie sur les terres d'Herrera Vegas, Alborada (1924). Elle est fondée par des immigrants allemands qui arrivent profitant de passages gratuits octroyés par la loi paraguayenne. Ils sont principalement originaires de la Rhénanie (Rheinland) et de la région du sud de l'Allemagne, mais des Allemands Brésiliens du Rio Grande do Sul et de Santa Catarina les rejoignent. Selon les sources, environ 700 Allemands vivent dans la colonie en 1925 et y cultivent 500 hectares. Leur principale production est le maté<sup>1414</sup>.

La colonie Jesús (1915) est une petite colonie établie dans la région des pères jésuites qui avaient des réductions d'indiens guaranies. Au départ, 10 familles allemandes et russes se

---

<sup>1411</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1963)*, *op.cit.*, p. 285.

<sup>1412</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1932)*, *op.cit.*, 1992, p. 442.

<sup>1413</sup> *Ibidem*, pp. 445-446

<sup>1414</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1963)*, *op.cit.*, p. 282.

sont installées. Leurs activités se sont diversifiées dans la culture du coton, de la canne à sucre, du tabac et du maté<sup>1415</sup>.

Bella Vista Sur (1918)<sup>1416</sup> a été fondée par deux colons allemands brésiliens qui ont acheté 4000 hectares de terres dans la région d'Itapúa. Les colons présents étaient 118 Allemands-Brésiliens et 2 Autrichiens. Les colons se concentreront sur la plantation du maté, qui occupe près de 1000 hectares en 1922. Les colonies Bella Vista, Obligado et Hohenau vont intégrer une coopérative nommée Colonias Unidas<sup>1417</sup>. Les trois colonies ont chacune une administration indépendante, mais sont regroupées sous le même nom pour travailler ensemble en coopérative. D'ailleurs, le siège de la coopérative Colonias Unidas est situé à la colonie Obligado, ces trois colonies sont dédiées à l'agriculture, à l'élevage et à l'industrie, et *Bella Vista* deviendra le centre de production du maté.

San Miguel de Curuzú (1918) est une petite colonie allemande située entre Encarnación et Cambyretá. Pendant la Première Guerre mondiale, il y avait 25 familles totalisant environ 70 personnes dont la principale ressource économique est le maté<sup>1418</sup>.

Cette dynamique migratoire s'explique notamment par le fait qu'en 1919, après la fin de la Première Guerre mondiale, de nombreux Allemands décident de venir au Paraguay. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle avec la progression du flux migratoire sont constitués de petits groupes de familles et, de plus en plus, d'immigrants individuels. À titre d'exemple, la colonie de M. Domingo Barthe (Basque français) a aussi accueilli de nombreux Allemands sur ses terres, voici ci-dessous un exemple des familles arrivées en 1919 dans cette colonie<sup>1419</sup>. Selon les données du registre des terres de l'INDERT, Barthe possède 45 000 hectares de terres à Ñacunday dans la région de l'Alto Paraná. Si la naissance des colonies allemandes est très diversifiée, c'est grâce au processus de l'immigration en famille. La société Domingo Barthe et fils que nous avons vue dans la première partie est engagée dans la culture du maté et une partie de ses terres est destinée à la colonisation sur une superficie de 3750 hectares.<sup>1420</sup> Environ 100 allemands seront installés dans la colonie sur des lots de trente hectares chacun. La production est fondée sur la culture du maïs, du manioc, de la canne à sucre, la patate douce, et il y aura même une distillerie. Le tableau 22 constitue un

---

<sup>1415</sup> *Ibidem*, p. 281.

<sup>1416</sup> Anon, « Werdegang der Kolonie Bella Vista in Paraguay », 1934, pp. 128-131, in KLEIPENNING, Jan MG., *op.cit.*

<sup>1417</sup> GALLAS, Werner, « Colonias Unidas, Emigración alemana al Paraguay », in *Huellas Alemanas en Paraguay*, *op.cit.*, pp. 36-41.

<sup>1418</sup> KLEIPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1963)*, *op.cit.*, p. 286.

<sup>1419</sup> Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939). Des descendants des familles de la colonie Barthe font partie du paysage social du Paraguay. Des lots de terre de 15 000 hectares et 30 000 hectares à Domingo Barthe située à Ñacunday. Archive de l'Institut de Bienestar Rural - IBR, actuelle archive de l'INDERT, Division de lotes coloniales, documents numérisés, Asunción. (consulté en septembre 2017).

<sup>1420</sup> *Ibidem*, p. 289.



exemple de familles allemandes de cette colonie inscrites dans le registre d'immigration du Département des Terres et Colonisation.

Tableau 22 : Exemples de familles allemandes arrivées en 1919 dans la colonie de Domingo Barthe<sup>1421</sup>

N° de registre	Date d'arrivée	Nom	Nationalité	Âge	État civil	Profession
1834	1919	GRUHN Herbert	Allemande	30	Marié	Mécanicien
1835	1919	Hedwig	Allemande	27	Mariée	-
1836	1919	Herta	Allemande	5	-	-
1837	1919	Hilda	Allemande	3	-	-
1838	1919	Lotte	Allemande	1	-	-

Provenance	Vapeur – bateau	Destination	Date de départ Obs.
Région de Sajonia Alemania	Guarani	Asunción	Colonia Barthe
Région de Sajonia Alemania	Guarani	Asunción	Colonia Barthe

Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Nous trouvons également la colonie Cañadita (1920)<sup>1422</sup> qui est située à 30 kilomètres de la capitale où se sont établis des Allemands, Autrichiens et Suisses sous la présidence de Eduardo Schaerer (fils d'immigrants suisses allemand). La proximité d'Asunción a facilité le développement de la colonie.

La colonie Independencia créée en 1920 est une des principales colonies allemandes établies dans la région orientale. La colonie a été organisée à Berlin par une société d'immigration pendant la Première Guerre mondiale dans le but de créer une colonie exclusivement réservée pour les Allemands. Le gouvernement paraguayen a fourni 22 223 hectares de terres dans une région connue pour ses terres fertiles<sup>1423</sup>. Chaque famille de colons obtiendra 20 hectares de terres et les célibataires recevront 10 hectares de terres et tous seront exemptés d'impôts pendant dix ans. Les premiers Allemands sont environ 146 en provenance d'Afrique à la fin de 1920. L'Allemagne avait instauré un protectorat en Afrique de l'Est en 1885 et fondé la colonie d'Afrique orientale allemande (aujourd'hui la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi) en 1891. En raison de la première guerre mondiale l'Allemagne perd toutes ses colonies et des colons allemands de l'Afrique émigrent en Amérique du Sud, et de cette façon un groupe s'est installé au Paraguay.

<sup>1421</sup> Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, (1918-1939), *op.cit.*

<sup>1422</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1963)*, *op.cit.*, p. 295.

<sup>1423</sup> En 1920, la colonie Independencia a 22 223 hectares. Archive de l'Instituto de Bienestar Rural — IBR, actuelle archive de l'INDERT, Division de lotes coloniales, documents numérisés, Asunción. — (consulté en août-septembre 2017).

En 1921, dans une publication intitulée « Immigration allemande au Paraguay » on lisait : « De nombreux Allemands proviennent surtout des colonies allemandes d’Afrique, le gouvernement s’occupe de leur installation, en grande partie ce sont des agriculteurs, il y a aussi quelques artisans et industriels »<sup>1424</sup>. Dans les années suivantes, jusqu’aux années 1930, d’autres groupes de colons allemands sont également arrivés. Entre échec et réussite, la colonie survivra, la principale production sera le maté et la viticulture<sup>1425</sup>. En 1937, la colonie comptait 300 familles allemandes soit environ 1200 individus<sup>1426</sup>. Les colons viennent d’Allemagne et aussi de l’ex-colonie allemande d’Afrique orientale mais également de Dresde, Berlin, Zurich et Munich.

En 1923, d’autres destinations des colons allemands sont les « haciendas » par exemple l’estancia San Liberto dans la région de Concepción<sup>1427</sup>. Ainsi les familles n’émigrent pas seulement à destination des colonies existantes, mais également s’établissent dans des propriétés de particuliers, dans des « haciendas » c’est-à-dire de grands domaines de culture et d’élevage. À la différence des colonies, le colon qui s’installe dans un domaine de particulier ne sera pas propriétaire d’un terrain mais il y travaille en tant qu’employé ; la région de Concepción est d’ailleurs très connue pour le grand nombre d’« haciendas » appartenant à des propriétaires étrangers<sup>1428</sup>.

La colonie Barranquerita (1927) a été créée par des colons du Hanovre et d’Oldenbourg. Au départ, 10 familles et colons célibataires se sont installés, puis 20 autres familles allemandes sont arrivées, principalement des Autrichiens. Leur production est fondée sur le riz, le tabac, la patate douce, l’orange, la banane et le maté<sup>1429</sup>.

Les sources indiquent la colonie Carlos Pfannl (1930) qui porte le nom de son fondateur, immigrant autrichien originaire de Vienne, Carlos Pfannl Plakenbuchler. La colonie sera peuplée par 300 Allemands ainsi que des Autrichiens, et des Suisses sur une étendue de 1500 hectares de terres. En 1932 la colonie couvre 4859 hectares de terres<sup>1430</sup>. La colonie abritera 10 familles juives, environ 50 personnes qui arrivent en 1936. Des immigrants juifs-allemands étaient déjà installés dans le pays depuis quelques années, ils fondent en 1920 l’« Unión Hebraica del Paraguay » à Asunción. En effet de nombreux juifs-allemands sont

---

<sup>1424</sup> Bulletin périodique de la presse sud-américaine du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril 1921, n° 70, Paraguay, Direction des Affaires politiques et commerciales, sous-direction d’Amérique, Paraguay, Immigration, 1921, Archives diplomatiques, Quai d’Orsay, La Courneuve, AMAE.

<sup>1425</sup> KLEINPENNING, Jan, MG., *Rural Paraguay (1870-1932)*, *op.cit.*, pp. 456-458.

<sup>1426</sup> *Ibidem*.

<sup>1427</sup> Archive de l’Institut de Bienestar Rural - IBR, actuelle archive de l’INDERT, Division de lotes coloniales, documents numérisés, Asunción. (Archives de l’Indert – consulté en septembre 2017).

<sup>1428</sup> « hacienda » grand domaine pour l’agriculture et l’élevage.

<sup>1429</sup> *Ibidem*, p. 453.

<sup>1430</sup> *Ibidem*. Archive de l’Institut de Bienestar Rural - IBR, actuelle archive de l’INDERT, Division de lotes coloniales, documents numérisés, Asunción.

venus au Paraguay fuyant les nazis, la plupart de ces immigrants sont une ré-émigration de l'Argentine. Leur colonie se spécialise dans la culture du coton, du maté et des fruits tropicaux, banane, orange.<sup>1431</sup>

En revanche la colonie Sudetia (1932) est établie sur les terres du Franco-Suisse Jorge Naville à Villarrica et a été fondée par des Sudètes — Allemands émigrés à cause des impôts élevés et des expropriations de terres imposées par le gouvernement tchécoslovaque. À ces émigrés germaniques de la région des Sudètes (Sudetenland), Naville a proposé 100 lots de terre de 18 hectares chacun à un prix de 18 et 20 pesos par hectare<sup>1432</sup>. En 1936, deux groupes de 42 personnes arrivent à la colonie il s'agit d'un groupe de Saarlanders<sup>1433</sup> (de la Sarre) arrivé via Marseille par des contacts de Naville avec le Bureau International Nansen des réfugiés, pour l'installation de 100 familles avec 12 hectares chacune. La colonie se remplira dès la Première Guerre mondiale par des colons provenant du nord et du sud de la Moravie, du nord de la Silésie et de l'est de la Bohême, Egerland. En 1937 107 immigrants arrivent. L'extension de terres acquises s'élève à 1500 hectares vers la fin des années trente. La colonie se spécialise dans la culture du maïs, manioc, sorgho, tabac, et de produits horticoles<sup>1434</sup>. Comme certaines colonies, quelques colons restent, d'autres émigrent en Argentine ou retournent en Allemagne. Toujours sur les terres de Naville la colonie Paso Yobai est née à Villarrica lors de l'installation de la colonie Sudetia<sup>1435</sup>. L'endroit sera peuplé par des Allemands Suisses. Les arrivées d'Allemands se poursuivent dans les années 1939 marquées par la Deuxième Guerre mondiale. Au fil des ans, un grand nombre de colons allemands ont continué d'arriver et une multitude de colonies est fondée par leurs prédécesseurs. La colonie San Bernardino depuis 1881 continue à accueillir des Allemands. De 1886 à 1934 on dénombre au total une entrée de 2 500 immigrants allemands d'Europe, d'Argentine et des colons allemands venus du Brésil.

Pour mieux illustrer la progression chronologique de l'immigration allemande, nous avons réalisé le tableau suivant, indiquant leur lieu d'implantation par date d'entrée.

---

<sup>1431</sup> *Ibidem*, p. 460.

<sup>1432</sup> KLEINPENNING, Jan MG. 2009, *Rural Paraguay (1870-1963)*, *op.cit.*, p. 307.

<sup>1433</sup> *Ibidem*, p. 307. Saarland (Sarre) : Région du sud-ouest de l'Allemagne dans la vallée de la Sarre avec la frontière avec la France. Après la Première Guerre mondiale, la Société des Nations a confié l'administration du territoire de la Sarre à la France.

<sup>1434</sup> *Ibidem*, p. 308.

<sup>1435</sup> República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1937), Archivo de la Dirección General de la Inmigración, Asunción.

Tableau 23 : Immigration allemande au Paraguay par date d'entrée

Année de création de la colonie	Nom de la colonie	Nombre d'entrées
1870	Yaguarón	100
1872	Itá- Linsconshire - Grand Bretagne <sup>1436</sup> - Allemand	*
1872	Itapé - Grande-Bretagne – (Allemands)	888
1881	San Bernardino	250
1883	Altos	70
1887	Nueva Germania	160
1899	Hohenau (Allemands du Brésil)	45 (ou 60)
1907	Mayntzhusen- Capitan Meza (Allemands du Brésil)	30
1911	Cambyretá (Allemands – Autrichiens)	50
1912	San Lorenzo	50
1914	Chingui Loma - Rosario Lomas	100
1914	Antequera (Allemands-Autrichiens)	45
1914	Zona Grande *	250
1918	Bella Vista allemands du Brésil	75
1919	Teutonia – Horqueta	50
1920	Colonia Independencia	140
1920	Cañadita	100
1921	San Miguel de Curuzú	70
1924	Danubia	*
1927	Barranquerita	80
1931	Carlos Pfannl - Autrichiens	200
1932	Unión Germánica	Mennonites *

Source : Jan M.G. Kleinpenning, « Rural Paraguay » (1870-1963), Vol 2, Bibliotheca Ibero Americana, Vervuert, 2009. p. 183. Voir aussi « Huellas Alemanas en el Paraguay », 2016, pp. 28-32.

Bien que les chiffres de ce tableau soient approximatifs, nous pouvons donner quelques détails sur les catégories d'Allemands dans les différentes colonies : les Allemands provenant du Brésil et des villes voisines Paraguay sont 150, les Allemands – Autrichiens, 295. D'autres lacunes demeurent pour la colonie Danubia (il s'agirait d'une petite colonie allemande)<sup>1437</sup>. Installée dans le département de San Pedro, la petite colonie Danubia est peuplée par des colons allemands venus d'autres colonies déjà existantes dans la région. Dans la colonie Unión Germánica se seraient établies 20 familles mennonites. Le total pour l'ensemble des colonies ci-dessus répertoriées est de 2745 colons entre 1870 et 1932. Zona Grande regroupe de petites colonies telles que Jesús, Herrera Vegas (Puerto Cantera – Alborada (ces dernières sont connues

<sup>1436</sup> HERKEN KRAUER, Juan Carlos, «La inmigración en el Paraguay de la posguerra. El caso de los Lincolnshire farmers 1870-1873», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XVIII, N° 52, 1981, pp. 33-108; WARREN, Harris Gaylord, «The Lincolnshire Farmers in Paraguay: An abortive emigration scheme of 1872-1873», *The Americas*, vol 21, n° 3, 1965, pp. 243-262; «The Lincolnshire Farmers in Paraguay», Annie Elizabeth Kennett, in «The Paraguay Reader», 2013. p. 139.

<sup>1437</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay (1870-1963)*, *op.cit.*, p. 291.

sous ces trois identités)<sup>1438</sup>. Ce découpage de chiffres fait par, J. Kleinpenning en fonction des colonies et par année d'entrée, se rapproche beaucoup, par les petites quantités, de notre tableau issu du recensement de colons allemands inscrits au bureau chargé du contrôle de l'immigration et des colonies au Paraguay : le registre du Bureau d'Immigration des Terres et Colonies. (chapitre 3 de la première partie). Encore une fois, trois éléments sont en lien avec la difficulté à avoir des chiffres exacts : des colons qui ne s'inscrivent pas dans ce bureau, d'autres qui repartent vers les pays voisins, ou qui changent de métier. Notons que selon la Direction Générale des Statistiques entre 1881 et 1907 sont répertoriés 2 083 Allemands, tandis qu'entre 1918 et 1939 le registre du Bureau d'Immigration des Terres et Colonies donne le chiffre de 2 621 allemands installés au Paraguay.

Document 21 : Liste des colons allemands pour la colonie « Barranquerita »

Nombres	Nationalité	Age	Profession	Date d'entrée
1917	Argentine	4	cult.	Botanicher
1918	"	8	"	"
1919	"	4	"	"
1920	Argentine	34	cul.	Agriculter
1921	"	26	"	"
1922	"	4	cul.	"
1923	Allemand	26	"	Agriculter
1924	"	31	"	"
1925	"	25	cul.	"
1926	"	13	cul.	Botanicher
1927	"	12	"	"
1928	"	22	"	Agriculter
1929	"	22	"	Botanicher
1930	"	22	"	Agriculter
1931	"	46	"	Botanicher
1932	"	61	"	Agriculter
1933	"	23	"	Commerciant
1934	Paraguayen	55	cul.	Procur.
1935	Argentine	39	"	Botanicher
1936	"	8	cul.	Botanicher
1937	"	6	"	Secour
1938	"	4	"	"
1939	"	2	"	"
1940	Allemand	18	"	Agriculter
1941	"	27	"	"
1942	"	27	"	"
1943	"	22	"	"
1944	"	22	"	"
1945	"	22	cul.	"
1946	"	30	"	"
1947	"	2	cul.	Secour
1948	"	20	"	Agriculter
1949	"	18	"	"
1950	"	44	cul.	"
1951	"	20	cul.	"
1952	"	22	"	"
1953	"	24	"	"
1954	"	55	cul.	"
1955	"	52	"	"
1956	"	31	cul.	"

Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies d'Asunción année 1927. Liste d'allemands agriculteurs mentionnant les informations suivantes : numéro de registre, date d'entrée, avec passage propre ou payé par le gouvernement paraguayen, nationalité, âge, état civil, profession.

<sup>1438</sup> Ibidem, pp. 280-284.



On remarque que durant toute cette période où se met en place une diversité de colonies allemandes, y figurent également des mennonites. Dans les registres du Bureau d'Immigration des Terres et Colonies les données sur les immigrants sont accompagnées de leur signature à côté de leur nom<sup>1439</sup>. Parmi les colons allemands figurent des mennonites de nationalité allemande, arrivés de Varsovie en Pologne à destination de Puerto Casado (Chaco) en 1930<sup>1440</sup>. Bien que dans le Registre des Terres et Colonies du Département de l'Immigration du Paraguay, la nationalité des mennonites entrés au Paraguay n'apparaisse généralement pas, il existe une exception : ceux ayant la nationalité allemande<sup>1441</sup>. En effet, il est à noter également qu'il est curieux d'assimiler les mennonites aux immigrants allemands. De nombreuses études sur le Paraguay parlent des mennonites en tant que germano-locuteurs ; c'est-à-dire des mennonites qui parlent allemand et avaient émigré à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle depuis la Prusse occidentale vers l'Ukraine et la Russie, et de là, vers l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, puis au Paraguay à partir de 1927<sup>1442</sup>. Ces immigrants sont donc déjà des descendants d'immigrants. Il faut rappeler que les mennonites parlent au sein de leur communauté un dialecte qui leur appartient et qui les caractérise. D'ailleurs, les mennonites venus au Paraguay ne sont pas connus par leur nationalité de naissance d'origine, mais comme mennonites (actuellement, ils sont tous mennonites-Paraguayens)<sup>1443</sup>. Il faut souligner qu'en 1932 débutait la guerre du Chaco, entre la Bolivie et le Paraguay (1932-1935). Mais comme nous pouvons le constater dans les archives de Bureau de l'Immigration et de Colonisation de l'époque, la situation de guerre n'empêcha pas l'entrée des immigrants dans le pays.

#### **4. Des projets plus récents d'immigration allemande**

Par-delà le succès et le nombre des colonies allemandes créées dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, cette immigration se poursuivra dans les décennies suivantes avec de nouveaux projets. La présence allemande en Amérique latine est non seulement importante par les flux migratoires, mais aussi par les investissements. En effet, en 1918 et en 1940, les capitaux allemands représentent 5 M d'USD, et mobilisent pendant la Première Guerre mondiale 17 sociétés allemandes et durant la deuxième guerre mondiale, 43 sociétés allemandes opèrent au Paraguay<sup>1444</sup>.

---

<sup>1439</sup> Registro de Inmigrantes, Departamento de Inmigración de Tierras y Colonias, (1918-1939), *op.cit.*

<sup>1440</sup> *Ibidem.*

<sup>1441</sup> WARKETING, Jacob, «Los Menonitas en Paraguay, Desafíos viejos y nuevos, emigración alemana al Paraguay», in *Huellas Alemanas en el Paraguay, op.cit.*, pp. 28-35.

<sup>1442</sup> *Ibidem.*

<sup>1443</sup> *Ibidem.*

<sup>1444</sup> RIPPY, J. Fred, « German Investments in Latin America », *The Journal of Business of the University of Chicago*, vol 21, n° 2, 1948, p. 63-73; p. 64. L'investissement allemand en Argentine en 1918 est de 250 M USD (163 entreprises) ; en 1940, 540 M USD (402 entreprises). ; au Brésil, 150 M USD (180 entreprises) et 200 M USD (284 entreprises) ; en Uruguay, est de 6,5 M USD (107 entreprises allemandes).

Quelques années après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Allemagne dirige son regard vers le Paraguay pour envoyer une mission technique chargée d'étudier et de préparer, avec le Service de l'immigration, l'installation d'un certain nombre d'agriculteurs. Le gouvernement de Bonn estime à 10 000 marks par famille la somme qu'il lui faudra dépenser à cette fin. Cette entreprise ne semble pas simple. Le projet d'établissement de colons germaniques à la fin des années soixante, porté par l'allemand, Borgs-Maciejewski, semble susciter un réel intérêt pour le gouvernement allemand. Cet intérêt pour la colonisation est à mettre en relation avec les récentes activités allemandes au Paraguay dans le domaine commercial<sup>1445</sup>. Le directeur de l'Institut de la Réforme Agraire du Paraguay, Teodocio Zayas, conduit une série d'études pour faciliter l'entrée des agriculteurs allemands grâce à l'achat de terres à des prix avantageux. Le projet du gouvernement consiste à réserver aux immigrants allemands des parcelles de deux cents hectares au prix de 10 dollars l'hectare. Elles seraient situées dans la région de « Puerto Presidente Stroessner » (renommée « Ciudad del Este »), à la frontière avec le Brésil et à une quinzaine de kilomètres des chutes de « Monday », près d'un projet d'installation d'une centrale électrique. Le directeur de l'Institut de Réforme Agraire est alors dans l'attente d'une réponse du gouvernement de Bonn aux propositions faites par l'Ambassade du Paraguay en Allemagne de l'Ouest (Bundesrepublic), afin de permettre l'installation prochaine d'une nouvelle colonie allemande dans la région du Centre Est du pays. Le seul bémol résidait dans les prix des lots de terrains qui semblaient trop élevés, ne provoquant pas un réel enthousiasme des candidats à l'expatriation<sup>1446</sup>. Ce projet des années 1960, le plus récent parmi les tentatives de colonisation allemande, sera donc sans lendemain. Et il n'y aura plus par la suite d'autres tentatives de ce type. De nombreux colons brésiliens agriculteurs d'origine allemande s'installeront dans des colonies fondées par ces colons situées à la frontière avec le Brésil. En effet, une nouvelle colonie verra le jour dans les années 1960-1970 sous l'impulsion de colons brésiliens allemands cultivateurs de soja. Après avoir acheté des terres de qualité, ces derniers connus sous le nom de *brasiguayos* ou *brésiguayens*<sup>1447</sup> établiront leurs colonies et la développeront dans la région.

Afin de mieux comprendre le profil des immigrants allemands entrant au Paraguay, nous étudierons leurs caractéristiques sociologiques, telles que l'âge, la profession et l'état civil.

---

<sup>1445</sup> Dépêche de l'Ambassadeur M. Pierre Négrier, au ministère des Affaires étrangères, Asunción, le 20 mars 1960, Directions des Affaires administratives et sociales, Direction d'Amériques, Paraguay, 1962-1963, AMAE.

<sup>1446</sup> *Ibidem*.

<sup>1447</sup> SOUCHAUD, Sylvain, *Pionniers Brésiliens au Paraguay*, Paris, Karthala, 2002.



## 5. Caractéristiques sociologiques des immigrants allemands

### 5.1. Âge des immigrants<sup>1448</sup>

La population immigrante allemande paraît relativement jeune au regard des statistiques la concernant, point comparable à la situation des Japonais surtout en ce qui concerne les célibataires. En général, l'âge d'entrée dans le pays des colons agriculteurs ne diffère pas entre les nationalités d'immigrants, car l'une des conditions du gouvernement paraguayen est d'être âgé au maximum de 50 ans pour un père de famille. Mais il y aura quand même entre les années soixante et soixante-dix des entrées sporadiques de migrants de soixante ans, comme c'est le cas des migrants japonais.

La moyenne d'âge des Allemands est de 27,8 ans, et l'âge médian de 35,5 ans. Il en est relativement de même selon le sexe des immigrants : les immigrants allemands sont âgés en moyenne de 26,3 ans contre 28,5 ans pour les hommes. L'âge médian féminin est de 31,5 ans contre 35 ans pour les hommes. En outre, selon nos sources, l'on remarque sans peine la proportion importante de la population masculine qui représente les deux tiers de l'échantillon total (sur un échantillon d'un total de 1595 immigrants : 1068 hommes, 527 femmes) (graphique n° 40).

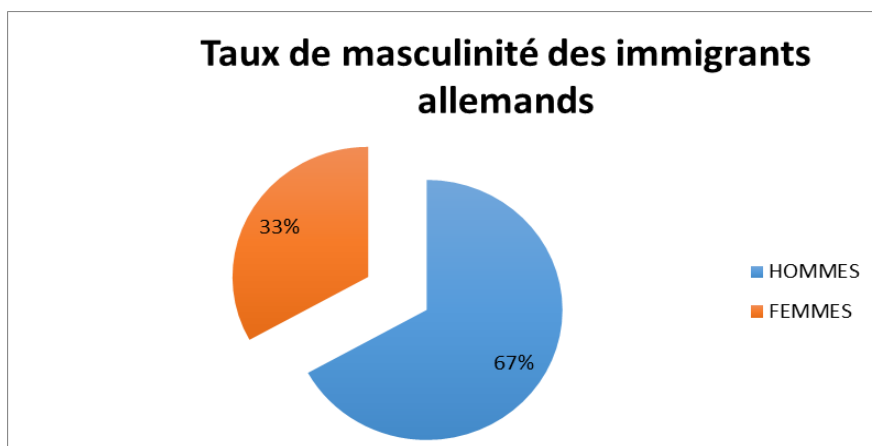
Concernant les catégories d'âge des immigrants allemands, les classes d'âge les plus représentées sont les jeunes de vingt ans et les trentenaires. En effet, la première catégorie ne représente pas moins d'un quart des migrants quand la deuxième en représente un cinquième. Les enfants sont également bien représentés : l'on estime leur part à plus de 20 % de l'échantillon total. Dans le détail, la classe d'âge la plus représentée est celle des 25-29 ans (15 %), puis vient celle des 20-24 ans (13 %) et enfin celle des 30-34 ans (12 %) (graphique n° 41).

Sous l'angle de la pyramide des âges, il apparaît que les femmes sont particulièrement nombreuses parmi la catégorie des jeunes : elles constituent notamment la part la plus importante des enfants. Les hommes constituent quant à eux une part conséquente de vingt ans\_ainsi qu'une part non négligeable des quadragénaires qui ne représentent pas moins de 15 % de l'effectif total masculin (graphique n° 42).

---

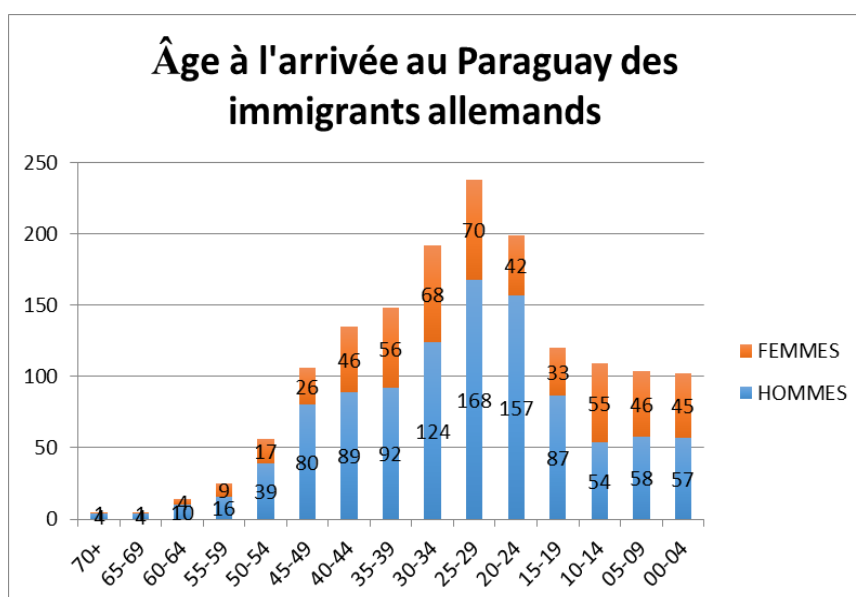
<sup>1448</sup> República del Paraguay, Registro de inmigrantes de la Oficina de Inmigración de Tierras y Colonias. Prontuario de las Publicaciones oficiales 1905-1933; 1918-1939, *op.cit.*

Graphique 40 : Taux de masculinité des immigrants allemands



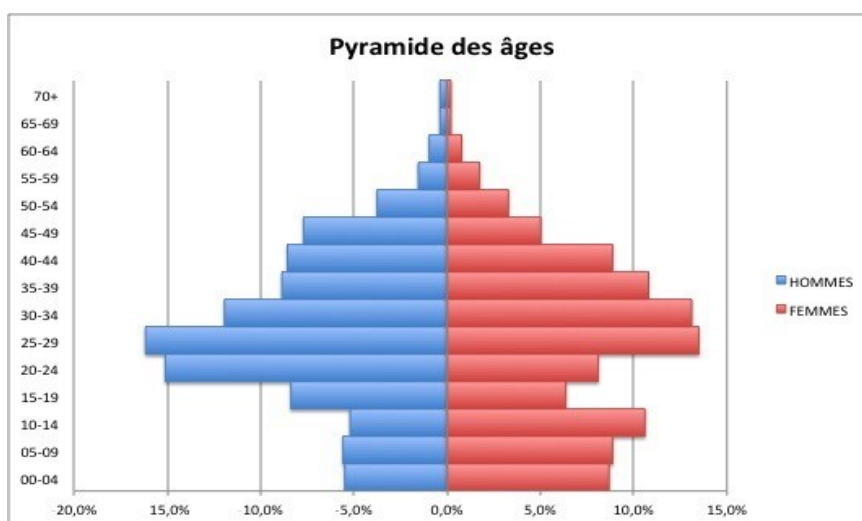
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 41 : Âge à l'arrivée au Paraguay des immigrants allemands



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 42 : Pyramide des âges des immigrants allemands



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

## 5.2. Professions des immigrants<sup>1449</sup>

Un autre élément permettant de caractériser l'immigration allemande est l'activité professionnelle exercée. Si de multiples professions apparaissent, la plus importante est celle d'agriculteur. Près de 60 % (670) des immigrants allemands l'exercent. Parmi les professions les plus pourvues, deux autres se distinguent, celle de commerçant qui occupe 9 % (102) des immigrants et celle de charpentier (88) (7,8 %). (Graf. 43).

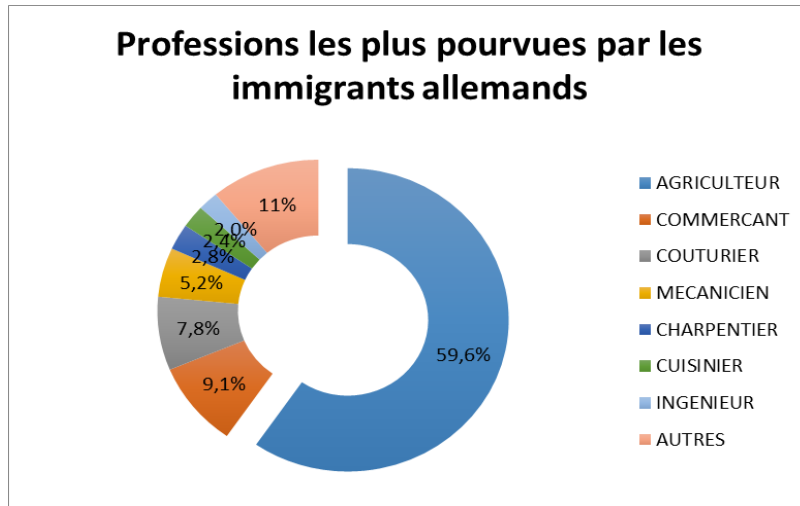
Au regard des différences professionnelles entre hommes et femmes, il faut souligner que dans chacune des deux catégories la profession la plus représentée est celle d'agriculteur (60 % et 58 %) (485 et 185) (Graf. 44 - 45). Cependant, on constate une nette différence en examinant les autres métiers exercés. À titre d'exemple, les femmes exercent pour 26 % (85) d'entre elles, la profession de couturière, alors que cette profession n'est pourvue que par moins de 1 % (3) des hommes. De même, les femmes sont employées dans le commerce à hauteur de 5 % (16) tandis que chez les hommes le taux atteint les (86) 10 %.

Si l'on analyse la situation professionnelle des immigrants allemands selon les secteurs d'activité, il apparaît que 62 % (703) (Graf. 46) d'entre eux sont employés dans les métiers agricoles, 24 % (265) dans les métiers de l'artisanat et de l'industrie, et 13 % (141) dans les professions intermédiaires (essentiellement les commerçants et les ingénieurs). L'on peut en outre croiser ces données avec la réalité professionnelle des immigrants au regard de leurs classes d'âge. On constate ici sans surprise que la profession d'agriculteur représente 60 % (675) (Graf. 47) peu importe la classe d'âge. Chez les moins de vingt ans, 28 % (31) exercent un métier manuel en lien avec l'artisanat et l'industrie, c'est d'ailleurs dans cette catégorie d'âge que le taux est le plus important. Il atteint 26 % (95) chez les 20-29 ans et 23 % (70) chez les trentenaires et les quadragénaires. Les professions intermédiaires, telles que commerçant et ingénieur, ne représentent pas moins de 15 % chez les quadragénaires et les quinquagénaires (33 et 10 respectivement). Notons également la présence d'un religieux, il est inscrit à la date du 27 septembre 1933 et se nomme Josef Hofmeister, il est alors âgé de 52 ans.

---

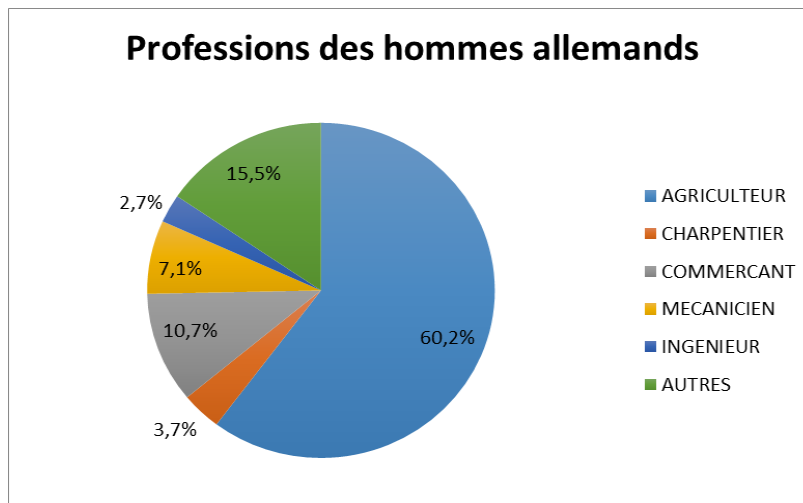
<sup>1449</sup> República del Paraguay, Registro de inmigrantes de la Oficina de Inmigración de Tierras y Colonias. Prontuario de las Publicaciones oficiales 1905-1933; 1918-1939, *op.cit.*

Graphique 43 : Professions les plus pourvues par les immigrants allemands



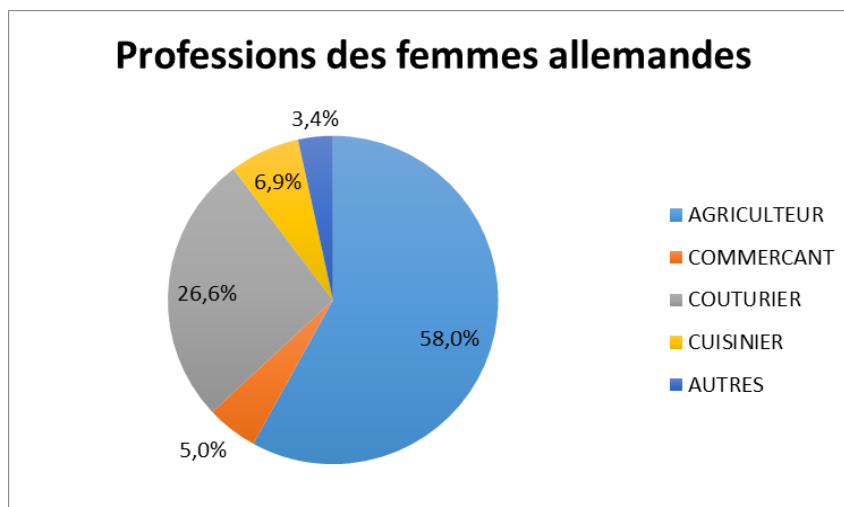
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique n° 44 : Profession des hommes allemands



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

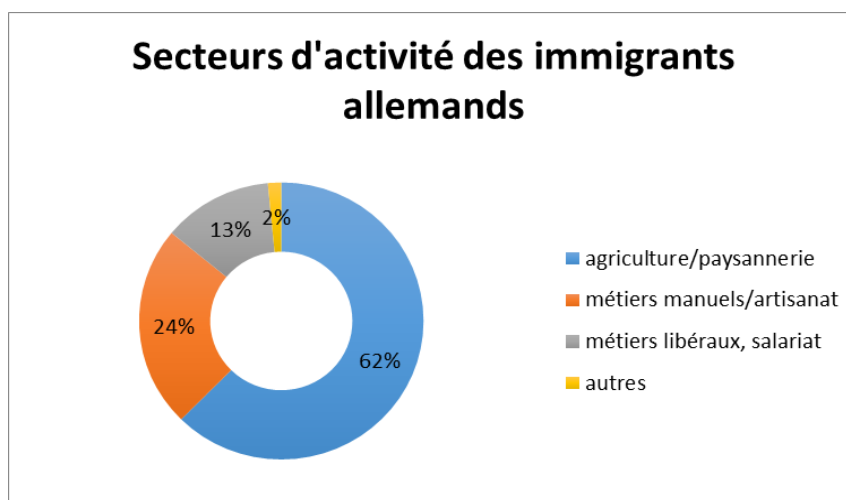
Graphique 45 : Professions des femmes allemandes



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

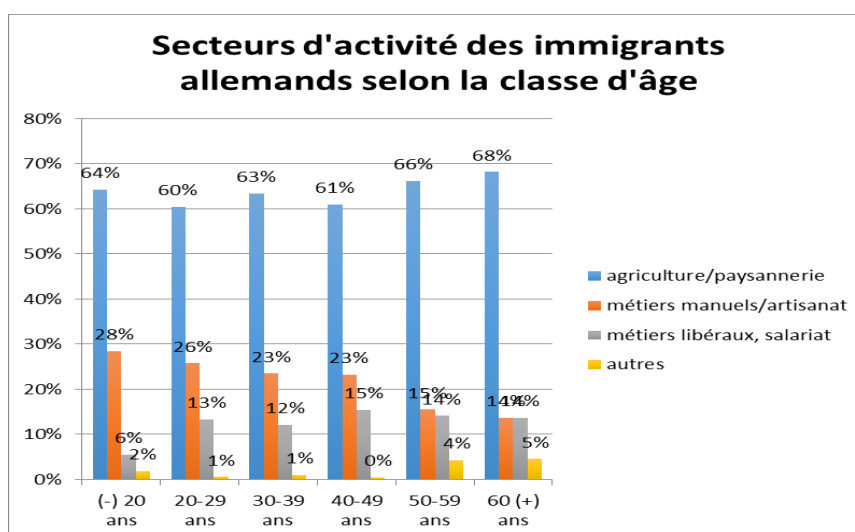
Les professions des femmes allemandes agricultrices, commerçantes, couturières, et cuisinières : il s'agit des professions que les femmes ont déclaré exercer à leur arrivés au Paraguay.

Graphique 46 : Secteurs d'activité des immigrants allemands



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 47 : Secteurs d'activité des immigrants allemands selon la classe d'âge



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

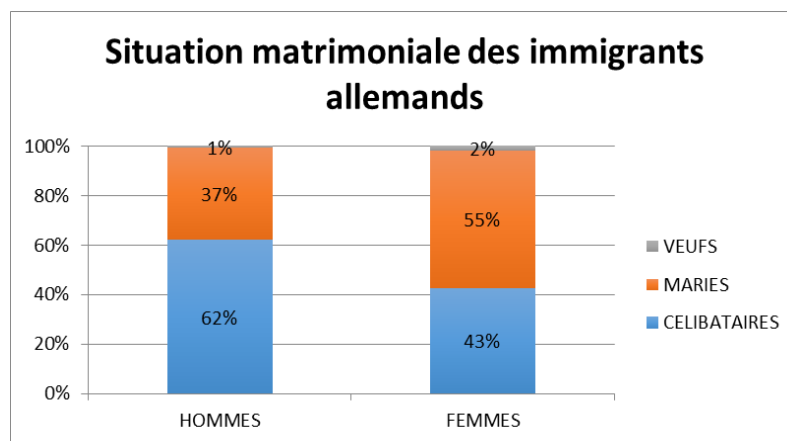
### 5.3. État civil des immigrés allemands<sup>1450</sup>

Par les informations présentes dans les sources sur l'état civil des immigrants, il est possible de caractériser la situation matrimoniale de ces derniers : 56 % (869) des immigrants allemands sont célibataires, 43 % (675) sont mariés et 1 % (18) d'entre eux sont veufs. Du point de vue du sexe, les chiffres sont les suivants : 62 % (67) des hommes sont célibataires contre 43 % (222) pour les femmes. Le pourcentage de femmes mariées est donc important, puisque plus de la moitié des femmes sont mariées contre 37 % (387) pour les hommes. Si

<sup>1450</sup> República del Paraguay, Registro de inmigrantes de la Oficina de Inmigración de Tierras y Colonias. Prontuario de las Publicaciones oficiales 1905-1933; 1918-1939, *op.cit.*

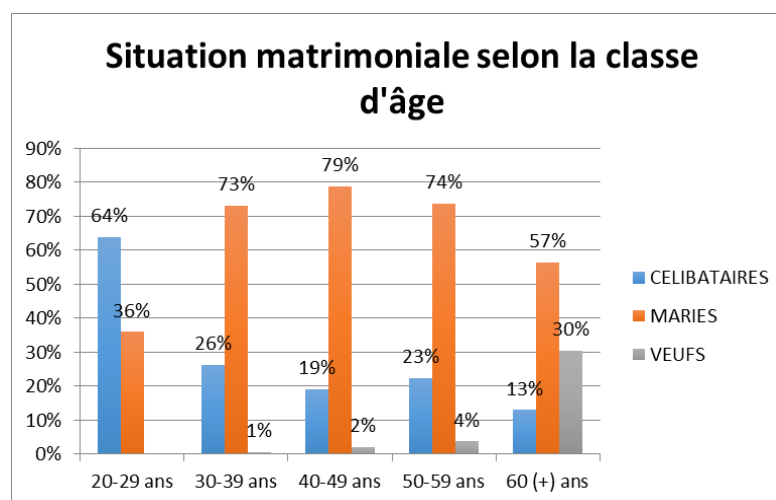
l'on observe alors la situation matrimoniale des immigrants selon la classe d'âge à laquelle ils appartiennent, on remarque que près des deux tiers des immigrants appartenant à la classe d'âge des 20-29 ans sont célibataires. Le taux de célibat n'excède pas les 30 % dans les autres classes d'âge. Les trentenaires, les quadragénaires et les quinquagénaires sont ainsi mariés à 70 %. Le veuvage est quant à lui plus important chez les 60 ans et plus, il atteint 30 % de l'effectif dans cette classe d'âge. Du point de vue de la constitution des familles allemandes, plusieurs éléments ressortent. Notons d'abord que les familles sont composées pour 43 % (66) d'entre elles d'un seul enfant, 29 % (45) ont deux enfants et 18 % (18) trois enfants. Il existe en outre des familles plus nombreuses, puisqu'on ne dénombre pas moins de 10 % de familles ayant 4 enfants et plus. La famille la plus grande étant celle des Baner. Les parents Teofilo et Rosa Baner sont âgés de 45 et 40 ans et sont agriculteurs. Ils sont inscrits le 3 juillet 1921 en compagnie de leurs dix enfants : Luisa (14 ans), Curt (13 ans), Elsa (12 ans), Berta (11 ans), Emma (9 ans), Gustavo (8 ans), Mino (7 ans), Gertrudis (5 ans), Flores (3 ans) et Martin (1 an).

Graphique 48 : Situation matrimoniale des immigrants allemands



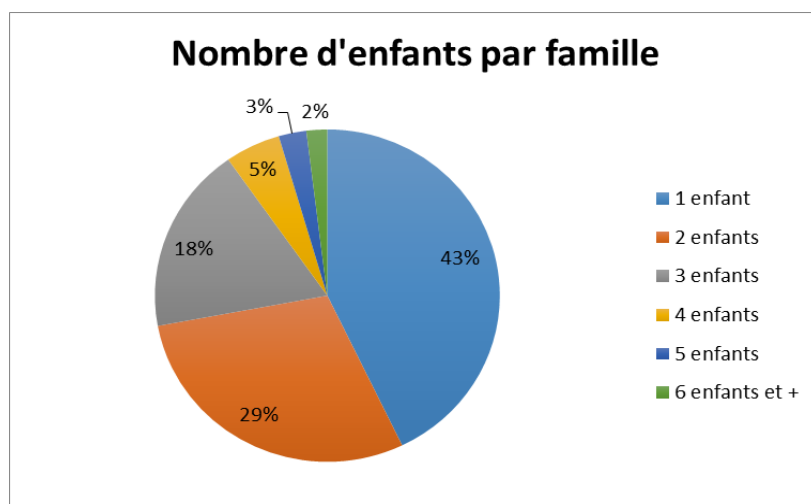
Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 49 : Situation matrimoniale des immigrants allemands selon la classe d'âge



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 50 : Nombre d'enfants par famille (immigrés allemands)



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Nous n'avons pas traité l'âge des mères pour comparer le nombre d'enfants avec une jeune femme et une femme en fin de vie féconde. Une jeune femme peut n'avoir qu'un seul enfant, tandis que la seconde peut avoir plusieurs enfants.

#### 5.4. Origine des immigrants allemands<sup>1451</sup>

Si ces colons allemands sont venus avec leur grande famille et sont pour la plupart des adolescents, et si leur entrée dans la République est possible grâce au système des billets octroyés par le gouvernement paraguayen (documents en amont), nous n'avons encore rien dit de leur origine. Concernant l'origine géographique des immigrants, il est à noter qu'une part importante des Allemands vient de l'étranger (35 %), de Buenos Aires et du Brésil essentiellement. Les Berlinoises sont également bien représentés : un immigrant sur cinq est originaire de la capitale allemande. D'autres villes sont également pourvoyeuses de migrants : 5 % viennent de Stuttgart, 4 % de Hambourg, 2 % de Kiel et de Munich.

Selon les registres, les provenances signifiées de manière récurrente sont celles de Saxe, Berlin, Gutemberg, Bavière, Alsace (actuelle région française), Hambourg, Brandebourg, Nuremberg, Cologne, Ravensbourg, Brême, Stuttgart, Munich, Hanovre. Même si certains registres sont difficilement lisibles du fait de l'écriture manuscrite, il est évident que les immigrants allemands sont originaires d'une grande diversité de régions. À titre d'exemple celles-ci se retrouvent pour plusieurs colonies, celle de Villarrica, la colonie Independencia et la colonie Barranquerita.

<sup>1451</sup> República del Paraguay, Registro de inmigrantes de la Oficina de Inmigración de Tierras y Colonias. Prontuario de las Publicaciones oficiales 1905-1933; 1918-1939, *op.cit.*

En 1920, sont également recensés des immigrants allemands en provenance de Santa Fé - République argentine, à destination de la colonie Independencia. Ces derniers sont venus directement en train en passant la frontière dans la région d'Itapúa - Encarnación. Dans le registre, il apparaît que les immigrants sont venus aux frais du gouvernement, les billets de train sont donc gratuits tout comme pour le bateau. Comme on peut le voir dans le document n° 23 « por cuenta del gobierno », il est mentionné : « destino de Buenos Aires a Colonia Independencia » « con pasaje propio/o por el gobierno ».

Nous disposons aussi d'exemples de familles d'immigrants allemands entrées dans les années 1920 pour le compte du gouvernement paraguayen, « pasaje por cuenta del gobierno » par exemple, Guillermo Redel, 35 ans, agriculteur, son épouse, Juliana de Redel, 33 ans, ses enfants, Erica 9 ans, Waldemar 8 ans, Gertrudis 3 ans, Guillermo 1 an (au total 6 personnes). Aussi trouvons-nous la famille de Roberto Arndt, agriculteur, veuf, 45 ans ; ses enfants, Pablo 16 ans, Eduardo 12 ans, German 10 ans (au total 4 personnes). En 1921, des Allemands de l'Afrique orientale, de Dresde, Berlin, Zurich et Munich, rejoignent cette colonie en s'embarquant au Havre en France. Les entrées se poursuivent dans les années 1924, 1930, 1932 et 1935, soit durant les années de la guerre du Chaco. En 1921, sont également mentionnées des familles destinées à Villarrica, colonie Independencia et San Bernardino avec des billets octroyés par le gouvernement à la famille d'Albert Kaufmann, agriculteur, 61 ans, sa femme, Elise 51 ans, et leurs enfants âgés de 37 ans, 33 ans, 25 ans, 21 ans, 7 ans, 6 ans, et de 4 ans (au total 9 personnes). En 1921, arrivent d'autres immigrants originaires d'Afrique orientale et à destination de Villarrica, toujours avec des billets gratuits, y est recensée par exemple la famille de Federico Brixner, 34 ans agriculteur et Gertrudis Brixner, son épouse de 33 ans, leurs enfants de 16 ans, 4 ans et 3 ans et un adulte de 26 ans (au total 6 personnes). Ces quelques exemples illustrent l'idée que la migration allemande au Paraguay concerne, du moins pour ces années-là, essentiellement des familles se composant généralement de cinq ou six personnes. Il s'agit donc d'une immigration familiale très grande et organisée.

Pour citer d'autres exemples illustrant ces arrivées régulières d'immigrants allemands pour la colonie Independencia : la famille Leske, arrivée le 1<sup>er</sup> avril 1931, composée de huit personnes : Leske Guillermo 49 ans, agriculteur ; Paulina 47 ans, agricultrice ; Ernesto 27 ans, agriculteur ; Reinheld 22 ans, charpentier ; Olga 19 ans, couturière ; Enrique 14 ans, Amalia 12 ans, Margarita 7 ans, Lidia 29 ans, employée<sup>1452</sup>.

La même année, des immigrants de Hoffenheim, de Dessau et de Dettingen sont également enregistrés à destination de la colonie Independencia : la famille Rappenecker

---

<sup>1452</sup> República del Paraguay, Registro de inmigrantes de la Oficina de Inmigración de Tierras y Colonias. Prontuario de las Publicaciones oficiales 1905-1933 ; 1918-1939, *op.cit.*



venue d'Afrique du Sud, composée de Franz Rappenecker de 43 ans, et de son épouse de Anna, 29 ans et de leurs enfants de 7 ans, 5 ans, et 4 ans. Pour la même colonie est inscrite également la famille de Carl Schneider de 48 ans, sa femme, Anna de 48 ans, leur enfant de 28 ans, et deux couples avec eux, monsieur et madame Schneider de 25 ans et 23 ans, et leur enfant de 3 ans. Pour la même colonie Independencia sont recensées également les familles de Felipe Bersch, 41 ans, sa femme Sofia de 37 ans, leurs huit enfants âgés de 15 ans à 4 ans ; de Maximo Ambrasath 48 ans, sa femme Henriette de 42 ans, leurs sept enfants de 14 ans à 6 ans. On trouve aussi des familles avec des enfants adolescents : la famille d'Enrique Butner, 49 ans, sa femme de 39 ans et leurs enfants de 19 ans, 18 ans, 14 ans, 6 ans, et 2 ans. Ces familles sont venues de plusieurs régions d'Allemagne, d'Offenburg, de Lübek, de Neuendorf, de Berlin, de Kelh, de Landau in der Pfalz et de Gladbech.

Des colons allemands sont également venus de diverses régions du Brésil qu'elles soient proches de la frontière du Paraguay ou de plus loin dont Bauru et Arrecife. De la ville de Diamante, est venue la famille de Carlos Hilde 38 ans, sa femme 29 ans, leurs enfants de 9 ans, 7 ans, 4 ans, 3 ans, 18 mois et 4 mois. Notons également que les Allemands vivent avec d'autres nationalités de colons dans la colonie Independencia : des colons autrichiens venus de Berne et des Tchécoslovaques en 1926, colons qui exercent divers métiers. Malgré cette diversité tant des professions que des origines, il n'en demeure pas moins que cette colonie Independencia comme la colonie Hohenau sont les plus importantes colonies d'agriculteurs allemands venus d'Allemagne et du Brésil. Voici l'exemple d'autres colons allemands à destination de la colonie Hohenau : Pablo agriculteur de 38 ans, son épouse 33 ans, et ses enfants de 11 ans, 9 ans, 8 ans et 7 ans, un total de six personnes en provenance de Londres. Les différents exemples de familles exposés ici successivement illustrent la grande diversité de provenance des colons allemands au Paraguay. Cette diversité concernant l'origine ne nous semble pas comparable aux autres nationalités d'immigrants, ce qui de fait, distingue les Allemands des autres nationalités (à l'exception des mennonites qui ont émigré avec de nombreux enfants en bas âge). Ce phénomène s'expliquerait par le contexte politique particulier entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale qui engendra un exode de l'Allemagne vers l'Amérique du Sud. La propagande a alors renforcé la tendance des Allemands à s'expatrier, désir qui s'est par ailleurs répandu via les expériences d'autres immigrants installés précédemment en Argentine. En outre, les passages prépayés par le gouvernement paraguayen et les migrations en chaîne ont été des facteurs utiles pour faciliter la décision d'immigrer au Paraguay.

Document 23 - Liste des colons allemands et autrichiens (1932)

Avis

Numero	Fecha de entrada	Nombre	Paga propia o pagada	Nacionalidad	Edad	Estado civil	Profesion
6444	11	Luisana Bergau	"	Aleman	45	cas	Agricultor
6445	"	Peter Bergau	"	"	21	solt	"
6446	"	Heinrich Bergau	"	"	21	"	"
6447	"	Grethel Bergau	"	"	18	"	Estudiante
6448	"	Isaac Bergau	"	"	13	"	"
6449	"	Luis Bergau	"	"	28	"	Agricultor
6450	"	Luisana Bergau	"	"	17	"	"
6451	"	Herminia Karlentini	"	"	60	cas	"
6452	"	Luisana de Karlentini	"	"	41	"	"
6453	"	Goldemar Karlentini	"	"	10	estad	Estudiante
6454	"	Joseph Goldt	"	"	32	cas	Agricultor
6455	"	Yolanda Goldt	"	"	21	"	"
6456	"	Herminia Goldt	"	"	19	solt	"
6457	"	Peter Bergau	"	"	23	cas	"
6458	"	Helena Bergau	"	"	21	"	"
6459	16	Peter Schlager	"	Austriaco	35	"	Carpintero
6460	"	Luis de Schlager	"	"	32	"	Arquitecto
6461	"	Luis Schlager	"	"	7	solt	Estudiante
6462	"	Tomando Braun	"	"	31	cas	Carnicero
6463	"	Luis de Braun	"	"	37	"	Arquitecto
6464	"	Haldegard Braun	"	"	9	estad	Estudiante
6465	"	Alfredo Braun	"	"	5	huor	huor
6466	"	Juan Herbst	"	"	36	solt	Jornalero
6467	"	Corra Eibel	"	"	38	"	Arquitecto
6468	"	Adelheid Prowitz	"	"	12	"	Estudiante
6469	"	Carlos Hermann	"	"	29	cas	Jornalero
6470	"	Agnes Hermann	"	"	33	"	Arquitecto
6471	"	Matilde Hermann	"	"	12	solt	Estudiante
6472	"	Flois Kieser	"	"	29	solt	Mecanico
6473	"	Silvester Kostler	"	"	36	cas	Jornalero
6474	"	Veronika de Kostler	"	"	35	"	Arquitecto
6475	"	Carlos Millak	"	"	10	solt	Estudiante
6476	"	Elvira Kostler	"	"	9	"	"
6477	"	Heriberto Kostler	"	"	2	"	huor
6478	"	Adolfo Kieser	"	"	33	"	Carpintero
6479	"	Conces Kochan	"	"	34	cas	Jornalero
6480	"	Antoni de Kochan	"	"	35	"	Arquitecto
6481	"	Adolf Johann	"	"	2	solt	Estudiante
6482	16	Ligaya Christ	"	Austriaco	31	"	Mecanico
6483	"	Walter Bergau	"	Alema	38	"	"

Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies d'Asunción année 1932. Liste d'Allemands et Autrichiens agriculteurs mentionnant les informations suivantes : numéro de registre, nom, prénom, date d'entrée, avec passage propre ou payé par le gouvernement paraguayen, nationalité, âge, état civil, profession.



## **Conclusion**

À partir des différentes caractéristiques exposées, il apparaît que le phénomène migratoire allemand est le fruit d'un long processus, qui trouve ses origines dans les accords diplomatiques entre le Paraguay et la Prusse. Cependant, les premières expériences coloniales n'ont pas été une franche réussite, les immigrés ayant souffert d'un isolement trop important. Cette problématique fut toutefois résolue lors des expériences migratoires postérieures probablement mieux organisées. Les immigrants ont profité de conditions d'installation favorables promues par le gouvernement paraguayen, ce qui n'est pas sans rapport avec le fait que les Allemands étaient essentiellement des agriculteurs, population jeune et dynamique qui se sont installés en famille. Ce profil correspond donc au projet migratoire tel que l'État paraguayen l'avait envisagé.

## II- Le cas des Mennonites

### Les Mennonites : une communauté fermée au centre du Chaco

#### Introduction

La démographie paraguayenne se redresse progressivement en compensant lentement les pertes de la Grande Guerre de 1865-1870. Les gouvernements successifs ont mis en place une politique d'immigration en accueillant à différentes périodes des communautés étrangères. Or, malgré les multiples efforts déployés par le gouvernement paraguayen pour favoriser l'immigration, les résultats se sont avérés largement médiocres, du moins jusqu'à l'arrivée des Mennonites<sup>1453</sup>. Les avantages offerts, billets gratuits, lots de terre, libre importation des effets personnels et du matériel agricole ne semblaient pas suffire. L'État s'est souvent heurté aux intérêts divergents des individus qui souhaitaient mener à bien d'autres affaires plutôt que travailler la terre et s'investir dans le domaine agricole. Toutefois, les Mennonites ont débarqué au Paraguay à la recherche d'une vie meilleure, vie qu'ils ont effectivement pu trouver grâce à l'application de la devise « *pan, libertad y paz* » (pain, liberté et paix) ainsi qu'à la possibilité de pratiquer leur culte en toute liberté.

Les Mennonites ont été, parmi d'autres colonies, la communauté d'immigrants la plus importante au Paraguay, non seulement du point de vue numérique, mais encore par la pérennité de leur présence. Ils sont arrivés par groupes de cent familles et se sont, dans un premier temps, installés dans l'hostile Chaco, où ils se sont adonnés à l'élevage et à l'agriculture et ont édifié de modestes maisons. La particularité de cette population est de vivre de façon communautaire, c'est-à-dire de manière groupée dans leurs colonies. Les mennonites ne se mêlaient pas au reste de la population et vivaient privés de contacts avec les agglomérations les plus importantes. Les propos du Consul de France à Asunción relèvent d'ailleurs la spécificité des premiers immigrants mennonites : « Ces blonds émigrants conservent, sous l'ardent soleil tropical, de longues barbes et des chevelures tombant sur les épaules »<sup>1454</sup>. Les premiers groupes mennonites, descendants de Hollandais, de Prussiens (de

---

<sup>1453</sup> Le nom de mennonite vient du fondateur (Menno Simons, prêtre néerlandais catholique à l'époque de la Réforme protestante aux Pays Bas). Il est le descendant idéologique d'un mouvement religieux qui tire ses origines dans la branche anabaptiste de la Réforme protestante en Europe de l'Ouest au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le mouvement anabaptiste a été fondé en Suisse en 1525 et la religion a commencé à se répandre en Allemagne et aux Pays-Bas. Les personnes qui ont suivi cette croyance religieuse ont été identifiées comme « mennonites » en référence au nom de son créateur, REDEKOP, Calvin, *Mennonite Society*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989 ; RATZLAFF, Gerhard, *Menno Simons, (1496-1996), Vermächtnis in Einem lateinamerikanischen, multikulturellen Kontext. Das Beispiel Paraguay*, Amsterdam, 1996, (intervention de l'auteur à une conférence à Amsterdam).

<sup>1454</sup> Dépêche du ministre de la Légation de France au Paraguay, au ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires administratives et sociales, Direction d'Amérique, Assomption le 25 septembre 1948, AMAE.

la région actuelle de la Pologne) et d'Allemands émigrés vont ainsi s'établir au centre du Chaco et former une communauté très fermée.

Il s'agit donc, dans cette section d'analyser la présence de la communauté mennonite au Paraguay selon plusieurs angles d'approche : d'abord en définissant les caractéristiques, ensuite en observant les différentes phases de son installation sur le sol paraguayen, et enfin, en examinant attentivement la vie en communauté des colonies mennonites.

## 1. Vision d'ensemble sur les mennonites du Paraguay

Lors de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le Paraguay est l'un des premiers pays d'Amérique du Sud à faire l'expérience d'accueillir une population qui se distingue par sa religion car les mennonites ne constituent pas un groupe ethnique à proprement parler. Ce qui les caractérise est une croyance religieuse et un mode de vie partagé, à savoir vivre en communauté, en colonies dites « aldeas »<sup>1455</sup> (petits villages dans la colonie). Ils disposent de leur propre administration et sont organisés par familles, toutes investies dans le domaine agricole. Ce mode de vie directement associé à leurs croyances implique également des émigrations régulières à travers le monde afin de défendre leurs convictions religieuses. Cette particularité sera au fondement de l'installation de ces immigrants dans la région du Chaco. Si les premières expériences migratoires françaises et allemandes ont été faites dans la région de Villa Hayes, non loin de la capitale, c'est cette fois-ci le centre du Chaco qui sera investi. Une grande partie des terres du nord-ouest du Chaco était déjà entre les mains de particuliers ayant bénéficié de la vente massive de terres fiscales. Il s'agit de terres achetées par Carlos Casado de Alizal, un riche *terrateniente*<sup>1456</sup> hispano-argentin qui exploite le bois pour l'industrie du tanin. Il donnera d'ailleurs son nom à une ville qui sera le siège de son entreprise « Puerto Casado »<sup>1457</sup> à l'origine de la construction d'un chemin de fer pour le transport du bois. L'entreprise possédait de vastes extensions de terres qu'elle était prête à vendre pour l'installation des premiers immigrants mennonites<sup>1458</sup>. Un envoyé (Fred Engen)<sup>1459</sup> venu des États-Unis pour le compte des mennonites de ce pays, fut satisfait des terres visitées en 1921,

---

<sup>1455</sup> Aldea : village dans les colonies disposant de leur propre administration.

<sup>1456</sup> « terrateniente » propriétaire d'un grand nombre de terres

<sup>1457</sup> DALLA-CORTE, Gabriela, *Empresas y tierras de Carlos Casado en el Chaco Paraguayo. Historias, negocios y tierras (1860-1940)*, Asunción, Intercontinental editora, 2012; DALLA-CORTE CABALLERO, Gabriela, *Lealtades firmes, redes de sociabilidad y empresas: la Carlos Casado S.A. entre la Argentina y el Chaco paraguayo, (1860-1940)*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2009.

<sup>1458</sup> *Ibidem*.

<sup>1459</sup> Envoyé par Samuel McRoberts le représentant de l'entreprise Intercontinental Company aux États-Unis pour l'achat de terres aux mennonites. Au Paraguay est fondée la Corporation Paraguaya pour l'achat de terres à l'entreprise Carlos Casado.

dès lors que des négociations furent entamées avec le gouvernement et avec la loi n° 514 du 26 novembre 1921 l'implantation de cette communauté pouvait commencer<sup>1460</sup>.

Le gouvernement du Paraguay a accordé aux mennonites, entre autres privilèges, le droit d'exercer librement leur religion et de diriger leurs écoles et l'exemption du service militaire. Le droit d'administrer et d'investir les biens de leur propre communauté, en particulier ceux de veuves et des orphelins, appelé « Waisenamt », conformément aux règlements de cette loi<sup>1461</sup>.

À partir des trois colonies pionnières fondées au Chaco, Menno, Ferhneim et Neuland, la population mennonite va s'étendre vers la région orientale grâce à quatre autres colonies : Friesland, Volendam, Bergthal et Sommerfeld. À cela s'ajoutent également les mennonites qui vivent à Asunción avec un mode de vie plus ouvert, car ils ne vivent pas dans des « aldeas ». Remarquons l'exemple de la Maison mennonite pour laquelle la Mission Centrale Mennonite a acheté un bâtiment pour des personnes qui viennent pour une courte période, pour affaires, pour des soins médicaux, ou simplement pour des visiteurs de la ville<sup>1462</sup>. En outre, les mennonites vont créer à Asunción une agence de voyages dans les années cinquante, le « Menno Travel » pour la communauté, plus tard l'agence va ouvrir ses services à un public plus large.

D'autres colonies mennonites en nombre, mais de moindre importance, font également partie du paysage démographique. Ces dernières s'établiront entre les années soixante et soixante-dix, il s'agit d'émigrés des États-Unis ou du Mexique profitant également de la loi octroyée aux pionniers mennonites. Citons la colonie Luz y Esperanza (1967), elle s'installe sur une superficie de 2147 hectares, et la colonie Agua Azul (1969), au départ s'y sont installées 12 familles, soit environ 79 personnes sur une superficie de 1900 hectares. Les colonies Río Corrientes (1975) et Florida (1976) qui seront aussi fondées par des immigrants provenant des États-Unis. Cette dernière achète 1700 hectares, et la communauté vit de l'agriculture et de la production laitière<sup>1463</sup>. Leur point commun est d'être anabaptistes venus de Suisse et du sud de l'Allemagne d'où ils ont d'abord émigré vers les États-Unis avant de rejoindre le Paraguay. Ces derniers sont beaucoup plus conservateurs dans leur vie communautaire et religieuse. Ainsi les mennonites se divisent en deux branches : les progressistes et les conservateurs, par exemple les Amish, dont les comportements religieux

---

<sup>1460</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia-Fé y prácticas menonitas, un enfoque paraguayo*, Asunción, Facultad de Teología, Instituto Bíblico, Asunción, 2006, pp. 151-165. ; Voir aussi, FRIESEN, Martin W., *Canadian Mennonites conquer a wilderness, the Menno colony in the Chaco-Paraguay, first Mennonite settlement in South America*, (traduit par C. Wiebe, 1<sup>er</sup> éd. 1985), Loma Plata, Geschichtskomitee der Kolonie Menno, 2009. ; FRIESEN, Martin W., *Nuevo hogar en el inhóspito Chaco*, (traduction F. Klassen U. Friesen), Loma Plata, edición colonia Menno, 2016.

<sup>1461</sup> République du Paraguay, Registre officiel, loi n° 514 du 26 juillet 1921, pp. 336-337. ; la loi Waisenamt entra en vigueur le 12 août de 1930, publiée dans le Registre officiel, n° 474, pp. 643-644.

<sup>1462</sup> Sur des mennonites s'installant dans les centres urbains, voir : DRIEDGER, Leo, « Changing mennonite family roles : from rural boundaries to urban networks », *International Journal of Sociology of the family*, vol. 13, n° 2, 1983, pp. 63-81., « Mennonite Life », vol 5, n° 1, 1950, p. 37.

<sup>1463</sup> RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, The Mennonite churches in Paraguay*, Asunción, Imprenta Litocolor, 2008 (originally published by Evangelical Mennonite Association of Paraguay, Asunción, 2001). p. 24 ; pp. 179-192 ; pp. 181-183.

sont décrits et comparés avec ceux des mennonites dans les travaux de W. Smith <sup>1464</sup>. Les mennonites sont en effet particulièrement conservateurs et rigoureux quant à leur mode de vie, en particulier en ce qui concerne la communauté venue des États-Unis, celle des Amish qui se caractérise par leur rejet de toute technique moderne, telles que les véhicules motorisés, l'électricité et le téléphone. Même les lampes de poche ne sont pas autorisées. Les travaux agricoles sont réalisés manuellement et les transports ne pouvaient se faire qu'à l'aide de charrues, de chevaux et de buggy. Un premier groupe d'Amish mennonites (1967) se sont installés dans le Chaco où ils ont acheté des terres de la colonie Fernheim. Deux ans plus tard arrivera un autre groupe qui fondera d'autres colonies dans la région Orientale<sup>1465</sup>. En 1940, un nouveau groupe de religieux conservateurs constitué d'Huttérites<sup>1466</sup>, fonde la colonie Primavera dans la région orientale. Il s'agit d'une communauté venue d'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale qui a émigré au Royaume-Uni pour venir ensuite au Paraguay avec l'aide du Comité Central Mennonite et le Comité des Services américains, en profitant de la loi 514 des mennonites. De 1941 à 1950, 650 personnes vont arriver dans la région Est du Paraguay. Ils travailleront dans l'agriculture et dans de petites industries pour la vente de fruits (orange, pamplemousse). Dans les années soixante, la colonie Primavera fut dissoute à cause de désaccords entre ses membres qui vont remigrer aux États-Unis. La colonie Friesland achètera leur terre. Les colonies huttérites sont des communes agricoles tandis que chaque ferme et propriété amish est la propriété individuelle d'une famille. Les huttérites appartiennent à la même branche des anabaptistes conservateurs<sup>1467</sup>.

Originaires de diverses régions du monde, les Mennonites du Paraguay, se sont fixés en divers endroits du pays. Les plus petites colonies se sont établies dans la région orientale, par exemple : les mennonites de Río Verde<sup>1468</sup> (Amish) ont établi 14 familles, environ 106 personnes sur une superficie de 20 526 hectares (1969), la colonie fut créée en même temps que Nuevo Mexico, cette dernière sur une étendue de 6000 hectares de terres. Et ceux de la colonie Santa Clara (1972) originaires du Mexique (pays qu'ils ont quitté à la suite du

---

<sup>1464</sup> L'histoire des Amish a commencé avec les bouleversements de la Réforme protestante, le leader est l'anabaptiste suisse, Jacob Amman en 1693. Fuyant la persécution religieuse, ils ont émigré en Amérique. Les Amish sont liés aux églises mennonites, mais ils appartiennent à une branche distincte. SMITH William L., « Are the old order Amish becoming more like the Hutterites ? », *Michigan Social Review*, n° 10, 1996, pp. 68-86.

<sup>1465</sup> RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, op.cit.*, pp. 181-183.

<sup>1466</sup> KLEINPENNING, Jan, *Rural Paraguay (1870-1963) Rural Paraguay 1870-1963. A Geography of Progress, Plunder and Poverty*, vol 2, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana-Vervuert, 2009, pp. 343-344; RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, Ibidem*. Les huttérites ont été fondés par Jacob Hutter en 1528 dans le centre de la Moravie qui est aujourd'hui la Tchécoslovaquie.

<sup>1467</sup> *Ibidem*.

<sup>1468</sup> PENNER, Beate, *Von Mexico nach Paraguay* « Mexikanische Mennoniten finden in Paraguay ein neues Zuhause », Colonia Río Verde, s.e., 2014.



manque de terres)<sup>1469</sup> se sont établis sur une superficie de 900 hectares<sup>1470</sup>. Nueva Durango<sup>1471</sup> (Amish) est fondée sur 13400 hectares, dans le département de Canindeyú, le nom vient de la colonie mère du Mexique (1978) et Manitoba (1983) cette dernière a acquis 11900 hectares, ce sont deux colonies constituées de mennonites qui viennent de l'État de Chihuahua au Mexique<sup>1472</sup>. Ces colons sont ceux qui ont émigré de la Russie au Canada et ensuite au Mexique. La colonie Tres Palmas<sup>1473</sup> (1970) constituée d'un groupe de mennonites du Canada qui quitta la colonie Bergthal pour s'établir dans la région Est, dans la région de Caaguazú à quelques kilomètres de la colonie Bergthal sur une superficie de 14000 hectares, soit environ 30 familles (300 personnes)<sup>1474</sup>. Il s'agit d'une petite communauté liée à l'Évangélique Mennonite New Life du Canada (ce qui va renforcer la population au niveau démographique de cette région de Caaguazú).

Une petite colonie émigrera de la région Est, et sera la seule qui s'installera dans la région de Misiones, à San Ignacio. Il s'agit de la colonie Reinfeld (1966) constituée de 70 personnes sur un terrain de 500 hectares. Elle est née de la séparation d'un groupe de mennonites originaire de Bergthal et de Sommerfeld (1948) (mennonites du Canada)<sup>1475</sup>. La décision de séparation avec leur colonie-mère est liée au fait qu'ils trouvent leurs traditions menacées dans un monde orienté vers la réussite économique.

Il est à noter que certains des mennonites de la colonie Nueva Durango vont émigrer à Santa Cruz en Bolivie<sup>1476</sup>. Tandis que certaines communautés comme celle d'Agua Azul (1969) vont retourner aux États-Unis<sup>1477</sup>. La colonie Campo Alto est établie dans la zone de la colonie Río Corrientes (Canindeyú). Et la colonie Montaña du groupe conservateur s'établira dans la région d'Itapúa, cette colonie a acheté 1000 hectares de terres dans le Sud-Est du Paraguay

<sup>1469</sup> Le Mexique est un des pays qui a accueilli un grand nombre de mennonites au début du siècle dernier, ils se sont établis à Chihuahua et à Durango. À la fin des années soixante a commencé leur émigration vers la Bolivie, l'Argentine, ensuite le Paraguay. Le manque de terres et d'autres facteurs comme des impositions militaires et éducatives ont poussé leur émigration vers l'Amérique du Sud. CAÑÁS BOTTOS, Lorenzo, « Old colony Mennonites in South America: Refractive of the other », *The Cambridge journal of Anthropology*, vol 26, n° 1, 2006/07, pp. 3-4 ; pp. 1-23.

<sup>1470</sup> RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, Ibidem*; FRETZ, Joseph W., *Immigrant group settlements in Paraguay. A study in the sociology of colonization*, North Newton, Kansas, Bethel College, 1962, pp. 98-103; RATZLAFF, Gerhard, *Las colonias menonitas en el Este de Paraguay*, mimeographiert, Friesland, Paraguay, « Mennoblatt », (16 mayo - 1<sup>er</sup> julio), 1977.

<sup>1471</sup> RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, Ibidem*.

<sup>1472</sup> *Ibidem*.

<sup>1473</sup> *Ibidem*.

<sup>1474</sup> DUECK, Wilhem G., *Damit es nicht vergessen werde, 60 Jahre Bergthal*, Colonie Bergthal, 2008; FRETZ, Joseph W., *Immigrant group settlements in Paraguay, Ibidem*.

<sup>1475</sup> Il s'agit des mennonites conservateurs vivant avec des règles strictes. Pour cette raison, ils rejettent, les tracteurs pour travailler leurs champs et les voitures comme véhicules. En revanche, ils utilisent des chevaux et des charrues. Kolonie Sommerfeld, Geschichtsbildband zum 50 jährigen Bestehen de Kolonie Sommerfeld, (1948-1998) Verwaltung der Kolonie Sommerfeld, 1998.

<sup>1476</sup> CAÑÁS BOTTOS, Lorenzo, « Old colony mennonites in South America »., *op.cit.*, pp. 1-23. ; CAÑÁS BOTTOS, Lorenzo, *Old colony Mennonites in Argentina and Bolivia : nation making, religious conflict and imagination of the future*, Leiden, Brill, 2008.

<sup>1477</sup> RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, Ibidem*.

(1980)<sup>1478</sup>. Les ancêtres de ces mennonites ont émigré du Canada aux États-Unis, au Mexique et au Belize pour finir au Paraguay. La plupart vont à nouveau remigrer pour s'établir dans le Chaco argentin<sup>1479</sup>.

Une des caractéristiques de quelques groupes mennonites est leur habillement très uniforme : les hommes portent tous la barbe et les femmes se couvrent les cheveux ou utilisent des chapeaux. Il est en effet possible de distinguer les mennonites progressistes et les plus conservateurs qui sont plus rigides que ce soit sur la façon de s'habiller des hommes et des femmes, ou sur la consommation de tabac et de boissons alcoolisées, aspects qui permettent d'ailleurs d'identifier les individus selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, soit progressistes, ouverts ou conservateurs<sup>1480</sup>.

En outre, les mennonites ne pouvaient pas en principe vendre leur terre faisant partie d'une « aldea », ni contracter mariage avec quelqu'un qui n'appartient pas à la religion mennonite. Nous pouvons toutefois remarquer une certaine flexibilité parmi les mennonites. Si certains aspects ont évolué (le vêtement, la voiture, etc.), la structure et la pratique de l'église diffèrent également, c'est-à-dire que les progressistes se retrouvent dans leurs églises pour leur culte, tandis que les conservateurs se réunissent dans des maisons particulières. De surcroît, les progressistes vont totalement s'intégrer à la société moderne, et cela à presque tous les niveaux. Cela dit, ils vont continuer à vivre dans leurs colonies, à l'exception de quelques-uns qui peuvent avoir des maisons en dehors de leur colonie et conserver en même temps leur terrain d'origine établi dans le Chaco Paraguayen. Ces derniers vont évoluer en matière d'alliances matrimoniales, et progressivement nous observerons de plus en plus de mariages mixtes chez les mennonites installés à la capitale. Remarquons également que les derniers groupes mennonites arrivés au Paraguay bénéficieront de moyens de communication qui se sont développés, de lieux de vie plus peuplés, de terres plus fertiles. Le contexte était alors plus favorable pour réussir sans les contraintes qu'ont connue les pionniers.

À travers cet aperçu de différentes colonies mennonites, est mise en évidence la pluralité des lieux d'installation de ces derniers dans le pays, ce qui montre d'emblée leur motivation initiale et suggère qu'ils vont réellement marquer le pays. En outre, la diversité des régions d'origine révèle, sans nul doute, que le Paraguay était alors capable d'attirer des immigrants provenant de plusieurs régions du monde, tout autant qu'elle illustre le fait que tous ces mennonites avaient un projet en commun : vivre selon leur dogme et leur religion, et ce, quelle que soit leur provenance.

---

<sup>1478</sup> *Ibidem*.

<sup>1479</sup> CAÑÁS BOTTOS, Lorenzo, *Old colony Mennonites in South America, Ibidem* ; CAÑÁS BOTTOS, Lorenzo, *Old colony Mennonites in Argentina and Bolivia, Ibidem*.

<sup>1480</sup> RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, op.cit.*

## 2. De la première colonie à la multiplication de ses membres sur tout le territoire

Les colonies-mères des mennonites au Paraguay sont issues des premières colonies fondées en Russie, la colonie Molotschna (1804) et la Chortitza (1789)<sup>1481</sup>. Les mennonites arrivent en groupe pour travailler la terre en achetant leur domaine afin de s'y installer. Aucune entrée individuelle n'est attestée car ils s'organisent en association, que ce soit au niveau local, régional ou international. Au Paraguay, la première colonie mennonite « Menno » est fondée en 1927, grâce à la Loi 514 qui octroie des privilèges et des concessions aux membres de communautés religieuses, dont les mennonites. Cette loi de 1921 est très favorable aux mennonites, car elle leur donne la liberté de pratiquer leur religion, elle les exempte du service militaire, les rend non imposables pendant dix ans, et les autorise à utiliser leurs programmes scolaires dans leurs propres écoles<sup>1482</sup>. Le sénateur de l'époque Eusebio Ayala a déclaré le 12 juillet 1921, (lorsque la loi 514 a été approuvée par le Sénat ce qui va permettre l'arrivée des premiers colons du Canada) : « Les mennonites nés dans le pays seront des citoyens paraguayens de religion mennonite ».

Les colons mennonites au Paraguay vivent ainsi en colonies suivant le modèle instauré par les colonies-mères. Organisées sous forme juridique d'une association civile, ces colonies disposent de leur titre foncier et d'une administration qui les gère d'un point de vue économique, social et culturel. La colonie Menno est par exemple dirigée par un conseil d'administration avec un conseiller à sa tête. Chaque colonie peut avoir plusieurs aldeas, où chaque famille dispose d'un terrain pour travailler la terre, vendre ses produits et se nourrir. L'administration des aldeas et de la colonie est autonome et se charge de gérer conjointement les affaires sociales et culturelles, grâce à une coopération entre les colonies et le service de sécurité interne. Le droit de disposer des terres dans la colonie ne peut être octroyé qu'aux seuls membres de la communauté, les colonies restant ainsi largement repliées sur elles-mêmes.

Néanmoins, la première colonie Menno deviendra une colonie plus ouverte, car elle va accueillir progressivement des institutions de l'État lorsque que le gouvernement paraguayen installera sur ce territoire une municipalité, des institutions judiciaires et une police<sup>1483</sup>. Au cours de ce processus d'ouverture, des coopératives vont se mettre en place dans le but de développer le commerce des produits mennonites, ce qui changera nettement le niveau de vie

---

<sup>1481</sup> Les colons proviennent de la branche mennonite qui ont abandonné la Prusse au XVIII<sup>e</sup> siècle pour s'établir en Russie à l'invitation de l'Impératrice Catherine la Grande. RATZLAFF, Gerhard, *Historia - Fé y prácticas menonitas, op.cit.*, pp. 105-147.

<sup>1482</sup> Dans la première partie de notre étude, nous avons traité les lois octroyées aux mennonites favorisant leur entrée dans la République : Loi n° 514 du 26 de juillet 1921. RATZLAFF, Gerhard, *Inmigración y colonización de los Menonitas en el Paraguay bajo la Ley 514*, Asunción, Comité Social y Económico Menonita (CSEM), 1993.

<sup>1483</sup> Les centres administratifs sont respectivement Loma Plata et Filadelfia des colonies Menno et Fernheim.

des colons. Cette ouverture va par ailleurs encourager la création d'entreprises mennonites, surtout dans le commerce, ce qui fut un des éléments déterminants dans l'établissement des futures colonies mennonites.

En effet, ces derniers poursuivront leurs mouvements migratoires, puisqu'en 1930-1932 aura lieu l'immigration des mennonites germano-russes et en 1947-1948 ceux de Russie<sup>1484</sup>. Une évolution est tout de même à souligner : les mennonites progressistes, plus ouverts à la société, vont au fil du temps sortir de leur colonie et s'installer dans la capitale. Ce déplacement de certains mennonites à Asunción concerne diverses colonies du pays, à l'exception des colonies d'origine mexicaine ou d'Amérique du Nord qui sont plus conservatrices, voire fermées au monde moderne. La ville d'Asunción est aussi le centre d'études universitaires et religieuses de la communauté, élément qui poussera les jeunes des colonies mennonites à s'installer en ville.

Le fait de sortir des aldeas et de mener une vie moins stricte dans la ville peut affecter le comportement de l'individu, par exemple en prenant le risque de se marier en dehors de sa communauté, comme l'explique Leo Driedger<sup>1485</sup>. Les habitants des colonies rurales isolées semblent maintenir des limites des groupes tandis que les coutumes évoluent avec le déplacement dans les villes au fur et à mesure que les femmes entrent sur le marché du travail et sont plus éduquées. Ainsi, à mesure qu'ils deviennent plus urbains et industriels des changements s'opèrent dans les structures familiales. En outre, l'esprit d'un travail collectif et entrepreneurial des membres de la communauté mennonite du Chaco les a poussés à une ascension économique remarquable surtout quand ils ont commencé à mécaniser leur agriculture au milieu des années cinquante et à développer des cultures de rente<sup>1486</sup>. Dans ce sens, les travaux du couple Léo Dana et Teresa Dana<sup>1487</sup> mettent en lumière leur réussite grâce à leur entraide dans la formation de coopératives, ce qui a facilité le succès de l'entrepreneuriat collectif. De nombreux mennonites vont établir leurs propres entreprises dans la capitale et à l'intérieur du pays et certains deviendront très riches.

---

<sup>1484</sup> Jusque dans les années quatre-vingt en provenance des États-Unis et du Mexique. RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, op.cit.*

<sup>1485</sup> DRIEDGER, Leo, « *Changing mennonite family roles* »...*op.cit.*, pp. 63-81.

<sup>1486</sup> Le rapport entre la religion et l'activité professionnelle des mennonites anabaptistes progressistes, dont Max Weber a ouvert la voie concernant l'affinité élective entre l'ascétisme protestant de ce monde et l'esprit du capitalisme moderne. En d'autres termes, sur l'éthique religieuse et le comportement économique, notre exemple confirme le lien de ce phénomène. WEBER, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, (Jean-Pierre Grossein éditeur scientifique), Paris, Gallimard, 2004.

<sup>1487</sup> DANA, Leo-Paul, DANA, Teresa E., « Collective Entrepreneurship in a Mennonite Community in a Mennonite Community in Paraguay », *Latin American Business Review*, vol. 8, n° 4, 2008, pp. 82-96.

## 2.1. Les Mennonites dans le Chaco

Le premier groupe qui fonde la colonie Menno arrive à Asunción en provenance du Canada après avoir émigré de Russie (1870). Ce groupe comprend 214 personnes qui parlent toutes hollandais<sup>1488</sup> (nous pensons qu'il s'agit du bas allemand) et est composé de 81 hommes, 95 femmes et 38 enfants, avec à leur tête le pasteur Aaron Zachariah. Le président de la République paraguayenne fait alors un discours d'accueil, tout comme le président de l'Immigration des Terres et Colonies, Genaro Romero<sup>1489</sup>. Les mennonites sont à leur arrivée à la capitale logés et nourris aux frais de l'État avant d'entreprendre leur voyage vers le centre du Chaco<sup>1490</sup>.

« Les Mennonites soussignés, arrivés dans cette capitale le dimanche 10 janvier (1927), après avoir séjourné depuis ce jour dans la Section de l'Immigration du Bureau des terres et colonies, où ils étaient hébergés et pris en charge à ce jour par le gouvernement, et en leur fournissant dès ce jour un professeur pour apprendre l'espagnol afin de pouvoir enseigner la langue officielle aux enfants des écoles mennonites. À la veille de notre retour aux colonies, nous avons l'honneur de nous adresser à Votre Excellence pour vous exprimer que pendant le temps de notre séjour à la Section de l'Immigration de la Direction des Terres et colonies, nous avons été dûment assistés par le personnel du bureau mentionné. Nous remplissons notre devoir en adressant au Gouvernement du Paraguay nos sincères remerciements pour toute l'attention et les avantages reçus ».

<sup>1488</sup> La plupart des écrits des mennonites en souvenir de leurs ancêtres défendent la thèse selon laquelle ils parlaient tous l'allemand, comme l'affirme Gerhard Ratzlaff, dans son ouvrage, « *One Body, Many parts, The Mennonite churches in Paraguay* » *op. cit.* Même le président du Paraguay a fait son discours d'accueil en allemand (sic). Ce qui est certain est qu'ils parlent tous le dialecte « *Plautdietsch* » dans les colonies mennonites. Ce dialecte est un dialecte bas prussien, ou une variante du bas allemand, qui a prévalu en tant que langue maternelle des mennonites et est encore parlé par les mennonites dans de nombreuses régions du monde. « Il est frappant de constater que dans le *Plautdietsch* les mennonites au Paraguay ont déjà introduit beaucoup de mots en espagnol », affirme Johan Thiessen Kehler dans son livre « *Plautdietsch le Chaco paraguayen, une identité entre l'adaptation et la différenciation.* » *Annuaire de l'histoire et la culture des mennonites au Paraguay, 2007*, p. 57 et suivantes. Le texte de L. Friesen, traite de la façon de parler dans la communauté mennonite plus récente au Paraguay. Du même auteur : THIESEN K, J., *Alemán como lengua extranjera en el colegio Loma Plata – « Análisis lingüísticos y consecuencias relevantes para la enseñanza »*, Lambaré, Universidad Evangélica del Paraguay, Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación, 2016 ; FRIESEN, Leticia, *Age-related differences in the spoken language in the mennonite community* « Tres Palmas », Lambaré, Facultad de Lenguas Vivas, 2017 ; Sur le *Plautdietsch* mennonite voir aussi : COX, Christopher, DRIEDGER, Jacob, M, TUCKER, Benjamin, V. , « Mennonite *Plautdietsch* (Canadian Old Colony) », *Journal of the International Phonetic Association*, vol 43, n° 2, 2013, pp. 221-229.

<sup>1489</sup> Le Président Eligio Ayala. Genaro Romero, 1933. p. 14.

<sup>1490</sup> Une lettre datée du 8 mars 1932 relative à l'enseignement de la langue officielle (espagnol) dans les écoles mennonites est destinée au ministre des Finances du Paraguay : « Los (maestros) menonitas que suscriben, llegados a esta capital el domingo 10 de enero pasado, habiéndose hospedado desde ese día en la Sección de Inmigración de la Oficina de Tierras y Colonias, donde fueron alojados y atendidos hasta la fecha por cuenta del Superior Gobierno, y proporcionándoles desde ese día un maestro para el aprendizaje del castellano a fin de poder enseñar el idioma oficial a los niños de las escuelas menonitas, en vísperas de su regreso a las colonias, tienen el honor de dirigirse a vuestra excelencia para expresarle que durante el tiempo de nuestra estada en la Sección Inmigración de la Dirección de Tierras y Colonias hemos sido atendidos debidamente por el personal de la nombrada oficina. Cumplimos lealmente nuestro deber enviando al Excelentísimo gobierno del Paraguay nuestros profundos agradecimientos por todas las atenciones y beneficios recibidos ». Firman : P. Klassen ; G. Giesbrecht ; G. Schartner ; J. Legiehn ; P. Rahn ; J. Vogt ; N. Siemenn ; F. Kliever ; G. Kempel ; G. Wersen. Il faut signaler que les immigrants sont installés à leur arrivée à Asunción dans l'« Hôtel des immigrants » proche du port, aux frais du gouvernement, et cela durant les huit jours suivant leur arrivée, avant d'être conduits à leur destination. Le Directeur de « Tierras y Colonias » affirme qu'une fois les mennonites installés sur ses terres, le gouvernement paraguayen leur a fourni des semences pour la culture. ROMERO, Genaro, *Colonización Menonita*, Anotaciones recopiladas, (derechos, privilegios y concesiones a los miembros de la comunidad Menonita y a los de cualquier otra comunidad religiosa de procedencia europea o americana, que vengan a establecerse en el Chaco Paraguayo), Asunción, Imprenta Nacional, 1933, pp. 15-18.

Au cours de leur installation dans le Chaco, ils ont souffert d'une épidémie de typhus, ce qui causa la mort de plusieurs d'entre eux. Leur installation dura plus d'un an, car les mesures de leurs terres n'étaient pas terminées, certains se sont alors découragés et sont retournés au Canada. Ils ont également dû supporter la chaleur estivale durant la marche de 200 kilomètres les conduisant de Puerto Casado à leur destination finale. La colonie Menno alors créée compte une population de 1745 personnes (279 familles) sur une étendue de terres de 56 250 hectares<sup>1491</sup>. La principale motivation de cette première immigration est d'ordre religieux. Si les débuts de la colonie dans le désert du Chaco ont été difficiles et pénibles (environ 100 personnes sont décédées avant leur installation dans leur maison et 300 personnes sont retournées au Canada, et il restera environ 1300 personnes en 1928) le fait qu'ils soient libres de vivre leur foi et leurs traditions a décuplé leur force et leur motivation<sup>1492</sup>.

La deuxième colonie établie dans le Chaco est celle de Fernheim. Les mennonites y sont arrivés entre 1930 et 1932. Il s'agit ici de réfugiés provenant de Russie, qui ont pu migrer grâce à la médiation et l'assistance du Comité Central Mennonite des États-Unis (MCC) qui les a aidés financièrement pour l'achat de terres<sup>1493</sup>. La population va s'accroître par la suite lorsqu'un groupe venu de Pologne et l'autre de Sibérie via l'Allemagne sont arrivés. La même année un autre groupe quitte la Russie et atteint la Chine (Harbin) avant d'arriver finalement au Paraguay en 1932<sup>1494</sup> (l'aide aux réfugiés cités dans le chapitre 2). Avec ces deux groupes, les mennonites seront désormais plus de 2 000 (environ 383 familles) sur une superficie de terres de 15720 hectares. Ces derniers sont arrivés juste avant que ne se déclenche la guerre entre la Bolivie et le Paraguay (1932-1935) en raison d'un litige sur les terres du Chaco. Les mennonites vont ainsi vivre une expérience de guerre sur le territoire du Chaco, mais ils ne subiront aucun préjudice sur les terres acquises<sup>1495</sup>. Cette situation

<sup>1491</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia fé y prácticas, ..., op.cit.*, pp. 151-165.

<sup>1492</sup> STOESZ, Edgar, STACKLEY, Muriel T., *El Chaco paraguayo, Tierra de refugio, Patria adquirida, un libro sobre los mennonitas en el Chaco paraguayo, 1927-1997*, Asunción, Evangélica mennonita del Paraguay, 2000, p. 17; ouvrages qu'illustrent les premières années de leur installation dans le Chaco; FRIESEN, Martin W., 2016.

<sup>1493</sup> Fernheim veut dire « maison lointaine », les mennonites aimaient donner des noms assez suggestifs et évocateurs de leur manière de vivre. Cela vaut également pour les noms donnés à chaque « aldea » dans leurs colonies. RATZLAFF, Gerhard, et/al, *Lexicon der Mennoniten in Paraguay*, Herausgegeben vom Verein für geschichte und kultur der mennoniten in Paraguay, Asunción, Mercurio editorial gráfica S.A., 2009 ; RATZLAFF, Gerhard, *Historia, fé y prácticas menonitas...*, *op.cit.*, p. 164. ; KLEINPENNING, Jan MG, *Rural Paraguay 1870-1963...*, *op.cit.*, pp. 311-334.

<sup>1494</sup> La Ligue des Nations de Genève a autorisé l'immigration des mennonites fugitifs de Russie, enclavés à Harbin – Chine. De la Chine, ils sont passés par le port du Havre - France, où ils ont reçu la permission du Consulat du Paraguay pour se rendre au Paraguay. GOOSSEN, Benjamin W., *Chosen Nation: Mennonites and Germany in a Global Era*, Princeton University Press, 2017. pp. 147-199; RATZLAFF, Gerhard, *Vater Abram, von der Ukraine Über Siberien und China nach Paraguay und Kanada, Ein mennonitischen lebensweg, Gesammelt und bearbeitet, Herausgegeben im selbstverlag*, Asunción, (sin edición), 2004.

<sup>1495</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Cristianos Evangélicos en la Guerra del Chaco*, Asunción, Litocolor, 2008, RATZLAFF, Gerhard, *Entre dos fuegos, Los mennonitas en el conflicto limítrofe entre Paraguay y Bolivia, (1932-1935)*, Asunción, editorial Caribe, 1993.

singulière a conduit cette communauté à s'interroger sur sa place dans le conflit : avait-elle été, à un moment donné un instrument de la politique nationale dans la conquête du Chaco ? Finalement, les mennonites qui du fait de leurs principes religieux ne peuvent pas s'engager dans une guerre, ont collaboré avec les troupes paraguayennes notamment en leur fournissant de la nourriture produite par leurs soins<sup>1496</sup>.

Les groupes de mennonites de la colonie Fernheim émigrés de la Russie en 1929 se sont réfugiés plusieurs mois en Allemagne avec l'aide de ce pays avant d'entrer au Paraguay. Quelques-uns se sentaient redevables, en plus ils se considéraient comme Allemands de souche. Leur sympathie pour le national-socialisme s'était accentuée et ils ont envoyé des « paquets d'arachides » en guise de cadeau à l'armée allemande. Selon eux tous les mennonites de la colonie Fernheim étaient de « sang allemand ».

L'historien, J. Eicher, révèle comment les gouvernements et les organisations humanitaires ont utilisé ces groupes pour leurs propres objectifs. Nous pensons à l'organisation d'aide de la MCC des États-Unis et à leur installation stratégique dans le Chaco central paraguayen. « Le MCC considérait les colonies comme une opportunité de créer un territoire mennonite qui était théologiquement et organisationnellement lié à une confession mennonite mondiale »<sup>1497</sup>.

Après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, d'autres groupes réfugiés de Russie en Allemagne vont rejoindre le Paraguay pour fonder la colonie Neuland (« nouvelle terre ») en 1947. Celle-ci se compose de 2472 personnes installées sur une superficie de 74 120 hectares<sup>1498</sup>, acheté par le Comité Central Mennonite des États-Unis. À l'époque c'était l'immigration la plus nombreuse des trois colonies du Chaco paraguayen.

Plusieurs mennonites de ce groupe se sont vus obligés de servir dans l'armée allemande, quelques-uns ont séjourné ou ont vécu dans des camps de réfugiés<sup>1499</sup>. Des 641 familles arrivées

---

<sup>1496</sup> *Ibidem*.

<sup>1497</sup> EICHER, John, P.R., *Exiled Among Nations German and Mennonite Mythologies in a Transnational Age*, Pennsylvania State, University-Altoona, 2020.

<sup>1498</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia fé y prácticas*, *op.cit.*, p. 172; FRIESEN, Martin W., *Nuevo hogar en el inhóspito Chaco*, *op.cit*; KLASSEN, Peter, *Los menonitas en Paraguay...op.cit*.

<sup>1499</sup> D'après les études de Benjamin Goossen, de récentes révélations selon lesquelles les mennonites historiquement pacifistes ont collaboré avec le national-socialisme dans les années 1930 et 1940. L'auteur donne un exemple : il a suivi les traces des écrits du mennonite Heinrich Hamm (né en Russie), il dit « attraper un nazi mennonite n'est pas facile ». Après avoir pris les armes et collaboré avec les nazis, Hamm a travaillé pour le MCC dans le camp de réfugiés de Gronau du MCC pour libérer les réfugiés mennonites. Goossen examine les implications des mennonites dans la Waffen-SS d'Ukraine occupée par les nazis, en particulier les activités dans la colonie de Halbstadt où étaient recrutés 700 hommes. Selon lui les mennonites d'Allemagne avaient déjà participé avec les SS avant la Deuxième Guerre mondiale. En plus, il relève cinq mythes servant d'excuse à l'implication mennonite dans le nazisme ou pour empêcher le débat public sur ce sujet. Un des mythes : « Les mennonites étaient principalement des femmes et des enfants ». « Mais il y avait aussi beaucoup d'hommes. La disparité entre les sexes à la fin de la guerre reflétait en partie la mort ou la capture d'hommes mennonites en uniforme allemand ». GOOSSEN, Benjamin, *Chosen Nation: Mennonites and Germany in a Global Era*, Princenton, Princenton University Press, 2017, pp. 147-173.

à la colonie, 253 étaient sans père de famille, d'où la création de la loi Waisenamt protégeant les enfants orphelins (vu dans le chapitre 2). Ce qui est concret c'est que, plusieurs pères de famille sont absents dans leur émigration. Ce qu'on peut déduire c'est que les parents sont morts dans la guerre, ou même dans les camps nazis ?.

Par cette loi, chaque famille reçoit 12 hectares de terres et une veuve, 6 hectares. Les premières années de l'installation vont être difficiles du fait du manque d'infrastructures, de la sécheresse et donc des mauvaises récoltes. Les colonies voisines Menno et Fernheim les soutiendront durant les premières décennies de leur installation. Nombreux sont ceux qui vont quitter la colonie pour émigrer au Canada. Ceux qui sont restés ont fondé l'Association Civil Neuland et la Coopérative Neuland<sup>1500</sup>, le premier pour l'administration de la colonie et le deuxième pour le commerce des produits et des aides financières.

## 2.2. Les Mennonites dans la région orientale

La devise principale des mennonites était de trouver de nouvelles terres pour vivre leur foi et pour ne pas être contaminés par les effets de la modernité qui aurait pu entamer leurs traditions. C'est précisément ce que leur a offert et permis le Paraguay, et la région orientale leur offrira une terre plus fertile. Le contingent mennonite de la colonie Fernheim du Chaco se divise afin de mieux gérer leur avenir. G. Ratzlaff manifeste que des tensions sont survenues parmi les mennonites réfugiés à la colonie Fernheim. C'est-à-dire que certaines communautés mennonites ont soutenu le parti national-socialiste et la colonie s'est scindée en deux factions opposées : le groupe « Völkisch » pro-allemand et le groupe dit « anti Völkisch », or, cette division va provoquer la création de la colonie Friesland fondée par un groupe de colons de la colonie Fernheim<sup>1501</sup>. Au Paraguay et au-delà, l'épisode nazi a été tabou pour la religion des mennonites anabaptistes qui a été fondée sur des principes de non-violence et de non-participation en politique. Des auteurs B. Goossen,<sup>1502</sup> spécialiste de l'histoire religieuse mondiale, ainsi que, P. Klassen<sup>1503</sup>, et J. Thiesen<sup>1504</sup> ont traité cet aspect de l'histoire des

---

Pour comprendre l'anabaptisme pacifique, selon Jean Séguy : « L'anabaptisme pacifique se définit par la volonté de suivre dans toutes les activités de la vie séculière et religieuse l'imitation du Christ, d'accepter la croix dans la vie quotidienne » SÉGUY, Jean, « Problèmes historiques et sociologiques actuels de l'anabaptisme », *Sociologie des religions*, 4<sup>ème</sup> année, n° 7, 1959, pp. 105-115.

Voir aussi: KLEIPPENING, Jan M.G., *The Mennonite Colonies in Paraguay, Origin and Development*, Berlin, Ibero-Amerikanisches Institut Preussischer Kulturbesitz, 2009, p. 5-20.

<sup>1500</sup> WARKETING, Jakob, *50 Jahre kolonie Neuland, Chaco-Paraguay*, Asunción, Imprenta Zamphirópolis, 1997.

<sup>1501</sup> DUERKEN, Hans, HARDER, Jacob, *Fernheim, Documento ilustrado sobre la vida de una colonia en el Chaco*, Administración de la colonia Fernheim, Filadelfia, 1980.

<sup>1502</sup> GOOSSEN, Benjamin, *Chosen Nation...*, *op.cit.*

<sup>1503</sup> KLASSEN, Peter, P., *Die deutsch-völkische Zeit in der Kolonie Fernheim 1933-1945*, Bolanden-Weierhof, Mennonitischer Geschichtsverein, 1990.

<sup>1504</sup> THIESEN, John D., et/al, *Mennonite and Nazi ?, attitudes among Mennonite colonists in Latin America, 1933-1945*, Kitchener, Ont., Pandora Press, 1999.



mennonites au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Deux personnages se sont démarqués de la colonie Fernheim parmi les sympathisants de la cause du mouvement völkisch : Julius Leghiehn et Fritz Kliewer, administrateur de la colonie Fernheim, tous les deux ont promu le régime et l'idéologie nazis dans les écoles et à la jeunesse mennonite. Les réfugiés mennonites ont reçu du gouvernement allemand une aide humanitaire dans leur émigration et quelques années plus tard, une majorité est apparemment prête pour combattre aux côtés des Allemands pour défendre la « mère patrie ». Un groupe a aussi envisagé la possibilité de retourner en Ukraine suite à la victoire allemande. D'après B. Penner<sup>1505</sup>, 33 jeunes sont allés en Allemagne pour un soi-disant « voyage de formation agricole en pleine deuxième guerre mondiale », cinq d'entre eux étaient des filles. Les hommes sont envoyés au front. Neuf d'entre eux sont morts, les autres sont rentrés au Paraguay à la fin de la guerre.

Des mennonites conservateurs et des membres du Comité Central mennonite des États-Unis expriment le fait que les principes religieux mennonites et l'idéologie nazie sont incompatibles. Très vite, deux groupes se sont formés qui se sont affrontés entre communautés dans la colonie Fernheim. Le 11 mars 1944 se sont déclenchés des heurts entre les deux groupes (pro-nazi et anti-nazi) de la colonie, l'armée paraguayenne a dû intervenir et les deux promoteurs ont été expulsés de la colonie.

Selon K. Neufeld<sup>1506</sup>, le service militaire était déjà obligatoire à cette époque pour les mennonites en Russie. Mais lorsque l'Allemagne a envahi la région mennonite de l'Ukraine, tous les hommes ont été recrutés de force dans l'armée allemande. Les mennonites considéraient cette armée comme celle qui allait les libérer du joug communiste, et certains pourraient bien avoir été enthousiastes à l'idée d'agir. Il y a eu quelques cas de soldats mennonites qui ont d'abord combattu dans l'armée russe, puis ont été recrutés dans l'armée allemande après l'invasion. Dans les débuts de la colonie Friesland, le principal problème n'était pas le national-socialisme, mais la misère dans le Chaco et le mécontentement à l'égard de l'administration de la colonie. Un groupe de Fernheim était plus ouvert aux idéologies nazies.

---

<sup>1505</sup> PENNER, Beate, *Gemeinsam Unterwegs : 75 Jahre Kolonie Friesland, 1937-2012*, San Pedro, Paraguay, Verwaltung der Kolonie Friesland, 2012.

<sup>1506</sup> Avant que l'armée allemande n'envahisse l'Ukraine, une grande partie des colonies mennonites a été évacuée à l'est, de l'autre côté de l'Oural. Et comme l'armée allemande a occupé l'Ukraine par surprise, les villages situés plus à l'ouest, comme ceux de la colonie de Chortitza, n'ont pas été évacués et l'armée allemande a recruté des hommes dans son armée. Tous ceux qui restaient ont donc dû fuir car la frontière se retirait à l'ouest, certains d'entre eux atteignant l'Allemagne. Les survivants de l'Ukraine ont été contraints de se battre dans l'armée allemande. Entretien avec Kornelius Neufeld, colonie Fernheim, Chaco paraguayen (septembre 2018).

C'est ainsi qu'un groupe de celle-ci décide d'émigrer dans la région orientale là où sera fondée la colonie Friesland<sup>1507</sup>, près de Puerto Rosario en 1937, et qui comportera 748 personnes (144 familles) ayant à disposition 6 915 hectares<sup>1508</sup>. La première colonie mennonite établie dans la région orientale est donc la première installée à Itacurubi del Rosario, dans le département de San Pedro. Le nom Friesland a été choisi en référence à une région partagée entre le Pays-Bas et le nord de l'Allemagne. La colonie compte neuf aldeas et 146 fermes. Cette colonie souffrit dans un premier temps du départ d'une partie de ses membres pour des raisons économiques (baisse de leur production). Certaines aldeas seront abandonnées, tandis que certains mennonites vont émigrer au Canada, d'autres dans les pays voisins, dont le Brésil pendant que d'autres encore iront s'installer à Asunción.

Malgré les conditions avantageuses proposées en matière de terres cultivables, la communauté de Friesland s'est contentée de produire des ressources pour satisfaire uniquement ses propres besoins, sans commercialiser les produits agricoles par manque de capitaux. Ce facteur crée un appauvrissement qui pousse certains des nouveaux colons à émigrer vers d'autres pays voisins. Les mennonites qui vont rester dans la colonie parviennent à rebondir grâce à l'aide de l'Association Mennonite de Développement Économique (MEDA) des États-Unis), qui leur permettra de réorganiser la communauté et de la stabiliser économiquement<sup>1509</sup>. Cette société est aussi pourvoyeuse de conseils dans le domaine de la commercialisation<sup>1510</sup>. Grâce à cette aide, quelques années plus tard, dans les années quarante, un groupe fonde la « Société Coopérative Agricole Friesland »<sup>1511</sup> (1947) dans le but d'améliorer la coopération mutuelle face à la situation économique difficile, ainsi que la production des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie.

Comme nous le voyons, les colonies mennonites ne se cantonnent pas au territoire du Chaco, mais elles se déplacent sur le territoire paraguayen. Par la suite, d'autres groupes choisiront de s'établir plus à l'Est. Et ces nouvelles colonies n'échapperont pas, comme les

---

<sup>1507</sup> KLEINPPENING, Jan MG, *Rural Paraguay 1870-1963, op.it.* pp. 334-345. Les colonies Friesland, Volendam, Río Verde et Manitoba sont situées dans le département de San Pedro – dans le Nord et la colonie Bergthal dans la région de Caaguazú - Nord - Est.

<sup>1508</sup> *Ibidem*, p. 335. Le centre administratif de la colonie Fernheim est à Filadelfia. Durant les premières années de la colonie, il fallait pour atteindre la capitale parcourir un trajet de 10 à 20 jours. Il y avait alors plusieurs moyens de transport : d'abord des charrettes tirées par les bœufs de la colonie sur plusieurs kilomètres, puis le train jusqu'à Puerto Casado et enfin le bateau. En 1954 la mise en place d'une ligne aérienne régulière nationale a facilité le transport jusqu'à la construction d'une route la « transchaco » qui réduisit la durée à 8 heures jusqu'à la capitale de la colonie. Cf. Hans Duerken, Jacob Harder, *Fernheim, op.cit.*, p. 57 ; KLEINPENNING, *Rural Paraguay 1870-1963...*, *op.cit.*, pp. 316-322.

<sup>1509</sup> KLEINPENNING, Jan, MG., *The Mennonite Colonies in Paraguay, Ibidem*, p. 20.

<sup>1510</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia, Fé y prácticas, op.cit.*, p. 177.

<sup>1511</sup> Site de la coopérative : [www.friesland.com.py](http://www.friesland.com.py).

autres, à des débuts difficiles. L'une d'entre elles parvient toutefois à ouvrir un hôpital, une école et même une maison censée accueillir les personnes âgées<sup>1512</sup>.

Peu de temps après, d'autres immigrants mennonites vont arriver au Paraguay et s'établir dans la région orientale, il s'agit de la colonie Volendam<sup>1513</sup> fondée en 1947, elle doit son nom au bateau qui transportait ces colons réfugiés de Russie. Ils sont passés eux aussi par des camps de réfugiés comme les colons mentionnés précédemment. Certains d'entre eux ont quitté la Russie pour l'Allemagne en 1943. Les portes du Canada et des États-Unis étant fermées pour les mennonites, le Comité Central Mennonite fournira une aide aux colons de Volendam pour leur établissement au Paraguay. Le gouvernement paraguayen garantissait les mêmes privilèges qu'aux premiers mennonites. Le Comité Central Mennonite achète 9353 hectares de terres, près de Rosario. Et en 1947 arrivent 1800 mennonites. Après quelques désertions la colonie recevra aussi une aide logistique de l'Association Économique de Développement Mennonite (MEDA) des États-Unis. Ils vont développer la culture du blé, plus tard ils ont commencé la culture du soja. L'élevage est également une importante source de production.

Le géographe néerlandais J. Kleinpenning<sup>1514</sup> apporte d'importantes informations sur deux colonies plus récentes de la région Orientale. La colonie Sommerfeld (1948) s'installe à Campo 9 - département de Caaguazú, avec 629 personnes sur une étendue de 34 000 hectares de terres et la colonie Bergthal (1948) est alors fondée avec 700 personnes disposant d'environ 9000 hectares de terres. Originaires du Canada, ces personnes ont immigré pour des raisons religieuses et par refus de se soumettre aux programmes scolaires imposés par le gouvernement canadien qui étaient en contradiction avec leurs traditions<sup>1515</sup>. Malgré les efforts entrepris pour développer la colonie, certains membres de la communauté vont retourner au Canada. La colonie va toutefois progressivement voir sa population s'accroître<sup>1516</sup>. Contrairement à des colonies antérieures de la région du Chaco, ces deux groupes ne sont pas venus au Paraguay en tant que réfugiés sans ressources. Au contraire ils ont fait de bonnes affaires avec la vente de leurs fermes et ils ont apporté des équipements, tracteurs, machines, etc. Les colons de la colonie Bergthal et Sommerfeld constituaient un groupe socialement religieux conservateur. Plusieurs d'entre eux sont retournés au Canada (Manitoba) avant de s'établir et ceux qui sont restés s'investissent dans la culture de légumes, d'arbres fruitiers, à la vente de produits laitiers, de volailles, et la vente de bois.

---

<sup>1512</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historias, Fé y prácticas, op.cit.*, p. 225; p. 256.

<sup>1513</sup> KLEINPENNING, Jan MG., *Rural Paraguay 1870-1932, op.cit.* p. 338.

<sup>1514</sup> *Ibidem*, pp. 341-342.

<sup>1515</sup> D'autres colonies mennonites de moindre importance, comme nous l'avons décrit au début du chapitre.

<sup>1516</sup> KLEINPENNING, Jan, MG., *The Mennonite Colonies in Paraguay, op.cit.*, pp. 5-20.  
RATZLAFF, Gerhard, *Historia, Fé y prácticas, op.cit.*, p. 179.

Tableau 24 : Population mennonite en 1950<sup>1517</sup>

Année	Colonies Pionnières Année d'arrivée ou de création	Menno 1927	Fernheim 1930/1932	Neuland 1947	Friesland 1937	Volendam 1947	Bergthal 1948	Sommerfeld 1948
1950	Population Total : 12 000 Mennonite	3 168	2 339	2 497	986	1 810	574	626

Source : Anuario estadístico de la República del Paraguay.

D'après le tableau n° 24, un total de 12 000 mennonites sont au Paraguay en 1950, parmi lesquels 8004 se sont installés dans le Chaco central tandis que 3996 mennonites se sont installés dans la région Orientale<sup>1518</sup>.

### 3. Des premières aldeas aux institutions mennonites

Le terme d'«aldeas» désigne en espagnol le village où vivent les Indiens dans le Chaco. Les mennonites fondent des colonies dans lesquelles on retrouve les communautés d'origine du Canada telles que dans la colonie Menno où sont nées les premiers aldeas mennonites (1927). En voici quelques exemples: Halbstadt, Weidenfeld, Gnadenfeld, Waldheim, Schönthal, Reinland, Strassberg, Chortitza Bergtal, Osterwick, Blumengart, Altbergfeld et Laubenheil.

Les aldeas suivantes sont créées dans la colonie Fernheim<sup>1519</sup> (1930-1932) : Lichtfelde, Kleefeld, Gnadenheim, Wiesenfeld, Freidensfeld, Friedensruh, Schönwiese, Schönbrunn, Auhagen, Rosenort et Waldesruh ; de même, les aldeas, Rosenfeld, Hiebertsheim, Blumenort, Orlof, Karlsruhe, Schönau<sup>1520</sup>. D'autres aldeas sont fondées: Silberdeld, Laubeinheim et Neucanloges. Celles d'origine russe quant à elles sont au nombre de neuf: Corniesheim, Grossweide, Zentral, Grünfeld, Rückenau, Landskrone, Waldheim, Rosenberg et Blumenau<sup>1521</sup>. Ces neuf aldeas correspondent à la colonie Friesland de la région orientale (1937).

<sup>1517</sup> Anuario Estadístico de la República del Paraguay, (1948-1953) 1955, cuadro n° 37.

Certaines des colonies, petites au départ, sont devenues par la suite de grands centres d'un point de vue démographique. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les colonies mennonites les plus peuplées sont les trois pionnières : Menno : 10 273 ; Fernheim, 4 803 ; et Neuland, 2 331. Parmi les colonies les plus peuplées l'on trouve aussi : Sommerfeld, 4 429 ; Bergthal 3 465 ; Río Verde/Nuevo México, 3 703 ; Nueva Durango, 2 350 ; et Manitoba, avec une population de 1 136 personnes. Rapport de NEUFELD, Kornelius, *Los menonitas, Momentos de su historia*, Asunción, (Consejo Académico de las colonias menonitas del Paraguay), editora Litocolor, 2017.

<sup>1518</sup> *Ibidem*. Anuario Estadístico de la República del Paraguay, (1948-1953) 1955, cuadro n° 37.

<sup>1519</sup> QUIRING, Walter, « The Colonization of the German Mennonites from Russia in the Paraguayan Chaco », *The Mennonite Quarterly Review*, vol 8, n° 2, 1934, pp. 62-72.

<sup>1520</sup> KLEINPENNING, Jan M. G., *The Mennonite Colonies in Paraguay ...op.cit.*, p. 8.

Ministerio de Economía, «Las colonias mennonitas en el Chaco Paraguayo», 1934, p. 10.

<sup>1521</sup> KLEINPENNING, Jan M. G., *The Mennonite Colonies in Paraguay, op.cit.*, p. 17.

Ministerio de Economía, «Las colonias mennonitas en el Chaco Paraguayo», *Ibidem*, pp. 15, 18, 37.

La population de chaque aldea varie beaucoup, probablement à cause de la superficie de l'espace occupé. On peut ainsi passer de 132 personnes (adultes et enfants) à 53 personnes. Ce chiffre doit par ailleurs être rapporté à la quantité de familles. Là aussi, les écarts peuvent être importants, allant de 21 familles à 7 familles. Selon le registre de l'immigration, le total des aldeas atteint 194 familles, dont 589 adultes et 560 enfants totalisant ainsi 1 149 personnes. Cette statistique n'est pas complète, car les registres d'entrée des mennonites en 1928 dénombrent environ 1 700 personnes installées dans le centre du Chaco seulement pour la colonie Menno<sup>1522</sup>. Ce chiffre a été réduit à environ 1300 personnes installées à la colonie Menno à cause de décès et du nombre de mennonites qui sont retournés au Canada.

Chaque colonie a son territoire bien délimité, composé de plusieurs aldeas ayant sa propre administration et à sa tête un administrateur interne. Au niveau supérieur, il y a un administrateur général avec une équipe composée de plusieurs personnes qui représentent la colonie à l'extérieur de celle-ci. Cette particularité était déjà présente dans les aldeas russes, les mennonites au Paraguay ne font que reprendre ce modèle. En outre, les mennonites d'Asunción créent en 1958 le Comité Social Économique Mennonite afin de représenter conjointement les intérêts sociaux et économiques des colonies mennonites du Paraguay. Ce Comité est le conseil d'administration de l'Association de Mennonites du Paraguay (ACOMEPA), et c'est la maison la plus connue des mennonites à Asunción fondée en 1943 par le Comité Central Mennonite des États-Unis. Elle est aussi un lieu d'hébergement, de maisons d'hôtes signalé plus haut. Des jeunes filles mennonites qui travaillent à Asunción y sont logées. La maison sert aussi d'espace de rencontres entre les membres sur le plan religieux, social et sportif.

L'organisation sociale de cette communauté répond à un besoin-clé, celui de l'évangélisation : les mennonites ont besoin de théologiens doués au Paraguay. Pour cela ils vont tisser d'étroites relations avec les Baptistes du Paraguay et la communauté des Mennonites Anabaptistes. La communauté Baptiste a joué en quelque sorte un rôle d'appui pour l'expansion de la religion mennonite au Paraguay au début de leur installation. Par exemple, ils ont apporté des exemplaires de la Bible à distribuer ou ils ont préparé des textes religieux en vue de la campagne d'évangélisation.

Dans le contexte religieux de 1960, le « Comité Mission Mennonite pour le Paraguay » est mis en place. La stratégie repose sur la dimension sociale que cette communauté souhaite porter et sur son désir d'évangélisation grâce à l'implantation d'églises issues des collectivités mennonites<sup>1523</sup>. En plus de ces aspects relevant de la vie religieuse et du rapport au travail, d'autres éléments participent et animent cette vie communautaire propre aux mennonites.

---

<sup>1522</sup> ROMERO, Genaro, *Colonización Menonita*, op.cit., pp. 15-18.

<sup>1523</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia, Fé y practicas menonitas*, op.cit.

Dans les années soixante, un centre dédié aux activités sportives est créé dans le Chaco central afin de renforcer les interactions entre les autres colonies. Des tournois de volley-ball ou de football sont ainsi organisés. Le centre servira aussi pour diverses activités sociales : des festivals communautaires, des anniversaires, des mariages, des cours et des formations notamment. En outre, le premier périodique est fondé par les colons de la colonie Fernheim. Ce journal mennonite, le «Mennoblatt»<sup>1524</sup>, est créé en 1930 à l'initiative du deuxième groupe d'immigrants mennonites venu de Russie. Ce périodique a une valeur historique pour les communautés mennonites elles-mêmes et sera publié par la communauté de la colonie Fernheim<sup>1525</sup>. Grâce à un appareil typographique que les colons ont apporté avec eux, ce journal va être un outil favorisant les échanges et permettant d'envoyer des nouvelles à d'autres communautés mennonites à l'étranger, en Allemagne, au Canada, aux États-Unis ou encore en Argentine. Pour R. Mills<sup>1526</sup>, spécialiste des mennonites de la Russie et du Canada, les écrits, tels que la correspondance épistolaire, servent à renforcer la communauté. Nous estimons que ce journal représente une sorte de réseau permettant aux mennonites d'être constamment connectés entre eux, surtout dans les premiers temps de leur migration. Si ce journal publié par la communauté de la colonie Fernheim est une source d'informations importante sur leur vie au centre du Chaco, il va aussi stimuler les discussions entre les communautés paraguayennes et permettre une analyse des changements et des évolutions au sein de leur société.

Allant de pair avec l'évangélisation mennonite, les œuvres sociales se matérialisent aussi par la création d'un hôpital dont l'usage n'est pas exclusivement réservé aux membres de la communauté, L'«hôpital kilomètre 81»<sup>1527</sup> est spécialisé dans le traitement de maladies variées telles que la lèpre. La colonie Menno a, quant à elle, un hôpital pour les malades mentaux. Cette initiative est le fruit du Comité Central Mennonite des États-Unis, le même comité qui a aidé les mennonites venus de Russie entre 1930-1932 et 1947-1948<sup>1528</sup>.

Il est à noter également que l'élan mennonite gagne aussi la capitale. Asunción deviendra le siège d'une Association de mennonites, composée de représentants des différentes colonies, ainsi que des représentants des coopératives mennonites, commerçants et entrepreneurs. Des congrégations religieuses vont également voir le jour : des mennonites et des Frères mennonites — issus d'anciennes traditions des colonies-mères de Russie. Des collèges mennonites vont être créés, ainsi qu'un hôtel, signalé plus haut, une Institution

---

<sup>1524</sup> Menno (nom de Menno Simon) ; Blatt, « Feuille » ; soit « Feuille Menno ». Voir un exemple en Annexe.

<sup>1525</sup> Entretiens avec Gerhard Ratzlaff (août-septembre 2016 et 2017) qui nous a donné une copie du premier journal le «Mennoblatt». Voir en annexe le périodique «Mennoblatt» année 1930.

<sup>1526</sup> MILLS, Rachel Joanne, « Communicating Community: Russian and Canadian Mennonite Correspondence, 1850-1900 » *Personal papers in History*, vol. 44, n° 1, 2009, pp. 124-137.

<sup>1527</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Hospital Mennonita km. 81, Amor en acción*, (un documento conmemorativo de su cincuentenario), Asunción, Litocolor, 2010. (edición en inglés y alemán, 2001).

<sup>1528</sup> FRIESEN, Martin W., *Nuevo hogar en el inhóspito Chaco*, *op.cit.*

biblique, l'IBA (Institut biblique Asunción) et le Centre Evangélique Mennonite de Technologie (CEMTA)<sup>1529</sup>. En divers endroits du pays, nous constatons à quel point les mennonites s'enracinent en créant diverses institutions ; enracinement qui a été possible grâce à la politique spécifique autour de l'école.

Nous avons signalé en amont que la liberté d'enseigner, tant dans la manière que dans le contenu, fut autrefois l'une des raisons du départ de cette communauté de la Russie et du Canada. L'éducation mennonite a ses propres règles et la loi n° 514 votée par le gouvernement paraguayen a favorisé son application. Une des clauses de la loi 514 du Paraguay stipule la liberté des programmes scolaires mennonites dans leurs écoles. Ce fut un point important de l'installation mennonite sur le territoire paraguayen. Les membres de la communauté ont toutefois considéré comme nécessaire d'inclure dans leur programme scolaire l'enseignement officiel du pays pour que leurs enfants puissent continuer leurs études aux niveaux supérieurs. En outre, l'apprentissage de l'espagnol était impératif pour vivre en société, s'intégrer à la société paraguayenne et avoir des perspectives d'évolutions professionnelles.

C'est ainsi que, entre 1855 et 1965 de nombreuses écoles sont fondées par les mennonites dans les colonies : 72 écoles primaires et 3 écoles secondaires, selon le Comité Central des colonies mennonites du Paraguay<sup>1530</sup>. Il faut signaler qu'en ce qui concerne la colonie Fernheim, l'école primaire fonctionnait déjà dès 1931, et que quelques aldeas ont créé une école secondaire<sup>1531</sup>. Notons toutefois qu'il y aura des différences en matière d'éducation entre les mennonites progressistes et les mennonites conservateurs surtout au début de la colonisation. Les progressistes vont par ailleurs s'ouvrir, lentement mais sûrement, au programme scolaire de la nation, en enseignant par exemple l'espagnol et les sciences sociales portant sur le Paraguay et les Amériques. Les Mennonites conservateurs quant à eux seront à la recherche d'un pays qui accepte de se plier complètement à leur propre programme scolaire. Il n'en demeure pas moins que c'est notamment la force de leur esprit communautaire et religieux, lui-même pris en compte dans le dispositif légal paraguayen concernant l'immigration, qui a permis aux mennonites de s'installer durablement en créant progressivement des institutions servant certes leur dessein, mais aussi pour la contribution au développement du Paraguay en matière économique, ce qui fut également le cas concernant l'agriculture et leur activité professionnelle.

---

<sup>1529</sup> NEUFELD, Kornelius, *Los menonitas, op.cit.*, p. 112.

<sup>1530</sup> REGIER, Hans Theodor, *La educación en las colonias mennonitas (1927-1980)*, Asunción, El Lector, 2009.  
RATZLAFF, Gerhard, *Das mennonitische Schülerheim in Asunción, Ein Beitrag zur wahrungder tradition, Acomepa, Herausgegeben vom oberschulzenrat, (der mennonitischen kolonien Menno, Fernheim, Friesland, Neuland und Volendam)*, Asunción, Litocolor, 2012. (Le foyer scolaire mennonite à Asunción, une contribution à la préservation de la tradition, association des colonies).

<sup>1531</sup> *Ibidem*.

## 4. Des familles mennonites productives

### 4.1. Une communauté active et productive

De fait l'installation dans le Chaco n'a pas permis un progrès économique rapide. Il va de soi que s'établir sur des terres désertiques nécessite un travail titanesque pour permettre une production agricole viable. Si toutes les colonies tirent des ressources à la fois de l'agriculture et de l'élevage, les mennonites ont d'abord développé une économie de subsistance avec les modestes moyens dont ils disposaient et le manque de machines agricoles<sup>1532</sup>. Leur ténacité au travail va toutefois porter ses fruits en quelques années. Au cours des années cinquante, la production de coton, d'arachide, de sorgho, d'épuration, ainsi que l'élevage de volailles pour les œufs et l'élevage de bovins tourné essentiellement vers la production laitière (lait, fromage) deviendront pour quelques colonies du Chaco et de la région orientale un capital de base qui sera par la suite amélioré et perfectionné. Les facilités de crédit octroyées par l'État à partir des années soixante-dix vont permettre une mécanisation rapide de l'agriculture et une modernisation de leurs conditions de vie et de travail. La production de lait qui était de 106 568 litres dans les années cinquante va ainsi atteindre les 3 515 674 litres dans les années soixante-dix. De même, l'élevage va nettement augmenter : on passe de 44 495 têtes à 75 189 dans les années soixante-dix. L'industrie va également se développer grâce aux machines modernes. En outre, les mennonites vont par la suite étendre leurs cultures du blé, au maïs et au soja diversifiant ainsi leur production. Des bois réputés et abondants dans la région vont aussi être exploités et l'essence du « Palo Santo » sera élaborée. L'industrie du tanin est elle aussi développée par les mennonites. Les coopératives vont jouer un rôle essentiel dans la vente de leurs produits, et pour l'exportation à l'étranger<sup>1533</sup>. L'entrepreneuriat prend une forme collective qui se cristallise dans la création de coopératives<sup>1534</sup>. À titre d'exemple, d'abord la « Sociedad Civil Chortitzer Komitee » est créée et officiellement reconnue par la loi n° 4482 du 4 septembre 1936, elle est composée d'un conseil de cinq membres élus des colonies et a pour fonction l'administration des trois colonies du Chaco. En 1961 est fondée la « Sociedad Cooperativa Colonizadora Chortitzer Komitee »<sup>1535</sup>, tous les membres des communautés de la colonie y sont associés. Cette coopérative fonctionne aussi comme une sorte de banque. Tel est aussi le cas par exemple de

---

<sup>1532</sup> STOESZ, Edgar, STACKLEY, Muriel, *El Chaco paraguayo, Tierra de refugio, op.cit.*, 2000, pp. 89-92.

<sup>1533</sup> Un exemple de la colonie Friesland : [www.friesland.com.py](http://www.friesland.com.py).

<sup>1534</sup> Sur l'entrepreneuriat des mennonites voir : DANA, Leo-Paul, DANA, Teresa E., « Collective entrepreneurship in a Mennonite community in Paraguay », *Latin American Business Review*, vol 8, n° 4, 2008, pp. 82-96.

<sup>1535</sup> Site de la coopérative <http://www.chortitzer.com.py>



la coopérative Neuland, créée en 1949 avec la même finalité que les autres coopératives<sup>1536</sup>.

Cette prospérité est, cela dit, progressive, certaines colonies vont vivre d'abord une longue «traversée du désert» sur le plan économique avant d'arriver à ce stade de développement. Les vingt-cinq premières années de l'installation seront les plus compliquées. Les registres officiels des premières productions des principales colonies mennonites, trois dans le Chaco et deux dans la région orientale de notre exemple (tableau 25), montrent le travail acharné qui a été réalisé pour parvenir à une production conséquente en dépit de méthodes rudimentaires et de terres parfois ingrates à la culture. La colonie Bergthal cultive de façon plus modeste quelques 81 hectares. Ces colons possèdent également 56 chevaux, 380 vaches, 64 porcs et 1 754 volailles. Il faut également souligner que les colonies établies en 1947 ont profité d'un contexte plus propice économiquement, à la différence de leurs prédécesseurs des années 1930 dans le Chaco<sup>1537</sup>. Ainsi, les mennonites non seulement ont réussi à survivre dans le Chaco, mais y ont effectivement prospéré. Nous observons que les terres cultivées des colonies suivantes : Menno, 4951,6 hectares, Fernheim, 3623,8 hectares, Neuland, 3342,6 hectares, Friesland, 589,7 hectares, et Volendam, 593,3 hectares, totalisent 13 101 hectares de cultures.

Afin de donner une idée de leur succès le tableau suivant restitue brièvement la situation jusqu'aux années 50<sup>1538</sup>.

Tableau 25 : Production des colonies mennonites jusque dans les années 1950

Produit	Total	Menno Année d'installation (1927)	Fernheim Année d'installation (1930-1932)	Neuland Année d'installation (1947)	Friesland Année d'installation (1937)	Volendam Année d'installation (1947)
Hectares cultivés	9 985	3 721	2 628	2 580	490	566
Chacras cultivées par hectares	25,00	6,6	9,8	4,6	2,7	1,3
Coton en hectares cultivés	3 091	1 224	986	758	97	26
Production de coton par kilo	2.453.279	1.232.765	719 931	476 957	5 464	18 162
Chevaux	5 584	1 783	1 486	945	497	873
Vaches et bœufs	21 067	8 907	5 481	2 654	2 435	1 590
Taureaux	15 011	5 916	7 668	1 335	92	--
Porcs	3 600	1 187	491	216	514	1 192
Volailles	62 012	25 000	12 777	10 789	5 283	8 163

Source : Anuario estadístico de la República del Paraguay.

<sup>1536</sup> La colonie Neuland possède aussi son site internet : <http://neuland.com.py> et la colonie Friesland : [www.friesland.com.py](http://www.friesland.com.py).

<sup>1537</sup> NEUFELD, Kornelius, *Los menonitas...*, op.cit., pp. 102-105.

<sup>1538</sup> Anuario Estadístico de la República del Paraguay (1948-1953) Ministerio de Hacienda, Dirección General de Estadística y Censo, Asunción, 1955, p. 37; Ministerio de Economía, Las colonias Menonitas en el Chaco, 1934, p. 23. Voir aussi : KLEINPENNING, Jan, MG., *Rural Paraguay 1870-1963...*, op.cit., p.330.

La production animale comprenait l'élevage de chevaux, de bovins, de taureaux, et l'élevage de porcs et de volailles. Le tableau n° 26 montre la croissance impressionnante des produits du secteur de l'agriculture, et de l'élevage jusqu'à l'année soixante-cinq. La commercialisation des produits était entre les mains de la coopérative de la colonie, qui a été fondée en 1931. La coopérative a été créée en tant qu'organisation d'entraide. Elle se charge de la commercialisation des produits des colonies.

Il faut noter que bien que les conditions géographiques et économiques aient été très défavorables pour assurer une réussite dans les conditions de terres semi-arides, ce handicap a été vaincu grâce au rôle unificateur des liens du sang (il se peut qu'il y ait des mennonites qui se marient avec des groupes provenant de la même famille) ; dès l'origine, un grand nombre venaient du même pays (Canada, Russie), et la religion en particulier était très importante. La réussite des mennonites de la région du Chaco n'a pas été suivie par d'autres groupes d'immigrants. Ces mennonites ont été les seuls à avoir fondé une communauté agricole au centre du Chaco. Les principales raisons pour lesquelles la colonisation agricole n'a pas eu lieu sont plutôt évidentes car les conditions de vie dans le Chaco sont loin d'être idéales, c'est la région du Paraguay la plus réduite en population. La région orientale du Paraguay offrait plus d'avantages par rapport au Chaco, les conditions de la terre pour tout type de culture et d'élevage sont largement plus favorables.

Tableau 26 : Statistique en chiffres des productions des colonies Menno, Fernheim et Neuland<sup>1539</sup>

Années	1955	1960	1965
Coton	2.093.356 tonnes	2.524.509 tonnes	2.153.488 tonnes
Arachide	1.290.240 tonnes	1.739.297 tonnes	3.217.950 tonnes
Sorgho	4.109.540 tonnes	4.278.250 tonnes	4.656.850 tonnes
Épuration	-	35.400 tonnes	2.183.079 tonnes
Œufs	514.449 p/unités	854.918 p/unités	693.120 p/unités
Fromage	4.705 kilos	149.525 kilos	108.283 kilos
Lait	106.568 litres	2.386.404 litres	3.358.415 litres
Élevage	44.495 p/unités	45.141 p/unités	52.366 p/unités

Source : Anuario estadístico de la República del Paraguay.

<sup>1539</sup> Anuario Estadístico de la República del Paraguay, Asunción, años: 1955, 1960, 1965.

Comme nous voyons dans les tableaux précédents, la valeur des exportations des trois colonies du Chaco atteint en 1955 les chiffres suivants : pour la colonie Menno, 21 102 139 guaranies ; pour Fernheim, 25 231 749 guaranies et pour Neuland 9 900 218 guaranies<sup>1540</sup>. La colonie pionnière Menno reste en tête. La réussite de ces colonies est due à l'intervention de l'Agence pour le Développement International des États-Unis, le Comité Central Mennonite basé à Akron en Pennsylvanie, ainsi qu'aux aides financières en provenance du Canada, notamment pour la production de coton de la colonie Fernheim. D'autres aides en provenance d'Allemagne et des Pays-Bas pour développer les services sociaux ont également un rôle fondamental pour les colonies mennonites<sup>1541</sup>. Cette réussite repose aussi sur l'endurance au travail de ces communautés ce qui précisément va manquer aux autres colonies étrangères installées au Paraguay. Les communautés mennonites ont dû d'abord se contenter d'une production de subsistance en menant une vie simple sans se soucier du monde capitaliste et de la consommation massive. Leur croyance et leur esprit d'entraide ont sans conteste joué un rôle essentiel dans les débuts et la pérennisation de leur installation, tout autant qu'un autre facteur non encore évoqué, la dimension sociologique. Les mennonites étaient en effet une population relativement jeune et composée essentiellement de familles ayant plus de 3 enfants, ce qui fut un atout de taille pour être productif dans le domaine agricole<sup>1542</sup>.

## **5. Composition des familles mennonites (1927-1947)**<sup>1543</sup>

À la lecture des sources (sur un échantillon de 314 individus) on constate l'importance des enfants et des jeunes. Les moins de 15 ans représentent plus de 40 % (132) de l'effectif total, les jeunes ayant entre 20 et 29 ans représentent près de 20 % (58). Les trentenaires représentent environ 15 % (45) quand les quadragénaires ne représentent que moins de 10 % (31) de l'échantillon. Et pour cause, l'âge moyen est de 21 ans et l'âge médian de 30 ans (graphique n° 51). Cette surreprésentation des classes d'âge des moins de 15 ans s'explique par l'importance des enfants du moins telle que nous la constatons dans les sources. Si l'on regarde de plus près l'âge des enfants, on remarque qu'un enfant sur deux est âgé de moins de 10 ans et que les 10-14 ans constituent un quart du total. Si l'on calcule l'âge moyen des

---

<sup>1540</sup> Les chiffres sont donnés dans la monnaie locale, le Guarani paraguayen, 1 dollar équivaut à 5 500 Guaranies. (vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle).

<sup>1541</sup> KLEINPENNING, Jan M. G., *The Mennonite Colonies in Paraguay*, *op.cit.*, p. 16.

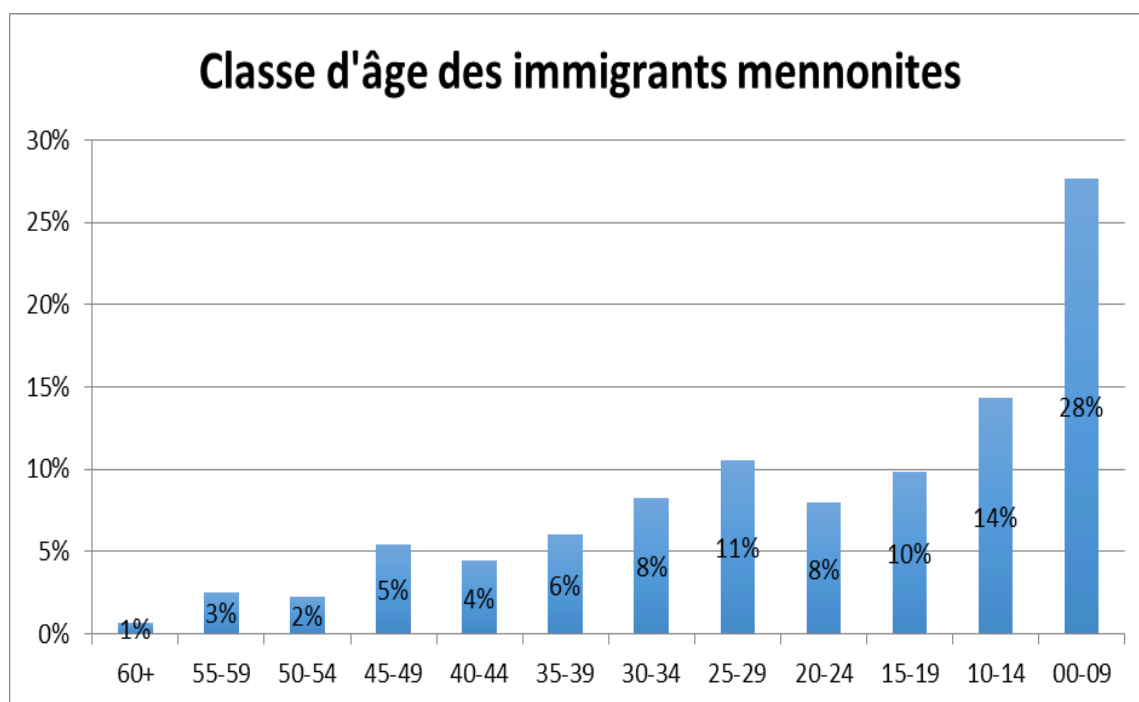
<sup>1542</sup> En effet, les jeunes mennonites étaient les bras forts des parents dans le travail de l'agriculture et aussi pour l'élevage. Et surtout cette aide des jeunes gens était précieuse dans les familles patriarcales où le père était absent. Ils devaient s'occuper de la production dans le lot de terrain familial.

<sup>1543</sup> República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, (1927-1939) et suivants. Dirección General de Migraciones. La communauté Fernheim et la Menno sont les communautés les mieux répertoriées dans la liste du Registre des Immigrants et elles donnent un total de 600 immigrants mennonites.

enfants, on obtient alors une moyenne de 9 ans et un âge médian de 9,5 ans. Les adolescents, âgés de 15 à 19 ans, représentent 19 % des jeunes mennonites (graphique n° 52).

Si l'on jette à présent un coup d'œil sur les couples mariés de l'échantillon (37), les trentenaires représentent plus d'un tiers des couples (10) ; ceux ayant la vingtaine (9) et les quadragénaires (10) un quart chacun. Concernant l'âge moyen, on obtient 37 ans et 39 ans pour l'âge médian. Enfin, si l'on regarde de plus près la composition des familles (un total de 116 enfants) on distingue plusieurs types. Les familles ayant un enfant représentent plus d'un quart de l'échantillon, tout comme celles ayant deux enfants, cela signifie que plus de la moitié des familles recensées ont entre un et deux enfants au moment de leur inscription sur les registres. Il est à noter que les familles ayant plus de cinq enfants représentent presque un quart de l'effectif. En moyenne, les familles ont trois enfants (graphique n° 53)<sup>1544</sup>.

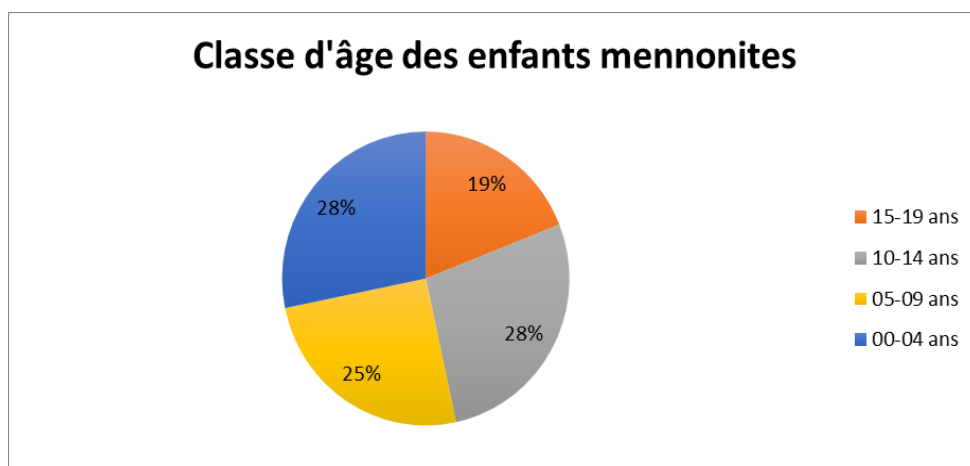
Graphique 51 : Classe d'âge des immigrants mennonites



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

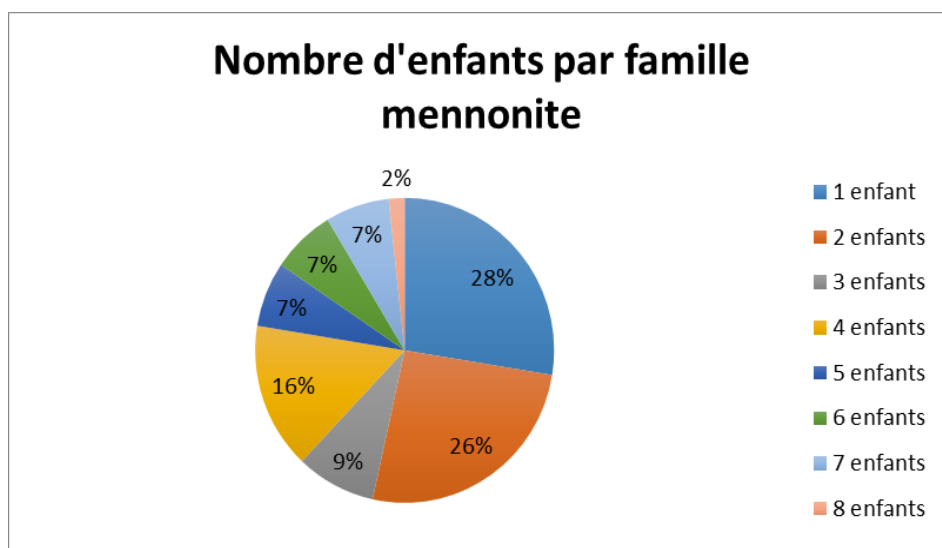
<sup>1544</sup> Ces données ne représentent qu'une image de la situation familiale au moment de ce recensement. Le nombre d'enfants pour les couples jeunes ne sont pas fixes. Ils peuvent avoir beaucoup plus d'enfants, ce qui est le cas dans la plupart des familles mennonites. Elles se caractérisent pour être des familles nombreuses.

Graphique 52 : Classe d'âge des enfants mennonites



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Graphique 53 : Nombre d'enfants par famille mennonite



Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

## 6. Histoire de la famille Ratzlaff, une entrée sur l'histoire migratoire des Mennonites

Écrire l'histoire des mennonites au Paraguay a suscité l'intérêt des membres de cette même communauté, d'écrivains paraguayens et de chercheurs étrangers (hollandais, allemands<sup>1545</sup>) en particulier depuis le cinquantième anniversaire de l'arrivée des groupes mennonites au pays. En outre, les études sur les mennonites sont de plus en plus répandues. C'est dans cette continuité que nous nous inscrivons puisque notre objectif est de montrer les réussites et les échecs de leur implantation, de souligner l'importance de cette communauté et

<sup>1545</sup> La publication récente d'un ouvrage écrit en allemand sous la forme d'un dictionnaire portant le titre « Lexicon », révèle l'intérêt dédié à l'histoire de cette communauté vivant au Paraguay. L'ouvrage se trouve dans la bibliothèque de l'Institut biblique d'Asunción destinée aux étudiants de cette institution. RATZLAFF, Gerhard, et/al « Lexicon der Mennoniten in Paraguay », *op.cit.*

de décrire leur mode de vie dans ce pays, mode de vie si structurant pour les mennonites qu'il remplace le critère de la nationalité d'origine dans les registres officiels<sup>1546</sup>.

Au cours de nos recherches, nous avons rencontré à plusieurs reprises un fils de pionniers mennonites dans le Chaco. Ce dernier a mené des études publiées en plusieurs langues sur les mennonites au Paraguay et a également exercé la profession de professeur au sein d'institutions religieuses mennonites, il s'agit de M. Gerhard Ratzlaff<sup>1547</sup>. Lors de son arrivée au Paraguay, la famille Ratzlaff est répertoriée comme indiqué dans le tableau 27 dans le Registre d'Immigrants de la Direction de Migrations d'Asunción.

Tableau 27 : Famille Ratzlaff -Année 1932<sup>1548</sup>

N° Registre	Date d'entrée Mois/jour	Nom Prénom	Passage octroyé par le gouvernement ou propre	Nationalité Âge	État civil	Profession
6 929	Mai/4	<b>Ratzlaff Alvan</b>	-	28 mennonite	Marié	Agriculteur
6 930	Idem	<b>Ratzlaff Anna</b> Il s'agirait de la mère de Gerhard Ratzlaff	-	20 mennonite	Marié	Agriculteur
6 931	Idem	<b>Ratzlaff Bernard</b> Il s'agirait du frère du père de Gerhard Ratzlaff	-	20 mennonite	Marié	Agriculteur
6 932	Idem	<b>Ratzlaff Agatha</b> Il s'agirait de la sœur du père de Gerhard Ratzlaff	-	28 mennonite	Mariée	Agriculteur
6 933	Idem	<b>Ratzlaff Heinrich</b> Il s'agirait du frère du père de Gerhard Ratzlaff)	-	15 mennonite	Célibatai re	Agriculteur

<sup>1546</sup> Dans le répertoire de la Direction de Terres et Colonisation, à la rubrique nationalité il est inscrit « mennonite ».

<sup>1547</sup> Gerhard Ratzlaff est né dans la colonie Fernheim dans le Chaco. Voir en Annexe le document du père de Gerhard Ratzlaff.

<sup>1548</sup> República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, (1927-1939) fol. 290-291 et suivants. Dirección General de Migraciones. Ministère de l'Intérieur. Pour avoir accès à ces registres, il nous a fallu avoir une autorisation du Directeur du Bureau de Migrations d'Asunción, car ils ne sont pas consultables par le grand public.

6 756		Anna		53 (33 ?)	Veuve	Agriculteur
6 757		Jacob		20	Célibataire	Agriculteur
6 758		Peter		18	Célibataire	Agriculteur
6 759		Ana		12	Célibataire	Étudiant

Vapeur	Provenance	Destination	Signature du colon	Date de sortie Mois/jour	Asunción
Roma	Russie	Puerto Casado	-	4 mai 1932	Pour Fernheim

Source : Registre du Bureau de l'Immigration des Terres et Colonies

Bien que nous souhaitions relever la nationalité des pionniers mennonites au moment de leur entrée dans le pays (1927-1932-1948) pour mieux identifier et comprendre les flux migratoires, cela fut impossible à cause du manque de données sur leur nationalité d'origine. Il est remarquable de noter que dans la case « nationalité » figure la mention « mennonite ». De plus, dans le livre d'enregistrement des immigrants, le plus souvent leur nationalité d'origine n'apparaît pas, ce qui rend difficile l'identification de leur origine. En ce qui concerne le patronyme « Ratzlaff », il serait d'origine ukrainienne, polonaise, ou russe. Dans la case « signature du colon », il n'y a aucune signature, mais on peut lire une note : « Ces immigrants sont arrivés le 3 mai à 17 h 30, et ils sont partis 1 heure 30 plus tard à destination de Puerto Casado »<sup>1549</sup>. Le jour même de leur arrivée, ils continueront leur voyage vers le Chaco. Comme nous l'avons signalé, selon le Registre Général de l'Immigration du Département de Terres et de Colonisation, dans la liste des colons de la colonie Menno et Fernheim, leurs noms apparaissent clairement, et dans la case « nationalité » il est inscrit : « mennonita »<sup>1550</sup>.

Gerhard Ratzlaff est né dans la colonie Fernheim dans le Chaco. J'ai rencontré le professeur et écrivain Gerhard Ratzlaff au cours de ma recherche à Asunción (la famille a quitté la colonie Fernheim pour la capitale). En plus de la consultation des archives et des bibliothèques, les entretiens menés à son domicile à Asunción m'ont éclairé sur de nombreux points au sujet de l'immigration mennonite. Il en fut de même avec son épouse, elle aussi fille

<sup>1549</sup> «Estos inmigrantes llegaron el día 3 de mayo a las 17h 30 ; y salieron 1 hora y 30 después con destino a Puerto Casado». *op.cit.*

<sup>1550</sup> Dans le registre des Immigrants, la liste contient les données suivantes : N° d'annotation ; date d'arrivée, jour et mois ; nom et prénom ; nationalité ; lieu de provenance ; nom du bateau (vapeur) ; la destination au Paraguay ; et la signature du colon, dans le cas des mennonites, le responsable du groupe, unique signature pour le groupe d'immigrants. Dans ce registre apparaît la famille de Gerhard Ratzlaff le moment de son entrée au Paraguay :

República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y colonización, (1918-1939).

de pionniers mennonites du Chaco (colonie Neuland)<sup>1551</sup>. Ces entretiens sont par la suite devenus des rencontres conviviales et des discussions passionnantes sur les parcours des mennonites. Son épouse préparait alors, pour accompagner le thé, des pâtisseries d'origine mennonite dont elle apprit les recettes dans sa colonie du Chaco et des pâtisseries typiques paraguayennes particulièrement appréciées par les mennonites (*le chipá lopi*). Cela montre à mon avis l'intégration des mennonites dans le pays. La famille du professeur Ratzlaff est d'abord partie de Russie pour rejoindre la Chine, et de là elle est venue au Paraguay. La famille de son épouse, quant à elle, est arrivée au Paraguay depuis la Russie en passant par l'Allemagne<sup>1552</sup>. Une fois leur intégration à la société paraguayenne faite, ils feront une demande de naturalisation pour avoir le droit de citoyenneté. Il y eut ainsi plusieurs demandes de naturalisation adressées au parlement à l'arrivée des premiers contingents mennonites. C'est donc dès les débuts que ces derniers ont souhaité s'intégrer à la société paraguayenne, ce qui a été un succès puisque les mennonites issus de la deuxième et troisième génération sont aujourd'hui paraguayens.

Nous allons brièvement décrire l'histoire de la famille Ratzlaff, que nous avons recueillie auprès de Gerhard Ratzlaff. Selon les archives des mennonites en Pologne, les premières données connues sur les Ratzlaff laissent à penser qu'ils proviennent de Pologne. Un jeune Ratzlaff était soldat dans l'armée du roi de Suède dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle durant la guerre de Trente Ans (1618-1648). Le jeune soldat blessé a été accueilli par une famille mennonite qui l'a soigné. Il abandonnera alors les armes pour s'investir dans le travail de la terre. Le premier mennonite de Pologne de la lignée mennonite du Paraguay émigre en Russie en 1835, dès lors la famille va s'accroître en Russie avec, Bernhard Ratzlaff (1831-1881) et Abram Ratzlaff (I) (1871-1920).

Abram Ratzlaff (II) est né à Trubetskoy, Sagradowka, en Russie le 3 octobre 1904. Il décède à Clearbrook, British Columbia (BC) au Canada, le 7 juillet 1981. Jusqu'à l'âge de 4 ans, il a vécu au sud de la Russie dans une situation précaire. En 1909, la famille déménage au nord de la Sibérie centrale dans la région de Slavgorod, dans les steppes de Kulundische. Le gouvernement russe avait en effet offert des terres gratuites pour l'agriculture. C'est ainsi que naîtra une colonie mennonite et allemande dans la région. Après la mort d'Abram (I), son fils Abram (II) va se charger du travail de la « chacra », de la ferme.

En 1927, le communisme fera son entrée dans la zone mennonite. Ils seront expropriés de leurs terres et contraints de déménager à Schumanowka de Amur, près de la Chine. Du fait de l'expansion du communisme, les mennonites fuiront vers la Chine entre le 16 et le

---

<sup>1551</sup> Ces entretiens eu lieu en aout-septembre 2016 et 2017.

<sup>1552</sup> Voir en Annexe le plan de l'« aldea » établi comme au temps de la Russie de la famille de Gerhard Ratzlaff.



17 décembre 1930. Ainsi, 217 personnes vont traverser le fleuve pour arriver à Harbin. La famille Ratzlaff, Anna Epp et son frère Johann vont faire partie de l'expédition. À Harbin, Anna Epp et Abram Ratzlaff se marieront le 22 novembre 1930. Mais les mennonites ne veulent pas rester à Harbin par peur du communisme. La représentation diplomatique allemande en Chine et l'organisation internationale des réfugiés leur ont été d'une grande utilité tant pour l'hébergement, que pour l'obtention des documents nécessaires et l'aide à trouver un pays pour leur installation.

L'intention de ce groupe de mennonites était d'émigrer au Canada ou aux États-Unis. Or, ces pays ne voulaient recevoir qu'un groupe réduit et l'entrée dans le pays était alors interdite aux personnes âgées et aux malades. Ainsi au début de l'année 1932, quelque 370 personnes étaient prêtes à partir pour le Paraguay. En février de la même année, le navire français « D'Artagnan » va transporter les réfugiés à Marseille depuis la Chine, départ qui se fait à une époque d'instabilité politique puisque le Japon attaque alors la Chine et occupe une partie de son territoire. Selon les paroles de Gerard Ratzlaff, en passant le Canal de Suez, les mennonites vont se souvenir du passage biblique mentionnant la sortie d'Égypte du peuple d'Israël, et comparer cette histoire avec leur propre expérience vers l'Amérique du Sud à la recherche de nouvelles terres. En avril, les réfugiés mennonites arrivent au port de Marseille, d'où ils poursuivent leur voyage jusqu' au Havre pour leur embarquement à destination du Paraguay, Asunción. Ils arriveront le 12 mai 1932 sur les terres de la région du Chaco. Quand la famille d'Abram (II) arrive au Chaco en 1932, elle s'installe à la colonie Fernheim et elle vivra à l'« aldea Karlsruhe ».

Mais à peine sont-ils arrivés dans cette région, que la guerre du Chaco (1932-1935) est déclenchée. À la fin de la guerre, les mennonites s'organiseront pour commencer leur mission évangélique avec les autochtones du Chaco, en créant des écoles, en les associant au travail de l'agriculture, ou encore en investissant dans le domaine de la santé et surtout de l'enseignement biblique. Abram Ratzlaff se chargera de l'administration de la mission indienne de « Yalve Sanga » ainsi que d'un programme de santé. Les premières années ont été difficiles, marquées par le manque de ressources, une économie de subsistance et une absence de droit en tant que citoyen, car ils vivaient enfermés dans leur aldea. En 1941, la famille Ratzlaff déménage à vingt kilomètres pour travailler dans l'agriculture et l'élevage avec le frère Bernhard. Après 37 ans de vie dans la colonie au Chaco, Abram (I) et Anna Ratzlaff vont émigrer pour raisons de santé au Canada, où deux de leurs filles vivaient avec leur famille<sup>1553</sup>.

---

<sup>1553</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Vater Abram, von der Ukraine, op.cit.* («Padre Abram de Ucrania a través de Siberia y China para Paraguay y Canadá, Una historia de vida menonita»).

Quant à la famille de Louise Voth de Ratzlaff (épouse de Gerhard Ratzlaff), leurs ancêtres sont originaires de Russie. Le père de Louise était pasteur, et à cause du régime communiste il ne pouvait pas accomplir librement son ministère. En novembre 1929, plusieurs milliers de mennonites et d'allemands sont partis à Moscou pour trouver le moyen de sortir du pays. Le père de Louise se trouvait parmi eux, prêt à fuir la Russie. Ils ont réussi à obtenir la permission du gouvernement allemand pour aller en Allemagne, et de ce pays ils ont pu émigrer au Paraguay où ils arriveront en 1930. C'est alors un convoi de 1 600 mennonites qui permettra la création de la colonie Fernheim au Chaco. La vie était si rude dans cette région du Chaco, qu'ils ont été contraints de réorienter quelques 740 personnes vers la région Orientale, parmi eux la famille de Louise Voth. C'est ainsi qu'est fondée la colonie Friesland en septembre 1937. C'est là qu'est née Louise (le 31 décembre 1937), et où elle va faire ses études primaires et secondaires. Son père décède en novembre 1956, sa mère veuve reste avec six filles. Louise entreprend des études d'infirmière et en même temps elle fait des études de théologie pour le travail de la mission d'évangélisation. C'est à cette période qu'elle fait la connaissance de Gerhard Ratzlaff. Ils se marieront le 27 novembre 1965<sup>1554</sup>.

S'installer au Paraguay fut une dure épreuve pour les premiers arrivants mennonites. Toutefois, l'endurance dont ils ont fait preuve pour la mise en valeur des terres est directement le fruit de leur objectif commun et de leur mode de vie en communauté qui fait que dans l'isolement, ils ne se sentent pas démunis. Leur croyance et pratique religieuse jouent également un rôle considérable pour les maintenir unis et soudés devant les difficultés en situation de migration. J. Hagan et H. R. Ebaugh soulignent dans leurs travaux la place qu'occupe la religion lors des migrations :

« En ce qui concerne le rapport entre les religions et les migrations, les chercheurs ont, notamment par le passé, trop souvent négligé ou minimisé le rôle de la religion tant dans les processus migratoires que dans les processus d'intégration, alors même que la foi et la pratique religieuse tenaient une place importante dans la vie des migrants »<sup>1555</sup>.

Ce constat est particulièrement vrai pour l'histoire de l'immigration au Paraguay, non seulement pour les Mennonites, mais encore pour les Allemands qui ont à leurs débuts créé une association à caractère religieux et culturel dans leur église. Dans le cas de la population mennonite, la libre pratique de leur religion est reconnue par la loi n° 514. C'est là un cas particulier parmi les communautés d'immigrants au Paraguay. Bien plus, ce cas illustre à la

---

<sup>1554</sup> Voir tableau de la famille Ratzlaff.

<sup>1555</sup> Cf. HAGAN, Jacqueline, EBAUGH, Helen Rose, « Calling upon the sacred : migrants use of religion in the migration process », *International Migration Review*, vol. 27, n° 144, Winter 2003, pp. 1145-1162. in Lorenzo Prencipe, « La religion des migrants en tant qu'élément de cohésion sociale », *Migrations & Société*, n° 139, 2012, pp. 101-120.

fois l'ouverture dont a fait preuve le gouvernement, la « capacité de résistance des migrants face à l'adversité à laquelle ils sont confrontés au cours de leur projet migratoire »<sup>1556</sup> tout autant que le rôle des institutions à l'échelle internationale d'un point de vue matériel et social tant pour sauvegarder et/ou reconstruire leur identité culturelle que pour favoriser leur insertion dans le pays d'accueil<sup>1557</sup>. L'on notera aussi que le caractère communautaire particulier à cette communauté a été un élément central favorisant l'entraide et la persévérance leur permettant de réussir au niveau agricole même dans des régions désertiques, et ce à la différence des autres communautés et nationalités d'immigrants.

Notons également que leur rapport à la famille, intimement lié à la religion et à la vie communautaire, constitue une autre force des mennonites. Pour eux, la terre, le travail, la religion et la reproduction ne font qu'un ; ce qui explique le maintien de la communauté dans le temps. Comme me l'a expliqué Louise Voth lors de notre entretien, si le mariage d'un mennonite avec quelqu'un de l'extérieur n'est pas interdit, il est toutefois préférable que les unions se fassent à l'intérieur de la communauté. Aujourd'hui, l'endogamie a cessé d'être la règle (bien qu'elle persiste dans la rhétorique ethnique mennonite).

La communauté mennonite est régie par ses propres règlements et les représentants des colonies organisent l'ensemble de la vie quotidienne dans la colonie. Cela n'empêche pas pour autant quelques influences culturelles du pays d'installation, surtout pour les quelques membres de certaines colonies mennonites qui se sont moins fermées au monde extérieur ; biais par lequel ils gagnent de plus en plus d'espace dans la vie publique et sociale du Paraguay. Voici l'exemple de la famille Ratzlaff, qui s'agrandit de génération en génération depuis la Russie jusqu'à la colonie au Chaco paraguayen.

Tableau 28: Famille d'Abram Ratzlaff (I) (1871 - 1920)<sup>1558</sup>

<p><b>Abram Ratzlaff</b> 1871-1920</p>	<p><b>Katharina</b> <sup>1559</sup> Épouse</p>
--	--

<sup>1556</sup> *Ibidem.*

<sup>1557</sup> *Ibidem.*

<sup>1558</sup> Le tableau est fait par nos soins d'après les données fournies par Gerhard Ratzlaff.

<sup>1559</sup> La veuve de Abram Ratzlaff (I) s'est mariée en 1922 avec David Friesen. Elle aura avec lui sept enfants, ce qui lui en fait 12 au total en comptant ceux de son premier époux.

(20/12/1920)

Leurs enfants immigrés au Paraguay

Suse	Katharina (Tina)	Abram (II)	Agathe	Bernhard	Heinrich*	Peter Friesen
Née le 13/09/1900 à Steinfeld, Sagradowk a, Sibérie — Russie  (doute sur le lieu de sa mort en 1934)	Née le 6/08/1902 à Steinfeld, Sagradowk a, Russie  Décède le 15/10/1984 à Filadelfia colonie Fernheim — Paraguay  Époux <b>Johann Epp</b> <sup>1560</sup> se marie (22/11/1929)  Décède le 08/10/1986 à Filadelfia — colonie Fernheim — Paraguay  Enfants Six	Né le 3 octobre 1904 à Trubetskoy, Sagradowka, Russie  Décède le 07/07/1981 à Abbotsford, BC Canada (Clearbrook)  Épouse <b>Anna Epp</b> , née le 02/07/1910 à Lichtfelde, Molotschna, Russie  L'épouse : Le 22 novembre 1931 à Harbin — China  Décède le 10/09/2000 à Abbotsford, B.C. Canada	Née le 31/09/1908 à Alexanderkro ne, Slawgorod, Russie  Décède le 29/01/1999 à Filadelfia, colonie Fernheim — Paraguay	Né le 02/10/1910 à Alexanderkro ne, Slawgorod, Sibérie, Russie  Épouse <b>Maria Goossen</b> le 27/09/1952 à l' » aldea » Gnadental, colonie Neuland — Paraguay  Décède le 27/11/1993 à Filadelfia, colonie Fernheim — Paraguay	Né le 11/02/1917 à Alexanderkro ne — Slawgorod, Russie  Épouse <b>Katharina "Tina" Schröder</b> Le 23/11/1946 à l' » aldea » Karlsruhe, colonie Fernheim — Paraguay  Décède le 02/12/2011  *forgeron à la colonie Ensuite professeur d'école	(enfant du 2 <sup>ème</sup> mariage)  Nous n'avons pas plus de renseignements

Source : Gerhard Ratzlaff, lors de notre entretien à Asunción.

<sup>1560</sup> La famille EPP est inscrite dans le registre d'immigration en 1932, le premier groupe : Elena (22), Justina (39) veuve, David (20), Peter (18), Maria (16), Justina (14), Alvan, (11). ; le deuxième groupe : EPP Henri (61), Jacob (14), Alvan (6), Ana (10) ; le troisième groupe : EPP Katharina (50), Margaretha (23), Agatha (20), Maria (14), Johan (29) Katharina (30). República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización. (1918-1939), fol. 284 ; fol 296, 1932, *op.cit.*

Tableau 29 : Famille de Gerhard Ratzlaff au Paraguay <sup>1561</sup>

<p><b>Gerhard Ratzlaff</b> né le 22/09/1941 à Filadelfia, colonie Fernheim – Paraguay</p>	<p><b>Luise Voth</b> Épouse Née le 31/12/1937 à la colonie Friesland - Paraguay se marie le 27/11/1965 à la « aldea » Rückenau colonie Friesland - Paraguay</p>
---	---

### Leurs Enfants

<p><b>Eduard Ludwig Ratzlaff</b> né le 15/06/1967 à la colonie Neuland — Paraguay Ingénieur d’aviation et pilote d’avion Épouse <b>Eleanor Jean Wilson</b> Se marient au Canada le 11/06/1995 Enfants Manuel Edison Andrew Wilson</p>	<p><b>Siegfried Elmer Ratzlaff</b> né le 12/06/1969 à la colonie Neuland — Paraguay Ingénieur électronique Marié à Asunción Épouse <b>Emilce del Carmen Barrios</b>  Enfant Derek Nicolas</p>	<p><b>Dorotea Ester Ratzlaff</b> née le 11/06/1976 à la colonie Friesland — Paraguay Thérapeute  Époux <b>Reginald Krahn</b> Se marient le 8/02/2003  Enfants Hannah Magalie Daniel René Ben Dominik</p>
---	---	--

Source : Gerhard Ratzlaff, lors de notre entretien à Asunción.

<sup>1561</sup> Le tableau est fait par nos soins d’après les données fournies par Gerhard Ratzlaff.

Tableau n° 30 : D'autres familles Ratzlaff nées dans la colonie Fernheim et Neuland -  
Chaco - Paraguay <sup>1562</sup>

<b>Else</b>	Née le 6/10/1934 à la « aldea » Kalsruhe de la colonie Fernheim au Paraguay	Époux <b>Heinrich Ratzlaff</b> – se marient le 27/11/1953 à la colonie Neuland au Paraguay	Enfants Alice Ratzlaff Albert Ratzlaff Herbert Ratzlaff Walter Ratzlaff Ingrid Ratzlaff Dieter Ratzlaff Rainer Ratzlaff
<b>Helmut Ratzlaff</b>	Il est né le 10/06/1936 — mort le 3/10/1936 à Yalve Sanga <sup>1563</sup> — Chaco — Paraguay		
<b>Adelina Ratzlaff</b>	Née le 24/07/1937 à Yalve Sanga, Chaco — Paraguay	Époux <b>Hans Unger</b> (3/10/1937 se marient le 12/08/1961 à la « aldea » Einlage — à la colonie Neuland — Paraguay	Enfants nés au Paraguay Karin Erhard Née au Canada : Renate
<b>Ani Ratzlaff</b>	Née le 16/03/1939 au Paraguay	Époux <b>Richard Ratzlaff</b> (frère de Heinrich Ratzlaff) le 29/06/1958 à Calgary, Alberta, Canada	Enfants : Rudolf Richard Wilma Margarita
<b>Helga Ratzlaff</b>	Née le 12/02/1943 à Filadelfia <sup>1564</sup> — Paraguay	Époux Le 11/03/1967 <b>Walter Vogt</b> Né en Russie	Enfants : Elviera Ehrfried (décédé) Elmer
<b>Heinz Ratzlaff</b>	Né le 14 mars 1945 à Filadelfia — colonie Fernheim — Paraguay	Épouse <b>Elvira Ratzlaff</b> Née le 31/01/1943 à Filadelfia — Paraguay	Enfants : Ruth Betty Vernon (décédé) Damaris
<b>Käthe Ratzlaff</b>	Née le 13/06/1946 à Filadelfia — colonie Fernheim — Paraguay	Époux <b>Werner Friesen</b> Née le 27/07/1944 À Filadelfia — Paraguay	Enfants : Verena Bettina Alfred Viola Belinda
<b>Elfriede Ratzlaff</b>	Née le 27/08/1952 À la colonie Neuland — Paraguay	Époux <b>Cornelius Dyck</b> Née le 22/05/1951 à Neuland — Paraguay Se marient au Canada et sont restés au Canada	Enfants : Carmen Melinda Kristopher Marcel Serena Kristel (décédé 18/09/1983) Andrea Sharleen

<sup>1562</sup> Le tableau est fait par nos soins d'après les données fournies par Gerhard Ratzlaff.

<sup>1563</sup> « Yalve Sanga » est une « aldea » composée d'autochtones et servant la mission d'évangélisation des mennonites missionnaires de la colonie Menno et Fernheim où ils se sont établis avec leur famille. Elle a été fondée en 1936 avec 75 familles « Enlhet » (Lengua). *op.cit.* PLETT, Rudolff, 1979. p. 108.

<sup>1564</sup> « Filadelfia », est une ville administrative au Chaco, de la colonie « Fernheim ».

Tableau 31 : Famille de Louise Voth -Époux Gerhard Ratzlaff <sup>1565</sup>

<b>Parents</b>	<b>Cornelius Voth</b> Fils de Dietrich H. Voth et Katharina Né à la colonie Menrik à Ukraine le 27/11/1894 Décède le 22/11/1957 au Paraguay	<b>Maria Rogalsky</b> Fille de Jacob et Aganetha Rogalsky Née à la colonie Molotschna – Russie le 2/03/1900 S’est marié le 15/05/1924	
<b>Nety Voth</b>	Née le 23/05/1926 en Russie Décède le 28/02/1965 au Paraguay	Pas mariée	Pas d’enfants
<b>Katharina Voth</b>	Née le 8/09/1927 en Russie ; décède 02/2 015 en Allemagne	Pas mariée	Pas d’enfants
<b>Maria Voth</b>	Née le 6/06/1929 en Russie	Mariée	5 Enfants 1 émigré au Canada Les autres au Paraguay (trois mariés et une célibataire)
<b>Sara Voth</b>	Née le 12/01/1933 au Paraguay	Mariée Installée en Allemagne	Enfants :  Trois garçons Cinq filles
<b>Louise Voth</b>	Née le 31/12/1937 au Paraguay	Époux <b>Gerhard Ratzlaff</b>	Enfants :  Deux garçons Une fille
<b>Anny Voth</b>	Née le 29/07/1940 au Paraguay	Mariée, installée en Allemagne	Enfants :  Deux garçons Trois filles  Son fils aîné est installé au Paraguay

Source : Gerhard Ratzlaff, lors de notre entretien à Asunción.

<sup>1565</sup> Le tableau est fait par nos soins d’après les données fournies par Gerhard Ratzlaff.

## 7. Peut-on parler « d'Indiens Mennonites » ?

La loi 514 de 1921 accorde des privilèges aux mennonites, comme la liberté religieuse, l'autonomie scolaire et l'exemption de service militaire. En contrepartie, le gouvernement paraguayen attend des Mennonites le développement de la région du Chaco, leur contribution à l'économie nationale ainsi qu'un travail de « civilisation » pour les populations autochtones. La première colonie Menno s'établit en 1927 et pour l'année suivante, environ 300 Indiens s'installent à proximité des terres de cette colonie<sup>1566</sup>. Ils vivaient en groupes de trente à cinquante<sup>1567</sup> personnes sur des terres où l'on chassait et cultivait des produits de subsistance (manioc, patates douces, maïs) et d'élevage ovin, caprin. Traditionnellement, les peuples autochtones du Chaco central vivaient de la chasse, puis, avec l'influence des mennonites, ils sont devenus avant tout agriculteurs et ont ainsi diversifié leurs moyens de subsistance avec l'aide de la communauté mennonite.

D'après le chercheur Hack Henk les autochtones ont eu une réaction positive sur l'installation mennonite, car ils envisageaient qu'ils auraient du travail et qu'ils pourraient être très utiles pour défricher la terre<sup>1568</sup>. Pendant la préparation de la construction de chemins dans la forêt du Chaco les autochtones ont collaboré dans certains travaux pour la future colonie. Rappelons que les terres ont été achetées à la société de Carlos Casado, des terres censées

---

<sup>1566</sup> FAUST, John, B. « The Mennonite Colony in Paraguay », *Quarterly Review*, n° 3, 1929, pp.186-187. ; Voir aussi : HACK Henk, « Indios y Menonitas en el Chaco Paraguayo », Asunción, *Suplemento antropológico*, Universidad Católica, vol 13, n° 1-2, 1978, pp. 207-260 ; vol 14, n° 1-2, 1979, pp. 201-248. ; vol 15, n° 1-2, 1980, pp. 45-138.

<sup>1567</sup> HACK Henk, «Land Problems in the Paraguay Chaco», *Boletín de Estudios Latinoamericanos y del Caribe*, n° 34, 1983, pp. 99-115. La population mennonite dans le Chaco central entre 1927 et 1933 (la colonie Menno et Fernheim) était de 3300 individus. Nous n'avons pas la population totale des Indiens à cette période dans le Chaco paraguayen, souvent les auteurs donnent des estimations, car il n'existe pas un recensement. Néanmoins un document officiel pour l'année 1933 nous donne quelques chiffres des habitants du Chaco établis sur les rives du fleuve Paraguay. Des endroits où se concentrent des entreprises étrangères pour l'exploitation du tanin et l'élevage, il s'agit des travailleurs de ces entreprises : Villa Hayes : 10 000 ; Puerto Cooper : 7000 ; Puerto Pinasco : 2300 ; Puerto Casado : 3000 ; Puerto Sastre : 5000 ; Puerto Guarani : 2500 ; Bahia Negra : 2000. Cela donne un total de la population de 31 800 personnes. Très probablement il y aurait des autochtones parmi ces travailleurs. *The American Journal of International Law*, Official document, « Geographical Facts concerning the Chaco », vol 28, n° 4, 1934, pp. 147-155.

<sup>1568</sup> *Ibidem*. Dans le contexte de la guerre du Chaco (1932-1935), la tribu Enlhet a trouvé que les mennonites étaient différents des soldats paraguayens avec lesquels ils rencontraient de nombreuses difficultés. Les Mennonites, dans leur pratique du pacifisme, ont « aidé et sauvé » les Enlhet pendant la période difficile de la guerre du Chaco. Ce fait a contribué à amorcer un rapprochement entre Indiens et Mennonites. Selon Unruh et Kalisch cette apparence d'amitié qui réclame des sentiments de gratitude a rendu les autochtones en position de soumission. Les mennonites dans l'hostilité du Chaco ont agi dans un rapprochement de confiance dans leur propre intérêt. Cf. UNRUH, Ernesto, KALISCH, Hannes «Salvación, - rendición ? Los Enlhet y la Guerra del Chaco», in RICHARD, Nicolas (comp.) *Mala Guerra : Los indígenas en la Guerra del Chaco (1932-1935)*, Asunción, Paris, Servilibro, Colibri, 2008, pp. 99-121.



appartenir aux Indiens<sup>1569</sup>. Henk mentionne également que les mennonites les ont achetées une seconde fois aux Indiens pour un prix symbolique « pour éviter des problèmes » avec eux<sup>1570</sup>.

Ces derniers n'ont pas abandonné leurs terres ils continuaient à vivre dans les zones boisées achetées par des mennonites. Il faut rappeler que la colonie Menno a acheté 56 250 hectares et la colonie Ferhneim plus de 15000 hectares pour leur installation.

Au début, les mennonites gardaient leurs distances avec les autochtones, mais ces derniers furent attirés par les nouveaux villages et peu à peu des mennonites ont commencé à utiliser cette main d'œuvre dans les champs. Ceux-ci constituaient une main d'œuvre bon marché<sup>1571</sup> et avaient besoin des mennonites ; c'était donc une sorte de coopération qui est née entre les deux mais cet échange a contribué au caractère spécifique d'interactions. Surtout, les aldeas des mennonites sont considérées par les autochtones comme une source pour le travail. D'après l'anthropologue paraguayen Miguel Chase-Sardi, « les Mennonites exploitent les Indiens du Chaco, parce qu'ils sont mal payés pour le travail qu'ils réalisent pour eux »<sup>1572</sup>.

Si dans un premier temps, les autochtones travaillaient à leur compte dans divers domaines, les Mennonites ont par la suite instauré une relation basée sur le travail rémunéré. Les autochtones cherchaient alors du travail dans les fermes des colonies mennonites, ce qui a permis d'abord de construire rapidement une relation entre les deux communautés fondées sur l'échange entre travail et salaire. Il faut toutefois noter que les premières relations entre autochtones et mennonites n'ont pas été simples, car la plupart de ces peuples étaient dispersés dans la région du Chaco. En outre, ils étaient alors nomades, cherchant constamment de nouveaux endroits pour s'établir et satisfaire à leurs besoins quotidiens. C'est dans ce contexte qu'ils ont atteint le Chaco central où ils ont rencontré les membres de la communauté mennonite<sup>1573</sup>. Les premiers échanges entre les deux parties ont parfois donné naissance à des désaccords. Ainsi lorsque les Indiens ont été embauchés pour travailler la terre, ces derniers voulaient cultiver la terre à leur façon en utilisant certains types d'outils

---

<sup>1569</sup> Les terres du Chaco paraguayen achetées à Carlos Casado par les Mennonites appartenaient « symboliquement » autrefois aux Indiens mais l'État les avaient saisis. Les autochtones ont continué à vivre sur ces terres à l'arrivée des mennonites. Les Indiens se croyaient légitimes propriétaires de ces terres par conséquent ne les ont pas abandonnées.

<sup>1570</sup> HACK, Henk, « Land Problems in the Paraguay Chaco », *Boletín de Estudios Latinoamericanos y del Caribe*, n° 34, 1983, pp. 99-115 ; « Indios y Menonitas en el Chaco Paraguayo », *Suplemento antropológico*, Universidad Católica, Vol 13, n° 1-2, 1978, pp. 207-260 ; Vol 14, n° 1-2, 1979, pp. 201-248 ; Vol 15, n° 1-2, 1980, pp. 45-138.

Dans la région du Chaco vivaient plusieurs ethnies, mais ils n'étaient pas considérés comme des propriétaires de la terre. Le Chaco était sous l'administration militaire. D'ailleurs comme nous l'avons signalé auparavant cette région n'était pas divisée en départements, ce n'est qu'en 1945 qu'apparaît la division administrative avec les départements de Presidente Hayes, Boquerón et Olimpo.

<sup>1571</sup> DERKSEN, Enrique, « Los Menonitas, dilema religioso vivencial, desafío actual », *Estudios Paraguayos*, vol 16, n° 1-2, Asunción, 1988, p. 43.

<sup>1572</sup> HACK, Henk, « Land Problems in the Paraguay Chaco » *Ibidem*, p. 110.

<sup>1573</sup> Voir aussi : REDEKOP, Calvin, *Strangers become neighbours : Mennonite and Indigenous Relations in the Paraguayan Chaco*, Scottsdale, AZ, Herald Press, 1980.

alors que les Mennonites prônaient des charrues à traction animale. Néanmoins, ce contexte de collaboration par le travail va progressivement permettre la mise en place de liens plus forts qui à leur tour vont permettre d'évangéliser les Indiens et de les aider dans le domaine de l'éducation en créant par exemple des écoles pour eux. En 1937 est fondée la première école pour les enfants autochtones à l'initiative de la colonie Fernheim. C'était une petite maison en adobe avec un toit de chaume et un sol en terre battue. Quatre filles Enlhet et quatre petits garçons ont été les premiers élèves décrit K. Neufeld<sup>1574</sup>. Les écoles mennonites de Fernheim fonctionnaient depuis la première année, c'est-à-dire depuis 1930. Les écoles mennonites ont un programme reconnu par le ministère de l'Éducation paraguayen pour enseigner en espagnol et en allemand. Il existe un programme spécial pour la langue guarani qui est enseignée à partir de la deuxième année.

Penchons-nous un peu plus sur la campagne d'évangélisation lancée par les Mennonites auprès des autochtones du Chaco. Il faut rappeler que la religion catholique était la religion d'État avant que celui-ci ne devienne un État mettant en avant la liberté de culte<sup>1575</sup>. Toutefois, le Paraguay continue d'être majoritairement catholique, et le catholicisme jusqu'à présent continue à être la racine religieuse du pays. Les congrégations religieuses catholiques soulignons-le, sont également présentes dans le Chaco et ont, elles aussi, œuvré à l'évangélisation des Indiens. En effet, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les pères catholiques Salésiens, Oblats ou encore les Franciscains ont à cet égard joué un rôle important d'évangélisation auprès des autochtones au centre du Chaco. L'œuvre d'évangélisation réalisée par ces congrégations catholiques précède donc largement l'arrivée des mennonites. Il existe cependant une nette différence de méthode entre les congrégations catholiques et les mennonites. Pour ces derniers, l'évangélisation allait de pair avec le service rémunéré afin d'attirer les Indiens. Cette relation est organisée autour du travail dans les « chacras » (lot de terre pour la culture) des mennonites.

Dans la région du Chaco, de nombreuses tribus autochtones vivent sur des terres près des colonies mennonites. Profitant de cette proximité, les mennonites vont rapidement entreprendre des missions évangélisatrices. Par la suite, un groupe appelé « frères mennonites » étendra les missions d'évangélisation auprès des indiens dans le Chaco<sup>1576</sup>. La vie d'un couple illustre assez bien cette activité missionnaire, ce fut en effet l'un des objectifs

---

<sup>1574</sup> *op.cit.*

<sup>1575</sup> Constitution de la République du Paraguay : De la liberté religieuse et Idéologique : la liberté religieuse, la liberté de culte et d'idéologie sont reconnues sans autres limitations que celles établies par la présente Constitution, aucune confession n'aura de caractère officiel. L'indépendance et l'autonomie des églises et des confessions religieuses sont garanties sans autres limitations que celles imposées par la présente constitution et les lois. [...] Art. 24, Asunción, 20 juin, 1992.

<sup>1576</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia, Fé y prácticas, op.cit.*, pp. 185-191. « Une communauté religieuse pas comme les autres » au Paraguay, la saga des mennonites, par Bernard Cassen, publié dans *Le Monde diplomatique*, août 2001, pp. 10-11.

d'Abram (II) et Anna Epp Ratzlaff dès lors qu'ils furent installés dans le Chaco (1932). Durant la guerre du Chaco (1932-1935) les mennonites de la colonie Fernheim élaborent un projet d'évangélisation qu'ils entendent mettre en œuvre dès la fin de la guerre<sup>1577</sup>.

Ainsi, en 1935 ils vont entreprendre une mission pionnière d'évangélisation auprès des autochtones appelés *Licht der Indianer* «Lumière pour les Indiens» (Luz para los Indios) dans l'aldea «Yalve Sanga» fondée en 1936 visant tout d'abord les ethnies Lengua (Enlhet) qui vivaient près des aldeas mennonites. Ensuite ils ont élargi leur champ d'action en s'approchant des ethnies Chulupi et Guarani. Destinée à l'évangélisation l'organisation missionnaire de la colonie Fernheim achète un terrain avec l'aide des mennonites d'Amérique du Nord pour établir la colonie missionnaire Yalve Sanga où s'installent 75 premières familles Enlhet<sup>1578</sup>, qui se dédiaient ici au travail agricole sur une superficie de cinq hectares chacune. La plus grande partie des groupes autochtones du Chaco seront attirés par des missions, pour ne citer que quelques-uns, tels que les Nivaclé ou les Chulupi qui vivaient loin des terres mennonites.

Les mennonites du Chaco sont aidés par différentes organisations dans leur projet religieux avec les autochtones spécialement par le Comité Central Mennonite d'Amérique du Nord (MCC). Selon B. Goossen, sur l'échange indien, mennonite : « le gouvernement paraguayen espère que les colons chrétiens blancs mennonites vont «civiliser» les autochtones ; tandis que le Comité Central Mennonite des États-Unis considère pour sa part que les autochtones sont des cibles pour l'évangélisation anabaptiste »<sup>1579</sup>. L'un mise sur la « civilisation », et l'autre sur l'« évangélisation ».

Les relations entre les deux communautés aboutiront également à la création de l'Association des Services de Coopération Indienne Mennonite (ASCIM) était fondé en 1962 au Chaco. Le conseil d'administration est composé par un représentant des Nivaclé, un représentant des Enlhet, un représentant des associations mennonites, un représentant des églises mennonites, et un par des associations missionnaires mennonites, Cette association dans laquelle sont engagées différentes associations, œuvre notamment pour l'entraide destinée aux autochtones. Elle apporte des conseils dans le domaine économique, pour l'éducation des enfants indiens et

---

<sup>1577</sup> Dans ce contexte, et probablement pour ne pas heurter la foi catholique et la religion de l'État de l'époque, les mennonites vont adresser au gouvernement une lettre datée du 1<sup>o</sup> février 1935 pour porter à la connaissance du gouvernement l'aide qu'ils apportent aux autochtones au niveau économique et religieux. Les mennonites vont obtenir une réponse de la part du Directeur de Terres et Colonies, Genaro Romero (22 mars 1932), qui répondait d'une façon favorable à l'initiative mennonite. Cette initiative va rapidement porter ses fruits, et les Indiens de la tribu Lengua vont avoir un premier « asentamiento » (sorte de réduction) près de la « aldea » Friedensfeld (n<sup>o</sup> 5). Ce fut là une première expérience des autochtones face aux mennonites. Dès lors la mission d'évangélisation des autochtones deviendra officielle et les mennonites vont alors apprendre une nouvelle culture et la langue indienne.  
ROMERO, Genaro, *Colonización Menonita*, *op.cit.*

<sup>1578</sup> Rappelons que des congrégations missionnaires telles que la Mission de l'Église anglicane, les ordres des Oblats de Marie et des Salésiens ont commencé leurs activités parmi les autochtones du Chaco. Voir les lois au chapitre 2.

<sup>1579</sup> GOOSSEN, Benjamin W., *Chosen Nation.*, *op.cit.* pp. 96-120.

dans le domaine médical<sup>1580</sup>. Son objectif est d'atteindre le plus grand nombre d'autochtones pour évangéliser. À cette fin l'ASCIM a à sa charge l'administration de quelques terres où se sont établies des communautés indiennes. Ces emplacements des colonies agricoles étaient créés avec l'appui de la Mission évangélique du Canada pour l'achat de terres comme : « La Esperanza » (1962, compte 7 aldeas et 2082 hectares), « Campo Largo », (1962-20 familles et 5571 hectares) ; « Campo Alegre » (1964, 24642 hectares, débute avec 40 personnes), et « Pozo Amarillo » (1964, compte 8 aldeas et 8500 hectares). Des Indiens de différentes ethnies y vivent et cultivent la terre sous la supervision de la Mission évangélique<sup>1581</sup>. Les Mennonites offrent des lots de terrains aux Indiens pour travailler et eux, en échange, doivent embrasser la religion anabaptiste. Les aides offerts par les mennonites : obtention de travail, accès à l'école, accès aux soins dans leurs hôpitaux<sup>1582</sup>.

L'apprentissage de la langue des autochtones a joué un rôle essentiel pour mener à bien cette mission d'évangélisation<sup>1583</sup>. En effet, les mennonites côtoient des autochtones de différentes langues (familles linguistiques) dont le Nivaclé (Mataco) ; (Enlhnet) Lengua, (Lengua-Maskoy) Sanapana ; Toba-Maskoy ; Ayoreo (Zamuco), et Guarani ñandéva<sup>1584</sup>. Plus que l'apprentissage de la langue, les mennonites vont rédiger des bibles en langue Nivaclé (1946) et en « Enlhet » (Lengua)<sup>1585</sup>. Progressivement, les missionnaires mennonites se sont déplacés dans des endroits plus reculés du Chaco à la recherche de contact avec les autochtones. Les résultats de l'évangélisation ont lieu en 1946 lorsque six Indiens de l'ethnie Enlhnet (Lengua) sont baptisés dans la religion des mennonites : l'anabaptisme. Au cours de l'année 1956, 30 Indiens ont été baptisés et en 1960, 281 autochtones reçoivent le baptême mennonite. La première école biblique est créée en 1963 pour les étudiants de la bible à « Yalve Sanga » et dans les années soixante-dix, l'école de la bible sera nommée « Instituto Bíblico Indígena » (Institut Biblique Indien), ce qui a incité les indiens de l'ethnie « Lengua » à recevoir le baptême de la religion des mennonites. Le fait que certains autochtones soient

<sup>1580</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia, Fé y prácticas...*, *op.cit.* ; NEUFELD, Kornelius, *Los menonitas..*, *op.cit.*, p. 112.

<sup>1581</sup> NEUFELD, Kornelius, *Los menonitas...*, *op.cit.*, pp. 111-112. ; HACK Henk, « *Land Problems in the Paraguay Chaco...* », *op.cit.*, p. 108.

<sup>1582</sup> Malgré toutes les « aides » et l'évangélisation, les mennonites considèrent les autochtones comme « inférieurs à tous les niveaux : économique, politique, social, intellectuel, religieux. Le domaine du Chaco a donc changé et que cela nous plaise ou non, manifeste Kalisch, nous devons accepter que les indigènes soient dépouillés non seulement de leur habitat traditionnel, mais aussi du monde qui leur appartenait, celui qu'ils avaient construit ». KALISCH, Hannes, *Hacia el protagonismo propio: Base conceptual para el relacionamiento con las Comunidades indígenas*, Ya'alve-Saanga Nengvaanemquescoma Nempayvaam Enlhnet, 2000, pp. 32-33.

<sup>1583</sup> Raconte Victor Pérez, dans son discours d'illustration des communautés autochtones, dans « *Nuestra experiencia de cooperación con los menonitas en el Chaco* » 2016.

<sup>1584</sup> *Ibidem*. Selon Gerhard Ratzlaff en 1943 a été réalisé un recensement des Indiens dans la zone d'influence des mennonites, un total de 635 indigènes, dont 352 hommes et 271 femmes, et 12 enfants en âge d'aller à l'école.

<sup>1585</sup> *Ñande Ruete Ñe'e Biblia*, Asunción, ed. Misión alemana entre los nativos del Paraguay, 2006. (traduction de la Bible des Anabaptistes en langue Guarani, 1er édition 1993).

devenus chrétiens conduit à la mise en place de leurs propres églises et à écrire des livres religieux dans les différentes langues des tribus.

L'évangélisation mennonite au cœur du Chaco va dans le même temps progressivement s'étendre grâce à l'arrivée de la Radio mennonite, la Radio ZP-30. C'est un nouveau moyen de communication pour les aldeas mennonites. Malgré ces conversions, le syncrétisme religieux chez les autochtones reste présent : même avec l'évangélisation des mennonites, les tribus indiennes continuent à croire aux mauvais esprits et à pratiquer leurs croyances ancestrales. C'est ainsi qu'ils préfèrent consulter les chamanes plutôt que les médecins. D'autres croyances sont encore en vigueur, par exemple lorsqu'il y a un décès la maison du défunt doit être détruite et les arbres situés près de la maison sont coupés pour éloigner les mauvais esprits.

Les autochtones sont-ils vraiment devenus mennonites et quelle a été l'influence réelle de ces conversions ?

Si l'évangélisation des autochtones par les mennonites s'est effectuée progressivement, par le biais du travail rémunéré, de l'apprentissage de la langue indienne, de la création d'écoles pour les autochtones, et par le baptême des Indiens adultes<sup>1586</sup>, peut-on qualifier de mennonite toute personne qui adopte la religion anabaptiste des mennonites ? De plus, faut-il aussi adopter leur mode de vie, vivre en colonies avec eux, pour être mennonite ?

Pour répondre à cette question, nous pouvons reprendre les conditions d'entrée du groupe mennonite sur le territoire paraguayen et plus spécifiquement les clauses de la loi 514 : « Les membres de la communauté mennonite et ses descendants sont identifiés comme une entreprise colonisatrice », on parle donc ici des colons mennonites. Selon Peter Dyck « on entend souvent « notre nation » signifiant la fraternité, l'église, l'ensemble du mennonitisme » approuvant le terme, mais pour lui les mennonites montrent une cohésion de caractéristiques ethniques : dialectes (le bas allemand), la manière de s'habiller, la connaissance approfondie de la Bible, l'expérience des communautés rurales », le coopératisme, entre autres<sup>1587</sup>. Quand on considère l'histoire, il est facile de comprendre pourquoi le mot mennonite au Paraguay désigne une étiquette ethnique plus qu'une dénomination chrétienne.

Les Mennonites sont considérés autant comme une ethnie que comme une religion. La communauté mennonite est ainsi incorporée à l'église mennonite. Néanmoins cette appellation « n'est pas visible pour les gens du dehors, mais dans la communauté », affirme Gerhard Ratzlaf lors d'un de nos entretiens<sup>1588</sup>. En effet, l'église mennonite est accessible aux

---

<sup>1586</sup> Il faut rappeler que le baptême à la religion anabaptiste se fait à l'âge adulte.

<sup>1587</sup> GOOSSEN, Benjamin W., *Chosen Nation*, *op.cit.*

<sup>1588</sup> Entretien avec Gerhard Ratzlaf à son domicile à Asunción, septembre 2017.

baptisés, alors que la communauté mennonite l'est pour les baptisés et les non baptisés. Il n'y a d'ailleurs pas d'âge fixe pour être baptisé et être membre de l'église mennonite. Des personnes adultes peuvent ainsi être baptisées. Cette différence entre communauté mennonite (les colonies mennonites) et église mennonite fait toute la nuance entre religion et communautarisme, nuance qui a permis l'attribution du nom mennonite à la tribu « Lengua » en leur permettant de participer aux conférences mondiales. Dès lors, l'attribution du nom de mennonite aux églises de l'ethnie « Lengua » a fait qu'ils sont considérés comme tels. Pour autant, pouvons-nous dire qu'un nouveau groupe socioculturel que l'on pourrait qualifier d'« indien-mennonite » est né au Paraguay? Les mennonites<sup>1589</sup> et l'ethnie « Lengua » ont en commun la Bible et le baptême. « L'Église mennonite pratique une religion de nature internationale ou interculturelle et, avec toutes les Églises chrétiennes, elle accepte le credo apostolique comme base de sa doctrine ». (c'est-à-dire la foi en Jésus – la croix)<sup>1590</sup>. Selon Ratzlaff, par l'enseignement religieux qu'ils ont reçu, ils sont mennonites. Ce dernier va plus loin, car il affirme que dans la liste de la conférence mondiale mennonite les autochtones figurent comme membres de la famille mennonite mondiale<sup>1591</sup>. Ainsi le fait d'être baptisé à la religion anabaptiste, suffit aux mennonites du Paraguay à considérer les Indiens comme mennonites.

<sup>1589</sup> Nous avons utilisé le terme « ethnie religieuse » en nous référant aux mennonites, H. Kalisch, résume le groupe ethnique en le définissant par « une tradition linguistique, culturelle, organisationnelle et territoriale commune. Ces paramètres ne sont pas nécessairement et pleinement présents dans la réalité, puisque l'ethnicité est la conjugaison de ces paramètres et non de leur somme. Par conséquent, le fait qu'un de ces paramètres change ne signifie pas que l'identité ethnique change : le groupe peut changer de langue, de culture, etc. sans que cela n'affecte en soi son identité ethnique. Le culturel alors - pour le dire explicitement - n'est qu'une composante de l'ethnique ». Également tout comme pour les mennonites, cette analyse de Kalisch fait écho à ces derniers « bien que les dénominations traditionnelles respectives soient maintenues, les gens sont assez mélangés, les mariages mixtes sont très naturels et les différences culturelles semblent être minimales, si elles existent encore au niveau intracommunautaire. Tout cela n'affecte pas l'utilité du concept d'ethnicité ni la validité de l'ethnicité [...] ». KALISCH, Hannes, *Hacia el protagonismo propio : Base conceptual para el relacionamiento con las Comunidades indígenas*, 2000, *op.cit.*, p. 55.

<sup>1590</sup> «La iglesia menonita practica una religión de carácter internacional o intercultural y con todas las iglesias cristianas acepta como base de su doctrina el credo apostólico». RATZLAFF, Gerhard, *op.cit.*, p. 10.

<sup>1591</sup> Ce processus d'attribution du qualificatif mennonite n'était pas présent au XX<sup>e</sup> siècle. Il est très récent, ce n'est qu'à partir du XXI<sup>e</sup> siècle que les églises de la tribu « Lengua » ont été incorporées le nom de mennonite. Gerhard Ratzlaff va utiliser le nom de « mennonitas no inmigrantes en Paraguay » pour faire référence aux Indiens baptisés ; dans *Historia Fé y Prácticas mennonitas...* *op.cit.* Pour les mennonites contemporains, la diversité des communautés mennonites du Paraguay doit être divisée en quatre groupes selon la langue et la culture :

1-Les mennonites immigrés et leurs descendants.

2-Les Indiens issus de l'œuvre missionnaire des immigrés mennonites.

3-Les mennonites de langue espagnole, qui sont également le résultat de l'évangélisation des mennonites d'origine.

4- Les « Brasiguayos » sont des immigrants brésiliens au Paraguay qui conservent encore leur propre culture et langue. D'où le terme « brasiguayos ». Ils sont également le résultat de l'évangélisation des immigrants mennonites.

## Conclusion

Au regard des diverses caractéristiques décrites au sujet de la présence des Mennonites au Paraguay, il apparaît clairement que cette expérience colonisatrice mennonite est singulière. Tout au long de son installation au Paraguay, elle a su s'adapter tout en conservant ses traditions. Les différentes phases d'installation révèlent une structuration progressive des colonies, qui, avant d'atteindre une sorte d'âge d'or, ont affronté de nombreuses difficultés, notamment économiques. Pour pallier ces problèmes, la vie en communauté a été un remède plus qu'efficace, du point de vue tant spirituel que social. De même, l'éducation a joué un rôle fondamental dans la transmission des valeurs de la communauté, ce qui a été complémentaire à une ouverture, notamment par les jeunes générations, à la société paraguayenne (apprentissage de la langue du pays d'accueil par exemple). En outre, les mennonites ont aussi été capables d'intégrer des éléments extérieurs, ce que soulignent les missions d'évangélisation des autochtones du Chaco. Un autre élément ayant favorisé l'implantation durable de cette communauté est que ses ressortissants ont non seulement intégré la société paraguayenne via le travail de la terre, mais encore ont gravi progressivement d'autres échelons, ce qui à terme leur a donné une visibilité dans la vie politique du pays.

C'est ainsi à la période qu'arrivent les mennonites (1927 et 1947) les premiers immigrants étaient installés dans la région du Chaco, une zone désertique caractérisée par des températures particulièrement chaudes, une terre semi-aride, des voies de communication presque inexistantes. Les immigrants mennonites du Canada et de Russie y ont d'abord produit une agriculture de subsistance, avant d'entamer une transition grâce à des techniques de production qui leur ont permis enfin de compte de tendre vers l'agro-industrie. En effet, malgré ce contexte de « l'enfer vert » (*el infierno verde*) comme ils l'appelaient, les mennonites ont réussi à en faire une terre prospère et accueillante en travaillant durement et dans un esprit communautaire.

L'exemption du service militaire au Paraguay pour les mennonites par la loi 514 de 1921 sera de nouveau discutée lors de l'élaboration de la nouvelle Constitution de la République après la chute du Général Alfredo Stroessner (1954-1989). En effet, pour la mise au point de la nouvelle Constitution, différentes églises du Paraguay ont été invitées (la « Coordinadora de Iglesias Cristianas para la Asamblea Nacional Constituyente » (Coordinatrice des églises chrétiennes pour l'assemblée nationale constituante). Les mennonites ont alors réagi sur le texte de ce nouveau document législatif pour trouver des solutions à la question du service militaire. Ce document de janvier 1992 devait servir de guide dans les sessions de la Convention nationale constituante. Pour ce faire, cinq représentants de la « Coordinadora de Iglesias Cristianas » ont été invités aux réunions de la

commission. Les cinq délégués représentaient les Catholiques, les Luthériens, les Mennonites, les Frères libres et les Baptiste. La discussion sur les questions les plus litigieuses de la nouvelle loi était celle de l'exemption du service militaire pour des raisons de conscience. L'armée craignait cette limitation de sa sphère d'influence. Finalement, l'article 129 de la nouvelle Constitution maintient le service militaire obligatoire prévu pour tous les jeunes paraguayens, mais en même temps il adopte la possibilité de ne pas le faire par des raisons de conscience.

C'est dans ces conditions que la nouvelle Constitution nationale de 1992 protège les mennonites du service militaire et va aussi leur permettre d'entrer dans le monde politique du pays. Ces vents favorables au niveau politique vont ainsi aider les premiers mennonites à entrer dans le gouvernement pour occuper des postes à responsabilité. Durant les élections libres démocratiques, sont élus trois mennonites du Chaco : Kornelius Sawatzky, le premier gouverneur mennonite du département de Boquerón - Chaco (1993), puis député national ; Heinrich Heinz Ratzlaff, le premier mennonite député à la Chambre des députés du Congrès national (1993), Orlando Penner (1998), gouverneur de Boquerón, puis sénateur<sup>1592</sup>.

Ce sont là des exemples clairs de leur influence au niveau politique. Les mennonites ont en effet bien compris que le fait de sortir de leurs colonies et de s'immiscer dans la vie politique et ainsi dans la société paraguayenne pouvait avoir des avantages pour leur propre communauté.

## **Conclusion de la partie II**

Cette partie avait pour ambition de montrer de façon dynamique les différences et similitudes dans le développement des diverses colonies implantées sur le territoire paraguayen au regard des nationalités concernées et du dispositif légal mis en place par l'État. Toutes avaient pour point commun le rôle joué par l'État paraguayen à travers les lois et les règles pour faciliter leur entrée dans le pays. Si certaines colonies se sont pérennisées dans le temps, d'autres ont été plus éphémères comme la première colonie française (1855) ou la première colonie italienne (1898). Néanmoins, si ces premières colonies ont disparu, leurs descendants sont restés au Paraguay et font aujourd'hui partie de la société.

---

<sup>1592</sup> Dans les débuts du XXI<sup>e</sup> siècle, d'autres mennonites sont élus dans la fonction publique comme : Herman Ratzlaff, maire de Mariscal Estigarribia - Chaco (2001) ; David Sawatzky, gouverneur de Boquerón - Chaco (2003) ; Ernest Bergen, ministre de l'Industrie et du Commerce (2003) ; Andreas Neufeld, vice-ministre des Finances (2003) et Carlos Walde, conseiller économique (2003), ou encore le sénateur Arnoldo Wiens qui deviendra ministre des œuvres publiques et des communications (2019). Données fournies par le mennonite Kornelius Neufeld de la colonie Fernheim – Chaco.



Le travail dans le domaine agricole est également une expérience commune à tous les immigrants vivant dans des colonies, qu'il s'agisse de Français, d'Italiens, de Syro-Libanais, de Japonais, d'Allemands ou de Mennonites. Seuls les Syro-Libanais se sont distingués en exerçant un métier très spécifique, le commerce, profession, qui sera par ailleurs occupée par des immigrants d'autres nationalités ayant abandonné le domaine agricole. En effet, si tous ont été actifs au moins au début dans le domaine agricole, certains ont connu du succès dans cet autre domaine.

Les Allemands, les Mennonites et les Japonais sont les trois nationalités qui se distinguent par leur réussite dans l'agriculture, l'élevage et l'industrie : les Allemands dans la région des « Colonias Unidas » (trois colonies d'origine allemande), dans le sud du pays, les Mennonites dans la région du Chaco et les Japonais dans la région d'Itapúa. Leur réussite est sans conteste liée au fait qu'ils ont émigré en famille et qu'ils étaient relativement jeunes, un atout majeur face à l'exigence du travail de la terre.

Si le projet politique de développement par l'immigration était fondé avant tout pour le développement de l'agriculture, les nationalités qui n'ont pas investi ce domaine ont néanmoins participé à la société paraguayenne par leur activité dans d'autres secteurs économiques, tout autant que par la présence de leurs descendants et la constitution de réseaux familiaux et amicaux, d'associations commerciales ou de bienfaisance, ce qui fera l'objet de la partie suivante.

## **TROISIÈME PARTIE**

### **PLACE DES IMMIGRÉS AU SEIN DE LA POPULATION PARAGUAYENNE**



## **Introduction de la troisième partie**

Cette troisième et dernière partie adopte la perspective d'une étude sociologique, culturelle et économique de la présence des immigrés au Paraguay. Afin de mieux caractériser ce qui a permis de faire de l'immigration un projet politique et sociétal viable depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nous présenterons ici les principaux rouages et éléments de ce processus migratoire. Dans le chapitre 7 nous porterons une attention toute particulière à l'état civil, et plus spécifiquement à la question du mariage des immigrés au Paraguay. Ces mariages, pour partie mixtes, célébrés au Paraguay sont en effet le signe d'une installation durable des immigrés. Nous analyserons par la suite de manière plus détaillée les profils des migrants en nous focalisant sur certaines nationalités : les Français, les Italiens, les Espagnols et les Syro-Libanais. Dans le chapitre 8 seront détaillés la situation socioprofessionnelle des immigrants et le rôle joué par les réseaux familiaux et amicaux dans leur implantation. Le dernier chapitre (9) sera consacré à l'étude de la vie sociale et commerciale des immigrés. Nous reviendrons sur la dialectique entre l'immigration, l'agriculture et le rôle des associations. Nous soulignerons alors les apports et les acculturations des immigrants et insisterons sur les dynamiques de la sociabilité qu'ils ont développées, notamment via les associations. Si ces différentes structures ont permis de dynamiser la vie sociale des immigrés au Paraguay, elles ont également contribué à leur pérennisation puisqu'elles sont encore actives.



## Chapitre 7

# Mariages des immigrants dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles

### Introduction

À travers la question des mariages mixtes se pose celle de l'intégration des immigrants. C'est en effet par ce biais que ces derniers se sont progressivement fait une place dans la société d'accueil. Si les immigrés de toutes nationalités confondues ont su investir avec force le domaine commercial et créer des espaces de sociabilité favorables à leur épanouissement tant professionnel que social, ils se sont également ancrés dans le paysage sociologique du Paraguay. Les différentes nationalités présentes sur le territoire se sont mélangées les unes aux autres, les mariages mixtes étant en effet nombreux et divers entre 1870 et 1939, montrant ainsi l'intégration et la participation des immigrés au devenir de la société et de la démographie paraguayenne. Avant d'analyser en détail les mariages mixtes, nous présenterons quelques aspects sociologiques caractérisant les immigrés, notamment leur répartition selon le genre et l'état civil entre 1907 et 1939. Deux grandes tendances se dessinent en effet : si les immigrés sont d'abord essentiellement des hommes, les effectifs féminins se densifient progressivement. De même, si au début de la période les immigrés sont pour la plupart célibataires, le nombre d'individus mariés croît constamment dans le temps. C'est précisément sur cette configuration sociologique que l'analyse des mariages mixtes prend toute sa pertinence, et nous informe du type d'immigration qu'a connu le Paraguay entre le XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle.

### 1. Sociologie des immigrants (1907-1939)

Proposer une analyse de l'état civil et du genre des immigrants entre 1907 et 1939 permettra de porter un éclairage de ce que fut l'immigration à cette période. Les sources ici utilisées correspondent au registre d'immigrants du Département des Terres et Colonisation, soit les publications officielles parues entre les années 1907 et 1939. Nous utilisons également les données des publications officielles du bureau de la Direction des Statistiques Enquêtes et Recensements d'Asunción qui nous a généreusement fourni des informations.

## 1.1. Genre et nationalité<sup>1593</sup>

Afin d'offrir une lecture de la répartition des immigrés selon le genre, deux périodes ont été étudiées : de 1907 à 1917 et de 1933 à 1939. C'est en 1937 que le plus grand nombre d'immigrés est atteint avec 4775 immigrés, tous sexes confondus. 1916 est l'année où il y a eu le plus faible nombre d'immigrés : 271 seulement. En dix-sept ans, il y a eu un total de 2 057 immigrés, dont 884 femmes et 1 173 hommes, toutes nationalités confondues.

### 1.1.1. Répartition du genre dans l'ensemble de la population immigrante

Tableau 32 : Répartition des immigrés au Paraguay selon le sexe et l'année<sup>1594</sup>

Années	Hommes	Femmes	Total
1907	1407	433	1840
1908	732	292	1024
1909	499	130	629
1910	299	103	402
1911	310	121	431
1912	539	154	693
1913	1151	347	1498
1914	1 188	428	1616
1915	243	123	366
1916	174	97	271
1917	203	99	302
1933	244	112	356
1934	390	188	578
1935	708	402	1110
1937	2544	2231	4775
1938	2 580	1 931	4511
1939	1173	884	2057

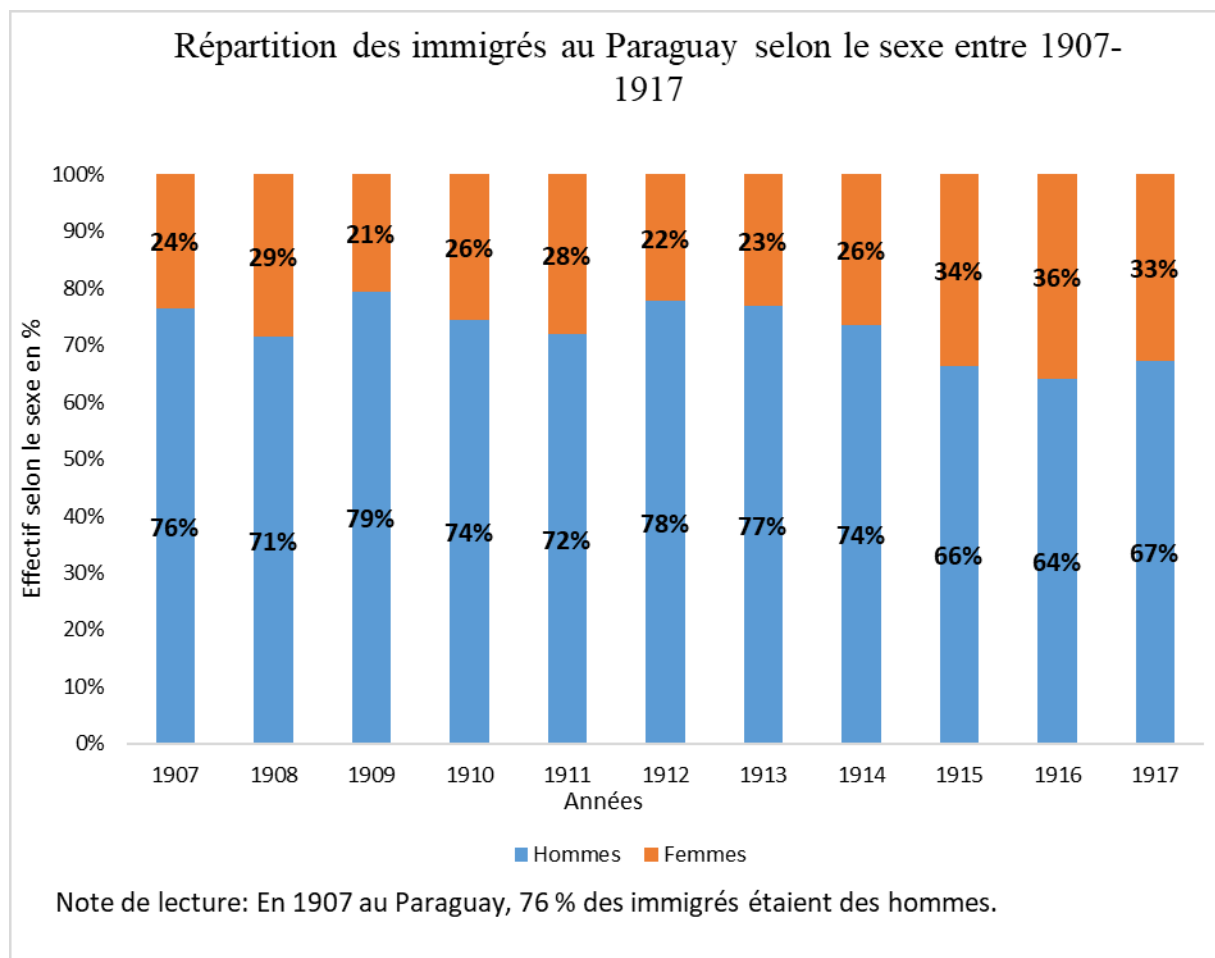
Note de lecture : En 1907, au Paraguay, 1407 immigrés étaient des hommes. Total général : 22459 immigrés, dont 14384 hommes et 8075 femmes.

Source: Élaboration propre. República del Paraguay, Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

<sup>1593</sup> República del Paraguay, Publicaciones oficiales. Memoria de la Dirección General de Estadísticas (1907-1939); Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939), Archivo de la Dirección General de Inmigración. Une dépêche consulaire pour l'année 1932 donne le chiffre de 657 immigrants, répartis entre autrichiens, allemands et mennonites. Pour l'année 1936, donne le chiffre de 2240 immigrants répartis entre 28 autrichiens ; 120 allemands ; 265 japonais (année d'entrée d'un premier contingent important de familles japonaises) ; et 1827 polonais. Dépêche de la Légation de France au Paraguay, M. Pierrotet, Ministre de France à Asunción, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, Direction des Affaires Politiques et Commerciales, Relations commerciales, « Immigration », Asunción le 29 décembre 1938, AMAE.

<sup>1594</sup> « Les «sex ratios», les «gender ratios», ne sont pas la même chose comme l'expliquent les auteurs Donato, Katharine et Gabaccia, Donna R., et d'autres » ; « « Les sex-ratios aident à expliquer non seulement qui migre ; ils révèlent également des ratios sexospécifiques - comment la migration a été conceptualisée par l'État et la société » cité par GREEN, Nancy L. « Gender and Migration : History and Historiography », in : *Lontane da casa : Donne italiane e diaspora globale dall'inizio del novecento a oggi*, Torino, Academia University Press, 2015, pp. 3-18. <https://doi.org/10.4000/books.academia.889>. (consulté le 14 avril 2020) ; DONATO, Katharine, GABACCIA, Donna R., *Gender and International Migration : from the slavery era to the global age*, New York, Russel Sage Foundation, 2015, pp. 20-21.

Graphique 54 : Répartition des immigrés au Paraguay selon le sexe entre 1907 et 1917

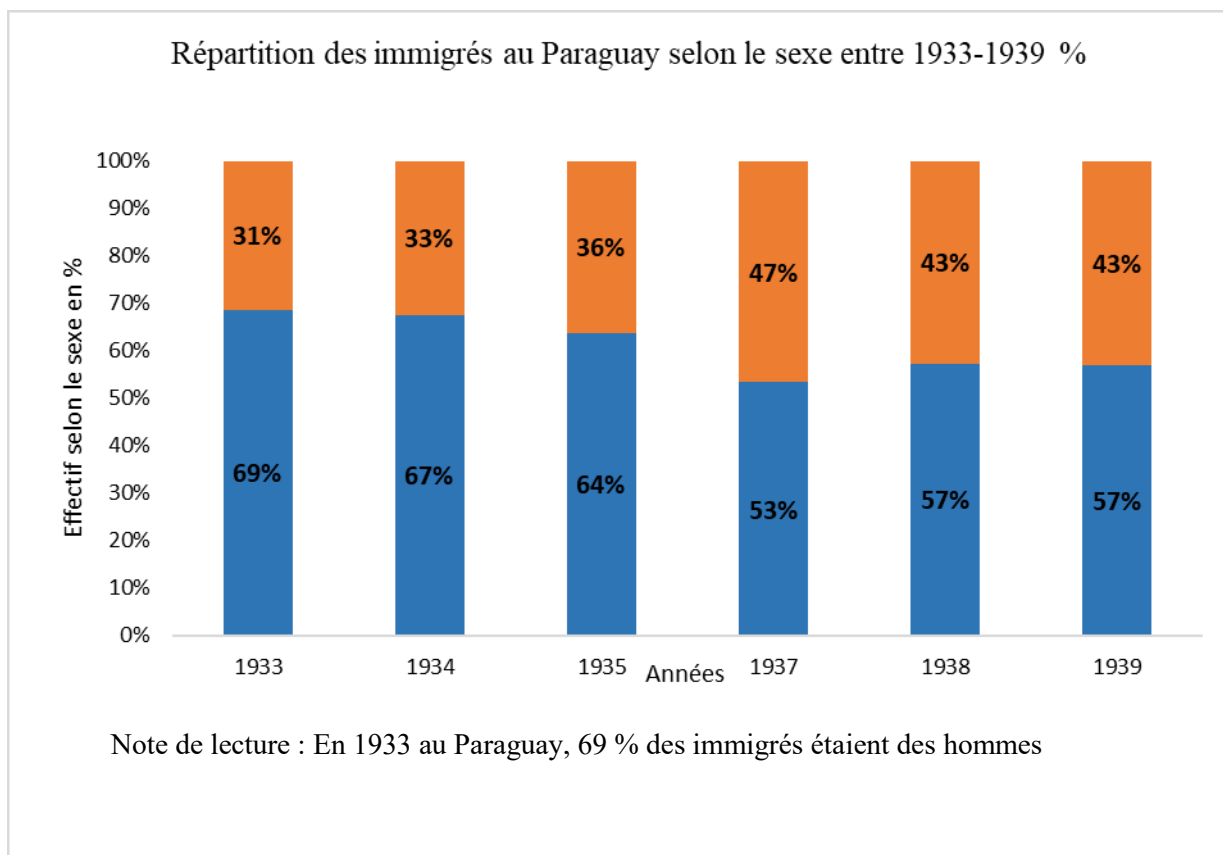


Source: República del Paraguay, Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Entre 1907 et 1917, quelle que soit l'année, les hommes sont toujours majoritaires ; la part de ces derniers varie entre 64 % pour le niveau le plus bas (174 en 1916) à 79 % pour le plus haut (499 en 1909). Le pourcentage de femmes immigrées oscille entre un maximum de 36 % (97 en 1916) à un minimum de 21 % (130 en 1909). Cependant, on constate qu'à partir de 1915, la part des hommes se réduit en faveur de celle des femmes où leur part passe au-dessus des 30 % (243).



Graphique 55 : Répartition des immigrés au Paraguay selon le sexe entre 1933-1939 %



Source: República del Paraguay, Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Tout comme dans la période précédente, quelle que soit l'année, la part des hommes est supérieure à celle des femmes. La répartition hommes/femmes entre 1933-1935 est la même que celle en fin de la période précédente (1915-1917). À partir de 1937, on peut voir que la répartition des hommes et des femmes tend à s'équilibrer. Ainsi, en 1937, il y a 53 % (2544) d'hommes immigrés pour 47 % (2231) de femmes immigrées, alors qu'au début de la période la proportion était d'un peu moins de deux tiers d'hommes pour un tiers de femmes.

En somme sur les deux périodes étudiées, le plus fort taux d'hommes est atteint en 1909 avec 79 % pour 21 % de femmes. Quant aux femmes, leur plus fort taux est atteint en 1937. La proportion de femmes augmente sensiblement à la fin de la deuxième période pour passer au-dessus de la barre de 40 % par année, elles sont donc progressivement de plus en plus présentes aux côtés des hommes, ce qui montre que l'immigration devient progressivement une histoire familiale et non plus le pari d'un homme voyageant seul pour un projet professionnel transitoire. Toutefois nous verrons que l'analyse de la répartition homme-femme selon la nationalité met en avant des dynamiques différenciées selon la nationalité et la culture d'origine.

## 1.2. Répartition du genre selon la nationalité

### 1.2.1. Entre 1907 et 1917<sup>1595</sup>

En 1907, le plus fort taux d'immigré est composé d'hommes italiens (29,46 %) (542), suivi des hommes espagnols (14,24 %, soit 262 pour 1407 immigrants hommes). Cette tendance se retrouve chez les femmes puisque les plus nombreuses sont les Italiennes (145 pour un total de 433 femmes immigrées). Il n'y en a aucune parmi les immigrants suisses et belges. Pour les autres nationalités, la part des hommes varie entre 64,56 % pour le taux le plus bas chez les argentins (133) à 100 % chez les belges (6) et les suisses (11). Les anglais (29) (93,55 %), les nord-américains (34) (91,89 %) et les brésiliens (15) (88,24 %) présentent également une part très importante d'hommes immigrants. Dans d'autres nationalités, les femmes ont aussi une forte représentation, dont la nationalité argentine (73) (35,44 %) suivie par les russes (18) (30,51 %).

La tendance qui s'exprime entre 1909 à 1917 montre que les fluctuations de proportions entre les hommes et les femmes suivent l'entrée d'immigrants sur le territoire selon leur nationalité. Pour l'année 1909, la part des hommes a augmenté 79,33 % (629). Il est possible de voir que (120) 19,08 % des immigrants sont des hommes espagnols et (124) 19,71 % sont des hommes italiens. On y trouve des immigrées du cône sud, uruguayennes à 64,71 % (11), il en est de même chez les Argentines 61,54 % (32). Dorénavant, le nombre d'immigrants allemands augmente sensiblement (80,34 %, mais les espagnols et italiens restent majoritaires (respectivement 81,08 % et 83,22 %) dans le pourcentage des hommes. Parmi ces trois nationalités, les hommes sont majoritaires. Par rapport au nombre total d'immigrants, ce sont pourtant les immigrants allemands qui présentent le plus fort taux d'hommes avec (94) 14,94 %, suivis par les espagnols (120) (19,08 %) et les italiens (124) (19,71 %). Et le plus faible taux d'immigrées est présent au sein des uruguayens (6) (0,25 %) et des autrichiens (39) (6,20 %), les allemands sont majoritairement des hommes (91,67 %).

Dans les années 1911-1913, le plus fort taux d'hommes s'observe chez les Français (87,50 %), soit 7 hommes pour 1 femme, puis chez autrichiens (17 hommes pour trois femmes) et les Allemands (85 %) (17,51), c'est d'ailleurs une période où la part des femmes a encore augmenté puisqu'elle atteint 28,07 % (121). On constate même que 100 % (32) des immigrants uruguayens sont des femmes. Les immigrées anglaises sont aussi majoritaires par rapport à leurs homologues masculins (66) 67 % soit dix femmes pour cinq hommes). Les proportions de genre concordent avec celles concernant la nationalité puisque tous sexes confondus, les espagnols représentent (234) 33,77 % et les argentins (143) 20,63 % du

---

<sup>1595</sup> República del Paraguay, Memoria de la Dirección General de Estadísticas (1907-1939) ; Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939).

contingent d'immigrés. Les parts les plus importantes de femme se retrouvent alors chez les espagnoles (8,51 %, soit 59 femmes) et chez les argentines (5,63 %, soit 39 femmes). En 1912, 25,25 % des immigrés sont des hommes espagnols (175), 15,01 % (104) des immigrés sont des hommes argentins, tandis que 11,54 % sont des Italiens (soit 80 hommes) et 10,82 % sont des allemands (75 hommes).

En 1913, tous sexes confondus, les Espagnols et les Italiens sont là encore les immigrés les plus nombreux (respectivement 31,11 % et 20,63 %, soit 466 et 309). La part la plus importante d'hommes est donc composée d'espagnols (24,77 %) (371) puis d'italiens (14,75 %) (221), de même que pour les femmes (6,34 % (95) espagnoles, et (88) 5,87 % italiennes) : les proportions restent similaires à celles des années précédentes.

Au cours de l'année 1916, les hommes allemands présentent le plus fort taux d'immigrés au Paraguay avec 19,93 % (54 hommes), suivis par les espagnols (43) 15,87 % ce qui est un rapport nouveau par rapport aux années précédentes où les hommes espagnols et italiens étaient majoritaires. Mais le plus fort taux de femmes se trouve chez les Espagnols (25) (9,23 %),

En 1917, les plus nombreux sont les hommes italiens (11,59 %) (35) et les espagnols (10,60 %) (32). Pour ce qui est des femmes, les plus nombreuses parmi l'ensemble des immigrés sont donc les Espagnoles (7,28 %) (22) et les italiennes (5,96 %) (18). Cette répartition correspond une nouvelle fois aux parts d'immigrés par nationalité puisque les immigrés tous sexes confondus sont d'abord les espagnols (17,88 %) (54) et puis les italiens (53) (17,55 %). Il est à noter toutefois que pour les immigrés français l'on trouve plus de la moitié de femmes (57,14 %) quatre femmes sur trois.

### **1.2.2. Entre 1933 et 1939<sup>1596</sup>**

En 1933, les allemands, tous sexes confondus sont les plus nombreux (37,36 %) (133), suivis des autrichiens (21,35 %) (76) et des tchécoslovaques (19,66 %) (70). Les parts d'hommes et de femmes parmi ces trois nationalités sont proportionnelles à ces chiffres généraux. En effet, les allemands ont la proportion d'hommes la plus importante (24,72 %) (88) de même que les femmes (12,64 %) (45). Viennent ensuite les hommes autrichiens (15,73 %) (56) suivis des hommes tchécoslovaques (49) (13,76 %), et les femmes tchécoslovaques (21) (5,90 %) et autrichiennes (5,62 %) (20). C'est donc un changement qui s'opère concernant la répartition des nationalités. Les espagnols et les italiens ne sont plus aussi présents que pour la période 1907-1917. Parmi les suisses et les syriens, il y a autant d'hommes que de femmes (3 et

---

<sup>1596</sup>República del Paraguay, Publicaciones oficiales. Memoria de la Dirección General de Estadísticas (1907-1939); República del Paraguay, Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939).

1). La portion la plus importante de femmes par nationalité se trouve parmi les ressortissants polonais, où l'on comptabilise 53,33 % de femmes (soit 8 femmes pour 7 hommes) ; pour le reste des nationalités, la proportion d'hommes reste supérieure.

En 1934, la proportion d'allemands reste la plus importante (32,01 %) (185). Une nouvelle nationalité fait son apparition : les russes qui représentent cette année-là 25,09 % (145) des immigrés, soit un quart du total des immigrés au Paraguay (145 sur 578 immigrés). Parmi l'ensemble des immigrés : les hommes allemands constituent 20,07 % (116) du contingent, et 11,94 % sont des allemandes (69) ; viennent ensuite les russes (17,13 % (99) des immigrés sont des hommes russes et 7,96 % (46) sont des femmes russes). Si les nationalités les plus présentes changent, on constate une fois encore que la répartition hommes/femmes est proportionnelle aux taux de nationalités représentées. À noter également que si le taux de femmes augmente à cette période, cela se ressent particulièrement chez les italiens qui comptabilisent autant d'hommes que de femmes.

Au cours de l'année 1935, le nombre d'immigrés augmente (1 110), mais la répartition des nationalités se modifie : on remarque que le plus fort taux revient désormais aux hommes polonais (19,55 %) (217), suivis des russes (17,48 % (194), déjà très représentés en 1934. Le taux d'allemands passe sous la barre des 6 % (61). La proportion de femmes suit la tendance observée chez les hommes, puisque les polonaises constituent 13,33 % (148) des immigrés et les femmes russes 7,75 % (86). Notons en outre que l'on retrouve chez les immigrés polonais, un équilibre dans la répartition homme-femme : il y a 59,45 % d'hommes et 40,55 % de femmes sur un total de (365) polonais.

Les années suivantes entre 1937 et 1939 les tendances qui se sont dessinées précédemment se maintiennent. En 1937, si la deuxième catégorie d'immigrants les plus nombreux sont les allemands et les allemandes (respectivement 1,78 % (85) et 1,03 % (49), les immigrés qui arrivent au Paraguay sont quasi exclusivement des polonais : ils représentent 86,66 % (4138) des immigrés et se répartissent presque également entre hommes et femmes : respectivement 44,57 % (2128) et 42,09 % (2010). Les données concernant l'état civil à la même date précisent que 51,50 % des polonais sont mariés. Cet élément explique l'équilibre entre les sexes. De plus, on peut rappeler qu'en 1937, 42 % des immigrés sont mineurs.

Ainsi, on peut supposer que l'arrivée massive des polonais est avant tout due à l'arrivée de nombreuses familles polonaises qui, au vu du contexte, fuient certainement leur pays pour des raisons de persécutions. Rappelons également que dans les années trente a également eu lieu l'arrivée des mennonites, un collectif d'immigrants avec des familles nombreuses en bas âge (chapitre 6).

L'année suivante, en 1938, les polonais restent encore largement majoritaires, mais si leur nombre a légèrement diminué par rapport à 1937 : ils sont 3 618 au total et constituent 43,74 % des hommes immigrés (1973), et 36,47 % des femmes immigrées (1 645). Toutefois, la part d'immigrés allemands hommes remonte de cinq points pour passer à 6,72 % (303), avec une augmentation également chez les femmes qui représentent désormais (151) 3,35 % des immigrées. Si la répartition homme/femme reste globalement égale, on constate néanmoins une légère baisse du nombre de femmes, puisque l'on passe à 42,81 % (1931) de femmes pour 57,19 % (2580) d'hommes. Parmi les polonais, les hommes forment 54,53 % et les femmes 45,47 %. On peut faire la même hypothèse qu'en 1937, c'est-à-dire que l'immigration polonaise est essentiellement familiale. En outre, on constate que la part d'hommes au sein des immigrés reste majoritaire, ce qui est particulièrement bien illustré parmi les italiens (81,82 % d'hommes pour 18,18 % de femmes) neuf hommes pour trois femmes.

En 1939, les polonais sont redevenus largement majoritaires parmi les immigrés, avec une proportion relativement équilibrée entre hommes et femmes qui représentent respectivement 43,32 % (891 hommes) et 34,52 % (710 femmes) des immigrés. Les Allemands restent cela dit bien présents : 6,81 % (140) des immigrés sont allemands et ils se répartissent là aussi de manière à peu près égale entre hommes et femmes. L'on peut également souligner que la part totale hommes/femmes est de 57,02 % (1173) d'hommes pour 42,98 % (884) de femmes et qu'il y a pour la première fois autant de femmes que d'hommes russes. Les espagnols en revanche continuent d'avoir un faible taux de femmes (respectivement 18,18 % et 12,50 %) soit neuf hommes pour deux femmes respectivement.

## **Conclusion**

Sur les deux périodes étudiées, on remarque tout d'abord une nette progression du nombre d'immigrés avec une majorité constante d'hommes par rapport aux femmes, ce qui n'empêche pas le taux de femmes d'augmenter sensiblement, particulièrement dans la deuxième période. L'on peut donc en conclure que, si les hommes arrivent tout d'abord seuls, une fois qu'ils ont réussi à s'installer, leurs épouses les rejoignent. L'immigration devient alors une affaire familiale. L'analyse croisée entre genre et nationalité montre de manière probante, que le pays s'ouvre progressivement à une diversité de nationalités et qu'il devient une terre d'exil pour certaines d'entre elles, dont les polonais dans la deuxième période. Cette analyse souligne en outre que si le taux de femmes augmente progressivement pour l'ensemble de la population immigrée, il n'évolue pas de la même manière selon les nationalités : si les Polonaises et les Russes sont largement présentes aux côtés de leurs homologues masculins, comme ce fut le cas ponctuellement pour le cas français, les

Espagnoles et les Italiennes sont largement moins nombreuses que les hommes de la même nationalité. Cela ne signifie pas que leur projet migratoire ne soit pas pensé dans la durée, ce sont en effet ces nationalités qui sont les plus concernées par les mariages mixtes. Avant de détailler cette question, il convient toutefois de présenter en amont l'état civil des immigrants.

## 2. État civil et nationalité<sup>1597</sup>

### 2.1. État civil des immigrants, toutes nationalités confondues

Tableau 33 : Répartition des immigrants au Paraguay selon l'état civil et l'année

Années	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
1907	1335	477	28	1840
1908	685	312	27	1024
1909	466	147	16	629
1910	271	123	8	402
1911	265	147	19	431
1912	478	199	16	693
1913	972	493	33	1498
1914	1004	581	31	1616
1915	253	103	10	366
1916	181	83	6	270
1917	200	94	8	302
1933	186	161	9	356
1934	298	267	13	578
1935	1292	496	20	1808
1937	2300	2447	30	4777
1938	2323	2153	35	4511
1939	1119	936	25	2080
Note de lecture : En 1907 au Paraguay, 1 335 immigrants étaient célibataires. Total immigrants : 23181 ; célibataires : 13628 ; mariés : 9219 ; veufs : 334				

Source : Élaboration propre. Publicaciones oficiales, Memoria de la Dirección General de Estadísticas. Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939), Les données de cette statistique fournissent la caractéristique des veufs sans en spécifier le genre.

<sup>1597</sup> República del Paraguay, Publicaciones oficiales de estadísticas. Memoria de la Dirección General de Estadísticas (1907-1939). ; Registro de Inmigrantes, Departamento de Tierras y Colonización, Prontuario de las Publicaciones oficiales (1918-1939).

Tableau 34 : Répartition des immigrants au Paraguay selon l'état civil et l'année %

Années	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
1907	73 %	26 %	2 %	100 %
1908	67 %	30 %	3 %	100 %
1909	74 %	23 %	3 %	100 %
1910	67 %	31 %	2 %	100 %
1911	61 %	34 %	4 %	100 %
1912	69 %	29 %	2 %	100 %
1913	65 %	33 %	2 %	100 %
1914	62 %	36 %	2 %	100 %
1915	69 %	28 %	3 %	100 %
1916	67 %	31 %	2 %	100 %
1917	66 %	31 %	3 %	100 %
1933	52 %	45 %	3 %	100 %
1934	52 %	46 %	2 %	100 %
1935	71 %	27 %	1 %	100 %
1937	48 %	51 %	1 %	100 %
1938	51 %	48 %	1 %	100 %
1939	54 %	45 %	1 %	100 %

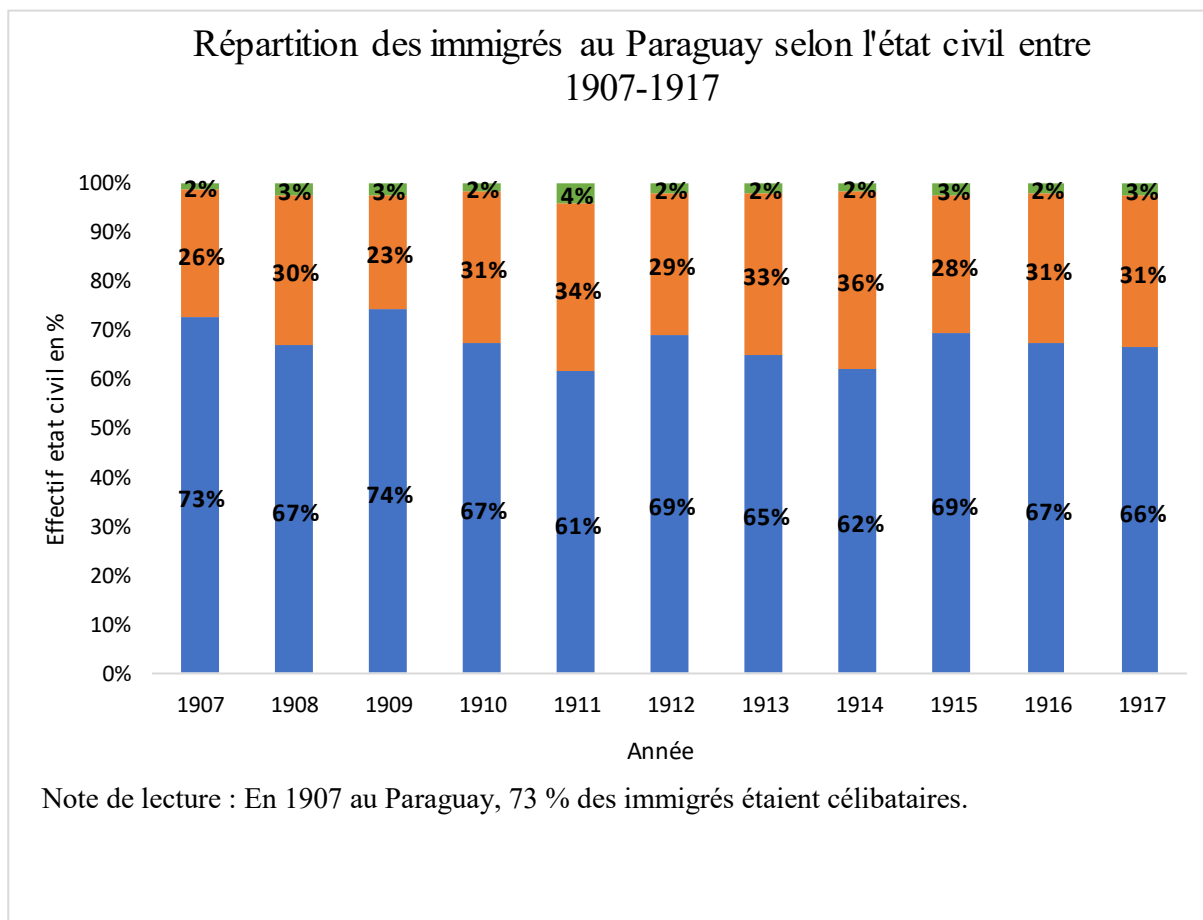
Note de lecture : En 1907 au Paraguay, 73 % des immigrants étaient célibataires.

Source : República del Paraguay, Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Au cours de la première période étudiée (1907-1917), on constate que les célibataires représentent chaque année la part la plus importante d'immigrés, viennent ensuite les mariés puis les veufs. Cette tendance s'inverse au cours de la deuxième période étudiée (1933-1939) puisque la part d'immigrés mariés vient dépasser celle des célibataires en 1937 (2447). De plus, on constate trois pics d'augmentation du nombre d'immigrés : le premier en 1907 (1840 immigrants au total), le second en 1913 et 1914 (1498 et 1616) et le troisième (de loin le plus significatif) en 1937 et 1938 (4777 et 4511).

Entre 1907 et 1917, les célibataires sont nettement majoritaires par rapport aux autres immigrants mariés ou veufs : ils sont 74 % (466) en 1909 et 73 % (1335) en 1907. Les mariés deviennent plus nombreux pendant la deuxième période avec un pic en 1937 (2447) où le pourcentage de mariés dépasse celui des célibataires (51 % pour 48 %) (2300). La part de veufs ne dépasse jamais 4 % (chiffre maximum en l'année 1911).

Graphique 56 : Répartition des immigrés au Paraguay selon l'état civil entre 1907 et 1917



Source: República del Paraguay, Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

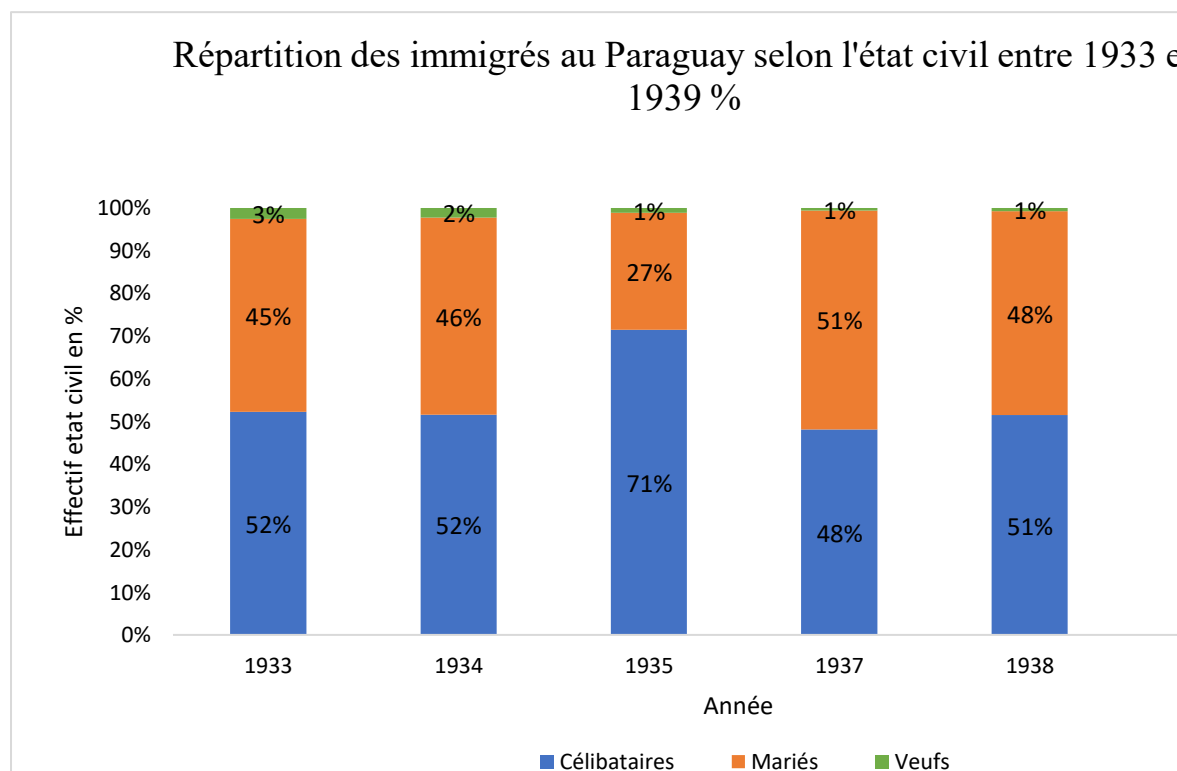
Si entre 1907 et 1917, les immigrés au Paraguay sont très majoritairement des célibataires, leur part varie entre 61 % (en 1911) (265) pour la part la plus basse et monte jusqu'à 74 % (en 1909) soit (466) célibataires pour un total de 629 immigrés. Ceci démontre qu'il n'y a pas d'évolution sensible sur dix ans. Par ailleurs, le nombre d'immigrés déjà mariés reste important puisqu'il se situe autour de 30 % sur la période et entre 23 % et 36 % entre 1909 et 1914 tandis que les veufs représentent une part tout à fait minime puisqu'ils ne sont jamais plus de 4 % des immigrés (le maximum est atteint en 1911 avec 19 veufs sur un total de 431 immigrés).

Dans une tout autre catégorie, il est important de noter les points suivants concernant l'évolution de l'immigration de mineurs : entre 1933 (44) et 1939 (740), la proportion de mineurs parmi les immigrants au Paraguay a fluctué d'année en année. En 1933 et 1935 (266), la proportion était égale ou inférieure à 15 % du nombre total d'immigrants de ces années. En 1934 (240), 1937 elle a atteint un maximum de 41,57 % (1986) et en 1938 (1657) la part a dépassé 35 %.<sup>1598</sup>.

<sup>1598</sup> República del Paraguay, Memoria de la Dirección General de Estadísticas.



Graphique 57 : Répartition des immigrés au Paraguay selon l'état civil entre 1933 et 1939 %



Source : República del Paraguay, Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Sur la période 1933-1939 au Paraguay, les immigrés célibataires restent la part la plus importante, à l'exception de l'année 1937 où ils ne sont plus que 48 % (2300), soit un peu moins de la moitié. Même si les célibataires restent majoritaires en moyenne, les hommes mariés sont devenus plus nombreux : entre 45 et 51 %, sauf en 1935 où ils passent sous la barre des 27 %, (496). Ainsi, on constate un changement par rapport à la période précédente étudiée : la part des célibataires est plus faible, en moyenne de 10 à 20 points (sauf en 1935 avec 71 %, 1292) alors qu'ils étaient largement majoritaires jusqu'alors. Dans cette période, il y a donc plus d'immigrés mariés que dans la précédente, d'autre part, la proportion des veufs est plus faible qu'avant, et le maximum est atteint en 1933 avec 3 % (9) et stagne à 1 % (20) à partir de 1935.

## 2.2. État civil selon la nationalité des immigrants

La tendance générale décrite en amont se retrouve également dès lors que l'on analyse de manière croisée l'état civil et la nationalité des immigrés : continuellement la part des immigrés mariés augmente. En outre, cette analyse permet de montrer les tendances concernant les nationalités présentes au gré des différentes époques. Afin de rendre compte de ces principales caractéristiques, nous avons choisi de ne retenir que quelques années : 1907, qui est l'année d'ouverture de la période ; 1917 puisqu'un changement s'opère ; 1933 car

c'est l'année où l'équivalence entre le nombre de mariés et de célibataires a lieu ; 1937 car le nombre de mariés dépasse celui des célibataires et enfin 1939, année qui clôt la période d'étude.

Tableau 35 : Répartition des immigrants selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1907 (pourcentage total)

État civil/Nationalités	1907							
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	154	57	5	216	8,37 %	3,10 %	0,27 %	11,74 %
Anglais	27	4	0	31	1,47 %	0,22 %	0,00 %	1,68 %
Argentins	161	43	2	206	8,75 %	2,34 %	0,11 %	11,20 %
Autrichiens	29	10	0	39	1,58 %	0,54 %	0,00 %	2,12 %
Espagnols	270	84	3	357	14,67 %	4,57 %	0,16 %	19,40 %
Français	54	17	1	72	2,93 %	0,92 %	0,05 %	3,91 %
Italiens	466	206	15	687	25,33 %	11,20 %	0,82 %	37,34 %
Nord-américains	33	4	0	37	1,79 %	0,22 %	0,00 %	2,01 %
Russes	45	14	0	59	2,45 %	0,76 %	0,00 %	3,21 %
Suisses	10	1	0	11	0,54 %	0,05 %	0,00 %	0,60 %
Uruguayens	20	11	0	31	1,09 %	0,60 %	0,00 %	1,68 %
Autres nationalités *	66	26	2	94	3,59 %	1,41 %	0,11 %	5,11 %
Total	1335	477	28	1840	72,55 %	25,92 %	1,52 %	100,00 %

Note de lecture : En 1907 au Paraguay, 154 immigrants étaient des célibataires allemands.  
Note de lecture : En 1907 au Paraguay, 8,37 % des immigrants étaient des célibataires allemands.  
\*Cf encadré 1

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

**Encadré 1 : 1907-1917**

**La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif d'immigrés inférieur à 50 sur la période 1907-1917.**

« Autres nationalités » : africain, arabe, belge, bolivien, brésilien, cubain, danois, égyptien, grec, hollandais, portugais, suédois, turc, autres nationalités (ici la catégorie déjà existante)

Au cours de l'année 1907, les célibataires, toutes nationalités confondues étaient majoritaires (72,55 %), soit près de trois quarts des immigrants, c'est-à-dire exactement 1335 hommes. Seuls 28 étaient veufs (1,52 %) et majoritairement des italiens (15) tandis que 477 étaient mariés (25,92 %), majoritairement aussi des italiens (206). Ce nombre important d'immigrés de nationalité italienne parmi les mariés et les veufs se retrouve chez les célibataires (466, soit 25,33 %) et donc d'une manière générale dans le pourcentage total des immigrants de cette année 1907, puisqu'ils composent alors 37,34 % de la population totale des immigrants (687). Après les italiens viennent les immigrants espagnols (19,40 %) (357), puis les allemands (11,74 %) (216) et les argentins (11,20 %) (206). Les nationalités les moins

représentées sont, dans l'ordre croissant, les suisses (0,60 %) (11), puis les uruguayens et les anglais (1,68 %) (31) respectivement. On remarque enfin que la répartition de l'état civil exprimée par le cas des belges se retrouve dans les autres nationalités. Signalons que parmi les nord-américains, russes, suisses, uruguayens, les anglais et les autrichiens, on ne comptabilise aucun veuf.

Tableau 36 : Répartition des immigrants selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1907 (pourcentage linéaire)

État civil/Nationalités	1907			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	71,30 %	26,39 %	2,31 %	100,00 %
Anglais	87,10 %	12,90 %	0,00 %	100,00 %
Argentins	78,16 %	20,87 %	0,97 %	100,00 %
Autrichiens	74,36 %	25,64 %	0,00 %	100,00 %
Espagnols	75,63 %	23,53 %	0,84 %	100,00 %
Français	75,00 %	23,61 %	1,39 %	100,00 %
Italiens	67,83 %	29,99 %	2,18 %	100,00 %
Nord-américains	89,19 %	10,81 %	0,00 %	100,00 %
Russes	76,27 %	23,73 %	0,00 %	100,00 %
Suisses	90,91 %	9,09 %	0,00 %	100,00 %
Uruguayens	64,52 %	35,48 %	0,00 %	100,00 %
Autres nationalités *	70,21 %	27,66 %	2,13 %	100,00 %
Total	72,55 %	25,92 %	1,52 %	100,00 %

Note de lecture : En 1907 au Paraguay, 71,30 % des immigrants allemands étaient célibataires  
\*Cf encadré 1

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Certainement du fait de leur nombre important cette année-là, les italiens sont ceux qui ont le taux de célibat le plus élevé. Ce sont les immigrants suisses qui sont les moins nombreux à être célibataires (90,91 %), puis viennent les nord-américains avec 89,19 % de célibataires, puis les anglais avec 87,10 %. L'importance du statut de célibataire se retrouve cependant de manière flagrante chez les autres nationalités : chez les allemands (71,30 %), les argentins (78,16 %), les autrichiens (74,36 %), les espagnols (75,63 %), etc. Remarquons également que les immigrants allemands et italiens ont la part la plus importante de veufs, autour de 2 %, contre moins de 1 % pour les autres nationalités. Il n'y a aucun veuf parmi les anglais, autrichiens, nord-américains, russes, suisses et uruguayens.

Tableau 37 : Répartition des immigrants selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1917 (pourcentage total)

État civil/Nationalités	1917							
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	28	16	3	47	9,27 %	5,30 %	0,99 %	15,56 %
Anglais	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Argentins	78	12	0	90	25,83 %	3,97 %	0,00 %	29,80 %
Autrichiens	9	8	1	18	2,98 %	2,65 %	0,33 %	5,96 %
Espagnols	29	22	3	54	9,60 %	7,28 %	0,99 %	17,88 %
Français	1	6	0	7	0,33 %	1,99 %	0,00 %	2,32 %
Italiens	25	27	1	53	8,28 %	8,94 %	0,33 %	17,55 %
Nord-américains	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Russes	1	2	0	3	0,33 %	0,66 %	0,00 %	0,99 %
Suisses	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Uruguayens	9	1	0	10	2,98 %	0,33 %	0,00 %	3,31 %
Autres nationalités *	20	0	0	20	6,62 %	0,00 %	0,00 %	6,62 %
Total	200	94	8	302	66,23 %	31,13 %	2,65 %	100,00 %

Note de lecture : En 1917 au Paraguay, 28 immigrants étaient des célibataires allemands.  
 Note de lecture : En 1917 au Paraguay, 9,27 % des immigrants étaient des célibataires allemands.  
 Calcul :  $\frac{\text{Effectif célibataires allemands 1917}}{\text{effectif total 1917}} * 100$   
 \*Cf encadré 1

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Tableau 38- Répartition des immigrants selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1917 (pourcentage linéaire)

État civil/Nationalités	1917			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	59,57 %	34,04 %	6,38 %	100,00 %
Anglais	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Argentins	86,67 %	13,33 %	0,00 %	100,00 %
Autrichiens	50,00 %	44,44 %	5,56 %	100,00 %
Espagnols	53,70 %	40,74 %	5,56 %	100,00 %
Français	14,29 %	85,71 %	0,00 %	100,00 %
Italiens	47,17 %	50,94 %	1,89 %	100,00 %
Nord-américains	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Russes	33,33 %	66,67 %	0,00 %	100,00 %
Suisses	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Uruguayens	90,00 %	10,00 %	0,00 %	100,00 %
Autres nationalités *	100,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Total	66,23 %	31,13 %	2,65 %	100,00 %

Note de lecture : En 1917 au Paraguay, 59,57 % des immigrants allemands étaient célibataires  
 Calcul :  $\frac{\text{Effectif célibataires allemands 1917}}{\text{effectif total allemands 1917}} * 100$   
 \*Cf encadré 1

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

En 1917, la part des célibataires est de 66,23 % (200), pour 31,13 % (94) d'immigrés mariés et 2,65 % (8) de veufs. Ces derniers sont plus nombreux parmi les allemands et les espagnols (3), soit 0,99 % du nombre total d'immigrés). Les célibataires uruguayens et argentins montrent une présence de 90 % pour les uruguayens (9) et 86,67 % (78) pour les argentins, suivis par les anglais (18,15 %) (49) et les espagnols (14,44 %) (39) en 1916. Les anglais, nord-américains, les suisses et les nationalités autres n'ont parmi elles aucun veuf, qui sont plus présents chez les allemands (6,38 %), les autrichiens et les espagnols (5,56 %). Si les célibataires restent globalement majoritaires, on constate un renversement du taux de mariés qui s'opère chez les français, les italiens et les russes où ils sont majoritaires (85,71 % des français, 66,67 % des russes et 50,94 % des italiens). Cette année marque donc une évolution concernant l'état civil des migrants, de même qu'elle exprime des caractéristiques propres aux projets migratoires selon les nationalités : les français et les italiens migrent désormais plus en famille, ce qui est sans nul doute lié au rôle des liens amicaux et familiaux (chapitre 7).

Tableau 39 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1933 (pourcentage total)

État civil/Nationalités	1933							
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	67	63	3	133	18,82 %	17,70 %	0,84 %	37,36 %
Argentins	15	5	1	21	4,21 %	1,40 %	0,28 %	5,90 %
Autrichiens	42	31	3	76	11,80 %	8,71 %	0,84 %	21,35 %
Espagnols	2	4	1	7	0,56 %	1,12 %	0,28 %	1,97 %
Français	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Japonais	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Lituanais	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Polonais	8	7	0	15	2,25 %	1,97 %	0,00 %	4,21 %
Roumains	0	2	0	2	0,00 %	0,56 %	0,00 %	0,56 %
Russes	4	5	0	9	1,12 %	1,40 %	0,00 %	2,53 %
Suisses	3	3	0	6	0,84 %	0,84 %	0,00 %	1,69 %
Tchécoslovaques	40	29	1	70	11,24 %	8,15 %	0,28 %	19,66 %
Autres nationalités *	5	12	0	17	1,40 %	3,37 %	0,00 %	4,78 %
Total	186	161	9	356	52,25 %	45,22 %	2,53 %	100,00 %

Note de lecture : En 1933 au Paraguay, 67 immigrés étaient des célibataires allemands.  
Note de lecture : En 1933 au Paraguay, 18,82 % des immigrés étaient des célibataires allemands.  
Calcul :  $\frac{\text{Effectif célibataires allemands 1933}}{\text{Effectif total 1933}} * 100$   
52,25 % (186) de célibataires toutes nationalités confondues ; dont les allemands sont majoritaires.\*Cf encadré 2

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

**Encadré 2 : 1933-1939**

**La catégorie « autres nationalités » regroupe toutes les nationalités ayant un effectif d'immigrés inférieur à 50 sur la période 1933-1939.**

« **Autres nationalités** » : anglais, belge, brésilien, bulgare, chinois, danois, estonien, finlandais, hollandais, hondurien, hongrois, israélite, italien, libanais, luxembourgeois, nord-américain, norvégien, palestinien, syrien, libanais, turc, uruguayen, yougoslave, Autres nationalités (ici la catégorie déjà existante)

Tableau 40 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1933 (pourcentage linéaire)

État civil/Nationalités	1933			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	50,38 %	47,37 %	2,26 %	100,00 %
Argentins	71,43 %	23,81 %	4,76 %	100,00 %
Autrichiens	55,26 %	40,79 %	3,95 %	100,00 %
Espagnols	28,57 %	57,14 %	14,29 %	100,00 %
Français	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Japonais	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Lituanais	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Polonais	53,33 %	46,67 %	0,00 %	100,00 %
Roumains	0,00 %	100,00 %	0,00 %	100,00 %
Russes	44,44 %	55,56 %	0,00 %	100,00 %
Suisses	50,00 %	50,00 %	0,00 %	100,00 %
Tchécoslovaques	57,14 %	41,43 %	1,43 %	100,00 %
Autres nationalités *	29,41 %	70,59 %	0,00 %	100,00 %
Total	52,25 %	45,22 %	2,53 %	100,00 %

Note de lecture : En 1933 au Paraguay, 50,38 % des immigrés allemands étaient célibataires

$$\text{Calcul : } \frac{\text{Effectif célibataires allemands 1933}}{\text{Effectif total allemands 1933}} * 100$$

52,25 % des immigrés célibataires. \*Cf encadré 2

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Au cours de l'année 1933, la part des célibataires et des mariés est presque équivalente puisque les célibataires constituent 52,25 % (186) de la population immigrée pour 45,22 % (161) de mariés, ce qui permet de constater une nette progression du nombre de mariés pour les immigrés toutes nationalités confondues. Les immigrés les plus nombreux sont les allemands (37,36 %) (133) puis les autrichiens (21,35 %) et (76) les tchécoslovaques (19,66 %). (70). Seulement deux roumains et aucun immigré de nationalité française, japonaise et lituanienne ont été recensés cette année-là. Les veufs sont surtout présents chez les allemands et les autrichiens (chacun 0,84 % des immigrés (3)). De même, ce sont les

mêmes nationalités à présenter le plus grand nombre de mariés : 63 pour les allemands et 31 pour les autrichiens, ce qui correspond respectivement à 17,70 % et 8,71 % de l'ensemble des immigrés. Si ces chiffres sont directement liés au fait que ces deux nationalités représentent les contingents d'immigrés les plus élevés, ce ne sont pas, pour autant, les nationalités les plus mariées. Le taux de mariés est effectivement le plus fort pour les roumains (100 %, c'est-à-dire 2) puis parmi les nationalités autres (70,59 %) (encadré 2) et enfin pour les suisses (50 % : 3 mariés pour 3 célibataires). Notons également qu'un veuf se trouve parmi les espagnols ce qui correspond à une nouveauté et constitue un écart très prononcé par rapport aux autres nationalités, (étant le deuxième pourcentage trouvé parmi les argentins).

Tableau 41 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1937 (pourcentage total)

État civil/Nationalités	1937							
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	53	79	2	134	1,11 %	1,65 %	0,04 %	2,81 %
Argentins	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Autrichiens	17	35	0	52	0,36 %	0,73 %	0,00 %	1,09 %
Espagnols	2	1	0	3	0,04 %	0,02 %	0,00 %	0,06 %
Français	27	40	0	67	0,57 %	0,84 %	0,00 %	1,40 %
Japonais	93	55	1	149	1,95 %	1,15 %	0,02 %	3,12 %
Lituanais	4	5	0	9	0,08 %	0,10 %	0,00 %	0,19 %
Polonais	1984	2132	24	4140	41,53 %	44,63 %	0,50 %	86,67 %
Roumains	34	28	0	62	0,71 %	0,59 %	0,00 %	1,30 %
Russes	4	6	1	11	0,08 %	0,13 %	0,02 %	0,23 %
Suisses	18	8	0	26	0,38 %	0,17 %	0,00 %	0,54 %
Tchécoslovaques	33	37	1	71	0,69 %	0,77 %	0,02 %	1,49 %
Autres nationalités*	31	21	1	53	0,65 %	0,44 %	0,02 %	1,11 %
Total	2300	2447	30	4777	48,15 %	51,22 %	0,63 %	100,00 %
Note de lecture : En 1937 au Paraguay, 53 immigrés étaient des célibataires allemands. Note de lecture : En 1917 au Paraguay, 1,11 % des immigrés étaient des célibataires allemands. Calcul : $\frac{\text{Effectif célibataires allemands 1937}}{\text{Effectif total 1937}} * 100$								
*Cf encadré 2								

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Tableau 42 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1937 (pourcentage linéaire)

État civil/Nationalités	1937			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	39,55 %	58,96 %	1,49 %	100,00 %
Argentins	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Autrichiens	32,69 %	67,31 %	0,00 %	100,00 %
Espagnols	66,67 %	33,33 %	0,00 %	100,00 %
Français	40,30 %	59,70 %	0,00 %	100,00 %
Japonais	62,42 %	36,91 %	0,67 %	100,00 %
Litوانيens	44,44 %	55,56 %	0,00 %	100,00 %
Polonais	47,92 %	51,50 %	0,58 %	100,00 %
Roumains	54,84 %	45,16 %	0,00 %	100,00 %
Russes	36,36 %	54,55 %	9,09 %	100,00 %
Suisses	69,23 %	30,77 %	0,00 %	100,00 %
Tchécoslovaques	46,48 %	52,11 %	1,41 %	100,00 %
Autres nationalités *	58,49 %	39,62 %	1,89 %	100,00 %
Total	48,15 %	51,22 %	0,63 %	100,00 %
Note de lecture : En 1937 au Paraguay, 39,55 % des immigrés allemands étaient célibataires Calcul : $\frac{\text{Effectif célibataires allemands 1937}}{\text{Effectif total allemands 1937}} * 100$ 48,15 % (2300) de célibataires, *Cf encadré 2				

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

En 1937, la part des mariés est devenue supérieure à celle des célibataires : 51,22 % de mariés (2447) pour 48,15 % (2300) de célibataires. Ces derniers sont majoritairement polonais ce qui est lié au fait que les polonais sont les plus nombreux cette année-là : 86,67 % (4140) des immigrés sont polonais dont 41,53 % (1984) sont célibataires et 44,63 % (2132) mariés. Après les polonais, les immigrés les plus nombreux sont les japonais (3,12 %) (149) puis les allemands (2,81 %) (134). Si aucun argentin n'immigre, les nationalités les moins représentées sont les espagnols, les lituaniens, les russes et les suisses, qui composent moins de 1 % des immigrés. On observe un basculement inverse pour la nationalité espagnole qui représentait, lors de la période précédemment étudiée, la part généralement la plus importante d'immigrés. Les immigrés mariés sont majoritairement allemands (58,96 %) (79), autrichiens (67,31 %) (35), français (59,70 %) (40), lituaniens (55,56 %) (5), polonais (51,50 %) (2132), russes (54,55 %) (6), et tchécoslovaques (52,11 %) (37). Les immigrés russes ont la part de veufs la plus élevée avec 9,09 % (1 pour 11).



Tableau 43 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1939 (pourcentage total)

État civil/ Nationalités	1939							
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	54	84	2	140	2,60 %	4,04 %	0,10 %	6,73 %
Argentins	2	3	0	5	0,10 %	0,14 %	0,00 %	0,24 %
Autrichiens	0	1	0	1	0,00 %	0,05 %	0,00 %	0,05 %
Espagnols	3	7	1	11	0,14 %	0,34 %	0,05 %	0,53 %
Français	15	4	0	19	0,72 %	0,19 %	0,00 %	0,91 %
Japonais	55	58	0	113	2,64 %	2,79 %	0,00 %	5,43 %
Lituanais	10	11	0	21	0,48 %	0,53 %	0,00 %	1,01 %
Polonais	885	698	18	1601	42,55 %	33,56 %	0,87 %	76,97 %
Roumains	30	11	1	42	1,44 %	0,53 %	0,05 %	2,02 %
Russes	3	5	0	8	0,14 %	0,24 %	0,00 %	0,38 %
Suisses	2	3	0	5	0,10 %	0,14 %	0,00 %	0,24 %
Tchécoslovaques	26	25	1	52	1,25 %	1,20 %	0,05 %	2,50 %
Autres nationalités*	34	26	2	62	1,63 %	1,25 %	0,10 %	2,98 %
Total	1119	936	25	2080	53,80 %	45,00 %	1,20 %	100,00 %

Note de lecture : En 1939 au Paraguay, 54 immigrés étaient des célibataires allemands.  
 Note de lecture : En 1917 au Paraguay, 2,60 % des immigrés étaient des célibataires allemands  
 Calcul :  $\frac{\text{Effectif célibataires allemands 1939}}{\text{Effectif total 1939}} * 100$   
 \*Cf encadré 2

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Tableau 44 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1939 (pourcentage linéaire)

État civil/Nationalités	1939			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Total
Allemands	38,57 %	60,00 %	1,43 %	100,00 %
Argentins	40,00 %	60,00 %	0,00 %	100,00 %
Autrichiens	0,00 %	100,00 %	0,00 %	100,00 %
Espagnols	27,27 %	63,64 %	9,09 %	100,00 %
Français	78,95 %	21,05 %	0,00 %	100,00 %
Japonais	48,67 %	51,33 %	0,00 %	100,00 %
Lituanais	47,62 %	52,38 %	0,00 %	100,00 %
Polonais	55,28 %	43,60 %	1,12 %	100,00 %
Roumains	71,43 %	26,19 %	2,38 %	100,00 %
Russes	37,50 %	62,50 %	0,00 %	100,00 %
Suisses	40,00 %	60,00 %	0,00 %	100,00 %
Tchécoslovaques	50,00 %	48,08 %	1,92 %	100,00 %
Autres nationalités *	54,84 %	41,94 %	3,23 %	100,00 %
Total	53,80 %	45,00 %	1,20 %	100,00 %

Note de lecture : En 1939 au Paraguay, 38,57 % des immigrés allemands étaient célibataires  
 Calcul :  $\frac{\text{Effectif célibataires allemands 1939}}{\text{Effectif total allemands 1939}} * 100$   
 53,80 % (1119) de célibataires \*Cf encadré 2

Source : República del Paraguay. Memoria de la Dirección General de Estadísticas.

Durant l'année 1939, le nombre d'immigrés est de 2080 et ces derniers sont majoritairement célibataires (53,80 %) (1119) et bien que la part de mariés reste importante (45 %) (936) ; les veufs représentent 1,20 % (25) des immigrés. Parmi ce nombre total, les polonais restent, comme les années précédentes, les immigrés les plus nombreux : 76,97 % (1601). Cette large majorité laisse place à 6,73 % (140) d'allemands et 5,43 % (113) de japonais. Les nationalités les moins représentées (en dessous de 1 %) sont les autrichiens, les suisses, les argentins, les russes, puis les espagnols et les français (dans l'ordre croissant). Cependant, les immigrés allemands, argentins, autrichiens, espagnols, japonais, lituaniens, russes et suisses sont majoritairement mariés, et tous les autrichiens le sont. Après les polonais, les immigrés célibataires les plus importants sont les français (78,95 %) (15) et les roumains (71,43 %) (30). Quant aux veufs ils ne représentent qu'une part de 1,20 % en 1939 parmi lesquels les polonais sont proportionnellement les plus nombreux, soit (1,02 %)

## **Conclusion**

Les tendances générales révélées par une lecture de l'état civil des immigrés selon le genre montrent dans le même temps une présence de plus en plus accrue des femmes et une hausse du nombre d'immigrés mariés. De plus, on constate que les étrangers immigrèrent en famille, et que ceux qui se marient sur place une fois installés au Paraguay sont nombreux, non seulement entre immigrants de même nationalité, mais également avec d'autres nationalités ainsi qu'avec des Paraguayens. À travers ces deux dynamiques conjointes, les immigrés s'intègrent progressivement dans la sociologie et la démographie du pays.

## **3. Mariages des immigrants entre les années 1870 et 1940**

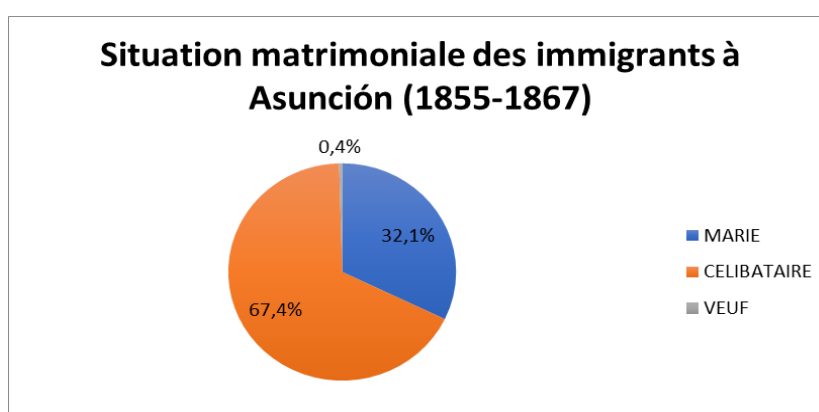
Nous nous concentrerons ici sur les mariages mixtes réalisés sur toute la période de notre étude à Asunción. Les cas de mariages à la capitale ne sauraient toutefois être érigés en généralité, mais les sources manquent pour l'étude de la situation des villes à l'intérieur du pays. À défaut de données quantitatives, on retiendra les données issues des archives de l'Archevêché d'Asunción<sup>1599</sup>. Ces sources nous permettent d'examiner les mariages célébrés

---

<sup>1599</sup> Archivo Nacional de Asunción - ANA - años (1855-1867) - « Lista de inmigrantes del Barrio de la Catedral, la Recoleta y de la Encarnación ». Sección Historia. La liste des étrangers a été faite à la main dans des feuilles séparées sous le titre de « Liste des étrangers résidents dans le district de la Cathédrale », et les étrangers ont été divisés en première classe et deuxième classe, avec les noms, prénoms ; état civil ; nationalité et profession et l'année. Recensements des trois quartiers de concentration d'immigrants à Asunción : la Cathédrale ; la Recoleta ; et l'Encarnación, années (1855-1867). Archivo de la Arquidiócesis de Asunción-Paraguay ; Archivo de la Parroquia de la Catedral ; Mariages, années 1857-1881, vol 1, 66 ; 1870-1883, vol 2, 96 ; 1884-1892, vol 3, 17 ; 1893-1902, vol 4, 111 ; 1902-1919 vol 5, 161. Archivo de la Parroquia de la Encarnación ; Mariages années : 1869-1876, vol 5, 167 ; 1876-1878, vol 6, 175 ; 1879-1882, vol 7, 157 ; 1882-1886, vol 8 138 ; 1886-1890, vol 9, 222 ; 1890-1895, vol 10, 196 ; 1895-1900, vol 11, 122 ; 1900-1904 vol 12, 262 ; 1904-1907 vol 13, 214 ; 1907-1909 vol 14, 81 ; 1922-1970 vol 3, 114. Les archives de l'Archevêché d'Asunción réunissent les demandes en mariage, les baptêmes et les décès. Elles sont consultables sur papier ou en microfiches. Voir aussi

au Paraguay entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Compte tenu de notre sujet, il a été décidé de ne pas retenir les immigrants originaires d'Amérique du Sud (argentins 7,3 % des immigrés et brésiliens 9,8 %). Nous nous sommes concentrés sur les étrangers venant d'Europe essentiellement, bien que l'immigration au Paraguay compte également quelques migrants originaires d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord (moins de 1 %) et d'Asie (moins de 2 %). Parmi les immigrés venant d'Europe (80 %), voici quelles étaient alors les proportions : 40 % d'italiens, 30 % d'espagnols et 18 % de français. Notons également qu'entre les années 1855 (312) et 1867 (167), parmi les immigrés vivant à la capitale 32 % étaient mariés et 67 % célibataires. On dénombre également 2 veufs<sup>1600</sup>.

Graphique 58 : Situation matrimoniale des immigrants à Asunción (1855-1867)



Source: Archivo Nacional d'Asunción - ANA - (1855-1867)

### 3.1. Les mariages des immigrants (données générales) : les différentes nationalités

Au regard de notre échantillon, près de 1800 migrants ont été recensés, parmi eux des hommes qui demandent en mariage des femmes de nationalités diverses. Les sources nous informent également sur les témoins et leur nationalité. Nous pouvons faire plusieurs constats à partir des documents disponibles. Tout d'abord, on distingue deux nationalités largement représentées chez les demandeurs en mariage : on dénombre près de (701) 39 % d'époux d'origine italienne et (523) 29 % d'origine espagnole ; chiffres qui font écho à ce qui a été dit en amont : la force de l'intégration espagnole du fait de son ancienneté sur le territoire paraguayen ainsi que l'importance numérique et la spécificité de l'immigration italienne. Ces deux nationalités devancent en effet très largement les époux français (111) et allemands (98),

le recueil de listes de célibataires dans, «Formación de la Familia Paraguaya», Los Inmigrantes, vol. I, Expedientes de soltería del Arzobispado de Asunción (1776-1939), 2011.

<sup>1600</sup> Archivo Nacional d'Asunción - ANA - (1855-1867) - « Lista de extranjeros residentes en el distrito de la Catedral, la Recoleta y de la Encarnación ». Lista de extranjeros residentes en el distrito de la Catedral, ANA, SH, vol 292, n° 11 ; Archivo de la Arquidiócesis de Asunción-Paraguay, Archivo de la Parroquia de la Catedral. « Formación de la Familia Paraguaya », Los Inmigrantes, vol. I, Expedientes de soltería del Arzobispado de Asunción (1776-1939), *Ibidem*. Graphique 58.

qui ne représentent, respectivement, que 6,2 % et 5,4 % de notre échantillon. Viennent ensuite les syriens (74) (4,1 %) et les autrichiens (65) (3,6 %).

Tableau 45 : Nationalité de l'époux

Nationalité de l'époux			
AFRICAINNE	(3) 0,20 %	HONGROISE	(6) 0,30 %
ALLEMANDE	(98) 5,40 %	IRLANDAISE	(1) 0,10 %
AMÉRICAINNE	(8) 0,40 %	ISRAÉLIENNE	(2) 0,10 %
ANGLAISE	(37) 2,10 %	ITALIENNE	(701) 8,90 %
ARABE	(10) 0,60 %	JAPONAISE	(2) 0,10 %
ARMÉNIENNE	(3) 0,20 %	LIBANAISE	(5) 0,30 %
AUSTRO-HONGROISE	(1) 0,10 %	LITUANIENNE	(1) 0,10 %
AUTRICHIENNE	(65) 3,60 %	PHILIPPINE	(1) 0,10 %
BELGE	(10) 0,60 %	POLONAISE	(5) 0,30 %
BULGARE	(1) 0,10 %	PORTUGAISE	(61) 3,40 %
DANOISE	(3) 0,20 %	RUSSE	(12) 0,70 %
ÉCOSSAISE	(2) 0,10 %	SUÉDOISE	(5) 0,30 %
ÉGYPTEIENNE	(1) 0,10 %	SUISSE	(20) 1,10 %
ESPAGNOLE	(523) 9,10 %	SYRIENNE	(74) 4,10 %
ESTONIENNE	(1) 0,10 %	TCHÉCOSLOVAQUE	(7) 0,40 %
FRANÇAISE	(111) 6,20 %	TURQUE	(2) 0,10 %
GRECQUE	(7) 0,40 %	UKRAINIENNE	(1) 0,10 %
HOLLANDAISE	(7) 0,40 %	YOUGOSLAVE	(3) 0,20 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción.

D'autre part, nos sources nous renseignent sur le pays d'origine de la mariée (1777). Ainsi, il apparaît que (1157) 65 % des épouses sont originaires du Paraguay, il s'agit soit d'enfants d'immigrés nés sur le sol, soit de paraguayennes natives. Les épouses italiennes sont la deuxième nationalité la plus représentée avec un taux de (244) 13,7 %, viennent ensuite les espagnoles (133) (7,5 %) et les épouses originaires d'Argentine (116) (6,5 %).

Tableau 46 : Nationalité des épouses

Nationalité des épouses			
ALGÉRIENNE	(1) 0,1 %	MEXICAINE	(1) 0,1 %
ALLEMANDE	(16) 0,9 %	PARAGUAYENNE	(1157) 65,1 %
ANGLAISE	(1) 0,1 %	POLONAISE	(2) 0,1 %
ARABE	(5) 0,3 %	PORTUGAISE	(1) 0,1 %
ARGENTINE	(116) 6,5 %	ROUMAINE	(1) 0,1 %
AUTRICHIENNE	(11) 0,6 43	RUSSE	(1) 0,1 %
BELGE	(2) 0,1 %	SUISSE	(6) 0,3 %
BRÉSILIENNE	(17) 1,0 %	SYRIENNE	(15) 0,8 %
ESPAGNOLE	(133) 7,5 %	TCHÉCOSLOVAQUE	(2) 0,1 %
FRANÇAISE	(22) 1,2 %	URUGUAYENNE	(18) 1,0 %
ITALIENNE	(244) 13,7 %	VÉNÉZUÉLIENNE	(1) 0,1 %
LIBANAISE	(2) 0,1 %	YOUGOSLAVE	(1) 0,1 %
MALTE	(1) 0,1 %		

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Enfin, une troisième catégorie d'acteurs entre en ligne de compte dans notre exposé, celui des témoins de mariage (1588). Nos sources nous fournissent des informations sur la nationalité de ces personnes qu'il convient de commenter. On distingue près de (465) 30 % de témoins italiens. Viennent ensuite des témoins originaires d'Espagne (277) (17,4 %), puis des témoins paraguayens (145) (9,1 %). Par ailleurs, il arrive à de nombreuses reprises que les témoins n'aient pas la même nationalité que les époux, c'est ainsi le cas dans (425) 27 % des mariages (mixtes).

Tableau 47 : Nationalité des témoins

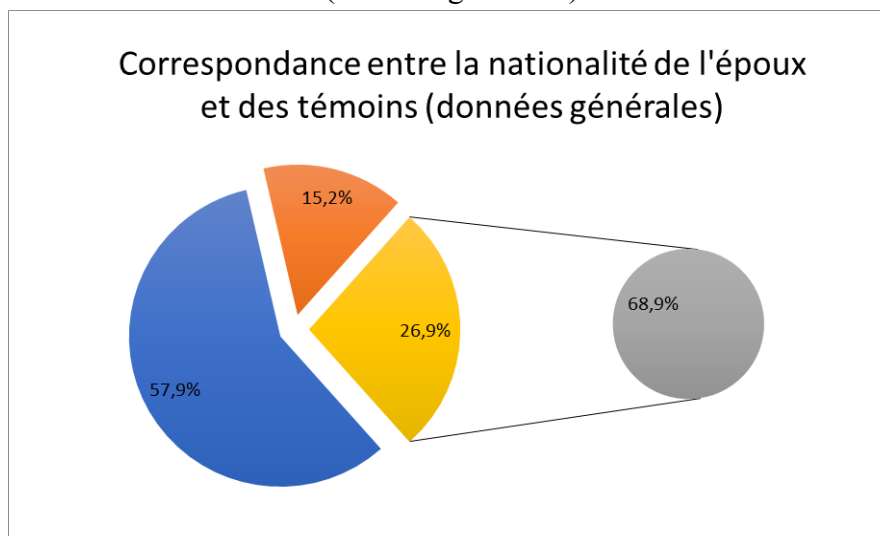
Nationalité des témoins			
AFRICAINNE	(3)0,2 %	ITALIENNE	(465)29,3 %
ALLEMANDE	(30)1,9 %	JAPONAISE	(1)0,1 %
AMÉRICAINNE	(2)0,1 %	LIBANAISE	(5)0,3 %
ANGLAISE	(7)0,4 %	MALTAISE	(1)0,1 %
ARABE	(24)1,5 %	PARAGUAYENNE	(145)9,1 %
ARGENTINE	(15)0,9 %	POLONAISE	(3)0,2 %
ARMÉNIENNE	(1)0,1 %	PORTUGAISE	(41)2,6 %
AUTRICHIENNE	(33)2,1 %	RUSSE	(2)0,1 %
BELGE	(1)0,1 %	SUÉDOISE	(1)0,1 %
BRÉSILIENNE	(2)0,1 %	SUISSE	(7)0,4 %
ESPAGNOLE	(277)17,4 %	SYRIENNE	(33)2,1 %
FRANÇAISE	(52)3,3 %	URUGUAYENNE	(1)0,1 %
GRECQUE	(5)0,3 %	YUGOSLAVE	(1)0,1 %
HOLLANDAISE	(1)0,1 %	MIXTE	(428)27,0 %
HONGROISE	(1)0,1 %		

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

### 3.2. Les mariages des immigrants : correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins

Après examen des données recueillies, il apparaît clairement que certaines nationalités sont plus représentées que d'autres. Il semble intéressant de croiser les informations recueillies précédemment. L'on peut ainsi établir une correspondance entre la nationalité du marié et celle des témoins. Dans plus de la moitié des mariages recensés (916) (57,9 %), la nationalité d'origine de l'époux est identique à celle des témoins. Dans (240) 15,2 % des cas, elle est différente (autre). Enfin, pour un quart des mariages célébrés, la nationalité des témoins est mixte (425) 26,09 %, dans ce cas l'un des deux témoins a la même nationalité que l'époux.

Graphique 59 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et des témoins  
(données générales)



Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Dans le détail, c'est-à-dire nationalité par nationalité, on remarque que des immigrants originaires de pays comme la Bulgarie, l'Écosse, ou encore la Turquie se marient sans avoir un témoin de la même nationalité. À l'inverse, les époux autrichiens ont dans (57) 56 % de leurs mariages un témoin de la même origine. Les mariés d'origine allemande ont à (76) 32,9 % des témoins de nationalité allemande. Enfin, dans 31,6 % des mariages, la nationalité des témoins est mixte. Par ailleurs, sur les 35,5 % des mariages célébrés avec des témoins de nationalités différentes, la moitié a un témoin d'origine allemande.

Tableau 48 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (916)	Autre (240)	Mixte (425)	1 des témoins à la même nationalité que l'époux (293)
AFRICAINNE	(3)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
ALLEMANDE	(25)32,9 %	(27)35,5 %	(24)31,6 %	(12)50,0 %
AMÉRICAINNE	(1)14,3 %	(2)28,6 %	(4)57,1 %	(2)50,0 %
ANGLAISE	(7)25,0 %	(8)28,6 %	(13)46,4 %	(9)69,2 %
ARABE	(9)90,0 %	(0)0,0 %	(1)10,0 %	(1)100,0 %
ARMÉNIENNE	(1)33,3 %	(1)33,3 %	(1)33,3 %	(1)100,0 %
AUSTRO-HONGROISE	(0)0,0 %	(1)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
AUTRICHIENNE	(32)56,1 %	(10)17,5 %	(15)26,3 %	(9)60,0 %
BELGE	(1)14,3 %	(3)42,9 %	(3)42,9 %	(2)66,7 %
BULGARE	(0)0,0 %	(1)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
DANOISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(3)100,0 %	(3)100,0 %
ÉCOSSAISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(2)100,0 %	(0)0,0 %
ÉGYPTIENNE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %	(0)0,0 %
ESPAGNOLE	(257)55,7 %	(58)12,6 %	(146)31,7 %	(109)74,7 %
ESTONIENNE	(0)0,0 %	(1)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %

FRANÇAISE	(47)52,2 %	(16)17,8 %	(27)30,0 %	(15)55,6 %
GRECQUE	(4)66,7 %	(2)33,3 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
HOLLANDAISE	(0)0,0 %	(2)33,3 %	(4)66,7 %	(2)50,0 %
HONGROISE	(1)20,0 %	(3)60,0 %	(1)20,0 %	(0)0,0 %
IRLANDAISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %	(1)100,0 %
ISRAÉLIENNE	(0)0,0 %	(2)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
ITALIENNE	(438)69,2 %	(62)9,8 %	(133)21,0 %	(98)73,7 %
JAPONAISE	(1)50,0 %	(0)0,0 %	(1)50,0 %	(1)100,0 %
LIBANAISE	(5)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
LITUANIENNE	(0)0,0 %	(1)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
PHILIPPINE	(0)0,0 %	(1)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
POLONAISE	(2)66,7 %	(1)33,3 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
PORTUGAISE	(39)76,5 %	(2)3,9 %	(10)19,6 %	(6)60,0 %
RUSSE	(2)20,0 %	(7)70,0 %	(1)10,0 %	(0)0,0 %
SUÉDOISE	(1)20,0 %	(2)40,0 %	(2)40,0 %	(2)100,0 %
SUISSE	(6)33,3 %	(6)33,3 %	(6)33,3 %	(3)50,0 %
SYRIENNE	(33)47,8 %	(15)21,7 %	(21)30,4 %	(15)71,4 %
TCHÉCOSLOVAQUE	(0)0,0 %	(2)33,3 %	(4)66,7 %	(2)50,0 %
TURQUE	(0)0,0 %	(2)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
UKRAINIENNE	(0)0,0 %	(1)100,0 %	(0)0,0 %	(0)0,0 %
YUGOSLAVE	(1)33,3 %	(1)33,3 %	(1)33,3 %	(0)0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

### **3.3. Les mariages des immigrants (données générales) : correspondance entre la nationalité de l'époux et de l'épouse**

Une autre donnée qu'il convient de mettre en corrélation avec la nationalité de l'époux est le pays d'origine de l'épouse. On dénombre (391) 22,1 % de mariages pour lesquels les mariés ont la même nationalité. Dans (229) 12,9 % des cas, le pays d'origine de la mariée est différent de celui de l'époux. Enfin, dans (1150) 65 % des cas, la mariée est originaire du Paraguay. Ce pourcentage est divisé entre les enfants d'immigrés nés sur le territoire et les natives paraguayennes ; cela montre aussi que le mariage a sans aucun doute participé de l'intégration sociale d'immigrants à la société et à la pérennité de leur présence sur le territoire. Si on observe plus attentivement les données, nationalité par nationalité, on constate que les ressortissants de certaines nationalités épousent dans tous les cas des femmes paraguayennes : c'est le cas pour les immigrants originaires d'Afrique, d'Autriche-Hongrie, de Bulgarie, du Danemark, d'Écosse, d'Égypte, d'Estonie, de Grèce, d'Irlande, du territoire qui correspond aujourd'hui à Israël, du Japon, de Lituanie, des Philippines et de Suède. Selon le pays d'origine du marié, la situation est contrastée. Dans le cas d'un époux français, dans (13) 11,8 % des cas, il se marie avec une femme française, dans (23) 20,9 % des cas avec une femme d'une autre nationalité et dans 67,3 % (74) des cas avec une femme paraguayenne. Les enfants d'espagnols et d'italiens nés sur le territoire sont devenus paraguayens, et cela vaut

aussi pour les autres nationalités, dans les registres ils figurent comme originaires du Paraguay. Par conséquent les enfants d'immigrés et les Paraguayens natifs sont mélangés dans cette catégorie.

Tableau 49 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et de l'épouse

Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse Identique (391)	Autre (229)	Paraguayenne (1150)
AFRICAINNE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(3)100,0 %
ALLEMANDE	(11)11,5 %	(13)13,5 %	(72)75,0 %
AMÉRICAINNE	(0)0,0 %	(1)12,5 %	(7)87,5 %
ANGLAISE	(0)0,0 %	(3)8,3 %	(33)91,7 %
ARABE	(4)40,0 %	(0)0,0 %	(6)60,0 %
ARMÉNIENNE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %
AUSTRO-HONGROISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %
AUTRICHIENNE	(0)9,7 %	(9)14,5 %	(47)75,8 %
BELGE	(6)10,0 %	(3)30,0 %	(6)60,0 %
BULGARE	(1)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %
DANOISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(3)100,0 %
ÉCOSSAISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(2)100,0 %
ÉGYPTEENNE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %
ESPAGNOLE	(113)22,0 %	(82)16,0 %	(318)62,0 %
ESTONIENNE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %
FRANÇAISE	(13)11,8 %	(23)20,9 %	(74)67,3 %
GRECQUE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(7)100,0 %
HOLLANDAISE	(0)0,0 %	(2)28,6 %	(5)71,4 %
HONGROISE	(0)0,0 %	(1)16,7 %	(5)83,3 %
IRLANDAISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %
ISRAÉLIENNE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(2)100,0 %
ITALIENNE	(222)32,2 %	(67)9,7 %	(400)58,1 %
JAPONAISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(2)100,0 %
LIBANAISE	(1)20,0 %	(1)20,0 %	(3)60,0 %
LITUANIENNE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %
PHILIPPINE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(1)100,0 %
POLONAISE	(1)20,0 %	(0)0,0 %	(4)80,0 %
PORTUGAISE	(0)0,0 %	(7)11,7 %	(53)88,3 %
RUSSE	(0)0,0 %	(4)33,3 %	(8)66,7 %
SUÉDOISE	(0)0,0 %	(0)0,0 %	(5)100,0 %
SUISSE	(2)10,0 %	(4)20,0 %	(14)70,0 %
SYRIENNE	(14)19,2 %	(4)5,5 %	(55)75,3 %
TCHÉCOSLOVAQUE	(2)28,6 %	(2)28,6 %	(3)42,9 %
TURQUE	(0)0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %
UKRAINIENNE	(0)0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %
YOUgosLAVE	(1)33,3 %	(0)0,0 %	(2)66,7 %

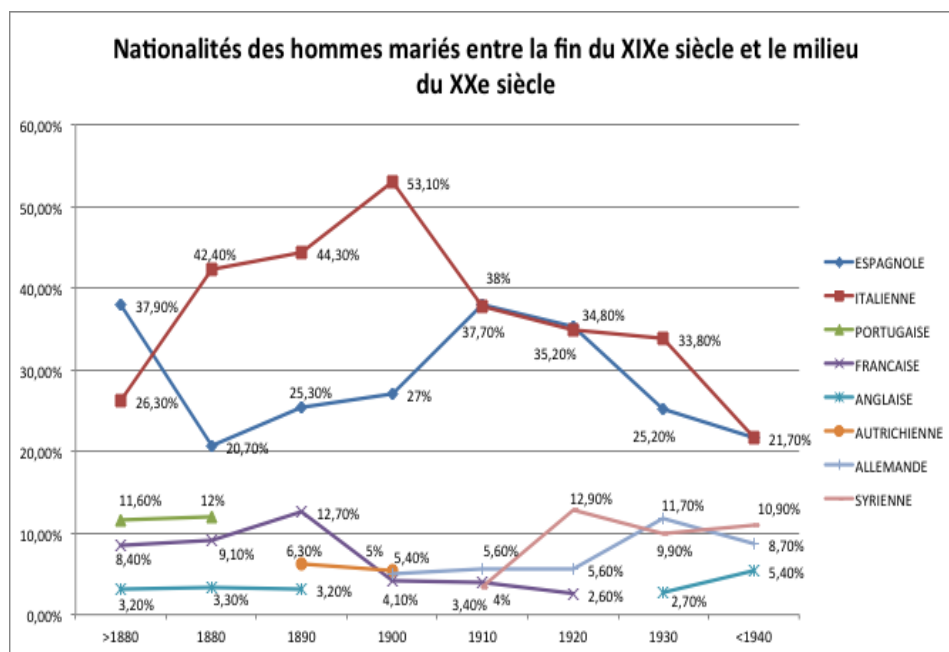
Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción



### 3.4. Mariages des immigrants (aspects chronologiques) : nationalités des acteurs du mariage

Nos sources nous informent également sur les dates des mariages. Ainsi, on peut établir une chronologie de ces événements. On constate qu'il y a plus de mariages célébrés lors des décennies 1890 et 1910. Si l'on s'intéresse aux différentes nationalités des époux par période, on distingue la prédominance des nationalités espagnole et italienne. Avant la décennie 1880 et après 1940, au minimum 20,7 % (57) des immigrants mariés sont espagnols et 21,7 % (20) sont italiens, et au maximum 37,90 % (36) sont espagnols et 53,1 % (128) sont italiens. Les autres pays ne dépassent pas les 13 %. On compte 12 % (11) de portugais dans les années 1880, 12,7 % (40) de français en 1890, 12,9 % (30) de syriens en 1920 ou encore 11,7 % (26) d'allemands en 1930.

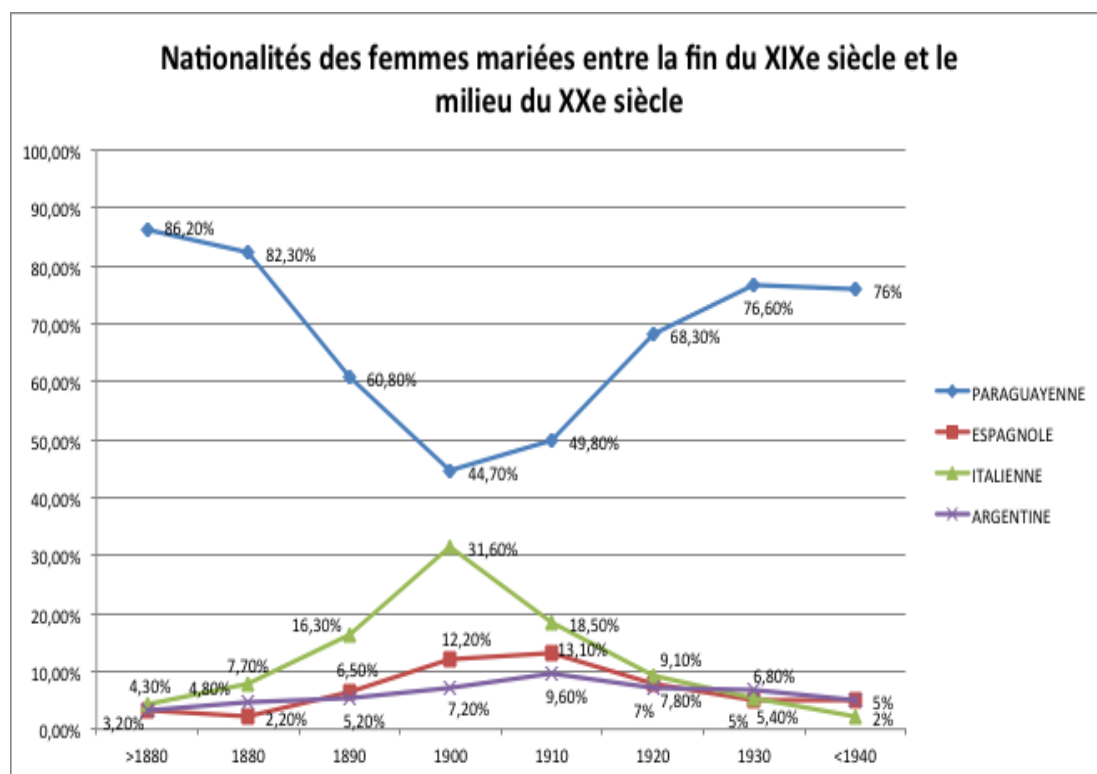
Graphique 60 : Nationalités des hommes mariés entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle



Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Concernant l'origine des épouses, on observe également la prédominance d'une nationalité en particulier, celle du Paraguay. En effet, au maximum 86,2 % (81) des femmes mariées sont paraguayennes et au minimum elles sont 44,7 % (106). On distingue une nette différence entre cette nationalité et les autres, différence réduite en 1900 par le taux de femmes mariées d'origine italienne (31,6 %) (75). Le reste du temps, la seconde nationalité la plus représentée chez les épouses ne dépasse pas les 20 %.

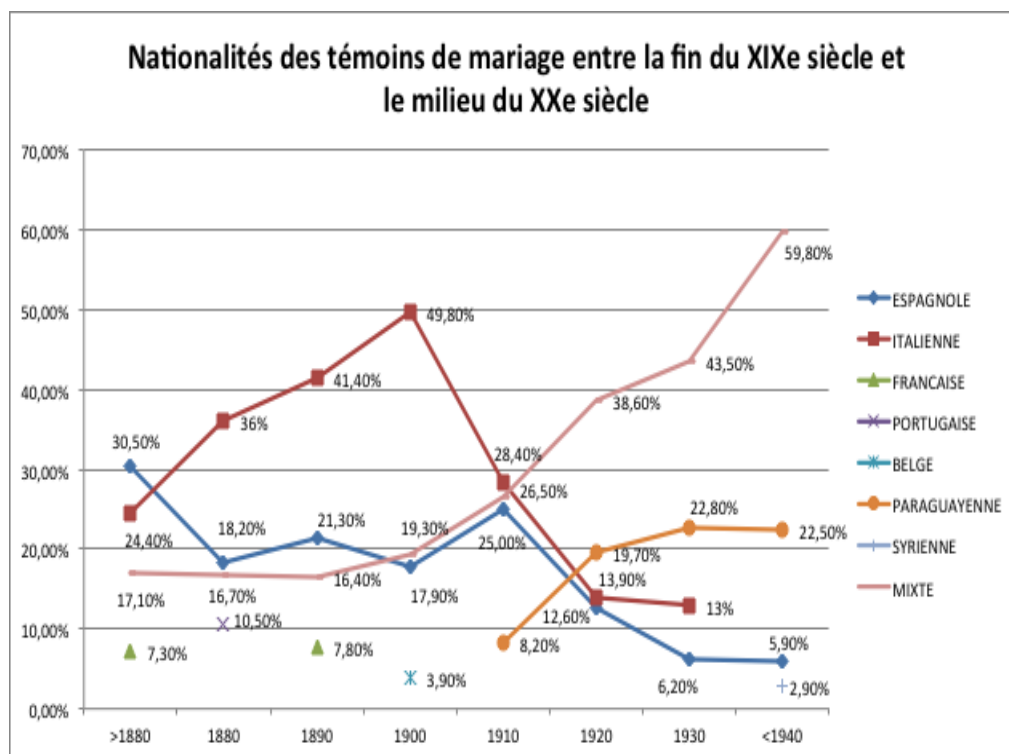
Graphique 61 : Nationalités des femmes mariées entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle



Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción.

Si l'on s'intéresse à la nationalité des témoins d'un point de vue chronologique, on remarque l'importance des nationalités espagnole et italienne avant 1880 jusqu'en 1910 ; à partir de cette décennie, leur part va chuter nettement jusqu'à la décennie 1940. On peut aussi souligner le fait qu'entre 1880 et 1940, le nombre de mariages célébrés en présence de témoins de nationalités différentes passe de 16,4 % à 59,8 %. On distingue sans peine une augmentation constante de la part de nationalités mixtes dans la période considérée. D'autre part, à partir de 1910 — soit la décennie où les taux des nationalités espagnole et italienne chutent — le taux de témoins de nationalité paraguayenne est de 8,2 % (22) et atteint 22,8 % (44) en 1930.

Graphique 62 : Nationalités des témoins de mariage entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.



Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción.

### 3.5. Mariages des immigrants (aspects chronologiques) : correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins

Avant 1880 les nationalités des époux et des témoins les plus représentées sont celles de l'Espagne et de l'Italie, comme nous avons pu le constater à l'aide des graphiques précédents. Au regard de ces données, il convient d'examiner l'évolution de ce fait dans le temps. Ainsi, il apparaît qu'avant 1880, 100 % des époux de nationalité africaine et américaine ont des témoins de mariage de la même nationalité. À l'inverse, les mariés grecs n'ont pas de témoins de mariage de leur nationalité. Si l'on porte le regard sur les deux nationalités les plus représentées de notre échantillon, on remarque que 71,9 % des témoins ont une nationalité identique au marié, 9,4 % ont une autre nationalité, tandis que dans 18,8 % des cas la nationalité des témoins est mixte. Dans ce cas de figure, 2 témoins sur 3 ont une nationalité identique à celle du marié. Dans le cas des italiens, 86,4 % ont des témoins de même origine, 4,5 % ont une nationalité différente et 9,1 % ont une nationalité mixte. Dans le cas d'un mariage avec deux témoins de nationalités différentes, dans 100 % des cas, l'un des témoins a la même nationalité que l'époux. (tous les tableaux sont réalisés par nos soins).

Tableau 50 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (avant 1880)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (avant 1880)				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (60)	Autre (9)	Mixte (15)	Un des témoins à la même nationalité que l'époux (10)
AFRICAINNE	(3)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
ALLEMANDE	(1)50,0 %	0,0 %	(1)50,0 %	(1)100,0 %
AMÉRICAINNE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
ANGLAISE	(1)33,3 %	0,0 %	(2)66,7 %	0,0 %
AUTRICHIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %
ESPAGNOLE	(23)71,9 %	(3)9,4 %	(6)18,8 %	(4)66,7 %
FRANÇAISE	(6)75,0 %	(1)12,5 %	(1)12,5 %	(1)100,0 %
GRECQUE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ITALIENNE	(19)86,4 %	(1)4,5 %	(2)9,1 %	(2)100,0 %
PHILIPPINE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
PORTUGAISE	(4)57,1 %	(1)14,3 %	(2)28,6 %	(2)100,0 %
SUISSE	(2)66,7 %	(1)33,3 %	0,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Durant la décennie 1880, autrichiens, espagnols, français, grecs, italiens et portugais ont dans plus de 2 mariages sur 3 des témoins de même nationalité. Les mariés anglais ont à 62,5 % des témoins de la même nationalité, dont 12,5 % ont des témoins de nationalité différente et 25 % ont des nationalités mixtes. Or, dans 100 % de ce dernier cas de figure, un des témoins est au moins de la même nationalité que le marié. C'est également le cas chez les portugais.

Tableau 51 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1880)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1880)				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (192)	Autre (21)	Mixte (47)	Un des témoins à la même nationalité que l'époux (35)
ALLEMANDE	(2)40,0 %	0,0 %	(3)60,0 %	(2)66,7 %
AMÉRICAINNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %
ANGLAISE	(5)62,5 %	(1)12,5 %	(2)25,0 %	(2)100,0 %
AUTRICHIENNE	(9)69,2 %	(3)23,1 %	(1)7,7 %	0,0 %
BELGE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %	(1)100,0 %
ESPAGNOLE	(39)9,6 %	(4)7,1 %	(13)23,2 %	(9)69,2 %
FRANÇAISE	(18)78,3 %	(1)4,3 %	(4)17,4 %	(4)100,0 %
GRECQUE	(2)66,7 %	(1)33,3 %	0,0 %	0,0 %
HONGROISE	(1)50,0 %	0,0 %	(1)50,0 %	0,0 %
ITALIENNE	(88)79,3 %	(5)4,5 %	(18)16,2 %	(14)77,8 %
LIBANAISE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
POLOGNE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
PORTUGAISE	(27)87,1 %	(1)3,2 %	(3)9,7 %	(3)100,0 %
RUSSE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
SUÉDOISE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
SUISSE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Au cours de la décennie 1890, 12,7 % des époux sont de nationalité française. Pour ces mariages, 64,5 % des témoins sont français tandis que 9,7 % sont d'une autre origine. Dans un quart des mariages où l'époux est français, les témoins ont une nationalité mixte. Ainsi, dans 75 % des mariages en présence de témoins de nationalités différentes, au moins l'un des témoins est français.

Tableau 52 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1890)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1890)				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (211)	Autre (17)	Mixte (46)	Un des témoins à la même nationalité que l'époux (33)
ALLEMANDE	(4)50,0 %	(2)25,0 %	(2)25,0 %	(1)50,0 %
ANGLAISE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %	(2)100,0 %
ARABE	(3)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
AUTRICHIENNE	(11)57,9 %	(3)15,8 %	(5)26,3 %	(5)100,0 %
BELGE	(1)50,0 %	0,0 %	(1)50,0 %	0,0 %
ESPAGNOLE	(56)81,2 %	(1)1,4 %	(12)17,4 %	(10)83,3 %
FRANÇAISE	(20)64,5 %	(3)9,7 %	(8)25,8 %	(6)75,0 %
GRECQUE	(2)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
HOLLANDAISE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ITALIENNE	(104)86,7 %	(3)2,5 %	(13)10,8 %	(8)61,5 %
PORTUGAISE	(7)77,8 %	(1)11,1 %	(1)11,1 %	0,0 %
RUSSE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
SUISSE	(3)50,0 %	(1)16,7 %	(2)33,3 %	(1)50,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Autre décennie importante, celle de 1900. Durant cette période s'opère un croisement des courbes entre la nationalité espagnole et les nationalités mixtes des témoins de mariage. En effet, à cette époque, les témoins espagnols ne sont plus 17,9 % alors que les témoins mixtes représentent 19,3 %. Cela peut s'expliquer par une baisse des témoins de même nationalité que l'époux. Dans le cas des mariages dont l'époux est originaire d'Espagne, 68,5 % des témoins sont de même nationalité, alors qu'ils étaient 81,2 % lors de la décennie précédente. Mais ce qui est plus significatif encore, c'est que le taux de témoins de nationalité mixte atteint quasiment les 30 %, alors qu'il était de 17,4 % la décennie précédente. De même, on peut constater que lors d'un mariage où les témoins ont une nationalité différente, dans 56,3 % des cas un des témoins est espagnol, on est loin du chiffre de la décennie 1890 qui était de 83,3 %.

Tableau 53 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1900)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1900)				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (156)	Autre (14)	Mixte (40)	Un des témoins à la même nationalité que l'époux (25)
ALLEMANDE	(6)66,7 %	(2)22,2 %	(1)11,1 %	0,0 %
ANGLAISE	0,0 %	(2)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ARABE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
AUTRICHIENNE	(7)63,6 %	0,0 %	(4)36,4 %	(3)75,0 %
BELGE	0,0 %	(2)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ESPAGNOLE	(37)68,5 %	(1)1,9 %	(16)29,6 %	(9)56,3 %
FRANÇAISE	(2)25,0 %	(3)37,5 %	(3)37,5 %	(2)66,7 %
GRECQUE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
HOLLANDAISE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %	(2)100,0 %
ITALIENNE	(100)87,0 %	(3)2,6 %	(12)10,4 %	(9)75,0 %
PORTUGAISE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
SUÉDOISE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
SUISSE	(1)50,0 %	0,0 %	(1)50,0 %	0,0 %
SYRIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

La décennie 1910 marque un tournant dans la diversité des origines des époux. D'une part, alors que depuis la décennie 1880 le taux de mariés italiens augmentait — passant de 42,4 % à 53,1 % (graphique 60-62) — il chute à 38 %, pour terminer, après les années 1940, à 21,7 %. D'autre part, on constate durant cette même décennie une jonction des différentes nationalités des témoins de mariage : 28,4 % de témoins italiens, 26,5 % de témoins de nationalités mixtes et 25 % de nationalité espagnole. Là encore, une chute brutale a lieu entre la décennie 1900 et la décennie suivante, alors qu'auparavant le taux de témoins italiens était en constante augmentation, passant de 36 % en 1880 à 49,8 % en 1900.

Si l'on examine la correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins sur la période donnée, on distingue une augmentation des témoins mixtes lors des mariages où l'époux est italien : passant de 10 % lors de la décennie précédente à 17,3 % dix ans plus tard. D'autre part, l'on remarque là aussi une augmentation importante du nombre de témoins de nationalité autre qu'italienne, passant de 2,6 % en 1900 à 10,2 % en 1910.

L'augmentation de la présence de témoins de nationalités mixtes est manifeste pour toutes les nationalités des époux recensés durant cette décennie. Dans le cas des mariages allemands, 28,6 % des témoins sont de nationalités mixtes ; chez les mariages anglais, on arrive à 40 % de témoins mixtes ; enfin chez les mariages français on atteint les deux tiers de témoins mixtes. Pour la décennie précédente, les chiffres sont très différents : dans le cas d'un

mariage anglais, aucun cas de témoin n'a de nationalité mixte ; chez les allemands, 11,1 % ; chez les français : 33,5 %. (tableau 53).

Tableau 54 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1910)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1910)				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (145)	Autre (57)	Mixte (68)	Un des témoins à la même nationalité que l'époux (51)
ALLEMANDE	(3)21,4 %	(7)50,0 %	(4)28,6 %	(1)25,0 %
ANGLAISE	0,0 %	(3)60,0 %	(2)40,0 %	(1)50,0 %
ARABE	(5)83,3 %	0,0 %	(1)16,7 %	(1)100,0 %
AUTRICHIENNE	(3)42,9 %	(3)42,9 %	(1)14,3 %	0,0 %
BELGE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	(1)100,0 %
ÉCOSSAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %
ÉGYP TIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %
ESPAGNOLE	(59)56,7 %	(15)14,4 %	(30)28,8 %	(27)90,0 %
FRANÇAISE	0,0 %	(3)33,3 %	(6)66,7 %	(2)33,3 %
HOLLANDAISE	0,0 %	(2)100,0 %	0,0 %	0,0 %
IRLANDAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	(1)100,0 %
ISRAÉLIENNE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ITALIENNE	(71)72,4 %	(10)10,2 %	(17)17,3 %	(15)88,2 %
PORTUGAISE	0,0 %	(3)100,0 %	0,0 %	0,0 %
RUSSE	0,0 %	(2)100,0 %	0,0 %	0,0 %
SUISSE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %	(1)50,0 %
SYRIENNE	(4)36,4 %	(6)54,5 %	(1)9,1 %	(1)00,0 %
TURQUE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

La décennie 1920 marque le déclin acté des nationalités espagnoles et italiennes des témoins de mariage, au profit des nationalités mixtes et paraguayennes. On le constate aisément par l'examen des chiffres concernant les cas où l'époux et les témoins ont la même origine. Ainsi, durant cette décennie, les mariages où l'époux et les témoins sont espagnols s'élèvent à 34,6 %, alors qu'ils étaient encore de 56,7 % lors de la décennie précédente. Dans le cas des mariages italiens, on atteint 38,5 %, alors que la proportion était de 72,4 % durant la décennie 1910. D'autre part, sur ces mêmes catégories d'origine, on remarque la part importante des mariages à témoins mixtes : 41 % de témoins à nationalités mixtes du côté espagnol ; 42,3 % du côté italien. Néanmoins, on peut tempérer cette augmentation, en soulignant la part importante de mariage où l'un des deux témoins est de la même nationalité que le marié (65,6 % côté espagnol ; 72,7 % côté italien).

Tableau 55 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1920)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1920)				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (81)	Autre (57)	Mixte (86)	Un des témoins à la même nationalité que l'époux (58)
ALLEMANDE	(3)27,3 %	(4)36,4 %	(4)36,4 %	(2)50,0 %
AMÉRICAINNE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %	(1)100,0 %
ANGLAISE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %	(2)100,0 %
AUSTRO-HONGROISE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
AUTRICHIENNE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %	0,0 %
DANOISE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %	(2)100,0 %
ESPAGNOLE	(27)34,6 %	(19)24,4 %	(32)41,0 %	(21)65,6 %
ESTONIENNE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
FRANÇAISE	(1)16,7 %	(3)50,0 %	(2)33,3 %	0,0 %
ISRAËLIENNE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ITALIENNE	(30)38,5 %	(15)19,2 %	(33)42,3 %	(24)72,7 %
JAPONAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	(1)100,0 %
LIBANAISE	(2)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
RUSSE	0,0 %	(2)100,0 %	0,0 %	0,0 %
SUÉDOISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	(1)100,0 %
SUISSE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
SYRIENNE	(17)56,7 %	(8)26,7 %	(5)16,7 %	(4)80,0 %
TCHÉCOSLOVAQUE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %
TURQUE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
YUGOSLAVE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Durant la décennie 1930, on observe toujours une baisse constante des témoins de nationalité espagnole et italienne ; dans le cas espagnol on passe même sous la barre des 25 % et il y a désormais plus de mariages avec des témoins d'autres nationalités que de nationalité espagnole. Par ailleurs, durant cette décennie 11,7 % des époux sont originaires d'Allemagne. Pourtant, on recense seulement 30 % de témoins allemands lors de mariage où l'époux est allemand ; sans compter les 45 % de mariage où les témoins ont une nationalité différente. On retrouve ce cas de figure chez les français, où deux fois moins de mariages sont célébrés sans qu'il n'y ait de témoins de la même nationalité que l'époux.



Tableau 56 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1930)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1930)				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (59)	Autre (60)	Mixte (84)	Un des témoins à la même nationalité que l'époux (57)
ALLEMANDE	(6)30,0 %	(9)45,0 %	(5)25,0 %	(3)60,0 %
AMÉRICAINNE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %	(1)50,0 %
ANGLAISE	(1)16,7 %	(2)33,3 %	(3)50,0 %	(2)66,7 %
ARMÉNIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	(1)100,0 %
AUTRICHIENNE	(1)25,0 %	(3)75,0 %	0,0 %	0,0 %
BELGE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %	0,0 %
BULGARE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ESPAGNOLE	(11)22,4 %	(13)26,5 %	(25)51,0 %	(20)80,0 %
FRANÇAISE	(1)20,0 %	(2)40,0 %	(2)40,0 %	0,0 %
HOLLANDAISE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
HONGROISE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ITALIENNE	(24)34,8 %	(18)26,1 %	(27)39,1 %	(19)70,4 %
JAPONAISE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
LIBANAISE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
POLONAISE	(2)66,7 %	(1)33,3 %	0,0 %	0,0 %
PORTUGAISE	0,0 %	(1)25,0 %	(3)75,0 %	(1)33,3 %
RUSSE	(2)100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
SUÉDOISE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %	(1)100,0 %
SUISSE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	(1)100,0 %
SYRIENNE	(9)40,9 %	(2)9,1 %	(11)50,0 %	(7)63,6 %
TCHÉCOSLOVAQUE	0,0 %	(2)50,0 %	(2)50,0 %	(1)50,0 %
YUGOSLAVE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

La dernière période nous concernant est la période de la décennie 1940 et au-delà. Depuis la décennie 1920, on constate qu'entre 9,9 % et 12,9 % des hommes mariés sont originaires de Syrie (graph.60-62). Sur la période nous intéressant ici, 2,9 % des témoins de mariage sont d'origine syrienne. En croisant ces données, on obtient les chiffres suivants : 42,9 % des mariages syriens sont célébrés en présence de témoins de la même nationalité ; aucun mariage d'un époux syrien n'est célébré en présence de témoins d'une autre nationalité. Quand le mariage d'un syrien est célébré en présence de témoins à nationalités mixtes — soit 57,1 % des cas — dans les trois quarts de ces cas, un des témoins est syrien. Cette dynamique matrimoniale syrienne est sensible depuis les années 1920, où l'on constate déjà que 56,7 % des mariages sont célébrés en présence de témoins d'origine syrienne. Dans les années 1930, on constate que seulement 9,1 % des mariages d'un homme syrien sont célébrés sans témoin syrien, alors que ce taux était encore de 26,7 % une décennie plus tôt.

Tableau 57 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (après 1940)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (après 1940)				
Nationalité de l'époux	Nationalité des témoins Identique (10)	Autre (35)	Mixte (39)	Un des témoins à la même nationalité que l'époux (24)
ALLEMANDE	(1)12,5 %	(3)37,5 %	(4)50,0 %	(2)50,0 %
AMÉRICAINE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ANGLAISE	0,0 %	(4)80,0 %	(1)20,0 %	(1)100,0 %
ARMÉNIENNE	(1)50,0 %	(1)50,0 %	0,0 %	0,0 %
AUTRICHIENNE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %	(1)50,0 %
BELGE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
DANOISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	(1)100,0 %
ÉCOSSAISE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
ESPAGNOLE	(4)23,5 %	(1)5,9 %	(12)70,6 %	(9)75,0 %
FRANÇAISE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %	0,0 %
HOLLANDAISE	(0)0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
HONGROISE	(1)25,0 %	(3)75,0 %	0,0 %	0,0 %
ITALIENNE	0,0 %	(7)41,2 %	(10)58,8 %	(6)60,0 %
LIBANAISE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
LITUANIENNE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
POLONAISE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
RUSSE	0,0 %	(3)75,0 %	(1)25,0 %	0,0 %
SUISSE	0,0 %	(3)100,0 %	0,0 %	0,0 %
SYRIENNE	(3)42,9 %	0,0 %	(4)57,1 %	(3)75,0 %
TCHÉCOSLOVAQUE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %	(1)100,0 %
UKRAINIENNE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
YUGOSLAVE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

### 3.6. Mariages des immigrants (aspects chronologiques) : correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse

Lors de l'exposé des différentes nationalités des femmes mariées, nous avons pu constater que la majorité des femmes est paraguayenne. Il convient dès lors d'examiner la correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse, afin de déterminer avec quelles personnes les unions sont célébrées.

Avant les années 1880, on remarque que de nombreux mariages unissent un homme et une femme paraguayenne. Néanmoins, il existe des mariages unissant deux personnes de même nationalité, c'est le cas dans 8,3 % des mariages espagnols ; dans 12,5 % des mariages français ; dans 16,7 % des mariages italiens ; dans 33,3 % des mariages suisses.

Tableau n° 58 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (avant 1880)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (avant 1880) et celle de l'épouse (avant 1880)			
Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse identique (9)	Autre (4)	Paraguayenne (81)
AFRICAINNE	0,0 %	0,0 %	(3)100,0 %
ALLEMANDE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
AMÉRICAINNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ANGLAISE	0,0 %	0,0 %	(3)100,0 %
AUTRICHIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ESPAGNOLE	(3)8,3 %	0,0 %	(33)91,7 %
FRANÇAISE	(1)12,5 %	(1)12,5 %	(6)75,0 %
GRECQUE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ITALIENNE	(4)16,7 %	(2)8,3 %	(18)75,0 %
PHILIPPINE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
PORTUGAISE	0,0 %	0,0 %	(11)100,0 %
SUISSE	(1)33,3 %	(1)33,3 %	(1)33,3 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Au cours de la décennie suivante, on note une légère augmentation du taux de femmes d'origine italienne, passant de 4,3 % à 7,7 %. (graphique 61). On peut également remarquer que le taux de mariage italien est constant à 16,7 %.

Tableau 59 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1880)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1880)			
Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse identique (25)	Autre (23)	Paraguayenne (223)
ALLEMANDE	(1)1,1 %	0,0 %	(8)88,9 %
AMÉRICAINNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ANGLAISE	0,0 %	0,0 %	(9)100,0 %
AUTRICHIENNE	0,0 %	0,0 %	(13)100,0 %
BELGE	(1)50,0 %	0,0 %	(1)50,0 %
ESPAGNOLE	(4)7,3 %	(5)9,1 %	(46)83,6 %
FRANÇAISE	0,0 %	(8)32,0 %	(17)68,0 %
GRECQUE	0,0 %	0,0 %	(3)100,0 %
HONGROISE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
ITALIENNE	(19)16,7 %	(8)7,0 %	(87)76,3 %
LIBANAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
POLOGNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
PORTUGAISE	0,0 %	(1)3,0 %	(32)97,0 %
RUSSE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %
SUÉDOISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
SUISSE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Dans les années 1890, le taux de femmes mariées italiennes est de 16,3 % (graphique 61). On constate, à cet égard, une hausse significative du taux de mariage entre italiens, 33,3 % tandis que le taux de mariage d'un italien avec une femme paraguayenne chute à 55,1 %. On trouve des statistiques quasiment identiques pour les mariages espagnols. En effet, un mariage sur quatre unit deux espagnols et 56,6 % des mariages unissent un espagnol et une paraguayenne. Si l'on compare ces données avec celles des années précédentes, on ne peut que souligner le recul du taux de mariage unissant un espagnol et une paraguayenne au profit de mariage de même nationalité. Ce constat s'applique également aux mariages italiens.

Tableau 60 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1890)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1890)			
Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse identique (75)	Autre (47)	Paraguayenne (187)
ALLEMANDE	(1)11,1 %	(1)11,1 %	(7)77,8 %
ANGLAISE	0,0 %	0,0 %	(3)100,0 %
ARABE	0,0 %	0,0 %	(3)100,0 %
AUTRICHIENNE	(1)5,3 %	(5)26,3 %	(13)68,4 %
BELGE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %
ESPAGNOLE	(19)25,0 %	(14)18,4 %	(43)56,6 %
FRANÇAISE	(7)17,5 %	(5)12,5 %	(28)70,0 %
GRECQUE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
HOLLANDAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ITALIENNE	(46)33,3 %	(16)11,6 %	(76)55,1 %
PORTUGAISE	0,0 %	(4)44,4 %	(5)55,6 %
RUSSE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
SUISSE	(1)16,7 %	(1)16,7 %	(4)66,7 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

La décennie 1900 marque un tournant dans l'évolution des nationalités des femmes mariées. En effet, c'est durant cette décennie que le taux des femmes mariées paraguayennes atteint son plus bas niveau soit 44,7 %. (graphique 61). C'est aussi le moment où le taux de femmes mariées italiennes atteint son plus haut niveau soit 31,6 %. Cela n'est pas le fruit du hasard. Quand on observe de plus près la correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse sur cette période, on obtient des données qui mettent en lumière ce tournant. Dans le cas des mariés de nationalité espagnole, 28,6 % se marient avec une espagnole, 32,1 % avec une femme d'une autre nationalité et 39,3 % se marient avec une paraguayenne, soit un recul de 17,3 %. De même, dans le cas des italiens, on observe une dynamique similaire, voire accentuée si l'on compare les données brutes. En effet, dans 55,9 % des cas, un italien se marie avec une italienne. On dénombre 11 % de mariages unissant un italien

avec une femme de nationalité étrangère et 33,1 % des mariages unissent un italien avec une paraguayenne. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de la décennie précédente, on observe une augmentation significative des mariages entre italiens (+22,6 %) et un recul des mariages entre italiens et paraguayens (-22 %).

Tableau 61 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1900)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1900)			
Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse identique (99)	Autre (53)	Paraguayenne (106)
ALLEMANDE	0,0 %	(3)25,0 %	(9)75,0 %
ANGLAISE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
ARABE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
AUTRICHIENNE	(1)8,3 %	(3)25,0 %	(8)66,7 %
BELGE	0,0 %	(2)100,0 %	0,0 %
ESPAGNOLE	(24)28,6 %	(27)32,1 %	(33)39,3 %
FRANÇAISE	(2)20,0 %	(3)30,0 %	(5)50,0 %
GRECQUE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
HOLLANDAISE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %
TALIENNE	(71)55,9 %	(14)11,0 %	(42)33,1 %
PORTUGAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
SUÉDOISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
SUISSE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
SYRIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

La décennie 1910 nous permet de constater une inclinaison des tendances évoquées précédemment. Du côté espagnol, on constate une légère baisse des mariages entre espagnols et une légère hausse des unions avec des paraguayennes : 26,4 % des mariages espagnols unissent deux personnes espagnoles ; 28,9 % unissent un espagnol avec une femme d'origine étrangère et 44,6 % des mariages unissent un espagnol et une paraguayenne. Côté italien, même constat, légère baisse des mariages entre italiens et hausse des mariages italo-paraguayens. On notera une baisse des mariages avec des femmes de nationalités étrangères.

Tableau 62 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1910)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1910)			
Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse identique (92)	Autre (64)	Paraguayenne (156)
ALLEMANDE	(1)5,6 %	(6)33,3 %	(11)61,1 %
ANGLAISE	0,0 %	(1)14,3 %	(6)85,7 %
ARABE	(3)50,0 %	0,0 %	(3)50,0 %
AUTRICHIENNE	(2)25,0 %	(1)12,5 %	(5)62,5 %
BELGE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ÉCOSSAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ÉGYPTIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ESPAGNOLE	(32)26,4 %	(35)28,9 %	(54)44,6 %
FRANÇAISE	(1)7,7 %	(4)30,8 %	(8)61,5 %
HOLLANDAISE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %
IRLANDAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ISRAÉLIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ITALIENNE	(50)44,6 %	(10)8,9 %	(52)46,4 %
PORTUGAISE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %
RUSSE	0,0 %	(2)100,0 %	0,0 %
SUISSE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %
SYRIENNE	(3)27,3 %	(1)9,1 %	(7)63,6 %
TURQUE	0,0 %	(1)100,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

La décennie 1920 vient confirmer la tendance qui se dessinait les années précédentes. Du côté espagnol et italien, les taux de mariage avec des paraguayennes remontent pour atteindre près des deux tiers des mariages célébrés. Ce constat est à mettre en lien avec la baisse du taux de femmes mariées d'origine italienne et espagnole, qui passe à partir de cette décennie sous la barre des 10 %.

Tableau 63 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1920)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1920)			
Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse identique (45)	Autre (28)	Paraguayenne (184)
ALLEMANDE	(2)15,4 %	(1)7,7 %	(10)76,9 %
AMÉRICAINNE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
ANGLAISE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
AUSTRO-HONGROISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
AUTRICHIENNE	(1)50,0 %	0,0 %	(1)50,0 %
DANOISE	0,0 %	0,0 %	(2)00,0 %
ESPAGNOLE	(16)19,5 %	(16)19,5 %	(50)61,0 %
ESTONIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
FRANÇAISE	(1)3,0 %	(2)6,1 %	(30)90,9 %
ISRAÉLIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ITALIENNE	(18)23,1 %	(7)9,0 %	(53)67,9 %
JAPONAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
LIBANAISE	(1)50,0 %	(1)50,0 %	0,0 %
RUSSE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
SUÉDOISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
SUISSE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
SYRIENNE	(5)16,7 %	(1)3,3 %	(24)80,0 %
TCHÉCOSLOVAQUE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
TURQUE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
YOUGOSLAVE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Les années 1930 permettent de mettre en lumière le tassement des mariages avec des femmes de nationalité étrangère (hors Paraguay) dans le cas des mariages espagnols et italiens. Ce tassement profite aux mariages avec des femmes paraguayennes : durant cette décennie les trois quarts des mariages se font avec des femmes paraguayennes.

Tableau 64 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1930)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1930)			
Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse identique (34)	Autre (18)	Paraguayenne (171)
ALLEMANDE	(4)15,4 %	(2)7,7 %	(20)76,9 %
AMÉRICAINNE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %
ANGLAISE	0,0 %	(2)33,3 %	(4)66,7 %
ARMÉNIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
AUTRICHIENNE	(1)25,0 %	0,0 %	(3)75,0 %
BELGE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
BULGARE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ESPAGNOLE	(10)17,9 %	(2)3,6 %	(44)78,6 %
FRANÇAISE	(1)20,0 %	(1)20,0 %	(3)60,0 %
HOLLANDAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
HONGROISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ITALIENNE	(12)16,0 %	(7)9,3 %	(56)74,7 %
JAPONAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
LIBANAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
POLONAISE	(1)33,3 %	0,0 %	(2)66,7 %
PORTUGAISE	0,0 %	(1)25,0 %	(3)75,0 %
RUSSE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
SUÉDOISE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
SUISSE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
SYRIENNE	(4)17,4 %	(1)4,3 %	(18)78,3 %
TCHÉCOSLOVAQUE	(1)25,0 %	(1)25,0 %	(2)50,0 %
YUGOSLAVE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

Enfin, la dernière période correspondant à notre échantillon permet de mettre en lumière une constante sur l'ensemble de la période donnée. Cette constante concerne les mariages syriens. En effet, comme nous l'avons déjà affirmé, depuis les années 1920 le taux d'hommes mariés syriens oscille autour de 10 %. Au demeurant, si l'on prend en compte les données des mariages syriens depuis cette date, on obtient alors les chiffres suivants : décennie 1920 : 16,7 % des unions sont syriennes et 80 % sont des unions syro-paraguayennes ; décennie 1930 : 17,4 % des unions sont syriennes et 78,3 % sont des mariages syro-paraguayens. Pour notre ultime période, 20 % des mariages sont syriens, alors que 70 % sont des mariages syro-paraguayens.



Tableau 65 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (après 1940)

Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (après 1940)			
Nationalité de l'époux	Nationalité de l'épouse identique (12)	Autre (11)	Paraguayenne (59)
ALLEMANDE	(2)25,0 %	0,0 %	(6)75,0 %
AMÉRICAINNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ANGLAISE	0,0 %	0,0 %	(5)100,0 %
ARMÉNIENNE	0,0 %	(1)50,0 %	(1)50,0 %
AUTRICHIENNE	0,0 %	0,0 %	(2)100,0 %
BELGE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
DANOISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ÉCOSSAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
ESPAGNOLE	(5)25,0 %	(2)10,0 %	(13)65,0 %
FRANÇAISE	0,0 %	0,0 %	(3)100,0 %
HOLLANDAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
HONGROISE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %
ITALIENNE	(1)5,0 %	(3)15,0 %	(16)80,0 %
LIBANAISE	(1)100,0 %	0,0 %	0,0 %
LITUANIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
POLONAISE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
RUSSE	0,0 %	(1)25,0 %	(3)75,0 %
SUISSE	0,0 %	(1)33,3 %	(2)66,7 %
SYRIENNE	(2)20,0 %	(1)10,0 %	(7)70,0 %
TCHÉCOSLOVAQUE	(1)50,0 %	(1)50,0 %	0,0 %
UKRAINIENNE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %
YUGOSLAVE	0,0 %	0,0 %	(1)100,0 %

Source : Registre de l'Archevêché d'Asunción

L'ouverture de l'immigration européenne (1855) sous le président Carlos A. López (1842-1860) a porté ses fruits en contraste par rapport à la situation vécue sous le gouvernement de Francia (1814-1840) où avaient été émises des directives très strictes mettant en place l'interdiction de mariage des Européens se trouvant au Paraguay<sup>1601</sup>.

L'analyse des données de l'archevêché d'Asunción, et de la Direction d'Immigration nous a permis de connaître la participation des immigrants au portrait sociologique du Paraguay. Nous avons observé, que les mariages sont des éléments forts permettant l'installation durable des immigrants. Les mariages mixtes entre immigrants de diverses nationalités ou entre immigrants et paraguayens furent de plus en plus fréquents tout au long de la période d'étude (1880-1940). À leur arrivée, les immigrants étaient essentiellement des hommes célibataires ; un grand nombre d'entre eux et plus encore leurs descendants se sont mariés sur place, et bien souvent avec des femmes paraguayennes, ce qui, sans conteste,

<sup>1601</sup> Décret du 1<sup>er</sup> juillet 1814, signé Joseph Gaspar Rodriguez de Francia ; Fulgencio Yegros, Consul de la République du Paraguay. Nous avons traité le sujet de ce décret au chapitre 1.

révèle l'enracinement et l'insertion des étrangers dans la société. Cette dynamique se retrouve même pour les communautés favorisant avant tout à leur arrivée le mariage interethnique : si les syro-libanais ont d'abord privilégié les mariages au sein de leur communauté afin de transmettre leurs affaires, et si les mennonites avaient pour principe de ne se marier qu'au sein de leur communauté, ces tendances vont progressivement évoluer dans le temps via des mariages célébrés avec des natives du pays.

Nous n'avons pas traité ici les mariages de mennonites, car ils ne sont pas inscrits dans les livres ecclésiastiques de l'archevêché. Les membres appartenant à ce groupe religieux distinct des catholiques, se marient entre eux dans leur communauté fermée et avec leurs propres règles. Ce groupe ethnique a une pratique nettement endogamique, ce qui les différencie d'autres nationalités d'immigrants. Ces mariages endogamiques montrent la préservation de l'entité familiale et des liens affectifs, cela découlant de la nécessité de perpétuer l'origine ethnique liée à la croyance religieuse pratiquée. Les mennonites à leur arrivée se marièrent exclusivement au sein de leur communauté, les mariages exogamiques étaient extrêmement rares, mais il pouvait y avoir un mariage exogame dans la deuxième ou troisième génération.

Les hommes italiens et espagnols plus que d'autres nationalités ont pratiqué des mariages homogames. L'une des raisons de ce phénomène est probablement que les communautés italiennes et espagnoles étaient assez importantes, de sorte que les mariages étaient plus susceptibles de se réaliser à l'intérieur de ces groupes. L'union mixte une des particularités au Paraguay a rompu l'éventuelle tendance endogamique pratiquée dans plusieurs groupes d'immigrants, cela peut marquer une différence par rapport à d'autres expériences migratoires. Ces mariages ont contribué au fait que les immigrants se sont définitivement enracinés dans le pays en formant une famille, ce qui a sans doute favorisé l'intégration. Le taux élevé de mariages mixtes est propre au Paraguay où l'immigration a fait partie du développement social. Le mariage mixte est de loin le plus pratiqué au Paraguay dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout du début au XX<sup>e</sup> jusqu'en 1939. Ainsi, sur un nombre de plus de 1800 demandes de mariage, 1167 correspondent à des épouses paraguayennes, et seulement 391 à des femmes de la même nationalité que l'époux ; enfin 248 demandes correspondent à des épouses d'une minorité de nationalités distinctes. Nous pouvons en déduire que les mariages mixtes constituent le socle d'enracinement dans le pays d'accueil.

En ce qui concerne les témoins de mariage dans la même période (1800-1939), 977 cas ont la même nationalité que l'époux par rapport à 425 témoins mixtes. Ce chiffre majoritaire démontre que la figure des témoins joue un rôle essentiel quant à l'origine des époux, puisque

les témoins de mariage sont fidèles à la provenance des mariés. Les courbes des graphiques n° 60, 61 et 62 illustrent la constante progression, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle du nombre de mariages et d'une pluralité de nationalités. Les mariages entre étrangers et Paraguayennes sont supérieurs aux liens entre les mêmes nationalités, c'est-à-dire que les unions endogamiques, comme nous l'avons dit, sont plutôt observées parmi les Espagnols et les Italiens et dans une moindre mesure parmi les Français. Nous pouvons affirmer que quelques groupes ethniques ne présentent pas un haut degré d'endogamie. Nous devons dire aussi que les nationalités argentine et uruguayenne restent ambiguës, car la plupart des immigrants des villes voisines peuvent correspondre à des immigrants espagnols, italiens, français ou autres, qui ont acquis la nationalité argentine ou uruguayenne une fois installés dans ce pays. Cela laisse supposer que les catégories d'hommes et de femmes de ces nationalités sont pour la plupart des immigrants d'origine européenne nés en Argentine. De cette manière, nombre de ceux qui ont été répertoriés dans les registres d'immigration comme les Argentins, les Uruguayens ou les Brésiliens portent en réalité des noms d'origine européenne<sup>1602</sup>.

Prenons deux exemples de naturalisation des immigrants de l'Amérique du Sud : Celui de l'Argentin Moisés Andriotti, établi au Paraguay : Le décret n° 160 du 19 juillet 1939<sup>1603</sup> lui octroie la nationalité paraguayenne. Le nom qu'il porte fait référence à son origine italienne. D'autre part, Louis A. Bourdillon, de nationalité uruguayenne, obtient la nationalité paraguayenne par le décret n° 113 du 9 juin 1939<sup>1604</sup>. Le nom de Bourdillon est d'origine française. On constate alors qu'il s'agit d'immigrants européens qui ont pris la nationalité en Argentine et en Uruguay ou qu'ils sont fils d'immigrants et qu'ils sont nés dans ces pays. Ces références montrent clairement la nationalité des immigrants à leur arrivée avant d'adopter la nationalité paraguayenne pour leur établissement définitif. En naturalisant de nombreux immigrants et en donnant la nationalité paraguayenne aux enfants des immigrants nés sur le territoire, le gouvernement affichait et œuvrait à leur intégration pour faire d'eux des Paraguayens à part entière.

Observons aussi que les pics de mariages de diverses nationalités sont évidents tout au long de la décennie de 1880 et des premières décennies de 1900, ce qui n'a rien de surprenant étant donné les taux d'immigration et de masculinité plus élevés chez les immigrants à cette époque. Le fait de réaliser une micro-analyse des actes de mariage permet de confirmer le déséquilibre des sexes, notamment avec la concentration d'hommes par rapport aux femmes

---

<sup>1602</sup> Le gouvernement paraguayen incitait à la naturalisation, tandis qu'en Argentine selon Moya, le faible taux de naturalisation est imputable au manque d'incitation à la naturalisation. Concernant ce sujet sur l'émigration espagnole en Argentine voir : MOYA, C., *Cousins and Strangers : Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998.

<sup>1603</sup> Registro oficial, 9 de julio 1939.

<sup>1604</sup> Registro oficial, 19 de junio 1939.

et ainsi d'appréhender les comportements sociologiques et les relations familiales. La population des hommes supérieure à celle des femmes s'explique parce que le gouvernement paraguayen a privilégié l'immigration des hommes pour le travail de la terre dans des colonies créées à cette fin, gérées par l'État ou par des sociétés privées ; à l'exception cependant de l'immigration de groupes de familles avec des enfants où il y avait des femmes veuves.

Le Paraguay durant certaines périodes a émis des restrictions d'entrée (loi de 1903 et de 1937) tout comme les États-Unis et l'Argentine pour les hommes et les femmes<sup>1605</sup>. En effet, un contrôle ciblé a été effectué pour certaines caractéristiques de migrants sur le plan politique, sur leur santé physique, psychique, ainsi que sur leur moralité (des cas spécifiques sont évoqués dans le chapitre 2).

Après la Première Guerre mondiale, les États-Unis ont proclamé qu'ils cesseraient d'être une nation d'immigrants et ont imposé des quotas annuels aux Européens dans les années 1920. Le Congrès a tenté de faire disparaître l'immigration européenne et asiatique par une législation adoptée en 1921 et à nouveau en 1924<sup>1606</sup>. Selon D Gabaccia, un des facteurs de limitation de déplacement dans la migration résulte des restrictions imposées par les pays ce qui a affecté la diminution de l'émigration des femmes vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1607</sup>. Une étude révèle qu'en 1830, les femmes représentaient environ 28 % des migrants dans le monde tandis qu'en 1920, leur représentation était passée à 38 % au niveau mondial<sup>1608</sup>. Les travaux de K. Donato et d'autres évoquent que les flux des femmes parmi les migrants internationaux aux États-Unis ont diminué au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et augmenté durant le siècle suivant<sup>1609</sup>. N. Green explique : « il a été constaté, qu'historiquement parlant, la « féminisation » de l'immigration aux États-Unis a eu lieu dans les années 1930, lorsque le nombre de femmes entrant dans le pays dépassait celui des hommes »<sup>1610</sup>.

L'historienne B. Sánchez Alonso signale que l'émigration de femmes espagnoles a augmenté après 1914 en Argentine, tandis qu'au Brésil 45 % des immigrants espagnols

---

<sup>1605</sup> SINKE Suzanne M., « Gender and Migration: Historical perspective », *The International Migration Review*, vol 40, n° 1, (p. 92), 2006, pp. 82-103.

<sup>1606</sup> Voir à ce sujet, ZOLBERG, Aristide, *A nation by design: immigration policy in the fashioning of America*, New York, Harvard University Press, 2006.

<sup>1607</sup> GABACCIA, Donna R., « Genre et migrations dans les études atlantiques de 1500 à nos jours », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 31, n° 1, p. 26, (p. 29), 2015, pp. 15-37.

<sup>1608</sup> GABACCIA, Donna, ZANONI, Elizabeth, « Transition in Gender Ratios among International Migrants, 1820-1930 », *Social Science History*, vol 36, n° 2, (p. 213), 2012, p. 197-221.

<sup>1609</sup> DONATO, Katharine M, ALEXANDER, Joseph T., GABACCIA, Donna R., LEINONEN, Johanna, « Variations in the Gender composition of immigrant populations: How they matter », *The International Migration Review*, vol 45, n° 3, 2011, pp. 495-526; DONATO, Katharine, GABACCIA, Donna, R., *Gender and International Migration*, *op.cit.*

<sup>1610</sup> GREEN, Nancy L., « Gender and Migration », *op.cit.*

étaient des femmes<sup>1611</sup>. Ceci peut-être ainsi expliqué : le Brésil a mené un programme d'aide durable et plus de 70% des immigrants sont arrivés avec des billets gratuits en 1911, alors qu'en Argentine, moins de 2% des 6,5 millions d'immigrants arrivés entre 1840 et 1930 ont bénéficié de subventions de courte durée<sup>1612</sup>.

En somme, au Paraguay durant les décennies 1800-1890 et 1900-1940, un flux migratoire constant est observé, qui expliquerait une période riche en mariages mixtes. La baisse du sexe féminin parmi les immigrants, compensée par la surabondance de femmes paraguayennes, a sans doute contribué à réduire l'homogamie, ce qui nous permet d'affirmer que quelques groupes ethniques ne présentent pas un haut degré d'endogamie.

Les mariages avec des Paraguayennes ou des femmes d'autres nationalités ont contribué à ce que les immigrants s'intègrent de façon durable dans la société d'accueil. Autrement dit, les mariages mixtes ont permis aux immigrants de trouver leur place et de faire pleinement partie de la société. C'était par ailleurs le souhait du gouvernement qui n'envisageait pas les immigrants uniquement comme des travailleurs de la terre, mais comme des éléments qui allaient faire partie de la démographie du pays sur le long terme.

## **Conclusion**

Au terme de cette analyse des sources mises à notre disposition pour étudier la réalité matrimoniale des immigrants de toutes nationalités, nous avons pu établir plusieurs constats. D'abord, la prédominance des immigrants d'origines espagnole et italienne : à eux deux, ceux-ci représentent plus de la moitié de notre échantillon. Ensuite, il a été démontré qu'au moins 65 % des femmes mariées sont Paraguayennes. Enfin, l'analyse réalisée sur les témoins de mariage prouve que si de nombreux mariages sont célébrés en présence de témoins de la même nationalité que l'époux, beaucoup le sont en présence de témoins de nationalités différentes. Nous pouvons donc en conclure que l'intégration sociale des immigrants s'est réalisée en partie par le biais des mariages, aussi bien avec les communautés étrangères présentes sur le territoire du Paraguay qu'avec les Paraguayens eux-mêmes. Ainsi, au-delà de l'intégration sociale des immigrants, cette analyse montre à quel point ils se sont progressivement mélangés et immiscés dans la vie paraguayenne en participant pleinement du paysage sociologique du pays. En reprenant nos propos émis au chapitre 1, nous pouvons confirmer que le métissage au Paraguay s'est poursuivi avec des hommes et des femmes de différentes nationalités, ce qui a fait croître l'hybridation des cultures.

---

<sup>1611</sup> SÁNCHEZ ALONSO, Blanca, « Those Who Let and Those Who Stayed behind: Explaining Emigration from the Regions of Spain, 1880-1914 », *The Journal of Economic History*, vol 60, n° 3, (p. 733), 2000, pp. 730-755; MOYA, José, *Cousins and Strangers...*, *op.cit.*

<sup>1612</sup> *Ibidem*, p. 733.

# CHAPITRE 8

## PROFIL DES IMMIGRANTS

### Introduction

L'objectif de ce chapitre est de présenter le profil de la population immigrante installée au Paraguay. Pour ce faire, nous focaliserons notre attention sur les caractéristiques socioprofessionnelles de certains immigrants, en particulier les Français, les Italiens, les Espagnols et les Syro-Libanais. Nous nous intéresserons en particulier à certains aspects de chacune de ces populations à commencer par leur situation socioprofessionnelle, et ce pour une simple raison. En considérant la diversité des individus d'un même groupe, soit les situations et les histoires personnelles qui leur sont propres, puis la diversité des groupes, il est possible d'obtenir un panorama global permettant de tirer certaines conclusions sur les caractéristiques de cette population. Au regard des différentes sources dont nous disposons, nous analyserons les profils de ces immigrants en prenant en compte leur âge, leur situation professionnelle, leur état civil et leur niveau d'instruction. L'analyse portera également sur leur origine géographique, dans le but de mieux cerner les flux migratoires et leur évolution dans le temps.

En second lieu, nous décrirons le rôle et l'investissement des réseaux sociaux, qu'ils soient amicaux, familiaux ou institutionnels. À cette fin, dans le processus migratoire nous prendrons le cas des Italiens et des Français. Alors que pour les premiers, les parrains jouent un rôle majeur, pour le second groupe ce sont bien souvent les institutions qui viennent en aide à ces immigrants ou à leurs familles restées au pays.

### 1. La situation socioprofessionnelle de la population immigrante

#### 1.1. Le cas des Français

Le Paraguay est l'un des pays sud-américains où de nombreux Français se sont installés du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1613</sup>. Que ce soit sous forme de colonies

---

<sup>1613</sup> Nous avons utilisé le registre d'immatriculation des Français résidant au Paraguay inscrits entre 1854 et 1958 disponible au Consulat de France à Asunción. Sur la première page, il est écrit : « Le premier registre a été coté et paraphé par le Comte de Brayer, notre prédécesseur immédiat, Asunción, le 9 janvier 1858, signé le Consul Comte Alfred de Brossard ». Ce registre est précédé d'un autre registre destiné aux actes de l'état civil des Français résidant au Paraguay, Asunción le 1er novembre 1854, signé par le Comte Lucien de Brayer. Nous avons repéré un total de 2165 Français inscrits au consulat entre 1854-1969. Face à la pénurie des données, nous avons recouru à trois institutions pour avoir une vue d'ensemble de la présence des immigrés : d'abord, l'Archive du Consulat de France à Asunción ; ensuite le recensement de la Direction des Terres et Colonies et enfin, l'archive de l'Archevêché d'Asunción. L'échantillon utilisé ici correspond au registre d'immatriculation des Français du Consulat de l'Ambassade de France à Asunción (1855-1958) à partir duquel nous avons traité les documents consulaires et établi une liste des noms. L'analyse des données du chapitre 3 correspond au recensement de la Direction des Terres et Colonies pour

organisées à l'initiative du gouvernement paraguayen ou de familles venues à titre individuel, ces immigrants ont trouvé leur place dans le pays, dans lequel ils laisseront une nombreuse descendance. Nous analyserons donc, de manière détaillée, le profil spécifique de cette communauté.

### **1.1.1. Lieux d'implantation au Paraguay**

Outre les renseignements d'ordre social, les sources offrent des informations sur les lieux de destination de la population immigrante qui ont fait l'objet d'un suivi relativement précis. La population immigrante française s'est implantée dans une multitude de lieux. Néanmoins, concernant les zones d'origine des Français, ces derniers en ont privilégié certaines pour leur installation. Le lieu le plus fréquenté par les immigrants français est sans conteste, la capitale, Asunción : un immigrant français sur deux vise à s'installer dans cette ville. La colonie de la « Nouvelle Bordeaux » attire quant à elle, 20 % de cette population. Ce sont là les deux destinations les plus importantes, loin derrière Villa Hayes et la Colonie « González » qui comptent moins de vingt Français. Ces chiffres concernent l'échantillon du registre du consulat de France à Asunción. Mais, étant donné que de nombreux Français ne se sont pas inscrits dans ce consulat, il est difficile d'avoir une vue précise des ressortissants de ces colonies.

Bien plus, l'implantation des immigrants varie dans le temps. Si la colonie de la « Nouvelle Bordeaux » est, avec Asunción, leur première destination, ce constat ne vaut pas pour l'ensemble de la période étudiée. La différence avec la capitale paraguayenne réside dans le fait que les immigrants français se sont installés dans cette colonie au cours de l'année 1855. Mais par la suite, aucun ne s'y fixera du fait de son échec expliqué auparavant. Asunción reste donc la destination privilégiée des Français : ceux-ci s'y sont installés de manière continue dans le temps. Quant à la colonie « González », c'est en mai 1892 que le premier immigrant y est arrivé ; les suivants ne s'y sont implantés qu'à partir d'octobre 1894. Les premiers immigrants français sont venus dans la Villa Hayes en août 1883, et le dernier en juillet 1908. Ainsi il est clair que la capitale attirait les Français de manière continue, alors que les colonies ne furent attractives que de manière temporaire, ce qui correspond par ailleurs à leur durée de vie<sup>1614</sup>.

---

la période 1907-1939, recensement qui, à notre avis, reste très partiel, car il ne reflète pas la totalité des immigrants pour cette période. Nous estimons d'ailleurs qu'il y a eu une entrée pour la période 1907-1939 de 600 à 700 Français, mais qu'elle n'a pas été répertoriée dans les tableaux établis à partir des données de cette institution. Quant à l'analyse des mariages par nationalité figurant au chapitre 7, elle correspond aux registres des célibataires destinés au mariage de l'archive de l'Archevêché d'Asunción (1870-1939). Ces trois registres correspondant à trois institutions distinctes et les données et chiffres étant assez différents, à défaut de pouvoir les faire concorder, nous avons choisi de les analyser séparément.

<sup>1614</sup> Se reporter au chapitre 4 sur les colonies françaises.

Les sources montrent également que la population migrante se déplaçait. Généralement, même si les Français connaissaient plusieurs lieux de vie, ils choisissaient Buenos Aires, Corrientes, Montevideo ou encore Rosario. La plupart des immigrants neuf sur dix qui partaient pour Corrientes étaient originaires de la colonie la « Nouvelle Bordeaux ». En outre, ces départs avaient lieu après une durée d'installation relativement longue : près des deux tiers se sont d'abord fixés durablement au Paraguay avant de quitter le pays, le tiers restant n'y ayant séjourné qu'une année. Ce constat n'est valable que pour les migrants installés hors de la colonie « Nouvelle Bordeaux ». Ceux qui l'ont quitté sont partis peu de temps après leur arrivée, signifiant que les immigrants comprenaient très vite que ce mode de vie ne leur convenait pas, ou qu'ils n'étaient pas faits pour travailler la terre. Par conséquent, ils poursuivaient leur trajectoire migratoire dans le pays ou ailleurs. C'est dans ce contexte qu'une grande majorité a quitté le Paraguay un an ou moins après leur arrivée : un tiers est resté au Paraguay entre quatre et six ans avant de gagner la capitale argentine<sup>1615</sup>. Tels furent le cas des colons de la « Nouvelle Bordeaux » et de la colonie « González » ou colonie « Nationale ». Notre analyse sociologique, ici, concerne sur 961 immigrants français (901 hommes, 60 femmes) entre 1855 et 1958.

## 1.2. Âge, naissance et décès en migration

Nous allons, dans cette section, nous intéresser à l'âge des immigrants français recensés au Paraguay<sup>1616</sup>. L'âge médian des hommes et des femmes est de 38 ans, tandis que la moyenne d'âge de cet échantillon est de 33,7 ans. Par ailleurs, à la lecture des sources, l'on constate une présence nettement plus forte des hommes par rapport aux femmes, à tel point que ces dernières ne représentent que 6 % (60) des immigrants recensés. De plus, toutes les classes d'âge ne sont pas représentées de manière homogène, certaines l'étant en plus grande proportion. Le graphique de la pyramide des âges montre, de manière éloquent, la part importante des Français de 20 à 40 ans (graphique n° 63). La population masculine compte près de 76 % d'hommes âgés d'au moins 20 ans et de moins de 45 ans, la classe d'âge la plus représentée statistiquement étant les 25-29 ans (18 %) (166). Pour les femmes, le constat est comparable : 18 % (11) des immigrantes ont entre 30 et 34 ans. Elles sont, par ailleurs, plus

---

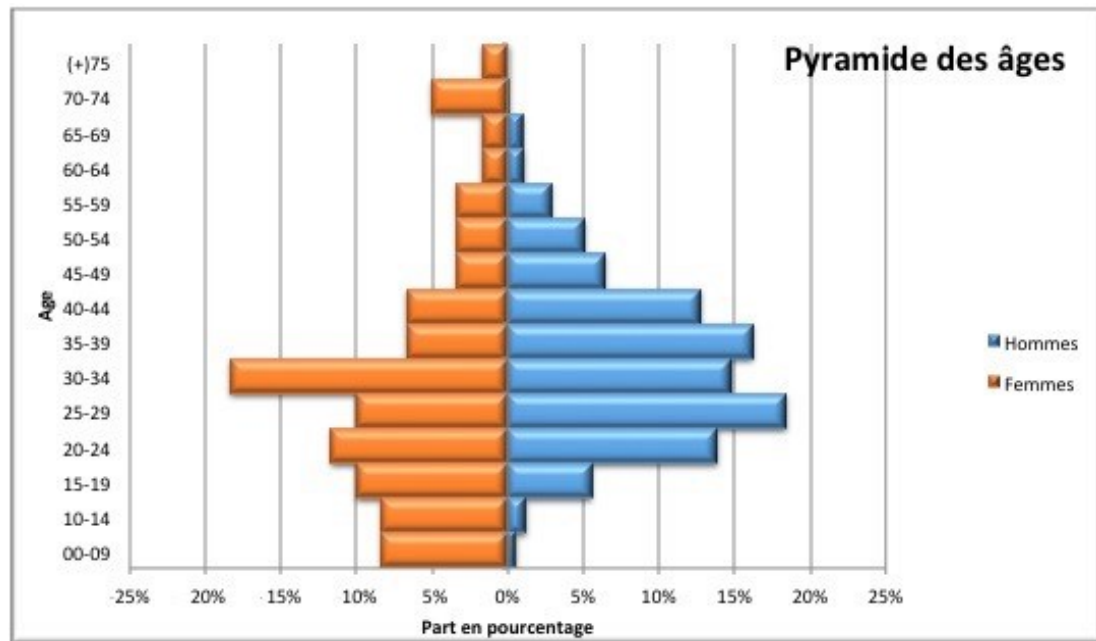
<sup>1615</sup> En somme, il existe 41 lieux sur le territoire où se sont établis les immigrants français : Asunción, Acahay, Areguá, Arroyos y Esteros, Barrero Grande, Bella Vista, Caapucú, Capilla Borja, Carataguay, Carapeguá, Colonia Nacional o Colonia González, Fernando de la Mora, Itá, Itauguá, Lambaré, Loma San Gerónimo, Luque, Mbocayaty, Misiones, Paraguari, Pedro Juan Caballero, Puerto Foncière, Quiindy, Rosario, San Ignacio, San Bernardino, San Lorenzo del Campo Grande, San Miguel, San Pedro, Santa Elena, Tabapy, Tacumbú, Trinidad, Villa Concepción, Villa Encarnación, Villa Rica, Villeta, Villa Hayes, (Chaco paraguayen), Yaguarón, Yegros, Ypacarai.

<sup>1616</sup> Registre d'immatriculation des Français, Consulat de France à Asunción, *op.cit.*



nombreuses que les hommes chez les moins de 20 ans (enfants et adolescents), 27 % (16) pour les femmes contre 8 % (66) chez les hommes. Cependant, elles sont peu représentées chez les quadragénaires, 10 % (6) contre 20 % (173) chez les hommes. De manière générale, on remarque que la part d'immigrants de plus de 45 ans est faible : 11 %.

Graphique 63 : Pyramide des âges des immigrants français



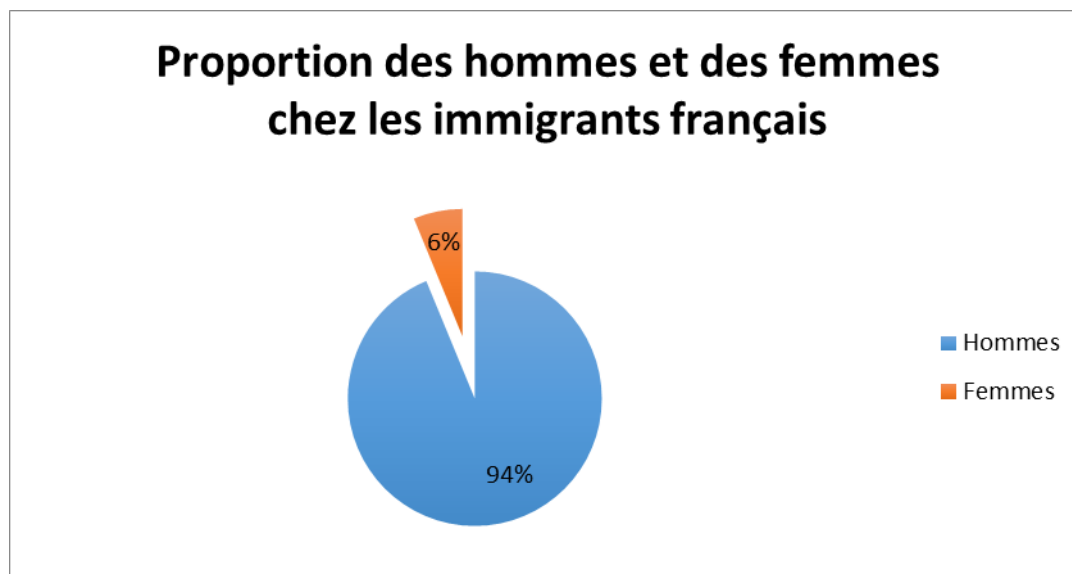
Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Prenons l'exemple de l'année 1855. L'on observe un certain équilibre dans les catégories d'âge représentées dans cet échantillon. L'âge moyen et l'âge médian sont de 29 ans. Les enfants et adolescents (moins de 20 ans) représentent 20 % (28) de l'effectif. Les immigrants ayant entre 20 et 30 ans sont les plus nombreux (34 %) (65), tandis que les trentenaires constituent un quart des immigrants. Enfin, les quadragénaires et les plus de 50 ans forment un peu plus de 20 % de l'effectif total, 18 % pour les hommes et 3 % pour les femmes. Lors du recensement effectué en 1889, 42 immigrants ont été identifiés, dont une seule femme, âgée de 23 ans. Elle appartient à la classe des moins de 30 ans qui représentent 38 % (16) de l'effectif. Les trentenaires sont également bien représentés, constituant 38 % de l'échantillon. Les personnes de 40 ans et plus ne sont que 10, soit 20 % de cette population. La moyenne d'âge de cet effectif est de 33,1 ans et la médiane de 32 ans. Concernant le milieu et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le constat que l'on peut établir rejoint les données statistiques générales énoncées précédemment.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, plus précisément en 1904, 51 personnes ont été recensées. Parmi elles, 9 ont moins de 20 ans, un tiers à la vingtaine, tandis que les trentenaires et les quadragénaires représentent ensemble 40 % de l'échantillon (20 % chacun [20]). L'on ne compte que cinq quinquagénaires. Ainsi, l'âge moyen est de 32,2 ans et l'âge médian de

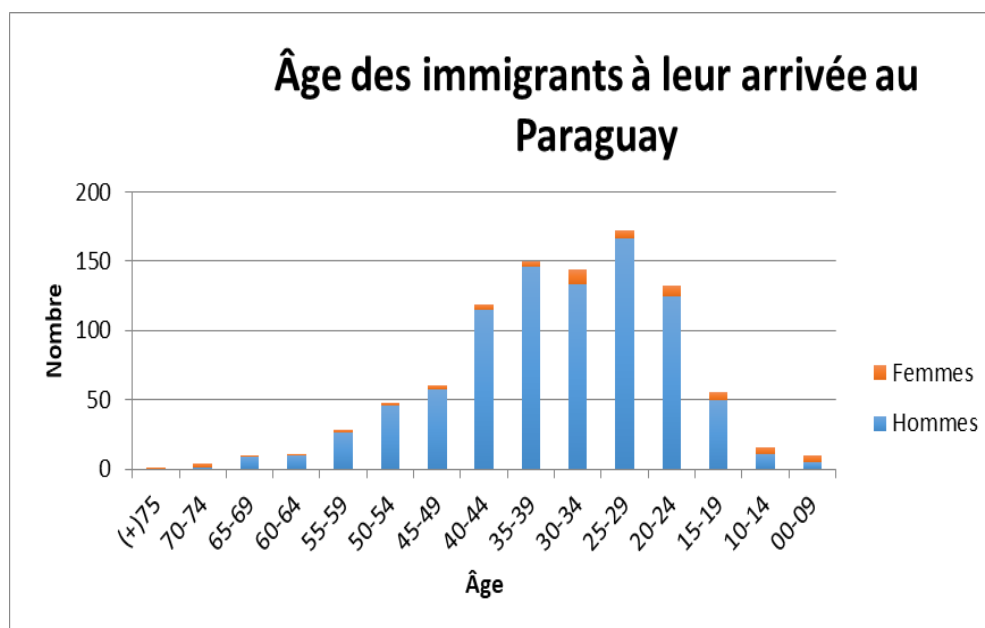
34,5 ans. Là encore, les données statistiques sont proches de celles énoncées pour l'ensemble de la population immigrante française. Il apparaît donc que cette population est, avant tout, une population jeune et masculine tout au long de la période ici considérée.

Graphique 64 : Proportion des hommes et des femmes chez les immigrants français



Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Graphique 65 : Âge des immigrants français à leur arrivée au Paraguay



Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Le Registre de l'état civil des résidents français au Paraguay<sup>1617</sup> nous livre également diverses informations et caractéristiques sur les immigrants, nous offrant, en cela, un témoignage de ce que fut leur vie au Paraguay. Les documents personnels attestent aussi que des familles françaises ont reçu chez elles certains de leurs compatriotes pour qu'ils puissent

<sup>1617</sup> Registre des Actes de l'état civil des Français au Paraguay (1854-1958) Asunción, 1er novembre 1854, signé par le Comte Lucien de Brayer. Archives du Consulat de l'Ambassade de France à Asunción.

vivre au Paraguay. Le répertoire du registre de l'état civil nous fournit ainsi des éléments essentiels concernant le profil de chaque immigrant, et ces informations peuvent par ailleurs être complétées par des notes et des actes consulaires allant au-delà des informations sur l'âge et des données statistiques.

Citons à titre d'exemple, les renseignements que peuvent contenir les actes de naissance sur le profil des immigrants, en regardant le cas de Jean Marie :

« Né le 6 juillet 1855, à deux heures du matin, fils de Louis Molezun, charpentier, demeurant à la Nouvelle Bordeaux - Paraguay, et ci devant en France à Vic, Hautes-Pyrénées, et d'Anne Clavel sa légitime épouse. Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin, premier témoin, Michel Servat, deuxième témoin Joseph Servat. Constaté à notre Chancellerie par nos Consuls de France à Assomption remplissant les fonctions de l'État civil, signatures des témoins, et par une croix du sieur Molezun ; le Conte Lucien de Brayer, Assomption le 10 juillet 1855. »

Quant aux décès, ils étaient, eux aussi, répertoriés dans les registres des actes civils. Bien souvent le décès d'un immigrant impliquait l'intervention du Consulat de France. Si le défunt avait laissé des biens, le Consulat se devait de gérer la succession pour la famille restée en France. L'intervention du gouvernement paraguayen était également nécessaire, car les droits de succession étaient régis par la loi paraguayenne.

Penchons-nous sur un extrait de la comparution devant le Consul de France au Consulat de quelques individus, suite au décès de l'un de leurs compatriotes :

« Sieurs Baleste (Batiste) Baillon, chapelain, âgé de 28 ans et de Jean Bourdain ; chapelain, âgé de 54 ans lesquels ont déclaré que le sieur Pierre Lissardy, né à Saint-Jean-de-Luz, département des Basses Pyrénées, célibataire, ouvrier chapelier, domicilié chez eux à l'Assomption, est décédé aujourd'hui à quatre heures du matin. Les signatures après lecture du présent acte, le Consul de France à l'Assomption, Lucien de Brayer (chevalier de l'ordre impérial, de la Légion d'honneur), le 5 décembre 1854. »

Il importe également de noter que les décès en migration n'étaient pas uniquement le propre des adultes, les enfants étaient aussi concernés, voire plus exposés aux maladies, à une époque où la médecine était encore rudimentaire, et où les immigrants devaient s'habituer au nouveau climat. Sont ainsi référencés les décès d'enfants à la colonie la « Nouvelle Bordeaux ». Nous apprenons, par exemple, qu'une fillette de six ans, fille du sieur Bertrand Laguenza est morte le jour de son arrivée au Paraguay<sup>1618</sup>, et qu'une autre de deux ans s'est éteinte à la « Nouvelle Bordeaux ». Elle était la fille de François Ferrot, et elle s'est noyée en se baignant avec Raymond Douat, âgé de quarante-quatre ans, né à Trebons — Hautes-Pyrénées, sabotier, résident de la « Nouvelle Bordeaux », le 26 septembre 1855.

Il y eut en effet durant cette première période de la présence française au Paraguay, de nombreux décès dus à des causes diverses, dont les fièvres intermittentes, la dysenterie propre au climat, les températures trop élevées en été et les habitations humides. La naissance en

---

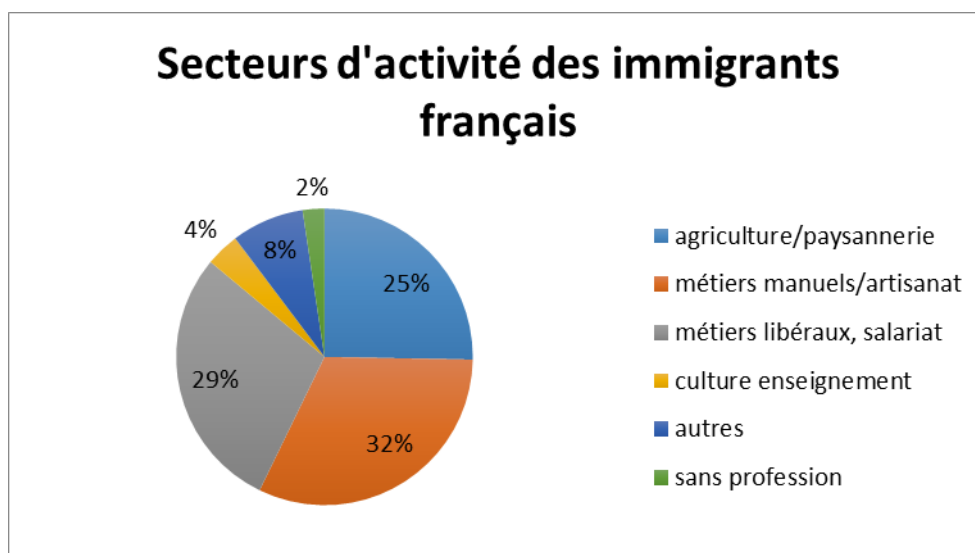
<sup>1618</sup> Registre des Français du Consulat de France à Asunción, daté du 8 août 1855.

migration tout comme la mort constituent des aspects révélateurs, et des caractéristiques socio-économiques de la vie des immigrants. En ce qui concerne la profession il s'agit d'une autre caractéristique qu'il est possible de commenter.

### 1.3. Profession

En plus de ces registres d'état civil, les sources disponibles nous permettent d'identifier la situation professionnelle des immigrants<sup>1619</sup>. Elles nous renseignent en effet sur les métiers exercés par les Français immigrés. Leurs activités sont diverses ; parmi elles on dénote celles liées au monde agricole. D'autres métiers sont représentés, tels que ceux relevant de l'artisanat et de l'industrie, comme les charpentiers, les forgerons ou encore les cordonniers ; les professions de salariés et d'intermédiaires, dont les employés de commerce, les négociants, les ingénieurs, ou encore les enseignants et les étudiants. Il convient également de souligner que la profession n'est pas systématiquement mentionnée et qu'un migrant peut-être « sans profession ». Nous avons relevé ces différentes catégories professionnelles selon les proportions suivantes : les emplois agricoles représentent le domaine d'activité d'un quart des immigrants français (25 %, 214), près d'un tiers travaillent dans l'artisanat et l'industrie tandis, alors que 29 % (244) exercent des professions intermédiaires ou sont salariés. Les étudiants ou professeurs représentent 4 % (31) de l'effectif total (826).

Graphique 66 : Secteurs d'activité des immigrants français



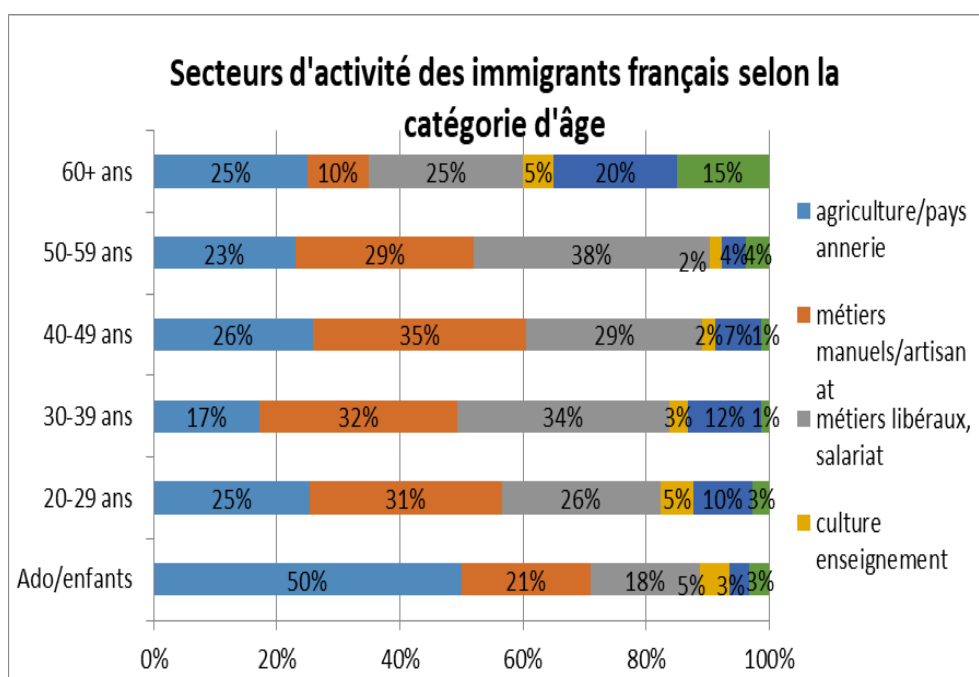
Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Face aux données disponibles, une question essentielle doit être posée : qui exerce telle ou telle profession ? Analyser l'âge des migrants et les professions qu'ils exercent permet de mieux cerner certaines des caractéristiques de la population immigrée française. Les moins de

<sup>1619</sup> Registre d'immatriculation du Consulat de France à Asunción, *op.cit.*

20 ans sont pour la plupart employés dans le domaine agricole (31), ce qui s'explique par le fait qu'ils sont fils et filles de colons. 21 % (13) exercent des métiers de l'artisanat et 5 % (3) sont scolarisés. Passés la vingtaine, les immigrants français travaillent, pour un quart, dans le monde agricole, tandis que 31 % (81) exercent des fonctions manuelles telles que maçon, charpentier ou boulanger. Parmi ces jeunes immigrants, certains sont employés de commerce ou commerçants. Dans la catégorie des trentenaires, moins de 20 % (40) sont employés pour le travail des champs. Les comptables, ingénieurs et commerçants sont les plus nombreux. On trouve également un chimiste et deux pharmaciens. De plus, les métiers manuels sont, ici encore, bien représentés : près de 32 % (75) travaillent en tant que boulangers, charcutiers, maçons ou mécaniciens. De même, les quadragénaires sont nombreux à exercer ce métier (35 %) (51), et près de 30 % d'entre eux sont commerçants, employés ou ingénieurs. En outre, un peu plus d'un quart œuvre dans le monde agricole. On trouve également des enseignants, dont un professeur de musique. La catégorie professionnelle dominante chez les quinquagénaires est celle regroupant les négociants, les employés de commerce ou encore les ingénieurs. Néanmoins, près de 30 % travaillent dans les métiers manuels et 23 % dans les champs. Chez les plus de 60 ans, 15 % (3) sont sans activité. On relève la présence d'un religieux et de trois industriels. Un quart travaille dans l'agriculture, 10 % (2) dans l'artisanat et 25 % (5) dans des professions telles que les négociants, les employés de commerce, etc. Nous avons analysé les professions sur un échantillon de 804 immigrants.

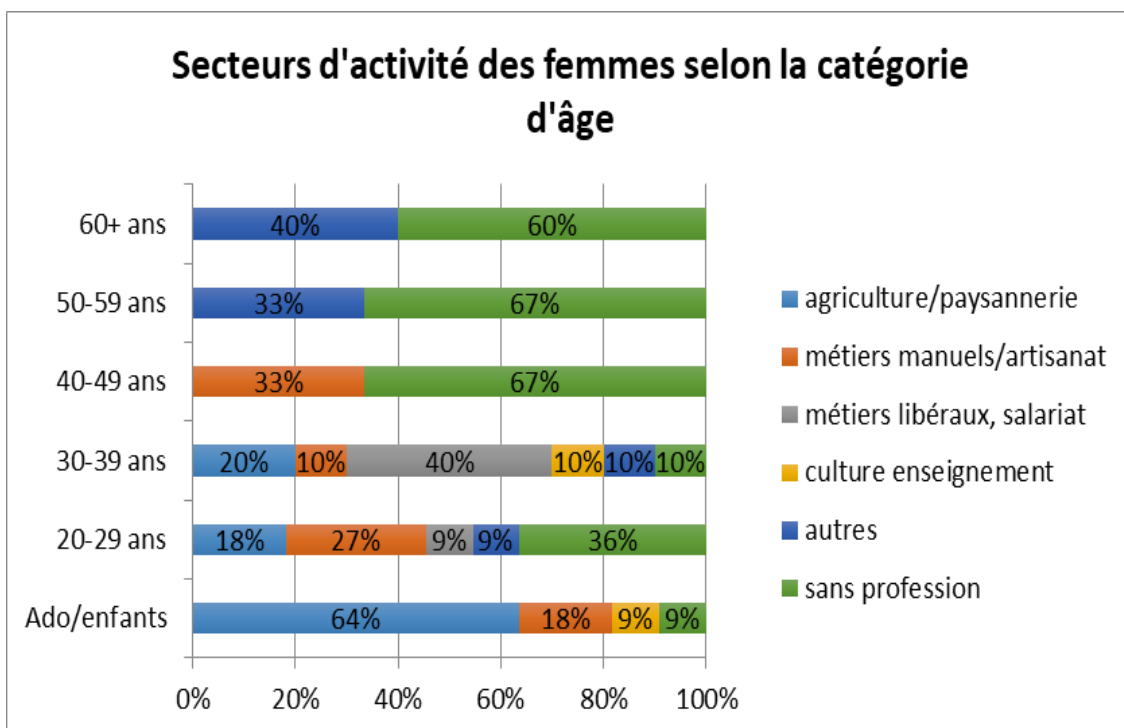
Graphique 67 : Secteurs d'activité des immigrants français selon la catégorie d'âge



Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Le travail des femmes mérite aussi d'être analysé. Si, de manière générale, les plus jeunes immigrants français sont majoritairement employés dans les champs, les femmes de moins de 30 ans sont essentiellement couturières et celles de plus de 40 ans sont pour la majorité, sans activité. On note également une institutrice et une sage-femme. La première d'entre elles a une histoire particulière. Il s'agit de Louise Balet, institutrice et originaire de la ville de Cahors dans le Lot, arrivé au Paraguay en avril 1863. Elle était alors âgée de 33 ans, célibataire et, semble-t-il, accompagnée par un membre de sa famille. Peut-il s'agir d'un frère ou d'un cousin, nommé Joseph Balet, lui aussi originaire de Cahors, âgé de 30 ans et coiffeur. Néanmoins, vingt ans plus tard, en février 1883, Louise et Joseph réapparaissent dans les registres : ils sont alors âgés respectivement de 54 et 50 ans. Cet exemple révèle indéniablement la longévité de la présence de ces immigrants au Paraguay, où ils se sont probablement mariés. Ils n'ont pas réémigré pendant la guerre de la Triple Alliance (1865-1870) et ont survécu à cette hécatombe. En revanche, il est impossible de commenter l'évolution de leur activité professionnelle, faute de sources. L'on ne peut qu'affirmer la durabilité de leur présence au Paraguay, étant due à une certaine stabilité professionnelle, et en déduire que leur vie et leur niveau socio-économique devaient être suffisamment satisfaisants pour qu'ils restent dans ce pays.

Graphique 68 : Secteurs d'activité des femmes françaises selon la catégorie d'âge

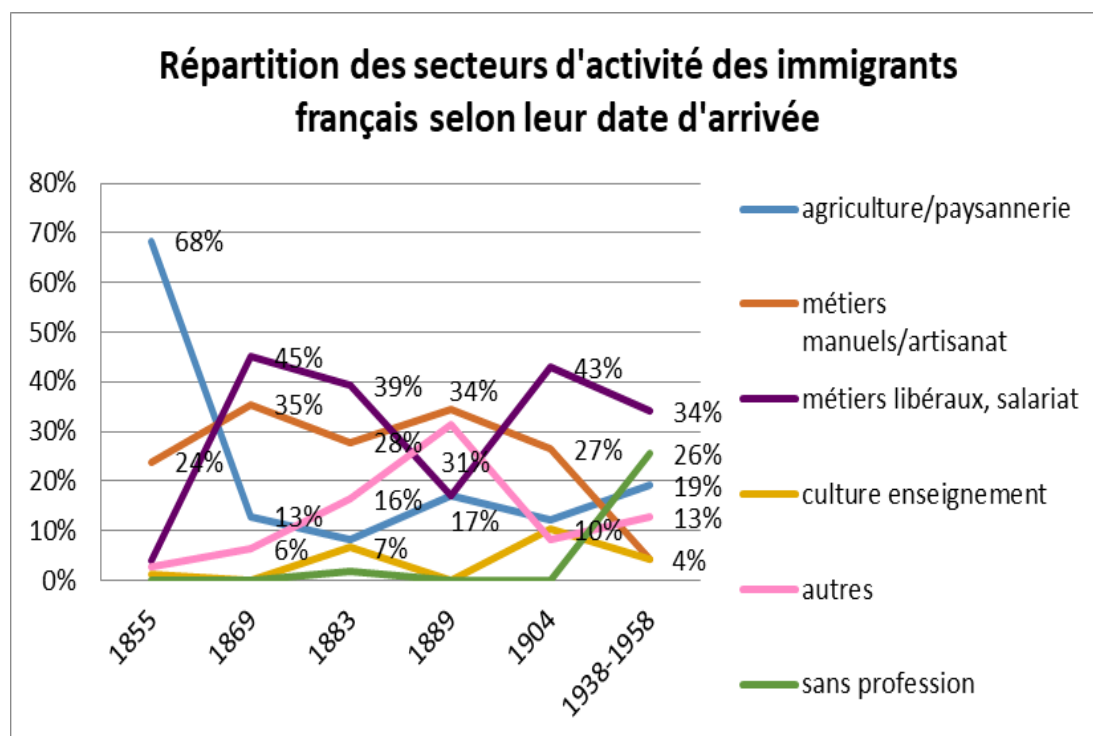


Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Les informations présentes dans les sources permettent également d'analyser le travail selon le lien entre l'offre et la demande aux différentes périodes d'entrée des immigrants au Paraguay (un échantillon de 419 immigrants). En examinant leurs dates d'arrivée et les

professions qu'ils exercent, on remarque que plus de 60 % (106) en 1855 œuvrent dans le domaine agricole, tandis que près d'un quart travaille dans l'artisanat et l'industrie. Lors du recensement de 1869, les métiers agricoles n'occupent plus que 13 % des immigrants. Ces dernières exerçant davantage des activités artisanales ou liées au commerce, comme employées par exemple.

Graphique 69 : Répartition des secteurs d'activité des immigrants français selon leur date d'arrivée



Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Le nombre d'immigrants exerçant des métiers manuels atteint son pic en 1889, alors que les métiers agricoles plafonnent en dessous des 20 % jusqu'en 1958. Il faut également souligner que les immigrants arrivés entre 1938 et 1958 sont pour 26 % d'entre eux, sans profession. Durant cette période, la politique du Paraguay était essentiellement tournée vers le développement et la colonisation agricole. De ce fait, on comprend mieux les échecs des tentatives de colonisation française exposées dans les chapitres précédents. Il existe une sorte de fossé entre ce que font réellement les immigrants et les perspectives du gouvernement. Une baisse flagrante de l'attrait du monde agricole est en effet observée : le passage de 68 % en 1855 à 13 % est très significatif et reflète particulièrement bien la place que les Français ont jouée dans ce secteur. Tout au long de la période étudiée, ceux-ci sont de moins en moins travailleurs de la terre, et n'intègrent progressivement plus les colonies. Les quelques Français s'installant à titre individuel pour exploiter une propriété de terrain ne représentent qu'une

part minoritaire. Le domaine de l'élevage va toutefois pouvoir prospérer grâce aux expatriés dans la région du Chaco paraguayen.

#### **1.4. État civil**

L'état civil<sup>1620</sup> est un autre aspect du profil des immigrants qu'il est possible d'étudier au regard des sources. Ces dernières mentionnent, en effet, le statut et la situation familiale de chacun d'eux immigrant (marié, célibataire, divorcé ou veuf). (sur un échantillon de 598 immigrants).

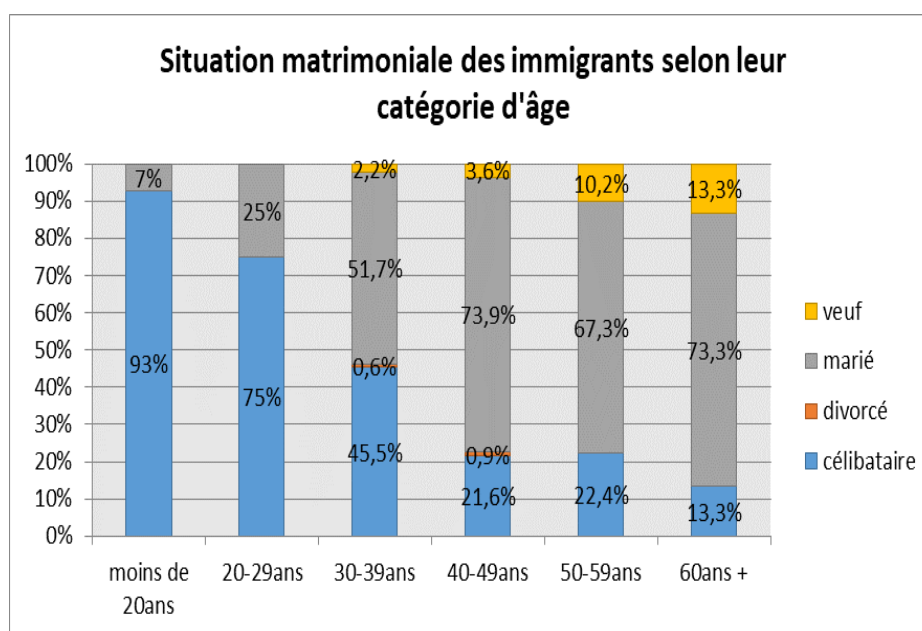
L'un des premiers points que nous pouvons constater est qu'il existe une évolution de la situation matrimoniale selon la catégorie d'âge des immigrants. 93 % (38) des moins de 20 ans sont célibataires, car beaucoup d'entre eux ne sont pas encore en âge de se marier. D'ailleurs, ceux de cette catégorie qui sont « mariés » ont 19 ans. Passés 20 ans, le célibat reste encore très fort, trois immigrants sur quatre sont dans cette situation et seulement un quart est marié. Chez les trentenaires, la situation évolue : un immigrant sur deux est marié et 45 % (81) sont encore célibataires. Dans la catégorie des quadragénaires, le célibat est considérablement réduit, passant sous la barre des 25 % (24), alors que trois quarts des immigrants sont mariés. Il s'agit ici de la situation inverse de ceux âgés entre 20 et 29 ans, 75 % (153). En outre, chez les quinquagénaires, les deux tiers des immigrants sont mariés et seulement 22 % (11) sont célibataires. À cela, s'ajoute la question du veuvage : 10 % (5) d'entre eux sont veufs. Cette situation, très marginale, voire inexistante, pour les autres classes d'âge, concerne 13 % (2) des personnes de plus de 60 ans. Il n'en reste pas moins que trois quarts des immigrants de cette classe d'âge sont mariés. D'autre part, il importe de souligner que le taux de divorce n'excède jamais 1 % (2) ; il s'agit donc de cas isolés.

---

<sup>1620</sup> Registre d'immatriculation du Consulat de France à Asunción, *op.cit.*



Graphique 70 : Situation matrimoniale des immigrants selon leur catégorie d'âge

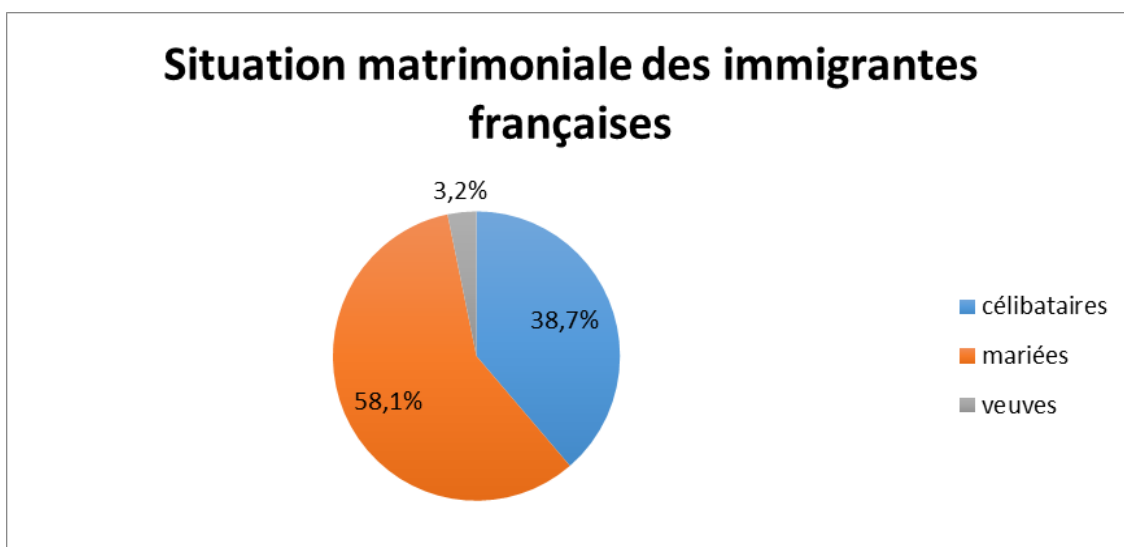


Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Qu'en est-il de la situation matrimoniale des femmes françaises ? D'après l'effectif recensé, 58 % (18) sont mariées, un peu plus du tiers d'entre elles sont célibataires et une seule est veuve. Lorsque les femmes sont mariées, le nom de leur conjoint et le nombre d'enfants sont indiqués. On constate, à ce sujet, que sur dix-huit immigrantes mariées, huit n'ont pas d'enfant, trois en ont un, deux ont deux, trois en ont trois et, enfin, deux immigrantes ont quatre enfants. Si les femmes sont arrivées mariées et que les célibataires sont des adolescentes, il est difficile de suivre l'évolution des mariages des femmes françaises dans la durée, car aucun registre ne mentionne le changement de leur statut matrimonial au cours de leur trajectoire migratoire<sup>1621</sup>. Néanmoins, ce qui est sûr, c'est que les femmes de plus de 20 ans sont arrivées pour la plupart, déjà mariées.

<sup>1621</sup> Les Archives de l'Archevêché d'Asunción livrent quelques informations concernant le mariage de plusieurs femmes françaises au Paraguay, lesquelles poursuivent leur migration au-delà du Paraguay. Sur ce point, se reporter au chapitre 7.

Graphique 71 : Situation matrimoniale des immigrantes françaises



Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

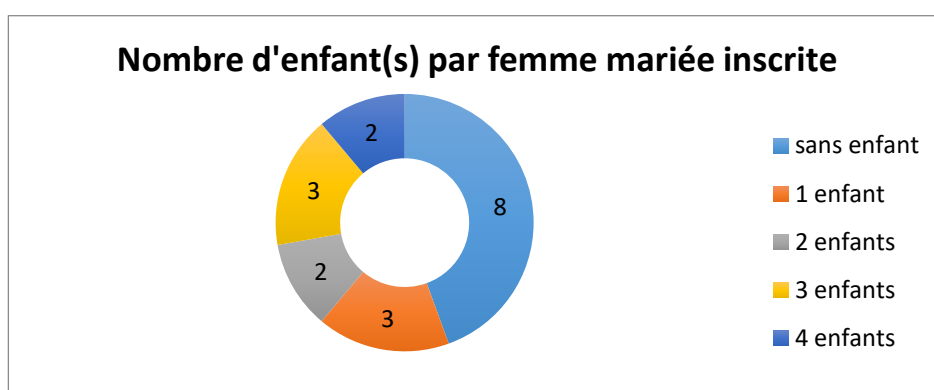
Les sources disponibles permettent de connaître la structure des familles immigrantes. Bien souvent, les femmes des immigrants ne sont pas explicitement mentionnées, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de ligne qui leur soit spécifiquement consacrée, indiquant par exemple leur âge, leur profession ou leur origine ; seuls leurs nom et prénom sont indiqués à côté de ceux de leur époux. Nous avons toutefois pu recenser 178 familles. Pour chacune d'entre elles, le nombre d'enfants varie : 28 % (49) des familles ont un enfant, près d'un tiers d'entre elles en ont deux et 13 % (23) sont des familles nombreuses, c'est-à-dire ayant plus de cinq enfants. (31 % [55] des familles ont 2 enfants ; 19 % [33] familles en ont 3 et 10 % [18] familles en ont 4) (graf. 73).

Ces observations nous permettent de souligner que la situation familiale (mariage et concubinage) des Français au Paraguay est comparable à celle de ceux vivant en France<sup>1622</sup>. La migration ne modifie donc pas les habitudes de mariage et par conséquent, la situation matrimoniale de la population. Il s'agit là d'une forme de reproduction des coutumes socioculturelles. Cependant, l'on remarque que la situation des Français est nettement différente de celle des Paraguayens, car ceux-ci se marient souvent jeunes. D'autres en revanche, vivent en concubinage, ce qui leur permet d'avoir de nombreux enfants sans se marier, ce qui n'est pas le cas de la plupart des Français immigrés au Paraguay, montrant qu'ils n'ont pas adopté les coutumes locales. Nous savons également que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les régions les plus peuplées du pays, dans une grande partie des maisons

<sup>1622</sup> La France n'échappe pas à la vie en concubinage, notamment dans la classe ouvrière. Au sein de la bourgeoisie, l'union sans mariage est aussi présente, mais dans une moindre mesure. Le mariage est donc la norme la plus répandue, que ce soit chez les bourgeois ou dans les campagnes. SOHN, Anne-Marie, « Concubinage et illégitimité ». *Encyclopedia of European Social History*, 4, Charles Scribner's Sons, 2001, pp. 259-267. Halshs-00085842. Consulté le 27 avril 2015.

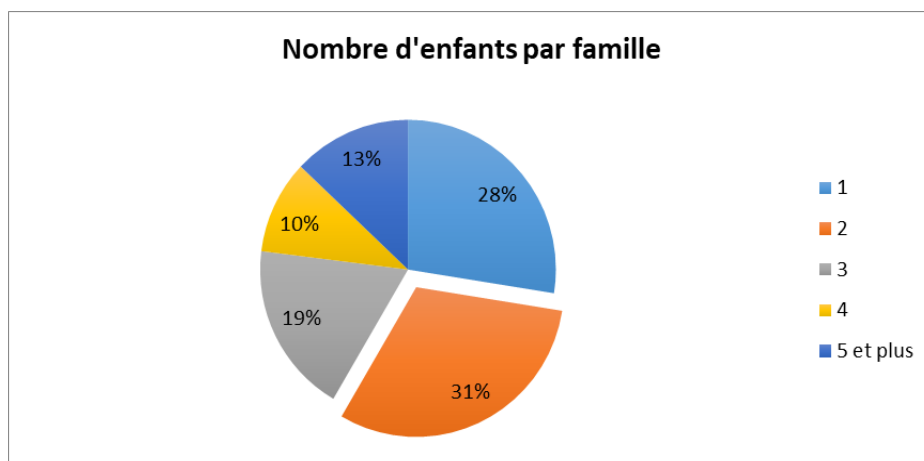
familiales, les femmes vivaient seules avec des enfants, celles qui étaient mariées étaient les moins représentées. Ce constat prouve, de manière évidente, que les Paraguayennes vivaient en concubinage ou seules sans être mariées<sup>1623</sup>. Le concubinage se retrouve encore au XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc d'un système pérenne, faisant écho aux propos de l'historienne Barbara Potthast qui affirme que la structure familiale paraguayenne est le résultat d'un processus qui a commencé à l'époque de la conquête du Paraguay par les Espagnols, et qui a perduré à travers les siècles<sup>1624</sup>. Ainsi en plus d'avoir moins d'enfants que les Paraguayens, la majorité des Français installés dans le pays, n'ont pas adopté les coutumes locales, le mariage était resté la norme, même outre-Atlantique.

Graphique 72 : Nombre d'enfant(s) par femme mariée inscrite



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

Graphique 73 : Nombre d'enfant(s) par famille (immigrants français)



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

Afin d'illustrer les chiffres et la diversité des situations, nous souhaitons ici rendre compte de quelques cas. Jean-René de Courdoüe, administrateur de société, de 40 ans et

<sup>1623</sup> POTTHAST, Barbara, *Paraíso de Mahoma* ?, (probablement, 35% mariés et 65% célibataires), *op.cit.*, p. 97.

<sup>1624</sup> *Ibidem*, p. 91 ; POTTHAST, Barbara, « El mestizaje del Paraguay como identidad nacional y mito nacionalista », in POTTHAST-JUTKEIT, Barbara, KOHUT, Karl, KOHKHEPP, Gerd, *El espacio interior de América del Sur : Geografía, historia, política, cultura*, Frankfurt, Madrid, Iberoamericana, Vervuert, 1999, pp. 345-362.

originaire du Mans (Sarthe) est arrivé en juin 1940. Il était alors marié avec Marie Émilie Maillard, âgé de 41 ans et originaire de Paris. Le couple a trois enfants, nés en 1926, 1929 et 1933 sur le sol français. Paul Léon Bourreau, né à Clichy, âgé de 26 ans, est arrivé au Paraguay en décembre 1938. Il a épousé Marcelle Albertine Laurain, originaire de Moselle et âgée de 26 ans. Mais, à leur arrivée, ils n'avaient pas d'enfant. Cependant deux naîtront de leur union sur le sol paraguayen (en 1940 et 1943). Un autre exemple permet d'illustrer la manière dont les situations familiales se sont structurées au gré de la trajectoire migratoire : celui de Jean Henri Balansa. Ce Toulousain de 29 ans est arrivé une première fois en octobre 1949, une deuxième fois en septembre 1952 et enfin en septembre 1957. Il est marié à Angèle Pech. Cette dernière n'est recensée qu'en mai 1957. Ils ont trois enfants nés en 1943, 1946 et 1949, ce qui signifie qu'il a d'abord migré seul, ayant fondé sa famille en France, et que dans un second temps, celle-ci est venue au Paraguay. Si ces trois cas mettent en avant des situations familiales comparables, mais structurées différemment dans le temps, il serait également intéressant de rendre compte de deux autres histoires inédites, dont celle du couple Camihort-Caron. Joseph 32 ans est recensé en octobre 1884, il vient d'Oléron Sainte-Marie - Basse Pyrénées, et est boulanger. Il est arrivé au Paraguay en 1879 de Buenos Aires (il avait alors 27 ans) : il est marié avec Marie Caron, et a eu avec elle deux enfants, 22 mois et 9 mois. Or, en avril 1948, une certaine Marie Camihort, née Caron, de Lierre-Savoie, sans profession, est mentionnée dans les sources, elle est âgée de 82 ans et est l'épouse de Joseph. Du fait de l'âge, il est fort probable qu'il s'agisse de la même personne, mais elle ne se serait inscrite que tardivement dans les registres du Consulat, et elle se serait mariée avec Joseph en Argentine. Nous avons déjà repéré la présence d'un tel Léon Caron en 1869 venue de Buenos Aires. C'est donc là un exemple du réseau familial de la famille Caron. La seconde histoire est celle du mariage de Jean Dupla avec Béatrix Ramirez, une Paraguayenne, ayant eu lieu le 9 juin 1873. De cette union est née une fille. Ce dernier cas est inédit, dans la mesure où les mariages entre Français et Paraguayens étaient rares à cette époque, comme nous l'avons suggéré auparavant.

Selon les sources, les immigrants peuvent aussi être présents uniquement avec leurs enfants. Ainsi, en 1855, Louis Barthélemy Alleon, alors âgé de 42 ans et veuf, originaire de l'Ardèche, est arrivé au Paraguay en compagnie de son fils, Charles Barthélemy, âgé de 9 ans. La même année, Jean Duffard, menuisier de 44 ans, a débarqué avec ses quatre enfants : Pauline, 14 ans ; Benjamin, 12 ans ; Adélaïde, 9 ans et Éveline, 7 ans. Toujours en 1855, Jean Cassagne, 41 ans, originaire des Hautes-Pyrénées est venue au Paraguay accompagné de ses deux fils de 11 et 6 ans. La migration pouvait donc être aussi le fait du seul chef de famille, qui laissait alors son épouse et/ou ses enfants en France ou en Argentine, au moins dans un premier temps, ou bien le fait d'hommes seuls avec leurs enfants. Ainsi, les immigrants seuls

ou en famille, avait pour motivation la quête d'une meilleure vie, et pour les agriculteurs, de pouvoir devenir propriétaires terriens.

### **1.5. Instruction**

Arrêtons-nous à présent sur le niveau d'instruction<sup>1625</sup> des immigrants français. Il convient de souligner que cette question ne peut être analysée qu'au regard de la profession exercée. En effet, les sources n'indiquent pas, de manière systématique et régulière, le niveau d'instruction des migrants selon leur cursus scolaire ou leur maîtrise d'une langue étrangère. Comme nous l'avons démontré précédemment, chiffres à l'appui, 25 % des immigrants travaillent dans les champs et un tiers exerce une activité manuelle dans l'artisanat ou l'industrie. Bien que ces professions ne nécessitent pas d'instruction particulière, elles requièrent la maîtrise d'un savoir-faire. Ce qui est vrai pour le boulanger l'est aussi pour le paysan, tout comme pour des professions telles que charpentier, menuisier ou encore maçon. Certains immigrants sont, par ailleurs, architectes, avocats, comptables, ingénieurs ou médecins, professions nécessitant un certain niveau d'instruction. Un peu plus de cinquante personnes exercent les activités citées ci-dessus. Parmi elles, la moitié a entre 30 et 39 ans, un peu moins de 20 %, 20 et 29 ans, tandis que 21,5 % sont quadragénaires. Ainsi, outre le niveau d'étude élevé, ces professions sont majoritairement exercées par des personnes expérimentées. Parmi les immigrants recensés, certains sont associés au monde de l'enseignement. Les enseignants sont relativement nombreux dans l'échantillon ici retenu, 25 au total. La majorité n'a pas de spécialisation, étant mentionnées « professeurs » ou « instituteurs ». Il arrive toutefois que les sources indiquent une spécialisation. Deux professeurs de musique. Sont ainsi relevés. L'un est Julien Debrus, originaire de Cherbourg, âgé de 29 ans en 1855 lorsqu'il est entré au Paraguay. L'autre s'appelle François-Joseph Sauvageot, 44 ans et est originaire de la ville de Chalon-sur-Saône. Il est arrivé au Paraguay en février 1855. De même, la spécialisation professionnelle est indiquée pour Pierre Mesnil, professeur de mathématiques arrivé en octobre 1886 à l'âge de 23 ans, et pour Pierre Dupuis, professeur d'agriculture, originaire de Dordogne et arrivé en décembre 1887. On dénombre en outre sept jeunes répertoriés à leur entrée dans le pays en tant qu'étudiants. Il est fort probable que ceux-ci aient commencé leurs études en France ou en Argentine avant de s'établir au Paraguay. Charles Cuttier, par exemple, a 19 ans et est étudiant en pharmacie. Louis Léopold Camus a 25 ans et est élève géomètre. C'est ainsi que certains migrent avec un savoir-faire et que d'autres, plus jeunes, arrivent et construisent leur vie professionnelle sur place. Charles Louis Tenaillon a 17 ans et est élève au collège. Édouard Abadie, Maurice François Clary et Georgette Émilie Wenger sont aussi étudiants. Enfin, Jules Dede âgé de 15 ans est apprenti menuisier et maçon. Nous

---

<sup>1625</sup> Registre d'immatriculation des Français du Consulat de France à Asunción, *op.cit.*

pouvons également souligner que tous ces étudiants ne suivent pas des études pour devenir agriculteurs, ce qui était pourtant l'objectif du gouvernement paraguayen. Leur situation reflète la profession de leurs parents. Prendre en compte le niveau d'instruction des immigrants permet ainsi de renforcer l'idée mise en avant lors des chapitres précédents. Si le gouvernement paraguayen avait pour ambition de développer la colonisation pour faire de l'agriculture le pivot économique du pays, la motivation des immigrants français était différente. Moins de la moitié était des travailleurs de la terre, le reste exerçant une diversité des métiers, manuels ou intellectuels, en vue de construire leur avenir professionnel.

## 1.6. Origine géographique

L'origine géographique<sup>1626</sup> des immigrants est une autre caractéristique qui permet de saisir le processus migratoire. À cet égard, l'échantillon des français est suffisamment important et les informations sont assez nombreuses pour pouvoir examiner leur origine d'après les lieux de naissance indiqués dans les registres. En analysant ces données, on aperçoit que certains départements français sont plus pourvoyeurs de migrants que d'autres. Le plus important est celui des Hautes-Pyrénées, avec 10 %, soit 97 personnes, suivi par le département de la Seine (englobant les départements actuels de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), comprenant 8 % des migrants. Le troisième est la Haute-Garonne, avec 66 immigrants, soit 7 % de l'effectif total. Le département arrivant en quatrième position est celui de la Gironde, fort de ses 35 immigrants, soit 3,7 %. Enfin, deux départements se partagent la cinquième place, à savoir les Pyrénées-Atlantiques et le Gers, avec 33 migrants chacun. Au regard de ces premiers chiffres, l'on remarque que les départements du sud-ouest, et plus précisément du Midi et des Pyrénées, sont représentés de manière significative. Bien qu'il existe des départements « moteurs » dans l'immigration française au Paraguay, nous pouvons observer que 21 sont pourvoyeurs de plus de 10 migrants. De plus, certains ne sont pas du tout représentés, comme la Lozère et le Cantal, par exemple. De manière plus globale, l'on peut noter que 43 % (44) des lieux d'origine des immigrants sont pourvoyeurs de moins de cinq personnes, signifiant qu'il y a une forme d'éclatement quant à leur l'origine géographique. Cela montre que l'émigration n'était pas organisée selon l'origine ou à l'échelle départementale. Toutefois, les lieux d'embarcation des migrants exerçaient, sans nul doute, une forme d'attraction. Nous avons signalé que les migrants partaient des ports de Bordeaux, de Marseille ou du Havre. Grâce au travail des recruteurs, il est fort à penser que la propagande organisée par le consulat paraguayen se diffusait essentiellement dans les régions frontalières. Par exemple, le port de la ville de

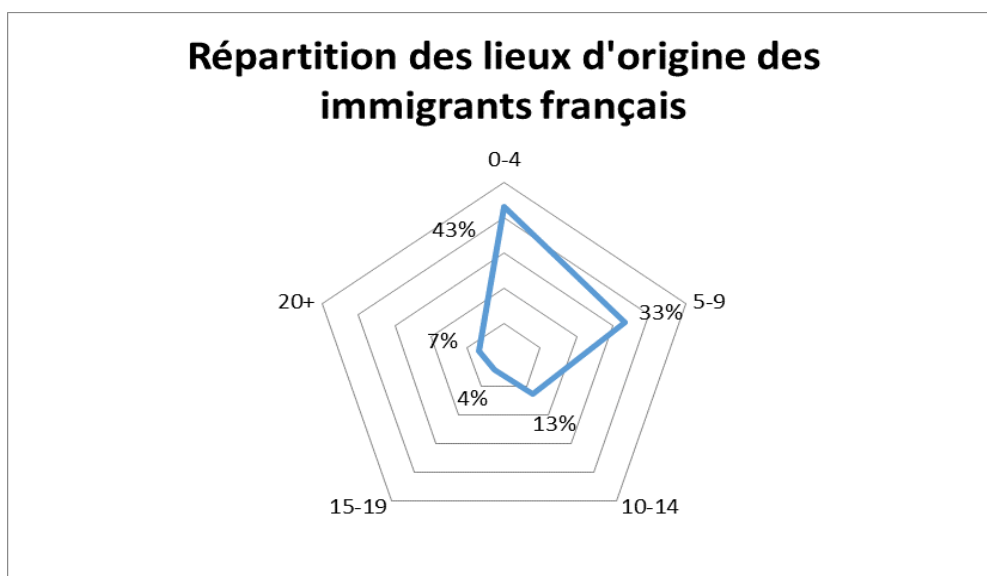
---

<sup>1626</sup> Registre d'immatriculation des Français au Consulat de France à Asunción, *op.cit.*

Bordeaux a ainsi vu migrer des individus originaires des régions du Pays basque et des Pyrénées. Soulignons également que certains immigrants français sont nés à l'étranger. Ils représentent 4 % de l'échantillon, et sont originaires du Paraguay (18), de l'Argentine, du Chili, de l'Uruguay et de l'Europe (Suisse et Allemagne). D'autres sont nés dans en Territoires d'outre-mer : trois migrants sont originaires de Guadeloupe, un de la Martinique, un autre de la Réunion et un de la Nouvelle-Calédonie. On relève aussi trois immigrants nés en Algérie. Puisque ces individus français sont nés à l'étranger, nous pouvons en déduire qu'ils sont eux-mêmes des fils d'immigrants. Les trajectoires migratoires sont donc plurielles et peuvent se poursuivre au cours des générations, les enfants d'immigrants pouvant également construire leur vie en tant que migrants. Bien que les origines des immigrants soient assez variées, il s'avère utile de s'attarder sur les départements moteurs de cette immigration, et d'analyser, en même temps l'origine géographique, la profession exercée et l'époque de la migration. On constate en effet que les Français installés dans la colonie la « Nouvelle Bordeaux » reflètent une forme d'homogénéité quant à leur origine. Cette colonie, qui fut la première colonie française du Paraguay, doit son nom au fait que les migrants sont partis du port de Bordeaux. De même, on remarque que les immigrés de 1855 (419) partis pour la « Nouvelle Bordeaux » sont originaires de départements limitrophes de la Gironde : onze immigrants proviennent du Gers, trente-trois de Haute-Garonne, 45 des Hautes-Pyrénées et sept du Tarn. Si l'on rapporte ces données à l'ensemble des migrants originaires de ces départements, les résultats sont significatifs : 33 % de ceux issus du Gers sont partis au Paraguay en 1855, 50 % viennent de Haute-Garonne, 46 % des Hautes-Pyrénées et 58 % du Tarn. Il s'agit là d'une immigration quasi régionale. Bien plus, en observant le domaine professionnel de ces Français, on constate que les deux tiers travaillent dans les champs : 13 % des migrants du Gers sont agriculteurs, 24 % des migrants originaires de Haute-Garonne et 48 % des Hautes-Pyrénées exercent une profession agricole. À titre de comparaison, si l'on observe la population migrante originaire du département de la Seine, soit le deuxième département dans notre classement, on remarque que l'immigration est plus diffuse dans le temps. Si deux migrants nés à Paris sont partis dans les années 1854 et 1855, les suivants n'ont pris la route du Paraguay qu'à partir de 1865, soit dix ans plus tard, le pic ayant été atteint en mars 1869 avec l'arrivée de quatorze Parisiens. La seconde vague d'immigration d'importance n'intervient qu'à la fin des années 1880 (50). Parmi les professions exercées de cet échantillon, il n'y a qu'une faible proportion d'agriculteurs, seulement 3. En revanche, on trouve beaucoup plus de métiers en lien avec le salariat et les professions intermédiaires (40 %) (20), dont des employés, des négociants, des ingénieurs et des comptables, ainsi que des métiers manuels liés à l'artisanat (28 %) (14). Tous ces individus ont migré en raison de

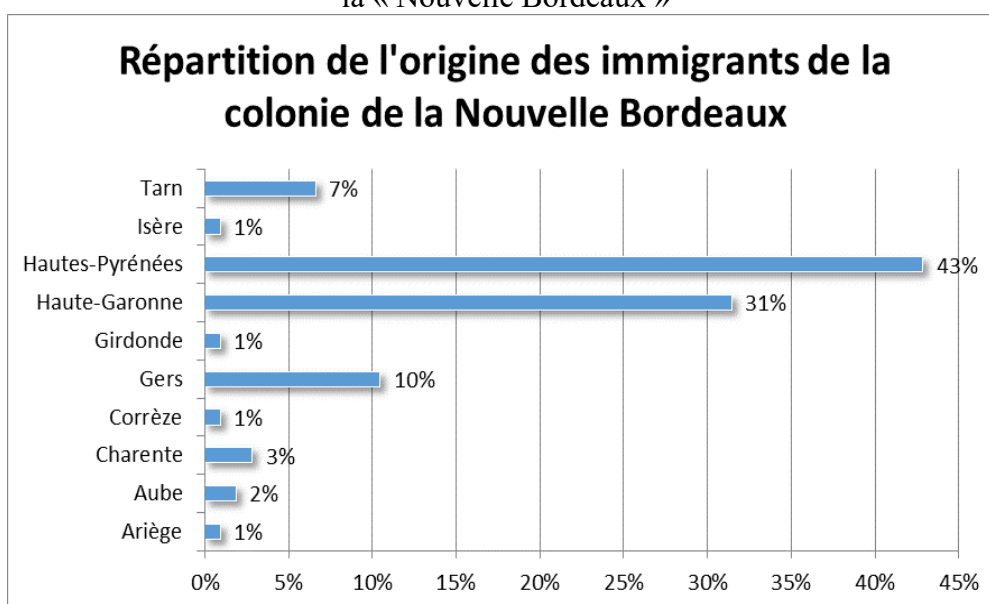
l'influence de la politique et de la promotion réalisées à travers le consulat et les recruteurs privés à Paris : ces derniers incitaient les gens à émigrer au Paraguay dans le but de travailler la terre et de devenir propriétaires. Ainsi malgré la priorité du gouvernement pour les métiers liés au secteur agricole, les immigrants exerçant d'autres professions ont aussi été accueillis. L'on voit donc ici l'ouverture le gouvernement, qui ne s'est pas uniquement focalisé sur le travail agricole. La situation des Italiens illustre également ce point. La diversité professionnelle que l'on retrouve pour cette nationalité d'immigrants est encore plus forte, ce qui s'explique par le fait qu'ils étaient bien plus nombreux que les Français.

Graphique 74 : Répartition des lieux d'origine des immigrants français



Source : Registre du Consulat de France à Asunción.

Graphique 75 : Répartition de l'origine des immigrants de la colonie de la « Nouvelle Bordeaux »



Source : Registre du Consulat de France à Asunción.



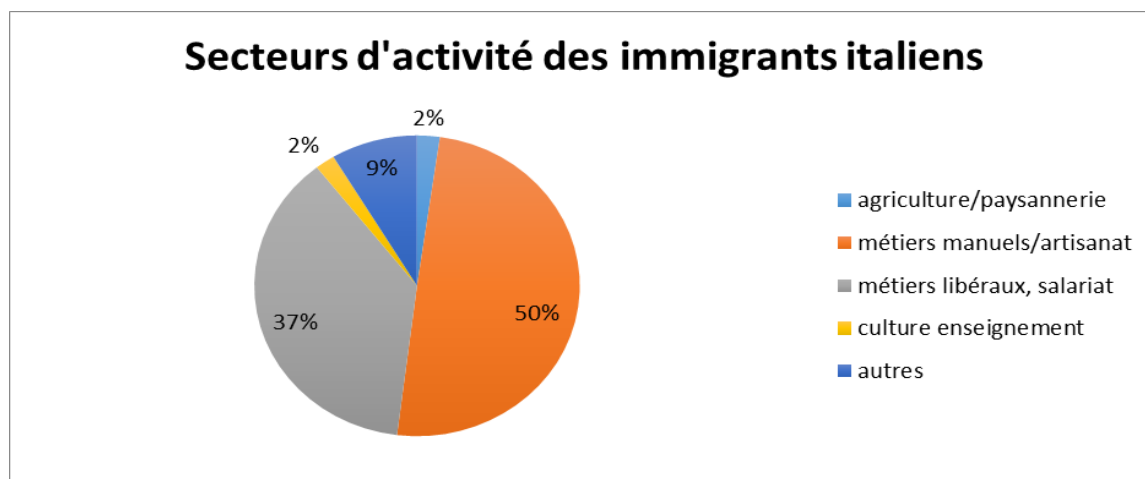
## 2. Le cas des Italiens

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des migrants italiens<sup>1627</sup> sont arrivés sur le sol paraguayen. À l'image des Français, les entrées individuelles sont plus nombreuses et plus durables dans le temps. Les Italiens occupent une place majeure dans la société locale. Et c'est en partie grâce à leur savoir-faire qu'ils se distinguent des autres communautés de migrants, notamment au travers de la construction de bâtiments publics et privés qui sont depuis, devenus des monuments historiques et font partie du patrimoine paraguayen. À ce titre citons la ville d'Asunción et de Concepción où demeurent, jusqu'à aujourd'hui de remarquables bâtiments construits par des immigrants italiens. Nous détaillerons donc ici le profil des migrants italiens, comme nous venons de le faire précédemment pour les Français, et ce, en commençant par présenter de manière croisée l'âge et la profession.

### 2.1. Âge et profession

L'une des caractéristiques concernant la population migrante italienne est la diversité des professions<sup>1628</sup> exercées. En examinant cet aspect, nous décrirons, dans le même temps, la situation socioprofessionnelle de ces migrants.

Graphique 76 : Secteurs d'activité des immigrants italiens



Source : Registre de la Società Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunción.

<sup>1627</sup> En ce qui concerne notre étude sur la population immigrante italienne, nous avons utilisé le Registre des immigrants de l'Ambassade d'Italie à Asunción ainsi que le Registre de la « Società Italiana di Mutuo Soccorso, du registre des associés » avec 840 inscrits, et celui de la Direction d'Immigration de Terres et Colonisation (1918-1939) où sont inscrits 170 immigrants italiens. Nous utilisons ici un total de 1010 immigrants de notre échantillon.

<sup>1628</sup> Registre des immigrants italiens de l'Ambassade d'Italie à Asunción et Registre de la Società Italiana di Mutuo Soccorso (1870-1914). Les données ont été enregistrées grâce à la mécanographie et contiennent les nom, prénom, âge, profession, lieu de provenance et nom du parrain de l'immigrant. Nous avons analysé 840 individus; República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, «Registro general de inmigrantes» (1918-1939), répertorié 170 immigrants italiens.

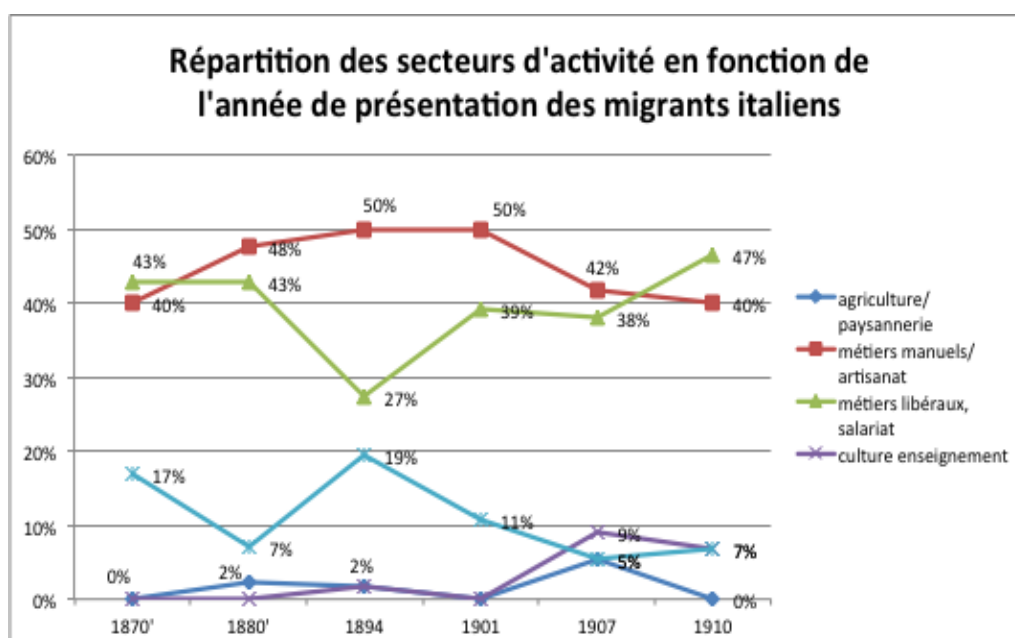
Les métiers les plus représentés pour l'ensemble de la période étudiée ici (710) (1870-1910) sont, d'après nos sources, ceux liés au monde de l'artisanat et de l'industrie. En effet, les professions telles que cordonnier (*calzolaio*) ou maçon (*muratore*) sont exercées par plus de 10 % des migrants italiens : 79 sont cordonniers et 88 maçons. On dénombre également 43 charpentiers (*falegname*) et 24 tailleurs (*sarto*), ainsi qu'une multitude de petits métiers manuels : tourneur (*tornitore*), ferblantier (*stagnino*), ouvrier (*operaio*), marbrier (*operaio del marmo*), forgeron (*fabbro*), tanneur de cuir (*conciatore di pelli*), vannier (*cestaio*) ou encore chaudronnier (*calderaio*). Prenons quelques exemples : Camelo Brullo, né à Comiso, est âgé de 37 ans lorsqu'il est présenté avec son parrain, M. Berti, en 1907. Il exerce alors la profession de *maniscalco*, c'est-à-dire maréchal-ferrant. Concernant le métier de vannier (*cestaio*), deux cas peuvent être précisés : il s'agit probablement de deux frères, Evaristo et Settimo Fassini, présentés par M. Berti le 16 décembre 1907, âgés respectivement de 29 et 27 ans. Un autre métier relativement original est celui de confiseur (*confettiere*), exercé par quatre migrants italiens : Giovanni Fasano, 28 ans, Giovanni Battista Garavagno, 14 ans, Paolo Muzio, 24 ans et Tancredi Sangiorgio, 45 ans. Un dernier exemple peut être retenu, celui de Giovanni Battista Navoni, célibataire de 34 ans, qui exerce la profession de plâtrier (*intonacatore*). L'âge permet d'ores et déjà d'illustrer le fait que ces professions ne sont pas exercées uniquement par une catégorie particulière de migrants, mais par des migrants de tout âge et tout au long de leurs trajectoires migratoires, que ce soit à leur arrivée sur le sol paraguayen ou une fois installé.

Le second secteur d'activité le plus représenté est celui du salariat et des professions intermédiaires. Nombreux sont ici les employés (*impiegato*) qui travaillent dans le commerce et la santé. Sur la totalité des métiers recensés, on compte en effet 100 commerçants (*commerciante*), soit 10 % de l'effectif, et 5 % de négociants (*negoziante*). On remarque ainsi que les métiers liés à la vente et au commerce occupent une part non négligeable des professions exercées par les migrants italiens. Dans ce secteur d'activité, on constate la présence d'un épicier (*fruttivendolo*), Bartolemeo Chiusano, âgé de 53 ans et de petits vendeurs, tels que Giuseppe Sacco, vendeur ambulante (*venditore ambulante*), ou encore Giuseppe Calabro, détaillant (*rivenditore*). On dénombre également près d'une soixantaine d'employés, dont quatre dans le domaine ferroviaire (*impiegato delle ferrovie*). S'illustre ici la politique du Paraguay qui avait besoin durant cette période d'une main-d'œuvre qualifiée dans divers secteurs pour développer le pays. En outre, un certain nombre de professions spécialisées sont mentionnées, comme celle exercée par Paolo Battaglia et Giuseppe De Stefano Paternò, tous deux avocats, ou encore celles de comptable (*contabile*), d'ingénieur (*ingegnere*) et d'arpenteur (*agrimensore*). Les professions en rapport avec le monde de la

santé ne sont pas en reste, puisque l'on distingue des médecins (*medico*), des pharmaciens (*farmacista*) et même un chirurgien (*medico chirurgico*) du nom de Giovanni Benza, inscrit en 1910.

Contrairement aux migrants français, le secteur agricole n'est que faiblement représenté, seul 2 % de l'effectif. Plus précisément on compte 11 agriculteurs (*agricultore* ou *contadino*), 2 fromagers (*pizzicagnolo* ou *formaggio*), Guido Montalbetti (20 ans) et Vincenzo Sartirana (20 ans) et un cultivateur de maté (*yerbatero*), Angelo Delpino, originaire de la ville de Gênes. De plus, selon les sources, les professeurs, les écoliers et les étudiants représentent aussi 2 % de l'effectif total. Le monde de l'enseignement est quant à lui sous-représenté, son point maximal étant atteint en 1907 avec 9 % des migrants. À titre de comparaison, seulement 4 % des migrants français travaillent dans ce secteur.

Graphique 77 : Répartition des secteurs d'activité en fonction de l'année de présentation des immigrants italiens



Source : Registre de la Società Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunción.

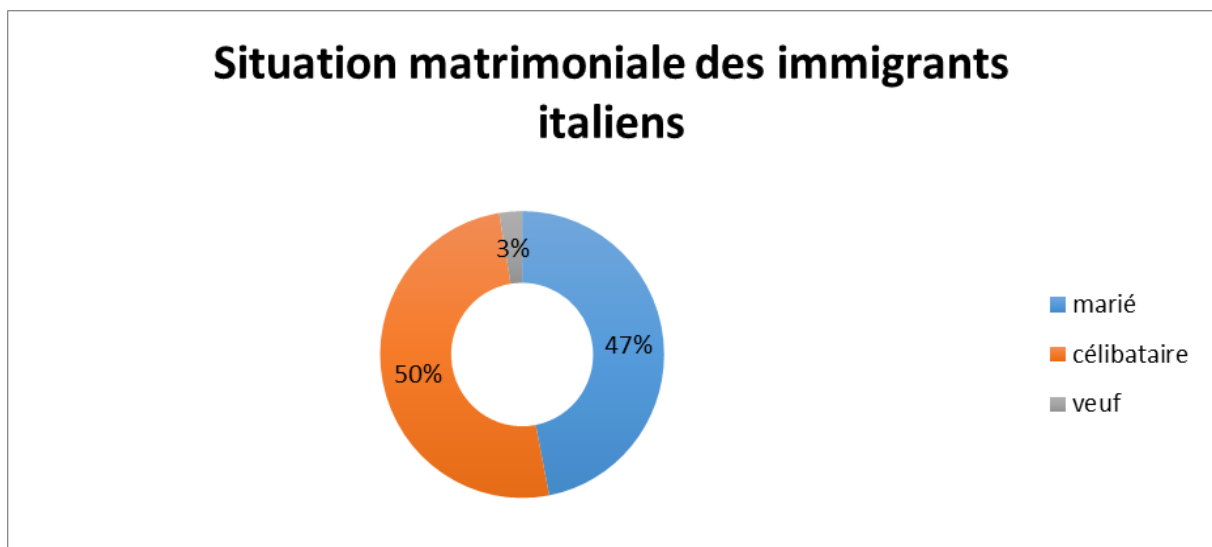
Notons par ailleurs une évolution dans le temps quant à ces domaines d'activités. Les métiers manuels liés à l'artisanat et à l'industrie sont globalement bien représentés pour l'ensemble de la période : jamais moins de 40 %, et ce secteur atteint les 50 % (353) en 1894 et 1901. Les professions intermédiaires et les employés atteignent, quant à eux au mieux 47 %, soit quasiment un migrant sur deux, comme en 1910. Ce n'est que dans les années 1870 et en 1910 que ce secteur dépasse celui des métiers manuels. En 1894, par contre, ce domaine ne représente plus que 27 %, ce qui peut s'expliquer par le poids des professions liées au monde agricole qui, cette année-là, représentait 19 % du total, le meilleur taux pour la période allant de 1870 à 1910. Ces professions sont également fort bien présentes dans les années 1870, 17 % des Italiens travaillant dans l'agriculture. Pour les autres périodes, ce

secteur représente toutefois moins de 10 % des migrants, sauf en 1901 où il atteint 11 %. Si la politique du Paraguay misait sur l'agriculture, cette progression dans le temps nous renseigne sur l'évolution de la politique de développement par l'immigration qui à travers différentes lois a peu à peu élargi l'éventail de métiers exercés par les migrants.

## 2.2. État civil

Concernant l'état civil<sup>1629</sup> des immigrants italiens, trois formes de situation matrimoniale se distinguent : marié (*coniugato* ou *ammogliato*), célibataire (*celibe*) et veuf (*vedovo*). Plus précisément, il apparaît que 47 % (307) des migrants sont mariés, tandis qu'un migrant sur deux est célibataire (330). On dénombre également 17 veufs, soit un peu moins de 3 % de l'effectif total. Il s'agit là une moyenne pour l'ensemble de la période<sup>1630</sup>.

Graphique 78 : Situation matrimoniale des immigrants italiens



Source : Registre de la Società Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunción.

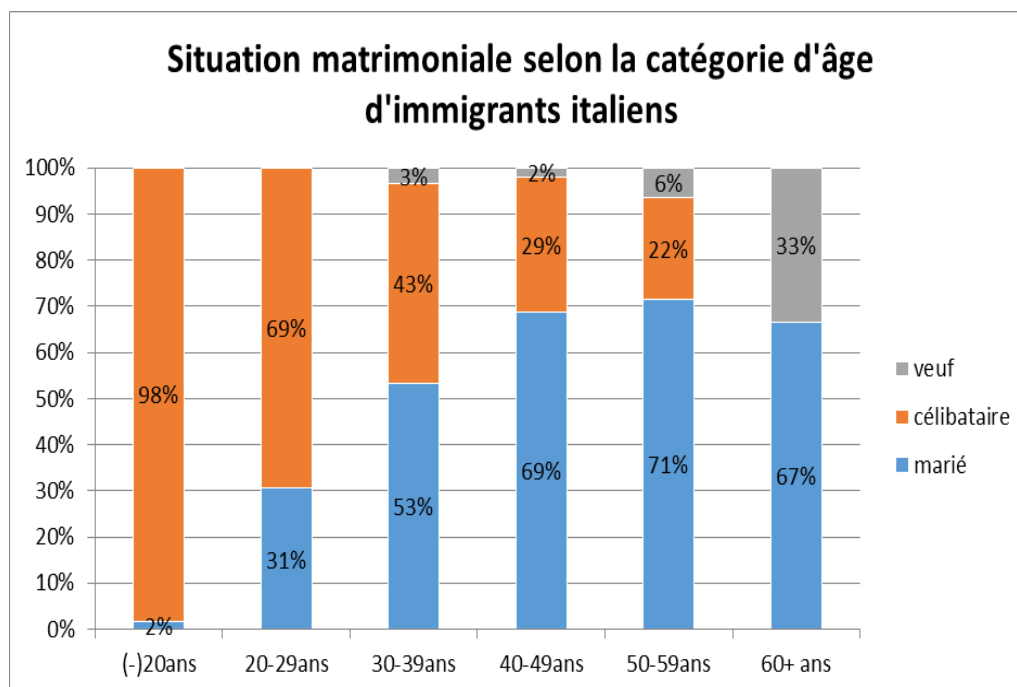
En examinant ces chiffres au regard des différentes classes d'âge, on constate une certaine dualité de la situation matrimoniale des immigrants italiens, situation comparable à celle des immigrants français. En effet, si, jusqu'en 1889 le taux de veufs n'excède pas les 6 %, il représente tout de même un immigrant sur trois chez les plus de 60 ans, bien qu'il soit marginal, voire inexistant, pour les autres classes d'âge. Ce sont donc les célibataires et les mariés qui sont les plus nombreux. Chez les jeunes de moins de 20 ans, seul un immigrant est marié. Parmi les immigrants ayant atteint l'âge de 20 ans 69 % (141) sont célibataires et 31 % (62) sont mariés. Chez les trentenaires, la tendance évolue : plus d'un immigrant sur deux (95) est marié contre 43 % (77) restés célibataires. Chez les quadragénaires, la situation s'inverse par rapport à la catégorie des 20 ans : 69 % (68) sont mariés et près de 30 % (29)

<sup>1629</sup> Registre d'immigrants italiens, *op. cit.*

<sup>1630</sup> Soulignons que dans l'analyse du chapitre 7 concernant par état civil, nous avons obtenu le pourcentage de 3 % pour l'année 1910, bien que ce taux ne corresponde pas aux mêmes archives.

sont célibataires. Le taux de migrants mariés atteint les 71 % (45) chez les quinquagénaires, alors que celui de célibat passe sous la barre des 25 % (14). Mais le célibat est inexistant chez les plus de 60 ans, tandis que le taux des personnes mariées atteint les 67 %. Dans le chapitre précédent ayant analysé la nationalité des immigrants mariés, les Italiens étaient en tête avec 53 % (graphique n° 60 pour la période 1890-1900 du chapitre 7).

Graphique 79 : Situation matrimoniale selon la catégorie d'âge d'immigrants italiens



Source : Registre de la Società Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunción.

Pour mieux illustrer la situation familiale des immigrants italiens, présentons quelques cas. Les sources indiquant parfois l'ascendance de certains d'entre eux, il est possible d'identifier et de reconstituer la généalogie et la composition de ces familles. Le cas de la famille Barbato est particulièrement intéressant. Celle-ci est composée de quatre individus : Giovanni Battista, Giovanni Lorenzo, Giovanni et Pietro. Ce qui est remarquable, c'est que Giovanni Lorenzo est le fils de Giovanni. Ce dernier, maçon de profession, est marié et est âgé de 33 ans lorsqu'il est présenté par son parrain T. Garavagno le 15 juin 1895. Le père présentera ensuite son fils, alors âgé de 14 ans, le 1<sup>er</sup> septembre 1896, qui sera lui aussi maçon. Cet exemple est particulièrement révélateur de la situation de l'époque où l'industrie était naissante : le métier s'exerçait en famille et se transmettait de génération en génération, ce qui permettait également aux migrants d'assurer leur vie et de pérenniser leur situation.

La famille Battilana est un autre exemple intéressant : le père, prénommé Teodoro et originaire de Gênes, est enregistré comme commerçant, et est âgé de 38 ans lors de sa présentation en 1879. Ce que l'on peut noter, c'est que ses trois fils, Angelo (21 ans, présenté en 1893), Teodoro (20 ans, présenté en 1899) et Zaccaria (18 ans, présenté en 1893) sont nés

à Asunción. La même caractéristique se retrouve pour la famille Castellani : Antonio, industriel, a deux fils, Enrico et Luigi, tous deux nés à Asunción, et présentés par leur père le 8 septembre 1893, ainsi que pour la famille Colucci : le père Paolo a deux fils, Giorgio et Michel, tous deux sont nés à Asunción et exercent la même profession que lui : cordonnier. Chez les De Tone, on dénombre trois enfants : Angelo, Emilio et Giovanni, fils d'Angelo, maçon, enregistré à l'âge de 33 ans en 1895. Il est alors accompagné de son frère, Romano, également maçon. Ils sont originaires de Pieve di Cadore, en Vénétie, tout comme l'aîné des trois frères. Les deux autres sont nés à Asunción. Dans la famille des Di Luccio, le père, Luigi, a deux fils, Andrea et Benjamino, et un frère, Michele. Les deux frères sont originaires de Rotino, tandis que les deux fils de Luigi sont nés à Rosario au Paraguay. Les Fatini comptent, eux aussi, des enfants nés au Paraguay. Gerolamo est le père de trois enfants : Antonio, Bartolomeo et Giovanni, tous trois nés à Asunción, ils ont 14, 13 et 12 ans et ont été présentés par leur parrain le 17 août 1909, laissant penser qu'ils sont nés en 1895, 1896 et 1897, tandis que leur père est inscrit dès 1888. Si l'on se penche sur la famille Lofruscio, on remarque une chose intéressante. Le père, Luigi, et son fils David sont originaires de la ville de Naples, plus précisément du quartier de Secondigliano. La famille Pecci est originaire de Tramutola, dans le Mezzogiorno, et le père, Antonio a deux fils, Michele et Francesco, nés à Asunción. Dans la famille Rapetti, Natale a un frère nommé Stefano et un fils nommé Pietro né à Asunción. Les deux frères sont originaires de Cantalupo Ligure, un village du Piémont italien. Tous ces exemples de familles migrantes italiennes révèlent que leurs enfants sont nombreux à être nés au Paraguay suite à des mariages contractés dans le pays d'accueil : c'est le signe d'une installation pérenne sur le territoire. De même, nous pouvons remarquer deux dynamiques concernant la profession soulignant toutes deux la durabilité de la présence italienne : Première dynamique : les fils de parents colons — travailleurs de la terre — s'orientaient vers une profession manuelle, ce qui leur permettait alors de créer leurs propres emplois de façon à quitter les colonies pour s'installer dans les villes de l'intérieur ou à Asunción. Deuxième dynamique : les métiers se transmettaient de père en fils, soulignant une installation et une transmission durable à l'échelle familiale.

La dernière famille que nous présentons ici est la plus nombreuse de notre échantillon. Il s'agit des Masi<sup>1631</sup>, composés d'une vingtaine de membres, tous originaires de la ville de Forenza dans le Mezzogiorno<sup>1632</sup>. Grâce aux sources et à l'indication de la paternité des personnes recensées, on peut reconstituer une partie de cette famille. Trois hommes ont pour père un certain Gaetano Masi : Alessandro (présenté en 1876), Rafaele (présenté en 1878) et

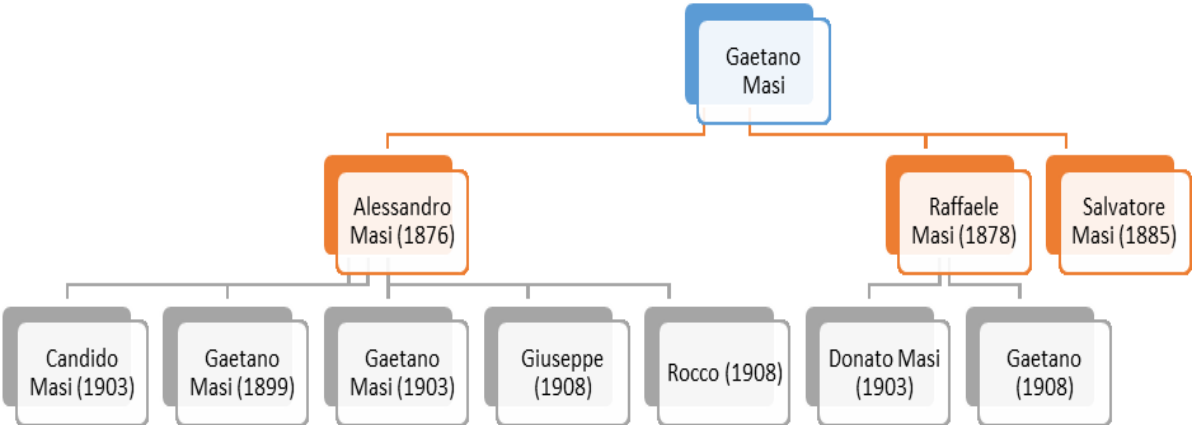
---

<sup>1631</sup> Registre de l'Archive du Consulat d'Italie d'Asunción, Répertoire des Italiens 1871-1914 ; Répertoire de l'Associazione Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunción.

<sup>1632</sup> L'histoire de la famille Masi est largement traitée au chapitre 5, dans la partie concernant les Italiens.

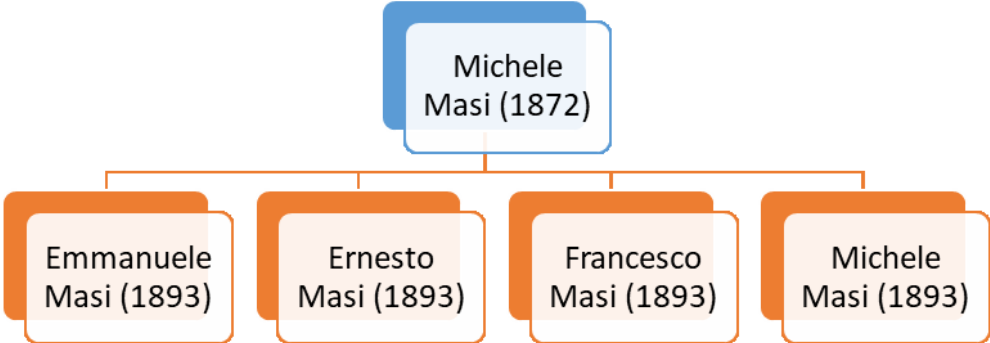
Salvatore (présenté en 1885). Salvatore n'a pas d'enfant, alors qu'Alessandro en a 5 et Raffaele 2. Un autre Masi apparaît, il s'agit de Michele, probablement un cousin, lui aussi originaire de Forenza. Il est enregistré en 1872 et est le père de quatre enfants, tous enregistrés en 1893. Au regard de l'exemple de cette famille, nous voyons toute l'importance de la descendance laissée par les migrants primo-arrivants, et par là même, la réussite du Paraguay à attirer durablement des colons sur ses terres.

Graphique 80 : Descendance de Gaetano Masi



Source : Élaboration propre

Graphique 81 : Enfants de Michele Masi



Source : Élaboration propre

### 2.3. Niveau d'instruction<sup>1633</sup>

Comme pour les Français, il est délicat d'évaluer le niveau d'instruction<sup>1634</sup> des immigrants italiens. C'est à partir des professions exercées qu'il est possible d'en rendre compte. Comme déjà évoqué, un immigrant sur deux exerce une profession manuelle (barbier, chaudronnier, cordonnier, forgeron, maçon, ou ouvrier), c'est donc avant tout le savoir-faire qui caractérise l'instruction des Italiens. Des professions plus « intellectuelles » ont également été recensées : avocat, comptable, ingénieur ou agronome, profession qui nécessitent des connaissances dans ces domaines spécifiques. Il en est de même pour des professions telles que médecin, pharmacien, chirurgien, qui demandent elles aussi des connaissances tant pratiques que théoriques. L'on en déduit que les immigrants italiens ont en partie réalisé des études spécialisées et qu'ils sont diplômés. Ce constat vaut également pour les six enseignants (*maestro ou professore*) et quelques élèves de moins de 20 ans<sup>1635</sup>.

### 2.4. Origine géographique des immigrants

Les immigrants italiens de notre étude sont originaires de plusieurs régions d'Italie (un échantillon de 676 immigrants). Afin d'analyser les aires de provenance, nous avons choisi de retenir trois grands ensembles régionaux : l'Italie du Nord (*Settentrione*) (275), l'Italie centrale (*Centro*) (41) et l'Italie méridionale (*Mezzogiorno*) (222). Pour cette dernière, nous isolons les régions insulaires (*Sardaigne et Sicile*) (58) afin de mettre en avant les caractéristiques propres à ces territoires.

Au regard des différentes villes d'origine mentionnées dans les registres, il apparaît que 41 % (275) des immigrants viennent d'Italie septentrionale, et qu'un tiers est issu des villes et des villages de l'Italie du Sud. L'Italie insulaire et l'Italie centrale représentent chacune moins de 10 % de l'échantillon (58 et 41 respectivement). On dénombre également 12 % (80) d'Italiens provenant de l'étranger, et 47 sont nés à Asunción, ce qui fait de cette ville la plus

<sup>1633</sup> *Ibidem*. Registre d'immigrants italiens.

<sup>1634</sup> Registre d'immigrants italiens, *op. cit.*

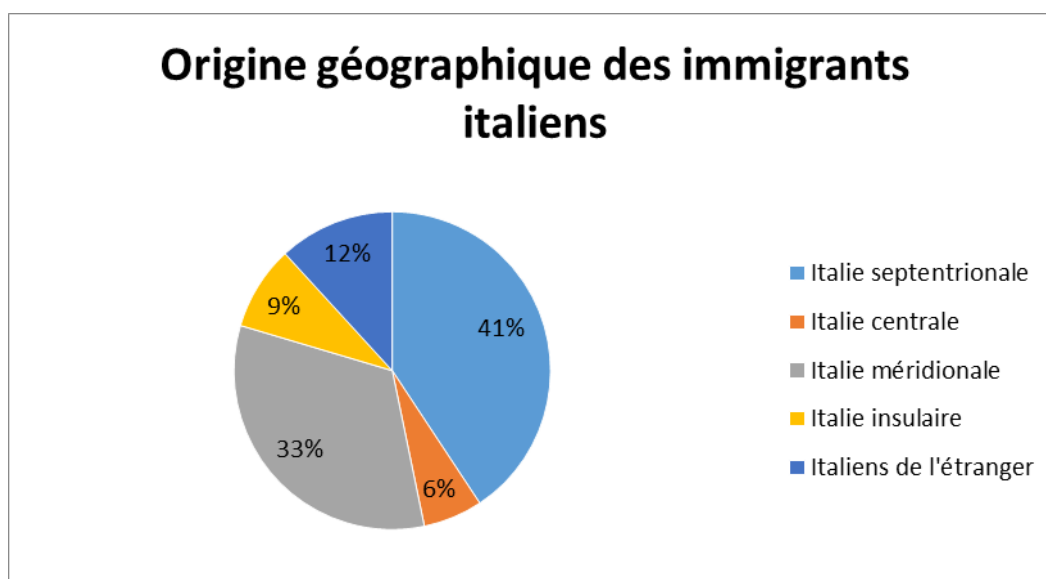
<sup>1635</sup> Liste des professeurs répertoriés dans la Società italiana di mutuo soccorso : Giovanni Battista Maffiodo est présenté en 1895 à l'âge de 45 ans. Nicola Egidio Sardi est originaire d'Alessandria, ville du Piémont, il est marié et est présenté à 45 ans en 1896. Alfredo d'Aponte quant à lui, originaire de Bari est célibataire de 25 ans lorsqu'il est présenté en 1897. Francesco Fischietti est né à Buenos Aires, et est présenté en 1905. Atanasio Scura est marié et a un fils prénommé Paolo qui est présenté par son père en 1907. Enfin, Pietro Croci, originaire de Suisse, a 22 ans lorsqu'il est présenté par son parrain le 1<sup>er</sup> septembre 1910. Cette catégorie d'immigrants constitue une minorité, et sont, pour la plupart, rangés dans la catégorie des analphabètes. Cette particularité est très bien mise en avant par M. Nascimbene, qui a réalisé une étude quantitative du taux d'analphabétisme des populations étrangères et italienne entre 1869 et 1915 en Argentine. NASCIMBENE, Mario, *Historia de los Italianos en Argentina 1835-1920*, edición CEMLA, Buenos Aires, 1987; NASCIMBENE, M., *Italianos hacia América : los flujos emigratorios regionales y provinciales peninsulares con destino al Nuevo Mundo (1876-1978)*, Buenos Aires, Centro de estudios sobre la inmigración, 1994, pp. 130-132.



importante de l'échantillon. Les Italiens de l'étranger oscillent entre 8 % et 22 %, taux de l'année 1907, ce qui, sans nul doute, correspond aux enfants nés au Paraguay, soit à la descendance de la première génération de migrants italiens.

Ces chiffres vont dans le sens du constat réalisé précédemment à partir des données sur l'état civil : les immigrants italiens ont, semble-t-il, tendance à avoir plus souvent des enfants au Paraguay. Si ce phénomène les distingue des Français, il s'explique aussi par le fait que le flux de migrants est plus important que pour ces derniers. D'autre part, les Italiens se sont installés plus durablement, comme l'indique la présence de ceux venus de l'étranger. Ce fut effectivement la population la plus nombreuse à s'être installée en Amérique du Sud.

Graphique 82 : Origine géographique des immigrants italiens



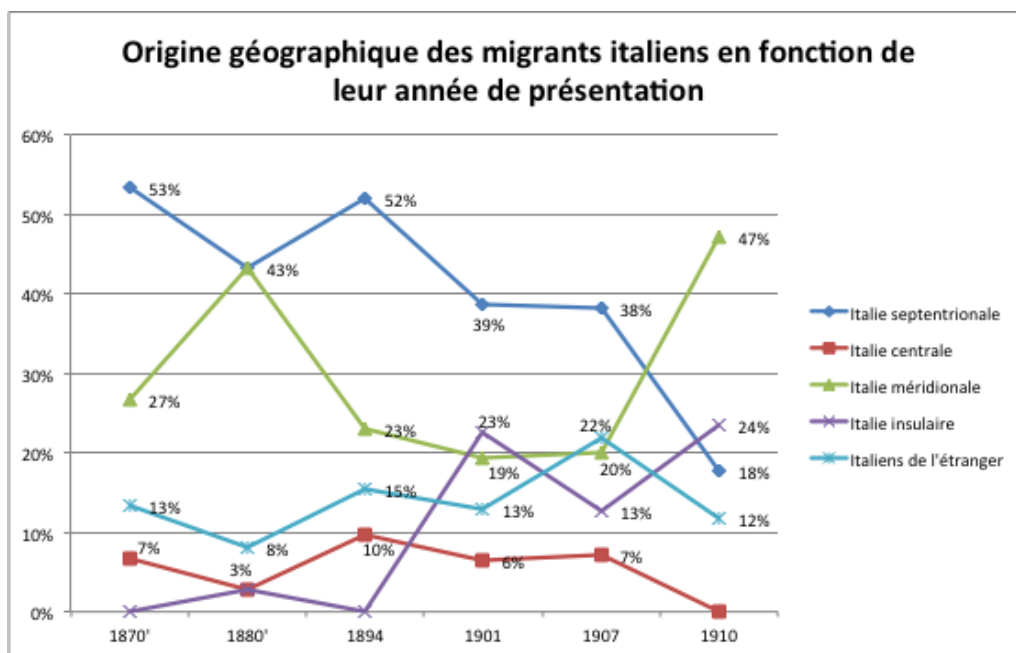
Source : Registre de la Società Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunción.

En ce qui concerne les villes italiennes de provenance, quatre se distinguent avec plus de 20 immigrants. Il s'agit de Forenza (Italie méridionale) avec 34 immigrants, de Gênes (Italie du Nord) avec 24 migrants, de Potenza (Italie méridionale) avec 25 migrants et de Ragusa (Italie insulaire) avec 24 migrants. Derrière ces villes les plus pourvoyeuses d'immigrants, se trouvent Naples et Ottobiano d'où sont originaires entre 10 et 20 immigrants. L'on trouve ensuite une multitude de petits villages d'où est issu parfois un seul immigrant.

Au regard des dates d'inscription des migrants, l'on se rend compte qu'il existe certaines tendances concernant l'origine géographique. C'est l'Italie du Nord qui est la région la plus représentée : jusqu'en 1907, la majorité de l'effectif des immigrants en provient. Dans les années 1870, le taux atteint son maximum avec 53 % (16) chiffre d'ailleurs effleuré en 1894 avec 52 % (27). L'Italie méridionale ne dépasse ce chiffre qu'en 1910 avec 47 % (8) et fait jeu égal avec l'Italie septentrionale dans les années 1880. Outre ces périodes, cette partie de l'Italie ne représente pas plus de 30 %, et elle va même au-delà en 1901 et 1907 avec les Italiens originaires de Sardaigne et de Sicile la première année, et ceux issus de l'étranger la seconde

année. L'Italie insulaire est presque totalement absente jusqu'en 1894, avant de devenir une région pourvoyeuse d'immigrants de manière variable : entre 1901 et 1910, le nombre d'immigrants issus de cette région oscille entre 13 % (8) et 24 % (12). Les Italiens du centre du pays ne représentent jamais plus de 10 %, maximum atteint en 1894. Quant aux Italiens de l'étranger, ils oscillent entre 8 % (en 1880) et 22 % (en 1907) de l'effectif. Ces chiffres sont sans nul doute, liés aux enfants nés au Paraguay et issus de la première génération les jeunes Italiens présentés par leurs parrains étant, pour une grande partie, nés au Paraguay.

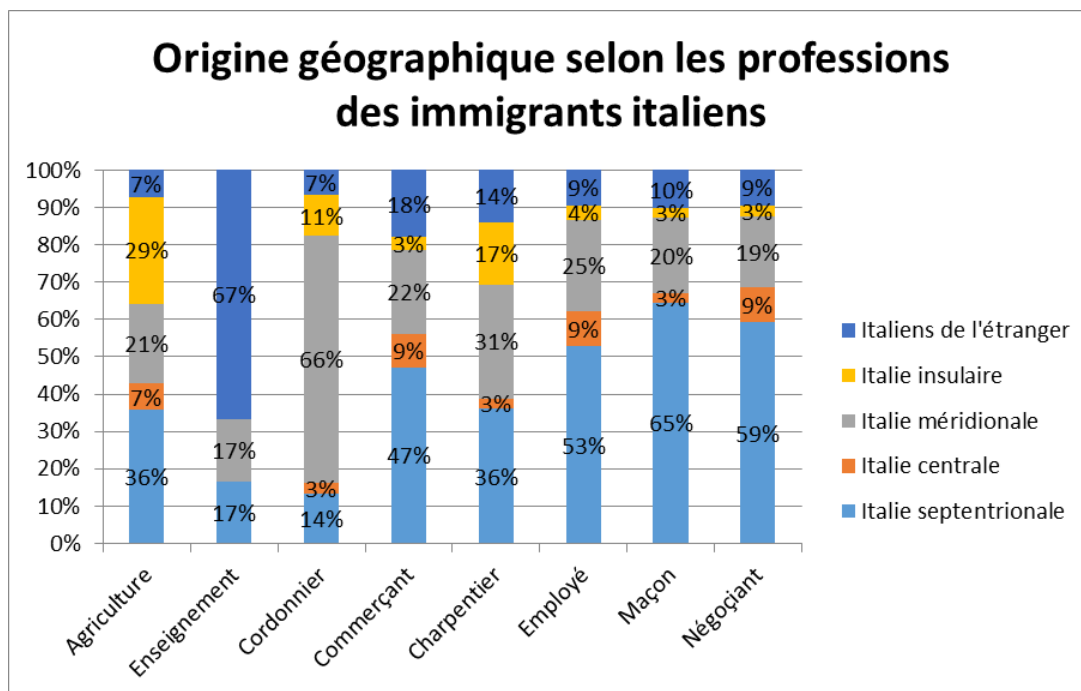
Graphique 83 : Origine géographique des migrants italiens en fonction de leur année de présentation



Source : Registre de la Società Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunción.

Pour finir, il convient de comparer origine géographique et profession. Les métiers liés à l'agriculture sont exercés par 36 % (95) des Italiens venus de la région septentrionale et par 29 % de ceux provenant de Sardaigne et de Sicile. En ce qui concerne le domaine de l'éducation, on constate que les Italiens de l'étranger occupent largement ce secteur. Pour les domaines d'activité les plus investis par les migrants italiens, on constate que la profession de cordonnier est largement exercée par ceux originaires de l'Italie méridionale, plus précisément les deux tiers, ainsi que les maçons, sont représentés à près de deux tiers par des migrants venant d'une même région, en l'occurrence le Nord. Chez les charpentiers, cependant, l'on trouve plus de 30 % d'immigrants venant de l'Italie du Nord et du Sud. Pour ce qui est du métier de commerçant, ce sont les Italiens du Nord qui l'exercent le plus (47 %), constat également valable pour les négociants. Les employés sont quant à eux, représentés par plus de 50 % d'Italiens issus de la région septentrionale.

Graphique 84 : Origine géographique selon les professions des immigrants italiens



Source : Registre de la Societ  Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunci n.

Les donn es ici expos es sur l'immigration italienne au Paraguay renforcent le constat r alis    ce sujet dans les chapitres pr c dents. Les Italiens occupent une place notable dans l'histoire de la migration au Paraguay. La diversit  des familles venues s'y installer et les enfants n s sur le sol paraguayen ont laiss  des empreintes ind l biles au niveau social et culturel, et ce sont de ce fait, progressivement pr par  une place au sein de la d mographie du pays.

### 3. Le cas des Espagnols

Si les Italiens se sont install s de mani re durable au Paraguay, l'histoire de la migration espagnole<sup>1636</sup> s'inscrit, quant   elle, dans la longue dur e. En effet, la tradition migratoire espagnole est ancienne, remontant   l' poque des conquistadors lorsque le Paraguay, comme d'autres pays d'Am rique du Sud,  tait une province administr e par la couronne d'Espagne. Cette tradition migratoire devient particuli rement importante au d but du XX  si cle, p riode o  l'on constate des flux r guliers vers le Paraguay. Il s'av re que l'Am rique latine  tait la

<sup>1636</sup> Nous avons utilis  comme source le Registre des associ s de la « Sociedad Espa ola de Socorro M tuo » - « Registro de socios », registre manuscrit qui pr cise le nom, le pr nom, l' ge, l' tat civil, la profession et le lieu de provenance (1870-1940) (977 individus) ; le Registre des associ s du Centre Catal  d'Asunci n (90 individus). Et des sources du Consulat d'Espagne   Asunci n. L'autre source est le registre de la Direcci n General de Migraciones, Departamento de Tierras y Colonizaci n, « Registro General de Inmigrantes », registre  galement manuscrit qui contient le m me type d'informations que celui de la Sociedad Espa ola. Dans les registres de la Direction g n rale des Terres et Colonisation, le classement est r alis  par nationalit . Le registre le plus ancien conserv  dans les archives date de 1918 et va jusqu'en 1939 (200 individus). Les Espagnols figurant dans ces registres exercent le plus souvent le m tier d'agriculteurs. Ce registre manuscrit est en tr s mauvais  tat de conservation bien qu'il ne soit pas tr s ancien.

destination privilégiée des Espagnols, et jusqu'à la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ces derniers ont émigré vers ce continent. L'Argentine, Cuba et le Brésil, le Paraguay ont été les principaux pays hôtes sans avoir forcément été une destination définitive. C'est ainsi que les immigrants espagnols en Argentine ont en grande partie contribué à la migration vers le Paraguay : après une première installation en Argentine, de nombreux individus ont réémigré vers le Paraguay.

« 34 millions de personnes ont quitté le vieux continent pour s'installer de l'autre côté de l'Atlantique entre 1880 et 1914. Dans le cas spécifique de l'émigration espagnole, entre 1850 et 1930, plus de 4 millions d'Espagnols ont fait ce même voyage, avec un nombre de départs plus élevé entre les années 1904 et 1913 - 1914, les pays les plus concernés par l'accueil des Espagnols ayant été l'Argentine, loin devant les autres, puis Cuba et le Brésil. Jusqu'à la Guerre civile espagnole (1936-1939), le continent américain a absorbé 85 % de l'émigration espagnole [...] »<sup>1637</sup>.

Le départ des Espagnols était motivé à la fois par des raisons d'ordre économique au début de leur émigration, et politique, notamment entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale. En outre, de nombreux exilés de la Guerre civile espagnole, des anarchistes suite à la « Semaine tragique de Barcelone » en 1909, ou encore des opposants au coup d'État de Primo de Rivera en 1923, font partie du contingent de Catalans au Paraguay.

« D'après les études de F. Devoto, les Italiens en Argentine ont été le premier groupe massif d'immigrants à arriver dans ce pays. En revanche les immigrés espagnols sont arrivés plus tardivement en masse. En 1895, plus de la moitié des Italiens arrivaient en groupes familiaux, alors que ce n'était le cas que pour 17 % du flux espagnol. La taille moyenne des familles espagnoles était de 2,3 contre 3,4 de familles italiennes. En 1913, la tendance s'est inversée, plus de 40 % des Espagnols sont arrivés en groupes familiaux »<sup>1638</sup>.

---

<sup>1637</sup> YAÑEZ GALLARDO, César, *La emigración española a América*, (siglos XIX<sup>e</sup> y XX<sup>e</sup>), « Dimensión y características cuantitativas », Colombes, Fundación Archivo de Indianos, 1994, cité par Bruno Tur, « L'immigration espagnole à Paris dans les années 1960 : discours, représentations et stéréotypes ». Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2014, « Une longue tradition migratoire » pp. 19-20. La loi d'émigration espagnole débute par l'ordonnance royale du 16 septembre 1853, suivie des lois du 10 novembre 1883 et du 8 mai 1888. Ces premières lois surveillent les émigrations clandestines. Ce n'est qu'à partir de la loi de 1907 que les Espagnols sont libres d'émigrer. L'article 2 de la loi d'émigration stipule : « Aux fins de cette loi, seront considérés comme émigrants les Espagnols qui ont l'intention de quitter le pays avec un billet de troisième classe payé ou gratuit à destination de l'Amérique, de l'Asie ou de l'Océanie ». D'autres lois sont promulguées dans les années vingt : le décret de loi royal du 20 décembre 1924 constitue une réforme plus importante pour le droit d'émigrer. Le décret royal du 26 juillet 1929 crée l'Inspection générale d'émigration. Voir aussi : MOYA, José C., MCKEOWN, Adam, *World Migration in the Long Twentieth Century*, Washington DC, American Historical Association, 2011; MOYA, José C., *Cousins and Strangers : Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998 ; SÁNCHEZ ALONSO, Blanca, *Las causas de la emigración española, 1880-1930*, Madrid, Alianza editorial 1995, p. 39 ; SÁNCHEZ ALONSO, Blanca, « The age of mass migration in Latin America », *Economic History Review*, vol 72, n° 1, 2019, pp. 3-31; AZCONA, José Manuel, RUIZ RODRIGUEZ, Ignacio, *Identidad y estructura de la emigración vasca y navarra hacia Iberoamérica (siglos XVI-XXI) : redes sociales y desarrollo socioeconómico*, España, edición Aranzadi, 2015 ; voir aussi : ELTIS, David, « Free and coerced transatlantic migrations : some comparisons », *The American Historical Review*, vol 88, n° 2, 1983, pp. 251-280. L'auteur évalue l'ampleur des flux migratoires vers l'Amérique, en particulier au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, les conditions de voyage, et analyse certains aspects de l'expérience migratoire.

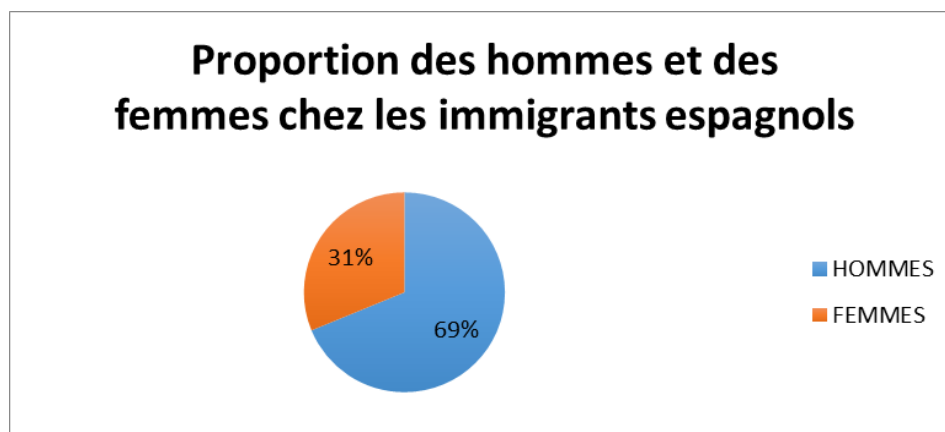
<sup>1638</sup> DEVOTO, Fernando, *Historia de la inmigración en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Sudamericana, 2003; SÁNCHEZ ALONSO Blanca, « Those Who Left and Those Who Stayed behind: Explaining Emigration from the Regions of Spain, 1880-1914 », *The Journal of Economic History*, vol 60, n° 3, 2000, pp. 730-755; MOYA, José C., *Cousins and strangers... Ibidem*.

Les immigrants espagnols, pour des raisons économiques, ou politiques demeurent les grands absents des ouvrages consacrés à l'histoire de l'immigration et de leur présence au Paraguay. Pourtant importante quantitativement, cette migration est, dans le meilleur des cas, brièvement signalés dans les études de Sánchez Albornoz<sup>1639</sup>. Notons toutefois qu'un récent travail rend compte de la situation des Catalans<sup>1640</sup>. Si pour l'ensemble des Espagnols, elle est rapidement évoquée, elle n'a pas fait l'objet d'études approfondies, et ne détaille donc pas la situation de l'ensemble des Espagnols, qu'ils soient habitants des villes ou issus du milieu rural. Dans ce contexte, notre objectif est de dresser un profil général de la migration des Espagnols au Paraguay, de les identifier à travers l'état civil, leur savoir-faire, ainsi que leur origine. En outre, nous rendrons compte de la répartition spatiale et géographique de leur implantation sur le territoire paraguayen.

### 3.1. Âge des immigrants

Au regard de nos sources, nous pouvons constater que les hommes représentent 69 % (141) de l'effectif, contre 31 % (64) de femmes. D'un point de vue général, l'âge<sup>1641</sup> moyen de l'effectif est de 28,4 ans et l'âge médian de 29 ans. On observe d'une part que l'âge moyen des hommes est de 29,7 ans, tandis que l'âge médian est de 30,5 ans ; d'autre part, l'âge moyen des femmes est de 25,1 ans et l'âge médian de 26 ans. On peut donc en déduire que les femmes sont bien plus jeunes que les hommes.

Graphique 85 : Proportion des hommes et des femmes chez les immigrants espagnols



Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

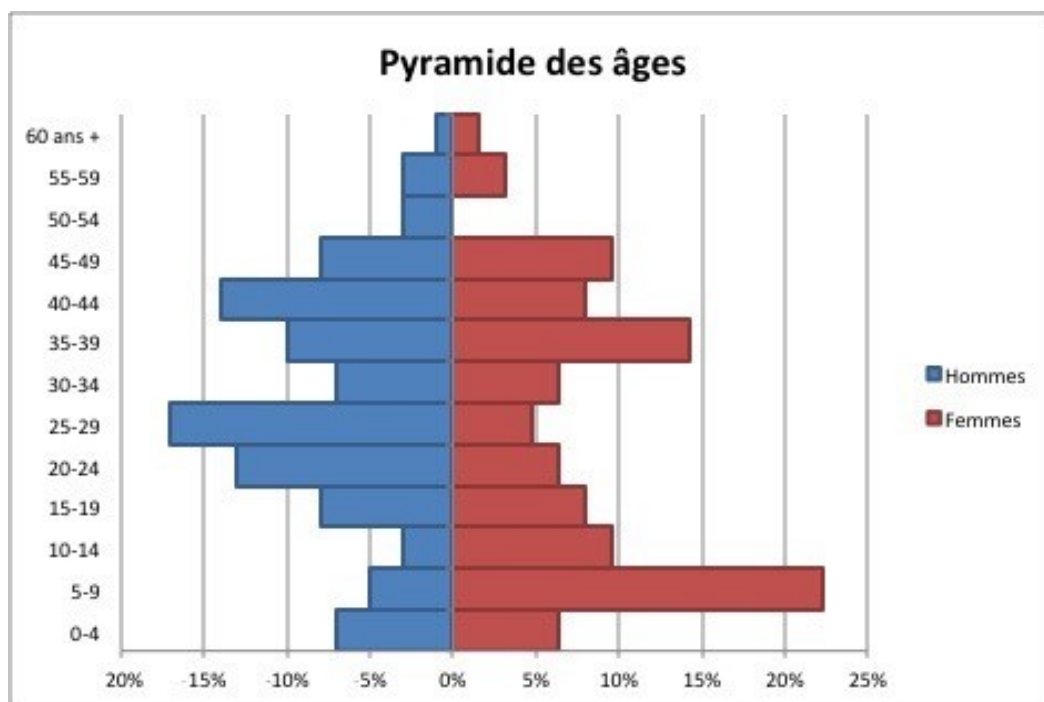
<sup>1639</sup> SÁNCHEZ ALBORNOZ, Nicolás, *Españoles hacia América, la Emigración en masa, (1880-1930)*, Madrid, Alianza América, 1995; MOYA, José C., « L'Amérique Ibérique dans l'histoire globale des migrations », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, vol. 2, n° 51, 2015, pp. 15-34.

<sup>1640</sup> MORALES R. Eva, « La inmigración catalana en Paraguay 1870-1930: comercio y asociacionismo urbano », in DALLA-CORTE, Gabriella (coord.), *Estado, nación e historia en el bicentenario de la independencia del Paraguay*, Asunción, Intercontinental editora, 2012, pp. 101-114.

<sup>1641</sup> Registre des associés de la Sociedad Española de Socorro Mútuo » ; Centre Català ; Registre de la Direction d'Immigration des Terres et Colonisation.

L'observation des diverses classes d'âge des migrants espagnols laisse entrevoir des différences notables entre hommes et femmes. En effet, les moins de 20 ans représentent près de 46 % (29) des immigrantes espagnoles, contre moins de 25 % (33) des hommes. Ces derniers sont bien mieux représentés chez les jeunes de vingt ans (30 % [43] des hommes recensés), alors que l'on dénombre 11 % (7) des femmes dans cette classe d'âge. Dans la catégorie des trentenaires, on compte un peu plus de femmes que d'hommes (20 % contre 17 % [13/25]). Chez les quadragénaires, les rôles s'inversent, les hommes étant mieux représentés que les femmes (22 % [32] contre 18 % [11]). Enfin, chez les plus de 50 ans, hommes et femmes font presque jeu égal (7 % contre 6 % [12]).

Graphique 86 : Pyramide des âges pour les immigrants espagnols



Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

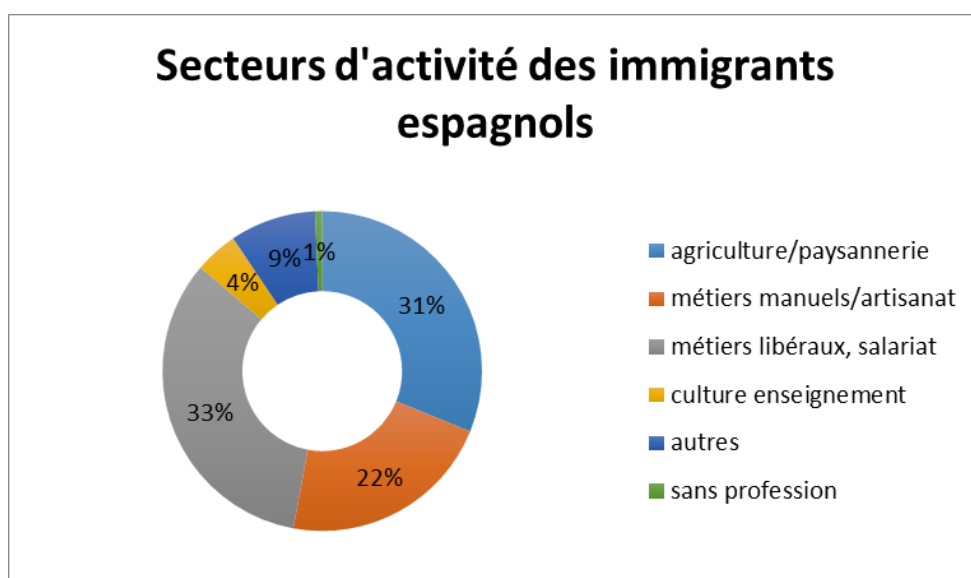
### 3.2. Diversité socioprofessionnelle

L'émigration espagnole se distingue quelque peu des autres populations d'immigrants installées au Paraguay. Elle n'a en effet pas participé à la formation de colonies d'agriculteurs. Nos sources montrent que si des colons espagnols agriculteurs<sup>1642</sup> se sont installés dans le pays c'est avant tout le fruit d'entrées individuelles. Ces agriculteurs espagnols ont été accueillis dans des colonies déjà formées où se mélangeaient plusieurs nationalités, dont par exemple celles de « Trinacria » (italienne) et la colonie « Nationale » (française). Bien que les colons, lors de la création de ces colonies finissent par les quitter, elles n'étaient pas fermées et accueillait des individus qui souhaitaient travailler la terre ;

<sup>1642</sup> *op. cit.*

cela qui a permis de maintenir les colonies malgré les difficultés qu'elles ont rencontrées<sup>1643</sup>. Les sources montrent également que les Espagnols ont exercé toutes sortes de métiers avec une prédominance de commerçants. Il s'avère que 33 % (46) sont employés dans les professions libérales (essentiellement le commerce) et le salariat ; 31 % travaillent dans l'agriculture, et 22 % (30) dans les métiers manuels et l'artisanat. On dénombre aussi 6 étudiants 4 %. Dans les métiers liés au salariat, on trouve des commerçants (*comerciante*) (15 personnes recensées), des vendeurs (*dependiente*) (9 personnes) ou encore des journaliers (*jornalero*) (13 personnes) et des employés (*empleado*) (6 personnes). On dénombre également deux industriels. Concernant les migrants travaillant dans l'artisanat, sont mentionnés un maçon (*albañil*), un boucher (*carnicero*), trois charpentiers (*carpintero*), ainsi que cinq électriciens (*electricista*) et quatre mécaniciens (*mecánico*).

Graphique 87 : Secteurs d'activité des immigrants espagnols

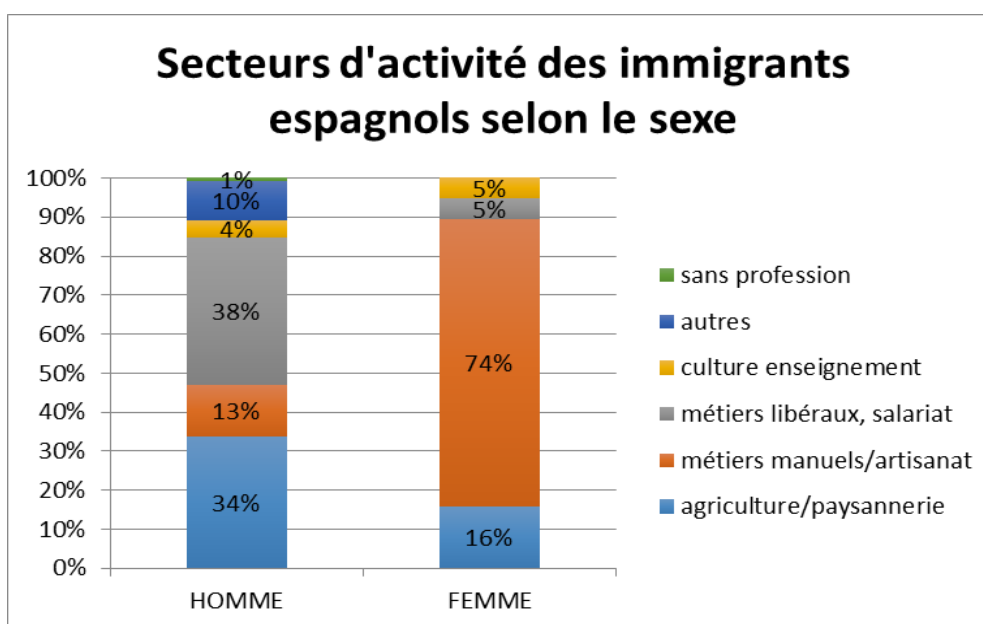


Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

Si l'on s'intéresse à la répartition des emplois selon le sexe des migrants, on note de grandes différences entre les secteurs d'activité. En effet, 34 % des hommes sont employés dans les champs contre 16 % des femmes. Néanmoins, 74 % de femmes exercent dans les métiers manuels et l'artisanat contre 13 % d'hommes. On dénombre ici quatre cuisinières (*cocinera*) et neuf couturières (*costurera, modista*), mais on compte plus d'hommes que de femmes dans le secteur libéral et le salariat [38 % contre 5 %].

<sup>1643</sup> La plupart des immigrants espagnols se sont installés dans la capitale. Selon les registres du Département d'Immigration des Terres et Colonisation du Bureau de l'immigration, ceux qui sont allés à l'intérieur du pays ont opté pour les régions suivantes : Villeta, San Antonio, Areguá, Villarrica, Pilar, Colonia Independencia, Ypacarai, Nueva Italia, Guarambaré. Ils se sont également fixés à Caacupé à Itacurubí de la Cordillera, au sein du département Central.

Graphique 88 : Secteurs d'activité des immigrants espagnols selon le sexe

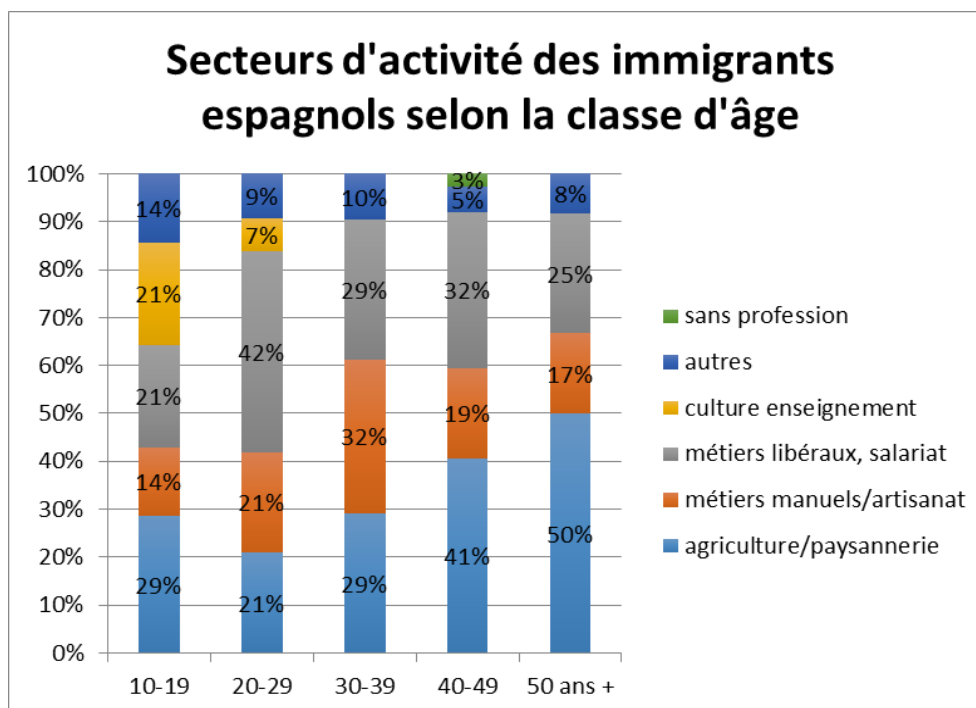


Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

L'analyse des secteurs d'activité selon la classe d'âge révèle, là encore, des variations notables. [sur un échantillon de 119 hommes et 19 femmes]. Alors que l'essentiel des étudiants figure dans la catégorie des moins de 20 ans, près de 30 % d'entre eux sont employés dans l'agriculture, 14 % dans l'artisanat et 21 % dans le salariat. Après l'âge de 20 ans, le secteur professionnel le plus représenté est celui des métiers libéraux et du salariat, les métiers manuels et l'agriculture représentent chacun 21 % de cette classe d'âge. Chez les trentenaires, on distingue un certain équilibre : 29 % de salariés, 32 % d'artisanat et 29 % dans l'agriculture. En revanche, un certain basculement intervient chez les quadragénaires et les plus de 50 ans. Avec respectivement 41 % et 50 % qui travaillent dans les champs. À titre de comparaison, seuls 19 % des quadragénaires sont employés dans le monde artisanal et 17 % des plus de 50 ans. On compte encore 32 % des salariés et d'individus exerçant des métiers libéraux chez les quadragénaires, et 25 % chez les plus de 50 ans.



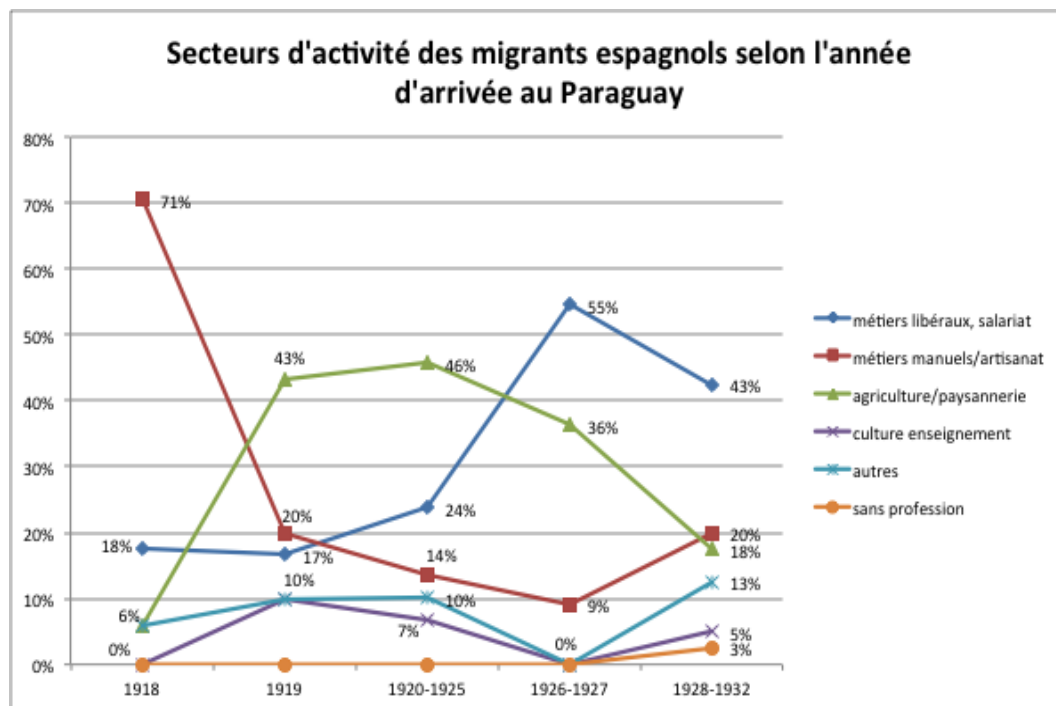
Graphique 89 : Secteurs d'activité des immigrants espagnols selon la classe d'âge



Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

On observe sur la longue durée, des dynamiques spécifiques concernant la profession des migrants espagnols [échantillon de 168 Espagnols]. En effet, en 1918, 71 % d'entre eux sont employés dans les métiers manuels et l'artisanat, 18 % dans les métiers libéraux et seulement 6 % dans l'agriculture. La tendance s'inverse l'année suivante. Ainsi, en 1919, 43 % des migrants sont agriculteurs, 20 % sont employés dans l'artisanat et 17 % dans les métiers libéraux. Durant la période 1920-1925, la part des métiers manuels continue sa chute pour atteindre les 14 %, alors que les professions libérales représentent 24 %. Le monde agricole incarne alors 46 % des professions exercées. Les années 1926-1927 marquent un autre tournant, c'est au tour des chiffres du monde agricole de diminuer atteignant 36 %. C'est le secteur libéral et le salariat, avec 55 % qui profitent de cette baisse. Les métiers artisanaux sont alors à 9 %. Enfin, entre 1928 et 1932, 43 % des migrants sont employés dans les métiers libéraux et le salariat, 20 % dans les métiers manuels et l'artisanat, et plus de 18 % dans le monde agricole. Il s'avère donc que l'attrait pour l'agriculture décline progressivement tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

Graphique 90 : Secteurs d'activité des migrants espagnols selon l'année d'arrivée au Paraguay



Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

Malgré l'importance en nombre de la communauté espagnole, aucune colonie agricole spécifique n'a été mise en place pour eux comme les autres nationalités étudiées.

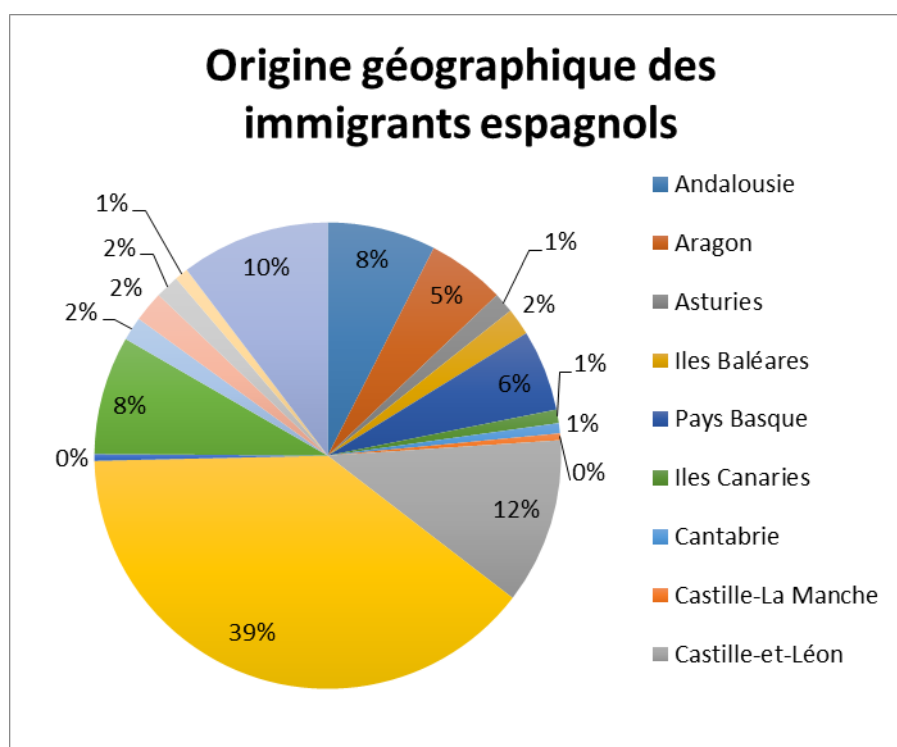
### 3.3. Origine géographique

Au sujet de l'origine géographique<sup>1644</sup>, 39 % des immigrants espagnols sont originaires de Catalogne (238), compte tenu du nombre considérable d'immigrants venus de villes de cette région : Barcelone (88 immigrants), Gerona (33 immigrants), Tarragona (33 immigrants) et Lérida (13 immigrants). La seconde région d'où proviennent les immigrants espagnols est Castille-Léon (13 %) (91), suivie de la région de la Communauté valencienne (10 %) (57). Viennent ensuite : l'Andalousie (8 %) (53), la Galice (8 %) (49), le Pays basque (6 %) (44), l'Aragon (5 %) (36), les Asturies 4 % (27), les îles Baléares 2 % (13), les îles Canaries 1 % (6), Cantabrie 1 % (10), Castille — La Manche 1 % (4), Navarre, Murcie, La Rioja et Madrid, 2 % chacun ; totalisent 55 immigrants, ainsi que l'Estrémadure, 3 (sur un total de notre échantillon de 686 Espagnols). (17 régions d'Espagne, graphique 91).

<sup>1644</sup> Registre des associés de la « Sociedad Española de Mútuo Socorro » 1870-1939 ; le Registre des associés du Centre Català d'Asunción ; des sources du Consulat d'Espagne à Asunción. Registre de la Dirección General de Migraciones, Departamento de Tierras y Colonización, «Registro General de Inmigrantes» (1918- 1939). Le graphique (91) représente aussi la Catalogne, Estrémadure, Galice, Madrid, Murcie, Navarre, La Rioja, Valencia.

Ainsi, nombreux sont donc les Espagnols non catalans à être aussi concernés par la migration vers le Paraguay, d'où l'intérêt de les étudier. Il est toutefois impossible d'analyser les variations de provenance dans le temps, les entrées varient considérablement et sont bien souvent des entrées individuelles ou familiales<sup>1645</sup>, et non des entrées organisées pour une colonie agricole spécifique<sup>1646</sup>. Ceci explique en partie les connaissances lacunaires au sujet des migrants issus d'autres régions minoritaires que la Catalogne<sup>1647</sup>. (explication, graf 91, p. 625)

Graphique 91 : Origine géographique des immigrants espagnols



Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

### 3.4. État civil

Concernant l'état civil<sup>1648</sup> des immigrants espagnols, plusieurs caractéristiques se dégagent. D'une part, le taux de célibat est de 61 % (126), contre 35 % (71) de personnes mariées et 4 % (8) de veuves. D'autre part, le célibat concerne surtout les hommes 67 % (95),

<sup>1645</sup> Sur l'émigration des Espagnols, voir aussi MOYA, José C. 1998, *Cousins and Strangers...*, *op.cit.*

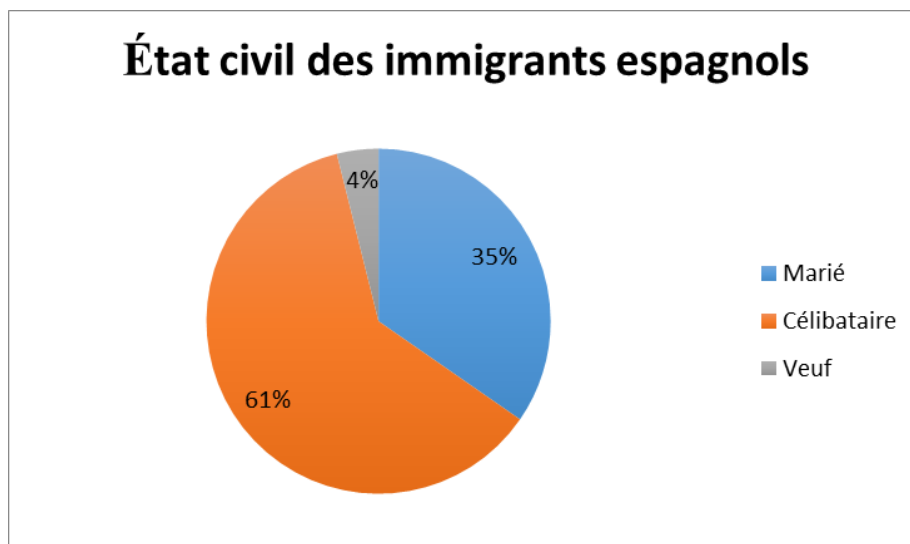
<sup>1646</sup> Dans le Registre des Immigrants du Département de Terres et Colonisation, les immigrants sont identifiés par rapport à leur région ou ville d'origine figurant la date d'entrée au Paraguay. En revanche, dans la liste des Associés de la « Sociedad Recreativa de España » en Asunción, la ville, le village ou la région d'origine sont précisés au moment de leur inscription. Dans le Registre de la « Sociedad Española de Socorros Mútuos de la Asunción del Paraguay », les immigrants sont répertoriés avec les mêmes caractéristiques. Dans la liste des Associés du Centre Català d'Asunción, la mention « Cataluña » est bien présente.

<sup>1647</sup> Depuis quelques années, apparaît un intérêt de la part des descendants d'Espagnols issus de diverses régions : ceux-ci se regroupent et forment des associations dans l'idée de préserver la mémoire de leurs ancêtres. Il s'agit également, pour eux en même temps de montrer l'« Internationalisation » des familles de la « Casa Vasca » et de la « Casa de Andalucía ». Il existe des différences quant au nombre de graphiques entre les populations, car le croisement de certaines données n'est pas possible, en particulier pour les Espagnols, ce qui explique le peu de graphiques et de données chiffrées dans cette section.

<sup>1648</sup> Recensement des registres d'immigrants, *op.cit.* Les données du chapitre 7 correspondent à d'autres institutions de recensement.

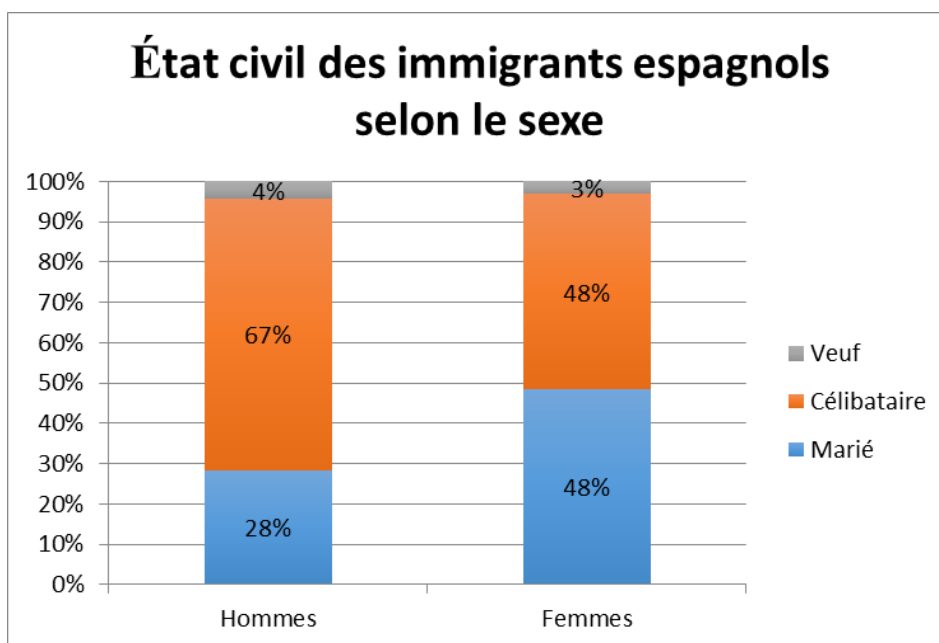
les femmes n'étant célibataires que pour la moitié d'entre elles soit 48 % (31). On dénombre 28 % (40) d'hommes mariés, contre 48 % (31) de femmes. Le taux de veuvage est, quant à lui, relativement équivalent selon le sexe : 4 % des hommes sont veufs et 3 % des femmes.

Graphique 92 : État civil des immigrants espagnols



Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

Graphique n° 93 : État civil des immigrants espagnols selon le sexe

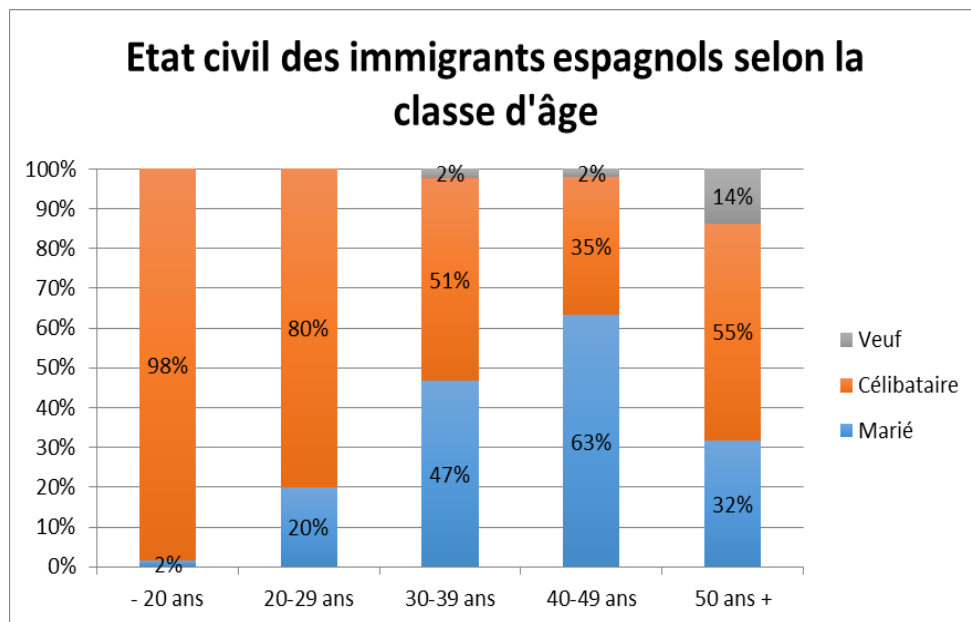


Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

Si l'on observe l'état civil des immigrants selon leur classe d'âge, on distingue des différences notables dans chaque tranche. D'abord, le célibat est quasiment omniprésent (98 %) chez les moins de 20 ans, où l'on compte un seul homme marié. Dans la catégorie de la vingtaine, 80 % (40) sont célibataires contre 20 % (10) de personnes mariées. Chez les

trentenaires, on dénombre 51 % (23) de célibataires, 47 % (21) de personnes mariées et 2 % de Cveufs. C'est dans la catégorie des quadragénaires que le taux de personnes mariées dépasse celui des célibataires, 63 % contre 35 % (17/31); on dénombre également 2 % de veufs. Chez les plus de 50 ans, 14 % sont de veufs, 55 % (12) sont de célibataires et 32 % (7) mariés. Ainsi célibat est bien plus répandu chez les Espagnols que chez les autres nationalités de migrants, et ce, pour toutes les tranches d'âge. Que pouvons-nous en conclure? Le concubinage remplace-t-il le mariage? Ces Espagnols restent-ils réellement célibataires? Ont-ils des enfants? Du fait des mœurs paraguayennes évoquées plus haut et de l'ancienneté de la migration espagnole, nous pouvons émettre l'hypothèse que ces derniers vivent en partie avec des Paraguayennes qui pratiquent le concubinage, phénomène certainement favorisé par le fait qu'en ville, l'union libre est aussi commune.

Graphique 94 : État civil des immigrants espagnols selon la classe d'âge



Source : Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción.

#### 4. Le cas des Syro-Libanais

L'immigration syro-libanaise<sup>1649</sup> est un cas à part entière de notre étude, même si elle constitue un groupe minoritaire. Il s'agit en effet de ressortissants de langue arabe qui sont entrés pour la première fois en masse sur le territoire paraguayen. Même si, à l'origine, le gouvernement du Paraguay privilégiait l'immigration européenne, donc de tradition catholique, les Syro-Libanais se sont fait une place au Paraguay grâce au protectorat du gouvernement français. C'est ainsi qu'ils sont entrés de façon organisée sur le territoire et

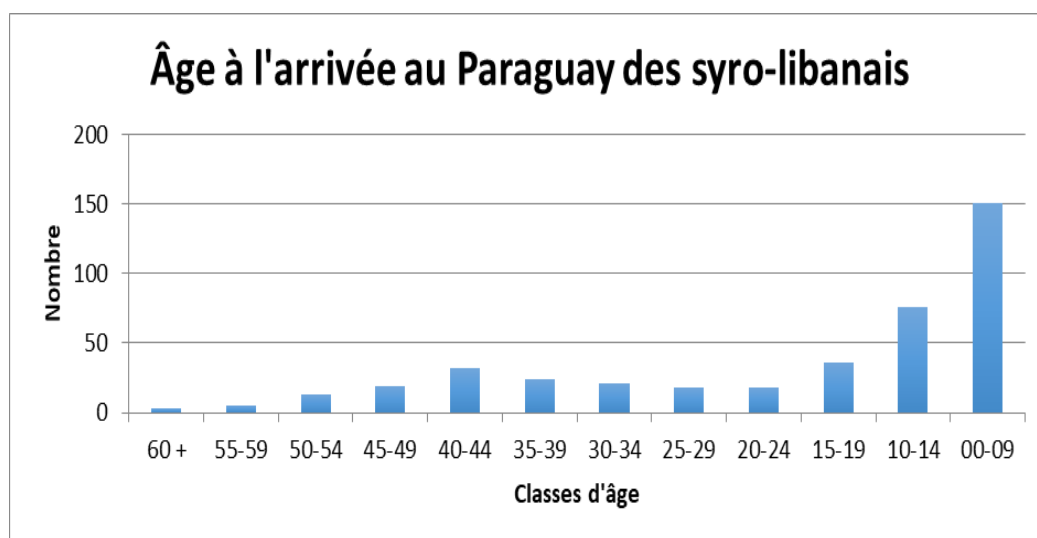
<sup>1649</sup> Notre travail sur les Syro-Libanais a été réalisé à partir du Registre d'Inscription du Consulat de l'Ambassade de France à Asunción (1919-1936) (183 individus et leurs familles). Nos données proviennent également de documents tels que des « passeports » avec des photos de chaque immigré, étant toutes manuscrites. Pour compléter, nous avons aussi utilisé le Registre Général d'Immigrants, des Terres et Colonisation (1918 - 1939) (40 individus).

qu'ils ont été libres de s'installer dans la région de leur choix. Là encore, les sources nous permettent de dresser un portrait de cette communauté qui a très bien su s'intégrer tant au niveau social qu'au niveau économique.

#### 4.1. Âge

Grâce aux sources, il est possible d'évaluer l'âge<sup>1650</sup> des migrants syro-libanais arrivés au Paraguay entre 1918 et 1939. Le premier constat est que les enfants occupent une place importante. En effet, dès lors que l'on inclut les familles, et donc, les enfants, dans le calcul de l'âge des immigrés, il apparaît que les moins de 20 ans sont majoritaires. Plus précisément, les enfants de moins de 10 ans représentent 36 % (151) de l'échantillon, et ceux ayant entre 10 et 19 ans représentent 27 % (112) de l'effectif total. Cependant, si on les exclut du décompte, la réalité est bien différente, la moyenne d'âge s'élevant alors à 38,5 et l'âge médian à 39,5 ans. De plus, lorsqu'on compare les années 1919 et 1935, on remarque que la population immigrante est plus jeune en 1919, la moyenne d'âge s'élevant à 30 ans, tandis qu'elle est en moyenne, âgée de 40,6 ans en 1935. Ce dernier chiffre s'explique par la plus grande part de quadragénaires, plus de 40 % (43) en 1935 contre 6 % (25) en 1919. (ici sur un échantillon de 131 individus et leurs familles). Ainsi, ces résultats indiquent, d'une part, que les immigrants syro-libanais ont vieilli au Paraguay, ayant été installés pour y rester, d'autre part, qu'il n'y a pas eu de vagues importantes de nouvelles arrivées jusque dans les années soixante-dix, date à laquelle une nouvelle communauté d'immigrants s'est installée dans la région spécifique de l'Alto Paraná, dans la ville de « Puerto Presidente Stroessner » devenue « Ciudad del Este ». Les enfants syro-libanais sont par conséquent, divisés entre ceux qui sont nés en Syrie ou au Liban et ceux ayant vu le jour au Paraguay.

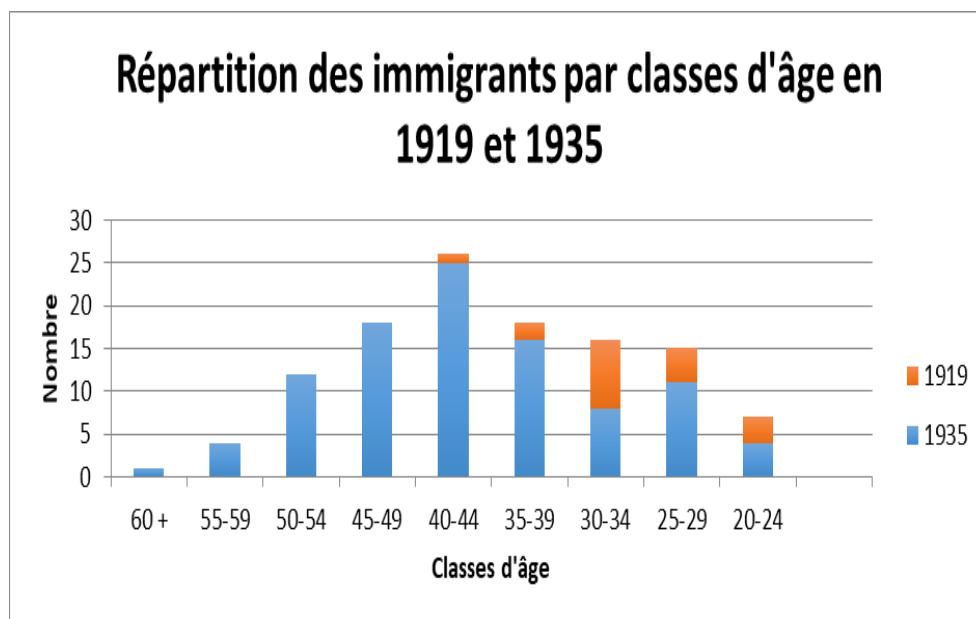
Graphique 95 : Âge à l'arrivée au Paraguay des syro-libanais



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

<sup>1650</sup> Registre du Consulat de France à Asunción ; Registre du Bureau d'Immigration de Terres et Colonisation.

Graphique 96 : Répartition des immigrants syro-libanais par classe d'âge en 1919 et en 1935



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

## 4.2. Profession

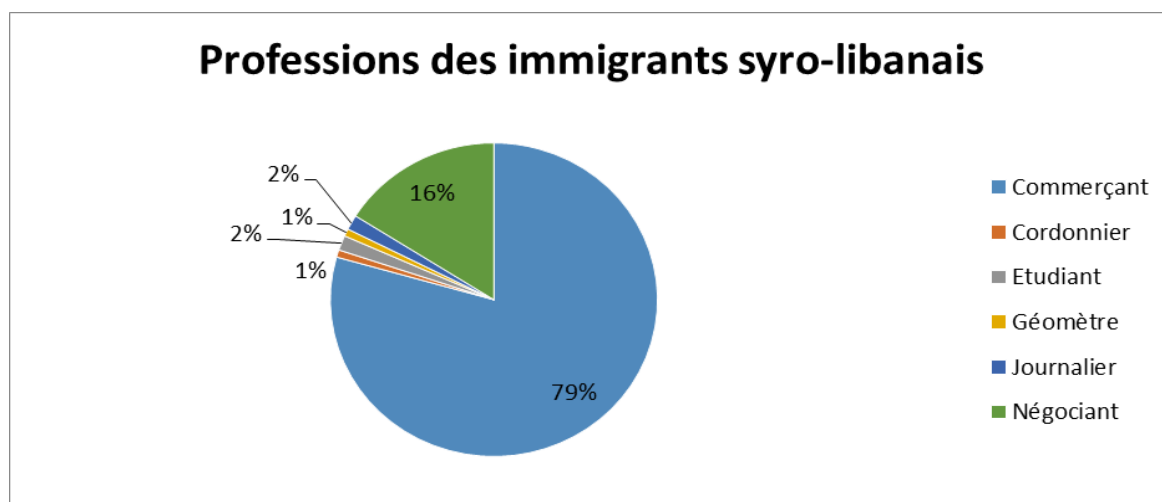
Contrairement aux autres nationalités présentées jusque-là, il n'y a pas, chez les immigrants syro-libanais, de grande diversification de métiers<sup>1651</sup>. Les professions suivantes sont mentionnées dans les sources : commerçant, cordonnier, géomètre, journalier, négociant et certains ont le statut d'étudiant. Plus de 79 % (104) des immigrants sont commerçants<sup>1652</sup>, dont une femme Maria Ayoub, âgée de 55 ans. Veuve, elle a un enfant de 15 ans. Elle est originaire de Safita en Syrie et s'est installée à Asunción en avril 1935. Rappelons que le métier de commerçant est une spécificité des Syro-Libanais, c'est précisément en exerçant cette profession qu'ils se sont intégrés. On compte également 16 % (21) de négociants et deux immigrants étudiants.

Si l'on observe de plus près l'âge des immigrants qui exercent une profession, on remarque que les moins de 20 ans sont soit étudiants, soit commerçants. C'est à partir de cet âge que la profession de commerçant devient majoritaire. On trouve également quelques négociants, à hauteur de 29 % pour cette tranche d'âge. On remarque également une nette évolution des métiers exercés dans le temps : alors que les négociants représentent 94 % (17) en 1919, ils ne sont plus que 38 % (3) entre 1920 et 1922. En contrepartie, la profession de commerçant s'impose entre 1924 et 1926, alors qu'elle ne représentait qu'un quart entre 1920 et 1922.

<sup>1651</sup> Registre du Consulat de France à Asunción ; Registre du Bureau d'Immigration de Terres et Colonisation, *op.cit.*

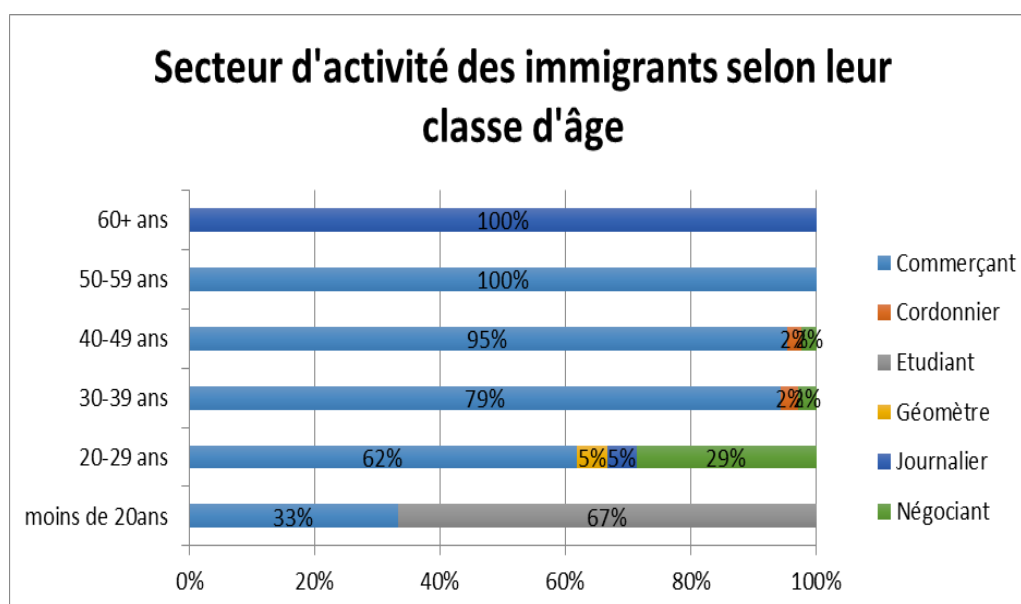
<sup>1652</sup> Sur le métier de commerçant exercé, par les Syro-Libanais se rapporter au chapitre V.

Graphique 97 : Profession des immigrants syro-libanais



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

Graphique 98 : Secteur d'activité des immigrants syro-libanais selon leur classe d'âge



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

### 4.3. État civil

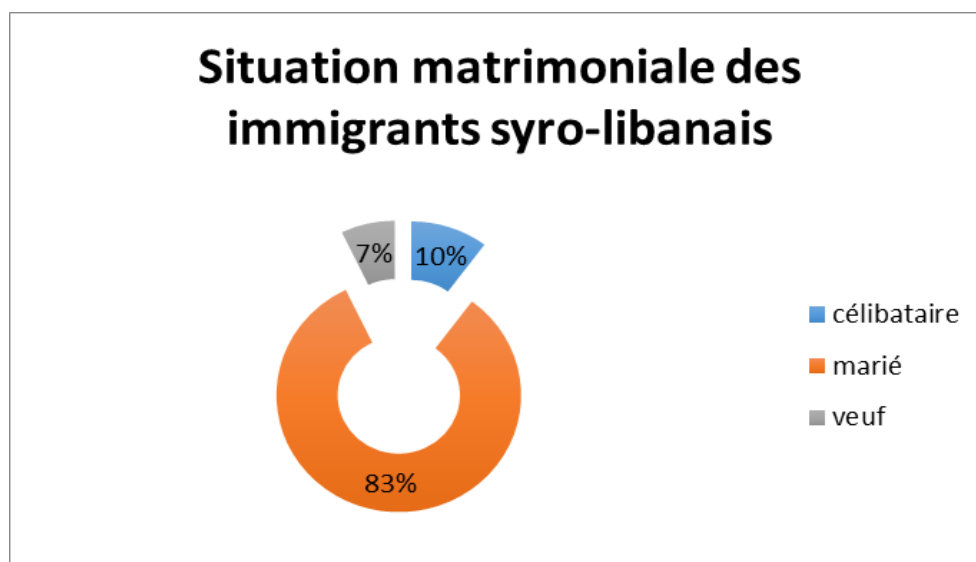
Les immigrants syro-libanais présentent des situations matrimoniales variées, mais avec des tendances fortes. En effet, 83 % (81) sont mariés, 10 % (10) sont célibataires et sept veufs<sup>1653</sup>. La situation est là encore nettement différente de celle des Espagnols exposés en amont. Pour ces derniers, on recense peu d'entrées de familles, soit des immigrants s'installant avec leurs enfants, et ils sont essentiellement célibataires. Nous avons vu que les Italiens avaient en grande partie fondé des familles au Paraguay en laissant de nombreuses

<sup>1653</sup> Registre du Consulat de France à Asunción ; Registre du Bureau d'Immigration de Terres et Colonisation, *op.cit.*



descendances, et ce, même s'ils étaient parfois venus avec des enfants en bas âge. Les Syro-Libanais ont pour leur part, immigré en couple avec un, deux ou trois enfants comme les Français, et à l'image, des Italiens, ces couples vont donner naissance à de nombreux enfants sur le sol paraguayen qui, à leur tour, fonderont une famille sur place. Cette communauté est donc visible et durablement ancrée dans la société locale et au gré des générations, comme ce fut le cas des Italiens.

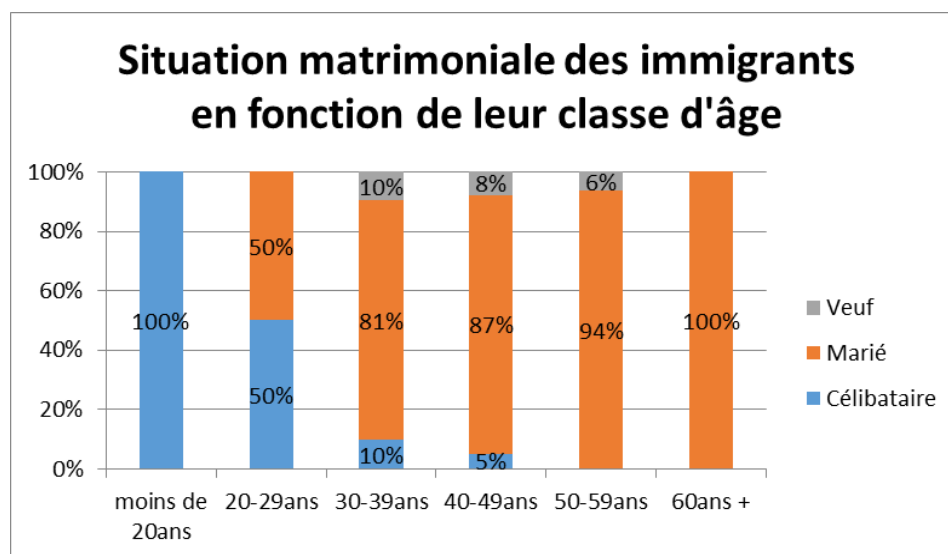
Graphique 99 : Situation matrimoniale des immigrants syro-libanais



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

En examinant plus attentivement la situation matrimoniale des immigrants syro-libanais selon leur classe d'âge, il apparaît que le célibat ne concerne (presque) que les jeunes. Si les moins de 20 ans sont tous célibataires (100 %), ils ne sont plus qu'un sur deux à avoir la vingtaine. Le célibat ne dépasse pas les 10 % (3) chez les trentenaires et il est marginal chez les quadragénaires. Les immigrants mariés sont ainsi la norme dans cette population, constituant la moitié des immigrants entre 20 et 29 ans, et dépassant les 80 % (25) chez les trentenaires. Sur les sept veufs, trois sont trentenaires, trois autres sont quadragénaires et le dernier est quinquagénaire.

Graphique 100 : Situation matrimoniale des immigrants syro-libanais en fonction de leur classe d'âge

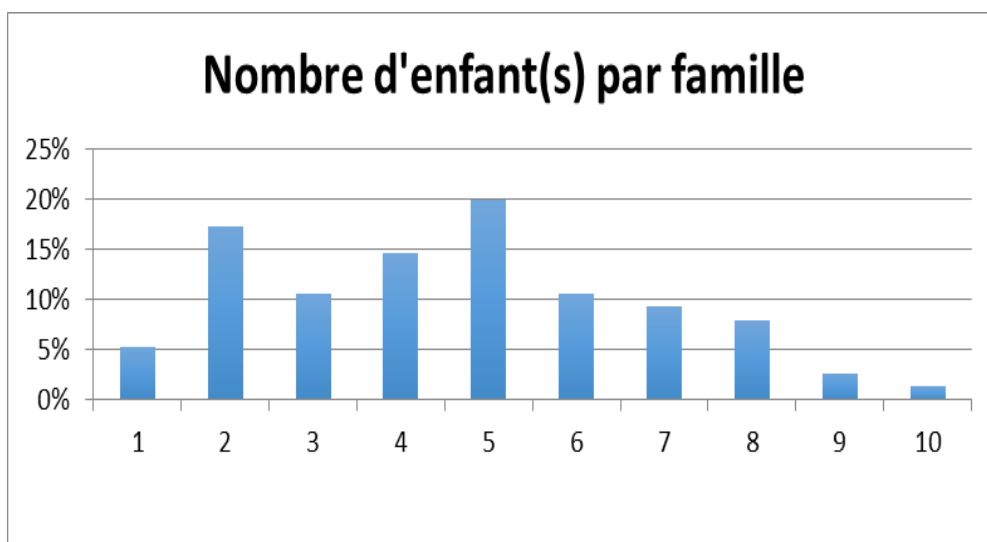


Source : Registre du Consulat de France à Asunción

Une autre caractéristique mérite d'être mise en avant au sujet de la situation familiale des immigrants syro-libanais : plusieurs d'entre eux (25) sont mariés à des femmes paraguayennes. Sur la situation familiale de ces couples mixtes : 22 % ont trois enfants, 22 % en ont cinq et quatre familles huit enfants. Les immigrants syro-libanais ont aussi une famille nombreuse. Le nombre d'enfants par famille est élevé pour cette nationalité : 20 % des familles en ont cinq et certaines, neuf ou dix. Cette situation ne se retrouve pas pour les autres nationalités d'immigrants. De même, à bien examiner les âges des enfants, on constate qu'ils sont très jeunes : 29 % ont entre un et quatre ans, 27 % entre cinq et neuf ans et 28 % entre dix et quatorze ans donnant une moyenne d'âge entre 5 et 8 ans. (sur un échantillon de 30 enfants).

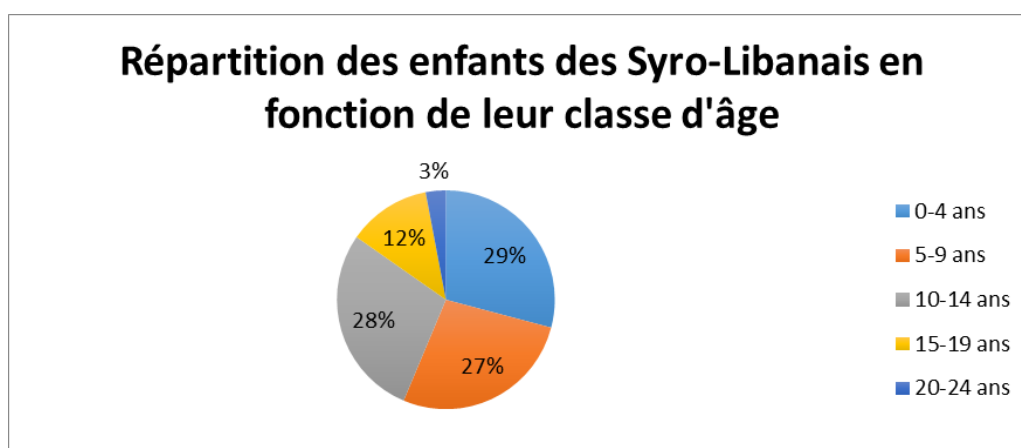
Cela montre avec certitude que les Syro-Libanais s'installent de manière pérenne au Paraguay, car ils vieillissent sur place. De plus, si beaucoup arrivent avec leur famille, nombreux sont ceux qui constituent la leur avec des Paraguayennes tout en maintenant leurs habitudes socioculturelles propres à leur nationalité, une famille nombreuse notamment. Un constat est aussi à faire sur le fait qu'il s'agit bien d'une immigration en famille, car les nombreux enfants constituent une part importante de l'effectif, ce qui semble être une originalité par rapport aux autres nationalités. D'autre part, l'âge moyen montre qu'il s'agit d'individus déjà établis socialement et d'un point de vue matrimonial. Ainsi, les motivations pour la migration sont peut-être aussi différentes : le contexte sociopolitique a en effet poussé des familles entières à migrer ; nous ne sommes donc plus ici dans la quête d'aventures décrites chez d'autres migrants.

Graphique 101 : Nombre d'enfants par famille syro-libanaise



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

Graphique 102 : Répartition des enfants des Syro-Libanais en fonction de leur classe d'âge



Source : Registre du Consulat de France à Asunción

#### 4.4. Niveau d'instruction des immigrés

Le niveau d'instruction<sup>1654</sup> des immigrés syro-libanais est difficilement évaluable en raison du manque d'informations sur le sujet concernant cet aspect. De plus, ils ne présentent pas de diversité professionnelle. En effet, 95 % d'entre eux travaillent dans le commerce, soit en tant que commerçants, soit en tant que négociants (graphique n° 98 - Professions des immigrants syro-libanais). L'on dénombre toutefois un géomètre, métier qui demande une certaine instruction, et deux étudiants. Il s'agit de Yannick Arose, né au Liban, âgé de 16 ans, qui réside à Asunción, et de Melhem Maluf, originaire de Sahlé (Liban), est âgé de 16 ans également, et habitant à Conception.

<sup>1654</sup> Registre du Consulat de France à Asunción ; Registre du Bureau d'Immigration de Terres et Colonisation, *op.cit.*

## 4.5. Origine géographique des immigrants

Les sources nous permettent d'avoir un aperçu sur l'origine<sup>1655</sup> de ces migrants grâce à l'indication de leur lieu de naissance<sup>1656</sup>. Il s'avère que 70 % d'entre eux sont originaires de Syrie, tandis que 30 % sont issus du Liban. De même, si l'on examine les villes d'où ils viennent, on constate que Mahardeh, en Syrie, arrive largement en tête, avec 44 individus. Viennent ensuite les villes d'Alep d'où sont originaires 11 immigrants, Damas avec seulement deux immigrants et Beyrouth ; capitale libanaise d'où sont originaires 16 immigrants.

Par ailleurs, le flux migratoire est aussi intéressant à étudier. Ainsi, en 1919, 50 % des immigrés syro-libanais sont originaires de Mahardeh en Syrie et 33 % viennent de Beyrouth. En 1935, la ville de Mahardeh alimente encore à hauteur de 35 % le flux migratoire syro-libanais. En somme, cette ville joue un rôle constant en tant que pourvoyeuse de migrants dans le processus migratoire à destination du Paraguay.

Ces éléments sur l'origine géographique montrent que les Syro-Libanais sont avant tout, des gens urbains et non des ruraux ; c'est pourquoi ils n'exercent pas du tout d'activités dans le domaine agricole. On observe également la constance du rôle de certaines villes, à la différence des cas français et italiens, dont les origines sont plus diversifiées, et ce, même si pour le second groupe, nous avons pu souligner la prédominance du rôle joué par certaines villes de Sicile. Quelles hypothèses pouvons-nous ici formuler ? Est-ce le résultat d'une gestion plus forte par le gouvernement syro-libanais ? D'une entraide familiale et amicale importante impliquant les gens qui migrent essentiellement grâce à des réseaux d'interconnaissances ? Ce qui est certain, c'est que la gestion de l'immigration syro-libanaise par le gouvernement français a largement facilité les migrations des Syro-Libanais dans les pays sud-américains. De plus, l'entraide familiale s'est avérée primordiale pour que la migration de cette population ait lieu, et les diverses associations ont été fondamentales pour leur intégration<sup>1657</sup>.

Au regard des lieux de destination des migrants syro-libanais, il apparaît qu'ils migrent de manière plus concentrée, que les autres populations étudiées et que leurs lieux d'installation concordent avec leur origine urbaine : 64 % des migrants résident dans la capitale paraguayenne. Pour le reste, les immigrants sont dispersés, mais toujours installés en ville : 7,4 % vivent à Concepción, 4 % à Itá et 2 % à Caraguatay. À noter toutefois qu'un

---

<sup>1655</sup> Registre du Consulat de France à Asunción ; Registre du Bureau d'Immigration de Terres et Colonisation, *op.cit.*

<sup>1656</sup> En plus des données ici traitées, se reporter au chapitre 5, dans lequel un tableau des lieux de provenance a été exposé à partir des données du Consulat de France à Asunción.

<sup>1657</sup> Pour plus de détails à ce sujet, se reporter aux chapitres 5 et 9.

immigrant s'est implanté à Villa Hayes, lieu connu de la population immigrante française. Ces immigrants sont donc des urbains qui migrent en ville en tant que commerçants. Ce fait nous permet, une fois de plus, de souligner à quel point les motivations à la migration ne sont pas les mêmes selon les nationalités d'origine, ce qui nous incite à questionner autrement les effets de la politique paraguayenne qui avait largement privilégié le travail de l'agriculture par rapport au commerce.

Les différents éléments concernant la situation socioprofessionnelle des immigrés selon leur nationalité montrent bien — en complément des tendances générales exposées aux chapitres 2, 3 et 7 — que ces derniers se sont fait une place et se sont forgés une vie au Paraguay. Les éléments globaux de la politique par l'immigration défendue par le gouvernement paraguayen permettent aussi de saisir comment chaque nationalité, avec ses spécificités « culturelles » et sa propre histoire migratoire a pris place au Paraguay pour le façonner tel qu'il est aujourd'hui. Leur implantation est aussi liée à des questions de sociabilité, ce que nous évoquerons dans la section suivante à partir des deux cas retenus, ceux des Français et des Italiens.

Dans son modèle migratoire, l'économiste Michael Todaro explique que la décision de migrer est basée sur le futur revenu attendu au pays et à l'étranger plutôt que sur les écarts de salaire<sup>1658</sup>. Les émigrants dans les colonies agricoles considéraient leur établissement comme un élément crucial du revenu attendu, de la garantie d'acquisition de la terre, d'accession au statut de propriétaire, en somme, d'un travail assuré à l'arrivée avec des frais de transport subventionnés<sup>1659</sup>.

Les billets de transport gratuits établis par le gouvernement paraguayen ont aidé les émigrants à surmonter les problèmes liés aux coûts de la migration sur une longue distance. Ceci est important lorsque l'émigration est soumise à des contraintes de revenus. À cet égard, l'historienne Blanca Sánchez Alonso souligne : « La pauvreté et les contraintes d'information expliquent pourquoi l'émigration de certaines provinces espagnoles a été si faible [...] »<sup>1660</sup>. José Moya soutient également que l'accès à l'information a joué un rôle central dans la décision de migrer<sup>1661</sup>. En outre, les professions majoritaires chez les Espagnols vers la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle au Paraguay sont les métiers libéraux et le salariat. Ce phénomène concorde avec l'hypothèse de Moya sur la reconversion de la population rurale

---

<sup>1658</sup> TODARO, Michael, P., « A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries », *American Economic Review*, vol 59, n° 1, 1969, pp. 138-148 (sur le modèle pp.138-139); HARRIS, John, TODARO, Michael, P., *Migration, Unemployment and Development : A Two-Sector Analysis*, *The American Economic Review*, vol 60, n° 1, 1970, pp. 126-142.

<sup>1659</sup> SÁNCHEZ ALONSO, Blanca, « Those Who Left and Those Who Stayed behind... », pp. 730-755, *op.cit.*

<sup>1660</sup> *Ibidem.*

<sup>1661</sup> MOYA, José C., *Cousins and Strangers*, *op.cit.*

espagnole (paysans et journaliers) qui a émigré vers l'Amérique ayant trouvé une place dans des tâches urbaines au sein des secteurs industriel et artisanal<sup>1662</sup>.

En Argentine, les migrants sont arrivés avec des subventions sur une courte période, 1887-1889, tandis que le Brésil a subventionné l'immigration européenne jusqu'à la fin des années 1920<sup>1663</sup>, tout comme le Paraguay. L'Uruguay n'a cependant pas activement encouragé l'immigration, qui était généralement spontanée<sup>1664</sup>. Au Paraguay, la politique d'immigration a été ouverte aux migrations internationales à l'ère des migrations massives (1881). Malgré quelques politiques d'immigration restrictives en 1903 et 1937 et certaines raisons économiques, le Paraguay est resté ouvert à la migration organisée de travailleurs agricoles par petits groupes d'immigrants jusqu'aux années 1970, (les mennonites et les Japonais).

Pour avoir droit à un billet gratuit du gouvernement paraguayen, les migrants devaient répondre à des critères bien définis de sexe, d'âge et de structure familiale. Le Paraguay et le Brésil ont mené des politiques d'immigration très détaillées. Celles-ci sont décrites dans des lois générales d'immigration ou dans des lois spécifiques par nationalité. Les immigrants devaient être des travailleurs agricoles. Les individus qui entraient dans le cadre d'un contrat de colonie devaient se trouver dans des unités familiales. Ces dernières ont été strictement sélectionnées par des Consuls paraguayens dans le lieu de départ. Le département de l'Immigration était chargé du contrôle sur les immigrants qui entraient et sur leur occupation après leur arrivée. L'immigration spontanée, en famille ou individuelle était aussi subventionnée. L'immigration non subventionnée a également augmenté. Le gouvernement paraguayen aurait préféré recevoir davantage d'immigrés, mais il n'a pas non plus accepté un afflux massif et incontrôlé. Cependant il a accepté l'entrée individuelle ce qui explique ce propos : «le Gouvernement du Paraguay se refusera toujours à la traite des blancs, aux propositions des agences de lui adresser des immigrants en masse : il ne négligera aucun effort pour attirer l'immigration individuelle et de décider de la fixer dans le pays.»<sup>1665</sup>

---

<sup>1662</sup> *Ibidem*.

<sup>1663</sup> SÁNCHEZ ALONSO, Blanca, *Ibidem*, pp. 730-755.

<sup>1664</sup> GOEBEL, Michael, « Gauchos, Gringos and Gallegos : L'Assimilation des immigrants italiens et espagnols dans la fabrication de l'Uruguay moderne, 1880-1930 », *Past & Present*, n° 208, 2010, pp. 191-229

<sup>1665</sup> Guide de l'Immigrant au Paraguay, Assomption, Bureau General d'Informations, Impr. du Paraguay, 1889, p. 214. Rédigé en français par la Légation de France à Paris.

## **5. L'implantation régionale au Paraguay et les réseaux familiaux ou amicaux : cas des Italiens et des Français**

Pourquoi décrire et analyser les réseaux familiaux des Italiens et des Français dans cette partie ? La raison est simple : il y a eu dans ce pays une forte concentration de familles italiennes et françaises au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du siècle suivant. À titre d'exemple, parmi les Français, nombreux sont ceux qui entretenaient des correspondances avec le Consulat de France à Asunción. Par conséquent, les registres consulaires des familles de ces deux communautés permettent de mieux les connaître. En outre, la présence de la Légation d'Italie et de la Légation de France à Asunción dès les débuts des relations diplomatiques entre ces pays et le Paraguay a permis de constituer d'importantes archives de diplomates. À la différence des autres nationalités, il nous est donc possible de rendre compte du rôle joué par les réseaux familiaux et amicaux, à la fois pour les Français et les Italiens. Ce sont par ces derniers que nous commencerons. Les Italiens devaient avoir recours à un parrain pour entrer sur le territoire. L'existence de ce système de parrainage est d'une grande richesse pour saisir la manière dont les immigrants italiens se sont implantés et installés au Paraguay.

### **5.1. Les cas des parrains des immigrants italiens** <sup>1666</sup>

Nos sources offrent suffisamment d'informations pour comprendre les types de réseaux familiaux et amicaux spécifiques aux migrants italiens lors de leur implantation au Paraguay rendue possible par le système de parrainage. Le parrain<sup>1667</sup> est une personne qui sert de garant au migrant devant l'État paraguayen pour entrer dans le pays et, dans la plupart des cas, pour bénéficier du billet de bateau gratuit depuis son lieu de provenance jusqu'à Asunción. Le parrain est censé connaître le migrant, sa famille, son lieu de provenance, sa profession, etc., et l'aider lors de son installation dans le pays. À titre d'exemple, si le parrain a un commerce, il peut fournir un poste au nouveau venu et l'aider à trouver du travail jusqu'à qu'il puisse s'installer à son compte.

Au regard des données recueillies, il s'avère qu'il existe plus d'une centaine de parrains. Néanmoins, certains sont particulièrement prééminents, car ils ont parrainé plusieurs migrants. C'est le cas d'une douzaine d'individus qui ont été parrainés, et qui ont chacun parrainé plus de dix personnes.

---

<sup>1666</sup> Registre des immigrants du Consulat d'Italie à Asunción ; Registre des associés de la « Società Italiana di Mutuo Soccorso » d'Asunción.

<sup>1667</sup> F. Devoto classifie dans la troisième caractéristique de la chaîne migratoire le *padroni* comme une médiation dans la migration très en vogue dans l'immigration italienne en Argentine. DEVOTO, Fernando, *Historia de los italianos en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2006.

– Le premier est Luigi Adamo, marié et âgé de 50 ans en 1871 lorsqu’il est inscrit, son parrain n’étant pas déterminé. Cependant, il parrainera quatorze migrants entre 1873 et 1899, dont la famille Perrupato.

– Raffaella Masi, dont il a été question précédemment, est originaire de Forenza. Ce cordonnier marié est âgé de 41 ans quand il est présenté en 1878. Il sera à son tour le parrain de dix migrants, dont quatre membres de sa famille durant l’année 1903.

– Pasquale Pecci, originaire de l’Italie du Sud, est âgé de 39 ans lorsqu’il est présenté en 1888 par son parrain, dont on ne connaît pas l’identité. Cet industriel sera le parrain de quatorze migrants.

– Michelangelo Berti est le parrain le plus important. Originaire de Padoue, cet ingénieur est présenté en 1888 par Luigi Di Trani. Il sera à son tour le parrain de quatre-vingt-quatre migrants, dont la famille Grassi, entre 1894 et 1910.

– Antanasio Scura, originaire de Vaccarezza Albanese, marié et professeur. Il est âgé de 28 ans lorsqu’il est présenté par son parrain le 1<sup>er</sup> mars 1892, Luigi Di Trani. A. Scura parrainera trente-trois migrants entre 1897 et 1908, dont la famille Montanaro.

– Tommaso Garavagno est le père de Giovanni Battista. Ce dernier apparaît comme parrain de vingt-six migrants de 1895 à 1898.

– Concetto Tosi, originaire de Monterosso Almo (Sicile), est marié et charpentier. Il est âgé de 29 ans lors de sa présentation par son parrain, P. Calabresse, le 4 juillet 1899. Il parraine dix-neuf migrants dont plus de la moitié le 11 octobre 1908, qui sont tous originaires de l’Italie insulaire (Sardaigne et Sicile) comme Concetto Tosi.

– V. Tiscarnia, apparaît en tant que parrain de treize migrants entre 1901 et 1902.

– Emilio Fantoma, originaire de Padoue, est mécanicien et a 38 ans lors de sa présentation par Michelangelo Berti le 15 juin 1908. Entre 1908 et 1910, il parraine à son tour vingt-cinq migrants, dont les familles De Tone et Fantini.

– Giovanni Maffei est né à Naples. Célibataire et employé, il est âgé de 52 ans lors de sa présentation par Michelangelo Berti en 1895. Il parraine treize migrants entre 1897 et 1900.

– Enfin, le dernier parrain d’importance se nomme R. Coscia n’est pas répertorié dans nos sources ; on ne connaît pas grand-chose de lui, si ce n’est le fait qu’il a parrainé dix migrants en 1908.

Outre le fait que certains parrainent des familles entières, on remarque aussi que des pères parrainent leurs fils. Dans le cas de la famille Di Luccio, le père, Luigi, est le parrain de ces deux fils, Andrea et Benjamino. Chez les Gatti, Carlo parraine son fils Alessandro, comme chez les Pecci où Antonio le père est le parrain de son fils Francesco. De même, dans



la famille Sartrina, Amato est parrainé par son père Domenico. Chez les De Nicola, c'est l'oncle qui parraine son neveu. Antonio est le père de Gaetano, qui parraine son fils.

Quelles conclusions tirer de ce qui précède ? L'émigration italienne est avant tout familiale. Les circonstances exactes des parcours migratoires sont difficiles à appréhender, car les lieux de départ de ces mouvements familiaux sont très diversifiés : le départ peut avoir lieu du port de Genève ou de Naples jusqu'au port d'Asunción en passant par le celui de Buenos Aires, mais il peut également se dérouler depuis d'autres pays d'Amérique du Sud dont le Brésil. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'importance des réseaux familiaux a permis de faire venir de nombreux migrants et des familles entières venues directement d'Italie au Paraguay ou qu'elles aient réémigré de l'Argentine, de l'Uruguay ou du Brésil, afin de conquérir une nouvelle vie ou de nouvelles terres dans la région. Ce constat est également en lien avec le fait que cette population italienne forme une communauté compacte et homogène au fur et à mesure de son installation. Les familles pionnières s'élargiront progressivement par le biais de mariages entre Italiens au gré des générations, ce qui permettra aux noms et aux familles de perdurer. Nous pouvons également souligner que cette pérennisation des familles italiennes a aussi lieu par le biais de mariages avec des Paraguayens, hommes et femmes, ce qui a été analysé en profondeur dans le chapitre précédent (7).

## **5.2. Réseaux familiaux ou amicaux : le cas des Français**

Si, dans les cas français et italien, nous disposons de sources permettant de mettre en avant le rôle de la famille et des amis dans la migration, pour les Italiens, l'entraide familiale et le parrainage ont permis aux individus de migrer. En revanche, les Français ont avant tout profité, du rôle joué par l'État et de ses diverses institutions. Les archives nous permettent d'avoir une idée des relations entretenues par les familles, celles ayant migré et celles restées dans le pays d'origine. De nombreuses correspondances ont en effet été échangées, que ce soit entre les institutions ou entre les individus, ce dont le Consulat de France à Asunción est doté. La séparation due à la migration a suscité, pour la communauté française, de nombreux échanges épistolaires : les lettres personnelles archivées jusqu'à ce jour nous permettent de saisir une autre dimension de ce que fut la vie de ces émigrants et d'examiner les relations familiales qu'ils entretenaient avec leurs proches restés en France. À partir des exemples retenus ici, nous verrons à quel point la migration est synonyme de séparation avec la famille restée en France. À cet égard, le Consulat a permis de maintenir des échanges entre les membres des deux continents, ceux restés en France étant bien souvent les premiers à demander des nouvelles de leurs proches émigrés.

Nombreuses sont alors les familles pour lesquelles il est impossible d'établir une trace de leur dernière installation. À titre d'exemple, Jules Marquel, son épouse Rose Mélior, et leurs enfants sont arrivés à Montevideo en 1849 ; ils ont émigré ensuite au Paraguay, mais n'ont pas par la suite gardé de contact avec leur famille en France. La Légation de France au Paraguay allègue qu'ils sont totalement inconnus de la population française sur le territoire<sup>1668</sup>. Ces français « nomades » sont obligés de changer sans cesse de villes à la recherche de meilleurs moyens de subsistance et de conditions favorables à leur installation. Ces individus, qui émigrent pour leur propre compte, c'est-à-dire à titre individuel, sont plus libres de se déplacer d'un endroit à l'autre tandis que ceux qui émigrent dans le but de former une colonie doivent signer un contrat et suivre les règles de la colonie. Toutefois, lorsqu'une colonie est dissoute, ces colons ont la possibilité de rester ou de partir du pays, décision qui leur demande néanmoins d'avoir acquis un pécule financier suffisant. C'est le cas de Jean Duluc, boulanger, qui habite rue d'Humaitá à Asunción. Sa famille en France a contacté le consul pour retrouver sa trace. Il est alors prié de se mettre en contact avec sa femme et ses deux enfants vivant à Bordeaux, mais toute correspondance avec eux est inexistante depuis 1870. Parti huit ans auparavant pour Buenos Aires (1864), M. Duluc s'est ensuite installé à Asunción. Le Consul de France au Paraguay joue un rôle d'intermédiaire en acceptant d'envoyer argent et nouvelles à sa famille en France<sup>1669</sup>. À l'inverse, M. Henri Boulay (né en 1834) a lui-même recours au Consulat de France pour faire parvenir ses nouvelles à sa famille qu'il a quittée depuis 1857 pour s'embarquer sur un navire depuis le port du Havre<sup>1670</sup>. À cette époque, un certain nombre de français sont donc inquiets pour leurs familles parties s'installer au Paraguay.

### 5.2.1. Lettres de parents

À la lecture de ces lettres, un point de départ commun peut-être dessiné : un proche, le plus souvent un parent, demande des nouvelles d'un migrant ou d'un membre de sa famille, en s'adressant au Consulat de France. C'est le cas par exemple de Thérèse Gout, domiciliée dans le Pas-de-Calais à Boulogne-sur-Mer. Elle écrit au Consul de France le 23 février 1939, le courrier n'arrivera à destination que le 25 mars. Le motif de la lettre est exposé dès les premières lignes : « N'ayant plus de nouvelles depuis 1926 de Madame Idoyaga [...] je vous serais très reconnaissante, Monsieur, de me dire si Madame Idoyaga est toujours vivante, si elle habite toujours le Paraguay, si elle est toujours mariée au Docteur Idoyaga ». Au fil de la

---

<sup>1668</sup> Lettre pour le Consul de France au Paraguay, M. Landerneau, le 20 janvier 1872 (Finistère - France), Assomption, 1872, AMAE.

<sup>1669</sup> Lettre de Laure Duluc, (rue Peyronnet, 21 Bordeaux) au Consul de France à Asunción, Bordeaux, le 24 juin 1872, AMAE.

<sup>1670</sup> Ses parents sont Julien Boulay et Marguerita Chevraut ; il a deux frères mariés, et deux sœurs, l'une est mariée, et l'autre est religieuse, *Ibidem*.

lettre, on apprend aussi la nature de la relation entre Thérèse Gout et Madame Idoyaga : la première est la nièce de la seconde. Elle précise qu'elle a envoyé plusieurs courriers à sa tante sans jamais recevoir de réponse. Les courriers ne lui étant jamais revenus, elle a envoyé « cette lettre recommandée avec avis de réception » directement au Consulat<sup>1671</sup>. La correspondance de V. Debuchy fait apparaître le même constat. Ce dernier adresse une lettre au Consulat de France à Asunción, datée du 27 décembre 1928, pour avoir « quelques renseignements sur un de ses compatriotes Monsieur André Houzet ». La personne demande au Consulat l'adresse de Monsieur Houzet afin de correspondre avec lui<sup>1672</sup>. La réponse du Consulat est datée du 29 janvier de l'année suivante, et fournit au principal intéressé l'adresse d'André Houzet, domicilié à Asunción : « calle 25 de Diciembre, n° 128 »<sup>1673</sup>.

Une autre correspondance nous permet d'apprécier le lien entretenu entre les Français de l'étranger et les Français métropolitains, il s'agit de celle d'Émile Jansé. Dans une lettre datée du 16 février 1922, un certain Léo Barbier, domicilié rue de Vaugirard à Paris, demande au Consulat de lui donner des nouvelles dudit Émile Jansé. On apprend, dans cette lettre, que ce dernier était âgé de 65 ans lorsqu'il « s'est embarqué à Bordeaux le 24 décembre 1920 sur le paquebot « Belle Île » pour se rendre à Asunción chez Monsieur Blanchet Léopoldo, son cousin pharmacien ». Comme pour les autres exemples cités, les lettres envoyées précédemment « sont restées sans réponse »<sup>1674</sup>. Si l'on remonte le fil de la correspondance, on trouve dans des documents datés de juin et de juillet 1924, des nouvelles concernant la santé d'Émile Jansé. Dans une lettre datée du 24 juin 1924, le Dr Charles André, domicilié à Asunción, s'adresse à l'un de ses confrères, où il mentionne Émile Jansé<sup>1675</sup>. Le 9 février 1923, M. Barrail (émigrant français au Paraguay) déclare que, d'après M. Blanchet, M. Jansé se trouvait pendant la révolution chez M. Léopold Mulard à Yegros (colonie Nationale). On apprend également que ce dernier se trouve chez le Docteur J. Carré, un autre confrère. À cette lettre est jointe une petite carte de visite au nom du Docteur André, datée du vendredi 4 juillet 1923, il y est écrit : « Mon cher Ministre [de France à Asunción], je reviens de l'hôpital, M. E. Jansé n'y est plus, il a été envoyé à l'asile (calle de Luna, je crois, pas très loin de chez vous)<sup>1676</sup>. » Une lettre du 10 juillet 1924, écrite par le Consul de France au Docteur J. Carré nous informe de la situation exacte de E. Jansé à cette époque. Ce dernier est

---

<sup>1671</sup> Actes de l'État civil, Registre d'immatriculation des Français, du 1<sup>er</sup> novembre 1854 au 30 septembre 1869 ; Registre du 16 avril 1872 au 31 décembre 1872 ; Registre de 1880 à 1958 ; Consulat de France à Assomption, Paraguay. Documents de l'Archive du Consulat de l'Ambassade de France à Asunción, n° 71-72 (consultés au Consulat d'Asunción).

<sup>1672</sup> Documents des particuliers de l'Archive du Consulat de l'Ambassade de France à Asunción. Tous les documents ont été consultés au Consulat d'Asunción (août-septembre 2015-2016).

<sup>1673</sup> *Ibidem.*

<sup>1674</sup> *Ibidem.*

<sup>1675</sup> *Ibidem.*

<sup>1676</sup> *Ibidem.*

« en excellente santé », ayant reçu de l'argent de la part du Consul « pour argent de poche », car il ne pouvait financer son rapatriement. Il est question d'un prêt de 100 à 200 francs « qu'il s'est engagé à vous rembourser plus tard », le but étant de prendre « un vapeur français à destination de La Rochelle-Pallice pour environ 800 à 1000 francs ou même moins ». La lettre se termine par la mention du Consul « transmis avec avis des plus favorables »<sup>1677</sup>. À la suite de cette lettre, le Consulat a, semble-t-il, transmis une demande de rapatriement auprès du ministère des Affaires étrangères. C'est effectivement ce qui ressort d'une autre lettre datée du 17 septembre 1924 du ministère des Affaires Étrangères. On y apprend qu'Émile Jansé souhaite « se rendre chez son fils M. Edmond Jansé à La Rochelle », lequel est « préposé des douanes en retraite et père de sept enfants, qui sont tous à sa charge ». Ce dernier point est essentiel dans la décision du Ministère qui « exprime un avis défavorable à la demande de rapatriement » en raison de l'impossibilité, pour le fils « de recevoir son père, de lui donner assistance ou de lui procurer du travail »<sup>1678</sup>. L'histoire ne s'arrête pas là : une ultime lettre datée du 13 juin 1928 est adressée au Consul de France à Asunción, écrite de la main d'Edmond Jansé, le fils d'Émile. Celui-ci a appris que son père, maintenant septuagénaire, « était souffrant à l'hôpital d'Asunción où il demandait de se faire rapatrier en France ». Le fils de Jansé a accepté de le recevoir chez lui, mais depuis, il n'a plus de nouvelles. Il demande alors au Consul « de [lui] faire savoir s'il est mort ou vivant. » À la fin de la lettre se trouve la réponse, que l'on peut distinguer facilement, car l'écriture est différente, ainsi que la couleur de l'encre.

Dans cette brève réponse, le Consul annonce qu'Émile Jansé est « décédé il y a à peu près trois ans à l'hôpital où il avait été recueilli »<sup>1679</sup>. Les différentes correspondances décrites ci-dessus, nous révèlent que deux institutions jouent un rôle important dans les relations entre les Français de l'étranger et les Français métropolitains : le Consulat de France et le ministère des Affaires étrangères. D'une part c'est vers le Consulat que les Français métropolitains se tournent pour avoir des nouvelles des migrants, d'autre part c'est le ministère des Affaires étrangères qui est sollicité lorsqu'il est nécessaire de venir en aide aux migrants dans une situation difficile ; tel était le cas de M. Jansé.

---

<sup>1677</sup> *Ibidem.*

<sup>1678</sup> *Ibidem.*

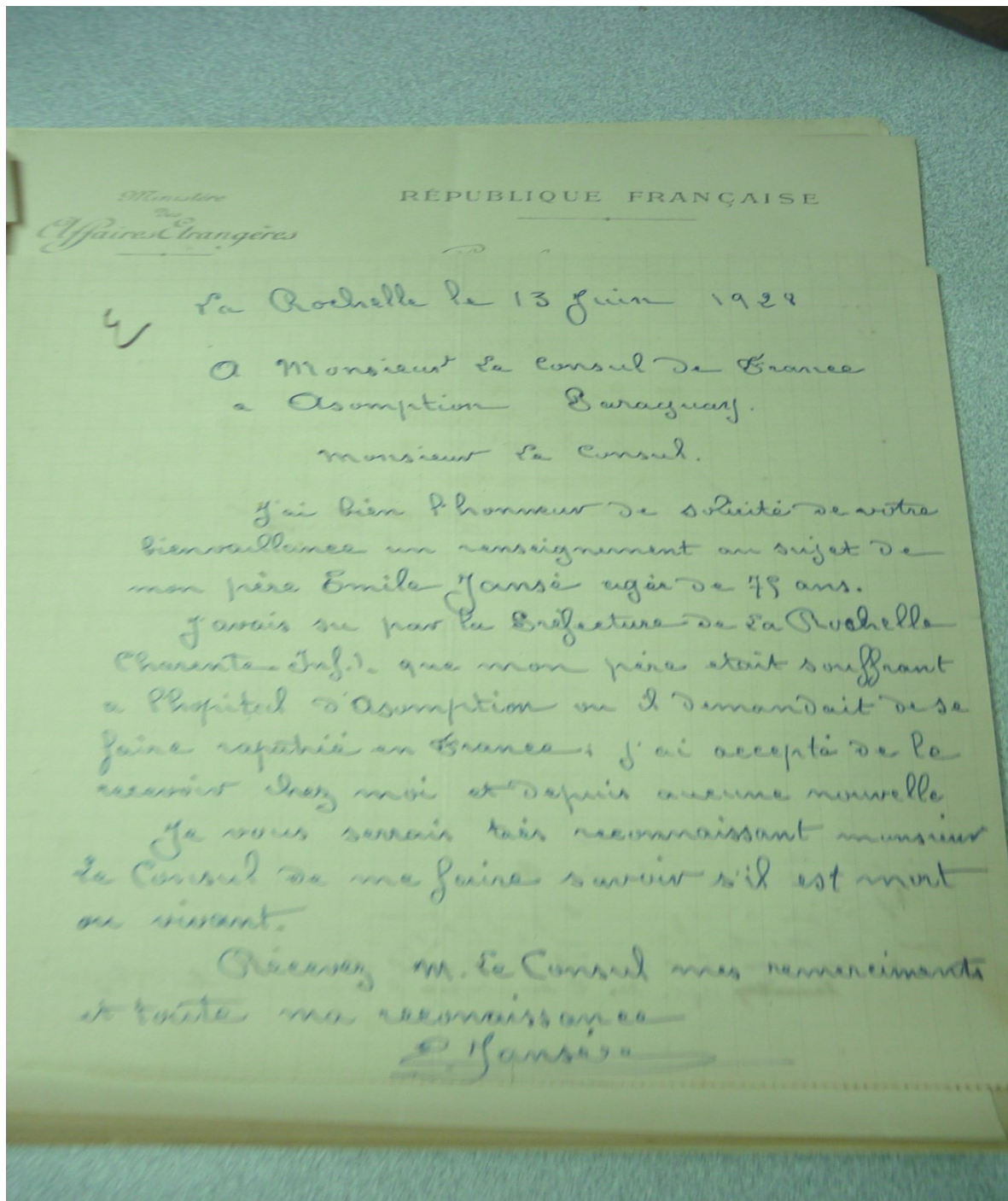
<sup>1679</sup> *Ibidem.*

Document 25 - Demande de renseignements sur Émile Jansé

Paris, 16 Février 1922,  
Monsieur le Consul  
de France,  
J'ai l'honneur  
de vous prier respectueusement  
d'avoir la très grande  
bonté de bien vouloir  
me faire donner des  
nouvelles de Monsieur  
Émile Jansé, sans  
qui s'est embarqué  
à Bordeaux le 24 décembre  
1920 sur le paquebot  
Belle Île pour se  
rendre à Asunción  
chez Monsieur Blanchet  
Céopoldo son cousin,  
pharmacien.  
Depuis son départ de  
France, j'ai adressé  
plusieurs lettres à Monsieur  
Jansé chez M. Blanchet  
elles sont restées sans réponse.  
Je vous serais très

Source : Archive du Consulat de France à Asunción.

Paris, 15 février 1922, Monsieur le Consul de France, J'ai l'honneur de vous prier respectueusement d'avoir la très grande bonté de bien vouloir me faire donner des nouvelles de M Emile Jansé qui s'est embarqué de Bordeaux le 24 décembre 1920 sur le paquebot Belle Île pour se rendre à Asunción chez M. Blanchet Leopoldo son cousin pharmacien. Depuis son départ de France j'ai adressé plusieurs lettres à M Jansé chez Blanchet. Elles sont restées sans réponse. Je vous serais très ...



Source : Archive du Consulat de France à Asunción

La Rochelle, le 13 juin 1924, au Consul de France, Asunción, Paraguay. M. le Consul, j'ai bien l'honneur de solliciter de votre bienveillance un renseignement au sujet de mon père Emile Jansé âgé de 79 ans. J'avais su par la préfecture de la Rochelle que mon père était souffrant à l'hôpital d'Asunción, on lui a demandé de se faire rapatrier en France, j'ai accepté de le recevoir chez moi et depuis aucune nouvelle. Je vous serais très reconnaissant M le Consul de me faire savoir s'il est mort ou vivant. Recevez M le Consul mes remerciements et toute ma reconnaissance. E. Jansé.

### 5.2.2. Lettres entre les institutions

Si les lettres échangées entre les institutions françaises et paraguayennes nous informent de la situation sociale et professionnelle de certains migrants, elles montrent avant tout le soutien des institutions françaises à ses citoyens immigrés. Tel est aussi ce qui apparaît dans la correspondance entre les institutions françaises au Paraguay et les institutions en France. C'est le cas de ces deux courriers datés du 26 octobre 1938, dans lesquels le ministre de France à Asunción, Monsieur Pierrotet, demande au Maire de Champigny-sur-Marne de lui faire parvenir « sans frais et pour usages administratifs », l'acte de mariage du couple Hermet-Givry datant du 17 juin 1911<sup>1680</sup>. Dans une autre lettre, M. Pierrotet demande au Maire du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris l'acte de naissance d'Ernest Charles Hermest, né le 1<sup>er</sup> février 1892<sup>1681</sup>. Cette correspondance administrative s'explique par la demande de passeport formulée par Ernest Hermet. Ainsi, on y apprend qu'il est conducteur de travaux publics et qu'il est domicilié à San Lorenzo del Campo Grande. La demande a été formulée le 11 novembre 1938. Ce qui est intéressant de noter, c'est que le formulaire a été rempli à la main, signé par le principal intéressé qui y a joint une photographie d'identité. On peut donc mettre un visage sur un nom grâce à cette affaire<sup>1682</sup>.

Prenons un autre cas, une lettre datée du 22 mars 1938 et adressée au Consul général de la République argentine, le chargé des Affaires de France au Paraguay, G. Lechenet, l'informe que Monsieur Kerbrat et son épouse doivent quitter l'Argentine par voie maritime depuis le port de Buenos Aires. Néanmoins, ce couple est « absolument sans ressources ». Les billets sont donc payés par G. Lechenet, ainsi que le passage de Montevideo au Havre. « Il s'agit donc, en fait, d'un rapatriement et je vous serais très reconnaissant s'il vous était possible de leur accorder un visa de transit gratuit valable trois jours seulement », conclut G. Lechenet.

Les institutions françaises portent secours à leurs citoyens immigrés, et c'est grâce au dialogue entre des institutions que l'immigration peut se dérouler dans des conditions favorables. En outre, les institutions françaises peuvent aider administrativement les migrants français, comme pour Louis Joubert et sa famille. Dans un courrier daté du 11 octobre 1909, le Consul affirme que Monsieur Joubert est né le 27 mars 1857 à Tours, qu'il est immatriculé sur les registres paraguayens depuis le 12 mars 1890, ainsi que « sa femme et deux enfants, dont un garçon, Charles Eugène, qui avait un an à cette époque. Ce Français est arrivé à Rosario le 26 février 1890 »<sup>1683</sup>. Dans une lettre de 1909, Louis Joubert s'adresse au consul de France à propos de la situation de son fils, Charles Eugène. On y apprend que ce dernier est

---

<sup>1680</sup> *Ibidem.*

<sup>1681</sup> *Ibidem.*

<sup>1682</sup> *Ibidem.*

<sup>1683</sup> *Ibidem.*

né à Paris, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement le 10 août 1889. La raison de cette lettre concerne le service militaire de son fils : il semble que le Paraguay souhaite qu'il le fasse dans la Garde nationale du Paraguay, ce à quoi s'oppose le père. À ce titre, il sollicite l'aide du Consul de France<sup>1684</sup>. Le 4 mars 1917, le Consul reçoit une lettre qui lui est adressée par un homme de 28 ans qui écrit : « il y a 28 ans que je suis exilé de la frontière et je serais bien content si je pouvais obtenir mon rapatriement avec ma famille ». Cet homme est Charles Eugène Joubert, père de « cinq garçons et une fille »<sup>1685</sup>. Enfin, dans une lettre datée du 19 décembre 1928, Louis Joubert écrit au Consul que les autorités paraguayennes ont reconnu ses enfants comme étant de nationalité française<sup>1686</sup>.

Une autre correspondance nous permet de mesurer l'importance de ces institutions au service des Français de l'étranger, celle d'Edmond Jojot. Dans une lettre du 28 janvier 1918 adressée au Consul de France à Asunción, Edmond Jojot écrit qu'il est né de parents français : Henri Jojot et Virginie Daniel le 15 février 1877 à Fontoy « en Lorraine annexée ». Il écrit :

« Je voudrais retrouver ma nationalité française que j'ai toujours considérée comme ma patrie et à laquelle je souhaite offrir mes services comme soldat, je suis ouvrier agricole, c'est mon métier, et je continuerai à l'être si ma constitution physique ne me permet pas d'être militaire<sup>1687</sup>. »

Nous sommes alors en plein conflit mondial et cette année-là, la France est encore engagée militairement. Cette lettre est symptomatique d'une volonté de rapatriement, confirmée par la lettre du Consul, datée du 26 février 1918, adressée au ministère des Affaires étrangères qui résume le cas d'Edmond Jojot<sup>1688</sup>. Ce n'est que le 17 mai de la même année que le ministre des Affaires étrangères répond au Consul, écrivant qu'il « ne voit pas d'inconvénient à ce que sa demande reçoive satisfaction ». Il émet une seule condition, le Consul doit s'« assurer que cet Alsacien exerce réellement la profession d'agriculteur »<sup>1689</sup>.

Ce fait montre que, même si les institutions françaises soutiennent les immigrés, elles sont vigilantes et jouent un rôle de contrôle : ici elles vérifient qu'il n'y a pas de mensonge concernant le métier exercé, et dans le cas de Jansé, elles ont vérifié que le père pouvait réellement le prendre en charge en France — et comme ce n'était pas le cas, le rapatriement a été refusé. Ainsi, au rôle de soutien est donc aussi associé un rôle de contrôle.

---

<sup>1684</sup> *Ibidem.*

<sup>1685</sup> *Ibidem.*

<sup>1686</sup> *Ibidem.*

<sup>1687</sup> *Ibidem.*

<sup>1688</sup> *Ibidem.*

<sup>1689</sup> *Ibidem.*



## 6. Lettres institutionnelles comme sources de connaissances sur la vie des immigrants

Les lettres échangées entre les institutions sont aussi une source de connaissances sur la vie des migrants au Paraguay, nous permettant de suivre l'installation et la vie des migrants sur plusieurs années. Nous retiendrons ici deux cas : la famille Jantou et la famille Imbert.

### 6.1. Exemple 1 : La famille Jantou

Une lettre du ministre des Affaires étrangères en date du 2 mars 1929 et adressée au ministre résident de France à Asunción a pour objet une requête de la part de la famille Chatelain, originaire du Doubs, qui « exprime le désir d'obtenir des renseignements sur le sort des époux Jantou-Chatelain, pouvant résider à Concepción<sup>1690</sup> ». En effet, si l'on observe le registre d'immatriculation à Asunción on constate qu'en juillet 1951, une certaine Joséphine Jantou, née Chatelain, alors âgée de 66 ans et originaire de Fournet dans le Doubs, est inscrite en tant qu'épouse de Charles Jantou. Cependant l'affaire des Jantou-Chatelain commence bien avant cette lettre du ministre des Affaires étrangères.

Dans une lettre du ministre des Affaires étrangères, datée du 29 septembre 1910 et adressée au Consul de France, il est question d'une remise en main propre d'un ordre de route à l'attention de Monsieur Jantou Charles. Ce dernier doit signer le procès-verbal de remise du document. Pour comprendre cette demande administrative, il importe de considérer une lettre datée du 19 novembre 1910, dans laquelle Charles Jantou s'adresse au Consul de France. Il présente ses excuses pour ne pas avoir fait « viser son livret militaire à Asunción lors de son arrivée ». Il poursuit en indiquant qu'il joint à la lettre son livret militaire afin de régler le contentieux. D'autre part, on apprend, au fil de la lettre, qu'il travaille dans une « maison de commerce ». On constate que la lettre a été envoyée depuis Villa Concepción. En outre, dans le coin supérieur gauche de la lettre, on remarque un logo d'une entreprise, plus spécifiquement d'un « Hotel Francés » nommé Léon Costes. Les quelques mots qui entourent le logo sont « Hielo Cristalino, Licores, Soda y Gaseosas » et « Tienda y Almacén – bebidas y licores »<sup>1691</sup>. Dans une lettre datée du 7 janvier 1911, Charles Jantou s'adresse au Consul de France pour s'excuser « de ne pas avoir répondu plus tôt à sa lettre [...]. Je vous fais parvenir le procès-verbal de remise de l'ordre de route signé par moi<sup>1692</sup> », soit le document qui était le motif de la lettre du ministre des Affaires étrangères.

---

<sup>1690</sup> *Ibidem.*

<sup>1691</sup> *Ibidem.*

<sup>1692</sup> *Ibidem.*

Charles Jantou réapparaît plus tard, en 1914, dans une affaire impliquant une lettre du Vice-Consul de Buenos Aires adressée à la Légation de France au Paraguay. Dans ce document, il est fait mention d'un certain Monsieur Plassain qui habite à Buenos Aires. Il est question d'un contentieux concernant la fille de Charles Jantou, Hortense, restée à la charge du premier après le décès de sa mère le 2 décembre 1911. Celui-ci réclame à Charles Jantou « le paiement de la pension de l'enfant et le remboursement des frais d'enterrement de Mme Jantou qui ont été avancés par lui<sup>1693</sup> » (Document n° 27). Le 25 janvier 1914, Charles Jantou répond au Vice-Consul de France à Asunción pour l'informer qu'il a écrit au plaignant et lui a fait « droit à sa demande »<sup>1694</sup>. Ce document est lui aussi, marqué par le logo de l'entreprise dans le coin supérieur gauche bien que celui-ci ait changé de forme.

Ce logo d'entreprise montre un changement non négligeable dans la vie de Charles Jantou. En effet, dans un autre document daté du 6 mars 1915, le Consul de France à Asunción souhaite retrouver Charles Jantou. Celui-ci avait il y a quelques années une fabrique de « Soda y Hielo » à Villa Concepción<sup>1695</sup> ». Cette recherche est renouvelée à la suite d'une lettre, datée du 4 décembre 1917, de la part du ministre des Affaires étrangères qui fait suivre la requête de la famille Jantou dans le but d'avoir des nouvelles de Charles Jantou « désigné comme demeurant à Villa Concepción »<sup>1696</sup>. Ce document a fait l'objet d'un suivi de la part des autorités françaises au Paraguay. On peut ainsi comprendre que c'est le père de Charles Jantou qui demande des nouvelles de son fils, ce dernier ne répondant pas aux lettres de son père<sup>1697</sup>. Dans un autre courrier, on constate que ce dernier demande une pension alimentaire à son fils. À ce titre, un point est fait sur la situation socioprofessionnelle de Charles Jantou : « [il] habite toujours Concepción où il possède un hôtel. Des renseignements confidentiels indiquent qu'il aurait un capital de 300 000 \$ soit au change du jour environ 50 000 francs<sup>1698</sup> ». Le courrier est daté du 21 mai 1918. Le courrier suivant le concernant date du 2 mars 1929, et a été exposé en amont, et le dernier document a été archivé. Il date de l'année 1939 et concerne une demande d'acte de naissance. On y apprend que Charles Jantou est né le 15 novembre 1884 à Rodez dans l'Aveyron<sup>1699</sup>.

---

<sup>1693</sup> *Ibidem.*

<sup>1694</sup> *Ibidem.*

<sup>1695</sup> *Ibidem.*

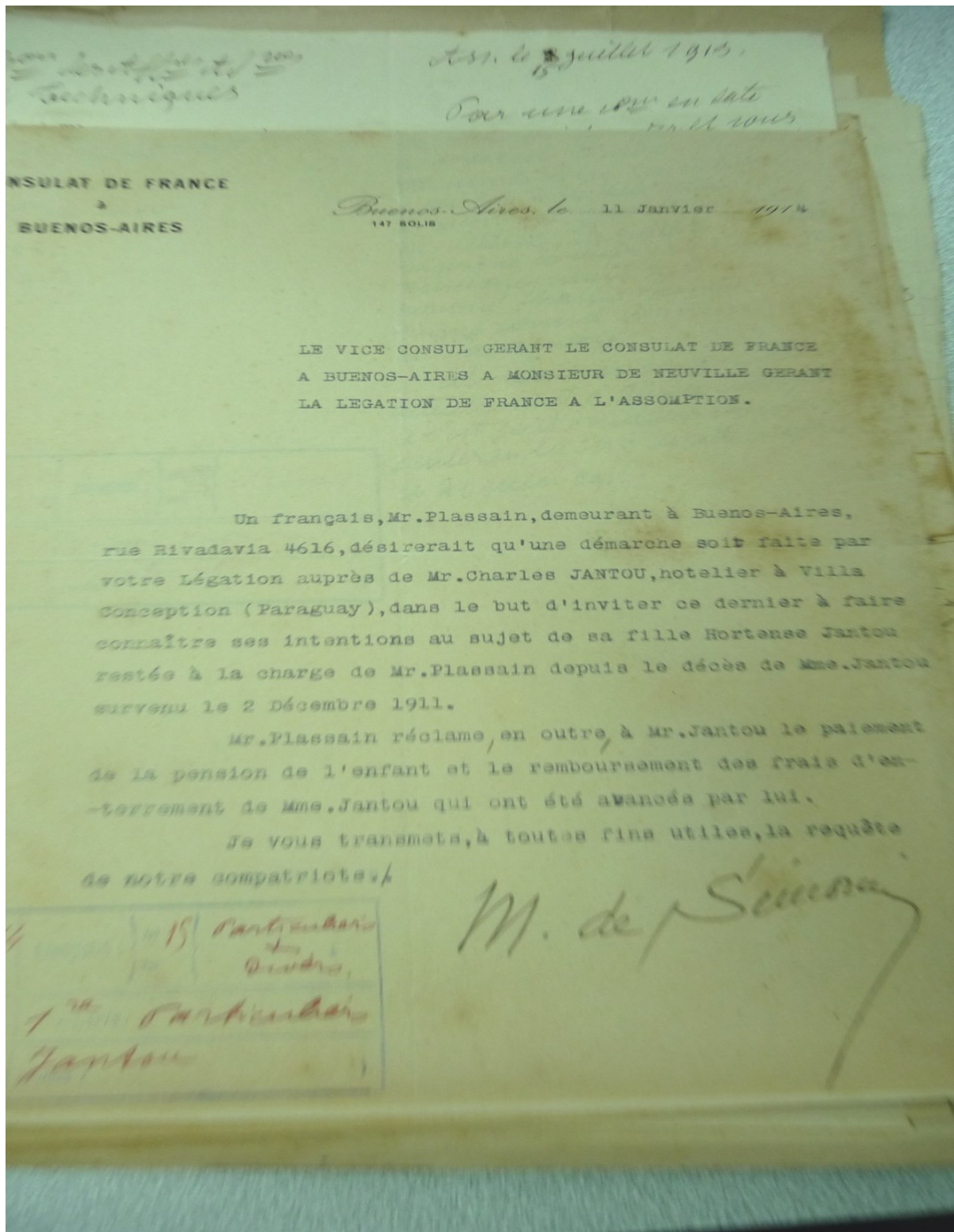
<sup>1696</sup> République Française – ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires administratives et techniques ; Sous -direction des Unions internationales et des Affaires consulaires ; 2<sup>e</sup> bureau ; dossier 256 ; année 1913 ; documents de l'Archive du Consulat de l'Ambassade de France à Asunción.

<sup>1697</sup> *Ibidem.*

<sup>1698</sup> *Ibidem.*

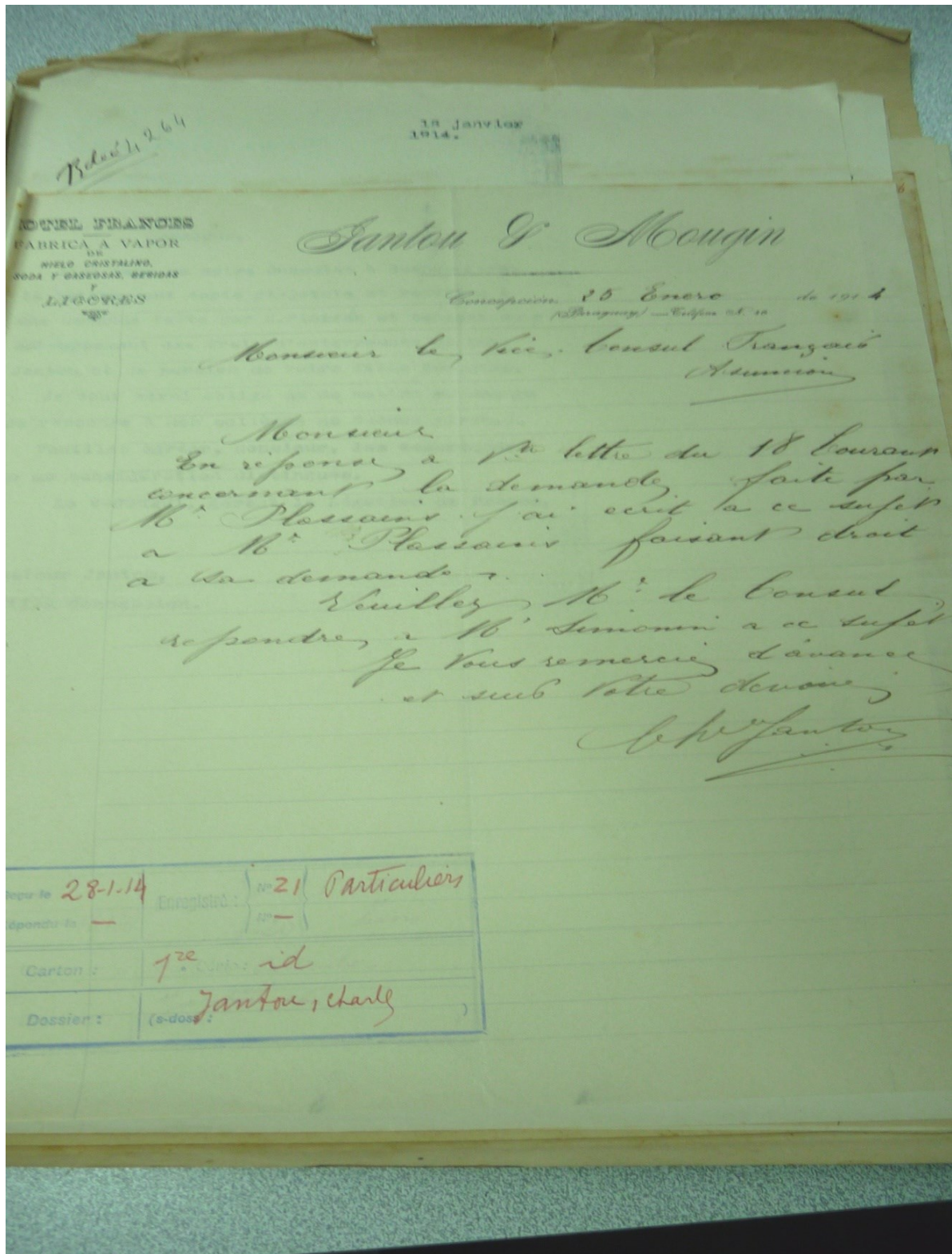
<sup>1699</sup> *Ibidem.*

Document 27 - Lettre du consulat de France à Buenos Aires à la Légation de France à Asunción sur Charles Jantou — hôtelier à Villa Concepcion



Source : Archive du Consulat de France à Asunción. Buenos Aires, le 11 janvier 1911, à M. de Neuville, gérant du Consulat de France à Asunción. M. Plassain demeurant à Buenos Aires, rue Rivadavia, n° 4616 désirerait qu'une démarche soit faite par votre Légation auprès de Charles Jantou hôtelier à Villa Concepción, dans le but d'inviter ce dernier à faire connaître ses intentions au sujet de sa fille Hortense Jantou restée à la charge de M Plassain depuis le décès de Mme Jantou survenu le 2 janvier 1911. M. Plassain réclame en outre de M. Jantou le paiement de la pension de l'enfant et le remboursement des frais d'enterrement de Mme Jantou qui ont été avancés par lui. Je vous transmets à toute fin utile la requête de notre compatriote.

Document 28 - Lettre de réponse de M. Jantou au sujet de sa fille



Source : Archive du Consulat de France à Asunción. Monsieur le Consul de France à Asunción,  
En réponse à votre lettre du 18 courant concernant la demande faite par M. Plassain j'ai écrit à ce sujet à M  
Plassain faisant droit à sa demande. Je vous remercie d'avance. Charles Jantou.

## 6.2. Exemple 2 : La famille Imbert

Voyons à présent ce qu'il en est du second exemple retenu, celui de la famille Imbert. Un document daté du 27 avril 1940 nous donne des informations sur un certain Antoine Imbert né à Villeta le 1<sup>er</sup> juin 1916. Il est le fils de Antoine Imbert et de Dorotea Bogado, tous deux décédés. Un extrait du document nous informe sur le décès de ses parents : « Son père serait celui qui s'est suicidé en février 1929, après avoir tué sa femme à coups de rasoir. Ils auraient laissé 7 garçons et 4 filles ». Son père fait l'objet d'une notice plus complète : il est écrit qu'il est né le 1<sup>er</sup> juin 1866 et « est inscrit sur le registre de l'immatriculation sous le n° 855, en date du 14 novembre 191x, et figure comme marié avec Geneviève Deslignières le 10 décembre 190x<sup>1700</sup> ».

Selon le registre d'immatriculation, un certain Antoine Imbert, né à Marseille, est âgé de 44 ans lorsqu'il est inscrit en septembre 1910 est négociant. Une notice individuelle du Consulat de France, datée de 1927, nous permet de constater l'inscription d'un autre fils d'Antoine Imbert, Marcel, né en 1907 à Paris, dont la mère est Geneviève Deslignières. Dans une case intitulée « observations », on peut lire que l'enfant est « inscrit d'office d'après l'immatriculation de son père au Consulat de France à Asunción<sup>1701</sup> ».

Ces documents posent la question de l'identité et de la vie du père des deux enfants cités ci-dessus : qui était Antoine Imbert ? De plus, deux lettres adressées au Consul de France ont pour objet la personne de Monsieur Imbert. Elles sont écrites par Mademoiselle Magdeleine Gimel, nièce d'Antoine Imbert. La première est datée du 5 octobre 1920, dans laquelle celle-ci fait part de son inquiétude, car elle est sans nouvelle de lui depuis quelque temps. Elle demande au Consul : « si vous pouviez me dire s'il y est toujours [à Asunción], s'il en est parti, ou bien s'il est mort<sup>1702</sup> ». Dans une missive datée du 12 mars 1926, la requête de Magdeleine Gimel est identique, mais son inquiétude est plus grande, craignant qu'il ne « lui soit arrivé quelque malheur<sup>1703</sup> ». En complément, elle fournit l'adresse : « Monsieur Antoine Imbert. Hôtel de Puerto à Villeta, près d'Asunción. Paraguay ». Le consul lui fera la réponse suivante, datée du 8 avril 1926 : « D'après les dernières nouvelles que j'ai de lui, il est en bonne santé<sup>1704</sup> ».

À la lecture de ces deux lettres, on apprend qu'Antoine Imbert est hôtelier. Dans un document du 18 juin 1920, signé de la main du Secrétaire de l'Ambassade et chargé d'affaires, on apprend également qu'Antoine Imbert « a toujours donné les preuves du

---

<sup>1700</sup> Documents des particuliers de l'Archive du Consulat de l'Ambassade de France à Asunción, n° 079. Dans le document la date apparaît incomplète.

<sup>1701</sup> *Ibidem.*

<sup>1702</sup> *Ibidem.*

<sup>1703</sup> *Ibidem.*

<sup>1704</sup> *Ibidem.*

patriotisme le plus éclairé et le plus actif, chaque fois que les représentants de la France au Paraguay ont eu l'occasion d'y faire appel<sup>1705</sup> ». Et pour cause, le document fait la liste de tous les engagements pris par l'intéressé : « Délégué de la Ligue coloniale et de la Ligue maritime » ; « Membre de la Chambre de Commerce paraguayenne d'Asunción » ; « Chancelier substitué de la Légation de France » ; « l'un des fondateurs et secrétaire du comité de Propagande française pendant la guerre, de 1916 à 1917 » ; « Trésorier du Comité interallié d'hommage à la Belgique et à Verdun »<sup>1706</sup>. Il a également fait la guerre du Chaco (15/02/1934 - 31/12/1936). De plus, un document mentionne le nom « Imbert & Cia » en dessous du « Comptoir des Industries françaises »<sup>1707</sup>. Ce document explique la nature du projet de cette entreprise, créée d'une part, pour permettre l'essor des produits français sur le marché paraguayen, d'autre part, pour « réunir, autour de nous, tous les industriels et les fabricants français susceptibles de nous aider à présenter dans les meilleures conditions, les produits de notre industrie »<sup>1708</sup>. Dans un autre document, une lettre adressée au président de la Chambre de Commerce, on apprend les grandes lignes du projet du « Comptoir des Industries françaises », prévoyant, outre les importations de produits français, « l'exportation des produits du pays »<sup>1709</sup>.

Les affaires d'Antoine Imbert sont particulièrement intéressantes si l'on se fie à deux documents. Le premier est une lettre de M. Auguste Dussert, dont la Légation de France se fait le relais ; elle est adressée au Consul de France le 14 septembre 1912. La personne souhaite se « renseigner sur l'honorabilité et la solvabilité de Messieurs Imbert & Cie. Négociants [...] et si je puis sans crainte, accorder à cette firme, un découvert de 6/7000 francs, à 180 jours<sup>1710</sup>. » La réponse se trouve dans une note de l'Office national datée de 1912, nous informant que la maison de commerce d'Antoine Imbert « jouit d'une bonne réputation »<sup>1711</sup>.

---

<sup>1705</sup> *Ibidem.*

<sup>1706</sup> *Ibidem.*

<sup>1707</sup> *Ibidem.*

<sup>1708</sup> *Ibidem.*

<sup>1709</sup> *Ibidem.*

<sup>1710</sup> *Ibidem.*

<sup>1711</sup> *Ibidem.*

Document 29 - Lettre de Magdeleine Gimel - Bellegarde (Gard) France  
M. Imbert est l'oncle de Mlle Gimel

Bellegarde le 18 août 1920  
Aveyr. le 5 octobre 1920

Monsieur le consul

je vous écris pour savoir si vous  
ne pourriez pas me renseigner au  
sujet de mon oncle, Monsieur Antoine  
Imbert qui se trouvait il y a une  
quinzaine d'années à l'Assomption et  
je que depuis ce temps nous n'avons  
plus eu de nouvelles. Je vous serais  
bien reconnaissante si vous pourriez me  
dire s'il y est toujours ou s'il en est  
parti, ou bien s'il est mort. Car nous  
serions bien heureux d'avoir de ses nouvelles.  
Dans l'attente de votre bonne  
réponse, recevez monsieur le consul

Source : Archive du Consulat de France à Asunción, année 1920. Documents particuliers de M. Imbert ; Bellegarde, le 17 août 1920, M. le Consul, je vous écris pour savoir si ne pouviez pas me renseigner au sujet de mon oncle M. Antoine Imbert qui se trouvait il y a une quinzaine d'années à Asunción et depuis ce temps nous n'avons plus de ses nouvelles, je vous serais bien reconnaissante si vous pouvez me dire s'il est toujours, s'il est parti ou bien s'il est mort. Nous serions heureux d'avoir de ses nouvelles. Dans l'attente de votre bonne réponse, recevez M. le consul...

Bellegarde le 12 Mars 1926

Monsieur le Consul de France à Asunción Paraguay.

Monsieur le Consul

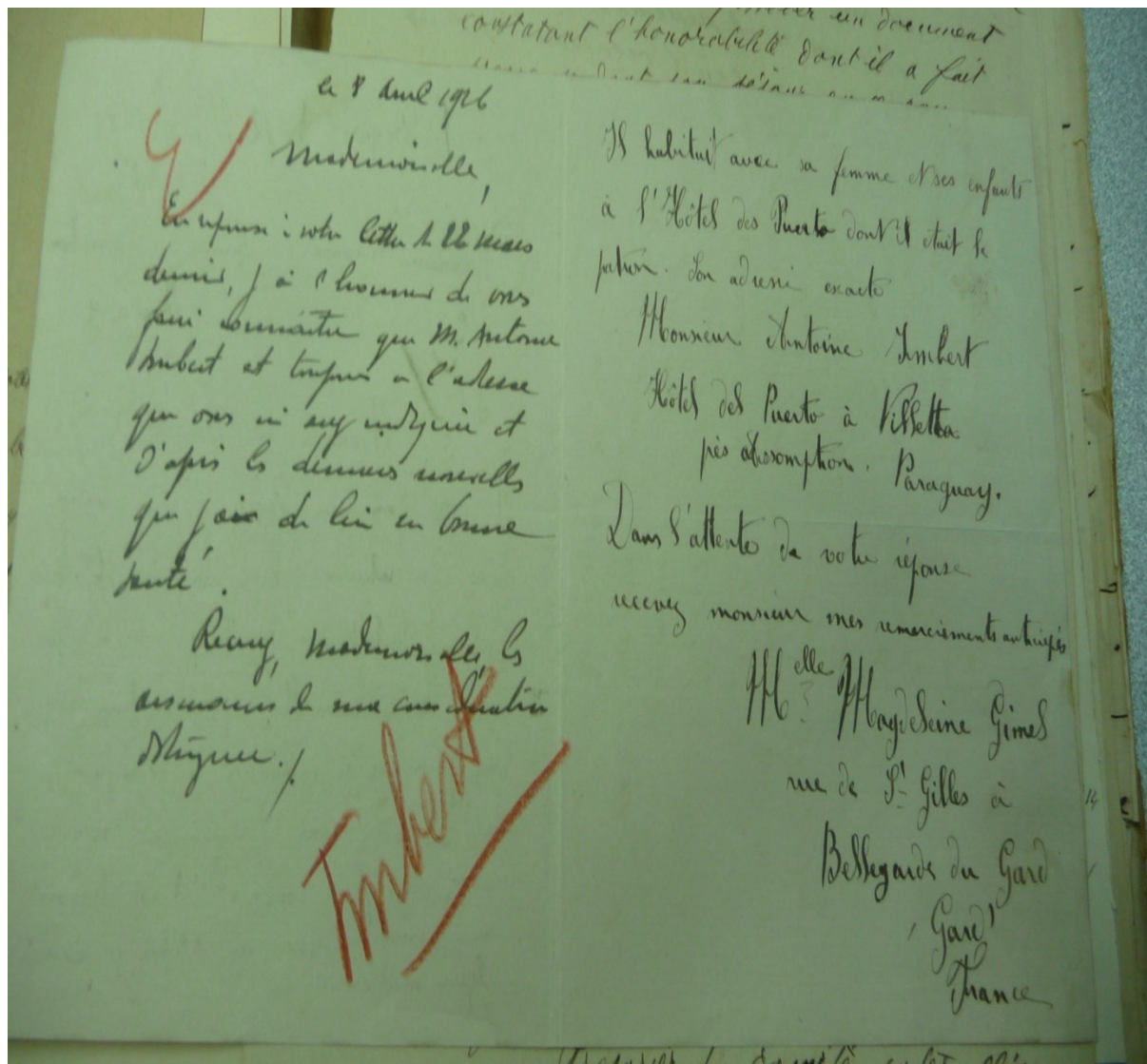
Je vous serais bien obligée, si vous vouliez bien vous intéresser pour moi de Monsieur Antoine Imbert, mon oncle, qui ne m'a pas donné de ses nouvelles depuis un temps assez long pour que je commence à m'inquiéter. Donc je vous serais reconnaissante si vous vouliez me faire savoir s'il est toujours à sa dernière adresse, ou s'il lui est arrivé quelque malheur.

obtenu m'a  
document  
a fait  
pays.  
que M.  
un lieu d'  
le comme  
le  
Déclaration  
quayeur  
de  
est resté!  
Comme  
il n'y a  
le,  
Comme  
la Légation

Source : Archive du Consulat de France à Asunción — année 1926. Documents particuliers de M. Imbert. Bellegarde, le 12 mars 1926, M. le Consul de France à Asunción, Paraguay, Je vous demande des nouvelles d'Antoine Imbert mon oncle, le temps est long et je commence à m'inquiéter sérieusement. Je vous serais reconnaissante si vous vouliez me faire savoir s'il est toujours à sa dernière adresse, ou s'il lui est arrivé quelque malheur. Il habitait avec sa femme et ses enfants à l'hôtel del Puerto dont il était le patron. Son adresse : Hôtel del Puerto, Villeta, près d'Asunción. Dans l'attente de votre réponse...



Document 31 - Lettre de Mlle Gimel et réponse du Consul de France à Asunción



Source : Documents personnels, Archive du Consulat de France à Asunción. Dossier particulier de M. Imbert. Réponse du Consulat, le 8 avril de 1926. ... Magdeleine Gimel, rue de Saint Gilles, Bellegarde du Gard, France. Mademoiselle, En réponse à votre lettre du 22 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Imbert est toujours à la même adresse et d'après les dernières nouvelles que j'ai de lui, il est en bonne santé. Recevez Monsieur...

Le cas des époux Jantou-Chatelain comme celui de M. Jansen sont des exemples illustrant le fait que les membres des familles restées en France souhaitent vivement avoir des nouvelles de ceux ayant migré : savoir s'ils vivent toujours au même endroit, ce qu'ils sont devenus, ou réclamer des conditions de vie liées à des devoirs familiaux. Ces documents nous permettent d'avoir une idée plus fine de ces migrants, et surtout d'avoir une visibilité de leur situation économique, que ce soit en cas d'échec ou de réussite. Concernant M. Jantou, on constate qu'il a nettement réussi au niveau professionnel. Il est propriétaire d'un établissement hôtelier à Concepción, dans la région nord du pays et gagne convenablement sa vie. Cet exemple illustre l'idée d'une immigration réussie, implantée ou encadrée en partie par

le gouvernement paraguayen, et ce, en dehors du secteur agricole. M. Imbert, quant à lui, s'est mis en couple avec une Paraguayenne, et a eu plusieurs enfants avec elle au Paraguay tout en ayant une épouse et deux enfants en France. Il exerce le métier d'hôtelier comme M. Jantou, mais est installé dans la région centrale, plus proche de la capitale. Son fils, Antoine Imbert, va s'enrôler dans l'armée paraguayenne pendant la guerre du Chaco (1932-1935). Il va aussi s'engager dans un comité de propagande pendant la Première Guerre mondiale. Dans le même temps, il exercera le métier de commerçant et fondera une maison de commerce à Asunción. Dans les deux cas, nous pouvons constater que les Français migrants ont souvent fondé une famille au Paraguay, que ce soit avec des Françaises ou des Paraguayennes.

Les lettres ayant circulé au sein des institutions nous renseignent également sur le caractère civique et social de la gestion du Consulat de France au Paraguay et du ministère des Affaires étrangères à Paris. Les familles restées en France sont en étroite communication avec ces institutions dans l'espoir d'avoir des nouvelles des membres ayant émigré. Ces institutions sont leur seul contact officiel et l'unique moyen dont elles disposent. L'intérêt historique de ces lettres est qu'elles font office de petites biographies racontant, de façon vivante, la situation des immigrants. Si les registres nous ont livré un premier aperçu de l'identité de ces immigrants français au Paraguay, les lettres viennent enrichir leurs portraits. Ces sources épistolaires sont d'autant plus précieuses qu'il est rare de trouver des écrits produits par des migrants eux-mêmes ou par des familles de migrants.

## **Conclusion**

De cette analyse du profil des différentes populations et nationalités immigrantes se dégagent des similitudes et des différences. Du point de vue de l'âge des migrants, la population immigrante syro-libanaise est la plus âgée, de toutes, la moyenne d'âge étant supérieure de cinq ans à celle des immigrants français par exemple. Concernant leur profession, on remarque que des secteurs d'activité sont plus en vue que d'autres, à commencer par les métiers manuels du monde de l'artisanat et de l'industrie. En effet, ceux-ci sont majoritairement représentés chez les immigrants français et italiens, mais ce sont les professions intermédiaires et les employés qui l'emportent chez les Syro-Libanais et les Espagnols, avec une très nette représentation des professions liées au commerce. En outre, il semble que les métiers relatifs à l'agriculture sont une spécificité française. En ce qui concerne les données liées à l'état civil, la présence importante du célibat jusqu'à 30 ans est notable, après quoi, le mariage devient largement majoritaire dans les autres catégories d'âge. Un autre point important qu'il convient de souligner est celui de la famille. En effet, de

nombreuses familles sont représentées, avec plusieurs enfants, entre deux et cinq en moyenne. Quant au niveau d'instruction des immigrants, il est variable selon la profession exercée qui nécessite diverses connaissances et savoir-faire. Si ces constats semblent aller à l'encontre des attentes du gouvernement paraguayen qui fondait ses espoirs sur l'agriculture, il n'en demeure pas moins que ces immigrants ont eu un impact réel dans la vie politique et sociale paraguayenne.

En ce qui concerne l'origine géographique des populations immigrantes, un point commun est observé entre toutes les nationalités représentées au Paraguay : l'existence d'une ville ou d'une région pilote, motrice dans le flux migratoire : en Italie, le Nord et le Sud ; en Espagne, la Catalogne ; en France, le Midi et les Pyrénées. Le fait que certaines régions soient particulièrement pourvoyeuses de migrants est directement lié à la présence des ports d'où partaient les bateaux pour l'Amérique du Sud, ce qui, sans nul doute, facilitait le départ des ressortissants des villes de ces régions. Par ailleurs, ce constat permet d'évaluer l'impact des politiques d'émigration menées par le gouvernement paraguayen, notamment dans les régions mentionnées d'Italie et de France, que ce soit du point de vue de la propagande réalisée que de la structuration de l'immigration dans les communautés des migrants.

Pour ce qui est de l'implantation migratoire au Paraguay, l'on remarque, de manière générale, que la destination prioritaire des immigrants était d'abord les colonies, pour le travail de la terre. Par la suite, nombreux sont ceux qui les ont désertées pour rejoindre les différentes villes du pays, à commencer par la capitale, à l'exception toutefois des Syro-Libanais qui n'étaient pas destinés à une colonie spécifique : ils avaient le choix de travailler la terre ou de développer l'activité du commerce.

Le dernier constat que nous pouvons faire, pour les cas italiens et français est que l'immigration n'a été possible que grâce à des réseaux et des soutiens aussi bien familiaux, amicaux qu'institutionnels, et ce, à toutes les étapes du parcours migratoire : l'achat de billet, le transport, l'accueil à l'arrivée, le développement d'une activité professionnelle, le maintien de relations familiales avec le pays d'origine, les démarches administratives ponctuant la vie de chaque individu ou encore le rapatriement.

Si la dimension sociale a été importante au niveau tant de l'implantation dans le pays que du maintien des échanges par-delà l'immigration, nous allons alors désormais montrer comment la vie sociale développée sur place a permis à chaque communauté et individu de construire une situation personnelle au Paraguay.

## Chapitre 9

# Entre vie sociale et commerciale, place et pérennité des immigrants dans la société paraguayenne

### Introduction

Si au cours du chapitre précédent, nous avons exposé le profil des principales nationalités concernées par la migration au Paraguay et souligné le rôle des réseaux familiaux, amicaux et institutionnels, nous souhaitons, ici, montrer comment, au travers de la vie sociale et commerciale, les immigrants ont réussi à se faire une place et à la pérenniser. Là encore, des différences sont notables selon les nationalités d'origine. Alors que les Français et les Espagnols ont institué une vie sociale fondée sur la nationalité d'origine ce qui leur a permis de s'intégrer à la société locale, nous montrerons comment cette sociabilité a dans le cas des Italiens et des Allemands permis des apports durables à de multiples niveaux pour le Paraguay. Dans un troisième et dernier temps, nous verrons qu'au-delà de la nationalité d'origine, le commerce a quant à lui aidé les immigrants à trouver leur place et à faire pleinement partie de la société paraguayenne.

Ce chapitre est en partie, construit à partir d'une recherche effectuée sur la vie associative des immigrants dans le but de saisir les bases de leurs relations sociales ayant permis à la fois leur installation et leur intégration, et ce, en continuité avec le chapitre précédent. Les mutuelles des communautés nationales y ont été en effet des institutions clés pour faciliter l'activité et la participation des immigrants à leur nouvelle société. Les immigrants ont forgé leurs propres organisations socioculturelles et les exemples d'associations d'entraide sont nombreux : la « Società Italiana di mutuo soccorso » (Association italienne de Secours mutuels) (1871), la « Sociedad Española de Socorros Mútuos de la Asunción del Paraguay » (Société espagnole de Secours mutuels ) (1873), la « Société la France » (1885), la « Société Sirios Unidos » ou l'« Union Siria » (1919), la « Asociación española de Romeros de Santiago », la « Sociedad Recreativa España » (Société récréative Espagne) ou « Centro Español » (1917), ainsi que le « Centre Català » (1914). On peut également citer des associations de détente, de divertissement et d'autres dédiées aux sports, créées par les ressortissants espagnols dans les années soixante et soixante-dix, la

«Asociación de la Mujer Española» et la «Casa de España»<sup>1712</sup> ou encore l'«Union libanaise» créée dans les années quarante (1942), le Club syrien fondé en (1944), l'Association allemande, le «Club Deportivo Alemán» (1917) et les associations japonaises qui dans les années soixante regroupait à la fois des immigrants installés à Asunción et d'autres à l'intérieur du pays. Un éclairage sera apporté sur les structures sociales ayant permis à des communautés, dont les Japonais et les Syro-Libanais, de s'intégrer. Nous explorerons, dans le même temps, la question de l'intégration par le travail, à travers le cas des Japonais et des Mennonites. Si ces derniers ont leur place parmi les immigrants qui ont réussi à relever les défis du travail de la terre avec des instruments rudimentaires, ils ont en outre pu maintenir vivante leur propre culture tout en s'intégrant à la population paraguayenne.

Comme nous le verrons, la vie associative ne se limite pas à des rencontres républicaines, de charité, de culture ou de loisirs, c'est aussi à titre professionnel, commercial ou pour le travail de la terre que les immigrants de différentes nationalités y adhèrent<sup>1713</sup>. Ainsi en sus de favoriser la création d'un ciment social, la vie associative des immigrants constitue un moteur de la vie économique du pays. Si le phénomène associatif est répandu, nous montrerons quelles sont les spécificités propres à chaque communauté, ainsi que le rôle qu'il a joué dans l'intégration et la place que chacune a occupée dans le pays, place également liée, comme nous l'avons vu au chapitre 7, aux mariages mixtes ayant permis aux immigrants de toute nationalité de faire pleinement partie du paysage sociologique du Paraguay<sup>1714</sup>.

---

<sup>1712</sup> D'autres associations espagnoles naissent dans les années à venir (26 juillet 1995) : la Casa Vasca de Asunción CVA «Euskal Etxea Jasone», à caractère social et culturel, visant la rencontre entre ses ressortissants pour la diffusion de la culture basque dans le pays et dans la région. Estatutos sociales de Euskal Etxea Jasone - Casa Vasca Asunción, (rédigé en espagnol et en Euskal) Asunción, Paraguay, 2008. L'Association de la «Casa de Andalucía» - Paraguay (2 avril 2003) : son principal objectif est de réaliser des activités sociales et culturelles, ainsi que de promouvoir la culture «Andaluzá» telle que précisée dans ses statuts.

<sup>1713</sup> MOYA, José C., «Immigrants and Associations : A Global and Historical Perspective», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 31, n° 5, 2005, pp. 833-864.

<sup>1714</sup> Pour un autre regard sur la question de la migration et des sociétés, voir : HERAN, François, 2018. *Migrations et sociétés*, Paris, Collège de France, Fayard, 2018; HOERDER, Dirk, *Migrations and belongings, 1870-1945*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2014.

# I - Sociabilités et vie sociale fondées sur la nationalité d'origine

## 1. L'adaptation sociale des immigrants français

### 1.1. La Fondation la France

#### 1.1.1. La Société de Secours Mutuels

Parmi les pionniers de l'immigration organisée par le gouvernement paraguayen, les Français ont réussi à s'adapter au Paraguay et à créer une sociabilité française en mettant en place diverses instances telles que, la Fondation, le Consulat et les écoles. C'est donc avant tout en créant une sociabilité basée sur la nationalité d'origine qu'ils sont parvenus à s'intégrer et à vivre au Paraguay.

Le fait que l'immigration française se soit constituée à partir de groupes, que l'on peut qualifier de « nomades », suite aux diverses situations vécues par ces ressortissants (chapitre 4), ne signifie pas qu'il n'y ait pas de socle social solide. Diverses associations et institutions ont été mises en place, et ce, dès le début. Le premier groupe de colons a fondé la « Société la France, Secours mutuels, Bienfaisance et Centre social », (Sociedad Francesa de Socorros Mútuos de beneficencia y centro social) ou (Société Française de Secours Mutuels). Installée calle Presidente Eligio Ayala esquina Yegros, à Asunción, elle a été fondée le 1<sup>er</sup> juillet 1885, et sa personnalité juridique a été reconnue par le pouvoir exécutif avec le décret du 9 juin 1912. La Société française de secours mutuels est ensuite devenue « Société française La France », ayant pour objectif la protection des soins médicaux et l'assistance en cas d'inaptitude au travail. Tous les Français résidant sur le territoire pouvaient s'associer, y compris les Alsaciens-Lorrains, les Belges et les Suisses. Ces associés devaient payer une contribution mensuelle pour soutenir l'association. La commission directive était composée par M. Jacquet<sup>1715</sup>, président ; A. Noyau, le vice-président ; Chevalier, secrétaire ; J. Richer, vice-secrétaire et trésorier, ainsi que par Simon Eymani, Charles Magni, Etienne Grapin, conseillers<sup>1716</sup>.

Parmi les documents que nous avons consultés dans les archives du Quai d'Orsay à Paris, il est, par exemple, indiqué que les associés connus sous la « Société la France » étaient présents aux célébrations de la commémoration de la prise de la Bastille, ou encore à des rencontres organisées par le Consul de France à Asunción, dans le but de réunir les membres

---

<sup>1715</sup> Se rapporter au chapitre 4 – La Colonie Nationale

<sup>1716</sup> Statuts et règlements de la Société Française de Secours mutuels du Paraguay, Assomption 1<sup>er</sup> janvier 1885, Assomption, 1890.

de la petite colonie française<sup>1717</sup>. Voici l'allocution prononcée par le président de la Société « La France », monsieur Albert A. Grillon lors du dîner du 14 juillet 1939<sup>1718</sup> :

«Mesdames et Messieurs, nous célébrons aujourd'hui le 150<sup>e</sup> anniversaire de la prise de la Bastille, mais malheureusement la situation en Europe et dans le monde entier est telle que nous ne sommes pas en mesure de célébrer les festivités qui ont toujours existé à une date aussi importante. Nous espérons sincèrement que la grave situation actuelle sera normalisée le plus rapidement possible, afin d'éviter un désastre final. Je vous invite à lever vos verres à la santé du Président de la République française, M. Albert Lebrun, du Président du Paraguay, M. Paiva, du Ministre de la Guerre, le Général Delgado, de la Commission parlementaire de la Chambre des Députés, ainsi qu'au Président élu, Son Excellence le Général Joseph Félix Estigarribia, à qui nous souhaitons bonne chance, afin qu'il réussisse à gouverner le Paraguay, notre seconde patrie, de manière à apporter le progrès et à permettre, dans un délai relativement court, de hisser le pays au rang qu'il mérite. Je lève mon verre à la santé de chacun d'entre vous, et je vous remercie au nom de la Société La France d'avoir participé à cette agréable réunion».<sup>1719</sup>

Les commémorations de l'armistice de la Première Guerre mondiale ont également été célébrées. Les membres et la petite colonie française se sont réunis à la date d'anniversaire de l'armistice (11 novembre) pour un service religieux à l'église française de la ville d'Asunción à la suite de lequel les Français présents se sont retrouvés autour d'un banquet. Le chargé des Affaires de France a alors affirmé que la colonie française était quelque peu désunie et que les fêtes patriotiques étaient ainsi l'occasion de la rassembler<sup>1720</sup>. Les Syro-Libanais ont eux aussi pris part à la commémoration de l'Armistice. Le chargé des Affaires a affirmé que cette communauté faisait preuve de plus d'unions entre eux que les Français. Les Syro-Libanais se sentaient en effet très proches de la Légation de France au Paraguay. Les rencontres organisées ne concernaient donc pas exclusivement les Français : si les Syriens y assistaient en grand nombre, les Libanais étaient plus réservés<sup>1721</sup>.

La Société change de nom à la fin des années soixante-dix pour devenir la « Fondation la France » (également connue sous le nom de Fondation Société la France), conservant dans son titre le nom du pays d'origine. L'attachement au pays d'origine était maintenu, et l'identité française était bel et bien le ressort de cette association, même au bout de plusieurs

<sup>1717</sup> La Société a été fondée le premier novembre 1886 selon les archives du Consulat de France à Asunción, le 1<sup>er</sup> juillet 1885 selon les Actes de la Société ; le 9 juillet 1912 est la date du décret de l'exécutif.

À cette occasion étaient présents : le Vice-consul de France, Ferrier, Ms Berthomier, J. Barrail, C. Blanch, A. de Belmont, J. Carron, Camihort, Clary, Coulaud, Rv. Pères Mostron et Palou, Grillon, F. Calmejane, E. de Jerica, Ladouce, F. Leveque, Parpillon junior, Tourmier, Triguís, entre autres.

Correspondance générale, Minute de Département, Dépêche de la Délégation, Amérique du Sud, Série B, Carton 223, dossiers 1 et 2, Direction des Affaires politiques et commerciales, direction d'Amérique, 15 juillet 1918. AMAE.

PITAUD, Henri, *Les Français au Paraguay*, Paris, Éditions Bière, 1955, pp. 146-147.

<sup>1718</sup> Albert Grillon était président de la « Société la France » du 1936 au 1942, puis a été réélu en 1945. Société Française La France, « Fondation La France », Assomption (1885-2005), 2005, pp. 249-250.

<sup>1719</sup> Président de la République française Albert Lebrun (1932-1940).

<sup>1720</sup> Dépêche de M. G. Perrot, Chargé des Affaires de France au Paraguay, à son excellence Ms. Aristide Briand, Ministre des Affaires Étrangères ; Direction des Affaires politiques et commerciales, n° 80, Amériques, Asunción le 13 novembre 1926, Paraguay, Affaires politiques, 1926, AMAE.

<sup>1721</sup> Dépêche du 13 novembre 1926, *op. cit.*

années d'existence. En 1922, des modifications ont été effectuées suite aux assemblées générales. Le nom original était maintenu, mais les objectifs de la société ont été reprécisés : fournir gratuitement à ses associés actifs l'assistance médicale et les médicaments nécessaires ; le secours s'ils sont dans l'impossibilité de travailler et de se charger de leurs funérailles ; prêter son aide aux Français nécessiteux et malades qui ne font pas partie de la société ; continuer l'organisation du centre social et récréatif : entretenir sa bibliothèque sociale, poursuivre la création d'une école française, constituer si possible une société coopérative de consommation, et enfin, resserrer des liens d'amitié entre les membres de la colonie française ; contribuer à l'augmentation du prestige et du bon renom de la France, favoriser son commerce et son industrie. Il est également mentionné que : « la demande d'admission doit être accompagnée d'un certificat médical (...) et signée par deux associés en qualité de parrains répondant du candidat ; payer un droit d'entrée et une cotisation mensuelle »<sup>1722</sup>. Nous le voyons, le socle identitaire français était fort, il était à la base de l'existence même de cette association pensée comme un ciment social permettant aux Français de vivre au Paraguay sans être totalement détachés de leur patrie.

## 1.2. Genèse de la Fondation

La Société française de Secours mutuels est issue de l'initiative d'un groupe de Français établis à Asunción, avec à sa tête M. L. Boussiron<sup>1723</sup>. Ce groupe s'est réuni au domicile de M. Evaly<sup>1724</sup> le 1<sup>er</sup> janvier 1885 à 15 heures pour fonder une association dont le principal objectif était de secourir les Français en cas de maladie. Une note d'invitation a alors été envoyée aux Français présents à Asunción via la presse en disant : « Les Français désireux de participer à la création d'une Société de Secours Mutuels sont priés d'y adhérer en signant la présente note. Les signataires recevront ultérieurement un avis du jour et du lieu de la réunion générale »<sup>1725</sup>.

L'idée a été bien accueillie et la commission directrice a été définie ; celle-ci se composait de quatorze personnes : M. Couchonal, président ; M. Hocquard<sup>1726</sup>, vice-

---

<sup>1722</sup> Statuts de la Société française « La France », Assomption, 1932, pp. 3-23.

<sup>1723</sup> François Boussiron est arrivé de Bordeaux en 1883. Il a 34 ans, est célibataire et pharmacien et s'est installé à Asunción.

<sup>1724</sup> Jean Louis Evaly arrive en 1879, âgé de 19 ans. Il est marié à Buenos Aires avec Marguerite André et est forgeron-charron. Louis Joseph Evaly, âgé de 22 ans, est originaire de Bourrogne (Haut-Rhin). Louis Auguste Evaly a 18 ans, il est célibataire, menuisier ; tout comme Félix Edouard Evaly âgé de 16 ans.

<sup>1725</sup> « se ruega a los señores franceses, deseosos de sentar las bases de una Sociedad de Socorros Mútuos, se adhieran firmando la presente nota. Los signatarios recibirán posteriormente aviso del día y lugar de la reunión general ».

<sup>1726</sup> Nous estimons qu'il s'agit d'Alfred Hacquard, 40 ans, armurier, venant de Luneville et installé à Asunción.



président ; M. Carron<sup>1727</sup>, trésorier ; M. Tenaillon<sup>1728</sup>, secrétaire ; M. Vrillaud<sup>1729</sup>, vice-secrétaire-trésorier. Messieurs, Gilly<sup>1730</sup>, Larran<sup>1731</sup>, Evaly, Bollert, Camihort<sup>1732</sup>, tous désignés comme conseillers, et Messieurs, Mariton, Tendil et Maxit comme suppléants. M. Francou a été quant à lui, nommé avocat conseiller<sup>1733</sup>. La Société était ainsi administrée par un conseil d'administration composé de quatorze membres titulaires et de trois suppléants. D'autres nationalités pouvaient être représentées dans la Société de secours mutuels, dont les Belges et les Suisses parlant français. Pour être membre cette société, il fallait payer une contribution. Selon les actes des livres de la société, conservés dans le bureau de la « Société la France » ou « Fondation la France », figure la date du premier conseil : le 6 janvier 1885, où le président a proposé de nommer l'écrivain Victor Hugo comme membre honoraire. Cependant, cette proposition n'a pas abouti du fait de son caractère politique, la société ne voulant pas devenir un espace de débat politique<sup>1734</sup>. Les femmes ont été admises au sein de la Société uniquement à partir de 1892, date à laquelle elle comptait 114 associés, dont 109 actifs et 5 membres honoraires<sup>1735</sup>. Au cours des années suivantes a également été créée une commission récréative au sein de la société.

À la même époque a été fondée la « Société française de Bienfaisance », société à caractère philanthropique et d'entraide. Le président et fondateur, M. Boussiron a fait don d'un terrain pour le siège de cette société qui serait partagée avec la Fondation de Secours mutuels. En 1899, les deux sociétés françaises ont fusionné et placées sous l'administration de la Fondation de Secours mutuels. Cette Fondation a alors reçu en donation 10 % de la fortune de M. Noyau<sup>1736</sup>. Elle disposait donc de ressources non négligeables pour avoir de son propre siège, aider les immigrants français et obtenir pour eux un terrain dans le cimetière de la Recoleta à Asunción.

<sup>1727</sup> Léon Caron arrive au Paraguay de Buenos Aires en 1869, il est originaire de Paris, âgé de 36 ans, et exerce comme officier de santé. ; Jean-Marie Carron, 28 ans est originaire de Mathan.

<sup>1728</sup> De la famille de M. Tenaillon : Charles Louis Tenaillon, arrivé en 1904, 17 ans, célibataire, étudiant, originaire de Paris, 17<sup>e</sup>, Seine.

<sup>1729</sup> Alain Vrillaud arrive en 1883, originaire de Sainte Marie – Charente, âgé de 20 ans, célibataire, employé.

<sup>1730</sup> Joseph Gilly arrive en 1889, âgé de 38 ans, célibataire, de profession cordonnier, originaire de Seyne - Basses -Alpes.

<sup>1731</sup> Herman Laran, originaire de Samaran – Gers, 37 ans, marié avec Rafila Ramires, trois enfants, entrepreneur de travaux publics, habite à Asunción.

<sup>1732</sup> Joseph Camihort est arrivé à Asunción en 1879 de Buenos Aires. Il est originaire d'Oloron-Sainte-Marie – Basse Pyrénées, âgé de 32 ans, il est de profession boulanger, marié avec Marie Caron (le nom est écrit en espagnol et restera « Carron » au Paraguay) et a trois enfants, le dernier étant âgé de 9 mois ; Jules Camihort (février 1904), 20 ans, commerçant, Asunción ; Marie Camihort née Caron (avril 1948), originaire de Lierre Savoie, âgée de 82 ans, sans profession, Asunción.

<sup>1733</sup> François Francou, 36 ans arrive en 1883 ; originaire de Carpentras, 36 ans, il est propriétaire, et habite à Itá-Paraguay.

<sup>1734</sup> À l'occasion des 120 ans de la fondation de l'Association française (1885-2005), la société a recueilli la vie de l'association dans un livre intitulé : « Société Française la France », « Fondation Société la France » Asunción, Litocolor, 2005.

<sup>1735</sup> *Ibidem*. « Société Française la France », « Fondation Société la France », (1885-2005) p. 34.

<sup>1736</sup> Acte de l'Assemblée de la Fondation de 1908, p. 39.

### 1.3. Les activités de la Fondation

Les Actes des assemblées de la Fondation détaillent les différentes activités et actions à caractère de secours mutuels, d'entraide, de bienfaisance, de récréation ou encore de bonne entente et d'amitié entre les deux pays. Des cours de français étaient donnés au siège, et l'un des professeurs les plus engagés était Bernard Drouault<sup>1737</sup>. En 1932, la Fondation la France a accueilli durant quelques mois, la « Société Récréative de la Jeunesse » avec les conditions suivantes :

- la Société paiera à la Fondation une somme de 250 pesos ;
- les frais de l'organisation de fêtes, à l'exception du 14 juillet et du 11 novembre, commémoration de l'armistice, seront partagés entre l'association et la Fondation ; une commission sera créée à cette fin ;
- la bibliothèque de la Société restera ouverte pour les associés, les mercredis et les samedis, de 14 heures à 18 heures toute la semaine.
- les associés de la Société disposeront d'un badge de contrôle signé par le président des deux Sociétés, et qui sera présenté en cas de demande des membres de la Fondation ;
- l'accès des associés à la Société sera rigoureusement contrôlé par le conseil de la Fondation la France<sup>1738</sup>.

En outre, une école nommée « Pasteur » a aussi été placée sous le soutien de la Fondation, et l'idée de créer une Académie française du nom de « Jean de la Fontaine » a ensuite pris forme. D'autres groupes ont également vu le jour au sein de la Fondation, dont le centre de jeunesse franco-paraguayen. La Fondation faisait également œuvre de charité à destination de la maison des enfants, des malades de la tuberculose, de l'hôpital « des cliniques » d'Asunción, où étaient aussi présentes les sœurs de la Charité de Saint Vincent de Paul. Pour renforcer les œuvres de la Fondation, la « Casa Francesa » (Maison française) a été créée sur le terrain de cette dernière, et l'édification était à la charge de l'Ambassade de France à Asunción. Ce n'était d'ailleurs pas le seul soutien du gouvernement français. La Fondation a en effet reçu un subside du gouvernement français pour les œuvres de charité et les aides sociales pour les Français, et leurs descendants qui en auraient besoin. L'Union des Français à l'étranger était d'ailleurs en contact permanent avec la Fondation, et l'un des membres a participé à l'assemblée générale à Paris.

À noter également que les locaux de la fondation pouvaient être loués par d'autres communautés, comme la communauté britannique qui y organisait ses assemblées<sup>1739</sup>. De

---

<sup>1737</sup> Fervent défenseur de la culture française. Il décède en 1965.

<sup>1738</sup> Édition anniversaire de 120 ans de la Société la France, 2005, *op.cit.* p. 52.

<sup>1739</sup> Actes de la Fondation des années 1955-1957, p. 91.

plus, pour améliorer les finances de la Fondation, les salles du siège étaient louées aux philatélistes, le bar vendait les produits de la Fondation et les salles de lecture et de musique étaient ouvertes au public<sup>1740</sup>. La Société disposait aussi d'un bulletin mensuel qui permettait de diffuser le programme des diverses activités<sup>1741</sup>.

À la fin des années soixante, la commission directive a été réaménagée et certains de ses statuts ont été revus : dorénavant, le conseil d'administration serait composé de cinq membres titulaires et d'un suppléant élu parmi les associés. Le conseil choisirait parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un conseiller. Les membres du conseil d'administration exerceraient leur fonction durant trois ans et seraient rééligibles. Il a également été décidé que des bourses seraient octroyées aux élèves d'écoles primaires de l'intérieur du pays pour poursuivre leurs études dans la capitale. Il en serait de même pour les bourses d'études universitaires en France. En outre, il a été décidé que la Fondation se doterait d'immeubles afin d'augmenter ses ressources (devoirs, art. 6)<sup>1742</sup>.

La décision de rendre les locaux de la Fondation la France à l'Ambassade de France a été signée dans une lettre datée de 1961 :

« Asunción, 31 août 1961. Projet d'acte de donation. Le Président de la Société française de Bienfaisance La France, d'Asunción - Paraguay, suscrit conformément à la décision unanime de l'Assemblée générale lors de sa session du 18 décembre 1960 et du Conseil exécutif lors de sa session du 13 août 1961 : déclare faire don au Gouvernement français d'un immeuble situé à Asunción, rue Eligio Ayala et Yegros, siège de la Société. Le bâtiment comprend une bibliothèque, une salle de lecture, un bar, une salle de jeux, trois salles de bains et toilettes, une cuisine, un second bâtiment (côté couloir), une partie des cours avec six pièces, trois au rez-de-chaussée et trois au premier étage. Cette donation est faite à la condition que le Gouvernement français utilise cette propriété pour construire un bâtiment destiné à abriter tout ou partie des services officiels français au Paraguay, étant entendu que dans le nouveau bâtiment des pièces suffisantes seront mises à la disposition de la « Société la France » du Paraguay pour tenir ses réunions, avoir une bibliothèque et disposer des commodités qu'elle désire. Il est entendu qu'entre le moment où la donation est acceptée par le gouvernement français et le moment où la construction du nouveau bâtiment commence, la « Société la France » continuera à utiliser le bâtiment existant dans les mêmes conditions »<sup>1743</sup>.

Malgré cette décision, la « Fondation La France » est restée toujours propriétaire d'un local mis en location, ce qui lui a permis d'avoir des revenus réguliers, tandis que son bureau était situé dans les locaux de l'Alliance Française.

---

<sup>1740</sup> Actes de la Fondation des années 1955-1957, p. 86.

<sup>1741</sup> Actes de la Fondation de l'année 1955-1957, p. 251.

<sup>1742</sup> Les modifications du statut du 19 juin 1977, « Fundación La France », *Ibidem*, pp. 3-19.

<sup>1743</sup> « Société La France », « Fondation La France », *op.cit.* pp. 103-104.

## 1.4. Actions de la Fondation en temps de guerre

La Fondation a occupé une plus grande place lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale (1914). La France a alors appelé ses ressortissants de l'étranger à assumer leur devoir et la Fondation était à cet égard particulièrement solidaire et active. Elle recevait alors des contributions financières de la part des immigrés français installés au Paraguay, destinés à régler les frais de voyages en France des réservistes et à aider leurs familles restées au Paraguay pendant la durée des combats. M. Barthe a offert quant à lui, les billets de voyages jusqu'à Buenos Aires, port où les immigrés s'embarquaient pour l'Europe<sup>1744</sup>. La Légation de France a également contribué avec un soutien financier. La Fondation organisait aussi des fêtes et des collectes afin de redistribuer les sommes reçues à la Croix-Rouge française et à la Croix-Rouge belge établies à Asunción. Le président de la Fondation, M. Daumas-Ladouce, était d'ailleurs l'un des premiers immigrés à avoir été présent à l'appel de la France pour combattre à ses côtés<sup>1745</sup>. Quant à M. Adrien Sicard, membre de la société il fut contraint de retourner en France pour soigner ses blessures de guerre<sup>1746</sup>. La Fondation l'a aidé à financer son voyage et est même venue au secours de sa famille restée au Paraguay en lui attribuant une pension<sup>1747</sup>. Nous pouvons d'ailleurs signaler que les immigrés réservistes volontaires ont apporté des trophées de guerre des armes et des armures de retour de guerre de 1914 (la Première Guerre mondiale (1914-1918)). M. Daumas-Ladouce a par exemple rapporté deux carabines. La Fondation a d'ailleurs exposé ces objets dans ses locaux, devenus une sorte de musée en hommage à la France<sup>1748</sup>.

Des comités de propagande avaient été constitués à Asunción en 1914 par les divers ressortissants européens : le Comité de propagande française ; le Comité de propagande anglaise ; le Comité de propagande italienne. À Buenos Aires s'est aussi formé un comité national «de Gaulle», en étroite communication avec l'association «de Aliados». À Asunción : le Centre général Pétain du côté français ; le Comité international des alliés en

---

<sup>1744</sup> *Ibidem*. p. 41.

<sup>1745</sup> À la fin de cette guerre, M. Daumas Ladouce reviendra au Paraguay où il restera jusqu'à sa mort.

<sup>1746</sup> Voici les caractéristiques de certains membres de la Fondation «La France» : Berthomier Alfonse, arrivé en 1888, 37 ans, originaire de Nevers, marié, comptable ; Anatole Louis Grillon, 22 ans, employé, originaire de Jailly - Seine et Oise ; Maurice François Clary, arrivé en 1947, âgé de 20 ans, étudiant, habite à Asunción, rue España 1262 ; Isidore Levy, arrivé au Paraguay le 21 avril 1885, célibataire, serrurier, originaire de Paris – Seine, habite à Asunción ; Louis Levy, arrivé en 1902, 45 ans, marié, originaire de Pau, Basses Pyrénées ; Louis Léopold Levy, arrivé en 1940, 55 ans, marié avec Carlota Curriel, quatre enfants, nés en 1906, 1904, 1908, 1909 ; Barthélémy Barrail, (Barrailh), arrivé en 1902, originaire de Baudreix – Basses-Pyrénées, 26 ans, célibataire, cultivateur ; Joseph Gonzalez Ligier, immatriculé au consulat de France en septembre de 1949, marié avec Margarita Paliza, 42 ans, commerçant, originaire de Gers, deux enfants, nés en 1942 et 1944 (les données affirment aussi qu'il est originaire de Comaux-Gard) ; François Joseph Seux, immatriculé en 1904, 40 ans, marié, originaire de Savoie, tuilier. Archives du Consulat de France à Asunción ; dossier, Asunción, le 22 novembre 1955.

<sup>1747</sup> « Société La France », « Fondation La France », *op. cit.* p. 46.

<sup>1748</sup> *Ibidem*, p. 56.

hommage à la Belgique et à Verdun. Au-delà des Français installés au Paraguay, c'étaient donc ainsi toutes les nationalités touchées par la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) qui faisaient preuve d'entraide et de soutien.

Ce n'est toutefois pas les seules guerres que l'immigration française allait vivre. Elle serait par la suite, confrontée à la Guerre du Chaco (1932-1935) entre le Paraguay et la Bolivie. À cette époque la Fondation comptait 54 membres actifs et trois honoraires. La Fondation ferait alors preuve de solidarité envers le président de la République, Dr Eusebio Ayala<sup>1749</sup> et le peuple paraguayen. Cette solidarité s'est notamment illustrée à travers le soutien financier octroyé à la Croix Rouge du Paraguay<sup>1750</sup>. En outre, en 1935, la commission directive de la Fondation a décidé d'envoyer un télégramme au ministère des Affaires étrangères à Paris, qui a également été porté à la connaissance du Consulat de France et publié dans les journaux de la capitale. En voici un extrait :

« Ministère des Affaires étrangères, Paris, la commission directive de la Société la France, légalement constituée à Asunción, témoin de l'agression bolivienne, déplore l'incompréhension des frères, de la part de la Société des Nations, et espère que le gouvernement français ne laissera pas sacrifier la juste cause d'une nation petite et courageuse qui ne fait que défendre les droits de peuples comme, nous il y a 20 ans, signé, Casimir Seux, Président »<sup>1751</sup>.

En réponse à cet appel de soutien, la Fondation a reçu une aide financière qui a été reversée aux orphelins paraguayens de la guerre du Chaco (10 000 pesos). La Fondation a donné une fête en l'honneur du Maréchal José Felix Estigarribia<sup>1752</sup>, son épouse et sa fille, pour célébrer la victoire de cette guerre. Cette solidarité et ce soutien affichés se sont poursuivis notamment à l'égard des autres pays face aux événements qui ont eu lieu en Europe quelques années après l'invasion de l'Allemagne par Hitler. La France montrait à travers la Fondation, sa solidarité envers la Pologne, et interdisait l'organisation de fêtes dans ses locaux pendant cette guerre. De même, la Fondation souhaitait accorder une aide aux soldats combattants français. À cette fin a été créée une commission de secours et d'information, composée par Henri Daumas, Bernard Drouault et Manuel González-Ligier, tous trois chargés de rencontrer le consul de la Légation à Asunción pour leur faire part de

---

<sup>1749</sup> Dr Ayala Président du Paraguay. Fut deux fois président de la République (1921-1923) et (1932-1936). Il est marié avec une Française, madame Marcelle Durand.

<sup>1750</sup> La somme de 10.000 pesos est une donation devenue habituelle pour l'organisation d'évènements, comme les spectacles de théâtre. Le Dr Andrea Barbero, Italien, installé au Paraguay fut président de la Croix Rouge paraguayenne. À sa mort a été créée la Fondation Andrés Barbero sur les terres qu'il possédait. Cette fondation abrite un musée d'anthropologie des Indiens du Paraguay et une bibliothèque qui conserve une importante collection consultée par les chercheurs. Site web : [www.museobarbero.org.py](http://www.museobarbero.org.py).

<sup>1751</sup> Édition anniversaire de 120 ans de la Société la France, 2005, p. 59, Casimir Seux, membre fondateur de la Société « la France », plusieurs fois président, décédé en 1955.

<sup>1752</sup> Le Maréchal J.F. Estigarribia fut le héros qui a permis la victoire de l'armée paraguayenne contre l'armée bolivienne (1932-1935). Sa fille, Graciela E. Fernández participera aux activités de la Fondation Société « la France » dans des conférences réalisées par la Fondation en tant que traductrice de français. Actes de la Fondation, 1965, *op.cit.* p. 117.

cette idée. Dans cet esprit de solidarité, les membres ont décidé d'acheter et d'envoyer un million de cigares aux soldats français combattants en France. La Commission directive de la Fondation a également décidé de créer une Association patriotique des alliés, « Aliados », laquelle a envoyé un télégramme de solidarité au Général Charles de Gaulle en réponse à son appel au monde libre du 18 juin 1940 : « *Au nom des anciens combattants et colonie française du Paraguay, approuve pleinement l'initiative du comité national français. À vos ordres mon Général* »<sup>1753</sup>.

Si l'honneur rendu à la patrie d'origine était fort — la Fondation de la Société la France a d'ailleurs déposé une plaque en l'honneur de la France dans la rue « República Francesa » avec la devise « Homenaje de la Société la France a la ciudad de Asunción, le 14 juillet 1955 » — cette entraide, comme cela a été suggéré en amont, n'était pas restreinte aux communautés des immigrants. À titre d'exemple, on peut souligner que des réfugiés russes entrés au Paraguay avec l'aide de la France, dont le General Ern et d'autres de l'« Unión Rusa de Paraguay » ont intégré la Fondation. De même, la Fondation a rendu hommage aux combattants d'Indochine dans la défense de Diên Biên Phu, hommage dont faisait écho un télégramme adressé au Général Christian de Castries : « *La collectivité française au Paraguay envoie aux vaillants défenseurs, leur témoignage d'admiration* », et l'envoi de condoléances au président René Coty pour le décès de son épouse : « *Président René Coty, Palais du gouvernement, Paris, La collectivité française au Paraguay exprime ses sincères condoléances. Respectueusement. Société la France, 12/XI/1955* ». Les différentes initiatives et actions menées grâce aux membres de la Fondation ont été reconnues et saluées par le biais de la remise de la Légion d'honneur à des personnes de diverses nationalités : le Dr Cecilio Báez<sup>1754</sup>, ministre des Affaires étrangères l'a reçu en 1937, la même année, Léon Fragnaud<sup>1755</sup> pour ses services rendus au pays pendant la guerre du Chaco (l'approvisionnement en eau de puits pour les troupes paraguayennes dans la région de bataille de *Yrendagüé*<sup>1756</sup>). La sœur supérieure du collège La Providence, Marie Cabanes, en 1947. M. Manuel González-Ligier, l'a également reçue en 1959 pour sa contribution à la diffusion de la langue et de la culture française ainsi que pour ses actions dans le domaine du commerce et du journalisme.

Si la Fondation était un ressort de la vie culturelle et sociale au Paraguay pour les immigrants français à travers les diverses activités qu'elle organisait, elle était également une

---

<sup>1753</sup> Actes du 18 juin 1940, *op.cit.* p. 72.

<sup>1754</sup> René Coty (1854-1859). Le Dr Cecilio Báez, écrivain, était Ministre plénipotentiaire en France en 1918.

<sup>1755</sup> Jean Léon Fragnaud, immatriculé au consulat en janvier 1940, 57 ans, originaire de Thénac – Charente, commerçant, marié avec Marta Burg, 7 enfants, nés en 1907, 1912, 1916, 1918, 1920, 1921 et 1925. M. Fragnaud décède en 1965 à Asunción.

<sup>1756</sup> Actes de la Fondation « Société La France », « Fondation La France », (édition 2005), *op.cit.* pp. 84-85.

pièce forte dans relations diplomatiques entre les deux pays en affichant ouvertement son soutien au pays d'accueil. De même, si la Fondation valorisait hautement la culture et le patriotisme français, elle était ouverte aux autres communautés de migrants et défendait des valeurs, notamment en temps de guerre, allant au-delà des frontières identitaires. En outre, si la vie associative promue par la Fondation était primordiale pour les ressortissants français au Paraguay, le consulat jouait un rôle complémentaire au niveau civil, ainsi que dans la protection des intérêts des Français dans l'exercice de leurs professions, ce que nous présentons brièvement dans la partie suivante.

### **1.5. Le service consulaire pour les Français**

La vie sociale des Français et le service social n'étaient pas exclusivement assurés par des associations ou des fondations, le service consulaire réalisait aussi, dans une certaine mesure, un service de connexion ou d'intermédiation entre les migrants et la France et ce, en situation d'urgence tout comme le reste du temps. Ce service facilitait notamment la vie des Français pour ceux qui ne pouvaient pas se déplacer de l'intérieur du pays pour aller à la capitale. De même, il assistait et soutenait financièrement les colons immigrants dans des situations difficiles, comme nous l'avons vu dans les cas de la colonie la « Nouvelle Bordeaux » et de la colonie « Nationale »<sup>1757</sup>.

Le représentant consulaire a en effet, été confronté à des problèmes engendrés par l'établissement des Français à l'intérieur du pays, notamment du fait des faibles moyens de communication et de l'éloignement, ce qui provoquait des contraintes pour la délivrance de procurations ou des actes notariés ou administratifs, ainsi que le prouve cette dépêche.

« Il arrivait souvent que des colons pauvres dispersés dans les campagnes, ainsi que dans les régions les plus reculées du Paraguay soient obligés de faire des voyages coûteux pour atteindre la chancellerie d'Asunción. Ces difficultés étaient si grandes que les décès et les naissances des Français passaient souvent inaperçus. »<sup>1758</sup>

C'est notamment pour faire face à ce type de difficultés que des ressortissants français, dont la situation économique était confortable, étaient missionnés pour occuper des postes diplomatiques en tant qu'agents consulaires de France au Paraguay. La Légation de France a également souhaité embaucher des auxiliaires dans les différentes régions où s'étaient installés des Français, afin de disposer d'un personnel permanent sur place. Les sources mentionnent seulement trois candidats pour ces postes : Domingo Barthe, 40 ans, grand industriel établi à Encarnación, résidant au Paraguay depuis son adolescence et possédant une

---

<sup>1757</sup> Se reporter au chapitre 4.

<sup>1758</sup> Dépêche du Consulat de France à Assomption, à son Excellence M. le Ministre des Affaires Étrangères, à Paris, Direction des Affaires commerciales et consulaires, Assomption, le 15 décembre 1892, Paraguay, politique étrangère, AMAE.

flottille de petits vapeurs sur le Paraná, dans la zone sud du pays ; Vicente Noguez, 36 ans, installé à Saint Stanislas (San Estanislao – Département de San Pedro) depuis 1870, employant près de 2000 ouvriers dans les « yerbales » et résidant depuis 21 ans au Paraguay, dans la zone nord-est du pays ; M. Valentin, 45 ans, directeur et fondateur de la colonie très prospère de Villa Sana, district de Concepción, dans la zone nord et agent de Mirabeau et Cahey d’Auvers.

Pour pallier le manque de personnel du Consulat d’Asunción qui dépendait de Buenos Aires, et les contraintes tant géographiques que politiques et administratives, il a été décidé de créer un poste indépendant à Asunción, afin de régler les questions administratives du Consulat aux côtés du Consul (1893). Ce besoin était lié non seulement aux ressortissants afin qu’ils remplissent leurs devoirs militaires et administratifs (service des affaires familiales, héritages et successions, etc.)<sup>1759</sup>, mais aussi aux affaires commerciales, domaine dans lequel allait également s’établir une structuration institutionnelle à travers l’ouverture d’un service commercial à Asunción.

Nous avons constaté qu’une des spécificités du consulat à Asunción, dès ses débuts était l’entraide des immigrants français se trouvant en difficulté, soit d’un point de vue financier, soit dans leurs relations avec le gouvernement paraguayen. Cela était particulièrement vrai pour les colons de la « Nouvelle Bordeaux », de la colonie « Nationale » ou de la « Nouvelle Picardie », ainsi que du point de vue de la protection politique et consulaire apportée aux ressortissants Syro-Libanais. Le gouvernement français a ainsi maintenu une forte proximité avec ses ressortissants au Paraguay via ces agents consulaires, ce qui a permis aux immigrants de maintenir à la fois des liens avec les familles restées en France et de faire face aux difficultés rencontrées au Paraguay. C’est en cela que le gouvernement français a lui aussi, participé à l’installation durable des immigrants au Paraguay.

## **1.6. Les coulisses de l’ouverture d’un Service commercial à Asunción**

De nombreux Français ont réussi au niveau commercial et économique, réussite dont le Paraguay de l’époque avait cruellement besoin. Citons à titre d’exemple le cas de M. Fragnaud, président de la Société La France et établi au Paraguay depuis 40 ans, qui se disait disposer d’influents relations pour permettre le succès des affaires des intérêts français. Nombreux sont en effet les membres de la colonie française au Paraguay qui avaient des intérêts importants : commerçants comme les Lapierre, Labattu, Bordenave, Léon Levy, Rabery, Boussiron,

---

<sup>1759</sup> Dépêche de la Légation de France à Buenos Aires, à son Excellence M. le Ministre des Affaires Étrangères, à Paris, M. Delcassé, Direction des Consuls et des Affaires commerciales, Buenos Aires, le 29 mai 1899, Paraguay, Politique étrangère, 1899, AMAE.



Calmejane et Ligier ; des hôteliers comme Camihort, Vinard, Carron et Verrier ; des industriels, dont Malessard et Dumont, J. Even, A. Brun et Verhot ; des éleveurs tels que Bruchon, Balanza, Poisson et Vernard, ou bien encore des agriculteurs et des particuliers.

Cette situation a incité plusieurs individus à s'associer afin de défendre leurs intérêts commerciaux, ce qui a d'abord eu lieu par le biais de bureaux à envergure diplomatique, comme le « service commercial » du Consulat français à Asunción. Pour renforcer les relations diplomatiques, le gouvernement français a élevé la représentation diplomatique au Paraguay, auparavant nommée Légation, au rang d'Ambassade au Paraguay<sup>1760</sup>. Cela s'inscrivait dans la continuité des rapports commerciaux déjà existants entre les deux pays, rapports initialement formalisés dans le Traité d'Amitié de commerce et de navigation signé en 1853 entre la France et le Paraguay<sup>1761</sup>. Cet accord commercial franco-paraguayen a contribué à renforcer les relations, entre eux, surtout en ce qui concerne le débouché des produits, dont le coton, le tabac, l'essence de petit-grain, etc.

En sus des réseaux existants entre individus et de l'élévation de la représentation française au Paraguay au rang d'ambassade est née la nécessité de doter cette dernière d'un service commercial propre. Cette demande avait déjà été formulée par le passé auprès du ministère de l'Economie de Paris<sup>1762</sup>, mais selon, l'Ambassadeur, la Direction de Paris n'avait pas prêté attention à cette demande. Face à l'importance et au volume des affaires commerciales entre la France et le Paraguay, qui n'avaient d'ailleurs cessé d'augmenter depuis quelques années, l'ambassadeur a estimé qu'il était impossible de continuer à assurer le service commercial dans les conditions présentes<sup>1763</sup>. En outre, les services de Buenos Aires n'étaient d'aucun secours, ayant au contraire créé une situation administrative faite d'inconvénients. Si jusque-là, les faibles échanges commerciaux entre la France et le Paraguay ne justifiaient pas la création d'un poste autonome d'Attaché commercial, il n'en était plus de même depuis que l'accord franco-paraguayen du 19 décembre 1949 avait donné aux transactions entre les deux pays une ampleur sans précédent. M. Chayet, alors diplomate, voyait avec intérêt la création de ce service commercial, car le gouvernement souhaitait entreprendre l'achat de matériel de travaux publics du fait de sa politique de développement des biens d'équipement.

De plus, les autorités paraguayennes voulaient ouvrir à Asunción, une foire-exposition internationale. Le ministère de l'Industrie et du Commerce attachait une grande importance à

---

<sup>1760</sup> Le premier Ambassadeur nommé pour ce poste est M. Milon de Peillon. Dépêche de M. Milon de Peillon, Ambassadeur de France au Paraguay, au Ministre des Affaires étrangères, Direction Amérique, Asunción, 21 octobre 1952, « Remises des lettres de créance », Paraguay, Affaires politiques, AMAE.

<sup>1761</sup> Se reporter au Chapitre 1.

<sup>1762</sup> Dépêche de M. Maurice Chayet, Ambassadeur de France au Paraguay, au Ministre des Affaires étrangères, Direction Amérique, Asunción, le 2 mai 1955, « Création à l'Ambassade d'un service commercial autonome », Paraguay, Affaires politiques, AMAE.

<sup>1763</sup> *Ibidem*.

cette manifestation, la première du genre Paraguay. Le gouvernement avait déjà reçu l'assurance de la participation d'un certain nombre de pays américains et européens. Cette invitation concernait également les industriels et les commerçants susceptibles d'être intéressés, malgré les courts délais de préparation<sup>1764</sup>. Selon le diplomate français, on pouvait considérer comme certaine la vente de la plupart, voire de toutes les marchandises qui seraient exposées. M. Chayet a alors encouragé la Direction des Affaires économiques et le Centre National d'Exportation à Paris, désireux que des entreprises françaises soient présentes à la Foire d'Asunción.

Face à ce contexte commercial prospère, la représentation française au Paraguay n'était pas adaptée. S'il y a cent ans, elle revêtait la simple forme d'un Consulat dont le personnel, y compris le chef de poste, était composé de trois membres, un siècle plus tard, même face au volume et à l'importance des affaires commerciales, le Consulat et la légation ne disposaient en tout et pour tout, que de quatre personnes : l'ambassadeur, le vice-consul et deux auxiliaires. C'est à ce titre que le diplomate français a insisté auprès de son gouvernement pour créer un service commercial indépendant de l'Ambassade à Asunción, et ce, même si certaines maisons françaises n'étaient pas encore suffisamment organisées pour l'exportation et que « l'esprit exportateur » n'était pas encore assez développé<sup>1765</sup>.

Le consul a estimé nécessaire de mobiliser Paris au sujet de la structure commerciale de la diplomatie française au Paraguay, ayant même décidé de ne plus s'occuper des affaires économiques de l'Ambassade au Paraguay s'il n'obtenait pas l'assistance nécessaire pour mener à bien sa mission diplomatique. Si, à son arrivée au Paraguay, il était bien conscient de la situation qui l'attendait, il s'est, dans un premier temps, contenté de pallier cette carence par ses propres moyens. Mais il était alors dans l'obligation de s'adresser aux ministères concernés (Affaires étrangères et Économie), afin de résoudre ce problème<sup>1766</sup> et de parvenir à créer un service commercial. Face à la situation fragile de l'ambassade au Paraguay, au manque de personnel, d'infrastructure, d'autonomie, et de pouvoir d'action, il a proposé :

---

<sup>1764</sup> Dépêche de l'Ambassadeur de France au Paraguay, M. Maurice Chayet, au Ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires économiques et financières, Asunción, 21 avril 1955, « Foire internationale de l'Assomption », AMAE. « Le diplomate français, s'interroge et ne dissimule pas que, selon les conditions dans lesquelles se présente le projet paraguayen, nombre de commerçants et industriels français hésiteront à engager des frais sans avoir la certitude de rentrer dans leurs débours ».

<sup>1765</sup> Dépêche de l'Ambassadeur de France au Paraguay, M. Maurice Chayet, au Ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires économiques et financières, Asunción, 30 mai 1955, « Difficultés que rencontrent les exportations françaises », AMAE.

Dépêche de l'Ambassade de France à Buenos Aires, le 8 mai 1955 « Difficultés que rencontrent les exportations françaises au Paraguay ». M. Bassaget, Conseiller commercial de l'Ambassade à Asunción, en résidence à Buenos Aires, AMAE.

<sup>1766</sup> Dépêche de M. Maurice Chayet, Ambassadeur de France au Paraguay, au Ministre des Affaires étrangères, Direction Amérique, Asunción, le 24 janvier 1955, « Création à l'Ambassade d'un service commercial autonome », AMAE.

« Il y a deux options : la première est, comme je l'ai déjà dit, d'affecter un agent commercial à une mission temporaire à Asunción. Cet officier, qui profiterait de son séjour pour faire une étude approfondie des conditions économiques du Paraguay pour le compte de son Département, ferait en fait office d'attaché commercial à l'Ambassade et me déchargerait ainsi d'une tâche de plus en plus absorbante. Je comprends que, d'un point de vue budgétaire, il est beaucoup plus facile d'envoyer un tel fonctionnaire en mission de durée limitée que de créer un nouveau poste. L'alternative à la première solution consiste à créer un poste d'assistant recruté localement. »<sup>1767</sup>

Le consul n'était alors pas le seul en faveur de cette demande. Il était notamment soutenu par les membres de la Fondation et des Français réunis chez M. Fragnaud, président de la « Société la France », également favorables à la création d'un organisme nommé « Centre commercial franco-paraguayen »<sup>1768</sup>. Selon le diplomate, « les Français de ce pays sont de plus en plus désireux de voir doter l'Ambassade de France à Asunción d'un service commercial autonome »<sup>1769</sup>.

Ce désir était directement lié au fait que depuis quelque temps, les échanges commerciaux tendaient à s'accroître : en 1968, les importations en France s'élevaient à 8,5 millions de francs (produits agricoles et alimentaires produits chimiques), et les exportations de France à 6,3 millions de francs (automobiles, industries mécaniques et électriques et pharmaceutiques). En outre, certaines réalisations avaient déjà eu lieu (commande de fournitures de matériel électrique pour le barrage d'Acaray d'un montant de 2,4 millions de dollars) et des projets étaient à l'étude concernant notamment la fourniture de matériel de construction de routes, l'agrandissement du port d'Asunción, l'exploitation du bois et la construction de scieries. Enfin, ce service commercial semblait d'autant plus justifié que les rapports avec la France se développaient pour installer à Asunción une succursale de la banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, d'une agence Citroën et des services de l'Agence France Press (AFP) dans divers journaux et stations de radio<sup>1770</sup>. C'était donc du fait de ces différentes raisons qu'un Service commercial a été ouvert au sein de l'Ambassade de France, et beaucoup plus tard, une Chambre de commerce franco-paraguayenne.

Si l'attrait des immigrants était avant tout commercial, les assises commerciales des Français au Paraguay ne pouvaient se consolider que dans la durée et au gré de longues négociations. Ce fut donc progressivement que la place des Français s'est instituée dans le

---

<sup>1767</sup> *Ibidem.*

<sup>1768</sup> Dépêche du mai 1955, *op. cit.*

<sup>1769</sup> Dépêche de M. Maurice Chayet, Ambassadeur de France au Paraguay, au Ministre des Affaires Étrangères, Direction Amérique, Asunción, le 24 janvier 1955, « Création à l'Ambassade d'un service commercial autonome », AMAE.

<sup>1770</sup> L'Ambassadeur à Asunción est M. Christian de Nicolay, il a pris ses fonctions le 25 mars 1965. Depuis le 19 décembre 1966, le Paraguay est représenté à Paris par M. Godinot de Vilaire, ancien Secrétaire d'État aux Relations Extérieures.

pays. En outre, si le développement des relations commerciales était l'un des principaux éléments au cœur des relations bilatérales, les relations culturelles en faisaient aussi partie<sup>1771</sup>.

## **1.7. L'enseignement, biais de la promotion de la culture française**

Le rayonnement de la culture française sur le sol paraguayen était à l'image de la dimension commerciale développée progressivement. Ce rayonnement était notamment assuré par des écoles françaises. Trois collèges religieux de la Fondation française ont joué un rôle important et presque égal à celui des établissements paraguayens dans l'enseignement de la langue française : les collèges Saint-Joseph, la Providence, avec les sœurs de Saint Vincent de Paul, et le collège Immaculée Conception des Sœurs Bleues de Castres. Il importe de signaler que toutes ces congrégations religieuses étaient déjà installées en Argentine, pays à partir duquel elles sont arrivées au Paraguay. Des religieux et religieuses sont partis pour l'Amérique du Sud dans le but d'étendre leur enseignement catholique et leur savoir-faire concernant le métier de l'artisanat.

Le collège Saint-Joseph fondé par les pères de la congrégation de Betharram, le 9 juillet 1904<sup>1772</sup>, est l'un des premiers collèges créés par des religieux français connus aussi sous le nom de pères bayonnais ou pères basques<sup>1773</sup>. Certains d'entre eux étaient d'ailleurs très connus pour leurs œuvres dans le pays, dont le père Saubatte<sup>1774</sup> et le père François Palau, ce dernier étant aussi le précurseur de la construction de l'église d'Areguá, ville proche de la capitale<sup>1775</sup>.

Les prêtres à la base de ce collège appartenaient à la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram, dont la société mère est basée en France. Les Bétharramites, ou prêtres du Sacré cœur de Jésus de Bétharram, est une congrégation fondée par un Basque originaire

---

<sup>1771</sup> Le Gouvernement paraguayen attendait que le Président de la République française veuille bien agréer son Ambassadeur à Paris, un jeune colonel paraguayen de 32 ans, M. Garcia de Zuñiga. Dépêche de M. Milon de Peillon, Ambassadeur de France au Paraguay, au Ministre des Affaires Étrangères, Direction Amérique, Asunción, 21 octobre 1952, « Remise de lettres de créance », AMAE.

<sup>1772</sup> PITAUD, H., *Les Français...*, *op.cit.* p. 141.

<sup>1773</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle en France plusieurs lois sont promulguées dans le processus de restriction des activités des congrégations religieuses en France. Des lois sont votées entre 1902 et 1904. Cette disposition conduit de nombreuses congrégations à s'expatrier dans d'autres pays et elles s'installeront aussi au Paraguay. Les pères de Bétharram n'ont pas été épargnés par ces lois.

<sup>1774</sup> Joseph Jérôme Saubatte, 68 ans, originaire de Lestelle-Basses-Pyrénées, ecclésiastique de Bétharram, immatriculé au consulat en août 1958. Il fait aussi partie de l'établissement des pères de Bétharram : Jean-Laurent l'Hoste, 30 ans, célibataire, professeur au collège Saint José, originaire du Gers- Basses Pyrénées.

<sup>1775</sup> « De retour au collège Saint-Joseph, le père Palou, qui ne pouvait plus enseigner, fut chargé de la construction de la nouvelle église. Travailleur acharné, il prêchait par l'exemple, mettant sa propre main à la pâte. Il était donc exigeant envers les travailleurs, dont il ne pouvait tolérer l'échec. Ainsi, l'un des travailleurs connu pour sa paresse et sa mauvaise humeur et qui avait été menacé à trois reprises de licenciement l'a poignardé au moment où il s'appêtait à le payer. Tous les religieux s'accordent à dire qu'il s'agissait simplement de la vengeance personnelle d'un travailleur mécontent, qui avait la réputation d'être un méchant. Les funérailles, auxquelles ont assisté le Nonce Apostolique, des membres du gouvernement et le diplomate français, se sont déroulées en présence d'une foule ». Dépêche de M. Maurice Chayet, Ambassadeur de France au Paraguay, au Ministre des Affaires Étrangères, Direction Amérique, Asunción, 5 décembre 1955, « Assassinat d'un religieux français », AMAE.

d'Ibarre (actuellement Pyrénées-Atlantiques). En 1856, les prêtres de cette congrégation ont quitté Bayonne et ont alors participé à l'émigration massive de Basques et de Béarnais en Argentine et en Uruguay, mouvement qu'ils ont suivi, car cette région d'Amérique du Sud manquait de prêtres. D'abord institué en tant qu'école primaire en juillet 1904, et plus tard secondaire, ce collège figurait parmi les meilleurs établissements scolaires privés de la ville d'Asunción. Plusieurs anciens élèves de cet établissement sont devenus des intellectuels reconnus dans la société paraguayenne et ont occupé des postes importants dans les domaines politique et culturel.

Parmi les prêtres de cette communauté, figure Marcelino Noutz<sup>1776</sup> (1892-1962) venu au Paraguay en 1918. Il était professeur de français dans cette institution, ainsi qu'au collège militaire dans les années vingt. Il a mis en place l'Académie littéraire au Collège Saint-Joseph. Il a également composé trois poèmes épiques qui sont devenus des chansons, comme le célèbre « Himno de la Raza » (L'Hymne de la race) devenue « Patria querida », chant composé en 1923, ressemblant fortement dans le rythme de la marche française la Madelon. La chanson « Patria Querida » a été entonnée à l'occasion de la visite du Président Charles de Gaulle au Paraguay (1964).

Cette chanson a traversé les années ayant été reprise dans les collèges, les établissements militaires, ou encore lors d'événements évoquant la patrie, deviendra l'hymne patriotique du Paraguay. D'autres compositions sont également connues dont « Canto a la bandera » et « Résurrection », écrite en l'honneur du Maréchal Francisco Solano López en 1926 à l'occasion de son anniversaire.

Le Collège « La Providencia » de Saint Vincent de Paul, fut, quant à lui fondé, en 1882, par la congrégation des Sœurs de Saint Vincent de Paul et de Sainte Louise de Marillac. C'était la première école privée catholique des filles dans le pays, et le premier collège à caractère religieux au Paraguay. Leurs œuvres étaient principalement tournées vers la santé, ce qui est illustré à travers la création d'un hôpital des pauvres.

La congrégation des sœurs de Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Castres, plus connue sous le nom de « Hermanas Azules », (sœurs bleues, car elles sont habillées en bleu), est originaire du sud de la France. Arrivées en 1939, ces religieuses se sont d'abord installées à Caazapá, à l'intérieur du pays, puis se sont établies progressivement dans d'autres villes dont Asunción, Concepción, Saladillo, Encarnación. Dès le début, leur vocation était religieuse, mais plus précisément leur objectif était de recruter des filles pour qu'elles deviennent elles aussi religieuses et fassent partie de leur communauté. Avec leur expansion sur le territoire, elles se sont ensuite focalisées sur l'enseignement et ont œuvré pour ouvrir

---

<sup>1776</sup> PITAUD, H., *Les Français...*, *op.cit.* p.141.

des écoles primaires et secondaires. Leurs activités portaient également sur la charité et la santé à l'hôpital militaire d'Asunción. Soulignons aussi que d'autres établissements scolaires ont été créés à Asunción, dont le collège franco-paraguayen Paul Valéry fondé en 1965 et soutenu par l'Ambassade de France et la Fondation Société la France, ainsi que le collège Marcel Pagnol, disposant du dernier programme scolaire français.

### **1.8. L'Alliance française à Asunción**

Si la culture française était présente et promue au Paraguay à travers l'enseignement de la langue, cette dynamique a été renforcée avec la fondation de l'Alliance française à Asunción en 1922. À partir de là, les positions culturelles françaises se sont solidifiées<sup>1777</sup>. Le rôle joué par l'Alliance française s'illustre à travers le souvenir laissé par la plupart des membres de la mission militaire française restés à Asunción de 1938 à 1943, et celui de divers médecins français qui ont travaillé à l'Université de la capitale de 1920 à 1930<sup>1778</sup>.

L'Alliance a vu le jour grâce à l'intervention de Pierre Didier de l'Alliance française de Buenos Aires, qui a proposé son aide pour la création d'une filiale au Paraguay de la société Fondation La France par les frais de M. González-Ligier. En outre, l'inspecteur de l'Alliance française pour l'Amérique du Sud manifestait le besoin de créer une Alliance française à Asunción. Pour ce faire, il a instauré un comité provisoire dont le président était Juan Patri (immigrant italien)<sup>1779</sup>. Une fois créée, la Fondation a mis à disposition ses locaux pour dispenser des cours de français et accueillir les enseignants de l'Alliance. Quelques années plus tard, en application d'un accord culturel et technique signé le 10 décembre 1963, l'enseignement de la langue est devenu facultatif dans les centres d'enseignement secondaire, dans les écoles publiques et privées (où seuls l'anglais et l'allemand étaient enseignés jusqu'alors), et obligatoires à la Faculté des Lettres et à l'École des Beaux-Arts. Cet accord prévoyait aussi l'accueil de boursiers paraguayens en France (une dizaine par an) et l'envoi d'experts français de coopération technique (administration publique, formation professionnelle, santé, agriculture).

Le dynamisme culturel français au Paraguay s'incarnait également à travers une diversité de centres actifs dans ce domaine. L'on peut par exemple évoquer le centre d'informations françaises, dirigé par M. Drouault qui était chargé, en l'absence du titulaire,

---

<sup>1777</sup> Voir aussi MATTHIEU, Gilles, *Une ambition sud-américaine : politique culturelle de la France : 1914-1940*, Paris, l'Harmattan, 1991, p. 108.

<sup>1778</sup> Dépêche de l'Ambassadeur de France en Argentine, au Ministre des Affaires Étrangères, Direction d'Amérique, Département des Relations culturelles, « mission d'Émile Gouiran, voyage au Paraguay », Buenos Aires, le 12 mars 1946, Paraguay, Affaires culturelles, AMAE.

<sup>1779</sup> Actes de la Fondation années 1951-1952, *op.cit.* pp. 80-85.

des intérêts français<sup>1780</sup>, et qui était installé dans un local du centre-ville. Ce dernier édita un petit journal, « La Voz de Francia », (*La Voix de France*) qui était diffusé sur l'ensemble du territoire et même dans les coins les plus éloignés du pays<sup>1781</sup>. D'autres initiatives, telles que la création d'un centre culturel français à Asunción par M. Émile Gouiran a suscité dans les divers milieux de cette ville un vif intérêt : M. Gilbert Lejeune, par exemple s'est engagé à donner un minimum de dix mille guaranies pour le local culturel<sup>1782</sup>. On peut également ici souligner la diffusion de livres et de revues de la mode française vendue dans la librairie fondée par M. Karl Henning, d'origine sarroise et réfugié au Paraguay après 1935, même si ce dernier éprouvait certaines difficultés à vendre ces publications en raison de leur prix élevé<sup>1783</sup>. Il est également nécessaire de mentionner le rôle de la coopération française à travers le service consulaire. Cette coopération était présente dans le domaine de la médecine : elle a notamment œuvré pour la réorganisation de l'école d'infirmières et de la Faculté de médecine, en améliorant les spécialités enseignées afin que l'enseignement dispensé soit conforme aux exigences de la médecine<sup>1784</sup>.

Ainsi, le dynamisme de la vie française au Paraguay, à travers le commerce, la culture et l'enseignement montrent non seulement l'adaptation sociale des Français, mais aussi la forte présence de la France dans cette région du monde. Cette présence était également le fait de la communauté espagnole qui se distinguait par la multiplicité des espaces de sociabilité dont elle était à l'origine.

## 2. Les Sociétés espagnoles

Dans cette section, nous traiterons des principales associations espagnoles à Asunción qui pour la plupart, sont encore en activité et font pleinement partie de la vie sociale paraguayenne. Il s'agit de la Société espagnole de secours mutuels, de la Société d'Espagne, de l'Association de la Femme Espagnole, de l'Association de la Maison d'Espagne et du Centre Català. Diversifiées dans leurs caractéristiques, ces institutions sont pour certaines, tournées vers

---

<sup>1780</sup> Selon l'expression de la diplomatie française à Asunción à cet égard, la Société « La France » est composée de « braves » gens.

Dépêche de M. Drouault, Service français d'information au Paraguay, à M. Jacques Pigeonneau, Conseiller d'Ambassade à Buenos Aires, Asunción, le 25 février 1946, Paraguay, Affaires culturelles, AMAE.

<sup>1781</sup> *Ibidem*.

<sup>1782</sup> *Ibidem*.

<sup>1783</sup> Dépêche de M. Teissier, Consulat de France à Asunción, au Ministre des Affaires Étrangères, Direction d'Amérique, Service d'information et de Presse, Asunción, le 3 novembre 1946, Paraguay, Affaires culturelles, AMAE.

<sup>1784</sup> Dépêche de M. Maurice Chayet, Ambassadeur de France au Paraguay, au Ministre des Affaires Étrangères, Direction des Affaires économiques et financières. Asunción, 20 juillet 1955, « Accord pour la réorganisation de la Faculté de médecine », AMAE.

l'entraide, d'autres sont spécialisées dans les œuvres de charité, d'autres encore proposent des divertissements et animent la vie culturelle, et d'autres enfin sont à caractère politique<sup>1785</sup>.

## **2.1. La Sociedad Española de Socorro Mútuo de la Asunción del Paraguay (La Société espagnole de secours mutuels d'Asunción du Paraguay)**

La société espagnole nommée «Sociedad Española de Socorros Mútuos de la Asunción del Paraguay» a été fondée le 9 mars 1873. Son acte de fondation précise : «*reunidos en la casa de Baños de la calle de la Justicia n° 39, los españoles inscriptos en la adjunta lista, siendo las 4 y 30 h de la tarde declararon abiertos los trabajos [...]*»<sup>1786</sup>. Les statuts de cette association ont été modifiés plusieurs fois à la suite des résolutions adoptées par les assemblées de 1905, 1921, 1957 et 1966. La Société espagnole de Secours mutuels est une association civile, sans but lucratif, d'utilité publique, et son siège se trouve à la capitale, Asunción. Ses principes sont basés sur la charité chrétienne, la coopération et la solidarité. Ses principaux objectifs sont l'aide réciproque entre les membres, en cas de maladie ou de décès ; la célébration des fêtes patriotiques espagnoles ; le maintien de l'union et de la fraternité entre tous les descendants espagnols résidents dans la république ; le développement de tout bien commun compatible avec sa base fondamentale, la Bienfaisance, ce qui peut se traduire notamment par l'organisation d'évènements culturels, scientifiques, artistiques, sportifs, afin d'animer l'esprit de fraternité. L'association a pour patrimoine des biens immeubles et meubles, et jouit des paiements des associés sous forme de contributions, de donations, de subsides et toute autre ressource. Les associés peuvent être membres honoraires — comme le représentant diplomatique espagnol qui a apporté d'importants bénéfices à l'association — associés à vie dès lors qu'ils l'ont été pendant quarante ans ou qu'ils ont été actifs. Les membres de l'association regroupent des Espagnols de différentes générations, des Paraguayens, ainsi que des individus d'autres nationalités. La commission directive est toutefois composée de notables espagnols<sup>1787</sup>. Quatre-vingt-dix associés étaient inscrits au

---

<sup>1785</sup> Ces modèles d'associations espagnoles étaient très répandus dans les pays du cône sud, GONZÁLEZ, Elda, REGUERA, Andrea, *Descubriendo la nación en América, Identidad, imaginarios, estereotipos, sociales y asociacionismo de los españoles en Argentina, Brasil, Chile, Uruguay, siglos XIX-XX*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2010 ; MOYA José, C., *Cousins and Strangers : Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998.

<sup>1786</sup> La fondation de la société a eu lieu sous l'initiative de Fructuoso Bastida, la première activité sociale s'est tenue le 4 novembre 1873, « con una primera « función » (fête) au bénéfice de la société. Sous la proposition de Ricardo Brugada a été fondé le cimetière espagnol le 13 décembre 1874.

<sup>1787</sup> Le président, Don Vicente I. Acéa ; vice-presidente, Don Antonio Uribe ; tesorero, Don Carlos Ros ; secretario, Don Cayetano Pérez ; vocales, Don Manuel Fernandez, Dr. Ramón Zubizarreta, Don Ricardo Brugada. Suplentes; Don Eusebio Echeguren; Don Ricardo Faraldo; Don Francisco Terren; José M. Balteyro. Estatutos de la Asociación Española de la Asunción del Paraguay, 28 p. exemplaire offert par le Secrétariat du Sanatorio Español, Asunción, 2015. La liste de la première commission directive des



moment de la fondation de la société de bienfaisance. En 1893, elle comptait 428 associés<sup>1788</sup>. Après 144 ans d'existence, la Société est toujours active. Elle est indissoluble selon les statuts à moins que dix associés s'y opposent. Par la suite, l'Association a changé de nom pour devenir « Association Espagnole de l'Asunción del Paraguay » (Asociación Española de la Asunción del Paraguay<sup>1789</sup>), et l'administration était accueillie par le secrétariat du Centre de Santé espagnol (Sanatorio Español), créé et géré par cette association et qui est ouvert à toute personne désirant avoir des soins. Il comprend également une maison de retraite.

Dans les Actes de session de la commission directive de l'Association de secours mutuels, il est fait mention des échanges entre les associations espagnoles et les collaborations étroites entre elles. En 1933 a été créée l'Association espagnole de culture physique représentée par un délégué de chaque association, ainsi que la bibliothèque publique espagnole. L'une des activités habituelles des associations était de fêter le jour de « Santiago Apostol » (Saint Jacques apôtre, patron d'Espagne) sous forme de processions dans les rues et d'une « velada »<sup>1790</sup>.

Les associations espagnoles n'étaient pas absentes lors des difficultés traversées par l'Espagne en 1936. Ainsi, le président de la Société espagnole de secours mutuels, Joaquin Rey, le président de la Sociedad España, Juan Rodriguez Miguelez et du Centre Català, Guillermo Sequera, se sont réunis pour collecter des dons en faveur de la Croix-Rouge d'Espagne. La communauté espagnole au Paraguay a donc, par leur intermédiaire été sollicitée pour venir en l'aide à leur patrie.

Les actes des réunions de la Société de secours mutuels ont indiqué que la Société España (Sociedad España) traversait des difficultés économiques qui feraient l'objet d'une demande financière à ladite société. Cette dernière n'était pas d'accord, car la Société España avait pour finalité le divertissement et des activités sociales, tandis que la Société de Secours Mutuels avait à sa charge la maison de retraite « Hogar Isabel la Católica » ainsi que le centre de santé « Domingo Martinez de Irala » ou « Sanatorio Español »<sup>1791</sup>. Voyons maintenant ce que représente la « Société Récréative España ».

---

archives de la Société de secours mutuels est la suivante: Président, Vicente I. Acea; vice-président, Ricardo Brugada; membres: Rafael Diaz Alló, Antonio Uribe; tesorero, Carlos Ros, José Ros, secretario: Cayetano Pérez, José Castellón, Juan Porta; vocales: Manuel Fernandez, Ramón Zubizarreta, Enrique Thognon, J.M. Balteiro; Suplentes: Eusebio Echeguren Ricardo Faraldo, Francisco Torrent.

<sup>1788</sup> Memoria y cuentas generales de la Asociación Española de socorros Mútuos de Asunción del Paraguay fundada el 9 de marzo de 1873, correspondiente al XX período, enero 1 a diciembre 31 de 1893, Asunción, 1894.

<sup>1789</sup> Le changement de nom a lieu en 2009, mais l'Association est plus connue sous le nom de « Sanatorio Español », car le Secrétariat est géré par ce centre médical.

<sup>1790</sup> Livre des Actes n° 880 du 14 février 1934, Asociación Española de Asunción del Paraguay.

<sup>1791</sup> Les archives de cette première association espagnole de secours mutuels se trouvent dans le bureau du Sanatorio Español. Elles sont un peu délaissées, les conditions de conservation n'étant pas très bonnes. Ces archives ne contiennent pas celles des autres associations espagnoles. Par exemple, la statue de Saint

## **2.2. La Sociedad Recreativa España o el Centro Español en Asunción (La Société Récréative Espagne – Centre espagnol à Asunción)**

La « Sociedad España » est une société de divertissement fondée quelque temps après l'association espagnole de secours mutuels. Le Centre Espagnol était le lieu de rencontre dans la capitale pour danser des « valse, mazurkas, schottichs »<sup>1792</sup>, et précédait la Société Espagne née à Asunción le 3 mars 1917<sup>1793</sup>. Les principaux objectifs de la société étaient basés sur le besoin d'entretenir des relations entre les compatriotes espagnols, leurs enfants et les citoyens paraguayens. En outre, elle veillait sur le prestige de l'Espagne, ses progrès, et promouvait sa langue, son commerce et son industrie (article 2 sur les statuts). Du fait des différentes catégories d'associés, elle ne différait guère des autres associations. Elle comportait six catégories : honoraires, protecteurs, gens de mérite, actifs, et Espagnols d'origine. Les associés honoraires de par leurs actions vis-à-vis de l'Espagne ou la Société étaient honorés de cette distinction. Le représentant d'Espagne dans la République était le président honoraire de cette société. Les associés protecteurs étaient quant à eux, ceux qui, par leur double contribution, cotisations en tant qu'associés et donations, participaient directement aux bénéfices de la société. Ceux dits de mérite étaient des individus sans distinction de sexe, d'âge ou de nationalité, jugés aptes par la commission directive. Les associés actifs étaient tous des Espagnols de plus de dix-huit ans, caractérisés par une moralité sans faille. Les associés d'origine « oriundos » regroupaient les enfants d'Espagnols ou les individus mariés avec une Espagnole. Les associés de catégorie de nombre « número » appartenaient à d'autres nationalités et étaient âgés de plus de vingt-cinq ans.

Les statuts de la société sont constitués de quatre-vingt-quatre articles divisés en 3 titres et treize chapitres. Le premier titre porte sur le nom et l'objet de la société, le deuxième sur les associés, et le troisième sur l'administration de la société. Les statuts ont été approuvés lors de l'assemblée extraordinaire du 3 novembre 1918, et signés par Vicente Ibañez del

---

Jacques apôtre est conservée à la Casa de España, et la procession rituelle du saint dans les rues n'a plus lieu. *Memoria de la Comisión Directiva de la Sociedad Centro Español, en su periodo administrativo correspondiente al año de 1901*, Asunción, Talleres Nacionales de H. Kraus, 1902.

<sup>1792</sup> L'historien et diplomate paraguayen, Hipólito Sánchez Quell, décrit en détail la société « Asuncena » de l'année 1913. *Arquitectura, vestimenta y costumbres asuncenas*, Asunción, Comuneros, 1981.

<sup>1793</sup> La Sociedad España est apparue et a disparu sans laisser beaucoup de traces sur son histoire ; le seul témoignage figure dans les archives du Centre Catalá d'Asunción. Quelques photos, comme celles de la commission directive et de son siège social dans le centre-ville d'Asunción sont insérées dans la description de la « Casa Argentina » d'Asunción, ne donnant pas d'autres explications. À la Casa de España sont aussi conservés des livres de l'ancienne bibliothèque de la Sociedad Recreativa España – plus connue en tant que Centro Español.

MONTE-DOMECH, Ramón, *La República del Paraguay en su primer centenario, (1811-1911)*, Buenos Aires, Compañía sudamericana de billetes de banco, 1912, p. 235.

Castillo, secrétaire, et Camilo F. de la Fuente, Président, le 23 janvier 1919<sup>1794</sup>. Les archives du Centre Català conservent la première liste des associés de ce centre de divertissement qui a cessé d'exister sous ce nom à la fin des années soixante. Des données sur la profession et la région d'origine en Espagne sont également mentionnées dans ce registre, mais il ne spécifie pas l'âge. L'on sait donc que la plupart des Espagnols associés provenaient de Catalogne, de Castille-Leon, d'Andalousie, d'Aragon, de Galice, de Valence, du Pays basque, et dans une moindre mesure des Asturies et de Murcie<sup>1795</sup>.

Les archives de la commission directive de la « Société Centro Español » nous éclairent un peu plus sur cette société et nous précisent que la Société Espagnole de Secours mutuels avait bien un lien avec la « Sociedad Centro Español » et qu'elle existait déjà avant 1899<sup>1796</sup>. La société siégeait dans un bâtiment de la propriété de Pedro Jorba (catalan). L'association développait des activités variées, comme des concerts de musique classique, de violons ou de piano, de théâtre, activités auxquelles les familles participaient. La société disposait également d'une bibliothèque bien fournie en livres, journaux, revues et périodiques de toute nationalité<sup>1797</sup>. En 1902 la Société comptait 609 personnes membres. Il est intéressant de constater que parmi les associés, plusieurs nationalités étaient représentées : Espagnols 122, Paraguayens 232, Italiens 76, Argentins 45, Allemands 27, Uruguayens 22, Français 20, Anglais 15, Autrichiens 10, Brésiliens 9, Suisses 7, Hollandais 7, Portugais 5, Chiliens 4, Belges 3, Péruviens 2, Russes 1, Nord-américains 1, Andorriens 1<sup>1798</sup>. À noter également que tous les associés ne vivaient pas exclusivement dans la capitale, on les trouvait aussi dans divers lieux à l'intérieur du pays.

Les associations espagnoles partageaient ensemble des activités sociales avec l'appui de la Légation d'Espagne. C'est notamment ce que nous apprennent les Actes de la Société

---

<sup>1794</sup> Chapitre 13, de Asuntos generales, article 84. Les statuts ont fait l'objet d'une légère modification par la résolution n° 9698 le 9 avril 1919.

<sup>1795</sup> Certaines données sur des associations espagnoles à Asunción sont consultables dans les archives du Consulat de l'Ambassade d'Espagne à Asunción, même si la plupart de celles sur la communauté espagnole ont été envoyées en Espagne. Renseignements obtenus au Consulat d'Espagne à Asunción.

<sup>1796</sup> Memoria de la Comisión Directiva de la Sociedad Centro Español, en su período administrativo correspondiente al año de 1901, *op.cit.*

<sup>1797</sup> Voici quelques exemples : La Ilustración Española y Americana, España moderna ; El Imparcial, El Liberal, L'Illustrazione Italiana, Corriere della Sera, Nuova natologia, L'Illustration, Le Figaro, Revue de deux Mondes, Black & White, Moderne Junst, La Alborada, La ilustración sudamericana, Caras y Caretas, El Campo y el sport, el Heraldo de España, La Prensa, la Nación, el Correo Español, La Patria degli Italiani, El Legitimista Español, el Correo del Paraguay, El Municipio, El Pueblo, La Prensa, el Cívico, El País, Don Quijote, La Revista del Sábado, La Democracia, La Patria Paraguaya, El Paraguay, el Estudiante, el Porvenir, La Pluma joven, El Enano, Revista del Instituto Paraguayo, Revista comercial, Boletín quincenal del centro comercial, Revista Escolar, Revue mensuelle du Paraguay, Paraguay Rundschau, La linterna paraguaya, El Didascólogo. Le bibliothécaire de la société est Augusto Ratti.

<sup>1798</sup> Le président de la société est Federico Jordan, le vice-président, Francisco Quer, le secrétaire, Adolfo Riquelme, le vice-secrétaire Luis Perasso, le trésorier D. Rugel, le vice-trésorier Pedro de la Sobera, vocales, Vicente Zorazabal, Ladislao Monte, Ricardo Frachia.

Espagnole de Secours Mutuels. Ces sociétés organisaient des sessions collectives et contribuaient au développement économique du secours mutuel :

« Pour la mission de collecte de fonds pour le financement et le fonctionnement du « Sanatorio » espagnol, deux membres des conseils d'administration de la Sociedad España, du Centre Català et de la Sociedad Española de Socorros Mútuos seront élus pour rédiger le règlement du Sanatorium sous l'approbation du Conseil d'administration »<sup>1799</sup>

Un programme de radio l'«Heure espagnole» à caractère culturel a également été instauré. M. Camilo Losada, directeur de la « Hora Española » affirme que le principal objectif de cette diffusion à la radio d'une heure, à raison de deux fois par semaine était de faire connaître la culture espagnole, de réunir la colonie espagnole et de diffuser les publicités des entreprises espagnoles :

« Pour inaugurer la « Hora de España » le 14 avril avec le soutien de la Sociedad Española de Socorros Mútuos et d'autres sociétés espagnoles, avec le parrainage de la Légation d'Espagne, M. Camilo Losada, M. Francisco Marín et M. Eustaquio Vidal ont été nommés en tant que comité autonome représentant notre société. Des représentants d'un membre de la société espagnole et du Centre Català seront également invités. La mission de ce comité est la suivante : organiser les travaux nécessaires à la création de la « Hora de España » ; faire appel aux principaux commerçants espagnols pour qu'ils parrainent financièrement la publicité de cet espace culturel. »<sup>1800</sup>

D'autres activités de type culturel ont été mises en place, à l'image d'une bibliothèque publique espagnole<sup>1801</sup> et sociale, telle que le Centre de Santé géré par l'Association espagnole de secours mutuels<sup>1802</sup>. Le local social de cette société était aussi loué à la Société Espagne (Sociedad España), et ensemble, ils finançaient les travaux d'entretien du local<sup>1803</sup>. À noter également que la Société Espagne ne serait plus uniquement active dans la capitale, car plusieurs groupes seraient formés. À titre d'exemple, à Villarrica se trouvait l'Association patriotique espagnole<sup>1804</sup> et le «Centro de jóvenes solteros» (Centre de jeunes

---

<sup>1799</sup> Acta n° 922 de la Sociedad Española de Socorros Mútuos, Sesión extraordinaria del 20 de marzo de 1936, Acta n° 938, sesión ordinaria del 24 de julio de 1936 ; Acta n° 845 del 23 de octubre de 1936, Asunción, Paraguay.

<sup>1800</sup> *Ibidem*.

<sup>1801</sup> Acta n° 919 de la Sociedad Española de Socorros Mútuos, Sesión extraordinaria del 20 de diciembre de 1935 ; Acta n° 933 del 5 de junio de 1936 Asunción, Paraguay. L'inauguration a eu lieu le 12 juin 1936.

<sup>1802</sup> Acta n° 906 de la Sociedad Española de Socorros Mútuos, Sesión extraordinaria del 21 juin 1937, Asunción, Paraguay. Le Sanatorio Español a été occupé par la « Dirección de la Sanidad Militar » pendant plusieurs années.

<sup>1803</sup> « Conformément aux souhaits de la Société d'Espagne transmis par le membre, M. Bartrina, il a été décidé de construire une petite pièce dans les locaux sociaux actuellement occupés par cette société dans le but d'y installer une cuisine. Il était entendu que le coût serait payé par les deux sociétés à parts égales, à cette fin, une commission a été nommée, composée de M. Prieto, M. Bragulat, M. Clari et M. Bartrina, pour étudier le budget et les autres détails du travail ». «Accediendo a los deseos de la Sociedad España transmitida por el miembro, señor Bartrina se resuelve construir en el local social actualmente ocupado por esta sociedad una pequeña habitación con el propósito de instalar en ella una cocina. Entendiéndose que, el costo de la misma sería abonado por ambas sociedades en partes iguales: para el efecto se nombra una comisión integrada por los señores Prieto, Bragulat, Clari, y Bartrina para que estudien el presupuesto y demás pormenores para llevar a cabo dicha obra. Acta n° 940 de la Sociedad Española de Socorros Mútuos, Sesión extraordinaria del 17 de agosto 1934, Asunción, Paraguay.

<sup>1804</sup> Acta n° 864 de la Sociedad Española de Socorros Mútuos, Sesión extraordinaria del 3 de agosto 1932, Asunción, Paraguay.

célibataires)<sup>1805</sup>. Malgré le peu d'informations que nous avons pu trouver sur cette association, nous savons qu'elle était dotée d'une riche activité culturelle.

Il est à souligner que dans la liste des associés de la « Sociedad Recreativa España », aucune femme ne figure (étant donné que les associés sont exclusivement représentés par des hommes). Il en va de même pour la liste des associés du Centre Català, mais on sait qu'ils fréquentaient les locaux des associations avec leurs familles. En revanche, la liste des associés de la Sociedad de Socorros Mútuos de l'Asunción del Paraguay contient des femmes. Cela s'explique, par le fait que, figurent des personnes ayant accès au centre de Santé géré par cette association, « Sanatorio Español ».

Il est également à souligner que certaines associations espagnoles ont créé des centres d'une région d'origine spécifique, ce qui permet de comprendre que les immigrants privilégiaient leurs régions d'origines, n'étant pas spécialement représentatifs d'une nation, comme l'explique l'historien José Moya<sup>1806</sup> dans son étude sur diverses associations de migrants. Ce dernier compare les associations de différents pays et d'après lui, elles peuvent avoir des similitudes avec des sociétés d'entraide dans des groupes d'immigrants de l'Argentine, du Brésil, de l'Uruguay, des États-Unis ou d'autres sociétés d'accueil.

### **2.3. Asociación de la Mujer Española de Asunción (Association de la Femme espagnole d'Asunción)**

L'Association de la Femme Espagnole a été reconnue le 31 juillet 1967 par le décret n° 28087. La présentation de Madame Dolores Valverdú et Maria Valverdú de Díaz de Espada le 15 octobre 1864 fixe les statuts de cette association. Elle serait domiciliée à Notre-Dame Sainte-Marie de l'Asunción, capitale du Paraguay, avec la possibilité de créer des délégations à l'intérieur du pays.

Les objectifs de l'association étaient de promouvoir des sentiments d'amitié, d'amour et de respect entre les citoyens espagnols résidents au Paraguay et les citoyens paraguayens ; d'animer les relations entre les citoyens (résidents, temporaires ou en transit) et les descendants de familles d'Espagnols ; d'organiser et d'encourager les œuvres de bienfaisance, notamment envers les personnes âgées et les enfants en stimulant les pratiques et les sentiments chrétiens communs à la tradition hispano-américaine. L'association était d'orientation catholique et ne pouvait pas interférer dans la vie politique ; elle était donc apolitique. Elle était ouverte à toutes

---

<sup>1805</sup> Acta n° 860 de la Sociedad Española de Socorros Mútuos, Sesión extraordinaria del 18 mayo 1932, Asunción, Paraguay.

<sup>1806</sup> MOYA, José C., MUÑOZ, Patricia, « Las Asociaciones de inmigrantes : en búsqueda de pautas históricas globales », *Historia Social*, n° 70, in Patrias Lejos de Casa : el asociacionismo emigrante español, siglos XIX-XX, 2011, pp. 9-41 ; MOYA, José C., « *Immigrants and Associations...* » *op.cit.*, pp. 833-864.

les personnes dont les idées n'étaient pas contraires aux lois nationales, à la morale chrétienne, et n'allaient pas non plus à l'encontre de la tradition hispaniste.

Cette association regroupait deux grandes catégories de membres : les jeunes de 18 ans et les adultes. Les associés adultes étaient classés de la façon suivante : les associés honoraires soutenaient les activités sociales et les actions de rapprochement entre les univers hispanique et paraguayen, actions qui ont contribué à renforcer l'association d'un point de vue économique et social. Les associés actifs payaient mensuellement une contribution ; ils devaient être de nationalité espagnole ou descendants d'Espagnols. Les associés adhérents quant à eux, n'avaient pas la nationalité espagnole. Les associés de mérite étaient d'origine ibérique ou américaine. Les demandes pour devenir associés étaient soumises à la commission de direction, et il fallait la signature de deux associés adultes. Les associés avaient des droits et des devoirs. Les droits étaient notamment : élire les membres du conseil exécutif et jouir des installations, des locaux établis par l'association et les devoirs : avoir une bonne conduite et honorer l'association avec distinction. Les ressources de l'association étaient composées des cotisations mensuelles, des donations, des subventions, des legs, des recettes liés à l'organisation de fêtes, de tombolas, d'apéritifs et autres actes de divertissement au sein et en dehors de cette association. La mensualité sociale pour les catégories des jeunes associés ne pouvait excéder 50 % de la mensualité fixée pour les adultes.

La présidente honoraire était l'épouse de l'Ambassadeur d'Espagne au Paraguay. L'association ne pouvait fusionner avec aucune autre entité similaire existante, ou qui se créerait dans le futur, sauf s'il s'agissait d'une entité espagnole ; toutefois, l'association garderait son nom. L'Association pourrait être dissoute à la suite d'un accord résultant d'une assemblée générale extraordinaire et comptant le vote des deux tiers des associés adultes. Selon l'article 42, dans le cas d'une dissolution, les biens seraient obligatoirement transférés à l'Association Espagnole de Secours Mutuels<sup>1807</sup> qui, comme nous l'avons dit est devenue par

---

<sup>1807</sup> Archives du Consulat de l'Ambassade d'Espagne à Asunción (consulté en août-septembre 2015). Le premier conseil exécutif de l'Association est composé de la présidente honoraire, Mme de l'Ambassadeur, Edith Sironi de Gimenez Caballero ; présidente, Maria Vallverdú de Díaz de Espada ; vice-présidente, Gloria Elorzaga Ovejero ; vice-présidente, Amanda Alvarez de Marcos ; secrétaire générale, Maria Elena Giral ; vice-secrétaire, Maria Isabel de Garcia ; trésorière, Luisa Martin de Teixidó ; vice-tresorière, Julia de Alegre ; secrétaire d'informations, Dirma Pardo de Carugati ; Vocales 1, Blanca Mariani de Marin Noguera ; Vocales 2, Matilde Tacias de Pallarés ; Vocal 3, Mlle. Dolores Valverdú. Suppléants, membre 1, Lelia G. de Irún, Maria Luisa de Marin Noguera, Maria de Oca del Valle ; Sindique, Blanca de Gayol, Suppléant, Maria Rosa de Blanco. Ce conseil directif sera en fonctions jusqu'à 1965. La liste des premiers membres est la suivante: C. del Moral, Carmen de Garcia Vaquero, Pura L de Gómez Sanjurjo; Edith Sironi de Gimenez Caballero, Margarita Giral B, Silvia Perez, Maria V. de Díaz de Espada; Marina Vera de Villamayor, Palmira Vera de Fuster, Rosa F. de Cosp, Amanda Alvarez de Marcos, Carmen C de Escriba, Maribel de Garcia, Maria E de Lobo, Luisa M de Teixidó, Mercedes de Hierro, Panchita Rivas de Mauro, Teresa C de Franco, Maria Rosa de Blanco, Elvira C de Cosp, Matilde T de Pallarés, Gloria E de Ovejero, Regina Arréllaga de Bachero, Blanca R de Gayo, Maria Elena Giral, Avelina de Pérez Gonzáles, Leoncia P de Cosp, Lucila Cardús de Holden, Maria Margarita C de Tacias, Maria C. de Synave, Manuela Veiga de Balart, Pilar Fauquier, Marina Merino de Vera. A los 2 días del mes de noviembre de 1964.

la suite Association Espagnole d'Asunción du Paraguay. La principale activité de ladite association était la collecte de fonds pour la Croix Rouge paraguayenne pour les aides sociales, et elle organisait également des activités de divertissement pour les enfants, et attribuait des fonds à une école d'enfants défavorisés, comme nous a expliqué un membre de l'Association<sup>1808</sup>. On constate toutefois la disparition complète du caractère féminin de l'association, tant dans la formulation « associés » plutôt que « associées » et dans l'objet, où il n'est jamais fait mention des femmes.

#### **2.4. La Casa de España de Asunción (La Maison d'Espagne d'Asunción)**

La « Casa de España » est une association créée au début des années soixante-dix à Asunción à l'initiative des Espagnols vivant dans cette ville<sup>1809</sup>. Ses objectifs étaient de réunir les ressortissants de la collectivité espagnole, de maintenir et de perpétuer les mœurs espagnoles et en même temps, d'être le centre de la culture, de la religion et des traditions hispaniques ; de promouvoir et d'étendre les sentiments entre l'Espagne et le Paraguay ; d'être un point de contact entre les résidents, les Espagnols de passage et les descendants des familles respectives ; de promouvoir les activités à caractère personnel et de bienfaisance ; des conférences littéraires et scientifiques, créer des bibliothèques ; de développer l'échange culturel avec la mère patrie ; d'être le centre des festivités espagnoles paraguayennes et le point de divulgation des connaissances techniques artistiques et commerciales, entrepreneuriales, de tout thème participant au progrès et à la compréhension entre les peuples ; de promouvoir le sport dans toutes ses manifestations et enfin, de réaliser toutes sortes d'activités.

L'« Asociación Civil Casa de España » affirme, en son article 54, qu'elle a été formée lors de la première commission directive de l'Association Civile de la Maison d'Espagne. Par le décret n° 24892 du 8 mars 1872, elle est juridiquement reconnue comme étant « La Casa de España ». Ont été nommés en tant que président, Lázaro Morga ; premier vice-président, Ramon Llobrega ; second vice-président, Angélica Gastón de Marsal ; secrétaire, Emilio Aparici ; vice-secrétaire, Herminio Morales Fernández ; Vocales Jose Cosp, Juan Segalés, José Miró, Casiano Rodicio, Cesar Blanco, Juan Patron, Emiliano Moreno, Juan Gastón, Rafael Ruiz Recio.

---

<sup>1808</sup> Entretien avec Mme Isabelle Mateos à son domicile à Asunción (août-septembre 2015).

<sup>1809</sup> Lázaro Morga Lacalle, commerçant ; Ramón Llobregat, industriel ; Emilio Aparicio Sánchez, Herminio Morales Fernandez, Diplomate ; Mariano Cecilio Ovejero del Agua, professeur de commerce ; José Cosp Corominas, industriel ; Juan Segales Alegre, industriel ; Jose Leonardo Miró Sanchez, industriel ; Casiano Rodicio Quevedo ; Cesar Blanco Llerandi, commerçant ; Juan Patron Botija, commerçant ; Emiliano Moreno Rangil ; Rafael Ruiz Recio, ingénieur industriel, tous Espagnols et Manuel Duarte Pallarés, avocat ; José Burró Mujica, avocat, fils d'Espagnols à Asunción ; Archives du Consulat de l'Ambassade d'Espagne à Asunción.

Quant à sa durée, l'association pouvait être limitée dans le temps, tout dépendait de sa capacité économique et de l'entente entre les associés sur ses objectifs. Elle pouvait donc se dissoudre si une assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet réunissait un vote de 75 % des associés à vie et en tant que membres actifs. En cas de dissolution, les biens sociaux passeraient sous la propriété de l'État espagnol. Le capital social serait formé par le patrimoine actuel de la société, par les paiements des associés, les ressources issues de l'utilisation de ses installations, de fêtes, tournois, donations, de subventions, de legs, ou de toutes autres ressources de n'importe quelle nature que la société puisse obtenir<sup>1810</sup>.

En outre, selon l'article 53 des statuts, les personnes de l'Association Espagnole qui jusqu'au 31 décembre 1971 étaient membres de toutes les associations qui existaient à l'époque : « Asociación Española », de la « Sociedad Española de Socorros Mútuos », le « Centre Catalá », la « Sociedad España », l'« Asociación de Romeros de Santiago », l'« Asociación de la Mujer Española » seraient acceptées en tant que membres actifs par la « Casa de España ». Aucune autre exigence que celle du dépôt de paiement des cotisations par le Conseil ne serait demandée. Cela montre que les Espagnols d'origine, ou leurs descendants pouvaient ainsi être membres de plusieurs associations, car chacune avait des activités et des objectifs différents. Ils pouvaient à la fois se faire soigner et trouver un espace pour faire vivre leurs coutumes d'origine, ce qui leur permettait dans le même temps d'élargir leurs réseaux amicaux.

Les associations créées par des Espagnols ne se limitent pas à la capitale, elles étaient aussi présentes dans les villes de l'intérieur du pays, comme l'« Asociación Española de Villarrica » fondée le 27 juin 1915, et est devenue « Centro Español de Villarrica » en 1921. Ses principaux objectifs sont spécifiés dans ses statuts. Dans l'article 2, on peut lire entre autres : « entretenir de bonnes relations entre des Espagnols et des Paraguayens ; développer la culture espagnole à travers des rencontres et conférences, entretenir une bibliothèque ». Parmi ces activités, l'association organise des jeux et des concours floraux avec le soutien de l'Ambassade d'Espagne à Asunción. Cette association disposait de son propre local dans cette ville<sup>1811</sup>.

La Casa de España est installée dans une confortable maison, comprenant de grands salons avec d'immenses « patios », une piscine et un court de tennis. L'association se caractérise par ses activités sportives, football et tennis. Dans ses locaux, se trouvent d'ailleurs de nombreux trophées de prix de compétition de football obtenus par des sportifs de

---

<sup>1810</sup> Les catégories d'associés sont fixées comme celles du Centro Español. *op.cit.*

<sup>1811</sup> La Commission directive de ce Centre Espagnol de Villarrica, comprend le président, Alejandro Herrero ; le vice président, ingénieur Victor Amadeo ; le secrétaire, José Guille ; le trésorier, Salim Giralá ; membres, Tristan Solhberg ; Jorge Sisul ; suppléants : Obdulio Galindo, docteur Alfredo Fernandes, Francisco Briquela ; syndic, Simeón Barrios Alvarez, Manuel Caceres ; commission du jury, presidente, Atanasio C. Riera ; Ruperto Galindo, Arturo Clebsch. La photo de la commission est incluse. MONTE-DOMECA, Ramón, *El Paraguay...*, 1913, *op.cit.*



la Casa de España. D'autres activités ont lieu dans ses locaux, dont des fêtes de commémoration espagnoles, des dégustations de plats typiques espagnols. Elle réalise également des concerts de musique et des pièces de théâtre. C'est un endroit qui permet à la fois aux Espagnols de s'épanouir culturellement tout en étant ouvert aux Paraguayens. Elle a jusqu'à ce jour, une bibliothèque avec d'anciens livres espagnols, dont certains appartenaient autrefois d'après nous, à la Sociedad España. Elle conserve aussi la statue de saint Jacques utilisée pour les processions religieuses anciennement organisées en son honneur.<sup>1812</sup>.

## **2.5. Le Centre Català à Asunción : l'exemple d'un centre régionaliste**

Si les associations évoquées jusque-là étaient avant tout fondées sur une certaine hispanité, la communauté catalane revendiquait notamment à travers le Centre catalan fondé en 1914, une identité régionaliste forte. La communauté catalane au Paraguay n'était en effet pas indifférente à la vie politique de son pays d'origine. L'esprit nationaliste républicain demeurait : des discours ou discussions politiques « bruyants » publiés par exemple dans le bulletin du centre (Asamblea de municipios de Catalunya) le 19 avril 1919 attestent du désir d'autonomie de la Catalogne.

À titre d'exemple, le périodique encourage la formation d'un Comité patriotique d'action catalane :

« A l'ensemps que es celebraran els Jocs Florals del Casal Català de Buenos Aires estém cridats tos els centres catalans de l'Argentine, Uruguai, Xile i, Paraguai a assistir als preliminars de formacio d'un Comité Patriotic de Actio Catalana al efecte de sapiguer i veure les forces amb que compta Catalunya i les iniciatives emeses que millor podrien posarse en practica per a que nostra aimada Catalunya revisqui promptament en Nació »<sup>1813</sup>.

C'est à ce titre que se sont réunis les Catalans des Pyrénées, des rivières, des plaines, de la mer, ainsi que le Conseil de la Mancomunidad, les maires de Barcelone, Lérida, Tarragona et de Gerona dans cette « Asamblea de municipios de Catalunya » en 1919. Toutefois, aux yeux de la société paraguayenne, des communautés spécifiques comme les Catalans ou les Galiciens « gallegos » - très répandues en Amérique du Sud notamment en Argentine - sont englobées dans la vaste catégorie « espagnole » ; il n'y a donc pas, à ce niveau, de

<sup>1812</sup> Visite à la Casa de España, Asunción (août-septembre 2015).

<sup>1813</sup> De la même manière, le périodique encourage la formation d'un Comité patriotique d'action catalane : « Parallèlement aux Jeux floraux de Casal Català à Buenos Aires, les centres catalans d'Argentine, d'Uruguay, du Chili et du Paraguay sont invités à assister à la formation préliminaire d'un Comité patriotique d'action catalane pour connaître et voir les forces de la Catalogne et les initiatives qui pourraient le mieux être mises en pratique afin que notre Catalogne bien-aimée puisse rapidement renaître dans la Nation. »  
Catalunya, Periodic Català, Any 1 - Num IV, mensual, Administració, Carrer Ayolas n° 65, Typografia M. Brossa, Humaitá 478, 480, Assumpció - Paraguay. Conditions d'abonnement ; semestre 15 pesos ; 30 pesos, ou 3 pesos. Un abonnement, une annonce et le journal Catalonia constituent un petit effort en faveur de l'idéal autonome, selon le périodique.

différentiation<sup>1814</sup>. Il n'en demeure pas moins que les Catalans mettront en place un centre portant leur nom. L'Acte de fondation du Centre Català d'Asunción, est conservé à la bibliothèque de son siège social la rue Cerro Corá et Yegros au centre-ville d'Asunción (l'original écrit à la main et une copie authentifiée a été authentifiée par un notaire)<sup>1815</sup>. En voici un extrait :

Acta de la Fondació del Centre Català d'Assumpció del Paraguai Any 1914 ; El 15 de novembre de 1914 es van a reunir en el local de la « Pension Royal » de Jaume Margarit carrer de Ayolas 65, un nucli de catalans per tal de constituir un Centre Català a Assumpció del Paraguai. Els reuni eran segons acta llavorada, Antoni Mestres, Enric Clari, Joan Brossa, Josep Codina, Santiago Puigbonet<sup>1816</sup>, Amadeo Gratacós, Josep Dalmau, Josep Costa, Salvadó Spelt<sup>1817</sup>, Francesc Cartaña, Francesc Pamies, Ramón Sol i Ignace Clariá. Varen nomenar una commissió per a elaborar els Statuts que va recauer a Clari, Brossa, Codina, Puigbonet, Gratacós i Pomies. Firmaren l'Acta a més Serafi Marsal<sup>1818</sup>, i deixarem de firmar-la, Antoni Mestres, i Salvadó Spelt. En sessió del 2 de desembre, es fa constar que per oblit involontari es va deixar de anotar en l'acta del 15 de novembre la assistència dels senyors Antoni Estragués, Gregori Serrano i Marceli Brossa.

Segona sessió 22 de novembre de 1914, s'aproban els estatuts i queda constituït el Centre Català nomenant-se una Comissió Directiva provisorïa composta com segueix : President, Serafi Marsal ; Vice president, Joan Brossa ; Secretari, Francesc Pamies ; Vice secretari, Santiago Puigbonet ; Tresorier, Enric Clari ; Bibliotecari, Ramon Sol ; Vocals : Josep Codina ; Amadeo Gratacos ; Francesc Cartaña ; Ignaci Claria i Josep Dalmau<sup>1819</sup>.

<sup>1814</sup> NÚÑEZ SEIXAS, Xosé Manuel, « Leadership ethnique, exil politique et ethnonationalisme chez les collectivités ibériques en Amérique latine (1880-1960), In DEVOTO, Fernando, GONZÁLEZ BERNALDO, Pilar, *Émigration politique. Une perspective comparative : Italiens et Espagnols en Argentine et en France, XIX-XX*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 263-294. ; NÚÑEZ, XEIXAS, Xosé, Manuel, « Deconstruyendo la parroquia : Asociacionismo, redes sociales y habitat urbano de los inmigrantes gallegos en Buenos Aires (1900-1930) », *Historia Social*, n° 11, 2011, in Patrias lejos de casa : El Asociacionismo emigrante español, siglos XIX-XX, 2011, pp. 107-133. Sur l'émigration de la Galice voir aussi, CAGIAO VILA, Maria del Pilar, *La emigración gallega a América del Sur*, A. Coruña, Ediciones Hércules, 2013.

<sup>1815</sup> Livre d'Actes du Centre Català d'Asunción, du 15 novembre au 20 janvier 1915 ; Acte du 22 novembre 1914. Acte de Fondation du Centre Català d'Asunción del Paraguay, le 15 novembre 1914 s'est réuni dans le local de la « Pension Royal » de Monsieur Jaume Margarit, 65, rue Ayolas, un groupe de Catalans pour constituer le Centre Català à Asunción – Paraguay. Ceux qui étaient présents selon l'acte son : Antoni Mestres, Enric Clari, Joan Brossa, Josep Codina, Santiago Puigbonet, Amadeo Gratacós, Josep Dalmau, Josep Costa, Salvadó Spelt, Francesc Cartaña, Francesc Pamies, Ramón Sol i Ignace Clariá. Une commission a été créée pour élaborer les Statuts institués par Messieurs Clari, Brossa, Codina, Puigbonet, Gratacós i Pomies ; a signé l'Acte Monsieur, Serafi Marsal, et n'ont pas signé, Antoni Mestres, et i Salvadó Spelt. En session du 2 décembre, par oubli involontaire, n'a pas été notée dans l'acte du 15 novembre, l'assistance à la première session de Messieurs Antoni Antoni Estragués, Gregori Serrano i Marceli Brossa. À la deuxième session, le 22 novembre 1914, ont été approuvés les statuts et une Commission directive provisoire composée comme suit : President, Serafi Marsal ; Vice-président, Joan Brossa ; Secrétaire, Francesc Pamies ; vice-secrétaire, Santiago Puigbonet ; Trésorier, Enric Clari ; bibliothécaire, Ramon Sol ; vocals : Josep Codina ; Amadeo Gratacos ; Francesc Cartana ; Ignaci Claria i Josep Dalmau.

<sup>1816</sup> Arrivé au Paraguay en 1926, il s'est marié à Asunción, a fondé une librairie, d'abord un kiosque de livres, ensuite une librairie nommée « Internationale ». Il est décédé en 1930.

<sup>1817</sup> Salvador Speil Gelabert, né à Rosas - Gerona, est arrivé en 1873 à Buenos Aires, a vécu à Asunción en 1877, a travaillé à la maison commerciale de monsieur Turró. Ensuite, il est allé vivre à l'intérieur du pays, à San Estanislao, pour s'établir à nouveau à Asunción, où il travaillera avec Antonio Turró (1870), frère de Francisco Turró. En 1916 Salvador Spelt a fondé une épicerie catalane à Asunción. Il faisait partie de l'Association du Centre « Almacenero Minoristas » (petits établissements d'Épiciers). Repertorio de Bancos, Casas de Cambio y Casas comerciales, Asunción, 1902; pp. 70-72.

<sup>1818</sup> Serafi (Serafin) Marsal, né en 1862 à Cardona – Barcelone. Il est sculpteur – céramiste à Asunción.

<sup>1819</sup> Procès-verbal de l'Acte de fondation du Centre Catalan de l'Assomption du Paraguay en 1914. Le 15 novembre 1914, s'est réuni dans les locaux de la « Pension Royale » de Jaume Margarit, 65, rue de Ayolas,

Le statut du centre est entré en vigueur le 5 décembre 1914. Ses objectifs, contrairement à la Société espagnole de Secours mutuels, étaient avant tout de développer les loisirs et de favoriser la culture catalane entre ses membres et le public en général<sup>1820</sup>. Ainsi, des groupes d'orphéons ont été créés au sein du centre à Asunción, l'Orfeo Catalá, symbole du catalanisme (1916). Le promoteur des concerts de musique (*velada musical*) et des soirées musicales était Jaime Segalés<sup>1821</sup>, avec le concours de ses élèves et l'Orfeo Catalá. Des événements étaient fréquemment organisés par la commission des fêtes du Centre pour les associés et leurs familles, par exemple la « *Festa d'expansió et d'alegria* » (27 juin 1927) ou *l'excursió fluvial de 1 hora 1/5, amb el vapor Pirapó propietat del senyor Marcell Camihort, jusqu'à la Tour de monsieur Gilart à Remanso Castillo sur le fleuve Paraguay*. En somme, des rencontres entre les membres du Centre, telles que des promenades en bateau ou des concerts de musique étaient des activités fréquentes du Centre Catalá. À également été fondé le premier périodique « Catalunya » (1919), bilingue, écrit en catalan et en espagnol, qui diffusait des publications commerciales, littéraires et politiques, des informations sur les Catalans républicains de Catalogne ou des publications de mariage. Dans les années soixante-dix, le périodique « Campanita » publiait davantage d'informations de loisirs. Dans le livre des associés du Centre Catalá, l'on trouve également la mention de personnes d'autres nationalités. Ainsi, malgré la forte dimension identitaire de ce centre, nous constatons, une fois de plus, que ces structures sociales ne servaient pas uniquement pour les rencontres intercommunautaires, elles jouaient également un rôle en termes de reconnaissance sociale<sup>1822</sup>.

---

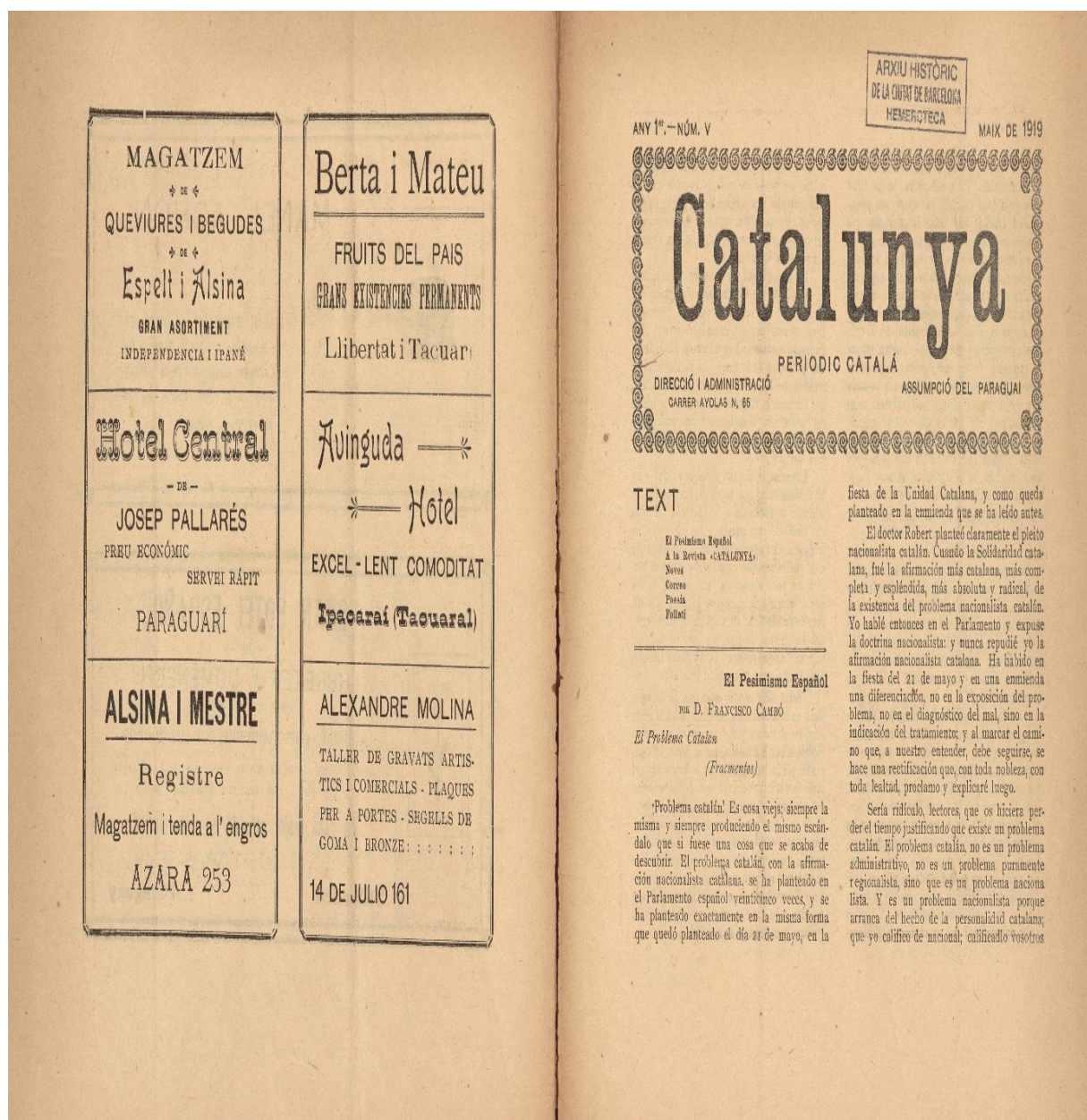
un groupe de Catalans afin de créer un Centre Catalan pour l'Assomption du Paraguay. Selon le procès-verbal, les réunions ont été suivies par Antoni Mestres, Enric Clari, Joan Brossa, Josep Codina, Santiago Puigbonet, Amadeo Gratacós, Josep Dalmau, Josep Costa, Salvadó Spelled, Francesc Cartaña, Francesc Pamies, Ramón Sol et Ignace Clariá. Ils ont désigné une commission pour rédiger les statuts qu'elle a recueillis auprès de Clari, Brossa, codina, Puigbonet, Gratacós et Pomies. Le procès-verbal de l'Acte a également été signé par Serafi Marsal, Antoni Mestres et Salvadó Spelled. Lors de la séance du 2 décembre, il est indiqué qu'en raison d'un oubli involontaire, la présence de MM. Antoni Estragués, Gregori Serrano et Marcell Brossa n'a pas été enregistrée dans le procès-verbal du 15 novembre. À la deuxième session, le 22 novembre 1914, les statuts sont approuvés et le Centre Catalan est constitué, nommant un Conseil d'Administration provisoire composé comme suit : Président, Serafi Marsal ; Vice-président, Joan Brossa ; Secrétaire, Francesc Pamies ; Secrétaire adjoint, Santiago Puigbonet ; Trésorier, Enric Clari ; Bibliothécaire, Ramon Sol; Voix: Josep Codina; Amadeo Gratacos; Francesc Cartaña; Ignaci Claria et Josep Dalmau.

<sup>1820</sup> Statut du Centre Catalá d'Asunción, de la Bibliothèque du Centre.

<sup>1821</sup> Jaime Segalés est né à Barcelone en 1891. Étudiant de musique, il a participé à des concerts de l'Orfeo Catalá de Barcelone. Il a publié de nombreux textes. Il est arrivé au Paraguay en 1911 ; en 1915 il a fondé l'Orfeo Catalá d'Asunción, et est retourné à Barcelone en 1930. Erem, Som i Serem, « Memòria Històrica dels Catalans al Paraguai », (1914-2014) Centenari del Centre Catalá d'Asunción, 2014.

<sup>1822</sup> Une école des religieuses, le collège « Santa Teresa de Jesús » ou « Las Teresas » de Barcelone fondée le 28 juin 1915, est également une preuve de la présence et des apports éducatifs de la communauté catalane à Asunción.

Image 7 : Le Periodique Català - Catalunya



Source : Periodic Catalá - Catalunya, Any 1° - Num. V, Max de 1919. Assumptió del Paraguai  
 Publication des activités commerciales des Catalans à Asunción, Maisons de commerce, Hôtels, et un  
 texte sur le nationalisme catalan. – « El problema Catalán »

## 6. La place des Catalans au Paraguay

Parmi les Espagnols au Paraguay, nous souhaitons nous arrêter sur les immigrants catalans, qui ont laissé une nombreuse descendance reconnue dans la société et qui, pour la plupart ont conservé leur métier d'origine, ce que nous illustrons dans le tableau ci-dessous. Ce tableau mentionne les Catalans ayant participé conjointement à une vie associative au « Centre Català » d'Asunción et à l'« Association espagnole de Secours mutuels ». Si l'immigration espagnole au Paraguay s'est déroulée par petites vagues répétées entre 1870 et

1939, la population catalane a aussi alimenté le courant traditionnel d'immigration en direction du Nouveau Monde. Le flux a grossi entre 1900 et la fin des années vingt du fait des pressions économiques et des motivations politiques. La dictature de Primo de Rivera<sup>1823</sup> et la répression qui frappait la Catalogne ont précipité nombre de départs, comme les exilés politiques en Argentine<sup>1824</sup>. Ainsi, l'émigré politique est devenu lui aussi, une sorte d'immigré économique<sup>1825</sup>. Les études de Xosé Núñez-Seixas sur l'associationnisme des migrants espagnols en Argentine s'interrogent sur sa fonctionnalité, sur les relations de pouvoir existant dans ces sociétés, et sur la nature des liens identitaires de ces immigrants.<sup>1826</sup>

Les immigrants catalans n'étaient pas si visibles comme l'affirment certains auteurs<sup>1827</sup>. À notre avis, cette invisibilité est liée au fait qu'ils étaient très bien intégrés au sein de la population paraguayenne, du fait de leur adoption des mœurs et de la langue locale. Cette différence entre étranger et Paraguayen était davantage perçue à l'arrivée des premiers immigrants, période où il leur était d'autant plus important de s'organiser en association afin de maintenir leurs racines et de trouver des espaces des connaissances mutuelles et d'entraide. L'idée d'invisibilité s'explique également par le fait que le Paraguay était à l'origine, une colonie espagnole ; il était donc constitué d'une population métissée résultant de l'union des Espagnols avec les Indiens, ce qui a participé de la formation d'une société « hispanisée ». Voici un tableau de quelques immigrants catalans qui se sont fait une place durable au Paraguay.

---

<sup>1823</sup> José Antonio Primo de Rivera (1923-1930).

<sup>1824</sup> NÚÑEZ, SEIXAS, Xosé M, 2001, « Leadership ethnique, exil politique et ethnonationalisme... », pp. 263-294, *op. cit.*

<sup>1825</sup> *Ibidem.*

<sup>1826</sup> NÚÑEZ SEIXAS, Xosé, M, « Deconstruyendo la parroquia : Asociacionismo, redes sociales... », 2011, pp. 107-133, *op.cit.* ; NÚÑEZ SEIXAS, Xosé M., « La récréation de la paroisse : les immigrants galiciens à Buenos Aires (1900-1940) » in, *Hommes et Migrations*, n° 1256, 2005, pp. 6-24.

<sup>1827</sup> MORALES RAYA, Eva, «La inmigración catalana en Paraguay 1870-1930 : comercio y asociacionismo urbano », in DALLA-CORTE, Gabriella (coord.), *Estado, nación e historia en el bicentenario de la independencia del Paraguay*, Asunción, Intercontinental editora, 2012. pp. 101-114.

Tableau 66 : Familles pionnières catalanes et leurs activités

NOM PRÉNOM	ANNÉE D'ENTRÉE AU PARAGUAY	PROFESSION	DESCENDANCE
ALIÓ Baudilio ALIÓ Isabelle	1885	Acteur de théâtre — chanteur Promoteur du Théâtre National d'Asunción en 1949	Asunción
MARSAL PALLARÉS Jorge	1886	Commerce de matériels de construction	Asunción Nombreuse descendance
Famille : ACHÓN- SOROLLA	1891	Scierie	Acahay et Alto Paraguay Nombreuse descendance
ACHÓN SOROLLA Manuel ACHÓN ARMENGOL Alejandro <sup>1828</sup>	1902	Charpentier Industrie de meubles	Asunción Nombreuse Descendance
BIGORDÁ MALET Angel	1906	Épicerie, confiserie, élevage de bêtes	Asunción et Encarnación Nombreuse descendance
ALTIMIRA Antonio	1907	Charpentier Fabrique de meubles	Asunción Nombreuse Descendance
ALSINA Amadeo	1908	Épicerie et vente des produits du pays	Asunción
COSTA MARTI Josep	1912	Commerçant	Asunción et Concepción Descendance
FONTCLARA Federico (père) FONTCLARA Luis (fils) <sup>1829</sup>	1912	Boulangerie Confiserie	Asunción Nombreuse descendance
CLARI Enric ** 14 ans — Marenza — Barcelone CLARI Moisés 27 ans	1913	Étudiant Maçon	Asunción Descendance
DOMENECH i Rente DOMENECH FERRES Juan José Antonio	1913	Bar-épicerie	Asunción descendance
COSTAS Emilio	1913	Café -Bar	Asunción descendance
DIAZ DE ESPADA - VALLVERDÚ – ETCHEGARAY	Après la Première Guerre mondiale	Importation Commerce	Asunción Concepción Nombreuse descendance
COSP COROMINAS José	Après la Première Guerre mondiale	Parfumerie	Asunción Nombreuse Descendance
PALLARÉS- BRULL Juan	1924	Épicerie -boulangerie commerce	Paraguari - Asunción Nombreuse descendance
BOSCH- ALVAREDA Juan	1950	Construction	Asunción Nombreuse Descendance
APARICI Vicente 15 ans	1951	Construction	Asunción Nombreuse descendance

Source : Liste des associés de l'archive du Centre Catalá d'Asunción.

<sup>1828</sup> Manuel Achón est né le 31 décembre 1875, il avait 26 ans quand il a décidé de s'expatrier au Paraguay, et marié à Concepción Armengol, ils ont eu 7 enfants, cinq filles et trois garçons. MONTE DOMEQ, Ramón, *El Paraguay su presente y su futuro*, Buenos Aires, Compañía Sudamericana de Billetes de Banco, 1913. La famille de Manuel Achón Sorolla, pp. 200-201. En annexe, une présentation de la famille Achón Sorolla, Achón Armengol et Achon Bau, au Paraguay et en Espagne.

<sup>1829</sup> La famille Fontclara, est une des rares familles qui perpétue le métier d'origine de leurs ancêtres la « boulangerie-pâtisserie ». Les descendants de cette famille vont créer l'Association de la « Casa de Andalucía » *op.cit.* Rencontres à Asunción avec Mme Fontclara, présidente de l'Association d'Andalucía (août-septembre 2015).

À partir de cet échantillon d'immigrants catalans, on constate que la plupart, se sont mariés avec des immigrés catalans et qu'ils ont laissé une importante descendance à laquelle ils ont transmis, le plus souvent, leur propre métier. On peut également souligner que de nombreuses familles qui sont venues avec leurs enfants leur ont fait faire des études au Paraguay. Par exemple, l'immigrant Enrique Clari, connu comme un génie de la construction, est arrivé à l'âge de 14 ans. Il a étudié la construction à Asunción, et est devenu un constructeur remarquable pour de nombreuses demeures privées et bâtiments publics dans la capitale, par exemple celle de Cayetano Masi (italien) avec une façade et des escaliers de style *art-nouveau* en souvenir de la Catalogne. Cette demeure située juste en face du siège du Centre Català d'Asunción est devenue l'Hôtel Hispania (aujourd'hui à l'abandon).

Nous avons, jusqu'à présent, décrit les cas français et espagnols. Cependant, les Italiens ont eux aussi, fondé des sociétés de secours mutuels et des écoles privées. Ils se sont en outre distingués par leurs apports dans les domaines de l'architecture, à travers, par exemple, la construction de grandes demeures privées devenues par la suite, des bureaux d'institutions publiques. Cette influence italienne s'explique sans nul doute par le nombre important d'Italiens sur le territoire. Nous présenterons donc plus en détail dans la partie suivante l'apport culturel des Italiens à la société paraguayenne, avant de nous arrêter sur les Allemands, qui constituent une forme d'hybridation sociale à tous les niveaux, notamment culturel ou économique.

## II - Apports et acculturation

### 1. L'apport culturel des Italiens à la société paraguayenne

#### 1.1. La « Società italiana di Mutuo Soccorso »

Suite à la Grande Guerre, le Paraguay s'est retrouvé dans une situation économique, politique et sociale particulièrement difficile. La communauté italienne survivante et les nouveaux immigrants italiens qui arrivaient alors dans le pays ont fondé une association d'entraide : « la Società di mutuo soccorso ». Cette société est née le 8 septembre 1871<sup>1830</sup> et avait pour buts l'entraide mutuelle, matérielle et morale entre les Italiens résidents au Paraguay, ainsi que la promotion de l'instruction et de la culture italiennes entre les associés

---

<sup>1830</sup> Se sont réunis Francesco Morra, Enrico Barbero, Francesco Fracchia, Antonio Pozzi, entre autres, pour constituer une société avec pour finalité l'entraide mutuelle, matérielle et morale parmi les Italiens résidents au Paraguay et la promotion de l'instruction et de la culture italiennes entre les associés et ses enfants. La Société pourra sponsoriser des sociétés chorales philharmoniques et des cercles de récréation si cela ne cause pas de préjudice à son budget. La Commission directive de la Société est dirigée par les Associés honoraires suivants : Primo presidente Onorario : *Generale Giuseppe Garibaldi* ; secondo presidente onorario, Reverendo Girolano Becchi ; terzo Presidente Onorario, *Cav Pasquale Pecci* ; quarto presidente onorario, Commendatore Adolfo Rossi. Selon l'ordre figurant dans les Statuts, la Commission est composée de : Dottore *Francesco Morra*, né en 1841 à Carignola, Foggia, Italie méridionale, docteur en médecine à Naples ; il a fondé le quartier « Villa Morra ». Il s'est installé d'abord en Argentine où il a exercé son métier de médecin auprès des troupes argentines avec qui il est arrivé au Paraguay en 1869. Puis il s'est installé définitivement au Paraguay, s'est marié avec une ressortissante italienne et a eu trois enfants. Il fut propriétaire de la compagnie de tramways d'Asunción, directeur du Collège national d'Asunción, du Séminaire, de la Police d'Asunción, du Leprocomio Sainte Isabel, de l'asile de malades mentaux et des orphelins. Il a dirigé le conseil d'hygiène et d'assistance publique, et est décédé en 1904. Giovanni A. Chavez, Giovanni Chavez Ribeiro, Silvio Andreuzzi. Professore, Luigi Cavedagni ; Signor, Francesco Bibolini, Teodoro Battilana, *Luigi Patri* : né à Gênes, Italie, il s'est établi d'abord à Corrientes – Argentine, et se dédie au commerce. Vers la fin de la guerre de 1870, il émigre au Paraguay où il a travaillé pour l'armée brésilienne présente à Asunción. Il a alors fait fortune et bénéficié des avantages que le gouvernement paraguayen donnait aux étrangers par la loi de l'immigration, et la facilité d'acquisition de terres fiscales à bas prix. Associé à d'autres immigrants il a fait partit de l'achat du chemin de fer. Luigi Patri et ses associés y ont fondé la Banque du Commerce, l'Industriel Paraguaya, la Banque nationale du Paraguay, la Banque territoriale, la Caisse de conversion et la Banque hypothécaire. De retour en Italie en 1902, il s'éteint en 1904. *Antonio Pecci*, né à Tramutola, Potenza, Italie, décède à Asunción. *Emilio Aceval* : (frère de Benjamin Aceval) survivant de la bataille d'Acosta Nú, (guerre de 1865-1870). Il a été ministre de la Guerre et de la Marine au cabinet de Général Egusquiza et Président de la République pour la période 1898-1902. Dottore *Benjamino Aceval* : né à Asunción en 1845, docteur en droit, il s'est consacré au journalisme ; il a occupé un siège au Parlement, la présidence de la Cour supérieure de justice et le ministère des Relations Extérieures. Le Dr. Aceval a été le promoteur de la création de l'École nationale de la capitale, sous la présidence de Juan B. Gill. Il a signé le Traité de paix avec l'Argentine, et les documents présentés à l'occasion au président des États-Unis d'Amérique (1878). Il a également pris la Direction du Collège national et de la bibliothèque du musée national et a été professeur à la Faculté de droit et recteur de l'Université. Signor Tobia Simone, Pietro Gatti, Emanuele Ferraro, Giorgio Barzi, *Silvio Pettrossi* : né à Asunción, le 16 juin 1887, fils d'un immigrant italien Antimo Pettrossi, marié avec une Paraguayenne Rufina Pereira Doldan ; il appartient à une fratrie de six enfants. Il a vécu son adolescence en Italie (Spoleto). De retour au Paraguay, il a intégré à l'armée, et a été le pionnier de l'aviation dans le pays. Dottore Giovanni Vallory, *Cecilio Báez* Signor Adolfo Torreani, Antonio Marchese, Francesco Pecci ; Cav. Achille Pecci, Eliseo Da Rosa ; Dottore Domenico Scavone ; Luigi Migone ; Cav. Uff. Luigi Zanotti Cavazzoni ; Ing. Michelangelo Alfaro ; Cav. Giuseppe Pirotta ; Dottore Federico Codas, *Francesco L. Pecci* et Reverendo Cav. Ricardo Pittini.



et ses enfants. La société sponsoriserait des sociétés chorales philharmoniques et des cercles de loisirs à condition de ne pas causer de préjudice à son budget<sup>1831</sup>.

Si la Commission directive de la société était composée d'Italiens, l'association était ouverte aux personnalités paraguayennes, comme Emilio Aceval, Benjamin Aceval et Cecilio Báez, en faisaient partie intégrante. Le siège social de la société est établi au n° 591 rue Palma à Asunción. Cette société regroupait une diversité de profils, aussi bien des commerçants, des professions libérales, des artisans, des agriculteurs que de petits entrepreneurs industriels.

L'une des principales actions de cette société était la création d'un hôpital italien « Humberto I », construit grâce au « Comitato pro-ospedale italiano » en 1880<sup>1832</sup>. Plusieurs années ont été nécessaires pour que ce projet fût réalisé. Les travaux ont été commencé en 1900<sup>1833</sup> et terminés en 1959. La société italienne était la propriétaire et l'administratrice de l'hôpital italien, ainsi que du cimetière italien où les associés payant leurs cotisations avaient le droit d'avoir une tombe pendant vingt ans. Les descendants de deuxième et troisième génération faisaient aussi partie de l'association et certains d'entre eux sont devenus médecins et ont travaillé à l'hôpital italien. En outre, de nombreuses activités dans le domaine éducatif ont été mises en place à l'initiative de la société, dont la création d'écoles italiennes.

À noter que la société italienne est toujours active. Le siège social continue de fonctionner avec les mêmes objectifs que ceux initialement fixés. Les murs du siège sont aujourd'hui couverts de nombreuses photos des premières familles d'immigrants, représentées dans un cadre professionnel ou commercial, lors de mariages, ou sous forme de photos de famille. Au centre de la grande salle de réunions est érigé un grand tableau de la première commission directive. La société est aussi propriétaire d'un grand immeuble à proximité de son siège, rue Estrella. C'est donc une société qui a été prospère et dynamique, tant à ses débuts que jusqu'à ce jour, illustrant ainsi la pérennité de la présence italienne au niveau social comme au niveau culturel<sup>1834</sup>.

---

<sup>1831</sup> « La Società italiana di mutuo soccorso con i seguenti fini : aiuto reciproco, materiale e morale, fra gli italiani residenti nella capitale del Paraguay, fratellanza con le analoghe società italiane esistenti negli stati dell'America del Sud ; promozione dell'istruzione e della Cultura italiana dei soci e dei loro figli, secondo i mezzi sociali disponibili ; La Società potrà patrocinare, Società corali, Filarmoniche e Circoli Recreativi, sempre che questui no gravino sul bilancio della Società » Statuto della Società Italiana di Mutuo Soccorso fondata il 8 settembre 1871 nell' Assunzione del Paraguay Riconosciuta entre Giuridico 31 ottobre 1910 ; riformato e sanzionato dall' Assemblea Gerais il giorno 16 dicembre 1917 ; 9 maggio 1976. Approbate le modificazioni introdotte per decreto del Superiore governo Giugno 1918 E. n° 2570 del 14-12 1978, Asunción, 1981. Pourront être admis pour faire partie de la Société tous les Italiens nés sur le territoire et ceux nés de pères italiens à l'étranger, les descendants d'Italiens par la lignée du père jusqu'à la troisième génération. Les associés peuvent être honoraires, émérites et actifs.

<sup>1832</sup> ALIPRANDI, Ermenegildo, MARTINI, Virgilio, *Italiani nel Paraguay, Estirpe Itálica en Paraguay*, Buenos Aires, Talleres Gráficos S.I.A., Grabados Talleres Ultra, 1939.

<sup>1833</sup> Dans le périodique d'Asunción de l'époque « El Porvenir » (1901) a été publié un article sur le « Comité pro ospedale italiano » ; ce groupe d'Italiens avait l'intention d'acheter un terrain pour l'hôpital italien.

<sup>1834</sup> La communauté la plus nombreuse dans le cône sud est la communauté italienne. Elle conserve ses racines dans diverses associations créées à cet effet dans différents pays. FRANZINA, Emilio, *Una patria*

## 1.2. Les écoles italiennes

Au lendemain de la Grande Guerre (1<sup>er</sup> mars 1870) un Italien, Francesco Valetti<sup>1835</sup>, présent à Asunción a estimé, qu'il était nécessaire et urgent de créer une école publique, gratuite et ouverte à tous. Ce besoin d'enseignement était tel que la Société italienne de Secours mutuels dispensait dans ses locaux, des cours du soir destinés à ses membres et ce, dès le 5 octobre 1882. En effet, si parmi les immigrants italiens, il y avait de bons artisans et agriculteurs, certains ne savaient ni lire ni écrire. L'on trouve d'ailleurs de nombreuses fautes d'orthographe dans les épitaphes inscrites sur les tombes du cimetière italien.

Les membres de la Société italienne ont poursuivi leur œuvre dans l'idée de contribuer, de manière générale, à l'éducation au Paraguay. C'est dans cette perspective qu'a été fondée l'École Dante Alighieri le 14 mars 1895, avec l'aide du gouvernement italien qui a financé l'achat d'un terrain. L'école a fonctionné avec la contribution de la « Società Femminile di Beneficienza Margherita di Savoia » et de la Société de Secours mutuels. Les cours étaient dispensés dans les locaux de l'association jusqu'en les années 1900. Le 14 mars 1909, ces associations et la Légation d'Italie ont créé le Comité féminin de culture italienne de la Société italienne qui a renommé l'école sous le nom de « Regina Elena » pour les enfants des immigrants italiens. En 1912, le Conseil national d'éducation du Paraguay l'a reconnu en tant qu'institut privé d'instruction primaire. Le gouvernement a alors imposé l'application du programme d'enseignement de la nation dans cette école. En 1929, la Société Dante Alighieri a vu le jour, à la suite de la décision du Comité féminin pour la diffusion de la langue et de la culture italienne. Et c'est en 1937 qu'a été inauguré le cycle d'enseignement secondaire avec un programme double. Si, avec la Deuxième Guerre mondiale et suite aux ruptures diplomatiques entre l'Italie et le Paraguay, cet établissement a été fermé en 1941, il a rouvert ses portes quelques années plus tard, en 1947, sous le nom d'École Dante Alighieri. Très rapidement il s'est érigé parmi les écoles d'Asunción de renom grâce à la qualité de son enseignement<sup>1836</sup>.

---

*espatriata : lealtà nazionale e caratteri regionali nell'immigrazione italiana all'estero (secoli XIXe XXe)* Italia, Viterbo Sette citta, 2006 ; DEVOTO, Fernando, *Historia de los italianos en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2006. DEVOTO, Fernando J., *L'emigrazione italiana e la formazione dell'Uruguay moderno*, Torino, Fondazione Giovanni Agnelli, 1993 ; DONATO, Katharine M, GABACCIA, Donna, *Gender and International Migration : from the slavery era to the global age*, New York, Russel Sage Foundation, 2015.

<sup>1835</sup> Publié dans le périodique « La Régénération », octobre 1869.

<sup>1836</sup> Le statut de la société « Dante Alighieri » stipule : « Les objectifs de la Société Dante Alighieri sont les suivants : diffuser la langue et la culture italiennes au Paraguay ; maintenir les valeurs et les traditions italiennes parmi les Italiens et leurs descendants vivant au Paraguay ; promouvoir les liens entre l'Italie et le Paraguay ; renforcer les relations avec la Société Dante Alighieri à Rome ; administrer les institutions éducatives et culturelles créées par la Société Dante Alighieri, en promouvant l'excellence dans l'éducation. Pour atteindre ces objectifs, ses activités consistent à : créer et administrer des institutions éducatives ; encourager la diffusion d'œuvres et de publications universitaires, littéraires et scientifiques italiennes ;

Comme les Français, de nombreux religieux italiens ont gagné le Paraguay et ont été à l'initiative de diverses activités. Les pères salésiens ont fondé le collège « Monseñor Lasagna » en 1896, le collège « Maria Auxiliadora » en 1900 et les missions d'évangélisation pour les Indiens au Chaco. La congrégation salésienne fut fondée en Italie en 1841. Elle s'est très vite répandue dans les villes d'Europe, puis en Amérique latine. Initialement, cette congrégation était présente au Paraguay pour concevoir une mission dans le Chaco, afin d'évangéliser les Indiens et de fonder une école des arts et métiers à Asunción<sup>1837</sup>. L'évêque de Tripoli, Luis Lasagna et le père Juan Balsola ont établi dans la capitale paraguayenne la communauté salésienne avec le soutien du Consul paraguayen à Montevideo, grâce à qui le gouvernement a octroyé un terrain aux Salésiens pour leur œuvre d'éducation<sup>1838</sup>.

Il faut souligner que les écoles italiennes mises en place au Paraguay ne se limitaient pas à la capitale. Il en existait une à Villa Hayes, où était établie une colonie d'immigrés de plusieurs nationalités, allemande, suisse et italienne. Parmi les familles italiennes, une ressortissante venue d'Argentine — Formosa était à l'initiative de cette école mixte. Ces diverses écoles italiennes ont survécu dans le temps et sont devenues, elles aussi, des institutions d'enseignement de prestige dans la société paraguayenne.

Les exemples des écoles italiennes rendent compte du fait qu'une bonne partie des sociétés éducatives était née du dynamisme social, des contacts et des réseaux relationnels entre leurs membres.

---

soutenir toutes les initiatives qui servent à diffuser la langue, l'histoire, la gastronomie, la culture et les coutumes de l'Italie et de ses régions ; et établir des accords avec des institutions italiennes au Paraguay et avec d'autres institutions éducatives, à travers lesquels la connaissance de la langue et de la culture italiennes est promue. »

<sup>1837</sup> MAJAVACCA, José, PÉREZ ACOSTA, Juan F., *El aporte italiano al progreso del Paraguay, (1527-1930)*, Biblioteca de la Sociedad científica del Paraguay, n° 12, Buenos Aires, Talleres Gráficos Lucania, 1951.

<sup>1838</sup> ALONSO CRIADO, Matías, *Los Salesianos en el Paraguay*, Montevideo, Tipografía Talleres Don Bosco, 1896, pp. 5-26. L'auteur était Consul du Paraguay à Montevideo et par sa propre initiative, il a d'abord écrit au Pape Leon XIII à Rome en lui disant que le Paraguay n'avait pas de coopération dans la région pour améliorer le niveau socio-éducatif. Ensuite, il a fait porter ce constat à la connaissance du Ministre des Relations Extérieures du Paraguay, Venancio López, (lettre datée de 1896), en lui proposant une mission pour les Indiens du Chaco, et l'enseignement des arts et métiers aux jeunes gens du Paraguay par les pères italiens Salésiens qui se trouvaient déjà à Montevideo. La réponse du pape à travers le Cardinal Rampolla a manifesté l'intérêt d'envoyer le Recteur général des Salésiens pour entreprendre la mission. Les pères salésiens accompagnés par le Consul ont été reçus par le président de la République, le Général Egusquiza et les ministres du gouvernement intéressés par l'enseignement des divers métiers que cette congrégation religieuse pouvait développer au Paraguay. Dans le discours prononcé par le Consul, celui-ci rappelle que le gouvernement accorde une attention spéciale à l'éducation et dans ce cadre, le Collège National a été fondé en 1877 et l'Université Nationale en 1889.

### 1.3. Le savoir-faire des Italiens dans l'architecture et le patrimoine

C'est également à travers les différents métiers exercés que la communauté italienne a laissé de nombreuses traces. Parmi les immigrants italiens présents au début du XX<sup>e</sup> siècle se trouvaient des musiciens, dont Luigi Cavedagni, qui a enseigné la musique (1883); des peintres, dont Guido Boggiani qui, séduit par les tribus indiennes, a reproduit sur toile ses impressions sur ces tribus. Il a notamment écrit « Viaje de un artista a la América meridional : los Caduveos ». Son expérience chez les Indiens s'est achevée par sa mort, ayant été tué par les Indiens lors d'une exploration de la forêt en 1901. Il a en outre contribué à la rédaction de la « revue paraguayenne » de l'institut paraguayen. Dans le domaine de l'architecture<sup>1839</sup>, les immigrants ont participé à la reconstruction des maisons en ruine à la fin de la Grande Guerre, et ce, non seulement dans la capitale, mais aussi à l'intérieur du pays : à Concepción, le palais municipal (1898) et la maison de la famille Isnardi, laquelle était un joyau de l'époque ; à Villarrica (la municipalité et le théâtre), ville où la présence italienne était la plus importante. Certains architectes étaient particulièrement reconnus, dont Ravizza (palais de López et palais du gouvernement), Carlo Pozzi, Colombo, (la colonne de la Constitution) Pelozzi, (l'église de l'Encarnación d'Asunción - 1893) Grassi et Antimo Pettirossi qui ont construit la résidence de Patri, qui abrite aujourd'hui les bureaux de la Poste d'Asunción.

L'urbanisation de certains quartiers de la capitale a également pu être réalisée par des Italiens, dont Silvio Andreuzzi et Francesco Morra, qui ont mis en place, à Asunción, le tramway à chevaux. Antonio Marchesse a construit le collège des sœurs italiennes « Maria Auxiliadora » et d'autres bâtiments à Asunción. Stefano et Natalio Rapetti ont édifié le collège Salesiano, de nombreuses maisons particulières et divers bâtiments d'entreprises publiques. De même, le pavage des rues de la capitale a été réalisé par plusieurs immigrés italiens. L'électrification de la ville d'Asunción a aussi été possible grâce à la contribution de la population immigrante italienne. Carlo Gatti a installé une charpenterie à vapeur qui produisait à la fois de la glace et de l'électricité. Et c'est ainsi qu'en 1886, à l'occasion de la fête de l'indépendance du Paraguay (14-15 mai 1811) les bâtiments publics et des maisons particulières ont pu être éclairés.

Les immigrés italiens se sont aussi illustrés dans d'autres corps de métier. Une entreprise de transports de bois, « la veloz » a été créée par Giorgio Arestivo et Sabatino

---

<sup>1839</sup> MAJAVACCA, José, PÉREZ ACOSTA, Juan F., *El aporte italiano...op.cit.* ; ALIPRANDI, Ermenegildo, MARTINI, Virgilio, *Italiani nel Paraguay...op.cit.* ; MONTE DOMECCQ, Ramón, *El Paraguay su presente y su futuro*, Buenos Aires, Compañía sudamericana de billetes de banco, 1913, p. 269 ; *El Bosque de la Memoria, La Comunidad Italiana en el Paraguay*, (publicación de la embajada de Italia), Asunción, Artes Gráficas Esmeralda, 1993.

Iodice en 1905, et des entreprises de navigation, dont celle de Vierci frères fondés par Giovanni Bautiste Vierci. Le «Cantiere navale e segheria» (chantier naval et scierie) d'Andres Scala a quant à lui permis la construction de bateaux durant l'après-guerre. Dans le domaine de la petite industrie, les immigrants italiens étaient également bien présents : «Fucina del Nero» (forge del nero) fondée en 1869, «ferri di cavallo» (fers solides pour des chevaux). Manuel Ferraro a fondé en 1879, «scarperia, talabarberia e magazzino delle suole» (magasin de chaussures, maroquinerie et semelles) il a d'ailleurs reçu un prix lors d'une exposition à Buenos Aires en 1882 ; «la Republicana» de Francesco Spinelli, tailleur ; Angelo Dellavedova a fondé en 1888 une fabrique de matériaux de construction ; Michele Masi, en 1889, a créé sa propre agence immobilière, alors qu'il était le vendeur de biens le plus connu. Domenico Antonelli a fondé en 1890 le «stagnino italiano» (ferblanterie italienne) ; Eugenio Tavarozzi a créé la «hojalatería y calderería europea» (ferblanterie et chaudronnerie) et les frères Pecci, la «Sastrería la Juventud» (tailleur pour la jeunesse), dans le même domaine travaillent Giangrecco et Pompa. On peut également citer l'entreprise d'exportation de Francesco Cattaneo, dépôt de tabac, la maison de chaussures «las tres BBB» de Francesco Casella ; la «fabrication de baldosas» (fabrique de carrelage) par De Radice et Chénu et à Villarrica, la maison de Mastrazzi et cie.<sup>1840</sup>.

Cette énumération montre le réel dynamisme de la communauté italienne (33 % des maisons commerciales étaient italiennes) dans les années 1900, communauté qui par son savoir-faire se distinguait des autres nationalités d'immigrants. Ayant contribué à la fois à la naissance de quartiers dans la capitale, à la création du tramway, à l'électrification et à la vie commerciale, cette population était sans nul doute, l'une des plus reconnues pour ses apports à divers niveaux dans l'histoire de l'immigration au Paraguay.

## **2. Les Allemands, entre loisirs, sciences, institutions éducatives et coopérations technico-économiques : une forme d'hybridation sociale ?**

Cette étude ne pourrait être complète sans évoquer la vie culturelle et économique allemande au Paraguay. Elle est aussi particulière dans ses rouages, et ses spécificités nous amènent d'ailleurs à nous demander si, au-delà d'une présence, il est possible de parler d'hybridité sociale. En effet, le cas allemand illustre à la fois le rôle des associations fondées sur la nationalité d'origine comme moteur d'intégration, et les apports de cette nationalité à la vie paraguayenne, tant aux niveaux, culturel et éducatif, que technique et économique. Nous évoquerons donc succinctement ces différents points.

---

<sup>1840</sup> Guía comercial del Paraguay, Asunción, Talleres graficas H. Kraus, 1901, pp. 73-75; Guide de l'Immigrant au Paraguay, Oficina de Informaciones, Assomption, Imprenta du paraguay, 1889.

La vie culturelle allemande s'organise dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'immigration allemande s'est déroulée selon deux axes : d'une part, les personnes sans aucune étiquette de croyance religieuse, d'autre part, les Allemands, dits Mennonites ou ceux qui se disaient appartenir à ce groupe<sup>1841</sup>. Pour mieux illustrer la progression chronologique de l'immigration allemande, nous avons mis au point un tableau (chapitre 6), indiquant par date d'entrée leurs lieux d'implantation.

## **2.1. Apports culturels et scientifiques**

Les Allemands de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme les Italiens à la même époque allaient marquer durablement la société paraguayenne, tant au niveau culturel que scientifique. Nous pouvons, à ce titre, évoquer le naturaliste et botaniste Karl Fiebrig installé depuis 1907 au Paraguay, qui a enseigné à la Faculté de médecine et au collège national d'Asunción (1910-1936). Fiebrig a aussi participé à la création du jardin botanique à la demande du président de la République, Manuel Franco, établi dans l'ancienne demeure de 600 hectares du président Carlos A. López. Il a également été le cofondateur de la société scientifique du Paraguay avec l'Italien Andrés Barbero. Il a aussi travaillé au ministère de l'Agriculture d'Asunción, malgré sa nationalité allemande en occupant un poste public<sup>1842</sup>. Diverses études sur les plantes de la région du Paraguay lui sont également attribuées, de même qu'un laboratoire de plantes qu'il aurait élaboré.

Soulignons, à titre d'exemple, le cas de l'ethnologue Max Schmidt arrivé en 1914 et ayant réalisé des études sur quelques Indiens du Chaco ; il a aussi été professeur d'ethnologie à l'université nationale d'Asunción. De plus il est à l'origine des premières études réalisées sur la préhistoire du Paraguay et des publications dans la Revue scientifique du pays. Ces travaux de recherche ethnologiques ont été envoyés au musée ethnographique de Berlin. Il est resté au Paraguay jusqu'à sa mort en 1950<sup>1843</sup>.

## **2.2. La Société sportive allemande d'Asunción**

Les apports de la présence allemande s'illustrent, là encore, à travers le dynamisme associatif qui était en particulier à caractère sportif. Le 31 octobre 1917, le DSV (Deutscher Sportverein Asunción) a été fondé dans l'objectif de favoriser des rencontres entre les Allemands autour d'activités récréatives, sociales et sportives. Cette association a ensuite été

---

<sup>1841</sup> Sur les mennonites, se reporter au chapitre § 6.

<sup>1842</sup> «Huellas Alemanas en Paraguay», Asunción, (colección de trabajos), edición embajada de Alemania, 2016; «150 Años de Amistad Paraguayo-Alemana», Asunción, (colección de trabajos), edición embajada de Alemania, 2010.

<sup>1843</sup> *Ibidem*.

renommée « Sociedad Alemana de Deportes y Gimnasia de Asunción » (Deutscher Turn un Sportverein Asunción). Elle a également organisé des matchs et des activités sportives entre des clubs d'Asunción, et en 1928 elle s'est associée à la Turnerschaft de Berlin, l'Association de Gymnastes de Berlin (1933). Si, dans un premier temps, des rencontres sociales se sont succédé dans des églises évangéliques allemandes<sup>1844</sup> et chez des particuliers, l'association a pu disposer de son propre local en 1935, alors dirigée par Otto Lölke et Heinrich Remmele. Durant la Deuxième Guerre mondiale, le siège fut réquisitionné par un décret d'État et est devenu l'École Nationale de Culture physique. En 1955, grâce à la gestion des premiers membres de l'Association allemande, le siège a été récupéré<sup>1845</sup>. Désormais, elle devait accueillir le Collège Goethe jusqu'à ce qu'il dispose lui aussi de son propre local<sup>1846</sup>. Le siège de l'association est resté un club social et sportif pour les Allemands, tout en étant aussi ouvert aux Paraguayens. L'association était d'ailleurs reconnue dans la société paraguayenne en raison de ses fêtes traditionnelles comme l'Oktoberfest, fête de la bière célébrée au mois d'octobre, plus connue sous le nom de la « Fiesta de la Cerveza del Cub Deportivo Alemán ».

### 2.3. L'enseignement vecteur de promotion de culture allemande

L'enseignement fut comme pour les autres nationalités, un vecteur du maintien et de la promotion de la culture allemande. En 1893 a été fondé le collège Goethe par les premiers Allemands, dans le but de disposer d'une école de langue allemande, de faire perdurer les enseignements propres à leur culture, et ce, tout en adoptant les mœurs paraguayennes<sup>1847</sup>. La collectivité allemande par ailleurs a inauguré une école primaire en juin 1913<sup>1848</sup>. D'autres institutions plus récentes sont également à mentionner : l'Université Paraguayo-Alemana, qui a réalisé des échanges pour l'apprentissage de la langue allemande avec la ville de Cologne, et le collège Aleman Concordia créé sous la direction des mennonites.

<sup>1844</sup> L'apogée de l'immigration allemande a lieu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Entre 1892 et 1893, une communauté d'environ 1 000 Allemands est présente. Cette communauté a fait une demande officielle à travers le Consulat allemand afin de créer une Association pour le fonctionnement d'une Église évangélique et une école. Pour ce faire, les immigrants ont dû faire venir un Pasteur évangélique d'Allemagne. C'était la première église évangélique à avoir été créée par des migrants allemands. OHLANDT, Claus, « 1893 : en Asunción se establece Iglesia y Escuela », in *Huellas Alemanas en el Paraguay*, 2016, pp. 46-51.

<sup>1845</sup> Par les membres Rudolf Kolhmann, Otto Lölke, Heinrich Remmele, Franz Rieder, Wolfgang Uhl.

<sup>1846</sup> «Huellas Alemanas en el Paraguay», p. 93.

<sup>1847</sup> «Huellas Alemanas en el Paraguay», pp. 52-53. Le collège était ouvert aux Paraguayens et il était inscrit au programme d'études scolaire d'Allemagne. En 1992 a été créé le collège polytechnique Johannes Gutenberg, né de la coopération allemande au Paraguay pour l'enseignement technique de « metal-mecánica, electrotecnia, confección industrial »; le succès de cette coopération allemande a permis l'ouverture du collège Gutenberg de Santani (département de San Pedro). Cette région comporte une importante communauté de mennonites. « Huellas Alemanas en el Paraguay », *Ibidem*, pp. 60-62.

<sup>1848</sup> Dépêche du consulat de France au Paraguay, au ministre des Affaires étrangères, Assomption, le 18 juin 1913, Paraguay, politique étrangère, t 2, fol 152, AMAE.

En outre, l'Institut culturel paraguayen allemand (Goethe Zentrum) est fondé le 24 septembre 1958 à Asunción. Ce centre a développé des cours de langue allemande, des rencontres, des tables rondes, des séminaires, etc.<sup>1849</sup>. Jusqu'à ce jour, il représente la culture allemande au Paraguay et bénéficie du soutien de l'Ambassade allemande.

## 2.4. Des coopérations économiques et techniques

C'est également au niveau commercial que la réussite allemande au Paraguay s'incarnait. La Chambre de Commerce paraguayenne-allemande a été créée en 1956, afin de favoriser les relations commerciales et bilatérales entre les deux pays, du fait du dynamisme des commerçants allemands établis au Paraguay, qui avaient alors besoin de soutien dans leurs échanges commerciaux. Les relations commerciales avec l'Allemagne étaient historiquement bonnes, d'où la nécessité d'un bureau institutionnel qui servirait d'intermédiaire pour les échanges (exportations et importations) de manière officielle. Cette dynamique s'est poursuivie avec l'implantation de la Coopération technique allemande en 1967 (GIZ- Deutsche Gesellschaft Internationale Zusammenarbeit) une société allemande pour la coopération internationale à Bonn. La collaboration entre les deux pays a eu lieu principalement dans le domaine de l'agriculture, notamment pour certaines régions, dont Itapúa et la région du Nord. De nombreuses technologies ont été transférées par ce biais, et plusieurs experts allemands ont travaillé en relations étroites avec le ministère de l'Agriculture du Paraguay, des institutions éducatives, des bureaux de l'environnement, ainsi que des universités pour l'enseignement de la reforestation<sup>1850</sup>. Cette coopération ne se limitait donc pas au GIZ. À titre d'exemple, mentionnons une coopération plus récente, le SES (Senior Experten Service) une organisation civile de seniors retraités travaillant dans le domaine du transfert de technologies au niveau mondial. Les apports de ces collaborations se sont fait sentir tant dans les connaissances portées par l'université nationale d'Asunción au niveau de la Santé, de l'environnement, de l'éducation, que dans l'enseignement technique, l'économie ou encore le contrôle de la qualité de certains produits<sup>1851</sup>.

Ces exemples de coopération allemande dénotent le rôle joué par les Allemands au Paraguay dans divers domaines. Si les relations diplomatiques bilatérales ont permis d'ouvrir les portes de l'immigration allemande, les colons allemands ont par la suite réussi à maintenir leur culture et celle-ci est demeurée dans le pays de leur implantation. De cette manière, les échanges commerciaux et culturels étaient plus forts. Cette coopération s'est avérée bénéfique non seulement pour les descendants de ces immigrés, mais aussi pour la société d'accueil. Si,

---

<sup>1849</sup> «Huellas Alemanas en el Paraguay», *op.cit.* pp. 57-68.

<sup>1850</sup> «Huellas Alemanas en el Paraguay», *op.cit.* pp. 70-78.

<sup>1851</sup> «Huellas Alemanas en el Paraguay», *op.cit.* p. 79.



jusqu'à présent, nous avons montré que chaque communauté avait su s'intégrer selon ses spécificités, nous allons expliquer pour finir que le commerce, au-delà de la nationalité d'origine, a permis à toutes ces nationalités de se faire une place au sein de la société paraguayenne.

### **3. Les structures associatives des ressortissants du Proche-Orient et d'Extrême-Orient**

Si le travail a été un élément clé pour certaines communautés, nous allons à présent décrire en quoi les structures associatives ont permis aux ressortissants du Proche-Orient et d'Extrême-Orient de s'installer durablement dans le pays. Nous évoquerons, dans un premier temps, le cas des Japonais, pour qui les facteurs d'intégration sont multiples, puis celui des Syro-Libanais.

#### **3.1. L'intégration de la collectivité *Nikkei* et son organisation associative et éducative au niveau national**

Le système associatif est une clé de la réussite japonaise à tous les niveaux : social, culturel et éducatif. L'une des principales caractéristiques des immigrants japonais réside dans l'organisation d'une vie associative intense à l'intérieur des colonies, à la fois structurées et animées. C'est ainsi que chaque colonie s'est organisée en associations, que ce soit au niveau rural ou urbain. Voici les principales associations : des Jeunes de la Colmena (1939). Cette association très dynamique privilégiait le sport chez les jeunes en organisant notamment des compétitions sportives. Il en allait de même pour l'association des jeunes femmes, ayant pour objectif le développement culturel de leur communauté (1942). Malgré la précarité de la situation, dans les premiers temps de la colonie La Colmena, les immigrants ont réalisé une collecte de fonds pour envoyer des vivres au Japon, en raison des difficultés économiques qui le traversaient en 1944<sup>1852</sup>. La Colmena avait sa propre coopérative agroindustrielle (1947)<sup>1853</sup>, et son assemblée se tenait en présence du président de la Banque centrale du Paraguay. La colonie est devenue une sorte de « petit Japon » et a créé son propre hymne suite à un concours de paroles écrites par les ressortissants de cette colonie (1949). Concernant les activités de détente, les immigrants ont formé un groupe musical (Asahi - 1950)<sup>1854</sup> avec des instruments utilisés au Paraguay.

Le dynamisme associatif de cette colonie n'était pas spécifique, les autres colonies japonaises étaient également dotées de structures similaires. L'association japonaise de la

---

<sup>1852</sup> Federación de Asociaciones japonesas del Paraguay, FAJP, «Inmigración Japonesa», (1936-2016), 2016, p. 168.

<sup>1853</sup> *Ibidem.* p.170.

<sup>1854</sup> *Ibidem.*

colonie Federico Chavez, créée en 1955, a notamment développé des activités sociales et culturelles pour les jeunes, ainsi qu'une école nippo-paraguayenne (1957). Et toutes ces écoles étaient ouvertes à la participation des Paraguayens, comme l'association culturelle nippo-paraguayenne à la Colmena (1957), les associations japonaises d'Encarnación, d'Asunción, de la colonie Pirapó, d'Yguazú, de la colonie d'Amambay et de celle de la colonie La Paz. L'on peut également mentionner les colonies japonaises de l'Est, ainsi que le Centre Nikkei paraguayen mis en place plus tardivement. À partir de ces associations a été créée la Fédération des Associations japonaises du Paraguay, avec l'objectif de promouvoir l'échange culturel et l'amitié entre le Paraguay et le Japon<sup>1855</sup>.

Ces diverses associations ponctuaient la vie quotidienne et culturelle à l'intérieur des colonies, dont la mission principale était de développer des infrastructures en coopérant avec les localités voisines ou régionales. Les associations japonaises visaient en effet l'entraide entre les associés et la coopération, ainsi qu'entre le Japon et le Paraguay. Ce type d'organisation était répandu et s'est consolidé en particulier dans les années soixante, avec la fondation de l'association japonaise à Asunción et celle de l'Institut de langue japonaise, qui disposait d'une antenne à Asunción et une autre à Encarnación. Leur but était d'assurer la transmission du japonais, soit la langue maternelle aux descendants des immigrants. Une même volonté se retrouve dans « l'association des dames japonaises de ces villes » caractérisée par une réelle confraternité qui s'incarnait notamment dans la préparation de repas typiques japonais. Ont aussi été créés des espaces sportifs pour le football, le base-ball, le volley-ball, le golf, et des tournois étaient régulièrement organisés. On note également la création d'un cimetière réservé exclusivement aux Japonais. Le Centre de bien-être social s'occupait quant à lui de la santé des personnes âgées : les Japonais mettent en effet un point d'honneur à s'occuper des anciens, étant l'une de leurs coutumes. Les écoles japonaises ont également acquis une certaine réputation dans le pays, comme l'école de la Colmena, première école fondée en 1936, et l'école japonaise d'Asunción<sup>1856</sup>. La colonie japonaise à Capitán Bado située près de la frontière avec le Brésil recevait aussi des enfants japonais brésiliens. À Amambay trois écoles japonaises ont donné naissance à la Fédération des écoles japonaises de cette région.

Les associations, tout comme les autres institutions mises en place par les Japonais, étaient donc à la fois tournées vers la communauté des immigrants et la société locale. Si ces associations permettaient de maintenir une tradition commune, de préserver une mémoire

---

<sup>1855</sup> *Ibidem*, Site des Associations japonaises : <http://www.rengoukai.org.py/index.html>

<sup>1856</sup> FAJP, «Inmigración japonesa», *op.cit.*

collective et donc, de renforcer les rapports entre migrants, elles étaient dans le même temps, le moyen de s'immiscer dans les structures sociales paraguayennes.

Un autre facteur d'intégration était la religion. Rappelons qu'en Amérique du Sud, comme au Paraguay, la position dominante du catholicisme a rendu moins problématique le processus d'insertion des immigrants européens catholiques en raison de la similitude<sup>1857</sup> des manifestations religieuses et de l'établissement des communautés immigrées au sein de colonies qui reproduisaient en partie, le contexte du pays d'origine : les structures religieuses espagnole, françaises et italiennes vues précédemment en témoignent amplement. Cela vaut aussi pour les Japonais de confession bouddhiste qui pour la plupart ont embrassé la religion du pays, comme un élément de cohésion sociale :

« L'identité culturelle et l'unité du groupe ont été maintenues par le biais de l'organisation sociale, l'Église étant, à l'instar de la région de départ, l'une des structures de référence. Lorsque les immigrants de divers horizons culturels et religieux sont arrivés en Amérique du Sud, notamment les Japonais au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ils ont perçu une forte pression qui les conduisait à embrasser la religion locale dominante comme preuve d'une insertion réussie »<sup>1858</sup>.

Cette insertion est aussi illustrée par l'auteur Augusto Roa Bastos<sup>1859</sup> qui montre, dans son roman l'intégration de la communauté japonaise dans le pays à travers son personnage nommé « Madama Sui ».

Les relations diplomatiques débutés en 1919 entre le Japon et le Paraguay se sont solidifiées à travers le temps sur les plans commercial, technique et culturel. Dès la fin des années soixante, des échanges culturels et d'études au Japon ont été mis en place par le ministère de l'Éducation, de la Culture, du Sport, des Sciences et technologies de ce pays. Ainsi, l'agriculture, les associations et les écoles, les activités sportives étaient autant de facteurs d'intégration des immigrants japonais dans la société paraguayenne ainsi que des vecteurs de contact avec les locaux. Cette intégration à plusieurs niveaux a permis de pérenniser la présence japonaise. Tel est le cas des communautés d'immigrants de la région d'Itapúa dont les traditions culturelles et agricoles ont été maintenues dans le temps. À travers cette communauté, nous voyons donc que des populations migrantes ont usé de leur capacité à s'adapter aux nouveaux contextes sociétaux et environnementaux.

---

<sup>1857</sup> PRENCIPE, Lorenzo, 2012, « La religion des migrants en tant qu'élément de cohésion sociale », *Migrations & Société*, vol 1, n° 139, 2012. p. 107.

<sup>1858</sup> Cf. GROSELLI, Renzo M., 1991, 443 p. ; DE BONI, Luis Alberto, 1987-1996, 3 vol. ; « Religión e inmigración », 1990, pp. 1-266 ; AUZA, Nestor ; FAVERO, Luigi 1991, 349 p. ; ALVIM, Zuleika, 1986, 189 p. in PRENCIPE, Lorenzo, « La religion des migrants en tant qu'élément de cohésion sociale », *Migrations & Société*, vol 1, n° 139, 2012, pp. 101-120.

<sup>1859</sup> SEANA LOCKLIN, Blake, «Un País Seductor y Combativo: Japan as Paraguayan Paradise in «Madame Sui», Chasqui, Revista de Literatura Iberoamericana, vol 33, n° 2, 2004, pp. 123-137; ROA BASTOS, Augusto, *Madama Sui*, Madrid, Alfaguara, 1996.

## 3.2. Les Syro-Libanais

### 3.2.1. Une intégration à plusieurs niveaux

En ce qui concerne la communauté syro-libanaise, nous pouvons d'emblée souligner trois éléments forts concernant l'histoire de la réussite économique de cette colonie au Paraguay. Mentionnons tout d'abord leur distribution spatiale, étant très présents dans les zones urbaines. Cette position stratégique leur offrait l'avantage de trouver aisément des débouchés pour leurs produits. Soulignons ensuite les rapports d'entraide établis au sein de leur communauté qui se sont manifestés dans les relations établies entre les commerçants, et enfin, les réseaux au niveau gouvernemental, à savoir les liens tissés entre les deux gouvernements (France-Paraguay) à travers le Consulat d'Asunción.

En raison de leur investissement essentiellement dans le domaine des affaires et afin d'attirer une clientèle, les Syriens et les Libanais ont fait preuve d'une grande sociabilité dans le pays, ayant établi des relations durables avec ceux qui vivaient dans le même quartier, le même village ou la même rue qu'eux. Ainsi, à Asunción, le centre d'établissement des familles syro-libanaises se concentrait dans les alentours de la plaza Uruguaya, et les rues de Yegros, Iturbe, Caballero, Luis Alberto de Herrera, Manuel Dominguez, Fulgencio R. Moreno, Antequera, Paraguari, 25 de mayo, Cerro Corá, Azara, Palma, etc. Il s'agissait des agglomérations ou des rues réputées pour les activités commerciales exercées par des Syro-Libanais. C'était d'ailleurs dans ce même quartier que se sont installés le Club Libanés et le Club Sirio. Les schémas résidentiels de la communauté syro-libanaise d'Asunción montrent donc une certaine concentration dans des quartiers spécifiques, ainsi que l'établissement du siège social de l'association.

« Les immigrants syro-libanais, et plus particulièrement les nouveaux commerçants installés en ville, logeaient généralement avec leur famille dans le même bâtiment à la fois pour limiter les dépenses et surveiller leur magasin, et ce jusqu'à qu'ils amassent suffisamment d'argent pour déménager dans d'autres endroits. Les descendants des immigrants syro-libanais étaient réputés pour leur ascension socio-économique qui se réalisait parallèlement à l'expansion de leurs affaires dans les secteurs commerciaux. C'est ainsi que ces descendants investirent les professions libérales : droit, médecine ou ingénieur, et qu'ils s'immisceront dans la vie politique du pays »<sup>1860</sup>.

Ce constat, qui vaut aussi pour le Brésil, résume assez bien la place des Syro-Libanais au Paraguay, le ciment communautaire et la force du métier étant ainsi des éléments centraux de leur trajectoire migratoire, et le moyen par lequel ils se sont fait une place dans la société locale.

---

<sup>1860</sup>TRUZZI, Oswaldo, « Libanais et Syriens au Brésil (1880-1950) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n° 1, 2002, pp. 123-147.

### **3.2.2. L'origine comme ciment dans les structures syro-libanaises**

La première association, la Société « Union Siria » a été créée le 12 janvier 1919. Elle a pour objectif l'union et la solidarité entre les résidents syriens dans la République ; en particulier, ils doivent « essayer de se respecter, de s'entraider et de s'apprécier sous peine d'être expulsés de la société, notamment ceux qui sèment la discorde ou entravent la bonne entente au sein de la société » (chapitre I). Afin de réunir tous les Syriens immigrés, des délégués de l'Union ont parcouru les campagnes pour que les bénéficiaires de l'association puissent profiter à tous (chap. IV). Cette Union Siria servait également de garant pour les actes administratifs consulaires, non seulement pour les Syriens mais aussi pour les Libanais afin de les aider dans leurs démarches auprès du Consulat de France à Asunción. La première commission directive était composée de : Pedro Karam en tant que président, Badri Nazralla, vice-président ; José Amado, secrétaire ; Fahed Apud, vice-secrétaire ; Jerala Arroze, Tesorero ; Jorge Daniel, vice-trésorier ; les vocales : Nami Juri, Jose Simon, Salvador Fatal, Roston Juri, Francisco David ; Fortunato José. Jorge Chab, Abraham Nabeo, Abraham Auadre et Jorge Davalibi en que suppléants. Maximo Chaia, était observateur<sup>1861</sup>.

L'Association a été renouvelée et s'est dotée d'un nouveau statut, et d'un nouveau bâtiment sous le nom du Club Sirio, avec une autre structure et une autre commission directive, le 24 juin 1944. Les activités de l'association étaient plus ouvertes aux loisirs et à la divulgation de la culture. L'Acte de fondation du Club syrien stipule :

« À Asunción, Paraguay, à 15 heures du 24 juin 1944, les signataires de nationalité syrienne se sont réunis à la maison de la rue Cerro Corá n° 110 au siège social afin de renforcer les liens de fraternité entre les Syriens vivant dans cette République, leurs descendants et les enfants (de cette République) de fournir des moyens de culture et de loisirs à leurs associés et de renforcer le prestige et la renommée de la Syrie. Dans cet esprit et par l'adhésion reçue de certains absents de la capitale, les signataires ont : 1°-déclare fondé à cette date le dit Club avec le nom de « Syrien Club » ; 2°- accepter la contribution volontaire des associés et adhérents selon la liste suivante pour les fonds sociaux de la société [...]. »

À cela s'ajoute une liste d'associés qui ensemble ont contribué financièrement à l'acquisition d'un local. Le premier Conseil de direction était ainsi composé : (queda constituida la primera Junta Directiva del Club en la siguiente forma) : président, Luis Salomón ; vice-président, Yamil Jose Bittar ; secrétaire, Jorge Daniel ; vice-secrétaire, Elias Abraham Saba ; trésorier, Juan Elías (hijo) ; vice-trésorier, Ramón Zacur ; vocales titulares : Juan Abraham Sabe ; Abraham J. Chiham, Francisco David, Afara Salomón, Amado Bittar,

---

<sup>1861</sup> Des réformes concernant les statuts ont eu lieu dans les années 1951, par le décret n° 6312 du 24 août. Une nouvelle commission directive a été mise en place et placée sous la gestion de l'administration paraguayenne : messieurs Jorge Daniel et Abraham A. Martinez. Dans les années soixante-dix, un nouvel établissement du Club Sirio a vu le jour ; il était à caractère social et sportif, et nommé « Campo de deportes del Club Sirio », soit « Champ de sports du Club Syrien ».

Ramón Abraham Tuma, Fortunato Bittar ; Liso Abed ; membres suppléants : Fortunato Abraham Sabe, Simon J. Bazas, Abraham Yalil, Abraham Dumot, Abraham Auadre ; syndic : Amado Martinez. Les élites dirigeantes de l'association étaient des médiateurs entre les institutions paraguayennes et le consulat français.

Une autre société d'importance était l'« Union Libanese » créée le 28 avril 1942. Elle était à caractère social, culturel et sportif, et se dotait dès les débuts d'un drapeau de couleurs blanche et rouge, avec au centre un cèdre de couleur verte. L'hymne national du Liban a été pris comme hymne de l'association. Le caractère national était donc un élément central de cette structure. Le statut de l'association affirme d'ailleurs ses objectifs :

« Renforcer les liens d'amitié, d'union et de fraternité entre ses associés par l'organisation de déjeuners, de soirées, de danses, de soirées musicales, de conférences, d'activités culturelles, littéraires et scientifiques ; entretenir des relations avec des associations nationales et étrangères pour cultiver l'amitié et la fraternité. »

À noter également que pouvaient être associées les familles des membres. Si un non-associé se mariait avec un associé, il faisait partie de sa famille, mais en cas de divorce, il perdrait automatiquement cette condition de famille, lui faisant ainsi perdre son statut d'associé. La même procédure était établie dans le cas d'un veuvage. Mais le veuf ou la veuve pouvait tout de même reprendre son statut d'associé de façon individuelle<sup>1862</sup>.

Si la nationalité était un élément structurant pour les fondements de ces associations, clubs et autres structures, ils n'étaient toutefois pas complètement fermés aux autres nationalités. Comme signalé pour l'Union Siria, l'Union Libanese acceptait tous les Arabes sans exception, Syriens inclus, en son sein<sup>1863</sup>. Les statuts de cette association montrent d'ailleurs que les Syriens avaient le droit d'intégrer la commission directive à une proportion d'un tiers, exception faite de la vice-présidence et de la présidence. D'ailleurs, dans les archives du Club syrien, on trouve des documents appartenant au Club libanais, prouvant que la collaboration existait dès les débuts de leur fondation. Cette collaboration s'est également illustrée à travers une revue syro-libanaise, la Revue Siria-Libano parue en 1947 et dans le fait qu'au sein des deux sociétés propres à chaque communauté se trouvaient des groupes de femmes syriennes et libanaises.

---

<sup>1862</sup> Le statut de la société a évolué dans le temps, ayant été modifié en 1974 ; Il stipule alors que la condition d'associé s'ouvrait en plus des Libanais et des Syriens, aux autres nationalités arabes. Statut du 24 avril 1974, décret du pouvoir exécutif du 24 avril 1974. Le président de l'Union libanaise, Jorge Armele (1942).

<sup>1863</sup> HAMED, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes en el Paraguay : un largo recorrido histórico*, Asunción, Arandurã Editorial, 2002.

### 3.2.3. Au-delà de l'entraide communautaire

Le processus de construction des associations par les élites syro-libanaises créait des espaces d'entraide et de rencontres pour légitimer leur intégration au sein de la société paraguayenne. Les associations de cette identité hybride allaient marquer leur propre identité ethnique, libanaise ou syrienne dans laquelle la communauté développait ses activités. Les clubs d'entraide étaient devenus des lieux de sociabilité, de plaisir et des espaces sportifs. Les clubs syrien et libanais étaient constitués de groupes d'associés. Alors qu'au début, ils permettaient surtout d'assister les nouveaux arrivants, par la suite se sont transformés en structures à finalités sociales et culturelles, ou en cercles, ayant réduit leur caractère mutualiste à des compétitions sportives et autres festivités destinées à leurs associés, dont les fêtes de mariage, d'anniversaires ou de printemps propre au Paraguay.

La vie des Syro-Libanais ne se limitait donc pas qu'au commerce, ils étaient aussi investis dans la vie littéraire et artistique, ce qui est illustré par la fondation de la revue précédemment citée. Pour cette communauté, comme pour les autres déjà présentées, la vie associative était donc l'espace permettant à la fois de recréer une sociabilité fondée sur l'origine et de stimuler, autrement que par le métier, des réseaux inscrits dans la société d'accueil.

Soulignons par ailleurs que plus récemment a ressurgi l'intérêt d'apprendre la langue des ancêtres, ce que montre la prolifération d'associations, de clubs et d'instituts de langues. Certains individus sont même allés jusqu'à demander la nationalité de leurs ascendants. Mais, comme la loi paraguayenne n'autorise pas l'obtention de la double nationalité, les demandeurs se sont appuyés sur celle du pays d'origine. Si ce fait a pu nuancer le constat de l'intégration des immigrants, il faut toutefois noter qu'il constitue une mode très récente, notamment présente dans la capitale et qui passe encore inaperçue dans les campagnes. En outre, après les années soixante-dix, et parfois jusqu'à aujourd'hui, des descendants d'immigrants ont commencé des recherches généalogiques<sup>1864</sup>. L'on peut d'ailleurs souligner qu'être descendant d'un immigré italien ou arabe (syro-libanais) est devenu au Paraguay un signe de fierté. La naissance de plusieurs associations culturelles et sportives est en effet, le signe de la volonté de montrer son appartenance culturelle, tout autant que d'animer la vie sociale locale. Il n'y a donc pas à proprement parler, d'opposition culturelle, mais plutôt une cohabitation ou plus justement une adaptation entre la culture des primo-arrivants et celle de la société d'accueil. Là encore, le cas syro-libanais témoigne d'une participation réelle à la

---

<sup>1864</sup> NASTA, José Daniel, ASBUN, Alberto, *La Migración árabe y su descendencia en el Paraguay*, Asunción, Editora First, 2007.

société paraguayenne, qui, si elle était autrefois basée en partie sur le travail, s'est également répandu dans la sphère culturelle et familiale.

Les Syro-Libanais ont fondé des clubs d'entraide à Concepción, Asunción, cette dernière est devenue le centre de l'installation commerciale le plus important de cette communauté. À Villarrica, quelques ressortissants syro-libanais ont participé à la fondation du Centre Espagnol pour élargir les contacts associatifs<sup>1865</sup>. Pour les Syro-Libanais, tous les moyens sont donc bons pour réussir dans le commerce. Ils entretenaient en outre de bonnes relations avec le pouvoir exécutif, ayant bien compris que cela leur permettait d'obtenir quelques avantages de la part du gouvernement. C'est ainsi que la fille du président Stroessner a épousé un fils d'immigrant syrien, Dominguez-Didd, et que certains clubs syrien et libanais des années soixante-dix sont devenus des centres de pouvoir et d'argent. Ces clubs ont eu une influence non négligeable sur le pouvoir exécutif, notamment sous la présidence du général Alfredo Stroessner (1954-1989)

#### **3.2.4. La famille comme support de l'immersion**

De nombreux Syro-Libanais se sont mariés avec des Paraguayennes, constituant ainsi de nouvelles familles qui, par la suite, sont partis vers les centres urbains. Il s'agit d'une réalité sociale qui constitue, comme pour d'autres nationalités d'immigrants, un des facteurs d'intégration rapide dans le pays : le mariage avec des autochtones incitait les familles à vivre comme les Paraguayens. L'intégration de ces migrants a été facilitée notamment parce qu'ils ont adopté des prénoms et des noms hispanisés. Ce changement est dû soit à des erreurs lors de leur inscription dans les registres paraguayens - la phonétique étant alors mal comprise et certains Syro-Libanais ne savaient en partie ni lire ni écrire ni non plus signer —, soit à la volonté ou à la demande expresse de l'intéressé<sup>1866</sup>.

Nous nous intéresserons aux cas de plusieurs familles dont nous donnerons la liste, issue des documents d'archives du Consulat de France à Asunción. À travers ces listes, il est possible de faire plusieurs constats. D'abord, il s'agit de familles reconnues dans la vie sociale et économique dans les lieux où elles se sont installées, à l'intérieur du pays ou dans la capitale. Ces familles pionnières révèlent clairement l'entraide des réseaux familiaux, comme c'est le cas des familles Armele, Martinez, Saba, Abed, Abdo ou Nazer. Le profil des immigrants syro-libanais se dessine également. Les immigrants mariés sont le plus souvent de Beskinta, Niha, Zahli, Sahlé, Beyrouth ou de Yunin. Les familles sont généralement nombreuses et beaucoup de migrants se sont mariés au Paraguay : Carapeguá, Altos, Quiindy,

---

<sup>1865</sup> Voir aussi, HAMED, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes...*, *op. cit.*

<sup>1866</sup> Se reporter au chapitre 5 où sont présentés les documents mentionnant les prénoms des enfants espagnolisés avec leurs noms arabes. Il existe une publication sur les noms et prénoms d'origine arabe avec les changements espagnolisés.



Caraguatay, Encarnación et Itá, où ils ont vécu et développé leur commerce. Pour finir, notons que leur inscription au consulat de France montre que c'est à travers l'Union Libanesa, ou la Société Sirios Unidos, ainsi que le certificat du Traité de Lausanne qu'ils ont pu obtenir leur document d'installation dans le pays. On peut considérer que les Syro-Libanais constituent un groupe homogène au sein de la société paraguayenne. Néanmoins, en regardant de plus près, l'on décèle l'existence de différentes catégories parmi les familles installées, qui se distinguent avant tout au niveau économique. Celles établies dans la capitale, Concepción et à Encarnación avaient une meilleure situation économique.

Voici des exemples de familles installées dans la capitale et dans les campagnes<sup>1867</sup>. Les enfants ou les petits-enfants se sont impliqués en particulier dans la vie politique en tant que députés, sénateurs, ministres, occupant parfois les plus hauts postes de fonctionnaires. Ils ont aussi exercé aussi des professions libérales, telles que médecin, avocat ou encore journaliste. Ces Syro-Libanais dirigeaient également des clubs et administraient leurs propres entreprises, tant le commerce, l'hôtellerie que dans d'autres domaines. À titre d'exemple, le fils de l'immigré Abraham Zapag très connu dans le domaine sportif a également dirigé le seul programme sur la culture arabe à la Radio Teleco en 1948<sup>1868</sup>. Les descendants des pionniers bénéficiant de bonnes relations avec le gouvernement, cette communauté a pu obtenir des crédits, et ainsi profiter de la bienveillance de l'État pour élargir et consolider son pouvoir économique.

Deux familles à s'être installées à Concepción, particulièrement connues pour leur rôle commercial dans cette région, sont les Armele<sup>1869</sup>, et les Malouf<sup>1870</sup>. Citons un autre exemple de famille établie à Caraguatay<sup>1871</sup> et San Pedro : les Yambay et les Abdo<sup>1872</sup>. A Quiindy et Ybycui : les Yampey. Ce qui est intéressant aussi de mentionner c'est que les descendants de ces familles ont participé très activement à la vie politique, soit en tant qu'appui au régime<sup>1873</sup> ou de façon contestataire<sup>1874</sup>.

---

<sup>1867</sup> Consulat de France à Asunción, Registre d'inscription, années 1919-1936. Archives de l'Ambassade de France à Asunción - Paraguay.

<sup>1868</sup> HAMED, Alejandro, *Los árabes y sus descendientes...*, p. 185, *op. cit.*

<sup>1869</sup> *Ibidem*. Consulat de France à Asunción, Registre d'inscription, années 1919-1936.

<sup>1870</sup> Voir encadré

<sup>1871</sup> La famille Yambay Daher. Voir encadré.

<sup>1872</sup> Abdo Zeter, Ali Mustapha. Voir encadré.

<sup>1873</sup> Afara Salum Salomon. Voir encadré.

<sup>1874</sup> Resk Georges. Voir encadré.

ARMELE, Felipe, né à Bekinta, Liban, en 1889 ; commerçant, marié à Concepción en 1912, avec Saïde Maluf. Ses enfants : Nede 10 ans, Emilio 8 ans, Hasse 7 ans, Selona, 5 ans, Najib, 2 ans, adresse : Brasil, esquina 1 de mayo, déclaré par son cousin Jorge Armele en 1924 au Consulat de France.

ARMELE, Armele, née à Niha, Liban, en 1897, célibataire, habite à Concepción, certifié par l'Union Libanaise en 1925.

ARMELE, Naum, né à Beskinta, Grand Liban, en 1861, marié à Beskinta en 1900, sa femme est décédée. Ses enfants : Armele 20 ans, Elvira 18 ans, Aiser 16 ans, Michel 12 ans, présenté par l'Union Libanaise en 1925.

ARMELE, Estocil, né à Beskinta, Grand Liban, célibataire ; installé à Concepción, présenté par l'Union Libanaise en 1925.

ARMELE, Jorge, né à Beskinta né 1901, marié avec Fadia Fattal en 1926, deux enfants : Eduardo, Aydée, habite à Asunción, 25 de mayo, certifié par le Traité de Lausanne, en 1935.

ARMELE, Wadi, né à Niha Liban en 1895, marié avec Almas Yadon en 1913 à Beyrouth, 9 enfants, habite à Concepción, inscription en 1935.

ARMELE, Milhim, né à Beskinta en 1903, commerçant, célibataire, adresse : 25 de mayo, 52, date d'inscription : 11 avril 1924.

MALOUF, Abraham, né à Zahle au Liban en 1887, marié en 1916 avec Waddia Malouf, 10 enfants, 2 nés à Zahli : Margarita, Melhema ; et 8, Olga, Azude, Salma, Feris, Josefina, Victoria, Francisco et Abraham sont nés à Concepción. Certificat de Traité de Lausanne, Inscription en 1935.

MALOUF, Melhem, né en 1919 à Sahlé Liban, étudiant, réside à Concepción, inscription en 1935.

MALOUF, Salim, commerçant, né à Beyrouth en 1897, marié le 23 septembre 1925 avec Rosa Adelina Cançal, venu du Grand Liban, présenté par l'Union Libanaise, inscription 24 septembre 1925.

YAMBAY, Daher, né à au Liban en 1906, Enfants : Dora, Aida, Radits, Jacinto, Yiya, nés entre 1927 et 1937, habite à Caraguatay, présenté par la Société Syrienne en 1935.

YAMBAY, José, né à Camen Liban, 1898 ; marié à Caraguatay avec Clotilde Ortega (paraguayenne) ; enfants, Yamili, Ale, Esmereta, *Borfilio*, *Ermondo* (Concernant les prénoms de deux derniers enfants, il s'agirait probablement des prénoms *Porfirio et Edmundo*, l'erreur aurait pu être commise à cause d'un problème de prononciation (arabe en espagnol), de phonétique, la personne qui écrit dans le document, transcrit comme elle l'entend. Date d'inscription 6 mars 1935.

YAMPEY, Salomon, né à Beyrouth, en 1883, commerçant, marié à Quiindy avec Delia Acosta [paraguayenne], ses enfants, Rosa 4, Rosalina 3, Rogelia 1. Adresse, Cerro Cora 73 Asunción, certificat de la Société Sirios Unidos, inscription, 10 juin 1924. ;

YAMPEY, Adolph, né à Beyrouth en 1892, commerçant, marié à Ybycui avec Lorenza Florencio, en 1917, enfants, Abrahan 6, Yamil 5, Sonia 2. De Carapeguá, à Asunción, Cerro Cora 33, certificat de la société Sirios Unidos, 10 juin 1924 ;

YAMPEY, Moham Santiago, né à Hermel Liban, 1890, marié en 1934 avec Juliana Villalba [paraguayenne], enfants, Farid, Nasim, Badri, Yirala, Leila, Fattima. Adresse, Caballero 383, Asunción, inscription 28 février 1935.

ABDO ZETER, Ali Mustapha, [dit Marcelino Diaz], né à Yunin Liban le 4 novembre 1893 [1896 ?] à Villa de San Pedro le 5 novembre 1922, marié avec Emilia Sartorio, de provenance de Younin, Liban, adresse Cerro Corá 61, Asunción, inscription le 28 mars 1935. [Dans un autre registre, le même nom Abdo Zeter apparaît, mais né en 1896, marié avec Severiana Sampaio en 1928 dans la même ville ; enfants ; Fuhad, Zanyar, Nausa, Ltittf]. [Il s'agit d'autres familles Abdo, de ce que nous avons évoqué dans le chapitre V.]

<sup>1</sup> RESK, Georges, négociant, né à Beyrouth, Liban, 1892, adresse à Concepción, Presidente Franco esquina Bolivares, certificat de l'Union Siria, 7 octobre 1918. La famille Resk s'est aussi installée à Villarrica et fut très connue pour son activisme contestataire opposé au régime du président Stroessner.

AFARA Salum Salomon, né à Mohardi, Syrie en 1910, commerçant, adresse : 25 de mayo 98 Asunción, inscription 14 mars 1935. (Il s'agirait de l'ascendant du vice-président de la république Juan Afara).

SABA, Elias<sup>1</sup>, né à Alep, Syrie, le 10 décembre 1908, commerçant, célibataire, habite à Estrella, 146, Asunción, date d'inscription au Consulat de France, 22 février 1935.

RACHID, Alid Mustapha, né à Massyaf, Syrie, en 1913, dernier domicile, Damas, Syrie, habite à Yegros 283, Asunción, certificat d'inscription à la Légation de France à Asunción en 1935.

On constate que la Société « Sirios Unidos », association syrienne de l'époque, a joué un rôle majeur pour ces immigrés afin qu'ils obtiennent leurs papiers, qu'ils soient reconnus en tant que citoyen du pays et qu'ils puissent jouir du droit de travailler. En outre, les solides réseaux familiaux ont permis l'arrivée de nombreux immigrants appartenant à des familles déjà installées, et la garantie une fois sur le sol paraguayen, de leur développement, notamment sur le plan économique. En ce qui concerne les familles syriennes, elles proviennent de Mohardi, Damas, Conneia, Alep, Salami, Talpissi, Moharde, Muhardi, Massyaf et Malqui.

L'enracinement social des Syro-Libanais a été facilité par un État ouvert et en pleine expansion économique, et cela fera bientôt un siècle que les Syro-Libanais sont présents au Paraguay. Cette analyse de l'expérience des immigrants de cette population montre la force de l'organisation en réseau. Les trajectoires des immigrants libanais et syriens dans la société paraguayenne et particulièrement à Asunción, illustrent de façon exemplaire les opportunités offertes par une société en effervescence devenant de plus en plus complexe. Ces immigrants et leurs descendants ont bouleversé les structures sociales polarisées autour d'une société agraire en décomposition, en stimulant une nouvelle composante faite de positions intermédiaires à l'intérieur du tissu social.

Si l'immigration syro-libanaise n'a été quantitative par rapport à la densité de la population globale du pays, ces immigrés ont été rendus visibles au sein de la société du fait de leur répartition dans l'ensemble du territoire, de la cohabitation quotidienne avec les Paraguayens, de leur implication dans l'agriculture ainsi que du rôle qu'ils ont joué dans le

commerce ambulant et les professions libérales. Ces immigrants initialement venus à la recherche d'une meilleure vie dans une nouvelle patrie ont été, semble-t-il, satisfaits de leur réussite, satisfaction illustrée par leur présence jusqu'à ce jour.

En outre, au-delà des relations aux assises politiques, nous avons souligné la place des réseaux familiaux et professionnels<sup>1875</sup>. La situation ici décrite fait écho aux concepts classiques de chaîne migratoire, comme l'explique G. De Jong dans ses études sur les attentes, les acteurs et les normes qui interviennent dans la prise de décision pour la migration :

« L'individu confronté à la décision d'émigrer se voit désormais lié à une structure sociale composée de sa famille proche et élargie, de personnes de la même région, du même groupe culturel ou, plus largement, d'amis et de connaissances. Ces réseaux sont à la fois des sources d'information et des fournisseurs d'assistance et de soutien pour voyager et s'installer dans un pays de destination. L'existence de réseaux est généralement considérée comme facilitant la migration. »<sup>1876</sup>.

Ces propos raisonnent particulièrement bien avec nos exemples de familles italiennes et syro-libanaises, de même que les familles mennonites venues au Paraguay grâce à l'entremise de réseaux établis à l'international. Tel fut le cas par exemple du premier groupe originaire du Canada : des réseaux mennonites en place aux États-Unis ont œuvré à la recherche d'une terre préalablement à leur installation. Par la suite c'est le premier groupe implanté qui a servi de point d'appui aux autres groupes afin de leur fournir des informations avant leur départ et de faciliter leur déplacement tout autant que leur installation.

---

<sup>1875</sup> MACDONALD, John S., MACDONALD, Leatrice D., « Chain Migration, Ethnic Neighbourhood Formation and Social Networks », *Milbank Memorial Fund Quarterly*, vol 42, 1964, pp. 82-97 ; DONATO, Katharine, GABACCIA, Donna, 2015, *op.cit.* ; MOYA, José C., *Cousins and Strangers...*, *op. cit.*

<sup>1876</sup> DE JONG, Gordon F., « Expectations, Gender, and Norms in Migration Decision-making », *Population Studies*, Vol 3, n° 54, 2000, pp. 307-319 ; in PIGUET, Etienne, « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 3, 2013, pp. 141-161. Voir aussi : ARANGO, Joaquin, « Explaining Migration : A Critical View », *International Social Science Journal*, vol 52, 2000, pp. 283-296. (Sur les réseaux pp. 291-292).



### **III - Au-delà de la nationalité d'origine, trouver sa place au Paraguay par le commerce et le travail de la terre**

#### **1. Les communautés d'immigrants travailleurs de la terre : une intégration réglementée**

##### **1.1. Le cas des Mennonites**

Les Mennonites sont arrivés dans le pays dès 1927, date à partir de laquelle ils ont continué à entrer par petites vagues au cours des années trente, quarante, cinquante, soixante, soixante-dix et quatre-vingt. Ces entrées régulières et répétées dans le temps sont le signe que l'installation des premiers mennonites était suffisamment réussie pour pouvoir attirer de nouveaux arrivants.

Si nous avons précédemment présenté la situation de cette population<sup>1877</sup>, nous nous demandons ici dans quelle mesure le secteur agricole a été un facteur d'intégration, d'assimilation ou d'acculturation. Afin de comprendre le développement agricole des mennonites et leur insertion au sein de la société paraguayenne, il importe de rappeler les étapes successives franchies par ces immigrants pour réussir à vivre du travail de la terre. L'exercice d'un emploi agricole pour les mennonites du Paraguay est synonyme du statut de propriétaire. Cette tradition était déjà appliquée en Russie et au Canada, l'expérience paraguayenne n'étant là qu'une continuation de ce principe. Il était ainsi établi que les terres des colonies appartenaient seulement aux membres de ces dernières et de la coopérative qui les administraient. Ces membres recevaient un droit d'usage de la terre par cession sous forme de crédit. Par la suite, les mennonites ont toutefois acheté de façon individuelle des terres en dehors de la colonie<sup>1878</sup>.

Dès le début, les mennonites agriculteurs se sont organisés en communauté, ce qui offrait un soutien aux nouveaux arrivants leur ayant notamment permis de surmonter les épreuves au début de leur installation, dont l'utilisation des outils rudimentaires, la chaleur et la rudesse du climat du Chaco<sup>1879</sup>. La création d'une station expérimentale agricole dans la

---

<sup>1877</sup> Se rapporter au chapitre 6.

<sup>1878</sup> RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts, The Mennonite churches in Paraguay*, Asunción, Imprinta Litocolor, 2008. (originally published by Evangelical Mennonite Association of Paraguay, Asunción, 2001).

<sup>1879</sup> LAFORGE, Julia M. L., MCLEMAN, Robert, « Social capital and drought-migrant integration 1930s Saskatchewan », *Le Géographe Canadien*, vol 7, n° 4, 2013, pp. 488-505. Les auteurs montrent bien

colonie Menno (à l'initiative de la coopérative de cette colonie) leur a alors été nécessaire pour faire face à ces différents défis. Grâce à l'aide de la Mission centrale mennonite des États-Unis, la station agricole est parvenue à fonctionner avec une supervision des mennonites venus du Canada pour enseigner aux jeunes mennonites du Chaco le travail de la terre<sup>1880</sup>.

S'il existait donc une forte entraide entre les mennonites, leur réussite doit aussi à la mise en place de diverses coopérations. C'est ainsi que le Service technique interaméricain de coopération agricole (STICA) présent au Paraguay durant la Seconde Guerre mondiale (1942) afin d'aider le pays dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et l'élevage a également profité aux jeunes agriculteurs mennonites. Les stations agricoles établies dans les colonies mennonites ont largement utilisé cette présence pour améliorer leur production au Paraguay. Les mennonites ont aussi reçu des aides financières d'Allemagne, aussi bien pour les activités agricoles, les infrastructures que pour les projets missionnaires et sociaux destinés aux premières colonies établies dans le pays. Dans la même veine, l'on peut souligner que des mennonites ont participé au plan national d'aides pour le blé, et que certains sont même devenus industriels à la suite de l'intensification de leur production et du besoin conséquent de la vente au niveau local et international.

Le travail agricole des mennonites a impliqué non seulement des individus issus de leur propre communauté, mais également des Paraguayens natifs du pays et des Indiens du Chaco qui font pleinement partie de cette entreprise agricole. En effet, pour le développement industriel, les mennonites avaient besoin d'autochtones paraguayens<sup>1881</sup>. Que ce soit à l'international ou au niveau local, nous voyons donc que les échanges basés sur le travail et le commerce des produits agricoles ont permis aux mennonites de s'intégrer durablement, et d'être en contact avec la population autochtone paraguayenne. En outre, en créant de la richesse, les mennonites ont été amenés à échanger avec l'administration gouvernementale. Un autre facteur de leur intégration est l'acceptation des programmes scolaires nationaux au sein de leurs écoles privées, programmes certes imposés par l'État paraguayen, mais qui ne leur faisaient pas perdre pour autant leur mission d'évangélisation.

Si le dispositif légal, l'entraide entre mennonites et leurs collaborations à diverses échelles avec le Paraguay et les Paraguayens leur ont permis de mener à bien leur installation, il existe toutefois un certain nombre d'éléments qui viennent nuancer ce tableau. L'intégration des mennonites ne fut en effet pas si simple. L'un des principaux éléments caractérisant les

---

l'entraide indispensable dans la migration devant les aléas climatiques. Ce fut là une force des pionniers mennonites qui leur permit l'endurance qui les caractérise.

<sup>1880</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Robert, Myrtle Unruh, A legacy of Christian Service and Goodwill in Paraguay, (1951-1983)*, Morgantown, Masthof Press, 2009.

<sup>1881</sup> Se reporter au chapitre § 6.

premières colonies mennonites et compliquant leur installation est lié à leur mode de vie spécifique, au caractère particulièrement fermé de leur communauté.

Dans les premiers temps, il leur était interdit de se marier avec des personnes appartenant à d'autres religions, donc avec des non-mennonites. Depuis des siècles, les mennonites se marient entre eux. Il faut rappeler qu'ils constituent non seulement un groupe social, mais également une communauté religieuse disposant de sa propre discipline. Ces éléments créent une unité de sang et de convictions religieuses<sup>1882</sup>, à tel point que le nom de mennonite est souvent confondu avec leur nationalité. Ainsi, ce mélange entre religion et nationalité prêtait à confusion, car on les connaissait en tant que mennonites et non comme appartenant à une nation en particulier. La religion était si importante et le caractère communautaire si présent au début, qu'ils étaient un frein à l'intégration. L'isolement des mennonites dans leurs colonies exacerbait quelquefois les esprits des natifs paraguayens : ces derniers estimaient que les privilèges qu'ils avaient obtenus du gouvernement paraguayen étaient trop importants. Tel est ce qui ressort par exemple de la réticence de certains députés quand il fallait rédiger un texte de loi pour favoriser certains aspects de la vie de cette communauté<sup>1883</sup>.

En outre, cette façon spécifique de vivre à part à l'intérieur de leurs colonies a engendré des résultats négatifs au niveau scolaire, du fait d'un enseignement déficient et de programmes scolaires trop différents de l'éducation publique paraguayenne. Le peu de contact avec la population locale ne leur a pas non plus permis au début d'apprendre l'espagnol, la langue du pays. C'est ainsi qu'ils ont d'abord mené une existence autonome avec leurs propres lois et règles de vie<sup>1884</sup>. La colonie « Menno du Chaco » était la plus austère. Ses membres étaient organisés par branche de production et de consommation, et ce n'est que plus tard qu'elle s'est diversifiée et ouvert au reste du pays. Et cette ouverture progressive est due en très grande partie, à la dimension économique, du fait de leur réussite dans le domaine agricole. Si au départ, des facteurs faisaient blocage à leur intégration, ces éléments se sont par la suite estompés. La colonie Fernheim fut la première à s'ouvrir au monde moderne, notamment grâce au développement de quelques industries et à la mise en place d'une école plus ouverte à l'enseignement public paraguayen, et ce, même si environ 90 % de la population de cette colonie ne connaissait pas l'espagnol.

---

<sup>1882</sup> MYERS, Scott M. MYERS, Scott M., « The Impact of Religious involvement on migration », *Social Forces*, vol 79, n° 2, 2000, pp. 755-783; RATZLAFF, Gerhard, *One Body, Many parts....., op. cit.*

<sup>1883</sup> Se reporter au chapitre § 6.

<sup>1884</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia Fé y prácticas menonitas, un enfoque paraguayo*, Asunción, Facultad de Teología, Instituto Bíblico, 2006.



Ce fut également au niveau diplomatique que les mennonites ont progressivement réussi à négocier leur présence comme l'explique Gerhard Ratzlaff<sup>1885</sup>. Malgré leur pacifisme, certains ont combattu dans l'armée allemande au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ils n'ont pourtant pas pris parti pour l'armée paraguayenne, arguant alors de leur philosophie pacifique pendant la guerre du Chaco (1932-1935). S'il est vrai, que les mennonites n'ont pas combattu aux côtés des Paraguayens ils les ont toutefois assistés durant cette guerre, soit par des vivres soit par aides médicales<sup>1886</sup>. Si les colonies mennonites ressemblaient dans l'organisation à un gouvernement disposant de ses propres règles et mœurs, elles entretenaient de bonnes relations avec le gouvernement paraguayen. À l'époque de la guerre du Chaco, les mennonites ont envoyé au Général Estigarribia élu président de la République en 1939, leur souhait : « *que Dieu vous bénisse* » en les « *rassurant par leurs prières et leur engagement à être de fidèles et loyaux citoyens du pays* ». Cet élément est le signe de l'existence d'une relation positive avec les gouvernements révolutionnaires (1936-1948)<sup>1887</sup> et le gouvernement paraguayen. Cela est aussi illustré par l'accueil réservé au Président de la République le Général Higinio Morinigo qui a gouverné le pays de manière totalitaire. Ce dernier a visité la colonie Friesland en 1937, et a alors été reçu par les mennonites avec les formules suivantes : « *Viva el Superior Gobierno de la Nación* », « *Viva el protector de la agricultura paraguaya* ». À cette occasion, le mennonite Kornelius Walde a déclaré dans son discours de bienvenue : « *Notre colonie sympathise de manière sincère et enthousiaste avec l'actuel gouvernement par sa générosité et son dévouement pour une patrie grande et prospère* ». Cette devise perdura dans le temps et fut même utilisée au cours du mandat du président Alfredo Stroessner (1954-1989). Si du point de vue diplomatique, les mennonites ont réussi à créer un terrain d'échange favorable tout en maintenant leur spécificité, c'est surtout en participant à la fois aux relations commerciales, nationales et internationales, en tant qu'agents forts du développement économique du pays par leur contribution à la production agricole et pastorale, qu'ils ont pu asseoir leur présence et s'intégrer progressivement.

Voici donc le constat qu'il est possible de dresser : non seulement les mennonites étaient pionniers concernant le peuplement de la région du Chaco, mais ils l'étaient également dans le cadre de leur processus d'intégration qui faisait office d'une conquête progressive à identités plurielles pour le Paraguay du XX<sup>e</sup> siècle. Tout en conservant leur propre identité, ils ont réussi pour la plupart d'entre eux à se faire une place en tant que Paraguayens, et d'un

---

<sup>1885</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Inmigración y colonización de los Menonitas en el Paraguay bajo la Ley 514*, Asunción, Comité Social y Económico Menonita (CSEM), 1993.

<sup>1886</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Entre dos fuegos, Los mennonitas en el conflicto limítrofe entre Paraguay y Bolivia, (1932-1935)*, Asunción, editorial Caribe, 1993; RATZLAFF, Gerhard, *Cristianos Evangélicos en la Guerra del Chaco*, Asunción, Litocolor, 2008.

<sup>1887</sup> Les dates les plus marquantes sont la guerre du Chaco (1932-1935) et la révolution de 1947.

point de vue culturel à adopter en partie les mœurs du pays. Mais cela ne fut possible que grâce à une évolution graduelle de leur propre mentalité.

Si l'on se penche sur la question de l'identité mennonite et sur l'intégration de cette communauté depuis les années 1930, on constate qu'elle a subi de multiples transformations : leur identité a ainsi souffert d'une crise politique, de transformations du système éducatif et de leur mode de vie. En effet, le processus de modernisation de la société paraguayenne apporte des facteurs de changement tant au niveau de l'ensemble de la société qu'au niveau des divers groupes qui constituent la population paraguayenne, en raison de la modernisation des infrastructures, du développement technologique, de l'organisation d'entrepreneurs, etc. Les mennonites ne sont donc pas restés fermés sur eux-mêmes, ils sont parvenus à s'adapter progressivement aux changements de société, ce qui était aussi dans leur propre intérêt économique. C'est précisément sur ce point que le cas mennonite est intéressant, car l'identité de cette population n'est pas uniquement constituée des dimensions ethniques et confessionnelles, mais il est également basé sur des aspects économiques et politiques. Cette problématique de l'identité communautaire, des perceptions extérieures et intérieures à cette population, est particulièrement digne d'intérêt, montrant que les représentations comme l'identité des groupes ne sont pas statiques ni immuables, elles changent et s'adaptent au gré du processus migratoire.

L'image des mennonites au Paraguay dans les années soixante-dix se distingue considérablement des années trente. On assiste en effet au passage des pionniers travaillant avec beaucoup de difficultés le bois dans les forêts du Chaco pour devenir propriétaires d'industries laitières, de riches éleveurs ou de grands cultivateurs de coton. De l'image de colons conservateurs, ils sont devenus des « mennonites paraguayens ouverts » intégrés à la vie politique. D'une communauté fermée et isolée de travailleurs producteurs, les mennonites sont devenus plus engagés dans la vie nationale, ayant créé des chaînes de radios à Asunción, et même des universités et des collèges de renom<sup>1888</sup>. Les coopératives mennonites ont quant à elles une forte présence commerciale dans la capitale et à l'intérieur du pays. En somme, la présence mennonite a bénéficié tant à sa propre communauté qu'à la population paraguayenne, et plus largement au pays dans son ensemble. Notons à titre d'exemple que, si les colonies mennonites avaient initialement pour mission principale l'évangélisation des Indiens, les échanges entre Indiens et Mennonites se sont traduits en bénéfices économiques pour les deux parties, en plus de permettre aux premiers de devenir autonomes dans l'organisation du travail agricole, répercussion qui fut particulièrement bien accueillie par le gouvernement paraguayen. Malgré une identité forte, il va sans dire que la communauté mennonite a pleinement participé à

---

<sup>1888</sup> RATZLAFF, Gerhard, *Historia - Fé y prácticas menonitas...*, op. cit.

l'histoire du Paraguay, et ce, grâce à son travail et son investissement dans le secteur agricole. Tel fut aussi, dans une autre mesure le cas des Japonais.

## 1.2. Le cas des Japonais

Rappelons que la colonisation japonaise au Paraguay a débuté avec le premier groupe d'immigrants qui avait été aidé par la compagnie colonisatrice Parataku<sup>1889</sup>. En 1936 a été fondée la première colonie la Colmena<sup>1890</sup>. Sa coopérative agricole était consacrée à la plantation de vignes et pour la production de vin nommée « Colmenita » (1951)<sup>1891</sup>. Après la Seconde Guerre mondiale, en 1952, l'entreprise de colonisation a renouvelé sa demande auprès du gouvernement paraguayen, et un nouveau groupe d'immigrants a fondé la colonie Federico Chávez avant de s'installer dans les colonies Fram, Fuji (La Paz) et Santa Rosa<sup>1892</sup>. Les colons de ces colonies cultivaient le maté, le tung et les fruits citriques. À Amambay, un groupe s'est installé pour cultiver le café destiné à l'exportation. En 1959, les colonies Federico Chavez, Fuji, Fram (La Paz) et Santa Rosa ont formé un partenariat pour fonder une coopérative agricole dans la région d'Itapúa, afin de diversifier leur production et de consolider l'exportation de leurs produits. Ainsi, dans les années soixante, l'association des coopératives de quatre colonies agricoles a été créée<sup>1893</sup> sous le nom de Fédération de coopératives d'Itapúa. La réussite sur le plan agricole a porté ses fruits grâce à cette coopération. La coopérative centrale japonaise agricole, a regroupé cinq coopératives nikkei qui ont développé plusieurs activités. L'Agence de coopération internationale du Japon - JICA travaillait de près avec ces coopératives<sup>1894</sup>.

Les Japonais sont connues pour être une communauté laborieuse, étant en effet réputés pour la qualité de leur production agricole. Installés en colonies spécialement créées pour eux, ils vivaient tous ensemble autour du travail agricole et ont développé des industries spécialement dans la culture du soja<sup>1895</sup> devenue par la suite une production nationale, et qui au fil du temps, s'est accrue. Il en fut de même concernant la production de riz : les immigrants japonais ont non seulement contribué à la production nationale, mais également à

---

<sup>1889</sup> Se reporter au chapitre § 5.

<sup>1890</sup> Par le décret 15520 du 20 septembre 1936, elle sera administrée par l'État.

<sup>1891</sup> FAJP, « Inmigración japonesa », *op.cit.* p. 170.

<sup>1892</sup> *Ibidem.* pp. 172-175.

<sup>1893</sup> *Ibidem.* pp. 176-177.

<sup>1894</sup> <https://www.jica.go.jp/paraguay/espanol/office/others/society.html>

<sup>1895</sup> *Ibidem.* p. 176. Les Japonais sont les premiers à avoir implanté le soja au Paraguay. D'autres groupes d'immigrants brésiliens, de descendants notamment d'allemands travailleront aussi à grande échelle dans la production du soja sur des terres à la frontière du Brésil. Ces immigrants sont connus sous le nom « brésiguayens » (brésilien-paraguayen). « L'implantation des Brésiliens débute à la fin des années soixante. Le mouvement s'intensifie dans la seconde moitié des années soixante-dix dans les départements de Canindeyú et d'Alto Paraná ». SOUCHAUD, Sylvain, *Pionniers Brésiliens au Paraguay*, Paris, Karthala, 2002.

son exportation. La place qu'ils ont occupée provenait en effet de l'apport de nouvelles techniques et du développement et de la diversification de certaines cultures, dont la tomate, les céréales, ou encore l'aviculture<sup>1896</sup>. C'est ainsi que les Japonais de la colonie « Federico Chavez » dans la région d'Itapúa, se sont inspirés de l'expérience des immigrants allemands déjà implantés dans cette région : ils ont adopté leurs cultures, comme celle du tung et du maté, déjà très développée grâce à leur savoir-faire et leurs connaissances.

Parallèlement à ce développement progressif des cultures, les Japonais ont mis en place les structures nécessaires à leur commercialisation, élément qui, à côté du développement de la culture du soja fut la clé de la réussite japonaise au Paraguay. La production du soja est dès lors devenue une culture centrale pour les immigrants japonais. Le gouvernement du Japon a alors fourni son appui pour la fondation du CRIA (Centre régional de recherche agricole), du CEMA (Centre de mécanisation agricole) et du CEDEFO (Centre de développement forestier). Ces organismes sont devenus incontournables pour la promotion et l'exportation de la culture du soja. Quant à la JICA, l'Agence de coopération internationale du Japon, en sus de développer une collaboration pour introduire certaines variétés de soja, elle a fait venir des experts pour étudier cette culture. Dans ce contexte, le gouvernement japonais et la JICA ont travaillé conjointement afin de pérenniser la production du soja de leurs ressortissants.

Il faut ici souligner que cette réussite n'a pu aboutir que grâce à l'État, à travers le dispositif légal et les lois d'immigration, à son assistance financière pour l'établissement d'infrastructures ou encore à sa gestion de la politique agricole. En outre, si l'immigration japonaise est le symbole d'une réussite, notamment du point de vue économique, c'est aussi en partie grâce à la coopération des gouvernements japonais et paraguayen, dès 1959, par les accords signés entre les deux pays<sup>1897</sup>. Rappelons que l'organisation JICA, appelée autrefois Corporation publique de services migratoires du Japon, avait acheté des terres (87 000 hectares) à Yguazú, dans la région d'Alto Paraná. Cela devait constituer la plus grande colonie d'immigrants japonais. Malgré les ententes entre les gouvernements paraguayen et japonais, la population japonaise n'a cependant pas dépassé les effectifs attendus.

Bien plus, alors qu'ils ne représentaient pas une part très importante du contingent d'immigrants, les Japonais ont développé des activités entrepreneuriales et commerciales et intégré quelques postes dans l'administration publique. Les descendants des immigrants japonais se considèrent paraguayens à part entière et forment une partie active de la société. Ainsi, l'intégration des Japonais a commencé en premier lieu par le travail de la terre, puis par

---

<sup>1896</sup> Se reporter au chapitre § 5.

<sup>1897</sup> Se reporter au chapitre § 5.

l'apport de produits méconnus au Paraguay, pour enfin être élargie à l'industrie, aux finances et au commerce, et ce, dans plusieurs villes.

Que ce soit pour les Mennonites ou pour les Japonais, le travail agricole fut le ressort principal d'une immigration réussie, auquel se joignent les relations gouvernementales et le développement des structures commerciales. En réussissant à s'épanouir au sein de leur propre communauté et à s'intégrer au Paraguay, ces deux communautés sont devenues de réels agents du développement de la société paraguayenne.

## **2. Des associations de commerçants : un point de repère pour les immigrants travaillant dans les affaires**

### **2.1. Les associations des commerçants**

L'associationnisme au Paraguay s'est caractérisé par la pluralité d'associations, en réponse à la diversité des communautés dont chacune a créé des associations selon leurs besoins et leurs attentes : de l'association d'assistance mutuelle pour la protection des plus démunis qui cherchaient au sein de ces associations d'une assistance. D'autres catégories comme les petits commerçants, les petits propriétaires et de grands commerçants dont les intérêts passaient surtout pour élargir leurs réseaux économiques et commerciaux. C'est ainsi que les espaces sociaux pour les relations économiques ont joué un rôle clé. Cette association réunissait la communauté des hommes d'affaires contenant plusieurs nationalités, de sorte que les immigrants et les Paraguayens se sont rencontrés dans un objectif commun.

L'agriculture a servi de base au commerce d'exportation des produits ayant ainsi ouvert des opportunités entrepreneuriales. Des employés de maisons commerciales sont devenus par ailleurs des exportateurs et importateurs, ce qui a multiplié les réseaux commerciaux outre Atlantique. C'est précisément dans cet état d'esprit commercial que des associations de commerçants sont nées.

En effet, il était évident que fonder des associations d'entraide au niveau social et culturel n'était pas suffisant pour gérer des problèmes susceptibles de survenir dans le domaine des affaires. Le pays s'est réorganisé progressivement après la guerre (1865-1870) pour améliorer sa situation économique. La présence au Paraguay de nombreux commerçants et de petits entrepreneurs de différentes nationalités a donné lieu à la création d'associations œuvrant pour leur propre intérêt commercial. Certes un système de travail entre commerçants exportateurs et petits producteurs est demeuré efficace : certains immigrants disposaient de suffisamment de capitaux pour l'achat de terrains et de bétail et étaient pourvus de marchandises, de matériel et de ressources leur permettant d'attendre la constitution d'une clientèle. De plus, des relations étroites existaient entre les commerçants et les éleveurs, ou

entre les intermédiaires et les petits producteurs de tabac, de coton, d'arachide ou autres. Mais très vite le besoin de se regrouper et de s'associer pour développer les activités commerciales s'est fait sentir. En outre, le fait de travailler dans le domaine du commerce constituait un tremplin pour l'ascension sociale des immigrants ; en d'autres termes, la reconnaissance sociale allait de pair avec le métier qu'ils exerçaient.

Une association de commerçants est fondée en 1855 sous le nom « Sociedad Circulo Comercial del Paraguay », son principal objectif était de fournir aux commerçants des informations commerciales et un endroit de sociabilité. La commission directive est composée d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier<sup>1898</sup>.

Plus précisément, à la fin de la guerre de 1870, afin d'organiser la vie commerciale des entrepreneurs étrangers et paraguayens, le gouvernement a créé, l'Association Commerciale du Paraguay (Asociación Comercial del Paraguay) le 19 septembre de 1874. Le principal objectif de cette association était la mutuelle du commerce paraguayen ; celle-ci fonctionnerait comme une société anonyme, avec des actionnaires, et l'apport d'un capital de 500 000 pesos fuertes<sup>1899</sup> divisé en actions. Le pouvoir exécutif a apporté une part du capital social. L'association œuvrait telle une banque avec des transactions financières au niveau local et régional par une administration. L'association a dans le futur pu se transformer et devenir une Banque Nationale (art.54)<sup>1900</sup>.

La première association de commerçants et d'industriels a été créée par un groupe de commerçants pour défendre leurs intérêts, le 25 mai 1898. Est alors née la « Chambre de Commerce » (Cámara de Comercio) ou « Centro Comercial del Paraguay »<sup>1901</sup>. La première commission directive était composée de négociants, de commerçants immigrés et de Paraguayens natifs. Voici la liste de ses membres : le président, Antonio Plate ; vice-présidents, Juan Gaona et Manuel Barrios ; trésorier, Julio Cerutti (Italien) ; secrétaires, Ramón Olascoaga (Espagnol) et Narciso Acuña. Les membres titulaires étaient Nicolás Angulo<sup>1902</sup> (Espagnol), Christian Heisecke, Rodney Croskey, Pedro Jorba<sup>1903</sup> (Catalan), Jorge

---

<sup>1898</sup> Le règlement est composé de 18 articles et divisé en 4 chapitres : dispositions générales, de réunions, organisations de la société, de l'ordre des sessions et observations. Pour être associée il faut payer 16 pesos et une mensualité. La Société dispose d'une bibliothèque avec des journaux étrangers. Reglamento de la Sociedad denominada « Circulo Comercial del Paraguay », « Eco del Paraguay », año 1, n° 26, Asunción, 11 octobre 1855, pp. 102-103.

<sup>1899</sup> Pesos fuertes : monnaie de l'époque du Paraguay.

<sup>1900</sup> République du Paraguay, Registre officiel, Statuts de la société «Asociación General del Comercio Paraguayo», du 18 septembre 1874, pp. 577-583.

<sup>1901</sup> Aprobación de los Estatutos de la Cámara de Comercio, Asunción, 20 de marzo 1902, Talleres Mons. Lasagna, 1903, président, Nicolas Angulo.

<sup>1902</sup> Le jeune Nicolas Angulo est arrivé au Paraguay en 1870 et a fait fortune avec l'ouverture de sa maison « Angulo et compagnie » en 1897 dans la rubrique d'importation et d'exportation avec son frère, Francisco Angulo (arrivé en 1875). Banco y Casas de Cambio, pp. 22-23.

Jaufmann (Allemand), Aurelio Legal, Antonio Muñoz, Agustín Cañete, Luigi Patri<sup>1904</sup> (Italien), Pascual Pecci (Italien)<sup>1905</sup> et Milo Slocovich. Ensuite, afin de soutenir tous les secteurs du commerce, en 1901 a été créée une sous-commission pour l'agriculture, l'élevage, le transport, la banque et les finances ; l'industrie, l'importation et l'exportation ; la navigation, la législation et le commerce<sup>1906</sup>.

Lors de l'assemblée de 1902, le Centro Comercial del Paraguay a changé de nom pour devenir la «Chambre de Commerce d'Asunción» avant d'être renommé l'année suivante «Bolsa de Comercio»<sup>1907</sup>. Lors de nos recherches, nous avons identifié quelques noms italiens, d'individus qui faisaient aussi partie de l'Association italienne de Secours mutuels. En 1904 apparaît un nom français, Esteban Lapiere<sup>1908</sup> et en 1905, celui d'A. Berthomier (Français). Le centre compte ainsi de nombreux ressortissants de différentes nationalités. Cela démontre, d'une part, que les associations étaient au Paraguay des structures nécessaires pour organiser la vie sociale et commerciale des immigrants, d'autre part, que le commerce était important, tandis les immigrés se réunissaient au-delà de leurs nationalités pour se soutenir dans leur parcours professionnel.

Les secteurs d'activité florissants à l'époque de la création du Centre étaient des sociétés de tanin, de bois, de tabac et du maté, et d'élevage. Les premières entreprises d'extraction du tanin ont commencé dans le Chaco en 1889 et se sont répandues ensuite dans diverses villes-ports le long de la rivière Paraguay. Le plus important était celui de Puerto Casado. Les commerces de la capitale ont développé au début, le commerce d'importation de produits divers, comme des produits manufacturés : différents matériels, textiles, vêtements, produits

---

<sup>1903</sup> Pedro Jorba et Marcelino Jorba, Catalans d'origine, ont fait fortune dans le commerce et l'exportation du tabac et du cuir. La famille Jorba s'est jointe à la famille Rius ; la maison de commerce a été rebaptisée Rius et Jorba, et possédait également ses propres bateaux. La maison Rius et Jorba a été fondée en 1870. Juan Rius est arrivé à Buenos Aires en 1857, après avoir exercé plusieurs métiers en Argentine, il a décidé de se rendre au Paraguay, décision prise en raison de l'épidémie qui a frappé Buenos Aires ; le Paraguay venait de sortir de la guerre de 1870. Juan Rius s'est associé avec un commerçant, José Termes, qui est rentré en Espagne jusqu'à ce que son neveu Pedro Jorba arrive en 1874, à l'âge de 19 ans, pour travailler comme employé. Son frère Marcelino Jorba le rejoint en 1880 et devient associé de la maison de commerce. Des immigrés d'autres nationalités y ont également travaillé, comme l'Autrichien José Soljancic. Banco y Casas de Cambio, Asunción, pp. 255-260.

<sup>1904</sup> Président de la «Industrial Paraguay» sociedad anónima - Explotación de Yerba mate. Représentantes en Buenos Aires, Rosario y Corrientes.

<sup>1905</sup> Le 18 novembre 1890 a été créé une société de crédit l'«Agencia Mercantil del Paraguay» pour le commerce d'importation et exportation. La commission directive a intégré les fondateurs de la Société du «Centro Comercial del Paraguay», Messieurs Pecci, Jorba, Angulo, entre autres. L'agence mercantile del Paraguay deviendra «Banco Mercantil». La banque privée «Banco Milleres y compañía est devenue Banco de los Ríos y compañía (fondée le 1<sup>er</sup> février 1895). Le «Banco Territorial del Paraguay» est fondée le 1 septembre 1887, avec l'objectif d'achat et de vente de terres au Paraguay. Banco y Casas de Cambio, Asunción, pp. 7-21; p. 267; pp. 292-293.

<sup>1906</sup> *Guía comercial del Paraguay, op.cit.* pp. 73-75.

<sup>1907</sup> Estatuto Social de la Cámara Nacional de Comercio y Servicios de Paraguay, fundada el 25 de mayo de 1898, 2009.

<sup>1908</sup> La maison Lapiere a été fondée en 1914.

alimentaires, boissons alcoolisées, etc. Ce fut le cas de la maison « Rius y Jorba » dirigée par des immigrants catalans ayant aussi développé l'exportation de produits paraguayens (le maté). Par la suite, ont été mises en place les premières entreprises de viande en conserve, dont la Société Foncière du Paraguay (capitaux français) la Liebig Extract of Meat Company (Royaume-Uni) et l'International Product Corporation (États-Unis), et d'autres<sup>1909</sup>. D'autres associations ont été instaurées dans le domaine du commerce : la Société exportatrice du Paraguay qui réunissait des exportateurs, dont le plus connu est Frédéric Krauch (Allemand ou Autrichien). Il a été président du « Centre Comercial del Paraguay » en 1907.

Ces quelques centres ne sont que des exemples d'associations de commerçants montrant, certes, que les immigrants avaient besoin de se regrouper pour échanger et prospérer, mais surtout que leur prospérité était institutionnalisée. Ils ont en effet joué un rôle majeur dans la vie commerciale et économique du Paraguay.

Tableau 67 : Capitaux étrangers des maisons commerciales à Asunción (1889)

<b>CAPITAUX ÉTRANGERS DES MAISONS COMMERCIALES Á ASUNCIÓN (1889)</b>			
<b>Nationalité</b>	<b>Pesos/en or</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Pesos/en or</b>
Italien	1 598 750	Autrichien	100 400
Espagnol	1 086 050	Uruguayen	57 000
Paraguayen	819 500	Belge	40 000
Français	392 300	Brésilien	11 300
Allemand	358 200	Suisse	10 300
Argentin	289 900	Grec	3500
Portugais	152 000	Anglais	1000
Total général :			4 920 200 Pesos/ en or

Source : Guide de l'immigrant au Paraguay, 1889, p. 154.

Les capitaux étrangers sont représentés dans le pays dans des maisons commerciales et industrielles. En ce qui concerne les maisons commerciales : les Italiens comptent 117 maisons, les Espagnols 49, les Français 36, Argentins 25, les Allemands 14, les Autrichiens 14, les Portugais 12, les Brésiliens 4, les Suisses, 4, les Grecs, 3, les Anglais ne représentent qu'une seule maison de commerce à la capitale. Enfin, les maisons de capitaux paraguayens sont au nombre de 172<sup>1910</sup>.

<sup>1909</sup> Sur ce sujet, voir le chapitre I.

<sup>1910</sup> Guide de l'immigrant au Paraguay, 1889, pp. 150-153, *op.cit.*



Image 8 : Le « Centro Español » à Asunción



Source : Collection privée - Asunción dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle.

Le Centre Espagnol (Association espagnole) et la Maison : « Librería y Papelería Nacional » : (Maison de livres et Papeterie Nationale), propriétaires : M. Caron (Français) et M. Quell (Allemand), début du XX<sup>e</sup> s.

Image 9 : « El Bazar Inglés » à Asunción



Source : Collection privée - Asunción dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle.

« Le Bazar anglais » (à droite). Une rue commerciale de la capitale, Asunción.

On observe le Bazar Anglais (à droite) de la propriété de Mr. Haywood– sur le petit boulevard (rue Palma). On repère aussi le Centre Espagnol. La rue Palma appelée autrefois le

«petit boulevard», était une rue d'établissements de commerces des immigrés anglais, espagnols, italiens, français, allemands et autres dans les années vingt.

### **3. Une politique favorisant les étrangers au détriment des natifs ?**

Cette réussite économique des immigrés ne doit pourtant pas cacher une réalité : le déséquilibre entre la prospérité des Paraguayens et celles des étrangers. Le Président de la République Eligio Ayala, dans son ouvrage intitulé « Migraciones », exprime son point de vue ultralibéral :

« Dans les conditions actuelles de notre marché et dans la phase de notre évolution économique, les grands domaines d'exploitation sont les forces productives de développement »<sup>1911</sup>.

Il est donc vrai que les communautés étrangères détiennent des avantages considérables dans les principaux domaines de l'économie nationale que sont l'agro-industrie et l'élevage. Cette situation est due à la politique du gouvernement de la vente de terres publiques à bas prix après la Grande Guerre (1865-1870). Voici un exemple de cession de terres et de colonisation entre le gouvernement de la République du Paraguay et Monsieur S.J. Grellet (Français) en 1871 :

« Dans cette ville d'Assomption capitale de la République du Paraguay le 13 octobre 1871. Le ministre de l'Intérieur et par intérim des Finances don Salvador Jovellanos d'une part et d'autre part Alphonse Vigier, le premier représentant du gouvernement de la république et le second, M Stéphane J. Grellet résidant à Buenos Aires pour signer un contrat de colonisation sur la côte orientale du fleuve Paraguay et la rivière Paraná. Le Sénat et la Chambre des députés de la nation réunis en Congrès accordent et décrètent :

Article premier : est approuvé le contrat de colonisation présenté par Stéphane J. Grellet au nom de capitalistes français que se formeront en compagnie sur les bases et aux conditions stipulées dans les articles suivants. Le gouvernement de la République s'engage avec l'entreprise de colonisation à faire les concessions et accorder les privilèges suivants :

Cession d'une étendue de terrains de cent-cinquante mètres carrés de cinq mille mètres de côte soit trois cent soixante-quinze mille hectares (375 mille hectares) sur le territoire compris entre la rive gauche de l'Apa de la rivière de La Paz ou Mbaney du fleuve Paraguay. Exception faite du paiement des droits de douane, tant l'importation que l'exportation pour tous les produits importés dans la colonie et pour ceux exportés pour une période de dix

---

<sup>1911</sup> « Los latifundios de explotación en las condiciones actuales de nuestro mercado y en la etapa actual de nuestra evolución económica, son las fuerzas que dan vigor a las energías productivas ». Eligio Ayala, *Migraciones*, écrit en 1915, publié en 1941, Asunción, p. 41.

années. Les colons auront le droit de choisir eux-mêmes et de nommer leurs curés ou pasteurs, leurs maîtres d'école, médecins, juges de paix en respectant les lois du pays. Le gouvernement aidera l'entreprise pour le transport gratuit des familles émigrantes et de leurs affaires et bagages depuis Buenos Aires jusqu'au port de la colonie. Seront libres de droits de port tous les navires de la compagnie arrivant directement d'Europe au Paraguay et vice versa, ceux partant du Paraguay pour l'Europe qu'ils naviguent ou non sous pavillon paraguayen.

La compagnie de colonisation de la côte du fleuve Paraguay s'engage auprès du gouvernement du Paraguay à établir une colonie sur les territoires concédés et s'oblige à ce qui suit : Établir dans une période, de dix ans à partir du jour de la signature du contrat et sur les terres de sa propriété environ 5 000 familles. Vu et approuvé par le décret de la législation sur le projet de colonisation sur les rives des fleuves Paraguay et Paraná au nord avec les superficies établies par cette loi »<sup>1912</sup>.

L'exemple de l'entreprise Paraguay Land Company basée à Buenos Aires pour la revente de terres.

« Acte de constitution de la société « Paraguay Land Company » : Le siège social de la société est à Buenos Aires. L'objet de la société est l'achat de terrains dans les départements de San Pedro del Paraná, Bobi, Jesús et Trinidad, en vue de leur revente. Exploitation des biens acquis par l'entreprise, par le biais de la location, de la revente par fractions, de la colonisation, etc. Buenos Aires, le 14 mai 1888 »<sup>1913</sup>.

Dans cet esprit de latifundia, les entreprises internationales se sont alors focalisées sur trois activités principales, l'exploitation du bois quebracho, le maté et l'élevage<sup>1914</sup>. La loi du 15 juillet 1885 autorisait la concession de territoires à des entreprises privées à des fins de colonisation dans le Chaco. Dans son discours, le Président de la République, le Général Bernardino Caballero durant la prise de pouvoir de son successeur, le Général Patricio Escobar fait le bilan de sa présidence et décrit en quelques mots la situation quinze ans à peine après la fin de la Grande Guerre (1870) :

« Un régime de stricte économie est venu rétablir l'équilibre financier en régularisant la progression des finances publiques [...] Le pays a visiblement progressé en quelques années.

---

<sup>1912</sup> Signataires : le Président de la République Cirilo Antonio Rivarola ; le ministre de l'Intérieur, Salvador Jovellanos ; signé A. Vigier. Les quatre articles précédents et les quatorze paragraphes qu'ils comprennent sont acceptés par les parties intéressées par le présent contrat avec une solennelle assurance des deux parties de son exact accomplissement et obligeant en toute forme de droit. Témoins : Juan Torrent ; Alfred Jayme da Silva ; signé Pedro Loizaga, notaire principal du gouvernement. Buenos Aires, le 21 octobre 1871. Cession de Terres et de Colonies entre le gouvernement de la République du Paraguay et Monsieur S.J. Grellet en 1871 ; Paris imprimerie centrale des Chemins de fer, A. Chaix et Cie, rue Bergère, 20 près du boulevard Montmartre, 1872.

<sup>1913</sup> Estatutos de la sociedad anónima Paraguay Land Company, Buenos Aires, establecimiento tipográfico de Schneider y Feisel LAV. III 9 (II.), 1888.

<sup>1914</sup> L'exemple de « La Industrial Paraguaya Sociedad anónima », qui s'est focalisé aussi dans l'industrie du maté : illustre bien l'exploitation des herbes à infusion, où 2500 hommes travaillaient dans les forêts. Président de la société, Luigi Patri, (il est dans le pays dès 1870). Registro Oficial del Paraguay (1876-1885), Asunción, 1892.

Nos champs désertiques sont repeuplés de bétail et nous avons fondé des industries lucratives, la valeur de la propriété a été multipliée par cent, la construction des bâtiments augmente chaque jour, et une amélioration du bien-être général de la population est maintenant observée comme un signe évident de la prospérité de notre État. La fortune publique a quintuplé et le pays compte, outre les usines industrielles établies, deux magnifiques établissements de crédit, deux lignes de tramway et une compagnie de téléphone dans la capitale.

Nos rentes étaient insuffisantes il y a six ans (1880) même pour couvrir notre budget très modeste. Peu de temps après, nous avons construit un télégraphe de quatre cents kilomètres de long avec les ressources de la Nation. Une canonnière de guerre a été acquise et le chemin de fer a été racheté à crédit et, ce qui est le plus intéressant à noter, avec les fonds propres de l'État. Deux colonies (San Bernardino et Villa Hayes) ont été fondées et contactées pour les travaux d'extension du chemin de fer qui seront exécutés en quelques mois, sans avoir augmenté les impôts.

Et pour couronner le tout, la dette extérieure a été réduite à près d'un quart de son montant total, la première remise de fonds ayant été faite à Londres [...] Une politique internationale fondée sur les principes de droits et de justice a consolidé nos relations amicales avec les nations d'Europe et d'Amérique [...] Le Paraguay occupe ainsi dignement une place dans le grand concert des Nations, cherchant à développer et à renforcer les intérêts politiques et commerciaux avec d'autres peuples à travers des traités [...] Une Nation qui émerge de ses ruines avec un regard fixé vers l'avenir [...] Les fondations de notre prospérité publique sont posées ; le reste sera le lent travail du temps et la lutte patriotique de tous dans le pays ». <sup>1915</sup>.

Le Président de la République, le Général Bernardino Caballero, affirme ici que le pays a visiblement progressé dans l'activité de l'élevage et dans l'industrie, ce qui a permis aux caisses de l'État d'être renflouées, et de développer des infrastructures, dont le tramway et le téléphone. Il rappelle aussi que des colonies ont été fondées (sous son gouvernement a été créée la colonie allemande San Bernardino) et que la dette externe a été payée à Londres, les relations bilatérales étant bonnes. Le Paraguay peut donc dignement consolider des traités politiques et commerciaux avec d'autres pays. C'est donc une nation qui renaît de ses cendres pouvant dès lors se projeter dans le futur.

La vente de terres publiques à bas prix après la Grande Guerre a bénéficié avant tout aux étrangers, ce à quoi s'ajoute l'exonération d'impôts pour les industries sur une durée déterminée. Cela a permis d'attirer de nombreux étrangers d'Europe et des pays voisins,

---

<sup>1915</sup> Discurso pronunciado por el Gral. Bernardino Caballero, en el acto de la transmisión del mando al Gral. Patricio Escobar, 13 de noviembre 1886.

notamment d'Argentine. Mais la concentration de vastes hectares de terres dans les mains de quelques étrangers a empêché la distribution équitable de la terre aux natifs paraguayens.

Depuis la première loi d'immigration de 1881, les gouvernements successifs ont fait tout leur possible pour offrir des avantages permettant d'attirer une main-d'œuvre pour le développement de l'agriculture. La culture de la terre était la priorité, dans l'espoir d'obtenir de ses fruits un retour économique pour développer le pays. Il est vrai que des étrangers ont acheté d'immenses étendues de terres et ont misé sur l'industrie de la viande, le tanin, le maté, le tabac, des industries qui attiraient les grands capitalistes. Bien que des lois prévoyaient des avantages pour l'établissement de capitaux étrangers, les gouvernements n'ont pas réussi à diversifier d'autres types d'investissements, comme l'industrie manufacturière. Sous la période du Parti libéral, des entreprises étrangères se sont affirmées, ce qui a contribué à un développement économique durant cette période<sup>1916</sup>.

La loi n° 246/55<sup>1917</sup> a établi l'incorporation de capitaux étrangers, ce qui a permis aux investisseurs d'obtenir des exonérations fiscales et des avantages plus importants que les capitaux nationaux. Le problème subséquent est que ces entreprises envoyaient leurs dividendes à l'étranger, sans les réinvestir dans le pays.

Dans les années soixante, la loi n° 622<sup>1918</sup> de colonisation et d'urbanisation a établi la division de grandes propriétés. La loi précise la superficie maximale des terrains dont une personne physique ou morale peut être propriétaire. Au cours de cette décennie, trois cents colonies ont été créées sur une superficie de deux millions d'hectares. La colonisation a entraîné la mobilisation de nombreuses familles d'une zone à une autre, vers des endroits dépeuplés pour la colonisation. Des familles de la région orientale se sont déplacés vers l'Est, la frontière avec le Brésil. Des colonies publiques sont créées et les privées à la demande des étrangers. Des colons brésiliens attirés par les avantages des terres bon marché sont entrés avec plus d'intensité. « La marche vers l'Ouest au Brésil a rencontré la marche vers l'Est au Paraguay dans les années 1960 »<sup>1919</sup>.

Le statut agraire de 1963 va autoriser la vente de terres aux Brésiliens dans la zone frontalière avec le Brésil ce qui était interdit en 1940. La vente de lots de terres des colonies nationales créées par l'IBR (l'Institut du bien-être rural), a été aussi autorisée. L'immigration

---

<sup>1916</sup> CARRON, Juan M., *El régimen liberal 1870-1930 : sociedad, economía y cultura*, Asunción, Arandurã editorial, 2004.

<sup>1917</sup> Registre officiel, loi n° 246, 25 février 1955, établissant le régime pour la constitution de capitaux privés de l'étranger, pp. 252-254.

<sup>1918</sup> Registre officiel, loi n° 622, 19 août 1960, sur les colonisations et les urbanisations. La loi octroie 10 hectares à chaque famille et 450 mètres carrés pour l'urbanisation, pp. 298-299.

<sup>1919</sup> FRANCA MARQUES, Denise Helena, et/al, « La circularidad de los « brasiguayos » en las fronteras de Paraguay y Brasil, *Estudios Sociológicos*, vol 31, n° 93, 2013, pp. 865-898.

« brésilienne » sera alors intensifiée sous le gouvernement du président Alfredo Stroessner (1854-1989) attiré par les avantages de terres bon marché.

En outre, des lois sont renforcées par la Constitution de 1967 sous l'aspect agraire, sur l'exploitation des ressources naturelles et de concessions à des entreprises nationales privées ou mixtes, ou à des entreprises privées étrangères par le biais de lois spéciales adoptées (art. 101) et sur le capital national et l'investissement du capital étranger. Ainsi que la préservation des ressources forestières (art 132) mais la déforestation par l'incursion des Brésiliens était dans son apogée. La Constitution a encouragé le rapatriement des Paraguayens et les migrations internes, ainsi que l'immigration étrangère « utile au développement du pays ».

Un désavantage que les petits producteurs paraguayens ont dû affronter fut le manque d'aide technique de la part du gouvernement. Les lots de ces derniers vont progressivement passer entre les mains de producteurs brésiliens qui se consacraient à la production de soja. Ceux-ci étaient liés à des grandes entreprises multinationales d'agro-exportation qui sont devenus les acheteurs potentiels des petits producteurs brésiliens. La production du soja qui a commencé dans le département d'Itapúa par les Japonais, une nouvelle zone de production est née dans la région d'Alto Paraná avec les immigrants brésiliens. À la fin des années 70, l'immigration brésilienne a considérablement augmenté, la plupart d'entre eux venant du Rio Grande do Sul et du Parana. Ainsi, l'accroissement de la colonisation brésilienne dans les zones frontalières progressait dans les forêts, sur les terres des agriculteurs paraguayens et sur les terres des Indiens de cette région.

L'État a ainsi œuvré essentiellement pour les bénéficiaires des immigrants au détriment des Paraguayens vivants dans les campagnes éloignées et sans communication avec les centres-villes. De manière schématique, nous avons donc d'un côté la prospérité pour certains étrangers qui ont su profiter de la situation, de l'autre, des natifs oubliés comme le décrit Carlos Pastore dans ses recherches sur la vie sociale et économique du Paraguay.<sup>1920</sup>

---

<sup>1920</sup> PASTORE, Carlos, *La lucha por la tierra en el Paraguay*, 1<sup>a</sup> edición, Montevideo, editorial Antequera, 1972. 2<sup>a</sup> edición, Asunción, Intercontinental editora, 2013.

## Conclusion

Cette partie s'est attachée à montrer comment les immigrants se sont adaptés et ont réussi à maintenir des liens avec leur communauté d'origine à travers des associations et de clubs. Les groupes d'immigrants étudiés constituaient en eux-mêmes un facteur d'intégration, certes pour leur propre intérêt dans le pays d'accueil, mais aussi dans leurs relations avec le gouvernement paraguayen. En effet, les fondations, les associations, et les clubs ont été des acteurs fondamentaux non seulement pour la vie sociale quotidienne et la vie économique, mais également pour les relations avec les institutions gouvernementales.

Si, en grande partie, les immigrants étaient d'origine rurale, ils ne savaient pas réellement ce qui les attendait dans ce pays outre-Atlantique, que ce soit leur installation dans les villes peu développées de l'intérieur du pays, dans la capitale ou dans les zones rurales. Au début de l'immigration, la transmission de la culture des immigrants se déroulait en premier lieu au sein des familles, à travers des récits ou des images personnalisés. Progressivement, les associations sont venues remplir un vide de l'histoire et des liens de l'origine : dans les sièges sociaux des associations, de nombreux souvenirs de la migration sont présents (photos d'immigrés de la première génération, mobilier, ouvrages anciens, etc.). Tel est le cas à la Società Italiana di Mútuo Soccorso, à la Fondation la France, au Centre Català, à la Casa de España ou encore dans les associations syro-libanaises et japonaises ; les mennonites ont aussi créé un musée des pionniers au Chaco paraguayen.

Dès leur fondation, les associations ont rompu l'isolement dans le but de maintenir vivante la culture d'origine des immigrants, notamment à travers les manifestations culturelles et les diverses activités organisées (chorales, représentations théâtrales et musicales, bals, commémorations de fêtes nationales, etc.). Si leur vocation était de favoriser les sociabilités locales, les manifestations identitaires avaient aussi leur importance et permettaient de ne pas perdre dans le pays d'accueil le lien avec la culture d'origine dont le maintien était indispensable.

Bien plus, si le socle de ces associations reposait en partie sur la nationalité d'origine, ces dernières, tout comme les activités proposées, étaient ouvertes aux immigrants de toutes nationalités, confessions religieuses ou politiques, ainsi qu'aux Paraguayens. Elles ont donc stimulé la mise en place d'une sociabilité locale et un processus progressif d'acculturation. En sus des mariages, celle-ci est également visible dans l'intimité des fêtes familiales, où par exemple les traditions culinaires qui mêlent mœurs paraguayennes et étrangères. La création de différents types d'associations d'immigrants, de mutualité, de bienfaisance, de divertissement, sportifs ou à titre commercial a permis sans nul doute à toutes les

communautés de s'établir de manière pérenne tant socialement qu'économiquement. Les premières associations avaient avant tout une vocation sociale (associations italienne, espagnole, française et syro-libanaise) et d'assistance mutuelle dans tous les domaines : santé, éducation, politique et commerce. Progressivement, les communautés ont élargi leur coopération mutuelle avec la création de leur propre cimetière ou des hôpitaux (associations italienne, espagnole et japonaise). Ces associations n'étaient pas fermées sur le pays d'origine de leurs fondateurs, elles étaient ouvertes tant vers les autres communautés installées dans le pays que vers les Paraguayens.

L'identité des associations a sans aucun doute, joué une fonction de cohésion forte qui apparaît comme le meilleur garant de stabilité institutionnelle et de contrôle des groupes au pouvoir. L'association des commerçants a elle aussi joué un rôle majeur. Cette association n'existait qu'à Asunción, la capitale, centre névralgique des affaires. Il est vrai que de nombreuses maisons commerciales prospères étaient dirigées par des immigrants, les plus connues avaient à leur tête des Italiens, des Espagnols, des Catalans, des Allemands et des Britanniques, alors qu'une minorité de maisons étaient entre les mains de propriétaires paraguayens. La plupart de ces maisons ont aujourd'hui disparu, leurs descendants n'ayant pas suivi l'activité de leurs ancêtres. Rares sont les descendants à avoir perpétué ces maisons qui, pour celles toujours actives, sont désormais de moindre importance (quelques cas espagnols). Les descendants d'immigrants ont en effet progressivement investi d'autres domaines d'activités dont les professions libérales.

D'autres apports relatifs à la présence des immigrants méritent d'être soulignés. Outre leur réussite agricole, leur succès économique et celui de leurs descendants, dont ceux des Syro-Libanais et ceux des Mennonites sont notables. Nous pensons aussi aux bâtiments historiques construits par des immigrants italiens et français, ainsi qu'à des infrastructures comme celles du chemin de fer qui doit beaucoup à la présence des Anglais. La seconde et la troisième génération d'immigrants ont par ailleurs, investi le domaine politique : des Italiens, des mennonites et des Syro-Libanais ont joué et jouent encore un rôle au niveau politique, ministériel ou au sein du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire.

On distingue deux types d'immigrants : ceux arrivés en famille dans les colonies, et les entrées individuelles représentées par de nombreux célibataires, et ceux qui sont restés, lesquels se sont mariés sur place ainsi que leurs descendants, bien souvent avec des femmes paraguayennes. Cela illustre la pérennisation du projet migratoire et surtout l'enracinement et l'insertion des étrangers dans la société paraguayenne.

Nous avons comparé les pratiques associatives des immigrants de plusieurs nationalités de la première moitié du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle dans une perspective globale et



historique. Nous avons montré que les processus quasi universels, d'une part, et les idiosyncrasies locales et temporelles, d'autre part, façonnaient les pratiques associatives, ayant transcendé les traditions et les caractéristiques ethnonationales de certains groupes d'immigrants dans le pays d'accueil<sup>1921</sup>. Si l'implantation des immigrants a pu être pérenne, que ce soit au niveau agricole ou commercial, elle est en partie due à des facteurs sociaux, aux réseaux mis en place entre les immigrés ainsi qu'au rôle joué par les associations.

En adoptant une vision d'ensemble, on peut constater un double mouvement d'ouverture, d'abord celui du Paraguay envers les immigrés, ensuite et plus progressivement, celui des immigrés dans la société paraguayenne ; et c'est bien ce double mouvement qui a permis le développement du pays, but initial du gouvernement qui a fait de l'immigration une clé de sa politique.

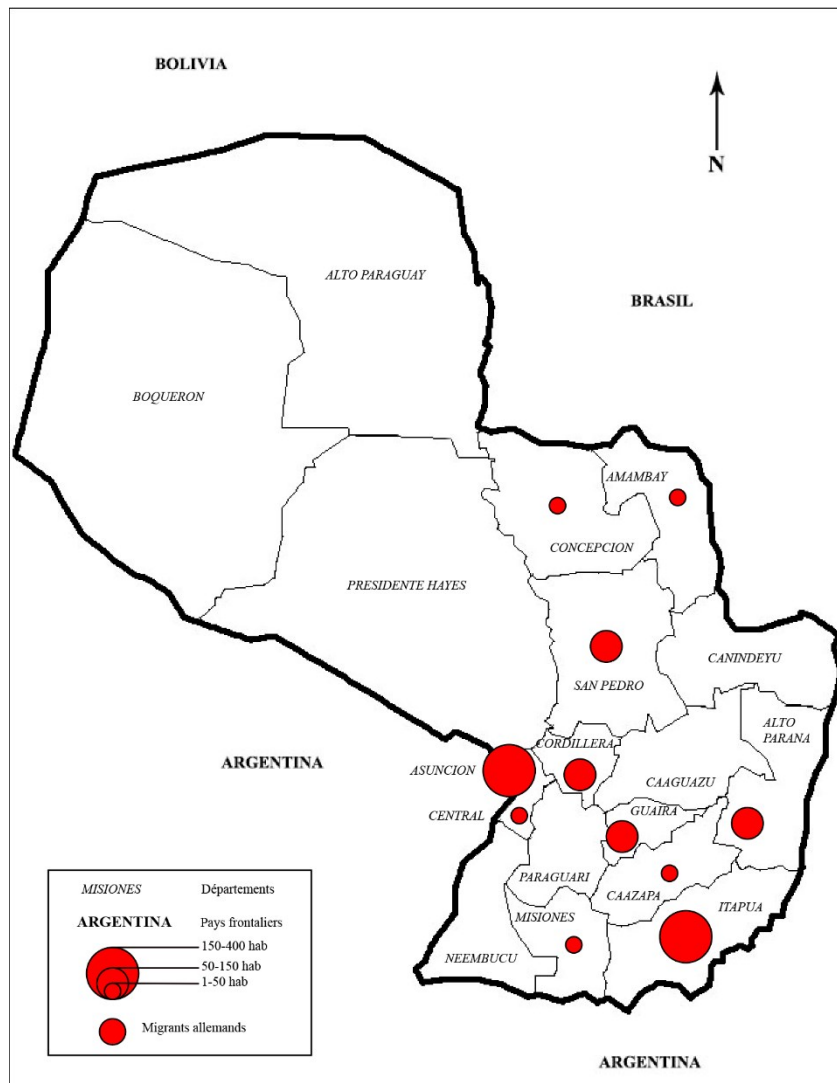
---

<sup>1921</sup> Voir à ce sujet : MOYA, José C., « Immigrants and Associations »..., *op.cit.*, pp. 833-864.

# Répartition spatiale des immigrants au Paraguay

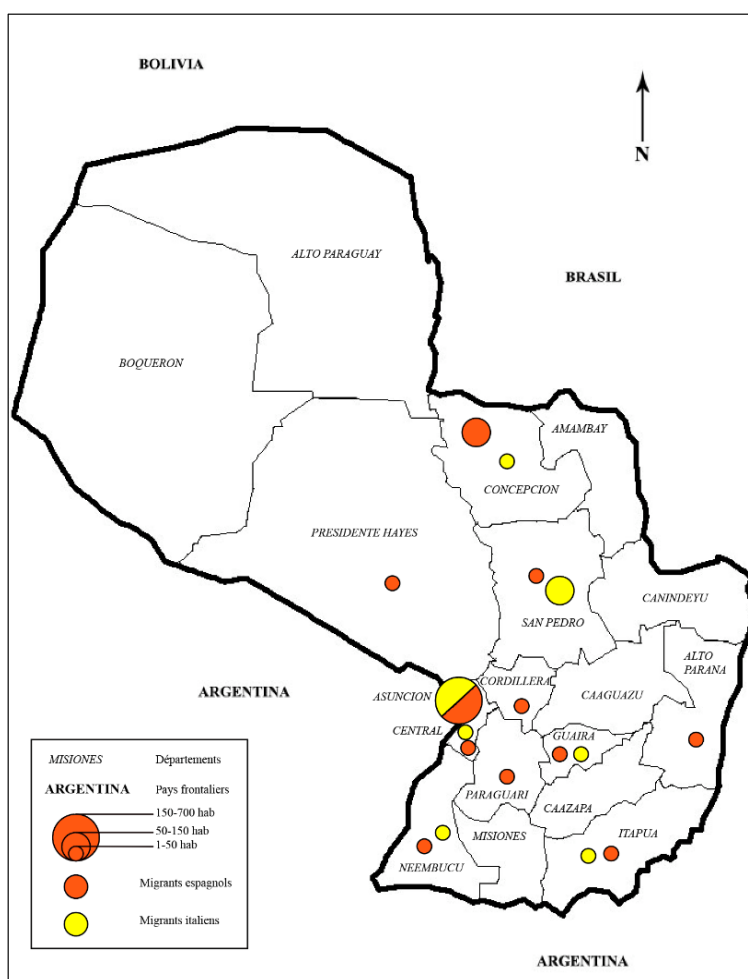
Le Paraguay est doté d'une superficie totale de 406 752 km<sup>2</sup>. Sur ses 3798 km de frontières, il est frontalier avec trois pays : l'Argentine, la Bolivie et le Brésil. Au cours de nos différentes recherches et analyses sur l'implantation et l'intégration des immigrants au Paraguay, nous avons constaté que chaque communauté s'établissait plus ou moins spécifiquement dans certaines régions du pays. Afin de rendre compte de la répartition spatiale des immigrants, nous avons élaboré plusieurs cartes en retenant comme référents le découpage administratif du Paraguay distinguant les dix-sept départements et la capitale, Asunción

## 1. Répartition géographique des immigrants allemands



Près de 1300 Allemands ont été recensés, soit 3,2 % de l'ensemble des immigrants. Au regard de l'ensemble des données, on constate que les Allemands se concentrent en grande partie autour de deux zones : Asunción (31,7 %) 400 et Itapúa (29,9 %), ce qui représente près de 400 personnes. Viennent ensuite les départements de Cordillera (9,8 %) 124, de Guairá (9,5 %) 120 et de San Pedro (8,3 %) (105. À noter également que des groupes d'Allemands s'installent à Alto Paraná (4,8 %) (60) à Central à (2,9 %) 36 et à Concepción (1,3 %) 16.

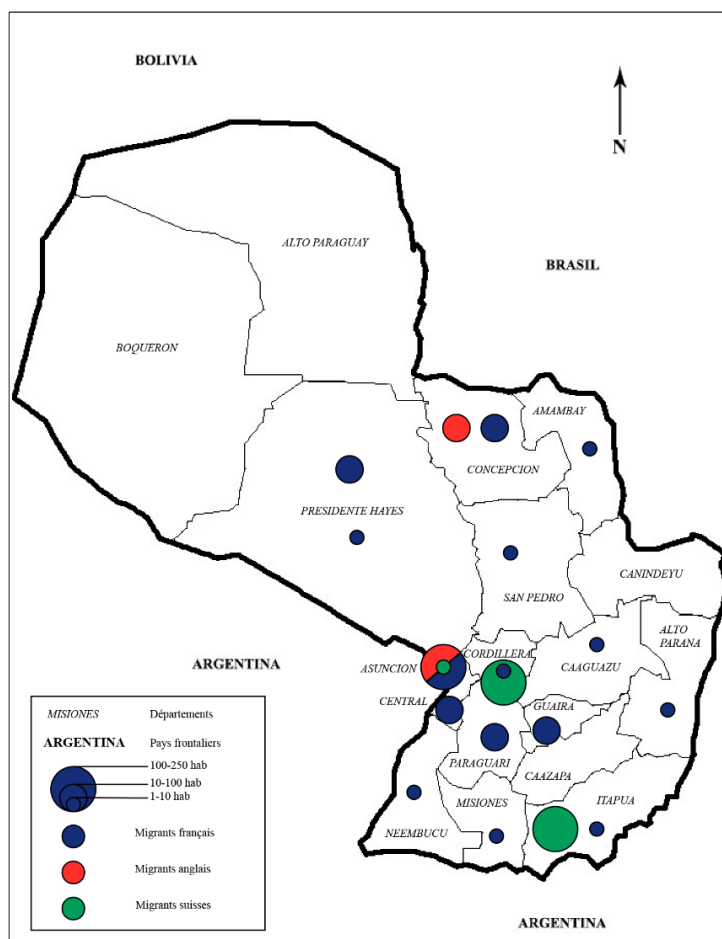
## 2. Répartition géographique des immigrants italiens et espagnols



Les Espagnols et les Italiens sont les communautés d'immigrants les plus importantes au Paraguay. Près de 900 Italiens ont été recensés et un peu plus de 750 Espagnols (soit respectivement 2,8 % et 2 % de l'ensemble des immigrés recensés). Au regard des données recueillies, il apparaît clairement que la majeure partie d'entre eux se sont installés dans la capitale paraguayenne : 78,9 % (700) des Italiens et 65,4 % (500) des Espagnols. La deuxième grande communauté espagnole au Paraguay se situe à Concepción (15,3 %) 117, tandis que la seconde colonie italienne d'importance se situe à San Pedro (7,9 %) 70). Cette

concentration n'est pourtant pas exclusive, la communauté espagnole est en effet présente dans dix des dix-sept départements du pays, la concentration se situe dans le département de Central.

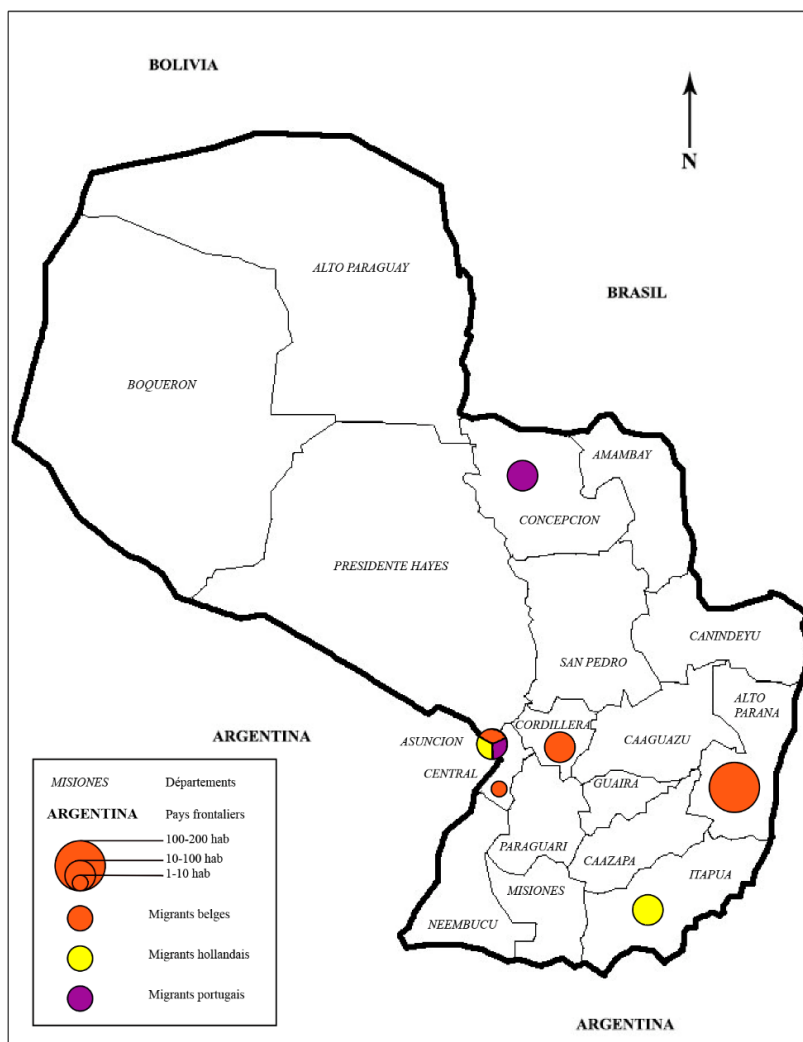
### 3. Répartition géographique des immigrants français, anglais et suisses



Une autre communauté de migrants attire particulièrement l'attention : les Français. Pour mieux saisir leur implantation, nous avons choisi de la comparer à celle de deux autres communautés : anglaise et suisse. Une centaine d'Anglais ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire (soit 0,3 % de l'ensemble des immigrants recensés), 260 Suisses (0,7 %) et un peu plus de 300 Français (0,8 %). Après examen des données à notre disposition, on remarque une implantation diffuse des immigrants français – comme pour les Espagnols. Les Français sont présents dans treize départements ainsi que dans la capitale. D'ailleurs, c'est dans cette dernière que l'implantation est la plus significative (61,4 %) 200. Ils sont dans une moindre mesure également implantés à Concepción et à Central (respectivement 10,1 % et 8,3 %) 33 et 27. Comparées à l'implantation française, celles des communautés anglaises et suisses sont plus localisées. Elles se concentrent dans des zones clés. En effet, près de 90 % (100) des

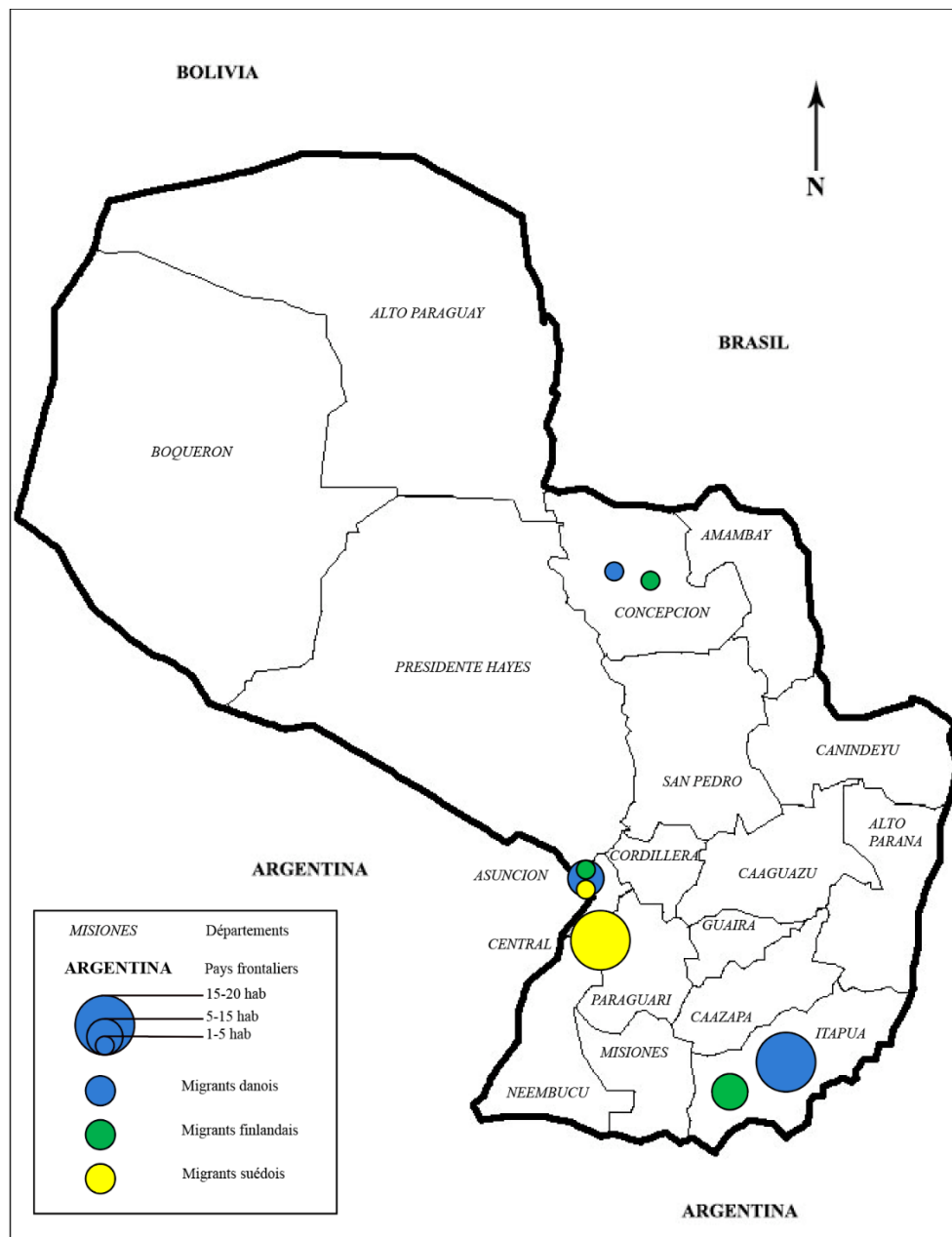
Anglais se sont établis à Asunción et le reste à Concepción, tandis que les Suisses sont installés à Itapúa (57,7 %) 150 et à Cordillera (38,5 %) 100, et la proportion restante dans la capitale.

#### 4. Répartition géographique des immigrants belges, hollandais et portugais



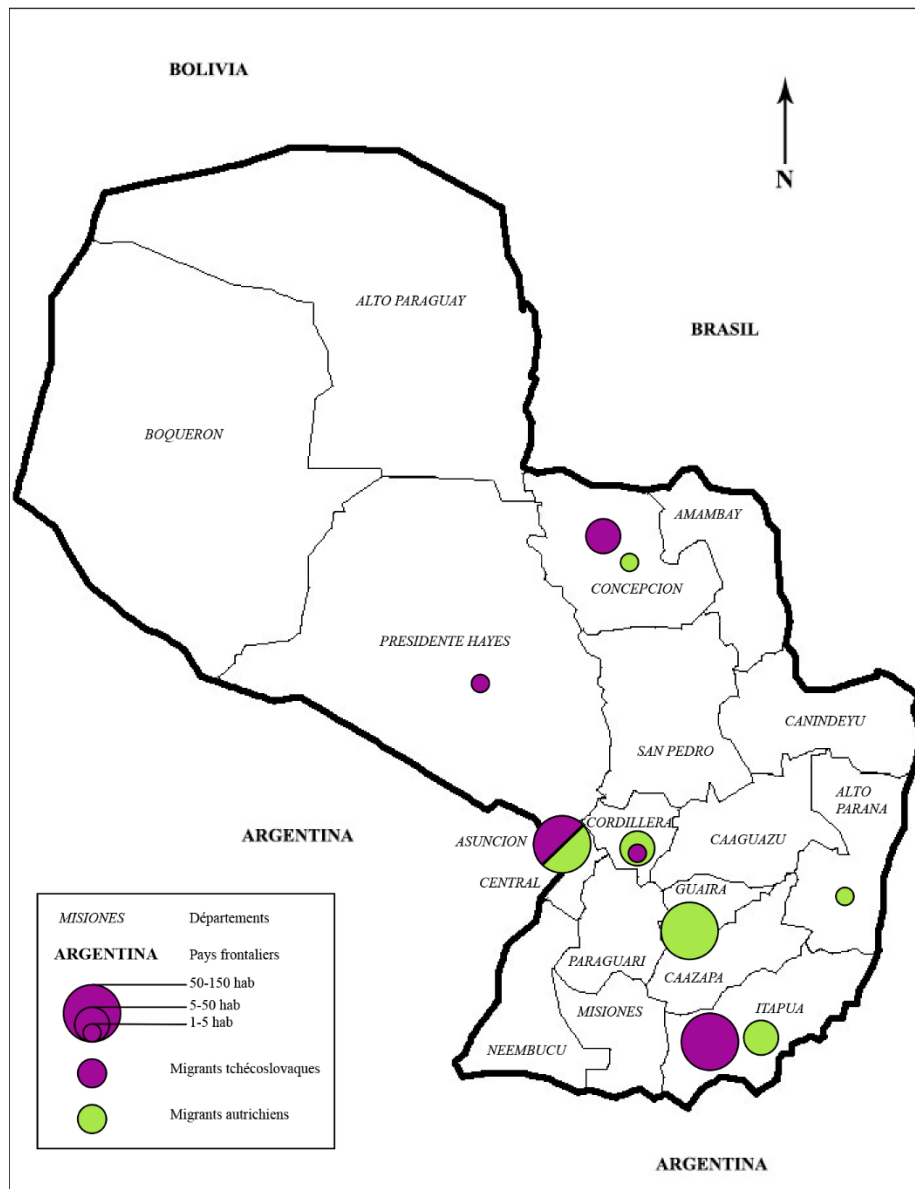
D'autres immigrants d'origine ouest-européenne ont également été recensés : les Belges, les Hollandais et les Portugais. Nous avons choisi de rassembler ces trois communautés pour des raisons pratiques qui incombent notamment à leur poids numérique : moins d'une centaine pour chacune (soit respectivement 0,2%, 0,1% et 0,1% de l'ensemble des communautés recensées). Si les trois communautés se retrouvent à Asunción : 12% (10) de Belges, 20% (10) des Hollandais et 20% (10) des Portugais, la grande majorité des immigrants lusophones s'installent à Concepción (80%) 40, alors que les Hollandais ont choisi Itapúa (80%) 40 et les Belges Alto Paraná (71,4%) 60. Ces trois communautés illustrent bien le fait que chacune d'entre elles a choisi des lieux de prédilection pour s'implanter. L'on a donc des spécificités régionales quant à l'implantation des immigrants étrangers.

## 5. Répartition géographique des immigrants scandinaves



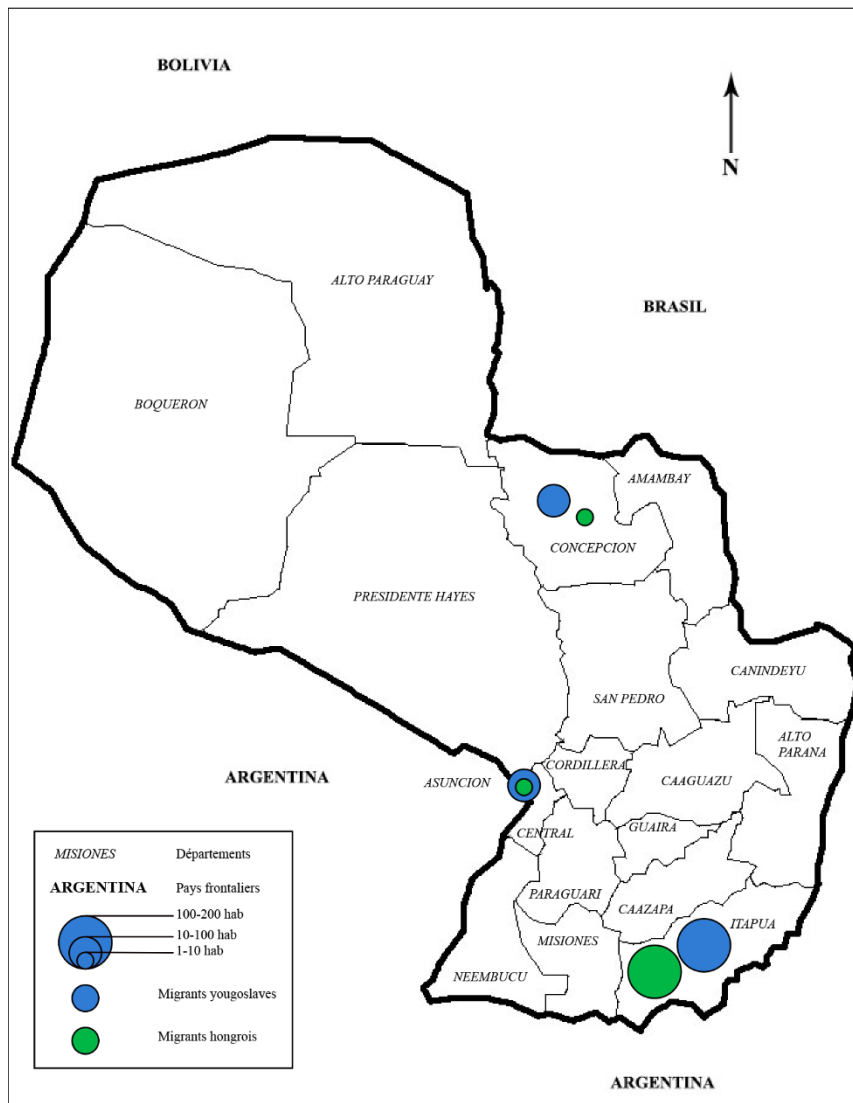
Les immigrants originaires des pays scandinaves, à savoir le Danemark, la Finlande et la Suède, sont présents au Paraguay même si cette présence est limitée, moins d'une centaine d'immigrants au total (respectivement 0,1%, 0,05%, 0,05% de l'ensemble des communautés recensées). Si Asunción accueille les trois communautés (entre 20 et 30% de Scandinaves), on distingue là encore des zones spécifiques d'implantation : 57% (20) de Danois à Itapúa et 80% (20) de Suédois et Finlandais (14) à Central.

## 6. Répartition géographique des immigrants tchécoslovaques et autrichiens



Au sujet des immigrants originaires de pays d'Europe centrale, il convient de présenter les Tchécoslovaques et les Autrichiens. Numériquement, les deux communautés comptent plus de deux cents personnes (soit 0,6% chacun de l'ensemble des communautés recensées). Elles ont pour point commun d'être fortement implantées dans la capitale, près de 45% (100 chacun) d'Autrichiens et de Tchécoslovaques vivent à Asunción. Ces deux communautés ont toutes deux choisi une seconde zone d'installation : Guairá (47%) 105 pour les Autrichiens et Itapúa pour les Tchécoslovaques (45%) 100 et sont moindres à Présidente Hayes.

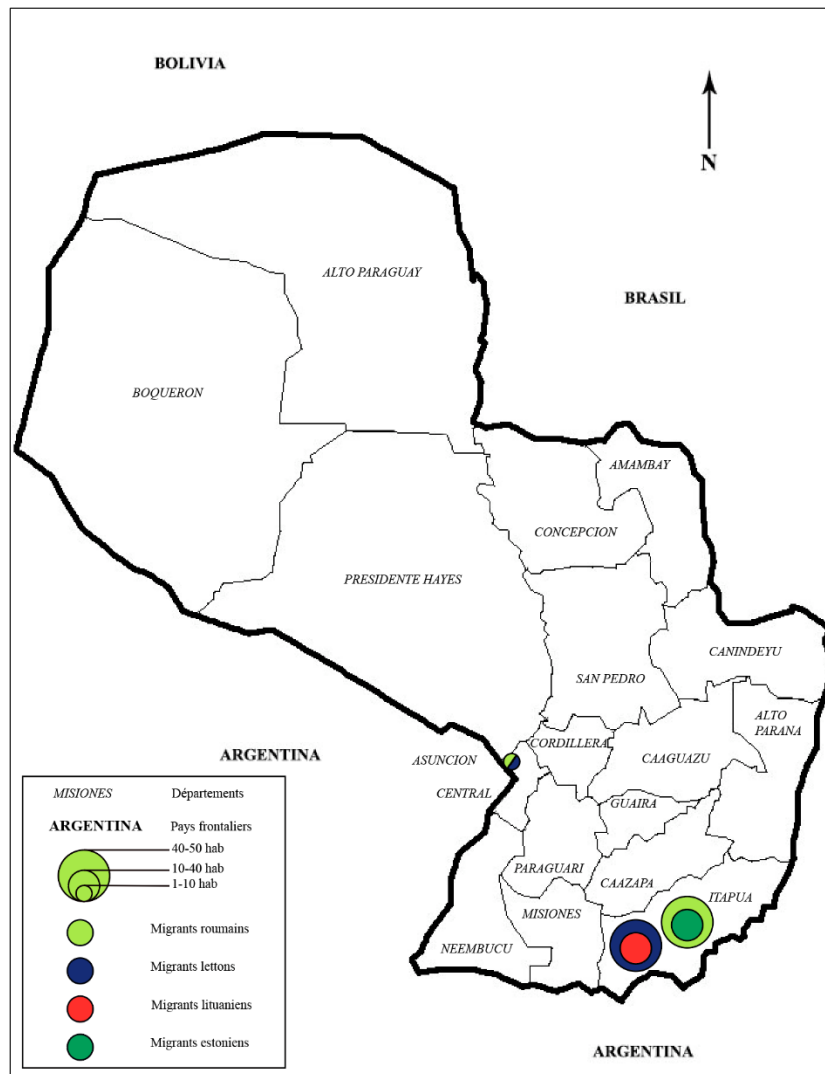
## 7. Répartition géographique des immigrants yougoslaves et hongrois



La Yougoslavie et la Hongrie sont les deux pays d'Europe centrale pourvoyeurs d'émigrants. D'un point de vue numérique, on dénombre un peu plus d'une centaine de Yougoslaves et de Hongrois (respectivement 0,4% et 0,3% de l'ensemble des communautés recensées). Entre 70% (100) et 85% (100) des immigrants des deux communautés s'implantent à Itapúa, et à l'image des autres communautés, certains d'entre eux se sont installés en ville : 15% des Yougoslaves sont à Asunción (20) et à Concepción (20).

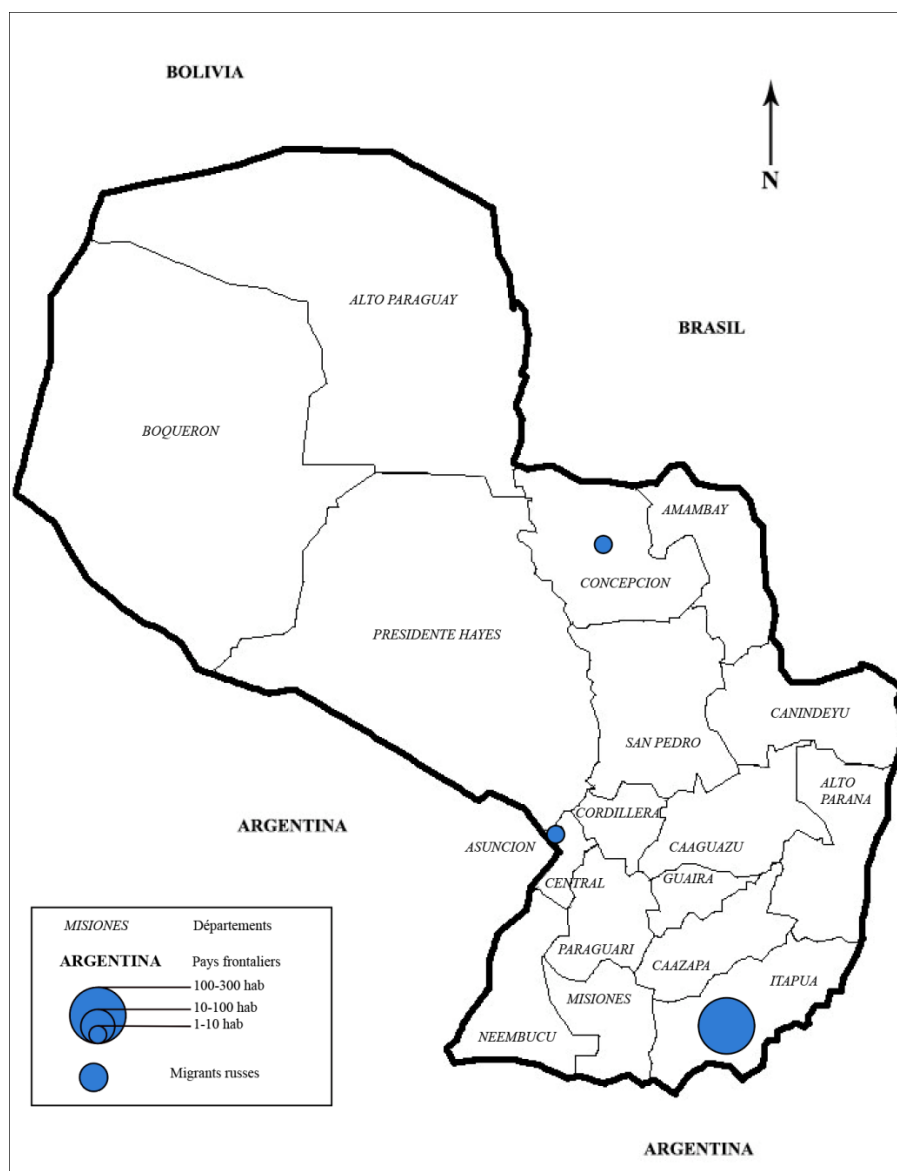


## 8. Répartition géographique des immigrants roumains, lettons, lituaniens et estoniens



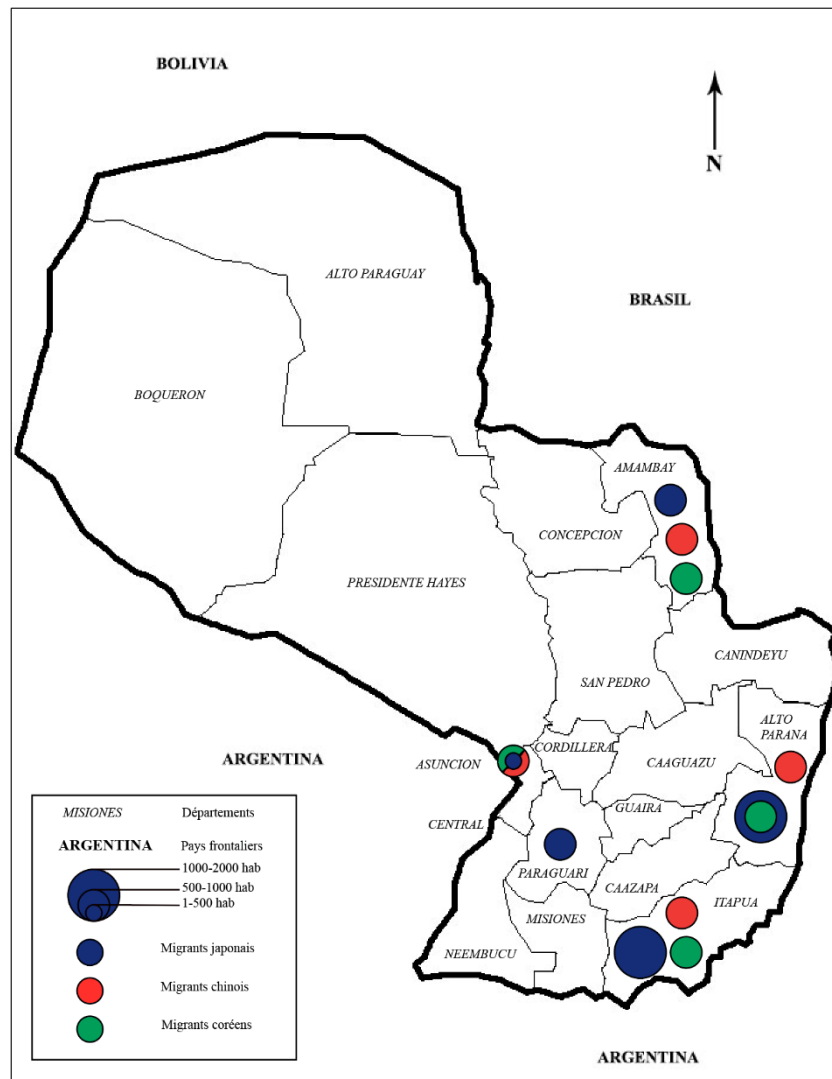
Une partie des pays de l'Europe de l'Est représentés au Paraguay sont l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie. Nous avons décidé de regrouper ces quatre pays, car leur poids numérique est sensiblement identique. Au total, on dénombre près de 150 immigrants (soit au total 0,3% de l'ensemble des communautés recensées). D'un point de vue spatial, on remarque sans peine que l'implantation de ces communautés se concentre sur deux zones : Asunción et Itapúa. Ce département regroupe la quasi-totalité de cette population immigrante, et seuls les Roumains et les Lettons s'installent dans la capitale (moins de 10%) (5 pour chacun d'eux).

## 9. Répartition géographique des immigrants polonais, ukrainiens et russes



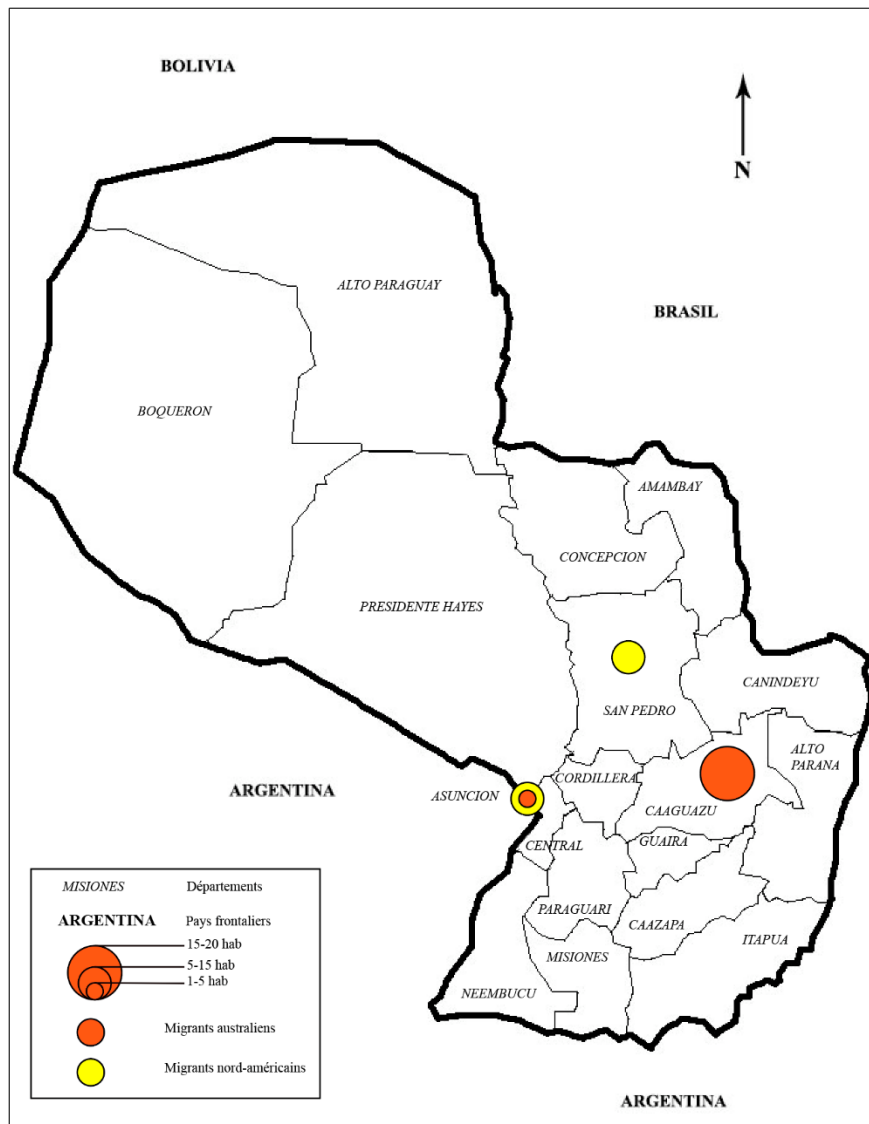
L'Europe de l'Est est également présente à travers des communautés polonaises, ukrainiennes et russes. Leur importance numérique n'est pas négligeable : les Polonais sont plus de 1700, et les Ukrainiens un peu plus de 1200 (soit respectivement 4,4% et 3,1% de l'ensemble des immigrants recensés). En outre, ces deux communautés sont implantées essentiellement dans le département d'Itapúa : la quasi-totalité pour les Ukrainiens contre 1600 Polonais. Il en est de même pour les Russes, qui sont au nombre de 300, soit 98% de cette communauté.

## 10. Répartition géographique des immigrants chinois, coréens et japonais



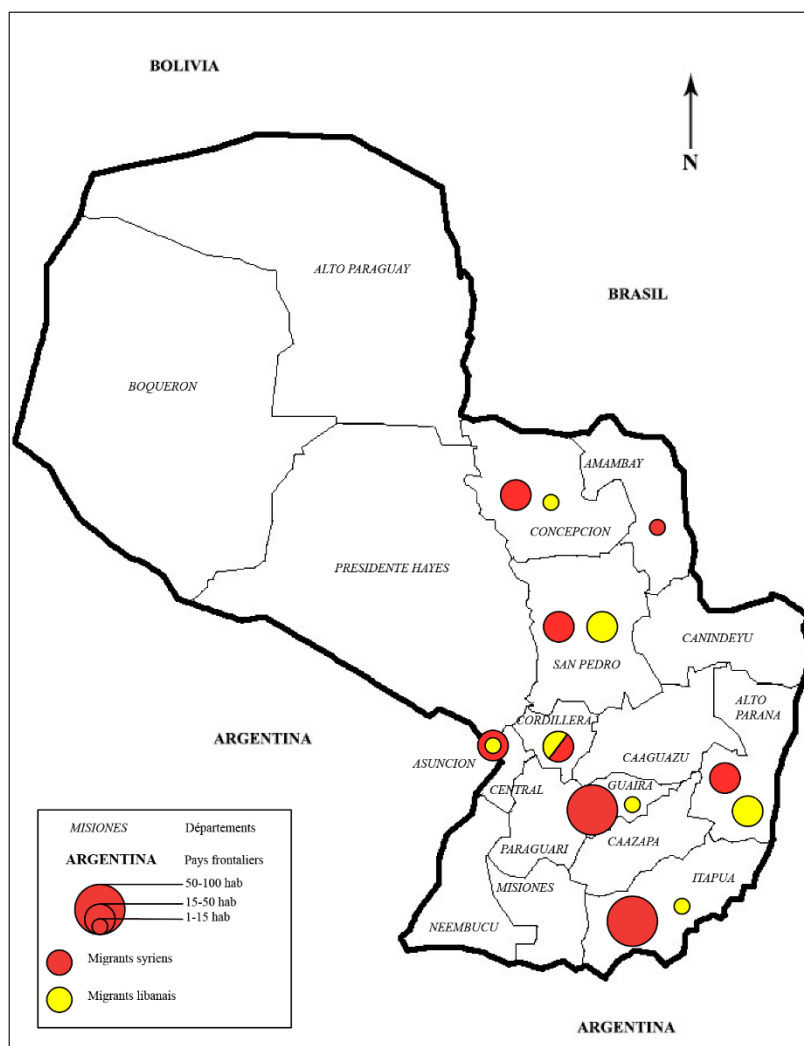
Des immigrants originaires d'Asie sont également installés au Paraguay, en particulier, des Chinois, des Coréens et des Japonais. D'après les données recueillies, les Chinois sont près de 4000 (soit 10,2% de l'ensemble des communautés recensées) ; les Coréens 4000 également (10,2%) et les Japonais près de 5500 (13,9%). Si l'on observe la répartition géographique de ces communautés, quatre grands ensembles se détachent. D'abord, le département d'Itapúa, où figurent 47% de Japonais (2562), 25% de Chinois et des Coréens (1000 chacun d'eux). La deuxième région d'installation est Alto Paraná. Dans ce département on compte 25% (1000) de Chinois et Coréens et 20% (1032) de Japonais. Le troisième ensemble est le département d'Amambay, où l'on conserve les mêmes proportions d'immigrants chinois et coréens mais seuls 10% (552) d'immigrants nippons y vivent. Enfin, la dernière zone est la capitale qui regroupe au total près de 2500 immigrants d'origine asiatique.

## 11. Répartition géographique des immigrants australiens et nord-américains



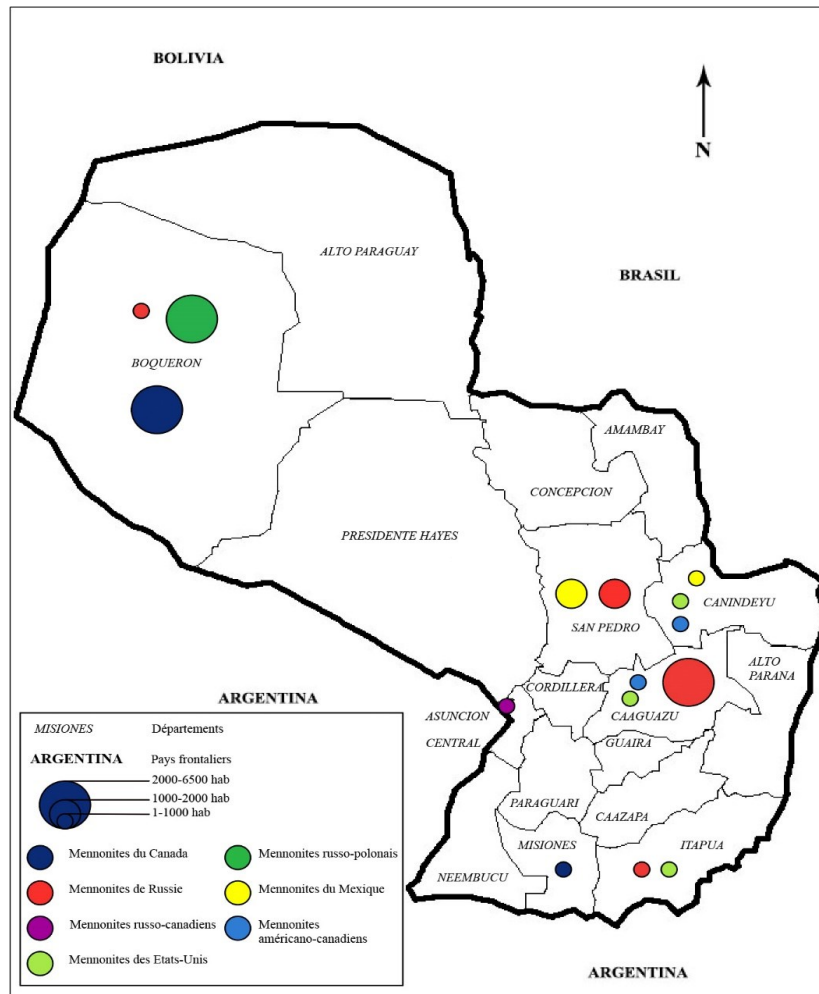
Les Australiens et les Américains sont deux autres communautés d'immigrants au Paraguay mais elles comptent peu de ressortissants (au total moins d'une cinquantaine, soit 0,1% de l'ensemble des communautés recensées). Leur implantation territoriale est très marginale, la plus grosse communauté australienne se situe à Caaguazú et est composée de vingt immigrants. Une partie de cette communauté côtoie les Nord-américains installés à Asunción, tandis que l'autre est installé à San Pedro (14).

## 12. Répartition géographique des immigrants syriens et libanais



Les Syriens et les Libanais ont également attiré notre attention. Au total, on dénombre un peu plus de 400 personnes, soit 1% de l'ensemble des communautés recensées. Au demeurant, on constate une répartition diffuse sur l'ensemble du territoire, notamment pour les Syriens qui sont plus nombreux. Pour ces derniers, les implantations les plus denses se font dans les départements de Guairá (28,5%) 100 et d'Itapúa (28,5%) 100, tandis que pour la communauté libanaise, on distingue deux autres foyers : à San Pedro (20,2%) (20) et Cordillera à (25,3%) 25. À noter également que l'on dénombre 10% de Syriens (25) et 15% (10) de Libanais à Asunción.

### 13. Répartition géographique des immigrants mennonites



La dernière communauté que nous souhaitons présenter est celle des mennonites<sup>1922</sup>. Numériquement, elle représente 44% de l'ensemble des communautés recensées, soit 17200 immigrants. Pour permettre une meilleure compréhension de l'intégration territoriale des mennonites, il convient de les différencier en fonction de leur origine. Sont installés au Paraguay des mennonites du Canada (36,1%) 6200, des mennonites de Russie (29%) 4980, des mennonites russo-polonais (15,7%) 2700, des Mennonites russo-canadiens (1,7%) 300, des mennonites originaires des États-Unis (2,4%) 420, des Mennonites américano-canadiens (1,2%) 204, et des Mennonites du Mexique et Belize (13,8%) 2375.

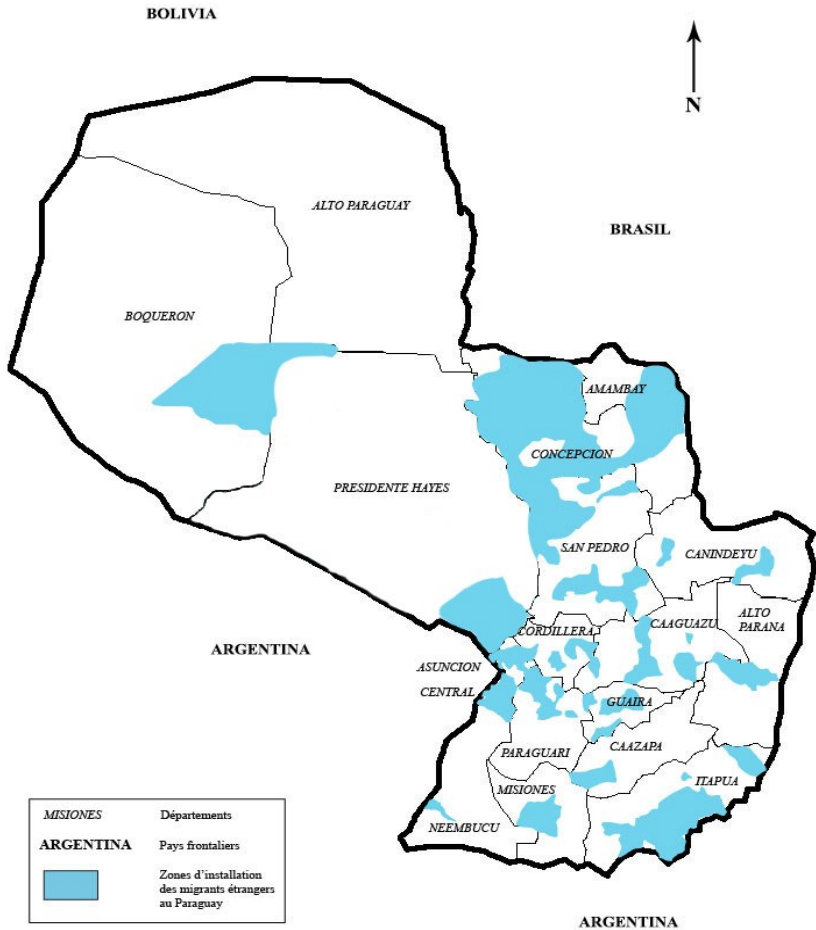
Les lieux d'installation les plus importants des Mennonites sont au nombre de trois. D'abord, ceux du Canada et d'Allemagne s'installent massivement, plus de 6000 immigrants, dans le département de Boquerón. Ensuite, les mennonites russo-polonais sont aussi implantés

<sup>1922</sup> La représentation statistique de l'immigration des mennonites est datée jusqu'à 1980, car ces populations ont encore immigré à cette période. Source : República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro General de Inmigrantes, Prontuario de las Publicaciones oficiales, República del Paraguay, Archivo de la Dirección General de Inmigración ; Asociación de colonia menonitas del Paraguay – Comité central menonita.

dans la région du Chaco paraguayen et dans la région Orientale et sont près de 2700. Enfin, l'installation des mennonites de Russie se fait aussi à Boquerón et dans le département de Caaguazú, ils y sont 2600.

D'autre part, on peut remarquer que, sauf dans trois cas, les Mennonites se regroupent entre eux, c'est une caractéristique de leur processus d'installation. À Boquerón, Caaguazú et Canindeyú figure un regroupement de trois communautés mennonites ; à Itapúa, et à San Pedro, on note un regroupement de deux communautés. Seules les communautés mennonites du Canada et russo-canadienne choisissent une installation à Asunción, Boquerón et Misiones. De manière générale, la carte de l'intégration spatiale des communautés mennonites au Paraguay rend compte de leur installation privilégiée dans les départements de Boquerón et dans le département de Caaguazú.

14. Répartition géographique de l'ensemble des immigrants



## Conclusion

En guise de conclusion, nous soumettons au lecteur une ultime carte. Celle-ci rend compte des zones d'installation de l'ensemble des immigrants étrangers au Paraguay<sup>1923</sup>. On y décèle aisément les zones d'installation des mennonites présentées ci-dessus. On remarque en outre une concentration accentuée d'immigrants au Sud d'Itapúa, dans le Chaco central, à Presidente Hayes les immigrés pionniers, à Asunción et dans le département Central. En somme, le département où la concentration d'immigrants est la plus importante est Itapúa (23%), vient ensuite Boquerón (15,6%), puis Asunción (13%). Les territoires<sup>1924</sup> où les immigrants se sont le moins installés sont Alto Paraguay, Caazapá et Ñeembucú.

---

<sup>1923</sup> La représentation statistique est datée de 1855 à 1940 pour les populations d'immigrants ; sauf pour les mennonites (jusqu'à 1980), les Japonais (1963), les Coréens et les Chinois, nous sommes allés au-delà jusqu'à 1980, car ces populations ont encore immigré à cette période. Source: República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro General de Inmigrantes, Prontuario de las Publicaciones oficiales, República del Paraguay, Archivo de la Dirección General de Inmigración; Asociación de colonia menonitas del Paraguay – Comité central menonita.

<sup>1924</sup> Il faut noter qu'avant et au début du XX<sup>e</sup> siècle la région orientale du Paraguay était la plus peuplée, elle comptait entre 81 et 94 «Partidos» et la capitale, alors que dans la région du Chaco était sous administration militaire. Ce n'est qu'en 1906 que l'État paraguayen a divisé le territoire en 12 départements, (eux-mêmes divisés en districts) : Concepción, San Pedro, Caraguatay, Guairá, Yhú, Caazapá, Encarnación, San Ignacio, Quiindy, Paraguari, Villeta et Pilar. Alors que le Chaco conservait son statut de région sous administration militaire. En 1945, d'importantes modifications ont été apportées, la création de nouveaux départements, tant dans la région orientale que dans le Chaco (le Paraguay a vécu une guerre contre la Bolivie pour défendre ce territoire, 1932-1935). L'État organise le territoire en 16 départements avec leurs capitales respectives. L'Amambay, qui émerge dans la région orientale, le Caaguazú, qui, bien qu'existant auparavant sous le nom de Yhú, a vu son territoire élargi ; l'Alto Paraná, qui naît dans la partie nord de l'ancien département d'Encarnación, devenue l'actuel d'Itapúa ; Ñeembucú, anciennement appelé Pilar, s'est aussi étendu. Et les trois départements du Chaco : Presidente Hayes, Boquerón et Olimpo. Quand les mennonites se sont installés au centre du Chaco paraguayen (1927), ces départements n'existaient pas encore. En 1992, à l'époque de la nouvelle Constitution nationale, une loi a introduit de nouveaux changements dans la division administrative et l'organisation des territoires du pays. Le Chaco redevient, comme en 1945, il contient seulement trois départements auxquels se sont ajoutés les 14 de la région orientale, soit un total de 17 départements, ce qui perdure dans l'actualité. Pour des raisons pratiques, nous avons utilisé cette dernière carte pour montrer l'espace territorial occupé par les immigrés.



### 15. Carte administrative du Paraguay -



Source : Organisations des Nations Unies- ONU

## Conclusion générale

Cette thèse a tenté d'examiner l'immigration en tant que fruit de politiques nationales, et plus spécifiquement pour le rôle joué par l'État paraguayen dans le processus migratoire à travers notamment le dispositif légal et les lois mises en place. Cette recherche a ainsi proposé un cadre analytique des dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles de l'immigration telle qu'elle s'est développée sous l'intervention de l'État paraguayen. Pour observer cette immigration, il a été nécessaire de comprendre les ouvertures apportées à la fois par les politiques économiques et migratoires et les effets de l'immigration au niveau économique social et culturel.

L'analyse de plusieurs colonies et nationalités d'immigrants a permis de mieux appréhender l'effort majeur du gouvernement paraguayen pour favoriser l'immigration avant et après la guerre de 1870. L'une des mesures prises par le gouvernement pour attirer l'immigration figure en 1855 dans la première loi votée de l'immigration. Dès lors, elle représente une phase de renouveau de la politique économique et sociale du pays. La Constitution de 1870, quant à elle, permet la naturalisation des étrangers et offre les mêmes droits que ceux octroyés aux natifs du pays. La nouvelle ouverture commerciale, le développement d'infrastructures, le manque de bras et le déséquilibre démographique ont été des facteurs clés du développement de l'immigration par le gouvernement, développement qui est entré dans sa deuxième phase en 1881 après la guerre de la Triple Alliance. C'est en 1872 qu'est créé le bureau de l'immigration et que débute la mise en place d'une série de lois pour l'immigration et la colonisation. Puis progressivement l'immigration se diversifie du point de vue de l'origine des immigrés même si certaines lois continuent d'être restrictives comme celles de 1903 et de 1937 ; le dispositif mis en place porte ses fruits en attirant des étrangers d'origines variées.

Cette étude centrée sur le rôle de l'État dans le processus migratoire a mis en avant les différentes stratégies employées pour encourager le développement économique du pays après la Grande Guerre (1865-1870), guerre plus marquante que celle vécue par le pays par la suite (1932-1935) entre la Bolivie et le Paraguay. Entre échecs et réussites, le pays s'est battu tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles pour trouver une issue, développer son économie et repeupler le pays.

Les différentes phases migratoires ici décrites s'inscrivent dans des contextes économiques et politiques qui se singularisent les uns des autres. Si l'immigration a d'abord participé de l'organisation du pays en matière économique, elle a ensuite été pensée au sein

d'une stratégie migratoire planifiée. L'immigration, fruit d'une volonté politique affichée, reposait sur un cadre réglementé et des dispositifs légaux qui ont évolué au rythme de la redéfinition des attentes du gouvernement. Si, en premier lieu, le gouvernement paraguayen a voulu établir sur son territoire des colons européens et de religion catholique, par la suite les lois se sont assouplies et ont favorisé la liberté de culte et l'accueil d'immigrés provenant d'autres continents, dont les Syro-Libanais, les Japonais et les Mennonites.

L'analyse a été conduite à trois niveaux : d'abord, d'un point de vue historique démographique et économique afin d'avoir une vision d'ensemble sur la période d'étudiée, notamment du fait des conséquences démographiques de la guerre de 1870 ; ensuite, d'un point de vue législatif, à travers la description du dispositif réglementaire déployé par le gouvernement au fil du temps et appréhendé via des études de cas spécifiques (arrivée, installation, développement dans le temps) ; enfin, d'un point de vue sociologique avec une attention portée sur les mariages mixtes, le profil des différentes populations d'immigrés, leurs relations interpersonnelles et professionnelles et les relations associatives. Ces différents niveaux nous ont permis d'observer et d'aborder sous divers angles et échelles le phénomène migratoire, nous offrant par là même une perspective globale tout autant qu'un aperçu des particularités et spécificités de chaque communauté de migrants. Nous avons ainsi tenté de brosser un tableau intégrant les approches historico-politique, géographique, démographique, économique et sociologique. L'originalité de la présente démarche est de montrer à quel point ces différentes disciplines sont complémentaires pour l'étude de la migration étant elle-même un phénomène aux caractères multidimensionnels, et surtout d'avoir pu mettre à jour un pan de l'histoire du Paraguay méconnu en comblant un vide historique sur la migration.

Ainsi, à travers une ouverture au monde au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le Paraguay s'est imposé dans la région comme étant un pays libre et souverain pour développer son économie florissante et se doter d'infrastructures, notamment grâce à l'arrivée de techniciens de diverses nationalités subventionnés par l'État paraguayen. Progressivement, s'est développé un nouveau visage du pays en termes de population, qui était par ailleurs déjà caractérisée par le métissage. Très tôt le gouvernement a eu comme priorité de faire appel à une main-d'œuvre agricole (européenne) pour développer le monde rural dépeuplé depuis la guerre de la Triple Alliance. Des lois spécifiques sont mises en place pour faire entrer différentes communautés choisies pour leurs caractéristiques spécifiques. Ce sont d'abord des ressortissants des pays européens qui sont sollicités au Paraguay pour former des colonies. Ensuite, le privilège accordé à la main-d'œuvre européenne s'est élargi, des ressortissants du Proche-Orient et du Moyen-Orient sont intégrés, tout comme les ressortissants des pays slaves (Ukrainiens et Tchécoslovaques). Des migrants originaires des pays de l'Europe de l'Est (Polonais et

Russes) sont aussi accueillis pour fonder des colonies, que ce soit à titre individuel ou en famille, mais bien souvent avec l'espoir de faire fortune dans cet eldorado sud-américain en accédant au statut de propriétaire terrien.

Face à ces diversités des origines des migrants correspondant à des phases différentes de la politique migratoire, nous nous sommes focalisés sur quelques communautés d'immigrants. La première, organisée par l'État, est française : en 1855 est mise en place la colonie la «Nouvelle Bordeaux », qui représente la première expérience paraguayenne de colonie agricole dans la région du Chaco. Bien que cette colonie n'ait pas eu de lendemain satisfaisant pour les deux parties, française et paraguayenne, une deuxième tentative en 1891 est la fondation la colonie « Présidente González ou colonie Nationale ». Cette colonie est le fruit d'une organisation privée mise en place grâce à l'autorisation de l'État. Cette deuxième expérience française ne s'avère toutefois pas plus pérenne que la première. Vers le début du XXe siècle, une autre tentative privée de colonisation (1938) française rencontre également un échec. Néanmoins, ces trois tentatives à la croisée entre démarche privée et publique ont permis l'entrée d'immigrants à titre individuel qui ont ancré des racines durables sur le territoire paraguayen. En effet, l'immigration de Benjamin Balansa est remarquable aussi bien par son apport à l'industrie en tant que pionnier de la fabrication du « petit-grain » que par sa nombreuse descendance installée durablement au Paraguay.

La communauté italienne est l'une des premières immigrations (en chiffres) bien que pour certains auteurs l'immigration espagnole est tout aussi importante. Mais, du fait du manque de données, ce constat est difficile à démontrer car les Espagnols sont, en quelque sorte, invisibles dans le paysage social paraguayen en raison de l'héritage de l'ancienne colonie espagnole (par la langue). Ce qui est certain, c'est que l'immigration italienne est une immigration très nombreuse quantitativement parlant par rapport aux autres communautés présentes au Paraguay. Les entrées s'effectuent d'abord à titre individuel (1870), puis la première colonie italienne est organisée grâce à une entreprise privée du sud de l'Italie, (Sicile) (1898), mais placée sous le contrôle de l'État paraguayen. Comme les colonies françaises, cette colonie a une courte vie. Toutefois, des immigrations de familles individuelles pérennisent la présence italienne au Paraguay qui continue de se développer par la suite : les familles italiennes venues pour le travail de l'agriculture et pour exercer diverses professions sont les bienvenues dans le pays, profitant des billets gratuits du port de Buenos Aires au port d'Asunción et d'autres avantages octroyés par le gouvernement en vue de développer l'immigration européenne sur son territoire.

Une autre catégorie d'immigrants que nous avons étudiée est celle des Allemands. Outre des entrées individuelles en 1870, une tentative de colonisation atypique et utopiste,

colonie aryenne, est créée en 1887, suivie d'autres tentatives entre les années 1927 et 1932. Les migrants allemands proviennent d'Allemagne, mais aussi d'Autriche et de Suisse.

La communauté syro-libanaise constitue d'une certaine manière une particularité. Arrivés alors que le protectorat français était en place dans cette région du monde, les Syro-Libanais sont arrivés en groupe de familles ou avec le statut de jeunes célibataires, et sont devenus par la suite des Paraguayens à part entière. S'ils ont d'abord été colporteurs, faisant de la vente au détail en parcourant les campagnes et les centres urbains, ils ont pratiqué une activité commerciale même s'ils ont également travaillé pour certains d'entre eux dans l'agriculture. D'abord commerçants et épiciers, leurs enfants ont su s'imposer dans la vie politique et sociale du pays, ayant ainsi gravi progressivement les échelons sans grande difficulté du fait de leur savoir-faire en politique et de l'ouverture promue par le gouvernement.

D'autres apports de la présence des immigrés ont également été soulignés. Outre leur réussite agricole, le succès économique des immigrés et de leurs descendants est notable. Une communauté que l'on peut qualifier de laborieuse est celle des Japonais. En effet, des colonies japonaises se sont installées dans le pays suite à une demande officielle au gouvernement paraguayen, des Japonais fixés au Brésil. Cette demande a impulsé le développement d'autres colonies qui se sont succédé, ayant été organisées directement par les gouvernements japonais et paraguayen. Dès lors, les colonies japonaises ont prospéré grâce à leur savoir-faire agricole et leur effort apporté au pays en développant certaines cultures, dont le soja.

Les Japonais ont créé des coopératives et industries agricoles dans la région et ont en particulier développé la culture du soja et du riz en bénéficiant de l'aide d'un organisme international, le JICA (l'Agence japonaise de coopération internationale). Ainsi, bien que quelques colonies n'aient pas obtenu les résultats escomptés et connu l'échec, d'autres se sont durablement implantées et ont incontestablement participé au développement de l'agriculture et de la situation actuelle du Paraguay au niveau international.

D'autres nationalités, comme les Allemands et les Ukrainiens ont développé l'agriculture dans la région sud où les terres sont les plus fertiles. La colonie allemande Hohenau qui appartient à l'ensemble des colonies « Colonias Unidas » est réputée pour sa production de maté.

La dernière communauté étudiée est celle des mennonites, groupe religieux émigré de la Russie au Canada, puis du Canada au Paraguay. Nous avons analysé l'ensemble de ces groupes immigrés dans ce pays en revenant d'abord sur leur première installation dans la région du Chaco paraguayen. Ce cas est singulier car il s'agit d'une présence anabaptiste et d'une communauté qui a été témoin de la Guerre du Chaco (le Paraguay contre la Bolivie

entre 1932 et 1935). Les Mennonites ont créé au Paraguay leur propre journal le « Mennoblatt » (1930) dans la colonie mennonite Fernheim au Chaco paraguayen, pensé comme un moyen de communication entre les colonies disséminées sur le territoire. Ils ont installé trois colonies au sein du Chaco paraguayen. Le développement de ces colonies est permis par le gouvernement : la Loi 514 leur accorde une exemption du service militaire et une autonomie civile.

L'émigration a pris forme dans le pays de départ grâce aux propagandes et publicités réalisées par les consuls paraguayens ou les agents de l'immigration qui faisaient rêver les futurs migrants en décrivant l'Amérique du Sud comme un eldorado. Et s'agissant d'une émigration économique, la motivation au départ reposait essentiellement sur la réussite et l'enrichissement : « Ces migrations basées sur le travail ont confirmé apparemment celle de G. Ravenstein, selon laquelle les hommes prédominaient dans les migrations à longue distance »<sup>1925</sup>. Mais la réussite de ces immigrants ne s'est pas jouée là où le gouvernement paraguayen l'avait envisagé. Ce dernier avait en effet prévu l'immigration comme une clé du développement agricole du pays. L'arrivée de colons agriculteurs devait permettre de combler le manque de main-d'œuvre et de mettre en valeur la terre, principale ressource du pays.

Nombreux sont effectivement les immigrés à avoir joui des avantages que le gouvernement offrait sans être de véritables agriculteurs. Nous avons décrit au fil de la thèse la diversité des métiers réellement exercés par ces derniers : forgerons, charpentiers, bottiers, cordonniers, constructeurs, commerçants, etc. Cela ne signifie pas pour autant que l'agriculture n'a pas pu se développer, certaines communautés ont grâce à leur savoir-faire et à leur vie communautaire mis en valeur des terres, ont développé des techniques, tels sont les cas des Mennonites et des Japonais.

En effet, ces deux communautés ont réussi à développer une agriculture à grande échelle, et ont aidé au progrès de l'économie agricole notamment grâce à leur compétence, leur endurance et leur ténacité. Les Mennonites sont ainsi passés du statut de petits agriculteurs à celui de grands industriels spécialisés dans divers produits agricoles issus de l'élevage, et réputés pour leur fabrication de fromages.

Le gouvernement paraguayen a permis aux immigrés d'avoir accès à la terre et a progressivement développé des institutions en charge de ces questions. Tels sont les cas des institutions des terres et colonisations qui ont joué le rôle d'administrateur de terres pour l'agriculture et l'élevage, de la Direction des Terres et Colonies, de l'Institut de la réforme

---

<sup>1925</sup> BOYD, Monica, « Family and Personal networks in international migration : Recent developments and new agendas », *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, 1989, pp. 638-670.

agraire (IRA) qui se chargeaient aussi des colonies d'immigrants et du registre des immigrés, ou encore de l'Institut du Bien-être Rural (IBR) renommé Institut National du développement rural et de la terre (INDERT – Instituto Nacional de Desarrollo Rural y de la Tierra).

Il a ainsi fallu plusieurs décennies pour que les perspectives initiales du gouvernement prennent forme : si au début de l'immigration, peu d'immigrés étaient en réalité agriculteurs, à partir du XX<sup>e</sup> siècle, ces derniers étaient de plus en plus nombreux. C'est ce qui ressort de la classification des immigrants effectuée selon leur profession. Entre 1907 et 1939, la part des agriculteurs augmente constamment : ceux-ci sont majoritaires parmi les professions d'immigrants passant de 28 % en 1928 à 85 % en 1939. En somme, on remarque qu'au fil du temps de plus en plus d'agriculteurs arrivent au Paraguay. Au début, il s'agissait surtout d'agriculteurs allemands, autrichiens et tchécoslovaques, puis à partir de 1935 et surtout dans les années suivantes, il y a eu une arrivée massive d'agriculteurs polonais et russes.

L'ensemble de ce dispositif légal et réglementaire met en avant le choix du gouvernement : celui-ci avait pour ambition d'attirer avant tout des colons agricoles européens, soit des familles afin qu'elles se fédèrent en colonies agricoles dans le double but de repeupler le pays et de favoriser le travail de la terre. La plupart des avantages et bénéfices octroyés par le gouvernement visait en effet les familles et les groupes de colons. Cependant, de nombreux immigrants sont arrivés à titre individuel et n'avaient pas pour ambition pour la plupart de travailler la terre et préféraient s'établir dans des centres urbains. Au terme de notre travail dressant l'histoire des différentes colonies mises en place, nous pouvons conclure sans conteste que le gouvernement paraguayen est loin d'avoir réussi à attirer autant d'immigrés qu'il l'aurait souhaité afin de mettre en place une pluralité de colonies agricoles de grande envergure.

Cette conclusion n'est toutefois que partielle. Si de nombreuses colonies n'ont eu qu'une durée de vie limitée, d'autres à l'image des colonies allemandes, japonaises et mennonites ont largement réussi à s'implanter sur le long terme et à stimuler la production agricole faisant rayonner le pays à l'échelle internationale.

En outre, les immigrants s'étant destinés à une vie urbaine ont également contribué à redynamiser la vie économique et sociale. Établis en grande partie à Asunción, les Italiens, les Syro-Libanais ou encore les Espagnols ont développé le commerce dans différents domaines et par là même ont participé de la croissance économique du pays via le dynamisme donné aux exportations et aux importations au niveau international.

Pour compléter cette recherche sur l'immigration et les différentes nationalités, notre analyse s'est focalisée dans la dernière partie, sur les mariages entre les différentes nationalités d'immigrants entre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle

(1870-1940). Les données de l'Archive des célibataires de l'Archevêché d'Asunción ont permis ce travail, ainsi qu'une analyse croisée entre nationalité de l'époux, de l'épouse et du témoin. Cette analyse sur les mariages vient compléter une analyse de l'ensemble des migrants par genre et état civil, soit 64% d'hommes pour 36% de femmes, et 57% célibataires pour 41% mariés. Le profil des migrants qui a par ailleurs été étudié de manière plus approfondie sont ceux des Français, des Italiens, des Espagnols et des Syro-Libanais. Cette dernière partie de notre étude nous permet d'entrevoir qui étaient les immigrés au Paraguay et de répondre à des questions aussi décisives que leurs particularités en considérant à la fois leurs âge, profession, état civil, le niveau d'instruction, et la provenance.

L'intégration sociale des immigrés s'est réalisée en partie par le biais des mariages, que ce soit avec les autres communautés étrangères présentes sur le territoire qu'avec les Paraguayens eux-mêmes. Au-delà de l'intégration sociale des immigrés, cette analyse montre à quel point ils se sont progressivement mélangés et immiscés dans la vie paraguayenne en participant pleinement au paysage sociologique du pays.

Pour clore cette analyse sociologique des immigrés, nous avons accordé une attention particulière aux réseaux familiaux et amicaux dans les cas des Français et Italiens. En ce qui concerne les premiers, il est intéressant de voir que les échanges de lettres entre familles ou amis en France ou ailleurs avaient pour but d'en savoir plus sur l'individu vivant au Paraguay. L'autre aspect qui a permis à l'immigration à la fois de se mettre en place et de se maintenir dans le temps est le rôle joué par les réseaux sociaux, qu'il s'agisse des relations familiales ou du système de parrainage pour les Italiens, ainsi que des réseaux de sociabilité créés sur place et fondés avant tout sur des relations de travail plus que sur la nationalité d'origine ou encore des agents consulaires dans le cas des Français. Ces derniers faisaient le pont entre le gouvernement et les familles des immigrés restés en France, dans le but avant tout de fournir une aide sociale et de veiller sur le sort des immigrés.

Cela revient à dire que la migration a permis « la mise en place au fil du temps de trajectoires migratoires à travers l'espace reliant de manière privilégiée certains lieux de départ et d'arrivée et trajectoires corrélatives du développement plus large des réseaux »<sup>1926</sup>. Cette même dynamique se retrouve chez les Italiens, et les nombreux cas de migrations à titre individuel et familial, comme ceux de Di Tore, de Caetano Sallustro et la famille Masi. Ici la

---

<sup>1926</sup> MACDONALD, John S., MACDONALD, Leatrice D., « Chain Migration Ethnic Neighborhood Formation and Social Networks », *The Milbank Memorial Fund Quarterly*, vol 42, n° 1, 1964, pp. 82-97; DAVIS ROOT, Brenda, DE JONG, Gordon, « Family Migration in a Developing Country », *Population Studies*, vol 45, n° 2, 1991, pp. 221-233 ; DONATO, Katharine M, GABACCIA, Donna, *Gender and International Migration : from the slavery era to the global age*, New York, Russel Sage Foundation, 2015.



famille et la figure du parrain (*padrino*) constituent une unité décisionnelle forte au cœur du processus migratoire<sup>1927</sup>.

Si l'implantation des immigrants a pu être pérenne que ce soit au niveau agricole ou commercial, c'est en partie dû à des facteurs familiaux, aux réseaux amicaux mis en place entre les immigrés ainsi qu'au rôle joué par les associations. L'originalité de la situation du Paraguay résulte également de la grande pluralité des associations ici décrites. Notre recherche s'achève sur les éléments essentiels du monde associatif. Celui-ci visait à la fois le secours mutuel, la bienfaisance, l'entraide, les divertissements, les activités culturelles, sportives et religieuses, ainsi que les échanges scientifiques ou encore régionalistes. Nous avons mentionné plusieurs associations : la Société ou Fondation « La France » ; trois associations pionnières différentes pour les Espagnols : la Société espagnole de Secours mutuels d'Asunción du Paraguay ; la Société Récréative Espagne et le Centre Català. Ces associations qui ont inspiré la création de l'Asociación de la Mujer Española et la Casa de España, sont à la fois des lieux de rencontre, de récréation pour tisser des liens entre compatriotes et des lieux d'entraide.

Concernant les Italiens, ils ont aussi développé des associations de bienfaisance, sociales et récréatives, comme la Società italiana di Mutuo soccorso. Les associations de Japonais sont quant à elles multisectorielles étant à la fois culturelles, éducatives et sportives et fédérées par la Fédération des Associations japonaises du Paraguay. Citons enfin celles créées par les Syro-Libanais : l'Union Siria, le Club Sirio, l'Union Libanese ou encore la première association sportive et de récréation, le Club Allemand. Toutes ces associations constituent des espaces de rencontres conviviaux et une façon de ne pas couper le cordon ombilical avec le pays et la culture d'origine. Il n'en demeure pas moins que ces différents types d'associations sont des exemples tangibles de ce que furent les premiers centres de sociabilité entre migrants, mais aussi pour les enfants d'immigrés. Dans les cas ici traités, les associations font bel et bien figure de vecteur de l'ethnicité des migrants via la diversité des pratiques culturelles, religieuses et linguistiques<sup>1928</sup>. Le gouvernement paraguayen ne fut pas

---

<sup>1927</sup> Selon J. Moya, les liens sociaux des migrants ont largement déterminé leur adaptation ultérieure dans la nouvelle patrie. MOYA, José C., *Cousins and Strangers : Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998. Voir aussi : FAWCETT, James T., « Networks, Linkages, and Migrations Systems », *The International Migration Review*, vol 23, n° 3, 1989, pp. 671-680 ; BOYD, Monica, « Family and Personal networks in international migration : Recent developments and new agendas », *op.cit.*, pp. 638-670 ; MASSEY S. Douglas, « Social structure, household strategies and the cumulative causation of migration », *Population Index*, vol. 56, n° 1, 1990, pp. 3-26. ; HERMAN, Emma, « Migration as a Family Business: The Role of Personal Networks in the Mobility Phase of Migration ». *International Migration*, vol 44, n° 4, 2006, 44, pp. 191-225.

<sup>1928</sup> MOYA, José C., « Immigrants and Associations: A Global and Historical Perspective », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 31, n° 5, 2005, pp. 833-864 ; BRUNEAU, Michel, *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Anthropos, 2004, p. 155, in Antoine Dumont, « L'état des recherches sur les

la seule instance à avoir permis de créer des espaces favorables au développement de l'immigration : non seulement les sociétés de départ en ont aussi produit, mais les immigrants eux-mêmes, à l'image des Mennonites, ont alimenté ce phénomène socioéconomique via les communautés religieuses.

« La religion a donc, non seulement apporté aux migrants un environnement adéquat pour préserver leur identité, mais elle a également fourni les outils culturels, sociaux et matériels pour permettre l'insertion au sein de la société d'accueil <sup>1929</sup>». Ce fut le cas pour les Mennonites, mais également pour les Ukrainiens. Les associations nombreuses étaient d'inspiration religieuse ou financées par une institution religieuse comme l'organisation mennonite des États-Unis – elles ont joué un rôle décisif dans la reconstruction de l'identité, tout autant qu'elles ont parfois eu une influence localement. Tel est le cas des mœurs religieuses mennonites qui ont pénétré les croyances indiennes dans la région du Chaco. Certains groupes d'autochtones ont en effet embrassé le baptême de la religion anabaptiste, ce qui est là une situation relativement inédite<sup>1930</sup>.

Cette dernière partie associative est complétée par deux sections, la première porte sur les immigrants les plus représentés en tant que travailleurs de la terre, les Mennonites et les Japonais. La force communautaire est un élément structurant de la pérennisation de l'immigration et surtout de leur réussite agricole. Ce fut également le cas pour le commerce, via les associations de commerçants. De nombreux immigrants qui ont réussi à développer leur commerce se sont réunis en association afin de favoriser l'entraide dans le domaine commercial.

Bien plus, les relations interpersonnelles fondées sur l'origine ou le travail que les différentes associations ont largement pu dynamiser, elles ont aussi joué un rôle de taille permettant aux immigrants de viabiliser et de développer leurs affaires et par là même de contribuer au dynamisme économique du pays.

En somme, les immigrants ont non seulement apporté du capital humain, mais ils ont également contribué à la création d'un capital social dans le pays. Le concept de capital

---

associations de migrants internationaux », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 26, n° 2, 2010, pp. 117-137. À noter que d'autres auteurs vont plus loin en accordant davantage de place aux associations dans leurs observations et à l'ethnicité associative dans leur conceptualisation. À ce sujet, se reporter à : Albert BASTENIER, *Qu'est-ce qu'une société ethnique ?* Paris, PUF, 2015.

<sup>1929</sup> PRENCIPE, Lorenzo, « La religion des migrants en tant qu'élément de cohésion sociale », *Migrations société*, vol 1, n° 139, 2012, p. 108.

<sup>1930</sup> À noter par ailleurs que des chercheurs ont travaillé sur la question de l'éthique de la compassion chez les Mennonites : William F. RUSHBY, John C. THRUSCH, « Mennonites and Social Compassion: The Rokeach Hypothesis », *Review of Religious Research*, vol. 15, n° 1, 1973, pp. 16-28 ; ROKEACH, Milton, « Religious Values and Social Compassion », *Review of Religious Research*, vol. 11, n° 1, 1969, pp. 24-39.

social<sup>1931</sup> fondé sur la coopération et le partage était au cœur des activités associatives de bienfaisance, sociales ou récréatives. Le capital social est aussi lié à la contribution au développement économique à long terme. Ainsi, les immigrants ont-ils contribué au renouvellement démographique du fait du nombre important de familles descendant d'immigrés. L'influence démographique de l'immigration est toutefois plus prégnante sur la croissance économique que sur la taille de la population paraguayenne.

Cette immigration n'appartient donc résolument pas uniquement au passé ; elle a des prolongements dans le présent au moins à deux niveaux : d'une part, de nombreux descendants des familles immigrantes vivent encore et participent à ce qu'est aujourd'hui la société paraguayenne. L'immigration n'est pas un chapitre clos. D'autre part, les structures (associations culturelles ou d'entraide, groupements de commerçants) mises en place depuis les premiers immigrants ont traversé les décennies et continuent d'être actives que ce soit au niveau économique, politique ou culturel. L'immigration est en cela un phénomène perenne en constant renouvellement, tant au niveau des relations entre les acteurs concernés qu'au niveau du dispositif légal.

Au terme de cette thèse qui décrit à la fois les politiques, les actions et les lois développées par le gouvernement paraguayen pour favoriser l'arrivée des immigrants, les différentes populations, les divers types de colonies, le profil des migrants (sexe, état civil, nationalité, profession, mariage), leur répartition démographique sur le territoire paraguayen, leurs réseaux de sociabilité et leurs relations interpersonnelles, il est possible d'interroger l'hypothèse de départ concernant l'engagement et le rôle du gouvernement paraguayen.

En effet, au cours de la période sur laquelle porte notre étude, nous pouvons distinguer trois périodes caractérisées par des contextes très différents : l'immigration de la première période a pris forme dans un contexte de croissance économique ; la deuxième a pris place alors que le pays se trouvait dans une situation de ruine économique sans précédent, au sortir d'une guerre qui eut de graves conséquences dans tous les domaines ; durant la troisième période, le pays a commencé à sortir de la crise économique grâce à la vente de terres dont la fiscalité était avantageuse pour les entreprises étrangères, notamment par les dispositifs légaux entrepris par le gouvernement pour attirer l'immigration.

Les phénomènes migratoires décrits s'inscrivent donc dans des contextes économiques et politiques qui les singularisent.

---

<sup>1931</sup> Sur le concept de capital social voir : BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

Tableau 68 : Synthèse de la situation sociopolitique et culturelle du Paraguay

1- Historique – (1845-1865)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressort économique</li> <li>- Développement d'infrastructures</li> <li>- Développement diplomatique</li> </ul>
2- Guerre totale (1865-1870)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclin économique</li> <li>- Déclin démographique</li> <li>- Pertes territoriales</li> </ul>
3-Organisation gouvernementale (1870-1940)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveau politique</li> <li>- Nouvelle constitution</li> <li>- Offres de terres fiscales à bas prix</li> <li>- Besoin de développer l'agriculture</li> </ul>
4-Création des lois, vente de terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entrée des entreprises étrangères après 1870</li> </ul>
5- Création des lois migratoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi de 1881</li> <li>- Loi de 1903</li> </ul>

Source : Élaboration propre.

Tableau 69 : Synthèse des premières colonies d'immigrants au Paraguay

- Première immigration organisée (1855)	La colonie française « la Nouvelle Bordeaux »
- 1872 (non organisé par l'État)	Deuxième tentative de colonisation (irlandais-anglais) : « Linconshire farmers »
- 1881	Création de la colonie allemande « San Bernardino »
- 1887	Création de la colonie « Nueva Germania »
- 1891	Création de la colonie française « Presidente González » ou « Colonia Nacional »
- 1898	Création de la colonie italienne « Trinacria »
- 1899	Création de la colonie allemande « Hohenau »
- 1919	Création de la colonie allemande « Independencia »
- 1927	Installation des Mennonites dans le Chaco
- 1936	Création de la colonie japonaise « la Colmena »
- Début 1900 jusqu'à la moitié du XX <sup>e</sup> siècle	Entrée massive d'immigrants toutes nationalités confondues (Espagnol, Syro-Libanais, Ukrainien, Tchèque, Russe, Polonais, Belge, Coréen, etc.) Autres minorités : Autrichien, Suisse, Letonien, Lituanien, Danois, Norvégien, Suédois, etc.

Source : Élaboration propre.

Le tableau ci-dessous (n° 3) illustre le système d'hypothèses retenu dans notre recherche.

Tableaux 70 : Synthèse des facteurs d'intervention de l'immigration au Paraguay

Gouvernement paraguayen Contexte politique	Système politique Institutions pour les migrations Consulats Agents d'immigration
Facteurs économiques	Accueil gouvernemental Les perspectives
Contexte socio – culturel	Pays Religion
Qualité de vie	Logement Propriétaire de la terre Être agriculteur Développer un métier
Réseaux / Liens migratoires	Réseaux familiaux Réseaux amicaux Réseaux commerciaux Connexions transnationales familiales

Source : Élaboration propre.

Ce tableau met en avant les raisons et les éléments qui sont intervenus à la fois dans la décision de migrer et dans les rouages d'une installation sur le long terme. Malgré les nombreuses tentatives de colonisations entreprises par le gouvernement, plusieurs d'entre elles n'ont pas eu les résultats escomptés. Il fallut ainsi plusieurs décennies et expériences migratoires du gouvernement pour ajuster sa politique et ses lois, afin d'attirer réellement des immigrants agriculteurs motivés par le travail de la terre. Il fallut en outre que se mettent en place plusieurs éléments permettant aux immigrés de se faire une place dans le pays : vie sociale et culturelle sur place, réseaux familiaux et professionnels permettant l'installation puis le développement d'activités professionnelles, etc. Malgré les premiers échecs des colonies, de nombreuses familles ou individus arrivés à titre individuel sont restés au Paraguay ayant développé pour certains le domaine agricole, pour d'autres, ceux du commerce et de l'industrie, ce qui a permis d'attirer des capitaux étrangers et de redresser progressivement la situation du pays.

On distingue plusieurs périodes. La première étape<sup>1932</sup> de l'histoire débute entre 1812 et 1819 : des Anglais, des Suédois, des Suisses, des Français, des commerçants et des aventuriers arrivent alors dans le pays. La deuxième période, qui débute en 1845 est celle de l'ouverture du Paraguay à des techniciens anglais, allemands, soit à une immigration dite technique. Enfin, l'immigration devient dès 1855 une immigration organisée et conceptualisée par l'État paraguayen.

L'importance de l'immigration pionnière d'agriculteurs (1855) n'était pas importante de par sa taille, elle a permis d'ouvrir la voie à une immigration ultérieure qui inclut des caractéristiques assez différentes. Bonne ou mauvaise, cette expérience a beaucoup fait parler d'elle dans les pays voisins, surtout en Argentine où généralement des migrants dans ce pays émigrent à nouveau vers le Paraguay. Cette première étape a eu des échos dans la seconde période (1872-1873) avec la tentative d'une colonisation anglaise<sup>1933</sup>. L'immigration en groupe s'est développée en intensité à partir de 1881 et tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

L'importance des groupes de colons ne réside pas dans leur taille mais dans l'impulsion donnée à la diversité des personnes immigrantes. Par exemple, les Italiens de Sicile ont immigré pour s'établir en colonies rurales dans la région nord du pays, tandis qu'une grande partie des Italiens de Lombardie et de Toscane se sont installés dans des zones urbaines, et en particulier à Asunción, la capitale. C'est ainsi que plusieurs pays européens, l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, l'Espagne, et des pays nordiques sont devenus sources d'émigration pour l'Amérique du Sud au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, des flux qui ont aussi bénéficié au Paraguay. D'autres pays de l'Europe de l'Est, la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Ukraine, la Russie se sont joints à cette émigration. Ce flux est par ailleurs une réponse à l'amélioration de la situation économique<sup>1934</sup> du pays. Malheureusement, les avantages qui résultent de l'immigration ne se traduisent pas par un résultat immédiat.

L'histoire de l'immigration au Paraguay, comme c'est le cas d'autres pays d'Amérique latine, est révélatrice des inconvénients que les immigrants ont pu éprouver dans ces jeunes

---

<sup>1932</sup> Bien que nous n'ayons pas détaillé cette période, nous rappelons les débuts de l'entrée des étrangers au Paraguay.

<sup>1933</sup> WARREN, Harris, Gaylord, « The Lincolnshire Farmers in Paraguay: An abortive emigration scheme of 1872-1873 », *The Americas*, vol 21, n° 3, 1965, pp. 243-262.

HERKEN KRAUER, Juan Carlos, « La inmigración en el Paraguay de la posguerra. El caso de los Lincolnshire farmers 1870-1873 », Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XVIII, N° 52, 1981, pp. 33-108.

<sup>1934</sup> TOMASKE, John A., « The Déterminants of Intercountry differences in european emigration, 1881-1900 », *The Journal of Economic History*, vol 31, n° 4, 1971, pp. 840-853. MOYA, José C., MCKEOWN, Adam, *World Migration in the Long Twentieth Century*, Washington DC, American Historical Association, 2011.

Républiques<sup>1935</sup>. Le gouvernement paraguayen a dépensé de fortes sommes d'argent pour établir des colonies, mais bien souvent, le choix des immigrants avait mal été réalisé et de plus, l'administration était confiée à des gens inexpérimentés et peu scrupuleux. De ce fait, les résultats escomptés n'ont pas été obtenus à court terme. Voici à ce sujet les mots du Consul de France à Asunción :

« Si les choses changeaient, c'est-à-dire, si on faisait de bons choix concernant les lieux pour établir des colonies et des immigrants pour les peupler et que les personnes chargées de l'application de la loi de la colonisation remplissent leur mission consciencieusement, je crois que l'on pourrait fonder des colonies qui ne tarderaient pas à prospérer »<sup>1936</sup>.

Nous précisons que le gouvernement paraguayen dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a concentré tous ses efforts sur une immigration agricole et a moins planifié une immigration à caractère industriel. Nous avons vu qu'il n'était pas facile d'attirer un flux de main-d'œuvre subventionné pour immigrants sans capital et qu'il était encore plus difficile pour le gouvernement d'organiser une administration technique pour encourager des capitalistes qui auraient créé des industries manufacturières. Malgré cela, on peut donc affirmer que cet échec ou cette incapacité attribuée à l'État paraguayen d'attirer les immigrés était partiel. L'immigration a été d'une certaine manière source d'apports positifs pour le pays. Certes, des immigrants individuels ont contribué à l'expansion du commerce d'exportation et d'importation ainsi qu'à la croissance commerciale et financière.

Cette étude est à tous égards passionnant par la connaissance des trajectoires très diverses, connaissance jusque-là fragmentaire de l'histoire de l'immigration étrangère au Paraguay. L'intérêt va donc bien au-delà de nos exemples étudiés et toujours très vivant dans le pays.

\* \* \*

Pour clore cette thèse, nous souhaiterions souligner quelques questions que cette recherche a fait émerger. Si cette étude n'aborde que très partiellement la question des descendances des familles issues de l'immigration, il va de soi qu'elle mériterait une étude à part entière qui interrogerait et analyserait le parcours des enfants issus de l'immigration française, italienne, allemande, espagnole-catalane et mennonite non seulement dans la capitale, mais aussi à l'intérieur du pays. De plus, comme je l'ai abordé dans le chapitre sept à propos des mariages, cette question mériterait une étude à part entière qui porterait sur le parcours des enfants évoqués, notamment pour la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. On sait par ailleurs que c'est à partir de l'an 2000 que des associations de descendants de diverses

---

<sup>1935</sup> LAVALLÉ, Bernard, « L'immigration au Venezuela (1850-1900), Contribution à l'étude des relations franco-vénézuéliennes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Hispanique*, t. 95, n° 1, 1993, pp. 295-347.

<sup>1936</sup> Dépêche du consul de France, A. Mancini, Direction des Consulats, au Ministre des Affaires Etrangères, Assomption, le 18 juillet 1885, Assomption, t. 3, AMAE.

nationalités d'immigrants ont été mises en place à Asunción. Pour les Espagnols : l'association d'Andalucía, ou la Casa Vasca ; pour les Italiens, une diversité d'associations régionales ont été créées dont le Circolo Italo Paraguayo, l'Unione Siciliana del Paraguay, l'Asociación de Lucanos del Paraguay, le Circolo Lombardo del Paraguay, le Circolo Trentino del Paraguay, ce dernier étant représenté et installé dans plusieurs villes du Paraguay ce qui a valu la naissance de la fondation de la Federación del Circolo Trentino del Paraguay. Ce dynamisme associatif actuel et la place importante accordée aux souvenirs montrent un réel regain d'intérêt pour le passé et l'histoire des générations issues de l'immigration dont les membres sont par ailleurs devenus des Paraguayens à part entière. Bien plus, la situation actuelle n'est plus celle qui a été décrite ; les enfants issus de l'immigration ne sont plus des colons ou des agriculteurs, ils sont mieux formés, diplômés. Si la première génération a investi la société paraguayenne par le travail, la voie suivie par la seconde génération est différente. Les individus ont été scolarisés et socialisés au sein de la société paraguayenne, et ont emprunté comme beaucoup d'autres l'ascenseur socio-économique propre au XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agirait donc aussi d'interroger au travers de ces associations la manière dont les liens avec la culture d'origine sont maintenus et les formes d'acculturation qui se sont mises en place au gré des décennies.

En outre, il serait fort intéressant de mener une étude comparative entre la situation de ces immigrés établis dans la capitale, comme les immigrants français, allemands, italiens, espagnols et syro-libanais, et ceux installés à l'intérieur des terres. Diverses questions pourraient alors être formulées dont l'une, liée à l'importance du mariage et de la formation des familles que nous avons mises en avant : quelles sont les différences de représentations et d'intégration sociale et culturelle entre les familles entrées avec des enfants par rapport aux hommes célibataires ayant formé de nouvelles familles sur le territoire ?.

Il serait également judicieux de poursuivre les recherches sur les cinq principales communautés étudiées dans cette thèse tout en se limitant à la période allant de 1900 à 1949. En effet, cette période est particulièrement intéressante, car le Paraguay a vécu une période de régénération sociale, politique et économique, tout en étant d'une certaine manière, confrontée aux deux grandes guerres qui ont touché l'Europe, contexte doublement propice à la présence et à l'intégration des immigrants européens. D'autres empreintes fortes qu'il ne faut pas négliger est celle des Japonais, le parcours de nombreuses familles de descendants des pionniers et de leurs activités, surtout la culture du soja ou d'autres secteurs économiques méritent d'être approfondi.

Une troisième piste de recherche pourrait concerner les mennonites. Existe-t-il des différences notables entre les communautés mennonites selon leur lieu de résidence et leur



degré de religiosité ? En quoi les Mennonites du Paraguay sont-ils comparables aux Mennonites de la région du Cône sud<sup>1937</sup>, du Canada et des États-Unis ? Les forces d'adaptation culturelles influencent-elles les Mennonites ? Et pour finir, dans quelle mesure le rapprochement Indiens-Mennonites a-t-il servi cette communauté et est-il comparable à d'autres formes d'interactions socioculturelles présentes ailleurs dans le monde ? Ces quelques pistes constituent de perspectives de recherches à venir.

---

<sup>1937</sup> CAÑÁS BOTTOS, Lorenzo, *Old colony Mennonites in Argentina and Bolivia : nation making, religious conflict and imagination of the future*, Leiden, Boston, Brill, 2008. (sur le Paraguay, p. 65)

## **SOURCES D'ARCHIVES**

### **Archive Nationale d'Asunción - ANA (Section Histoire)**

Expediente sobre matrimonio de extranjeros en Paraguay, 1858. Lista de inmigrantes del Barrio de la Catedral, la Recoleta y de la Encarnación (1855-1867).

### **Archive de l'Archevêché d'Asunción - (Registres paroissiaux)**

Parroquia de la Catedral, casamientos: vol. 1, n° 66, 1857-1881; vol. 2, n° 96, 1870-1883; vol. 3, n° 17, 1884-1892; vol. 4, n° 111, 1893-1902; vol. 5, n° 161, 1902-1919.

Parroquia de la Encarnación, casamientos: vol. 5, n° 167, (1869-1876); vol. 6, n° 175, (1876-1878); vol. 7, n° 157, (1879-1882); vol. 8, n° 138, (1882-1886); vol. 9, n° 222, (1886-1890); vol. 10, n° 196, (1890-1895); vol. 11, n° 122, (1895-1900); vol. 12, n° 262, (1900-1904); vol. 13, n° 214, (1904-1907); vol. 14, n° 81, (1907-1909); vol. 3, n° 114, (1922-1970).

### **Archive du Ministère de la Défense d'Asunción**

Ministère de Guerre et de la Marine d'Assomption (1865-1870): Recensement de la population du Paraguay en 1870, Décret – Circulaire du gouvernement provisionnel du 29 septembre 1870; 1899 en avant: manuscrit en 30 volumes. Archive du musée militaire d'Asunción. Fond, collection « Gil Aguinaga ».

### **Archive de la Direction générale des Migrations d'Asunción - Ministère de l'Intérieur**

República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonización, Registro General de Inmigrantes, Prontuario de las Publicaciones oficiales, República del Paraguay, Archivo de la Dirección General de Inmigración: 1915-1938; 1939-1980. (35 Volumes).

### **Archive de la Direction générale de Statistiques, Enquêtes et Recensements d'Asunción**

Anuario estadístico de la República del Paraguay, año 1886, libro 1°, Oficina general de estadísticas, Asunción, Fischer & Quell, 1888.

Anuario estadístico de la República del Paraguay, años 1887, 1888, 1889, Oficina general de estadísticas, Asunción, Fischer & Quell, 1889.

Boletín de la Dirección General de Estadísticas, n.° 18, n.° 49, 1932; 1930; año 16, n.° 61; 1933; 1935; año 21, n.° 84; 1918; año 4, n.° 13; 1920 año 6, n.° 22; 1921, año 7.

Dirección de Inmigración y colonización, Datos Estadísticos sobre movimiento de Inmigración en el Paraguay desde 1882 hasta 1907, Asunción, Talleres nacionales de H. Kraus, 1908.

Dirección General de Inmigración y Colonización, Datos estadísticos sobre movimiento de Inmigración en el Paraguay desde 1900 hasta 1934, Asunción, Talleres nacionales de H. Kraus, 1935.

Memoria de la Dirección General de Estadística, de la República del Paraguay, años 1907-1939, Dirección General de Estadísticas, Asunción, Paraguay. 1939.

Memoria de la Dirección General de estadística de la República del Paraguay, año 1929, Dirección general de estadísticas encuestas y censos, Asunción, Paraguay, 1930.

República del Paraguay, Registro oficial:

Años: Tomo I-II: 1869 à 1875. — 1887 Tomo III: 1876 à 1878. - 1887; Tomo IV: 1879 à 1882 — (s. d.) ; Tomo V : 1883 à 1886 — (s. d.) ; Tomo VI : 1887 à 1891 - 1891-97 ; Tomo VII : 1892 à 1897. - 1892-98; Tomo VIII: 1898 à 1900 - 1899-1901; Tomo IX: Indices (1869-1900) — 1887-1901; Tomo X: 1901 à 1902 - 1902-03; Tomo XI: 1903 à 1904 - 1904-05; Tomo XII: 1905 - 1906. - 1907; Tomo XIII: 1906 - 1907; Tomo XIV: 1907-1908.

República del Paraguay, Resumen estadístico, Dirección de estadísticas, Dirección de estadísticas, Asunción, Fischer & Quell, 1888.

### **Archives consulaires**

Consulat de France d'Asunción :

Répertoire de l'état civil des immigrants français ; Registre d'immatriculation des Français résidant au Paraguay inscrits de (1854-1958), le 1er novembre 1854, par le Comte Lucien de Brayer.

Documents des particuliers : Lettres personnelles et officielles. (1900-1940)

Documents commerciaux : Situation économique et financière du Paraguay, (1900-1940).

Répertoire de l'état civil des immigrants syro-libanais, (1915-1940). (sous le mandat de la France).

Consolato de Italia en Asunción :

Répertoire de l'état civil des immigrants italiens (1870-1970).

### **Archive du Ministère des Relations Extérieures d'Asunción**

Correspondance consulaire : colonies étrangères au Paraguay : 1888-1895, 1899-1901, 1903-1913.

### **Archives Diplomatiques**

#### **Archives du Ministère des Affaires étrangères (AMAE) Quai d'Orsay, Paris, La Courneuve et Nantes**

Dépêches de diplomates, correspondances consulaires, politiques et commerciales, Dossier personnel de diplomates :

Assomption, correspondance consulaire : vol 1, (1854-1862) ; vol 2, (1863-1872) ; vol 3, (1873-1887) ; vol 4, (1888-1901).

Paraguay, correspondance politique : Compte de Brayer (1842-1857) ; Comte de Brossard (1857-1858) ; Compte de Brossard, Izarié (gérant), Laurent Cochelet (1859-1864) ; (1865-1867) Cochelet et de Cuverville ; Compte Amelot de Chaillou et consul Mancini 1870-1886.

Correspondance politique et commerciale, nouvelle série (1896-1918), Rapports commerciaux.

Vicomte Paul d'Abzac, Assomption vol (1871-1873).

Direction des Affaires Politiques, Levant, (1918-1929), Syrie -Liban, série E, carton n° 443.

Paraguay, activités économiques, direction des affaires administratives et sociales, série C, carton 240, dossier 2, Paraguay, (1908-1940), (1952-1961).

Rio de Janeiro, politique intérieure, vol. 19 (1878-1882), vol 20. (1883-1885).

Montevideo, politique intérieure, vol. 10, (1880-1883).

Archives diplomatiques de Nantes, Consulat de France à Assomption, minutier de la correspondance adressée à la direction politique (1855, 1864-1872).

Dossiers de diplomates :

Vicomte d'Abzac Jean Louis Paul de Laserre, consul, (1871-1872), personnel 1<sup>er</sup> série, dossier individuel.

Comte de Brossard, Alfred Angélique Amédée, personnel, 1<sup>er</sup> série, Vol 658, dossier individuel.

Vicomte de Brayer, Alfred, personnel, 1<sup>er</sup> série, N° 3618, Vol 615, dossier individuel.

Cochelet, Emile Laurent, nommé consul de 2<sup>ème</sup> classe pour le Paraguay le 24 janvier 1863. Personnel, première série n° 987.

Vicomte de Cuverville Paul, (1867-1869) personnel 1<sup>er</sup> série, vol 819, dossier individuel.

Comte d'Amelot de Chaillou Léon Edouard, Consulat de Buenos Aires, chargé d'affaires d'Assomption, personnel 1<sup>er</sup> série, Vol 837, dossier individuel.

Drouyn de Lhuys Edouard, Personnel 1<sup>er</sup> série, vol 1365, dossier individuel.

Izarié Paul Gustave, 1<sup>er</sup> série, vol 2139, dossier individuel

Lefebvre de Becourt Charles, 1<sup>er</sup> série, vol 2548, dossier individuel.

Mené, Prosper, 1<sup>er</sup> série, vol 2838, dossier individuel.

Chevalier Saint-Georges Léonce, 1<sup>er</sup> série, vol 3618, dossier individuel.

### **Archive des Associations d'immigrants**

-Association Société La France d'Asunción :

Libro de Actas de sesiones de la Comisión directiva de la Asociación (1890).

Statuts et règlements de la Société Française de secours mutuels du Paraguay, 1<sup>er</sup> janvier 1885, Assomption, Imprimerie du Paraguay, 1890.

Statuts de la Société Française - La France, Assomption, Imprimerie La Colmena S.A., 1932.

-Asociación Siria y Libanesa:

Estatuto Social de la Unión Siria, Año, 1919.

Libro de Actas de sesiones la Comisión directiva de la Asociación Libanesa (1960)

Libro de Actas de sesiones de la Comisión directiva de la Asociación Siria (1960)

-Società Italiana di Mutuo Soccorso :

Registre des associés de la Società Italiana di Mutuo Soccorso d'Asunción. (1870-1914)

Statuto della Società Italiana di Mutuo Soccorso fondata il 8 settembre 1871 nell' Assunzione del Paraguay. Approbate le modificazioni introdotte per decreto del Superiore governo in Giugno 1918.

- Asociación del Club Deportivo Alemán:

Libro de Actas de la Sociedad Deportiva Alemana (club Alemán) de Asunción, año 1917-  
D.T.A. Actas, Deutscher turn and sport -verein, Asunción, (1947-1938), Deportivo Alemán.  
Estatuto del Club deportivo alemán, año 10 noviembre 1958.

-Sociedad Española de Socorros Mútuos de Asunción del Paraguay:

Lista de las Comisiones directivas y Registro de asociados de la Asociación Española de Socorro Mútuo de Asunción del Paraguay (1870-1940).

Libro de Actas de las sesiones ordinarias y extraordinarias de la Comisión Directiva de la Asociación Española de Socorro Mútuo de Asunción del Paraguay: 1932, 1934, 1935, 1936 et 1937.

Estatutos de la Sociedad Española de Socorro Mútuo de Asunción del Paraguay, 1873.

Estatutos de la Asociación civil «Casa de España», de Asunción, 1970.

Estatutos de l'Asociación de la «Casa de Andalucía», de Asunción, 2003.

Estatutos sociales de Euskal Etxea Jasone. “Casa Vasca” de Asunción, (rédigé en espagnol et en Euskal), 2008.

Centre Català de Asunción:

Libro de Actas de sesiones de la Comisión directiva, del 22 novembre de 1914. Acta de Fondation del Centre Català de Asunción del Paraguay, año 1914.

Estatutos del Centre Català, 5 décembre 1914.

Libro de Actas del Centre Català d'Asunción, enero-noviembre 1915. Asunción.

Libro de Actas del Listado de Asociados del Centre Català para el año 1924.

Listado de Asociados de la sociedad Recreativa España de Asunción (entre los años 1915-1925).

Estatutos de la Sociedad España de Asunción, modificado el 9 de abril de 1919.

**Archivo del Instituto de Bienestar Rural - IBR** (actuel archive de l'INDERT)

División de lotes coloniales, documentos digitalizados, (1900-1940).

## **Lois et textes juridiques**

### **Le maté (yerba mate) :**

Décret du 16 septembre de 1848 ; Décret du 28 avril de 1860 ; Registre officiel, Loi du 27 septembre 1869 ; Registre officiel, 4 mai 1871, p. 190 ; Registre officiel, loi du 30 octobre de 1872 ; Registre officiel, Décret du 23 septembre 1874, p. 664, loi du 21 janvier 1875 ; Registre officiel, loi du 30 septembre 1876 ; loi du 16 janvier 1877 ; loi du 27 avril de 1878 ; Registre officiel, loi du 9 juin de 1879 ; Registre officiel, loi du 30 juillet de 1880 ; Registre officiel, loi du 22 novembre de 1882 ; Registre officiel, loi du 9 juin 1885 (vente de yerbales) ; Registre officiel, loi du 1<sup>er</sup> juillet 1895, p. 122 ; Registre officiel, loi du 20

septembre 1912, p. 353 ; loi n° 538 du 15 octobre 1912 ; Registre officiel, Décrets de loi de 1925, n° 20234, du 2 mars 1925, p. 150 ; n° 20408, du 23 mars 1925, p. 196 ; Registre officiel, loi n° 845 du 28 août 1926 ; Décret n° 24908 du 6 septembre 1926 ; loi n° 911 du 20 août 1927 ; Décret n° 31560 du 13 octobre 1928, p. 887 ; Décret n° 32080 du 29 novembre 1928, p. 1024.

### **Le tanin, le bois « quebracho », le tabac, l'élevage et le cuir :**

Registre officiel, décret du 9 décembre de 1870 ; Registre officiel, loi du 16 mai 1872 ; Registre officiel, décret du 5 juin 1872 ; Registre officiel, loi du 28 octobre de 1872 ; Registre officiel, loi du 20 août de 1873 ; Registre officiel, loi du 19 septembre de 1874 ; Registre officiel, loi du 23 janvier 1875 ; Registre officiel, loi du 3 juillet de 1875 ; Registre officiel, loi du 15 décembre de 1876 ; Registre officiel, loi du 8 août 1877 ; Registre officiel, loi du 22 avril de 1878 ; Registre officiel, loi du 21 août 1878 ; Registre officiel, loi du 4 décembre 1878 ; Registre officiel, loi du 1<sup>er</sup> juin 1880, p. 627 ; Registre officiel, loi du 12 octobre de 1883 ; Registre officiel, lu 22 mai 1888 ; Décret du 4 janvier 1881, p. 699 ; Décret du 12 octobre 1901, p. 363 ; Registre officiel, Décrets du 22 février de 1902 et du 26 décembre de 1903, Décret du 28 février 1902, Décret de loi du 17 août 1903, Décret du 26 décembre de 1903 ; Décret de loi du 3 juin 1905, p. 461 ; Décret 7 mai 1906, p. 275 ; Loi du 6 août 1906, p. 490 ; Décret du 27 février 1907, p. 125 ; loi du 1912, Registre officiel, 26 décembre 1912 ; Registre officiel, Asunción, Lois et Décrets, Guía general del Paraguay, 1913 ; Registre officiel, Asunción, loi n° 144 du 14 juillet de 1915, loi n° 241 du 30 mai 1917, loi n° 253 du 2 août 1917, loi n° 321 du 18 novembre 1918 ; Décret du 20 février 1918 ; Décret du 25 janvier 1919 ; Décret du 4 août 1920 ; loi n° 911 du 20 août 1926, p. 567 ; loi n° 845 du 28 août 1926, p. 639 ; Décret n° 24908 du 6 septembre 1926, p. 818 ; Décret n° 32338 du 8 décembre 1928 ; Décret n° 39018 du 7 janvier de 1931 ; Décret n° 43045 du 31 avril 1932 ; Décret n° 43828 du 26 mai 1932.

### **Lois et décrets généraux**

Colección legislativa, 1870-1921, (índice cronológico de leyes), Diario oficial, n° 862, 1923 ; Décret du 2 octobre 1869 (abolit totalement l'esclavage dans la République). L'article 3 déclare l'ouverture dans le registre civil : le nom, le sexe, l'âge et les aptitudes des esclaves libres dans la capitale. Dans les campagnes c'est le Juge de Paix qui s'en charge).

Registre officiel, Décret du 28 mai 1872 (cession gratuite de terres fiscales à la fin de la guerre) ; Registre officiel, Loi du 16 avril de 1873 ; Registre officiel, Décret du 20 août 1873 (vente aux enchères des propriétés fiscales), projet de loi du 11 septembre de 1873 (sur le système de vente des propriétés de l'état, bâtiments et terrains). Loi du 4 juillet de 1876, sur la vente du chemin de fer de Paraguay ; Registre officiel, loi du 30 décembre 1876 sous la présidence de Juan Bautista Gill (1874-1877) autorise la vente du chemin de fer ; Registre officiel, Loi du 8 août 1877 (création du « Código Rural del Paraguay ») ; Registre officiel, 3 de noviembre, 4 de noviembre 1875, sobre la venta de tierras públicas ; y 4 de septiembre de 1884. ; Registre officiel, loi du 24 septembre de 1887, (création de la Banque Agricole du Paraguay) ; Registre officiel, loi du 18 décembre 1890, « Fomento de la Agricultura e Industria nacional », publié dans le Registre officiel, décembre 20 décembre 1890.

Registre officiel, Loi n° 237, du 13 juin 1904 ; Registre officiel, loi du 25 de juin de 1904, dérogation des lois précédentes sur la vente et colonisations des terres publics ; Registre officiel du 25 juin de 1904, et loi du 23 août de 1906 (autorisation de vendre des terres fiscales et fixe le prix de vente par hectares).

Registre officiel, loi du 26 juin 1905 ; Registre officiel, loi du 14 juin de 1911 ; Registre officiel, loi n° 266 du 29 septembre de 1917 et Loi n° 6897 du 8 octobre 1917. Creación de la Dirección de Tierras y Colonias ; Registre officiel, Asunción 30 juillet 1926 (réorganisation du Bureau de terres et colonisation) ; Registre officiel, Loi n° 914 du 25 août 1927, octroi des avantages à des communautés religieuses européennes ou américaines ; Registre officiel, loi n° 1060 de la Reforma Agraria, 1936 ; Registre officiel, loi n° 120 Asunción 29 février 1940 ; Gaceta Oficial, Ministerio de Obras Públicas y Colonización, Decreto n° 120 (por el que se dicta el Estatuto Agrario de la República), Asunción, 29 de febrero de 1940, article n° 198, la dérogation de la loi de 1875 ; Registre officiel, loi du 20 février de 1942. Registre officiel, loi n° 246, 25 février 1955, établissant le régime pour la constitution de capitaux privés de l'étranger, pp. 252-254 ; Registre officiel, loi n° 622, 19 août 1960, sur les colonisations et les urbanisations, pp. 298-299. Registre officiel, loi n° 852 du 22 mars 1963, Instituto de Bienestar Rural, (IBR)

### **Lois et décrets sur l'immigration**

Décret de loi du 14 mai 1855 (création de la colonie la Nouvelle Bordeaux) ; Registre officiel ; Décret du 26 août 1871; Registre officiel, loi du 9 février 1872 (le premier Bureau national d'immigration est créé en février de 1872, sous l'égide du Ministère de l'Intérieur) ; Registre officiel, Loi du 8 août 1877 (création du « Código Rural del Paraguay ») ; Registre officiel, Décret du 4 mai du 1881 ; Registre officiel, loi du 7 juin 1881, (loi sur l'Immigration, et déclencheur de l'organisation de l'immigration) ; Registre officiel, loi du 11 juillet de 1885, (le gouvernement concède des terrains pour des colonisations privées dans la région du Chaco).

Registre officiel, loi du 26 mai 1888, ministère des Relations Extérieures, Asunción ; Décret de loi du 29 décembre de 1891 (création de la colonie González) ; Registre officiel, loi n° 61 du 12 octobre de 1896, n° 61.

Registre officiel, Loi du 29 juillet 1898 ; Registre officiel, loi du 10 mars 1902, (institue des inspecteurs des colonies, elle a aussi pour objectif de mettre au point des dispositions sur l'immigration afin d'encourager la venue des colons sur le territoire) ; Registre officiel, décret du 28 février 1902 ; Registre officiel, loi d'Immigration du 6 octobre de 1903, (deuxième loi général sur l'immigration) ; Registre officiel, loi du 14 juin de 1911, (réorganise le bureau de l'immigration et colonisation) ; Registre officiel, loi du 20 novembre 1915 ; Registre officiel, loi de Homestead, n° 309, Asunción, 5 octobre 1918. ; loi du 13 septembre de 1919 (règle des conflits entre les colons) ; Registre officiel, loi n° 11167 du 22 janvier de 1920 (demande de divers documents) ; Registre officiel, loi n° 514 du 26 juillet 1921 (accorde des droits et des privilèges aux membres de la communauté Mennonite), Direction générale de l'agriculture, Asunción, Leyes y demás disposiciones relativas a la Colonización Menonita - Ley n° 514, (Por la cual se acuerdan derechos y privilegios a los miembros de la comunidad Menonita que lleguen al país). Asunción, 26 de julio de 1921 ; Registre officiel, loi n° 13281 de 1921 (créé une administration nationale dans la colonie Lavalle (région d'Alto Paraná) afin d'assurer les

intérêts de la colonie) ; Registre officiel, loi n° 641 du 1924 (renforce les critères d'entrée) ; Registre officiel, décret n° 20173, loi 691 du 24 février 1925. (loi plus restrictive sur la sélection des migrants) ; Registre officiel, loi n° 1157 de 1930 (approuve les règles du Waisenamt concernant les affaires relatives à l'adoption d'orphelin Mennonite) ; Registre officiel, Loi n° 474 du 12 août de 1930 ; Registre officiel, loi n° 1026, du 30 avril 1936 (immigration japonaise), loi 7248 du 5 décembre de 1936, pour des exportations au Japon ; Registre officiel, Loi n° 6628 du 16 novembre 1936 (immigration polonaise) : Registre officiel, loi n° 10193/1937, 29 mars 1937 (de la sélection d'immigrants) ; Registre officiel, loi 10713, 10 décembre 1938, (autorise le Département de l'immigration, de terres et de colonisation, à un appel aux immigrants pour une nouvelle inscription dans le Registre d'immigrants) ; décret de loi n° 12277 du 6 mars de 1939 immigration des tchécoslovaques ; Registre officiel, Décret de loi n° 15480 du 15 juillet de 1939, (la colonie Nueva Volyn-Ukrainiens) prend le nom de Capitán Miranda) ; Registre officiel, loi n° 3994 du 29 novembre de 1940, (encourage l'élevage et l'industrie) ; Registre officiel, loi 16.083 du 22 décembre 1942, (exonère sur cinq années supplémentaires des droits d'importation pour certains produits et outils aux Mennonites) ; Demande de la prorogation des lois n° 514, et n° 9624 aux Mennonites, document n° 3835/1942 sous le rapport du Département de Terres et Colonies. Registre officiel, loi n°13979/46, du 6 juin de 1946, (Digesto de la política extranjera).





# BIBLIOGRAPHIE

## Sur l'Immigration au Paraguay

- ALIPRANDI, Ermenegildo, MARTINI, Virgilio  
*Italiani nel Paraguay, Estirpe Itálica en Paraguay*, Buenos Aires, Talleres Gráficos S.I.A., Grabados Talleres Ultra, 1939.
- AMMATUMA, Eduardo  
*Testimonianze dati e immagini degli immigranti in Paraguay*, Asunción, editorial Arandurã, 2013.
- BENITEZ-MARTINEZ, Maria Victoria  
«Inmigrantes europeos en Paraguay» (1818-1930), Actas del XIV Encuentro de Latinoamericanistas Españoles, Congreso Internacional, Santiago de Compostela, España, Universidad de Santiago de Compostela, in, REY TRISTÁN, Eduardo, CALVO GONZÁLEZ, Patricia, Centro Interdisciplinario de Estudios Americanistas Gumersindo Busto; Consejo Español de Estudios Iberoamericanos, 2010, pp.1099-1121.  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00530644/document>.
- BIENVENU, Gilles  
*Présences françaises au Paraguay*, Asunción, Ambassade de France au Paraguay, 2010.
- BONET de MENDOÇA, Neida  
*Presencia Catalana en el Paraguay*, Asunción, Departamento cultural del Centre Català de Asunción, 1993.
- CAPDEVILA, Luc, RODRIGUEZ-ALCALÁ, Guido  
*Une colonie Française au Paraguay*, la Nouvelle-Bordeaux, Paris, l'Harmattan, 2005.
- CENTRE CATALÀ  
*Erem, Som i Serem, Memòria Històrica dels Catalans al Paraguai*, Centenari del Centre Català d'Asunción, Paraguay, Centre Català ed., 2014.
- CIPKO, Serge, LEHR, John C.,  
*Ukrainian settlement in Paraguay*, University of Winnipeg, University of Alberta, Prairie Perspectives, 2005.
- CHOAY, Corinne  
«L'échec d'une colonie française au Paraguay au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle », *Cahiers de l'Amérique Latine, série Sciences de l'Homme*, n° 16, 1977, pp. 33-50.
- COVIELLO, Lucia  
*Emigranti dimenticati storie e testimonianze di Lucani in Paraguay e in Uruguay*, Potenza, Italia, Consilio Regionale della Basilicata, 2007.
- DE STEFANO PATERNÒ, Giuseppe  
*Colonia Trinacria, Relazione sulla Colonizzazione nel Paraguay*, Tipografia Guttemberg, Catania, 1899.
- FEDERACIÓN DE ASOCIACIONES JAPONESAS EN PARAGUAY, *Evolución 80 años Inmigración japonesa en Paraguay (1936-2016)*, (publicación colectiva), Asunción, edición de FAJP, 2016.
- FRETZ, Joseph Winfield,  
*Immigrant group settlements in Paraguay. A study in the sociology of colonization*, North Newton, Kansas, Bethel College, 1962.

- HAMED FRANCO, Alejandro  
*Los árabes y sus descendientes en el Paraguay: un largo recorrido histórico*, Asunción, Arandurã Editorial, 2002.
- KLEIPENNING, Jan M.G.  
*The Mennonite Colonies in Paraguay, Origin and Development*, Berlin, Ibero-Amerikanisches Institut Preussischer Kulturbesitz, 2009.
- KLEINPENNING, Jan M.G.  
*Rural Paraguay 1870-1963. A Geography of Progress, Plunder and Poverty*, Vol. 2, Madrid-Frankfurt, Iberoamericana-Vervuert, 2009.
- KLEINPENNING, Jan M.G.  
 «La inmigración alemana al Paraguay y su papel en el desarrollo económico desde 1870» in POTTHAST, Barbara, KOHUT, Karl, KOHLHEPP, Gerd, *El espacio interior de América del Sur*, (geografía, historia, política, cultura), Madrid, Iberoamericana, Frankfurt, Main, Vervuert, 1999. pp. 227-250.
- MAJAVACCA José, PÉREZ ACOSTA, Juan F.  
*El aporte italiano al progreso del Paraguay, (1527-1930)*, Biblioteca de la Sociedad científica del Paraguay, n° 12, Buenos Aires, Talleres Gráficos Lucania, 1951.
- MARZIN, Claude  
 «Rêves et désillusions de la Nouvelle Bordeaux (1854-1856)», in Bernard LAVALLÉ (ed.), *L'Émigration Aquitaine en Amérique latine au XIX siècle*, Bordeaux, Maisons des Pays Ibériques, 1995, pp. 100-139.
- PITAUD, Henri  
*Les Français au Paraguay*, Paris, édition Bière, 1955.
- PLÁ, Josefina  
*The British in Paraguay 1850-1870*, Oxford, The Richmond Publishing, 1976. (edition en espagnol 1984).
- POTTHAST, Barbara  
 «El significado socio político de la emigración alemana al Paraguay», in *Huellas Alemanas en el Paraguay*, Asunción, edición de la Embajada de la República Federal de Alemania, 2011, pp. 22-27.
- ROMERO, Genaro  
*Colonización Mennonita*, Asunción, Imprenta Nacional, 1933.
- ROMERO, Genaro  
*Informes sobre las colonias «Trinacria, Nueva Italia, 25 de Noviembre»*, Talleres Gráficos del Estado, Asunción, 1911.
- SAIJA, Marcelo  
*La colonia Trinacria en Paraguay (1897-1908) Messina*, Asunción, Arandurã editorial, 2010.
- STEWART, Norman R.  
 «Japanese colonization in Eastern Paraguay », National Academy of Sciences, Washington D.C., National Research Council, 1967.
- MARKETING, Jacob  
 «Los Menonitas en Paraguay-Desafíos viejos y nuevos», in *Huellas Alemanas en el Paraguay*, Asunción, edición de la embajada de la República Federal de Alemania, 2016, pp. 28-35.
- ZUB, Roberto  
*Tierra, Trabajo y Religión, Memoria de los Eslavos en el Paraguay*, Asunción, Ed. Lector, 2002 y 2004.

## Population du Paraguay

BLINN, REBER, Vera

«The Demographics of Paraguay, A Reinterpretation of the Great War, 1864-1870 », *The Hispanic American Historical Review*, vol. 68, n.º 2, 1988, pp. 289-319.

BLINN REBER, Vera

« The Paraguayan Rosetta Stone », *Latin American Research Review*, vol. 37, nº 3, 2002, pp. 129-136.

BOURGADE LA DARDYE, Emmanuel, De,

*Le Paraguay*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, Imprimeurs-Editeurs, 1889. (édition en espagnol 2009)

CICRED

*La población del Paraguay*, Asunción, Talleres gráficos de la Escuela Técnica Salesiana, 1974.

DE AZARA Félix,

*Geografía física y esférica de las Provincias del Paraguay y misiones guaraníes*, Anales del Museo histórico de Montevideo, vol. 1, Montevideo, Sección histórico-filosófica, 1904.

DU GRATY, Alfred, Louis, Hubert, Ghislain, Marbais (baron)

*La République du Paraguay*, Bruxelles, Librairie européenne de C. Muquardt éditeur, 1862.

KLEINPENNING, Jan M.G.

« Strong Reservations about « New Insights into the Demographics of the Paraguayan War » ». *Latin American Research Review*, vol 37, nº 3, 2002, pp. 137-142.

KEGLER-KRUG de GALEANO, Anneliese

«Alcance histórico demográfico del censo de 1846», *Revista Paraguaya de Sociología*, 13, nº 35, 1976, pp. 71-121.

KONETZKE, Richard

«La emigración española al Río de la Plata durante el siglo XVI», *Miscelánea Americanista*, Tomo 3, Madrid, 1952.

KOSTIANOVSKY MASSARE, Olinda, de

«Historia y evolución de la población del Paraguay», in, RIVAROLA, Domingo; HEISECKE G., Población, urbanización y recursos humanos en el Paraguay, Asunción 1969/1970, pp. 209-234.

MAEDER, Ernesto

«La población del Paraguay en 1799. El censo del gobernador Lázaro de Ribera», *Estudios Paraguayos*, 3, nº 1, 1975, pp. 63-86.

POTTHAST, Barbara

¿Paraiso de Mahoma o País de las Mujeres ?, «*El rol de la familia en la sociedad paraguaya del siglo XIX*», Asunción, Fausto ediciones, 2011.

RECLUS, Elisée

*Nouvelle géographie universelle : « La terre et les hommes »*, (Amérique du sud, l'Amazonie et la Plata, Guyanes, Brésil, Paraguay, Uruguay, république Argentine), Paris librairie Hachette et Cie., 1894.

- RIVAROLA, Domingo  
 «Aspectos de la migración paraguaya», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Año 4, n° 8/9, 1967, p. 40-88.
- RIVAROLA, Domingo, HEISECKE, Guillermo  
*La población urbanización y recursos humanos en el Paraguay*, Asunción, Centro Paraguayo de Estudios Sociológicos, 1970.
- VELÁZQUEZ, Rafael Eladio,  
 «La Población del Paraguay en 1682», *Revista Paraguaya de Sociología*, Año 9, n° 24, mayo-agosto, 1972. ; 1981, pp. 29-67.
- VIVES AZANCOT, Pedro Antonio  
 «Demografía paraguaya 1782-1800. Bases históricas y primera aproximación para su análisis sobre datos aportados por Félix de Azara», España, *Revista de Indias*, n° 159-162, 1980, p. 159-217.
- WILLIAMS, John, Hoyt  
 « Observations on the paraguayan Census 1846 », *Hispanic American Historical Review*, vol. 56, n.º 3, 1976, pp. 424-437.
- WILLCOX, Walter, FERENCZI, Imre  
*International Migration*, « Statistics », New York, National Bureau of Economic Research, Vol 1, 1929; Vol. 2, New York, National Bureau of Economic Research, 1931. *Statistique du Paraguay*, pp. 558-563.
- WHIGHAM, Thomas L, POTTHAST-JUTKEIT, Barbara  
 «La piedra Roseta paraguaya: nuevos conocimientos de causas relacionadas con la demografía de la guerra de la Triple Alianza» (1864-1870), *Revista Paraguaya de Sociología*, vol. 30, n° 83, 1998, pp. 147-159.
- WHIGHAM, Thomas, POTTHAST-JUTKEIT, Barbara  
 « Refining the numbers : A Response to Reber and Kleinpenning », *Latin American Research Review*, vol. 37, n° 3, 2002, pp. 143-148.
- WHIGHAM, Thomas, POTTHAST-JUTKEIT, Barbara  
 « The Paraguayan Rosetta Stone: New Insights into the Demographics of the Paraguayan War », 1864-1870, *Latin American Research Review*, vol. 34 n° 1, 1999, pp. 174-186.
- WHIGHAM, Thomas, POTTHAST-JUTKEIT, Barbara  
 « Some Strong Reservations: A critique of Vera Blin Reber The Demographic of Paraguay, A reinterpretation of the Great War », *Hispanic American Historical Review*, vol. 70, n° 4, 1990, pp. 667-676.

## **Économie du Paraguay**

### **Le maté (yerba mate)**

- BLINN, REBER, Vera  
 « Commerce and industry in nineteenth century Paraguay: The Example on the Yerba Mate », *The Americas*, vol. 42, n° 1 july 1985, pp. 29-53.
- BOURGADE LA DARDYE, Emmanuel De  
*Le Paraguay*, Paris, Plon, Nourrit et Cie., 1889, édition en espagnol, Asunción, Arte Nuevo editores, 2009.
- DEMERSAY, Alfred  
*Étude économique sur le maté ou thé du Paraguay*, Paris, Bouchard-Huzard, 1867.

FOLCH, Christine

« Stimulating Consumption : Yerba Mate Myths, Markets, and Meanings from Conquest to Present », *Comparative Studies in Society and History*, vol 52, n° 1, 2010, pp. 6-36.

GARAVAGLIA, Juan Carlos

«Reflexiones en torno a la yerba mate» (*Ilex Paraguariensis*), Vol XXII, N° 1, *Suplemento Antropológico*, Asunción, UCA, 1987, pp. 7-29.

KLEIPENNING, Jan M.G.

*Rural Paraguay, 1870-1932*, Centrum voor Studie en Documentatie van Latijns Amerika, Amsterdam, CEDLA, 1992.

LEROY, Arnould

*Le Maté, thé du Paraguay*, Paris, *Extrait de la Revue des sciences naturelles appliquées*, n° 2, 20 janvier 1890.11 p.

## **Sur le tanin, le bois « quebracho », le tabac, l'élevage, le cuir et le commerce**

ARAD S., Irene

«La Ganadería en el Paraguay», (1870-1900), *Revista Paraguaya de Sociología*, vol. 10, n° 28, 1973, pp.183-223.

ASHWELL, Washington

*Historia económica del Paraguay: estructura y dinámica de la economía nacional, 1870-1925*, Asunción, C. Schauman, 1989.

BÁEZ, Cecilio, RODRIGUEZ ALCALÁ, José, YUBERO, Gaudencio,

«*El Paraguay moderno*», o sea *el Paraguay estudiado del punto de vista geográfico, agrícola, industrial, comercial y estadístico*, Asunción, Talleres Nacionales de H. Kraus, 1915.

DALLA-CORTE, CABALLERO, Gabriela

*Empresas y tierras de Carlos Casado en el Chaco Paraguayo. Historias, negocios y tierras (1860-1940)*, Asunción, Intercontinental editora, 2012.

DALLA-CORTE CABALLERO, Gabriela

*Lealtades firmes, redes de sociabilidad y empresas: la Carlos Casado S.A. entre la Argentina y el Chaco paraguayo, (1860-1940)*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2009.

DEMERSAY, Alfred

*Tabac au Paraguay, Etudes Économiques sur l'Amérique méridionale : culture consommation et commerce*, Paris, librairie de Guillemin et Cie, 1851.

DOMINGUEZ, Manuel

*El algodón: su producción en el Paraguay*, Asunción, H. Kraus, 1903.

*Exposition des produits de l'industrie de toutes les nations. Exposition universelle Paris 1855* : catalogue officiel publié par ordre de la Commission Impériale, 2ème éd. Paris, 1855.

*Exposition univerville Paris 1867, République du Paraguay*, Paris, Imprimerie de Mme. Veuve Buchard-Huzard, 1867.

FISCHER-TREUNFELD, Richard, Friedrich, Von

*Le Paraguay décrit et illustré, Étude sur le progrès économique du pays*, E. Guyot, Bruxelles, 1906.

*Guide de l'Immigrant au Paraguay*, Assomption, Oficina General de Informaciones, Impression du Paraguayo, 1889.

- HERKEN KRAUER, Juan Carlos  
*El Paraguay rural, 1869 y 1913 : contribución a la historia económica regional del Plata*, Asunción, Centro Paraguayo de Estudios Sociológicos, 1984.
- KLEINPENNING, Jan M.G.  
*Paraguay, (1515-1870), « A thematic geography of its development »*, Germany, Iberoamericana - Vervuert, Vol 1, 2003. (Version en espagnol, Asunción, 2011).
- MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES  
 Organización y Reglamentación de Colonias, Asunción, Escuela tipográfica salesiana, 1902.
- OCAMPOS BALANZA, Genoveva  
*El enclave Barthe y el Estado Paraguayo, (1888-1988), Una biografía agraria con sus intrínquilis y sus secuelas*, Asunción, Intercontinental editora, 2016,
- PASTORE, Carlos  
*La lucha por la tierra en el Paraguay*, Asunción, Intercontinental Editora, 2013.
- PÉREZ, ACOSTA, Juan, Francisco  
*Carlos Antonio López, Obrero máximo, labor administrativa y constructiva*, Asunción, editorial Guaranía, Asunción, 1948.
- POUCEL, Benjamin  
*Le Paraguay Moderne et l'intérêt général du commerce*, Marseille, Typographie Marius Olive, 1867.

## **Textes généraux sur le Paraguay**

- AGUIRRE, Juan Francisco,  
 «Diario del capitán de Fragata, Juan F. Aguirre», *Revista de la Biblioteca Nacional*, Tomo II, XVII-XX, Buenos Aires, 1949-1951.
- ALONSO CRIADO, Matías  
*Catálogo de los objetos que la República del Paraguay exhibe en la Exposición Universal de Barcelona, 1888*, Barcelona, Imp. de los sucesores de N. Ramirez y Cia, 1888.
- ALONSO CRIADO, Matías, Los Salesianos en el Paraguay, Montevideo, Tipografía Talleres Don Bosco, 1896.
- Aprobación de los Estatutos de la Cámara de Comercio de Asunción*, Asunción, 20 de marzo de 1902, Talleres Mons. Lasagna, 1903.
- ARZA, Evaristo Zacarias  
*El extranjero es factor positivo en el Paraguay ?*, Impr. Efil, Asunción, 1954.
- ASHWELL, Washington  
*Historia económica del Paraguay : estructura y dinámica de la economía nacional, (1870-1925)*, Asunción, Carlos Schauman, 1989.
- ASTRE, Gaston  
*La Vie de Benjamin Balansa, botaniste explorateur*, Toulouse, Muséum d'Histoire Naturelle, 1947.
- AYALA, Eligio,  
*Migraciones* (ensayo escrito en Berna, Suiza en 1915), Imprenta la Sud-Americana, Santiago de Chile, 1941.
- BÁEZ, Cecilio  
*Le Paraguay, Son évolution historique et sa situation actuelle*, Bibliothèque France Amérique, Paris, Librairie Alcan, 1927.
- BALDUS, Herbert  
 « Die Guayaki von Paraguay », *Anthropos*, Bd. 67, H. 3-4, 1972, p. 465-529.
- BAREIRO SAGUIER, Rubén  
*Le Paraguay*, Paris, Bordas, 1972.

- BARRET, William, E.  
*Una amazona : Biografía de Francisco Solano Lopez y Elisa Lynch*, Buenos Aires, Compañía editora del Plata, 1940.
- BENITEZ, Justo Pastor  
*Formación social del pueblo paraguayo*, Asunción, El Lector, 1996.
- BENITEZ-MARTINEZ, Maria Victoria  
Les débuts des Relations Diplomatiques entre la France et le Paraguay (1853-1870), Master's 2, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris 3, 2006.
- BERMEJO, Ildefonso, Antonio  
*Repúblicas americanas : Episodio de la vida privada, política y social en la República del Paraguay*, Asunción, Librería y papelería nacional, 1873. (édition Quell y Carron, 1913).
- BOIDIN, Capucine  
Guerre et métissage au Paraguay, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- BRUNEL Adolphe  
*Captivité de Bonpland dans le Paraguay, Biographie d'Aimé Bonpland*, 3<sup>ème</sup> éd., Paris, London, L. Guerin et cie, 1871.
- BUREAU OF THE AMERICAN REPUBLICS  
*Paraguay*, Washington, 1984.
- CAPDEVILA, Luc  
*Une Guerre totale, 1864-1870, Essai d'histoire du temps présent*, Presses Universitaires de Rennes, 2007.
- CARRON, Juan M.  
*El régimen liberal 1870-1930 : sociedad, economía y cultura*, Asunción, Arandurã editorial, 2004.
- CASABIANCA, Ange-François  
*Una guerra desconocida : la campaña del Chaco Boreal, 1932-1935*, Asunción, El Lector, 2000.
- Catalogue officiel de la République du Paraguay, contenant les récompenses obtenues à l'exposition universelle de 1889 à Paris*, Imprimerie Typographique et Litographique C. Levy, Paris, 1889.
- Ciento cincuenta Años, (150 Años) de Amistad Paraguayo-Alemana*, (publicación colectiva), Asunción, edición de la embajada de la república federal de Alemania, 2010.
- CONTRERAS, Julio R., BOCCIA-ROMAÑACH, Alfredo  
El Paraguay en 1857 : un viaje inédito de Aimé Bonpland, Asunción, Servilibro, 2006.
- CHOAY, Corinne  
« Relations entre la France et le Paraguay » (1864-1889), Thèse, Université Paris X, 1977, 297 p.
- COLAZO, Carmen  
*Los Partidos Políticos en el Paraguay*, Asunción, Centro Interdisciplinario de derecho social y economía política, Universidad Católica, 1993.
- COONEY, Jerry W.  
*Paraguay : A Bibliography of immigration and emigration*, Washington, Logview, 1996.
- CRUCEYRA, Pilar  
« Rapports entre la France et le Paraguay entre 1840 et 1858 : l'affaire de la Nouvelle Bordeaux », Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Paris X-Nanterre, 1986.



- DE AZARA, Félix  
Correspondencia oficial sobre la demarcación de los límites entre el Paraguay y el Brasil, Buenos Aires, Imprenta del Estado, 1836.
- DE AZARA, Félix  
*Voyages dans l'Amérique méridionale, depuis 1781 jusqu'à 1801*, Paris, Dentu, 1809.
- DE AZARA, Félix  
*Historia del Paraguay y del Río de la Plata*, Asunción, 2 tomos, editora A. de Uriburi y Cia., 1896.
- DECOUD, Hector Francisco  
*Los emigrados paraguayos en la guerra de la Triple Alianza*, Buenos Aires, Talleres Gráficos argentinos, L.J. Rosso, 1930.
- DROULERS, Charles  
*Socialisme et colonisation. Une colonie socialista au Paraguay : La Nouvelle Australie*, Paris, Imprimerie de L. Tremaux, 1895.
- DE LA POËPE, Claude  
*La Politique du Paraguay, Identité de cette politique avec celle de la France et de la Grande Bretagne dans le Río de la Plata*, Paris, Lib. Dentu, 1869.
- DE STEFANO PATERNÒ, Giuseppe  
Relazione sulla Colonizzazione nel Paraguay, Fondazione della Trinacria, Catania, Tipografia Guttemberg, 1899.
- DEMERSAY, Alfred  
*Histoire physique, économique et politique du Paraguay, et des établissements des Jésuites*, 2 vols, Paris, Hachette, 1860.
- DOMINGUEZ, Manuel  
*El alma de la raza*, Asunción, Servilibro, 2009. 1<sup>re</sup> édition 1918
- DOMINGO, Paola  
*Naissance d'une société métisse : aspects socio-économiques du Paraguay de la Conquête à travers les dossiers testamentaires*, Montpellier, Presses universitaires de la méditerranée, 2014.
- DORATIOTO, Francisco  
*Maldita Guerra, Nueva historia de la guerra del Paraguay*, Buenos Aires, Emecé editores, 2008.
- D'ORBIGNY, Alcide  
*Voyage dans les deux Amériques, augmenté de renseignements exacts jusqu'en 1853 sur les différents états du Nouveau monde*. Nouvelle édition publiée sous la direction d'Alcide d'Orbigny, Paris, Furne, 1853.
- DUERKEN, Hans, HARDER, Jacob,  
*Fernheim, Documento ilustrado sobre la vida de una colonia en el Chaco*, Administración de la colonia Fernheim, Filadelfia, 1980.
- DUECK, Wilhelm G.  
*Damit es nicht vergessen werde, 60 Jahre Bergthal*, Colonie Bergthal, s.e., 2008.
- DURAN ESTRAGÓ, Margarita, ROMANO, Martin  
*Formación de la familia paraguaya : los inmigrantes*, (Expedientes de Soltería del Archivo del Arzobispado de Asunción), 1776-1939, Asunción, Editorial Tiempo de Historia, vol. 1, 2011.
- DURAN ESTRAGÓ, Margarita, ROMANO, Martin  
*Formación de la familia paraguaya : las redes de parentesco (Expedientes de dispensas matrimoniales del Archivo del Arzobispado de Asunción) 1792-1880*, Asunción, Editorial Tiempo de Historia, vol. 2, 2015.

- DU GRATY, Alfred  
*La République du Paraguay*, Bruxelles, Libr. Européenne de C. Muquardt, 1862.
- EICHER, John, P.R.  
*Exiled Among Nations German and Mennonite Mythologies in a Transnational Age*, Pennsylvania State, University-Altoona, 2020.
- El Bosque de la Memoria, La Comunidad Italiana en el Paraguay*, (publicación colectiva), Asunción, edición de la embajada de Italia, 1993.
- EPP, Reuben  
*The story of low german & Plautdietsch*, Hillsboro, Regal Books, 1993.
- Estatutos de la sociedad anónima Paraguay Land Company*, Buenos Aires, edición, Establecimiento tipográfico de Schneider y Feisel, 1888.
- Estatuto Social de la Cámara Nacional de Comercio y Servicios de Paraguay, fundada el 25 de mayo de 1898*, Asunción, Artes impresos gráficos, 2009.
- FISCHER-TREUENFELD, Richard F.E., Von  
 Kolonie Hohenau in Paraguay, *Deutsche Rundschau für Géographie un Statistik*, XXVII, 1902.
- FISCHER-TREUNFELD, Richard, F.E. Von  
 Kolonie Nueva Germania in Paraguay, *Zeitschrift für Kolonialpolitik*, 6, 1904.
- FOGEL, Ramón, «Antecedentes del problema agrario», in *Las luchas campesinas : tierras y condiciones de producción*, Asunción, Centro de Estudios Rurales Interdisciplinarios CERI, 2001, pp. 1-61.
- FOREING-OFFICE  
*Miscellaneous series. Report on the New-Australia, colony in Paraguay*, n° 358, publié in «Une colonie socialiste au Paraguay, La Nouvelle Australie », *La Réforme Sociale*, Bulletin de la Société d'économie sociale et des Unions de la paix sociale, troisième série, tome X (tome XXX de la collection) Paris, secrétariat de la Société d'économie sociale, 1895, p. 232-238.
- FÖSTER-NIETZSCHE, Elisabeth  
*Dr. Bernhard Förster's Kolonie Neu-Germania in Paraguay*, Berlin, Actien-Gesellschaft, Pionier, 1891.
- FÖSTER, Bernhard  
*Deutsche Colonien in dem oberen La Plata-Gebiete, mit besonderer Berücksichtigung von Paraguay. Ergebnisse eingehender Prüfungen, praktischer Arbeiten und Reisen, (1883-1885)*, Leipzig, G. Fock, 1886.
- FOURNIAL, Georges  
*José Gaspar Rodriguez de Francia : l'incorruptible des Amériques*, Paris, Messidor, 1985.
- FRETZ, Joseph Winfield,  
*Immigrant group settlements in Paraguay. A study in the sociology of colonization*, North Newton, Kansas, Bethel College, 1962, pp. 98-103.
- FRIESEN, Leticia  
*Age-related differences in the spoken language in the mennonite community « Tres Palmas »*, Lambaré, Facultad de Lenguas Vivas, 2017.
- FRIESEN, Martin W.  
*Canadian Mennonites conquer a wilderness, the Menno colony in the Chaco-Paraguay, first Mennonite settlement in South America*, (traduit par C. Wiebe, 1<sup>er</sup> éd. 1985), Loma Plata, Geschichtskomitee der Kolonie Menno, 2009.
- FRIESEN, Martin W.  
*Nuevo hogar en el inhóspito Chaco*, (traduction F.Klassen U. Friesen), Loma Plata, edición colonia Menno, 2016.

- GAIGNARD, Romain  
 «La faillite de l'expérience de colonisation agricole des «Pieds-Noirs» en Argentine », *Cahiers d'Outre-mer*, 1968, pp. 308-317.
- GALLAS, Werner,  
 «Emigración alemana al Paraguay», «Colonias Unidas», dans *Huellas Alemanas en el Paraguay*, Asunción, edición de la emb. Federal de Alemania, 2016, pp. 36-41.
- GAMARRA, DOLDÁN, Pedro  
*Españoles ilustres en el Paraguay*, Asunción, Prisa ediciones, 2011.
- GELLY et OBES, Juan Andrés  
*Le Paraguay, son passé, son présent et son avenir*, Paris, Imprimerie de Madame de Lacombe, 1851. (édition en espagnol 1926)
- GÓMEZ, Leila  
*Illuminados y tráfugas, Relatos de viajeros y ficciones nacionales en Argentina, Paraguay y Perú*, Madrid, Iberoamericana Vervuert, 2009.
- GONZÁLEZ, Alcibiades  
*Genaro Romero : El defensor del progreso*, Asunción, El Lector, 2014.
- Guía del Inmigrante*, Asunción, Imprenta Ariel, 1920. (« c'est gratuit », ceci est mentionné dans tous les écrits de l'auteur).
- Guía del Inmigrante en Paraguay*, (a los inmigrantes para leer antes de embarcarse a fin de asegurarse el bienestar), Asunción, Imprenta El Veterano, calle Uruguay, n° 7, 1889.
- HERKEN KRAUER, Juan Carlos,  
*El Paraguay rural entre 1869 y 1913: contribución a la historia económica regional del Plata*, Asunción, Centro Paraguayo de Estudios Sociológicos, 1984.
- HERKEN KRAUER, Juan Carlos  
*Ferrocarriles, Conspiraciones y negocios en el Paraguay*, Asunción, Arte Nuevo, 1984.
- HERKEN KRAUER, Juan Carlos  
 «Ferrocarril, política y economía en el Paraguay : El acuerdo de 1907 entre Paraguay Central Railway Company y el Gobierno Paraguayo », *Ibero-amerikanisches*, Neue Folge, 1984, pp. 291-316.
- HORAK, Jacob  
 « Effets of the War upon Emigration from Czechoslovakia », *Social Service Review*, vol 2, n° 1, 1928, pp. 76-81.
- HOSSARD, Nicolas,  
*Aimé Bonpland (1773-1858) médecin, naturaliste, explorateur en Amérique du Sud, à l'ombre des arbres*, Paris, l'Harmattan, 2001.
- KALISCH, Hannes  
*Hacia el protagonismo propio : Base conceptual para el relacionamiento con las Comunidades indígenas*, Ya'alve-Saanga Nengvaanemquescama Nempayvaam Enlhet, 2000.
- KALISCH, Hannes  
 «Lecturas de las fiestas Enlhet », in ESCOBAR, Ticio, *La belleza de los otros*, Asunción, Servilibro, 2012, pp. 349-465.
- KASAMATSU, Emi  
*Historia de la asociación panamericana Nilkkei : Presencia e inmigración japonesa en las Américas*, Asunción, Servilibro, 2005.
- KLASSEN, Peter  
*Los menonitas en Paraguay. Reino de Dios y el reino de este mundo*. 2a. edición ampliada. Bolanden-Weierhof, Alemania, Mennonite Historical Society, ed.V. 2001.

- KLASSEN, Peter, P.,  
*Die deutsch-völkische Zeit in der Kolonie Fernheim 1933-1945*, Bolanden-Weierhof,
- KLASSEN, Peter, P.,  
*Die deutsch-völkische Zeit in der Kolonie Fernheim 1933-1945*, Bolanden-Weierhof, Mennonitischer Geschichtsverein, 1990.
- KRAUS, Daniela  
*Bernhard und Elisabeth Försters Nueva Germania in Paraguay. Eine antisemitische Utopie*. Thesis, University of Vienna, 1999.
- KURZWELLY, Jonatan  
*Nationalisme and Lifeworlds in Nueva Germania*, Thesis, at the University of St Andrews, 2016.
- LAVALLÉ, Bernard,  
*L'Amérique espagnole : de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin, 2018.
- LIENHARD, M. (coord.),  
 Expulsados, desterrados, desplazados, Migraciones forzadas en América Latina y África, «Paraguay y sus Yvypóra»: El conflicto agrario y el rostro velado de la soja, Lilibeth Zambrano, Universität Zürich, España, Iberoamérica - Vervuert, 2011, p. 220.
- LÓPEZ- DECOUD, Arsenio  
*Álbum Gráfico de la República del Paraguay (1811-1911)*, Buenos Aires, Talleres gráficos de la Compañía General de Fósforos, 1911.
- MACINTYRE, Ben  
*Elisabeth Nietzsche ou La folie aryenne au Paraguay en 1886*, Paris, Robert Laffont, 1993.
- MACYNTYRE, Ben  
*Forgotten Fatherland, the Search for Elisabeth Niezche*, New Yol, Farrar, Strauss & Giroux, 1992.
- MASTERMAN, Jorge Federico,  
*Siete años de aventuras en el Paraguay*, Buenos Aires, Imprenta Americana, 1870. (2<sup>ème</sup> édition en anglais, London, Watson & Hazell, 1870.)
- MARBAIS DU GRATY, Alfred-Louis-Hubert-Ghislain  
*La República del Paraguay*, Bruxelles, Leipzig, Gand : C. Muquardt, 1862, 2<sup>ème</sup> édition 1965.
- MARTIAL, René  
*L'immigration Tchecoslovaque et la greffe inter raciale*, Paris, librairie Félix Alcan, 1932.
- Mayntzhusen, F.C. Kolonie Mayntzhusen*, F.C.M., Alto Paraná, Paraguay, Hamburg, Druck von Gebr, Drexeil nachf, F.A. 1908.
- MELIÁ, Bartomeu,  
*Una nación, dos culturas*, Asunción, RP; ediciones, Cepag, 1988.
- Memoria de la Comisión Directiva de la Sociedad Centro Español, en su período administrativo correspondiente al año de 1901*, Asunción, Talleres Nacionales de H. Kraus, 1902.
- MINISTERIO DE ECONOMIA  
*Las colonias menonitas en el Chaco Paraguayo*, Asunción, 1934. (édition en allemand, traduit par Carlos Teichmann).
- MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES  
*Organización y Reglamentación de Colonias*, Asunción, Escuela Tipográfica Salesiana, 1902.

- MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES  
*Memoria d'immigración y colonización, Años 1905-1906 ; 1906-1907*, Asunción, Talleres Nacionales H. Kraus, 1908.
- MINISTERIO DE AGRICULTURA  
*Decreto ley n° 1060 de la Reforma Agraria*, Asunción, Imprenta Nacional, 1936.
- MISIÓN ALEMANA ENTRE LOS NATIVOS DEL PARAGUAY  
*Ñande Ruete Ñe'e Biblia*, Asunción, ed. Misión alemana entre los nativos del Paraguay, 2006. (traducción de la Bible des Anabaptistes en langue Guarani, 1er édition 1993).
- MONTE-DOMECH, Ramón,  
*El Paraguay su presente y su futuro*, Buenos Aires, Compañía sudamericana de billetes de Banco, 1913.
- MORALES RAYA, Eva  
 «La migración catalana a Paraguay, entre finales del siglo XIX y principios del XX», Tesis de doctorado en Historia, Universidad de Barcelona, 2015.
- MOUSSY, Martin de  
*De l'industrie indienne dans le bassin de la Plata à l'époque de la découverte et de l'état social de la population à cette époque*, Paris, Moquet, 1866.
- NASTA, José Daniel, ASBUN, Alberto  
*La Migración árabe y su descendencia en el Paraguay*, Asunción, First édition, 2007.
- NEUFELD FREISEN, Kornelius  
*Los menonitas en el Paraguay*, Asunción, Facultad de Ciencias de la Educación, 2001.
- NEUFELD, Kornelius  
*75 años de la colonia Fernheim*, Filadelfia, Comité de Educación Fernheim, 2009.
- NEULFELD, Kornelius  
*Los menonitas. Momentos de su historia*, Asunción, Consejo Académico de las Colonias Menonitas del Paraguay, 2019.
- NIETZSCHE Friedrich  
*Je suis en guerre, adaptation libre des lettres de Nietzsche à sa sœur Élisabeth, 1885-1889*, Paris, Triartis, 2017.
- PALAU, Tomas, PÉREZ, Noemia, FISCHER, Sara  
*Inmigración y emigración en el Paraguay, 1870-1960*, Asunción, Base, Investigaciones Sociales, 1990.
- PLÁ, Josefina,  
*Hermano Negro, La esclavitud en el Paraguay*, Madrid, Paraningo, colección Puma, 1972.  
*Planos de Asunción (1869-1876)* de Robert. A. Chodasiewicz, Asunción, Fondec, 2018.
- PARAGUAY, OFICINA GENERAL DE INFORMACIONES Y CANJES  
*Colonia Presidente González en el departamento de Caazapá*, Asunción, Tipográfica y encuadernación de la República, 1891.
- PASTORE, Carlos  
*La lucha por la tierra en el Paraguay*, 1ª edición, Montevideo, editorial Antequera, 1972. 2ª edición, Asunción, Intercontinental editora, 2013.
- PASTORE Carlos, ROLÓN, Carlos A.  
*Compilación de Leyes y Decretos, República del Paraguay, Departamento de Tierras y Colonias, Bosques, colonias, inmigración, yerbales*, Asunción, Imprenta Nacional, 1939.

- PENNER Beate  
*Von Mexico nach Paraguay* « Mexikanische Mennoniten finden in Paraguay ein neues Zuhause, Colonia Río Verde, s.e., 2014.
- PENNER, Beate,  
*Gemeinsam Unterwegs : 75 Jahre Kolonie Friesland, 1937-2012*, San Pedro, Paraguay, Verwaltung der Kolonie Friesland, 2012.
- PÉREZ ACOSTA, Juan Francisco  
*Carlos Antonio López Obrero máximo*, Asunción, editorial Guaranía, 1948; 2è edición 2011.
- PITAUD, Henri  
*Le Pain de la Terre*, « Mémoires d'un paysan vendéen du début du siècle », Paris, J.C. Lattès, 1982
- PITAUD, Henri  
*Madama Lynch*, Asunción, Sociedad de Estudios, 1958.
- PITAUD, Henri  
*Paraguay Terre Vierge*, Paris, Édition Frédéric Chambriand, 1950.
- PIWOWARCZYK, Darius  
« Missionaries of the « Iron Cage ». The indigenist sector of the Society of the Divine Word (SVD) in Paraguay, (1910-2000), *Anthropos*, Bd. 99, H,2, 2004, pp. 499-518.
- RATZLAFF, Gerhard, WARKETING, Jacok, FRIESEN, Uwe S., NIEBUHR, Gundolf, REGIER, Hans Theodor, FRIESEN de PENNER, Beate, AIGIST, Lily  
*Lexicon der Mennoniten in Paraguay*, Herausgegeben vom Verein für geschichte und kultur der mennoniten in Paraguay, Asunción, Mercurio editorial gráfica S.A., 2009.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Historia - Fé y prácticas menonitas, un enfoque paraguayo*, Asunción, Facultad de Teología, Instituto Bíblico, 2006.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Vater Abram, von der Ukraine Über Siberien und China nach Paraguay und Kanada, Ein mennonitischen lebensweg, Gesammelt und bearbeitet, Herausgegeben im selbstverlag*, Asunción, (sin edición), 2004.
- RATZLAFF, Gerhard  
*One Body, Many parts, The Mennonite churches in Paraguay*, Asunción, Imprenta Litocolor, 2008. (originally published by Evangelical Mennonite Association of Paraguay, Asunción, 2001).
- RATZLAFF, Gerhard  
*Inmigración y colonización de los Menonitas en el Paraguay bajo la Ley 514*, Asunción, Comité Social y Económico Menonita (CSEM), 1993.
- RATZLAFF, Gerhard  
*MBG-Mission unter den Paraguayen (1964-1969), Zur Geschichte der Neuländer, Gerhard un Luise Ratzlaff, januar 1966*, Asunción, Editora Litocolor, junio 2014.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Hospital Mennonita km. 81, Amor en acción*, (un documento conmemorativo de su cincuentenario), Asunción, Litocolor, 2010. (édition en anglais et allemand, 2001).
- RATZLAFF, Gerhard  
*Der umstrittene weg der Mennoniten indie politische verantxortung das Beispiel, Paraguay, Verein für Geschichte und kultur der Mennoniten in Paraguay*, Asunción, Litocolor S.R.L., 2009.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Robert, Myrtle Unruh, A legacy of Christian Service and Goodwill in Paraguay, (1951-1983)*, Morgantown, Masthof Press, 2009.

- RATZLAFF, Gerhard  
*Cristianos Evangélicos en la Guerra del Chaco*, Asunción, Litocolor, 2008.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Robert un Myrtle Unruh, Dienst an der Gemeinschaft mit nachhaltiger Wirkung, Die drei mennonitischen Kolonien in Paraguay : Menno, Fernheim und Neuland*, Filadelfia Chaco, ed. Alemana, Off y Graph, 2007.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Die Konservativene amerikanischen Mennoniten in Paraguay*, Jahrbuch für Geschichte und Kunder Mennoniten in Paraguay, Asunción, s/e. ; 2000.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Menno Simons, (1496-1996), Vermächtnis in Einem lateinamerikanischen, multikultureken kontext. Das Beispiel Paraguay*, Amsterdam, (intervention de l'auteur à une conférence à Amsterdam), 1996.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Entre dos fuegos, Los mennonitas en el conflicto limitrofe entre Paraguay y Bolivia, (1932-1935)*, Asunción, editorial Caribe, 1993.
- RATZLAFF, Gerhard  
*Las colonias menonitas en el Este de Paraguay*, mimeographiert, Friesland, Paraguay, «Mennoblatt», (16 mayo - 1<sup>er</sup> julio), 1977.
- REGEHR, Walter  
*25 Jahre Kolonie Neuland Chaco-Paraguay (1947-1972)*, Neu-Halbstadt, 1972.
- REGIER, Hans Theodor  
*La educación en las colonias mennonitas (1927-1980)*, Asunción, El Lector, 2009.
- RENGGER, Johann Rudolph, LONGCHAMP, Marcelin  
*Essai historique sur la révolution du Paraguay et le gouvernement dictatorial du docteur Francia*, Paris, H. Bossange, 1827.
- RENGER, Johann Rudolf, *Viaje al Paraguay, en los años 1816 a 1826*, Asunción, (traducción en castellano) Editorial Tiempo de Historia, 2002.
- REPÚBLICA DEL PARAGUAY  
*Reglamento para la colonia Nueva Italia en el departamento de Villeta*, Oficina General de Inmigración y colonización, Asunción, Talleres nacionales de H. Kraus, 1907.
- REPÚBLICA DEL PARAGUAY  
Ministerio de Relaciones Exteriores, Dirección General de Inmigración y Colonización, «Inmigrantes registrados en Paraguay entre 1881 y 1907», Asunción, Talleres Nacionales H. Kraus, 1908.
- REPÚBLICA DEL PARAGUAY,  
*Ordenación territorial de la Rca. Del Paraguay, Repertorio normativo de la División política y administrativa*, Asunción, ediciones Biblioteca y archivo central del Congreso nacional, serie compilaciones numero 1, Gráfica Monarca, 2011.
- REPÚBLICA DEL PARAGUAY  
*Anuario Estadístico de la República del Paraguay, (1948-1953)*, Ministerio de Hacienda, Dirección general de estadística y censo, Asunción, El Arte S.A, 13 febrero 1955, cuadro n° 37.
- REPÚBLICA DEL PARAGUAY  
*Colección legislativa (1870-1921), Índice cronológico de Leyes, Acuerdo del congreso y de la Cámara legislativa*. Asunción, publicación oficial, 1921.
- REPÚBLICA DEL PARAGUAY  
*La Propiedad en el Chaco Paraguayo*, Asunción, Talleres Nacionales de H. Kraus, 1911.

REPÚBLICA DEL PARAGUAY

*Cession de Terres et de Colonisation entre le gouvernement de la république du Paraguay et Monsieur S.J. Grellet en 1871* ; Paris imprimerie centrale des Chemins de fer, A. Chaix et Cie, rue Bergère, 20 près du Boulevard Montmartre, 1872.

REPÚBLICA DEL PARAGUAY

*Las Colonias Menonitas en el Chaco Paraguayo*, Ministerio de Economía, Asunción, Imprenta Nacional, 1934.

RIVAROLA, Domingo

*Estado, campesinos y modernización agrícola*, Asunción, CPES, 1982.

RIVAROLA, Domingo, HEISECKE, Guillermo

*La población del Paraguay*, Asunción, Centro Paraguayo de Estudios Sociológicos, Asunción, 1970.

ROA BASTOS, Augusto

*Madama Sui*, Madrid, Alfaguara, 1996

PARISH, ROBERTSON, John, PARISH, ROBERTSON, William

*Letters on Paraguay: comprising an account of a four years residence in that Republic under the government of the dictator Francia*, London, J. Murray, 2<sup>ème</sup> édition, 1893.

ROMERO, Genaro

*Repatriación*, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1913.

ROMERO, Genaro

*Apuntes para el inmigrante*, Asunción, Talleres Gráficos la Colmena, 1914.

ROMERO, Genaro

*Los problemas nacionales*, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1915.

ROMERO, Genaro,

*Guía del Inmigrante*, Asunción, Imprenta Ariel, 1920.

ROMERO, Genaro

*Cartilla Informativa, «Nociones útiles para el campesino»*, Informaciones para los agricultores, anotaciones recopiladas por el Director de Tierras y colonias, (se reparte gratis), Asunción, Impr. Lit. M.Brossa, 1923.

ROMERO, Genaro

*Manual del colono*, Asunción, Imprenta Nacional, 1923.

ROMERO, Genaro

*Guía Agrícola* (anotaciones recopiladas por G. Romero, Director de Tierras y Colonias) (se reparte gratis), Asunción, Imprenta Nacional, 1923.

ROMERO, Genaro

*Informaciones para los Agricultores*, Asunción, Imp. Lit. M. Brossa, 1923.

ROMERO, Genaro

*Cartilla del Campesino*, Asunción, Imprenta Nacional, 1924.

ROMERO, Genaro

*Reglamento del Hotel de Inmigrantes*, Asunción, 4 de mayo de 1921. Imprenta Nacional, 1930.

ROMERO, Genaro

*Las Condiciones Inmigratorias del Paraguay*, Asunción, Imprenta Nacional, 1930.

ROMERO, Genaro

*Colonización Menonita*, (derechos, privilegios y concesiones a los miembros de la comunidad Menonita y a los de cualquier otra comunidad religiosa de procedencia europea o americana, que vengan a establecerse en el Chaco Paraguayo), Asunción, Imprenta Nacional, 1933.

SALUM FLECHA, Antonio

*La política exterior del Paraguay de 1811 a 1870*, Asunción, Intercontinental editora, 2006.



- SÁNCHEZ QUELL, Hipólito  
*Historia de las relaciones entre Francia y Paraguay : de Napoleón III y Solano López a de Gaulle y Stroessner*, Asunción, Casa América, 1980.
- SÁNCHEZ QUELL, Hipólito  
*Arquitectura, Vestimenta y Costumbres Asuncenas*, Asunción, Casa América, librería Comunerros, editores, 1981.
- SAWATZKY, Kornelius  
*Die Mennoniten in Paraguay, Vergangenheit, Gegenwart, Zukunft : Mennonitisches Wirtschaftsleben in Paraguay, Studienkonferenz der Mennoniten in Paraguay*, Asunción, Instituto Bíblico Asunción, IBA, 1993.
- SERVICE, Elman R., SERVICE, Helen, S.  
*Tobati : Paraguayan Town*, Chicago, University of Chicago Press, 1954.
- SHADEN, Egon  
*Aspectos fundamentais da cultura guarani*, Sao Paulo EUSP, 1974.
- SCHURZ, William L.  
*Paraguay, A commercial handbook*, Washington, Department of Commerce, SAS n° 199, 1920.
- SOCIÉTÉ FRANÇAISE LA FRANCE  
*Fondation Société la France, Assomption, Imprimerie la Colmena*, 1912, Tomo I ; Edición Aniversario, 120 años (1885-2005), Asunción, Talleres gráficos de la Editora Litocolor, 2005.
- SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU PARAGUAY  
*Recueil, Rapports présentés à l'assemblée générale*, Paris, édition de la Société foncière du Paraguay, 1893.
- SOUCHAUD, Sylvain  
*Pionniers Brésiliens au Paraguay*, Paris, Karthala, 2002.
- SOUSTELLE, Jacques  
 « Paraguay, cœur du continent sud-américain », Paris, *Revue de Deux Mondes*, année 1979, pp. 562-571.
- STOESZ, Edgar, STACKLEY, Muriel T.  
*El Chaco paraguayo, Tierra de refugio, Patria adquirida, un libro sobre los menonitas en el Chaco paraguayo, 1927-1997*, Asunción, Evangélica menonita del Paraguay, 2000.
- SUSNIK, Branislava, CHASE SARDI, Miguel  
*Los indios del Paraguay*, Madrid, Mapfre, 1996.
- SUSNIK Branislava,  
*Una visión socio-antropológica del Paraguay del siglo XIX : parte primera*, Asunción, Museo etnográfico Andrés Barbero, 1992.
- SUSNIK, Branislava,  
*El rol de los indígenas en la formación y en la vivencia del Paraguay*, Asunción, Instituto Paraguayo de Estudios Nacionales, 1983.
- SUSNIK, Branislava,  
*Apuntes de etnografía paraguaya*. Asunción, Museo etnográfico Andrés Barbero, 1970.
- TELESCA, Ignacio  
 « Reflexiones acerca de la identidad del Paraguay en los albores de la independencia, de españoles a paraguayos », Asunción, *Anuario de la Academia Paraguaya de la Historia*, Vol. XLVIII, 2008, pp. 295-332.
- THOMPSON, George,  
*La Guerra del Paraguay*, 2 volumes, Buenos Aires, 1910-1911.

- THIESEN KEHLER, Johan  
*Alemán como lengua extranjera en el colegio Loma Plata – «Análisis lingüísticos y consecuencias relevantes para la enseñanza»*, Lambaré, Universidad Evangélica del Paraguay, Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación, 2016.
- THIESEN, John D., SCHLABACH, T.F., FRIESEN, J.,  
*Mennonite and Nazi ?, attitudes among Mennonite colonists in Latin America, 1933-1945*, Kitchener, Ont., Pandora Press, 1999.
- UNRUCH, Ernesto, KALISCH, Hannes  
 «Salvación, - rendición ? Los Enlhet y la Guerra del Chaco», in RICHARD, Nicolas (comp.) *Mala Guerra : Los indígenas en la Guerra del Chaco (1932-1935)*, Asunción, Paris, Servilibro, Colibri, 2008, pp. 99-121.
- VELÁZQUEZ, Rafael Eladio  
 «Indígenas y españoles en la formación social el pueblo paraguayo», *Suplemento Antropológico*, vol. XVI, nº 2 1981, pp. 29-67.
- WARKETING, Jakob  
*50 Jahre kolonie Neuland, Chaco-Paraguay*, Asunción, Imprenta Zamphirópolis, 1997.
- WARKETING, Jacob, «Los Menonitas en Paraguay - Desafíos viejos y nuevos, emigración alemana al Paraguay», in *Huellas Alemanas en el Paraguay*, 2016, pp. 28-35.
- WHIGHAM, Thomas  
*The Paraguayan War, Causes and early conduct*, vol I, Lincoln Nebraska, University of Nebraska Press, 2000.
- WISNER DE MORGENSTERN, Francisco  
*El dictador del Paraguay «José Gaspar Rodríguez de Francia»*, 2da. Edición, Buenos Aires, Editorial Ayacucho, 1957.
- WOLFGANG, Benz  
 «L'Allemagne un pays d'émigration et son évolution, In SAINT SAUVEUR-HENN, Anne (dir), *Migrations, intégrations et identités multiples : Le cas de l'Allemagne au XXe siècle*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011. p. 1.
- YUBERO, Gaudencio  
*El Paraguay Moderno*, Asunción, Talleres Nacionales de H. Kraus, 1915.
- ZUBIZARRETA, Hernán  
*Apellidos Vascos en el Paraguay, sus significados*, Asunción, editorial Lambaré, 2003.
- ZUBIZARRETA, Carlos  
*Cien vidas paraguayas*, Asunción, Editorial Servilibro, 2011.

## **Messages des Présidents de la République du Paraguay devant le Congrès (1881-1940)**

- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, General Bernardino Caballero, ante el Congreso Nacional (provisional, 1880-1882), 1º abril de 1882, Asunción, Imprenta de la Democracia, 1882.
- Mensaje pronunciado por el Gral. Bernardino Caballero (presidente constitucional 1882-1886), en el acto de la transmisión del mando supremo de la república y por el Sr. Gral. Patricio Escobar el 13 de noviembre de 1886, Asunción, Imprenta del Orden, diciembre nº 9, 1886.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Juan Gualberto González, ante el congreso de la nación, Asunción, Tipografía y Encuadernación de la República, 1892, 1893.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, General Juan Bautista Egusquiza, Asunción, La Democracia, 1894, 1897.

- Mensaje del Presidente de la Republica del Paraguay, Emilio Aceval (constitucional, 1898-1902), « Programa de gobierno », Asunción, La Opinión, 1898, 1901.
- Mensaje del Vice-presidente de la República del Paraguay, Andrés Hector Carvallo, Asunción, Talleres Nacionales H. Kraus, 1902.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Juan Antonio Ecurra, Asunción, Talleres Nacionales H. Kraus, 1903, 1904.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Dr. Cecilio Báez, Asunción, Tipografía y Encuadernación El Cívico, 1906.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Benigno Ferreira, Asunción, Typografia El Cívico, 1908,
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Emiliano González Navero, Asunción, Talleres de Zamphirópolis y Compañía, 1909, 1910.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Manuel Gondra, Asunción, Imprenta Nacional, 1912.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Coronel Albino Jara, Asunción, Talleres Tipográficos del Estado, 1911.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Eduardo Schaerer, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1913.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Don Manuel Franco, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1918.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, José Pedro Montero, Asunción, Talleres Gráficos del Estado, 1920.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Manuel Gondra, al honorable congreso de la Nación, Asunción, Imprenta Nacional, 1921.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Eusebio Ayala, Asunción, Imprenta Nacional, 1922.
- Mensaje del Presidente provisional de la República del Paraguay, Luis A. Riart, Asunción, Imprenta Nacional, 1924.
- Mensaje del Presidente de la República, Eligio Ayala, Asunción, Imprenta Nacional, 1926, 1928.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, José Patricio Guggiari, ante el Congreso Nacional, Asunción, 1929, 1930.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Eusebio Ayala, Asunción, Imprenta Nacional, 1934, 1935.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, Colonel Rafael Franco, Asunción, Imprenta Nacional, 1937.
- Mensaje del Presidente de la República del Paraguay, General Higinio Morinigo, Asunción, 1941.

## **Articles Généraux sur le Paraguay**

BALDUS, Herbert

« Die Guayaki von Paraguay », *Anthropos*, Bd. 67, H. 3-4, 1972, pp. 465-529.

BAREIRO-SAGUIER, Rubén,

« Le Paraguay une nation de métis », Centre de Recherches et d'études de psychologie des peuples et de sociologie économique, *Revue des Psychologie des Peuples*, Université de Caen, n° 4eme 1963, pp. 442-463.

BLINN REBER, Vera

« The Paraguayan Rosetta Stone », *Latin American Research Review*, vol. 37, n° 3, 2002, pp. 129-136.

- BLINN REBER, Vera  
 « Small Farmers in the Economy : The Paraguayan example 1810-1865 », *The Americas*, vol. 51, n° 4, 1995, pp. 495-524.
- BOIDIN, Capucine  
 « Métissages et genre dans les Amériques : des réflexions focalisées sur la sexualité », *Clio, Femmes, Genre, Histoire, Amériques métisses*, n° 27, 2008, pp. 168-195.
- BOLKE TURNER, Christina, TURNER, Brian  
 « The Rôle of mestizaje of surnames in Paraguay in the creation of a distinct new world ethnicity », *Ethnohistory*, vol 41, n° 1, 1993, pp. 139-165.
- BORIS, Fausto, DEVOTO J. Fernando  
 « A guerra da Triple Aliança os exercitos a politica », In *Brasil e Argentina um ensaio de historia comparada*, 1850-2002, Sao Paulo, Editora 43, 2005, pp. 114-125.
- BULLETIN INTERNATIONAL DES SOCIETES DE LA CROIX ROUGE  
 « Emigrants Sibériens en route pour le Paraguay », *Revue Internationale de la Croix Rouge*, N° 14, 1932, pp. 162-481/482.
- CARRÓN, Juan M  
 « Shifting Patterns in Migration from Bordering Countries to Argentina : 1914-1970 », *The International Migration Review*, vol 13, n° 3, 1979, pp. 475-487.
- CERRUTTI, Marcela, GAUDIO, Magali  
 « Gender differences between Mexican migration to the United States and Paraguayan migration to Argentina », *The Annals of the Academy of Political and Social Science*, vol 630, *International migration in the Americas*, 2010, pp. 93-113.
- CHEVALIER, A.  
 « L'œuvre d'un grand botaniste colonial méconnu : Benjamin Balansa », *Revue Botanique d'agriculture tropicale*, n° 22, 1942, pp. 241-251.
- DALLA-CORTE CABALLERO, Gabriela  
 « Guerra y Paz en el Chaco Boreal », *Revista de Indias*, vol. 77, n° 269, 2017, pp. 235-262.
- DANA, Leo-Paul, DANA, Teresa E.  
 « Collective Entrepreneurship in a Mennonite Community in a Mennonite Community in Paraguay », *Latin American Business Review*, vol. 8, n° 4, 2008, pp. 82-96.
- DRACHEMBERG, Lyra Pidoux de  
 « Inmigración y Colonización en el Paraguay 1870-1970 », *Revista Paraguaya de Sociología*, vol. 12, n° 34, 1975, pp. 65-123.
- DROULERS, Charles  
*Socialisme et colonisation. Une colonie socialiste au Paraguay : "La Nouvelle Australie"*, Paris, Imprimerie de L. Tremaux, 1895.
- DERKSEN, Enrique  
 « Los Menonitas, dilema religioso vivencial, desafio actual », *Estudios Paraguayos*, vol 16, n° 1-2, Asunción, 1988, p. 43.  
 « The Mennonite Colony in Paraguay », *Quarterly Review*, n° 3, 1929, pp. 181-189.
- FLORES COLOMBINO  
 « Reseña histórica de la migración paraguaya », Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología* Vol. 4, N° 9, 1967, pp. 89-107.
- FOREIGN-OFFICE, Miscellaneous series. Report on the New-Australia, colony in Paraguay, n° 358, publié in « Une colonie socialiste au Paraguay », *La Nouvelle Australie*, La Réforme Sociale, Bulletin de la Société d'économie sociale et des Unions de la paix sociale, troisième série, tome X (tome XXX de la collection) Paris, secrétariat de la Société d'économie sociale, 1895, pp. 232-238.

- FRANCA MARQUES, Denise Helena, NASCIMENTO, RODRIGUES, Roberto, DE ALMEIDA REZENDE, Dimitri Fazito, WEBER, Soares, VELEZ, José Maria  
 «La circularidad de los «brasiguayos» en las fronteras de Paraguay y Brasil», *Estudios Sociológicos*, vol 31, n° 93, 2013, pp. 865-898.
- GADE, Daniel W.  
 «Petitgrain from *Citrus aurantium* : Essential Oil of Paraguay», *Economic Botany*, vol. 33, n° 1, 1979, pp. 63-71.
- GALEANO, Luis A.  
 «La política urbana del Estado y la inmigración a Asunción», *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XXVI, N° 45, 1979, pp. 7-35.
- GANSON, Barbara J.  
 «Following Their Children into Battle: Women at War in Paraguay», (1864-1870), *The Americas*, Washington, vol. 46, n.° 3, 1990, pp. 335-371.
- GANSON, Barbara  
 «Siguiendo a sus hijos al combate : la mujer en la guerra del Paraguay 1864-1870», *Suplemento Antropológico*, vol. 33I, n° 1-2, 1998, pp. 194-232.
- GARAVAGLIA, Juan Carlos  
 «Reflexiones en torno a la yerba mate (*Ilex Paraguariensis*)», Vol XXII, N° 1, *Suplemento Antropológico*, Asunción, UCA, 1987, pp. 7-29.
- GILLESPIE, F., BROWNING, H.  
 «The Effect of Emigration upon socioeconomic structure : The Case of Paraguay», *International Migration Review*, vol 13, n° 3, 1979, pp. 502-518.
- GOTTMAN, Jean  
 «Au Paraguay : l'immigration russe et la situation économique», *Annales de Géographie*, t. 45, n° 258, 1936, pp. 665-667.
- HACK Henk,  
 «Indios y Menonitas en el Chaco Paraguayo», *Suplemento antropológico*, Universidad Católica, Vol 13, n° 1-2, 1978, p. 207-260; Vol 14, n° 1-2, 1979, p. 201-248; Vol 15, n° 1-2, 1980, pp. 45-138.
- HACK Henk.  
 «Land Problems in the Paraguay Chaco», *Boletín de Estudios Latinoamericanos y del Caribe*, n° 34, 1983, pp. 99-115.
- HALFORD, James  
 «Reviving the Radical 1890 : Contemporary Returns to William Lane's Australian utopian settlements in Paraguay», *Antipodes*, n° 2, vol 24, 2010, pp. 127-133.
- HEIKEL, Maria Victoria, ROJAS, Carolina  
 «Otra vez migrantes. Una relectura de las condiciones socio-económicas de la migración reciente desde y hacia Paraguay», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XXX, N°. 88, 1993, pp. 107-143.
- HERKEN KRAUER, Juan Carlos  
 «La inmigración en el Paraguay de la posguerra. El caso de los Lincolnshire farmers 1870-1873», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. XVIII, N° 52, 1981, pp. 33-108.
- HERKEN KRAUER, Juan Carlos  
 «Ferrocarril, política y economía en el Paraguay : El acuerdo de 1907 entre Paraguay Central Railway Company y el Gobierno Paraguayo », *Ibero-amerikanisches*, Neue Folge, 1984, pp. 291-316.
- HEYN, SCHUPP, Carlos Antonio  
 «Iglesia y Estado en el Paraguay durante el gobierno de Carlos Antonio López : 1841-1862 , Asunción, *Estudios Paraguayos*, Vol 9 n° 1, 1981, p. 9-29.; 2ème partie, Vol 9, n° 2, 1981, pp. 135-352.

- HUGHES, Matthew  
 «Logistics and the Chaco War : Bolivia versus Paraguay, 1932-1935 », *The Journal of Military History*, vol. 69, n° 2, 2005, pp. 411-437.
- KÁZECKÝ, Stanislav  
 «La emigración checa y checoslovaca al Paraguay», *CEADUC, Suplemento Antropológico*, vol. 38 n° 2, Asunción, 2003, pp. 177-204.
- KÁZECKÝ, Stanislav  
 «La emigración checa y checoslovaca al Paraguay», en: *Ibero- americana Pragensia* 35, pp.119-136 ; 36, pp. 137-151; 37, pp. 149-160, 2003.
- KELLETT, John,  
 «Willian Lane and New Australia : A Reassessment », *Labour History*, n° 72, 1997, pp. 1-18.
- LAKE, Marilyn  
 «Socialisme and Manhood : The case of William Lane », *Labour History*, n° 50, 1986, pp. 54-62.
- LENKA, Zajíčová  
 «El contacto y el deterioro en la morfología nominal del checo inmigrante en Paraguay », *Revista Internacional de Lingüística Iberoamericana*, vol 8, n° 1, 2010. pp. 171-184.
- LIVERMORE, Harold V.  
 «New Australia », *The Hispanic American Historical Review*, vol. 30, n° 3, 1950, pp. 290-313.
- MAWSON, Stephanie  
 «The Workingman's Paradise, White Supremacy and Utopianism : The New Australia Movement and Working-Class Racism », *Labour History*, n° 101, 2011, pp. 91-104.
- MORALES RAYA, Eva,  
 «La inmigración catalana en Paraguay 1870-1030 : comercio y asociacionismo urbano », in DALLA-CORTE, Gabriella (coord.), *Estado, nación e historia en el bicentenario de la independencia del Paraguay*, Asunción, Intercontinental editora, 2012, pp. 101-114.
- PARRADO, Emilio A., CERRUTTI, Marcela  
 «Labor Migration between developing countries : The Case of Paraguay and Argentina », *The International Migration Review*, vol 37, n° 1, 2003, pp. 101-132.
- PIWOWARCZYK, Darius  
 «Missionaries of the « Iron Cage ». The indigenist sector of the Society of the Divine Word (SVD) in Paraguay, 1910-2000 », *Anthropos*, Bd. 99, H,2, 2004, pp. 499-518.
- PLÁ, Josefina  
 «Los Británicos en el Paraguay (1850-1870)», *Revista de Historia de América*, n° 70, 1970, pp. 339-391.
- POTTHAST-JUTKEIT, Barbara  
 «Residentas, destinadas y otras heroínas : el nacionalismo paraguayo y el rol de la mujer en la Guerra de la Triple Alianza », in POTTHAST-JUTKEIT, Barbara, SCARZANELLA, EUGENIA, *Mujeres y naciones en América Latina : problemas de inclusión y exclusión*, Frankfurt am Main, Vervuert, 2001, pp. 77-92.
- POTTHAST-JUTKEIT, Barbara  
 «El mestizaje del Paraguay como identidad nacional y mito nacionalista », in POTTHAST-JUTKEIT, Barbara, KOHUT, Karl, KOHKHEPP, Gerd, *El espacio interior de América del Sur : Geografía, historia, política, cultura*, Frankfurt, Madrid, Iberoamericana, Vervuert, 1999, pp. 345-362.

- QUIRING, Walter, «The Colonization of the German Mennonites from Russia in the Paraguayan Chaco », *The Mennonite Quarterly Review*, vol 8, n° 2, 1934, pp. 62-72.
- RAMOS, Antonio  
«El reconocimiento de la Independencia del Paraguay por la Argentina », *Revista de Historia de América*, n° 32, 1951, pp. 1-20.
- RIPPY, J. Fred  
«German Investments in Latin America », *The Journal of Business of the University of Chicago*, vol 21, n° 2, 1948, p. 63-73, p. 64.
- RIVAROLA Domingo  
«Aspectos de la migración paraguaya», Asunción, *Revista Paraguaya de Sociología*, Vol. 4, N° 8, 1967, pp. 40-88.
- ROMERO Genaro  
Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias, manifestation de Eligio Ayala, Asunción, año, II, n° 3, 1927, pp. 99-94.
- ROMERO, Genaro  
Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias, año V, n° 23, Asunción, 1925, pp. 1074-1075.
- ROMERO Genaro  
Boletín de la Dirección de Tierras y Colonias, manifestation de Jorge Kinsglana, «Ventajas que ofrece el Paraguay para los hombres de trabajo», Asunción, año IV, n° 18, pp.826-827 ; n° 19, 1924, pp. 880-881. ; n° 20, p.921 ; pp. 924-924.
- SCHNEPPEN, Heinz,  
«Nietzsche y Paraguay : el filósofo como campesino ? », *Iberoamericana*, vol 2, n° 5, 2002, pp. 79-94.
- SEANA LOCKLIN, Blake  
«Un País Seductor y Combativo » : Japan as Paraguayan Paradise in «Madame Sui », *Chasqui, Revista de Literatura Ibéroamericana*, vol 33, n° 2, 2004, pp. 123-137.
- SOUTER, Gavin  
*A peculiar people : William Lane's Australian Utopians in Paraguay*, 3rd ed. St. Lucia, University of Queensland P., 1991.
- SUSNIK, BRANISLAVA  
«La colonia Mennonita Sommerfeld y los Mbyá », *Revista del Centro de Estudios Antropológicos*, Universidad Católica, Vol 19, n° 2, 1984, p. 5.
- TATE, Edward Nicholas  
«Britain and Latin America in the nineteenth century : the case of Paraguay », 1811-1870, *Ibero-amerikanisches, Neue Folge, Iberoamericana Vervuert*, vol 5, n° 1, 1979, pp. 39-70.
- TEIXIER, Roger  
«Benjamin Balansa y el petit-grain en el Paraguay», *Revista del Centro de Estudios Antropológicos*, Asunción, Universidad Católica, Vol. 28, n° 1-2, 1993, pp. 249-270.
- The American Journal of International Law,  
Official document, «Geographical Facts concerning the Chaco », vol 28, n° 4, 1934, pp. 147-155.
- TURNER, Bolke Christina, TURNER, Brian  
«The Rôle of Mestizaje of Surnames in Paraguay in the creation of a distinct new world ethnicity », *Ethnohistory*, vol 41, n° 1, 1993, pp. 139-165.
- VELÁZQUEZ, Rafael Eladio  
«Indígenas y españoles en la formación social el pueblo paraguayo », *Suplemento Antropológico*, vol. XVI, n° 2, 1981, pp. 29-67.

- WARREN, Harris, Gaylord  
*La Reconstrucción del Paraguay, 1878-1904, La Primera era colorada*, Asunción, Intercontinental editora, réédition de 2010. (« Rebirth of the Paraguayan Republic, The First Colorado Era, 1878-1904 ») 1975.
- WARREN, Harris, Gaylord,  
 « The Lincolnshire Farmers in Paraguay : An abortive emigration scheme of 1872-1873 », *The Americas*, vol 21, n° 3, 1965, pp. 243-262.
- WARREN, Harris, Gaylord  
 « Dr. William Stewart in Paraguay, 1857-1869 », *The Americas*, vol, 25, n° 3, 1969, pp. 247-264.
- WARREN, Harris Gaylord  
 « Rodolfo Roberto Chodasiewicz : A polish soldier of fortune in the paraguayan war », *The Americas*, vol. 41, n° 3, 1985, pp. 1-19.
- WILLIAMS, John Hoyt, « Foreign Technicians and the modernization of Paraguay, 1840-1870 », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol 19, n° 2, 1977, pp. 233-257.
- WILLIAMS, John Hoyt, « El doctor Francia frente a la Iglesia Paraguaya », Asunción, *Estudios Paraguayos*, vol. 2, n° 1, 1974, pp. 139-154.
- WILSON, Kathleen M.  
 « Mennonites in the Paraguayan Chaco : Response to Redekop and Basso », *American Anthropologist*, New Series, vol. 77, n° 4, 1975, pp. 881-883.
- ZAMBRANO, Lilibeth  
*Paraguay y sus Yvypóra : « El conflicto agrario y el rostro velado de la soja »*, Universität Zürich, in LIENHARD, Martin, *Expulsados, desterrados, desplazados, Migraciones forzadas en América Latina y África*, España, Iberoamérica- Vervuert, 2011.

## **Textes et articles généraux sur les migrations en Amérique latine**

- ACCOCE, Pierre  
*L'émigration des Pyrénéens aux Amériques : Basques, Béarnais, Bigourdans, Gascons*, Morlaàs, Cairn éditions, 2018.
- AGAR, Lorenzo  
*Contribuciones árabes a las identidades iberoamericanas*, Madrid, Casa Árabe-IEAM, 2009.
- ALVIM, Zuleika, M. F.  
*Brava gente, Os italianos em São Paulo, 1870-1920*, São Paulo, Ed. Brasiliense, 1986.
- AZCONA PASTOR, José Manuel, RUIZ RODRIGUEZ, Ignacio  
*Identidad y estructura de la emigración vasca y navarra hacia Iberoamérica (siglos XVI-XXI) : redes sociales y desarrollo socioeconómico*, España, edición Aranzadi, 2015.
- BADE, Klaus J.  
 « Emigration to Immigration : The German experience in the Nineteenth and Twentieth centuries », *Central European History*, vol 28, n° 4, 1995, pp. 507-535.
- BASTIA, Tanja, VOM HAU, Matthias  
 « Migration, Race and Nationhood in Argentina », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 40, n° 3, 2014, pp. 475-492.
- BASTOS, Sênia Regina, ROLFSSEN, Maria do Rosário  
 « Polish Postwar Migration to Brazil », (1945-1955), *Polish American Studies*, 2012, vol 69, n° 1, pp. 55-73.



- BLANCPAIN, Jean-Pierre  
*Les Européens en Argentine : immigration de masse et destins individuels, (1850-1950)*, Paris, l'Harmattan, 2011.
- BESTENE, Jorge Omar  
 « L'immigration syrienne et libanaise en Argentine 1890-1950 », *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, n° 9, 3<sup>e</sup> année, 1988, pp. 11-32.
- BOUTTIER, Jean-Marie  
 « Les statuts des réfugiés et des apatrides », *Esprit, nouvelle*, vol 4, n° 348, 1966, pp. 631-643.
- BREDNICH, Rolf Wilh  
*Mennonite folklife and folklore : A preliminary report*, « mennonite social customs », Ottawa, Univesity of Ottawa press, 1977.
- BREGAIN, Gildas  
*Syriens et Libanais d'Amérique du sud (1918-1945)*, Paris, l'Harmattan, 2008.
- BREGAIN, Gildas  
 « L'influence de la tutelle mandataire française sur l'identification des élites syriennes et libanaises devant la société argentine (1900-1946) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 27, n° 3, 2011, pp. 177-199.
- CAGIAO VILA, Maria del Pilar  
*La emigración gallega a América del Sur*, Coruña, Ediciones Hércules, 2013.
- CAGIAO VILA, Pilar  
*Muller e emigración*, Xunta de Galicia, Santiago de Compostela, 1997.
- CLARENCE-SMITH, William G.  
 « The Industrialization of the Developing World and its impact on Labour relations, 1840-1940 », in, *Colonialisme, Institutional change and Shifts in global labour*, Karin HOFMEESTER, Pim ZWART, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2018.
- CARRÓN, Juan M.  
 « Shifting Patterns in Migration from Bordering Countries to Argentina : 1914-1970 », *The International Migration Review*, vol 13, n° 3, 1979, pp. 475-487.
- CAÑÁS BOTTOS, Lorenzo  
 « Old colony mennonites in South America : Regractions of the other », *The Cambridge Journal of Anthropology*, vol. 26, n° 1, 2006, pp. 1-23.
- CAÑÁS BOTTOS, Lorenzo  
*Old colony Mennonites in Argentina and Bolivia : nation making, religious conflict and imagination of the future*, Leiden, Brill, 2008.
- CARRÉ, Henri  
*Les Émigrés français en Amérique*, Paris, Impr. de Chaix, 1898.
- CARVALHO, Daniela, de  
*Migrants and identity in Japan and Brazil : the Nikkeijin*, London, éditeur Routledge, 2002.
- COX, Christopher, DRIEDGER, Jacob, M, TUCKER, Benjamin, V.  
 « Mennonite Plautdietsch (Canadian Old Colony) », *Journal of the International Phonetic Association*, vol 43, n° 2, 2013, pp. 221-229.
- COY, Jason Philip, POLEY, Jared, SCHUNKA, Alexander  
*Migrations in the German lands, 1500-2000*, New York, Oxford, Berghahn, 2016.
- DAGFAL, Alejandro  
 « Folie et immigration en Argentine entre le XIX et le XX siècles », *L'information psychiatrique*, vol 83, n° 7-9, 2007, pp. 751-758.
- DAVID, Philippe,  
*Recueil des actes administratifs du Haut-commissariat de la République française en Syrie et au Liban*, Beyrouth, Impr. Jeanne d'Arc, 6 vol. in-8°, 1928.

- DE BONI, Luis Alberto  
*A presença italiana no Brasil*, Porto Alegre, Escola Superior de Teologia, Torino, Fondazione Giovanni Agnelli, 3 vol, 1996.
- DE OLIVEIRA, Márcio  
 « L'immigration polonaise et la colonisation du Sud du Brésil », *Cahiers des amériques latines*, n° 60-61, 2009, pp. 95-114.
- DEMBICZ, Andrzej  
*A presença polonesa na América Latina*, Univ. de Varsovia, Centro de Estudios Latino-Americanos, 1996.
- DEVOTO, Fernando  
*Historia de los italianos en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2006.
- DEVOTO, Fernando J.  
*L'emigrazione italiana e la formazione dell'Uruguay moderno*, Torino, Fondazione Giovanni Agnelli, 1993.
- DEVOTO, Fernando  
*Movimientos migratorios : historiografía y problemas*, Buenos Aires, Centro Editor de América Latina, 1992. p. 96.
- DEVOTO, Fernando  
 « Ideas, políticas y prácticas migratorias argentinas en una perspectiva de largo plazo, (1852-1950) », *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, 1999, pp. 29-60.
- DEVOTO, Fernando  
*Historia de la inmigración en la Argentina*, Buenos Aires, Editorial Sudamericana, 2003.
- DEVOTO, Fernando  
 « Immigration, exilés, réfugiés, étrangers: mots et notions pour le cas argentin (1854-1940) », 2001, pp 90-91, in DEVOTO, Fernando, GONZALEZ BERNALDO, Pilar, *Émigration politique, Une perspective comparative : Italiens et Espagnols en Argentine et en France XIX-XX siècles*, Paris, l'Harmattan, 2001.
- DRIEDGER, Leo  
 « Changing mennonite family roles : from rural boundaries to urban networks », *International Journal of Sociology of the family*, vol. 13, n° 2, 1983, pp. 63-81.
- DANA, Leo-Paul, DANA, Teresa E.  
 Collective entrepreneurship in a Mennonite community in Paraguay, *Latin American Business Review*, vol 8, n° 4, 2008, pp. 82-96.
- DI TELLA, Torcuato  
 « Italianos en la Argentina ». Los últimos doscientos años, *Storicamente*, Università di Bologna, Dipartimento di storia, cultura, civiltà.  
[http://storicamente.org/di\\_tella\\_esp](http://storicamente.org/di_tella_esp). (consulté le 16 mars 2019).
- DONATO, Katharine M, GABACCIA, Donna  
*Gender and International Migration : from the slavery era to the global age*, New York, Russel Sage Foundation, 2015.
- DONATO M, Katharine, ALEXANDER, Joseph T., GABACCIA, Donna R., LEINONEN, Johana  
 « Variations in the Gender composition of immigrant populations : How they matter », *The International Migration Review*, vol 45, n° 3, 2011, pp. 495-526.
- FOERSTER, Robert F.  
 « A Statistical Survey of Italian Emigration », *The Quarterly Journal of Economics*, vol 23, n° 1, 1908, pp. 66-103.
- FRANZINA, Emilio  
*A grande emigração : o êxodo dos italianos do Vêneto para o Brasil*, Campinas, Editora Unicamp, 2006.

- FRANZINA, Emilio  
*Una patria espatriata : lealtà nazionale e caratteri regionali nell'immigrazione italiana all'estero* (secoli XIX e XXe) Italia, Vitervo Sette citta, 2006.
- FIRRO, Kais M.,  
*Inventing Lebanon : nationalism and the state under the Mandate*, London, Tauris, 2002.
- FRANCIS, Emerich, Klaus  
 « The Russian Mennonites : From Religious to Ethnic Group, » *American Journal of Sociology*, vol, 54, n° 2, 1948, pp. 101-107.
- GABACCIA, Donna, ZANONI, Elizabeth  
 « Transition in Gender Ratios among International Migrants », 1820-1930, *Social Science History*, vol 36, n° 2, 2012, p.p 197-221.
- GABACCIA, Donna R.  
 « Genre et migrations dans les études atlantiques de 1500 à nos jours », *Revue des migrations internationales*, vol 31, n° 1, 2015, pp. 15-37.
- GABACCIA, DONNA, R.  
*Italy's Many Diasporas: Elites, Exiles and Workers of the World*, London, UCL Press, 2000
- GILLES, Matthieu  
*Une ambition Sud-américaine*, Paris, l'Harmattan, 1991.
- GISCARD, René V.  
 « La Syrie et le Liban sous le mandat Français », *Revue des Deux Mondes (1929-1971)*, vol 26, n° 4, 1925, pp. 838-865.
- GOEBEL, Michael, « Gauchos, Gringos and Gallegos : L'Assimilation des immigrants italiens et espagnols dans la fabrication de l'Uruguay moderne, 1880-1930 », *Past & Present*, n° 208, 2010, p. 191-229.
- GONZÁLEZ MARTINEZ Elda  
*La inmigración esperada :la política migratoria brasileña desde Jãao VI hasta Getúlio Vargas*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2003.
- GOOSSEN, Benjamin W.  
*Chosen Nation : Mennonites and Germany in a Global Era*, Princenton University Press, 2017. pp. 174-199.
- GRAZIOSI, Andrea  
*Lettres de Kharkov, la famine en Ukraine 1932-1933*, Paris, Editions Noir sur Blanc, 2013. pp. 31-57.
- GREEN, Nancy L.  
 « L'immigration en France et aux Etats-Unis, historiographie comparée », Vingtième siècle, *Revue d'histoire*, n° 29, 1991, pp. 67-82.
- GREEN, Nancy L. « Gender and Migration : History and Historiography », in : *Lontane da casa : Donne italiane e diaspora globale dall'inizio del novecento a oggi*, Torino, Academia University Press, 2015, pp. 3-18.  
<https://doi.org/10.4000/books.aaccademia.889>.
- HANNERS, Sarah M.  
 « Promised Lands », *The University of Miami Inter-American Law Review*, vol 48, n° 2, 2016, pp. 186-223.
- HARDIMON, MICHAEL, O.  
*Rethinking Race : The case for deflationary realisme*, Cambridge, Massachussets, Harvard University Press, 2017.
- HASHIMOTO, Francisco  
*Cem anos da imigração japonesa : história, memória e arte*, São Paulo, UNESP, 2008.

- HOLUB, Robert C.  
*Nietzsche's Jewish Problem : Between Anti-Semitism and Anti-Judaism*, Princeton NJ, Princeton University Press, 2016. « The Försters », 2016. p.150.
- HORAK Jacob  
 « Effets of the War upon Emigration from Czechoslovakia », *Social Service Review*, vol 2, n° 1, 1928, pp. 76-81.
- HORVÁTH, R.A.  
 « Le concept de Statistique internationale et son évolution historique », *International Statistical Review*, vol 40, n° 3, 1972, pp. 281-298.
- LAVALLÉ, Bernard  
 « L'immigration au Venezuela (1850-1900), Contribution à l'étude des relations franco-vénézuéliennes au XIXe siècle », *Bulletin Hispanique*, t. 95, n° 1, 1993, pp. 295-347.
- LAVOLLÉE, Charles  
 « L'Emigration européenne dans le nouveau monde », *Revue de deux mondes* (1829-1871), nouvelle période, vol 16, n° 1, 1852, (p.129), pp. 92-129.
- LOEFFLER, James  
 Richard Wagner's « Jewish Music » : Antisemitism and Aesthetics in Modern Jewish Culture, *Jewish Social Studies*, vol 15, n° 2, 2009, pp. 2-36.
- MILLS, Rachel Joanne  
 « Communicating Community : Russian and Canadian Mennonite Correspondence, 1850-1900 », *Personal papers in History*, vol. 44, n° 1, 2009, pp. 124-137.
- MOYA, José C., MCKEOWN, Adam  
*World Migration in the Long Twentieth Century*, Washington DC, American Historical Association, 2011.
- MOYA, José C.  
*Cousins and Strangers : Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley, University of California Press, 1998.
- MOYA, José C.  
 « Immigrants and Associations : A Global and Historical Perspective », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 31, n° 5, 2005, pp. 833-864.
- MOYA, José C.  
 « Commentary : Gender and Migration : Searching for Answers to Basic Questions », *Social Science History*, vol 36, n° 2, 2012, pp. 269-274.
- MOYA, José C., MUÑOZ, Patricia, « Las Asociaciones de inmigrantes : en búsqueda de pautas históricas globales », *Historia Social*, n° 70, in *Patrias Lejos de Casa : el asociacionismo emigrante español*, siglos XIX-XX, 2011, pp. 9-41.
- MOYA, José C.  
 « L'Amérique Ibérique dans l'histoire globale des migrations », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, vol. 2, n° 51, 2015, pp.15-34.
- NASCIMBENE, Mario C.  
*Italianos hacia América : los flujos emigratorios regionales y provinciales peninsulares con destino al Nuevo Mundo (1876-1978)*, Buenos Aires, Centro de estudios sobre la inmigración, 1994.
- NASCIMBENE, Mario C.  
*Historia de los Italianos en Argentine 1835-1920*, Buenos Aires, CEMLA, 1987.
- ONO, Kazuichiro  
 « The problem of japanese emigration », *Kyoto University Economic Review*, vol. 28, n° 1, 1958, pp. 40-54.

- OPATRNY, Josef  
 « Notas acerca de las emigraciones Checa y Eslovaca a Iberoamérica », in LLORDÉN MIÑANBRES, Moisés (Comp.) *Acerca de las migraciones centroeuropeas y mediterráneas a Iberoamérica, aspectos sociales y culturales*, Oviedo, Universidad de Oviedo, 1995, pp. 64-81.
- OTERO, Hernán  
*Historia de los franceses en la Argentina*, Buenos Aires, editorial Biblos, 2012.
- PARK, Kyeyoung  
 « A Rhizomatic Diaspora : Transnational Passage and the sense of place among Koreans in Latin America », *Urban anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development*, vol 43, n° 4, 2014, pp. 481-517.
- REGEV, Eyal,  
 « Comparing Sectarian Practice and Organization : The Qumran Sects in Light of the Regulations of the Shakers », Hutterites, Mennonites and Amish, *Numen*, vol 51, n° 2, 2004, pp. 146-181.
- REGGIANI, Andrés, GONZÁLEZ BOLLO, Hernán  
 « Crise de la race » et politiques démographiques en Argentine (1920-1940) », *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, 2007, n° 95, pp. 29-44.
- ROCHE, Jean, *La colonisation allemande et le Río Grande do Sul*, Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, 1959.
- SAIJA Marcello  
*L'emigrazione transoceánica tra Otto e Novecento e la storia delle comunità derivate: atti del convegno internazionale*, Messina, Trisform, impr. 2009.
- SAINT SAUVER-HENN, Anne  
 « Identités allemande et judéo-allemande des immigrés allemands en Argentine : une différence d'intégration ? » in : *Migrations, intégrations et identités multiples : Le cas de l'Allemagne au XXe siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, p. 49.
- SINKE Suzanne M.  
 « Gender and Migration : Historical perspective » *The International Migration Review*, vol 40, n° 1, 2006, pp. 82-103. (p. 92)
- SAKURAI, Celia  
 « L'immigration des japonais au Brésil dans l'après- (1950-1980) », *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 71/72, 2008, pp. 151-174.
- SÁNCHEZ ALBORNOZ, Nicolás  
*Españoles hacia América, la Emigración en masa, (1880-1930)*, Madrid, Alianza América, 1995.
- SÁNCHEZ ALONSO, Blanca  
*Las causas de la emigración española, 1880-1930*, Madrid, Alianza editorial, 1995.
- SÁNCHEZ-ALONSO, Blanca  
 « The age of mass migration in Latin America », *Economic History Review*, vol 72, n° 1, 2019, pp. 3-31.
- SÁNCHEZ ALONSO, Blanca  
 « The other Europeans : Immigration into Latin America and the international labour market (1870-1930) », *Journal of Iberian and Latin American Economic History*, Año 25, n° 3, 2007, pp. 395-426.
- SÁNCHEZ ALONSO, Blanca  
 « Algunas reflexiones sobre las políticas de inmigración en América Latina en la época de las migraciones de masas », *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, vol, 18, n° 53, 2004, pp. 155-176.

- SÁNCHEZ ALONSO, Blanca  
 « Those Who Left and Those Who Stayed behind : Explaining Emigration from the Regions of Spain, 1880-1914 », *The Journal of Economic History*, vol 60, n° 3, 2000, pp. 730-755.
- SÁNCHEZ CANO, José  
 « La nacionalidad y la consagración conciliar en la Iglesia Ortodoxa Ucraniana », *Revista española de la opinión pública*, n° 31, 1973, pp. 239-311.
- STEIN, S.J., STEIN, B.H.  
*The colonial heritage of Latin America*, New York, Oxford University press, 1970. p. 119., in Carlos Hasenbalg, « Raza y política en Brasil ». Buenos Aires, Clacso, 2018, pp. 542.
- SAWASTKY, Rodney J.  
 « Domesticated Sectarianism : Mennonites in the United States and Canada in Comparative Perspective », *The Canadian Journal of Sociology*, vol. 3, n° 2, 1978, pp. 233-244.
- SEGRET, Guillaume, LINTZ, Yannick  
*Une histoire de la législation, patrimoine en Syrie et au Liban sous le mandat français*, Paris, Geuthner, 2012.
- SMITH William L.  
 « Are the old order Amish becoming more like the Hutteristes ? », *Michigan Social Review*, n° 10, 1996, pp. 68-86.
- SOHN, Anne-Marie. « Concubinage et illégitimité ». *Encyclopedia of European Social History*, 4, Charles Scribner's Sons, 2001, pp. 259-267. Halshs-00085842. Consulté le 27 avril 2017.
- SOLBERG, Carl  
 « Rural unrest and agrarian policy in Argentina, 1912-1930 », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol 13, n° 1, 1971, pp. 18-52.
- THIBAUD, Clément  
 « Race et citoyenneté dans les Amériques (1770-1910) », *Le Mouvement social*, n° 252, 2015, pp. 5-19.
- TIGNER, James L.  
 « Japanese into Latin America : A Survey », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol 23, n° 4, 1981, pp. 457-482.
- TOEWS, John B.  
 « Lost Fatherland : The Story of Mennonite Emigration from Soviet Russia, 1921-1927 », (Studies in Anabaptist and Mennonite History N° 12) Scottdale, Pa, Herald Press.
- TRUZZI, Oswaldo  
 « Libanais et Syriens au Brésil (1880-1950) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n°1, 2002, pp. 123-147.
- TURNER, Edmund  
 « German Influence in South Brazil », *The Public Opinion Quarterly*, vol 6, n° 1, 1942, pp. 57-69.
- WILLCOX, Walter, FERENCZI, Imre  
*International Migration*, Vol. 1, « Statistics », New York, National Bureau of Economic Research, 1929; et Vol. 2, New York, National Bureau of Economic Research, 1931. Statistique Paraguay, pp. 558-563.
- YÁÑEZ GALLARDO César  
*Saltar con red : la temprana emigración catalana a América 1830-1870*, Madrid, Alianza Editorial, 1996.
- XU LU, Sidney, *The Making of Japanese settlers colonialisme*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 237.

- ZOLBERT, Aristide  
*A nation by design : immigration policy in the fashioning of America*, New York, Harvard University Press, 2006.
- ZUBRZYCKI, Bernarda  
 « Polish Immigrants in Argentina », *Polish American Studies*, vol 69, n° 1, 2012, pp. 75-98.

## Textes et articles généraux sur les migrations internationales

- ANDERSON, Cory  
 « Religiously motivated migration », *The Sociological Quarterly*, vol 57, n° 3, 2016, p. 387-414.
- ARANGO, Joaquin  
 Explaining Migration : A Critical View, *International Social Science Journal*, vol 52, n°165, 2000, pp. 283-296.
- ARANGO, Joaquin, « Las Leyes de las migraciones de E.G. Ravenstein, cien años después », *Revista Española de Investigaciones Sociológicas*, publié par *American Sociological Review*, n° 32, oct.-déc. 1985, pp. 7-26.
- BAINES, Dudley  
 « European Emigration, 1815-1930 : Looking at the Emigration decision again », *The Economic History Review*, new series, vol 47, n° 3, 1994, pp. 525-544.
- BASTENIER, Albert  
*Qu'est-ce qu'une société ethnique ?* Paris, PUF, 2015.
- BERTAUX, Daniel  
 « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers Internationaux de Sociologie, Histoire de vie et vie sociales*, vol. 69, 1980, pp. 197-225.
- BERTOCCHI, Graziella, STROZZI, Chiara  
 « International migration and the rôle of Institutions », *Public Choice*, vol 137, n° 1-2, 2008, pp. 81-102.
- BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc  
*Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, 2014
- BOURMAUD, Philippe  
 « Nationalité, internationalisme et visée coloniale dans les mandats français (1920-1946) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 137, 2015, pp.75-94.
- BOYD, Monica  
 « Family and Personal networks in international migration : Recent developments and new agendas », *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, 1989, pp. 638-670.
- BREANT, Hugo  
 « Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres ». Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations Unies, Chiffres et nombres dans l'argumentation politique, *Mots, les langages du politique*, n° 100, 2012, pp. 153-171.
- BRETTELL, Caroline B., HOLLIFIED, James  
*Migration theory-talkind accross disciplines*, New York, Routledge, 2015.
- BRUNEAU, Michel  
*Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Anthropos, 2004, p. 155. in Antoine DUMONT, « L'état de recherches sur les associations des migrants internationaux », « Le phénomène des centres associatifs dans quelle mesure ont-ils bénéficié les immigrants ? », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 26, n° 2, 2010, pp. 117-137.

- CONGDON, Peter, STILLWELL, John  
*Migration models : macro and micro approaches*, London, Belhaven Press, 1991.
- COURGEAU, Daniel, LELIÈVRE, Eva  
 « Changement de paradigme en démographie », *Population*, vol. 51, n° 3, 1996, pp. 645-654.
- DAVIS ROOT, Brenda, DE JONG, Gordon  
 « Family Migration in a Developing Country », *Population Studies*, vol 45, n° 2, 1991, pp. 221-233.
- DE HAAS, Hein  
 « Migration and Development : A Theoretical Perspective, *The International Migration Review*, vol 44, n° 1, 2010, pp. 227-264.
- DE HAAS, Hein  
 « Turning the Tide ?. Why Development will not stop migration », *Development and Change*, vol 38, n° 5, 2007, pp. 819-841.
- DE JONG, Gordon, GARDNER Robert W.  
*Migration Decision Making. Multidisciplinary Approaches to Microlevel Studies in Developed and Developing Countries*, New York/Oxford, Pergamon Press, 1981.
- DE JONG, Gordon F. « Expectations, Gender, and Norms in Migration Decision-making », *Population Studies*, Vol 3, n° 54, 2000, pp. 307-319.
- DELCROIX, Catherine, LAGIER, Elsa, TCHOLAKOVA, Albena  
 « Comment la sociologie des migrations internationales permet-elle de repenser l'équilibre entre structures et actions ? », *Migrations et Sociétés, Centre d'information et d'études sur les migrations internationales*, vol 2, n° 164, 2016, pp. 25-34.
- DEVOTO, Fernando.  
 « Las cadenas migratorias italianas : algunas reflexiones a la luz del caso argentino », Buenos Aires, *Estudios Migratorios Latinoamericanos, CEMLA*, n° 8, 1988.
- DEVOTO, Fernando, « Immigration, exilés, réfugiés, étrangers: mots et notions pour le cas argentin (1854-1940) », 2001, pp 90-91, in DEVOTO, Fernando, GONZÁLEZ BERNALDO, Pilar, *Émigration politique, Une perspective comparative : Italiens et Espagnols en Argentine et en France XIX-XX siècles*, Paris, l'Harmattan, 2001.
- DORIGO, Guido, TOBLER, Waldo  
 « Push-Pull Migration Laws », *Annales of the Association of American Geographers*, vol 73, n° 1, 1982, pp.1-17.
- DUBUCS, Hadrien  
 « Quelle place pour le culturel en géographie des migrations internationales ? », *Géographie et cultures*, n° 93-94, 2015, pp. 325-346.
- DUMONT, Antoine  
 « L'état de recherches sur les associations des migrants internationaux », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 26, n° 2, 2010. pp. 117-137.
- ELTIS, David  
 « Free and coerced transatlantic migrations : some comparisons », *The American Historical Review*, vol 88, n° 2, 1983, pp. 251-280.
- FINDLAY Allan  
 « A Migration Channels Approach to the Study of High Level Manpower Movements : A Theoretical Perspective », *International Migration*, 28, n°. 1990, pp. 15-23.
- FAWCET, James  
 « Migration Psychology : New Behavioral Models », *Population and Environment*, vol 8, n° 1-2, 1985, pp. 5-14.



- FAWCETT, James T.  
 « Networks, Linkages and Migration Systems », *International Migration Review*, vol 23, n°3, 1989, pp. 671-680.
- FARGUES, Philippe  
 « International Migration and the Demographic Transition : A Two-Way Interaction », *The International Migration Review*, vol 45, n° 3, 2011, pp. 588-614.
- GABACCIA, Donna R.  
 « Genre et migrations dans les études atlantiques de 1500 à nos jours », *Revue européenne des migrations internationales* ; vol. 31, n° 1, p. 15-37 (p.26)  
 « Femmes en migration : travail, famille », 2015. p. 29.
- GABACCIA, Donna, ZANONI, Elizabeth  
 « Transition in Gender Ratios among International Migrants, 1820-1930, *Social Science History*, vol 36, n° 2, 2012, pp. 197-221.
- GRIGG, David, B.  
 « E.G. Raveinstein and the laws of migration », *Journal of Historical Geography*, vol. 3, n° 1, 1977, pp. 41-54.
- GRIGG, David, B.  
*Geography and Migration*, edited by Vaughan Robinson, UK, US, The International library of Studies on Migration, An Elgar Reference Collection, 1996. pp. 105-118.
- HAGAN, Jacqueline, EBAUGH, Helen Rose  
 « Calling upon the sacred : migrants use of religion in the migration process », *International Migration Review*, vol. 37, n° 4, Winter 2003, pp. 1145-1162.
- HEBERLE, Rudolph  
 « The Causes of Rural-Urban Migration a survey of German », *American Journal of Sociology*, vol 43, n° 6, 1938, pp. 932-950.
- HERMAN, Emma  
 « Migration as a Family Business : The Role of Personal Networks in the Mobility Phase of Migration », *International Migration*, vol 44 n° 4, 2006, pp. 191-230.
- HERAN, François  
*Migrations et sociétés*, Paris, Collège de France, Fayard, 2018.
- HOERDER, Dirk  
*Migrations and belongings, 1870-1945*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2014.
- HORVÁTH, Robert, A.  
 « Le concept de Statistique internationale et son évolution historique », *International Statistical Review*, vol 40, n° 3, 1972, pp. 281-298.
- KRISSMAN, Fred  
 « Sin Coyote Ni Patrón: Why the Migrant Network Fails to Explain International Migration », *The International Migration Review*, vol 39, n° 1, 2005, pp. 4-44.
- LAFORGE, Julia M.L., MCLEMAN, Robert  
 « Social capital and drought-migrant integration 1930s Saskatchewan », *Le Géographe Canadien*, vol 7, n° 4, 2013, pp. 488-505.
- LUDGER, Pries  
*Rethinking transnationalism : the meso link of organisations*, London, NY, Routledge, 2008.
- MASSEY S. Douglas  
 « Social structure, household strategies and the cumulative causation of migration », *Population Index*, vol 56, n° 1, 1990, pp. 3-26
- MAC DONALD, John S., MAC DONALD, Leatrice D.  
 « Chain Migration, Ethnic Neighbourhood Formation and Social Networks », *Milbank Memorial Fund Quarterly*, vol 42, 1964, pp. 82-97.

- MAC DONALD, J.S.  
 « Some Socio-Economic Emigration Differentials in Rural Italy, 1902-1913, *Economic Development and Cultural Change*, vol 7, n° 1, 1958, pp. 55-72.
- MC KEOWN, Adam  
 « Les migrations internationales à l'ère de la mondialisation industrielle, 1840-1940 », *Le Mouvement social*, n° 241, 2012, pp. 31-46.
- MEDICK, Hans  
 « The proto-industrial family economy: the structural function of household and family during the transition from peasant society to industrial capitalism », *Social History*, vol 1, n° 3, 1976, pp. 291-315.
- MENDELS, Franklin  
 « Des industries rurales à la protoindustrialisation : historique d'un changement de perspective », *Economies, sociétés, civilisations*, vol 39, n° 5, 1984, pp. 977-1008.
- MILLS, Rachel Joanne  
 « Communicating Community : Russian and Canadian Mennonite Correspondence, 1850-1900 », *Personal papers in History*, vol. 44, n° 1, 2009, pp. 124-137.
- MOROKVASIC, Mirjana  
 « Birds of passage are also women », *The International Migration Review*, vol 18, n° 4, 1984, pp. 886-907.
- MYERS, Scott M.  
 « The Impact of Religious involvement on migration », *Social Forces*, vol 79, n° 2, 2000, pp. 755-783.
- NÚÑEZ SEIXAS, Xosé Manuel  
 « Leadership ethnique, exil politique et ethnonationalisme chez les collectivités ibériques en Amérique latine (1880-1960), in DEVOTO, Fernando, GONZÁLEZ BERNALDO, Pilar, *Émigration politique. Une perspective comparative : Italiens et Espagnols en Argentine et en France, XIX-XX*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 263-294.
- NÚÑEZ SEIXAS, Xosé M.  
 « La recreation de la paroisse : les immigrants galiciens à Buenos Aires (1900-1940) » In, *Hommes et Migrations*, n° 1256, 2005, pp. 6-24.
- NÚÑEZ XEIXAS, José M.  
 «Deconstruyendo la parroquia : Asociacionismo, redes sociales y habitat urbano de los inmigrantes gallegos en Buenos Aires» (1900-1930), *Historia Social*, n° 11, 2011, in *Patrias lejos de casa : El Asociacionismo emigrante español, siglos XIX-XX*, 2011, pp. 107-133.
- PICHE, Victor,  
 « Les Théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs », *Population*, vol 68, n° 1, 2013, pp. 153-173.
- PIGUET, Etienne  
 « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 3, 2013, pp. 141-161.
- PORTES, Alejandro  
 « Social Capital : Its Origins and Applications in Modern Sociology », *Review of Sociology*, vol. 24, 1998, pp. 1-24.
- PRENCIPE, Lorenzo  
 « La religion des migrants en tant qu'élément de cohésion sociale », *Migrations & Société*, vol 1, n° 139, 2012. pp. 101-120.
- ROKEACH, Milton  
 « Religious Values and Social Compassion », *Review of Religious Research*, vol. 11, n° 1, 1969, pp. 24-39.

- RUSHBY, William, THRUSCH, John C.  
 « Mennonites and Social Compassion : The Rokeach Hypothesis », *Review of Religious Research*, vol. 15, n° 1, 1973, pp. 16-28.
- RAVENSTEIN, Ernest George  
 « The Laws of Migration », *Journal of the Statistical Society of London*, vol. 48, n° 2, 1885, pp. 167-235.
- RAVENSTEIN, Ernest George  
 « The Laws of Migration », *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 52, n° 2, 1889, pp. 241-305.
- RAVENSTEIN, Ernest George  
 « The Birthplace of the People and the Laws of Migration », *The Geographical Magazine*, vol. 3, 1876, pp. 173-233.
- REDEKOP, Calvin  
 Mennonite Society, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989.
- REDEKOP, Calvin  
*Strangers become neighbours : mennonite and indigenous relations in the paraguayian Chaco*, Scottsdale, Az, Herald Press, 1980.
- STARK, Oded  
 « Migration Types : The Rôle of relative deprivation », *The Economic Journal*, vol 101, n° 408, 1991, pp. 1163-1178.
- STARK, Oded, TAYLOR, J. Edward  
 « Relative deprivation and international migration », *Demography*, vol 26, 1989, p. 1-14.
- SAYAD, Abdelmalek  
*La double absence*, Paris, edition du Seuil, 2016.
- SÉGUY, Jean  
 « Problèmes historiques et sociologiques actuels de l'anabaptisme », *Sociologie des religions*, 4<sup>ème</sup> année, n° 7, 1959, pp. 105-115.
- SIMON Gildas  
 « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 22, n° 2, 2006, pp. 9-21.
- SINKE Suzanne M.  
 « Gender and Migration : Historical perspective », *The International Migration Review*, vol 40, n° 1, 2006, pp. 82-103.
- SOHN, Anne-Marie  
 « Concubinage et illégitimité ». *Encyclopedia of European Social History*, 4, Charles Scribner's Sons, 2001, p. 259-267, 2001. halshs-00085842
- SONJA, Haug  
 « Migration Networks and Migration Decision-Making », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 34, n° 4, 2008, pp. 585-605.
- STARK, Oded  
 « On Marriage and Migration », *European Journal of Population, Revue Européenne de Démographie*, vol 4, n° 1, 1988, pp. 23-37.
- STOUFFER, Samuel A.  
 « Intervening opportunities » : a theory relating mobility and distance », *American Sociological Review*, n° 5, december, 1940, pp. 845-867.
- TODARO, Michael, P.  
 « A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries », *American Economic review*, vol 59, n0 1, 1969, pp. 138-148.

- TODARO, Michael, P., HARRIS, John  
 Migration, unemployment and development a two sector analysis, *The American Economic Review*, 1970, vol 60, n° 1, 1970, pp. 126-142.
- TOMASKE, John A.  
 « The Déterminants of Intercountry differences in european emigration, 1881-1900 », *The Journal of Economic History*, vol 31, n° 4, 1971, pp. 840-853.
- TRENT, Alexander J., STEIDL, Annemarie  
 « Gender and the « Laws of Migration » : A reconsideration of Nineteenth Century Patterns », *Social Science History*, vol. 36, n° 2, (p. 2012), pp. 223-241.
- WEBER, Max  
*L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Jean-Pierre Grossein éditeur scientifique, Paris, Gallimard, 2004.

## Autres textes

- BAYO, Ciro,  
*Vocabulario criollo-español sudamericano*, Madrid, Librería de los sucesores de Hernando, 1910.
- Dictionnaire de biographie française, t. IV, Paris, Letouzey et Ané, 1948, p. 1399.
- Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> siècle, Pierre Larousse, 1874.
- Dictionnaire de droit international public, SALMON, J. (dir), Bruxelles, Bruylant, 2001. p. 905.
- Flora Europea, vol 2, col I, Cambridge University Press, 1968, p. 230.
- Les plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers les âges*, vol II, Encyclopédie biologique, BOIS, Désiré, Paris, Paul Lechevalier éditeur, 1928, pp. 78-81.
- Répertoire général de pharmacie pratique, par Dorvault, Paris, Asselin et Houezau, 1898. 1<sup>ère</sup> éd. 1844, s.v. points divers.

## Journaux

- El Paraguay Independiente : 1845-1852.
- El Semanario de Avisos y Conocimientos Útiles : 1853-1868.
- Eco del Paraguay - periódico político comercial y literario : 1855-1857.
- Cabichui : 1867-1868.
- Le Courier de la Plata : 1865-1946
- Bulletin de la Société Botanique de France, 1875, t. 22, p. 93.
- Organo Degl'Italiani Residente nella Republica, 1886.
- La Ilustración Paraguaya, 31 décembre 1888.
- Le Petit Journal de la Plata, 1895.
- Catalunya, Periodic Català, Any 1, n° 4, n° 65, 1919.
- Bollettino dell emigrazioni, Anno 26, n° 4, Génova, Italia, 1927, p. 494.
- Mennoblatt, journal mennonite - colonia Fernhein - Chaco Paraguayo: 1930.



# ANNEXES

## Chapitre 1

### Annexe 1 : Le maté – *Ilex Paraguariensis*



Cliché : UNESCO – (Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture). La loi n° 4261 du 7 janvier 2011 déclare patrimoine culturel (boisson nationale) le « Tereré ». (le maté frais) au Paraguay. En 2020 le « Tereré » est élu par l'UNESCO Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

## Chapitre 4

### Annexe 2 : Décret d'établissement de la colonie la « Nouvelle-Bordeaux »

Décret de Loi du 14 mai 1855

Vu la nécessité d'établir la Colonie sur un lieu qui de par sa situation, sa communication facile, sa salubrité et la fertilité de son sol, offre des avantages aux colons venus aux frais du gouvernement et peut, en même temps, attirer d'autres cultivateurs nationaux ou étrangers qui voudront s'y établir ;

A été accordé et décrété :

Art. 1- Le lieu du Grand Chaco, connu sous le nom de l'ancienne Réduction de Don Amancio González Escobar, ecclésiastique, est destiné à l'établissement de la première colonie étrangère dans le Paraguay.

Art. 2- La Colonie portera le nom de la Nouvelle Bordeaux en souvenir de la colonie française qui est engagée à partir du port de cette ville pour la République du Paraguay.

Art. 3- L'église paroissiale de la Nouvelle Bordeaux sera mise sous la protection de Saint François<sup>1938</sup>.

Art. 4- Les émigrants que le Gouvernement a contractés en Europe s'établiront dans l'endroit indiqué dans l'article 1<sup>er</sup> ; ils recevront en toute propriété dès qu'ils auront rempli les conditions suivantes, une portion déterminée de terrain, et ce, pour chaque personne apte au travail de la terre.

Art. 5- Chaque colon aura une habitation et sera nourri pendant un an, prolongeant ainsi le délai de huit mois portés sur son contrat conclu en Europe.

Art. 6- Chaque colon recevra aussi à sa charge et pour son compte, les animaux domestiques dont il aura besoin, tels que bœufs, vaches, brebis, porcs, volailles, et les semences pour ses ensemencements.

Art. 7- Le Gouvernement fournira aux colons, également pour leur compte, les instruments qu'ils demanderont tels que haches, bêches, herminettes et pelles.

Art. 8- La Colonie est essentiellement agricole ; chaque colon fera de la culture des terres sa principale occupation ; il pourra semer, récolter ses produits et en disposer avec la plus complète liberté, sans charge ni autre condition que celle d'informer préalablement de ce qu'il vendra ou exportera de la Colonie, au chargé de la comptabilité qui lui délivrera un document afin de constater que le porteur a bien rempli l'obligation de déclaration préalable.

Art. 9- Les manœuvres, tels que charrons, charpentiers, cordonniers, serruriers, qui s'établiront dans la colonie pourront également y exercer leur profession.

Art. 10- Dès la troisième année de leur établissement, chaque colon destinera le quart des produits de sa récolte à la vente, tels que coton, mélasse, anis, cochenille, tabac, au paiement de son passage, depuis l'Europe jusqu'au Paraguay, et du montant de ce qu'il aura reçu conformément aux articles précédents 5 et 6.

<sup>1938</sup> En l'honneur du fils du Président Francisco Solano López.

Art. 11- Pendant dix ans à partir de l'établissement de la colonie, le produit de ses travaux agricoles sera libre de tout impôt, contribution ou charge. Les colons seront exempts de tout service militaire excepté celui de la garde nationale au cas où la sûreté de la colonie même, l'exigeât. Les dix années révolues, les colons paieront les impôts auxquels sont assujettis les cultivateurs et fermiers nationaux.

Art. 12- À chaque colon âgé de seize ans, il sera assigné quatre « cuadras carrés » mesure du pays, pour ferme ou champ de culture. Cette étendue de terrain pourra être augmentée conformément au nombre et à l'âge de la famille du colon. Cette portion de terre sera sa propriété pleine et entière dès qu'il aura satisfait aux obligations stipulées dans l'article 10 et il recevra le document ou titre officiel qui légitime sa propriété. (le colon deviendra propriétaire de sa terre de culture)

Art. 13- La portion de terre adjugée à chaque colon sera mesurée et bornée. Dans la ville, chaque famille aura pour propriété un emplacement de terre avec maison. Le colon célibataire aura un emplacement de terre sans maison avec l'obligation d'en construire une dès qu'il aura établi sa ferme.

Art. 14- Pour le règlement de la comptabilité, il sera ouvert un compte courant numéroté à chaque colon, père de famille ou homme célibataire.

Art. 15- Il sera également ouvert un registre ou matricule où seront enregistrés les noms de chaque colon, âge, sexe, état, conditions et les personnes de sa maison formant ainsi une annexe du registre des archives où sont inscrits les certificats de naissance, de moralité, de profession et de vaccin que doit avoir chaque colon.

Art. 16- Il sera annexé au présent décret une copie du plan de la Colonie, un local pour une chapelle et une habitation pour le chapelain ou le curé, et un cimetière public en dehors de la population.

Art. 17- Tout le terrain adjacent à la Colonie sera mesuré et divisé en lots de ferme. Dans l'avenir, selon les circonstances, il sera constitué de terrains destinés à des pâturages.

Art. 18- Les fermes ou champs s'affermont ou se vendront à cent piastres rachetables de 5% à tout individu national ou étranger, à condition de les cultiver dans l'année qui suivra l'acquisition.

Art. 19- Le prix de vente pour chaque lot de ferme sera à raison de huit piastres par « cuadra carrée ».

Art. 20- Le Gouvernement ayant été informé du fait que, parmi les colons, il n'y a personne qui possède la langue espagnole pour rédiger en cette langue les actes judiciaires. Il nomme le citoyen paraguayen Luis Caminos, juge de paix de la Nouvelle Bordeaux.

Art. 21- Ledit juge de paix de la Colonie traduira en français le règlement des juges de paix, les statuts de l'administration de la justice et les dispositions décrétées à cette date, sur la manière de procéder dans les jugements de manière provisoire, jusqu'à ce que l'expérience fasse connaître les spécialités nécessaires à la Colonie.

Art. 22- Le juge de paix de la colonie est spécialement chargé d'y faire la police, de maintenir les colons en paix et en ordre, de concilier les petites querelles qui peuvent surgir entre eux.



Art. 23- Ledit juge de paix, Luis Caminos, est nommé pourvoyeur de la Colonie avec les attributions, fonctions, juridictions et facultés signalées dans le règlement de cette date pour le meilleur usage du dit emploi.

Art. 24- Le juge de paix et pourvoyeur, de la colonie aura un majordome, et deux employés de son administration.

Art. 25- Le juge de paix et intendant, et les employés de son bureau mentionné dans l'article précédent, auront maison et assistance (domestiques).

Art. 26- Le Gouvernement suprême accordera quelques honoraires spéciaux au curé de la colonie aussitôt qu'il voudra se dédier à l'enseignement de la jeunesse, ou bien il chargera de cet emploi une personne capable avec un salaire mensuel, jusqu'à ce que les colons puissent entretenir une école.

Art. 27- Le juge civil de 1<sup>er</sup> instance, le citoyen Nicolas Vázquez, se présentera à la Colonie et fera reconnaître devant les colons le citoyen nommé Luis Caminos en qualité de juge de paix et de pourvoyeur, lequel prêtera le serment qu'ordonnent les lois de la Patrie.

Art. 28- L'harmonie et les bons rapports avec les indigènes du Chaco seront entretenus et cultivés comme ils l'ont été jusqu'à aujourd'hui.

Le Président de la République désirant avant tout, prévenir toute attaque que ces indiens pourraient attenter contre les colons, enverra à la Colonie une forte garnison de trois armées sous les ordres immédiats du Commandant nommé à ce jour avec les ordres et les instructions nécessaires. Lesdites forces iront en augmentant toutes les fois que la sûreté de la Colonie l'exigera.

Art. 29- La garnison sera relevée par tiers tous les quatre mois. Les officiers et les soldats qui ne pourront continuer leur service pour cause de maladies reconnues, seront aussitôt relevés.

Le commandant de la garnison ne sera pas relevé avant un an, si ce n'est en cas de maladie ou de circonstances spéciales qui l'exigent.

Art. 30- Les salaires de la garnison de la colonie sera la même que ceux affectés aux troupes de la capitale, payables tous les deux mois au Ministère de la Guerre.

Art. 31- Les militaires, qui une fois leur temps accompli voudront s'établir dans la colonie, jouiront de tous les privilèges qui y sont établis.

Art. 32- Il sera établi provisoirement une police fluviale au port de la Nouvelle Bordeaux et quand la colonie sera en état d'ouvrir son commerce, il y sera établi un port marchand avec son règlement particulier.

Assomption, le 14 mai 1855. Carlos Antonio López – José Falcón, Secrétaire intérim du Gouvernement Suprême<sup>1939</sup>.

Le président Carlos A. López signa ce décret sur les conditions du fonctionnement de la première colonie au Paraguay la « Nouvelle Bordeaux »<sup>1940</sup>.

<sup>1939</sup> Assomption, 1856, Tome 1, Archives diplomatiques, Quai d'Orsay.

<sup>1940</sup> Archives Nationales d'Asunción, Section Historique (SH, Sección Historia) vol 314, n° 17, fol 3. Asunción. Publié dans le El Semanario. Décret d'établissement de la colonie la Nouvelle Bordeaux, « El Semanario », n° 107, *op.cit.*, 9 de junio 1855. Sur la colonie « Nouvelle Bordeaux », Correspondances Assomption, t.1 fol. 14, 25, 146, 1854-1962 ; Correspondance politique Paraguay, t.1, 1856 ; Comte Lucien

Annexe 3 : Décret d'établissement de la colonie « Présidente González » – (Colonie Nationale)

**Décret d'établissement de la colonie Président Gonzalez (Colonie Nationale) (1891)**

Article 1<sup>er</sup>

Le terrain de la colonie sera divisé en carrés de huit *cuadras*<sup>1941</sup> de façade sur huit *cuadras* de fond avec un chemin de chaque côté. Chaque *cuadra* carré sera subdivisé en quatre lots égaux de seize *cuadras* de superficie.

Article n° 2

À chaque famille d'agriculteur, l'on vendra deux lots ou la moitié du carré au prix de deux pesos forts, la *cuadra* de dix mille *varas*<sup>1942</sup>, payables en dix annuités égales, ou à raison de *un peso fuerte* la *cuadra* payable au comptant.

Les frais d'arpentage et de bornage, qui ne devront pas dépasser quatre pesos forts par lot de seize *cuadras*, sont à la charge du colon. Ils seront payables en dix annuités égales pour ceux qui achèteront le terrain à échéance et comptant.

Le mari et la femme seuls sont considérés comme une famille.

Article n° 3

Lorsque le colon aura choisi son lot, si l'achat est fait à échéance, le commissaire de la colonie lui délivrera une police de vente signée par lui-même et le colon et enregistrée au commissariat général d'Immigration à Assomption. Dans cette police, seront spécifiés l'extension du terrain, les numéros des lots et les conditions de la vente. Le présent règlement sera reproduit au verso de la police. Chaque règlement sera réalisé en deux exemplaires dont l'un sera remis au colon l'autre déposé au commissariat de la colonie. Les titres définitifs seront délivrés deux ans après l'établissement du colon, et si l'achat a été fait à échéance, le terrain restera grevé au profit de la Nation pour les sommes dues, tant pour l'achat du terrain que pour les animaux, les outils et les subventions fournis.

Article n° 4

Si une famille se distingue par son travail et sa bonne conduite, on pourra lui céder, aux conditions établies par l'art. 2, jusqu'à quatre lots en plus des seize *cuadras* carrées. Il sera alloué à la famille qui, dans un délai de deux ans à compter de son établissement, aura cultivé et ensemencé seize *cuadras* carrées, trente-deux *cuadras* carrées de terrain.

Article n° 5

Les célibataires sont seulement admis s'ils sont reconnus comme étant des gens travailleurs et de bonne conduite. Un inconnu désirant être admis comme colon devra au préalable travailler

---

de Brayer, 22 février 1856, fol 119, Archives Diplomatiques du Quai d'Orsay, La Courneuve, AMAE. Minutier du Consulat de France à Assomption, Archives Diplomatiques de Nantes.

<sup>1941</sup> Mesure de longueur (espagnole) équivalent à 100 ou 150 mètres.

<sup>1942</sup> Unité de longueur (espagnole) équivalent à 0,866 mètre environ.

pendant six mois, soit pour le compte de l'administration, soit chez un colon établi.

Article n° 6

À chaque famille, il sera remis au moment de son établissement et à sa demande :

- une scie passepartout ;
- une meule à aiguiser ;
- une petite hache à main pour chaque homme, une hache et une pelle ;
- un coutelas et une bêche plate pour chaque membre de la famille qui pourra travailler ;
- une vache à lait avec son veau ;
- une paire de bœufs de travail, un joug, une paire de courroies, une chaîne en fer et une

charrue aux familles qui en feront la demande, sitôt qu'elles auront préparé deux *cuadras* de terrain pour ensemer (\* des boeufs seront mis alternativement à la disposition des familles par le commissariat de la colonie pour traîner les bois).

Tous ces objets seront vendus au prix coûtant au colon et payables en trois annuités : la première deux ans après l'établissement du colon, la seconde, trois ans et la troisième quatre ans après.

Article n° 7

Les graines nécessaires pour ensemer la première année seront données aux colons à titre gratuit.

Article n° 8

Aux familles qui n'auront pas de ressources et sur leur demande il sera alloué, à titre d'avance, un financement de quarante centavos par jour par adulte et vingt centavos pour les enfants pendant les premiers mois de leur installation. Ces avances seront remboursables une moitié à la fin de la cinquième année à partir de la date d'établissement et l'autre moitié à la fin de la sixième année.

Article n° 9

Toutes les avances seront faites sans intérêt, mais si, au jour de l'échéance, le colon ne paye pas la somme due, on lui demandera depuis à partir de ce jour de régler un intérêt de 8 % sur cette somme.

Article n° 10

Afin de faciliter l'approvisionnement des colons, le commissariat de la colonie fera abattre chaque semaine le nombre d'animaux nécessaires et leur vendra la viande à prix coûtant. Il sera établi au commissariat une épicerie où les colons pourront acheter les provisions à un prix raisonnable.

Article n° 11

Aucun colon ne pourra, pendant les cinq premières années de son établissement, ouvrir une maison de commerce ou une épicerie sans une autorisation spéciale du commissariat général de l'Immigration.

Article n° 12

Tous les chemins qui traversent la colonie seront arrangés et nettoyés par le commissariat de la colonie une première fois, mais l'entretien et le nettoyage de la moitié du chemin sur toute l'étendue de la propriété du colon seront à sa charge un an après son établissement.

Article n° 13

Le colon, qui se conduira mal ou qui ne travaillera pas, pourra être renvoyé de la colonie moyennant une indemnité pour le travail qu'il aura effectué et qui sera fixée par des arbitres. Dans ce cas, on lui retiendra le montant des avances qu'il aura reçues du Gouvernement.

De même, si un colon, pour un motif valable, veut quitter la colonie, il ne pourra le faire qu'après avoir remboursé le montant de la somme due.

Les familles qui au bout de deux ans d'installation n'auront pas cultivé ou ensemencé quatre *cuadras* de terrain seront comprises dans la catégorie des incapables.

Article n° 14

Toute question qui pourrait survenir entre colons sur le droit d'acquisition d'un lot alors que les titres définitifs ne seront pas délivrés, et entre les colons et le commissariat de la colonie, sera tranchée par le département d'immigration, avec un droit d'appel de la résolution au Pouvoir exécutif.

Article n° 15

Les colons pourront concourir pour les prix agricoles établis par lots des 20 et 22 décembre 1890.

Article n° 16

L'administration de la colonie se composera d'un commissaire, d'un secrétaire-comptable, d'un ou deux maîtres-valets selon le nombre de familles ou de domestiques.

Article n° 17

Les attributions du commissaire sont :

1°-Mettre chaque famille ou colon en possession du lot qui lui correspond ;

2°-Veiller à la sécurité de la colonie et avoir pour cela, sous ses ordres, le personnel nécessaire ;

3°-Veiller à l'entretien et au nettoyage des chemins ;

4°-Faire le recensement de la colonie et prendre des renseignements exacts sur la culture et le rendement des semences. À cet effet, les colons sont tenus de lui fournir tous les renseignements qu'il demandera.

5°-Donner aux colons tous les renseignements qu'ils demanderont et les aider de leurs bons conseils ;

6°-Veiller aux différends entre colons et, si aucun arrangement n'est trouvé, leur servir d'interprète s'ils en ont besoin auprès du juge qui entendra leur cause.

Article n° 18

Les attributions du secrétaire-comptable sont :

1°-Remplacer le commissaire en son absence ;

2°-Faire la correspondance que lui ordonne le commissaire ; tenir un registre d'entrées des colons et les inscrire ; tenir un registre des naissances et des décès dans la colonie, un livre de caisse, un livre de comptes-courants des colons et un livre-journal pour la régularité de la comptabilité.

3°-Il délivrera à chaque colon un livret où seront annotées les sommes dues pour achats de terrain et fournitures d'animaux, d'instruments ou de financements, ainsi que les sommes payées par le colon. À la dernière page du livret figurera le tableau des échéances des sommes à payer par le colon.

Article n° 19

Le maître-valet est obligé d'exécuter les ordres qu'il recevra du commissaire ou, en son absence, du secrétaire, de diviser le travail des domestiques et de les surveiller.

- République du Paraguay, Notice sur la Colonie Présidente González dans le Département de Caazapá, Asunción, Tipografía y Encuadernación de la República, 1891.
- La loi des Primes agricoles du 20 décembre 1890, et le Règlement du 12 février 1891 sur les primes sont inclus dans le texte du Règlement de la colonie González.

Signataires des lois : président de la République Juan González - José S. Découd, ministre d'Hacienda. Loi de la création de la colonie, 29 décembre 1891.

Annexe 4 : Cardiologue, Jacques Balanza (descendant de Benjamin Balanza)



Source : Cliché dans son cabinet médical à Asunción (2017)

## Chapitre 5

Annexe 5 : Liste d'immigrants à destination du Paraguay sur le bateau de la Società di Navigazione italiana « Fratelli Lavarello », départ du port de Gênes pour le port de Rosario - Argentine. (1889)

**Società di Navigazione Italiana**  
**FRATELLI LAVARELLO FU GIO: BATTA**

Stato nominativo dei passeggeri imbarcati sul Piroscafo *Rosario*  
partito da *Genova* per *Rosario* il 20 *lunno* toccando *M. S. M. S.*

Numero d'ordine	Porto d'imbarco	NOME E COGNOME	Età	Nazione	Professione	Classe	Destino	OSSERVAZIONI
1	<i>Genova</i>	<i>Quinzia Maria</i>	<i>25</i>	<i>Italiana</i>	<i>Casaing</i>	<i>3<sup>a</sup></i>	<i>Paraguay</i>	
2	"	<i>Carlucci Giuseppe</i>	<i>20</i>	"	"	"	"	
3	"	<i>Capoco Giuseppe</i>	<i>21</i>	"	"	"	"	
4	"	<i>Carrese Mattia</i>	<i>24</i>	"	"	"	"	
5	"	<i>Cascia Pasquale</i>	<i>13</i>	"	"	"	"	
6	"	<i>Cascia Michele</i>	<i>40</i>	"	"	"	"	
7	"	<i>D'Ambrogio Agostino</i>	<i>31</i>	"	"	"	"	
8	"	<i>fig. Nicola</i>	<i>15</i>	"	"	"	"	
9	"	<i>D'Ambrogio Giuseppe</i>	<i>44</i>	"	"	"	"	
10	"	<i>Fortunato Luigi</i>	<i>32</i>	"	"	"	"	
11	"	<i>mogli Caterina</i>	<i>22</i>	"	"	"	"	
12	"	<i>Piora Gabriele</i>	<i>42</i>	"	"	"	"	
13	"	<i>Japaro Antonio</i>	<i>48</i>	"	"	"	"	
14	"	<i>Mauri Vincenzo</i>	<i>28</i>	"	"	"	"	
15	"	<i>mogli Angiola</i>	<i>24</i>	"	"	"	"	
16	"	<i>Masi Angela</i>	<i>53</i>	"	"	"	"	
17	"	<i>mogli Maria Rosa</i>	"	"	"	"	"	
18	"	<i>fig. Giovanni</i>	<i>17</i>	"	"	"	"	
19	"	<i>" Domenico</i>	<i>9</i>	"	"	"	"	
20	"	<i>" Adelina</i>	<i>6</i>	"	"	"	"	
21	"	<i>Masi Carlo</i>	<i>27</i>	"	"	"	"	
22	"	<i>Pagano Antonio</i>	<i>46</i>	"	"	"	"	
23	"	<i>figli Angiola</i>	<i>20</i>	"	"	"	"	
24	"	<i>figli Nicola</i>	<i>16</i>	"	"	"	"	
25	"	<i>Pompa Michele</i>	<i>54</i>	"	"	"	"	
26	"	<i>fig. Francesco</i>	<i>12</i>	"	"	"	"	
27	"	<i>Pompa Raffaele</i>	<i>46</i>	"	"	"	"	
28	"	<i>fig. Carlo</i>	<i>20</i>	"	"	"	"	
29	"	<i>fig. Ettore</i>	<i>10</i>	"	"	"	"	
30	"	<i>Secchia Giovanni</i>	<i>33</i>	"	"	"	"	
31	"	<i>Trapicante Felice</i>	<i>22</i>	"	"	"	"	
32	"	<i>Masi Vincent</i>	<i>24</i>	"	"	"	"	
33	"	<i>mogli Carolina</i>	"	"	"	"	"	
34	"	<i>figlia Maria Luigia</i>	<i>11</i>	"	"	"	"	

## (suite) Liste d'immigrants Italiens à destination du Paraguay

Numero di ordine	Porto d'imbarco	NOME E COGNOME	Età	Nazione	Professione	Classe	Destino	OSSERVAZIONI
35	Genova	figlio Michele	7.	Italiano		3 <sup>a</sup>	Paraguay	
36	"	Masfedi Erminio	19.	"		"	"	
37	"	Poljan Periskovic	62.	Croato		"	"	
38	"	Supanova Periskovic	28.	"		"	"	
39	"	Gasip Duranja	41.	"		"	"	
40	"	Marynka Periskovic	30.	"		"	"	
41	"	Nicola Keabalin		"		"	"	
42	"	Lotip Gokolic		"		"	"	

*E. Avonzo*

Dans la liste d'embarquement figure la famille Masi, et la famille Pompa, (chapitre 5 - Italiens).

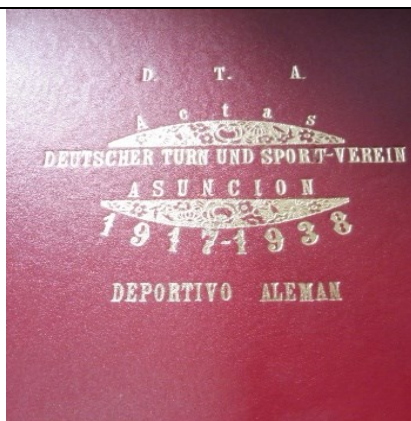
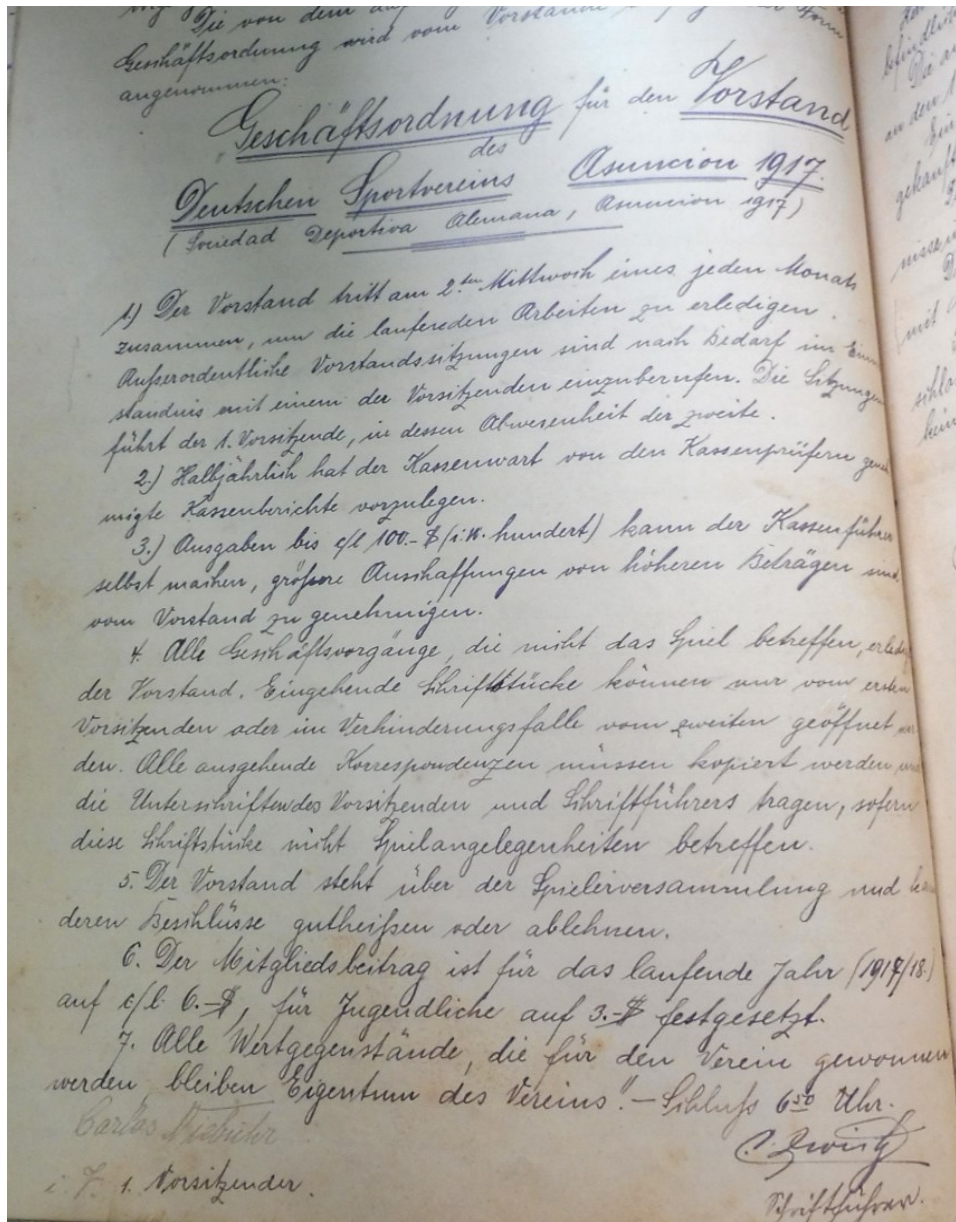
Angelo Masi (53), sa femme, Ana Rosa, ses enfants : Giovanni (17), Domenico (9), et Adelina (6).

Un autre groupe de la famille Masi : Carlos (27). Vincenzo Masi (39), Carolina (sa femme), ses enfants : Maria Luigia (11), Michelle (7). La famille Pompa : Michele (54), son enfant : Francesco (12) ; Rafaele (46), Carlo (20), Ettore (10).



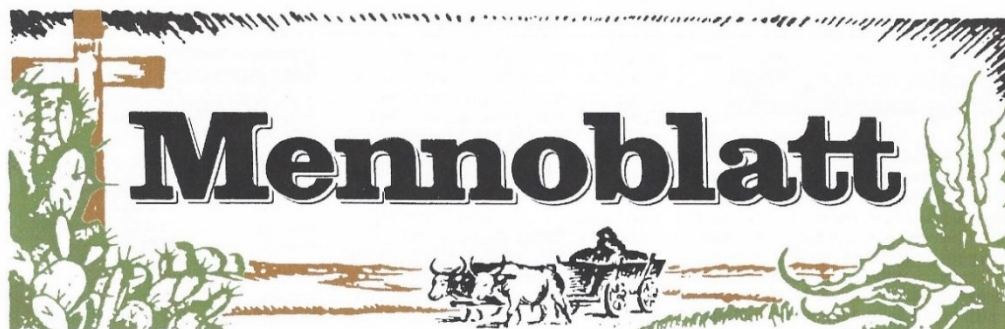
## Chapitre 6

Annexe 6 : Livre d'actes de l'association sportive allemande - club sportif allemand (1917-1938)



Règlement intérieur des membres du conseil d'administration de la Société allemande des sports, Asunción 1917. Le conseil d'administration se réunit tous les deux mercredis du mois et est présidé par le président. Tous les six mois, le caissier doit présenter son rapport financier. Le caissier est autorisé à effectuer des achats jusqu'à 100 pesos. Les dépenses importantes doivent être soumises au conseil d'administration. Toute correspondance doit porter la signature du Président avec les copies respectives. Le conseil d'administration est l'autorité suprême pour toutes les activités. Les cotisations par couple sont calculées à 6 pesos par mois et celles des jeunes à 3 pesos. Les actifs de la société sportive sont garantis.





Zeitschrift für Gemeinde und Kolonie

87. Jahrgang

Filadelfia, 16. September 2016

Nummer 18

## Siehe, ich mache alles neu



Frühling, eine Jahreszeit die Menschen und Natur neu aufblühen lässt. Angefangen bei den Algarrobobäumen, zieht sich nach den ersten Regenfällen eine grüne Welle durch die ganze Chaconatur. Vorher haben aber schon die Kätzchen, Paratodos und andere Bäume und Pflanzen sich von ihrer buntesten Seite gezeigt, als noch alles trocken und grau war.

Der Frühling ist daher die Jahreszeit, die von allen sehnlichst erwartet wird. Man möchte weg vom staubigen und trockenen Umfeld und träumt schon von grünen Feldern und frischer Natur. Dieses Phänomen wiederholt sich jahrein, jahraus. Obwohl man den Frühling liebt und feiert, kann er nicht kommen, bevor der Winter nicht da war. Die vier Jahreszeiten sind voneinander abhängig.

Im Leben geht es uns ähnlich. Wie gerne würden wir nur im Frühling leben und den Winter meiden. Wie schön wäre es doch, wenn wir keine Probleme und Schwierigkeiten zu bewältigen hätten. Aber es ist nicht alle Tage Sonnenschein. Die Wintermonate gehören genauso zum Leben wie die Frühlings- und Sommermonate. Sie helfen uns, das Leben immer wieder neu aus Gottes Hand zu nehmen. Gerade in Schwierigkeiten merken wir, wie abhängig wir doch vom Schöpfer sind.

Aber so schön der Frühling hier sein mag, Gott verspricht uns in Offenbarung 21, 5 einen ewigen Frühling: „Denn siehe, ich mache alles neu“. Wir dürfen uns auf eine Ewigkeit mit Jesus freuen, wo jeden Tag die Sonne scheint und es keine Traurigkeit mehr geben wird.

Kenny Goossen  
Filadelfia

Fotos: Kenny Goossen, Filadelfia

Arbre au Chaco : « Paratodo » (*Tabebuia* *area*) Le printemps au Chaco paraguayen : « Nous attendons tous le printemps et rêvons de vertes prairies et d'une nature fraîche. Mais nous devons d'abord vaincre l'hiver. Il en va de même pour notre vie. Nous traversons des difficultés et des problèmes. Nous aimerions n'avoir que des journées ensoleillées. Mais les jours difficiles nous aident à faire confiance à Dieu... Comme le printemps dans le Chaco est beau... Tu vois c'est un renouveau... » Mennonite, Kenny Goosen.

# Die Dörfer der Kolonie Fernheim

## Teil 22

### Hohenau – Nr. 20

#### Der Anfang

Schon gleich bei der Ansiedlung der Dörfer Fernheims wurde klar, dass das jeder Familie zugewiesene Land viel zu wenig war, um zu überleben. Auch als die Siedler der Kolonie Friesland weggezogen waren, war es noch viel zu eng. Vom Militär waren während des Chacokrieges viele Wege in die entlegenen Regionen im Südwesten, Süden und Südosten des Chaco geöffnet worden. So manch ein junger Fernheimer folgte diesen Wegen und fand große, offene Kämpfe, gut geeignet für Viehzucht. Der Gedanke, dort auch weitere Dörfer anzulegen, nahm immer mehr Gestalt an. Junge Männer, alleinstehend oder auch schon mit Familien, ersuchten die Kolonieverwaltung, solche Kämpfe zu erwerben, um neu anzusiedeln. Die ersten Ansprechpartner, wenn es um Siedlungserlaubnis ging, waren die Militärbehörden. Sie waren sogar sehr daran interessiert, den Chaco mehr zu besiedeln.

Südsüdöstlich von Filadelfia lag der sogenannte Höckskamp. Herr Fritz Höck hatte dort einen kleinen Betrieb gegründet. 20 ha

hatte er schon urbar gemacht. Er erklärte sich bereit, den großen Kamp zur Gründung eines Dorfes abzugeben. Seine schon gemachten Einrichtungen wurden ihm von der Kolonieverwaltung entschädigt und dienten den zukünftigen Siedlern von Hohenau als Ausgangsbasis.

Am 06. Juli 1946 versammelte sich eine Gruppe interessierter Ansiedler auf dem großen Kamp und vermaß mit dem Landmesser Meyer, entsandt vom MCC, die Dorfstraße und die ersten 12 Hofstellen, die zum Teil an dem Tage auch schon verlost wurden. Ein doppelreihiges Dorf, in der Mitte die 25 m breite Dorfstraße. In der Mitte wurde eine freie Hofstelle für die Schule reserviert. Jede Hofstelle hatte eine Breite von 150 m und eine Länge von 700 m. Pioniere des Dorfes, die an diesem 06. Juli 1946 dabei waren, sind: Dietrich Rempel, Peter Götz, Abram Rempel, Gerhard Götz,

te konstituierende Dorfsversammlung abgehalten und das erste Protokoll geschrieben. Gewählt wurden

Schulze: Dietrich Rempel  
Zehntmänner: Heinrich Wieler, Peter Götz  
Protokollschreiber: Kornelius Epp.

Die Entschädigung für den Schulzen wurde beschlossen, sowie sonstige zu einer Dorfordnung gehörenden Beschlüsse wurden gefasst.

Gründerpioniere:

S

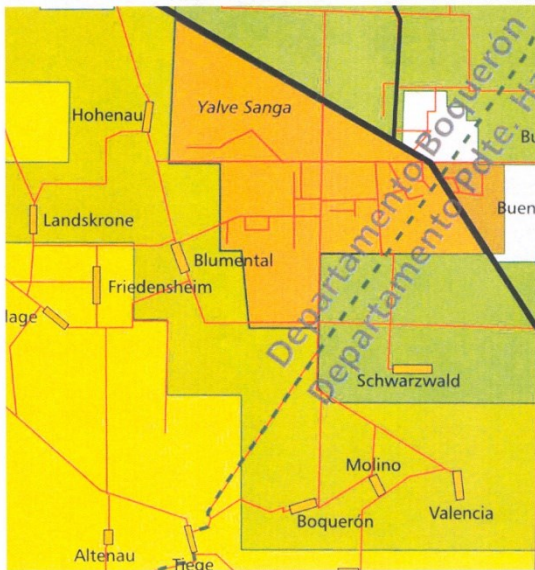
Peter Boldt	19	David Sthal	20
Kornelius Willms	18	Hans Wiebe	1
Wilhelm Dück	17	Gerhard Götz	2
Hans Friesen	16	Abram Rempel	3
Jakob Penner	15	Dietrich Rempel	4
Schule		Kornelius Epp	5
Peter Götz	14	Heinrich Wieler Hans Willms	6
Heinrich Rempel	13	Heinrich Friesen	7
Peter Löwen	12	Abram Wieler Heinrich Wieler	8
Heinrich Neufeld	11	Witwe Frieda Stahl	9
Peter Enns	10		

N

Heinrich Wieler, Hans Friesen, Kornelius Epp, Peter Löwen und Heinrich Friesen.

Noch am selben Abend wurde die ers-

Im selben Jahr kamen weitere Siedler hinzu, sodass die ersten 12 Hofstellen alle besetzt waren. Diese erste Nummerierung wurde später geändert. Nach der heutigen Nummerierung waren 1946 12 eingeschriebene Ansiedler. An der Westseite von Süden nach Norden:



Südliche Dörfer in Fernheim, zwischen Neuland, Menno und Yalve Sanga



Die Dorfstraße von Hohenau heute

iläum der Kolonie + + Zum 85. Jubiläum der Kolonie + + Zum 85. Jubiläum der Kolonie + + Zum 85. Jubiläum der Kolonie + +

## Annexe 9 – (traduction)

Dans les premiers temps de la colonie de Fernheim, les mennonites ont réalisé qu'il n'y avait pas assez de terres utilisables pour autant de personnes.

Les colons de la colonie de Friesland (un groupe de mennonites de la colonie de Fernheim a quitté la colonie pour s'installer dans la région orientale). Avec la guerre du Chaco, l'armée paraguayenne avait fait des routes vers le sud, le sud-est et l'ouest. Les Mennonites ont trouvé des champs ouverts pour le bétail. L'armée paraguayenne s'est intéressée à la colonisation de ce vaste territoire.

Fritz Höck a donc trouvé un beau champ au sud-est de Filadelfia et s'y est installé en défrichant 20 hectares. Ce champ a été acheté par la coopérative pour créer un village. M. Höck a été payé pour les améliorations.

Le 8 juillet 1946, un groupe de personnes intéressées est arrivé pour fonder un nouveau village. Le géomètre Myers du Mennonite Central Committee a tracé la rue principale à 25 mètres et 12 fermes ont été créées, allant de 150 mètres de large à 700 mètres de long (la liste des pionniers est ci-dessous).

La première réunion officielle s'est tenue avec un acte fondateur et les autorités ont été élues. (la liste des pionniers avec leur numéro de finca suit)

La même année, d'autres agriculteurs les ont rejoints et, à la fin de l'année, le village de Hohenau avait créé 12 fermes.

2. Gerhard Götz
3. Abram Rempel
4. Dietrich Rempel
5. Kornelius Epp
6. Heinrich Wieler
7. Heinrich Friesen
8. Abram Wieler

An der Ostseite von Süden nach Norden:

17. Wilhelm Dück
16. Hans Friesen
15. Jakob Penner - Schule
14. Peter Götz
13. Heinrich Rempel
12. Peter Löwen

Im Laufe des Jahres 1947 kamen weitere Siedler hinzu und es wurden auch schon Wirtschaftshändel gemacht. Heinrich Wieler übernahm die Hofstelle von Abram Wieler und auf dem südwestlichen Ende wurde eine Hofstelle von 200 m für Hans Wiebe eingemessen, an der Ostseite eine für Kornelius Willms und auf dem Nordende an der Ostseite eine für Heinrich Neufeld.

1948 wurden noch drei Hofstellen eingemessen. Auf dem Nordende – Westseite für Witwe Frieda Stahl, Ostseite für Peter Enns und auf dem Südende – Ostseite für Peter Boldt. 1949 wurde beschlossen, keine Hofstelle mehr einzumessen und die neue Nummerierung festzulegen. Die Nummerierung ist bis heute gültig.

Am 08. November 1952 wurde der oben genannte Beschluss annulliert und auf dem Südende – Westseite noch eine Hofstelle eingemessen, und zwar so breit, dass beide Straßenseiten gleichlang wurden. Damit war die Gründungsperiode des Dorfes Hohenau abgeschlossen. Das Dorf war 1.650 m lang und hatte 20 selbständige Hofstellen. Auf dem Nordende wurden für die Hofstellen 9 und 10 später noch je 75 m dazu gemessen, sodass das Dorf heute 1.725 m lang ist.

Seit 1948 bis 1978 hatte Hohenau eigenen Schulunterricht. Die höchste Schülerzahl in einem Jahr war 36. Die Hauptwirtschaftszweige waren am Anfang Ackerbau und Vieh- und Milchwirtschaft ganz im Kleinen.

Ab 1959 setzte die Mechanisierung ein. Anfänglich nur langsam und unsicher, ab 1965 dann aber ganz gezielt. Die Viehzucht wurde erst intensiviert, als 1961 die ersten Buschrodungen für Kunstweide gemacht wurden. Auf einigen Betrieben ist mit der Zeit eine intensive Milchproduktion entwickelt worden.



Das erste Siedlerhaus von Peter Löwen, die Grundmauern stehen heute noch

Das soziokulturelle Leben spielte sich bis in die 60er-Jahre hauptsächlich in der Dorfgemeinschaft ab. Sonntagsgottesdienste, Chorgesang, Frauenverein, Mädchenkreis, Gebetsstunde am Samstagabend, so sah das Dorfsleben in der Woche aus. Das änderte sich rasant mit der besseren Mobilität durch Motorräder und Autos.

Im Gegenteil zu manchen Dörfern in Fernheim, sind alle 20 Gründerhofstellen heute noch voll aktiv. In Hohenau hat die Dorfgemeinschaft einen sehr hohen Stellenwert für das soziokulturelle Leben. Schon ganz von Anfang an wurde die Solidarität der Bürger gefordert. Am 04. Dezember 1947 starb Bürger Heinrich Neufeld. Ohne die Hilfe der Dorfgemeinschaft wäre das wirtschaftliche Überleben der Familie kaum möglich gewesen. Schon 1948 erklärte die Dorfgemeinschaft sich bereit, auch die Witwe Frieda Stahl mit 4 Kindern im Dorf aufzunehmen. Und im November 1954 starb Bürger Peter Löwen. Außer ganz kurzen Unterbrechungen ist die hohenaus Dorfgemeinschaft bis heute in ihrer Bereitschaft, Witwen Beistand zu leisten, treu geblieben.

Am 19. Mai 1996 feierte die Dorfgemeinschaft ihr 50-jähriges Jubiläum. Ehemalige Bewohner waren dazu aus den Kolonien und aus dem Ausland angereist. Manch ein Pionier konnte dabei noch einmal in Gedanken die Lasten und Freuden der Pionierarbeit durchleben. Viele Wechsel hat es im Laufe der Jahre auf den einzelnen Hofstellen gegeben. Heute sind die Hofstellen Nr. 4, Nr. 5 und Nr. 12 im Besitz der zweiten Generation. Die Hofstelle Nr. 11 in der dritten Generation.

Die Entwicklung im zentralen Chaco stellt die Dorfgemeinschaften vor die große Herausforderung, mennonitische Siedlungskultur zu pflegen. Dorf Hohenau ist dazu entschlossen, sich dieser Herausforderung zu stellen.

Edwin Neufeld  
Filadelfia

#### Interview mit Alwin Dück

Alwin Dück ist schon lange Bürger von Hohenau. Wir stellen ihm einige Fragen:

Seit wann kennen Sie Hohenau?

Meine Eltern wohnten in Hohenau. Ich bin also in Hohenau geboren und aufgewachsen.

Erzählen Sie doch etwas aus Ihrer Kind- oder Jugendzeit in Hohenau?

Erinnerungen, die mir bei dieser Frage in den Sinn kommen, sind einmal die Sonntagschule. Am Sonntag nach dem Gottesdienst blieben wir Kinder zurück für eine Lektion in der Sonntagschule, mit anschließendem Spiel. Nachmittag wurden dann die „Sonntagseier“ gesammelt, Eier die die Hühner am Sonntag legten. Diese wurden verkauft und der Erlös war die Kollekte für die Sonntagschule, womit dann verschiedene Projekte unterstützt wurden.

Dann erinnere ich mich gern an die Dorfschule. 11 Schüler in 3 Klassen von einem Lehrer unterrichtet, so funktionierte unsere Volksschule. Wo ich in der 4. Klasse war, starb unser Lehrer. Ab dem nächsten Jahr mussten wir zum Nachbardorf zur Schule fahren, etwas später wurde dann die Bezirksschule gegründet.

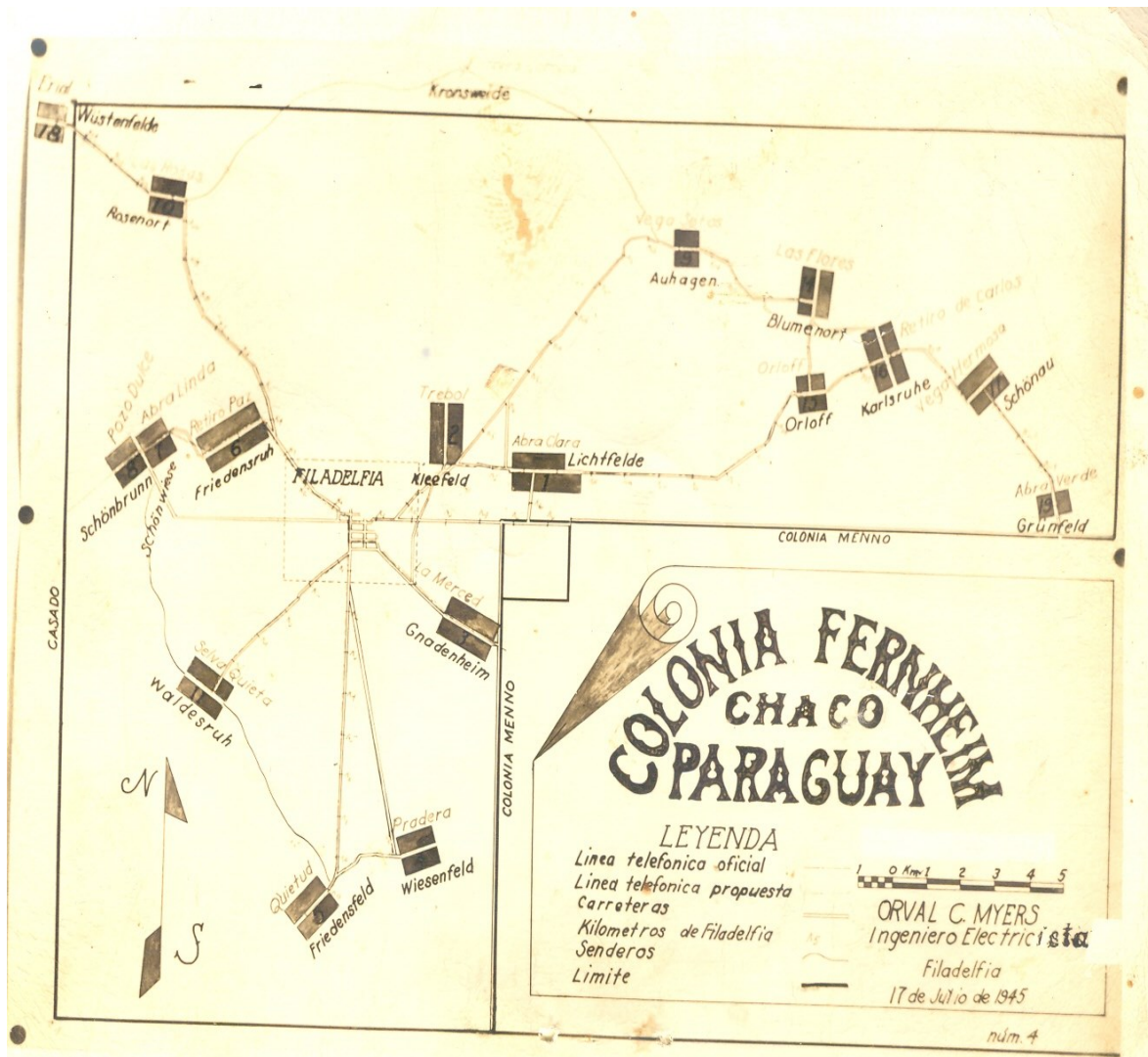
## Annexe 10 – (traduction)

La première maison du mennonite Peter Löwen. Les murs principaux sont encore debout aujourd'hui. Le journal décrit les noms des propriétés dans l'ordre de 2 à 8 et, dans la partie orientale, du sud au nord, de 17 à 12, au milieu se trouve l'école. À partir de 1947, d'autres mennonites sont venus au village de Hohenau pour posséder une ferme qui s'étendait au nord et au sud. En 1948, trois autres fermes ont été fondées : pour la veuve Frieda Stahl, Peter Enns et Peter Boldt. Depuis 1952, le village de Hohenau compte 20 fermes d'une superficie de 1 725 mètres carrés. De 1848 à 1978, il y avait une école privée dans le village de Hohenau avec un maximum de 36 élèves. Dans le village, ils se consacraient à l'agriculture et à l'élevage. À partir de 1959, l'agriculture mécanisée a été introduite et en 1961, le premier défrichage a été effectué. La production de lait a augmenté.

Dans les années 1960, il y avait de nombreuses activités culturelles dans le village, avec une école du dimanche, des chorales et une association de femmes. Il y a toujours eu une solidarité entre les habitants. Cela a permis d'aider les trois veuves, qui avaient perdu leur mari dans les premières années. En mai 1996, Hohenau a fêté son 50e anniversaire. Les exploitations 4, 5 et 12 appartiennent à la deuxième génération et 11 à la troisième génération. Écrit par Edwin Neufeld. L'écrivain est un cousin de Kornelius Neufeld, sa mère était l'une des veuves lorsque le frère de son père est mort.

Entretien avec Alwin Dück, un mennonite de l'*aldea* Hohenau : « Je suis né ici et j'ai passé mon enfance ici. Mes souvenirs sont ceux de l'école du dimanche et des jeux après l'école. L'après-midi, nous faisons le tour du village pour ramasser les œufs que les poules ont pondus, en offrant notre aide pour divers projets. Les premières années, je suis allé à l'école jusqu'au jour où l'enseignant est mort, puis nous avons dû aller à l'école du village voisin ».

Annexe 11 : Carte de la colonie Fernheim – la distribution d’aldeas (1945)



Carte par Orval C. MYERS. Disposition d’Aldeas : Wustenfelde ; Kronswide ; Schönbrunn ; Schönwewe ; Friedenssruch ; Filadelfia ; Kicedeld ; Lichtfelde ; Auhagen ; Blumenort ; Orloff ; Karlsruhe ; Shönau ; Colonia Menno ; Waldesruh ; Gnadenheim ; Tridensfeld ; Wiesenfeld  
Source : mennonite Kornelius Neufeld – colonie Fernheim – Chaco paraguayen.



Annexe 12 : Premier bâtiment de l'administration de la colonie Fernheim à Filadelfia- Chaco paraguayen (1933)



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

La maison est l'un des premiers bâtiments construits entre les 1933 et 1934. C'était le siège de l'administration de la colonie Fernheim, la maison est le seul bâtiment qui soit conservé tel qu'il a été construit, et est considéré par les habitants de la colonie comme un symbole de Fernheim. Actuellement, devenu un musée où sont exposés des objets qui avaient été apportés d'Europe comme matériel d'expédition, et des ustensiles fabriqués localement dans les premières années du Paraguay.

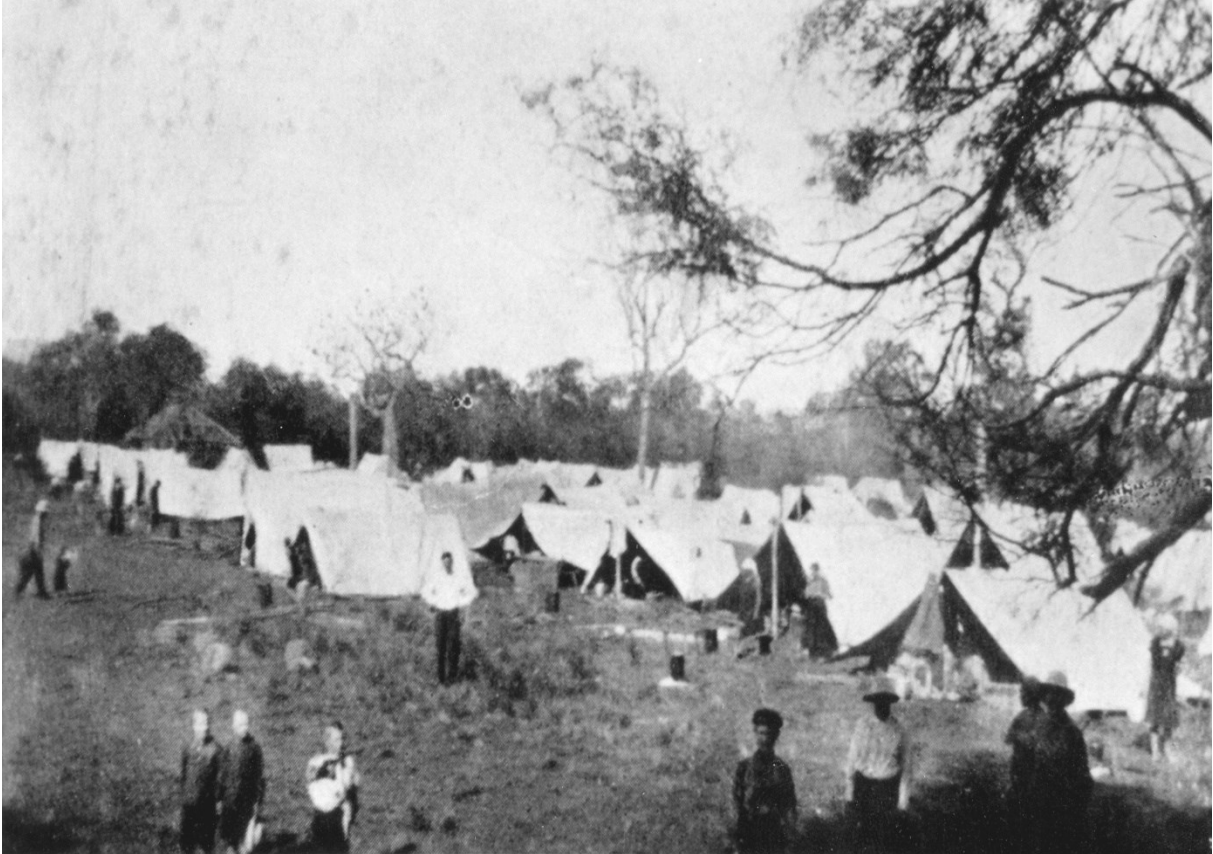
Annexe 13 : Déplacement des Mennonites. Une caravane de charrettes tirées par des bœufs sur le chemin de Punta Riel – Chaco paraguayen.



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Le chemin vers Punta Riel, km 145, (Chaco paraguayen) était impraticable après de fortes pluies. Les hommes et les animaux tirant les charrettes devaient faire un effort pour pouvoir continuer le voyage. Parfois, ils devaient désarmer leurs charrettes pour les sortir de la boue et les rassembler pour continuer le voyage.

Annexe 14 : Campement à l'aldea « Trébol » (en pleine forêt, au début de leur installation - 1930)



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Les tentes sont fournies par le Comité Central Mennonite et d'autres organisations caritatives allemandes faisaient partie de l'équipement des colons mennonites.

Annexe 15 : Colon mennonite travaillant dans son champ avec l'aide de bœufs



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 16 : Les premières maisons mennonites dans le Chaco paraguayen



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 17 : Travail de récolte à la main dans une maison mennonite



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 18 : Hommes mennonites travaillant dans leur scierie en plein air



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 19 : Maison du forgeron, Abram Wieler, à l'aldea Lichtfelde



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.



Année 20 : Des maisons typiques mennonites avec des toits de paille dans les années  
1930-1940



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 21 : Célébration de la Fête des mères. Familles mennonites avec leurs enfants, à l'aldea Schönwiese – Chaco paraguayen (1935)



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 22 : Réunion de familles de l'aldea Schönwiese (1930)



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 23 : Pique-nique de familles mennonites, un dimanche après- midi en pleine forêt du Chaco paraguayen



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 24 – Rencontre de mennonites et des Indiens dans le Chaco paraguayen



Source : Archive de la colonie Fernheim - Kornelius Neufeld, Filadelfia-Chaco.

Annexe 25 : Document de voyage d'Abram Ratzlaff et sa famille, de la Russie en passant par Harbin (Chine), et le port de Marseille vers le Paraguay.

Gültig bis zum 15. Februar 1933 (drei)

Harbin den 15. Februar 1932.

(Anstellende Behörde)

## Personalausweis Nr. 87

Paßersatz für Familie

Familienhaupt: Abram RATZLAFF

Familienname: Ratzlaff

Vorname: Abram

Staatsangehörigkeit: deutschstämmig

Beruf: Landwirt

frühere: Lista 11

bis wann: 16-20

Ständiger Wohnsitz mit Anschrift: \_\_\_\_\_

Gegenwärtiger Aufenthaltsort mit Anschrift: Harbin

Geboren am: 3. Oktober 1904 Alter: 27 Jahre

Geburtsort: Nikolaifeld (Cherson)

Gestalt: mittel Haar: dunkel Augen: blau Gesichtsform: oval

Besondere Kennzeichen: an der rechten Hand fehlt der Zeigefinger

Es wird hiermit bescheinigt, daß der Inhaber die durch nebenstehendes Lichtbild dargestellte Person ist und die darunter befindliche Unterschrift eigenhändig vollzogen hat.

Der Deutsche Konsul

Unterschrift:

*M. Ratzlaff*

Unterschrift des Inhabers:

*Abram Ratzlaff*

s. umseitig!

No. A 54 Berlin Reichsdruckerei (7. 24)

Document de voyage d'Abram Ratzlaff – père de Gherard Ratzlaff  
Source : Gerhard Ratzlaff

Personalien der Ehefrau:

Familiennamen : R a t z l a f f  
Vorname : Anna  
Staatsangehörigkeit : deutschstämmig  
Aufenthaltort : Harbin  
Geboren am : 19. Juli 1910  
Geburtsort : Sichtfeld (Melitopol)  
Gestalt : mittel  
Haar : blond  
Augen : grau  
Gesichtsform : oval  
Bes. Kennzeichen : keine

Personalien der Geschwister des Ehemannes:

~~AGATHA~~ geb. am 31. März 1908  
~~BERNHARD~~ " " 2. Oktober 1910  
HEINRICH " " 11. März 1917



Bei nachfolgenden Personen *Familienhaupt.*  
*Abram Ratzlaff*  
*Geschwister: Agatha, Bern-*  
*hard u. Heinrich*

ist durch ärztliche Untersuchung das Nichtvorhandensein ansteckenden Trachoms festgestellt worden.

Harbin, den 17/II 1932.

Der Vertrauensarzt des deutschen Konsulats  
in Harbin.

Безопасен ина Deutschen Консулате в Харбине  
без опасения заразиться трахомом

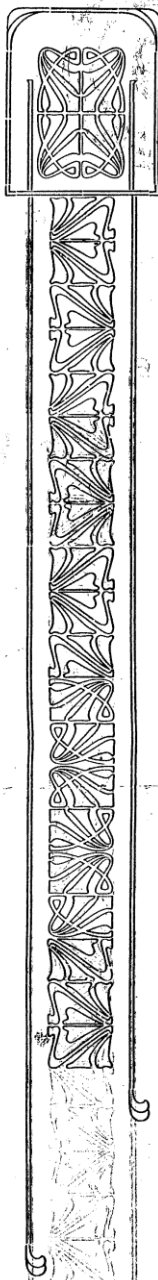
Harbin, den 20. Februar 1932

Von Deutsche Konsulat

*M. P. P.*







У. С. Р. Р.

**НАРОДНИЙ КОМІСАРІЯТ  
ОСВІТИ**

*Александрополиця*

Трудова 7-ми річна школа

16 червня 1927

ч. 17

Машиноталаски Округа

**Посвідчення**

Дается це посвідчення Педагогічною Радою

*Александрополиця* школи

*Мологачевського* району *Машиноталаски* округу

*Той* *Анна* *Гергардовне*

що народилась 1910 року 2 жовтє місяця

в тім, що вона вступила до школи 1923 року

і закінчила її 1927 року 3 червня, опанувавши

знаннями й умінням з програму Н. К. С. У. С. Р. Р.

для 7-ми річних трудшкіл.

Все це підписами та печаткою стверджується.

16 червня місяця 1927 року.

Старший Окр. Інспектор Нар. Освіти

Завідувач Школи

Члени Педроди:

*Могов.*

*Г. Леш...*

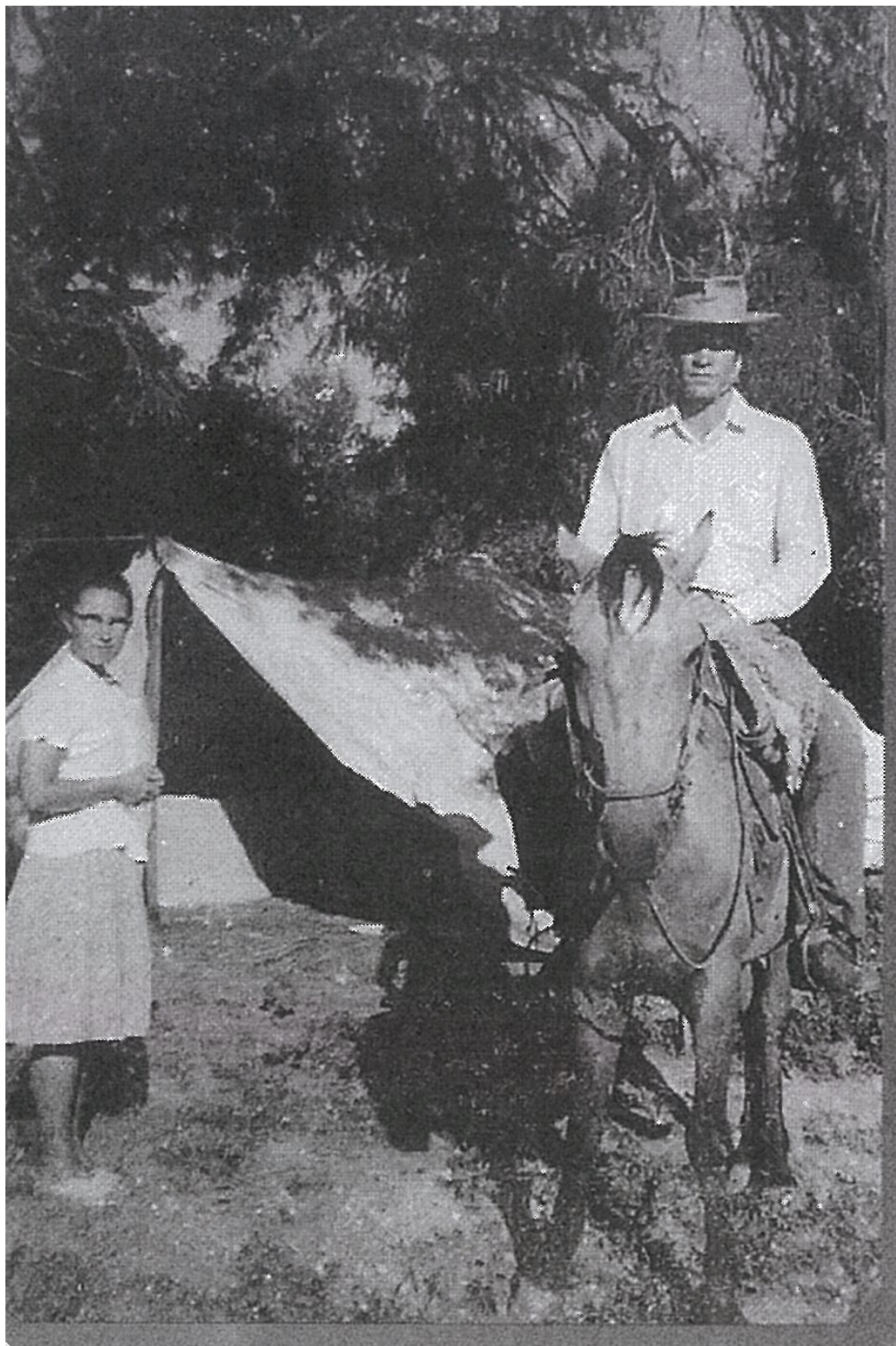
*М...*

*М. Дук*



Секретар *И. Черу*

Annexe 26 : Le couple Gerhard Raztlaff et Louise Voth (en mission d'évangélisation dans le Chaco paraguayen)



Source : Cliché Gerhard Ratzlaff

## Chapitre 9

### Annexe 27 : Liste des associés de la « Sociedad Española de Asunción del Paraguay »

4 12

Numero de Orden	NOMBRES Y APELLIDOS	CATEGORIA	EDAD	PROFESION	ESTADO	PUEBLO
59	José Durán	Activo	28	Comerciante	Soltero	
60	Feliciano Olina	"				
61	Ida C. de Corro	"				
62	Enrique Glari	"	19	Albañil	Soltero	Marzensa
63	Francisco Sapena Pastor	"	38	Comerciante	Casado	Ondun
64	Juan Balant	"	41	Albañil	"	
65	Gerónimo Angulo	<del>Activo</del>			Soltero	
66	Joaquín Ribas	S.	25	Comerciante	"	Colomé
67	Camilo Pérez y Pérez	S.	23	"	"	
68	Miguel Aldama	"	20	"	"	Bozama
69	Jaime Canela	"	23	"	"	Martorell
70	Manuel Achón	"	27	Carpintero	Casado	Tracia
71	Concepción A. de Achón	"	25		"	
72	Salvador Espelt Cruells	"	15	Comercio		Rosas
73	Joaquín Grau	"				
74	Felipe M. Veloso	"	44	Profesor		
75	Mariana L. de Lledo	"	14			Villajoyosa
76	Emilio Fernández	"	31	Maquinista	Soltero	
77	José M. Angulo	<del>Activo</del>	13			



Source : Livre des associés (1898-1903)

Annexe 28 : Une famille d'immigrants espagnols au Paraguay  
**Les frères Achón-Sorolla, Achón-Armengol, Achón-Bau**

**Une famille d'immigrants espagnols au Paraguay**  
**Achón-Sorolla, Achón-Armengol, Achón-Bau**

L'histoire de la famille Achón commence au début du XIX<sup>e</sup> siècle à Mequinenza avec le mariage entre Antonio Achón Fransoy et Maria Teresa Caballé y Roca. Ils ont eu un garçon et deux filles. L'aîné, Antonio Achón-Caballé, est né à Mequinenza en 1830 et se marie avec Josefa Sorolla-Teixidó avec qui il aura une fille, Teresa, et trois garçons. Ce sont ces trois frères, Antonio, José et Manuel, qui nous intéressent car ils ont joué un rôle central dans l'histoire de cette famille immigrée au Paraguay, notamment du fait de leur nombreuse descendance.

Le patronyme « Achón » est, selon nos sources, probablement d'origine française. Vers 1800, la famille Achón vit à Fraga (Huesca-Espagne). Une partie de cette famille est installée à Mequinenza travaillant dans la construction de petits bateaux et de ponts de bois sur les rives de l'Ebro et de Cinca. Mais les affaires deviennent difficiles et la famille décide d'immigrer au Paraguay vers 1900/1902. Les frères, **Antonio, José et Manuel Achón-Sorolla** s'installent alors outre-Atlantique ; c'est là que commence l'histoire de la famille Achón au Paraguay.

**1. JOSÉ ACHÓN-SOROLLA**

Né à Mequinenza dans les années 1860.

Il a eu des enfants avec deux femmes au Paraguay :

1. **Juana Salas**, (Paraguayenne) originaire de la ville d'Acahay (Paraguay). Ils ont eu 4 enfants : **José** (1891), **Gregorio** (1893), **Juana** (1895) et **Maria Jésus** (1889).

1.1. **José Achón-Salas** (fils) (Josesito d'Acahay) (2.10.1891), il a fondé une scierie à Acahay ; s'est marié avec Hermelinda Ibarra (Paraguayenne) avec qui il a eu un enfant :

1.1.1. Atilio Esteban Achón-Ibarra, (petit-fils) s'est marié avec :

Catalina González (Paraguayenne) – ils ont eu 6 enfants : Martha Beatriz, Elwis Esteban, Joel, Ruth, Eunice et Esther.

1.2. **Gregorio Achón-Salas** (fils) (8.5.1893) s'est marié avec :

Carmen Addario, (descendante d'une famille italienne) - ils ont eu 2 enfants : Oscar César (17.3.1930) et Raul Humberto (9.6.1934)

1.2.1. Oscar César, (petit fils) se marie avec

Idaria Salvadora Addario Gulino, (descendante d'une famille italienne) - ils ont eu 3 enfants : Ricardo, Oswaldo et Alice.

1.2.2. Raul Humberto, (petit fils) a eu 2 enfants (ne figure pas les données de la mère) il émigre à Sao Paulo - Brésil. Ses enfants :

Ana Carmen Achón-Sánchez et César Reinaldo Achón.

1.3. **Juana Achón Salas** – la troisième enfant du couple Achón-Sorolla / Salas nous n'avons pas de données)

Elle a émigré à Buenos Aires, puis est rentrée définitivement en Espagne où ses enfants sont nés.

1.4. **Maria Jesús Achón Salas**, se marie avec

Pablo Nieto, (descendant d'une famille espagnole) - ils ont eu trois enfants : Rafael, Fermín et Pedro Atilio.

## 2. Deuxième épouse de José Achón-Sorolla

**Plácida López** (deuxième femme). Leurs enfants : **Nélida** (29.3.1922) ; **Lidia** (28.6.1924) ; **Carlos** (1928) ; **Manuel** (6.5.1929).

2.1. **Carlos Achón-López** (petit fils) se marie avec

Otilia Mercedes Alarcón - ils ont eu 2 enfants : Anselmo et Luisa Oncilia.

2.1.1. Anselmo se marie avec

Maria Cristina Cecilia Salinas – ils ont eu 4 enfants : Maria Cecilia, Clara, Diego et David Alejandro.

2.1.2. **Manuel Achón-López** se marie avec :

Vicenta Garcete - ils ont eu 6 enfants : Miguel Angel, José Manuel, Oscar Ernesto, Hugo, Gladys et Zulma - ils ont laissé une nombreuse descendance.

2.1.3. **Nélida Achón-López**, se marie avec :

*Elicer Schaffer* (immigré) - ils ont eu 1 enfant : *Gladys*.

2.1.4. **Lidia Achón-López** se marie avec :

Manuel Aquino, ils ont eu 1 enfant : Luis Alberto

## 2. MANUEL ACHÓN-SOROLLA<sup>1943</sup>

Né à Barcelone, le 29 12 1874, se marie avec :

**Concepción Armengol**, ils ont eu 1 enfant : Josefina Concepción (22.6.1896).

2.1. Josefina Concepción se marie avec Pedro Gómez

## 3. ANTONIO ACHÓN-SOROLLA (Mequinenza 1857 - Barcelona 1923)

Il se marie avec **Margarita Dolcet Noria** à Barcelone

La première fille, Maria Concepción, née à Barcelone en 1885 ; la deuxième, Maria Pilar, née à Asunción le 19.5.1889. L'on en déduit que leur émigration a dû se produire entre 1887/1888.

Maria Concepción se marie avec Carlos Aveiro García, à Limpio au Paraguay.

Ils ont eu 2 enfants : Ramón et Maria.

**Sur la deuxième fille, Maria Pilar**, il n'y a pas de donnée disponible (probablement est décédée durant son enfance).

<sup>1943</sup> L'ouvrage suivant illustre le cas de familles dont les membres sont de diverses nationalités : Ramon Monte Domecq, *El Paraguay su presente y su futuro*, Buenos Aires, Compañía Sudamericana de Billetes de Banco, 1913. La famille de Manuel Achón Sorolla, pp. 200-201. Le texte est également disponible sur le site : <http://dominiopublico.gov.py>.

**La troisième fille, Jacinta**, est née à Trinidad au Paraguay, (le 23.5.1891) et est décédée à Barcelone (23 novembre 1977).

Elle s'est mariée avec le Dr Ricardo Rosique Cebrián (Aguilas-Murcia). Le couple a eu 4 enfants : Ricardo, Margarita, Julio et Julia.

**Le quatrième enfant : Andrés**, (né à Trinidad au Paraguay le 17.5.1893 – et décédé en 1969).

Il s'est marié avec **Carmen Bau Palenques** (née à Villahermosa-Castellón le 17.2.1890 - décédée en 1969). Ils ont eu une nombreuse descendance :

-1. Andrés Antonio

Première femme : Ceferina Ruiz-Diaz Mesa ; 2 enfants : Andrés Oscar Tomas et Carmen Estela

Deuxième femme : Francisca Zunilda Cogliolo Centurión ; 3 enfants : Dolores Zunilda ; Zeneida et Luis Alberto.

2. Oscar Alfonso (né à Barcelone en 1919 et décédé à Asunción 1999) s'est marié avec Hilda M. Farrés Candia (Asunción 1925-2010). Ils ont eu 2 enfants : Oscar Miguel (1953) et Guillermo Augusto (1957), devenu docteurs.

3. Antonio (Barcelone 1921) marié avec Fabiola Maria Elias Ruiz (Asunción 1927)

Ils ont 7 enfants : José Antonio, José, Javier, Jorge, Fabiola, Francisco et Rodrigo.

4. José Jaime (né à Altos – Paraguay) (1927-2004)

Il s'est marié avec Isabel Ostuni Alvarado (Mendoza – Argentine 1928).

Ils ont eu 3 enfants : Maria del Carmen, Maria Isabel, et Maria Rosario.

5. José Vicente (né à Alto Paraguay en 1933 – décédé à Asunción en 2002)

S'est marié avec Ramona Matilde Acha Duarte (Ibycui 1937- Asunción 1985)

Ils ont eu 5 enfants : José Maria, Angel Armando, Lilian Elizabet, Mirta Teresita et Maria del Rocío.

Juana (Trinidad-Paraguay 1895 - Calasparra – Murcia 1978)

Elle se marie avec Prudencio Rosique Bartolomé (1895-1978)

Ses enfants : Araceli, Mario et Hector, ils ont laissé de nombreuse descendance.

Margarita (1897)

Elle a eu deux enfants : Antonio et José Achón Dolcet.

Antonio, a épousé Filomena González :

Ses enfants : Antonio Achón González (1927) et Margarita (1930) (pas de données disponibles sur Margarita)

Antonio Achón Dolcet se marie avec Berta Lucía Céspedes (1929-2011) ; ils ont eu 3 enfants : Myrian Estela, Maria Raquel et Hugo Oswaldo.

José Achón Dolcet, s'est marié avec Ana M. Ferré (Borjas Blancas, Lérida 1905 – Tarragona 1984). Ils ont eu 3 enfants : José (Barcelone 1926 – Cartagena 2010) ; Antonio (Esparraguera, 1945) et Ana Maria (Barcelone 1936 - Tarragona 2008).

José Achón Ferré se marie avec Maria Masana Rodriguez (Artesa de Segre 1935). Ils ont eu 13 enfants : les Achón - Masana.

Antonio Achón Ferré : a épousé Trinidad Fernandez Llamazares (Tarragona, 1948).

Ils ont eu 3 enfants : Oriol Jordi et Maria Rosa.

Et enfin, Ana Maria Achón Ferré, a épousé José Sabat Braso (Tarragona, 1934).

Ils ont eu 8 enfants : les Sabat-Achón.

### **3.1. ANTONIO ACHÓN-SOROLLA**

Margarita Dolcet son épouse décède le 8 juin 1900. Antonio Achón-Sorolla rentre en Espagne et se marie avec sa belle-sœur (deuxième épouse).

Josefa Dolcet (sœur de Margarita Dolcet) (Fraga)

En Espagne naît Jaime (10 12 1902) et Miguel (20 12 1903) ; ce dernier décède la même année.

Le couple émigre à Barcelone où naît Angelita (20 12 1908).

\*on ne sait pas si les enfants d'Antonio Achón-Sorolla nés au Paraguay de son premier mariage sont rentrés avec lui en Espagne. Quant aux enfants du second mariage, ils ont aussi émigré plus tard à Buenos Aires.

-Jaime Achón-Sorolla est marié avec sa cousine Clotilde Achón-Armengol (en 1924). Ils ont eu un enfant décédé jeune.

Il s'est dédié au commerce de la vente de tissus au Paraguay.

-Angelita Achón-Sorolla a épousé son cousin Miguel Angel Achón-Sitges (fils de son oncle José Achón-Sorolla). Ils ont eu deux enfants : Ernesto et Angelita.

Le couple Andrés Achón et Carmen Bau a émigré au Paraguay entre 1922 et 1927. Leurs premiers enfants sont nés à Barcelone : Andrés, 1918 ; Oscar, 1919 ; Antonio, 1921.

José Jaime est né à Altos au Paraguay en 1927.

Le couple a travaillé dans l'industrie textile à Asunción.

Un des jumeaux de la famille Achón : Antonio, est retourné au Paraguay et a épousé Filomena González. Ils ont eu 2 enfants : *Antonio*, marié avec *Berta Lucía Céspedes* et *Margarita* dont on ne connaît pas la descendance.

L'autre jumeau, José, est resté en Espagne : il s'est marié avec Ana Maria Ferre-Mitjans, ils ont eu 1 enfant : José Achón-Ferre, marié avec Maria Massana-Rodríguez. Ce dernier laissera une nombreuse descendance en Espagne : Achón-Masana, Achón-Fernandez et Sabat-Achón.

Ce panorama de la famille Achón témoigne de la nombreuse descendance laissée au Paraguay et des liens avec leur famille restée en Espagne. Le mariage de José Achón-Sorolla avec deux femmes paraguayennes est un exemple de l'enracinement des immigrants qui ont choisi le Paraguay pour s'installer durablement.

\*Source : Ángel Achón-Lalmolda (Madrid) nous a gentiment fait connaître les données sur une partie de la famille Achón émigrée au Paraguay.

# Index des Tableaux

## Chapitre 1

Tableau 1 : Estimation de la population entre 1682 et 1799.....	96
Tableau 2 : Estimation démographique du Paraguay (1846-1872).....	99
Tableau 3 : Les productions de la ville de Luque en 1870.....	129

## Chapitre 3

Tableau 4 : Entrées des immigrants étrangers entre 1881 et 1893.....	229
Tableau 5 - Présidents de la République du Paraguay (1844-1940).....	250
Tableau 6 : Nombre d'habitants au Paraguay (1886-1940).....	269
Tableau 7 : Effectifs des immigrés au Paraguay par année d'entrée (1905-1940).....	270
Tableau 8 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1933 en % (pourcentage total).....	291
Tableau 9 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1934 en % (pourcentage total).....	292
Tableau 10 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1935 en % (pourcentage total).....	294
Tableau 10 (suite) : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1935 en % (pourcentage total).....	294
Tableau 11 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1937 en % (pourcentage total).....	295
Tableau 11 (suite) : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1937 en % (pourcentage total).....	296
Tableau 12 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1938 en % (pourcentage total).....	297
Tableau 12 (bis / suite) : Répartition des immigrés, selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1938 en % (pourcentage total).....	297
Tableau 13 : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1939 en % (pourcentage total).....	298
Tableau 13 (suite) : Répartition des immigrés selon la profession et la nationalité au Paraguay en 1939 en % (pourcentage total).....	299

## Chapitre 5

Tableau 14 - Vie familiale et amicale de Cayetano Di Tore Falivene.....	390
Tableau 15 - Famille Masi.....	395



Tableau 16 : Panorama de la famille Masi entre 1872 et 1889.....	400
Tableau 17 : Voyages réalisés en Italie par Angel Masi (1872-1889).....	401
Tableau 18 : Population syro-libanaise revendiquant sa nationalité d'origine à Buenos Aires (1926) .....	407
Tableau 19 : Répartition des Syro-Libanais par origine.....	419
Tableau 20 : Répartition des Syro-Libanais par confession religieuse.....	419
Tableau 21 : Origine des confessions religieuses.....	419
<b>Allemands</b>	
Tableau 22 : Exemples de familles allemandes arrivées en 1919 dans la colonie de Domingo Barthe.....	472
Tableau 23 : Immigration allemande auParaguay par date d'entrée.....	475
<b>Mennonites</b>	
Tableau 24 : Population mennonite en 1950.....	507
Tableau 25 : Production des colonies mennonites jusque dans les années 1950.....	512
Tableau 26 : Statistique en chiffres des productions des colonies Menno, Fernheim et Neuland.....	513
Tableau 27 : Famille Ratzlaff – 1932 .....	517
Tableau 28 : Famille d'Abram Ratzlaff (I) (1871 - 1920).....	522
Tableau 29 : Famille de Gerhard Ratzlaff au Paraguay.....	524
Tableau 30 : D'autres familles Ratzlaff nées dans la colonie Fernheim et Neuland - Chaco – Paraguay .....	525
Tableau 31 : Famille de Louise Voth -Époux Gerhard Ratzlaff.....	526
<b>Chapitre 7</b>	
Tableau 32 : Répartition des immigrants au Paraguay selon le sexe et l'année.....	542
Tableau 33 : Répartition des immigrants au Paraguay selon l'état civil et l'année.....	549
Tableau 34 : Répartition des immigrants au Paraguay selon l'état civil et l'année en %.....	550
Tableau 35 : Répartition des immigrants selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1907 et en pourcentage total.....	553
Tableau 36 : Répartition des immigrants selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1907 en pourcentage linéaire (ligne).....	554
Tableau 37 : Répartition des immigrants selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1917 et en pourcentage total.....	555
Tableau 38 Répartition des immigrants selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1917 en pourcentage linéaire (ligne).....	555

Tableau 39 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1933 et en pourcentage total.....	556
Tableau 40 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1933 en pourcentage linéaire (ligne).....	557
Tableau 41 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1937 et en pourcentage total.....	558
Tableau 42 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1937 en pourcentage linéaire (ligne).....	559
Tableau 43 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1939 et en pourcentage total.....	560
Tableau 44 : Répartition des immigrés selon l'état civil et la nationalité au Paraguay en 1939 en pourcentage linéaire (ligne).....	560
Tableau 45 : Nationalité de l'époux.....	563
Tableau 46 : Nationalité des épouses.....	563
Tableau 47 : Nationalité des témoins.....	564
Tableau 48 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins.....	565
Tableau 49 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et de l'épouse.....	567
Tableau 50 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (avant 1880).....	571
Tableau 51 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1880).....	571
Tableau 52 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1890).....	572
Tableau 53 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1900).....	573
Tableau 54 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1910).....	574
Tableau 55 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1920).....	575
Tableau 56 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (décennie 1930).....	576
Tableau 57 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle des témoins (après 1940).....	577
Tableau 58 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (avant 1880).....	578
Tableau 59 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1880).....	578
Tableau 60 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1890).....	579
Tableau 61 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1900).....	580
Tableau 62 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1910).....	581
Tableau 63 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1920).....	582
Tableau 64 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (décennie 1930).....	583
Tableau 65 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et celle de l'épouse (après 1940).....	584

## **Chapitre 9**

Tableau 66 : Familles pionnières catalanes et leurs activités.....693

Tableau 67 - Capitaux étrangers des maisons commerciales à Asunción (1889).....727

### **Conclusion générale**

Tableau 68 : Synthèse de la situation sociopolitique et culturelle du Paraguay.....763

Tableau 69 : Synthèse des premières colonies d'immigrants au Paraguay .....763

Tableau 70 : Synthèse des facteurs d'intervention de l'immigration au Paraguay.....764

# Index des Graphiques

## Chapitre 1

Graphique 1 : Population de la Ville Carmen del Paraná – décembre 1870.....	105
Graphique 2 : Population de la Ville de Luque - 11 octobre 1870.....	106
Graphique 3 : Répartition de la production de la ville de Luque.....	129

## Chapitre 2

### Ukrainiens

Graphique 4 : Proportion d’hommes et de femmes chez les Ukrainiens.....	202
Graphique 5 : Situation matrimoniale des immigrants ukrainiens.....	203
Graphique 6 : Professions exercées par les immigrants ukrainiens .....	204

### Tchécoslovaques

Graphique 7 : Répartition selon les genres.....	210
Graphique 8 : Âge à l’arrivée au Paraguay.....	210
Graphique 9 : Pyramide des âges.....	211
Graphique 10 : Professions les plus pourvues par les immigrants tchécoslovaques.....	213
Graphique 11 : Profession des femmes.....	213
Graphique 12 : Professions des hommes.....	213
Graphique 13 : Secteurs d’activité des immigrants tchécoslovaques.....	214
Graphique 14 – Secteurs d’activité des immigrés tchécoslovaques selon la classe d’âge.....	214
Graphique 15 : Secteurs d’activité des immigrés selon leur période d’arrivée au Paraguay.....	215

## Chapitre 3

Graphique 16 : Évolution de la population du Paraguay entre 1886 et 1940 et la population immigrée entre 1905 et 1940.....	271
Graphique 17 : Représentation du mouvement naturel de la population du Paraguay entre 1905-1914 .....	272
Graphique 18 : Représentation du mouvement naturel de la population du Paraguay entre 1931et 1939 .....	273
Graphique 19 : Évolution de la population d’Asunción entre 1925 et 1939 .....	274
Graphique 20 : Représentation du mouvement naturel de la population de la ville d’Asunción entre 1925 et 1938 .....	276
Graphique 21 : Évolution de la population immigrante entre 1907 et 1917.....	280
Graphique 22 : Répartition des immigrés au Paraguay selon la nationalité entre 1907 et 1917.....	281
Graphique 23 : Évolution de la population immigrée au Paraguay entre 1928 et 1934.....	282
Graphique 24 : Répartition des immigrés au Paraguay selon la nationalité entre 1928 et 1934.....	283

Graphique 25 : Évolution du nombre d'immigrés au Paraguay selon la nationalité entre 1935-1939 .....	284
Graphique 26 : Répartition des immigrés au Paraguay selon la nationalité entre 1935 et 1939.....	286
Graphique 27 : Répartition des immigrés au Paraguay selon la profession entre 1907 et 1917 en % .....	288
Graphique 28 : Répartition des immigrés selon la profession entre 1928 et 1939 en %.....	289

## **Chapitre 5**

### **Italien**

Graphique 29 Arbre généalogique de la famille Masi .....	400
--	-----

### **Japonais**

Graphique 30 : Classe d'âge des immigrants japonais .....	444
Graphique 31 : Classe d'âge des immigrants japonais à leur arrivée au Paraguay.....	445
Graphique 32 : Secteur d'activité des immigrants japonais.....	446
Graphique 33 : Secteurs d'activité selon la classe d'âge.....	446
Graphique 34 : Secteurs d'activité selon la décennie d'arrivée des immigrants .....	447
Graphique 35 : Situation matrimoniale des immigrants japonais.....	448
Graphique 36 : Situation matrimoniale des immigrants japonais selon la classe d'âge.....	449
Graphique 37 : Évolution de la situation matrimoniale des immigrants japonais selon leur..... décennie d'arrivée au Paraguay.....	449
Graphique 38 : Composition des familles immigrantes japonaise .....	449
Graphique 39 : Évolution de la structure familiale japonaise à l'arrivée des immigrants au Paraguay ... .....	450

## **Chapitre 6**

### **Allemands**

Graphique 40 : Taux de masculinité des immigrants allemands .....	481
Graphique 41 : Âge à l'arrivée au Paraguay des immigrants allemands .....	481
Graphique 42 : Pyramide des âges des immigrants allemands .....	481
Graphique 43 : Professions les plus pourvues par les immigrants allemands .....	483
Graphique 44 : Profession des hommes allemands .....	483
Graphique 45 : Professions des femmes allemandes .....	483
Graphique 46 : Secteurs d'activité des immigrants allemands .....	484
Graphique 47 : Secteurs d'activité des immigrants allemands selon la classe d'âge.....	484
Graphique 48 : Situation matrimoniale des immigrants allemands .....	485

Graphique 49 : Situation matrimoniale des immigrants allemands selon la classe d'âge.....	485
Graphique 50 : Nombre d'enfants par famille (immigrés allemands) .....	486
<b>Mennonites</b>	
Graphique 51 : Classe d'âge des immigrants mennonites .....	515
Graphique 52 : Classe d'âge des enfants mennonites .....	516
Graphique 53 : Nombre d'enfants par famille mennonite .....	516
<b>Chapitre 7</b>	
Graphique 54 : Répartition des immigrés au Paraguay selon le sexe entre 1907 et 1917.....	543
Graphique 55 : Répartition des immigrés au Paraguay selon le sexe entre 1933-1939 en %.....	544
Graphique 56 : Répartition des immigrés au Paraguay selon l'état civil entre 1907 et 1917.....	551
Graphique 57 : Répartition des immigrés au Paraguay selon l'état civil entre 1933 et 1939 en % ...	552
Graphique 58 : Situation matrimoniale des immigrants à Asunción (1855-1867).....	562
Graphique 59 : Correspondance entre la nationalité de l'époux et des témoins (données générales) ... .....	565
Graphique 60 : Nationalités des hommes mariés entre la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et le milieu du XX <sup>e</sup> siècle .....	568
Graphique 61 : Nationalités des femmes mariées entre la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et le milieu du XX <sup>e</sup> siècle .....	569
Graphique 62 : Nationalités des témoins de mariage entre la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et le milieu du XX <sup>e</sup> siècle. ....	570
<b>Chapitre 8</b>	
<b>Français</b>	
Graphique 63 : Pyramide des âges des immigrants français .....	592
Graphique 64 : Proportion des hommes et des femmes chez les immigrants français.....	593
Graphique 65 : L'âge des immigrants français à leur arrivée au Paraguay .....	593
Graphique 66 : Secteurs d'activités des immigrants français .....	595
Graphique 67 : Secteurs d'activité des immigrants français selon la catégorie d'âge.....	596
Graphique 68 : Secteur d'activité des femmes françaises selon la catégorie d'âge.....	597
Graphique 69 : Répartition des secteurs d'activité des immigrants français selon leur date d'arrivée .....	598
Graphique 70 : Situation matrimoniale des immigrants selon leur catégorie d'âge.....	600
Graphique 71 : Situation matrimoniale des immigrantes françaises.....	601
Graphique 72 : Nombre d'enfant(s) par femmes mariées inscrites .....	602
Graphique 73 : Nombre d'enfants par famille (immigrants français) .....	602
Graphique 74 : Répartition des lieux d'origine des immigrants français.....	607
Graphique 75 : Répartition de l'origine des immigrants de la colonie de la Nouvelle Bordeaux.....	607

## **Italiens**

Graphique 76 : Secteurs d'activité des immigrants italiens .....	608
Graphique 77 : Répartition des secteurs d'activité en fonction de l'année de présentation des immigrants italiens .....	610
Graphique 78 : Situation matrimoniale des immigrants italiens .....	611
Graphique 79 : Situation matrimoniale selon la catégorie d'âge (immigrants italiens).....	612
Graphique 80 : Descendance de Gaetano Masi .....	614
Graphique 81 : Enfants de Michele Masi .....	614
Graphique 82 : Origine géographique des immigrants italiens .....	616
Graphique 83 : Origine géographique des immigrants italiens en fonction de leur année de présentation .....	617
Graphique 84 : Origine géographique selon les professions des immigrants italiens.....	618

## **Espagnols**

Graphique 85 : Proportion des hommes et des femmes chez les immigrants espagnols.....	620
Graphique 86 : Pyramide des âges pour les immigrants espagnols.....	621
Graphique 87 : Secteurs d'activité des immigrants espagnols .....	622
Graphique 88 : Secteurs d'activité des immigrants espagnols selon le sexe.....	623
Graphique 89 : Secteurs d'activité des immigrants espagnols selon la classe d'âge.....	624
Graphique 90 : Secteurs d'activité des immigrants espagnols selon l'année d'arrivée au Paraguay .....	625
Graphique 91 : Origine géographique des immigrants espagnols .....	626
Graphique 92 : État civil des immigrants espagnols.....	627
Graphique 93 : État civil des immigrants espagnols selon le sexe .....	627
Graphique 94 : État civil des immigrants espagnols selon la classe d'âge .....	628

## **Syro-Libanais**

Graphique 95 : Âge à l'arrivée au Paraguay des syro-libanais .....	629
Graphique 96 : Répartition des immigrants syro-libanais par classes d'âge en 1919 et en 1935 .....	630
Graphique 97 : Profession des immigrants syro-libanais.....	631
Graphique 98 : Secteur d'activité des immigrants Syro-Libanais selon leur classe d'âge.....	631
Graphique 99 : Situation matrimoniale des immigrants Syro-Libanais .....	632

Graphique 100 : Situation matrimoniale des immigrants syro-libanais en fonction de leur classe d'âge .....	633
Graphique 101 : Nombre d'enfants par famille syro-libanaise .....	634
Graphique 102 : Répartition des enfants de Syro-Libanais en fonction de leur classe d'âge.....	634



# Index de Documents

## Chapitre 1

Document 1 : Recensement de la Ville de Luque - 11 octobre 1870 .....	107
Document 2 : Recensement de la population de la ville d'Areguá .....	110
Document 3 : Recensement de la ville de Yaguarón - Soldats (16-40 ans).....	111
Document 4 : Culture des produits de Yaguarón .....	112
Document 5 : Recensement de la population de la ville d'Ybycui .....	113
Document 6 : Lettre au Président provisoire de la République Don Cirilo Antonio Rivarola sur le recensement de la ville d'Itaiguá le 30 novembre 1870.....	114
Document 7 : Recensement de la population du Département d'Itacurubi .....	115

## Chapitre 4

Document 8 : Permis de sortie du Port de Buenos Aires le bateau « Aquitaine » provenant de Bordeaux à destination du Paraguay.....	315
Document 9 : Passeport de Jean Bonnard, colon de la Nouvelle Bordeaux .....	316
Document 10 : Henri Pitaud, sa carte d'identité en tant que directeur du journal « l'Emancipation paysanne » .....	363

## Chapitre 5

### Syro-Libanais

Document 11 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asunción : Yalil ABRAHAM .....	406
Document 12 : Registre d'Inscription au Consulat de France au Paraguay, Maxime CHAÏA .....	416
Document 13 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asuncion : Moham Santiago YAMPEY .....	420
Document 14 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asuncion : Famille de Felipe ARMELE à Concepción .....	421
Document 15 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asuncion : Famille de Juan ABDO .....	422
Document 16 : Registre d'Inscription au Consulat de France à Asunción : Héter RODRIGUEZ JORGE .....	423

### Japonais

Document 17 - Immigrants japonais arrivés entre 1959 et 1960 .....	440
Document 18 - Immigrants Japonais arrivés en 1963 .....	441

## **Chapitre 6**

Document 19 - Liste d'entrée des immigrants suisses (1921).....	457
Document 20 - Liste des immigrants suisses au Paraguay (1921) .....	458
Document 21 -Liste des colons allemands pour la colonie « Barranquerita ».....	476
Document 22 : Liste des colons allemands pour la colonie « Barranquerita » (1927).....	477
Document 23 : Liste des colons allemands et autrichiens (1932).....	489
Document 24 : Liste des colons allemands et autrichiens à destination de la colonie Independencia (1932) .....	490

## **Chapitre 8**

Document 25 : Demande de renseignements sur Emile Jansé.....	644
Document 26 : Lettre de M. E. Jansé au Consul de France au Paraguay.....	645
Document 27: Lettre du consulat de France à Buenos Aires à la Légation de France à l'Assomption sur Charles Jantou - hôtelier à Villa Concepcion.....	650
Document 28 : Lettre de réponse de M. Jantou au sujet de sa fille .....	651
Document 29 : Lettre de Magdeleine Gimel - Bellegarde (Gard) France - M. Imbert est oncle de Mlle. Gimel .....	654
Document 30 : Deuxième lettre de Mlle. Magdeleine Gimel .....	655
Document 31 : Lettre de Mlle. Gimel et réponse du Consul de France à Asunción.....	656

# Index des Images

## Chapitre 1

Image 1 : Los « macacos mangrulleros » .....124

Image 2 : Une negresse brésilienne faisant de l'ombre à un blessé paraguayen .....125

## Chapitre 3

Image n° 3 - Vue de la ville d'Asunción au début du XXe s. ....277

## Chapitre 4

Image 4 : Légation de France à Asunción début du XXe siècle .....336

Image 5 : Maison « Île de France » d'Henri Pitaud .....365

## Chapitre 5

Image 6 : Une rue de commerce de la ville d'Asunción dans les années vingt .....385

## Chapitre 9

Image 7 : Le Periodique Català - Catalunya .....691

Image 8 : Le « Centro Español » à Asunción .....728

Image 9 : « El Bazar Inglés » à Asunción .....728

# **Index des Cartes**

## **Introduction générale**

Carte 1 : Pertes territoriales du Paraguay après la guerre de 1870 .....	68
Carte 2 : Carte politique de l'Amérique du Sud – Paraguay (1947) .....	69

## **Chapitre 3**

Carte 3 : Plan de la ville d'Asunción (1870) .....	275
Carte 4 : Plan de la ville d'Asunción du début du XX <sup>e</sup> siècle .....	275

## **Cartes Spatiales**

1. Répartition géographique des immigrants allemands .....	737
2. Répartition géographique des immigrants italiens et espagnols .....	738
3. Répartition géographique des immigrants français, anglais et suisses .....	739
4. Répartition géographique des immigrants belges, hollandais et portugais.....	740
5. Répartition géographique des immigrants scandinaves .....	741
6. Répartition géographique des immigrants tchécoslovaques et autrichiens.....	742
7. Répartition géographique des immigrants yougoslaves et hongrois .....	743
8. Répartition géographique des immigrants roumains, lettons, lituaniens et estoniens.....	744
9. Répartition géographique des immigrants polonais, ukrainiens et russes .....	745
10. Répartition géographique des immigrants chinois, coréens et japonais .....	746
11. Répartition géographique des immigrants australiens et nord-américains .....	747
12. Répartition géographique des immigrants syriens et libanais .....	748
13. Répartition géographique des immigrants mennonites .....	749
14. Répartition géographique de l'ensemble des immigrants .....	750
15. Carte administrative du Paraguay .....	752

# Index des Annexes

## Chapitre 1

Annexe 1 : Le maté – *Ilex Paraguariensis* .....813

## Chapitre 4

Annexe 2 : Décret d'établissement de la colonie la « Nouvelle Bordeaux » (1855).....814

Annexe 3 : Décret d'établissement de la colonie « Présidente González » - « Colonie Nationale » (1891) .....817

Annexe 4 : Cardiologue Jacques Balanza (descendant de Benjamin Balanza).....821

## Chapitre 5

Annexe 5 : Liste d'immigrants italiens à destination du Paraguay sur le bateau de la Società di Navigazione italiana « Fratelli Lavarello », départ du port de Gênes pour le port de Rosario -Argentine. (1889) .....822

## Chapitre 6

Annexe 6 : Livre d'actes de l'association sportive allemande - club sportif allemand (1917-1938) .....824

Annexe 7 : Première publication du « Mennoblatt » - Journal mennonite (1930).....825

Annexe 8 : « Mennoblatt » - Printemps au Chaco paraguayen .....826

Annexe 9 : Les Aldeas au Sud de la colonie Fernheim, entre Neuland, Menno et Yalve Sanga Chaco paraguayen .....827

Annexe 10 : Maison pionnière à l'aldea HOHENAU de la colonie Fernheim – Chaco paraguayen .....829

Annexe 11 : Carte de la colonie Fernheim – la distribution d'aldeas – (1945) .....831

Annexe 12 : Premier bâtiment de l'administration de la colonie Menno à Filadelfia- Chaco paraguayen, 1933. (Actuel musée mennonite).....832

Annexe 13 : Déplacement des mennonites. Une caravane de charrettes tirées par des bœufs sur le chemin de Punta Riel – Chaco paraguayen. ....833

Annexe 14 : Campement à l'aldea « Trébol » (en pleine forêt).....834

Annexe 15 : Colon mennonite travaillant dans son champ avec l'aide des bœufs .....835

Annexe 16 : Les premières maisons mennonites .....836

Annexe 17 : Travail de récolte à la main dans une maison mennonite .....837

Annexe 18 : Hommes mennonites travaillant dans leur scierie en plein air .....838

Annexe 19 : Maison du forgeron, Abram Wieler, à l'aldea Lichtfelde ..... 839

Annexe 20 : Des maisons typiques mennonites avec des toits de paille dans les années 1930-1940..... 840

Annexe 21 : Célébration de la Fête des mères. Familles mennonites avec leurs enfants, à l'aldea Schönwiese – Chaco paraguayen (1935) ..... 841

Annexe 22 : Réunion de Familles de l'aldea Schönwiese. Année 1930.....	842
Annexe 23 : Piquenique de familles mennonites, un dimanche après-midi en pleine forêt du Chaco paraguayen .....	843
Annexe 24 : Rencontre de Mennonites et Indiens dans le Chaco paraguayen .....	844
Annexe 25 : Document de voyage d'Abram Ratzlaff, de la Russie en passant par Harbin- Chine, et le port de Marseille vers le Paraguay. ....	845
Annexe 26 : Le couple Gerhard Raztlaff et Louise Voth (en mission d'évangélisation dans le Chaco paraguayen) .....	849
<b>Chapitre 9</b>	
Annexe 27 : Liste des associés de la « Sociedad Española » de Asunción del Paraguay (1898-1903).....	850
Annexe 28 : Familles immigrantes espagnoles au Paraguay : Achón-Sorolla, Achón-Armengol, Achón-Bau.....	851

## Index de sources d'archives

Archive nationale d'Asunción - ANA (Section Histoire) .....	769
Archive de l'Archevêché d'Asunción - (Registres paroissiaux)	
Archive du Ministère de la Défense d'Asunción	
Archive de la Direction générale des Migrations d'Asunción – Ministère de l'Intérieur, Registre général d'immigrants.	
Archive de la Direction générale de statistiques, Enquêtes et Recensements d'Asunción	
Archives consulaires .....	770
Consulat de France d'Asunción	
Consulat d'Italie d'Asunción	
Archive du ministère des Relations extérieures d'Asunción :	
Correspondance consulaire : colonies étrangères au Paraguay : 1888-1895, 1899-1901, 1903-1913.	
Archives diplomatiques : Ministère des Affaires étrangères (AMAE) Quai d'Orsay, Paris, La Courneuve et de Nantes	
Archive des Associations d'immigrants .....	771
Association « Société La France » d'Asunción	
Asociación Siria y Libanesa	
Società Italiana di Mutuo Soccorso	
Asociación del Club Deportivo Alemán	
Sociedad Española de Socorro Mútuo de la Asunción del Paraguay	
Centre Català de Asunción	
Archivo del Instituto de Bienestar Rural - IBR (actuelle archive de l'INDERT)	
Lois et textes juridiques .....	772

## Index de la Bibliographie

Sur l'Immigration au Paraguay .....	777
Population du Paraguay .....	779
Économie du Paraguay : Le maté (yerba mate) .....	780
Sur le tanin, le bois « quebracho », le tabac, l'élevage, le cuir et le commerce .....	781
Textes généraux sur le Paraguay .....	782
Messages des Présidents de la République du Paraguay (1881-1940) .....	793
Articles généraux sur le Paraguay .....	794
Textes et articles généraux sur les migrations en Amérique latine .....	799
Textes et articles généraux sur les migrations internationales .....	806
Autres textes .....	811
Journaux .....	811